CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DU CAMES

Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326
ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé, 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **(CAMES)**.
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 **(BURKINA FASO)**

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34
Fax : (226) 50 36 85 73
Email : cames@bf.refer.org
Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche

Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: https://sjifactor.com/passport.php?id=23550
HAL: https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120
Mir@bel: https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4ème édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « ***Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique*** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5ème journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.
L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO,** MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE,** MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI,** MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Brouxdelsmaël KOFFI,** MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Romanafricain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE,** PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA,** MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication
Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint
Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef
Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue
Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378
Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :
Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:
Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :
Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :
Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :
Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :
Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :
Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :
Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com
Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :
Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com
Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.
À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :
Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :
Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :
Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : *Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire l de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.*

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme …), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif *: nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE
BOUAGNON-DROUBLY Rita……1-15

LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, **N'gnanda Anne-Marie KOUADIO** et N'GORAN Ekian Noël ……..……16-29

DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ
OUSSOU Kouadio Jean Richard ……30-44

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi ……45-60

LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)
Steeve Elvis ELLA ……61-71

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES
BROU Marie Sylvana ……72-87

AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé ……88-104

***MA SANTÉ SOUFFRE* DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE** BLÉ Kain Arsène ……..105-116

BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC) ……..117-129

NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE
GBAKA Loulou Guy ……..130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline ……..…….……..151-171

LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES
EKPO Kouadio Victorien ……..……...……..172-184

POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana ……..……...……..185-199

LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .200-218

DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
AWOKPE Kodjo, **DANDONOUGBO Iléri** et **AGBAMARO Mayébinasso** ……...219-235

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond ……..……...……...……..236-257

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck …..……...…….....……..258-273

L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS *LA MER À L'ENVERS* DE MARIE DARRIEUSSECQ
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH ……..……...…….....……..274-285

LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE
SILUE Tangologo ……..……...…….....……..286-301

LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES
SOULEYMANOU Kadouamai ……..…….…….....……..302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE
BAMBA Ladji ……..……...…….…….....……..325-337

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ,
MOYOU Jeanne Dominique …...…….…….....….…..338-361

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994
DJE Yao Lopez ……..……...…….…….....….....362-376

GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)
BAMBA Mansé ……..……...…….…….....….....377-391

LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE
ELLA Kouassi Honoré …...……...…….…….....….....392-406

EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA
KINDA Augustin ……..……...…….…….....….....407-421

LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE
KOFFI Kouadio Fabrice ..……...…….…….....….....422-439

CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900
KOSSOU Sovi ……..……...…….…….....….....440-461

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)
Ekian Noël N'GORAN ……...…….…….....….....462-477

COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO
SORO Kassoum ……..……...…….…….....….....478-495

POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS
SOUMAHORO Sainghot ...…….…….....….....496-512

LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI …….…….....….....513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?
KOUASSI Assanti Olivier …….…….....…….....531-546

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)
YEO Mamadou ……..……...…….…….....….....547-560

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?
AYENAGBO Kossi ……..…….…….....….....561-578

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin .....….....579-602

GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE
LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy …….…….....….....603-623

GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES
KONE Kapiéfolo Julien …….…….....….....624-642

GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN
KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué 643-661

GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES
KONAN N'Guessan Olivier …….…….....….....662-677

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE
ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise ….....….....678-693

LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY …….…….....….....694-711

GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE
BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire .....….....712-728

CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE

DOUFELGOU I AU NORD TOGO
DJALNA Kouyadéga …….…….....….....729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor .....….....770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES
ILAHIRI Mylène Stéphanie …….…….....…….....787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ
KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé .....…….....805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin ….....825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE …….....847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué …….....865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN 884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE
Robert NGOMEKA …….…….....…….....903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO …….....918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN
SANAMA AMBASSA …….....…….....932-949

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?
SEY Henri Joël …….....…….....950-967

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)
SISSOKO Pierre Soriba ….....…….....968-984

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES
TATA Gaston Gabriel ….....…….....985-1000

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?
TOB-RO N'Dilbé ….....…….....1001-1020

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima ….....…….....1021-1036

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE
Boni Hyacinthe KPANGBA .....…….....1037-1054

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI
ALASSANE Abdourazakou .....…….....1055-1067

Gouvernance hospitalière

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

Auteurs : BOUAGNON-DROUBLY Rita[1]

1 : Centre de Ressources Biologiques/Biobanque, Institut Pasteur de Cote d'Ivoire

Résumé :

L'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), dans sa mission de surveillance et d'appui à la santé publique est une pièce essentielle de la gouvernance hospitalière. Depuis 2011, l'IPCI dispose d'une Biobanque qui est un dispositif de souveraineté national et sous régional. Cette biobanque permet de conserver les échantillons des maladies prioritaires afin d'assurer la riposte face aux différentes pandémies et épidémies. Une étude pilote conçue et réalisée pendant la pandémie à Covid 19 a permis de conserver plus de 100 000 échantillons provenant d'Abidjan, la capitale économique et de l'intérieur du pays. Le biobanking a été réalisé selon un processus de production des paillettes (0,3ml) qui sont des aliquotes d'échantillons primaires scellés avec une étanchéité. Ce processus s'est effectué selon deux techniques, manuelle et semi-automatique en utilisant le Système de Scellage Manuel (SYMS) et l'instrument semi-automatique (PACE). En renforçant les mesures de biosécurité concernant la manipulation des échantillons, la technique semi-automatique (PACE) a permis un gain de temps dans la productivité des paillettes. Les paillettes cryoconservés ont été mis à disposition des équipes de chercheurs permettant de détecter les variants du SARCoV2 (alpha, delta, omicron) circulant en Côte d'Ivoire. Cette expérience se poursuit avec l'actuelle épidémie de MonkeyPox.

Mots clés : Epidémie, échantillons, souveraineté, Côte d'Ivoire, Afrique de l'Ouest

Abstract

The Institute Pasteur of Côte d'Ivoire (IPCI), in its mission to monitor and support public health, is an essential part of hospital governance. Since 2011, the IPCI has had a Biobank, a national and sub-regional sovereignty facility. This biobank enables samples of priority diseases to be

stored in order to ensure the response to various pandemics and epidemics. A pilot study designed and carried out during the pandemic at Covid 19 made it possible to store over 100,000 samples from Abidjan, the economic capital, and the interior of the country. Biobanking was carried out using a process for producing straws (0.3ml), which are sealed aliquots of primary samples. This process was carried out using two techniques, manual and semi-automatic, using the Manual Sealing System (SYMS) and the semi-automatic instrument (PACE). By reinforcing biosafety measures concerning sample handling, the semi-automatic technique (PACE) enabled time savings in chaff productivity. The cryopreserved straws were made available to research teams, enabling the detection of SARCoV2 variants (alpha, delta, omicron) circulating in Côte d'Ivoire. This experiment is continuing with the current MonkeyPox epidemic.

Key words: Epidemic, samples, sovereignty, Ivory Coast, West Africa

Introduction

La santé publique repose sur un ensemble d'outils, de stratégies et d'infrastructures qui visent à anticiper, détecter, contrôler et prévenir les maladies au sein des populations. Dans ce cadre, la disponibilité de données scientifiques fiables et de ressources biologiques bien caractérisées constitue un élément incontournable pour éclairer les décisions des autorités sanitaires (R.F. Breiman e*t al*, 2025, P9). Depuis les années 2000, les biobanques se sont imposées comme des dispositifs stratégiques permettant de collecter, stocker et gérer des échantillons biologiques humains ou animaux, associés à des données cliniques et épidémiologiques (K. Malsagova *et al*., 2020, P1, P15). Leur rôle dépasse désormais la simple conservation de matériel biologique : elles deviennent des plateformes de recherche et d'innovation, mais également des outils de souveraineté pour les systèmes de santé (M. Canonne e*t al.*, 2025, P2).

En Afrique de l'Ouest, l'importance des biobanques est accentuée par la récurrence d'épidémies et de pandémies qui fragilisent les systèmes sanitaires. L'expérience de la pandémie de Covid-19 a mis en lumière les vulnérabilités structurelles de nombreux pays en matière de surveillance biologique, de diagnostic et de stockage des échantillons (B. Matharoo-Ball *et al*., 2022, P3). Les biobanques apparaissent alors comme des infrastructures de résilience permettant non seulement de soutenir la recherche scientifique, mais aussi d'étayer directement la formulation des politiques publiques de santé. En effet, la disponibilité d'échantillons de haute qualité, associés à des informations fiables, est essentielle pour identifier les agents

pathogènes émergents, caractériser leurs variants et évaluer l'efficacité des stratégies de riposte (V. Vashisht *et al*., 2023, P22).

La Côte d'Ivoire, pays à forte dynamique démographique et carrefour régional en Afrique de l'Ouest, est confrontée à de multiples menaces sanitaires : maladies infectieuses émergentes, maladies endémiques (paludisme, tuberculose), et plus récemment, les pandémies mondiales telles que la Covid-19. Dans ce contexte, l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), institution de référence en matière de recherche biomédicale et de santé publique, a développé depuis 2011 une biobanque nationale et sous régionale (A.K. Kintossou e*t al*. 2020, P2). Cette infrastructure, intégrée au Centre de Ressources Biologiques, constitue aujourd'hui une pièce maîtresse de la stratégie nationale de riposte aux urgences sanitaires. Elle a notamment démontré son efficacité lors de la pandémie de Covid-19, en ayant permis la conservation de plus de 100 000 échantillons provenant d'Abidjan et de l'intérieur du pays (JJJ Bouagnon, 2022, P8). Ces échantillons, conservés sous forme d'aliquotes sécurisés (paillettes de 0,3 ml), ont été essentiels pour le suivi des variants du SARS-CoV-2 et la formulation de recommandations aux autorités sanitaires ivoiriennes (J.J.R. Bouagnon, 2024, P2).

La problématique de cet article se situe à l'intersection entre science, gouvernance et politiques publiques : comment une biobanque nationale peut-elle contribuer à la production de données scientifiques stratégiques et, in fine, soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé publique en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest ? Cette interrogation revêt une dimension particulière dans les pays en développement, où les ressources techniques et financières sont limitées et où la dépendance vis-à-vis des infrastructures biomédicales étrangères reste élevée. Dans ce contexte, la mise en place d'une biobanque nationale s'inscrit non seulement dans une dynamique scientifique, mais également dans une logique de souveraineté sanitaire.

L'expérience de l'IPCI montre que la biobanque ne se limite pas à un rôle passif de conservation, mais qu'elle constitue une véritable plateforme de services pour la recherche biomédicale et la santé publique (J.J.R. Bouagnon, 2023, P4,P5). En mettant à disposition des échantillons de qualité, elle facilite la réalisation d'études génétiques, virologiques et immunologiques, tout en permettant de répondre rapidement aux besoins des chercheurs et des décideurs politiques (A.K.Kintossou, 2022, P8). Par ailleurs, la biobanque participe à la valorisation des résultats de recherche par la production de publications scientifiques,

contribuant ainsi à renforcer la visibilité internationale de la Côte d'Ivoire dans le domaine de la recherche en santé (J.J.R. Bouagnon, 2024, P5) (J.J.R. Bouagnon, 2022, P2).

Toutefois, la mise en place et le fonctionnement d'une biobanque soulèvent plusieurs enjeux et défis. Sur le plan technique, il est nécessaire de garantir la qualité et la traçabilité des échantillons en respectant des normes strictes de biosécurité et de gestion de la chaîne du froid (M.I. Ortiz-Lizcano, 2023, P1). Sur le plan éthique et légal, il convient d'assurer le respect du consentement éclairé des donneurs, la protection des données personnelles et la conformité aux législations nationales et internationales (T. Klingstrom, 2018, P4). Enfin, sur le plan organisationnel, la pérennité de la biobanque dépend de la mobilisation de ressources financières durables, du renforcement des compétences locales et du développement de partenariats stratégiques (K.Sargsyan, 2015, P10).

L'objectif principal de cet article est donc de présenter la biobanque de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire comme un outil essentiel de la recherche biomédicale et un support stratégique aux politiques publiques de santé. Dans un premier temps, il s'agira de rappeler le concept et les fonctions des biobanques ainsi que leurs enjeux scientifiques, éthiques et stratégiques. Dans un deuxième temps, nous décrirons l'organisation et le fonctionnement de la biobanque de l'IPCI, en mettant en évidence ses apports concrets dans la riposte aux crises sanitaires récentes, notamment la pandémie de Covid-19 et l'épidémie de Monkeypox. Enfin, nous discuterons des perspectives et des défis liés à son rôle dans la gouvernance sanitaire, en particulier dans le cadre de la souveraineté scientifique et de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, au-delà de la description technique, cet article entend montrer comment une biobanque peut s'imposer comme un levier stratégique de santé publique, contribuant non seulement à la production de connaissances scientifiques, mais aussi à la prise de décision politique éclairée et à la souveraineté sanitaire des États africains.

Méthodologie

1. Les biobanques : concepts et enjeux

Une biobanque peut être définie comme une structure organisée qui assure la collecte, le traitement, la conservation et la mise à disposition de ressources biologiques (sang, tissus, fluides, cellules, ADN, ARN, protéines, etc.) ainsi que des données qui leur sont associées (données cliniques, épidémiologiques ou sociodémographiques) (N. Daniele et al. 2016,

P1,P2). Elle constitue une infrastructure de recherche et de santé publique indispensable dans la compréhension des maladies, le développement de nouvelles thérapies, l'évaluation de stratégies vaccinales et le suivi des épidémies (D. Batheja, 2023, P6).

Le concept de biobanque s'est largement diffusé depuis les années 2000, en lien avec les progrès de la biologie moléculaire, de la génomique et des technologies de cryoconservation (Gao et al. 2022, P1). Dans les pays industrialisés, de grandes biobanques de population (par ex. UK Biobank, Biobank nationale de Suède) ou de pathologies spécifiques (par ex. Cancer Genome Atlas) jouent un rôle central dans la recherche biomédicale mondiale (W. Paskal, 2018, P10).

On distingue généralement trois grands types de biobanques. Les biobanques de population, par exemple, collectent des échantillons auprès de larges cohortes afin de permettre l'étude des déterminants génétiques, environnementaux et sociaux de la santé. Les biobanques de pathologies, pour leur part, conservent des échantillons associés à une maladie spécifique, qu'il s'agisse de cancers, de maladies infectieuses ou de maladies rares. Les biobanques de recherche, quant à elles, intégrées à des laboratoires ou à des centres hospitaliers, visent à répondre à des projets scientifiques précis (J.R. Harris, 2012, P3).

Au-delà de leur fonction technique, les biobanques constituent des leviers stratégiques essentiels pour les systèmes de santé. D'un point de vue scientifique, elles permettent non seulement d'assurer la reproductibilité des études, mais aussi de garantir l'accès à des échantillons de qualité, indispensable au progrès de la recherche (D. Mitchell, 2015, P15). En matière de santé publique, elles contribuent à la surveillance épidémiologique et renforcent la capacité des autorités à répondre efficacement aux crises sanitaires. Sur le plan économique, elles favorisent l'innovation biomédicale tout en facilitant le développement de partenariats public-privé (A.M. Brand, 2007, P3). Parallèlement, sur le plan éthique et légal, elles soulèvent des enjeux cruciaux relatifs au consentement éclairé, à la protection de la confidentialité et au partage responsable des données, nécessitant des cadres réglementaires rigoureux (C. Allen, 2013, P6).

La norme ISO 20387 (2018), adoptée au niveau international, définit les exigences générales en matière de compétence, d'impartialité et de fonctionnement des biobanques. Elle précise notamment les standards de gestion de la qualité, de traçabilité des échantillons et de respect des considérations éthiques.

Dans les pays à ressources limitées, la création de biobanques présente un double intérêt : renforcer la capacité de recherche locale et réduire la dépendance vis-à-vis des institutions étrangères. En Afrique, plusieurs initiatives régionales, telles que H3Africa (Human Heredity and Health in Africa), ont permis de mettre en place des biobanques pour soutenir la recherche génomique et épidémiologique (E.S. Mayne, 2017, P1, P2). La Côte d'Ivoire s'inscrit dans cette dynamique à travers la biobanque (Centre de ressources biologiques) de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI).

2. La Biobanque de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI)

L'IPCI, institution fondée en 1972, est un acteur clé de la recherche biomédicale et de la santé publique en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest. Consciente de l'importance stratégique de disposer d'une infrastructure de conservation des ressources biologiques, l'institution a mis en place, dès 2011, une biobanque nationale intégrée à son Centre de Ressources Biologiques (CeReB).

La création de la biobanque de l'IPCI s'inscrit dans une logique de renforcement de la capacité nationale à répondre aux urgences sanitaires et à soutenir la recherche locale. Elle vise à :

- Assurer la collecte et la conservation à long terme des échantillons biologiques.
- Garantir la disponibilité d'échantillons pour la recherche biomédicale.
- Contribuer à la surveillance des maladies émergentes et ré-émergentes.
- Soutenir la souveraineté scientifique de la Côte d'Ivoire.

La biobanque est équipée de systèmes de cryoconservation permettant le stockage des échantillons à très basse température (azote liquide, -196 °C). Deux méthodes principales d'aliquotage sont utilisées :

- Le Système de Scellage Manuel (SYMS), permettant la préparation de paillettes de 0,3 ml scellées individuellement.
- L'instrument semi-automatique PACE, qui offre une meilleure rapidité, une homogénéité accrue et une réduction du risque biologique (J.J.R. Bouagnon, 2023, P3).

Ces technologies assurent l'étanchéité, la traçabilité et la conservation optimale des échantillons, en conformité avec les standards internationaux.

Le fonctionnement repose sur des procédures opératoires standardisées (SOP) qui couvrent :

- La réception et l'identification des échantillons.
- L'aliquotage et le scellage.
- La cryoconservation et la gestion de la chaîne du froid.
- Le suivi de la qualité (contrôle périodique des échantillons).

Depuis sa mise en place, la biobanque de l'IPCI a accumulé des milliers d'échantillons couvrant un large éventail de pathologies. Pendant la pandémie de Covid-19, plus de 100 000 échantillons ont été collectés et conservés, constituant une ressource unique pour la recherche virologique en Afrique de l'Ouest (J.J.R. Bouagnon, 2022, P8).

Résultats

La valeur stratégique de la biobanque de l'IPCI s'est révélée avec une acuité particulière lors des crises sanitaires de la pandémie de Covid-19 et autres épidémies.

La pandémie de Covid-19 (2020-2022) a représenté un défi inédit pour les systèmes de santé africains, mettant en évidence la nécessité de disposer d'infrastructures capables de répondre rapidement aux urgences sanitaires. Dans ce contexte, l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), grâce à sa biobanque, a joué un rôle déterminant. En effet, elle a permis de collecter et de cryoconserver plus de 100 000 échantillons nasopharyngés provenant de patients diagnostiqués ou suspects, garantissant ainsi une ressource précieuse pour la recherche et la surveillance. Parallèlement, la biobanque a assuré une traçabilité rigoureuse des échantillons, indispensable pour la fiabilité des analyses et la reproductibilité des résultats scientifiques. Ces échantillons ont fourni des ressources biologiques essentielles pour l'étude approfondie des variants du virus, notamment alpha, delta et omicron, permettant d'identifier précocement leur circulation sur le territoire national. De surcroît, ces efforts ont contribué à la production de plusieurs publications scientifiques, validant la qualité et la pertinence des échantillons conservés (J.J.R. Bouagnon, 2024,P1), tout en renforçant la crédibilité et la visibilité de l'IPCI dans la communauté scientifique internationale.

L'Afrique de l'Ouest connaît actuellement une résurgence préoccupante de maladies émergentes et ré-émergentes telles que la fièvre jaune, la dengue et le monkeypox, qui viennent s'ajouter aux menaces sanitaires déjà persistantes dans la région. La fièvre jaune, endémique

dans la région, a connu une réémergence notable en 2020 avec des épidémies confirmées ont été signalées au Nigeria, au Sénégal et en Guinée. En 2021 et début 2022, 12 pays africains (Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Kenya, Niger, Nigeria, République du Congo et Ouganda) ont signalé des épidémies confirmées de fièvre jaune. Cinq autres pays (Burkina Faso, Éthiopie, Liberia, Sierra Leone et Togo) ont signalé des cas probables de fièvre jaune au cours de la même période (Lindsey et al. 2022, P1). Quant à la dengue, bien que sa circulation en Afrique de l'Ouest ait été documentée dès les années 1960, le DENV-2 a été le sérotype le plus fréquemment signalé avant les années 2000. Il a été responsable de plusieurs épidémies en Afrique de l'Est (Somalie, Djibouti, Kenya et Tanzanie) et d'une émergence sylvatique avec des cas humains sporadiques en Afrique de l'Ouest notamment au Sénégal, au Burkina et en Côte d'Ivoire (Diallo et al. 2022, P1). Enfin, le monkeypox (mpox), ou variole du singe, a été identifié pour la première fois chez l'homme en 1970 en République Démocratique du Congo. Depuis lors, des cas ont été régulièrement signalés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. En novembre 2024, environ 900 000 doses de vaccin ont été données par le « Mécanisme d'accès et d'allocation (AMM) pour le mpox » à neuf pays touchés par le mpox. Ces pays ont compris la RDC, l'Ouganda, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Liberia, le Nigeria, le Kenya, la République centrafricaine et la Côte d'Ivoire (Ayesiga et al. 2025, P6).

Dans ce contexte, la Biobanque de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire joue un rôle central en collectant et en conservant des échantillons biologiques de patients suspects, soutenant les activités de surveillance épidémiologique et renforçant la capacité diagnostique nationale. Elle constitue ainsi un levier stratégique reliant les activités de diagnostic immédiat à la recherche à long terme, tout en consolidant la sécurité sanitaire nationale et régionale.

La biobanque de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) joue un rôle stratégique et incontournable dans le développement de la recherche biomédicale à l'échelle nationale et régionale. En effet, elle constitue une infrastructure essentielle qui permet de centraliser, standardiser et sécuriser la collecte, le traitement et la conservation de ressources biologiques de haute qualité. La mise à disposition systématique de collections d'échantillons auprès des chercheurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux, offre de nombreuses opportunités de recherche. Elle favorise la réalisation de projets multidisciplinaires dans des domaines variés tels que la virologie, la génétique, l'immunologie, la microbiologie et la médecine personnalisée. Par ailleurs, ces ressources biologiques, soigneusement cataloguées et suivies

selon des protocoles de traçabilité rigoureux, constituent un support précieux pour les analyses longitudinales et comparatives. Elles permettent d'étudier la dynamique des agents pathogènes dans le temps et l'espace, d'identifier de nouvelles cibles thérapeutiques et de suivre l'évolution des maladies infectieuses émergentes ou réémergentes. Un exemple récent illustre parfaitement l'importance de cette infrastructure : la conservation d'échantillons de Covid-19 par la biobanque a permis l'identification rapide et précoce des variants circulant en Côte d'Ivoire. Cette capacité d'alerte rapide a non seulement renforcé la surveillance sanitaire nationale, mais elle a également contribué à orienter les décisions politiques et sanitaires, notamment en matière de vaccination et de prévention. Au-delà de son rôle dans le suivi des épidémies, la biobanque joue un rôle central dans la valorisation scientifique des échantillons qu'elle conserve. En effet, l'exploitation de ces ressources a permis la production de nombreuses publications internationales, renforçant la visibilité de la recherche ivoirienne au sein de la communauté scientifique mondiale. Elle contribue également à positionner le pays comme un acteur crédible et fiable dans le domaine biomédical (A.K. Kintossou, 2022, P1) (J.J.R. Bouagnon, 2024, P4).

Par ailleurs, les activités de la biobanque s'inscrivent également dans une dynamique de renforcement des capacités locales. En offrant des opportunités de formation et de perfectionnement à de jeunes chercheurs, techniciens et étudiants, elle contribue au renforcement des compétences scientifiques. Elle permet notamment le développement de savoir-faire spécialisés en gestion des ressources biologiques, en techniques de laboratoire et en analyse de données biomédicales. Cette dimension éducative est d'autant plus stratégique qu'elle contribue à la formation d'une nouvelle génération de scientifiques capables de répondre aux défis sanitaires régionaux et mondiaux. De plus, la biobanque favorise les échanges scientifiques et les collaborations interinstitutionnelles en facilitant l'accès à ses collections pour des projets conjoints avec des laboratoires africains et internationaux. Elle contribue ainsi au renforcement du réseau scientifique et à la création de synergies qui accélèrent le progrès scientifique. Ainsi, la biobanque de l'IPCI dépasse le simple rôle de conservation d'échantillons biologiques. Elle se positionne comme une véritable plateforme de services scientifiques, intégrant à la fois la production de connaissances, le renforcement des capacités et l'appui à la surveillance sanitaire. Grâce à son fonctionnement, la Côte d'Ivoire dispose d'un outil stratégique pour soutenir la recherche biomédicale, attirer des collaborations internationales, bénéficier de financements extérieurs et renforcer sa visibilité sur la scène scientifique mondiale. Par conséquent, la biobanque représente non seulement un levier pour la recherche et

l'innovation, mais également un pilier pour la sécurité sanitaire, la diplomatie scientifique et le développement durable des sciences biomédicales dans la région.

Discussion

Au-delà de son rôle strictement scientifique, la biobanque de l'IPCI constitue un véritable outil de gouvernance sanitaire. En effet, elle contribue à renforcer la souveraineté sanitaire du pays puisqu'elle permet la conservation locale des échantillons biologiques, évitant ainsi leur transfert systématique vers l'étranger. De plus, elle apporte un appui concret aux politiques publiques, car les données générées par ses activités servent aux autorités sanitaires pour orienter leurs décisions, notamment en matière de vaccination ou de mise en place de mesures de prévention (K.M. Diané, 2023, P1). Par ailleurs, la Biobanque de l'IPCI s'inscrit pleinement dans une dynamique de coopération régionale et internationale, ce qui lui permet de jouer un rôle central dans le renforcement des capacités scientifiques et sanitaires à différents niveaux. En effet, sa participation active à des réseaux africains tels que H3Africa, ainsi qu'aux réseaux des Instituts Pasteur, favorise le partage de données, de méthodologies et d'expertise entre institutions de la sous-région, contribuant ainsi à l'harmonisation des pratiques de biobanques et à la standardisation des protocoles de collecte et de conservation des échantillons biologiques. Sur le plan international, son intégration dans les initiatives et programmes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) permet de mettre en œuvre des stratégies coordonnées de surveillance et de réponse aux maladies émergentes et ré-émergentes. Elle bénéficie ainsi d'un accès à des ressources et à des financements dédiés à la recherche biomédicale et à la sécurité sanitaire. Par ailleurs, cette implication dans des réseaux scientifiques reconnus augmente considérablement l'attractivité de la Côte d'Ivoire sur le plan de la recherche. Elle constitue un levier stratégique pour attirer de nouvelles collaborations avec des partenaires académiques, industriels et institutionnels du monde entier. Elle facilite également l'accès à des financements internationaux. Ces financements peuvent soutenir des projets de recherche appliquée, des programmes de formation ou des initiatives de renforcement des infrastructures biomédicales.. Ainsi, au-delà de sa fonction première de conservation et de valorisation des ressources biologiques, la Biobanque s'affirme comme un véritable catalyseur de développement scientifique et technologique. Elle contribue non seulement à l'excellence de la recherche ivoirienne mais aussi à l'intégration de la Côte d'Ivoire dans le paysage scientifique mondial.

Malgré ses succès, la biobanque de l'IPCI se heurte encore à plusieurs obstacles majeurs. Tout d'abord, la pérennité du financement constitue un défi central, car le coût élevé de la

cryoconservation pèse lourdement sur les ressources disponibles. Ensuite, le besoin de certifications ISO se fait sentir, celles-ci étant indispensables pour assurer une reconnaissance internationale et renforcer la crédibilité scientifique de l'infrastructure (A. Mohammadzadeh, 2025, P13). Par ailleurs, la formation et la fidélisation du personnel qualifié représentent un autre enjeu de taille, dans la mesure où la continuité et la qualité des activités dépendent directement des compétences humaines. Enfin, les contraintes logistiques liées au maintien de la chaîne du froid en contexte africain demeurent particulièrement contraignantes, notamment en raison des difficultés énergétiques et des infrastructures parfois insuffisantes. Face à ces défis, plusieurs perspectives s'ouvrent pour consolider et valoriser davantage la biobanque de l'IPCI. En premier lieu, le développement d'une biobanque nationale interconnectée avec les principaux hôpitaux et laboratoires du pays permettrait d'harmoniser les pratiques et de renforcer la couverture nationale en matière de conservation d'échantillons biologiques. De plus, la mise en œuvre de son positionnement en tant que biobanque régionale au service des pays de la CEDEAO et de l'Afrique de l'Ouest favoriserait une meilleure mutualisation des ressources et des expertises. Par ailleurs, l'ouverture vers la médecine personnalisée et la recherche génomique offrirait de nouvelles perspectives scientifiques et cliniques, en lien avec l'évolution des besoins en santé publique (M.M. Ettien, 2024, P1). Enfin, le renforcement de la coopération avec les décideurs politiques apparaît essentiel pour assurer une meilleure intégration de la biobanque dans les plans nationaux de santé publique. Cela permet de garantir sa durabilité et son impact stratégique.

Conclusion

La biobanque de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) constitue aujourd'hui bien plus qu'un simple lieu de conservation d'échantillons biologiques : elle représente un outil stratégique incontournable pour la recherche biomédicale et la santé publique nationale. En garantissant la collecte, le traitement et le stockage d'échantillons de haute qualité, cette infrastructure contribue à renforcer la souveraineté scientifique de la Côte d'Ivoire. Elle permet également de réduire la dépendance vis-à-vis des plateformes étrangères et de promouvoir l'autonomie dans la production de connaissances pertinentes. Par ailleurs, elle exerce un rôle fondamental dans la formation d'une nouvelle génération de chercheurs, de techniciens et de gestionnaires de ressources biologiques. Cette démarche contribue à consolider les compétences locales et à renforcer la pérennité des capacités scientifiques nationales.

L'impact de la biobanque se manifeste à plusieurs niveaux. Sur le plan scientifique, elle alimente des études virologiques, immunologiques et génétiques de haut niveau, tout en favorisant la publication de travaux qui accroissent la visibilité internationale du pays. Sur le plan sanitaire, elle a permis, notamment lors de la pandémie de Covid-19, l'identification rapide des variants circulants, contribuant à l'ajustement des stratégies de surveillance, de prévention et de communication. Elle continue de soutenir la gestion de maladies émergentes et réémergentes, telles que le Monkeypox, illustrant la pertinence et la continuité de cet outil dans un contexte de menaces sanitaires récurrentes. Enfin, sur le plan stratégique, la biobanque constitue un levier de gouvernance sanitaire, en fournissant aux décideurs des données fiables et localement pertinentes pour orienter les politiques de santé publique.

L'avenir de cette infrastructure repose sur trois axes stratégiques interdépendants. Le premier consiste à pérenniser les acquis en consolidant les infrastructures, en assurant un financement stable et en garantissant la maintenance technique et la qualité des échantillons conservés. Le second vise à relever les défis techniques, organisationnels et normatifs, notamment à travers l'obtention de certifications internationales telles que l'ISO 20387, indispensables pour assurer la reconnaissance et l'intégration de la biobanque dans les réseaux scientifiques mondiaux. Le troisième axe concerne la valorisation et l'optimisation des opportunités offertes par la recherche biomédicale avancée, la médecine personnalisée et la surveillance épidémiologique. Il repose sur l'intégration de la biobanque dans des réseaux nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que sur le développement de partenariats scientifiques et public-privé.

En définitive, la biobanque de l'IPCI illustre de manière exemplaire la manière dont une infrastructure scientifique peut se transformer en moteur de résilience sanitaire, d'innovation biomédicale et de production de savoirs stratégiques. Elle constitue à la fois un symbole de souveraineté scientifique et un instrument concret de renforcement des capacités nationales et régionales face aux crises sanitaires. Elle contribue également à l'élaboration de politiques de santé publique adaptées aux réalités africaines.

Références bibliographiques

Allen, Clarissa, Yann Joly, et Palmira Granados Moreno. 2013. Data sharing, biobanks and informed consent: a research paradox*?* 7 (1) McGill JL & Health 85.

Ayesiga, Innocent, Primrose Magala, Aghu Ovye, et al. 2025. « Health system preparedness among African countries for disease outbreaks using the World Health Organisation Health systems framework : an awakening from the recent mpox outbreak ». *Frontiers in Tropical Diseases* 6 (septembre): 1618205. https://doi.org/10.3389/fitd.2025.1618205.

Batheja, Deepshikha, Srishti Goel, Warren Fransman, Anna Mantsoki, Stefano Ongarello, et Ramanan Laxminarayan. 2023. « Understanding the Value of Biobank Attributes to Researchers Using a Conjoint Experiment ». *Scientific Reports* 13 (1): 22728. https://doi.org/10.1038/s41598-023-49394-6.

Bouagnon, J.J.R. 2022. « Design and Implementation of Nasopharyngeal Specimen Storage in Straws during the COVID19 Pandemic in Côte d'Ivoire ». *GET Journal of Biosecurity and One Health* 1 (2). https://doi.org/10.36108/GJOBOH/2202.10.0250.

Bouagnon, Julie José-Rita, Yannick Konan, Kouadio Ibrahime Sinan, et al. 2024. « In Vitro Research to Evaluate the Antioxidant Effects, Inhibiting Enzymes, Methicillin-Resistant Staphylococcus Aureus Strains of Terminalia Catappa Extracts ». *Scientific African* 23 (mars): e02058. https://doi.org/10.1016/j.sciaf.2024.e02058.

Brand, Angela M., et Nicole M. Probst-Hensch. 2007. « Biobanking for Epidemiological Research and Public Health ». *Pathobiology* 74 (4): 227-38. https://doi.org/10.1159/000104450.

Breiman, Robert F, Eric Osoro, Richard Reithinger, et al. 2025. « Importance of Outbreak Response Research in Bridging Knowledge Gaps on Emerging Infectious Diseases ». *BMJ Global Health* 10 (6): e018297. https://doi.org/10.1136/bmjgh-2024-018297.

Canonne, Morgane, Fabienne George, et Carlos Graux. 2025. « A Message to Biobanks: Get the Word out or Be Out ». *Discover Health Systems* 4 (1): 77. https://doi.org/10.1007/s44250-025-00263-1.

Diallo, Diawo, Babacar Diouf, Alioune Gaye, et al. 2022. « Dengue Vectors in Africa: A Review ». *Heliyon* 8 (5): e09459. https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2022.e09459.

Gao, Brian, Zhiquan Shu, Shen Ren, et Dayong Gao. 2022. « Biobanking: A Foundation of Life-Science Research and Advancement ». *Biosafety and Health* 4 (5): 285-89. https://doi.org/10.1016/j.bsheal.2022.09.003.

Harris, Jennifer R, Paul Burton, Bartha Maria Knoppers, et al. 2012. « Toward a Roadmap in Global Biobanking for Health ». *European Journal of Human Genetics* 20 (11): 1105-11. https://doi.org/10.1038/ejhg.2012.96.

José-Rita, Bouagnon Julie, Guédé Kipré Bertin, Sinan Kouadio Ibrahime, et al. 2022. « Study of the Chemical and in Vitro Cytotoxic Activities of Essential Oils (EOs) of Two Plants from the Ivorian Flora (Lippia Multiflora and Zingiber Officinale) and Their Antiviral Activities against Non-Enveloped Viruses ». *South African Journal of Botany* 151 (décembre): 387-93. https://doi.org/10.1016/j.sajb.2022.03.053.

Julie José Rita Bouagnon, Marcelle Money, Kouao Maxime Diané et al, 2024 Evaluation of the

Quality of SARS COV 2 Positive Nasopharyngeal Samples Stored in Liquid Nitrogen at the Biobank (Pasteur Institute of Côte d'Ivoire). *International Journal of Biosciences (IJB)*, Vol. 24, No. 1, p. 61-65 . https://doi.org/10.12692/ijb/24.1.61-65.

Kintossou, Ambroise Kouamé, Maxime Kouao Diane, Souleymane Cisse, et al. 2022. « Biological Quality Evaluation of Samples Stored in Biobank of Pasteur Institute of Côte d'Ivoire : Case of Influenza in Nasopharyngeal and Meningococcal in Cerebrospinal Fluid (CSF) Samples ». *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 16 (1): 173-83. https://doi.org/10.4314/ijbcs.v16i1.15.

Kintossou, Ambroise Kouamé, Mathias Kouamé N'dri, Marcelle Money, et al. 2020. « Study of Laboratory Staff' Knowledge of Biobanking in Côte d'Ivoire ». *BMC Medical Ethics* 21 (1): 88. https://doi.org/10.1186/s12910-020-00533-y.

Klingstrom, Tomas, Erik Bongcam-Rudloff, et Jane Reichel. 2018. « Legal & Ethical Compliance When Sharing Biospecimen ». *Briefings in Functional Genomics* 17 (1): 1-7. https://doi.org/10.1093/bfgp/elx008.

Kouao Diané, Maxime, Claude Aimée Diaha-Kouamé, Rita José Julie Bouagnon, et al. 2023. « Status Report of National Reference Laboratories for Epidemiological Surveillance of Communicable Diseases and Diseases with Epidemic Potential in Côte d'Ivoire after More Than a Decade of Existence ». *American Journal of Public Health Research* 11 (4): 143-51. https://doi.org/10.12691/ajphr-11-4-3.

Lindsey, Nicole P., Jennifer Horton, Alan D. T. Barrett, et al. 2022. « Yellow Fever Resurgence: An Avoidable Crisis? » *Npj Vaccines* 7 (1): 137. https://doi.org/10.1038/s41541-022-00552-3.

Malsagova, Kristina, Artur Kopylov, Alexander Stepanov, et al. 2020. « Biobanks—A Platform for Scientific and Biomedical Research ». *Diagnostics* 10 (7): 485. https://doi.org/10.3390/diagnostics10070485.

Marcelle, Money Ettien, Konan Kouassi Martin, et Diane Kouao Maxime. 2024. « Acceptability of the Establishment of an Umbilical Cord Blood Stem Cell Bank by Pregnant Women in Côte d'Ivoire in 2023 ». *International Journal of Health Sciences and Research* 14 (5): 476-82. https://doi.org/10.52403/ijhsr.20240562.

Matharoo-Ball, Balwir, Mbayame Diop, et Zisis Kozlakidis. 2022. « Harmonizing the COVID-19 Sample Biobanks: Barriers and Opportunities for Standards, Best Practices and Networks ». *Biosafety and Health* 4 (4): 280-82. https://doi.org/10.1016/j.bsheal.2022.06.003.

Mayne, Elizabeth Sarah, Talishiea Croxton, Alash'le Abimiku, et al. 2017. « Genes for Life: Biobanking for Genetic Research in Africa ». *Biopreservation and Biobanking* 15 (2): 93-94. https://doi.org/10.1089/bio.2017.0007.

Mitchell, Derick, Jan Geissler, Alison Parry-Jones, et al. 2015. « Biobanking from the Patient Perspective ». *Research Involvement and Engagement* 1 (1): 4. https://doi.org/10.1186/s40900-015-0001-z.

Mohammadzadeh, Anoosh, Samira Farjaminejad, Poonam Patel, et al. 2025. « Biobanking in Sub-Saharan Africa: A Review of Data Protection Frameworks ». *Biopreservation and Biobanking* 23 (3): 177-85. https://doi.org/10.1089/bio.2024.0086.

N. Daniele et al. 2016. *Biobanks and Clinical Research: An "Interesting" Connection*.

Ortiz-Lizcano, María Isabel, Enrique Arias-Antunez, Ángel Hernández Bravo, María Blanca Caminero, Tomás Rojo Guillen, et Syong Hyun Nam Cha. 2023. « Increasing the Security and Traceability of Biological Samples in Biobanks by Blockchain Technology ». *Computer Methods and Programs in Biomedicine* 231 (avril): 107379. https://doi.org/10.1016/j.cmpb.2023.107379.

Paskal, Wiktor, Adriana M. Paskal, Tomasz Dębski, Maciej Gryziak, et Janusz Jaworowski. 2018. « Aspects of Modern Biobank Activity – Comprehensive Review ». *Pathology & Oncology Research* 24 (4): 771-85. https://doi.org/10.1007/s12253-018-0418-4.

Rita, Bouagnon Julie José, Diané Kouao Maxime, Money Marcelle, et al. 2023. « Resin Straws: A System to Safely Store Nasopharyngeal Specimens Collected During the COVID-19 Pandemic in Ivory Coast ». *Scholars Academic Journal of Biosciences* 11 (02): 69-73. https://doi.org/10.36347/sajb.2023.v11i02.005.

Sargsyan, Karine, Tanja Macheiner, Petra Story, et al. 2015. « Sustainability in Biobanking: Model of Biobank Graz ». *Biopreservation and Biobanking* 13 (6): 410-20. https://doi.org/10.1089/bio.2015.0087.

Vashisht, Vishakha, Ashutosh Vashisht, Ashis K. Mondal, et al. 2023. « Genomics for Emerging Pathogen Identification and Monitoring: Prospects and Obstacles ». *BioMedInformatics* 3 (4): 1145-77. https://doi.org/10.3390/biomedinformatics3040069.

LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)

LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)

TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, Université Félix Houphouët (FHB) de Cocody, (Côte d'Ivoire). Sociologie de la Santé

N'gnanda Anne-Marie KOUADIO, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody, (Côte d'Ivoire). Sociologie de la Santé

N'GORAN Ekian Noël, Université Félix Houphouët-Boigny (FHB) de Cocody, (Côte d'Ivoire). Sociologie Politique

Résumé

La santé des populations est une question qui préoccupe les États car la bonne santé est fondamentale pour le développement humain durable. Ainsi, plusieurs politiques ont-elles été adoptées au cours des conférences internationales qui permettent la création des centres de santé urbain à base communautaire (CSUCom) dans le but de rendre les soins accessibles et équitables. Ils favorisent une cogestion des professionnels de santé et les usagers. L'étude se propose d'analyser les rapports de leadership et la responsabilité des acteurs en relation dans la gestion des CSUCom et leurs influences sur le développement des soins en Côte d'Ivoire. Pour atteindre cet objectif, l'approche qualitative à travers l'entretien semi-directif a été mobilisée pour collecter les données. Ainsi, l'échantillon de l'étude est-il composé de 15 acteurs. Il ressort de ces investigations que les communautés s'approprient les soins lorsqu'ils sont associés à sa gestion. Cette appropriation favorise l'amélioration de la couverture sanitaire. Aussi, le rapport aux soins des populations se construit-il sur des relations de confiance et de collaboration.

Cependant, des rapports conflictuels naissent entre les médecins et la communauté lorsqu'ils partagent la direction des centres de santé suivit d'un faible taux de fréquentation de ces centres.

Mots clés : Santé, Communauté, Cogestion, Conflit, Leadership.

Abstract

Population health is a concern for states because good health is fundamental to sustainable human development. Thus, several policies have been adopted during international conferences that allow for the creation of CSUComs (Community Health Centers) with the aim of making healthcare accessible and equitable. They promote co-management between healthcare professionals and users. This study aims to analyze the leadership relationships and the responsibility of stakeholders involved in the management of CSUComs and their influence on the development of healthcare in Côte d'Ivoire.

To achieve this objective, a qualitative approach using semi-structured interviews was used to collect data. Thus, the study sample consisted of 15 stakeholders.

These investigations show that communities take ownership of healthcare when they are involved in its management. This ownership promotes improved healthcare coverage. Furthermore, the population's relationship with healthcare is built on relationships of trust and collaboration. However, conflicting relationships arise between doctors and the community when they share the management of health centers followed by a low attendance rate of these centers.

Key words: Health, Community, Co-management, Conflict, Leadership.

Introduction

La décentralisation de la gestion de la santé et des centres de soins est nécessaire vue l'échec des systèmes de soins gratuits et l'incapacité des gouvernements à protéger les populations vulnérables (S. Curtis et A. Learmonth, 2017). L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

propose alors la santé communautaire comme une stratégie potentielle pour promouvoir la santé, conformément à la Charte d'Ottawa (1986) et à l'Initiative de Bamako (1987). Celle-ci définit la promotion de la santé comme un processus permettant aux populations de mieux contrôler et améliorer leur santé (Initiative de Bamako, 1987 : 2). Dans ce cadre, la santé communautaire est perçue comme une approche participative impliquant les communautés locales dans toutes les initiatives de santé les concernant (Rochon, 1976). Cette participation peut se traduire à travers la conception, la mise en œuvre, la gestion ou la pratique des soins.

Comme de nombreux pays africains, la Côte d'Ivoire a intégré les recommandations de la conférence d'Alma Ata sur les Soins de Santé Primaire (SSP). L'Initiative de Bamako a concrétisé ces recommandations à l'échelle régionale, en favorisant la création de structures participatives (Rochon, op. cit.), intégrant les représentants des communautés où sont construits les centres de santé urbains à base communautaire. En Côte d'Ivoire, cela s'est matérialisé par le « Projet Santé Abidjan (PSA) », soutenu par la coopération française, qui a permis la construction de ces centres à partir de 1992.

Les premiers centres communautaires sont ceux de Yopougon et d'Abobo Sagbé, inaugurés en 1994 (Gobbers, 2013). De 1994 à 1998, dix (10) autres centres ont été construits dans les communes d'Abidjan (Ortiz, 1998). Treize ans après l'ouverture des premiers CSUCom, 42 centres de santé communautaires avaient été établis dans le district sanitaire d'Abidjan, jouant un rôle clé dans le système de santé ivoirien (DIPE, 2012 cité par Koné, 2012). La prise en charge sanitaire par les CSUCom représentent plus de 80% des prestations de soins. Il s'agit des consultations, des accouchements et des vaccinations. En effet, « en 2012, les 42 CSUCom ont pu effectuer plus de 6,76 millions de consultations et environ 483 714 accouchements, dont 88 350 à domicile, avec 1,93 million de consultations prénatales. En matière de santé préventive, 2,43 millions d'enfants ont été vaccinés. Plus de 800 professionnels de la santé y sont employés, ayant généré environ 100 milliards de FCFA pour l'État ivoirien depuis leur création » (ibidem).

Ainsi, « les taux de fréquentation des CSUCom démontrent-ils de leur importance dans le système sanitaire ivoirien » (Tié, 2015). En 2010, des centres comme ceux d'Arras III et de Gonzagueville affichaient des taux de fréquentation respectifs de 42,10% et 20,37%, tandis que le taux national des Soins de Santé Primaire (SSP) était de 21% entre 2000 et 2002.

Malgré les réussites, la gestion collégiale des CSUCom rencontre des difficultés, notamment en matière de collaboration entre les agents de santé et la communauté. En effet, selon les textes règlementaires des CSUCom, la communauté d'un quartier doit s'organiser en association à sa

tête un Conseil d'Administration élu pour gérer le centre de santé. Pourtant, le centre de santé communautaire de Gonzagueville déroge à cette réalité. Il connait des conflits de gestion dus à des tentatives d'appropriation par certaines catégories sociales, en dépit des textes en vigueur. Il se pose donc la question de leadership et de la responsabilité des acteurs au sein des CSCom. Le leadership désigne la capacité d'une personne à influencer, à motiver et à guider un groupe ou une organisation pour atteindre des objectifs.

Dès lors, comment les rapports de leadership et la responsabilité des acteurs impliqués dans la gestion des CSUCom influencent-elles le développement des soins en Côte d'Ivoire, et spécifiquement au CSUCom de Gonzagueville ?

L'ancrage théorique est la Théorie des conflits selon L. A. Coser (1956). Elle repose sur l'idée que la société ou l'organisation fonctionne de manière antagoniste, en raison des intérêts individuels ou de groupe. Chaque participant, ainsi que son groupe, s'efforcent de maximiser ses avantages. La théorie met en évidence les différents conflits entre les classes sociales, notamment la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie, ainsi que les oppositions entre idéologies capitalistes et socialistes. Dans le cadre de l'étude, le contrôle des CSUCom affecte les relations entre les acteurs, notamment entre les professionnels de santé et les membres de la communauté. Le principal enjeu qui motive les conflits est le contrôle ou le leadership et la gestion du centre de santé. Bien que le contrôle des structures sanitaires soit théoriquement attribué aux acteurs communautaires, en pratique, cette gestion est largement dominée par les professionnels de santé. Cette situation engendre des frustrations au sein de la communauté.

Le travail va aborder quatre principaux points : la méthodologie, les résultats, la discussion et la conclusion, tout en clarifiant le cadre théorique qui sous-tend les résultats.

I - Méthodologie

Cette section de l'étude examine le site de la recherche, la population, l'échantillonnage et la méthode d'analyse.

L'étude s'est concentrée sur la commune de Port-Bouët dans le district d'Abidjan plus précisément à Gonzagueville. Il est également un quartier de Port-Bouët, situé le long du littoral. Son peuplement est dû à l'ouverture du wharf[1] et à la création du premier port de Côte d'Ivoire en 1950.

[1]Un wharf en mer, de 300 mètres de longueur à quelques kilomètres à l'est de Vridi, dans la commune de Port-Bouët

La commune de Port -Bouët a été choisie car, elle accueille le centre de santé communautaire confronté à des crises internes, où la collaboration entre les professionnels de santé et les membres de la communauté est souvent marquée par des conflits d'intérêts.

Les acteurs interrogés dans cette étude comprennent :

- les professionnels de santé qui dirigent les centres de santé communautaire ;
- les membres du Conseil d'Administration, qui ont géré les CSUCom pendant de nombreuses années avant d'être exclus de leur fonctionnement. Ils détiennent des informations précieuses pour comprendre l'offre de soins ;
- les leaders communautaires (chefs de quartier, présidents d'associations de jeunes et de femmes) : ces acteurs sont concernés par les soins dispensés et le fonctionnement des CSUCom, qui sont intégrés dans leurs quartiers.

De plus, des acteurs témoins ont été sollicités en raison de leur connaissance des réalités de la gestion et du fonctionnement des centres de santé communautaires, tels que :

- le président de la fédération de la santé communautaire de Côte d'Ivoire (FASCOMCI) ;
- le président du réseau national de la santé communautaire de Côte d'Ivoire (RENASCOMCI).

Pour constituer l'échantillon, l'échantillonnage par choix raisonné a été adopté. Les centres de santé communautaires ont été gérés par deux entités distinctes : le Conseil d'Administration et les professionnels de santé.

Les premières catégories d'acteurs n'étant pas disponibles, il n'existe aucune base de données sur leur effectif. C'est pourquoi l'échantillonnage par choix raisonné (non probabiliste) (N'Da, 2015) a été utilisé pour constituer l'échantillon de cette population. En ce qui concerne la seconde catégorie de gestionnaires, l'organigramme a servi de référence pour établir la base de données et a permis de constituer cet échantillon.

À partir des données de l'enquête exploratoire, le nombre de professionnels de santé a été déterminé. L'échantillon s'est donc constitué en fonction du nombre d'agents de santé, car ces derniers dirigent les CSUCom. Les membres du Conseil d'Administration ont également été interrogés en raison de leur expérience dans la gestion de ces structures. Enfin, les usagers des CSUCom ont été sollicités, car ils bénéficient directement de ces services.

Ainsi, l'échantillon est-il composé de 15 individus : 03 professionnels de la santé, 05 membres du Conseil d'Administration, 05 usagers des CSUCom, ainsi qu'un président d'association de CSUCom et un Directeur Départemental de la santé.

La constitution de l'échantillon des membres du Conseil d'Administration a été réalisée grâce à la technique de la boule de neige, comme le suggèrent Marpsat et Razafindratsima (2010). Cette méthode consiste à bâtir l'échantillon à partir d'un premier répondant, qui recommande ou fournit les contacts d'autres personnes jusqu'à atteindre la saturation.

Après l'élaboration de l'échantillon, les données ont été collectées à travers des entretiens libres avec des acteurs clés et témoins. Le guide d'entretien s'est articulé autour de deux grandes thématiques :

- Les idéologies entourant les CSUCom ;
- La structuration des relations sociales entre les professionnels de santé et les membres de la communauté.

Une fois la collecte des données effectuée, le traitement a été réalisé manuellement, suivant plusieurs étapes :

- la transcription des données enregistrées avec un dictaphone et élaboration de fiches individuelles ;
- l'analyse transversale des fiches de données et création de fiches thématiques ;
- la codification des données et élaboration des catégories d'analyse.

II - Résultats

II-1 1 - IDÉOLOGIES ENTOURANT LES CSUCOM

II-1-1 1 - Idéologies d'Appropriation des CSUCom par la communauté

Les idéologies d'appropriation mettent en lumière deux aspects principaux : la perception des CSUCom comme des biens communautaires et la gestion communautaire de ces structures.

Pour le premier aspect, la communauté considère que les centres de santé sont établis pour répondre à ses besoins en matière de santé. Ainsi, les CSUCom sont vus comme des ressources destinées à leurs membres. Ils soulignent également l'idée que la gestion des CSUCom doit-être communautaire. Les membres estiment que ces centres, comme leur nom l'indique, appartiennent à la communauté. Le témoignage illustre cette réalité.

> Pour moi, un centre de santé communautaire est une institution destinée à accueillir la population localement. C'est un bien qui appartient à la communauté. Il est principalement conçu pour fournir les premiers soins aux habitants et, le cas échéant, pour assurer leur évacuation vers un établissement plus approprié (Extrait du discours d'un chef communautaire, Gonzagueville, **Source** : notre enquête, 2023).

Concernant le deuxième point, il souligne l'importance de la gestion communautaire des CSUCom. Les membres de la communauté considèrent que, comme leur nom l'indique, ces centres de santé appartiennent à la communauté. Par conséquent, leur gestion devrait être attribuée à celle-ci. Cette gestion communautaire est essentielle non seulement pour garantir la prise en charge sanitaire des populations, mais aussi pour favoriser le développement de la santé publique. Cela amène certains membres de la communauté à exprimer les idées suivantes :

> Il est essentiel que la population gère ces centres de santé, car ce sont eux qui sont directement concernés. Ils connaissent réellement les problèmes spécifiques du quartier où ces centres sont implantés. Par exemple, il n'est pas judicieux d'installer un laboratoire de gynécologie dans un endroit où les femmes ne viendront pas. La population sait mieux quels sont les besoins des habitants du quartier (Extrait du discours d'un secrétaire du comité d'Administration, Gonzagueville, **Source** : notre enquête, 2023.

Si les membres de la communauté cherchent à s'approprier les centres de santé communautaires urbains, les professionnels de la santé, de leur côté, semblent vouloir les désapproprier.

II-1-2 - Idéologies de désappropriation des membres de la communauté par les professionnels de santé

Les idéologies construites par les professionnels de santé concernant les CSUCom sont marquées par une double démarche de désappropriation des usagers. Ce qui provoque des conflits liés à la présence de la communauté dans le comité de gestion des CSUCom et le manque de formation des membres en matière de santé.

Les professionnels pensent que la gestion des CSUCom devrait être communautaire, mais la participation de la communauté engendre des conflits. Ces conflits entraînent une évolution

dans la gestion. Les discours des acteurs indiquent le passage d'une gestion communautaire à une gestion étatique répondant à la nécessité de réguler socialement et d'assurer une prise en charge adéquate des besoins de santé de la population. En effet, après plusieurs années de fonctionnement, les instances dirigeantes des CSUCom ont été confrontées à des crises internes, qui ont perturbé leur fonctionnement. Cela a conduit à une transformation au sein de ces centres. Selon les professionnels de santé, cette évolution était prévisible, en raison de problèmes de leadership au sein des structures.

> Ce changement était néanmoins prévisible. En effet, dans la gestion des ressources humaines, des évolutions sont inévitables. Maintenant que nous avons échangé et que certains représentants de la communauté, qui faisaient partie de ce COGES, ont voulu s'imposer en tant que dirigeants, il est important de noter qu'il n'y avait pas de problème de leadership ici. La question était plutôt de collaborer pour harmoniser nos forces. Ainsi, le ministère a estimé qu'il était préférable que les soins soient dispensés à la population conformément aux normes établies par l'État, indépendamment de la participation immédiate de la communauté (Extrait d'un discours d'un membre du Conseil d'Établissement, Gonzagueville, **Source** : notre enquête, 2023.

Le manque de formation ou de développement des compétences des membres de la communauté contribue à leur désengagement dans la gestion des structures sanitaires communautaires. En effet, lorsqu'on confie la gestion des centres de santé aux communautés, il est essentiel de mettre en place une formation pour que chacun comprenne son rôle. Cependant, selon les professionnels de la santé, cette formation n'a pas été réalisée, ce qui entraîne une méconnaissance des responsabilités de chaque acteur. Le principe de fonctionnement des actions communautaires reste mal compris par les membres. En l'absence de renforcement des capacités, les administrateurs des CSUCom se retrouvent isolés. Les témoignages des participants à l'enquête illustrent bien cette situation.

> En général, on peut dire qu'actuellement, la gestion de la communauté laisse à désirer. Elle ne se déroule pas comme elle devrait, ce qui pourrait être lié à un manque de formation ou à une absence d'explications de l'État concernant la répartition des responsabilités. Personnellement, j'ai dû venir à Abidjan pour observer la situation, et en étant sur place, on perçoit certaines réalités. Par exemple, il y a des présidents de conseils d'administration qui considèrent les centres de santé comme des biens personnels. C'est un constat que l'on fait aujourd'hui, et cela crée des problèmes pour tous ces centres (extrait de discours d'un membre du Conseil d'Etablissement, Gonzagueville, **Source** : notre enquête, 2023.

Les différentes idéologies mettent en exergues la nature des relations entre les acteurs en présence, qui sont souvent marquées par des conflits et une méfiance mutuelle.

II-2 : Structuration des liens sociaux entre les professionnels de santé et les membres de la communauté

L’analyse des relations entre les acteurs au sein des centres de santé communautaires permet d’examiner les diverses interactions entre les acteurs en compétition. Les relations s'articulent autour des enjeux clés, où les usagers et les professionnels de santé cherchent à prendre le lead des centres. Trois types de relations se dégagent au sein des centres de santé : les relations de confiance, de méfiance ou d’évitement, et les relations conflictuelles.

Concernant les rapports de confiance, les répondants développent des relations solides au sein de leurs groupes respectifs, que ce soient les soignants entre eux ou la communauté. La confiance apparaît notamment lorsque l'un des leurs est leader dans la gestion des centres de santé communautaire. Par exemple, la présence d'un membre de la communauté dans la gestion permet une fréquentation accrue des centres par cette même communauté.

En revanche, bien qu'il existe des relations de confiance entre les professionnels de santé, des dynamiques de méfiance et d’évitement se développent entre eux et les membres de la communauté.

Concernant les relations de méfiance et d’évitement, les acteurs en compétition tendent à se fuir et à se méfier les uns des autres, ce qui entraîne des problèmes de leadership. Les professionnels de santé s'appuient sur leur expertise pour remettre en question la gestion des structures sanitaires par les membres de la communauté. De leur côté, ces derniers estiment que la formation des agents de santé justifie leur position à la tête de ces structures. Ils contestent donc la gestion des centres de santé communautaires par les acteurs locaux, affirmant que le fonctionnement des CSUCom doit être sous le contrôle des professionnels de santé. Contrairement à ces derniers, les membres de la communauté préfèrent éviter tout contact avec eux ainsi qu'avec les CSUCom.

> À l'origine, les médecins étaient réticents à l'idée que les instituts de santé soient gérés par la population. C'était une approche nouvelle ; traditionnellement, un médecin sortant de la faculté devenait automatiquement directeur. Maintenant, on leur disait que leur supérieur était la communauté, qui serait responsable de la gestion et des orientations, tandis qu'eux se contenteraient de faire des consultations. Cela a donc été un changement qui a suscité leur désaccord. Cependant, étant donné que cela faisait partie d'une volonté politique, ils ont dû s'adapter, même si des tensions persistaient en arrière-plan (extrait du discours d’un responsable communautaire, Gonzagueville, **Source** : notre enquête, 2023.

III.DISCUSSION

La discussion des résultats de cette étude porte sur deux thématiques : les CSUCom en tant que politique de développement sanitaire et les conflits internes comme moyen de positionnement des leaders à la tête des CSUCom

III. 1 CSUCom comme politique de développement sanitaire

Les travaux ont montré que les centres de CSUCom ont été établis non seulement pour rapprocher les soins des populations, mais aussi pour les rendre accessibles à tous les groupes sociaux. Ils favorisent ainsi l'équité en matière de soins et renforce la confiance de l'usager envers les structures sanitaires.

Les travaux de Bete (2013) sur la « contribution des mutuelles de santé à l'accès aux services de santé dans les districts sanitaires du Bénin, du Cameroun, de la Guinée et du Togo de 2005 à 2011 » confirme cette assertion. Elle estime que les soins communautaires ont amélioré le système de santé en réduisant la distance d'accès aux soins. Cependant, malgré ces progrès, un problème persiste : le financement des soins par la population. Bien que cette politique ait rapproché les soins des populations, la question du remboursement des frais médicaux reste un défi.

Audibert et al. (2005), dans leur étude sur l'« Utilisation des services de santé de premier niveau au Mali », montrent également que les CSUCom ont joué un rôle clé dans le développement de la santé publique. Ils mettent en exergue les transformations positive du système sanitaire au Mali. En effet, avant 1985, la gestion des soins était uniquement réservée aux établissements publics et aux centres de santé revitalisés. Mais, avec la décentralisation des soins, les soins communautaires à but non lucratif ont vu le jour, transformant ainsi significativement l'accès aux soins de premier niveau. La réussite des soins de premier niveau est liée à leur gestion collégiale et communautaire, ce qui garantit des services proposés répondant aux besoins de la population.

Soura et Coulibaly (2013) ont abordé la décentralisation des services de santé en Côte d'Ivoire, en mettant en lumière le rôle des centres de santé communautaire dans l'amélioration du système sanitaire. Pour eux, grâce à cette décentralisation, les soins sont devenus accessibles et proches des populations. En effet, « il y a un établissement de soins pour 12 822 habitants, une maternité pour 14 000 femmes en âge de procréer, et un lit d'hôpital pour 2 890 habitants. Aussi, 54 % des Ivoiriens vivent à proximité d'un centre de santé, et 14 % sont à moins de 5 kilomètres (km), ce qui signifie que 68 % de la population rurale est située à environ 5 km d'un centre de santé. Le ratio médecin/habitant est de 1 pour 9 000, toutes structures confondues ». Ces progrès indiquent que la majorité des localités en Côte d'Ivoire disposent désormais de centres de santé.

Les différents travaux ont analysé le développement des soins favorisé par la décentralisation de l'offre. Ils montrent de ce fait que le développement des soins s'appuie sur le rapprochement et l'accessibilité des soins. De plus, l'implication des usagers ou la gestion collégiale des soins constitue l'un des facteurs d'un développement sanitaire. Mais, ce mode de gestion ne se fait pas sans heurts.

III.2. Les conflits internes comme moyen de positionnement des leaders à la tête des CSUCom

Les conflits au sein des centres de santé communautaire entre les professionnels de santé et la communauté représentent un moyen de se positionner comme leader. En effet, la gestion des CSUCom engage la collaboration de deux entités : les professionnels de santé et les usagers qui sont en conflit pour leur positionnement. Comme le souligne la théorie du conflit de L. A. Coser (1956). S'inspirant des travaux de Georg Simmel (1912), Coser perçoit le conflit comme le facteur d'une intégration sociale. En effet, Coser estime que le conflit peut servir à renforcer la cohésion d'un groupe peu structuré. Pour l'auteur, le conflit ne constitue pas un élément destructeur. Bien au contraire, il participe à la cohésion de la société. Dans une société en conflit par exemple, le conflit favorise le renforcement des liens sociaux et l'intégration sociale. Coser démontre ainsi le rôle dynamique des conflits au sein des organisations et en souligne l'utilité et l'importance. Il estime que les conflits surgissent à la suite de certaines défaillances de l'organisation, en l'occurrence, l'indifférence ou l'incapacité de celle-ci à résoudre certains problèmes considérés comme fondamentaux par un ou plusieurs de ses membres, Filakembo (2006).

Pour rendre compte de cette réalité, l'auteur applique le fonctionnalisme à l'analyse du conflit. Ses recherches ont porté principalement sur les formes et la fonction des conflits sociaux. Coser fait la distinction entre deux formes de conflits. Il s'agit des conflits irréalistes et des conflits réalistes. *Conflit irréaliste* : selon Coser, le conflit irréaliste n'est pas provoqué par la recherche ou la satisfaction des fins rivales. Ces conflits surviennent parce que certains des participants ont besoin de relâcher la tension. Il n'est pas question ici de lutter pour obtenir un gain quelconque. La seule satisfaction que les acteurs ont des conflits irréalistes, est l'acte agressif lui-même. Il existe des alternatives fonctionnelles quant aux objets.

Conflit réaliste : contrairement aux conflits irréalistes, ces conflits sont provoqués par les frustrations des acteurs. Au cours des interrelations, certains membres des groupes subissent des frustrations dues à l'inégalité de partage de biens. Pour Coser, les conflits réalistes sont ainsi

provoqués par la frustration de demandes spécifiques au sein de la relation. Les participants sont dirigés par l'attente de gains et s'adressent à ce qu'ils présument être à l'origine de la frustration. Il existe des alternatives fonctionnelles quant aux moyens. Le conflit réaliste intervient lorsque les acteurs décident de lutter pour parvenir à la réalisation d'un objectif bien précis.
L'analyse de Steffen (1979) sur les usagers dans un Centre de santé en France met en évidence les tensions entre les patients et les médecins. Les conflits découlent non seulement du manque de financements pour les centres de santé, mais aussi de leur organisation interne. Les antagonistes dans ce contexte sont les professionnels de santé et les mutuelles. Ils entraînent un ralentissement des activités de la structure et une baisse des revenus.

Curchod (2009) soutient également cette idée dans ses recherches sur les relations entre soignants et soignés. Il constate que l'individualisme caractéristique de la société occidentale impacte tous les domaines, y compris la santé. Ainsi, l'évolution engendre-t-elle des conflits dans le système de santé occidental, opposant les professionnels de santé, les patients et leurs proches. Les relations conflictuelles nuisent non seulement à la qualité des soins, mais aussi à la dynamique de confiance entre les acteurs.

Diallo (2001) observe, quant à lui, les relations entre soignants titulaires et bénévoles dans un contexte de santé publique de Conakry. Les relations sont souvent marquées par l'antagonisme et la jalousie. Ceux-ci sont dues à des inégalités de statut et de revenus. Ainsi, les stagiaires, souvent moins valorisés et non rétribués, travaillent plus, tout en étant sous-estimés. De plus, certains stagiaires masculins éprouvent des difficultés à être sollicités par les soignantes pour des achats personnels, même s'ils le font pour « créer un lien ». Ces tensions entre soignants titulaires et bénévoles compromettent la qualité de l'offre de soins.

Bien que ces études présentent des similitudes concernant les tensions liées aux inégalités de statut et aux rivalités, la spécificité de cette recherche réside dans le manque de volonté des acteurs à collaborer dans la gestion des CSUCom et se positionner comme leader.

Conclusion

Cette étude vise à analyser les relations entre les acteurs impliqués dans la gestion des CSUCom et leur impact sur le développement des soins en Afrique, en particulier en Côte d'Ivoire.

En utilisant une approche qualitative et en s'appuyant sur une population de 15 acteurs, l'étude s'est déroulée dans la commune de Port-Bouët plus précisément à Gonzagueville. Les données collectées sur le terrain révèlent que les membres de la communauté cherchent à s'approprier les CSUCom, tandis que les professionnels de santé tentent de les en déposséder. Ces idéologies divergentes engendrent des relations conflictuelles, marquées par la méfiance et l'évitement.

Les résultats indiquent que le leadership et la responsabilité dans les pratiques professionnelles de soins au sein des Centres de Santé Urbains à base Communautaire représentent un véritable défi pour la prise en charge des patients et le développement des soins en Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, à condition qu'une collaboration efficace s'établisse entre les professionnels de santé et les membres de la communauté.

Bibliographie

AUDIBERT Martine, TKINT DE ROODENBEKE, ERIC ANDRE, Traore, Ismail Samba; Pavy-LETOURMY Aude; MALLE Daouda; SOGODOGO Amadou; SIDIBE Sidi (2005) Utilisation des services de santé de premier niveau au Mali : *Analyse de la situation et perspectives* Région Afrique, Département du développement humain Document de travail.

BÉTÉ Franck Hilaire (2013) *Contribution des mutuelles de santé dans l'accès des populations aux services de santé dans les districts sanitaires du Bénin, du Cameroun, de la Guinée et du Togo de 2005 à 2011*, Mémoire de Master 2 Professionnel en économie et management de la Santé Publique dans les Pays en Développement, Université de Paris Dauphiné, 85 p.

COSER Lewis (1956), *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, coll. "Sociologies", 183 pages.

CURCHOD Claude (2009), *Relations soignants-soignés : Prévenir et dépasser les conflits*, Editeur : MASSON, 224 pages.

DIALLO Youssouf (2001), Les relations des soignants titulaires et des soignants bénévoles dans les centres de santé publics de Conakry, Réseau Anthropologie de la santé, *Les professionnels de santé***,** Unité de Recherche Socio-Anthropologie de la santé SHADYC (EHESS - CNRS) Bulletin n° 2 pp 37-45.

FILAKEMBO Chandrelle Mafuele (2006), *Filles-mères et conflits familiaux dans les ménages de Kinshasa, une enquête menée dans la commune de Bumbu*, Université de Kinshasa (RDCONGO) Diplôme de licence en sociologie, Disponible sur : www.mémoireonline. Com, Consulté le 18/ 03/2014.

GOBBERS Didier (2003), *« Côte d'Ivoire : « les enjeux d'un système d'assurance maladie universelle »,* In adsp (actualité et dossier santé publique) n°43, pp.61-66.

N'DA Paul (2015), Méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion des résultats : comment réaliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre, Abidjan, EUCI (Edition Universitaire de Côte d'Ivoire) collection pédagogie, 160 pages.

ORTIZ Christine (1998), Les Formations Sanitaires à base Communautaire à Abidjan : Un système naissant de pré-paiement non mutualisé, Atelier « Les mutuelles de santé en Afrique », CIDEF, Paris.

ROCHON Jean (1976), « La santé communautaire dans le système régional des services de santé et des services sociaux », *In Courrier CIE*, 26, n° 3, pp. 474-478.

SARAH Curtis et Alyson LEARMONTH (2017), « La décentralisation va-t-elle améliorer la santé et réduire les inégalités de santé au Royaume-Uni, *Revue francophone sur la santé et les territoires* [En ligne], Décentralisation et territorialisation de la santé, mis en ligne depuis le 06 juin 2017, consulté le 26 juin 2025. URL: http://journals.openedition.org/rfst/586; DOI : https://doi.org/10.4000/rfst.586.

SIMMEL Georges (1912), *Le conflit*, Paris, Circé, 166 pages.

SOURA Biesse, Coulibaly Sékou (2014), « Analyse du processus de décentralisation des services de santé en Côte d'Ivoire », *Med Sante Trop* ; 24 : pp151-156. doi : 10.1684/mst.2013.0255.

STEFFEN Monika (1979), « Les usagers dans une expérience de services communautaires de santé : le cas d'un Centre de santé en France. » *International Review of Community Development* 1 pp 55–66. DOI : 10.7202/1034822ar.

TIE Gouin Bénédicte Edwige (2015), Problématique du maintien des médecins chefs et désertion des Centres de Sante Urbains à base Communautaire (CSUCom) par la communauté : cas des CSUCom D'arras III, de Gonzagueville et de Vridi 3 (Abidjan), Thèse Unique de Doctorat à Université Félix Houphouët Boigny-Cocody.

DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ

OUSSOU Kouadio Jean Richard
Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
Département de Philosophie, Histoire des Sciences et bioéthique

Résumé :

Le droit à la santé vise à garantir à chaque citoyen la possibilité d'accéder à des soins de qualité sans discrimination. Il s'agit d'un objectif ambitieux inscrit dans de nombreux traités internationaux et constitutions nationales. Toutefois, la mise en œuvre de cette aspiration noble reste un défi majeur dans la plupart des pays africains au regard des nombreux obstacles relatifs à la gouvernance hospitalière. Les établissements de santé et les populations sont confrontés à des crises croissantes en matière d'allocation des ressources sanitaires. Dans ce contexte, en partant des approches comparative, critique et systémique, l'objectif de cette communication est d'analyser les mécanismes de gouvernance hospitalière en Afrique, et d'en identifier les leviers permettant de renforcer l'effectivité du droit à la santé. Il est question d'examiner des facteurs tels que les déserts médicaux et les avancées technologiques rapides. Il s'agit alors pour revitaliser les soins de santé en Afrique, d'établir une gouvernance hospitalière efficace qui respecte le droit à la santé, afin d'assurer une amélioration de la qualité des services et une réponse adéquate aux besoins de toutes les populations.

Mots-clés : Afrique, Droit à la santé, Établissements de santé, Gouvernance hospitalière, Technologie.

Abstract:

The right to health aims to guarantee every citizen the opportunity to access quality care without discrimination. This is an ambitious goal enshrined in numerous international treaties and national constitutions. However, the implementation of this noble aspiration remains a major challenge in most African countries given the numerous obstacles related to hospital governance. Health institutions and populations are facing growing crises in the allocation of health resources. In this context, based on comparative, critical and systemic approaches, the objective of this communication is to analyze the mechanisms of hospital governance in Africa, and to identify the levers to strengthen the effectiveness of the right to health. It is a question of examining factors such as medical deserts and rapid technological advances. To revitalize health care in Africa, it is therefore necessary to establish effective hospital governance that respects the right to health, in order to ensure an improvement in the quality of services and an adequate response to the needs of all populations.

Keywords: Africa, Right to health, Health establishments, Hospital governance, Technology.

INTRODUCTION

La question du droit à la santé et de la gouvernance hospitalière en Afrique comme partout ailleurs dans le monde sont essentielles. Entendu selon M. Moulin (2001, p. 720), comme un état allant de « l'absence de maladie à un état de bien-être global, psychique et physique de l'individu », le droit à la santé va au-delà de son aspect purement médical pour se situer dans une optique sociale, politique et éthique. En Afrique, ce droit joue un rôle spécifique dans les stratégies de développement, puisqu'il conditionne directement l'accès des individus à une existence digne et fructueuse. Cependant, malgré les progrès réalisés au niveau normatif et institutionnel, l'application réelle du droit à la santé demeure un enjeu important pour plusieurs Etats africains.

De nombreux défis demeurent dont le financement insuffisant des établissements hospitaliers, l'absence d'une couverture sanitaire universelle efficace, les disparités régionales dans l'accès aux services de santé, le manque de personnel qualifié et la dépendance au secteur privé. De plus, les enjeux démographiques (la population africaine en 2025 est estimée à plus de 1 milliards d'habitants) intensifient la tension sur les hôpitaux et les établissements de santé. Ce contexte souligne l'importance de réviser la gouvernance des hôpitaux pour garantir une planification plus efficace, une administration optimale des ressources et un accès aux soins équitables. Elle concerne non seulement l'État, mais également les professionnels de la santé, les patients et le privé. Bien que des pays africains tels que le Maroc, le Rwanda ou l'Afrique du sud aient initié des réformes significatives, d'autres comme la Côte d'Ivoire et le Kenya sont toujours en proie à des situations disparates où les PND peinent à réduire l'écart entre les exigences sanitaires et la situation sur le terrain.

De ce point de vue, cette étude pose le problème suivant : la gouvernance sanitaire en Afrique favorise-t-elle une gestion hospitalière efficace compatible avec le droit à la santé ? L'objectif de cette étude est d'analyser les mécanismes de gouvernance hospitalière en Afrique, et d'en identifier les leviers permettant de renforcer l'effectivité du droit à la santé. Les approches comparative, critique et systémique seront combinées pour éclairer cette interrogation. Pour conforter notre compréhension, les fondements du concept de droit à la santé seront scrutés (1). Cela conduira à examiner les modalités de la mise en œuvre du droit à la santé à travers la gouvernance hospitalière en Afrique (2). À la lumière des premiers points de notre analyse, des pistes pour une redynamisation des soins de santé en Afrique seront proposées (3).

1. Les fondements du droit à la santé

Le droit à la santé est une notion qui trouve son fondement dans plusieurs traités et constitutions tant sur l'échiquier international que national. De fait, il est objet de proclamation dans de nombreux textes de lois qui définissent ses contours, ses obligations et ses principes directeurs.

1.1- Les sources philosophiques et éthiques du droit à la santé

La notion de droit à la santé érigée comme droit fondamental de l'être humain est récente, mais son contenu et les valeurs qui la sous-tendent s'articulent autour des idéaux philosophiques. Déjà dans l'Antiquité, la pensée d'Hippocrate a posé les bases éthiques de la pratique d'une médecine responsable comme élément indispensable à l'existence humaine. Le « Serment d'Hippocrate » qui oblige le médecin à exercer son art sans causer de tort est, à cet effet, considéré comme l'un des premiers fondements normatifs ou philosophiques du droit à la santé. Ce texte illustre que la protection de la santé comporte des obligations du médecin à l'égard du patient. Mes amis s'écrit-il : « dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément » (M. Margo, 2017). Cette affirmation souligne avec véhémence le devoir éthique du médecin envers son patient.

Ces devoirs, encore aujourd'hui, s'imposent comme des normes déontologiques incontournables. Leurs non-respects constituant une atteinte grave au droit fondamental à la santé. Il est également exigé au médecin de fournir à son patient, les soins adaptés à ses besoins, en s'assurant à agir dans l'intérêt supérieur de celui-ci. Hippocrate, en posant l'interdiction de donner la mort, même à la demande du patient pour mettre fin à ses souffrances, considère le droit à la vie comme un droit important du patient. Ce texte crée un lien direct entre la sauvegarde de la vie et l'obligation d'assurer des conditions de traitement respectables pour chacun. Dans cette perspective, la morale hippocratique, dit-on, peut-être perçue comme l'une des premières sources philosophiques du droit à la santé. Hippocrate, inconsciemment, (sans doute il ignorait à cette époque qu'il énonçait les premières ébauches fondamentales du droit à la santé) fonde les principes éthiques et déontologiques de la pratique médicale.

Toutefois, au-delà de cette morale hippocratique, d'autres courants philosophiques, tels que la pensée kantienne, ont enrichi la réflexion sur le droit à la santé en tant que droit fondamental de l'homme. Emmanuel Kant durant l'époque moderne, a consolidé cette perspective en positionnant la dignité humaine au cœur de l'éthique. Selon Kant, chaque personne détient une valeur inhérente, indépendante de son utilité ou de ses attributs sociaux. En effet, assurer à un individu l'accès aux soins de santé équivaut à protéger son intégrité physique et psychologique, condition essentielle pour lui permettre de vivre de manière indépendante et en accord avec sa dignité. La santé s'impose, ainsi, comme une exigence éthique et un droit lié au respect de l'humanité de chaque être humain. C'est tout le sens de l'impératif catégorique établit comme suit : « agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (L. Langlois, 2004, p. 155). La philosophie kantienne, en général, et sa conception de l'impératif catégorique, en particulier, invite à agir uniquement en conformité avec des principes que nous souhaiterions voir adoptés universellement.

Et dans le cadre de la santé singulièrement, cela signifie que le droit à la santé doit être considéré comme une règle universelle. Par exemple, autant, je comprends moi-même l'importance d'accéder aux soins, je suis également tenu de reconnaître ce même droit pour les autres. Il s'agit d'une logique qui établit un parallèle entre devoir moral de solidarité et égalité dans l'accès aux soins de santé. Par ailleurs, dans cette perspective, Kant estime que, l'État n'est pas seulement un garant de paix, mais également une institution dédiée à établir des conditions permettant aux citoyens d'exercer leur liberté et leur indépendance. Protéger la santé, c'est honorer la valeur inhérente de l'être humain. La pensée de Kant, peut-on dire, ne s'éloigne aucunement de celle d'Hippocrate. Elle constitue dans l'histoire des droits de l'homme un repère théorique fondamental, d'autant plus qu'elle sert de fondement à la reconnaissance du droit à la santé. De l'Antiquité à la modernité, l'intérêt philosophique pour la santé se justifie par l'appropriation par des philosophes des questions sanitaires. Ces deux traditions (l'Antiquité et l'Époque moderne) ont ouvert la voie à la reconnaissance contemporaine juridique du droit à la santé comme un droit fondamental.

1.2- Fondements juridiques et constitutionnelles africaines du droit à la santé

D'un point de vue juridique, le droit à la santé est, aujourd'hui, largement adulé en Afrique, tant au niveau des constitutions nationales que des instruments régionaux. Selon l'article 16 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples « Toute personne a le droit de

bénéficier de la meilleure santé physique et mentale possible » (OUA, 1981). Elle oblige les nations africaines à prendre des dispositions nécessaires pour sauvegarder la santé de leurs citoyens et leur fournir des soins médicaux en cas de maladie. Plusieurs pays africains incluent ce droit dans leurs constitutions. À titre indicatif, l'article 27 de la Constitution sud-africaine de 1996 assume clairement le droit à la santé, alors que la Constitution ivoirienne de 2016 proclame le droit de tous à la santé et impose à l'État de renforcer les infrastructures sanitaires. L'élaboration des politiques de santé est fréquemment influencée par les ressources économiques telles que le produit intérieur brut (PIB), la croissance, le plan national de développement (PND), et par l'habileté à engager le secteur privé. Par conséquent, bien que les bases philosophico-éthiques et juridiques soient robustes, leur mise en œuvre dépend fortement de la gestion des hôpitaux. C'est à travers l'organisation des établissements, la structuration des soins et la coordination des intervenants que ces principes sont susceptibles d'être traduits en pratiques concrètes.

2- Gouvernance hospitalière et modèles de développement hospitalo-africain

La gouvernance des hôpitaux constitue un enjeu majeur pour l'application du droit à la santé en Afrique. Elle est caractérisée par l'ensemble des dispositifs institutionnels, normatifs, organisationnels et éthiques garantissant l'organisation, la coordination et l'efficacité des structures de santé. Dit autrement, la gouvernance vise à assurer que les hôpitaux accomplissement efficacement leurs rôles en matière de soins, d'enseignement, de recherche et de service public. Au plan africain, malgré des restrictions financières, démographiques et technologiques, une gouvernance robuste au sein des hôpitaux semble être la condition essentielle pour une santé publique efficace et juste.

2.1- Gouvernance hospitalière : principes, acteurs et valeurs

La notion de gouvernance, de façon générale, fait référence à « la conception, la conduite et l'évaluation de l'action collective à partir d'une position d'autorité » écrit A. P. Contandriopoulos (2008, p. 195). À ce titre, elle s'entend comme une fonction supérieure qui guide et régule l'ensemble d'un système qu'il soit économique, politique, social, sanitaire donné pour l'atteinte des objectifs fixés. Elle est l'art d'administrer efficacement, de piloter correctement une structure ou une organisation. La gouvernance appliquée au domaine hospitalier est considérée comme un système d'organisation, de décision et de contrôle visant à assurer la qualité, l'efficacité et l'équité des soins au sein des établissements de santé. Pour ce faire, elle repose principalement sur une série de principes essentiels.

Le premier pilier, la transparence, nécessite une administration limpide et vérifiable des ressources, un rapport fréquent et une communication transparente entre les divers échelons de responsabilité. Le deuxième, la responsabilité, indique que chaque intervenant, du ministère de la santé à la direction hospitalière, doit être tenu responsable de ses choix, de ses performances et de l'excellence des prestations fournies. Un autre principe fondamental, le troisième est l'équité. Celle-ci implique une distribution équilibrée des infrastructures, du personnel et des ressources financières pour garantir un accès égalitaire aux soins, indépendamment de la localisation géographique ou de la situation socio-économique. À travers ce principe, il est question écrit L. M. Poamé (2024, p. 23) « de faire marcher de front le légal et le légitime, de façon à activer les leviers de l'équité là où la loi pourrait s'avérer injuste ». Dans ce contexte, la gouvernance hospitalière et le droit à la santé deviennent solidaires l'un à l'autre pour assurer une distribution adéquate des ressources et un accès équitable aux soins. Pour finir, l'intégration de la voix des utilisateurs et des collectivités territoriales complète ce socle en tant que quatrième pilier.

Ces principes se traduisent dans l'action quotidienne de différents acteurs institutionnels et professionnels. En tant que garant du droit à la santé, l'Etat établit des lignes directrices stratégiques et réglementaires par le biais des politiques nationales et des programmes de développement sanitaire. Les directions d'hôpitaux sont responsables de la planification, de la gestion administrative et du contrôle technique, en s'assurant de l'efficacité et de la qualité des soins. Les professionnels de santé - médecins, infirmiers, pharmaciens, chercheurs - représentent le socle opérationnel de la gouvernance, étant donné que leur éthique et leurs compétences ont un impact direct sur la confiance des patients et la crédibilité des établissements. Le secteur privé, en partenariat avec eux, prend une part de plus en plus significative dans le développement d'infrastructures, l'approvisionnement en équipements biomédicaux et la recherche dans le domaine médical. Finalement, les patients commencent progressivement à jouer un rôle dans la gouvernance, en particulier via les comités d'usagers et les dispositifs de retour d'expérience.

La gouvernance hospitalière ne peut également se concevoir sans un ensemble de valeurs qui donnent à l'intervention sanitaire une portée éthique et sociale. Celle-ci prône avant tout l'humanisme qui requiert que la dignité du patient soit mise au centre du dispositif hospitalier. Mettre la dignité du patient au cœur des actions hospitalières, c'est reconnaître à ce dernier, sa valeur intrinsèque, son unicité et sa capacité à prendre une part active aux décisions le concernant. L'humanisme s'oppose à toute pratique paternaliste où le patient

serait mis en minorité. La justice sociale réclame que l'allocation des ressources sanitaire participe à la diminution des disparités d'accès aux soins. Elle exprime donc « l'exigence d'une régulation éthique des rapports entre les hommes vivant en société » déclare (M. Salvi, 2001, p. 555). La transparence et la responsabilité cultivent la confiance du public tout en consolidant la légitimité institutionnelle des établissements hospitaliers. Enfin, la quête de l'excellence clinique, via la formation continue et la mise à jour technologique, contribue à rehausser la qualité et la sécurité des soins. Ces éléments représentent un référentiel crucial pour standardiser les pratiques et guider les réformes de gouvernance en Afrique.

2.2- Structuration et organisation hospitalière : regard comparatif des modèles africains

La configuration des hôpitaux en Afrique reflète la variété des modèles politiques et économiques mises en œuvre par les gouvernements pour réaliser le droit à la santé. L'étude de cinq nations (la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Rwanda, l'Afrique du Sud et le Kenya) permet d'identifier les principales orientations, les similitudes et les disparités structurelles qui définissent la gouvernance des hôpitaux sur le continent.

En Côte d'Ivoire, le système hospitalier est structuré par trois niveaux distincts que sont les Établissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC), les Hôpitaux Généraux et les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), auxquels s'ajoutent les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Dans la pratique, les ESPC dispensent des soins primaires et préventifs, alors que les CHR et les CHU, eux, se consacrent à la gestion des cas complexes et à l'enseignement universitaire. Actuellement, le pays abrite cinq centres hospitaliers universitaires dont quatre à Abidjan, la capitale (Yopougon, Cocody, Angré et Treichville) et un à l'intérieur du pays, Bouaké, deuxième grande ville ; ainsi que dix-sept centres hospitaliers régionaux. Toutefois, la gestion du système sanitaire ivoirien rencontre toujours des difficultés. En effet, entravée par un financement insuffisant – environ 5,2 % du PIB alloué à la santé en 2023 – et une dépendance au secteur privée, qui « contribue à près de la moitié de l'offre nationale de services de santé (environ 40 % au niveau national et 60 % à Abidjan) » d'après le Ministère de la Santé de Côte d'Ivoire (2023).

Le Royaume chérifien (le Maroc) pour sa part offre un modèle plus centralisé et performant. La gouvernance des hôpitaux y repose sur la régionalisation progressive et l'élaboration de stratégies, appuyée par le plan « Santé 2025 ». Ce plan souligne (A. Maaini, 2024, p. 4) vise principalement à « mettre le citoyen au centre d'un système de santé efficace, novateur et de

qualité ». Ainsi, en 2024, le Maroc, selon le Ministère de la Santé (2024) « consacre 6,5 % de son PIB à la santé » et investit largement dans la numérisation, la télémédecine et l'éducation médicale. Le pays compte à ce jour sept CHU (Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Tanger, Oujda et Agadir) ainsi qu'un réseau d'hôpitaux régionaux et provinciaux très étendu. Le secteur privé, qui connaît une croissance rapide, complète de manière efficace le dispositif public. Tous ces éléments mis ensemble font du modèle hospitalier marocain l'un des systèmes de soins les plus dynamiques d'Afrique.

En ce qui concerne le Rwanda, il représente un exemple de modèle de gouvernance intégrée et décentralisée. Depuis 2010, en effet, le pays a entrepris une vaste réforme intégrale de son système de santé, laquelle réforme met l'accent sur l'engagement communautaire et la couverture universelle. Son réseau englobe à peu près 45 hôpitaux régionaux et plus de 500 centres de soins, supervisés par des structures de contrôle au niveau régional. La stratégie la plus connue sous le nom de « 4×4 », mise en œuvre en 2023, a pour objectif de quadrupler la formation des professionnels de santé sur une période de quatre ans. À terme, cela permettra d'améliorer significativement la capacité du système. Le Rwanda, faut-il le souligner, grâce à ces réformes engagées dans le cadre du *Health Sector Strategic* Plan IV (2023-2027), a « atteint un taux de couverture sanitaire d'environ 90 % ». Un niveau historique et sans précédent sur le continent.

En Afrique du Sud, la gestion des hôpitaux se caractérise par une durabilité structurelle. La nation possède 622 établissements hospitaliers, parmi lesquels 422 sont publics et fréquemment en proie à des problèmes de financement et de gestion, tandis que 200 sont privés et disposent d'une technologie de pointe. Malgré un budget de la santé représentant 8,6 % du PIB (l'un des plus conséquents en Afrique), les disparités sont flagrantes. En effet, près de 80 % de la population sud-africaine recourent au système public tandis que 20 % profitent des soins privés hautement qualitatifs, selon les données officielles accompagnant le *National Health Insurance Bill* (Republic of South Africa, 2024). Cette situation dénote d'une chose : les contraintes d'une gouvernance fragmentée ou l'efficacité économique cohabite avec des dislocations sociales durables.

Pour finir, le modèle Kenyan s'efforce de trouver un équilibre entre la participation publique et privée en mettant en œuvre une politique d'ouverture et de collaboration. Son réseau hospitalier regroupe plus de 14 000 structures de santé, avec une répartition de 47 % dans le secteur public et de 46 % dans le privé. Le Plan Stratégique de Santé du Kenya pour 2023-

2027 se concentre sur la mise à jour des infrastructures rurales, la numérisation de la surveillance hospitalière et le perfectionnement de la gouvernance financière. Pour l'année 2024, le pays alloue approximativement 5,8 % de son PIB à la santé, avec des réformes en cours qui ont pour objectif de développer la couverture universelle et d'améliorer la formation des professionnels de santé.

L'examen de ces modèles, de l'Afrique de l'ouest à l'Afrique de l'est en passant par l'Afrique du Nord, du Sud et central, révèle que l'efficacité de la gouvernance hospitalière repose principalement sur la concordance entre la planification stratégique, le financement durable et l'implication des intervenants. Le Maroc et le Rwanda, à cet effet, se distinguent par une gouvernance efficace et coordonnée, là où la Côte d'Ivoire et le Kenya rencontrent encore des difficultés pour surmonter les contraintes notamment budgétaires et structurelles. Tout cela démontre que l'avenir de la gestion des hôpitaux en Afrique sera déterminé par la capacité de nos États à allier performance, justice et solidarité dans le but de faire du droit à la santé une réalité tangible pour tous les citoyens du continent sur le long terme.

3- Politiques et stratégies mélioratives pour redynamiser les soins de santé

L'amélioration de la gouvernance des hôpitaux en Afrique ne sera effective que grâce à une refonte complète des politiques de santé publique, dans le but d'allier performance administrative, justice sociale et viabilité financière. Certes, la Constitution de plusieurs États africains et des documents juridiques internationaux comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples reconnaissent le droit à la santé, et imposent une responsabilité positive à chaque gouvernement : assurer un accès juste aux soins de qualité pour tous. Cependant, malgré les avancées des deux dernières décennies, les systèmes hospitaliers en Afrique continuent d'être caractérisés par des disparités durables entre les régions urbaines et rurales, entre les établissements publics et privés, ou encore entre les investissements consacrés aux infrastructures et ceux alloués aux ressources humaines.

3.1- Vers une refondation des politiques publiques de santé : efficacité, équité et durabilité

La refondation nécessite tout d'abord une planification de la santé intégrée. Cette action nécessite une harmonisation entre les plans nationaux de développements PND et les plans nationaux de santé (PNS). Cela est nécessaire pour assurer une concordance entre les objectifs économiques et les exigences sociales. Par exemple, dans son PND 2021-2025, la

Côte d'Ivoire mise sur la modernisation des infrastructures hospitalières, la transition numérique de la gestion des soins et l'expansion des partenariats public-privé (PPP). Cela se traduit depuis un moment par la construction de plusieurs hôpitaux sur l'ensemble du territoire national avec un plateau technique renforcé pour un diagnostic plus précis. À Abidjan, la capitale tout comme à l'intérieur, le nombre de scanners, d'IRM et les centres de dialyse ont été revue à la hausse pour permettre aux patients de bénéficier des soins de santé de qualité sans nécessairement être obligé de se déplacer jusqu'à Abidjan. Nonobstant, les restrictions budgétaires considérables, le pays alloue près de 5,2 % de son PIB à la santé, ce qui est inférieur aux taux conseillé de 15 % selon la déclaration d'Abuja.

Pour rappel, en 2001, à Abuja, indiquent L. Bertrand et J. L. Rey (2012, p. 341), les États africains se sont à l'unanimité engagés à « respecter le principe d'investir 15 % de leur budget national dans la santé ». La réalité est que la majorité des pays du continent sont très loin de ce pourcentage (même si certains ont consenti des efforts importants), le pourcentage du PIB investit dans la santé pour la plupart des États est de 7 ou 8 %, (Rwanda et Afrique du Sud) certains moins encore (Côte d'Ivoire, Maroc, Kenya). Le Maroc et le Rwanda, investissant respectivement 6,5 % et 7,3% de leur PIB, ont réussi à mieux allier planification stratégique et gouvernance locale. La refonte des politiques publiques nécessite aussi une vision systémique de la santé. En fait, cela revient à envisager l'hôpital non pas comme une structure indépendante, mais comme un point d'interaction entre les facteurs sociaux, économiques, technologiques et environnementaux. L'hôpital, sait-on représente une institution médicale qui a pour but de « conserver la santé et de guérir les maladies » (F. Quéré, 1991, p. 25). L'Afrique ne pourra combattre efficacement les maladies endémiques ou pandémiques qu'à travers une amélioration de la prévention, de l'information sanitaire et l'investigation biomédicale.

Par exemple, le Rwanda, avec son Plan Santé 2030, priorise la prévention communautaire, l'application de l'intelligence artificielle pour le diagnostic et la téléconsultation. Ces efforts ont conduit à une diminution de 30 % du taux de mortalité maternelle entre 2015 et 2023 rapporte l'organisation mondiale de la santé (OMS, 2024). Par ailleurs, les modèles conventionnels, reposant uniquement sur les subventions gouvernementales et les dons extérieures, révèlent des contraintes. Il est temps que les pays africains diversifient leurs sources de financement. Par exemple, l'instauration d'une taxe spécifique sur les produits à risque pour la santé peut aider à atteindre cette ambition. Le financement solidaire et novateur est essentiel pour assurer la pérennité du système hospitalier. En définitive, la restructuration

des politiques de santé publiques en Afrique ne se limite pas à une simple modification institutionnelle. Il s'agit d'une véritable transformation de civilisation qui repose sur la reconnaissance du caractère universel, indivisible et interdépendant du droit à la santé.

3.2- Pour une redynamisation du système hospitalier africain : innovation, formation et coopération

Pour atteindre l'objectif de la revitalisation des soins hospitaliers en Afrique, une transformation structurelle et culturelle basée sur trois axes principaux que sont l'innovation technologique, la formation des médecins et la collaboration internationale est nécessaire. Cela d'autant plus que, si une gouvernance avisée les coordonne, ces éléments fondamentaux peuvent aider les hôpitaux africains à répondre aux demandes modernes d'efficacité et de qualité. Aujourd'hui, il est clair que l'innovation technologique joue un rôle central dans l'efficacité hospitalière. L'émergence de la télémédecine, des systèmes d'information hospitaliers et des plateformes digitales de gestion modifie peu à peu la dynamique médecin-patient et améliore l'administration des ressources. Alors que S. Abba, H. Abba et S. L. Merviel (2022, p. 2) établissent que dans certaines capitales africaines « à l'exception de certaines principales villes, on ne trouve qu'un seul médecin par structure sanitaire. Il pose le diagnostic, prescrit la thérapie qu'il pense convenir sans possibilité de solliciter l'avis d'un autre médecin » le Maroc et le Rwanda se démarquent par leurs progrès dans ce secteur.

En 2024, 65 % des hôpitaux marocains sont reliés à un réseau national de données médicales, alors que le Rwanda a instauré une base de données centralisée qui assure le suivi électronique des patients dans plus 80 % de ses établissements (Banque mondiale, 2024). Depuis 2022, la Côte d'Ivoire a lancé une démarche visant à numériser les hôpitaux, avec l'objectif de connecter les CHU aux hôpitaux régionaux. Cependant, cette initiative n'est pas encore complétement mise en œuvre. La revitalisation est aussi le fait d'une stratégie audacieuse de formation et d'amélioration du personnel médical. L'insuffisance de médecins, d'infirmiers et de techniciens biomédicaux demeure l'un des principaux obstacles à l'efficacité des hôpitaux en Afrique. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2024), il y a en moyenne 1 médecin pour 5 000 habitants en Afrique subsaharienne, là où la norme préconise 1 médecin pour 3 000 habitants. Afin de pallier ce problème, de nombreux pays mettent l'accent sur la formation locale et l'établissement de collaborations universitaires à l'échelle internationale. Par exemple, aujourd'hui, des pays subsahariens, avec le soutien de leurs gouvernements, et le concours de jeunes médecins et universitaires

locaux, confère C. O. Bagayoko (2005-2006, p. 41), s'organisent pour « déplacer de l'expertise plutôt que des patients ou des médecins », dans les pays du Sud pour accroître les réponses au droit à la santé. Cette initiative dénommée Réseau d'Afrique Francophone pour la Télémédecine (RAFT), utilise les outils technologiques pour renforcer la collaboration et la formation continue des acteurs de santé.

En outre, la collaboration à l'échelle continentale et internationale constitue un levier important pour la modernisation des hôpitaux. D'ailleurs, l'Union Africaine (UA) et les organisations régionales encouragent les collaborations Sud-Sud, qui promeuvent le partage des compétences, des équipements et des meilleures pratiques à l'instar du RAFT. Par la même, il est à noter que les collaborations entre le Nord et le Sud facilitent l'accès à des technologies de pointe et à des financements durables. En effet, aujourd'hui, rappelle M. Kouassi (2013, p. 125) « il faut être conscient de ce que l'Afrique doit subir des transformations, des améliorations qui prennent en compte la nature dynamique et systémique des objets techniques ». De fait, l'an dernier, l'Union européenne et la Banque mondiale ont octroyé une aide de 3,2 milliards USD pour améliorer les infrastructures hospitalières et soutenir la recherche biomédicale dans dix pays africains, parmi lesquels le Kenya, le Maroc et la Côte d'Ivoire (Banque mondiale et Union européenne, 2024). En somme, la revitalisation du système hospitalier en Afrique ne doit pas se réduire à une simple réforme structurelle. Elle nécessite d'être envisagée comme un projet de transformation intégral, englobant les aspects humains, technologiques et éthiques.

Conclusion

Le droit à la santé reste un pilier crucial de la dignité humaine et de l'équité sociale sur le continent africain. Son efficacité est fortement liée à la performance de la gouvernance des hôpitaux, c'est-à-dire à la capacité des établissements à fournir des soins équitables, efficaces et durables. L'étude comparative des modèles de la Côte d'Ivoire, du Maroc, du Rwanda, du Kenya et de l'Afrique du Sud met en évidence des tendances divergentes : certains pays ont réussi à conjuguer planification stratégique, financement solide et innovation technologique, alors que d'autres ont toujours du mal à régler les déséquilibre structurels et le manque de compétence humaine. Trois éléments essentiels sont au cœur de l'avenir des systèmes hospitaliers en Afrique : une gouvernance efficace, qui accentue la transparence et la responsabilité ; l'innovation, qui apporte une modernité aux infrastructures tout en améliorant la qualité des soins ; et la solidarité, qui assure un accès universel ainsi qu'une viabilité

financière. La revitalisation de l'hôpital nécessite donc une reconstruction intégrale des politiques publiques, impliquant l'État, les acteurs et les communautés locales. En somme, l'établissement d'un hôpital de qualité en Afrique contribue à la construction d'une société plus équitable et résiliente. Gouverner avec rigueur, prodiguer des soins avec une équité et innover avec humanité : c'est ainsi que devrait se dessiner le modèle d'un véritable droit africain à la santé, vivant et universel.

Références bibliographiques

ABBA Seidik, ABBA Hachimi et LELEU-MERVIEL Sylvie, 2022, « Afrique subsaharienne : les implications de l'arrivée de la télémédecine dans les systèmes de santé nationaux », *78 ème colloque international ACFAS, Mutations des systèmes de santé et commission entre organisations, professionnels, patients et société civile*, p. 83-89.

BAGAYOKO Cheick Oumar, 2005-2006, *Réseau de télé-enseignement médical, identification des barrières technologiques, organisationnelles et humaines*. Master d'Informatique Biomédicale, Paris.

BANQUE MONDIALE, 2024, « Digital Health in Africa : Infrastructure, Equity and Innovation », *Washington, DC: World Bank Group*, [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) htpps://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/2024-digital-health-africa

BANQUE MONDIALE ET UNION EUROPÉENNE, 2024, « Join Investment Framework for Health systems Strengthening in Africa », *Washington, DC α Bruxelles: World Bank α Group European commission* [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) htpps://www.worldbank.org/en/news/press-release/2024/Africa-health-infrastructure-research-investment

BERTRAND Livinee et REY Jean-Loup, 2012, « Systèmes de santé en Afrique subsaharienne : revenir aux fondamentaux », *Med Sante Trop*, 22, p. 341-342.

CONTANDRIOPOULOS André-Pierre, 2008, « La gouvernance dans le domaine de la santé : une régulation orientée par la performance », *Santé Publique*, Vol. 20, n°. 2, p. 195.

GOVERNMENT OF RWANDA, 2023, « *Health Sector Strategic* Plan IV (2023-2027) », *Kigali: Ministry of Health*, [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) htpps://www.moh.gov.rw/strategic-plans-priorities

KOUASSI Marcel, 2013, *Heidegger et la question du transfert des technologies en Afrique*, CRESTE éditions, 2013.

LANGLOIS Luc, 2004, « Impératif catégorique, principe de généralisation et situation d'action », *Cités,* n° 19, p. 153-171.

MARGO Marc, 2017, « Une ancienne ordonnance d'Hippocrate cachée sous un texte biblique » [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) https://lesgeneralistes-csmf.fr/2017/09/29/histoire-hippocrate-pere-de-medecine/

MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE CÔTE D'IVOIRE, 2023, « Bulletin trimestriel d'informations générales de la DEEPS », [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) https://www.depps.sante.gouv.ci/DocPDF/BULLETIN_DEPPS.pdf

MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU MAROC, 2024, « Plan Santé 2025 et Stratégie Santé Numérique » *Rabat: Ministère de la santé et de la Protection Sociale*, [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) https://echellle11.com/wp-content/uploads/2024/11/Le-Plan- Santé-2025.pdf

MOULIN Madeleine, 2001, « Droit à la santé », *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2024, Rapport sur la santé maternelle en Afrique : progrès et défis », *Genève : OMS* [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) htpps://www.who.int/fr/news/item/2024-rwanda-maternal-health-progress

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2024, « Rapport mondial sur les ressources humaines en santé 2024 : Afrique subsaharienne », Genève : OMS [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) htpps:// www.who.int/fr/publications-detail/2024-health-workforce-africa

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA), 1981, « Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », Nairobi : OUA [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) htpps://www.achpr.org/fr_instruments/detail?id=49

REPUBLIC OF SOUTH AFRICA, 2024, « National Health Insurance Bill », *Pretoria: Government of South Africa*, [en ligne] (page consultée le 07/10/2025) htpps://www.gov.za/news/speeches/president-cyril-ramaphosa-signing-national-health-insurance-bill-15-may-2024

POAMÉ Lazare Marcellin, 2010, *Discours de Bioéthique*, Bouaké, PUBK- Publications de l'Université de Bouaké.

QUÉRÉ France, 1991, *L'Éthique et la vie*, Paris, Odile Jacob.

SALVI Maurizio, 2001, « Principe de justice », *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université.

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)

OUGMA Hombamana
GONON Amevi Agberi
Université de Lomé, Laboratoire d'Analyse d'histoire sociopolitique (LaHisPo)
Lomé-Togo

Spécialité : Gouvernance Hospitalière (GH)

Résumé

La mortalité maternelle et infantile demeure un problème majeur de santé publique au Togo. Les réformes entreprises par l'État togolais dans le domaine de la santé de 2015 à 2022 ont visé à intégrer les Objectifs du développement durable (ODD) à la politique de santé du pays afin de réduire ce fléau. Le taux de mortalité post-natale a baissé de 2015 à 2020 d'environ 6% passant de 14, 9% à 8,1% selon Integrate Health (2021, p. 2). Les ODD ont-ils contribué à la politique de lutte contre la mortalité maternelle et infantile au Togo ? Cette étude est empirique et vise à analyser la politique de lutte contre la mortalité maternelle et infantile au Togo. L'approche documentaire utilisée est variée et fondée sur la consultation des mémoires, des rapports, des thèses et des sources orales. Tout d'abord, il s'agit de présenter le contexte de souscription des ODD par l'État togolais, ensuite monter l'exécution des grands axes des ODD santé, et enfin faire le bilan des politiques de lutte contre la mortalité maternelle et infantile au Togo.

MOTS Clés *:* mortalité, infantile, maternelle, ODD santé, Togo.

FIGHT AGAINST INFANT AND MATERNAL MORTALITY IN TOGO: THE EXAMPLE OF HEALTH SDGs (2015-2022)

Abstract

Maternal and infant mortality remain major public health issues in Togo. The reforms undertaken by the Togolese government in the health sector from 2015 to 2022 aimed to integrate the Sustainable Development Goals (SDGs) into the country's health policy to reduce this scourge. The postnatal mortality rate decreased by approximately 6% between 2015 and 2020, falling from 14.9% to 8.1%, according to Integrate Health (2021, p. 2). Have the SDGs contributed to the policy against maternal and infant mortality in Togo? This empirical study

aims to analyze the policy to combat maternal and infant mortality in Togo. The documentary approach used is diverse and based on the consultation of theses, reports, dissertations, and oral sources. First, the context of Togo's adoption of the SDGs will be presented, followed by an overview of the implementation of the main health-related SDG axes, and finally, an assessment of the policies aimed at reducing maternal and infant mortality.

Keywords: mortality, infant, maternal, health SDGs, Togo

Introduction

Le système sanitaire du Togo est caractérisé par un taux élevé de mortalité qui affecte l'indice de développement humain. Selon les résultats de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2010, la mortalité infanto-juvénile est passée de 123‰ à 124 ‰ soit une augmentation d'un point par rapport à leurs valeurs de 2006. Concernant le taux de mortalité maternelle, il est passé de 350 à 300 décès pour cent mille naissances vivantes entre 2008 et 2011 selon le quatrième rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMD,2014, p. 37). Ces taux élevés de mortalité ont eu une incidence non seulement sur les indicateurs sanitaires, mais aussi sur le développement socio-économique du pays. D'après nos analyses et recherches documentaires, les inégalités enregistrées dans l'accès aux soins de santé et l'impact des maladies sont à l'origine de ces fléaux. Pour relever ces défis, les réformes entreprises dans le domaine de la santé par l'État togolais ont abouti à l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) en 2015. Conformément aux grands axes des ODD, notamment l'ODD trois (3) qui vise à garantir le bien-être, les programmes sanitaires ont été mis en place afin de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile. Les ODD-santé ont-ils contribué à la politique de lutte contre la mortalité maternelle et infantile au Togo ?

Cet article a pour objectif d'analyser la contribution des ODD-santé à la politique de lutte contre la mortalité maternelle et infantile au Togo. L'approche documentaire utilisée est variée et fondée sur la consultation des thèses, des mémoires, des articles, des rapports traitants des réalisations des ODD santé. Nous avons également recueilli les informations orales sur les avancées et les défis enregistrés dans la politique de lutte contre la mortalité maternelle et infantile au Togo. Ces sources consultées ont permis de structurer notre analyse en trois (3) parties.

Tout d'abord, nous allons présenter le contexte de souscription des ODD-santé au Togo, ensuite montrer l'exécution des grands axes des ODD-santé et enfin faire le bilan enregistré dans la politique de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

1. Contexte d'adoption des ODD-Santé au Togo

Les échecs enregistrés dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) santé ont amené le gouvernement togolais a adopté les ODD-santé en 2015. En effet, la situation sanitaire du pays à la fin des OMD présentait un bilan négatif particulièrement avec un taux élevé de mortalité maternelle et infantile.

1.1. La définition des OMD-santé dans le contexte de lutte contre la mortalité infantile et maternelle

Nous désignons par OMD-santé, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) quatre (4), cinq (5) et six (6). Ces objectifs se présentaient comme suit : Tout d'abord, l'OMD quatre (4) visait la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans de deux tiers de 1990 à 2015. Ensuite, l'OMD cinq (5) visait à améliorer la santé des mères en réduisant leur mortalité de 75%de 1990 à 2015. Enfin l'OMD six (6) prévoyait de combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Tels sont les objectifs qui ont été fixés dans l'exécution des OMD-santé au Togo. Le but visé était de réduire les taux élevés de mortalité occasionnés par les crises socio-économiques.

En effet, les effets conjugués des politiques d'ajustement structurel et des crises démocratiques ont contribué à l'augmentation du taux de mortalité au Togo. Le pourcentage de financement de la santé était passé de 8,3% en 1991 à 5,7% en 2000 selon le quatrième (4e) rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2014, p. 42). L'avènement des OMD devait entrainer l'augmentation du budget de la santé et par ricochet contribuer à l'exécution des programmes de lutte contre la mortalité. Mais, la gestion des fonds alloués n'a pas été un succès. Dans le cadre de l'atteinte de l'OMD quatre (4) qui visait à réduire la mortalité infantile, un financement de 30 milliards FCFA a été mobilisé grâce au soutien de l'Union européenne, de l'Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI), du Fonds Mondial et de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS). Les budgets consacrés respectivement à l'OMD cinq (5) et six (6) s'évaluaient à 11,02 milliards FCFA (OMD,2014, p. 50). Ces fonds alloués à la santé dans le cadre des OMD visaient à réduire le taux de mortalité maternelle et infantile au Togo. Mais, les progrès réalisés n'ont pas été à la hauteur des attentes.

1.2. La situation sanitaire du Togo au cours des OMD

Le système de santé au Togo était confronté aux maladies comme le paludisme, le SIDA et la tuberculose. Ces maladies ont engendré un taux élevé de mortalité. Le paludisme représentait le

fardeau le plus lourd de 2000 à 2014. Il affectait les femmes enceintes et les nouveau-nés. Les malades hospitalisés à cause de cette maladie variaient entre 38% pour la région de Kara et de 28% pour celle de Savane (OMD, 2014, p. 55).

En dehors du paludisme, les maladies diarrhéiques ont également menacé la santé de la population togolaise. Elles étaient causées par les infections, la malnutrition, le faible accès à l'eau potable, les mauvaises pratiques d'hygiène et d'élimination des déchets.
La tuberculose et le VIH /SIDA ont influencé le système sanitaire du Togo pendant l'exécution des OMD. Selon le dispositif de surveillance épidémiologique, le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes est passé de 4,8% à 3,6% de 2003 à 2012. Par ailleurs, le nombre d'orphelins et autres enfants rendus vulnérables par cette maladie était estimé à 66 000 en 2012 (OMD, 2014, p. 53). Les nouvelles infections liées à cette maladie sont évaluées à 10000 personnes et les décès à 7 500 personnes en 2012 (OMD, 2014, p. 37). En plus de ces maladies, on a assisté à l'émergence des maladies non transmissibles (MNT), notamment l'hypertension artérielle, qui constitue un facteur de risque des accidents vasculaires cérébraux et des crises cardiaques. Cette maladie a également contribué à l'augmentation du taux de mortalité maternelle.

Les indicateurs en taux de mortalité maternelle n'étaient pas satisfaisants en raison de l'accès limité aux soins prénatals et postnatals. Selon l'Inter Agency Estimates, le taux de mortalité maternelle est passé de 350 à 300 décès pour 100 000 naissances vivantes de 2008 à 2011(OMD, 2014, p. 44). Toutefois, ce taux reste encore très loin de la cible OMD quatre (4) qui visait 142,5 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Le pourcentage de naissances assistées par un personnel de santé qualifié était faible dans les zones reculées soit 21,6%, sur les 1666 sages-femmes au plan national, Lomé commune regroupait 348 contre 150 dans les Savanes (OMD, 2014, p. 46).

Le taux de mortalité infantile était aussi élevé. Selon les résultats des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2006 à 2010, le taux de mortalité infanto-juvénile était respectivement de 123‰ à 124‰, contre une cible OMD de 51‰ en 2015 (OMD, 2014, p. 37). Le taux de mortalité infantile de moins d'un an était estimé entre 77‰ à 78‰ en fonction du sexe, du milieu de résidence et de la région. Chez les garçons, il était passé de 89‰ à 84‰ de 2006 à 2010. Chez les filles, ce taux a augmenté de 65‰ à 72‰ sur la même période. En milieu urbain, il était passé de 49‰ à 66‰ (OMD, 2014, p. 40).

En effet, ces taux de mortalité élevé se justifiaient par la faible prise en charge des maladies de l'enfant, la pauvreté des ménages, l'inégal accès aux soins de santé, la faible capacité de stockage des vaccins, le non-respect du calendrier vaccinal en vigueur au Togo, et la faible utilisation de la moustiquaire imprégnée.

Eu égard à tout ce qui précède, nous déduisons que les défaillances de l'état sanitaire du pays ont entrainé un taux élevé de la mortalité maternelle et infantile nonobstant la politique des OMD santé. Pour relever ces défis, les autorités du système de santé ont souscrit au ODD-santé.

1.3. L'adoption des Objectifs du développement durable (ODD) par le Togo

Les échecs observés à la fin des OMD santé ont amené le gouvernement togolais à l'adoption des ODD. Cette partie va aborder l'origine des ODD et leurs incorporations à la politique sanitaire de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

1.3.1 L'origine des ODD

En 1979, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) adoptait la résolution *« la santé pour tous en l'an 2000* », suivie des OMD en septembre 2000. Celles-ci incluaient la réduction de la mortalité infantile et maternelle avant la fin du XX^{e} siècle. Quant aux ODD, ils ont été adoptés le 27 septembre 2015 par l'assemblée générale de l'organisation des nations unies (ONU) lors d'un sommet sur le développement durable conclu par l'adoption historique d'un programme. Il s'agit, des Objectifs du développement durable (ODD). Ils s'appuient sur dix-sept (17) objectifs dont l'ODD trois (3). Il prévoit « *assurer à tous une vie en bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges* ».

En effet, l'ODD trois (3) comportait treize (13) cibles, dont neuf (9) sont quantifiées. Parmi ces cibles, on y retrouve la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Ces cibles ont mis l'accent sur la réduction des inégalités en ce qui concerne l'accès aux soins de santé à travers la promotion du concept de couverture sanitaire universelle. Cette promotion vise à garantir à tous les individus un accès aux soins essentiels de qualité et sans coûts financiers excessifs (D. Tabutin et B. Masquelier, 2020, p.29). Les pays membre des Nations unies dont le Togo ont souscrit aux ODD.

1.3.2 L'intégration des ODD-santé à la politique sanitaire du Togo

L'ODD trois (3) qui concerne la santé, vise à réduire le taux de mortalité maternelle et infantile. Il a été intégré au plan national de développement sanitaire (PNDS) de 2015 à 2022.

En décembre 2015, le Togo a organisé un atelier de formation à l'intention des acteurs sanitaires nationaux sur les outils et la méthodologie d'intégration des ODD-santé et leurs cibles dans les programmes de planification selon le rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des Objectifs de développement durable dans les instruments nationaux de planification (ODD, 2016, p. 10).

Conformément aux orientations des ODD-santé, deux plans de développement économique et social ont été lancés durant cette période. Il s'agit du programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable du Togo (PNRCME/DD) couvrant la période de 2015 à 2019 et le Plan national de développement (PND) qui couvrait la période de 2018 à 2022. L'objectif visé par ces deux programmes était de promouvoir la gouvernance inclusive tout en contribuant à l'atteinte des objectifs du développement durable. Ils ont inclus l'ODD trois (3) qui promeut respectivement l'amélioration de la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles et non transmissibles. L'intégration des ODD-santé au plan national de développement sanitaire (PNDS) a visé « *l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et le renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents* » (PNDS, 2017, p. 3).

Ce plan national de développement sanitaire (PNDS) devait contribuer à réduire le ratio de mortalité maternelle de 401 décès pour 100.000 nouveau-né (NV) en 2014 à 250 d'ici 2022, à diminuer le taux de mortalité néonatale de 27 décès pour 1000 NV en 2013 à 17 pour 1000 NV d'ici 2022, à faire régresser le taux de mortalité infanto-juvénile de 88 pour 1000 NV en 2013 à 59 pour 1000 NV d'ici 2022, à réduire le taux de natalité chez les adolescentes de 85 pour 1000 en 2014 à 56 pour 1000 à l'horizon 2022 comme l'indique le plan stratégique intégré de la santé génésique, santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SGSMNEA,2018,p.8). Tels sont les buts fixés par le PNDS dans le cadre de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

Pour atteindre l'objectif de 250 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, de 17 décès néonatals pour 1000 naissances vivantes et de 59 décès infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes à l'horizon 2022, le PNDS a été financé par le gouvernement togolais et les partenaires au développement à hauteur de 93,5 milliards. Ces fonds étaient destinés à financer les programmes de lutte contre la mortalité (SGSMNEA, 2018, p. 10).

2. Contribution des ODD-santé à la lutte contre la mortalité maternelle et infantile

Les réalisations dans ce sens ont porté sur la réduction du taux élevé des décès maternels et infantiles. Aussi, le programme élargi des vaccins a été renforcé pour l'accès équitable aux soins de santé pour tous.

2.1. La lutte contre la mortalité maternelle et infantile

Pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, infantile et néonatale un programme dénommé Prise en charge intégrée de la mère et du nouveau-né et de l'enfant (PCIMNE) a été mis en œuvre par le gouvernement togolais en 2005. L'exécution de ce programme a permis de former les agents de santé, notamment les sages-femmes des formations sanitaires du Togo. L'objectif, était d'améliorer la couverture sanitaire en intervenant sur les indicateurs, afin de réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile.

La réduction du taux de mortalité maternelle s'est aussi traduite par l'exécution du programme dénommé Campagne d'accélération de la Réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA). Il a été mis en œuvre depuis 2010 et a contribué à accélérer la réduction de la mortalité grâce à la subvention de la césarienne au Togo. Ce programme visait à garantir l'égalité d'accès à des services de santé de qualité, particulièrement le renforcement des soins obstétricaux et néonatals, ainsi que le traitement de la fistule obstétricale, la fourniture d'équipement et de médicament essentiels, la consolidation de la formation des sages-femmes et la consolidation de l'action communautaire en faveur de la prophylaxie.

Par ailleurs un autre programme sanitaire dénommé « *WEZOU* » a été mis en œuvre. Créé par décret présidentiel n° 2021-087/PR du 25 août 2021, il s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des ODD-santé **«** *couverture sanitaire universelle* ». Le mot « *WEZOU »* signifie *« Le Souffle de Vie* » en kabyè. Selon les propos du Président de la République togolaise Faure Gnassingbé, ce programme vise, à « *réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale, conformément au renforcement de l'inclusion sociale et à la modernisation de l'Etat telles que prévues dans la feuille de route gouvernementale* » comme l'indique le bulletin mensuel d'information Togo émergent n°007 d'avril (2023, p. 4).

En effet, c'est un programme gouvernemental visant à garantir la gratuité des soins maternels essentiels pour toutes les femmes enceintes. Dès son lancement, le gouvernement togolais a alloué une enveloppe financière de trois (3) milliards de FCFA.

Pour la première année plus de 950 millions de FCFA ont été investis selon le bulletin mensuel d'information Togo émergent n°007 d'avril (2023, p. 9). Ce programme offrait quatre (4)

consultations prénatales comprenant des analyses d'urine, une supplémentation en acide ferrique-folique, les frais d'hospitalisation, les produits de base pour les accouchements sans complication, les césariennes, les accouchements vaginaux assistés et les soins postnatals de base selon le bulletin mensuel d'information Togo émergent n°007d'avril (2023, p. 9). Selon une interviewée,

> Le programme « *WEZOU* » est un programme mis en place par l'Etat togolais conformément aux Objectifs du développement durable (ODD). Il vise à assurer l'accès aux soins de santé des femmes enceintes afin de réduire le taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile à travers un accompagnement médical et financiers. Le programme repose sur plusieurs axes à savoir ; la gratuité des soins au cours des consultations prénatales. En effet, il prend en charge quatre (4) consultations sur les huit (8). Avec « *WEZOU* », la réalisation des analyses médicales, des échographies et les groupages sont gratuits. Les accouchements sont assistés et assurés par les personnels de santé qualifiés. La prise en charge des césariennes à travers la gratuité des kits, les soins du cordon ombilical après la naissance et l'octroi aux nouveau-né des vitamines. Ces différents axes ont contribué à réduire la mortalité maternelle et infantile au Togo[1].

La lutte pour la réduction de la mortalité infantile au Togo s'est également traduite par la mise en œuvre des campagnes de supplémentation en vitamine A. En 2016, l'État togolais a régulièrement organisé des campagnes visant à administrer de la vitamine A aux enfants âgés de 6 mois à 5 ans, afin de prévenir les carences en cette vitamine. Cette campagne est remplacée par les Journées de Santé de l'Enfant (JSE) et permet de prévenir la mortalité infantile. L'exécution du PNDS a contribué à instruire les femmes enceintes sur la nécessité de se rendre à l'hôpital au premier trimestre pour une consultation prénatale.

Au cours de ces consultations, les sages-femmes sensibilisaient les femmes enceintes sur la nécessité du respect des règles d'hygiène pendant la grossesse et après l'accouchement afin de garantir une bonne santé à la mère et à l'enfant. Á cela s'ajoute les programmes de vaccination.

2.2.La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles chez les femmes enceintes et les nouveau-nés

Dans le cadre des ODD santé, le gouvernement togolais a intensifié les efforts de lutte contre les maladies transmissibles de 2015 à 2022. C'est dans cette perspectives que trois (03) programmes ont été adoptés et mis en œuvre. Il s'agit du Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS), le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et le Programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT). Par ailleurs, les campagnes de vaccination ont été organisées pour réduire la mortalité des nouveau-nés.

[1] Entretien réalisé le 4 juin 2025 à 16h avec une sage-femme de la préfecture de Tabligbo.

En effet, les programmes élargis de vaccination (PEV) ont contribué à immuniser les enfants et les mères contre les principales maladies évitables, notamment la tuberculose, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la poliomyélite et la fièvre jaune.

En ce qui concerne le VIH/ SIDA, une attention particulière a été portée à la prévention et à la prise en charge, notamment à travers les dépistages précoces et la gratuité des Antirétroviraux (ARV). Plus de 14840 personnes ont été déclarés positives à cette maladie en 2014 dont les femmes enceintes et les nouveaux nés. Pour limiter la transmission de la mère à l'enfant, les tests sont effectués sur des femmes enceintes. L'effectif des personnes séropositives a augmenté, passant de 160000 à 247002 cas dans la population, avec une séroprévalence de 6% à la fin des années 2014 (M. Tcholou, 2009, p. 73). Dans le cadre de la lutte contre la mortalité, l'État togolais a subventionné l'achat des antiviraux chez les femmes enceintes à hauteur de 9% (M. Tcholou, 2009, p. 78).

La lutte contre le paludisme a occupé une place de choix dans la prévention de la mortalité maternelle et infantile au Togo. La lutte contre cette maladie chez les femmes enceintes et les enfants s'est traduite par la prise en charge des cas graves, la mise à disposition de médicaments antipaludiques, la distribution des Moustiquaires imprégnées d'insecticides de longues durées d'action (MILDA), ainsi que les campagnes de sensibilisations sur la nécessité de dormir sous les moustiquaires.

Par ailleurs, la poliomyélite a été prévenue par les campagnes de vaccination et de riposte antipolio. La réduction de la mortalité liée à cette maladie s'est faite par la vaccination surtout chez les enfants de moins d'un an et chez les femmes enceintes sur toute l'étendue du territoire.

En dehors de la poliomyélite, une campagne de vaccination de masse contre la rougeole des enfants de 9 mois à 14 ans a été aussi organisée en janvier 2015. Une attention particulière a été également accordée au renforcement de la surveillance épidémiologique, afin de mieux suivre les tendances d'évolution des maladies transmissibles évitables par la vaccination selon Plan pluriannuel complet (2016-2020) du programme élargi de vaccination au Togo (2015, p.16). Pour renforcer le combat préventif des affections transmissibles, une équipe des cliniques mobiles de prospection a été mis en place pour effectuer les prospections et les visites systématiques sur le terrain comme le montre la photo ci-dessous.

Photo1 : ***les cliniques mobiles de prospection***

Source :https://www.undp.org/fr/togo/actualites/acces-aux-soins-toucher-le-plus-grand-nombre, consulté le 5 juin 2025 à 10h.

Cette image présente les cliniques mobiles mises en place pour faciliter l'accès aux services de soins. L'objectif était de desservir les zones les plus enclavées où les infrastructures sanitaires manquent au Togo. Elles ont contribué à administrer aux enfants trois doses de vaccin contre l'hépatite B, une dose contre la polio et une dose pour la rougeole à travers le programme élargie de vaccination (PEV) en vigueur au Togo (B. Lare, 2017, p. 149).

3. Bilan de la mise en œuvre ODD-santé au Togo

L'exécution des ODD-santé au Togo s'est matérialisée par des avancées significatives en terme de réduction de la mortalité maternelle et infantile. Mais, on constate toujours des insuffisances qui remettent en mal l'accès aux soins de santé.

3.1. Les avancées remarquées dans l'exécution des ODD santé

En matière d'acquis et de bonnes pratiques à capitaliser dans l'exécution des ODD-santé au Togo, on peut citer l'évolution positive des indicateurs de santé de la mère à l'enfant et ceux liés à la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme. Une étude du Ministère de la santé du Togo et de l'ONG internationale Integrate Health intitulé, « *Explorer les services de santé maternelle et infantile dans le nord Togo* » révèle qu'*« il y a eu une diminution du taux de mortalité maternelle de 10% entre 2010 et 2017* » selon la politique nationale de qualité des services de santé du Togo (2019, p. 34). Les progrès ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes sanitaires pour l'atteinte des ODD-santé particulièrement la lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

Selon le rapport d'évaluation du PNDS 2017 à 2022, la santé de l'enfant a connu une réelle amélioration au cours des dernières années. Cela s'est traduit par la réduction des taux de mortalité maternelle, infantile et infanto juvénile. Concernant la réduction de la mortalité infantile, les taux sont passés respectivement de 49 à 42 décès pour 1000 naissances vivantes de 2014 à 2017 et la mortalité infantile est passée de 88 à 71 décès pour 1000 naissances vivantes (PNDS, 2023, p. 9).

L'exécution des ODD-santé à travers le plan national de développement sanitaire (PNDS), a contribué à la réduction de la mortalité maternelle. L'ODD-santé a également permis de sauver 1 120 vies de mères et 23 529 vies d'enfants supplémentaires sur la période de 2017 à 2022 (PNDS, 2017, p. 26). Le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié estimé à 61,5% en 2014 (EDST III, 2014) est passé à 90,0% en 2022. L'assistance des accouchements par les sages-femmes a permis d'éviter les décès maternels et infantiles, comme le montre le diagramme un (1) et deux (2) qui suivent (PNDS, 2017, p. 28)

Figure 1: **Graphiques des décès maternels et infantiles évités au Togo**

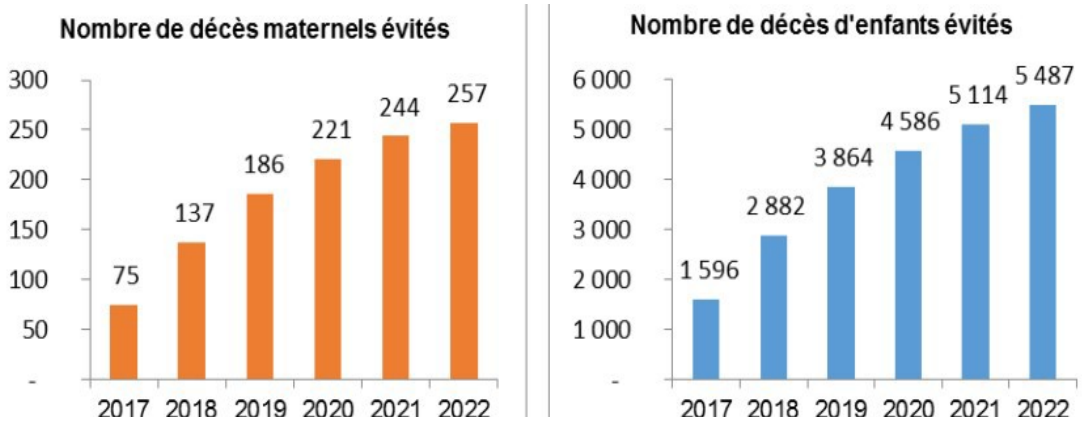

Source : Développement de l'application OneHealth cité par le PNDS (2017 à 2022), 2017, p.26.

Ces deux diagrammes montrent les mortalités maternelles et infantiles évitées grâce à la contribution des ODD santé et du PNDS au Togo. Les taux de décès évités ont passé de 75 en 2017 à 257 en 2022 tandis que le nombre de décès d'enfants évités en 2017 est évalué à 1596 et est à 5487 en 2022.

Une légère amélioration de la disponibilité des médicaments et autres produits de santé ont été constatées de 2017 à 2021. La disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires a connu une légère amélioration. Le pourcentage d'établissements de santé sans rupture de stocks

d'au moins un médicament est passé de 39,0% en 2012 à 58,10 en 2021 % (PNDS,2023, p. 18). La réduction de la mortalité maternelle et infantile s'est aussi traduite par une lutte contre les maladies à travers l'exécution des programmes élargis de vaccination sur toute l'entendue du territoire togolais. La couverture vaccinale a augmenté et a permis de réduire considérablement le taux de mortalité lié aux maladies au Togo comme le montre le tableau 1.

Tableau 1: ***La couverture vaccinale de 2016 à 2020 dans le contexte des ODD santé.***

	Couverture vaccinale				
	2016	2017	2018	2019	2020
BCG	90%	93%	95%	96%	98%
VAT2+ - Femmes enceintes	80%	82%	85%	87%	90%
DTC-HepB-Hib(3)	86%	88%	90%	92%	93%
Rougeole/Rubéole	≥95%	≥95%	≥95%	≥95%	≥95%
Vitamine A	≥95%	≥95%	≥95%	≥95%	≥95%

Source : Plan pluriannuel complet 2016 – 2020 du programme élargi de vaccination au Togo,2015, p. 37.

A travers ce tableau, l'on voit que la couverture vaccinale des enfants contre la BCG, VAT2+, la DTC-HepB-Hib (3), la rougeole, et la Vitamine A a considérablement progressé de 2016 à 2020. Les enfants ont été ciblés et ont reçu des doses de la BCG polio notamment dans les communautés où la circulation du virus était intense.

Concernant la lutte contre le paludisme, le pourcentage des cas confirmés traités dans les formations sanitaires conformément aux directives nationales du PNDS est passé de 86,0% en 2015 selon la politique nationale de lutte contre le paludisme (PNLP, 2015) à 95,0% en 2022. Les cas graves sont correctement pris en charge chez les enfants de moins de 5 ans avec un taux évalué à 69,2% en 2015, est passé de 85,0% en 2022. Le pourcentage de femmes enceintes dormant sous MILDA est passé de 40,0% en 2014 (EDSTIII, 2014) à 90,2% en 2022 et les enfants de moins de 5 ans dormant sous les moustiquaires imprégnées étaient de 42,9% en 2014 (EDSTIII, 2014), est passé à 85,0% en 2022 (PNDS, 2017, p. 32).

Les résultats sont satisfaisants dans le contexte de lutte contre le VIH SIDA. Le pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant reçu des antirétroviraux dans le but de réduire le risque de transmission de la mère à l'enfant estimé à 90,0% en 2015 (PNLS, 2015) est passé à 100,0% en 2022. Les enfants nés de mère séropositive ont subi un test virologique au cours de leurs deux premiers mois de vie évalué à 39,0% en 2015 (PNLS, 2015) est passé à 50,0% en 2022 (PNDS, 2017, p. 33).

3. 2. Les insuffisances remarquées

Les insuffisances sont à relevés dans la politique de lutte contre la mortalité maternelle et infantile malgré les efforts consentis pour l'atteinte des objectifs fixés par l'ODD-santé.

Selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2021, le paludisme demeure l'une des principales causes des décès maternels et infantiles avec un taux évalué à 7,7% (PNDS, 2023, p.8). En 2014, le ratio de la mortalité maternelle qui était estimé à 401 décès pour 100 000 naissances vivantes est passé de 399 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2021 selon l'agence du Système des Nations Unies en dépit des efforts accomplis. Ces taux élevés de décès sont dus principalement à des causes obstétricales directes, notamment les hémorragies (47%), l'éclampsie (24%) et les infections (13%) (PNDS,2023, p. 8.)

Par ailleurs, on peut également noter l'accès limité aux soins et aux services de santé\. Malgré les efforts déployés dans le cadre des ODD-santé, notamment l'appui aux soins prénatals, l'assistance aux accouchements, le taux de mortalité maternelle et infantile n'a pas connu de baisse significative. Les progrès accomplis dans l'opérationnalisation des sites offrant des soins obstétricaux furent insuffisants. Parmi les conséquences, on note l'incapacité à assurer une prise en charge adéquate des complications obstétricales sur l'ensemble du territoire, le dysfonctionnement du système de référence et contre référence, la faiblesse de l'offre de services de planification familiale, la faible accessibilité financière aux services de soins et une faible utilisation continue des soins prénatals.

Par ailleurs, des faiblesses ont persisté en ce qui concerne l'accès aux médicaments, aux vaccins, aux produits sanguins et aux technologies médicales. En effet, l'insuffisance de disponibilité des médicaments et autres produits de santé a engendré des difficultés au sein des structures sanitaires. Plus de 40% des formations sanitaires ont connu des ruptures de stocks en médicaments essentiels compromettant ainsi le panier de soins pour la prise en charge des femmes enceintes dans le programme *WEZOU.* Le pourcentage de femmes enceintes ayant effectué au moins quatre (4) consultations prénatales reste insuffisant soit 45% et celui d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié s'est évalué à 70,03% en 2021. Le pourcentage de femmes enceintes ayant reçu au moins trois doses de traitement préventif intermittent (TPI) pendant la grossesse est passé de 58% (PNDS, 2023, p. 8).

Selon les propos d'une sage-femme interviewée, *« Le programme « WEZOU » n'est pas bien respecté dans les zones les plus reculées parce que certains produits ne sont pas pris en charge par le programme. Á cela s'ajoute le manque du matériels et des moyens financiers*[2] ».

Pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile au Togo, en cohérence avec les ODD santé, les dirigeants togolais et les partenaires doivent développer davantage le maillage des services de santé maternelle et néonatale dans les zones rurales. Renforcer la formation des agents de santé communautaire pour qu'ils puissent effectuer des visites à domicile pendant la grossesse et l'accouchement. Renforcer le transport (disponibilité de l'ambulance 24 heures/ 24) des urgences obstétricales pour assurer un transfert rapide et sécurisé des patients vers les structures de soins appropriées. Améliorer aussi les infrastructures pour faciliter l'accès aux soins de santé. Etendre le programme WEZOU aux couches sociales vulnerables pour garantir la gratuité totale des soins liés à la grossesse, l'accouchement et la période postnatale. Renforcer une assurance santé universelle ou systèmes de protection sociale pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Subventionner les coûts des médicaments essentiels et des vaccins.

Conclusion

En définitive, l'incorporation des ODD-santé au PNDS a contribué à la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile. Grâce à l'exécution du plan national de développement sanitaire (PNDS) de 2017 à 2022 des résultats significatifs ont été enregistrés, notamment l'amélioration de la santé de la mère et des enfants, la réduction de la morbidité et de la mortalité liée aux maladies transmissibles telles que le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Les programmes de vaccination ont permis de prévenir certaines maladies. La consolidation de la prévention et le contrôle des infections (PCI) dans les formations sanitaires a été remarquable au Togo. Le renforcement des effectifs du personnel de santé, en particulier les sages-femmes chargées d'assister les accouchements dans le cadre du programme *WEZOU*, n'a pas rencontré le succès escompté.

Ces efforts ont contribué à réduire drastiquement le taux de mortalité maternelle et infantile. Toutefois, des insuffisances persistent en matière de santé maternelle et infantile, dans la lutte contre les maladies, ainsi que l'offre de services de soins de qualité. Pour surmonter ces défis, le gouvernement a souscrit un nouveau PNDS 2023 à 2027 qui est en cours d'exécution.

[2] Entretien réalisé le 4 juin 2025 à 16h avec une sage-femme de la préfecture de Tabligbo

Références Bibliographies

Alexandre Dumont, 2017, « Réduire la mortalité maternelle dans les pays en développement : quelles sont les interventions efficaces ? » in, Dans Revue de Médecine Périnatale, n°1, pp.7-14.

Babénoun Laré, 2017, les stratégies d'accès aux soins de santé primaires dans la préfecture tandjouaré au Nord-Togo, thèse unique de doctorat en géographie, Université de Lomé (UL), 227 p.

Christa Attivon & Calire Mestre, 2023, « Dziku dzikui, pour la vie des bébés chez les Adja-Ewé au Togo » in, Dans spirale, n° 107, pp.173-176.

Dominique Tabutin & Bruno Masquelier, 2020, « La démographie de l'Afrique subsaharienne au XXIe siècle : bilan des changements de 2000 à 2020, perspectives et défis d'ici 2050 » in, Dans population, n°2, pp. 169-295.

Kpatchaa Songhai, 2022, « itinéraire thérapeutiques des patients dans un contexte de défaillances du marché de soins au Togo » in, Revue de la société française de santé Publique, n°4, pp.527-536.

Mouzôou Tcholou, 2009, prévention sanitaire au Togo contre le VIH-SIDA de 1987 à 2006, mémoire de maîtrise, Université de Lomé (UL), 102 p.

Patrick MARX,2021, « La santé communautaire : un levier pour faciliter l'accès à la couverture maladie universelle ? » in, Regards Protection Sociale, n°58, pp.191-197.

Politique nationale de qualité des services de santé du Togo, https://www.giz.de/sites/default/files/media/pkb-document/2025-07/politique-nationale-de-qualite-des-services-de-sante-du-togo.pdf, consulté le 28 mai 2025 à 10h30.

République togolaise (2015) Plan pluriannuel complet (2016-2020) du Programme élargi de vaccination ;https://extranet.who.int/countryplanningcycles/sites/default/files/planning_cycle_repository/togo/togo_cmyp_2016-2020.pdf,

République togolaise (2017), Plan national de développement sanitaire de 2017 à 2022, https://sante.gouv.tg/wp-content/uploads/2021/06/TOGO_PNDS-2017-2022_version-definitive_210217-.pdf, consulté le 04 juin 2025 à 16h30.

République togolaise (2018), Plan National de Développement (PND) de 2018 à 2022, .,https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf?, consulté le consulté le 4 juin 2025 à 15h00.

République togolaise (2023), Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2023 à 2027, 88 p.

République togolaise(1998), une Politique Nationale de Santé(PNS), https://sante.gouv.tg/wp-content/uploads/2021/06/PNS_Version-FINALE.pdf, consulté le 1 juin 2025 à 08h.

Sesso Gbeleou & Etonam Sowu, une initiative de soins primaires intégrés pour la santé infantile dans le nord du Togo, https://integratehealth.org/wp-content/uploads/2022/01/Une-initiative-de-soins-primaires-integree-Etude-Pediatrics-Sante-Integree.pdf, consulté le 08 septembre 2025 à 16h30.

Togo-émergent, Programme WEZOU Impacts et bilan dans la gouvernance sociale du Togo, https://lomegraph.tg/wp-content/uploads/2023/08/TOGO-EMERGENT-n%C2%B0007_Avril-2023.pdf, consulté le 02 septembre 2025 à 13h30.

Togo 4ème Rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement, https://www.undp.org/fr/togo/publications/quatrieme-rapport-de-suivi-des-omd-2014, consulté le 28 mai 2025 consulté le 28 mai 2025 à 10h00.

LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)

Par Steeve Elvis ELLA
Maître de conférences en philosophie/Ecole Normale Supérieure de Libreville

Résumé : *La gouvernance médicale et hospitalière pose deux problématiques. La première concerne l'expérience clinique de la maladie qui gouverne le corps humain par un mal d'origines diverses ; la seconde renvoie à un ordre institutionnel à l'intérieur duquel le sujet malade est gouverné par le pouvoir du soignant sous le mode de l'obéissance et de la servitude. Le malade ignore de quoi il souffre, et sa seule certitude demeure la soumission à un mal subi, tout autant qu'il est sous la servitude d'une institution – l'hôpital – qui donne trop de pouvoir au soignant au motif qu'il sait, qu'il sait-faire, tout en manquant peut-être de savoir-être. En enquêtant sur les pratiques soignantes dans deux services du centre hospitalier universitaire d'Owendo (Gabon), en interrogeant les praticiens et leurs patients, il ressort que la gouvernance médicale et hospitalière est dominée par une relation « pouvoir-servitude » dans laquelle la maladie exerce un pouvoir d'assujettissement sur notre corps, et où le patient occupe une position d'objet de soins au lieu de sujet de soins. Grâce à la méthode phénoménologique et d'analyse de contenus issue des entretiens semi directifs avec les patients et les soignants, les objectifs de cette étude consistent à montrer que, d'une part, le malade constitue un acteur de la gouvernance institutionnelle par le corps, et d'autre part que l'éthique et la déontologie doivent mobiliser leurs efforts pour reconfigurer la gouvernance de l'institution hospitalière à travers le pacte de confiance.*

Mots-clés : *CHU d'Owendo, Confiance, Ethique, Gouvernance médicale, « Pouvoir-servitude ».*

THE LINK BETWEEN « SERVITUDE POWER » AT THE ERA OF MEDICAL GOVERNANCE AND HOSPITAL MANAGEMENT (GABON)

Abstract : Medical governance and hospital management sort out two main issues. The first issue deals with the clinical experience of the disease which govern the human body by a pain of multiple origins. The second issue sort out the institutional apect whithin which the sickness people is goern by the healer power in the context of Servitude obedience. The disease ignore the sicknesse pain and its only certainty remain the enduring. In addition, just as well that he is enduring the hospital institution Servitude which gives much more power to hearler because the know how to ideal with their job which is consisting of healing people. But by the way he could even miss the patient well being by acting as such. Moreover, by requesting on healers governing methods within two services in central center university oh Owendo (Gabon) by interrogating patients and healer. I come up with the conclusion that medical governance and hospital management is under the influence of the issue of « servitude power » under which the disease impulse some disabilities upon the sickness people body and the patient hold the position of objets in the healing process, rather than the position of actor in the healing process. In the matter of fact, regarding this phenomenon of servitude in our hospital the medical Ethic and reconfiguration of the link bound together the patient and his lealer.

Keys Words : Owendo University Hospital, Trust, Ethics, Governance and hospital management, Servitude power.

Introduction

La gouvernance médicale ou hospitalière est un concept majeur et récent qui met en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs du soin, et les modalités pratiques relatives à l'exercice du soin médical. Depuis Hippocrate (1999, p. 48), deux ordres régulent notre gouvernance : « savoir et croire savoir : savoir, c'est la science, croire savoir, c'est l'ignorance. » Et la démarche hippocratique est davantage éclairante lorsqu'elle précise que « c'est par la médecine seule qu'on arrivera à quelques connaissances positives sur la nature humaine, mais à condition d'embrasser la médecine même dans sa véritable généralité. » (1999, p. 36) On le voit, la préoccupation du bien-être de l'humain est au centre de la réflexion du plus illustre des médecins de l'Antiquité grecque.

Ce travail est le fruit d'une enquête de terrain menée au Gabon, au Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo (CHUO), une structure sanitaire de référence située au sud de Libreville, qui a pour vocation la chirurgie réparatrice. Entre autres services, on y trouve la traumatologie, l'orthopédie complétée par le service de rééducation fonctionnelle. L'enquête sociologique réalisée au cours de l'année 2024, a consisté à toucher du doigt les réalités pratiques de la démarche de soin à l'hôpital, d'une part, et d'autre part à examiner l'effectivité des concepts philosophiques dans un domaine qui prend en charge la vie en gestation, accueille la naissance et répare les corps malformés, fracturés, et donc en souffrance. De fait, l'hôpital apparaît pour nous comme un lieu d'observation susceptible d'alimenter la réflexion philosophique, voire de l'éclairer. Il s'agit, à proprement parler, d'une étude qualitative adossée aux entretiens semi-directifs, qui elle-même emploie une double méthode inspirée de la phénoménologie et de l'analyse des contenus.

D'où les interrogations fondatrices suivantes : à quelles conditions de possibilité la gouvernance médicale explore la relation « pouvoir-servitude » ? Plus exactement, la relation pouvoir-servitude est-elle le lieu d'un dévoilement et d'un dévoiement de l'autorité médicale qui affecte la relation de soin ? Comment, par l'éthique et la déontologie, cette relation de « pouvoir-servitude » peut-elle être corrigée ou inversée ? Avec quels arguments ?

Les objectifs de cette recherche consistent à montrer, d'une part, le malade constitue un acteur de la gouvernance médicale institutionnelle par le corps, et d'autre part que l'éthique et la déontologie médicales doivent mobiliser leurs efforts et servir de contre-pouvoir au pouvoir institutionnel, grâce notamment à l'autonomie du patient et à la possibilité de rompre le « pacte

de confiance ». Entendu que l'éthique et la déontologie interrogent sur « l'exigence d'une certaine forme de comportement de la médecine au service du malade » (D. Sicard, 2009, p. 3).

Ainsi, cette réflexion qui se veut éthique et déontologique, sera articulée autour de trois axes. Le premier axe portera sur l'hôpital et le pouvoir médical comme ordre institutionnel ; le deuxième axe consacrera l'inégalité de la relation « pouvoir-servitude » ; quant au dernier axe, il analysera les conditions de possibilité d'une rupture du « pacte de confiance ».

1. L'hôpital et le pouvoir médical : un ordre institutionnel

Qui dit pouvoir médical évoque nécessairement un ordre institutionnel dénommé l'hôpital. En effet, le pouvoir médical s'exerce à l'hôpital entendu comme un lieu spécifique d'accueil, d'hospitalité et de bienveillance à l'égard des personnes en souffrances et en demande de soins. L'institution hospitalière est semblable à un repère orthonormé dans lequel on retrouve, d'un côté, un ordre horizontal caractérisé par une demande de soins formulée par des personnes en souffrance appelées malades ou patients, et de l'autre un ordre vertical dominé par des soignants qui sans cesse offrent des soins c'est-à-dire répondent à ladite demande. L'hôpital apparaît alors comme une institution politique et sociale capable de prodiguer des soins et de soulager la souffrance humaine. L'étymologie latine *hospitalis*, qui renvoie à l'hôte, à l'hospitalité, l'illustre très bien. Qui accueille-t-on si ce n'est l'étranger, celui qui est étranger au milieu, qui ignore tout de sa souffrance, de son origine ou des remèdes y relatifs. D'où l'intérêt de bien comprendre « que ce que traite le fantasme de l'institution malfaisante, c'est avant tout l'agressivité ressentie lorsque l'institution semble se dresser entre l'agent et sa mission hospitalière (à entendre comme celle qui l'exerce à l'hôpital mais aussi, plus largement, au sens de l'hospitalité que chacun peut accorder à autrui) occasionnant alors un sentiment d'impuissance ». (H. Haliday. 2022, p. 15).

A ce point du chemin, on peut avancer que l'institution hospitalière accueille, héberge, accompagne et soulage les souffrances humaines les plus urgentes comme les plus bégnines. On pourrait la comparer à un marché : à savoir le lieu de rencontre de la demande de soins et de l'offre de soins caractérisées par deux acteurs principaux qui sont le malade et le soignant. Cet ordre institutionnel est alors régulé par la médecine, considérée depuis Platon, comme « un art. » La difficulté réside pourtant là : « comment en effet concilier la déontologie infirmière, qui réclame la conservation de l'objectivité des gestes soignants (objectivité qui nourrit l'une des postures idées, et peut-être restrictivement idéelles du métier en le renvoyant à sa pure dimension technicienne – où l'infirmier se veut un opérateur technique), avec l'appréhension

analogique d'autrui qui fait de ce dernier, malgré la frontière du corps intériorisant et dissimulant la conscience, un Moi autre que moi. » (J.-M. Chikaoui, 2010). En effet, si la médecine a vocation à répondre à la souffrance humaine en apportant des remèdes contre les maladies, alors elle incarne un certain pouvoir institutionnel. La médecine, parce qu'elle apporte des réponses à des préoccupations humaines urgentes, et de fait prodigue des soins à l'ensemble de la société, possède un certain pouvoir institutionnel. Pour preuve : le médecin pénètre partout, accède à l'intimité de tous, y compris à celle des puissants, des tyrans comme des démocrates, des pauvres comme des riches. On peut même dire qu'à l'hôpital comme en médecine, nous sommes dans le domaine de l'humanité indifférenciée. Comme le montrait Frédéric Worms (2022, p. 11) : « Avec la pandémie récente du coronavirus, l'hôpital s'est encore montré comme le berceau du soin initial et ultime, qui accueille, répare, écoute, soigne et sauve des vies ».

Le pouvoir institutionnel, dans sa composante, établit d'abord que la maladie engendre un nouvel homme appelé le malade ou le pathologique. Il nous révèle la fragilité humaine et la tyrannie exercée par la maladie sur le corps humain, voire sur la *psychè* humaine. N'oublions pas que face à la maladie, le malade ne peut rien à part se refugier à l'hôpital pour obtenir des soins. D'où cette interrogation formulée de bonne heure par l'auteur du *Gorgias* (1967, p. 215) : « Et dans la constitution du corps, le mal, à tes yeux, n'est-il pas la faiblesse, la maladie, la laideur et les autres disgrâces du même genre ? » On le voit, la pouvoir médical joue un rôle régulateur, restaurateur et stabilisateur vis-à-vis de la société en soignant des corps blessés, fracturés, déchirés, etc. Platon a alors raison de penser que si l'économie est l'art qui nous délivre de la pauvreté, il en est de même pour la médecine vis-à-vis de la maladie. Ce pouvoir médical est établi pour lutter contre les forces du mal qui réduisent l'être humain malade à un animal. En effet, la maladie a tendance à réduire l'être humaine à un paquet de chair et d'os, à de la peau, et « le rôle du soignant, en médecine, est de réparer les ruptures, qu'elles soient physiques ou psychologiques, voire psychiatriques. Réparer les vies, c'est aussi, pour le soignant, reconstruire des ruptures qui sont de l'ordre de la santé. » (C. Marin, 2020, p. 53).

On n'a donc pas tort d'indiquer que le pouvoir médical en tant qu'ordre institutionnel non variable selon les sociétés, répond à juste titre à une forme de violence exercée sur le corps par la maladie, quelles qu'en soient ses causes ou ses manifestations. Certes, il est acquis que « la maladie est réaction généralisée à intention de guérison. L'organisme fait une maladie pour guérir. » (G. Canguilhem, 2007, p. 12) Mais avant toute intervention du pouvoir médical, des dégâts provoqués par la maladie sont préalablement enregistrés. Ces dégâts sont les douleurs,

les amputations d'organes, les troubles du langage, l'atrophie de certains organes, l'amaigrissement, la perte de cheveux, l'impuissance sexuelle, etc. Comme le montrait C. Marin (2008, p. 29) : « La maladie constitue l'expérience de l'altérité et de l'altération tout à la fois, elle met en jeu une double modification : celle de la différence d'avec soi subie et celle d'une transformation volontaire, élaborée en réponse au premier changement déstabilisant. La puissance modificatrice de la maladie engendre des efforts pour la surmonter ou guérir. » C'est donc contre un tel pouvoir dévastateur de la maladie que le pouvoir médical réagit et exerce son autorité.

2. L'inégalité de la relation « pouvoir-servitude »

Il est vrai que la tâche de toute médecine, même celles dites alternatives comme la médecine traditionnelle africaine ou la médecine chinoise, est de soulager la souffrance humaine. « La médecine se donne ainsi comme un pouvoir rationnel pour corriger ou améliorer l'organisme humain sur le modèle du pouvoir technique acquis sur l'ensemble des phénomènes de la nature (J.-J. Wunenburger, 2006, p. 11-12). A partir de là, Il y a lieu de s'interroger sur ce qui fait la spécificité du pouvoir médical dans la relation qu'elle établit au sein de l'institution hospitalière. Autrement formulé : comment s'organise la relation de soins à l'hôpital ? Se fonde-elle sur un « pacte de confiance » ou sur une forme d'inégalité de la relation « pouvoir-servitude » ? Pour répondre à ces préoccupations, nous commencerons par indiquer que la spécificité du pouvoir médical est l'inégalité de la relation qu'elle fonde entre le soignant et le patient. Et cette inégalité tient d'abord au fait que le premier détient un pouvoir consécutif à un savoir et à un savoir-faire acquis par la maîtrise d'une science. Et peut-être que cette possession d'un savoir et d'un savoir-faire peut jouer, si l'on n'y prend garde, contre le malade. Qu'est-ce à dire ? Cela voudrait dire que dans la relation de soins, les deux acteurs en présence ne sont pas égaux : le soignant ou médecin possède une compétence liée à son savoir et son savoir-faire médical. Ici est prise en compte la relation entre l'acte médical et le pouvoir qui risque de le corrompre. Et G. Durand (2023, p. 65) a raison de pointer cette inégalité du pouvoir médical en indiquant que dans ses progrès accrus, la médecine cède souvent à la tentation d'un abus de pouvoir sur les personnes vulnérables ou en quêtes de soins. Ce pouvoir médical se traduit par : « un pouvoir de jugement sur l'état de santé du patient, un pouvoir d'influence sur le traitement à suivre et un pouvoir de décisions qui s'exprime sur l'acte médical le plus approprié à entreprendre. »

Le mot de pouvoir, à nos yeux, concerne d'abord la maîtrise d'une technique, d'un savoir et d'un savoir-faire pratique. Une telle maîtrise n'est pas sans risque d'altération de la

santé du patient ou de gestes déplacés pouvant causer des troubles ou un handicap. Dans cet ordre d'idées, les dérives de la médecine nazie ou de celle du Docteur Schweitzer à Lambaréné, ont permis de découvrir que la médecine pouvait avilir, abuser et détruire l'être humain en position de faiblesse et de domination, au-delà de le guérir. S. E. Ella (2019, p. 79) mentionnait que, dans le contexte du Gabon, à Lambaréné, dans la première moitié du XX^{e} siècle, le docteur Albert Schweitzer procédait à des expériences sur les indigènes sans leur consentement. Ce qui a conduit à de nombreux cas d'infirmité, chez les jeunes, et de stérilité chez les femmes. » Et qu'en est-il aujourd'hui de cette inégalité de la relation « pouvoir-servitude dans le contexte gabonais en particulier ? Au Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo (CHUO) situé au sud du Gabon, une structure sanitaire de référence, spécialisée dans la chirurgie orthopédie et traumatologie, la vocation première des soins est la chirurgie réparatrice. Deux services nous ont servi d'enquête au cours de l'année 2023-2024 : la chirurgie traumatologie et la stomatologie. Deux consultations ont retenu notre attention.

Le service de chirurgie traumatologie s'occupe des cas de blessures graves, aiguës, et des séquelles de traumatisme de l'appareil locomoteur. La plupart du temps, ce sont des cas d'accidents de la route, voire de bagarres ou d'altercations qui conduisent de nombreux patients dans ce service. Le patient X1 âgé d'une trentaine d'années, et victime d'un traumatisme crânien à l'issue d'un accident de voiture, est conscient et fait le narratif de cet événement auprès du médecin en chef du service. La relation « pouvoir-servitude » est apparue dans trois attitudes. La première concerne l'attitude du médecin et des infirmières : une prise en charge lente due au débordement des infirmières et à l'attente injustifiée du médecin absent depuis un quart d'heure quoique présent dans l'hôpital. La deuxième attitude concerne l'intervention du médecin : il fait moins cas de la situation présente que des causes de l'accident tout en imputant le tort au patient. La troisième et dernière attitude réside dans le fait que le médecin se soit refusé à toute réponse aux interrogations du patient, des roches concernant le traitement et sa durée : il montrait bien qu'il n'avait d'égal avec qui que ce soit, et qua sa science et son savoir-faire lui suffisait au point de ne rendre compte à aucun parent, ni même au chercheur en face de lui. Résultat : en dehors du traitement et de la stabilisation de l'hémorragie, rien de précis, aucun dialogue, aucun échange accordé ni au patient ni aux proches.

Certes, nous déformons la description car le médecin n'interroge qu'en vue de mieux comprendre et afin de guérir ; en règle générale, il n'avance qu'avec précaution, mais matériellement, la situation n'en est pas moins vécue par le malade, quelles que soient les précautions, non comme une « rencontre » mais comme une sujétion et surtout comme une

relation trop inégalitaire. Ces attitudes du médecin vont aggraver la dépendance, parce que le malade est entièrement livré à la technosphère. Des experts vont de fait proposer des examens instrumentalisés, dont ils ne parlent qu'à travers un langage codé.

Ainsi, le médecin se présente comme celui qui sait et qui peut. Le vocabulaire induit à lui seul la soumission. La suite sera l'ordonnance. En effet, l'ordonnance renvoie bien au verbe ordonner ou donner des ordres. Celle-ci est écrite, et comme le remarquait Jean-Jacques Rousseau, l'écriture transporte avec elle l'obligation, à la différence d'une parole qui se reprend, peut s'annuler, implique un peu de chaleur, d'autant que les mots aussi s'envolent alors que ce qui est écrit subsiste et s'impose. François Dagognet (1998, p. 253) a raison de préciser que « le médecin, à son insu, est revêtu d'un rôle d'agent d'autorité, ce qui, une fois encore, déséquilibre la relation. » S'impose ici, qu'on le veuille ou non, le langage de la violence, celui de l'élimination qui confirme l'aspect guerrier de l'acte médical ; le patient n'est alors que l'enjeu ou le théâtre d'une lutte, ce qui auréole de prestige celui qui décide des opérations victorieuses, celui auquel on s'abandonne en toute confiance. A ce niveau, ce n'est pas le « pouvoir médical » que nous redoutons, mais le pouvoir excessif qui s'empare du médical et le plie à ses desseins. De telle manière que nous entrons dans l'examen d'une situation brouillée, du fait du mélange des genres. L'enjeu éthique d'une telle relation est la sujétion ou le mépris ressenti par le malade X1, qui se voit réduit à un simple objet de soins, au lieu d'un sujet de soins. « Or le soin ne signifie pas simplement guérir ou lutter contre les maladies, mais s'occuper de la personne : son corps, ses organes, une multiplicité de désirs, d'opinions et de valeurs. » (G. Durand, 2021, p. 11) L'éthique médicale requiert d'appréhender le patient dans sa globalité, et de le placer au centre du dispositif soignant. Autrement dit : la médecine est indissociable de l'éthique : « soigner, c'est d'abord *répondre à l'appel* d'un être humain en péril, et non accomplir sa part d'obligation contractuelle dans une relation de type technique ou commercial » (D. Folscheid, 1996, p. 13), voire instrumental.

3. La rupture du « pacte de confiance » : un autre mode de gouvernance hospitalière

La relation soignante configurée par les deux acteurs principaux qui sont le malade et le soignant est fondée sur un aspect déontologique du nom de « pacte de confiance » (P. Ricœur, 2002, p. 228). Cet aspect met en lumière l'autonomie du patient, c'est-à-dire sa capacité à s'affranchir d'une relation jugée arbitraire ou autoritaire, fût-elle médicale ou soignante. Cette mesure constitue en effet un contre-pouvoir au pouvoir médical qui s'exerce de manière verticale, et obéit au bon sens ou à autre type de savoir qui n'a rien de technique ou de spéculatif, mais qui est entièrement éthique et déontologique : c'est le savoir-être. Il s'agit, en creux, du

« lien de liberté entre le soignant et le soigné (liberté pour l'un de choisir l'autre, liberté pour celui qui est consulté de décider du traitement, liberté pour le malade de mettre un terme à la relation) » (F. Dagognet, 1998, p. 250). En ce sens, il est possible, à l'avantage du patient, de sortir de la domination médicale verticale et de choisir un autre partenaire, moins autoritaire, plus humain et plus attentif. Puisque nous défendons « une éthique de l'autonomie qui reconnaît à chaque individu le droit de décider des fins de son existence et des moyens pour les atteindre » (G Durand, 2021, p. 12). C'est ce qui est apparu sous nos yeux, par la patiente X2, âgée de 56 ans, dont les soins dentaires n'étaient pas jugés à son goût. En effet, victime d'une extraction dentaire pour des raisons de déformations suite à un accident de la route, la relation médicale ajoutait une souffrance à la souffrance. Lors de nos échanges, elle expliquait : « *Le médecin se contente de me donner des ordres, de tripoter ma mâchoire, d'introduire des appareils dans ma bouche sans demander ce que je ressens, ni s'assurer de mon bien-être.* »

L'entretien et l'observation nous ont également conduit vers sa fille aînée qui l'accompagnait à l'occasion, et qui ne comprenait pas l'absence de bienveillance du médecin à l'égard de sa mère. Au cours des entretiens avec le médecin en charge de la ladite patiente, il nous revenait ce qui suit : « *Nous recevons, chaque jour, de nombreux patients, et les cas ne sont pas toujours les mêmes. La journée passe vite, et il faut s'efforcer de satisfaire chacune des demandes. Je n'ai pas le temps d'être particulièrement tendre avec mes patients. L'essentiel est dans l'exécution de ma tâche.* » En apparence, rien ne méchant si ce n'est une insistance sur ce qui semble essentiel : à savoir l'acte médical ou l'exercice d'une compétence attendue. Cependant, l'une des dispositions déontologiques voudrait que, à la demande du patient, le pacte de confiance, « le noyau éthique de cette rencontre singulière » (P. Ricœur, 2002, p. 229), soit rompu. Au départ, le pacte de confiance encore appelé « pacte de soins » définit « une sorte d'alliance scellée entre deux personnes contre l'ennemi commun, la maladie. L'accord doit son caractère moral à la promesse tacite partagée par les deux protagonistes de remplir fidèlement leurs engagements respectifs. » (P. Ricœur, 2001, p. 230) Mais quand ces engagements ne sont plus respectés par l'une des parties, le pacte est alors brisé, et l'éthique clinique se trouve être prise à défaut. Cette rupture du pacte de confiance peut aussi être justifiée par un excès de confiance du patient en son médecin, ou d'une méconnaissance de la règle déontologique relative au consentement éclairé. Car il s'agit de respecter suffisamment la personne que l'on soigne ou chez laquelle on fait la recherche médicale en recueillant son consentement libre et éclairé, avant toute intervention grave ou jugée importante » (C. Marin, 2020, p. 27). Et comme le souligne D. Sicard (2009, p. 77) : « le véritable consentement est une information

suffisamment élaborée pour que le refus soit plus fort l'acceptation : un choix plutôt qu'un consentement. » Ce qui a fait défait, en l'occurrence dans notre enquête sociologique au service de stomatologie, puisque le pouvoir médical n'a pas jugé utile de demander l'avis du patient. Le médecin dentiste a jugé son seul jugement nécessaire et décisif.

Conclusion

Au total, que retenir de cette réflexion centrée sur la gouvernance hospitalière à l'aune de la relation « pouvoir-servitude » ? La médecine peut-elle se satisfaire uniquement de ses aspects techniques liés à son savoir et à son savoir-faire ? Ou doit-elle aussi développer d'autres compétences en lien étroit avec le soin ?

La réponse à ces interrogations réside dans la « relation », nœud de toute démarche thérapeutique. La démarche de soins est d'abord élaborée autour de la relation. Il est vrai que dans cette relation, la verticalité tient une place dominante, mais à condition qu'elle n'entrave en rien l'axe horizontal qui privilégie moins la maladie que le malade. Le soignant est en réalité l'obligé du soigné, et son savoir comme son savoir-faire doivent être au service de ce dernier de manière à travailler pour sa seule et unique cause. Depuis le Procès de Nuremberg qui s'est tenu de novembre 1945 à octobre de 1946, mettant en cause le personnel médical pour avoir exercé son pouvoir et son expertise sur des innocents et contre leur gré pendant la Seconde Guerre mondiale, l'éthique et la déontologie s'imposent désormais comme des compétences indispensables à la formation des acteurs de santé. Seules les compétences techniques ne suffisent plus pour exercer la médecine, où que l'on soit. A partir de cette date, il est acquis que « les médecins se sont trouvés éthiquement démunis. » (M. Cymes, 2015, p. 22) Ce qui revient à penser que toute bonne gouvernance médicale passe par cette double articulation des compétences de base et des compétences transversales relevant de deux disciplines connexes que sont : l'éthique et la déontologie.

Références bibliographiques

Canguilhem Georges, 2007, *Le normal et le pathologique*, Paris, Puf, « Quadrige » ;

Cymes Michel, 2015, *Hippocrate aux enfers. Les médecins des camps de la mort*, Paris, Stock, « Le Livre de Poche ».

Chikaoui Jean-Marie, La philosophie en milieu hospitalier », *Diotime. Revue internationale sur les pratiques et didactiques de la philosophie*, consulté le 16 octobre 2025 à 15h 41, N° 44/04/2010. https:// Diotime. La fabriquephilosophique.be :

Dagognet François, 1993, *La peau découverte*, Paris, Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance, « Les empêcheurs de penser en rond » ;

Dagognet François, 1998, *Savoir et pouvoir en médecine*, Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance, « Les empêcheurs de penser en rond » ;

Durand Guillaume, 2021, *Un philosophe à l'hôpital*, Paris, Flammarion, « Au cœur de nos vies » ;

Ella Steeve Elvis, *Essai sur les pratiques médicales au Gabon. Rites, croyances, ethnies*, Paris, Presses universitaires européennes, 2019.

Folscheid Dominique, 1996/1, « Editorial : Notre médecine est-elle malade ? », *Ethique. La vie en question*, Paris, Editions universitaires ;

Foucault Michel, 1963, *Naissance de la clinique*, Paris, Puf, « Quadrige » ;

Hippocrate, 1999, *Connaître, soigner, aimer. Le serment et autres textes*, Paris, Seuil, « Sagesse » ;

Haliday Héloïse, « Le travail de la relation à l'institution hospitalière : du traitement de l'agressivité dans et par la recherche-action », *Questions vives. Recherches en éducation*, N° 38/2022 : Le travail de la relation dans les métiers de l'éducation du social et de la santé ;

Marin Claire, 2008, *Violences de la maladie, violence de la vie*, Paris, Armand Colin ;

Platon, 1967, *Gorgias*, Traduction et notes par E. Chambry, Paris, G. Flammarion ;

Ricœur Paul, 2001, *Le Juste*, Paris, Esprit, « Philosophie » ;

Sicard Didier, 2009, *L'éthique médicale et la bioéthique*, Paris, Puf, « Que sais-je ? » ;

Worms Frédéric, *Vivre en temps réel*, Paris, Bayard, 2022.

Wunenburger Jean-Jacques, 2008, *Imaginaires et rationalité des médecines alternatives*, Paris, Les Belles Lettres, « Médecine & Sciences humaines ».

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES

BROU Marie Sylvana, Enseignant-chercheur,
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Spécialité : Communication pour la santé

Résumé

Il est avéré aujourd'hui une affection post COVID-19 communément appelée « COVID long ». Les questions fondamentales de la présente étude sont de savoir : cette affection existe-t-elle en Côte d'Ivoire ? Et si oui, qu'en est-il de la communication sur cette maladie ? Une enquête de convenance, fondée sur une revue documentaire, une observation participante active et des entretiens semi-structurés avec des professionnels de la santé et la population en général, révèlent que le COVID long existe en Côte d'Ivoire. Le programme ECHO MSHP-CMU permet une communication entre professionnels de la santé sur la thématique. Cependant, une sensibilisation de la population sur l'affection et ses effets semble inexistante. En conséquence, l'étude recommande une sensibilisation des personnes affectées par le COVID long en Côte d'Ivoire à travers une communication interpersonnelle.

Mots-clés

Gouvernance – Communication – COVID long – Côte d'Ivoire

Abstract

There is now evidence of a post-COVID-19 condition commonly referred to as "long COVID". The fundamental questions of this study are whether this condition exists in Côte d'Ivoire? And if so, what about the communication on this disease? A suitability survey based on a literature review, an active participant observation and semi-structured interviews with health professionals and the general population reveal that long-term COVID exists in Côte d'Ivoire, the ECHO MSHP-CMU program allows for communication between health professionals, but there is no public awareness of the condition. As a path to solutions, the study recommends raising awareness of people affected by long-term COVID in Côte d'Ivoire through interpersonal communication.

Keywords

Governance – Communication – long COVID – Côte d'Ivoire

Introduction

La COVID-19 est une maladie causée par un coronavirus appelé SARS-CoV-2 apparu le 31 décembre 2019 à Wuhan, en République Populaire de Chine. Les symptômes les plus courants de cette maladie sont la fièvre, les frissons et les maux de gorges. Toutefois, d'autres symptômes moins courants peuvent se manifester comme les douleurs musculaires, la fatigue simple ou intense, les vertiges, une toux nouvelle et persistante, l'oppression thoracique, etc. (OMS, 2023). La Pandémie de la COVID-19 a représenté une crise sanitaire majeure et un défi pour les systèmes de santé dans le monde (BROU-MESSOU, 2020, p. 279), le nombre de décès du fait de la COVID-19 étant estimé à sept cent soixante-seize millions cinq cent quarante-six mille (776 546 000) (WHO, 2024). La riposte mondiale, dont la communication et la vaccination ont constitué les principaux piliers, a permis de contrôler la maladie. En Côte d'Ivoire, le premier cas de la maladie à coronavirus 2019 a été enregistré le 11 mars 2020 (UNICEF, 2020). Le pays a enregistré quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-quatre (88 444) cas confirmés et huit cent trente-cinq (835) décès (WHO, 2024). La recherche scientifique sur la maladie à coronavirus 2019 a permis la découverte et la production de vaccins et une meilleure connaissance de cette affection. En effet, en plus des différents variants du SARS-CoV-2, il est avéré aujourd'hui une manifestation possible de la maladie appelée « syndrome post COVID-19 » ou « affection post COVID-19 » plus communément appelé « COVID long ».

Le constat de l'existence de cette affection suscite des questions fondamentales suivantes : quelle est la réalité du COVID long en Côte d'Ivoire ? Qu'en est-il de la communication sur cette maladie ? Des activités de communication ont-elles été initiées pour informer et sensibiliser la population en Côte d'Ivoire sur le COVID long ? Si oui, en quoi consistent-elles? Si non, pourquoi ?

Telles sont les questions fondamentales qui motivent le présent travail. Il se veut une contribution à la lutte contre la COVID-19 en Côte d'Ivoire et partant dans le monde.

Ainsi, la réflexion s'articule en trois axes. D'abord, il présente le syndrome post-COVID et la méthodologie qui a permis la collecte et l'analyse des données de l'étude. Ensuite, à partir d'une analyse des informations collectées, il donne un aperçu de la communication sur le syndrome post COVID-19 en Côte d'Ivoire. Et enfin, il propose des perspectives de communication sur cette affection.

Le souvenir encore récent dans la mémoire collective des milliers de décès occasionnés par la COVID-19 dans le monde et la résurgence de la maladie en 2023 à travers ces différents variants, avec 25 cas confirmés en Côte d'Ivoire, fondent l'intérêt et l'actualité de la question.

1. Qu'est-ce que le syndrome post-COVID ou le COVID long ?

« Alors que la première vague épidémique touchait à sa fin, en mai 2020 en France, la persistance de certains symptômes de la COVID-19 plusieurs semaines ou mois après l'infection commença à être relevée » (Institut Pasteur, 2022). Ce phénomène est appelé le COVID long ou le syndrome post-COVID-19. L'OMS (2023) définit le COVID long ou affection post COVID-19, également connue sous le nom de COVID-19 longue durée, comme des symptômes prolongés observés chez 10 à 20% de personnes, après avoir contracté la COVID-19. Ces symptômes peuvent persister depuis l'apparition de la maladie ou se manifester après le rétablissement initial ; ils peuvent être intermittents ou réapparaître au bout d'un certain temps. L'Institut Pasteur (2022) présente cette affection comme un phénomène de persistance de certains symptômes de la COVID-19 plusieurs semaines ou mois après l'infection. Pour VIDAL (2024), il s'agit de symptômes persistants de COVID-19 au-delà de trois (03) mois. Les symptômes associés à cette affection ont en commun d'être susceptibles d'avoir des répercussions sur la qualité de vie de l'individu qui en souffre et sur sa capacité à mener ses activités quotidiennes. Selon D. Salmon Céron et Al (2022, p. 26), il en existe plus de deux cent (200), cependant, certains sont plus courants que d'autres. Ils les regroupent en plusieurs catégories. Le tableau qui suit présente les symptômes les plus fréquents du COVID long selon les catégories.

Tableau 1 : Tableau des symptômes les plus fréquents du COVID long

Types de symptômes	Symptômes	Caractéristiques
Fatigue et malaise post effort	Accès de fatigue	- Disproportionnée - Persiste au décours de l'épisode initial ou réapparait de façon brutale par épisodes après une phase d'amélioration - Déclenché ou aggravé par des efforts physiques ou intellectuels, parfois minimes auparavant bien tolérés - Survenue parfois différée de 24 à 48 heures
Symptômes neurologiques	Céphalées	- Type tensif - Souvent postérieures, uni ou bilatérales

Types de symptômes	Symptômes	Caractéristiques
	Troubles cognitifs	- Intensité variable mais handicapants - Brouillard cérébral - Ralentissement psychique - Manque de clarté dans la pensée - Difficultés de concentration et attentionnelles - Troubles de la mémoire immédiate
	Troubles sensoriels	- Brulures - Paresthésies - Sensations de ruissellement, de tremblements, de courants électriques survenant souvent par bouffées imprévisibles sans trajet systématisé
	Sensations vertigineuses	Non disponibles
	Troubles du sommeil	- Insomnies - Fragmentation du sommeil - Irruption de cauchemars très réalistes - Hypersomnie (rare)
Symptômes cardiothoraciques	Dyspnée	Sensation d'essoufflement au moindre effort
	Episodes de tachycardie et de palpitations	- Brutales - Survenant spontanément ou du fait d'un changement de position
	Douleurs thoraciques et toux	Fréquentes
Symptômes musculo-tendineux et articulaires	Myalgies	- Fréquentes - A type de contractures, de sensation d'étau ou de tremblements
	Douleurs articulaires	- Fréquentes - Correspondant plus à des synovites ou des tendinopathies qu'à des arthrites - Survenant au niveau des mains, des épaules et des tendons d'insertion des

Types de symptômes	Symptômes	Caractéristiques
		muscles fessiers
Symptômes digestifs	Douleurs digestives	- Hautes, œsophagiennes ou épigastriques,
	Œsophagite	- Reflux
	Diarrhées	Allure motrice
	Douleurs abdominales	Très violentes
	Ballonnements	Rythmés par le repas
Symptômes ORL	Anosmie	Anosmie du stade initial qui persiste dans 10% des cas
	Hyposmie	Non disponibles
	Parosmies	Non disponibles
	Fluctuations de l'odorat	Non disponibles
	Hyperosmies désagréables	Non disponibles
	Gêne nasale	Sensation de frétillement ou d'obstruction haute
	Acouphènes	Non disponibles
	Otalgies	Non disponibles
	Troubles de la phonation	Dus à une atteinte laryngée (inflammation et contraction des cordes vocales).
Symptômes stomatologiques	Inflammation de la langue	Non disponibles
	Aphtes	Non disponibles
	Déchaussements dentaires	Non disponibles
	Suspicion d'une atteinte du noyau géniculé	Présence d'un goût métallique dans la bouche à la suite de l'agueusie initiale
Symptômes ophtalmologiques	Vision trouble	Non disponibles
	Difficultés d'accommodation	Non disponibles
	Douleurs à la mobilisation des globes	Non disponibles

Types de symptômes	Symptômes	Caractéristiques
	oculaires	
	Distorsions de la reconstitution des images	Non disponibles
	Sécheresse oculaire fréquente	Non disponibles
	Néovaisseaux choroïdiens	Non disponibles
	Pseudotumeurs inflammatoires	Non disponibles
Symptômes cutanés et vasculaires	Pseudo engelures	Non disponibles
	Prurits	Non disponibles
	Lésions urticariennes	Non disponibles
	Lésions eczématiformes	Non disponibles
	Alopécies	Non disponibles
	Desquamation des paumes des mains ou des plantes des pieds	Non disponibles
	Douleurs le long des vaisseaux	Non disponibles
	Trajet inflammatoire le long des axes vasculaires	Non disponibles
	Dilatations ou rétractions veineuse	Spontanées
	Hématomes	Superficiels
Symptômes psychologiques, psychiatriques voire fonctionnels	Troubles d'anxiété	Générés par la survenue des symptômes de la maladie, la gêne provoquée par ces troubles et l'absence de réponses diagnostiques satisfaisante.
	Etats dépressifs	
	Irritabilité inhabituelle	

Types de symptômes	Symptômes	Caractéristiques
	Sentiment de désespoir	
	Risque de comportements suicidaires chez certains patients (sur le long terme)	
Autres symptômes (encore peu explorés)	Troubles des règles	Non disponibles
	Troubles endocriniens	- Thyroïdites - Insuffisance surrénale
	Prise de poids	Non disponibles
	Atteintes des nerfs crâniens, etc.	Non disponibles

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir de données de D. Salmon Céron et Al, 2022, p 26

Toute personne ayant eu un épisode de COVID-19 aigu peut développer un COVID long. Toutefois, la recherche révèle que certaines personnes sont plus à risque. Les facteurs qui semblent favoriser la survenue du COVID long sont divers (Vidal, 2024).

Le sexe et l'âge de l'individu apparaissent comme des facteurs favorisant. En effet, les femmes semblent être plus touchées que les hommes et en particulier les femmes dont l'âge moyen est compris entre 45 et 64 ans. Cependant, il faut reconnaitre que la fréquence du COVID long pourrait être sous-estimée chez les personnes de plus de 65 ans du fait de la confusion entre les symptômes de l'affection et ceux des autres maladies fréquentes chez les patients appartenant à cette tranche d'âge. La maladie pourrait également être sous-estimée chez les hommes et les adolescents.

Il n'existe, à ce jour, pas de traitement médicamenteux éprouvé contre l'affection post-COVID-19. Toutefois, une prise en charge holistique des patients peut contribuer à atténuer les symptômes de la maladie et améliorer leur qualité de vie. (OMS, 2023).

2. De la collecte des données à l'analyse des résultats : les méthodes

2.1 Pour la collecte des données

La collecte des données pour apprécier la communication sur le COVID long en Côte d'Ivoire s'est appuyée sur une revue de la littérature, des entretiens individuels semi-directifs et

une observation participante active. Elle s'est déroulée sur deux mois (octobre et novembre 2024).

La revue documentaire a consisté en une recherche en ligne, dans nos différents réseaux professionnels et auprès des experts rencontrés, de tout écrit à visée informative sur l'affection post-COVID-19 en Côte d'Ivoire. La recherche en ligne s'est faite à partir de mots-clés que sont : « communication », « sensibilisation », « COVID long » et « Côte d'Ivoire ». Les entretiens individuels semi-directifs ont concerné des professionnels de la santé et la population en général y compris des personnes ayant souffert de COVID-19. Il s'est agi d'une enquête de convenance dont les cibles ont été sélectionnées dans nos différents groupes d'appartenance professionnels, familiaux, sociaux, etc. Il s'agit donc d'une population hétérogène. L'observation participante active quant à elle, a été utilisée pendant les réunions du pool ECHO MSHP-CMU sur le COVID long auxquelles nous avons participé. Le projet ECHO (Extension for Community Healthcare Outcomes) du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU), en abrégé ECHO MSHP-CMU, sous la conduite de l'Institut National de Santé Publique (INSP), a été initié en 2017 avec l'appui technique de l'université de New Mexico (UNM). Il s'agit d'une plate-forme d'enseignement théorique et pratique à distance dont la finalité est de promouvoir l'expertise locale en rattachant les prestataires les moins expérimentés aux experts en la matière dans une relation de mentorat pour l'amélioration de la qualité des services et des soins fournis aux populations (www.centre-e-santeinspci.org). C'est dans le cadre de ce projet, que s'inscrit les sessions du pool ECHO COVID long initié en juillet 2023. Il a été question d'écouter les différentes interventions des experts et les échanges entre professionnels de la santé sur le sujet du COVID long pour avoir un aperçu de la communication interpersonnelle entre les patients et les praticiens de la santé sur le COVID-19 longue durée en Côte d'Ivoire. Les données ont été collectées au moyen de deux guides d'entretien et d'une grille d'observation.

2.2 Pour l'analyse des données

L'analyse des données a été faite sous forme d'une analyse de contenu des discours livrés par les interviewés selon la méthode extraction pour chaque item des messages clés tels qu'exprimés, hiérarchisation de ces messages en fonction de leur fréquence d'apparition selon les catégories d'enquêtés et comparaison entre les groupes de façon à dégager les différences et les convergences.

3. Situation de la communication sur le syndrome post-COVID-19

3.1 De la présentation des résultats

La revue documentaire en ligne, dans nos différents réseaux professionnels et auprès des experts rencontrés n'a révélé aucun écrit sur l'affection post-COVID-19 en Côte d'Ivoire.
En ce qui concerne les entretiens semi-structurés, au total vingt-cinq (25) personnes ont été interrogées dont cinq (05) professionnels de la santé et vingt (20) personnes de la population en général. L'observation participante active pour sa part a porté sur deux réunions du pool ECHO COVID long notamment la session intitulée « Impact des séquelles post-COVID sur la vie socio-professionnelle des patients » qui s'est tenue le 17 octobre 2024 entre 13 et 14 heures et la deuxième portant sur la « prise en charge des manifestations ORL du COVID long » qui s'est déroulée le 14 novembre 2024 de 13 heures à 14 heures.

Des entretiens avec les professionnels de la santé, il ressort que les interviewés ont reconnu l'existence du COVID long en Côte d'Ivoire à travers des affirmations comme « On peut dire que oui », « le COVID long existe bel et bien en Côte d'Ivoire », « Oui » et « on parle pour le moment de séquelles post-COVID-19 ». Ils fondent leurs affirmations sur le fait qu'ils reçoivent en consultation des personnes et ont des proches qui manifestent des séquelles post COVID-19. En effet, ils affirment « Après avoir souffert de la COVID-19, il y a des personnes qui n'ont plus jamais retrouvé leur état de santé initial. Elles manifestent ce qu'on qualifiait de troubles de santé jusqu'à ce que qu'on en arrive à mettre un nom sur ces troubles », « Après avoir été déclarée guérie du COVID-19, mon épouse a continué de manifester un ensemble de symptômes troublants. J'ai compris qu'elle faisait un COVID long » ou encore « les plaintes de santé des suites du COVID-19 sont récurrentes. Heureusement pour la majorité, ces troubles passent au bout d'un certain temps». Concernant la prévalence des symptômes, les professionnels de la santé affirment entre autres « on ne sait pas exactement », « on en a aucune idée pour le moment », « la prévalence est difficile à estimer à ce jour » ou « elle est difficile à estimer à ce jour. Les connaissances sont encore en cours d'élaboration sur l'affection ». Concernant la communication interpersonnelle avec leurs patients souffrant de COVID long et leurs entourages, les professionnels interrogés tiennent les propos qui suivent : « Nous les rassurons et les accompagnons », « On évite de mettre un nom sur l'affection pour ne faire peur au patient. Le COVID-19 fait peur alors on évite de parler de COVID long. On parle plutôt avec les patients qui présentent les symptômes et leurs familles de troubles ou de disfonctionnements », « On évite de lier les troubles au COVID-19 pour ne fait peur gens » ou encore « on évite de dire au patient que les troubles sont du fait du COVID-19 ». Les interviewés confirment que la population n'est pas informée de l'existence de cette affection. Ils soutiennent en effet « je pense que la population n'a pas connaissance de l'existence du COVID long», « je pense que les gens ne sont pas informés. Même dans le corps médical, tout le monde

n'a pas connaissance de l'existence du COVID long », « Ce n'est pas la peine de communiquer autour d'une affection qui ne concerne qu'une minorité », « je ne pense pas que cela soit nécessaire » ou encore « cela n'a pas d'intérêt surtout qu'on ne sait pas grande chose sur l'affection. En ce qui concerne les risques de cette absence d'information, les interviewés pensent qu'il en existe pas. Ils affirment « à l'heure actuelle, aucun risque bien au contraire. Je pense que c'est plutôt l'information qui pourrait créer des problèmes », « il n'y a pas de risques », « il n'y en a pas », ou encore « aucun ».

De l'observation participante active pendant les réunions du pool ECHO COVID long, les différents propos des experts et autres professionnels de la santé confirment l'existence du COVID long en Côte d'Ivoire.

Il ressort concernant la prise en charge des patients qu'il s'agit d'un traitement symptomatique. Les connaissances des professionnels de la santé sur le COVID long sont en cours d'élaboration. Concernant la communication interpersonnelle avec les patients présentant les symptômes du COVID long, les professionnels ne nomment pas l'affection mais accompagnent le patient. Concernant les difficultés, il ressort que la difficulté majeure est en rapport avec la vie active. En effet, les symptômes du COVID long impactent négativement la qualité de vie du malade et sa capacité à mener ses activités quotidiennes. Par ailleurs, les lois qui régissent le monde de l'emploi en Côte d'Ivoire, aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé n'offrent pas au travailleur les conditions favorables à son rétablissement du COVID long. Aussi, il est difficile de faire la part entre les tentatives d'abus de certaines personnes et les véritables malades du COVID long.

Les entretiens avec la population révèlent plusieurs informations. Concernant la connaissance du COVID long, les personnes interrogées au sein de la population y compris celles ayant souffert de la COVID-19 disent, dans leur ensemble, n'avoir jamais entendu parler du COVID-19 longue durée ou de l'affection post-COVID-19 ou encore du COVID long. Elles l'affirment à travers des verbatim tels que « non, je n'ai jamais entendu parler du COVID long », « non », « non, jamais » ou encore « non, COVID, il y a son long ? ». Concernant le fait de connaitre une personne qui a souffert de la COVID-19, certaines personnes interrogées ont répondu par l'affirmative. Pour certaines il s'agissait d'elles-mêmes et pour d'autres de proches et de connaissance. Les propos pour le dire sont entre autres « Oui, moi-même », « oui, ma mère a eu le COVID-19 », « oui, une collègue », « oui, une connaissance », « oui, mon frère », « oui, mon mari », « oui, mon épouse » ou « oui, mon père ». Concernant la manifestation de complications de santé dans les suites de la guérison du COVID-19, certains interviewés ont dit entre autres « Oui. En même temps. C'est comme si je ne suis jamais vraiment guérie de la

COVID-19 », « Oui. Je ne me rappelle plus exactement mais moins d'un mois après. Et depuis lors ça revient de temps en temps » ou « Oui, quelques temps après sa guérison ». Ainsi, parmi les personnes ayant souffert de la COVID-19, certaines affirment avoir eu des problèmes/complications de santé dans les suites de leur guérison. Il en est de même pour celles qui disent connaitre des personnes qui ont souffert de la COVID-19.

Comme symptômes manifestés les interviewés affirment « la fatigue intense», « l'essoufflement », « tremblements » ou « les vertiges ». Ceux qui ont consulté un agent de santé affirment : « Ils m'ont dit que c'était la fatigue », « ils ont dit que c'était la vieillesse » ou « Ils ne m'ont pas donné d'explication ». Concernant leur satisfaction relativement au traitement médicamenteux prescrit par l'agent de santé, ils affirment « non, je ne suis pas satisfait parce que je n'ai plus vraiment retrouvé ma santé d'avant », « non, le traitement ne m'a pas satisfaite. Comme ça ne donnait pas de résultat, j'ai arrêté », « oui, après le traitement je suis totalement guérie » ou « Pas vraiment, mais je continue toujours ». Concernant leurs pratiques pour guérir des complications de santé post-COVID-19, ils avancent « rien, je me repose et ça passe », « je me remonte avec les plantes et ça va mieux » ou « je continue de me faire suivre à l'hôpital »

3.2 De l'analyse des résultats : une sensibilisation inexistante sur le COVID long en Côte d'Ivoire

Les résultats montrent que le COVID long existe effectivement en Côte d'Ivoire. En effet, l'observation participante active et les entretiens avec les professionnels de la santé révèlent que ces derniers sont confrontés dans l'exercice de leur profession ou dans leur entourage ou par eux-mêmes, à la manifestation de symptômes post COVID-19 par des anciens patients de la COVID-19 ou des proches qui sont similaires à ceux du COVID long. Il en est de même pour les entretiens avec la population. Parmi les personnes ayant souffert de la COVID-19 ou déclarant avoir un proche qui a souffert de la maladie, certaines reconnaissent la manifestation, par elles-mêmes ou leurs proches, de complications de santé dans les suites de la guérison du COVID-19. Par ailleurs, les symptômes qu'elles disent avoir manifestés font partie de ceux attribués à l'affection post-COVID-19 (« la fatigue intense», « l'essoufflement », « tremblements » ou « les vertiges »). Cependant, si l'existence du COVID-19 longue durée semble être une évidence en Côte d'Ivoire, la sensibilisation autour de l'affection semble inexistante. Les échanges avec la population et les personnes ayant manifesté ou ayant des proches qui ont manifesté des symptômes du COVID long, révèlent une méconnaissance du terme « COVID-long » par la population. Elles décrivent les manifestations de l'affection pour

en avoir souffert ou avoir vu un proche en souffrir, toutefois, elles ne la nomment pas. Elles en parlent comme des complications, des problèmes ou encore des troubles de santé qui ont succédé au COVID-19, sans pour autant faire le lien avec les épisodes de COVID-19.

Les entretiens avec les professionnels de la santé et l'observation participante active confirment cet état des faits. En effet, les professionnels de la santé, surtout dans l'exercice de leur profession, donc avec leurs patients, semblent éviter de nommer la maladie. La communication scientifique sur l'affection, quant à elle, est active. Elle semble ne pas encore avoir été manifestée par des écrits scientifiques, notre recherche documentaire ne nous ayant révélé l'existence d'aucun texte scientifique sur l'affection en Côte d'Ivoire ; mais l'existence du pool ECHO COVID-long, à travers le programme ECHO MSHP-CMU en est une émanation. Par le biais de ce pool, les professionnels de la santé renforcent leurs capacités et leurs connaissances sur l'affection à travers des échanges et des partages d'expériences. Les connaissances scientifiques sur l'affection en Côte d'Ivoire sont en cours d'élaboration aussi bien par les praticiens de la santé que par les experts.

La revue de la littérature sur l'affection dans le monde révèle une production scientifique en prolifération, notamment dans les pays occidentaux. Par contre, le constat sur l'état encore en cours d'élaboration des connaissances scientifiques sur l'affection est le même, même s'il faut reconnaitre qu'ils sont nettement plus avancés. L'inexistence d'une sensibilisation sur le COVID long semble être motivée par la volonté d'éviter de susciter la peur au sein de la population. En effet, la peur suscitée par la COVID-19 dans nos sociétés est encore d'actualité. Aussi, les professionnels de la santé, dans la communication avec leurs patients, évitent de nommer l'affection. L'inexistence de sensibilisation sur le COVID long pourrait être aussi due à l'état des connaissances sur l'affection en Côte d'Ivoire et à l'impossibilité de la prévenir. De plus, les questions liées à l'assistance à apporter aux travailleurs souffrant du COVID long notamment, en termes de dispositions légales (arrêts maladie, prise en charge, etc.), pourraient être une raison qui explique cette absence de sensibilisation sur le COVID long en Côte d'Ivoire.

Les raisons qui expliquent l'absence de sensibilisation de la population sur le COVID long en Côte d'Ivoire sont pertinentes. En effet, en l'état actuel de la situation, une sensibilisation de la population, y compris des personnes qui souffrent de l'affection, pourrait sembler inopportune. Cependant, l'absence de sensibilisation sur le COVID long comporte également des risques non négligeables. Il s'agit notamment de l'aggravation de l'état de santé du malade, le stress ayant été identifié comme un symptôme de l'affection ; de l'abandon du suivi en milieu hospitalier par le patient et du recours à de mauvaises pratiques pour tenter de recouvrer la santé,

avec tous les risques induits ; des rumeurs et de la désinformation sur l'affection pouvant nécessiter une communication de crise. Il est admis qu'une crise peut constituer une opportunité, toutefois, elle demeure une situation d'urgence qui peut occasionner des dommages irréversibles. De plus, en communication, la meilleure stratégie de gestion de la crise est la prévention/anticipation.

4. Communication sur le COVID long en Côte d'Ivoire : quelles perspectives ?

Une bonne gouvernance de la communication sur le COVID long nécessite une stratégie en trois axes qui reposerait sur la prise de conscience des professionnels de la santé sur la nécessité d'une sensibilisation de la population sur le COVID long, le renforcement de capacité de l'ensemble des prestataires de santé sur le territoire national en communication interpersonnelle adaptée vis-à-vis des patients et de leurs proches (parents de malades) et bien entendu une sensibilisation des patients eux-mêmes et leurs proches.

Il s'agira de faire d'abord un plaidoyer auprès du ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'assurance maladie universelle afin d'emmener le gouvernement à travers le ministère de tutelle, à adhérer à la nécessité d'une sensibilisation des patients et de leurs proches sur le COVID long en Côte d'Ivoire. L'implication des plus hautes autorités du système de santé est un préalable pour l'atteinte des objectifs visés. Ensuite une activité d'information et de sensibilisation des autorités sanitaires aux niveaux régional et départemental sera menée. Il s'agira pour le ministère de la santé d'informer les autorités sanitaires notamment, à travers des courriers sur la nécessité pour les agents de santé de communiquer sur le COVID long. Ces autorités adresseront à leur tour des courriers aux responsables des formations sanitaires qui diffuseront l'information auprès de leurs agents sous forme de directives à incorporer dans les directives de prise en charge holistique de la COVID-19. Les contenus des courriers devront être rédigés de sorte à ne pas susciter des obstacles à la communication parmi les prestataires de santé.

Le deuxième axe de la stratégie consiste dans le renforcement des capacités des prestataires de santé sur le territoire national en communication. Il s'agira de donner à ces derniers les éléments de langage appropriés pour une communication interpersonnelle adaptée avec les patients et leurs proches (parents de malades) sur le COVID long. Les dates des ateliers de formation des agents de santé à la communication interpersonnelle sur le COVID long devront être déjà précisées dans les courriers d'information et de sensibilisation qui leurs seront adressés dans le déploiement du premier axe de la stratégie. Il va donc sans dire que certaines activités du deuxième axe notamment, celles en rapport avec la planification, devront être

menées dans la même période que les activités du premier axe. Il faut éviter qu'il ne s'écoule un long temps entre la diffusion des courriers d'information sur la nécessité de communiquer sur le COVID long et le renforcement de capacités des acteurs de la santé aux niveaux décentralisé et périphérique.

L'information et la sensibilisation de la population sera le dernier axe de la stratégie. Les activités d'information et de sensibilisation ne devront pas concerner la population dans son ensemble, le COVID long n'étant pas été identifié comme un problème de santé publique en Côte d'Ivoire. De plus, toutes les personnes ayant souffert de COVID-19 ne développent pas systématiquement l'affection post COVID-19. Selon les estimations de l'OMS, la prévalence du COVID long est estimée à 10 à 20% des cas de COVID-19 (OMS, 2022). Ces activités devront essentiellement consister en une communication interpersonnelle entre les personnes qui développent un COVID long et si nécessaire, leurs proches. Il s'agira pour les agents de santé de donner à ceux de leurs patients qui développent un COVID long et à leurs proches les informations justes sur l'affection. Les réseaux sociaux numériques aidant, le monde, en tant que village planétaire du point de vue de la circulation de l'information est plus que jamais une réalité. Dans un tel contexte, il est indispensable de communiquer sur le COVID long en Côte d'Ivoire pour éviter toute suspicion de tentative de rétention de l'information ; ce qui pourrait entrainer une situation de crise.

Conclusion

L'affection post COVID-19 existe en Côte d'Ivoire. Cette affirmation se fonde sur les propos des prestataires de santé et de la population y compris, les personnes ayant souffert du COVID-19. Toutefois, si la communication sur le COVID long en Côte d'Ivoire existe au niveau des professionnels de la santé notamment, à travers le programme ECHO MSHP-CMU, il est avéré que la population n'est pas sensibilisée sur l'affection y compris les personnes qui, après avoir été déclarées guéries, ont manifesté des troubles/séquelles post COVID-19. Les professionnels de la santé semblent penser qu'une sensibilisation de la population, en l'état actuel des connaissances sur l'affection, n'est pas opportune. Toutefois, l'absence de sensibilisation sur le COVID long comporte également des risques non négligeables : à savoir l'aggravation de l'état de santé mental du malade, l'abandon du suivi en milieu hospitalier par le patient, le recours à de mauvaises pratiques pour tenter de recouvrer la santé, avec tous les risques induits, la circulation des rumeurs et de la désinformation sur l'affection pouvant nécessiter une communication de crise. Une sensibilisation sur le COVID long est donc indispensable en Côte d'Ivoire. Il s'agira d'une sensibilisation par la communication

interpersonnelle, restreinte aux personnes souffrant de l'affection et à leurs proches, quand cela est nécessaire. Cette phase de sensibilisation nécessite en amont un renforcement des capacités des acteurs de santé aux niveaux décentralisé et périphérique, dans le but de leur donner les connaissances nécessaires pour mener à bien l'activité.

Références bibliographiques et sitographiques

BROU-MESSOU Marie Sylvana, *2020,* « Le cas de la COVID-19 en Côte d'Ivoire pour illustrer l'importance du politique dans la communication pour le changement de comportement », revue *Nzassa,* N°4, UFR Communication, Milieu et Société – Université Alassane Ouattara-Bouaké, pp 278-288, ISSN 2706-5405

Institut Pasteur, février 2022, « Qu'est-ce que le COVID long ? », [en ligne], (page consultée le 30/10/2024), www.pasteur.fr

OMS Monde, octobre 2024, « Number of COVID-19 cases reported to WHO (culative total) », [en ligne], (page consultee le 22/10/2024), *data.who.int*

OMS, mars 2023, « Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19 : affection post COVID-19 », [en ligne], (page consultée le 30/10/2024), www.who.int

OMS, septembre 2022, « Au moins 17 millions d'habitants de la Région européenne de l'OMS ont souffert d'une COVID longue lors des deux premières années de la pandémie, et des millions d'entre eux devront sans doute subir cette maladie pendant des années», [en ligne] (page consultée le 10/05/2025), www.who.int/europe/fr/news/item/

OMS, mars 2023, « Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : ce qu'il faut savoir », [en ligne], (page consultée le 18/10/2024), *www.who.int*

SALMON CERON Dominique, DAVIDO Benjamin, TUBIANA Roland, LINARD Françoise, TOURETTE TURGIS Catherine, OUSTRIC Pauline, SOBEL Alain, CHERET Antoine, 2022, « Les formes prolongées de la COVID-19 ou COVID long : formes cliniques et prise en charge », *Medécine et Maladies Infectieuses Formation 1,* France, Elsevier Masson, pp24-33

UNICEF, 2020, *Analyses qualitatives : Maladie à Coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire. Quelles conséquences sur les ménages vulnérables et les services sociaux de base*? », Rapport, Abidjan, 90 p.

VIDAL, septembre 2024, « COVID long », [en ligne], (page consultée le 30/10/2024), www.vidal.fr

www.centre-e-santeinspci.org, [en ligne], www.centre-e-santeinspci.org/initiatives-hebergees/, page consultée le 01/05/2025)

AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016-2024).

KEVI Kokou Silvère[1,2,3], LASSEY Agnélé[3]

1- *Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Section Médecine du travail et des Sports, Lomé, Togo*
2- *Université de Lomé, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Département de Psychologie Appliquée, Lomé, Togo*
3- *Université de Lomé, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Département d'Histoire et Archéologie, Lomé, Togo*

SPECIALITE : GOUVERNANCE HOSPITALIERE

RÉSUMÉ

Introduction : Dans la majorité des pays africains comme au Togo ; la sécurité et la santé des travailleurs de santé reste un défi pour le bien-être des soignants, la qualité des soins et la sécurité des patients. L'objectif de cette analyse est de mettre en exergue les réussites et des défis liés à la mise en place d'une gouvernance hospitalière de qualité basé sur l'approche de la sécurité et santé au travail (SST).

Matériels et Méthodes : Analyse des documents de mise en œuvre du projet pilote HealthWISE, SST en situation d'urgences sanitaires et du plan stratégique de SST pour les travailleurs de santé.

Résultats : Des expériences concluantes issues des améliorations observées dans les centres pilotes mis en place en 2016 ont permis le lancement d'un plan stratégique en vue d'une mise à échelle. Divers renforcements de capacités des agents de santé, la mise en place des comités de SST, la conduite d'enquête de terrain et la rédaction des directives et protocoles SST, courant 2017-2024 ont permis une extension considérable de l'approche HealthWISE dans les formations sanitaires. Ces acquis avaient permis en 2020 une réaction rapide par l'intégration de la SST dans la réponse à l'urgence de la pandémie à la covid-19. Le bien-être des travailleurs est un facteur clé dans l'amélioration de la gouvernance hospitalière.

Discussion : Ces résultats confirment la nécessité de mettre en place des programmes stables de protection des travailleurs de santé en situation d'accalmie et d'urgence pour une gouvernance hospitalière de qualité.

Conclusion : l'approche HealhWISE de OMS/OIT a permis le renforcement de la gouvernance hospitalière en garantissant la santé et le bien-être au travail des travailleurs de santé afin d'assurer des soins de qualité et une sécurité des patients.

Mots clés : Gouvernance, Hôpitaux, Sécurité et santé au travail, HealthWISE

IMPROVING THE SAFETY AND HEALTH AT WORK OF HEALTH WORKERS IN TOGO BY THE HEALTHWISE TOOL, AN OPPORTUNITY FOR QUALITY HOSPITAL GOVERNANCE (2016 – 2024)

KEVI Kokou Silvère[1,2,3], LASSEY A[3]

1- *Ministry of Health, Section of Occupational Medicine and Sports, Lomé, Togo (silvereck@yahoo.fr)*
2- *University of Lomé, Faculty of Human and Social Sciences, Department of Applicated Psycholgy, Lomé, Togo*
3- *University of Lomé, Faculty of Human and Social Sciences, Department of History and Archeology, Lomé, Togo*

SUMMARY

Introduction : In the majority of African countries such as Togo; the safety and health of health workers remains a challenge for the well-being of caregivers, the quality of care and the safety of patients. The objective of this analysis is to highlight the successes and challenges related to the establishment of quality hospital governance based on the occupational safety and health (OSH) approach..

Materials and Methods: Analysis of the HealthWISE pilot project implementation documents, OSH in health emergencies and the OSH strategic plan for health workers.

Results: Conclusive experiences from the improvements observed in the pilot centers set up in 2016 allowed the launch of a strategic plan with a view to scaling up. Various capacity building of health workers, the establishment of OSH committees, the conduct of field surveys and the drafting of OSH guidelines and protocols, during 2017-2024 allowed a considerable extension of the HealthWISE approach in health facilities. These achievements had allowed in 2020 a rapid reaction by integrating OSH into the response to the emergency of the covid-19 pandemic. The well-being of workers is a key factor in improving hospital governance.

Discussion: These results confirm the need to establish stable programs to protect health workers in calm and emergency situations for quality hospital governance**.**

Conclusion: The WHO/ILO HealhWISE approach has strengthened hospital governance by ensuring the health and well-being of health workers at work in order to ensure quality care and patient safety.
Keywords: Governance, Hospitals, Occupational safety and health, HealthWISE

INTRODUCTION

Dans la majorité des pays africains et particulièrement au Togo, la sécurité et la santé des travailleurs du secteur médical reste un défi pour la gouvernance du système de santé, la qualité des soins et la sécurité des patients. Selon l'OMS, Le risque de flambées des maladies hautement infectieuses reste toujours élevé dans le monde avec une recrudescence des situations d'urgence de santé publique (SUSP) dont l'Epidémie d'Ebola en 2014, la Pandémie de la Covid-19 en 2020, l'épidémie de variole du singe en 2024. Le personnel de santé a été énormément touché lors des flambées d'épidémie avec des cas de maladies et de décès.

Dans la majorité des pays africains comme au Togo ; la sécurité et santé des travailleurs de santé reste un défi pour le bien-être des soignants, la qualité des soins et la sécurité des patients.

Au Togo à la fin du 1er semestre 2022 : on a noté 37554 cas confirmés de COVID-19, 275 décès (0,73%), 1878 (5,14%) personnels de santé dont malheureusement 5 décès (1,86%) (Ministère de la santé du Togo, 2022, p.1). Certains cas confirmés ont contracté la maladie en milieu hospitalier

Le lancement de la phase pilote du HealthWISE en 2016, l'élaboration du plan stratégique SST pour le personnel de santé en 2017 et l'intégration du HealthWISE d'urgence dans le dispositif national de de gestion des urgences dont celle de la Covid-19 en 2020 ont été déterminant dans la mise en place du dispositif de sécurité et santé au travail des travailleurs de santé au Togo. Cette dynamique a évolué progressivement en vue d'une intégration en 2022 de la sécurité et santé au travail dans la politique nationale de santé, horizon 2030 ainsi que dans le plan national de développement sanitaire 2023-2027 avec la mise en place des indicateurs traceurs de sécurité et santé au travail dans le plan de suivi du PNDS et les rapports de performance du ministère de la santé.

L'objectif est d'analyser de manière détaillée la mise en œuvre de ce programme national de sécurité et santé au travail du secteur santé avec le projet HealthWISE au Togo, ses effets sur la gouvernance hospitalière et la protection des travailleurs de santé, ainsi que des défis et opportunités identifiés pour pérenniser et étendre ces acquis.

MATÉRIELS ET MÉTHODE

Cette étude repose sur une revue analytique des documents stratégiques, rapports d'ateliers de formation, protocoles sanitaires et évaluations internes réalisés entre 2016 et 2024. Les sources principales incluent : le plan stratégique national de SST pour le personnel de santé (2017-2022) ; Les rapports de mise en œuvre du projet pilote HealthWISE dans 13 centres pilotes (CHU, CHR, PDD, CHP, CMS) ; les documents relatifs à l'intégration de la SST dans la gestion des urgences sanitaires, notamment la riposte Covid-19 ; les données issues des comités SST nationaux, régionaux et préfectoraux ; les enquêtes de terrain sur les déterminants de SST dans les formations sanitaires. L'analyse qualitative des données a été complétée par une synthèse des indicateurs de suivi-évaluation intégrés dans le système national de santé.

RÉSULTATS

1. Mise en œuvre progressive du projet HealthWISE

La phase pilote lancée en octobre 2016 a permis la formation initiale de 57 acteurs clés issus de 13 centres pilotes, incluant des ressources humaines, délégués du personnel et médecins du travail. Cette étape a posé les bases d'une appropriation locale de l'outil. En 2017, des supervisions régulières et des formations complémentaires ont renforcé les compétences des acteurs. La même année, le plan stratégique SST 2017-2022 a été élaboré et validé, impliquant les ministères du Travail, de la Santé, des Finances, de la Défense, les universités et les comités représentant le personnel ou les syndicats. Entre 2018 et 2019, la SST a été intégrée dans le système national de gestion des urgences sanitaires, avec la participation active des acteurs de terrain. L'année 2020 a marqué une étape majeure avec l'intégration de HealthWISE comme pilier dans la riposte nationale à la Covid-19. Des formations régionales ont été organisées, des comités SST ont été créés à tous les niveaux et des protocoles spécifiques ont été élaborés. En 2022, la mise en place des comités nationaux, régionaux et préfectoraux a permis une meilleure coordination. Des enquêtes sur la SST dans les districts sanitaires ont alimenté la politique nationale. Enfin, entre 2023 et 2024, les indicateurs SST ont été intégrés dans les politiques nationales de santé (PNDS 2023-2027) et dans le système de suivi-évaluation. La première table ronde nationale sur la SST des travailleurs de santé a été organisée en 2023 et a permis des échanges fructueuses entres les formations sanitaires et divers partenaires sociaux.

Tableau 1 : Étapes clés du projet HealthWISE au Togo

Étape	Année	Actions Menées	Résultats
1	2016	Formation de 57 personnes (RH, médecins)	13 centres pilotes équipés
2	2017	Supervision et adaptation aux urgences	HealthWISE intégré dans les formations sanitaires : Centre Hospitalier Universitaires(CHU), Centre Hospitalier Régionale (CHR), Unité de Soins Périphériques (USP)
3	2017	Élaboration du Plan Stratégique SST	Cadre légal renforcé
4	2018-2019	Intégration dans la gestion des urgences	Protocoles SST standardisés
5	2020-2022	Riposte COVID-19 (36 formations sanitaires)	Réduction des infections chez les TS
6	2023-2024	Indicateurs SST dans le PNDS (nombre d'Accident du travail enregistrés, nombre de comité de SST mise en place)	Pérennisation institutionnelle

(Source, Kevi 2024)

2. Impacts observés de la mise en œuvre de la stratégie HealthWISE au Togo

La mise en œuvre du HealthWISE a généré divers impacts dans le système de santé du Togo en l'occurrence dans la gouvernance hospitalière, l'amélioration des pratiques SST et la préparation aux urgences sanitaires.

2.1. Renforcement de la gouvernance hospitalière

L'un des impacts majeurs de la stratégie HealthWISE est le renforcement tangible de la gouvernance hospitalière à travers l'institutionnalisation d'un dialogue structuré entre médecins du personnel (médecin généraliste ou médecin du travail) , gestionnaires hospitaliers et représentants du personnel. Avant l'introduction de HealthWISE, la gestion des risques professionnels était souvent fragmentée, avec une faible implication des différentes parties prenantes. La démarche HealthWISE a permis d'instaurer des comités SST ou comité

HealthWISE à tous les niveaux (national, régional, préfectoral et opérationnel), favorisant une approche participative et transversale.

Ce dialogue renforcé a permis :

- Une meilleure identification et priorisation des risques professionnels grâce à la remontée d'informations issues du terrain et à la concertation régulière entre les acteurs.
- L'élaboration et la validation collective de plans d'action SST, impliquant toutes les parties prenantes, ce qui a favorisé leur appropriation et leur mise en œuvre effective.
- L'intégration de la SST dans la gouvernance hospitalière comme une dimension stratégique, au même titre que la qualité des soins ou la gestion des ressources humaines.
- Le développement d'une culture de la sécurité où la SST est perçue non seulement comme une obligation réglementaire, mais comme un levier d'amélioration continue de la performance hospitalière.

Ce renforcement de la gouvernance s'est traduit par une meilleure anticipation des risques, une responsabilisation accrue des gestionnaires et une implication active des travailleurs dans la prévention.

2.2. Amélioration des pratiques SST

La mise en œuvre de HealthWISE a conduit à une transformation notable des pratiques SST dans les établissements pilotes et, progressivement, dans l'ensemble du système de santé togolais. D'abord une sensibilisation accrue avec des campagnes de formation et de sensibilisation qui ont permis d'élever le niveau de connaissance des risques professionnels parmi le personnel de santé. Les soignants sont désormais mieux informés sur les mesures de prévention, les procédures à suivre en cas d'accident d'exposition au sang (AES), et l'importance du respect des précautions standard.

Ensuite, on a constaté une adoption des bonnes pratiques du fait que l'outil HealthWISE a introduit des modules pratiques sur la maîtrise des risques biologiques, la gestion de l'ergonomie et la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), la lutte contre la violence et la stigmatisation, et la gestion optimale des horaires de travail. Ces modules ontété adaptés au contexte local et intégrés dans les routines professionnelles.

L'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ont aussi été amélioré avec la disponibilité et l'utilisation renforcée, en particulier dans les centres pilotes et lors des urgences sanitaires. Les audits internes montrent une augmentation du port systématique des gants,

masques, blouses et lunettes lors des soins à risque surtout pendant et après la pandémie de la Covid-19.

Les protocoles et directives de protection des travailleurs de santé ont connu une nette progression avec des protocoles nationaux de gestion des accidents d'exposition au sang (AES), de la prévention et contrôles des infections (PCI) , des directives sur la qualité des soins et services de santé (QSSS) et la sécurité et santé au travail dans les formations sanitaires en situation d'urgence sanitaire.

Ces avancées ont permis de réduire la fréquence des accidents professionnels, d'améliorer la sécurité des soignants et de renforcer la confiance dans le système de santé. Malgré ces avancées notables, beaucoup de défis liés au financement des activités HealthWISE et à la pérennisation des acquis en SST demeurent.

2.3. Préparation aux urgences sanitaires

Un autre impact déterminant de la stratégie HealthWISE est l'intégration effective de la SST dans la gestion des urgences sanitaires. Avant 2016, la préparation aux épidémies et catastrophes se concentrait principalement sur la prise en charge des patients, avec une attention limitée à la protection des soignants. Depuis la pandémie de Covid-19, la SST est devenue un pilier central des plans de riposte. Les équipes de gestion des urgences comme Système de gestion de l'incident (SGI) de la Covid-19) et le comité sectoriel de gestion de la crise (CSGC) de la Covid-19 ont intégrés les experts SST, et les protocoles d'intervention ont prévu systématiquement des mesures de protection du personnel.

Des formations spécifiques en situation d'urgence dont les sessions HealthWISE d'urgence ont été organisées dans toutes les régions, axées sur la gestion des risques en contexte épidémique, la prévention de l'épuisement professionnel, et la maîtrise des procédures de désinfection et de gestion des déchets. De plus le contexte a permis une mise en place de certains comités HealthWISE d'urgence dont le rôle étaient d'assurer la veille, l'alerte et la gestion rapide des incidents liés à la sécurité du personnel lors de cette crises sanitaires.

On a aussi constaté une résilience accrue du système de santé. Grâce à ces dispositifs, le Togo a pu limiter l'impact des épidémies sur son personnel de santé. Par exemple, lors de la pandémie de Covid-19, malgré 1878 cas confirmés chez les soignants (5,14% des cas totaux), le taux de décès parmi le personnel est resté relativement faible (1,86%) (Ministère de la santé du Togo, 2022, p.1).

L'intégration de la SST en appui à la prévention et contrôle de l'infection (PCI) dans la gestion des urgences a ainsi permis de protéger les soignants, de maintenir la continuité des services essentiels et de renforcer la confiance du public dans le système de santé. L'existence actuelle d'un responsable de la sécurité et santé au travail pour les équipes d'intervention rapide (EIR) ainsi que des équipes médicales d'urgence (EMU) reste un acquis malgré toutes les difficultés rencontrés dans le fonctionnement du centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP).

2.4. Suivi-évaluation et pilotage stratégique

La stratégie HealthWISE a également permis de renforcer le suivi-évaluation et le pilotage stratégique de la SST à l'échelle nationale.

L'implémentation de cette stratégie a permis une Intégration des indicateurs SST dans le système national de santé. Ces indicateurs traceurs de progrès et de performance en SST ont été définis et intégrés dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2023-2027) et dans le système de suivi-évaluation du ministère de la Santé. Les formations sanitaires sont désormais tenues de renseigner périodiquement des données sur les accidents du travail, l'utilisation des EPI, la couverture vaccinale du personnel, et la mise en œuvre des plans SST. L'analyse des indicateurs SST permet d'identifier rapidement les zones à risque, d'ajuster les plans d'action et d'allouer les ressources de manière plus efficace. La publication régulière des résultats et la tenue de la Table Ronde nationale sur la SST des travailleurs de santé en 2023 sont des gages de transparence, d'échange de bonnes pratiques et la redevabilité des gestionnaires. Ces acquis n'occultent pas l'existence de défis liés la prise en compte systématique de ces indicateurs traceurs de SST lors de la rédaction des rapports annuels.

Ce dispositif de suivi-évaluation a permis d'ancrer la SST comme un axe stratégique de la politique de santé et son intégration dans le plan national de développement sanitaire 2023-2027, facilitant la mobilisation des partenaires techniques et financiers et l'alignement sur les normes internationales.

3. Défis et limites de la mise en œuvre du HealthWISE au Togo

Malgré ces avancées, la mise en œuvre du HealthWISE présente des défis et limites à explorer pour la durabilité du processus.

3.1. Ressources humaines : Insuffisance de personnel spécialisé en SST

L'un des défis majeurs pour l'appropriation et la pérennisation du programme HealthWISE au Togo réside dans le manque de ressources humaines qualifiées en sécurité et santé au travail.

L'un des premiers défis est la concentration des compétences. Les médecins du travail, les ingénieurs et techniciens spécialisés en SST sont principalement affectés dans les grands centres urbains ou les hôpitaux de référence. Les structures périphériques, notamment les unités de soins périphériques de type I ou II manquent cruellement de personnel formé à la gestion des risques professionnels.

Il est aussi à noter une persistance de la charge du travail élevée dans les formations sanitaires dont les centres pilotes. le personnel SST doit souvent cumuler plusieurs fonctions (soins, gestion, prévention), ce qui limite le temps et l'énergie consacrés à la SST.

Le constat d'une faiblesse dans le renouvellement du personnel et dans la formation continue. Le *turn-over* important du personnel de santé et l'absence de programmes systématiques de formation continue en SST entraînent une perte régulière de compétences. Les nouveaux agents ne bénéficient pas toujours d'une formation initiale sur les risques professionnels et l'utilisation des outils HealthWISE.

L'une des autres difficultés constatées a été le manque de relais locaux. L'absence de référents SST dans les petites structures empêche la diffusion des bonnes pratiques et la remontée efficace des informations sur les incidents ou les besoins en prévention.

Cette insuffisance de ressources humaines spécialisées freine la mise en œuvre effective des modules HealthWISE, limite la capacité de supervision et d'accompagnement des équipes, et compromet la généralisation des acquis du programme à l'ensemble du territoire.

3.2. Couverture inégale : Difficultés à étendre HealthWISE aux structures privées et aux zones rurales

Malgré les succès enregistrés dans les 13 centres pilotes et les établissements publics majeurs, la diffusion de la démarche HealthWISE reste inégale :

Le secteur privé est sous-représenté dans la mise en œuvre du projet HealthWISE. Les cliniques privées, cabinets médicaux et centres de soins confessionnels sont rarement impliqués dans les formations et supervisions HealthWISE. Ces structures, parfois moins contrôlées, présentent pourtant des risques professionnels similaires, voire accrus du fait de ressources limitées.

Dans les zones rurales et périphériques, l'extension du programme est entravée par des difficultés logistiques (accès, transport du matériel de formation, disponibilité des formateurs), un manque de financement des activités prévues, un manque d'infrastructures adaptées et une faible priorisation de la SST par les gestionnaires locaux.

Il a aussi noté une inégalité d'accès à l'information. Les supports pédagogiques, protocoles et directives SST sont souvent diffusés en priorité dans les grandes villes, laissant les structures rurales en marge des innovations et des bonnes pratiques.

La résistance au changement a constitué l'un des grands défis répertoriés. Dans certains établissements, la culture organisationnelle reste peu ouverte à l'intégration de démarches participatives ou à la remise en question des pratiques traditionnelles.

Cette couverture inégale crée un système de santé à deux vitesses, où seuls les établissements les mieux dotés bénéficient pleinement des avancées HealthWISE, tandis que les autres restent exposés à des risques non maîtrisés.

3.3. Financement : Absence de budget pérenne dédié à la SST

L'un des obstacles structurels majeurs à la généralisation de HealthWISE est l'absence d'un financement stable et dédié à la SST.

La dépendance aux financements extérieurs. Les premières phases du projet ont été largement soutenues par des partenaires techniques et financiers (OMS, OIT, bailleurs de fonds internationaux). Or, la pérennité des actions dépend d'une inscription dans les budgets nationaux et locaux doublés d'une mobilisation des ressources endogènes pour soutenir ces actions de protection du personnel de santé.

Dans un contexte de ressources limitées, la SST est souvent reléguée derrière d'autres priorités sanitaires (médicaments, équipements biomédicaux, salaires du personnel). Les budgets alloués à la prévention des risques professionnels restent marginaux. Peu d'établissements disposent de lignes budgétaires dédiées à l'achat d'EPI, à la formation SST ou à la gestion des accidents du travail. Les dépenses SST sont souvent fondues dans des postes génériques, ce qui rend leur suivi et leur optimisation difficiles.

La difficulté d'accès aux fonds fut une autre difficulté constatée. Même lorsque des fonds existent, les procédures administratives complexes et la faible capacité de gestion financière des petites structures limitent leur mobilisation effective.

Sans financement pérenne, il est difficile d'assurer la maintenance des équipements, la formation continue, l'achat d'EPI et la supervision régulière, ce qui compromet la durabilité du programme.

3.4. Culture organisationnelle : Faible culture de déclaration des accidents et incidents

Un autre défi important est la faible culture de déclaration et d'analyse des accidents et incidents professionnels, particulièrement dans le secteur privé et les structures périphériques :

La peur de sanctions ou de stigmatisation reste un défi important. Les agents hésitent à déclarer les accidents par crainte de représailles, de blâme ou de remise en cause de leur compétence professionnelle. Beaucoup de travailleurs et de gestionnaires ne perçoivent pas l'intérêt de la déclaration des incidents, considérant ces démarches comme bureaucratiques ou inutiles.

Dans de nombreux établissements, il n'existe pas de procédures simples et accessibles pour signaler un accident ou un incident, ni de retour d'information sur les suites données aux déclarations.

A tous défis s'ajoute la faible valorisation de la prévention. La culture organisationnelle privilégie souvent la gestion curative des incidents (prise en charge médicale) plutôt que l'analyse préventive et l'amélioration continue des pratiques.

Cette sous-déclaration prive le système de données essentielles pour le suivi-évaluation, la priorisation des actions et l'apprentissage collectif. Elle limite également la capacité à adapter les modules HealthWISE aux réalités du terrain et à mesurer l'impact réel du programme.

DISCUSSION

La mise en œuvre du HealthWISE au Togo est une approche qui s'intègre dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie des travailleurs de santé pour lequel il est important de procéder à une analyse comparative avec d'autres pays ou approche.

1. HealthWISE au Togo : une illustration d'approche intégrée et conforme aux normes internationales

La mise en œuvre de HealthWISE au Togo représente un exemple concret d'application d'une approche intégrée de la sécurité et santé au travail (SST) dans le secteur de la santé, en parfaite cohérence avec les recommandations de l'OMS et de l'OIT, notamment la Convention OIT n°187 sur le cadre promotionnel pour la SST. Cette approche se distingue par l'articulation de plusieurs dimensions : la prévention des risques, la gestion des urgences, la formation continue, la gouvernance participative et l'intégration de la SST dans les politiques nationales de santé et sécurité au travail.

L'intégration des modules HealthWISE (maîtrise des risques professionnels, gestion des TMS, risques biologiques, lutte contre la violence, gestion des horaires, etc.) a permis de couvrir l'ensemble des risques auxquels sont exposés les travailleurs de santé, tout en adaptant les outils aux réalités locales. La démarche a également favorisé la transversalité, en impliquant non seulement les professionnels de santé, mais aussi les gestionnaires, les délégués du personnel et les partenaires institutionnels.

2. Formation continue, sensibilisation et culture SST : des leviers essentiels

L'expérience togolaise confirme que la formation continue et la sensibilisation sont des leviers incontournables pour instaurer une culture SST durable. Les sessions HealthWISE, les supervisions régulières et les ateliers de concertation ont permis de renforcer les compétences des agents, d'améliorer la connaissance des risques et d'ancrer les bonnes pratiques dans la routine professionnelle.

Le développement d'une culture SST ne se limite pas à la transmission de savoirs techniques : il s'agit aussi de transformer les représentations et les comportements, de valoriser la prévention et de responsabiliser chaque acteur, du soignant au gestionnaire. Cette dynamique a été particulièrement visible lors de la riposte à la Covid-19, où la mobilisation des équipes SST a permis de limiter l'impact de la pandémie sur le personnel de santé, malgré la forte pression sur le système.

3. Gouvernance hospitalière et implication des acteurs : un facteur clé de réussite

La réussite du programme HealthWISE au Togo repose en grande partie sur le renforcement de la gouvernance hospitalière. L'instauration de comités SST à tous les niveaux (national, régional, préfectoral, opérationnel) a permis d'institutionnaliser le dialogue entre médecins du travail, gestionnaires, représentants du personnel et partenaires sociaux. Ce dialogue structuré a favorisé la co-construction de plans d'action, l'appropriation des outils et la réactivité face aux situations d'urgence.

L'intégration de la SST dans la gouvernance hospitalière a aussi contribué à rehausser le statut de la prévention dans la hiérarchie des priorités sanitaires, la rendant indissociable de la qualité des soins et de la sécurité des patients. La transparence, la reddition de comptes et l'échange de bonnes pratiques entre établissements ont été renforcés grâce à la mise en place d'indicateurs de suivi-évaluation et à l'organisation de la table ronde nationale sur la SST.

4. Défis structurels et enjeux partagés avec les pays à ressources limitées

Malgré ces avancées, l'expérience togolaise met en lumière des défis structurels qui sont communs à de nombreux pays à ressources limitées :

- Des ressources humaines spécialisées insuffisantes, surtout en périphérie et dans le secteur privé, limitant la diffusion et la supervision des bonnes pratiques SST.
- Une couverture inégale du programme, avec des difficultés à toucher les zones rurales, les petites structures et les établissements privés, souvent moins réglementés et moins dotés.
- Un financement non pérenne avec la dépendance aux bailleurs de fonds et l'absence de lignes budgétaires dédiées à la SST fragilisent la durabilité des actions.
- Une faible culture organisationnelle de déclaration des accidents et incidents, freinant l'apprentissage collectif et la prévention secondaire.

Ces défis appellent à une mobilisation multisectorielle, associant les ministères de la santé, du travail, des finances, les universités, les partenaires sociaux et les bailleurs. L'engagement politique doit se traduire par l'inscription de la SST dans les politiques nationales, la création de postes spécialisés, la généralisation de la formation et l'allocation de ressources dédiées.

5. Portée régionale et potentiel de réplication

L'expérience togolaise avec HealthWISE offre un modèle reproductible pour d'autres pays africains confrontés à des enjeux similaires en matière de protection des travailleurs de santé. Elle démontre qu'il est possible, même dans un contexte de ressources limitées, de structurer une politique SST efficace en s'appuyant sur :

- La volonté politique et l'alignement sur les normes internationales ;
- L'implication de tous les acteurs de la chaîne de soins ;
- L'intégration de la SST dans la gestion des urgences sanitaires ;
- La mise en place de mécanismes de suivi-évaluation et de gouvernance participative.

La diffusion de cette expérience à l'échelle régionale, à travers des réseaux d'échange ou congrès scientifiques, des formations conjointes et le partage de protocoles, pourrait accélérer la montée en compétence des systèmes de santé africains et renforcer leur résilience face aux crises futures.

Le Ghana a également adopté HealthWISE dans plusieurs hôpitaux pilotes, avec un fort soutien du ministère de la Santé et des bailleurs internationaux. Comme au Togo, la formation continue et la création de comités SST ont été des leviers majeurs. Toutefois, le Ghana se distingue par une intégration plus avancée des modules SST dans les curricula universitaires et une meilleure implication du secteur privé, facilitée par une législation plus contraignante. Les défis restent similaires : manque de ressources humaines spécialisées et difficultés d'extension en zones rurales.

Au Sénégal, la démarche HealthWISE a été introduite dans le cadre de la réforme hospitalière et de la riposte à Ebola. Les résultats montrent une amélioration de la culture SST dans les grands hôpitaux urbains, mais une couverture encore limitée dans les régions. Le Sénégal a mis l'accent sur la gestion des risques biologiques et la prévention des troubles musculo-squelettique (TMS), mais rencontre des obstacles liés à la fragmentation institutionnelle et à la faible coordination intersectorielle. La gouvernance hospitalière s'est renforcée, mais la déclaration des accidents reste faible, comme au Togo.

La Tanzanie a intégré HealthWISE dans le cadre d'un partenariat OMS, avec une forte mobilisation communautaire. L'innovation majeure réside dans l'implication des agents de santé communautaires et la décentralisation des comités SST. Les formations sont régulières et adaptées au contexte local, mais le financement demeure un défi, tout comme la disponibilité des EPI. La Tanzanie partage avec le Togo le défi de la couverture inégale et de la pérennisation des acquis hors des centres urbains.

Au Bénin, HealthWISE a été déployé dans quelques hôpitaux de référence, avec des résultats positifs sur la sensibilisation et la gestion des risques biologiques. Cependant, le programme souffre d'un manque de coordination nationale et d'une faible intégration dans les politiques sanitaires. Les défis sont proches de ceux du Togo : ressources humaines limitées, financement insuffisant, faible culture de déclaration et couverture incomplète.

6. Leçons et perspectives pour la région

L'expérience togolaise, comparée à celles du Ghana, du Sénégal, de la Tanzanie et du Bénin, met en évidence plusieurs facteurs de succès et de blocage :

- **Les facteurs de succès** : Approche intégrée, gouvernance participative, formation continue, implication multisectorielle, adaptation des modules aux contextes locaux.
- **Les facteurs de blocage** : Ressources humaines et financières limitées, couverture inégale, faible culture de déclaration, dépendance aux bailleurs.

Pour pérenniser et amplifier les acquis, il est essentiel de :

- Généraliser la formation SST à tous les niveaux, y compris dans le secteur privé et les zones rurales ;
- Renforcer l'intégration de la SST dans les plans nationaux de santé et les curricula universitaires ;
- Développer des mécanismes de financement innovants et durables ;
- Promouvoir une culture organisationnelle de prévention et de déclaration des incidents ;
- Favoriser les échanges régionaux pour mutualiser les bonnes pratiques et les outils.

La mise en œuvre de HealthWISE au Togo, tout comme dans les pays voisins, démontre que l'amélioration de la SST en Afrique est possible à condition d'un engagement politique fort, d'une gouvernance participative, d'une formation continue et d'un financement pérenne. L'expérience togolaise, par son approche structurée et ses résultats tangibles, peut servir de modèle adaptable pour la région, à condition de relever les défis structurels communs à tous les systèmes de santé africains.

CONCLUSION

L'analyse de la mise en œuvre du programme HealthWISE au Togo, de 2016 à 2024, met en lumière une transformation profonde et progressive de la sécurité et santé au travail des agents de santé, dans un contexte marqué par la récurrence des urgences sanitaires et la nécessité d'une gouvernance hospitalière renforcée. L'intégration de l'outil HealthWISE, soutenue par l'OMS et l'OIT, a permis non seulement d'initier une dynamique de prévention des risques professionnels, mais aussi d'ancrer la SST comme un pilier stratégique du système de santé togolais.

Les résultats obtenus témoignent d'avancées majeures : la création et l'animation de comités SST à tous les niveaux, l'élaboration de plans stratégiques et de protocoles adaptés, l'intégration des indicateurs SST dans le suivi-évaluation du PNDS, et la reconnaissance croissante de la SST comme facteur déterminant de la qualité des soins, de la sécurité des patients et les projets d'établissement hospitalier (PEH). La riposte à la pandémie de Covid-19 a servi de catalyseur, accélérant la diffusion des bonnes pratiques, la formation des équipes et la prise de conscience collective de l'importance de la protection des soignants.

Cependant, cette dynamique positive ne doit pas masquer les défis persistants : le déficit de ressources humaines spécialisées, la couverture inégale du programme, notamment dans les zones rurales et le secteur privé, l'insuffisance de financement dédié et la faible culture de déclaration des incidents professionnels, des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ces limites, communes à de nombreux pays africains, rappellent la nécessité d'une mobilisation multisectorielle, d'un engagement politique fort et d'un investissement pérenne pour garantir la continuité et l'extension des acquis.

L'expérience togolaise démontre qu'il est possible, même dans un contexte de ressources limités, de bâtir une gouvernance hospitalière de qualité fondée sur la SST, à condition de s'appuyer sur une approche intégrée, participative et conforme aux normes internationales. Les leçons tirées du Togo offrent un modèle adaptable pour d'autres pays africains, en particulier ceux confrontés à des défis similaires de gestion des risques professionnels en milieu de soins.

En définitive, la pérennisation et l'élargissement du programme HealthWISE, alliés à la généralisation de la formation, à l'intégration systématique de la SST dans les politiques nationales et à la promotion d'une culture organisationnelle de prévention, constituent les prochaines étapes essentielles. Protéger les travailleurs de santé, c'est garantir la résilience du système de santé, la sécurité des patients et la qualité des soins, aujourd'hui et pour les crises de demain.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. International Labor Organization, 2016, Health Services Sector, [en ligne] (page consulté de le 30/06/2025) https://www.ilo.org/topics-and-sectors/industries-and-sectors/health-and-social-services
2. International Labor Organization /World Health Organization, 2014, HealthWISE - Work Improvement in Health Services - Action Manual [en ligne] (page consulté de le 30/06/2025) https://www.ilo.org/resource/training-material/healthwise-work-improvement-health-services
3. KEVI Kokou Silvère. 2022, The " HealthWISE " approach in Togo, from pilot centers to the national strategy for the promotion of safety and health at work for health workers (2016-2021)", Saf Health Work; p13: S87-S310 [en ligne] (page consulté de le 30/06/2025) https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2093791121015432

4. Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, Togo. 2017, Plan stratégique SST 2017-2022. 66p
5. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Section Médecine du travail et des sports, Togo, 2024, Rapport du projet HealthWISE Togo 2024, (2016-2024), 50p.
6. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Togo. 2022, Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2023-2027, 88p.
7. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Togo. 2022, Directives et protocoles de sécurité et santé au travail en réponse aux urgences sanitaires dont la covid-19 dans les formations sanitaires au Togo, 48p
8. Organisation Mondiale de la Santé/Organisation International du Travail, 2022, Prendre soins des soignants», Guide d'élaboration des programme de sécurité et santé au travail pour les agents de santé, [en ligne] (page consulté de le 30/06/2025) https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@sector/documents/publication/wcms_877544.pdf
9. Organisation Mondiale de la Santé/Organisation Internationale du Travail, 2020, Sécurité et santé au travail durant les crises sanitaires, , [en ligne] (page consulté de le 30/06/2025), https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_protect/@protrav/@safework/documents/publication/wcms_747127.pdf
10. Organisation Internationale du Travail (OIT). 2006, Convention n°187 sur la SST, [en ligne] (page consulté de le 30/06/2025), https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C187

MA SANTÉ SOUFFRE DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

BLÉ Kain Arsène
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
Lettres Modernes - Roman africain

Résumé

Partant du postulat que les romans africains prennent leur source dans les réalités de leur société, et s'inscrivant dans une approche sociocritique de l'œuvre littéraire selon la perspective de l'École de Montréal, la présente étude fait une radioscopie désastreuse du système de santé d'un pays fictif semblable, à tous points de vue, à la Guinée-Conakry, et par extension aux États de l'Afrique subsaharienne. Elle met de prime abord en évidence les facteurs qui font de la politique de la santé pour tous en Afrique subsaharienne un simple slogan en dépeignant un système de santé défaillant dans lequel l'hôpital est un véritable mouroir ; d'où la nécessité et l'urgence de procéder sans délai à des réformes pour que, de l'hôpital-mouroir, l'on passe à l'hôpital-centre de santé, accessible à tous et où l'on recouvre la santé.

Mots-clés : Afrique subsaharienne, Santé pour tous, Slogan, Hôpital-Mouroir, Hôpital-Centre de santé.

Abstract

Starting from the postulate that African novels are rooted in the realities of their society, and being part of a socio-critical approach to literary work from the perspective of the Montreal School, this study provides a disastrous X-ray of the health system of a fictional country similar, in all respects, to Guinea, and by extension to the states of sub-Saharan Africa. It first highlights the factors that make the policy of health for all in sub-Saharan Africa a simple slogan by depicting a failing health system in which the hospital is a veritable death trap; hence the necessity and urgency to proceed without delay with reforms so that, from the death hospital, we move to the health center hospital, accessible to all and where we recover our health.

Keywords: Sub-Saharan Africa, Health for all, Slogan, Death hospital, Health center hospital.

Introduction

La santé pour tous, objectif ultime caressé par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) depuis sa création en 1948, stipule que tous les êtres humains, naissant libres et égaux en dignité et en droit, doivent bénéficier de services de santé de qualité, sans risquer de plonger dans des difficultés financières. Malgré les efforts fournis au fil du temps, cette aspiration demeure encore chimérique puisque près de la moitié des habitants de la planète-Terre restent privés d'accès à des services de santé essentiels. En Afrique subsaharienne, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, la situation est encore plus calamiteuse, l'état des services de santé et leur accès demeurant déplorables.

Une telle situation fâcheuse est au principe du roman *Ma santé souffre* du Guinéen N'famara Camara. Ce récit politique fait une radioscopie désastreuse du système de santé d'un pays fictif semblable, à tous points de vue, à la Guinée-Conakry, et par extension aux États de l'Afrique subsaharienne ; d'où les interrogations qu'il suscite. Dans quelle mesure ce roman se présente-t-il comme la littérarisation de la gouvernance désastreuse des services de santé du pays fictif

qu'il décrit ? Quels aspects liés à la question de l'accès aux soins de santé met-il à l'index ? Quelle est l'intention sous le sens d'une telle mise en texte de la question de la santé pour tous en Afrique subsaharienne ?

Partant du postulat que les romans africains naissent des réalités de leur société et s'inscrivant dans la perspective d'une approche sociocritique de l'œuvre littéraire, la présente étude se noue autour de deux idées essentielles. La première dépeint un système de santé défaillant qui fait de l'hôpital un mouroir ; la seconde interpelle quant à la nécessité de procéder sans délai à des réformes en vue de donner une nouvelle perception de l'hôpital en tant que centre de soins.

1. L'hôpital-mouroir : un système de santé défaillant

Élément fondamental des droits de l'homme, le droit à la santé est une problématique ancienne qui tire son origine de la conception des hommes de vivre une vie longue et saine. Ce droit, énoncé pour la première fois en 1946 dans la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé[1], prend en compte plusieurs facteurs dont l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, une alimentation saine et suffisante, un logement décent, des conditions de travail et environnementales saines, une éducation à la santé et la diffusion d'informations (HCDH, 2009, p. 1).

Contrairement à une certaine opinion populaire qui le confond au droit à être en bonne santé, le droit à la santé renvoie plutôt au droit de bénéficier de la diversité des biens, infrastructures, services et conditions nécessaires à sa réalisation. Le droit à la santé est donc interdépendant des autres droits de l'homme tels que le droit à l'alimentation, à l'eau, à un logement décent, à l'accès à l'information, à la vie privée, au droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications. Cette interdépendance fait, du reste, que, dans les pays pauvres comme ceux du continent africain, la santé demeure le seul véritable moyen qui permet d'exercer tous les autres droits tels que le droit à l'éducation ou le droit au travail (HCDH, 2009, p. 5). Le droit à la santé est ainsi un droit très important dans l'exercice des autres droits :

> La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 évoque également la santé comme partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant (art. 25). Le droit à la santé a par ailleurs été reconnu comme un droit de l'homme par le Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (HCDH, 2009, p. 1).

[1] La Constitution de l'OMS, mise en place en 1946, entre en vigueur le 7 avril 1948, date de la création officielle de l'organisme.

Dans cette veine, la Conférence d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires, qui s'est tenue le 12 septembre 1978, souligne la nécessité d'une action urgente de tous les gouvernements, de tous les personnels des secteurs de la santé et du développement ainsi que de la communauté internationale. Elle réaffirme que l'accession au niveau de santé le plus élevé est un objectif social important. S'inscrivant dans cette optique, les pays de l'Afrique de l'Ouest vont, à travers « l'initiative de Bamako » de 1987, décider de la participation de la communauté dans le paiement direct des soins de santé primaires.

Dans le roman *Ma santé souffre*, N. Camara rappelle, à juste titre, le principe fondateur de ladite Initiative de Bamako qui devrait, de fait, consister en

> la vente directe aux usagers de médicaments génériques acquis à faible prix et revendus avec une marge bénéficiaire qui doit assurer le réapprovisionnement en médicaments et le financement des dépenses de fonctionnement des centres de santé. Par la suite, la notion de recouvrement des coûts (terme utilisé pudiquement et à tort pour désigner le paiement par les usagers) sera étendue à diverses recettes collectées par les formations sanitaires : consultations, hospitalisation, accouchements, examens de laboratoire, traitements ophtalmologiques, soins dentaires, etc. (p.17).

Cette initiative, conçue, dit-on, pour faire accéder toute la population aux soins de santé primaires, produira pourtant l'effet contraire : « du paradigme des soins de santé primaires gratuits pour tous [au début des indépendances africaines, l'on est ainsi passé à celui] des centres de santé payants [qui conduisent alors au] paradoxe des payeurs pauvres » (p. 19-20). Les populations les plus vulnérables que sont les femmes enceintes, les enfants et les vieilles personnes qui devraient être, en principe, les premiers assistés à l'hôpital deviennent plutôt les premières victimes d'un système de santé dont les défaillances se font de jour en jour par trop visibles.

En se fondant sur le discours social des personnages du roman *Ma santé souffre*, N. Camara fait ressortir les obstacles liés à l'accès des populations vulnérables aux centres de santé. À partir d'un point de vue interne et à travers des propos aux discours direct, il donne à voir les nombreuses contrariétés auxquelles font face les patients dans les hôpitaux de l'Afrique subsaharienne.

Le premier obstacle inhérent à l'accès aux soins pour tous qu'évoque le roman *Ma santé souffre* est le caractère onéreux des services hospitaliers : les consultations, les analyses, les radiologies, et même les médicaments, demeurent hors de portée des populations, surtout de celles vulnérables. M. Cotinat décrit cet état de fait au Cameroun en mettant en lumière la situation de nombreux malades démunis qui sont fréquemment retenus dans les hôpitaux pour cause de factures impayées : « Dans les hôpitaux camerounais, les patients les plus démunis

sont retenus en attendant le règlement de leur facture, quand on ne leur refuse pas l'accès aux soins » (M. Cotinat, 2011). Il renchérit en résumant les propos d'un malade de la tuberculose de l'hôpital Jamot : « Au Cameroun, si tu es malade et que tu n'as pas l'argent, tu meurs (M. Cotinat, 2011).

N. Camara révèle alors, avec un luxe de détails, quelques mésaventures de patients confrontés à la cherté de l'hôpital. L'instituteur Amara Conté relève ainsi : « On ne peut plus aller se soigner dans une structure de santé si on n'a pas l'argent en poche, depuis le lancement de l'Initiative de Bamako » (p. 32). Kadi Conté, son épouse venue se faire accoucher, corrobore cette affirmation : « La sage-femme […] sortit s'entretenir avec mon mari, non seulement pour l'informer d'un accouchement imminent, mais aussi pour savoir s'il avait l'argent pour payer les frais de l'accouchement » (p. 71). Les propos de leur fils Sékou Conté, hospitalisé, et ceux de Binty, la vieille mère grabataire de Kadi Conté, respectivement à la p. 107 : « Le médecin des urgences, la première des choses qu'il contrôle à la réception, c'est le reçu du paiement de consultation » et à la p. 132 « Mon séjour à l'hôpital fut un véritable parcours de santé et de dépenses » achèvent de convaincre que seul l'argent intéresse les acteurs de l'hôpital ; la santé est reléguée au second rang.

Le coût exorbitant de l'hôpital en Afrique exclut ainsi les populations les plus défavorisées. Au-delà cependant de cette donne, la prise en charge des patients demeure également une des faiblesses du système de santé. Celle-ci est jugée lente et parfois non discrète par les malades. Le circuit de soin est, de fait, trop long. Dans une étude relative à l'inhospitalité des centres de santé de l'Afrique subsaharienne, Y. Jaffré et J.-P. de Sardan relèvent, d'ailleurs, quelques facettes de cette « médecine non centrée sur le patient ». Ils citent entre autres le

> non-respect des normes de bienséance [qui se manifeste à travers] les attentes injustifiées ou mal organisées infligées aux malades […], la non prise en considération de l'intimité ou de la pudeur des malades […], le fait de ne pas saluer ou de mal saluer le malade, de ne pas le faire asseoir, de lui parler de façon autoritaire, distante, excédée, de lui couper brutalement la parole ou de refuser même de l'écouter (Y. Jaffré et J.-P. de Sardan, 2003, p. 54)

Ils évoquent également

> la violence […] des mots (insultes, injonctions) ou des gestes » […], l'« absence d'écoute du malade […] : quelques questions brèves et stéréotypées du soignant, qui n'attend que des réponses toutes aussi brèves et stéréotypées du malade […] le toucher, la palpation, l'auscultation sont réduits à la portion congrue, voire évités » (Y. Jaffré et J.-P. de Sardan, 2003, p. 55-56).

Aucune information en outre n'est donnée au malade relativement à son mal. Y. Jaffré et J.-P. de Sardan (2003, p. 56-57) le mentionnent assez bien dans leur analyse : « Bien souvent, aucune explication n'est fournie sur le diagnostic, sur la maladie et son évolution, sur les problèmes que

peuvent poser les traitements […], les ordonnances sont délivrées sans information véritable » (Y. Jaffré et J.-P. de Sardan, 2003, p. 56-57).

Règne enfin, dans les hôpitaux africains, un certain « régime des "faveurs" [caractérisé par des] relations privilégiées avec des malades recommandés » (Y. Jaffré et J.-P. de Sardan, 2003, p. 54). Y. Jaffré et J.-P. de Sardan (2003, p. 57) affirment ainsi : « Il n'est pas rare que le soignant délaisse son poste et ses malades pour s'occuper de son protégé, le guider dans le dédale de l'hôpital, l'introduire auprès de ses collègues, etc. ».

Tous ces écarts de conduite des soignants sont clairement relatés dans *Ma santé souffre* de N'famara Camara. Le roman met, en effet, à l'index ces manquements dans la relation soignant-soigné. L'échange entre le personnage d'Amara Conté et sa condisciple d'école primaire, Yari, est évocateur de ces nombreux dysfonctionnements : « Yari commença à répondre à Amara en allant droit au but : la maladie dont je souffre me donne honte d'aller à l'hôpital, car si tu pars à l'hôpital, tu seras déshabillée, avant d'être consultée. S'il y a plusieurs personnes dans la salle, elles participent toutes à la consultation » (p. 46-47).

Elle ajoute d'ailleurs :

> Je serais obligé d'expliquer au médecin mon problème et le payer. Il ne me donnera pas directement le médicament. Peut-être un bout de papier pour aller voir une autre personne. Peut-être le laborantin. Lui aussi est au courant de mon problème et je paye ce dernier aussi. Ensuite un autre bout de papier pour aller voir une autre personne. Peut-être, le pharmacien, où j'achèterais les médicaments. Ça fait beaucoup de monde, beaucoup d'argent et beaucoup de temps perdu. (p.46-47)

La corruption apparaît enfin, dans le roman, comme une des tares de l'hôpital africain. Elle est si généralisée qu'elle ne permet pas aux plus fragiles de penser à recourir aux soins hospitaliers. Dans une étude sur l'ampleur et les corrélats de la corruption dans les services de santé en Afrique, A. Nayihouba et Q. Wodon affirment :

> La corruption à grande échelle peut cependant affecter la population via des allocations inférieures à l'optimum pour les secteurs sociaux, ou via le financement de projets ayant un coût trop élevé ou une utilité limitée […]. La corruption dans la prestation de services peut avoir des effets négatifs importants sur la population, et en particulier sur les pauvres qui ont déjà des difficultés à se procurer les services de base. Dans le cas des services de santé, elle peut conduire les ménages à ne pas chercher à se soigner en cas de besoin (A. Nayihouba et Q. Wodon, 2022, p. 3).

Dans *Ma santé souffre*, Amara Conté en fait les frais chaque fois qu'il se rend à l'hôpital pour trouver une solution aux problèmes de santé de sa famille :

> Il restait à faire des additions. Celles-ci se faisait presqu'en coulisse, loin des yeux curieux et oreilles attentives. La sage-femme nous conduit ensuite dans une pièce au bout du couloir […]. La sage-femme, heureuse comme tout, nous accompagna au laboratoire. Là aussi mon mari paya de l'argent. C'était

> beaucoup d'argent. Inconsciemment, la sage-femme était prête à aller chercher au forceps les derniers sous qui restaient au fond de la poche de mon mari. Mais au sortir du laboratoire, si elle n'était pas fatiguée, l'argent de mon mari était épuisé. Il ne pouvait plus couvrir l'imagerie et la pharmacie. (p. 58-59)

Tous ces facteurs font que les populations désertent les hôpitaux pour s'orienter vers des cliniques de fortune, s'adonner à des soins traditionnels et aller dans des pharmacies dites « par terre ». Amara Conté soigne souventes fois sa femme enceinte dans ces cliniques de fortune ou selon des méthodes traditionnelles et achète presque tous ses médicaments dans des pharmacies dites « par terre » (p. 51 ; p. 60 ; p. 66). Son fils Sékou est également soumis au même régime médical (p. 79-80 ; p. 114-119). Même la mère de sa femme, atteinte de rhumatisme, pense que son passage chez un féticheur lui a permis d'être un peu plus soulagé comparativement à tous les tours effectués à l'hôpital (p. 120-121).

Conscients, du reste, de la situation aporétique dans laquelle ils sont engagés avec "l'Initiative de Bamako", les pays de l'Union africaine se sont retrouvés à Abuja en avril 2001. De leur rencontre naît une déclaration dite Déclaration d'Abuja de 2001 demandant aux États d'allouer 15% de leur budget gouvernemental à la santé. Cette déclaration n'a malheureusement pas atténué les effets pervers de la situation consécutive à "l'Initiative de Bamako". Pire, en plus de ne pas honorer leur engagement, « l'aide au développement dans le domaine de la santé a évincé les ressources gouvernementales et créé une dépendance à l'égard des donateurs - ce qui complique la transition des pays dont le financement par les donateurs est en baisse » (A. Gatome-Munyua et N. Olalere, 2020) ; d'où le sombre tableau sanitaire qui est celui des pays d'Afrique subsaharienne que révèle N'famara Camara (p. 21) :

> En Guinée comme dans la plupart, des pays d'Afrique subsaharienne, les femmes enceintes, constituent, autant que les personnes âgées et les enfants, un groupe de population vulnérable. En effet, environ 800 femmes enceintes meurent tous les jours parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer des services médicaux, 100 enfants sur 1 000 naissances vivantes n'arrivent pas à fêter leur cinquième anniversaire, plus de 90 % des personnes âgées ne peuvent pas prétendre à une pension de retraite, la moitié d'entre elles souffre de maladies chroniques et la grande majorité ne bénéficie d'aucune couverture sociale.

Au regard de ce pathétique constat, il est plus qu'urgent de revoir la gouvernance des hôpitaux en Afrique subsaharienne. Des réformes courageuses doivent être ainsi engagées pour que l'hôpital ne soit plus un mouroir, mais qu'il redevienne un centre de santé, un centre de soins.

2. De l'hôpital mouroir à l'hôpital centre de santé[2] : le temps des réformes

Si l'objectif affirmé, mais non atteint, de la Déclaration d'Alma-Ata était de « parvenir [en 2000] à l'amélioration progressive de services médico-sanitaires complets accessibles à tous [en] accordant la priorité aux plus démunis » (p. 11) et que l'Initiative de Bamako qui devrait la remodeler n'a rien pu faire non plus pour faire avancer les choses, il est évident qu'il urge de trouver des remèdes à l'impasse dans laquelle semblent engagés aujourd'hui les pays de l'Afrique subsaharienne.

Au regard de toutes les défaillances du système de santé susmentionnées, N'famara Camara, en tant que médecin-écrivain, ne manque pas de faire des propositions pour que l'hôpital cesse d'être un mouroir afin de redevenir un véritable centre où l'on recouvre la santé. La première solution proposée est la sécurité sociale. Quand le narrateur dit qu'« À [l']époque, les spécialistes en économie de la santé soutenaient que le financement du système de santé par la sécurité sociale [semblait] prématuré dans les pays en développement » (p. 16), il insinue que les raisons qui justifiaient une telle position ne sont plus valides et d'actualité.

De fait, même si le rapport de l'Association internationale de la sécurité sociale (2023, p. 15) affirme qu'« en Afrique, le principal enjeu réside dans l'extension de la couverture sociale, qui, en dépit d'avancées considérables, reste inférieure à celle d'autres régions [puisque] seulement 17,4 pour cent de la population est couverte par au moins une prestation sociale, contre 46.9 pour cent à l'échelle mondiale », cette association encourage cependant les initiatives déjà prises pour l'extension de la sécurité sociale dans les pays africains. Il s'agit, par exemple, de l'extension de la couverture qui permet aux individus d'être mieux protégés au fil d'un cycle de vie changeant grâce à des programmes sociaux coordonnés. Ces développements reposent sur des transformations et des innovations en matière de gestion. Le rapport souligne ainsi que

> des réformes juridiques fondamentales sont engagées sur l'ensemble du continent pour étendre la couverture. Il fournit des exemples concrets de dispositions mises en œuvre pour améliorer la couverture dans le cadre des régimes de retraite, ou encore pour créer des régimes de soins de santé ou étendre les dispositifs existants. Il aborde aussi l'extension des programmes de sécurité sociale contributifs aux groupes difficiles à couvrir, tels que les travailleurs indépendants, ceux qui exercent une activité dans l'économie informelle et les travailleurs migrants, entre autres (AISS, 2023, p. 45).

En réponse à l'engagement mondial à instaurer une protection sociale universelle pour tous, notamment à travers les « socles » évoqués dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Union africaine souligne à son tour l'importance de garantir un accès effectif aux prestations et services de protection sociale dans le cadre du programme de développement pour

[2] Calqué sur le titre d'un article de Yannick Marec (Voir références bibliographiques)

l'Afrique. La protection sociale universelle devient, en effet, un pilier indispensable dans l'édification de sociétés dynamiques et inclusives et dans la promotion de la croissance économique, de la cohésion sociale et de la résilience socioéconomique, conformément à l'Agenda 2063 pour l'Afrique (AISS, 2023, p. 21).

L'association de mécanismes de financement contributifs et non contributifs constitue le principal levier d'amélioration des taux de couverture. Ce constat démontre la nécessité de recourir à des politiques économiques saines permettant de produire les recettes fiscales nécessaires au financement des prestations et services requis pour garantir un accès universel à la sécurité sociale (AISS, 2023, p. 21).

La deuxième proposition de N'famara pour que l'hôpital redevienne fréquentable réfère à la formation des médecins à une meilleure prise en charge des patients, à partir d'une relation soignant-soigné de qualité. Pour M. Formarier (2007, p. 33-42), si certains sont tentés de parler d'interactions en situation de soins entre le patient et les soignants, la plupart des prises en charge des patients devraient être fondées sur des relations dont il cite sept types qui font plus ou moins consensus, à son sens : la relation de civilité, la relation de soins, la relation d'empathie, la relation d'aide psychologique, la relation thérapeutique, la relation éducative et la relation de soutien social.

Ma santé souffre présente ainsi, en guise d'exemple, Dr Gomou qui cherchait à créer une bonne relation soignant-soigné (p. 55) et qui était apprécié de tous pour la maîtrise parfaite de ces types de relations, en plus de ses connaissances médicales (p. 57). L'auteur en profite d'ailleurs pour évoquer quatre niveaux d'expression de la relation soignant-soigné :

> Évoquer la relation soignant-soigné, c'est d'abord considérer qu'elle s'exprime à au moins quatre niveaux, chacun d'eux : ne répondant pas aux mêmes objectifs de soins ; n'impliquant pas forcément les mêmes professionnels […] Le premier niveau, c'est la relation de civilité […]. Le deuxième niveau, c'est la relation fonctionnelle. […] Le troisième niveau, c'est la relation de compréhension, de soutien, de réassurance. […] Le quatrième niveau, c'est la relation d'aide thérapeutique (p. 56-57).

Il est donc impératif, pour établir une relation de confiance entre soignants-soignés, de revenir à certains paradigmes de base qui, pour A. Parvais (2023), incombent aussi bien aux soignants qu'aux soignés. L'écoute attentive et l'empathie des soignants vis-à-vis des soignés mettraient ainsi en confiance les soignés et réduiraient l'asymétrie de pouvoir entre le soignant et le soigné. Les soignants devraient, pour ce faire, être continuellement formés sur la bientraitance et la communication ; les soignés et leur entourage gagneraient tout aussi à les soutenir et à leur manifester de la reconnaissance pour le travail qu'ils abattent. Ainsi une

relation de soin plus humaine et bénéfique à la fois pour les patients et pour les soignants verrait jour dans les hôpitaux.

Depuis 1990, un changement s'est opéré dans l'économie mondiale. De l'économie des matières premières avec le capitalisme industriel, l'on en est aujourd'hui à l'économie de la connaissance, à l'économie du savoir, encore qualifiée par certains économistes de capitalisme cognitif. « La source de la richesse des nations se trouve désormais en amont de la sphère du "travail salarié et de l'univers marchand", c'est-à-dire dans la société, et notamment dans le système de formation et de recherche » (P. Dieuaide, B. Paulré et C. Vercellone, 2003). Dans un tel contexte, seule la production de savoirs endogènes, à travers la mise à disposition de moyens conséquents pour une authentique recherche médicale locale, permettrait de rehausser la qualité des soins en Afrique subsaharienne.

La journaliste camerounaise d'investigation J. Kouagheu (2019), reprenant les propos d'une interview faite au Professeur Yap Boum II, Professeur de microbiologie, Directeur général de l'Institut Pasteur de Bangui, engagé pour la santé en Afrique, pense, à cet effet, que c'est à travers une synergie d'actions de tous les Africains, quel que soit leur statut social, que l'Afrique parviendra à « écrire sa propre histoire scientifique et [à] mettre en place des solutions pratiques pour améliorer la vie des patients africains ». Il rejoint en cela le sociologue S. Bouamama (2017) qui pense que « les politiques de coopération, d'aide soi-disant technique, les ONG, la francophonie, etc., [sont] des outils de [la] mise en dépendance culturelle et psychologique [de l'Afrique] ». Il appartient donc aux Africains de trouver des financements pour investir dans les problèmes qui sont les leurs.

Comme le pensent S. Tizio et Y-A. Flori (1997, p. 26),

> dans le cas de l'initiative de Bamako, l'État joue un rôle important : il doit poser les principes de la participation communautaire, il doit définir clairement les activités qu'il prend en charge et celle qu'il laisse au marché. Ainsi, il convient que son pouvoir réglementaire et incitatif soit assez fort pour influencer les comportements des différents acteurs du système de santé dans le sens désiré, l'amélioration de la qualité des soins.

Les gouvernements africains sont malheureusement aujourd'hui en perte d'autorité, l'affairisme ayant gangréné leur fonctionnement. C'est pourquoi, même si prioritairement le financement devrait provenir d'eux, Y. Boum II pense cependant qu'il doit réellement reposer plus principalement sur les actions philanthropiques des milliardaires africains qui sont de plus en plus nombreux :

> Il faut effectivement que nous trouvions l'argent, mais c'est possible, car l'Afrique n'a jamais eu autant de milliardaires qu'aujourd'hui. Or les milliardaires africains doivent financer la recherche médicale sur le continent,

> pour que nous puissions avancer sur les sujets qui répondent à nos problématiques.
> Le premier financeur de la recherche dans le monde aujourd'hui, c'est Bill Gates. Aliko Dangote, l'homme le plus riche d'Afrique, peut faire la même chose avec le continent. Certains, comme le milliardaire Strive Masiyiwa, au Zimbabwe, finance [déjà] des recherches sur les maladies négligées (J. Kouagheu, 2019).

Outre les milliardaires, Y. Boum II en appelle à la responsabilité sociale des entreprises installées en Afrique : « Il nous faut aussi aller vers les entreprises, car beaucoup ont ce qu'elles appellent la responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui leur permet d'investir une partie de leurs bénéfices pour la communauté dans laquelle elles vivent ». Dans son analyse des propos de Professeur Y. Boum II, J. Kouagheu relève que, en plus des philanthropes milliardaires, des entreprises et du gouvernement dont le partenariat public-privé permettrait de trouver des fonds et du matériel pour la recherche, les chercheurs africains doivent également jouer leur partition :

> Un bon chercheur qui travaille aux États-Unis, en France, en Allemagne ou ailleurs doit pouvoir mettre en place des collaborations. Si je travaille dans un laboratoire aux États-Unis, je devrais mettre en place des projets pour mon pays. Au lieu que ce soit un Américain qui vienne mener des recherches au Cameroun, il serait plus intéressant que ce soit moi, scientifique camerounais, qui le fasse, car je connais les deux environnements (J. Kouagheu, 2019).

Pour ceux restés sur place, le Professeur Y. Boum II affirme qu'il devrait faire plus d'efforts pour vulgariser leurs recherches et trouver les moyens de communication idoines pour s'adresser aux instances les mieux indiquées pour leur mise en œuvre, notamment les politiques. C'est pourquoi il explique avec remord que :

> Malheureusement, nous les chercheurs, nous parlons entre nous, dans nos conférences, colloques, et nous nous adressons trop peu souvent aux politiques.
> **[…]** nous savons que les budgets des États sont serrés et les besoins, énormes. Mais par-delà ce problème, est-ce que les chercheurs ont manifesté pour réclamer « leur 1 % » ? Non. Pourtant, à la fin de l'année, les chercheurs africains des pays où cette règle n'est pas respectée devraient s'insurger. Comme les scientifiques l'ont fait en France pour demander aux politiques de respecter leurs engagements (J. Kouagheu, 2019).

La question de la gouvernance hospitalière dans les pays de l'Afrique subsaharienne n'est donc pas uniquement le problème d'une entité administrative particulière. Il ne s'agit pas d'une préoccupation du gouvernement seul ou d'un groupe particulier de personnes. Il s'agit d'un problème national, d'une préoccupation concernant la communauté tout entière. Certes les gouvernants devraient être les premiers à trouver une orientation quant aux amendements à apporter pour rendre fiables les structures sanitaires, mais les entreprises installées en Afrique, les mécènes africains et les chercheurs africains doivent également jouer leur partition ; les

populations devraient enfin, à leur tour, participer par des contributions directes organisées et constituer des groupes de pression pour emmener les autorités publiques à travailler pour la communauté nationale.

Conclusion

La politique de la santé pour tous en Afrique subsaharienne demeure, au total, de nos jours, de l'ordre de la propagande. Le système de santé servi aux populations se trouve dans un état déplorable tant sur le plan structurel que du point de vue administratif. Dans son roman *Ma santé souffre*, C. N'famara, en tant que praticien de la santé, s'intéresse certes aux défaillances structurelles des hôpitaux de Guinée, et par extension, des hôpitaux de l'Afrique subsaharienne tout entière, mais il met beaucoup plus un point d'honneur à décrire les manquements liés à la gouvernance administrative. Il dépeint ainsi les nombreuses transgressions qui rendent l'hôpital en Afrique subsaharienne inaccessible aux populations et en font même un hôpital-mouroir : le caractère exorbitant des coûts des prestations, la qualité exécrable de l'accueil et la corruption galopante.

Si l'État devrait, en principe, faciliter l'accès de tous à l'hôpital, à travers les contributions directes payées pour les soins à l'hôpital, il faut comprendre, au vu des manquements précités, que la santé pour tous en Afrique subsaharienne est, après tout, l'affaire de tous. Il est donc impératif de proposer des solutions endogènes culturellement et socialement réalistes en mettant un accent particulier sur l'éducation pour tous. Toutes les couches de la société devraient, en effet, jouer leur partition : les milliardaires d'Afrique, les entreprises installées en Afrique, les chercheurs africains et les populations africaines devraient se disposer à être les premiers acteurs de la bonne gouvernance hospitalière en Afrique subsaharienne ; d'où la question de savoir si la politique de la santé pour tous ne rejoint pas finalement la problématique de l'éducation pour tous, dès lors que le changement de paradigme attendu ne viendra que d'un changement de mentalité.

Références bibliographiques

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, 2023, *Développements et tendances de la sécurité sociale – Afrique 2023*, Genève, AISS.

BOUAMAMA Saïd, 18/05/2017, « Le néocolonialisme est l'instauration de mécanismes de dépendance sans occupation militaire », entretien réalisé par Elodie Descamps, *Jeuneafrique.com*

CAMARA N'famara, 2024, *Ma santé souffre*, Paris, L'Harmattan.

COTINAT Mathieu, 31 août 2011, « Cameroun : dans les hôpitaux, la double peine », *Jeune Afrique*.com.

DIEUAIDE Patrick, PAULRE Bernard, VERCELLONE Carlo, 2003, *Le capitalisme cognitif*, Halshs_00226409.

FORMARIER Monique, 2007, « La relation de soins, concepts et finalités », *Recherches en soins infirmiers*, Vol. 2, n° 89, p. 33-42.

GATOME-MUNYUA Agnès et OLALERE Nkechi, octobre 2020, « Financement public de la santé en Afrique : 15% d'un éléphant n'est pas 15% d'un poulet », *Afrique Renouveau*, un.org.

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS-UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, 2009, *Le droit à la santé*, Génève, Nations Unies.

JAFFRÉ Yannick et DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 2003, *Une médecine inhospitalière. Les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.

KOUAGHEU Josiane, 17 avril 2019, « Les milliardaires africains doivent financer la recherche médicale en Afrique », *Le Monde Afrique*, https:// www.lemonde.fr/ afrique/ article/2019/04/17/les-milliardaires-africains-doivent-financer-la-recherche-medicale-en-afrique_5451745_3212. Html, Consulté le 17/09/2024.

MAREC Yannick, 2013, « De l'hôpital mouroir à l'hôpital centre de santé. Regard d'historien sur la fièvre puerpérale et la transformation du système de protection sociale », *Sciences sociales et santé*, n°4, Vol. 31, p. 29-39.

NAYIHOUBA Ada et WODON Quentin, 2022, « La corruption dans les services de santé en Afrique : ampleur et corrélats », *Educatio*, n° 12, [en ligne : https://revue-educatio.eu], Consulté le 11/09/2024.

PARVAIS Audrey, 05/07/2023, « Soignant-patient, comment réenchanter la relation ? », [En ligne], https://walter-learning.com/blog/sante/infirmier/bientraitance/relation-soignant-soigne, Consulté le 11/09/2024.

TIZIO Stéphane, FLORI Yves-Antoine, 1997, « De la gratuité à la tarification des soins en Afrique subsaharienne : grandeur et décadence de l'objectif "santé pour tous" », [Rapport de recherche] Laboratoire d'analyse et de techniques économiques (LATEC).

BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ

AMEZUNYE Kodjo Mensavi

Université de Lomé, Lampes, Lomé-Togo

Discipline : Philosophie / Spécialité : Philosophie morale et éthique

Dr ABALO Miesso (MC)

Université de Kara, Lampes, Lomé-Togo

Discipline : Philosophie / **Spécialité** : Philosophie morale et éthique

Résumé

Une bonne gouvernance implique l'idée d'un engagement serein des gouvernants vis-à-vis des gouvernés afin de faire régner, comme le prévoit déjà l'agenda 2063 de l'UA, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit. Ainsi, dans le domaine médical, les biotechnologies, en créant des solutions aux problèmes scientifiques sur la base de la technologie et des organismes vivants, dérivent sans que se soient encore fixées les limites à ne pas franchir. Or tout ce qui est génétiquement modifié doit respecter la liberté humaine en chaque sujet, c'est-à-dire en tant que « rationalité et indépendance ». C'est pourquoi notre communication suscite le problème de crise de la subjectivité dans les pratiques biomédicales en lien avec les technologies. À la question : en quoi les applications biotechnologiques font-elles entorse à la subjectivité dans les pratiques biomédicales ? nous répondrons par une approche éthique fondée sur le respect des droits humains. Notre objectif consiste à privilégier le procéduralisme éthique. Dans une approche analytico-axiologique, nous démontrons l'impact des biotechnologies sur la subjectivité et l'urgence d'un repère pour le respect de l'autonomie de la personne humaine.

Mots clés : Autonomie, Biotechnologies, Gouvernance, Subjectivité, Technologie.

MEDICAL BIOTECHNOLOGIES AND QUESTIONS OF SUBJECTIVITY

Abstract

Good governance implies a calm commitment from goverings towards their citizens in order to reign,as abeady provided for in the AU agenda in 2063, respect for human rights, justice and the rule of law. In the médical field, biotechnology, by creating solutions to scientific problems based on biotechnology and living organisms, is developing rapidly, but the limits to be respected have not get beenclearly defined. Furthermore, anything genetically motified must respect human freedom in each subject, that is in terms of « rationallity and independance ». This is why our communication raises the problèm of the crisis of subjectivity in biomédical practices. To the questions how do biotechnological application violate subjectivity in biomedical pratrices ? Our goal is to prioritize ethical proceduralism. In an analytical-aciological approach, we demonstrate the impact of urgency of a reference point for respecting individual autonomy.

Keywords : **Autonomy, Biotechnology, Gouvernance, Subjectivity, Technology**.

Introduction

La question de la bonne gouvernance est devenue le *leitmotiv* des sociétés humaines. Elle préoccupe toutes les couches sociales en Afrique noire et malgache notamment, car elle est devenue une denrée rare. Une bonne gouvernance doit avoir forcément un projet social, elle a l'obligation de veiller à son effectivité. Dans les projets sociaux, il y a toujours la nécessité de faire mention du secteur de l'éducation et celui de la santé. Cette dernière est caractérisée aujourd'hui par l'usage des nouvelles technologies. Or notre siècle, il faut le souligner, connaît une avancée spectaculaire dans le domaine des technologies, lesquelles constituent doublement un atout pour l'humanité et un malaise consécutif à ses dérives. C'est pourquoi de la technologie à la biologie, les biotechnologies, désormais, créent des solutions aux problèmes scientifiques, sur la base de la technologie et des organismes vivants, fondamentalement dans le domaine médical. Ces techniques aident l'homme souvent à modifier les gènes, à pratiquer la sélection prénatale, à pratiquer des scanners et des opérations chirurgicales à partir des rayons X ou ultraviolets (UV), ou encore tenter d'atteindre l'immortalité grâce au clonage, à l'eugénisme, au transhumanisme, au post-humanisme.

Cependant, les biotechnologies se développent à grands pas sans que se soient encore fixées les limites à ne pas franchir. Les domaines de ce développement sont entre autres la biologie médicale encore appelée biomédecine, où les manipulations et transformations sur le

corps humain apparaissent comme des pratiques d'un genre nouveau, parfois effectuées sans le consentement du patient ou de la personne concernée, ou encore en désaccord avec lui. Or toute modification ou traitement sur un sujet doit être consensuel et consacré, car l'homme est un être conscient, il est doué d'une liberté, d'une volonté et d'une autonomie. C'est donc face au mépris du respect de l'autonomie du sujet que nous soulevons le problème de la crise de la subjectivité dans les pratiques biomédicales. À la question de savoir en quoi les biotechnologies font-elles entorse à la subjectivité dans les pratiques biomédicales, nous répondrons par une approche éthique fondée sur le respect des droits humains. Notre objectif consiste à privilégier le procéduralisme éthique ou l'éthique procédurale de la discussion, afin d'apporter une solution à cette crise subjectiviste moderne qui expose, si on n'y prend garde, notre rationalité et notre indépendance. Pour atteindre cet objectif, nous nous proposons d'adopter l'approche analytico- axiologique qui nous permettra de démontrer l'impact des biotechnologies sur la subjectivité et l'urgence d'une politique de préservation de la subjectivité dans l'espace des pratiques biomédicales contre toute objectivation et manipulation a-consensuel.

1. De la notion de biotechnologies médicales

Les biotechnologies, n'ont en réalité aucune définition absolument consensuelle. Pourtant, il est possible d'accorder une définition, de façon plus ou moins restrictive, non seulement en fonction de certaines étapes importantes de l'histoire de la biologie, telle la mise en évidence par Louis Pasteur du rôle des micro-organismes dans les phénomènes de « fermentation » ou de la mise au point des techniques d'ADN recombinant dans les années 1970, mais aussi de certaines conceptions plus philosophiques de ce que sont les techniques du vivant. D'après R. Bud (2001, p 1). Si l'on passe en revue la question des biotechnologies, on peut admettre qu'il existe deux vues fondamentales: la première considère que les biotechnologies émergent à l'occasion du passage du traitement artisanal et empirique des ferments au traitement industriel et scientifique des micro-organismes et des enzymes à la fin du XIX^{e} siècle et la seconde repose sur la conviction selon laquelle les biotechnologies n'apparaissent réellement qu'avec les techniques d'ADN recombinant et le passage de la génétique à la biologie moléculaire au cours des années.

Dans le contexte de notre étude, les biotechnologies ont eu leurs influences, qu'il s'agisse de la médecine curative, de la médecine préventive ou de la médecine prédictive, mais aussi du domaine de la procréation médicalement assistée (PMA). En ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés-médicaments (OGM), ils représentent la grande partie des biotechnologies à usage thérapeutique. L'obtention de l'insuline humaine à partir des protéines

recombinantes, utilisée pour le traitement du diabète, fut la première protéine recombinante à but thérapeutique produite industriellement et commercialisée en 1982, mais aussi l'hormone de croissance humaine, l'érythropoïétine, utilisée par de nombreux insuffisants rénaux, ou le facteur VIII prescrit aux hémophiles. L'espérance pour les jours à venir consiste à arriver par le même moyen, à produire de l'albumine ou de l'hémoglobine, qui serviraient aux transfusions sanguines afin de sauver des vies en répondant plus rapidement et plus efficacement aux urgences relatives aux demandes de sang dans les structures hospitalières, et en luttant contre des maladies graves occasionnant la chute véritable dans l'organisme humain. Aujourd'hui, le monde entier pleure à chaque minute des cas de morts dus à la pénurie des poches de sang pour venir en aide aux personnes en cas d'urgence. Les biotechnologies montreront leur nécessité en venant à bout de ce fléau nécessiteux. De même, il existe des anticorps monoclonaux « humanisés » dans le but d'éviter des réactions immunitaires qui servent à produire des anticorps immunosuppresseurs et des anticorps antitumoraux tels que l'interleukine-2 employée pour soigner certains cancers (Douzou, 2001, p. 10). Les biotechnologies servent également à produire des molécules d'origine non humaines d'intérêt thérapeutique. Tel est le cas de la vitamine B12, d'origine microbienne et obtenue par fermentation, ou d'autres vitamines de cette nature obtenues à partir de la reproduction des antigènes de micro-organismes infectieux que l'on parvient à isoler et purifier, tels ceux de l'hépatite B, de la grippe ou de la rage. (*Op.cit.*, p. 105).

Par ailleurs, les biotechnologies, dans leur domaine d'application, n'ont pas épargné les antibiotiques.(*Op.cit.*, p.101). Les techniques de manipulation de la cellule ont de même servi à des applications thérapeutiques, à commencer par les cultures cellulaires qui permettent de faire des greffes de peau provisoire pour les grands brulés. S'agissant des nouvelles techniques biologiques, elles ont également été une source d'innovation majeure de l'élaboration de nouveaux outils d'analyse médicale plus performants, plus rapides et plus accessibles. (*Op.cit.*, p.107). De ce fait, les anticorps monoclonaux peuvent servir à établir des tests d'analyse médicale car, en tant que « réactifs purs sur le plan immunologique », ils permettent de détecter, grâce à « la formation de complexes antigènes-anticorps », « des infections bactériennes ou virales, l'insuline dans le sang, telle protéine caractéristique de la grossesse, etc. » (*Op.cit.*, p.49). De même, il y a d'autres enzymes qui servent à faire des tests d'analyse médicale de nature biochimique. C'est ainsi que les biopuces permettent, avec « leur sondes moléculaires », de dépister des maladies d'origine génétique de même que certains cancers.

Notons que le dépistage des maladies génétiques ne concerne pas seulement dans ce cas d'espèce, des personnes déjà nées seulement, mais aussi des embryons. Dans ce cas, on parle de dépistage prénatal (DPN) ou, dans le cas d'un dépistage d'un Embryon *in vitro* avant implantation dans l'utérus de la femme, de diagnostic préimplantatoire (DPI).

Par ailleurs, des tests génétiques peuvent relever d'une proposition à des personnes ne présentant absolument aucun signe clinique particulier, mais dont la curiosité médicale envisage un test car, pouvant être porteuses d'une pathologie, du fait de l'existence connue d'une maladie d'origine génétique à caractère dominant dans la famille. De même, des tests peuvent être conseillés aux couples qui rencontrent de difficultés à concevoir un enfant, dont la précision supposerait que cette difficulté serait due à une maladie à caractère récessif. Dans ce cas, si le diagnostic confirme une maladie d'origine génétique ou chromosomique dont le traitement serait très compliqué, on conseille de procéder à une interruption médicale de grossesse (IMG) : C'est le cas de sirénomélie ou le syndrome de sirène. C'est un problème au niveau de l'embryon genèse (le premier trimestre de grossesse) elle se caractérise par l'accolement des membres inférieurs.

En ce qui concerne la procédure du DPI, cela est spécifiquement réservé aux couples dont le constat amer est qu'ils sont porteurs d'une maladie héréditaire grave et incurable d'origine génétique, et qui désirent sélectionner un embryon interne avant implantation. Le DPI peut être aussi proposé à des couples ayant déjà un enfant atteint par la maladie génétique dont ils sont porteurs afin de sélectionner un embryon, non seulement indemne, mais aussi immunitairement, non seulement compatible avec le premier enfant, pour que ce dernier puisse bénéficier d'une greffe de moelle osseuse. Cette thérapeutique est envisagée seulement pour certaines maladies, telle que la thalassémie. S'agissant de la médecine procréative, des biopuces (ou puces à ADN), sont aussi utilisées pour effectuer des DPI avec un « dépistage complet » : les embryons seraient examinés à la lumière de tous les tests ADN dans le but de sélectionner le « meilleurs » d'entre-deux, c'est-à-dire celui qui est non seulement indemne de maladies graves et incurables, mais aussi d'un maximum de prédispositions.

Dans ces conditions précédentes, si le DPI est considéré comme une technique d'aide à la procréation, d'autres techniques biotechnologiques sont envisagées et sont plus couramment impliquées dans le cadre de la PMA. Louise Brown, le premier « bébé-éprouvette », est née en 1978, et cela a rendu possible la réalisation d'une fécondation *in vitro* avec le transfert de l'embryon (FIVET) pour les couples infertiles. Dans le cas précis des spermatozoïdes qui ne sont pas aptes à pénétrer l'ovule, il est possible de pratiquer l'ICST (Intracytroplasmic Sperm

Injection), qui consiste à introduire le spermatozoïde directement dans l'ovule. Pour le cas de la médecine prédictive, il y a également possibilité d'effectuer des tests en dehors de tout signe clinique ou biologique, pas seulement dans le sens de diagnostic d'une maladie d'origine génétique, mais aussi pour connaitre l'ensemble des « simples » prédispositions d'origine génétique dont on peut être porteur des maladies dites « multifactorielles ». La finalité des tests à effectuer ultime est d'adopter une prise en charge précoce ou les comportements préventifs adéquats comme, par exemple, surveiller sa consommation de sucre en cas de prédisposition au diabète, ou encore effectuer régulièrement des contrôles gynécologiques en cas de mutations des gènes BRCA1 et BRCA2 qui prédisposent fortement aux cancers du sein et des ovaires.

Aussi est-il question de faire mention de l'étiquette « transhumanisme » qui, selon les mots de Gilbert Hottois (2004, p. 32), « est un mouvement philosophique et culturel soucieux de promouvoir des modalités responsables d'utilisation des technologies en vue d'améliorer les capacités humaines et d'accroitre l'étendue de l'épanouissement humain ». Le transhumanisme vise alors une amélioration technoscientifique des capacités humaines, en privilégiant la science et les techniques biomédicales. C'est d'ailleurs l'idée d'un "surhomme", d'un "désir d'éternité". Loin de penser à une forme biologique figée de l'homme, le transhumanisme prend distance et considère que « la forme biologique à l'espèce humaine ne doit pas être sacralisée. Cette forme n'est pas immuable et elle n'a pas le monopole du respect et de la dignité. » (G. Hottois, 2004, p. 36).

2. Des dérives aux impacts des biotechnologies médicales sur l'autonomie du sujet

D'après Aklesso Adji (2014, p. 7), « le monde moderne et l'homme contemporain se présentent aujourd'hui comme un phénomène objectif se produisant, en quelque sorte, en dehors de l'homme lui-même et dont il subit l'impact et les conséquences. ». Ainsi, il vaut de considérer les interrogations suivantes : est-il moralement acceptable de stocker des embryons humains, de les congeler, de les manipuler comme des choses ? Peut-on envisager dans un avenir proche de mener jusqu'à son terme la gestation d'un embryon *in vitro* ? Est-il envisageable, à des fins scientifiques ou médicinales, de fabriquer génétiquement des chimères (êtres vivants mi- humains, mi-animaux) ou des choses ? Faut-il penser la possibilité et la désirabilité d'améliorations fondamentales de la condition humaine grâce à la raison appliquée, spécialement en développant et en rendant largement accessibles des technologies permettant d'éliminer le vieillissement et d'améliorer grandement les capacités humaines intellectuelles, physique et psychologique ? Faut-il penser l'avenir de la nature humaine dans un eugénisme libéral ? Doit-on imposer des traitements aux patients sans leurs avis ? Tels sont quelques-uns

des redoutables problèmes auxquels les comités d'éthiques doivent faire face aujourd'hui. Mais sur quels principes se fonder pour trancher des questions aussi épineuses et dont les enjeux sont aussi si essentiels ?

D'après Gilbert Hottois (2012, p. 14), :

> C'est au cours des années 1970 que sont créés, aux États-Unis, les premiers grands centres de bioéthique en même temps que sont établies les premières commissions d'éthique au plan national. (…) Ces entreprises débouchèrent sur la première encyclopédie de bioéthique et sur le Rapport Belmont qui formule les bases du « principlisme ». Le principlisme constitue l'approche initiale, typiquement américaine, de résolution des problèmes bioéthiques grâce à l'application des principes : 1- principe de l'autonomie ; 2- principe de bienfaisance ; 3- principe de non malfaisance ; 4- principe de justice.

En considérant le principe de l'autonomie, le patient est une personne libre qui décide de son propre bien et dont personne ne peut lui imposer un traitement contre sa volonté en faisant usage de la force ou en profitant de son ignorance. Mais en analysant l'exercice du soin dans certaines conditions, le patient est considéré essentiellement comme un être déresponsabilisé et placé sous l'égide, donc, de la responsabilité du médecin. Comme patient, il est mis à nu, dans tous les sens du terme, il n'a aucune qualité propre, il est l'objet du pouvoir médical. Le malade est ainsi pour la médecine moderne, selon un « rôle » qui lui est propre, objet de soins au lieu d'être sujet de soins. Le terme « patient », du latin *pâti* qui signifie "supporter", "subir" ou "souffrir", rend d'ailleurs compte de cette extension de l'indignité du corps vil expérimenté c'est-à-dire réduit singulièrement à un paquet de chair et d'os, sans âme, simple chose. S'opposant classiquement à la notion d'agent en insistant sur les notions de souffrances et de passivité, le patient est celui qui pâtit et subit les actions de l'agent. Au XIX^{e} siècle, le terme patient est celui qui désigne encore le condamné à mort, et par extension celui qui est aux mains des chirurgiens ; et ce n'est alors qu'en dernière proposition qu'il désigne finalement le malade ou celui qui a mal, qui exprime un mal. C'est pourquoi le principe de l'autonomie, dans la déontologie médicale, constitue, implicitement, non seulement le fondement de la règle du consentement libre et éclairé, mais aussi l'aspect qui renvoie au respect de la dignité de la personne humaine. Le principe de la bienfaisance, concerne les conceptions substantielles du bien. L'agir éthique ne postule pas seulement au respect de la liberté de l'autre ; il comporte la visée du bien. S'agissant du principe de non malfaisance, la volonté du patient ne doit pas être suivie par le médecin si celui-ci la juge contraire à sa propre éthique. Celle-ci coïncide le plus souvent avec la bonne pratique médicale qui enjoint au médecin de donner au patient les

meilleurs soins prescrits par l'état de l'art. Le principe de justice vient au final et suppose l'égalité dans les accès aux soins.

Les biotechnologies ne doivent pas être une opportunité de mépris des libertés humaines et de violation de droits de l'homme, bien au contraire le respect de la personne, le traitement adéquat sans aucune discrimination possibles (ethnique, religieuses, sexuelle, racistes etc.). Lorsque nous prenons la tendance transhumaniste, elle vise à une amélioration humaine comme une modification visant à améliorer les performances humaines et introduite par des interventions sur le corps humain fondées sur les sciences et les technologies. Cette modification, sans le consentement de celui qu'elle vise, constitue une entorse à sa liberté et par conséquent une violation des droits de la personne. Car les dispositions éthiques et déontologiques issues du milieu médical prévoient de ne rien envisager sur une personne sans son accord, sans un consentement éclairé et donc en violation de sa liberté de conscience ou de celle de ses proches.

Le pire néanmoins est que le transhumanisme vise déjà une modification de l'embryon ; une pratique qui relève quasiment du non consentement éclairé de l'individu. Admettons que la décision venait pleinement de ses géniteurs : l'individu une fois adulte, peut s'opposer aux décisions prises par ses parents, s'il ne les juge pas justes ou nécessaires. Voilà les dérives que peuvent présenter ces pratiques transhumanistes. Disons que ces pratiques biotechnologiques ne respectent pas la dignité de la personne humaine, puisque la liberté de l'individu est bafouée et induit par-là même une crise de la subjectivité.

La lecture des dérives des biotechnologies médicales et le non-respect du Serment d'Hippocrate, lequel prévoit de ne rien faire qui aille à l'encontre des malades s'impose comme un rubicon. Lisons un fragment du Serment : « Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. » (Hippocrate, 1999, p. 18). Or, par contraste à cette disposition hippocratique, certains agents de santé sont pris en flagrant délit d'injustice et d'intolérance à l'égard des malades. C'était déjà le cas dans certains camps de concentration, pendant le Seconde Guerre mondiale, notamment à Auschwitz qui a vu « transformer un médecin en assassin, un chercheur en tueur » (M. Cymes, 2015, p. 18) ; comme c'est par ailleurs encore le cas, à l'époque contemporaine, dans certaines structures hospitalières, qui prélèvent, expérimentent, cherchent ou manipule sans le consentement des concernés. Bien qu'une intention puisse être bonne en matière des biotechnologies et dans le cadre de la recherche scientifique, l'accord du concerné ou de ses proches, demeure toujours requis.

3. Nécessité d'une éthique biomédicale

Réfléchir aux conditions nouvelles des pratiques biomédicales, c'est définir un cadre de réflexion qui permette de tirer un meilleur profit des biotechnologies médicales pour l'humanité. Telle est la condition *sine qua non* pour corriger les dérives biotechnologiques qui réclament un procéduralisme éthique ou une éthique procédurale de la discussion. On commencera par rappeler le précepte des groupes d'auto-santé sous la plume de D. Lévesque (1986, p. 46) « Nul n'entre ici s'il ne vise d'abord à l'autonomie », Cette inscription fait appel au respect de la subjectivité en tant que sujet autonome dans les pratiques biomédicales. La subjectivité dont il est question ici, est celle du « sujet » moderne issu de la conception cartésienne et pascalienne, c'est-à-dire une conscience qui s'auto-détermine : une substance pensante ; une monade chez Leibniz, sujet majeur c'est-à-dire capable de se servir de son propre entendement chez Kant. De telle manière que la subjectivité sujet renvoie à un individu autonome, présent à lui-même et conscient de lui-même, au point d'accompagner, comme le suggérait Kant, l'ensemble de ses représentations. La subjectivité, de ce point de vue, établit la réalité d'un individu libre et autonome, capable de décisions et responsable de celles-ci.

Dans le cadre des biotechnologies médicales, le patient n'est pas d'emblée dépourvu de son autonomie une fois admis dans un centre de santé, sans en cas d'inconscience ou de coma. Le personnel soignant ne doit en aucun cas chercher à instrumentaliser le patient, ne doit pas lui imposer un traitement quel qu'il soit sans son consentement. Le médecin a besoin de l'avis du patient avant toutes pratiques. Le patient ne doit pas rester dans une pure ignorance de ce qui se fait sur son corps. Toute pratique médicale sur un malade ou non doit être faite dans le respect de la personne humaine et avec son consentement. Chacun est appelé alors à disposer de son corps et donc pas d'instrumentalisation ni de chosification. La pratique biomédicale doit pouvoir faire du patient une *fin en soi* et non jamais comme un *moyen*, pour emprunter à Kant.

De ce fait, la notion de dignité humaine joue un rôle fondamental dans l'espace des pratiques biomédicales. C'est à juste titre que la deuxième maxime de l'impératif catégorique de E. Kant (1993, p. 105) stipule que : « Agis de telle sortes que tu traites l'humanité aussi bien dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen » (Emmanuel Kant, 1993, p.105), et c'est à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* en son article 1 de considérer que : « Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit, ils sont doués de conscience et de raison, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » (Article 1, 10 Décembre 1948). Dans ce contexte, il s'agit d'une dignité ontologique, et cette dignité ontologique recommande que l'humain soit

respecté sans condition et en toutes circonstances. Dans ces conditions, la dignité humaine doit être préservée des avatars des pratiques biomédicales. Dès cet instant, si « le principlisme » (G. Hottois, 2001, p. 43) désigne un ensemble de principes éthiques minimaux universellement acceptables destinés à guider la solution de conflits survenant dans la pratique biomédicale, il faut rappeler que les risques éthiques liés aux dérives biomédicales nécessitent un espace de discussion pour une intercompréhension. C'est de la communication que gît la morale du vivre ensemble. Ainsi dans les pratiques biomédicales, la raison communicationnelle doit secourir afin d'éviter tout abus ou violation du principlisme de Hottois. C'est pourquoi J. Habermas (1986, p. 79) écrit : « j'appelle communicationnelle, les interactions dans lesquelles les participants sont d'accord pour coordonner en bonne intelligence leurs plans d'action ; l'entente ainsi obtenue se trouve alors déterminée à la mesure de la reconnaissance intersubjective des exigences de validité ». Comme on le voit, la communication « permet d'accéder à l'entente mutuelle dans les argumentations morales, et ce, dans une acceptation qui exclut l'usage monologique des règles argumentatives » (J. Habermas, 1986, p. 78).

Ceci dit, la communication s'érige comme cette morale qui favorise un climat ouvert à la discussion entre le personnel de santé et le patient. C'est à partir de ce climat favorable que peut envisager ce que Habermas appelle « l'intercompréhension » puisqu'elle n'est que le résultat de l'intercommunication. Il faut noter alors d'après J. Habermas (p. 79) que « lorsqu'il s'agit de processus d'intercompréhension explicitement linguistiques, les acteurs, en se mettant d'accord sur quelque chose, émettent des exigences de validité ou plus précisément des exigences de vérité, de justesse ou de sincérité selon qu'ils se réfèrent à quelque chose qui se produit dans le monde objectif, dans le monde de la communauté sociale ou dans le monde subjectif personnel ».

Ainsi, pour garantir l'autonomie du sujet, les pratiques biomédicales méritent d'être articulées par l'éthique procédurale de la discussion ou le procéduralisme éthique c'est-à dire des questions éthiques qu'il faut pour préserver la dignité humaine à partir du principlisme de Hotois. Discuter c'est accorder un champ favorable à un accord. Le champ favorable doit être le devoir moral ou encore l'un des critères déontologiques de tout personnel de santé en ce sens qu'il rétablit la confiance entre le patient et lui. C'est pour cela que le principe de bienfaisance implique l'idée selon laquelle, il faut vouloir le bien du patient. Le bien c'est ce qui se discute avec le bénéficiaire. Si un bien qu'on veuille à quelqu'un se fait sans son consentement, cela peut être contre lui. Le procéduralisme éthique en effet, a pour visée l'épanouissement du patient dans l'espace des pratiques biomédicales. Il incarne le principlisme ou les principes de la

bioéthique avec le respect et la dignité de la personne humaine. Son application permettra de préserver l'autonomie du sujet, la dignité humaine des dérives des pratiques biomédicales et toutes objectivations technoterrorismes, car pour Habermas (1992, p. 17), « dans l'éthique de la discussion, c'est la procédure de l'argumentation morale qui prend la place de l'impératif catégorique. Elle établit le principe « D » selon lequel seules peuvent prétendre à la validité les normes qui pourraient trouver l'accord de tous les concernés en tant qu'ils participent à une discussion pratique ».

Sans se contredire puisqu'il peut y avoir des cas de santé très critique et difficile pour assoir le consensualisme éthique, dans ce cas précis, le soignant doit viser la conscience intentionnelle du patient et faire une discussion avec elle ; certaines fois, c'est avec le « visage épiphanique » du patient qu'il faut saisir ses intentions, sa volonté car il parle. C'est pourquoi A. Renaut (1995, p. 63) suggère : « J'en conviens volontiers en ce qui concerne l'individu qui vise l'autonomie (qui vise à s'instaurer comme sujet), puisque, dans cette visée même, il transcende sa singularité en se pensant comme membre d'un monde commun à tous les êtres qui possèdent, au même titre que lui, la structure de la subjectivité : en ce sens, je répète, la visée de l'autonomie suppose l'ouverture à l'autre, donc la communication » On comprend alors que le respect de l'autonomie de la personne ne doit pas être fermer dans les limites du moi individuel. « L'idéal de l'autonomie ne peut être défini en termes de « clôture intégrale » : L'individu qui vise l'autonomie (qui vise à s'instaurer comme sujet), transcende, dans cette visée même, sa singularité en se pensant comme membre d'un monde commun à tous les êtres qui possèdent, au même titre que lui, la structure de la subjectivité ; loin qu'elle exprime le fantasme d'un sujet absolu, la visée de l'autonomie suppose l'ouverture à l'autre, donc la communication » (A. Renaut, *op.cit*, pp. 62-63).

Il est utile de respecter l'autonomie de la personne humaine et permettre que chaque sujet la défende pour harmoniser la relation que doit exister entre personnel de santé ou encore le soignant et le soigné. Ce respect ne doit pas empêcher de faire des critiques pour que les désirs du soigné contre-déontologique de la médecine soient révisés. Un désir contre-déontologique est un désir du patient qui s'attache à son psychisme sans doute traumatisé par les séquelles d'origine morale, sociale, psychosomatique ou psychologique.

La bonne gouvernance doit veuillez donc que toutes ces réalités soient prises en compte afin de garantir un épanouissement dans l'espace des pratiques biomédicales.

L'État doit être fort et opter pour une politique consensualiste, c'est-à-dire une politique qui vise à privilégier le dialogue sous toutes ses formes afin d'aboutir à un consensus dans

l'espace des pratiques biomédicales. Pas d'instrumentalisation, pas d'objectivation, pas de discrimination, pas de manipulation, pas de conflits ; mais entente, consentement, pour que règne la bonne gouvernance hospitalière.

Conclusion

En somme, Les biotechnologies ont engendré des améliorations dans nombre de domaines, que ce soit de la chimie fine, l'énergie et la gestion environnementale ; en agro-alimentaire ; dans la recherche pour le développement de la biologie moléculaire, c'est-à-dire la paléontologie ou la biologie de l'évolution, mais plus fondamentalement dans la médecine où elles ont eu leurs impacts, qu'il s'agisse de la médecine curative, de la médecine préventive ou de la médecine prédictive, mais aussi dans le domaine de la procréation médicalement assistée (PMA). Cependant, eu égard au fait que les prouesses biotechnologiques présentent des dérives et ces dernières constituent des menaces pour l'humanité, ajoutées au dysfonctionnement au sein des centres de santé provenant du personnel soignant, les libertés publiques et les droits de l'homme sont mis à mal. C'est pourquoi il s'avère important d'analyser la carence du principlisme, des libertés humaines et la question des droits de l'homme suite aux mutations des pratiques biomédicales. Les biotechnologies ne doivent pas être une opportunité de mépris du principlisme, des libertés humaines et de violation des droits de l'homme, bien au contraire elles doivent manifester du respect à l'égard de la personne humaine, et accorder un traitement adéquat sans aucune discrimination possible.

C'est la raison pour laquelle notre sujet soulève le problème de la crise de la subjectivité dans l'espace des pratiques biomédicales et met un accent sur les impacts des dérives biotechnologiques sur la subjectivité humaine. Nous avons trouvé l'éthique de la discussion habermassienne comme le moyen idéal pouvant permettre de renouer avec les consciences dans leurs relations, et dans le principlisme de Hottois l'autre moyen de garanti de l'impartialité, de l'humanisme et de la compréhension mutuelle afin de parer au problème de crise de la subjectivité dans les pratiques biomédicales. Ce que prône l'éthique de la discussion dans ce contexte, c'est l'intercompréhension à travers l'intersubjectivité inclusive.

Ce faisant, pour une bonne gouvernance hospitalière, le pouvoir en exercice doit promouvoir l'autonomie du sujet à l'intérieur des prouesses biotechnologiques, mettre en place un comité d'éthique et de surveillance, promouvoir un carnet de sanction en cas de violation des principes de la bioéthique, officialiser une journée de reconnaissance et de sensibilisation au respect de l'autonomie de la personne humaine en milieu médical.

Références bibliographiques

ADJI, Aklesso, 2014, *Éthique, Politique et Philosophie : pour une phénoménologie contemporaine de la présence*, Paris, L'Harmattan.

AMEZUNYE Kodjo Mensavi, 2022, *Biotechnologies médicales et libertés publiques individuelles : pour une défense de la subjectivité*, Mémoire de Master, Université de Lomé.

BUD Robert, 2001, *The uses of life. À History of Biotechnology*, Cambridge, Cambridge University Press.

CYMES Michel, 2015, *Hippocrate aux enfers. Les médecins dans les camps de la mort*, Paris, Stock, « Le Livre de Poche ».

DOUZOU Pierre, DURAND Gilbert, SICLET Gérard, 2001, *Les biotechnologies*, Paris, PUF.

HABERMAS, Jürgen, 1992, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf.

HABERMAS, Jürgen, 1986, *Morale et Communication : conscience morale et activité communicationnelle* trad. C. Bouchindhomme, Paris, Cerf.

Hippocrate, 1999, *Connaître, soigner, aimer. Le Serment et autres textes*, Paris, Seuil, « Sagesses ».

HOTTOIS Gilbert, 2014, *Le transhumanisme est-il un humanisme* ? Académie Royale de Belgique, Collection l'Académie en poche.

HOTTOIS Gilbert, 2012, *Qu'est-ce que la bioéthique* ? Paris, Vrin.

KANT Emmanuel, 1993, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Traduction et notes par Victor Delbos, Paris, Vrin.

RENAUT, Alain, 1995, *L'individu. Réflexion sur la philosophie du sujet*, Paris, Hatier.

NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE

GBAKA Loulou Guy

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Sociologie du politique/ Relation de pouvoir et écarts aux règles

Résumé

Les dynamiques internes aux administrations publiques, qui orientent l'exécution des tâches, apparaissent négligées dans les écrits qui traitent des origines historiques des déséquilibres du système hospitalier ivoirien. Dans ces travaux, les politiques de redynamisation produisent des déséquilibres dans le secteur public, car étant des paravents qui ne servent qu'à solutionner la crise de rentabilité économique des marchés occidentaux et celle de la légitimité vécue au sommet de l'État. Pourtant, ces mécanismes de domination existent à l'hôpital. L'étude analyse la manière dont les rapports quotidiens d'autorité dirigeant-personnels, contraignent à s'écarter des dispositions professionnelles. La recherche ethnographique à Abidjan, révèle que l'hôpital forme un espace privé où chacun a droit de vie et de mort sur l'autre, selon les usages des monopoles professionnels et l'organisation de mobilisations collectives, qui, imposent les écarts aux règles professionnelles. Des agents se donnent des limites dans l'exécution des tâches, pour soumettre leur concurrent à des pressions et le conditionner, ou, avaliser ses choix. Face aux décisions de sanction, les soignants manifestent une communauté de filiation et accroissent les déséquilibres pour soumettre la direction au ralliement. Les cercles en compétition accroissent aussi leur marge de manœuvre, par un système d'autorégulation des failles induites par leurs pratiques d'autorité.

Mots clés : autorité, compétences, dirigeants, gouvernance hospitalière, personnels de contact

Abstract

This study analyzes the influence of everyday authority relationships about competencies, backwards from the literature that deal with the historical origins of imbalances in the Ivorian healthcare system. Ethnographic research in Abidjan's main hospitals highlights three ways in which professional services are blamed. Firstly, because of power relations, contact staff set

themselves limits in the health services supplies. They organize their "insolvency" on aspects of their competence, to condition their competitor or endorse their perspective. Secondly, in the tug-of-war between them and management, caregivers display a community of destiny, so that those who are not affected by the sanction decisions initiated by management enter the fray, and act to increase the dizziness that management intends to reduce. This, to force them to reconsider their position. Thirdly, managers and caregivers have different practices, in places. Regardless of their perspective, each sets up a mechanism to self-regulate the system's flaws, induced by their practice of authority. Separately, they make use of skills not recognized in the law, for the care service, in order to increase their room for maneuver in the power relations that pit them against each other.

Introduction

La recomposition des compétences est devenue courante dans le secteur public comme une norme organisationnelle. Les dirigeants, du Sud et du Nord (D. Gadou, 2002), procèdent à un usage hors contexte des dispositions de régulation institutionnelles (P.L. Williams, 2010 ; P. Lascoumes et C. Nagels, 2018)[1]. Les personnels d'interface franchissent les limites de leurs compétences au quotidien, entre autogestion du domaine financier par les soignants, réinvestissement des compétences des médecins par les paramédicaux et des supplétifs devenus presqu'incontournables, malgré les restrictions formelles de l'organisation du travail.

Dans une sociologie du changement social et des innovations organisationnelles, Norbert Alter prend ces déséquilibres pour des indicateurs de règles limitées dans le temps et la condition légitime de leur renouvellement adapté à un réel dynamique. L'innovation vient quand l'informalité est prise en compte dans la règlementation (N. Alter, 2002a). Pour autant, dans certains systèmes publics africains, ces pratiques demeurent encore à la marge.

Les écrits sur les origines historiques des déséquilibres du champ hospitalier ivoirien, voient en fait des réalités régulées de l'extérieur (Y-A. Fauré, 1992 ; J. Brunet-Jailly, 1996,

[1] Selon les auteurs, l'État du Vatican est devenu l'un des plus puissants États au monde en raison des liens entretenus avec la mafia ; la CIA développe l'économie de la drogue pendant la guerre du Vietnam pour financer la guérilla anti-communiste ; British Petroleum (groupes industriels des États-Unis) sert de relai d'informations aux escadrons de la mort en Colombie pour éliminer les organismes qui jouent les contrepouvoirs dans la sauvegarde de l'environnement, donc contre sa présence dans ce pays.

2002 ; P. Hugon et N. Pages, 1998 ; J-P. Deschamp, 2000). Les politiques de renforcement du système ont, à chaque fois, produit des déséquilibres croissants, car initiées que pour atténuer les contraintes vécues au sommet de l'État ou solutionner la crise de l'investissement privé des marchés occidentaux.

Après la déclaration des indépendances, le système hospitalier fonctionne officiellement à la charge unique de l'État. L'usager est reçu sans contrepartie monétaire (T. Kassoum et F. Memon, 2016). Les dirigeants nouvellement promus tentent en fait d'atténuer une crise de légitimité liée aux masses qui attendaient une rupture du modèle de gouvernance de la colonie, en majorité, acquis à la population occidentale des colonies et leur cercle de proximité composé d'une « petite » frange d'autochtones (D. Domergue-Cloarec, 1986 ; B. Cissé et *al*. 2004). Les emprunts internationaux leur étant favorables (M. LePape et *al.* 1991; A. N'Diaye, 1992; B. Contamin, 1994), en contexte de guerre froide où le bloc occidental négociait ainsi l'attachement de l'Afrique, face au bloc soviétique (R. Yao Gnabeli, 2012), les élites autochtones ont promu le système d'allocation d' « Etat providence », qui, allait bientôt entrainer autant de déséquilibres (M. LePape et *al.* op.cit. ; D.J. Vanié Bi, 2002).

Des reformes d'austérité ont suivi. L'initiative de Bamako (paiement des actes de santé imposés aux usagers) et les programmes d'ajustements structurels (baisse des effectifs, salaires et allocations de fonctionnement), officiellement, envisagent réduire les charges publiques, pour des excédents de recettes dédiés au service de la dette extérieure *(*M.V. Echimane et A.M. Niamkey, 1988). Mais les déséquilibres se sont accrus (désertion des services, personnalisation des circuits de recouvrement) (D. Cogneau et S. Mesple-Somps, 1999), si bien que ces réformes sont prises pour des paravents, ayant servi à orienter le consentement et ouvrir des espaces d'investissement en Côte d'Ivoire (en Afrique), pour solutionner la crise économique des marchés occidentaux où les entreprises étaient soumis aux coûts de production élevés (D. Clerc et J. Sarte-Buisson, 1985[2] ; M.V. Echimane et A.M. Niamkey, op.cit).

L'administration n'apparait que sous la contrainte d'influences extérieures. Des enjeux et processus de domination d'origine extérieure, influencent le système hospitalier. Toutefois, quelles peut-être leurs formes et implications sur l'ordre social en vigueur à l'hôpital, si les propres acteurs de ce champ et leurs interactions quotidiennes venaient à en porter le sceau ?

[2] *«* Avant que n'intervienne la flambée des prix du pétrole (1973-74), tous les éléments de la crise étaient en place. La hausse du prix du pétrole n'a fait qu'amplifier le phénomène ».

L'étude investit le champ des mécanismes de domination sociale, mais, cette fois, dans l'organisation, au plus près des interactions quotidiennes à l'hôpital. La Théorie du travail institutionnel (T. Lawrence et R. Suddaby, 2006 ; T. Lawrence et *al,* 2009), du courant néo-institutionnaliste sociologique, rationnalise ces processus. C'est une théorie de la multiplicité des acteurs. Nul n'a le monopole de l'orientation des rapports dans l'organisation. Les règles résultent de processus de conditionnement et de façonnement du consentement venant d'acteurs multiples, en coalition, en situation d'intermédiation ou de concurrence. Pour ou contre le changement de l'ordre (B.K. Slimane et B. Leca, 2010), chacun agit à son échelle, par ses moyens, et c'est l'ajustement de ces actions intentionnelles qui crée, maintient ou déstabilise l'ordre formel.

Le « travail de création institutionnel » introduit de nouveaux standards et routines, par des activités de légitimation auprès d'acteurs pouvant faciliter ou empêcher ce projet, en constituant des normes coercitives ou indicatives (B. K. Slimane et B. Leca, op.cit.). Le « travail de maintien institutionnel » renvoie aux stratégies des garants des règles, dans une dynamique concurrentielle, conflictuelle, pour maintenir l'ordre face à ceux qui veulent le changement. Il répond aux situations qui révèlent les limites des moyens de base et soumettent ceux qui l'initient à la perte de légitimité. Le « travail de déstabilisation des institutions » comme stratégies portées par ceux qui trouvent leurs intérêts dans le changement de l'ordre, remet en cause les socles idéologiques qui fondent les règles, en jouant sur les aspects problématiques du système et sur des soutiens.

L'étude analyse les rapports quotidiens d'autorité dirigeants-personnels de contact, dans ce qu'ils contraignent chacun à s'écarter des dispositions rattachées au rôle. Elle examine les usages des monopoles professionnels, dans l'imposition des perceptions différenciées des règles, et, décrit l'activité de sécurisation des acquis et habitudes informelles, portée par des réseaux de solidarités de strates professionnelles variées.

De février à avril 2024, l'ethnographie au sein d'hôpitaux généraux à Abidjan, visait à explorer les pistes de recherche qui s'étaient dégagées de l'étude précédente. L'énoncé du sujet a été modifié, pour une proximité avec les routines, durant les 49[3] entretiens semi-dirigés, les entretiens informels et l'« observation participante périphérique ».

[3] Les 49 entretiens semis-dirigés concernent que les agents de santé et n'inclus pas les usagers sur la même période. Les aspects de la réalité étudiée liés aux usagers découlent le plus souvent des observations effectuées.

Des tâches de soignants ont été effectuées avec le port de la blouse : prises de constances à l'accueil du service pédiatrie, répartition des usagers sur les points de consultation, appui aux paramédicaux, en consignant des indications de soin sur des ordonnances, et en stabilisant les malades de moins de 14 ans, agités lors des injections. L'activité des superviseurs a été côtoyée (jour et nuit) et des ballets constants entre les services ont servi à collecter les données.

Orienté par des chefs de personnel et surveillant d'unités de soin, des entretiens de 1h30 à 3h ont été conduits, en suscitant autant d'anecdotes, de « petites histoires », en mettant les répondants dans la position de ceux qui enseignent sur les codes et principes de l'administration, absents des contextes de formation. Ces entretiens ont alors pris la forme de discussions de routine. 36 membres de l'administration, 13 personnels d'interface ont été interviewés et des entretiens fréquemment réalisés auprès de 5 de ces agents, pour consolider des réalités.

En plus, les entretiens informels ont permis de réagir au repli des enquêtés (langue de bois, report des rendez-vous, distance) liés au dévoilement de l'objet réel d'étude suite aux premiers entretiens semi-dirigés. Cela, par la participation aux points de rencontres habituels ou spontanés des agents prompts à produire du lien et à s'extérioriser au contact du chercheur. Ces entretiens relèvent encore d'un cercle de personnels qui remettaient en cause une pratique d'enquête trop centrée sur leurs activités, au détriment des auteurs réels des déséquilibres. Ce cercle a stimulé des discussions informelles mettant en forme les habitudes des auteurs désignés, orientant ainsi le choix des enquêtés cités pour confronter les témoignages.

Manuellement, l'analyse inductive des données (O. Monfette et A. Malo, 2016) a permis de faire émerger du contenu (les sources des écarts aux règles), à partir d'extraits de texte des données collectées, qui ont été catégorisés, en dehors des thèmes du guide d'entretien.

1. Résultats : pratiques d'autorité et recomposition des compétences

1.1. Les usages des monopoles rattachés aux professions

1.1.1. La direction, ses restrictions et l'absence de concession des soignants

Les soignants régulent de façon autonome le domaine financier, en réponse aux restrictions contre les habitudes qu'imposent les dirigeants, dans l'organisation du travail.

À sa prise de fonction, la directrice de l'hôpital général d'Abobo Sud entreprend de mettre fin aux pratiques d'autogestion des frais de soins, des soignants, citées dans la révocation de son prédécesseur, suite à des bavures médicales en chirurgie. Elle fait fermer le service de chirurgie et suspend les *« primes d'intéressement »*. L'ensemble du personnel est également soumis au

respect des règles portant sur les horaires de travail et le paiement des actes de santé. Un cahier d'émargement tenu à l'entrée de l'hôpital lui est transmis, pour vérification des conformités aux horaires de prise de service. La directrice exige encore, le respect des mesures d'exemption sélective de paiement (« gratuité ciblée ») contre les habitudes.

> Au début quand la directrice est venue, les gens faisaient les bêtises (racket) au bloc. Elle a fermé le bloc ! Elle a fait une note : -Emmenez les patients qu'on doit opérer là à Houphouët Boigny (le second hôpital de référence) ! (…) Pour faire les échographies à l'hôpital, ils emmènent ça en clinique. Même au laboratoire, ils emmènent les patients en clinique. Mais quand elle a vu ça, elle a coupé. Elle dit que vos ristournent je vous donne plus! Ils sont venus demander pardon ! (M. A, responsable financier, HGA-S, 02/03/2024).

La direction déborde les limites de ses compétences. La fermeture d'un service de santé relève des décisions du conseil des ministres. La rupture des primes contrevient à la règlementation.

> Tu vois une femme qui est en dread ! Directrice qui est en dread ! (…) eh ! Elle est dangereuse hein ! C'est une « go bri » hein (bagarreuse) ! Elle a fait palabre avec les sages-femmes là ici. Toi-même tu l'as vois pas ! Elle fait tatouage ici ! C'est une « go yanki » (femme qui sait se battre avec les poings et prompt à la bagarre) ! Elle a dit moi, est-ce que les sages-femmes là me connaissent même, moi dans mon avant, tu peux me parler comme ça. (…) Mon frère, elle a « bras long » (puissant carnet d'adresse) ! (…) Elle est Djoula (ethnie du président de la république), et puis elle est RDR (partie politique au pouvoir). Elle est membre du bureau. (…) Actuellement ils sont en manque de publicité, donc si tu fais ça on va te faire passer dans les journaux rapidement, (…) Ils vont dire on travaille et y a des gens qui gâtent le travail, voilà on a attrapé un. (A. D, de la direction, HGA-S, 20/04/2024)

Le dirigeant négocie le respect des règles à partir des acquis d'un parcours de bagarreur et de sa filiation politique. Mais les restrictions imposées passent pour un affront. Les soignants multiplient la gestion parallèle des frais de soins et l'orientation des patients vers les cliniques. De même, les règles sur les heures de pause entre « midi et 2 »[4] sont appliquées, très souvent,

[4] Pour limiter la désertion des services, la direction a exigé le respect des heures de prise de service et de descente : ne pas être en retard, encore moins quitté le service tôt. Cette disposition, commune à toute la fonction publique, prévoit aussi des pauses entre midi et 14h, mêmes s'ils ne sont pas évoqués dans les circulaires des services hospitaliers. En effet, dans le domaine hospitalier les demandes de soins limitent l'imposition des arrêts temporaires de travail entre midi et 2.

peu importe la demande de soin. Ces arrêts de travail sont justifiés par des rhétoriques de « désengorgement des services ». Les soignants font injonctions aux guichets de suspendre le recouvrement, pour réduire le nombre d'usagers encore en attente du soin, du fait du cumul de résultats d'analyse transmis tardivement par le laboratoire. Dans ce contexte, les points d'accueil des services sont désertés par les soignants, confinés dans les salles de consultation ou dans les vestiaires, fermés parfois à tour de clés, laissant les usagers sans interlocuteur direct[5].

> Moi l'après-midi-là, j'aime pas m'asseoir dehors hein ! Sauf si l'infirmier dit faut m'envoyer quelques carnets là, là tu te lèves tu t'en vas ! Sinon là (…) quand tu vas allez t'assoir là-bas, tu vas lui dire que y'a beaucoup de malades là, c'est là ils vont te parler gros-gros français (te faire des scènes de ménage) (Mme S., Aide-Soignante, HGA-S, 02/03/2024).

Se donner des limites dans l'exécution des tâches est une norme de travail, bien que produisant des files d'attentes et un lot de plaintes d'usagers, qui, selon l'urgence du besoin, se mettent en scène contre un supposé manque d'éthique.

> A une autre réunion, elle (la directrice) dit ! On (l'Etat) dit tout est gratuit aux urgences, donc tout ce qui arrive comme appendicites, comme chirurgie dans un délai de 48h, c'est gratuit ! Et puis d'ailleurs faites-moi des Kits ! Je veux plus qu'on prenne l'argent de quelqu'un ici. (…) Elle a demandé aux chirurgiens de faire la liste des produits pour faire une appendicite. (…) On a fait les kits. Sur 12 kits, habituellement, les gens pouvaient faire 5 à 6 appendicites par jour hein ! C'est-à-dire, toi qui a mal au ventre seulement là, allez on t'envoie au bloc ! Comme elle a dit c'est désormais gratuit, sur 12 kits là, pendant 2 semaines, ils ont fait seulement 3 appendicites ! Elle m'a appelé, elle dit (…) je ne comprends pas, l'hôpital se vide là ! (…) je lui ai dit, c'est pour vous dire que vous avez pris une décision unilatérale. Et vous n'avez pas consulté la communauté ! Parce que c'est eux les acteurs ! Aujourd'hui comme vous avez dit de faire gratuit, vous voyez qu'on voit plus d'appendicite ! Ils envoient ça ailleurs ! (…) Essayez de créer un forfait, avec une répartition. Vous allez voir que toutes les appendicites là, vont vous revenir ! (…) Et j'ai dit, ne prenez pas un papier pour dire c'est comme ça ! Ne signez pas ! On a dit c'est gratuit, on fait un arrangement. c'est tacite quoi ! On a fait les répartitions, et c'est venu « foule » (à foison)

[5] Lors des arrêts temporaires de travail, l'urgence du besoin de l'usager devient autant de ressources pour les supplétifs et paramédicaux d'asseoir une activité de soin parallèle. Le « client privé » ou de même filiation est présenté comme un parent au collègue en charge du soin pour favoriser le traitement.

comme ça ! Elle-même elle est fière ! (D. K., Responsable administratif, HGA-S, 20/04/2024).

Les choix de régulation ont des rétroactions. Les conflits dans la relation de soin et la baisse des recettes, soumettent la direction aux pressions de perte du statut social (stigmatisation de l'habilité à gérer, révocation, etc.) et la contraignent à faire des concessions.

1.1.2. « Réaffectations » de chefs de files de contestations, déséquilibre des effectifs et recourt à l'infirmier comme « médecin de circonstances »

Les paramédicaux investissent le domaine de compétence des médecins, au quotidien, pour atténuer les déséquilibres des effectifs parfois causés par les rapports de force entre les centres décisionnels et les personnels d'interface. C'est le cas du projet de privatisation d'un équipement de l'hôpital Houphouët Boigny d'Abobo.

Un directeur en poste entreprend d'attribuer la gestion du laboratoire d'analyse à un opérateur privé. Les soignants du service manifestent une opposition, pour préserver leurs marges de manœuvre dans la captation de « gains additionnels »[6]. Des responsables de tutelle sont intervenus pour réguler le conflit, sans pour autant suspendre le projet de privatisation. Son imminence a contraint les personnels du laboratoire à organiser un *setting* au sein de l'hôpital. La presse en a été conviée pour attirer l'attention sur ces choix de régulation jugés menaçant pour la population. Dans les imaginaires locaux, attribué la gestion d'un équipement au privé symbolise en effet l'augmentation du coût des prestations.

Soumis à la perte du statut social (stigmatisation en terme de gestion arbitraire de la chose publique, révocation, etc.), la direction a suspendu le projet de privatisation. Toutefois, elle a fait réaffecter les chefs de file des manifestations. Des médecins et infirmiers du laboratoire d'analyse ont été mis à la disposition de la direction des ressources humaines du ministère de la santé.

Le laboratoire qui est là, là, l'ancien directeur il voulait privatiser, mais les gens n'ont pas accepté. Ça créé plein de conflit entre eux. (…) Les médecins du labo ne voulaient pas. Les majors (infirmiers, coordonnateur de service) ne voulaient pas, les employés de là-bas ne voulaient pas. Ça créé beaucoup de problèmes. Tout le temps au ministère, tout le temps au ministère. Pour

[6] Comme la plupart des agents de santé, ceux du laboratoire considèrent le milieu professionnel comme le réservoir des profits du métier et s'offrent, au quotidien, des « revenus additionnels », par des actes de soins non-déclarés. Dans certains services, ces pratiques relèvent de compromis informels avec la direction.

finir, il (Directeur) a fait affecter des gens. Ceux qui s'opposaient là, il a fait on les a changé tous. (M. Y. M, Ambulancier, HGA-N,05/02/2024).

L'activité de régulation convoque des dispositions autres que celles rattachées au statut de directeur[7]. Les responsables recourent à des cercles de proximité composés de pairs hiérarchiques et obtiennent des décisions de sanctions hors contexte. Les réaffectations entrainent le déséquilibre des effectifs et impliquent alors les infirmiers qui en appui, agissent sur des aspects des soins réservés aux médecins réaffectés.

1.2. Réseaux de solidarité et sécurisation d'habitudes et acquis multiples

1.2.1. « Démonisation », réduction des possibilités dans les centres décisionnels et indifférence affichée face à l'autogestion des frais de soin

Des cercles communautaires prospèrent dans l'autogestion des frais de soin, en raison de réprobations collectives contre tout manque d'intérêt pour ces pratiques informelles. Ils organisent les conditions du ralliement, par des opérations de production de portraits dévalorisant.

Le contexte hospitalier est marqué par des conflits généralisés dans la relation de soin[8]. La sensibilisation des usagers est entreprise pour réduire cette tendance au conflit. Le chef du service pharmacie est désigné comme le responsable de l'opération de sensibilisation, par des pairs hiérarchiques, qui, plaignaient déjà son habitude à s'opposer contre la vente parallèle de médicaments. Le contexte coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle directrice.

La sensibilisation met l'accent sur l'intérêt d'un respect mutuel soignant-usagers et les voies de recourt existant sont indiquées aux usagers en cas d'attentes contrariés.

Si vous arrivez ici, et un médecin, un infirmier, quelqu'un qui travaille à l'hôpital ici vous manques de respect, vous pouvez aller vous plaindre chez la directrice (…) et là, il y a un médecin qui a pris cette phrase-là, pour commencer à se plaindre. Après il m'a appelé pour dire mais ce que tu dis, tu mets la population sur nous ! Mais je lui ai dit (…) Tu peux pas prendre une seule phrase pour gâter le contenu ! Je dis, respectez le personnel de

[7] Dans les textes, les réaffections sont des sanctions disciplinaires, généralement pour les fonctionnaires qui dérogent aux règles (pratiques illicites, etc.). Or, dans le cas précis, les réaffections sont prononcées pour des agents ayant imposé et acquis officiellement le respect des règles.

[8] En Côte d'Ivoire, la commune d'Abobo a été le théâtre d'affrontements armés lors de la crise postélectorale de 2010. A son terme, des catégories de population recrutées au sein de groupes armés et associées au nouveau régime politique, au contact avec l'hôpital, exprimaient des traits du « militaire » ou la logique des vainqueurs par des agressions manifestes à l'encontre des soignants, tant que leurs réactions étaient jugées contrariantes.

santé c'est garanti des soins de qualités, mais le respect doit être réciproque. (D. K., Responsable administratif, HGA-S, 20/04/2024).

Les soignants sélectionnent et mettent en forme publiquement, des aspects des pratiques du responsable pour le soumettre à des regards stigmatisant comme suit : *« Une fois ils ont mis une enveloppe sous la porte de la directrice pour dire si X (le pharmacien) ne reste pas tranquille, ils vont le tuer (il ironise) »* (M. S, coordonnateur du service, HGA-S,17/04/2024).

> Ils ont voulu moi-même me tuer ! Ils m'ont menacé de mort ! Ils ont écrit, la directrice m'a appelé, ils ont déposé une lettre anonyme, la personne a écrit en majuscule (…) ils disent que j'insulte les clients, Je ne donne pas les médicaments gratuit aux gens, je vends les médicaments, j'ai traité la directrice de DJOULA (Non ivoirien)… Ils n'ont qu'à me parler sinon ils vont me tuer (…) Quand on a fait ça, je dis je fais plus ! (…) Aujourd'hui, j'ai pris un petit recule, parce qu'il y a trop de vautour autour, donc je les regarde. (M. L, Médecin, HGA-S, 22/04/2024)

Sous la pression des cercles communautaires au travail, des responsables organisent leur « insolvabilité » sur des aspects de l'activité de régulation.

1.2.2. Supplétifs en proie à des pressions multiples : une incitation à la fidélisation

Les supplétifs atténuent au quotidien les contraintes de l'organisation du travail avec l'aval de la direction et des personnels. Quand ces supplétifs agissent contre les intérêts de ceux qui ont favorisé leur présence à l'hôpital, ces derniers les soumettent à des pressions pour les conditionner à se conformer à leur rôle de soutien.

Des infirmiers retraités sont maintenus au sein de l'hôpital public. En raison de leurs expériences, ils agissent sur les aspects des soins réservés aux médecins qui désertent très souvent les services. Ces supplétifs accroissent les capacités d'accueil des services et atténuent les plaintes des usagers, dans un contexte national où le ratio médecin/patients est de *« 25/1000 »* (M.G.H, Responsable administratif, HGA-S, 06/02/2024). Quand ils sont d'anciens coordonnateurs de services (Major de service), ces supplétifs sont maintenus à leur poste, cela permet aux infirmiers promus à ce poste de mettre leur temps davantage à profit dans le secteur privé.

> La nouvelle Major (coordonnateur de service) est venu matin pour dire M. (infirmier Major retraité) n'a qu'à gérer. Ça l'arrange quand lui il est là. Parce qu'elle a beaucoup de Gombo (activité complémentaires). Et, elle est

> allée faire ses Gombos. Si ça l'arrange c'est tant mieux ! » (M. A, agent supplétif, HGA-S,17/04/2024).

Bénéficiant d'une légitimité dans la division du travail, les supplétifs adoptent *in fine*, des pratiques qui bouleversent les services et menacent les intérêts de ceux qui ont favorisé leur présence à l'hôpital. Certains investissent plus de temps en clinique où la rémunération est jugée élevée. Ils laissent vacant leur poste de relaie des médecins qui leurs valent pourtant ces contreparties (attribution d'« emploi complémentaire » dans le privé).

> C'est S. (le médecin chef de service) qui m'a trouvé le truc (activité complémentaire) de saint-Viateur. (…) La clinique là, c'est 12.000frs par garde. Maintenant si tu fais 24h, tu es parti matin pour descendre le lendemain matin, ça fait 24.000. 12.000 deux fois. Tu vas trouver ça et puis venir faire les conneries ici (Hôpital public) encore. Même malade même peut pas te donner 200frs pour manger à midi, c'est ça tu vas faire truc (trainer dans le service) (…) Mardi là, matin, je suis parti. Mercredi là, matin, je suis parti. Je vais pas rater mes 12.000frs cadeau comme ça. (M. L, Infirmier coordonnateur de service de soins, HGA-S, 26/04/2024).

> C'est devenu discours (les disputes) ici même. Que pourquoi, lui (infirmier retraité) il envoie les patients au labo et puis il s'en va (déserte le service). Or c'est le soir on devait partir même. Peut-être c'est ça ils ont gardé en cœur (pour faire le rapport à la direction) (M. A, agent supplétif, HGA-S, 17/04/2024)

Soignants et dirigeants soumettent les supplétifs à des contraintes, pour les contraindre au ralliement. Ils sont interdits d'exercer leurs activités « privées » autorisées tacitement à l'hôpital[9]. La direction les soumet à des décisions d'expulsion de l'hôpital au même titre que des cercles communautaires de soignants qui leurs font des « scènes de ménages », en prenant ces supplétifs pour la source des déséquilibres. Ces pressions se traduisent par la perte du soutien des soignants qu'ils appuient. Ces derniers rompent le piston au sein des cliniques

> Le lundi j'ai été convoqué à l'administration. C'est maintenant ils pensent que je gêne. M. D (le chef de personnels de l'hôpital public) dit que faut faire tu vas partir, sinon s'il y a problème, si quelque chose arrive on n'est pas responsable (M. L, infirmier retraité, HGA-S, 17/04/2024).

[9] En l'absence de rétributions formelles des supplétifs, la direction ferme à l'accoutumée les yeux sur l'autogestion des frais de soins à laquelle s'adonnent les supplétifs.

> Le père (mon mentor) on va partir et tes patients vont nous trouver à la maison (M. A, agent supplétif, HGA-S, 17/04/2024).

Finalement, le supplétif est sous la pression de sa condition réelle dans l'administration.

2. Discussion : mobilisation de soutiens communautaires, symboliques et des limites du système formel : asymétrie de ressources d'influence et écarts aux règles

2.1. User des limites des soutiens du dirigeant et maintenir l'autogestion

L'autogestion des espaces professionnels résulte de monopoles qui s'entrechoquent au quotidien et de l'asymétrie de ressources d'influence. Contre les règles, les soignants organisent de façon autonome le domaine financier, parce qu'ils usent des limites des soutiens que convoque le dirigeant dans la régulation hospitalière.

Lorsque les moyens conventionnels sont limités pour maintenir le contrôle sur l'espace, les dirigeants débordent les limites de leurs compétences et réinvestissent les ressources issues d'expériences communautaires, politiques et des acquis historiques multiples pour imposer les règles de travail. En réponse, les soignants redéfinissent les normes d'éligibilité à leur profession, dans les services. Ils usent des contradictions contenues dans les règles de travail et des monopoles rattachées à leur statut, qui, *in fine*, sont autant de failles, même pour les cercles de dirigeants convoqués par la direction.

Les pauses conventionnelles qu'ils observent, contredisent en fait l'omniprésence des demandes de soin. La proximité avec l'usager et le monopole des décisions de soins servent encore à déclarer la nécessité du traitement en clinique, à prétexter des examens supplémentaires ou à constituer des espaces où se négocient des conditions de soins hors circuit. Les soignants soumettent également, les dirigeants et leurs soutiens à la perte de légitimité, en mettant en forme et en alertant la population sur des choix de direction contraires à leurs attentes.

Le système de pilotage des organisations a une double structure où dispositions formelles et réseaux d'influence informels s'enchâssent. Selon P. Lascoumes et C. Nagels (2018), face aux contraintes de régulation, les dirigeants mobilisent de solides groupes officiels d'autorité auxquels ils sont affiliés ou prennent le « crime organisé » comme interface (P.L. Williams, 2010), qui les appuient et les font prospérer en cassant par exemple les dynamiques de mobilisation des groupements d'intérêts. Cette interdépendance connait des limites, selon l'organisation interne des groupes en place et le *« soft power »* élaboré pour avoir le contrôle

sur l'espace (G. Gbaka Loulou et et J-L. Lognon, 2024). Le dirigeant est soumis à l'intérêt qu'offrent ces groupes, qui, orientent *in fine* ses choix de régulation du système organisationnel global à leur profit. « Tant que se conformer aux règles réduit les chances de préservation de leurs acquis sociaux multiples, les prestataires convoquent à leur tour, d'autres normes institutionnelles contradictoires, pour contraindre la hiérarchie à lever « les verrous » des règles qui gênent » (G. Gbaka Loulou et J-L. Lognon, 2021).

Les directeurs d'hôpital sont en fait des professions à la marge (H. Halliday et F. Schepens, 2024). Leurs pratiques symbolisent les rapports de force et les dynamiques du contexte de travail. Ne faisant pas preuve de corporatisme pour s'imposer aux injonctions paradoxales, ils assument seuls les implications de l'organisation de travail, face aux soignants qu'ils coordonnent et à l'État qu'ils représentent, régulièrement, en écart à la réglementation.

Mais ils sont aussi des « experts contextuels » (J.P. Olivier de Sardan, 2022). Ces agents des services publics affichant, une familiarité avec les logiques réelles du secteur public ; une capacité critique du système qui les implique et les emploie, en dévoilant ses dynamiques, source des dysfonctionnements ; un engagement citoyen consistant, dans l'exercice de leurs tâches, à des initiatives propres, pour résoudre les problématiques et induire le changement. Ces réformateurs de l'intérieur, quand ils sont des professions subalternes aux pratiques uniques dans le contexte global, façonnent les perceptions des acteurs de déviance, par une pédagogie de conditionnement (I.M. Chare, 2024).

2.2. Constitution des monopoles dans les centres décisionnels par le façonnement des identités du dirigeant

Les personnels d'interface franchissent les limites de leurs compétences en raison du contrôle exercé sur les centres décisionnels, à partir du façonnement de l'identité du responsable dans l'organisation du travail.

Les soignants mettent en forme des profils et expériences historiques jugés dévalorisant, par des mobilisations communautaires. Les responsables visés sont soumis à des faiblesses de ressources d'influence, dans les centres décisionnels. Tout agent aux réactions non-conformes aux habitudes des cercles de filiation, de strates professionnelles variées, est érigé en figure sociale des déséquilibres des services. Ses concurrents attirent l'attention de la communauté et orientent les perceptions liées à cet agent. Ses pratiques sont conçues et mises en forme comme engageant et menaçant la réputation de l'audience mobilisée (personnels et direction). Pour des enjeux de filiation, le groupe d'intérêt ainsi façonné, réagit et soumet légitimement le

concurrent à des postures attentistes, dans les centres décisionnels et devant la routine des écarts aux règles.

H. Becker (1985) nomme « croisade de la morale », l'organisation de mobilisations collectives à des fins de façonnement des identités de déviant, comptant pour la défense d'intérêts implicites. Elle est le fait d'« entrepreneurs de la morale » (lanceur d'alerte) dont l'intérêt est d'orienter les perceptions sur une infraction avérée ou non pour convaincre l'audience. Pour l'extinction du monopole des pharmaciens sur les médicaments, le dirigeant d'une firme industrielle, obtient le façonnement des habitudes en invitant les consommateurs à se demander si l'achat ne relève que des pharmacies. Cela façonne un soutien populaire entrainant la réforme de la loi (B.K. Slimane et B. Leca, 2010). Les professions subalternes usent de même stigmatisation et de repli identitaire comme outils d'incitation du dirigeant à militer pour leurs causes dans les centres décisionnels (G. Gbaka Loulou et J-L. Lognon, 2024).

Selon P. Lascoumes et C. Nagels (op.cit.), la « démonisation » est le propre des élites délinquantes, qui procèdent ainsi pour brouiller les pistes de l'évidence de leurs « fautes » et se maintenir dans la hiérarchie organisationnelle. Le dirigeant qui s'écarte des règles, se préserve toujours en tournant le monde en dérision. Il se décharge sur de « seconds rôles », en jouant sur leur profil extrême de déviant qu'il actualise par un sophisme, pour se prémunir des réprobations.

Tout compte fait, L. Boltanski (1990) montre que les publics visés sont hétéroclites et ont une différence de vues qui rendent moins probables les résultats attendus, si la démarche de façonnement des identités reste standard. Sa notion d'« affaire » postule plutôt l'adaptation du travail politique de défense des causes à la multiplicité des statuts des groupes visés. Il s'agit d'un « processus d'enrôlement autour d'un cas problématique et litigieux dont la détermination et la décision sont liées aux manœuvres argumentaires et probatoires, et aux effets de mobilisation déployés dans chaque camp » (p. 256).

2.3.Dirigeants, orientation des perceptions des devenirs professionnels et émulation

Les dirigeants négocient l'autorité en orientant les perceptions des devenirs professionnels, favorisant l'émulation dans les relations de travail. Ils usent de leur ancrage institutionnel et prennent des décisions de sanction, même hors contexte (réaffecter des « concurrents »), générant chez les personnels, des perceptions du statut professionnel non acquis. La proximité du dirigeant avec les centres décisionnels sert de ressource qui soumet individuellement les

personnels, à interpréter les modes d'exercice de la fonction comme la condition du devenir professionnel. L'infirmier investit l'espace de compétences du médecin, accroit les capacités d'accueil, espérant ainsi se protéger des décisions de sanctions.

L'État appui et légitime implicitement des initiatives locales, relevant de l'informel. Le dirigeant qui puise dans les sources des contraintes des personnels, pour les conditionner et normaliser le conformisme, a la figure de l'« expert contextuel ». Selon Tamboura et *al* (2024), son implication en politique devient la condition et la ressource pour convaincre les autorités publiques et contourner les contraintes institutionnelles au profit de son projet.

Les professions subalternes sont contraintes de constamment colmater les brèches dans l'organisation de travail, étant les plus soumises au respect des règles, contrairement aux dirigeants, très souvent légitimés par les instances de contrôles, qui défendent une identité de classe dirigeante (P. Lascoumes et C. Nagels, 2018). L'appartenance à ce cercle fait émerger une filiation. Les instances de contrôle usent du monopole de qualification de la faute, pour désactiver celle du dirigeant. Soit, en ajustant les rapports sur les faits transgressifs, dédouanant les dirigeants. Soit, en produisant des rhétoriques ramenant la faute à de simples erreurs.

Les décisions de sanction de l'élite sont plus régulatrices que punitives. Elles se focalisent sur des profils extrêmes pris pour des irréductibles, dont la sanction préserve le système qui l'accompagne (P. Lascoumes et C. Nagels, op.cit.). Ces décisions servent encore de moyens de communiquer au sein de l'administration, sur la nécessité de normaliser les pratiques en causes, en les intégrants à une réglementation limitée (N. Alter, 2002a). Enfin, ces décisions permettent d'avaliser l'intérêt de l'existence des instances de contrôle (H. Becker, op.cit.).

Pour M. Foucault (2004a, 2004b), la mission légitime des institutions publiques est le résultat contingent de lutte constante entre des intérêts multiples et variés. Gouverner étant avoir l'habileté à mettre en action des ressources (normes, connaissances et compétences) pour façonner les comportements vers des buts prédéfinis. Ces ressources sont donc diffuses. Pour conserver leur monopole professionnel menacé, des commissaires-priseurs ont, durant une décennie, contribuer à retarder la réforme de libéralisation de leur activité, entrainant la mise en place d'une institution chargée d'attribuer les autorisations de vente aux enchères, tenue de comprendre au moins un commissaire-priseur (B.K. Slimane et B. Leca, op.cit.).

2.4. Négocier des monopoles professionnels à partir des interstices : le façonnement des contours des professions à la marge

Des segments professionnels exercent leur contrôle sur l'espace en façonnant les contours des professions à la marge, contenues dans les interstices. Soignants et dirigeants, en communauté d'intérêt, définissent les limites des compétences du supplétif. Il intervient sur ce qui relève du médecin, pour son antériorité aux promotions qui se succèdent non seulement, mais surtout, parce qu'il renforce l'offre de service, en appui aux agents qui désertent les services pour des engagements professionnels et communautaires. Les textes sont par ailleurs activés (restrictions sur les soins, décisions d'expulsion), quand le supplétif contrarie les intérêts de ceux qui favorisent sa présence à l'hôpital.

L'ordre des compétences se redéfinit en lien à des rapports de force. Même si cela reste relatif, les professions en situation de dominance sont celles dont l'autorité et la légitimité confèrent la position de définir et surveiller le travail des autres sans que personne n'en fasse pareil les concernant (C. Gadéa, 2024). Les identités professionnelles se construisent au travail, au-delà des structures de base des compétences comme la formation initiale. Elles dépendent du jugement de compétence porté par des acteurs du milieu professionnel, plus expérimentés, et, du contact avec les contextes *in situ* d'exercice de la profession, complément des compétences issues de la formation (M. Strootband, 1999 ; F. Aubry et Y. Couturier, 2012).

Les processus informels d'habilitation professionnelle, symbolisent les logiques de fonctionnement des services publics. Des habitudes issues des réponses aux problèmes vécus en commun, que H. Becker (op.cit.) nomme la sous-culture (déviante). Autrement dit, ce qui est établit à l'échelle du système social global ne l'est pas nécessairement au sein des sous-systèmes qui le composent. Les habitudes d'ingérence des usagers qu'ils contestent, ont influencé la production d'un habitus chez les musiciens de danse, qui, selon Becker, a fixé une norme d'éligibilité et d'appartenance à leur cercle professionnel ; C'est-à-dire, même sans le contact conflictuel avec les usagers source de l'identité professionnelle générée.

Conclusion

L'administration n'est pas toujours sous l'influence de processus politiques extérieurs. Son ordre constitutif réel relève de propriétés internes, des relations de travail, où des agrégats de professions construisent leur monopole selon les ressources qu'ils sont capables de négocier.

L'hôpital a la forme d'un espace privé où chacun décide de la condition et du devenir de l'autre selon le monopole détenu sur des aspects de fonctionnement de l'administration et l'ordre social privilégié pour en user, de même que, selon des mobilisations collectives qui soumettent à des pressions de pertes du statut social. L'ordre qui régule ces services publics se

construit au gré d'une asymétrie de ressources d'influence, par des activités de légitimation de cercles en compétition ou en coalition, qui, pour leurs intérêts mobilisent des soutiens communautaires et symboliques et usent des limites du système formel.

Les compétences professionnelles sont régulées par cet ordre qui allie dispositions conventionnelles et réseaux d'influence informels. Les dirigeants usent de moyens non-conventionnels dans le pilotage de l'organisation, quand les limites des moyens de base soumettent à la perte d'autorité. Ils convoquent les acquis d'expériences historiques, ceux liés à la filiation à des communautés ou groupements politiques et, la proximité à des cercles d'autorité, laquelle crée une identité de classe dirigeante, entre pairs hiérarchiques, favorable à des décisions de sanctions hors contexte, qui introduisent des déséquilibres dans les services.

Les choix du dirigeant conditionnent les soignants à franchir les limites de leurs compétences, soit pour accroitre les capacités d'accueil, soit pour maintenir les pratiques d'autogestion. Cette résistance prospère en raison d'une identité dévalorisante qu'ils forgent pour les cercles de dirigeants, en jouant sur les limites des dispositions ou en organisant des mobilisations communautaires qui soumettent les dirigeants et leurs soutiens à la perte de légitimité et à des faiblesses de ressources. Les soignants exécutent leurs tâches à partir des contradictions contenues dans les règles de travail, de leur monopole sur les décisions de soins et de celui de la proximité avec les usagers. Ils mettent également en forme et alertent l'entourage de l'hôpital sur des choix du dirigeant, contraires aux attentes communautaires.

Les rapports de pouvoir mettent parfois soignants et dirigeants en situation d'alliance, face à d'autres segments de professions. Il aurait fallu documenter, les conditions de constitution des rapports d'alliance entre agrégats de professions, au-delà des attentes conflictuelles.

Bibliographie

ALTER Norbert, 2002, *Les logiques de l'innovation,* Paris, La découverte.

AUBRY François et COUTURIER Yves, 2012, « L'habilitation des nouveaux préposés aux bénéficiaires par le groupe de pairs dans les organisations gériatriques de type CHSLD au Québec », *Phronesis,* vol. 1, n° 2.

BECKER Howard Saul, 1985, *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

BOLTANSKI Luc, 1990, « L'affaire comme forme sociale », in *L'amour et la justice comme compétence*, Paris, Métailié, 1990, pp. 255-271.

BRUNET-JAILLY Joseph, 1996, « La santé dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest après quinze ans d'ajustement », *Etude du CEPED*, n°13.

BRUNET-JAILLY Joseph, 2002, « la santé », in Tapinos George, Hugon Philippe et Vimard Patrice (Dir.), *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXIe siècle : défis démographiques et développement durable*, Paris, Karthala, Coll. « Hommes et Sociétés ».

CHARE Idrissou Mounpe, 2024, « Ramer à contre-courant du marchandage des services publics au Cameroun. La gestion de la circulation routière selon Pointinini », *Global Africa*, Vol.6.

CISSE Boubou, LUCHINI Stéphane et MOATTI Jean-Paul, 2004, « Recouvrement des coûts et demande de soins dans les PED », *Revue française d'économie*, Vol.18, n°4, pp. 111-149

CLERC Denis et SARTRE-BUISSON Joël, 1985, « La crise des politiques de crise », *Problèmes économiques*, n° 1828 du 15 juin

COGNEAU Denis et Mesple-Somps Sandrine, 1999, *La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ?*, Rapport du programme d'étude « Afrique émergente », Paris, OCDE.

CONTAMIN Bernard, 1994, « Entreprises publiques et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire. À la recherche des privatisations », in *Couret Dominique,* Ibo Jonas et LePape Marc (dir.)*, Crise, ajustements et recomposition en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle,* 28 novembre au 02 décembre, Abidjan, Côte d'Ivoire, Orstorm.

DESCHAMPS Jean-Pierre, 2000, « Les enjeux de santé publique dans les pays en voie de développement », *Médecine/Science*, n°11, Vol.16.

DOMERGUE-CLOAREC Danielle, 1986, *Politique coloniale française et réalités coloniale. La santé en Côte d'Ivoire, 1905-1958,* Association des publications de l'université de Toulouse-le Mirail, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Vol.1.

ECHIMANE Mozou Vincent et NIAMKEY Amlan Madeleine, 1988, « Ajustement structurel et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire », *Africa Development / Afrique et Développement*, vol. 13, n° 4

FAURE Yves-André, 1992, « Le quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte d'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique », *Revue Canadienne d'étude du développement*, Vol. 8, n°3.

FOUCAULT Michel, 2004a, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT Michel, 2004b, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard.

GADÉA Charles, 2024, « Conférence d'ouverture : L'espace professionnel de la santé et le modèle centre-périphérie », in Rossignol Antoine et Bédard Jean-Luc (dir.), Actes du colloque *Approcher le monde professionnel de la santé par ses marges*, Montréal, Canada, Comité de recherche 32 de l'AISLF.

GADOU Dakouri, 2002, « Offre de soins de santé et corruption : la quadrature du cercle du système sanitaire moderne ivoirien », *Revue ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie, Kasa Bya Kassa*, n°3

GBAKA Loulou Guy et LOGNON Jean-Louis, 2021, « L'offre des biens et services de santé à l'épreuve de stratégies et logiques d'acteurs dans l'espace hospitalier publics abidjanais», in Actes du colloque international *politiques publiques et construction de l'Etat national en Afrique de l'Ouest Francophone*, du 13 au 15 Janvier, Bénin, Université d'Abomey-Calavi.

GBAKA Loulou Guy et LOGNON Jean-Louis, 2024, « Faillite du Régulateur de la santé en Côte d'Ivoire : l'influence des groupes d'intérêts informels », in Rossignol Antoine et Bédard Jean-Luc (dir.), Actes du colloque *Approcher le monde professionnel de la santé par ses marges*, Montréal, Canada, Comité de recherche 32 de l'AISLF.

HALLIDAY Héloïse et SCHEPENS Florent, 2024, « Au sommet mais invisibles : la construction professionnelle fragile des directeurs d'hôpital dans le monde de la santé française », in Rossignol Antoine et Bédard Jean-Luc (dir.), Actes du colloque *Approcher le monde professionnel de la santé par ses marges*, Montréal, Canada, Comité de recherche 32 de l'AISLF.

HUGON Philippe et PAGES Naïma, 1998, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », *Cahier de l'emploi et de la formation*, n°28.

KASSOUM Traoré et MEMON Fofana, 2016, « Représentations sociales et recours au système de santé publique au sud de la Côte d'Ivoire : une analyse à partir de données empiriques », *Journal of social sciences research*, vol.10, n°2.

LASCOUMES Pierre et NAGELS Carla, 2018, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris, Armand Colin (ed) Dunod (2e édition).

LAWRENCE Thomas et SUDDABY Roy, 2006, « Institutions and institutional Work», in Clegg Stewart, Hardy Cynthia, Nord Walter et Lawrence Tom (dir.), *Handbook of Organization Studies*, Sage London.

LAWRENCE Thomas, SUDDABY Roy et Leca Bernard, 2009, « Introduction : Theorizing and studying institutional Work », in Lawrence Thomas, Suddaby Roy et Leca Bernard (dir.), *Institutional Work Actors and Agency in Institutional Studies of organization*, Cambridge University Press, Cambridge, UK.

LEPAPE Marc, CONTAMIN Bernard et FAURE Yves-André, 1991, « La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne », *Cahiers d'études africaines*, vol. 31, n°121-122.

MONFETTE Olivia et MALO Annie, 2016, « Faire de l'analyse qualitative lors d'un stage de recherche : une expérience d'évolution de ma posture d'apprentie-chercheuse », *Recherches qualitatives*, Hors-série, n°19.

N'DIAYE Abdourahmane, 1992, *Les dimensions sociales de l'Ajustement structurel en Côte D'Ivoire*, Mémoire de DEA, Développement et civilisation, Paris, Panthéon-Assas (Paris 2).

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2022, « « Compter sur ses propres forces ». Face à l'aide, promouvoir les experts contextuels dans les politiques publiques en Afrique », Global Africa, vol.1.

SLIMANE Ben Karim et LECA Bernard, 2010, « Le travail institutionnel : Origines théoriques, défis et perspectives », *Management et avenir*, n°37.

STROOBANTS Marcelle, 1999, « La qualification ou comment s'en débarrasser », in DOLZ Joaquim et OLLAGNIER Edmée (dir.), *Raisons éducatives. L'énigme de la compétence en éducation*,

TAMBOURA Maïrama, BARON Catherine et KABORÉ Ramané, 2024, « La fabrique des innovations d'en bas dans les services urbains d'eau des quartiers précaires de Ouagadougou. Études de cas à Goundrin et à Boassa », *Global Africa*, Vol.6.

VANIE Bi Dje Jules, 2002, *L'évaluation de l'implantation des politiques de recouvrement des coûts des actes de santé en Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, santé publique, option gestion des services de santé, Université de Montréal, Dauphine, 331 p.

WILLIAMS Paul, 2010, *Les dossiers noirs du vaticans : l'argent, le crime et la mafia dans l'Église catholique*, Le triadou, H&O, 292. p.

YAO GNABELI Roch, 2012, « Les structures idéologiques de l'État ivoirien entre rupture et continuité (1960-2011) », *Revue Perspective et Société*, vol.3, n°1.

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)

KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Discipline et spécialité : Géographie humaine

Résumé

La structure pyramidale du système sanitaire ivoirien engendre des disparités entre les populations urbaines et rurales. Les populations rurales de la Sous-préfecture de Guiglo ont difficilement accès aux soins dans l'hôpital de référence de Guiglo. Cette étude vise à analyser l'impact de la politique sanitaire sur l'accès aux soins des populations rurales dans ledit hôpital. Cette recherche basée sur une approche quantitative repose sur l'utilisation de données secondaires et d'enquêtes de terrain. 379 chefs de ménages ont été enquêtés durant la période allant de septembre 2024 à novembre 2024. Il ressort de cette étude que le coût élevé du transport, la longue distance, la précarité des routes, les frais élevés de consultations et d'examens médicaux, le coût du traitement et les dépenses engendrées par le séjour en cas d'hospitalisations influencent significativement l'usage de ce centre. En raison de contraintes géographiques et financières, 66% des enquêtés sont orientés vers les soins traditionnels, tandis que 45% ont contracté des dettes. Aussi, 83% des enquêtés ne profitent pas de la Couverture Maladie Universelle. L'amélioration de l'accessibilité géographique et économique par la construction des hôpitaux généraux dans les sous-préfectures, le bitumage du trajet Guiglo-Taï et la réduction des coûts des prestations sera bénéfique.

Mots-clés : Accès aux soins, hôpitaux de référence, politique sanitaire, populations rurales, sous-préfecture de Guiglo

Abstract

The pyramidal structure of the Ivorian health system creates disparities between urban and rural populations. Rural populations in the Guiglo sub-prefecture have difficulty accessing care at the Guiglo referral hospital. This study aims to analyze the impact of health policy on access to care for rural populations at the hospital. This research, based on a quantitative

approach, relies on the use of secondary data and field surveys. 379 heads of households were surveyed during the period from September 2024 to November 2024. This study shows that the high cost of transportation, long distances, poor roads, high costs of consultations and medical examinations, the cost of treatment, and expenses incurred during hospitalization significantly influence the use of this center. Due to geographical and financial constraints, 66% of respondents are referred to traditional care, while 45% have incurred debts. Furthermore, 83% of respondents do not benefit from Universal Health Coverage. Improving geographic and economic accessibility through the construction of general hospitals in the sub-prefectures, paving the Guiglo-Taï route and reducing service costs will be beneficial.

Keywords: Access to healthcare, Guiglo sub-prefecture, health policy, referral hospitals, rural populations

Introduction

L'accès aux soins de santé des populations constitue l'une des priorités des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La santé occupe une place centrale dans les problématiques de développement au niveau international. De ce fait, la plupart des pays du monde ont mis en place des systèmes de santé efficaces pour répondre aux besoins sanitaires de leurs populations. C'est dans cette optique que, « depuis l'indépendance, les efforts des gouvernants ont été portés sur une meilleure organisation de la médecine moderne qui semblait plus efficace que la médecine traditionnelle » (Y. N'DRI, 2008, p.2). Hérité de la colonisation, « le système de santé ivoirien est de type pyramidal comprenant trois niveaux avec deux versants : le versant gestionnaire et le versant offre de soins » (MSHP, 2016, p.11). Le versant offre de soins comprend trois niveaux également que sont le niveau primaire, le niveau secondaire et le niveau tertiaire.

« Le pays a connu des crises sociopolitiques successives qui ont occasionné une baisse des activités économiques avec pour conséquence un accroissement du chômage. Du fait de la crise, le taux de chômage est passé de 6,4% en 2002 à 15,7% en 2008. Cette paupérisation croissante, notamment en milieu rural, constitue un frein à l'accessibilité aux soins et autres services sociaux de base » (MSLS 2012, p.17). « Pour améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins en Côte d'Ivoire, une mesure de gratuité totale en 2011, puis ciblée en 2012, a été prise. Cette dernière concernait l'accouchement, la césarienne, les pathologies les plus fréquentes chez les enfants de moins de 5 ans, le paludisme et les 48 premières heures des urgences » (MSHP, 2016 p.20). En outre, « le pays a fait le choix d'instaurer une

assurance maladie obligatoire dénommée « Couverture Maladie Universelle (CMU) ». Cette assurance maladie a pour objectif de garantir à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire l'accès à des soins de qualité dans des conditions financières soutenables » (OMS, 2017, p.36).

Malgré ces efforts, l'on constate une sous-utilisation des structures sanitaires en Côte d'Ivoire, « qui est passée de 49,7% en 2019 à 46,75% en 2020 » (MSHP/CMU et DIIS, 2021, p.107). Force est de constater également que les ménages ont difficilement accès aux centres de santé. « La situation devient plus critique lorsqu'on s'intéresse aux conditions d'accès aux hôpitaux généraux et aux Centres Hospitaliers Régionaux » (A. E. ETIEN, 2020, p.1). Les populations rurales sont plus impactées par ce problème que les populations urbaines. C'est le cas dans la sous-préfecture de Guiglo. Les ménages ruraux ont difficilement accès aux soins dans le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Guiglo, devenu Etablissement Public Hospitalier Régional (EPHR). Quels sont donc les facteurs déterminant l'accès difficile aux soins desdits ménages dans cet établissement ? Comme objectif général, cette étude vise à analyser l'impact de la politique sanitaire sur l'accès aux soins des populations rurales de la sous-préfecture de Guiglo dans l'EPHR de Guiglo. De façon spécifique, elle vise à faire l'état des lieux de la politique sanitaire ivoirienne et du niveau de recours aux soins des ménages ruraux de la sous-préfecture de Guiglo dans l'EPHR de Guiglo. Aussi, vise-t-elle à montrer les facteurs déterminant l'accès difficile aux soins desdites populations dans l'EPHR de Guiglo.

1. Méthodologie

1.1 Présentation du cadre d'étude

Située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, la Sous-préfecture de Guiglo fait partie du département de Guiglo dans la région du Cavally. Elle est située entre 6°32'37'' de latitude nord et 7°29'37'' de longitude ouest (sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Guiglo).

Poste administratif en 1912, Guiglo devient chef-lieu de sous-préfecture en 1961 (sur https://www.rezoivoire.net/ivoire/villes-villages/399/la-ville-de-guiglo.html). Avec une population de 171454 habitants (RGPH, 2021), « la sous-préfecture compte 17 villages » (INS, 2015_RGPH 2014, p.15 et 16). Elle est limitée au nord par la Sous-préfecture de Duékoué, au Sud par celle de Zagné, à l'Est par la Sous-préfecture de Nizahon et à l'Ouest par celles de Kadé et Zéaglo. La carte 1 présente la localisation de la zone d'étude.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

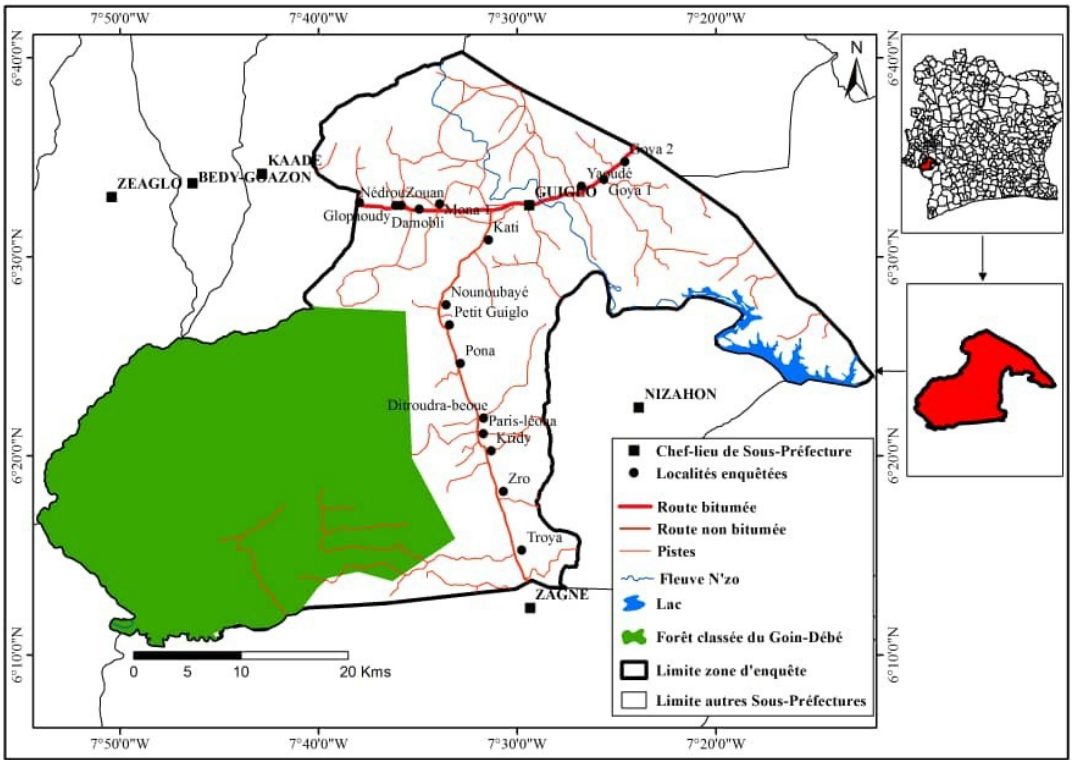

Source : CIGN 2016: Réalisation : KOFFI Athanase, 2024

La sous-préfecture de Guiglo est constituée d'une population autochtone Guéré, d'allochtones composés de Baoulé, de Yacouba, de Sénoufo, de Lobi, de Gouro, etc., d'allogènes composés également de Burkinabés, de Libériens, de Maliens, de Guinéens et de ressortissants des autres pays de la CEDEAO. Son économie repose principalement sur l'agriculture. Zone à forte population, en raison de la présence de populations migrantes (les allochtones et les allogènes), constitue un cadre pertinent pour étudier les défis d'accès aux soins dans les centres de santé, notamment le centre de référence de Guiglo en dehors des grandes agglomérations. En plus, la diversité ethnique, corrélée à des conflits fonciers dans cette zone, crée des dynamiques sociales particulières qui peuvent influencer l'accès équitable aux soins et la perception des services de santé, sans occulter les contraintes géographiques.

1.2 La collecte des données

Cette étude quantitative s'est déroulée sur la période allant de septembre à novembre 2024. Les résultats reposent sur l'analyse des données collectées auprès des ménages. Du fait du nombre important de ménages dans la Sous-préfecture, nous avons choisi la méthode de l'enquête par échantillonnage. La taille de l'échantillon a été définie à partir de la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2 (PQ)N}{[e^2(N-1) + Z^2(PQ)]}$$

n = Taille de l'échantillon ; N = Taille des ménages ; Z = Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ; e = Marge d'erreur ; P = Proportion de ménages supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variant entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne disposera d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci sera fixée à 50% (0,5) ; Q = 1 – P. Pour l'application de la formule, l'on peut présumer que si P = 0,50 donc Q = 0,50 ; à un niveau de confiance de 95%, Z= 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05. Application de la formule :

$$n = \frac{1{,}96^2(0{,}50 \times 0{,}50) \times 31791}{[0{,}05^2(31791-1) + 1{,}96^2(0{,}50 \times 0{,}50)]}$$

n= 379,59, soit n= 379. Ainsi, le nombre de ménages représentatifs est de 379.

Les données du RGPH 2021 sur le nombre de ménages par localité au niveau de la sous-préfecture étant indisponibles, nous avons, par la technique du choix raisonné, réparti les 379 ménages en nous basant sur les distances entre les localités et la ville. Ainsi, 22 ménages ont été retenus dans les villages suivants : Yaoudé, Kati, Goya 1, Mona, Domobly, Goya 2, Zouan, Nedrou, Nounoubaye, Petit-Guiglo, Globaoudy, Pona-Guiglo, car ils sont situés à moins de 20 kilomètres (km) de la ville, et au niveau de Ditrodra-Béoué, Paris-Léona, Kridy, Zro et Troya 1 situés à plus de 20 km de la ville, 23 ménages ont été retenus dans chaque village pour l'enquête (tableau 1).

Tableau 1 : Ménages enquêtés par village à l'échelle de la sous-préfecture de Guiglo

N°	Village	Effectif des Ménages	Distance de la ville	N°	Village	Effectif des Ménages	Distance de la ville
1	Domobly	22	7	10	Paris-Léona	23	26
2	Glopaoudy	22	15	11	Ditrodra-Béoué	23	25
3	GOYA 1	22	6	12	Nounoubaye	22	11
4	Goya 2	22	8	13	Pona-Guiglo	22	17
5	Yaoudé	22	3	14	KRIDY	23	26
6	Nedrou	22	10	15	Petit-Guiglo	22	13
7	Kati	22	5	16	ZRO	23	42
8	MONA	22	6	17	Traya 1	23	47
9	ZOUAN	22	9		Total	379	

Source : Sous-préfecture de Guiglo, nos enquêtes de terrain, 2024

Cette étude de terrain a été soutenue en amont par une recherche documentaire et des observations directes dans les villages enquêtés et l'EPHR de Guiglo. Ces observations directes dans ces villages, lors des visites exploratoires, ont permis d'identifier les types de construction et l'environnement social des ménages, sur lesquels nous nous sommes basés pour le choix des ménages enquêtés.

Le questionnaire était administré aux chefs de ménages (homme et femme). Il a porté sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques, l'accessibilité aux soins (le niveau et la fréquence de recours aux soins, les autres types de recours aux soins, la distance parcourue et le temps mis, les moyens de mobilité et les dépenses effectuées), l'accès et l'utilisation de la carte CMU et les facteurs déterminant l'accès aux soins.

1.3 Traitement et analyse des données

Les données collectées ont été traitées à l'aide d'outils informatiques. Ainsi, les graphiques et les tableaux obtenus ont été réalisés à partir des logiciels Microsoft IBM SPSS-20.0 et Excel. Pour réaliser le traitement des données, des codes ont été affectés à chaque chef de ménage enquêté. Concernant le traitement du texte, nous avons utilisé le logiciel Microsoft Word. Les cartes ont été élaborées à partir du logiciel ArcGis 10.5. Elles ont été analysées et interprétées.

2. Résultats

Les résultats de cette étude s'articulent autour de deux points. Dans un premier temps, nous faisons l'état des lieux de la politique sanitaire ivoirienne et du niveau de recours aux soins des populations rurales de la sous-préfecture de Guiglo dans l'hôpital de référence de Guiglo. Dans un second temps, nous analysons les facteurs socio-économiques et environnementaux qui constituent une entrave à l'accès aux soins desdites populations.

2.1 L'état des lieux de la politique sanitaire ivoirienne et du niveau de recours aux soins des ménages ruraux de la sous-préfecture de Guiglo dans l'EPHR de Guiglo

2.1.1 Une politique sanitaire ivoirienne à l'image des politiques sanitaires internationales

La politique sanitaire ivoirienne repose sur l'adhésion à la Déclaration d'Alma-Ata (1978), à l'Initiative de Bamako (1987) et à la Déclaration d'Abuja (2000). En effet, adoptée en réponse aux inégalités qui existaient dans la situation sanitaire des populations, la Déclaration d'Alma-Ata mettait le monde au défi d'adhérer aux principes des systèmes de santé primaire pour remédier aux inégalités sanitaires criardes entre les pays et à l'intérieur du pays. Ce système

était basé sur les soins de santé primaire. Quant à l'Initiative de Bamako, adoptée à la suite d'une réunion de ministres de la santé africains à Bamako (au Mali) en 1987, elle est centrée clairement sur l'appel à la participation communautaire pour le développement sanitaire avec la tarification et le recouvrement des coûts de santé. Concernant la Déclaration d'Abuja signée en 2000 au Nigeria par les pays africains touchés par le paludisme, elle exprime la détermination desdits pays à lutter contre le paludisme, tout en renforçant ou en réformant les systèmes de santé.

Après son adhésion aux différentes politiques sanitaires internationales, et « pour accomplir sa mission d'assurer une politique de soins équitables et de qualité à l'ensemble de la population avec un accent particulier sur les groupes vulnérables (les mères, les enfants, etc.), le gouvernement ivoirien, à travers le Ministère de la santé, s'est doté en 1996 d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 1996-2005 » (Y. NDRI, 2008, p.4), puis des PNDS successifs, en l'occurrence les PNDS (2008-2012, 2009-2013, 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025). « Ces différents PNDS ont pour objectif général d'optimiser l'état de santé de la population par une meilleure adéquation qualitative et quantitative entre l'offre des prestations sanitaires et les besoins essentiels de la population en santé » (Y. NDRI, 2008, p.4).

Par ailleurs, l'État ivoirien, pour améliorer l'accessibilité financière des populations, a adopté une politique de gratuité totale en 2011, puis ciblée en 2012 en prenant en compte l'accouchement, la césarienne, les pathologies les plus fréquentes chez les enfants de moins de 5 ans, le paludisme et les 48 premières heures des urgences. Par la suite, une assurance maladie obligatoire dénommée « Couverture Maladie Universelle (CMU) » a été instaurée dans le pays depuis 2019 dans le cadre de la loi n°2014-131 du 24 mars 2014.

2.1.2 L'organisation pyramidale du système sanitaire ivoirien, source d'inégalité d'accès aux soins de qualité

« Le système de santé est l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la santé » (A. E. ETTIEN, 2020, p.2). À l'instar des autres pays, « le système de santé ivoirien est de type pyramidal comprenant trois niveaux avec deux versants : le versant administratif et le versant offre de soins » (MSHP/CMU et DIIS, 2021, p.32). Le versant offre de soins qui attire notre attention dans cette étude comprend trois niveaux : le niveau primaire, le niveau secondaire et le niveau tertiaire (figure 1).

Figure 1 : Pyramide sanitaire au niveau de l'offre de soins

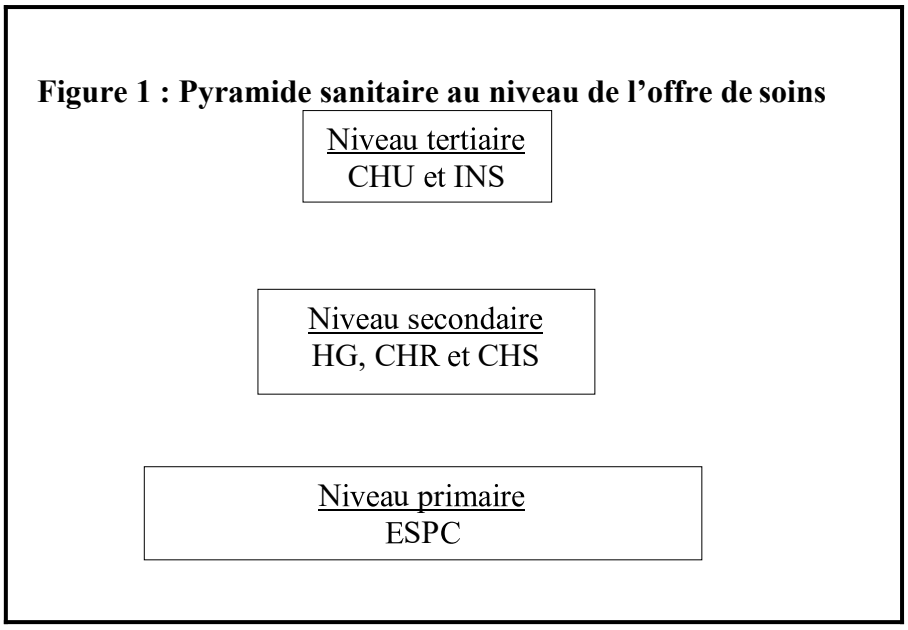

Source : MSHP/CMU et DIIS, 2021, p.32

Le niveau primaire de la pyramide constitue le point d'entrée dans le système de santé. Il est représenté par tous les Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) dont les Dispensaires Ruraux (DR), les Centres de Santé Ruraux (CSR), les Centres de Santé Urbains (CSU), les Centres de Santé Urbains Spécialisés (CSUS) et les Formations Sanitaires Urbaines (FSU) qui assurent une fonction de premier contact avec les usagers pour dispenser des prestations de type curatif, préventif, éducatif et promotionnel.

Quant au niveau secondaire, il constitue le point de référence immédiat ou de premier recours du niveau primaire. Il est représenté par les Hôpitaux Généraux (HG), les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), les Centres Hospitaliers spécialisés (CHS) qui n'ont pas de statut d'Établissement Public National (EPN). Il assure une fonction de premier recours pour les usagers et possède une capacité technique de diagnostic et de traitement pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau primaire. Le niveau tertiaire de la pyramide comprend les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) et les Instituts Nationaux Spécialisés (INS). Il assure une fonction de second recours pour les usagers et possède une capacité technique de formation, de recherche, de diagnostic et de traitement pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau secondaire.

Les Hôpitaux Généraux (HG) et les centres hospitaliers régionaux (CHR) devenus Etablissement Publique Hospitalier Régional (EPHR) sont les Hôpitaux de référence. « En 2020, la Côte d'Ivoire comptait 100 hôpitaux généraux publics et 19 centres hospitaliers régionaux pour une population de 26 453 542 habitants » (MSHP/CMU et DIIS, 2021, p.51).

« L'HG est une formation qui comprend au moins 60 lits et assure des activités de consultations et d'hospitalisations en médecine générale, pédiatrie, chirurgie, gynécologie, obstétrique et éventuellement d'autres spécialistes » (MSHP et DIPE, 2010, p.13). Disposant d'un laboratoire et d'une pharmacie, il est généralement implanté dans chaque chef-lieu du district sanitaire.

Quant au CHR devenu EPHR, « c'est une formation comprenant au moins 150 lits, ayant une mission d'appel vis-à-vis des hôpitaux généraux et assurant des activités de consultation et d'hospitalisation en réanimation/soins intensifs en médecine générale, spécialités médicales, chirurgie générale, spécialités chirurgicales, pédiatrie médicale et chirurgicale, gynécologie et obstétrique spécialiste » (MSHP et DIPE, 2010, p.13). Il est implanté dans le chef-lieu de région administrative. Ces hôpitaux de référence constituant le deuxième niveau de soins au niveau de la pyramide sanitaire sont implantés au profit des populations urbaines. De leur position, les ménages ruraux sont généralement écartés ou ont difficilement accès aux soins de qualité et aux prestations des médecins en raison des contraintes géographiques (précarité des routes, longue distance, etc.).

2.1.3 La faible fréquentation de l'hôpital de référence par les populations rurales de la sous-préfecture de Guiglo

L'Etablissement Public Hospitalier Régional (EPHR) de Guiglo est implanté dans la ville de Guiglo, chef-lieu de région, conformément à la politique relative au critère d'implantation des hôpitaux de référence. Cette politique sanitaire ne permet pas aux populations rurales de la sous-préfecture de Guiglo de bénéficier avec aisance, du point de vue de l'accessibilité géographique, des soins de qualité au niveau de l'EPHR. En effet, l'enquête réalisée a révélé une faible proportion (21,37%) de l'utilisation de l'hôpital de référence de Guiglo par ceux-ci, dans les différents villages enquêtés. Les résultats sont présentés par la carte 2.

Carte 2 : Utilisation de l'hôpital de référence par les populations rurales de la Sous-préfecture de Guiglo

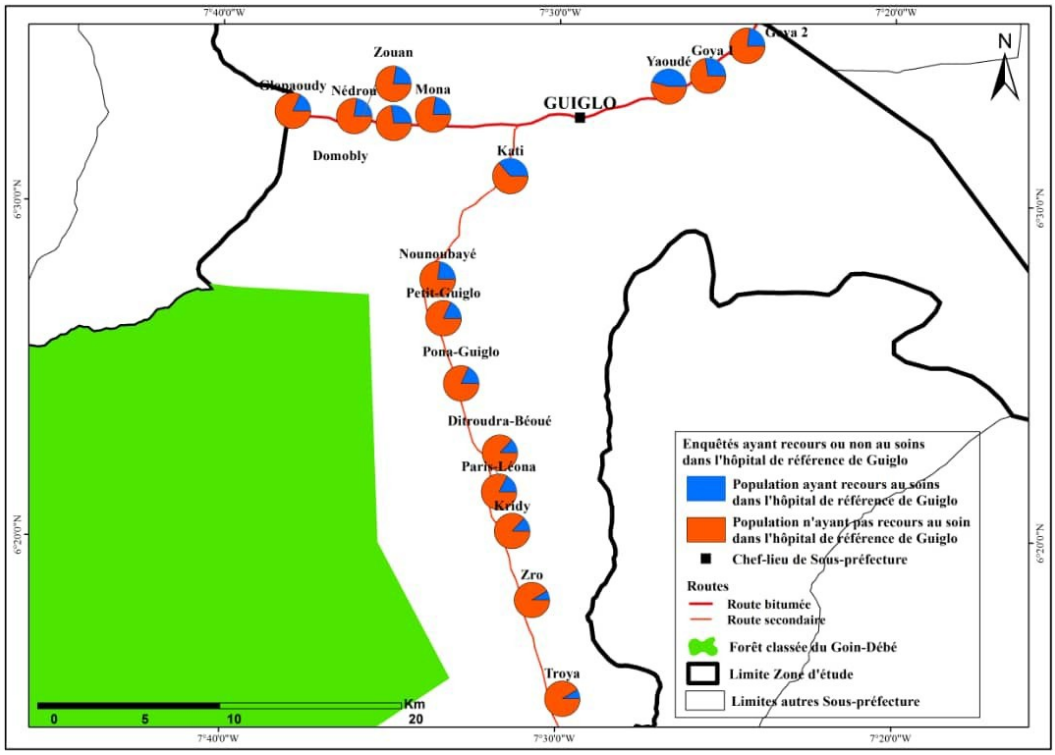

Source : Traitement des données de l'enquête de terrain, 2024

À la lumière de la carte 2, nous constatons une faible proportion (21,37%) de l'utilisation de l'EPHR par les ménages ruraux de la Sous-préfecture de Guiglo. Cependant, les villages Kati et Yaoudé enregistrent les proportions les plus élevées. La proportion des ménages qui utilisent régulièrement l'EPHR de Guiglo dans ces deux villages est respectivement 36,36% et 45,45%. Cela peut s'expliquer par le fait que ces deux villages sont proches de la ville de Guiglo. La distance parcourue par ces ménages est de 3 à 5 km. Ils mettent moins de 30 minutes pour accéder à l'EPHR. Par la suite, dans 41,18% des villages enquêtés, 22,73% à 27,27% des enquêtés fréquentent l'EPHR. Il s'agit de Domobly, Nedrou, Mona, Zouan, Nounoubaye, Goya 1 et Goya 2. La distance entre ces villages et la ville varie entre 6 et 11 km. Les ménages mettent entre 30 et 60 minutes pour se rendre en ville. Quant aux villages Petit-Guiglo, Pona-Guiglo, Globaoudy, Ditrodra-Béoué, Paris-Léona, Kridy, Zro et Troya 1, ils enregistrent les faibles proportions. Seulement 8,70% à 18,18% des enquêtes fréquentent l'EPHR de Guiglo. Ces villages sont éloignés de la ville de Guiglo. Les ménages parcourent 13 à 47 km et mettent plus de 60 minutes, en raison de la précarité des routes, pour accéder à l'EPHR de Guiglo, ce qui peut justifier ces faibles proportions enregistrées. La figure 2 présente le nombre de consultations effectuées par an et par individu.

Figure 2 : Nombre de consultations annuelles (%) déclaré par enquêté

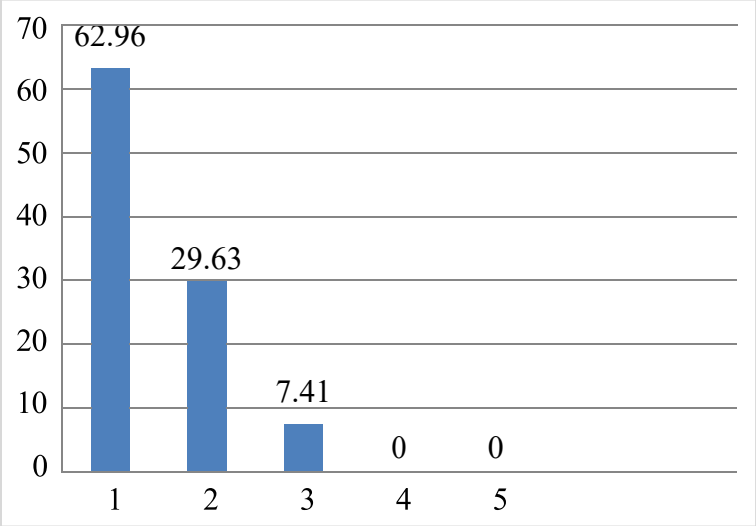

Source : Traitement des données de l'enquête de terrain, 2024

62, 96% des enquêtés ont déclaré avoir effectué une seule consultation dans l'Etablissement Public Hospitalier Régional de Guiglo, 29, 63% pour deux consultations et seulement 7,41% ont effectué trois consultations par an. Dans l'ensemble, les populations rurales de la sous-préfecture consultent moins dans l'EPHR de Guiglo, du fait de leurs positions géographiques et de leurs conditions économiques précaires.

2.2 Les facteurs associés à l'accès difficile aux soins des populations rurales dans l'EPHR de la sous-préfecture de Guiglo

L'accessibilité aux soins de santé prend en compte deux variables dans l'offre de soins, à savoir l'accessibilité géographique et l'accessibilité financière. L'accessibilité géographique est fonction de la distance qui sépare la population d'une localité d'un centre de santé. Quant à l'accessibilité financière, elle nous renseigne sur les moyens dont disposent les populations pour recourir à un centre de santé.

2.2.1 L'accessibilité géographique, une contrainte à l'accès aux soins des populations rurales dans l'EPHR de la sous-préfecture de Guiglo

Dans cette étude, l'accessibilité géographique qui évalue la facilité avec laquelle les

populations rurales accèdent à l'EPHR de Guiglo tient compte de la mobilité desdites populations malades en termes de moyen de déplacement, de la durée du trajet et de la distance parcourue (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon leur moyen de mobilité, le temps mis et la distance parcourue

Variables	Effectifs des enquêtés	Pourcentage
Moyen de mobilité		
Moto	48	12,66%
Voiture	5	1,32%
Transport en commun	326	86,02%
Total	379	100%
Distance parcourue		
Moins de 5 km	22	5,81%
5 à 10 km	154	40,63%
11 à 16 km	66	17,41%
Plus de 16 Km	137	36,15%
Total	379	100%
Temps mis		
Moins de 30 min	132	34,83%
30 à 60 min	201	53,03%
Plus de 60 min	46	12,14%
Total	379	100%

Source : Traitement des données de l'enquête de terrain, 2024

Il ressort du tableau 2 que 86,02% des ménages enquêtés utilisent les transports en commun pour se rendre à l'EPHR de Guiglo, quel que soit leur statut social. 53,56% parcourent plus de 10 km pour recevoir des soins de qualité, et 65,17% mettent plus de 30 minutes, dont 12,14% dépassent 60 minutes du fait de la précarité des routes et de la longue distance. Ainsi, le facteur distance et temps constitue une entrave à l'accès aux soins.

2.2.2 Les facteurs socio-économiques associés à l'accès aux soins des populations rurales dans l'EPHR de la sous-préfecture de Guiglo

2.2.2.1 Une population rurale dominée par des agriculteurs aux faibles revenus

L'enquête auprès des chefs de ménages a montré que 78% des enquêtés sont des agriculteurs. Les commerçants représentent 11%, et seulement 5% des enquêtés sont des fonctionnaires. On note également que ceux qui exercent les métiers dans le secteur informel (mécanicien, menuisier, couturier, etc.) occupent 6% des enquêtés. Ces résultats sont présentés par la figure 3.

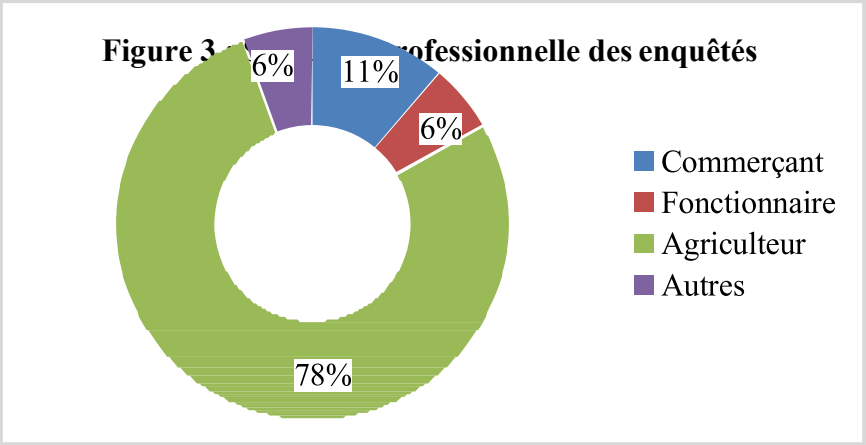

Source : Traitement des données de l'enquête de terrain, 2024

Cette population, majoritairement agricole, tire ses ressources financières de la vente des produits agricoles permettant d'effectuer ses dépenses de santé, en l'occurrence les frais de transport, des soins médicaux (consultation, examens médicaux, médicaments, etc.) et éventuellement les frais de séjour et aussi de nourriture. Il y a également les dépenses liées à la scolarisation des enfants, aux vêtements de la famille et aux funérailles. Compte tenu des effets de la perturbation climatique qui détruisent les champs et réduisent les rendements agricoles, malgré l'augmentation du prix de cacao passant de 1500 à 1800 F CFA, les paysans, chefs de ménages enquêtés, enregistrent majoritairement de faibles revenus mensuels (52%), en dessous du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) fixé à 75 000 F CFA en Côte d'Ivoire. 36% des chefs de ménages ont des revenus compris entre 75000 et 300000 F CFA et seulement 12% enregistrent plus de 300 000 F CFA (figure 4). Inférieurs au SMIG, les revenus de 52% des enquêtés sont considérés faibles. La faiblesse des revenus, associée à l'inflation des marchandises sur le marché ivoirien, maintient les populations rurales dans des conditions économiques précaires.

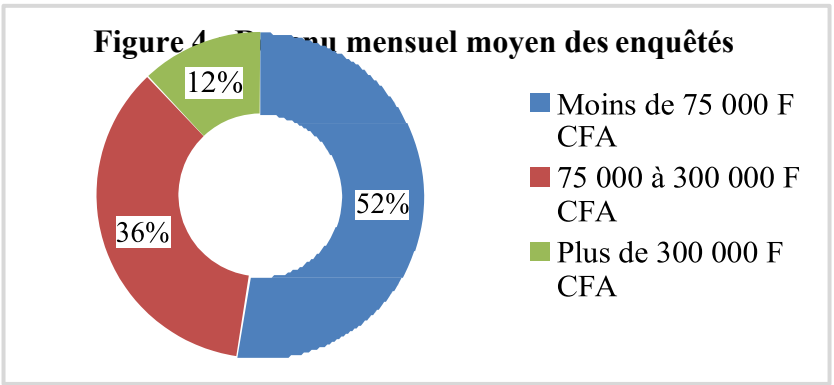

Source : Traitement des données de l'enquête de terrain, 2024

Avec l'inflation galopante, même un chef de ménage riche éprouve des difficultés dans la mesure où, en Afrique en général, la famille élargie est une tradition. En plus des nombreux enfants (5 à 9), le chef de ménage a à sa charge des parents proches (cousins, neveux, oncles, etc.). N'ayant parfois aucun revenu, les frais des soins médicaux de ces derniers, en cas de maladie, sont assurés par le chef de ménage. La faiblesse des revenus réduit ainsi leur capacité d'épargne et d'accès aux soins de santé. De ce fait, dans les localités comme Ditrodra-Béoué, Paris-Léona, Kridy**,** Zro et Traya1 situées à plus de 20 km (25 à 47 km) de la ville, sur une voie non bitumée et peu praticable, des malades reçoivent des soins des tradipraticiens. Dans l'ensemble, 66% des enquêtés ont reconnu avoir recours aux soins traditionnels. Ils estiment que les soins dans l'EPHR de Guiglo sont onéreux au regard de leur pouvoir d'achat.

2.2.2.2 La politique de « tarification et recouvrement des coûts de santé », un frein à l'accès aux soins des populations rurales

« Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire, en tenant compte de la paupérisation croissante de la population, a opté au départ pour la gratuité des soins. L'État prenait en charge tous les soins. Cependant, cette politique sanitaire qui représentait un coût économique très élevé sera confrontée à la crise économique mondiale des années 1980. En effet, à partir de 1980, « la Côte d'Ivoire entre dans un marasme économique dû à la conjugaison de la baisse importante des revenus des matières premières d'exportation et du surendettement, occasionnant ainsi une détérioration des conditions sociales » (L. B. KOFFI, 2022, p.38). Ainsi, la politique de gratuité des soins a-t-elle été progressivement abandonnée au profit de la participation communautaire avec la tarification et le recouvrement des coûts de santé adoptés à la suite d'une réunion de ministres de la santé africains à Bamako en 1987. Les prestations de soins dans le public sont alors payées par les usagers. Ainsi, dans l'EPHR de Guiglo, les frais de consultations varient-ils de 1500 à 2500 F CFA. Quant aux examens médicaux au laboratoire, le tableau 3 présente les différentes tarifications.

Tableau 3 : Tarification des prestations réalisées au laboratoire de l'EPHR de Guiglo

Désignation	Tarifs	Désignation	Tarifs
Acide urique	3000	Vitesse de sédimentation (VS)	1500
Albimine sucre	1000	Fibrinémie	5000
Antigène Australia (AgHBS)	5000	Glycémie	2000
Antigène stréotolysine O (ASLO)	5000	Goute Epaisse (GE)	00
Bilirubine conjugue	4000	Groupe sanguin et rhésus	3000
Bilirubine totale	4000	Liquide céphalorachidien	5000
Calcium (Ca2+)	5000	Magnésium (Mg2+)	5000
Clore	5000	Marqueur d'hépatite (HCV)	5000
Cholesterole HDL	5000	Numération formule sanguine (NFS)	4000
Cholesterole LDL	5000	Potasium (K+)	5000
Cholesterole total	3000	Prélèvement urétal (PU)	6000
Créatine	2000	Prélèvement vaginal (PV)	6000
CRP	4000	Proidémie	5000
Electrophorèse de protéines	10000	PSA (Prostate)	5000
Electrophorèse, d'hémoglobine	10000	Réaction de bordet wasserman (BW)	5000
Examen cytobactériologique des urines (ECBU)	5000	Rubéole	5000
Examen cytobactériologique de fonction	5000	Sérologie de widal et felix (WF)	5000
Examen parasitologique	2000	Sodium (Na+)	4000
Spermogramme et spermocytogramme	10000	Taux de prothombine (TP)	5000
TPHA	2500	Temps de céphaline AVEC	5000
Test de coombs direct	5000	Transaminase (TGO, TGP)	6000
Test de coombs indirect	5000	Triglycemies	3000
Toxoplasmose	5000	Urée	2000

Source : L'EPHR de Guiglo, 2024

À l'exception de la Goutte Epaisse (GE) qui est gratuite, les frais des examens médicaux au laboratoire de l'EPHR de Guiglo varient entre 1000 et 10000 F CFA. Cependant, 70,83% des examens coûtent de 4000 à 10000 F CFA contre seulement 29,17%, dont les coûts sont de 1000 à 3000 F CFA. Ces coûts sont élevés pour ces ménages, étant donné que chaque individu malade peut effectuer plus de deux examens pour une seule consultation, sans occulter les frais des autres examens, en l'occurrence l'échographie, la radiographie, etc. À ces frais s'ajoutent le coût du transport qui varie entre 600 et 5000 F CFA pour l'aller et le retour selon la localité et le coût du traitement qui, selon 78% des chefs de ménage, oscille entre 15000 et 30000 F CFA, sans compter les dépenses engendrées par le séjour en cas

d'hospitalisations. De ce fait, le coût des prestations de soins et la capacité des ménages ruraux à payer les soins reçus déterminent le degré de fréquentation ou de l'accès aux soins dans l'EPHR de Guiglo, étant donné l'accès difficile à la CMU dans les zones rurales.

2.2.2.3 La faible proportion des bénéficiaires de la carte CMU et le non-respect de la politique de gratuité ciblée : des facteurs limitant l'accès aux soins

La Couverture Maladie Universelle (CMU) est une politique sanitaire ayant pour objectif de garantir à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire l'accès à des soins de qualité dans des conditions financières soutenables. C'est donc une assurance dont toute la population (rurale et urbaine) et toutes les couches sociales (pauvres et riches) doivent bénéficier. Cependant, nous avons constaté que 63% des enquêtés ne possèdent pas la carte CMU contre 37%. Parmi les bénéficiaires de la carte (37%), seulement 17% l'utilise régulièrement (figure 5) contre 83% qui n'en profitent.

Figure 5 : Proportion des enquêtés ayant utilisé la carte CMU

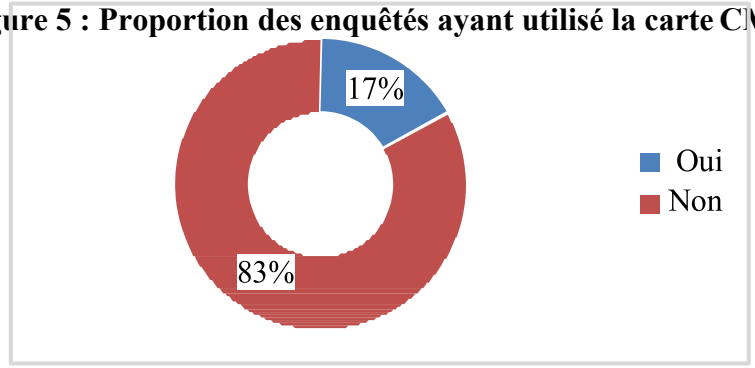

Source : Traitement des données de l'enquête de terrain, 2024

Les raisons évoquées sont, entre autres, le manque d'information concernant son utilisation (étant donné que 51,19% des enquêtés sont analphabètes), son utilisation difficile, voire impossible dans les centres de santé ruraux, et le non-paiement des cotisations de 1000 par mois. Certains ne trouvent pas nécessaire de payer la cotisation mensuelle, étant donné qu'ils peuvent faire 3 à 7 ans sans faire de consultations dans un centre de santé urbain afin de pouvoir en bénéficier.

À cela s'ajoute le non-respect total de la politique de gratuité ciblée adoptée en 2012. En effet, 35% des enquêtés affirment qu'elle n'est pas totalement respectée, car selon eux, les médicaments du paludisme sont mis sur ordonnance, surtout les antipaludiques par voie injectable, ensuite les autres examens (NFS, CRP, Widal et Felix, etc.) sont également

payants chez les enfants de moins de 5 ans, sans occulter les dépenses faites pendant l'accouchement et les 48 premières heures des urgences. Le non-respect total des mesures de gratuité et l'absence de la carte CMU fonctionnelle impactent négativement le recours aux soins des populations rurales dans les structures sanitaires en général et dans l'hôpital de référence de Guiglo en particulier.

2.2.3 Des ménages ruraux de la sous-préfecture de Guiglo sous l'effet de l'endettement pour avoir accès à des soins de qualité

Certains chefs de ménages à faibles revenus ou vivant dans des conditions économiques précaires ont contracté une dette pour une quête de soins de qualité dans l'EPHR de Guiglo. Ils représentent 45% selon l'enquête (figure 6). Le montant contracté est compris entre 25000 et 150 000 F CFA. En effet, les ménages ruraux ont recours aux structures sanitaires de référence qu'en cas de complications ou de maladie grave. Dans ce cas de figure, les dépenses de la prise en charge sont énormes. De ce fait, étant donné la précarité des ressources financières et l'épuisement de leur épargne, ils sont souvent incapables de supporter le poids économique généré par les épisodes morbides.

Figure 6 : Proportion des chefs de ménages ayant contracté une dette

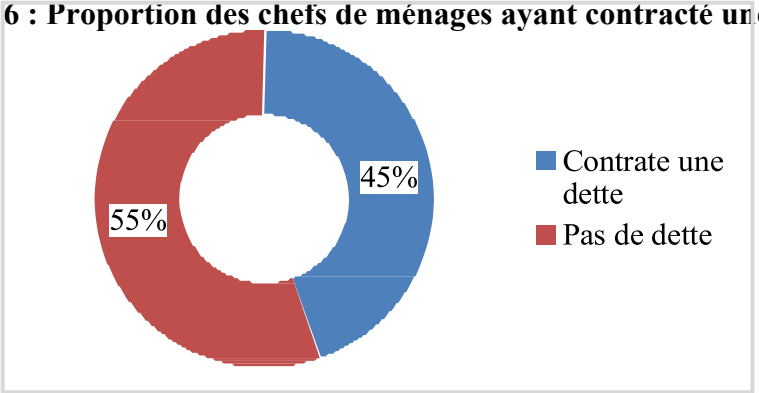

Source : Traitement des données de l'enquête de terrain, 2024

Les dépenses engendrées par le séjour en cas d'hospitalisation du malade, en l'occurrence la nourriture, le coût de la chambre, les frais de déplacement et autres, justifient également la dette contractée par les ménages ruraux. En dépit des politiques de gratuité de certains soins au niveau des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans et de la Couverture Maladie Universelle, une frange de la population rurale de la sous-préfecture de Guiglo n'arrive pas à se soigner correctement dans l'EPHR de Guiglo, l'hôpital de référence.

3. Discussion

En Côte d'Ivoire, l'accès aux soins de santé dans les hôpitaux de référence constitue un véritable casse-tête pour les populations rurales. Cette réalité est manifeste à l'échelle de la sous-préfecture de Guiglo. Les populations rurales de ladite sous-préfecture ont difficilement accès aux soins dans l'hôpital de référence de Guiglo. L'enquête auprès des chefs de ménages a révélé que seulement 21,37% ont eu recours aux soins contre 78,63% des enquêtés. Ce résultat est à l'image du taux d'utilisation des hôpitaux de référence au niveau national. Selon le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, dans les Rapports Annuels sur la Situation Sanitaire de 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, les taux d'utilisation des hôpitaux de référence de 2016 à 2020 sont respectivement 28,39%, 9,9%, 9,2%, 8,3% et 7,28% (MSHP / CMU et DIIS, 2021, p.110, MSHP et DIIS, 2020, p.103, MSHP et DIIS, 2018, p.78, MSHP, 2017, p.60), des taux très faibles. Pour renchérir, A. E. ETIEN (2020, p.5) affirme dans son étude que, globalement, les services dans les hôpitaux de référence sont sous-utilisés, puisqu'en moyenne, six lits sur dix ne sont pas occupés. Plusieurs raisons expliquent cette faible proportion constatée. En effet, la précarité des routes, surtout le tronçon Guiglo-Taï et la longue distance, constituent une entrave à l'accès aux soins dans l'hôpital de référence de Guiglo. 53,56% des enquêtés parcourent plus de 10 km, et 65,17% mettent plus de 30 minutes. Ces résultats corroborent ceux de A. A KOUADIO (2010, p.449). Il a montré que, compte tenu du mauvais état et de la longueur des routes, les malades vivant dans les localités construites aux bords des routes d'intérêt régional éprouvent quelques difficultés de déplacement pour avoir accès aux soins. Pour l'auteur, le facteur distance/temps est un véritable problème pour la population rurale en ce qui concerne l'accès aux soins dans les structures sanitaires. La distance entre le lieu de résidence et les infrastructures sanitaires de niveau 2 est relativement longue, a-t-il signifié A. E. ETIEN (2020, p.6).

En outre, le coût du transport, les frais élevés des prestations de santé et la cherté des médicaments constituent des facteurs économiques répulsifs de l'accès aux soins des populations rurales de la sous-préfecture de Guiglo, étant donné que 52% des chefs de ménages ont un revenu en dessous du SMIG. Des résultats similaires ont été obtenus par d'autres auteurs. MARIKO (2003), A. LEGAL (2004), M. AUDIBERT *et al.* (2005) cité par M. FOFANA *et al*. (2014, p. 98) ont montré qu'il y a un lien entre le faible recours aux soins de santé et le coût que cela implique en termes de transport, d'achat de soins et de consultation. D'après M. FOFANA *et al*. (2014, p. 103), pour 28,33% des enquêtés, le recours ou non aux services de santé a été mis en relation avec le coût des soins de santé et leur

pouvoir d'achat. Quant à Z. B. GOBA (2012, p. 150), il a mentionné dans son étude que la cherté des médicaments, même dans les officines des centres de santé constitue le nœud du problème d'accès aux soins. Selon le même auteur, 54% des personnes interrogées ont déclaré ne s'être pas rendues dans un centre de santé depuis dix ans, du fait du coût de la consultation et des médicaments, et 30% se font consulter par un médecin de centre de santé urbain, mais achètent leurs médicaments dans la rue.

La politique « de recouvrement de coût » dans les hôpitaux publics, à travers le paiement direct, constitue un facteur déterminant le non-recours aux soins dans les hôpitaux publics en général et dans l'hôpital de référence de Guiglo en particulier. Les enquêtés ont tous reconnu que les frais des examens médicaux au laboratoire et dans les autres services sont élevés. Pour un seul recours, ils estiment que les dépenses de santé sont élevées. Ces résultats concordent avec ceux du MSHP (2016, p.20) au niveau national. Selon le Ministère, la contribution des ménages au financement de la santé est très élevée. Elle représentait respectivement 72%, 69% et 51, 08% de la dépense totale de santé en 2007, 2008 et 2013. En 2018, elle était estimée également à 39,43% (MSHP-CMU, 2021, p.27). Même si cette dépense a connu une baisse, de 2008 à 2018, les ménages demeurent la principale source de financement à travers les paiements directs selon le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. Cette situation met les ménages dans une position de grande vulnérabilité face à la maladie. Ainsi, dans son rapport, D. DENIZHAN (2019, p.69) a-t-il montré qu'en 2015, 17 % de la population s'est enlisée davantage dans la pauvreté en raison des dépenses directes. C'est pourquoi A. E. ETIEN (2020, p.6) soutient que le paiement direct de soins accroît le renoncement aux soins médicaux.

Ces contraintes économiques ont poussé 45% des chefs de ménages à faibles revenus à contracter des dettes d'environ 25000 à 150 000 F CFA et 66% à s'orienter vers les soins traditionnels, à l'effet de fuir les dépenses de santé jugées onéreuses. Des résultats similaires ont été obtenus par K. A. KOFFI (2024, p.149 et 221) à Zuénoula. Selon l'auteur, du fait de leurs conditions économiques précaires, 17% des mères enquêtées ont contracté une dette de 10 000 à 30 000 F CFA pour la prise en charge de leurs enfants de moins de cinq ans atteints de paludisme grave, et 31% ont eu recours à la médecine traditionnelle.

Conclusion

L'étude a permis de mettre en exergue les avancées de la politique sanitaire ivoirienne, mais de relever aussi les difficultés rencontrées par les populations rurales de la sous-préfecture de Guiglo dans la quête de soins dans le centre de référence de Guiglo. En effet, la Côte d'Ivoire

a engagé des efforts notables pour optimiser la couverture sanitaire à travers des politiques telles que la gratuité ciblée des soins, la Couverture Maladie Universelle (CMU) et le renforcement des infrastructures sanitaires, notamment l'EPHR de Guiglo. Toutefois, dans la sous-préfecture de Guiglo, plusieurs obstacles persistent : les coûts du trajet, de la consultation et des examens médicaux. À cela s'ajoutent la longue distance, le temps mis et la précarité des routes. Du fait de leurs conditions économiques précaires et de leurs positions géographiques, les populations rurales de la sous-préfecture de Guiglo éprouvent des difficultés à accéder aux soins de santé dans l'EPHR de Guiglo. Les ménages à faibles revenus contractent des dettes pour se soigner ou s'orientent vers les soins traditionnels.

Afin d'assurer un accès réel et équitable aux soins de santé des ménages ruraux de ladite sous-préfecture, il sera important de bitumer le tronçon Guiglo-Taï, de réduire les frais des prestations dans les hôpitaux de référence et d'optimiser l'accès et l'utilisation de la CMU dans les villages.

Références bibliographiques

DENIZHAN Duran, 2019, *Évaluation des systèmes de financement de la santé en Côte d'Ivoire,* rapport dans le cadre du programme de financement de la santé en Côte d'Ivoire de la Banque mondiale, Abidjan, 78p.

ETIEN Amany Elysée, 2020, « L'accès aux soins dans les hôpitaux publics ivoiriens : une analyse par le modèle de comptage », Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 14p.

FOFANA Memon et DAYORO Z. Arnaud Kevin, 2014, « Le recours aux systèmes de santé publique en Côte d'Ivoire : une approche par le noyau dur dans le district sanitaire d'Agboville », *in Rev. ivoir. anthropol. sociol. KASA BYA KASA,* n° 24, p.97-110.

GOBA Boliga Zéphirin, 2012, « L'impact des politiques de santé publique en Côte d'Ivoire 1980-2010 : état des lieux, conséquences et perspectives », Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan, *Rev hist archéol afr* (*GODO GODO),* vol.22, p.142-157.

INS, 2015, *RGPH 2014_Répertoire des localités : région du Cavally, Abidjan*, 36p.

KOFFI, Kouadio Athanase, 2024, *Étude géographique du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et recours aux soins dans la ville de Zuénoula (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, thèse unique de doctorat en géographie, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire, 346p.

KOFFI Loukou Bernard, 2022, « La santé publique en Côte d'Ivoire : un secteur clé de développement en difficulté (1980-1994) », *International Journal of Humanities and Social Science Invention*. Vol.11, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan, p.38-44.

KOUADIO Akou Aka, 2010, « L'accessibilité des populations rurales aux soins de santé dans le département d'Abengourou (Côte-d'Ivoire) », *in Les Cahiers d'Outre-Mer*, Revue de géographie de Bordeaux, p.439-459.

MSHP, 2016, *Politique nationale d'amélioration de la qualité des soins et des services de santé en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 67p.

MSHP et DPPEIS, 2016, *Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS)* 2015, Abidjan, 316p.

MSHP, 2017, *Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) 2016*, Abidjan, 351p.

MSHP et DIIS, 2018, *Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) 2017*, Abidjan, 397p.

MSHP et DIIS, 2020, *Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) 2019*, Abidjan, 471p.

MSHP/CMU, 2021, *Plan national de développement sanitaire 2021-2025*, Abidjan, 157p.

MSHP/CMU et DIIS, 2021, *Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) 2020*, Abidjan, 593p.

MSHP et DIPE, 2010, *Critères et normes d'implantation et d'ouverture des établissements sanitaires*, Abidjan, 17p.

MSLS, 2012, *Plan National de Développement sanitaire 2012 – 2015,* Abidjan, 94p.

N'DRI Yoman, 2008, « Comment se soigne-t-on aujourd'hui en Côte d'Ivoire », Vendredi du CERAP, 12p.

OMS, 2017, *Stratégie de coopération de l'OMS 2016-2020 : Côte d'Ivoire 2016*, Abidjan, 87p.

OMS, 2010, *Accroître l'accès aux personnels de santé dans les zones rurales ou reculées grâce à une meilleure fidélisation*, Genève, 73p.

webographie

https://fr.wikipedia.org/wiki/Guiglo, consulté le 02 / 09 / 2025 à 21 h 10 min

https://www.rezoivoire.net/ivoire/villes-villages/399/la-ville-de-guiglo.html, consulté le 02/ 09 / 2025 à 21 h 35 min

LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES

EKPO Kouadio Victorien
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
Philosophie – bioéthique

Résumé

Les questions de la gouvernance sanitaire constituent des enjeux majeurs pour l'épanouissement de tous les individus. Elles favorisent la quiétude quand elles intègrent les préoccupations humanistes de respect de l'égalité, de l'équité et de prise en charge de la vulnérabilité. Toutefois, en Afrique, les environnements politico-économiques et éthico-culturels, en contribuant à la consolidation de la gouvernance sanitaire, comportent des défis de divers ordres qui sont, parfois, à la source de vives inquiétudes. Dans cette logique, peut-on construire une gouvernance hospitalière fiable dans une Afrique où les pathologies de la gouvernance et les exigences éthico-culturelles créent des désordres dans la promotion des soins de santé ? L'intellection de cette interrogation est orientée par l'objectif qui est d'évaluer les défis de la mise en œuvre des politiques de santé, et l'influence toxique de certaines exigences éthico-culturelles sur celles-ci, en vue de cheminer vers une gouvernance sanitaire plus viable. La réalisation de cet objectif est construite à partir des méthodes historique comparative et critique. L'interaction de ces méthodes conduit à la vérification de l'hypothèse suivante : la gouvernance sanitaire en Afrique peut atteindre ses objectifs si elle est épurée de ses germes nuisibles.

Mots-clés : Afrique, éthico-culturelle, gouvernance sanitaire, politico-économique, viable.

Abstract

The issues of health governance are major challenges for the flourishing of all individuals. They promote tranquility when they incorporate humanistic concerns of respect for equality, equity, and care for vulnerability. However, in Africa, the political-economic and ethical-cultural environments, in contributing to the consolidation of health governance, present challenges of various kinds that are, at times, a source of great concern. In this logic, can we build reliable hospital governance in an Africa where governance pathologies and ethical-cultural requirements create disorders in the promotion of health care? The intellection of this question is guided by the objective of assessing the challenges of implementing health policies,

and the toxic influence of certain ethical-cultural requirements. The interaction of these methods leads to the verification of the following hypothesis: health governance in Africa can achieve its objectives if it is cleansed of its harmful germs.
Keywords: Africa, ethical-cultural, health governance, political-economic, viable.

Introduction

La gouvernance sanitaire en Afrique est orientée par des textes internationaux et nationaux qui organisent la réalisation du droit à la santé. Dans cette perspective, les États africains investissent dans le domaine sanitaire pour accroitre les conditions d'égal accès aux soins de santé. Par conséquent, les pays africains mènent des négociations avec d'autres pays dans le cadre de la diplomatie sanitaire. La volonté de mise en œuvre d'une gouvernance sanitaire viable engage les États africains à prendre en compte les déterminants de la santé qui sont multifactoriels. Cependant, l'engagement des États pour une bonne gouvernance sanitaire est limité par des exigences politico-économiques et éthico-culturelles qui gangrènent les conditions de la réalisation du droit à la santé. En effet, le mode de gouvernance politique et économique de nombreux États, caractérisé par le manque de transparence et la politique de la dépendance, d'une part, et les exigences éthico-culturelles liées par exemple à l'itinéraire thérapeutique et à la représentation de la maladie, d'autre part, constituent des écueils de la gouvernance sanitaire en Afrique. Dans ces conditions la question principale de notre réflexion est formulée comme suit : peut-on construire une gouvernance hospitalière fiable dans une Afrique où les pathologies de la gouvernance et les exigences éthico-culturelles créent des désordres dans la promotion des soins de santé ? Cette interrogation est guidée par l'objectif qui est d'évaluer les défis de la mise en œuvre des politiques de santé, et les impacts néfastes de certaines exigences éthico-culturelles sur celles-ci, en vue de cheminer vers une gouvernance sanitaire plus viable. Les méthodes historique comparative et critique vont orienter notre réflexion. La combinaison de ces méthodes conduit à la vérification de l'hypothèse qui stipule que : la gouvernance sanitaire en Afrique peut atteindre ses objectifs, si elle est épurée de ses germes nuisibles. Il est question de promouvoir plus de transparence dans la gestion des relations de soins et une éducation pour lutter contre les exigences culturelles néfastes à la santé. La vérification de notre hypothèse sera réalisée à partir de la réponse aux questions subsidiaires suivantes : quels sont les avatars de la gouvernance sanitaire en Afrique ? Qu'est-ce qui caractérise les pathologies politico-économiques de la gouvernance sanitaire et les exigences éthico-culturelles africaines ? Comment envisager une gouvernance sanitaire responsable en Afrique ?

1. Les avatars de la gouvernance sanitaire en Afrique

La santé est une exigence universelle. Elle concerne chaque individu, toutes les sociétés et les États. À cet effet, la préservation et la restauration de la santé, y compris la prévention d'états pathologiques, exigent une gouvernance dont la dynamique dépend des époques, des sociétés et du niveau des connaissances biomédicales. Pour faire face à l'adversité de la maladie, les sociétés traditionnelles africaines ont développé une médecine dont la gouvernance était surtout fondée sur les exigences dictée par des dieux. La solidarité, le respect de la vie et de la vulnérabilité des patients fait que les soins de santé étaient dispensés gratuitement, quand il y avait un prix à payer ce prix était symbolique. Dans certaines circonstances le patient offrait des présents symboliques au guérisseur après la guérison, en guise de reconnaissance. La gouvernance sanitaire avait une base communautaire et en cas d'épidémie, s'il y avait des sacrifices à faire pour conjurer le sort, ces sacrifices relevaient de la communauté ou de la famille qui a un droit et un devoir de regard sur la gestion des pathologies développées par ses membres. La régulation de cette médecine, fondée sur une cosmologie traditionnelle dominée par la convocation des dieux dans le processus de guérison, se rapproche des exigences de la gouvernance de la médecine scientifique proposée, entre autres, par Hippocrate à travers un corpus normatif.

Par-delà la prolifération des codes d'éthique et de déontologie dans la pratique médicale, le serment d'Hippocrate constitue l'un des plus anciens textes de régulation de l'art médical. Les principes de respect de la vie, de la confidentialité et de la bienfaisance, occupant une place essentielle dans la gouvernance des relations de soins, sont en réalité une extension du serment d'Hippocrate qui s'actualise et s'enrichie dans le contexte de la gouvernance sanitaire contemporaine.

Dans le prolongement du culte de la santé, marqué du sceau de la médecine scientifique, la gouvernance sanitaire dans les sociétés africaines modernes se situe dans le contexte d'un monde globalisé. Ainsi, les questions sanitaires, au-delà de leurs aspects locaux, se transforment parfois en problème mondial à cause des migrations et de la solidarité au sein de la famille humaine. La gestion de la santé devient objet de négociation entre des acteurs des pays du monde. Elle se réalise à travers la diplomatie sanitaire.

> La diplomatie sanitaire fait référence aux processus de négociation qui façonnent et gèrent l'environnement politique de la santé. Elle prend place dans de nombreux endroits, qui pour certains sont dédiés aux négociations en santé durant l'Assemblée mondiale de la Santé, et pour d'autres couvrent un programme plus vaste, telle l'Assemblée générale des Nations Unies ou le Conseil des droits de l'homme. Ceci peut aboutir à la conclusion d'accords, de traités et de conventions internationaux. Dans

> certains cas, les États Membres sont représentés par de hauts responsables de la santé, tels les ministres de la santé ; dans d'autres forums ou conférences internationales majeures, les négociations sont habituellement menées par des diplomates, mais on peut aussi inclure d'autres acteurs majeurs, telles les organisations non gouvernementales internationales (A. Alwan, 2014).

La diplomatie sanitaire favorise une harmonisation des politiques de santé pour une gouvernance collaborative de la santé. Elle contribue à l'accès aux médicaments, aux technologies de santé et aux innovations thérapeutiques au nom du principe du partage des bienfaits de la recherche scientifique. Elle créé un environnement favorable à la sécurité sanitaire qui est un gage de développement des États africains. La diplomatie débouche sur des accords à respecter par les parties prenantes. Elle participe à la réalisation de l'objectif de la couverture sanitaire universelle en tant que déterminant essentiel pour l'égal accès aux soins de santé en Afrique. L'OMS est la principale structure organisatrice de la gouvernance sanitaire mondiale. Elle oriente l'action sanitaire internationale pour qu'elle soit plus solidaire, juste et équitable. Malgré la quête d'équité dans l'accès aux soins et les efforts de l'OMS, les États n'ont pas tous la même influence dans les négociations.

La diplomatie sanitaire implique des rapports de force, le donnez et le recevoir. Elle met en jeu des intérêts, parfois, complémentaires et divergents (des velléités de domination, des aspects économiques, débouchés pour l'industrie pharmaceutique…) dans le domaine médical. Au-delà des intérêts sanitaires et de la solidarité entre les humains, la diplomatie sanitaire offre des perspectives économiques pour les firmes qui investissent dans la santé et ouvre les tiroirs du néocolonialisme avec des positionnements stratégiques et géostratégiques pour les États. Les pays et les firmes qui investissent plus dans la recherche biomédicale ont un poids déterminant dans les politiques de santé au plan mondial. Dans cette logique, l'Afrique n'a pas une place importante dans la gouvernance sanitaire mondiale, en ce sens que la recherche biomédicale se trouve dans la misère pour des raisons économiques et de gouvernance.

La gouvernance sanitaire en Afrique déborde le cadre des États. Elle part des questions locales pour s'inscrire dans un cadre globale. Elle est, alors, orientée de façon générale par des Déclarations et recommandations internationales et nationales, notamment celles de l'OMS, de l'UNESCO (ODD N° 3), le Serment d'Hippocrate, l'Initiative de Bamako (IB) (1987) à la suite de la Déclaration d'Alma-Ata (1978), la Déclaration d'Abuja 2001, les PNDS, l'éthique et la déontologie médicale, etc. Pour réussir l'accès aux soins des populations africaines grâce à la gouvernance sanitaire, l'article 16 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples estime que : « les États parties à la présente Charte s'engagent à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de

maladie » (OUA, 1981). L'accès égal et à tous aux soins de santé, impliquant la non-discrimination, est une exigence de la Charte qui doit servir de boussole à la gouvernance sanitaire. La gouvernance sanitaire est fondée sur des textes justifiant les actions des gouvernements en quête de réalisation du droit à la santé des populations. Les pays africains ont ratifiés la plupart des chartes relatives à la gouvernance sanitaire et s'inspirent des recommandations mondiales et continentales de la gouvernance sanitaire dans leurs pays respectifs. C'est pour cela que,

> En Afrique au sud du Sahara, au lendemain des indépendances, c'est la conception de "la santé pour tous" qui était la règle, et la gratuité des soins le système dominant (…). Cependant, la situation économique des pays africains durant les années soixante-dix et quatre-vingts, caractérisée par une stagnation et une récession économique et par l'aggravation des conditions sanitaires, a conduit les dirigeants de ces pays ainsi que les instances internationales à remettre en question le système de fourniture gratuite des soins (S. Tizio, Y.-A. Flori, 1997, p. 2).

La gouvernance sanitaire en Afrique se situait dans la logique de la santé pour tous promus par l'OMS. Sa mise en œuvre, sur une base égalitariste dans l'accès aux soins sera remodelée pour exiger une contribution financière aux patients. L'Afrique est partie d'une gouvernance caractérisée par la gratuité de l'État providence au payement des soins avec l'initiative de Bamako, découlant de la déclaration d'Alma-Ata. L'équité dans l'accès aux soins qui est essentielle à cette initiative rencontre des difficultés dans sa réalisation : « l'évaluation de l'implantation de l'IB dans huit pays africains réalisée par l'UNICEF (…) a conclu que le problème de l'équité demeurait irrésolu tant d'un point de vue individuel (l'accès aux soins pour les indigents) que collectif (la capacité d'une communauté à auto-financer les coûts récurrents des centres de santé primaires) » (V. Ridde, 2004, p. 18). La crise de l'équité dans la gouvernance sanitaire perturbe l'égal accès aux soins et les privilégiés seraient ceux qui ont les moyens économiques pour payer les soins.

La gouvernance sanitaire en Afrique a connu plusieurs mutations. Nous sommes quittés d'une gouvernance disparate avec la médecine traditionnelle, à une gouvernance institutionnelle avec des engagements nationaux et internationaux. La question d'égal accès traverse toutes les évolutions et structuration de la gouvernance sanitaire en Afrique qui comporte des écueils relatifs à l'égalité dans l'accès aux soins. La problématique de l'Égalité préfigure les pathologies de la gouvernance sanitaire en Afrique.

2. Les pathologies politico-économique de la gouvernance sanitaire et les exigences éthico-culturelles africaines

Les pathologies de la gouvernance sanitaire sont liées à plusieurs déterminants. Nous insisterons, ici, sur les déterminants politico-économiques et éthico-culturels qui font entorse à la santé pour tous. Du point de vue politico-économique, la gouvernance sanitaire est assez déstabilisée par de nombreux facteurs. La crise de la recherche médicale est révélatrice des maux qui gangrènent les politiques de soins. En réalité, « le continent reste soumis à un certain nombre de menaces telles que la tuberculose, le VIH, le paludisme, les maladies tropicales négligées et les maladies non transmissibles, qui, malgré leur recul, restent bien au-dessus de la moyenne mondiale » (OMS, 2022, p. 11).

La diplomatie vaccinale, pendant l'épidémie de la Covid-19, a révélé la fragilité de la gouvernance des systèmes de santé africains qui ont une dépendance pathologique vis-à-vis des autres continents. Pendant la Covid-19, le continent africain attendait les remèdes, et principalement les vaccins, de l'extérieur pour faire face à la pandémie. Les limites de la recherche biomédicale, liée au faible investissement dans ce domaine, fait qu'on parle de MTN (Maladie Tropicales Négligée). Le vocable « négligée » exige un questionnement : d'où vient la négligence ? Pourquoi cette négligence ? La négligence vient des firmes pharmaceutiques qui n'investissent que dans des recherches ou produits économiquement rentables. Elle vient aussi des États africains développant une politique de la dépendance à l'égard de la recherche médicale menée dans les autres pays. Après plus de 60 ans d'indépendance, la gouvernance médiocre des ressources économiques maintien de nombreux pays dans la dépendance sanitaire à l'égard des pays occidentaux et asiatiques possédant de nombreux brevets. « L'Afrique ne représente que 4,20% des 5 millions de demandes de brevets déposées en un demi-siècle » (M. Kouamé, 2024). Le faible pourcentage de brevets obtenus par le continent africain consacre la subordination des pays africains aux géants pharmaceutiques dans l'accès aux soins de santé.

Malgré les politiques de partage des bienfaits de la recherche scientifique, en vue d'une justice globale, l'accès équitable aux médicaments est une véritable gageure en Afrique. À en croire l'Unesco (2008, p. 64) « de nombreux bienfaits de la science sont inégalement répartis, par suite des asymétries structurelles qui existent entre les pays, les régions et les groupes sociaux, ainsi qu'entre les sexes ». L'économie joue un rôle fondamental dans le partage des bienfaits de la recherche. Les pays pauvres ne bénéficient pas toujours de façon symétrique des fruits de la recherche médicale à cause des droits de propriété intellectuelle et des exigences de rentabilité des investissements économiques dans la recherche. Dans ce contexte, des conflits d'intérêts opposent les firmes pharmaceutiques et les laboratoires aux impératifs de la santé individuelle et collective, et les pays africains sont parfois écartés à cause des brevets. « Les brevets déposés pour des produits pharmaceutiques représentent l'un des plus gros obstacles

dans l'accès des populations à des médicaments essentiels dans les pays en développement. Ils démultiplient les prix et empêchent une production meilleur marché » (C. Fischer, 2013). Le partage des bienfaits de la recherche est pris en otage pas les brevets qui ne facilitent pas sa réalisation.

Les brevets limitent l'accès à des médicaments. Pourtant, « l'ADPIC peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments » (B. Boidin, 2005, p. 78). Les valeurs humanistes censées orienter la structuration des brevets vers une politique de santé plus équitable sont amputées par la logique économique. En effet, « le droit du commerce prédomine sur le droit à la santé » (B. Boidin, 2005, p. 79). Le droit des propriétés intellectuelles semble exacerber la logique économique au détriment de la solidarité qui exige la prise en charge des personnes vulnérables.

La gouvernance sanitaire, favorisant l'épanouissement du droit à la santé et l'accès aux soins de santé, ne peut être pensée et réalisée de façon lucide, aujourd'hui, sans l'économie qui interfère et module les offres de santé à des degrés variés. La gouvernance des soins a un coût. « Si le soin a un prix, les valeurs du soin ne s'épuisent pas dans le prix qu'on propose » (J.-P Pierron, D. Vinot et E. Chelle, 2018, p. 7). Les investissements financiers dans les soins de santé ne sauraient déconstruire leur humanisme qui transcende le volet économique. Les principes humanistes relatifs au respect de l'humain et à la prise en charge de sa vulnérabilité ne doivent pas être édulcorés par la logique économique.

En réalité, la posture de l'Afrique dans la diplomatie sanitaire s'accommoderait de celle de l'indigence. Par conséquent, la gouvernance sanitaire en Afrique semble dépendre de « l'humanitaire », de la solidarité des autres pays à l'égard du continent. Cela crée un impérialisme sanitaire dans laquelle les pays africains semblent se complaire. Les systèmes de santé de nombreux pays en Afrique bénéficient de l'aide ou de l'assistance extérieure. Des pays n'investissent pas, toujours, le taux de PIB exigé par les normes internationales ou africaines dans la santé. Par conséquent, la gouvernance est sous perfusion de l'aide extérieur et les politiques d'égal accès aux soins sont fragilisées.

La corruption de certains gouvernants et acteurs de la santé accentue la misère économique des populations en réduisant les possibilités d'investissement dans la santé et le pouvoir d'achat des populations. « L'utilisation des ressources publiques à des fins privées, la surfacturation des actes et la création de pénurie à travers le refus de donner les médicaments censés être distribués gratuitement, le détournement des patients et le racket sont des actes qui sabotent les actions des gouvernements qui cherchent à satisfaire le droit à la santé des

populations » (K. V. Ekpo, p. 69). Le détournement des investissements des États dans la santé est préjudiciable à toute la population. L'économie est un déterminant important de la santé. Sans argent, les individus ne peuvent pas se soigner comme il se doit et créer les conditions adéquates pour préserver leur santé. Sur le continent africain,

> L'équité en santé, l'optimisation des ressources et l'accès aux services de santé pour tous sont autant de questions qu'il reste à traiter. Il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de le faire plus équitablement. Une mauvaise exécution du budget et la réduction des ressources disponibles pour la santé se traduisent par des dépenses élevées et des systèmes de santé inéquitables qui ne garantissent l'accès qu'à ceux qui peuvent payer (OMS, 2022, p. 15).

Le malaise de la gouvernance politique, caractérisée par la difficile implantation de la démocratie, les guerres et le terrorisme, déstructurent les systèmes de santé. En fait, la mauvaise gouvernance démocratique de certains pays se réalise dans la gouvernance des ressources médicales avec une allocation inique des infrastructures, des acteurs de la santé et de grandes disparités préjudiciables à une partie de la population. Conscient des limites des politiques de santé, les gouvernants de plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne pratiquent le tourisme médical : ils vont se soigner à l'extérieur de leurs pays (en Europe, aux États-Unis, en Afrique du nord), non pas, parce qu'il n'y a pas de personnel de santé qualifié dans leurs pays d'origine[1], mais parce qu'ils sont convaincus que le tableau technique est limité, généralement, par le manque ou l'insuffisance d'investissement pour obtenir des infrastructures de pointes.

À côté des problèmes politico-économiques préjudiciables à une gouvernance sanitaire, compatible avec la promotion de l'égal accès aux soins, il y a des problèmes éthico-culturels à évaluer. L'itinéraire thérapeutique des patients et les représentations culturelles de certaines maladies sont de véritables obstacles aux politiques gouvernementales de l'accès aux soins. Les croyances culturelles font que pour certaines maladies où il existe des traitements efficaces, les malades ne vont pas à l'hôpital, parce qu'ils considèrent la maladie comme une réalité métaphysique. Il faut, en conséquence, chercher la solution métaphysique chez les guérisseurs ou des soit disant prophètes (dans des camps de prières) pour conjurer le mal. Les croyances contre-réalistes, relatives à l'origine de certaines maladies font que des malades sont pris en otage dans des camps de prières et par des guérisseurs. Dans ce contexte, lorsque le malade se rend à l'hôpital, il est très affaibli et il est parfois trop tard pour une prise en charge médicale.

Le diagnostic des différentes pathologies de la gouvernance sanitaire en Afrique présenté ci-dessus exige des thérapies. À cet effet, la voie d'une gouvernance sanitaire plus responsable devient salutaire.

[1] La fuite des médecins africains vers l'Occident est récurrente. Il arrive que ce soit ces mêmes médecins qui accueillent les gouvernants pour leur séjour thérapeutique en dehors de leurs pays.

3. Vers une gouvernance sanitaire responsable en Afrique

La misère sociale est la résultante de la crise de la gouvernance comportant de multiples déterminants. Quand elle est caractérisée par le clientélisme, des appétits égoïstes individuels, tribaux, ou des intérêts privés relatifs à une classe donnée l'égal accès aux soins de santé dépérit. Pour une gouvernance sanitaire honorable, il faut cheminer vers un nouveau contrat éthique. « Le nouveau contrat éthique doit contribuer à vacciner la société africaine contre la corruption pour déconstruire les discriminations qui sont un terreau favorable pour la misère du droit à la santé. Il est légitime d'améliorer la culture de la responsabilité éthico-juridique et le respect des droits de l'homme qui vont de pair avec le droit à la santé » (K. V. Ekpo, p. 71). La gouvernance sanitaire, éthiquement recevable, contribue à l'épanouissement du droit à la santé des individus en réalisant l'égal accès aux soins de santé.

L'engagement dans cette voie passe par une réforme de la gouvernance sanitaire et une application effective des normes des politiques de santé. Le mal de la plus part des pays de l'Afrique ne réside pas dans l'absence de normes, mais dans l'application médiocre des normes existantes. Pour réussir une gouvernance plus viable, les gouvernements doivent commencer à respecter les constitutions de leurs pays et les législations qui les accompagnent. Il leur revient de créer les conditions d'une véritable démocratie politique ayant pour piliers la transparence intégrale dans la gestion des affaires publiques et le respect des libertés individuelles et collectives dans un climat de sécurité sociale et psychologique. Cela permettra aux citoyens de dénoncer, sans crainte, l'allocation des ressources sanitaires contraire à l'égal accès aux soins.

En outre, le jeu de l'éducation thérapeutique est indispensable pour éviter des pertes de temps inutiles et les croyances contre-réalistes. L'environnement naturel, socio-politique et émotionnel sont des déterminants fondamentaux pour l'éducation thérapeutique inscrit dans un cadre global. L'éducation thérapeutique se réalise à travers des informations adéquates sur la santé. Elle donne des indications nécessaires aux personnes pour qu'elles puissent gérer, de façon adéquate, leur santé et prendre des décisions raisonnables dans le domaine sanitaire. Elle fonde la responsabilité individuelle du sujet. Cette éducation va de pair avec l'idéal démocratique. La gouvernance sanitaire en Afrique, en prenant pour repère le droit des malades, doit consolider la démocratie sanitaire en accordant une place à l'autonomie des patients à travers des informations leur permettant de faire des choix éclairés. Selon G. Moutel (2003, p. 28) « le concept de démocratie sanitaire (…) tend à transposer les principes de la démocratie au champ de la santé. Cette évolution des processus d'information et, par là même, de consentement (…) fait du profane un acteur central dans des choix complexes ». Le principe de

gouvernance par la démocratie sanitaire, en accordant l'autonomie aux patients, ne saurait tolérer des choix individuels préjudiciables à la collectivité. Elle doit éviter la remise en cause du savoir scientifique du médecin au profit des croyances contre-réalistes. Ces croyances accordent du crédit à des attitudes culturelles, dans l'origine des pathologies, au détriment de l'objectivité du diagnostic médical pour des maladies contre lesquelles des traitements efficaces sont disponibles en milieu hospitalier. Le respect de l'autonomie et du consentement des personnes n'implique pas de laisser libre cours aux fantasmes individuelles sans restriction. L'expression des fantasmes doit être raisonnable et un équilibre est à établir entre eux et la rationalité médicale et le bien de la société.

La gouvernance sanitaire en Afrique exige la démocratie sanitaire dans un monde ou l'information médicale est de plus en plus accessible aux citoyens. En effet avec la prolifération d'internet, consacrant la démocratisation dans l'accès au savoir en général et au savoir médical, il serait difficile de cacher certaines informations au malade en ce qui concerne son état de santé et l'évolution de sa maladie et les risques qui l'accompagnent. Avec internet, les patients peuvent être acteurs de leur santé à travers ce qu'il est convenu d'appeler la santé connectée. Suivant G. Moutel (2003, p. 58), « en instituant un véritable self-service de l'information, et, qui plus est, de la décision médicale, ce nouvel outil de communication apporte une nouvelle dimension à l'exercice de la médecine (…) dès lors que chacun peut collecter des informations, voire, effectuer des démarches diagnostiques et/ou thérapeutiques ». La santé connectée, gagne progressivement du terrain dans la gouvernance sanitaire des pays africains et cela est salutaire. Dans cette perspective le Réseau d'Afrique Francophone pour la Télémédecine (RAFT) a été mis en place. Pour aider les populations à accéder aux soins, le RAFT a développé différents outils de la santé connectée :

> [La] Télé-expertise avec le logiciel Bogou. Bogou est un logiciel permettant d'accéder à distance à des avis d'experts pour confirmer des diagnostics, ou affiner la prise en charge de patients. Le système est basé sur le concept de communauté virtuelle d'experts dans différents domaines d'expertise. Il est particulièrement adapté pour gérer des images médicales. La sécurité et la confidentialité est assurée par un système de cryptage par clés publiques et privées. [Le] Télé-enseignement avec le logiciel Dudal. Dudal est un logiciel permettant de diffuser et de suivre des cours interactifs, même sur un réseau à bas débit (RAFT).

Les applications développées par le RAFT contribuent à la gouvernance sanitaire en Afrique pour une meilleure prise en charge des patients, surtout ceux éloignés des centres de santé. Les efforts dans le domaine de la santé sont à améliorer pour un accès plus importants aux outils de la santé connectée qui ne remplacent pas pour autant les médecins. Ces outils sont des auxiliaires pour la prise en charge des individus et permettent à ceux-ci de surveiller leur santé et

de mieux comprendre les symptômes de certaines maladies pour alerter à temps le médecin qui doit assurer la prise en charge médicale.

Il est évident que la coopération est indispensable dans la gouvernance sanitaire, mais la place qu'occupe l'Afrique ne doit pas être celle d'une dépendance pathologique. Son poids dans la diplomatie sanitaire est à améliorer au fil des années pour qu'elle ait une posture honorable. Au regard de la vulnérabilité économique de nombreux États africains, comment trouver les ressources pour financer la recherche médicale ? La solution se trouve dans la bonne gouvernance avec pour corolaire la lutte contre la corruption qui est un véritable mal pour la gouvernance politique en général et pour la gouvernance sanitaire en particulier. La bonne gouvernance facilitera la coopération féconde entre les pays africains pour booster la recherche médicale. Il est donc nécessaire que les gouvernements investissent davantage dans la recherche médicale avec des priorités à court, moyen et long terme. Les coopérations déjà entamées avec la médecine traditionnelles sont à encourager en faisant l'effort d'inscrire cette médecine dans la logique scientifique.

Conclusion

La gouvernance sanitaire en Afrique est tiraillée entre plusieurs exigences économico-politiques et imprégnées d'exigences éthico-culturelles qui interfèrent dans les prises de décisions. La qualité viable de la gouvernance sanitaire manifeste la solidarité entre les individus de la famille humaine. Elle favorise la prise en charge du sujet en péril grâce à des thérapies. Et elle met en place des conditions pour éviter la détresse des individus à travers la prévention des maladies. Quelle que soit son orientation, la gouvernance sanitaire a, en principe, pour finalité le souci de l'autre et la lutte contre la vulnérabilité causée par l'adversité de la maladie qui se présente comme un ennemi commun de l'humanité. La maladie est, alors, à combattre, à mettre en quarantaine et son apparition est à désamorcer à travers différentes stratégies.

La gouvernance sanitaire doit donc permettre au médecin de répondre à une demande sociale de solidarité en créant les meilleures conditions de prise en charge possible des patients. L'avenir de la gouvernance sanitaire en Afrique résidera dans sa capacité à contribuer à l'innovation technique pour déconstruire les vulnérabilités qui l'assiègent. Malgré les écueils liés à la prise en compte des besoins individuels et collectifs de santé, une réflexion coopérative pour une gouvernance sanitaire éthiquement responsable est indispensable. Cette réflexion aboutira à une culture de l'interdépendance en accordant une place honorable à l'Afrique dans la diplomatie sanitaire grâce à une nouvelle politique active dans la recherche médicale.

Bibliographie

ALWAN Ala, 2014, *Résumé du troisième séminaire sur la diplomatie sanitaire*, https://applications.emro.who.int/docs/Policy_Brief_2014_FR_15495.pdf?ua=1, consulté le 17/03/2025.

BOIDIN Bruno, 2005, « Droit à la santé et coopération internationale : les déficiences institutionnelles », *Monde et développement,* n° 129.

EKPO Kouadio Victorien, 2023, « Le respect de l'humain en Afrique : des avatars de l'économie au droit à la sante », *Mosaïque*, Revue interafricaine de Philosophie et de Sciences humaines, N° 30, Institut Supérieur Don Bosco, Lomé.

FISCHER Christiane, 2013, *Égalité et justice en santé publique ? ADPIC et autres : dispositions réglementant les droits d'exploitation des brevets pharmaceutiques,* Friedrich-Ebert-Stiftung, Politique Globale et Développement, http://library. fes.de/pdf-files/iez/09664.pdf. Consulté le 17/11/2024.

KOUAMÉ Modeste, 2024, *L'Afrique ne représente que 4,20% des 5 millions de demandes de brevets déposées en un demi-siècle*, https://afrique.le360.ma/economie/lafrique-ne-represente-que-420-des-5-millions-de-demandes-de-brevets-deposees-en-un-demi-siecle_NB4SP6XIX5AEVOKLC4HRTWIFTQ/, consulté le 27/06/2025.

MOUTEL Grégoire, 2003, *Le consentement dans les pratiques de soins et de recherche en médecine. Entre idéalisme et réalités cliniques*, Paris, L'Harmattan.

OMS, 2022, *Atlas des statistiques sanitaires africaines 2022 Analyse de la situation sanitaire de la Région africaine*, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/364853/9789290313755-fre.pdf?sequence=1, consulté le 27/06/2025.

OUA, 1981, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples,* https://au.int/sites/default/files/treaties/36390-treaty-0011-african charter on human and peoples rights f.pdf, consulté le 21/08/ 2024.

PIERRON Jean-Philippe, VINOT Didier et CHELLE Elisa (dir.), 2018, « Introduction », *Les valeurs du soin. Enjeux éthiques, économiques et politiques,* Paris, Seli Arslan.

RAFT, « Outils » in https://raft.network/outils, consulté le 25/09/2024.

RIDDE Valéry, 2004, *L'initiative de Bamako 15 ans après Un agenda inachevé*, https://documents1.worldbank.org/curated/en/417091468763473890/pdf/303780HNP0BamakoInitiativeReview.pdf, consulté le 21/5 2025.

TIZIO Stéphane, FLORI Yves-Antoine, 1997, *De la gratuité à la tarification des soins en Afrique subsaharienne: grandeur et décadence de l'objectif « santé pour tous,* [Rapport de recherche] Laboratoire d'analyse et de techniques économiques (LATEC), https://hal.science/hal-01526522/document, consulté le 21/5 2024.

UNESCO, 2008, *Cours de base de bioéthique, section 1 : syllabus programme d'éducation en éthique*, Paris, Unesco.

POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022

GONON Amèvi Agbéri

OUGMA Hombamana

Université de Lomé, Laboratoire d'Analyse d'histoire Sociopolitique (LaHisPo), Lomé-Togo

Spécialité : Gouvernance Hospitalière (GHO)

Résumé

Au Togo, le paludisme demeure un problème de santé publique. Cette endémie représente la première cause de morbidité et de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans enregistrés dans les formations sanitaires avec un taux de 33,1% en 2010 (Rapport PNS, 2010, p.6). L'Etat Togolais conscient de l'importance que revêt la santé, a entrepris des reformes en matière de lutte contre le paludisme. Ainsi, plusieurs efforts ont été consentis pour lutter contre cette maladie notamment la lutte anti vectorielle et la chimioprohylaxie. Mais, on a toujours assisté à une persistance du paludisme malgré les actions qui ont visé à l'éradiquer**.** Par rapport à ce constat, la politique nationale de lutte contre le paludisme a-t-elle été efficace ? L'objectif visé par cette étude est d'analyser la politique nationale de lutte contre le paludisme. L'approche documentaire utilisée est variée et fondée sur la consultation des mémoires, des rapports, des thèses et des sources orales. Tout d'abord, il s'agit de faire l'état des lieux du secteur de la santé, ensuite présenter les différentes politiques de lutte contre le paludisme, et enfin dresser le bilan de la lutte antipaludique.

Mots clés : mortalité, morbidité, paludisme, politique, santé.

Abstract

In Togo, malaria remains a public health problem. This endemic disease is the leading cause of morbidity and mortality among children under the age of five recorded in health facilities, with a rate of 33.1% in 2010. The Togolese government, aware of the importance of health, has undertaken reforms in the fight against malaria. These reforms have made the fight against this

disease a strategic focus of the various policies adopted. The objective was to ensure that the population enjoys good health. Thus, several efforts have been made to combat the disease, notably through vector control and chemoprophylaxis. However, there has been a persistent resurgence of malaria despite the actions aimed at eradicating it. In light of this observation, what has the national malaria control policy consisted of? The objective of this study is to analyze the national malaria control policy in Togo. The documentary approach used is varied and based on the consultation of dissertations, reports, theses, and oral sources. First, it involves assessing the current state of the health system, then presenting the various malaria control policies, and finally evaluating the outcomes of the malaria control efforts.

Keywords: mortality, morbidity, malaria, policy, healt.

Introduction

Endémie parasitaire majeure au Togo, le paludisme bénéficie d'une attention particulière de la part de l'Etat togolais et du bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. Cette maladie transmise par les piqûres de moustiques du genre Anophèles, constitue depuis plusieurs décennies un obstacle majeur à la sécurité sanitaire des populations, puis au développement socio-économique du pays. Malgré les avancées scientifiques et les efforts déployés à l'échelle mondiale, régionale et nationale, le paludisme continue de peser lourdement sur les populations vulnérables. Conscient de cette réalité, le Togo a, dans les années 1970, mis en œuvre diverses politiques et stratégies visant à contrôler, puis à éradiquer le paludisme sur son territoire (M. Abi, 2006, p.60). Mais, force est de constater que cette endémie représente la première cause des morbidités et de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans enregistrés dans les formations sanitaires avec un taux de 33,1% en 2010 (Rapport PNS, 2010, p.6). Ce constat nous amènes à poser la question suivante : **La politique nationale de lutte contre le paludisme au Togo de 1994 à 2022 a-t-elle été efficace?**

Cet article a pour objectif d'analyser la politique de lutte contre le paludisme au Togo de 1994 à 2022. En vue de répondre à la problématique posée et atteindre l'objectif de cette contribution, nous avons consulté les documents à la bibliothèque nationale de l'Université de Lomé, des rapports du PNLP, la presse écrite et d'autres ouvrages abordant directement cette thématique. Nous avons également interrogé certains agents de santé au PNLP-Togo. Les résultats des recherches nous permettent d'esquisser le plan comme suit, tout d'abord, nous allons présenter

l'état sanitaire du pays entre 1994 à 2022, ensuite identifier les différentes politiques de lutte contre le paludisme et enfin faire le bilan de lutte contre cette maladie au Togo.

1. L'état des lieux du secteur sanitaire du Togo de 1994 à 2O22

L'analyse des données statistiques des formations sanitaires du pays révèle que le paludisme est l'une des causes principales des consultations au Togo. Cette maladie totalise en moyenne 40% des consultations externes en 1998, selon la politique nationale de santé (PNS, 1998, p.6). Elle représente la première cause des décès infantiles et chez les femmes enceintes.

Les enfants sont plus victimes de cette maladie. Selon la politique de santé (PNS) réalisé en 2010, le taux de prévalence nationale du paludisme est de 33,1% chez les enfants de moins de cinq ans. Elle est reconnue comme l'une des principales causes de décès des enfants. Cette maladie contribue également à l'anémie des enfants (PNS, 2010, p.6). Les données hospitalières révèlent que le paludisme grave est responsable de 14% des décès hospitaliers selon le recensement général de la population et de l'habitat. Cette endémie est également l'une des causes des mortalités maternelles au Togo. Ainsi, le taux de mortalité était de 437 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes de 2006 à 2010. Ce ratio est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain où on note respectivement 492 et 303 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (RGPH4, 2016, p.10).

En effet, la mortalité engendrée par cette pandémie a attiré l'attention des autorités du secteur de la santé. Les réflexions sur les mesures d'éradication de cette maladie ont permis d'adopter les politiques nationales de lutte contre le paludisme selon les orientations de l'Organisation Mondial de la santé (OMS).

2. Les politiques nationales de lutte contre le paludisme au Togo

La lutte contre le paludisme au Togo de 1994 à 2022 est caractérisée par une succession de plusieurs programmes avec des stratégies bien définies conformément au protocole sanitaire de cette maladie.

2.1. Les différentes étapes des programmes sanitaires de lutte contre le paludisme

En 1970, les travaux de dragage des lagunes de Lomé et d'Aného ont été les activités de grande envergure qui ont contribué à la réduction de la nuisance paludéenne. De 1975 à 1976, des études entomologiques ont permis d'établir la carte de répartition des vecteurs selon des strates écologiques. Durant cette période, une enquête épidémiologique réalisée au Togo par l'expert de l'OMS, le docteur Maruto, montre que sur 15 espèces d'anophèles présentes au Togo, seules 2 prédominent au pays (gambiae et funestus) (M. Abi, 2006, p. 60).

Les années 1980 ont connu l'application de la chimiothérapie des accès fébriles à la chloroquine et la prophylaxie antipaludique chez la femme enceinte. Les activités principales sont basées sur la prise en charge de tous les cas fébriles, la chimioprophylaxie chez les femmes enceintes, la surveillance épidémiologie du plasmodium falciparum et les essais de lutte biologique par les poissons larvaires. Durant cette période, les travaux de salubrité ont été entrepris. On note aussi, le désherbage des gîtes de repos aux alentours des habitations; le curage des caniveaux ; le recensement et la maitrise des gîtes périphériques (M. Abi, 2006, p.63).

Après l'adoption de la politique nationale de lutte contre le paludisme de 1994 à 1999, le Togo est retenu en 1997 parmi les 21 pays africains pour la mise en œuvre accélérée d'un plan de lutte antipaludique.

En Avril 2000, il a souscrit à l'initiative mondiale *« faire reculer le paludisme »* et il a également adhéré à la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du sommet extraordinaire sur le paludisme à Abuja. La lutte contre le paludisme s'est intensifiée en 2004 avec la promotion des MID pour éviter la piqure de moustiques (M. Abi, 2006, p.66). C'est dans cette même perspective que le Coordonnateur du PNLP, Atekpe Somiabalo déclarait:

«L'apport des moustiquaires imprégnées réside essentiellement dans le fait que le moustique est tué avant d'avoir piqué, contrairement au principe de l'application murale des insecticides simple qui ne le tue évidemment pas du tout »[1]. La promotion et l'utilisation des moustiquaires ont connu une progression de 2004 à 2022.

De 2004 à 2008, le Programme National de Lutte contre le paludisme (PNLP) a adopté le traitement à base d'artémisinine (ACT) comme traitement de première ligne contre le paludisme simple. Aussi, des Comités de Lutte contre le Paludisme (CLP) dans certaines régions ont été mis en place avec le renforcement des actions et campagne de masse couvrant

[1] ATEKPE Somiabalo, Coordonnateur national du PNLP, entretient le 11/04/2025 au siège du PNLP.

l'ensemble du territoire. Pour mieux lutter contre cette maladie, un renforcement du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) avec l'appui de l'OMS, Fonds mondial, USAID (United States Agency for International Development) a été mise en place. Face à la résilience des effets indirects du COVID-19 sur les services de lutte antipaludique, une hausse couverture a été mise en place dans les zones endémiques de 2019 à 2022. Dans les pays touchés par le paludisme, les personnes qui ont de la fièvre deviennent réticentes à se faire soigner par crainte de se faire prendre pour un malade du COVID 19, ce qui pouvait entrainer un paludisme grave ou la mort. C'est dans cette perspective que lors de la journée mondiale de lutte contre le paludisme, le 25 Avril 2021, le coordonnateur du PNLP-Togo, Tinah Atcha-oubou déclarait :

> Dans le contexte de cette pandémie, nous intégrons le COVID 19 dans la mise œuvre de toute nos interventions et nos messages de prévention. Nous encourageons les populations à ne pas avoir peur en cas de fièvre et à se rendre dans les centres de santé les plus proches pour y effectuer un test et recevoir le traitement antipaludique.

Malgré la pandémie du COVID 19, le gouvernement a mis en place des stratégies de lutte contre le paludisme.

2.2. Les stratégies de lutte contre le paludisme

La lutte anti vectorielle et le traitement préventif intermittent sont les stratégies qui ont été définies au Togo dans le cadre de lutte contre cette pandémie.

2.2.1. La lutte anti vectorielle

Les barrières préconisées pour la lutte contre le paludisme sont : les MID (Moustiquaires Imprégnées Durables), les rideaux imprégnés d'insecticide, les grillages anti-moustiques.

La nouvelle politique a permis l'accès de la majeure partie de la population aux Moustiquaires Imprégnées Durables et leur utilisation effective dans tous les ménages. Les MID sont distribués à travers les campagnes de masse organisées périodiquement ciblant les groupes vulnérables. Les rideaux imprégnés et grillages sont recommandés pour les maisons d'habitation, les dortoirs, les hôtels, les locaux d'hospitalisation dans les formations sanitaires, le milieu carcéral et certains lieux publics. En fonction des résultats d'études probantes, d'autres outils sont préconisés, notamment les produits répulsifs.

Mise à part la lutte anti-vectorielle, le traitement des gîtes larvaires aux larvicides permet également de tuer les larves de moustiques et de réduire en aval la densité des moustiques adultes dans les habitations (A.Thomas, 2022, p.26). Cependant, deux types de larvicides sont

utilisés : larvicides chimiques et larvicides biologiques. Aussi, la pulvérisation intra domiciliaire avec l'insecticide à effet rémanent est souvent utilisée comme stratégie complémentaire. Elle vise à réduire les anophèles endophages et endophiles dans les habitations. Son application dans le pays se fait sur la base des critères entomologiques des zones ciblées (environnement, agriculture, université).

2.2.2. Traitement préventif intermittent

Le traitement du paludisme est incontestablement une urgence qui interpelle tout le monde. La communauté internationale se mobilise pour faire face à ce problème. La réduction de la propagation du paludisme passe par l'efficacité de son traitement. Ainsi sa négligence peut engendrer une hécatombe dans les zones impaludées, donc une réduction sensible de bras valides capables d'œuvrer pour le développement économique de ces régions (M. Abi, 2006, p. 68). Par exemple, pour prévenir le paludisme, surtout chez la femme enceinte, le traitement se fait à base de la sulfadoxine-pyriméthamine. Toutefois, la prévention du paludisme chez l'enfant de moins de 1 an par le traitement saisonnier se fait à base de la sulfadoxine-pyriméthamine en association avec l'amodiaquine (SP-AQ) dans les zones éligibles. Certains paludéens préfèrent les plantes tropicales.

En ce concerne la chimiothérapie du paludisme, elle est fondée sur les concepts de dont Paul Ehrlich, pionnier dans ce domaine, s'est inspiré dans ses études à la fin du XIXéme siècle. Ses recherches ont montré que les bactéries et les parasites possèdent toute une série de chimiorécepteurs différents les uns des autres (K. Gbétoglo, 1991, p. 85). Certains de ces récepteurs n'ont pas d'analogue dans l'organisme humain. Recherchant de tels composés, Ehrlich a été conduit par deux idées directrices à savoir celle d'un médicament dont une dose unique détruirait tous les parasites, et celle de l'indice chimio-thérapeutique. Cette deuxième idée était basée sur le postulat qu'aucun composé chimique ne peut être totalement inoffensif pour l'organisme humain. Mais, la notion d'action sélective des composés chimiothérapeutiques doit être considérée tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Il faut dire que la chimiothérapie du paludisme se déroule souvent dans les centres de santé et administré aux paludéens. Ces moyens de lutte ont contribué à lutter contre le paludisme au Togo. De ce fait, quel bilan pouvons-nous établir de la lutte contre cette pandémie au Togo.

3. Le bilan de la lutte contre le paludisme au Togo

Des progrès ont été constatés dans la lutte contre le paludisme. Toutefois, des défis restent encore à relever dans l'exécution des politiques de lutte contre cette affection.

3.1. Les progrès réalisés dans la lutte contre le paludisme

L'année 1994 marque un tournant important dans la lutte contre le paludisme au Togo avec la mise en place officielle du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP). Ce programme visait à coordonner toutes les actions de lutte au niveau national, en s'appuyant sur les orientations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). C'est dans cette logique que Essoham Ataba, épidémiologiste au PNLP déclarait : *« la lutte contre le paludisme particulièrement en Afrique serait une des priorités majeures des organisations et des dirigeants»*[2]. C'est ainsi qu'en 2004, plusieurs avancées majeures ont été enregistrées: on note l'adoption du premier Plan Stratégique National de lutte contre le paludisme, aligné sur les recommandations de l'initiative *"Faire Reculer le Paludisme"* (Roll Back Malaria). A cela s'ajoute, la promotion du diagnostic clinique et parasitologie, bien que rudimentaire à cette époque, l'utilisation des tests de diagnostic rapide (TDR) a commencé à se développer. Aussi, des projets pilotes ont été initiés avec l'appui de partenaires comme l'UNICEF, notamment dans certaines zones rurales. Cette période a donc jeté les bases institutionnelles, techniques et logistiques pour une lutte plus structurée contre le paludisme.

En 2005, la lutte contre le paludisme au Togo a connu une forte accélération grâce au soutien de nombreux partenaires internationaux et l'intégration de la lutte dans les politiques de santé publique (Rapport ministère de la santé, 2005, p.3). À partir de 2006, le Togo a intégré le traitement préventif intermittent dans les consultations prénatales, permettant de réduire significativement le paludisme.

En 2012, la prise en charge gratuite du paludisme simple et grave chez les enfants de moins de cinq ans a été initiée grâce à l'appui du Fonds mondial et du gouvernement togolais. Tous les centres de santé ont été progressivement dotés de tests de diagnostic rapide afin de réduire les cas de traitement présomptif (un traitement précoce administré pour une infection suspectée chez des personnes à haut risque). A cet effet, la gestion des stocks de médicaments et moustiquaires a été améliorée, avec la mise en place d'un système logistique d'information sanitaire (LMIS).

[2] ATABA Essoham, épidémiologiste au PNLP, entretient le 11/04/2025 au siège du PNLP.

Le nombre de cas de paludisme grave chez les enfants a diminué dans plusieurs régions. La proportion de la population dormant sous moustiquaire est passée de moins de 10 % en 2000 à plus de 60 % en 2015 (Rapport PNLP, 2016, p.1).

À partir de 2016, la lutte contre le paludisme au Togo est entrée dans une phase plus stratégique, axée sur la réduction durable de la charge de morbidité, avec un objectif à long terme d'élimination du paludisme dans certaines zones. Ainsi, le Système d'Information Sanitaire Intégré (DHIS2) a été étendu à toutes les régions sanitaires du pays, permettant une remontée plus rapide et fiable des données. Par exemple, dans les régions du nord du Togo, particulièrement touchées par la transmission saisonnière, la Chimio prévention du paludisme Saisonnier a été introduite pour protéger les enfants de 3 à 59 mois pendant la saison des pluies. Les agents de santé communautaires ont été formés pour le dépistage et le traitement de première intention du paludisme au niveau des villages (Rapport PNLP, 2016, p. 4).

En 2020, plus de 91 % des ménages possédaient au moins une moustiquaire, et environ 75% des enfants dormaient sous moustiquaire. Bien que le paludisme reste la première cause de morbidité au Togo, les décès dus au paludisme ont diminué de plus de 40 % de 2010 à 2022. Près de 95 % des cas de fièvre chez les enfants de moins de 5 ans sont testés pour le paludisme (Rapport PNLP, 2020, p.13).

3.1.1. Collaboration nationale

La lutte contre le paludisme au Togo n'est pas seulement l'affaire de l'Etat, du ministère de la santé et Service National du Paludisme (SNP), elle concerne aussi tous les secteurs de développement socio-économique. Le ministère du développement rural intervient dans cette lutte en faisant des barrages d'irrigation avec des poissons larvivores. Ainsi, un recensement des barrages s'effectuait en collaboration avec le SNP et le service spécialisé du ministère du développement rural. Les agents de promotion agricole en milieu rural étaient formés et sensibilisés par les médecins de subdivisions sanitaires pour qu'ils puissent transmettre les messages éducatifs relatifs à la lutte antipaludique à l'occasion des rencontres de vulgarisations agricoles avec la population rurale (M.Abi, 2006, p.63).

Le ministère de l'éducation nationale et de la recherche met à la disposition des établissements scolaires des caisses à pharmacie. Les instituteurs responsables de ces caisses bénéficiaient d'un appui technique du service du paludisme (M. Abi, 2006, p.64). En collaboration avec la direction de l'enseignement du premier degré, le paludisme occupe une place de choix dans l'enseignement des sciences de la vie et de la terre (SVT). Les ministères

tels que : le ministère de l'assainissement a initié ville propre tous les premiers samedi du mois afin de maintenir les communes propre. A ces initiatives, s'ajoutent l'aménagement territorial et les curages des caniveaux par l'Agence nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB). En 2017, le Fonds mondial finance notamment cinq (5) projets en matière de lutte contre le paludisme au Togo. Des projets financés à hauteur de 57,6 M €, couvrant la période de 2018 à 2020, dédiée à la prévention, au traitement et à la distribution des moustiquaires (Rapport Ministère de la santé, 2022).

De 1994 à 2022, le Togo a réalisé des progrès significatifs et multidimensionnels dans la lutte contre le paludisme. En partant d'une approche fragmentaire et peu structurée, le pays a réussi à mettre en place une stratégie nationale cohérente, soutenue par des plans stratégiques successifs, des partenaires engagés et une volonté politique grandissante. Les progrès ont été visibles dans l'accès aux soins, la prévention, la gestion des cas et la participation communautaire. Cependant, malgré ces avancées, la politique de lutte contre le paludisme a des limites.

3.2. Les difficultés de la lutte antipaludique

La pérennité du paludisme malgré la lutte engagée contre cette endémie est due à une pléthore de difficultés liées à la maladie elle-même, à l'organisation de la lutte et à l'impact de la malaria sur la société.

3.2.1. La chimiorésistance

En matière de paludisme, la chimiorésistance a été définie comme l'aptitude d'une souche de parasites du paludisme à survivre ou à se reproduire malgré l'administration et l'absorption d'un médicament employé à des doses égales ou supérieures aux doses ordinairement recommandés, mais comprises dans les limites de tolérance du sujet. Il faut maintenant modifier cette définition pour tenir compte des connaissances actuelles sur le métabolisme des sulfamides chez certains individus, en précisant que le principe actif contre le parasite doit parvenir jusqu'à celui-ci ou à l'hématie infectée et y demeurer le temps nécessaire pour exercer son action. Par exemple, ils se lient aux protéines et sont trop lents pour assurer une concertation antiparasitaire efficace.

En effet, il faut signaler que cette chiomiorésistance s'observe aussi bien chez les *plasmodiums* que les anophèles. Des infections *à plasmodium falciparum* réfractaires aux doses curatives habituelles de chloroquine furent également signalées au Brésil et au Venezuela.

Le paludisme aigu à *plasmodium falciparum* réagissait à la quinine, mais ce médicament ne permettait pas toujours d'obtenir une guérison radicale. Cette maladie devient difficile à traiter du fait que les souches à plasmodium résistances aux insecticides (M. Abi, 2006, p. 54).

Face à cette situation, l'OMS a pris des mesures pour soutenir la recherche dans ce domaine particulier qui, pendant la décennie écoulée a porté sur trois principales activités à savoir la collecte de données et l'évaluation de la distribution, du degré et d'autres caractéristiques de la pharmacoréisitance ; l'étude des mécanismes biologiques enjeu, la recherche de nouveaux composés pouvant servir d'agents thérapeutiques de remplacement.

Il faut reconnaitre que la chimiorésistance des plasmodiums et des anophèles aux antipaludiques est l'un des principaux obstacles reconnus dans la lutte antipaludique. Ce phénomène s'observe aussi en tradithérapie où on parle d'accoutumance des plasmodiums et des anophèles aux antis palustres traditionnels (A. Gbadoé, A. Lade, et K. Morgah, 2004, p.2). Pour tenter de régler ce problème, les tradithérapeutes procèdent à des variations de combinaison des plantes utilisés. Aussi, certaines zones restent mal couvertes par les centres de santé. Les agents de santé sont parfois en nombre insuffisant ou insuffisamment formés pour assurer un suivi efficace. Cela compromet la continuité des actions de prévention et de traitement.

Malgré les efforts de lutte, le paludisme reste un problème majeur au Togo. En 2022, il a été signalé 16 652 852 cas de paludisme. Les enfants de moins de 5 ans représentaient 61 % (10 079 930/16 652 852), les personnes de plus de 5 ans et 5 % (774 453/16 652 852) les femmes enceintes. L'incidence la plus élevée est enregistrée dans la région sanitaire de la Kara, 547 cas pour 1000 habitants (T. Katansaou, 2024, pp.2). Cela souligne la nécessité de renforcer les stratégies de lutte et de s'assurer que les outils disponibles sont déployés efficacement. En réalité, les opérations exécutées pendant la période ont été basées sur le principe du contrôle du paludisme. Elles n'eurent pas pour objet l'éradication.

> A vrai dire, malgré la distribution de médicaments aux populations et les pulvérisations domiciliaires, les résultats ne furent pas satisfaisants. Il y eut quelques espèces d'anophèle qui acquièrent une résistance à l'égard de certains médicaments après quelques temps d'utilisation. Le plus important encore est que la plupart de ces médicaments avaient un effet rémanent assez court. En conséquence, un malade guéri par des médicaments pouvait être de nouveau rapidement infecté. En outre, seule une faible fraction de la population reçue des médicaments anti-malariques nécessaires en cas d'accès. La protection collective de la population par la prise régulière de médicaments appropriés pour éviter les rechutes et baisser le taux d'infection revient malheureusement cher, ce que le budget de l'Etat ne put supporter. (K. Alonou, 1994, p. 250).

Bien que le Togo utilise des outils tels que les moustiquaires imprégnées d'insecticide, la pulvérisation intra domiciliaire et la chimio prévention saisonnière, la couverture de ces outils n'est pas toujours optimale. L'accès universel à ces interventions est un objectif clé pour réduire l'incidence et la mortalité du paludisme.

3.2.2. La Pauvreté

Tout comme le paludisme, la pauvreté est pérenne au Togo.

En effet, quand on essaie de revoir un peu l'histoire de ces pays, on remarque que cette situation de pauvreté s'explique par plusieurs raisons. D'abord, ils ont été victimes de la traite négrière qui a entrainé une déportation massive de bras valides laissant sur place les enfants et les vieux incapables d'exercer les activités de production. Après la traite négrière, vint la colonisation avec le pillage des ressources de ces pays par les colons.

Aujourd'hui c'est la mondialisation du commerce qui entraine une concurrence sévère. A ces raisons s'ajoute le problème du paludisme. Cette endémie constitue un véritable obstacle à la production. Des paysans sont souvent victimes de sous-production parce que c'est en saison pluvieuse, période d'intenses activités agricoles que le paludisme sévit davantage empêchant un grand nombre d'agriculteurs de travailler. Ceci accentue la pauvreté des familles paysannes (M. Abi, 2006, p.55). Aussi, les ouvriers qui ne vivent que de leur force de travail sont handicapés par ce mal qui les prive de cette force de travail et les maintient à la maison. Ces derniers qui n'ont aucune garantie se retrouvent sans salaire parce que n'ayant pas pu travailler.

Bref, les activités de production sont souvent entravées par la maladie surtout que le paludisme sévit à tout moment de l'année. En dehors de ces effets néfastes sur la production, le paludisme absorbe quotidiennement les maigres économies que des populations pauvres arrivent à réaliser difficilement. Parfois, des familles entières sont obligées de s'endetter pour pouvoir sauver les paludéens hospitalisés. En 2006, la vulnérabilité à la pauvreté monétaire concernait 76,7% des ménages (M. Abi, 2006, p.56). Le taux de vulnérabilité des ménages est important dans tous les milieux de résidence mais en particulier dans les régions du nord et centrale du pays dans une moindre mesure.

Le Togo abrite environ 8,5 millions personnes. De 2018 à 2019, le taux de pauvreté est nettement plus élevé dans les zones rurales (58,8 %) par rapport aux zones urbaines (26,5 %). Cela s'explique en grande partie par une croissance économique principalement concentrée dans les secteurs modernes et un accès limité à des services de qualité. La pauvreté est plus

élevée dans les ménages dirigés par des femmes (45,7 %) que dans ceux dirigés par des hommes (45,2 %) (Rapport INSEED, 2020, p.2). Les femmes demeurent plus vulnérables, avec un accès plus limité aux opportunités économiques, à l'éducation, à la santé, ainsi qu'à d'autres infrastructures socioéconomiques de base. Cette caractéristique de la pauvreté reflète les faibles progrès enregistrés en matière d'inclusion et de disparités régionales.

La pauvreté augmente la vulnérabilité au paludisme en créant un environnement propice à la prolifération des moustiques et en limitant l'accès aux moyens de prévention, au traitement et à l'information. C'est pourquoi la lutte contre le paludisme est étroitement liée aux efforts de réduction de la pauvreté et au développement socio-économique.

Plusieurs acteurs interviennent dans le financement de la santé au Togo. Comme on peut le noter, les ménages restent la première source de financement (51% environ) du système de santé à travers le paiement direct (Rapport OMS, 2015, p.2). La plupart des pays touchés par le paludisme sont sous-développés, donc confrontés à des difficultés financières. Leur produit national brut (PNB) est inférieur à 1000 dollars US. Au Togo, le taux d'épargne intérieure a atteint 11,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022, confirmant une progression par rapport à l'année précédente où il s'établissait à 9,2 % (Rapport BCEAO, 2023, p.3). Cette évolution s'inscrit dans une dynamique de redressement amorcée depuis 2020, année marquée par la crise sanitaire du Covid-19, Banque centrale de des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Rapport BCEAO, 2023. p.3). Cette situation se complique avec la crise sanitaire du COVID 19. De plus, la balance commerciale de ces pays sous-développés est déficitaire pour deux raisons : les produits exportés par ces pays sont en nombre insignifiant et les prix de ces produits sont fixés d'une façon arbitraire par les acheteurs des pays du nord. Par contre, les produits livrés par ces pays du nord aux pays du Sud coûtent très cher, ce qui complique la tâche à ces pays du Tiers monde. Aussi, on peut noter la mauvaise gouvernance dans la gestion des fonds, les détournements abusifs et la corruption des dirigeants de ces pays impaludés.

Les faibles revenus des Etats les plus touchés par le paludisme ne leur permettent pas de mettre en œuvre la totalité des techniques de lutte disponibles. Cette situation est aggravée par la médiocrité des structures de lutte anti-vectorielle et l'insuffisance numérique de personnel qualifié. En conséquence, beaucoup de pays, voire des régions ont été amenées à faire un choix. Ainsi pour ces mêmes raisons, la contribution financière de ces Etats pour la lutte antipaludique est souvent insignifiante. La lutte antipaludique résulte aussi du besoin fondamental d'assurer

la croissance économique et le bien-être général dans ces pays en proie à une pauvreté aussi endémique.

Face à cette faible accessibilité financière aux soins de santé et dans la perspective d'une meilleure mutualisation du risque, le gouvernement a initié une importante réforme dans le financement de la santé qui a abouti à l'instauration d'un régime obligatoire d'assurance maladie depuis 2011. Mais du chemin reste encore à parcourir pour garantir l'accès de tous, y compris les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, à des services de santé de qualité sans risque de difficultés financières et, au-delà, pour amener la population togolaise à un état de santé optimal. La disponibilité et l'accès aux traitements du paludisme, notamment les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (ACT), sont essentielles pour une prise en charge efficace. Il est important de s'assurer que les populations ont accès aux soins appropriés et en temps opportun, en particulier dans les zones rurales et éloignées. L'implication de la communauté est cruciale pour la lutte antipaludique. La sensibilisation à la prévention, à la nécessité de dormir sous moustiquaire imprégnée, et à l'importance de consulter rapidement en cas de symptômes est essentielle pour réduire la transmission du paludisme et améliorer la prise en charge.

Conclusion

En guise de conclusion, on peut retenir que la politique nationale de lutte contre le paludisme au Togo a connu une évolution notable, marquée par une volonté politique soutenue, une adaptation stratégique progressive et un renforcement des partenariats. L'engagement de l'État, à travers la mise en place du Programme National de Lutte contre le Paludisme(PNLP) en 1994, a constitué un tournant décisif dans la structuration de la réponse sanitaire face à ce fléau. En adoptant successivement plusieurs plans stratégiques nationaux (1994-1998, 2001-2005,2006-2010,2011-2015,2017-2022), le Togo a progressivement intégré les recommandations de l'OMS, privilégiant des approches multisectorielles basées sur la prévention, le traitement efficace et la surveillance épidémiologique. Les résultats obtenus témoignent d'un certain succès. L'extension de la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILD), l'introduction du traitement préventif intermittent chez la femme enceinte (TPI-SP), ainsi que la généralisation du traitement à base d'artémisinine (ACT) ont permis une réduction sensible de la morbidité et de la mortalité palustres, notamment chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. L'amélioration de l'accès aux soins, la formation du personnel de santé, l'implication

communautaire et la collaboration avec les partenaires techniques et financiers comme le Fonds mondial, l'OMS et l'UNICEF, ont renforcé l'efficacité des interventions.

Cependant, malgré ces avancées, plusieurs défis persistent notamment la résurgence périodique du paludisme, la résistance croissante aux insecticides et aux médicaments, les inégalités d'accès aux services de santé, surtout en milieu rural, ainsi que la dépendance financière vis-à-vis des partenaires extérieurs. Ces contraintes soulignent la nécessité d'un financement national plus soutenu, d'un renforcement de la recherche locale et d'une surveillance épidémiologique plus dynamique et décentralisée. En somme, la période 1994-2022 reflète une dynamique encourageante mais incomplète.

Sources et bibliographiques

1. **Sources orales**

Noms et prénoms	Profession	Lieu et Date d'entretien
ATABA Essoham	Epidémiologiste au PNLP-Togo	11 Avril 2025 au siège du PNLP-Togo
ATEKPE Somiabalo	Coordonnateur National du PNLP-Togo	11 Avril 2025 au siège du PNLP-Togo

2. **Bibliographie**

ABI Mandamili, 2006, « Histoire de lutte contre le paludisme : cas du Togo de 1952 à 2004», Mémoire de Maitrise, UL, 99 p.

ALONOU Kokou Benjamin, 1994, « Politique sanitaire de la France au Togo 1919-1960 », Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 395p.

GBADOE A. D; ALADE A. ; KOFFI S.; et MORGAH K., 2004, « Prise en charge du paludisme dans les communautés du Togo », *in Manuscrit,* n°2747, pp4.

GBETOGLO Kokou, 1991, « Notes synthétiques sur l'évolution du paludisme au Togo » in *Agence internationale pour le développement*, n° Afro-0481, pp.82-90.

KATANSAOU T., 2024, « Analyse des données de la surveillance épidémiologique des cas de paludisme, Togo de 2008-2022 », *in volume* 72, pp.9

THOMAS Annne, 2022, « Analyse de la saisonnalité du paludisme au Togo et détection d'épidémies saisonnières », Thèse de doctorat, Université Claude Bernard Lyon 1, 171p.

Les Rapports

Ministère de la santé, rapport de la politique nationale de santé (PNS), 2010, 25p.

Programme National de Lutte contre, Rapport du plan stratégique, 2001-2005 au Togo, PNLP.

Rapport Banque Centrale des Etats de l'Afrique de Ouest, 2020, Evolution du taux d'épargne intérieur.

Rapport d'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) réalisée, 2010.

Rapport de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques, 2020, 2p.

Rapport du 4 émè Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4), 2016, 38p.

Rapport du point sur les activités de lutte contre le paludisme au Togo, 2005, Lomé, 7p.

Rapport du Programme Nationale de Lutte contre le paludisme (PNLP), 2016, « politique de lutte contre le paludisme au Togo», 36p.

Rapport Enquête sur les indicateurs du Paludisme au Togo, 2020, 136p.

République du Togo-PNLP, 2011, Plan stratégique 2011-2015 de lutte contre les vecteurs du paludisme au Togo.

LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)

KOUAME Sara Gémima
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

MANAN Gnamien Elie
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

TCHETCHE Obou Mathieu [1]
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

RÉSUMÉ

Le problème des logiques communautaires face à la contraception interroge l'influence parentale sur la santé reproductive des adolescentes en Côte d'Ivoire. En effet, comment les logiques parentales en matière de reproduction agissent-elles sur l'acceptabilité des contraceptifs chez les adolescentes ? En clair, comment façonnent-elles les comportements contraceptifs de celles-ci ? L'objectif dans le cadre de la présente étude est d'analyser l'influence des perceptions et attitudes parentales sur le comportement contraceptif des adolescentes dans la communauté Ayaou de la région de la Marahoué en Côte d'Ivoire.
La méthodologie a requis une investigation mixte dans les aires sanitaires de la Sous-Préfecture de N'Douffoukankro abritant la communauté Ayaou. Pour l'aspect qualitatif, la collecte des données s'est faite à partir d'entretiens individuels auprès des leaders communautaires, des parents d'adolescentes, des agents de santé et du personnel socio-éducatif. Sur la base du critère de saturation, 33 personnes ressources ont été interrogés. Dans le cadre quantitatif, un échantillon de 100 adolescentes reparties dans les deux aires sanitaires sur la base d'un choix aléatoire, a été interrogé. Les résultats révèlent que la logique communautaire se caractérise par des perceptions négatives des contraceptifs modernes, des comportements de rejet des propositions médicales et l'attachement aux méthodes naturelles. En conséquence, 92 % des adolescentes affirmant connaître les contraceptifs, ne les utilisent pas et leur recours aux méthodes naturelles se solde par la persistance des grossesses précoces en leur sein.

Mots clés : Adolescentes, Comportements, Contraceptifs, Côte d'Ivoire, Logiques communautaires.

COMUNITY LOGIC REGARDING CONTRACEPTION AMONG AYAOU ADOLESCENTS IN THE SUB-PREFECTURE OF N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)

[1] Auteur correspondant

Abstract

The issue of community logics regarding contraception raises questions about parental influence on adolescent reproductive health in Côte d'Ivoire. Specifically, how do parental beliefs around reproduction affect the acceptability of contraceptives among adolescent girls? Put simply, how do they shape these girls' contraceptive behaviors? This study aims to analyze the influence of parental perceptions and attitudes on the contraceptive behaviors of adolescents in the Ayaou community of the Marahoué region in Côte d'Ivoire. The methodology involved a mixed-methods investigation in the health areas of the Sub-Prefecture of N'Douffoukankro, home to the Ayaou community. For the qualitative aspect, data collection was carried out through individual community leaders, parents of adolescent girls, healthcare workers, and socio-educational personnel. Based on the saturation criterion, 33 resource persons were interviewed. For the quantitative component, a sample of 100 adolescent girls, selected randomly across the two health zones, was surveyed. The results show that the community logic is marked by negative perceptions of modern contraceptives, rejection of medical recommendations, and a preference for natural methods. As a consequence, although 92% of the surveyed girls claimed to know about contraceptives, they do not use them; instead, their reliance on natural methods contributes to the continued prevalence of early pregnancies.
Keywords: Adolescent girls, behaviors, contraceptives, Ivory Coast, Community Logic

Introduction

La Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) des jeunes et des adolescentes demeure une préoccupation mondiale dans les politiques sanitaires. Deux assises internationales initiées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont donné les grandes orientations en la matière. Il s'agit de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire (Egypte) en 1994 et celle sur les femmes en 1995 à Beijing (Chine) en 1995. A ces rencontres, les Etats ont adopté que *« les hommes et les femmes de tout âge avaient le droit de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances, et du droit de tous à accéder à une meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction »* (Delaunay et al., 2007 : 54). L'accent a été mis sur l'accessibilité des femmes (adultes, jeunes, adolescentes) aux services de SSR couplée à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).

En Côte d'Ivoire, les autorités ont multiplié des efforts en faveur du bien être sexuelle et reproductive de la couche juvénile de la population. En effet, elle a initié en 1996 le Programme National de Santé de la Reproduction et de la Planification Familiale (PNSR/PF) et le Programme National de la Santé infantile et de survie de l'enfant (PNSI/SE). Ces deux programmes furent fusionnés « en 2017 pour donner naissance au Programme National de Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME) » (MSHP, 2017 : 2). De plus, pour une action plus adaptée aux jeunes et adolescents, l'Etat a procédé « à la restructuration des services de Santé Scolaire et Universitaire (SSU) par la création des Services de Santé Scolaire et Universitaire associés à la Santé des Adolescents et Jeunes (SSSU-SAJ) » (N. A. Koné, et al., 2024 :140). Dans cet élan de rapprochement des services de SSR, les autorités sanitaires ont sollicité « l'implication des Agents de Santé Communautaire (ASC) dans la promotion des méthodes contraceptives en milieu rural » (MHSP, 2017 cité par G. E. Manan, 2024 : 193).

Cependant, ces politiques n'apportent toujours pas les effets escomptés dans l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des adolescents. D'après les données actuelles, 23% des adolescentes de 15 à 19 ans ont été déjà enceintes (EDS-CI, 2021 : 10). Cette situation est liée au fait que 25,5% de ces adolescentes en union ont un besoin non satisfait en planification familiale (EDS-CI, Op cit : 15). En clair, les jeunes et adolescents connaissent une inaccessibilité aux méthodes contraceptives les exposant aux grossesses non indésirées et précoces, aux IST/VIH SIDA, à des complications obstétricales et aux avortements clandestins.

Par ailleurs, la région de la Marahoué, à laquelle est rattachée la Sous-Préfecture de N'douffoukankro, n'est pas en marge de la persistance des grossesses chez les adolescentes. Près de « 158 cas de grossesses en milieu scolaire y avaient été enregistrés au pour le premier trimestre de l'année 2018 en dépit des campagnes de sensibilisation de *''zéro grossesse à l'école''* » (MENA, 2018). Quant aux adolescentes des zones rurales, elles sont confrontées « aux considérations socio-culturelles qui constituent des barrières à leur pratique contraceptive » (G. E. Manan et al., 2024 ; I. Sombié et al., 2015 ; O. M. Tchetche, 2013).

De ce fait, cette étude socio-anthropologique a cherché à élucider cette question principale : Comment les logiques parentales en matière de reproduction agissent-elles sur l'acceptabilité des contraceptifs chez les adolescentes ? De manière spécifique, il s'est agi de savoir : Quelles sont les logiques parentales en rapport avec l'acceptation de la contraception des adolescentes ? Quelle est l'influence de ces logiques sur les comportements contraceptifs de celles-ci ? L'objectif dans le cadre de la présente étude est d'analyser l'influence des perceptions et attitudes parentales sur le comportement contraceptif des adolescentes dans la communauté

Ayaou de la région de la Marahoué en Côte d'Ivoire. Pour le réaliser, nous nous sommes assignés des objectifs spécifiques. Il s'est agi d'une part de comprendre les perceptions et attitudes parentales en lien avec la contraception des adolescentes et d'autre part d'analyser l'influence de ces logiques parentales sur le comportement contraceptif des adolescentes.

1.Méthodologie

Cette séquence met en exergue le site et la population de l'étude, le type d'étude, les techniques de collecte de données et les théories d'analyse.

1.1. Site et population de l'étude

Notre recherche s'est déroulée dans la région de la Marahoué précisément dans la sous-préfecture de N'douffoukankro. En effet, la sous-préfecture de N'douffoukankro regroupe six (6) aires sanitaires qui sont : N'Douffoukankro, Blè, Diacohou-Sud, Attosé, Nangrekro et N'Dènoukro. Ainsi, nous avons décidé de mener nos investigations dans les aires sanitaires de N'Douffoukankro et le centre de santé de N'Dènoukro pour une question de faisabilité.

En ce qui concerne la population de l'étude, il faut noter que la sous-préfecture de N'Douffoukankro est composée d'autochtones Ayaou, d'allochtones Lobi et Gourou et d'allogènes Mossi qui constituent une minorité dans cette population. Mais, notre étude est plus centrée sur les Ayaou avec comme population cible les adolescentes âgées de 12 à 17 ans ; De plus, des personnes ressources ont été impliquées à l'étude. Ce sont : les parents des adolescentes, les autorités coutumières et les tradipraticiens.

1.2 Type d'étude

Cette étude est de nature mixte. En effet, les approches qualitative et quantitative ont été mobilisées pour comprendre en profondeur la question de la contraception des adolescentes en milieu rural. Au niveau de la méthode qualitative alignée à la tradition d'étude de cas, elle a permis de mettre en lumière les représentations de la communauté Ayaou en rapport avec la contraception des adolescentes. S'agissant du volet quantitatif, il avait pour but de mesurer l'incidence de la construction locale de la contraception sur les comportements des adolescentes vis-à-vis des méthodes contraceptives dans leur vie sexuelle et reproductive. Les données chiffrées obtenues ont servi à donner les proportions d'adhésion et de résistance envers les méthodes modernes de contraception chez les adolescentes sexuellement actives.

1.3 Techniques et outils de collecte de données

Des techniques et outils de collecte de données distinctes ont été utilisé pour chaque méthode de recherche. Concernant l'aspect quantitatif, l'enquête par questionnaire a été priorisée pour recueillir les données chiffrées afférents aux pratiques contraceptives des adolescentes. A cet effet, un questionnaire a été soumis à 100 adolescentes sélectionnées de manière aléatoire. Réparties équitablement entre les deux aires sanitaires de l'étude, ces adolescentes avaient des niveaux d'instruction hétérogènes. Le tableau ci-après montre la catégorisation de l'échantillon.

Tableau 1 : Récapitulatif de l'échantillon dans le cadre de l'enquête quantitative

Niveau d'instruction	Aire sanitaire de N'douffoukankro	Aire sanitaire de N'Dènoukro
Adolescente non scolarisé	5	5
Adolescente scolarisée ayant un niveau primaire	5	5
Adolescente scolarisée ayant un niveau secondaire premier cycle	20	20
Adolescente scolarisée ayant un niveau secondaire deuxième cycle	20	20
Total	**100**	

Source : Notre étude, 2024

Au plan qualitatif, les personnes ressources ont été soumises à des entretiens individuels à l'aide d'un guide d'entretien. La taille des unités d'observations est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Taille des unités d'observation

Catégories des personnes ressources	Aire sanitaire de N'douffoukankro	Aire sanitaire de N'Dènoukro
Autorités coutumières	3	2
Parents des adolescentes	10	10
Personnel de santé	1	1
Personnel éducatif	1	1
Tradipraticiens	2	2
Total	**33**	

Source : Notre étude, 2024

1.3. Théorie d'analyse

Les données de l'étude ont été analysé sous le prisme de la théorie du choix rationnel de Max Weber. Elle consiste à reconstituer les mobiles influençant les actions individuelles (F. Lebaron, 2009 : 37). A travers cette approche théorique, nous avons appréhender la logique communautaire se rapportant à la contraception des adolescents. Ce qui nous a permis de relever

les causes sous-jacents du refus ou de l'utilisation des méthodes contraceptives chez les adolescentes de la sous-préfecture de N'Douffoukankro.

2. Résultats

Les résultats obtenus mettent en lumière d'une part les logiques parentales en rapport avec la contraception des adolescentes et l'influence de celles-ci sur le comportement contraceptif des adolescentes d'autre part.

2.1 Logiques parentales en rapport avec la contraception des adolescentes

La logique communautaire Ayaou relative à la contraception des adolescentes est exprimée par les ainés sociaux (Chefs traditionnels, tradipraticiens et parents d'adolescentes). Cette logique se caractérise par des perceptions négatives des méthodes contraceptives pour les adolescentes et des attitudes de rejet de ces pratiques médicales.

2.1.1 Implications des perceptions négatives des parents en lien avec la contraception des adolescentes

L'utilisation des méthodes modernes de contraception par les adolescentes a fait l'objet de perceptions négatives au sein de la communauté Ayaou. En effet, les acteurs communautaires interrogés ont rattaché ces perceptions au caractère nocif des contraceptifs pour la santé reproductive des adolescentes et à la dépravation des mœurs en milieu rural.

La construction locale de la contraception au sein de la communauté Ayaou révèle que les produits contraceptifs modernes constituent une menace pour la santé reproductive des adolescentes. En effet, l'adoption des contraceptifs serait susceptible d'entrainer une infertilité ou une stérilité irréversible chez les adolescentes. A cet effet, les ainés sociaux déconseillent fortement l'innovation contraceptive aux adolescentes qui sont encore des nullipares. Car pour eux, ces méthodes sont plus adaptées aux femmes adultes primipares ou multipares en couple qui souhaitent limiter ou espacer leurs naissances. Les extraits des entretiens effectués dans la communauté indiquent cette prohibition des méthodes contraceptives aux adolescentes de la communauté Ayaou.

> *« Je peux dire que ce n'est pas bon dans le cas où ces produits vont peut-être agir sur cette dernière et à la longue, elle ne pourra pas enfanter. C'est ça le problème. Parce que tout chose il y a des conséquences »* **(**Entretien réalisé le 17 Septembre 2024 avec M. PL (42 ans), un parent d'adolescente à N'douffoukankro).

« *Tu es encore jeune, si tu prends, tu ne feras plus d'enfants. Quand tu auras envie d'avoir des enfants, tu n'en auras pas car ça va gâter ton ventre »* **(**Entretien réalisé le 10 Septembre 2024 avec Mme KZ (37 ans), parent d'adolescente à N'Dènoukro).

« Pour moi, ce sont les femmes qui ont déjà accouché qui doivent utiliser les méthodes contraceptives parce que cela gâte le ventre. Et si l'adolescente qui n'a pas encore accouché utilise ces produits, elle ne pourra plus accoucher » **(**Entretien réalisé le 7 Août 2024 avec M. DT, autorité coutumière âgée de 65 ans à N'Douffoukankro)

De plus, l'hostilité des parents au sujet des pratiques contraceptives chez les adolescentes est rattachée à la dangerosité des molécules contenus dans les contraceptifs modernes pour la santé reproductive de la femme. En clair, dans la conscience collective du peuple Ayaou, l'adoption des contraceptifs serait à la base de nombreuses maladies touchant l'appareil génital féminin. C'est ce qui ressort dans les avis recueillis auprès des parents des adolescentes :

« Lorsqu'on utilise cela peut gâter le ventre donc ça là ça dépend » **(**Entretien réalisé le 10 Août 2024 avec Mme LB (42 ans), mère d'adolescente à N'Douffoukankro)

« Pour les blancs qu'on met sous la peau, lorsqu'on met là, cela donne des maladies. Donc cela ne doit pas être utilisé chez les adolescentes » **(**Entretien réalisé le 5 Août 2024 avec Mme FC (60 ans), tradipraticienne à N'Dènoukro)**.**

Pendant l'investigation, les enquêtés ont fait cas de certaines maladies gynécologiques qu'occasionneraient les contraceptifs chez les femmes. Il s'est agi des kystes ovariens et des fibromes utérins. Lesdites affections représentent le risque encouru par les adolescentes voire les femmes qui utiliseraient l'innovation contraceptive pour éviter les grossesses non désirées. C'est pour éviter ces maladies nocives à la procréation que la communauté Ayaou contre-indique les contraceptifs aux adolescentes sexuellement actives. C'est ce qui justifie les dires de ces enquêtés :

« Les médicaments des blancs qui est là actuellement là, il y a des gens lorsqu'ils prennent ils ne font plus d'enfants, oh ! » (Entretien réalisé le 9 Août 2024 avec M IK (55 ans), père d'adolescent à N'Dènoukro)

« Ce n'est pas bon parce que si quand tu prends ça, ça fait grossir ton ventre. Et puis tu ne peux pas faire d'enfants. Il y a des fois même ou, on te dit que c'est fibrome » (Entretien réalisé le 9 Août 2024 avec M RF (67 ans), autorité coutumière à N'douffoukankro)

Outre le risque d'infertilité, la dépravation des mœurs est le second facteur qui justifie les perceptions négatives des parents en rapport avec la pratique contraceptive des adolescentes.

Dans la communauté Ayaou, les instructions parentales encouragent les adolescentes à prioriser la réussite dans les études au détriment de la sexualité et de la maternité précoce. En effet, les parents interrogés stipulent qu'à l'adolescence, les actes sexuels ne sont pas approuvés par la communauté. Les adolescentes étant encore sous la responsabilité de leurs parents ne sont pas habiletés à avoir des expériences sexuelles qui peuvent déboucher sur des grossesses extra-conjugales. C'est à ce titre que les parents ont exprimé ce qui suit :

> *« Bon ! Chez nous, on dit à nos filles d'aller à l'école pour réussir. On ne leur dit pas de prendre les pilules. Donc, si au lieu d'aller à l'école tu vas te promener (pour chercher femme ou garçon), c'est ton affaire »* (Entretien réalisé le 05 Août 2024 avec M RF (49 ans), père d'adolescente à N'douffoukankro)

> *« Cette histoire de pilule, c'est ça qui poussent les filles à ne pas se concentrer sur leurs études et de se jeter dans les bras des garçons »* (Entretien réalisé le 11 Août 2024 avec Mme JC (34 ans), Mère d'adolescente à N'Dènoukro).

A l'analyse des verbatim, il ressort que les parents imputent l'échec scolaire des adolescentes à la promotion des contraceptifs en milieu rural. Car, en adoptant les méthodes contraceptives, les adolescentes sont de plus en plus actives sexuellement dans des unions libres. Ainsi, ces pratiques empiètent-elles négativement sur leur rendement scolaire.

In fine, tous ces facteurs suscités alimentent les perceptions négatives des parents vis-à-vis des méthodes contraceptives pour les adolescentes. Ces perceptions ont entraîné des attitudes de rejet envers l'innovation contraceptive chez les parents.

2.1.2 Attitudes de rejet des méthodes contraceptives chez les parents d'adolescentes

Les parents interrogés ont développé des attitudes hostiles à l'égard de la contraception des adolescentes. Ceux-ci ont rattaché ces attitudes à leurs expériences en santé reproductive au budget familial.

S'agissant des expériences parentales en santé reproductive, elles demeurent les références des injonctions données aux adolescentes. En effet, les parents ont évoqué ne jamais avoir utilisé les méthodes modernes de contraception pour réguler les naissances. Dans la construction communautaire des Ayaou, les contraceptifs sont associés à des médicaments abortifs aux antipodes de la volonté pronataliste des parents. Ainsi, les ainés sociaux (parents, leaders communautaires) s'érigent-ils comme des modèles afin de dissuader leurs filles à ne pas adopter des pratiques contraceptives qui occasionneraient des problèmes de santé génésique. Dans cette logique communautaire, l'adoption d'une méthode de contraception est considérée comme une

déviance ou une désobéissance à l'autorité parentale. Des interventions corroborent cette position de rejet chez les parents :

> « *Je ne peux pas dire à ma fille de prendre ça ; Moi-même, je n'ai pris ça et je l'ai fait non ? Donc, je ne pas dire à ma fille de faire ce qui n'est bon »* (Entretien réalisé le 04 Août 2024 avec Mme DV (37 ans), Mère d'adolescente à N'Dènoukro)

> *« Les comprimés là ! Ce sont les trucs des blancs pour éviter qu'on fasse nos enfants. Ma femme n'a pas pris ça et puis je vais à dire à mes enfants de prendre. C'est que je ne veux leur bien »* (Entretien réalisé le 15 Août 2024 avec M. KR (51 ans), père d'adolescente à N'Douffoukankro)

En conclusion de ces propos, les parents Ayaou font preuve d'une conscience morale en refusant l'utilisation des contraceptifs à leur progéniture. Car, ils ne peuvent encourager des moyens médicaux extérieurs aux pratiques endogènes en matière de santé reproductive. Lesquelles pratiques mettent en avant la valeur de la procréation chez les femmes.

Concernant le budget familial, il renvoie par sa définition à un plan financier qui aide les familles à gérer leurs revenus et leurs dépenses. Dans ce cas échéant, l'achat des méthodes contraceptives n'est pas pris en compte dans les dépenses de santé de la famille. En clair, les parents de la communauté Ayaou ne dédient pas un fonds dans le budget familial allouer à l'adoption des contraceptifs pour les adolescentes. Soumis à des restrictions financières, les parents priorisent les dépenses en rapport avec l'alimentation, l'éducation, la santé et les vêtements de leur progéniture. En milieu rural notamment dans la sous-préfecture de N'douffoukankro, les parents ne perçoivent pas l'intérêt de contribuer financièrement à l'offre contraceptive des adolescentes eu égard à la rareté des ressources disponibles. Les bribes des données recueillies confortent la dimension financière du rejet des contraceptifs par les parents.

> « *On n'a pas beaucoup d'argent pour aller acheter des médicaments pour ne pas que ma fille fasse des enfants demain ».* (Entretien réalisé le 20 Août 2024 avec M. GT (41 ans), père d'adolescente à N'Douffoukankro)

> *« Moi, je suis planteur. Je me débrouille pour que mes enfants mangent et aillent à l'école. Les pilules ! Tout ça ! Je n'ai pas l'argent pour ça ! »* (Entretien réalisé le 15 Août 2024 avec M. GT (42 ans), père d'adolescente à N'Dènoukro)

> *« Prendre le peu d'argent pour payer ces pilules pour ma fille ? Non, c'est comme jeter l'argent par terre »* (Entretien réalisé le 16 Août 2024 avec M. KL (54 ans), père d'adolescente à N'Douffoukankro)

Ces propos montrent que la santé reproductive des adolescentes à travers les contraceptifs n'est pas au nombre des priorités dans l'économie familiale. Pour ces parents, les contraceptifs ne constituent pas une nécessité pour leur fille dans la mesure où ces intrants pourraient occasionner des problèmes de stérilité.

Après avoir mis en exergue les logiques parentales se rapportant à la contraception des adolescentes, il est judicieux de s'appesantir sur l'influence de ces logiques sur les perceptions et comportements de ces dernières.

2-2 Influence des logiques parentales sur les perceptions et comportements des adolescentes en lien avec les contraceptifs

Dans cette séquence, les perceptions et comportements des adolescentes en lien avec les contraceptifs sont abordés distinctivement pour mieux établir la corrélation.

2-2-1 Perceptions des adolescentes se rapportant aux méthodes contraceptives

A ce sujet, on distingue des perceptions à connotation positive et négative relativement à l'adoption des contraceptifs chez les adolescentes de la sous-préfecture de N'douffoukankro. Le graphique ci-après montre la proportion des deux types de position.

FIGURE 1: PERCEPTIONS DES ADOLESCENTES SE RAPPORTANT AUX MÉTHODES CONTRACEPTIVES

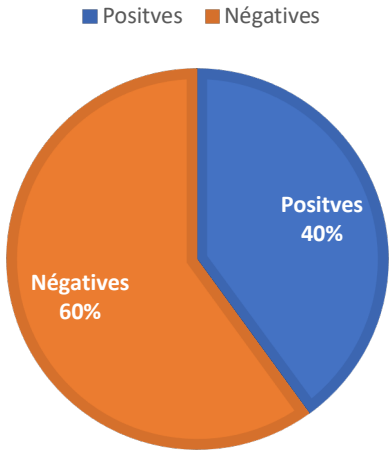

Source **:** Notre étude, 2024

S'agissant des perceptions positives, elles font allusion aux avis favorables à l'utilisation des méthodes contraceptives. D'après les données recueillies, 40% des adolescentes ont jugé nécessaire l'adoption contraceptive pour deux raisons essentielles. La première est celle de

l'utilité des méthodes contraceptives pour éviter les grossesses précoces et indésirées. En effet, 80% des adolescentes interrogées sont toujours dans le système éducatif au niveau primaire ou secondaire. Elles ont rapporté que les grossesses représentent une menace pour leur réussite scolaire et un déshonneur pour leur famille. A cet effet, l'utilisation des méthodes modernes de contraception est une garantie afin d'allier vie sexuelle responsable et poursuite des études sans risque de décrochage. Les verbatim ci-après attestent cette position des adolescentes :

> « *Beaucoup de mes camarades ne sont plus à l'école parce qu'elles sont tombées enceintes. A cause de ça, je pense prendre les comprimés là ! »* (Entretien réalisé le 04 Avril 2024 avec Mlle JR (15 ans), adolescente à N'Douffoukankro)

> *« On ne peut plus se maitriser, oh ! On connait déjà garçon mais, nos parents ne savent pas. Prendre les pilules et piqures pour ne pas prendre grossesse, ça me plait. Nos parents veulent qu'on réussisse oh ! »* (Entretien réalisé le 05 Août 2024 avec Mlle ET, adolescente âgée de 17 ans à N'Dènoukro)

Ces dires montrent l'intérêt porté par une frange des adolescentes envers les méthodes contraceptives dans le but d'éviter les grossesses non désirées. Celles-ci ne veulent pas vivre les expériences de décrochage scolaire et d'abandon familial vécues par des connaissances à l'issu de la contraction d'une grossesse précoce.

Par ailleurs, l'innovation contraceptive a reçu l'assentiment de certaines adolescentes pour sa capacité de prévention contre les maladies sexuellement transmissible (MST). Au nombre des MST, le VIH/SIDA est la plus connue et la plus redoutée par les adolescentes interrogées. Etant sexuellement actives, elles sont conscientes que la sexualité demeure une voie de transmission des MST comme le SIDA. Par conséquent, ces dernières ont approuvé l'utilisation des préservatifs pendant les expériences sexuellement. Leurs affirmations confirment cette réalité :

> *« On doit se protéger avec les préservatifs pour ne pas avoir le SIDA. C'est ce qu'on nous dit à l'école »* (Entretien réalisé le 15 Août 2024 avec Mlle VD, adolescente âgée de 14 ans à N'Dènoukro)

> *« Moi je suis en 4ème et on fait les cours de SVT. On nous montre que pour ne pas tomber malade il faut que ton copain se protège parce que le SIDA tue. »* (Entretien réalisé le 05 Août 2024 avec Mlle DF, adolescente âgée de 16 ans à N'Douffoukankro)

Ces propos montrent l'importance des cours d'éducation sexuelle qui sont intégré dans les enseignements au primaire et au secondaire. A travers ces enseignements, les adolescentes scolarisées sont informées sur les pratiques contraceptives pour éviter les MST.

Concernant les perceptions négatives, elles mettent en évidence les options hostiles à l'utilisation des méthodes contraceptives. L'enquête a révélé que 60% des adolescentes enquêtées de la sous-préfecture de N'douffoukankro avaient des perceptions négatives à l'égard des contraceptifs médicaux. Les facteurs de cette réticence sont tributaires à la construction parentale des méthodes contraceptives.

FIGURE 2: FACTEURS DE RETICENCE DES ADOLESCENTES

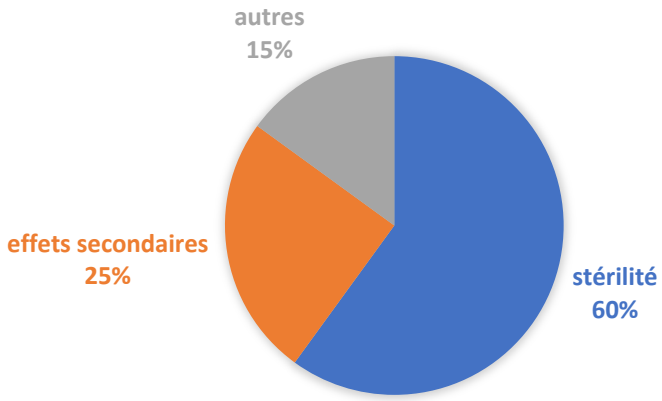

Source : Notre étude, 2024

D'après la figure 2, le dépréciatif des adolescentes à l'égard des contraceptifs est dû au risque de stérilité (60%), à des effets secondaires (25%) et à d'autres raisons d'obédience religieuse et personnelle (15%). En effet, les adolescentes sont influencées par la logique communautaire qui met en évidence les potentielles risques d'infécondité en cas d'utilisation des moyens médicaux de contraception. Certaines adolescentes ayant utilisé les contraceptifs ont eu des effets secondaires (saignements, mal de ventre) qui ont conforté l'hostilité parentale. D'autres, par contre, n'apprécient pas les contraceptifs car ils sont contraires à leurs croyances religieuses qui exigent des pratiques naturelles de contraception comme l'abstinence.

L'ensemble de ces perceptions a une incidence sur les comportements contraceptifs des adolescentes de la sous-préfecture de N'douffoukankro.

2-2-2 Comportements des adolescentes à l'égard des méthodes contraceptives

De manière générale, les adolescentes de la sous -préfecture ont une connaissance sur des méthodes contraceptives. Le tableau ci-après met en évidence les proportions du niveau de connaissance des adolescentes.

Tableau 3 : Niveau de connaissance des méthodes contraceptives par les adolescentes

Méthode	Niveau de connaissance des adolescentes (en %)
Préservatif	88
Pilule	86
Implant	48
Stérilet	20
Spermicide	20

Source : Notre étude, 2024

Les données de l'étude montrent que :

-88% des adolescentes connaissent les préservatifs ;

- 86% ont une connaissance des pilules ;

- 48% sont informées des implants :

-et seulement 20 % connaissent respectivement le stérilet et le spermicide.

Les principales sources évoquées étaient l'école, les médias, les amis et les sensibilisations du centre de santé.

Cependant, il y a des écarts entre la connaissance des contraceptifs et les pratiques contraceptives des adolescentes de la sous-préfecture de N'douffoukankro. En effet, l'enquête a révélé une faible utilisation des contraceptifs au niveau de cette frange de la population locale.

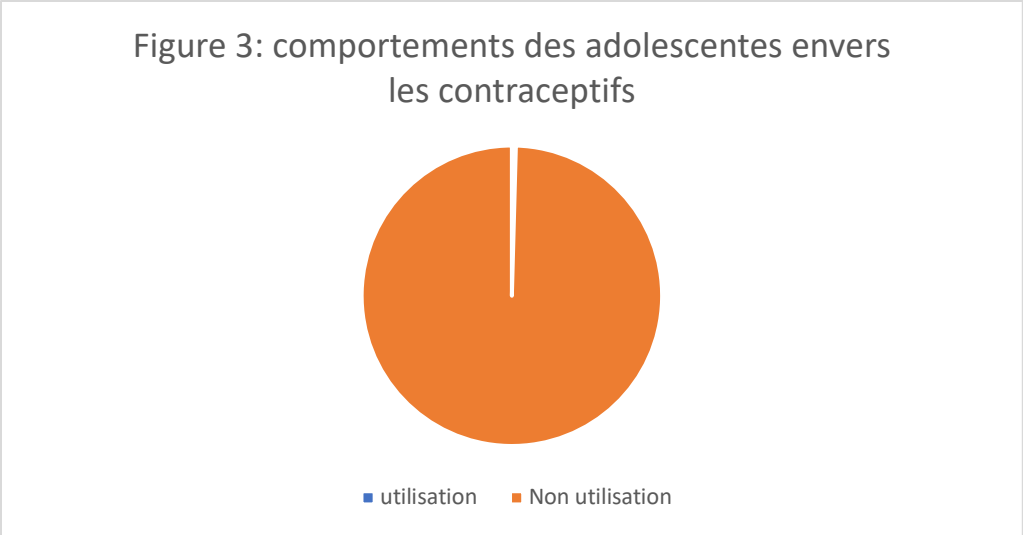

Source : Notre étude, 2024

Conformément aux données recueillies, 80% des adolescentes ont avoué n'avoir pas utilisé de méthodes contraceptives contre seulement 20% qui ont déjà une fois utilisé une méthode pour éviter des grossesses précoces et des MST. Pour la minorité des utilisatrices, les méthodes utilisées sont les préservatifs (53%), les implants (22%), les pilules (15%) et les injections (10%).

De plus, la faible pratique contraceptive de ces adolescentes sexuellement actives a pour corollaire les comportements sexuels à risque pouvant déboucher sur des grossesses précoces. En effet, parmi les adolescentes interrogées, 25% ont déjà contracté une grossesse. Lesquelles grossesses comportent des risques de mortalité maternelle et infantile eu égard à l'immaturité de l'organisme des adolescentes. Cette situation met en évidence les besoins non satisfaits de contraception chez les adolescentes de la sous-préfecture de N'douffoukankro.

Somme toute, la logique communautaire hostile à l'usage de contraceptifs des adolescentes traduit la faible prévalence contraceptive de celles-ci.

3. Discussion

Dans cette séquence, les résultats de cette étude sont confrontés à des études antérieures. Cette confrontation s'articule autour deux points à savoir : la construction culturelle de l'éducation sexuelle des adolescentes et les facteurs associés à la non utilisation des contraceptifs chez les adolescents.

3.1 Construction culturelle de l'éducation sexuelle des adolescentes

L'investigation menée dans la sous-préfecture de N'douffoukankro a donné lieu de constater que la communauté Ayaou manifestait une hostilité envers les contraceptifs médicaux. En effet, cette résistance communautaire est liée au fait que les contraceptifs modernes sont exogènes aux pratiques et valeurs promues par l'éducation sexuelle endogène des adolescentes. Dans cette communauté, la sexualité est contre indiquée pour les adolescents car ceux-ci ne sont encore matures pour envisager le mariage qui demeure le cadre propice des relations sexuelles. Ainsi, les contraceptifs ne sont-ils adaptés pour cette frange juvénile de la population car ils peuvent entraîner la dépravation des mœurs.

En sus, cette réalité de la communauté Ayaou est observée dans des communautés africaines. Dans les sociétés traditionnelles en général, « le sexe est socialisé » (M. Jaspard, 2017 : 4). Ce qui sous-entend que chaque peuple établit les normes et les valeurs qui régissent les pratiques sexuelles. Les études consultées ont révélé qu'en Afrique, la sacralité du sexe induit l'existence des institutions et des rites pour transmettre l'éducation sexuelle aux adolescents. En clair, « l'abstinence jusqu'au mariage, la pudeur, le respect, la responsabilité et la soumission » sont, entre autres, les valeurs comportementales dispensées aux adolescents par ces entités d'enculturation dirigées par les ainés sociaux (A. Bahimana, 2020 ; N. Faynot, 2018 ; O.M Tchétché, 2013). C'est eu égard à ces valeurs que les communautés sont austères à l'utilisation des contraceptifs par des adolescentes. G.E Manan (2024) a constaté « des résistances de la communautés Bhété en Côte d'Ivoire vis-à-vis de la promotion des contraceptifs par le biais des Agents de Santé Communautaire (ASC) ». Ladite résistance était consécutive à l'institution locale d'éducation sexuelle appelée *« le Doubéhi »* qui interdit les relations sexuelles entre les adolescents. Cette institution promeut la pudeur et la responsabilité chez les adolescentes. Pareillement au Burkina Faso (I. Sombié et al., 2015) et au Brésil (L. Selma et al., 2007) où des ASC ont subi des violences corporelles dans des communautés villageoises pendant des campagnes sensibilisation à la planification familiale (PF).

3.2 Facteurs associés à la non utilisation des contraceptifs chez les adolescents

Notre investigation a révélé que la faible utilisation des contraceptifs par les adolescentes étaient liées à la désapprobation communautaire, aux effets secondaires et aux dogmes religieux. Des chercheurs ont trouvé également un ensemble de facteurs qui handicape les pratiques contraceptives dans les sociétés traditionnelles.

Tout d'abord, il y a l'imperméabilité des croyances à l'adhésion à l'offre moderne de contraception. A. Noumbissi et al. (2000) ont révélé « qu'au Cameroun les normes et valeurs coutumières favorisant la forte fécondité traduise mieux la faible prévalence contraceptive en milieu rural ». Dans les sociétés traditionnelles, les hommes sont hostiles à la limitation des naissances à travers les pratiques médicales de contraception. V. Delaunay et al. (2001) par le biais d'une recherche conduite en milieu rural ont observé que « 96% des hommes ont déclaré ne vouloir jamais recourir à la contraception à l'avenir contre seulement 45% des femmes ». Cette conception pro-nataliste dans les milieux ruraux sapent les politiques de promotion contraceptive.

Par ailleurs, les perceptions négatives des adolescentes constituent un obstacle à l'utilisation des contraceptifs. L.F. Traoré et al. (2016) ont révélé au cours d'une enquête qualitative que les perceptions négatives des étudiantes maliennes et béninoises proviennent des mauvaises expériences lors des rares utilisations des contraceptifs. Les chercheurs mentionnent dans leur analyse des extraits du discours désapprobateur de ces étudiantes en lien avec le port du préservatif. Comme par exemple *''le préservatif qui reste souvent au fond du vagin'', l'irritation, le manque de confort et de plaisir, la rupture du préservatif et la douleur lorsque le préservatif n'est plus lubrifié''*. Une étude menée au Mali a fait ressortir que beaucoup redoutent que la pilule ou le contraceptif injectable puissent causer une stérilité permanente (S. Castle, 2003). En Égypte et au Kenya, la peur des effets secondaires ou d'avoir un enfant déformé a été associée positivement au refus d'utilisation des moyens contraceptifs pendant les rapports sexuels (N. Rutenberg et al., 1997).

Pour finir, les dogmes religieux constituent un goulot d'étranglement. M. D. Amdou (2008) met en exergue que « la religion musulmane déconseille l'utilisation du préservatif et des méthodes contraceptives ». Puisque cette religion proscrit les relations sexuelles prémaritales et extra-conjugales, l'adoption des moyens contraceptifs à l'instar du condom est considérée comme un péché. E. Talnan et al. (2002) ont observé qu'en milieu urbain ivoirien les jeunes adolescentes musulmanes ont moins de chance d'avoir recouru aux condoms dans leur vie que les adolescentes pratiquantes la religion chrétienne. N. G. B. Dare et al. (2018) ont révélé également qu'au Togo, le christianisme influe négativement sur l'utilisation de la contraception moderne des femmes. A. Kouamé et al. (2001) a corroboré cette situation en notifiant qu'en Côte d'Ivoire les prêtes traditionnels, les leaders religieux et les patriarches sont des obstacles à l'atteinte des objectifs de PF.

Conclusion

La présente étude a montré l'incidence des logiques parentales hostiles aux méthodes contraceptives sur la faible pratique contraceptive des adolescentes de la Sous-préfecture de N'douffoukankro. En effet, les facteurs traduisant cette hostilité sont la psychose de la stérilité, les effets secondaires et les proscriptions religieuses. Toutes ces dispositions dissuadent les adolescentes à utiliser les méthodes contraceptives malgré la connaissance desdites méthodes. Cette situation fait perdurer la problématique des grossesses non désirées dans les zones d'étude.

Pour juguler la résistance communautaire à la contraception des adolescentes, il est opportun que les services locaux de santé sexuelle et reproductive envisagent la participation des leaders communautaires, des parents et des Agents de Santé Communautaire (ASC) aux initiatives promotionnels. Ceci favorisera la prise en compte des valeurs locales et de l'opportunité des méthodes modernes afin de garantir une meilleure santé reproductive aux adolescentes.

Références bibliographiques

AMADOU Mamadou Dan Rani. (2008). Déterminants des comportements sexuels à risque d'infection aux IST/VIH/SIDA chez les adolescents au Niger. Mémoire d'Études Supérieures Spécialisées en Démographie, Université Yaoundé II SOA, 72 p.

BAHIMANA Adolphe. (2020). Quel est l'impact des mœurs burundaises sur l'éducation sexuelle des adolescents ? [En ligne] https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2020/10/17/quel-est-limpact-des-moeurs-burundaises-surleducation-sexuelle-des-adolescents/ (Consulté le 20/01/2024)

CASTLE Sarah. (2003). Factors influencing young Malians' reluctance to use hormonal contraceptives. *Studies in Family Planning*, 34(3), 186–199.

DARE Nouhou Gado Bako & SAWADOGO Noël. (2018). Influence du statut de la femme dans le recours à la contraception moderne chez la femme en union au Togo. *African Population Studies*, 32(11), 3982–3992.

DELAUNAY Valérie. (2001). « Sexualité et fécondité des adolescents : évolutions récentes en milieu rural sénégalais ». In François Gendreau & Monique Poupard (dir.), Les transitions démographiques des pays du Sud (pp. 225–239). Paris : ESTEM.

DELAUNAY Valérie & GUILLAUME Agnès. (2007). Sexualité et modes de contrôle de fécondité chez les jeunes en Afrique subsaharienne. *LPED*, pp. 211–263.

FAYNOT Nicolas. (2018). Les initiations sexuelles de jeunes Dakarois : mises en scène viriles et hiérarchies masculines. *Revue Jeunes et Société*, 3(1), 78–79.

JASPARD Maryse. (2017). Sociologie des comportements sexuels. Paris : La Découverte, Collection « Repères », 126 p.

KONÉ Adama Noël & COULIBALY Hermann Sylvestre. (2024). Perceptions et accessibilité des adolescents et jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive dans la ville de Bouaké en Côte d'Ivoire. *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*, 6(3), 138–153. En ligne : https://doi.org/10.4314/rasp.v6i3.10

KOUAMÉ Alexandre, AMOUZOU Jean, & PIMBO Pierre-Paul. (2001). Comment les populations rurales ivoiriennes perçoivent-elles la Planification Familiale ? *African Journal of Reproductive Health, Vol 5, N° 2, pp 116-129*. En ligne : https://www.ajol.info/index.php/ajrh/article/view/7687

LEBARON Frédéric. (2009). La Sociologie d'A à Z. Paris : Dunod, 130 p.

MANAN Gnamien Élie. (2024). La promotion locale des contraceptifs à l'épreuve des institutions ancestrales d'éducation sexuelle : cas du Doubéhi chez les Bhété des aires sanitaires du Gôh. *Revue Gouvernance et Développement du CAMES*, numéro spécial, Actes des 6e Journées scientifiques du CAMES, pp. 191–210. En ligne : https://larevue.ptrdgcames.org/

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT. (2021). Enquête démographique et de santé. 62 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE. (2017). Plan stratégique de santé communautaire en Côte d'Ivoire 2017–2021. 72 p.

NOUMBISSI Augustin, & WAYACK Marie. (2000). La femme camerounaise face aux méthodes contraceptives modernes : Rejet ou inaccessibilité ? In M. Pilon & A. Guillaume (Éds.), Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud (pp. 177–191). Paris : IRD Éditions. (Collection Colloques et Séminaires).

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE. (2014). Plan d'action national budgétisé de planification familiale en Côte d'Ivoire 2015–2020. 56 p.

RUTENBERG Naomi & WATKINS Susan Cotts. (1997). The buzz outside the clinics: conversations and contraception in Nyanza Province (Kenya). Studies in Family Planning, 28(4), 290–307.

SELMA Laëtitia, UCHIDA Shigeru, LISANDRO Inoue & JARDIM Tiago André. (2007). Un agent de santé communautaire : un travail où l'on s'expose. Travailler, 1, 97–124.

SOMBIÉ Issaka, SANON David Olivier, SOUBEIGA Aboubacar Kindo & SAMUELSEN Helle. (2015). Comprendre l'influence des facteurs contextuels sur la participation communautaire à la santé : une étude de cas dans le district sanitaire de Tenkodogo, au Burkina Faso. *Global Health Promotion*, Vol. 0(0), 1–9.

TALNAN Éric, Anoh Alain, & ZANOU Blandine. (2002). Inégalités sociales et comportements sexuels à risque chez les jeunes en milieu urbain ivoirien. Étude de la population africaine.

TCHETCHE Obou Mathieu. (2013). « Ethnographie des conditions éthiques de réceptivité des femmes face aux chercheurs et praticiens en santé de la reproduction ». *Recherches Qualitatives*, hors-série, n°15, pp. 308–320.

TCHETCHE Obou Mathieu. (2013). Adolescent fatherhood with the contemporary male youth in Abidjan (Côte d'Ivoire): the realities of contruction, deconstruction and reconstruction, *Scientific Annals of Alexandru Ioan Cuza University of Iasi* (New series), Sociology and Social Work, 6(2), 152–164.

Gouvernance socioéconomique

DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Thème **: LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ÉTATS ET FORMES**

L'AXE DE RECHERCHE : 3 Gouvernance Socio-Économique

AWOKPE Kodjo,

CERViDA, Université de Lomé, Lomé, Togo

DANDONOUGBO Iléri, Professeur Titulaire

LaREESH, Université de Lomé, Lomé, Togo

AGBAMARO Mayébinasso, Maître de Conférences

PREDES, Université de Kara, Kara, Togo

Résumé

Les grandes villes des pays de l'Afrique subsaharienne connaissent une forte croissance démographique et spatiale. La dynamique du Grand-Lomé amplifie les besoins de la mobilité urbaine. Elle met en déséquilibre l'aménagement des infrastructures routières entre le centre-ville et les périphéries du Grand-Lomé. L'aménagement qui devrait favoriser une mobilité urbaine durable entre les communes du centre-ville et celles des périphéries se heurte à la croissance socio-spatiale. L'objectif de cette étude est d'analyser la défaillance de la gouvernance entre le centre-ville et les périphéries. Les démarches méthodologiques adoptées dans cette recherche sont basées sur la recherche documentaire, et les enquêtes de terrain. Au total, 399 personnes ont été interrogées. Les données ont été traitées par les logiciels ArcGIS 10.8, QGIS 3.36, SPSS et Excel et Word. Les résultats montrent que le Grand-Lomé est caractérisé par une inégale répartition des infrastructures de transport. Le centre-ville concentre 80% des activités économiques et 75% des services administratifs. Ce qui a poussé les pouvoirs publics à bitumer 85% des rues du centre-ville. Dans les périphéries, seulement 15% des rues sont bitumées. Cette situation impacte la mobilité des populations des marges du Grand-Lomé.

Mots clés : Grand-Lomé (Togo), centre-ville, périphéries, déséquilibre, infrastructures du transport

Abstract

Topic: IMBALANCE IN STREET PLANNING IN GREATER LOME (TOGO): ISSUES AND CHALLENGES FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

The large cities of sub-Saharan African countries are experiencing strong population and spatial growth. The socio-spatial dynamics of the Greater Lomé area amplify the needs of urban mobility. It disrupts the balance of road infrastructure development between the city center and the outskirts of Greater Lomé. The development intended to promote sustainable urban mobility between downtown municipalities and peripheral municipalities is hindered by socio-spatial growth. The objective of this study is to analysis the territorial governance failure between the city center and

the peripheries. The methodological approaches adopted in this research are based on documentary research, direct observation and field surveys. In total, 399 people were interviewed. The Kobo collection is the software used. Data processing was performed by ArcGIS 10.8, QGIS 3.36, SPSS and Microsoft Excel and Word. The results show that the Greater Lomé is characterized by an uneven distribution of transport infrastructure. The city center alone concentrates 80% of economic activities and 75% of administrative services. This has led the authorities to bitumen 85% of the streets in the city center. In the suburbs, only 15% of the streets are paved. This situation affects the mobility of populations living on the outskirts of Greater Lomé.

Keywords: Grand-Lomé (Togo), city center, peripheries, imbalance, transport infrastructure

Introduction

Le transport urbain dans les pays de l'Afrique connait une évolution très rapide. Cette évolution est due à la croissance rapide de la population et à l'étalement urbain entraînant des répercussions sur les infrastructures de transports. Elle crée des problèmes d'entretien et augmente les besoins de ces infrastructures. L'urbanisation rapide est particulièrement manifestée en Afrique subsaharienne où les villes : Addis-Abeba, Kinshasa, Lagos, Dakar, Ibadan et Abidjan sont devenues des mégalopoles multimillionnaires (K. Awokpe, 2025, p. 32). Cette dynamique démographique urbaine entraine l'expansion spatiale rapide des villes africaines. La croissance démo-spatiale est le principal moteur de cette expansion (M. L. Sorsy, 2020, p. 5). Face à cette forte croissance, les pouvoirs publics n'ont pas pu mettre en place une politique rigoureuse de gestion de l'espace. Dans les villes, des déséquilibres naissent entre le centre-ville et les périphéries en matière d'infrastructures socio-collectives, surtout le transport. Une mauvaise gouvernance territoriale engendre un déséquilibre marqué entre le centre-ville, doté de rues aménagées, et les périphéries, qui en sont largement dépourvues. Au Togo, les effets de l'urbanisation sont moins marqués dans les villes secondaires, telles que la ville de Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Kara, Dapaong et restent significatifs dans le Grand-Lomé, regroupant les Préfectures du Golfe et Agoè-Nyivé. Le Togo a connu une croissance démographique soutenue, passant de 1,44 million d'habitants en 1960 à 6,58 millions en 2007, avec une urbanisation atteignant 37,7 % de la population (DGSCN, 2010, p.13). En 2022, la population résidente au Togo se chiffre à 8.095.498 d'habitants avec un taux d'urbanisation de 42,9% (RGPH-5, 2022, p. 35). La croissance démographique du Togo est exponentielle avec une augmentation de plus de 2,3 % par an entre 2010 et 2022. Les rues aménagées ne suivent pas l'étalement urbain des villes notamment le Grand-Lomé qui concentre 25% de la population totale avec une superficie de 35 000 ha (K. Awokpe, 2025, p. 32). Dans le Grand-Lomé, la voirie aménagée est concentrée au centre-ville. Les périphéries sont sous-équipées en infrastructures de transport de qualité (P. Kao, 2015, p. 85). L'état de la voirie du Grand-Lomé présente des défis majeurs qui affectent la mobilité des personnes et des biens. Comme le mentionne A. Edoh (2014, p. 13), le transport urbain dans l'agglomération de Lomé

revêt une importance pour l'articulation de l'espace urbain et l'ajustement entre l'offre et la demande de déplacement. « Les embouteillages et les congestions routières liées surtout au déficit d'aménagement sont des principaux défis aux heures de pointe. Ces défis impactent négativement la qualité de vie des citoyens et entravent la productivité économique » (K. D. Besseh, 2013, p. 167). Les problèmes liés aux déséquilibres d'aménagement en infrastructures routières entre le centre-ville et les périphéries incitent les habitants à faire recours massivement aux moyens de transport privés, accentuant les impacts socio-économiques. L'objectif de l'étude est d'analyser les enjeux et les défis posés par l'aménagement inégal des rues sur le développement durable dans le Grand-Lomé, en mettant en évidence ses impacts sur l'accessibilité et la durabilité environnementale. L'hypothèse formulée est que le déséquilibre dans l'aménagement des rues entre le centre-ville et les périphéries du Grand-Lomé est le résultat d'une planification urbaine centralisée et d'un investissement public inégal, perpétuant des schémas de développement hérités.

1. MATERIEL ET METHODES

Pour mener à bien cette étude, une combinaison de données primaires et secondaires est utilisée. La méthodologie tient compte de la présentation du milieu d'étude, de la recherche documentaire, des enquêtes de terrain et des analyses des données.

1.1. Présentation du milieu d'étude

Le Grand-Lomé est situé sur la côte de l'Océan Atlantique entre 6°6'27 et 6°20'32 de latitude Nord et entre 1°4'50 et 1°22'25 de longitude Est, englobant 13 communes et 2 Préfectures. Cette aire d'étude se caractérise par une dynamique démographique et urbaine intense, et prend en compte les Préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé. Il couvre une superficie de 35 000 hectares concentrant 25% de la population du Togo. La population du Grand-Lomé a connu une forte croissance au cours de la dernière décennie, passant de 1 060 504 habitants en 2010 à 2 188 376 en 2020 (INSEED, 2020), (carte n°1).

Carte n° 1 : Situation géographique du Grand-Lomé

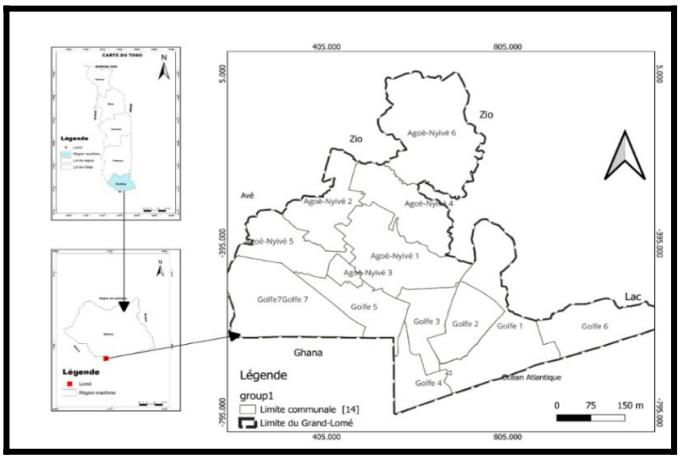

Source : données de RGPH-5, 2024

La carte n° 2 montre que le Grand-Lomé, est situé au sud-ouest de la Région Maritime au Togo. Il regroupe administrativement 13 communes dont 7 de la Préfecture du Golfe et 6 de la Préfecture d'Agoè-Nyivé. Le milieu d'étude se caractérise par un déséquilibre dans l'aménagement routier, marqué par une forte concentration de rues bitumées au centre-ville, tandis que les milieux périphériques en demeurent faiblement dotés.

1.2. *Recherche documentaire*

La recherche documentaire a été basée sur les analyses documentaires, des ouvrages consultés dans de différents centres de documentation. Il s'agit de la Bibliothèque centrale de l'Université de Lomé et École Polytechnique de Lomé (EPL). Les travaux de recherche ont été menés également à la bibliothèque de l'École Africaine des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme (EAMAU). Les rapports et les études sur le Grand-Lomé concernant les infrastructures routières ont été consultés. Les informations recueillies portent sur la dynamique socio-spatiale, l'état de la voirie, les modes de transport, le trafic et les défis et impacts liés à la gestion de la voirie.

1.3. Enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain ont permis de collecter les données primaires. Ces données primaires sont collectées à travers des enquêtes de terrain, incluant des mesures directes des infrastructures routières, des observations sur l'état des rues et des entretiens semi-directifs auprès des habitants et des autorités locales. Ces entretiens ont permis de recueillir des perceptions, des expériences et des informations qualitatives sur les impacts du déséquilibre d'aménagement.

La taille de l'échantillon pour les enquêtes de terrain est déterminée par la formule de Yamane (1967) : n = N / (1 + N * e²), où N représente la taille de la population et e le niveau de précision. Le calcul initial donne une taille d'échantillon de 399, ainsi le tableau n°1 présente la répartition des enquêtés selon les engins utilisés.

Tableau n° 1 : Répartition des enquêtés selon leurs engins

Types de transport	Nombre enquêtées	Taux (%)
Taxis-motos	77	19,29
Motos particulières	57	14,28
Tricycles (et bagages)	49	12,28
Taxis-collectifs	69	17,29
Voitures particulières	60	15,03
Mobilité douce	87	21,80
Total	**399**	**100**

Source : ***Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024***

Les données recueillies ont été traitées par le logiciel SPSS 16.0 qui a servi à la réalisation des tableaux, Excel pour les graphiques, ArcGis et Qgis pour la réalisation des cartes. La combinaison de ces différentes techniques de recherche a permis d'obtenir des résultats.

1.4. Analyse des données

L'analyse s'appuie sur une approche méthodologique combinant des techniques quantitatives et qualitatives. Une approche cartographique, appuyée par les Systèmes d'Information Géographique (SIG), est mobilisée afin d'identifier et de visualiser les disparités spatiales dans l'aménagement des rues. Cela permet de superposer les données sur le bitumage des rues avec d'autres couches d'information, telles que la densité de population et la localisation des activités économiques, afin de mettre en évidence les zones sous-équipées. Une analyse statistique est effectuée pour quantifier la répartition des différents types de rues (bitumées, en latérites, en terre) et leur corrélation avec les indicateurs socio-économiques et environnementaux.

2. RESULTATS

Les résultats auxquels traite le thème : Déséquilibre des rues aménagées dans le District Autonome du Grand-Lomé sont organisées en trois sous-titres tels qu'inégale répartition de l'aménagement des rues dans le Grand-Lomé, aménagement routier orienté vers les véhicules motorisés et disparités résultant d'une planification sélective et inégalitaire.

2.1. Inégale répartition de l'aménagement des rues dans le Grand-Lomé

L'analyse des infrastructures routières dans le Grand-Lomé révèle une forte disparité dans l'aménagement des rues entre le centre-ville et les périphéries.

Le centre-ville, en tant que pôle économique et administratif, concentre 80% des activités et des services. Cette centralité se traduit par un réseau routier majoritairement bitumé, facilitant la circulation et l'accès aux infrastructures socio-collectives. En effet, 85% des rues du centre-ville sont bitumées, assurant une forte connectivité et une fluidité du trafic. Cette situation est illustrée par la figure n° 1.

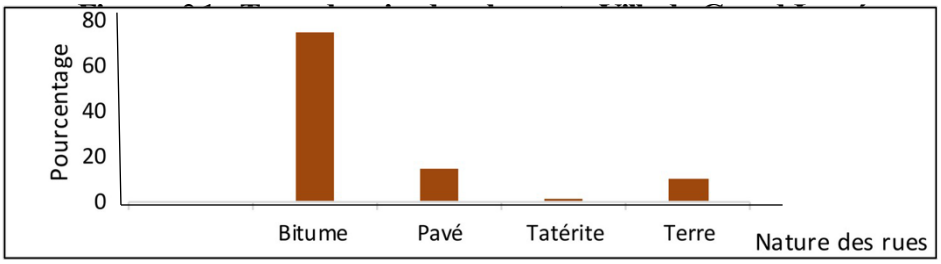

Source : ***Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024***

La figure n°1 montre un fort d'aménagement des rues dans le centre-ville. Les enquêtes révèlent que 75 % des rues du centre-ville sont bitumées, contre seulement 10 % en terre. Cette situation illustre un net déséquilibre dans la répartition des rues bitumées dans le Grand-Lomé (planche n°1).

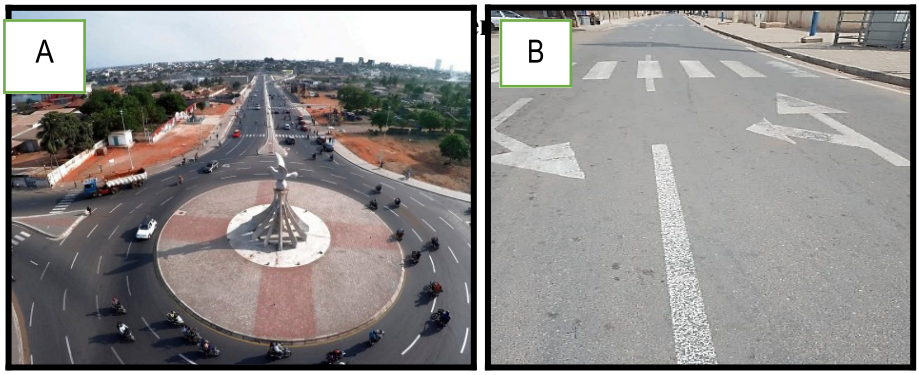

Source : I. Dandonougbo et al, 2022,

La planche n°1 montre l'aménagement des rues au centre-ville, en tant que pôle économique et administratif qui concentre une part prépondérante des activités et des services. Cette centralité se traduit par un réseau routier majoritairement (85%) bitumé, facilitant la circulation avec les panneaux de signalisations, des marquages au sol bien définis et l'accès aux infrastructures clés.

Les périphéries du Grand-Lomé présentent un tableau contrasté. La prédominance des rues non aménagées, souvent en terre est manifeste. Seulement 15% des rues dans ces milieux sont bitumées, ce qui entrave considérablement la mobilité des populations et l'accès aux services. Ces rues sont sujettes à la dégradation rapide, et sont impraticables en saison des pluies à cause des nids-de-poule, des ravins et des ravineaux deviennent impraticables en raison des inondations et de la formation de boue. Les images de rues non bitumées témoignent de ces conditions difficiles (figure n° 2).

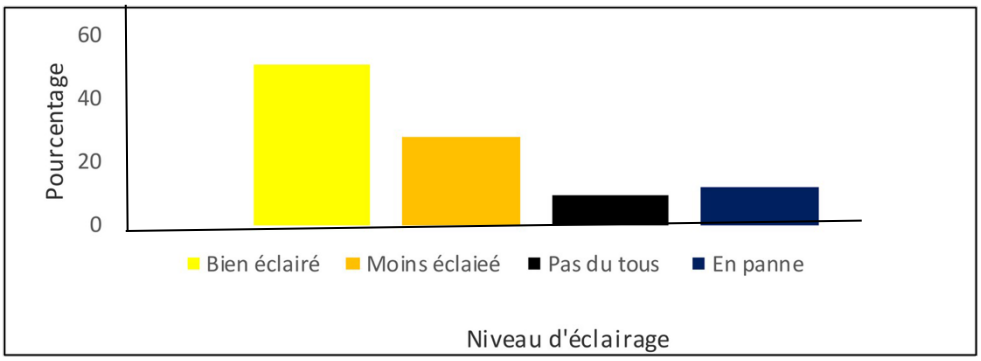

Source : ***Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024***

La figure n°2 montre que les rues du centre-ville sont majoritairement éclairées. En effet 51% des rues au centre-ville sont bien éclairées et seulement 9% des rues ne le sont pas. La circulation sur le boulevard est facile et sécurisante. Le commerce de nuit est développé à travers les boutiques et magasins. L'inégal éclairage est justifié par l'aménagement des rues du centre-ville suite aux gammes des activités.

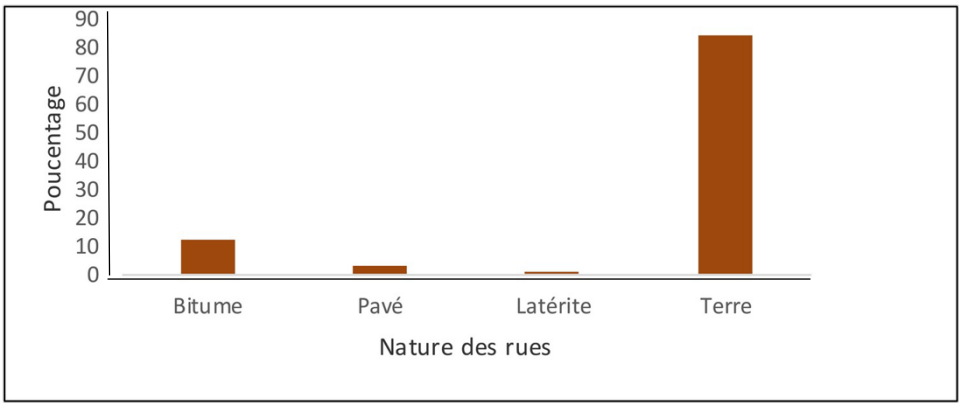

Source : ***Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024***

Les périphéries du Grand-Lomé présentent un tableau contrasté. La prédominance des rues non aménagées, souvent en terre est manifeste. Seulement 15% des rues dans ces milieux sont

bitumées, ce qui entrave considérablement la mobilité des populations et l'accès aux services. Ces rues sont sujettes à la dégradation rapide, et sont impraticables en saison des pluies à cause des nids-de-poule, des ravins et des ravineaux deviennent impraticables en raison des inondations et de la formation de boue. Cette situation s'explique par la croissance socio-dynamique et la concentration des servies socio-économiques au centre-ville (figure n°2).

Planche n° 2 : État des voies dans les communes périphériques (Ségbé et Adidogome) dans

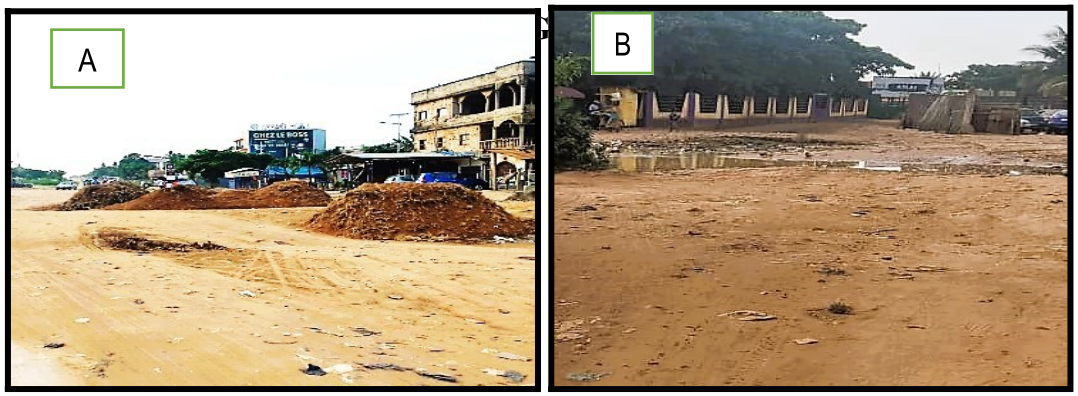

Source : ***Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024***

La planche n°2 présente les réalités dans les communes périphéries du Grand-Lomé La prédominance des rues insuffisamment aménagées, souvent en terre battue ou simplement tracées, est manifeste. Seulement 15% des rues dans ces milieux sont bitumées, ce qui entrave la mobilité des populations et l'accès aux services sociaux de base. Ces rues sont sujettes à la dégradation rapide, notamment pendant la saison des pluies, où elles deviennent impraticables en raison des inondations et de la formation de boue. Les images de rues non bitumées témoignent de ces conditions difficiles de circulation (figure n°4)

Figure n° 4 : Eclairage des rues dans les périphéries du Grand-Lomé

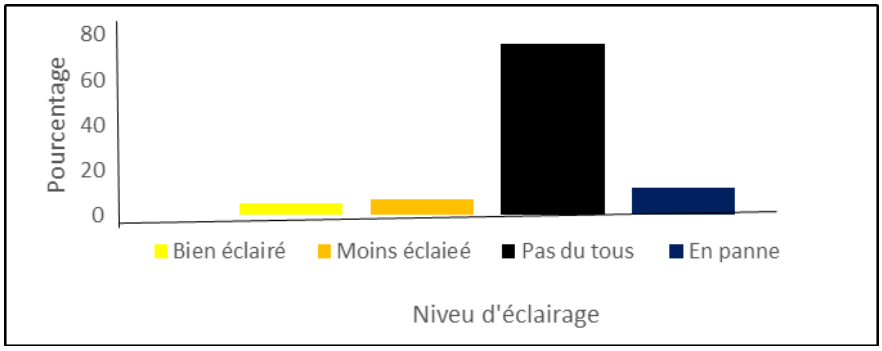

Source : ***Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024***

La figure n°2 analyses le taux d'éclairages dans les communes périphériques du Grand-Lomé. 76% des rues ne pas bénéficières pas des éclairages publics et seulement 5% des rues

bitumées qui sont dotées des éclairages publics. La circulation sur le boulevard est facile et sécurisante. Le commerce de nuit est développé à travers les boutiques et les magasins. Cette réalité est justifiée l'aménagement des rues du centre-ville suite aux gammes des activités. Cette inégale répartition est clairement mise en évidence dans le tableau 2, qui compare le taux de bitumage entre le centre-ville et les périphéries.

Tableau n° 2 : Taux de bitumage des rues dans le Grand-Lomé

Zone	**Rues bitumées (km)**	**Rues bitumées (%)**	**Densité** (km/100 ha)
Centre-ville	1535,87	85	9,75
Périphéries	271,03	15	1,40
Total	1806,91	100	5,16

Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024

L'analyse des infrastructures routières dans le Grand-Lomé révèle une forte disparité dans l'aménagement des rues entre le centre-ville et les périphéries. En effet, 85% des rues du centre-ville sont bitumées, assurant une forte connectivité et une fluidité du trafic. La densité moyenne des rues aménagées dans le Grand-Lomé s'élève à 5,16 km pour 100 hectares. Cette densité atteint 9,75 km/100 ha dans le centre-ville, contre seulement 1,40 km/100 ha dans les zones périphériques. Elles sont faiblement dotées en infrastructures routières. Les rues non aménagées prédominent, avec seulement 15 % d'entre elles revêtues de bitume. Cette situation entrave la mobilité des populations et l'accès aux services sociaux de base (carte n° 2).

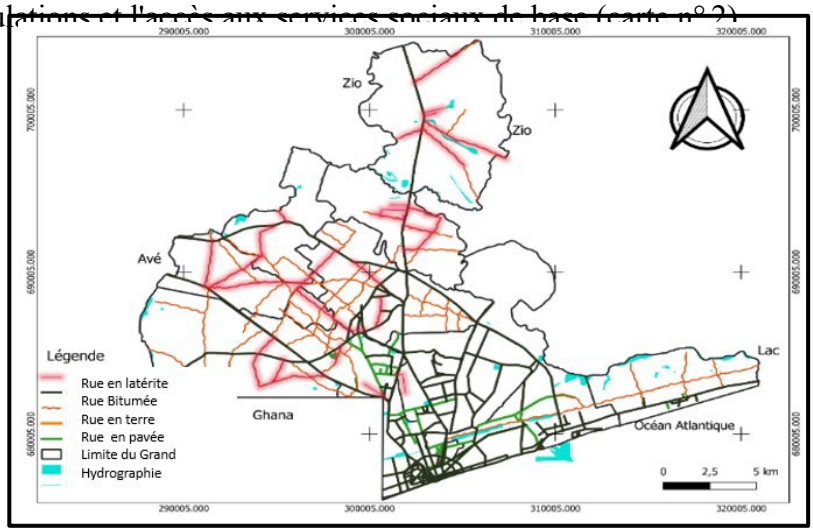

Source : les travaux de terrain, novembre 2024

La carte n° 2 montre la typologie des rues dans le Grand-Lomé. Elles sont composées des rues en latérite, bitumées, pavées et des rues en terre. L'analyse présente une dominance des rues

non-aménagées qui sont de 84,67 %. Les rues pavées se concentrent principalement dans les communes du centre-ville. Globalement, 30 % des rues sont aménagées et 70 % sont en terre ». La figure n°2 montre le niveau de l'éclairage des rues dans le Grand-Lomé (tableau n°3).

Tableau n° 3 : Indicateurs de l'insécurité routière

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb d'accidents	5181	5814	5402	7130	7392	7057
Nb de mort	580	592	580	576	680	683
Nb de blessés	8624	7951	7920	9514	9918	9376

Source : MSPC, traitement de DTRF, 2023

Le tableau n° 3 présente des données sur les accidents de circulation de la route de 2017 à 2022. En 2017, le nombre des accidents est à 5 181, dont 580 morts et 8 624 blessés. En 2018, le nombre des accidents est à 5814, dont 592 morts et 7951 blessés. En 2019, 5 402 accidents ont été enregistrés dont 580 morts et 7 920 blessés. Entre 2020 et 2022, le nombre d'accidents a connu une forte augmentation surtout au centre-ville où les rues sont plus aménagées, en lien direct avec la croissance du parc automobile au cours de cette période et la saturation de la voirie aux heures de pointe (DTRF, 2023), (figure n°5).

Figure n° 5 : Écart de la variation du prix de taxi-moto en saisons des pluies dans les périphéries

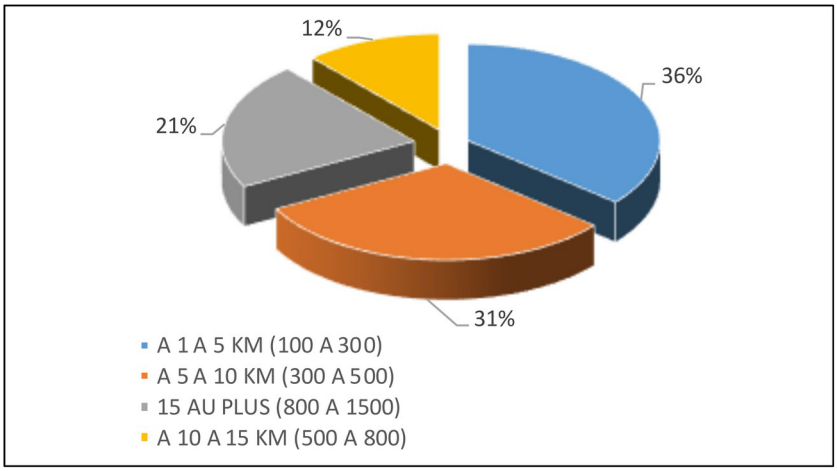

Source : travaux du terrain, 15 novembre 2024

La figure n°5 montre la variation des prix de transport durant la saison des pluies dans les quartiers périphériques. La précarité des rues entraîne une forte augmentation des tarifs de transport. Sur les trajets de 1 à 5 km, 36 % des personnes enquêtées déclarent que les prix varient selon les saisons. En temps normal, le coût est compris entre 100 et 200 F CFA. Pendant la saison des pluies, il augmente de 100 F CFA, atteignant entre 200 et 300 F CFA. Pour les distances de 5 à 10 km, 31 %

des enquêtés indiquent que les tarifs passent de 250-350 F CFA à 300-500 F CFA, avec une hausse saisonnière de 100 à 150 F CFA. Pour les distances de 15 km et plus, les tarifs passent alors de 800-1100 FCFA à 1000-1500 F CFA, avec une augmentation maximale de 500 F CFA. Cette augmentation significative s'explique par la dégradation des voies en saison des pluies dans les communes périphériques du Grand-Lomé. »

2.2. Aménagement routier orienté vers les véhicules motorisés

L'aménagement des rues dans le Grand-Lomé, même dans le centre-ville, est à 95% orienté vers la circulation des véhicules motorisés. Les infrastructures existantes privilégient les voies de circulation pour automobiles, au détriment des modes de transport doux. Ce milieu se caractérise par un déficit marqué en trottoirs adaptés, en pistes cyclables aménagées et en dispositifs de signalisation appropriés pour les piétons et les cyclistes. Cette conception routière rend la mobilité difficile et dangereuse pour les usagers vulnérables, les forçant à partager la chaussée avec les véhicules motorisés. Dans les périphéries, les carrefours non aménagés augmentant en moyen à 60% des accidents. Cette situation reflète une planification qui n'a pas suffisamment intégré les besoins de tous les usagers de la route, privilégiant une approche centrée sur le véhicule plutôt que sur l'humain (figure n° 6).

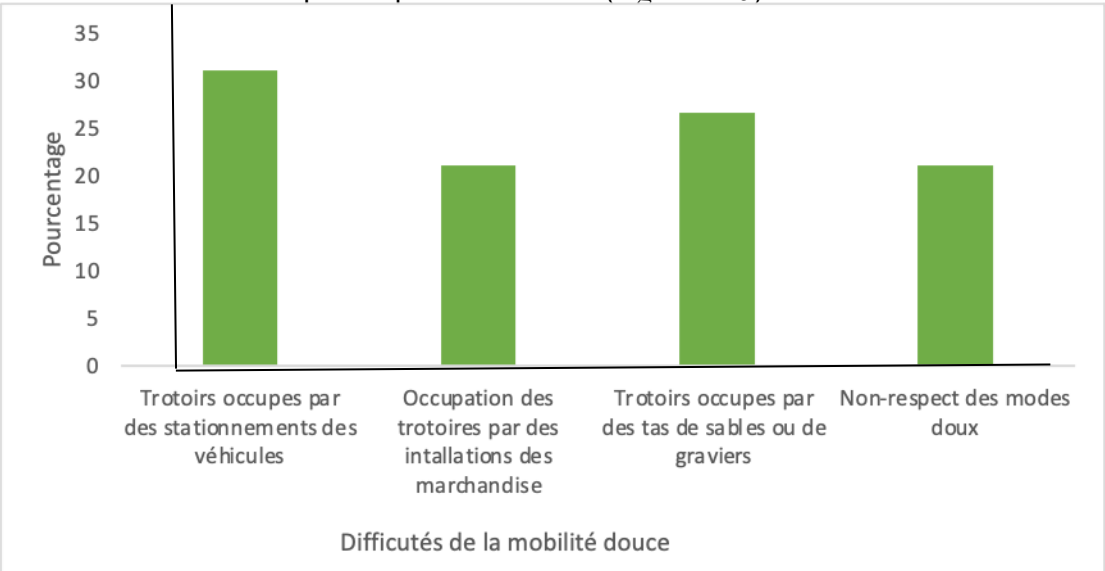

Source : travaux de terrain, 15 novembre 2024

La figure n° 6 présente les difficultés rencontrées par la mobilité douce dans le Grand-Lomé. Environ 30,50 % des personnes interrogées indiquent que la fatigue constitue le principal obstacle. Par ailleurs, 15,25 % signalent des violences verbales de la part des utilisateurs d'engins motorisés envers les piétons et cyclistes. De plus, 25,42 % et 18,64 % des répondants

constatent que les passages piétons sont fréquemment occupés par des véhicules en stationnement ou par des installations de marchandises. En moyenne, 5,08 % observent que ces passages sont parfois obstrués par des tas de sable. Ces constats confirment le manque d'infrastructures adéquates pour la mobilité douce dans le Grand-Lomé. Plusieurs facteurs sont à la base. Les principaux sont d'ordre naturel, politico-stratégique et socio-économique.

2.3. Disparités résultant d'une planification sélective et inégalitaire

Les disparités observées dans l'aménagement des rues du Grand-Lomé ne sont pas le fruit du hasard, mais résultent d'une planification urbaine historiquement sélective et inégalitaire. L'héritage colonial a laissé des traces, avec un développement initial concentré autour du port et des zones administratives, créant un centre-ville privilégié. Le centre-ville, véritable cœur battant de l'activité économique (80% des activités) et administrative (75% des services), bénéficie d'un réseau de voirie largement bitumé (85% des rues). Cette concentration des investissements contraste vivement avec la réalité des périphéries, où seulement 15% des rues sont bitumées. Par la suite, la croissance urbaine rapide et non contrôlée, alimentée par une forte pression démographique, a conduit à une extension non maitrisée des périphéries sur une superficie de 35 000 hectares.

La population du Grand-Lomé a connu une forte croissance au cours de la dernière décennie, passant de 1 060 504 habitants en 2010 à 2 188 376 en 2020 (INSEED, 2020). Les investissements publics dans les infrastructures routières n'ont pas suivi le rythme de cette expansion, et ont été essentiellement dirigés vers le centre-ville, délaissant les quartiers périphériques. Cette faible allocation de ressources (20%) aux marges a accentué le fossé entre les milieux bien équipés et ceux qui le sont moins. Les activités économiques et des services administratifs sont concentrés dans le centre-ville, justifiant la priorisation des investissements dans ce milieu, et soulignant également le déséquilibre en défaveur des périphéries. Cette planification sélective a créé une fragmentation spatiale, où l'accès aux opportunités et aux services est fortement corrélé à la localisation géographique et à la qualité des infrastructures routières.

Carte n° 3 : Répartition des infrastructures dans le Grand-Lomé

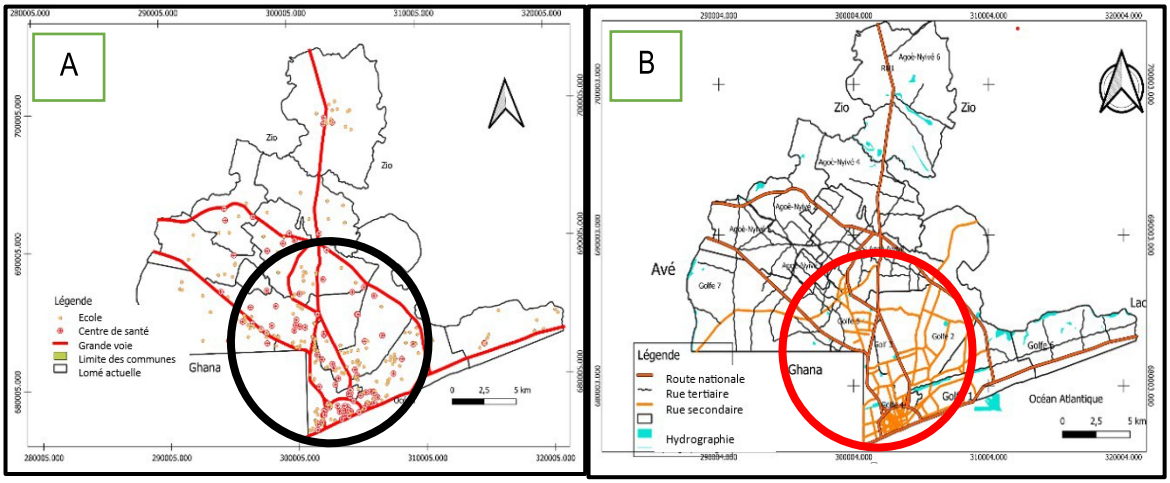

Source : les travaux de terrain 2024

La carte n° 3 montre le déséquilibre des infrastructures dans le Grand-Lomé. La carte A présente les écoles et les centres de santé dans le Grand-Lomé. La présente carte montre une disparité des infrastructures dans le Grand-Lomé. Les écoles et les centres de santé sont concentrés dans le centre-ville. Au contraire, dans les marges, les infrastructures sont inégalement dispersées. La carte B montre la disparité d'aménagement des rues dans le Grand-Lomé. La densité des rues aménagées dans le Grand-Lomé est de 5,16 km/100ha, le centre-ville a une densité de 9,75 km/100 ha des rues aménagées alors que les périphéries ont une densité de 1,40 km/100 ha.

3. DISCUSSION

Le déséquilibre de l'aménagement des rues dans le Grand-Lomé, caractérisé par une concentration des infrastructures bitumées au centre-ville et une prédominance des rues non aménagées dans les périphéries, engendre des enjeux multidimensionnels qui freinent le développement durable de l'agglomération. Ces enjeux se manifestent sur les plans socio-économique, environnemental et de la mobilité urbaine.

Aménagement inégal, un défi pour un développement durable

Le déséquilibre traduit un problème majeur de gouvernance territoriale et met en lumière les carences dans la gestion de l'espace urbain. En effet, les pouvoirs publics ont concentré leurs efforts sur le développement du centre, négligeant les marges, pourtant en pleine expansion démographique. Le développement de la voirie s'est fait au détriment des périphéries. Cette situation accentue les inégalités spatiales et freine une croissance urbaine harmonieuse. Cette situation a été mise en exergue par des auteurs comme P. Kao (2015, p. 4), K. Awokpe (2024, p. 42) et I. Dandonougbo et al. (2022, p. 606), Pour eux, la forte croissance démographique et

la rapide dynamique spatiale des villes exercent une pression considérable sur les systèmes de transport urbain, déjà fragiles (P. Kao, 2015, p. 4). À Lomé, selon les travaux de K. Awokpe (2024, p. 42) et de I. Dandonougbo et al. (2022, p. 606), la ségrégation spatiale est manifeste.

Disparités d'aménagement, un enjeu socio-économique et environnemental

Les activités économiques et administratives se concentrent au centre-ville, laissant les périphéries à l'écart des principales infrastructures de mobilité. Cette mauvaise répartition des équipements routiers illustre une faiblesse de la planification urbaine et une gouvernance territoriale défaillante, incapable d'anticiper et d'accompagner l'expansion du Grand-Lomé. L'absence de politiques d'aménagement équitables aggrave les difficultés de mobilité, notamment les mouvements pendulaires quotidiens entre les zones résidentielles périphériques et les pôles d'activités du centre-ville. Cette situation a été approuvée par M. Agbamaro et al (2021, p. 93). Pour cet auteur, la prépondérance des accidents sur ces lieux est importante quand on sait que cette occupation des trottoirs ou de chaussée est une obstruction faite aux piétons les amenant à emprunter les chaussées réservées aux véhicules. Par conséquent, la mauvaise planification urbaine du Grand-Lomé contribue à renforcer les inégalités socio-spatiales, à désorganiser le tissu urbain et à freiner le développement économique de l'agglomération. Ce qui a des impacts sur l'accès limité aux marchés et opportunités, coûts de transport élevés, faible attractivité pour les investissements. Dans ce sens, E. Kola (2013, p. 21) affirme que dans l'agglomération de Lomé, l'aménagement des rues est une solution adéquate dans le développement des relations et dans les processus de déplacement en ville. Le dysfonctionnement lié à la mauvaise gouvernance a pour conséquence celui de la machine urbaine. Cette situation est confirmée par K. A. Kokou (2024, p.108) quand il affirme que la dynamique urbaine est l'un des facteurs liés aux défis de la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. La dégradation des sols, la pollution de l'air (poussière), la gestion des eaux pluviales inefficace, les risques d'inondation accrus sont les impacts environnementaux. Les déplacements dans les villes sont des nécessités quotidiennes pour la majorité des citadins (E. K. Obeye, 2012, p. 6).

Enjeux de mobilité urbaine

L'augmentation des moyens de transport a rendu la mobilité beaucoup plus complexe dans le Grand-Lomé, mettant en évidence la disparité spatiale des rues aménagées entre le centre-ville et les marges. Cette situation selon P. Antonin et a, (2022, p. 6) participe à la dégradation des rues. Pour surmonter ces enjeux et promouvoir une mobilité urbaine durable dans le Grand-Lomé, plusieurs défis doivent être relevés. Le premier est celui de la gouvernance de la mobilité urbaine

et de la coordination entre les différents acteurs notamment les autorités locales et nationales, le secteur privé et la société civile. Une approche fragmentée de la planification et de l'investissement ne peut qu'accentuer les disparités existantes. Il est impératif de mettre en place une planification intégrée et inclusive, qui prenne en compte les besoins de tous les milieux de l'agglomération, et pas seulement du centre-ville. Le défi est de transformer le Grand-Lomé en une ville plus équitable, résiliente et durable, où chaque citoyen a un accès égal aux opportunités et aux services, quelle que soit sa localisation géographique.

CONCLUSION

La dynamique socio-spatiale du Grand-Lomé amplifie les besoins de la mobilité urbaine. Elle déséquilibre l'aménagement des infrastructures de transport entre les le centre-ville et les périphéries dans le Grand-Lomé. Cette étude a mis en lumière le déséquilibre persistant dans l'aménagement des rues du Grand-Lomé, caractérisé par une concentration significative des infrastructures bitumées dans le centre-ville, contrastant fortement avec la prédominance des rues non aménagées dans les périphéries. Ce déséquilibre, hérité d'une planification urbaine sélective et d'investissements publics inégaux, a des impacts négatifs profonds sur l'économie, la qualité de vie et l'environnement des populations des marges. Les difficultés d'accès aux services et aux opportunités économiques, l'exclusion spatiale, la dégradation environnementale (poussière, inondations) et les défis majeurs en matière de mobilité urbaine (insécurité routière, accès limité aux transports en commun) sont autant de manifestations de ce déséquilibre. Ces impacts négatifs entravent la réalisation d'un développement urbain durable et inclusif pour le Grand-Lomé. Le Grand-Lomé, malgré son dynamisme économique et démographique, ne peut pleinement exploiter son potentiel si une partie significative de sa population est marginalisée par des infrastructures déficientes. La situation actuelle compromet l'équité territoriale et la résilience urbaine face aux défis futurs, notamment ceux liés au changement climatique et à la croissance démographique continue. Pour remédier à cette situation et orienter le Grand-Lomé vers un modèle de ville plus équitable et durable, plusieurs recommandations stratégiques dont la principale est la planification équilibrée centre/périphéries. Il est impératif de réorienter les politiques d'aménagement urbain vers une approche plus équilibrée, en accordant une attention et des investissements accrus aux périphéries.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFELI Kossi, 2016, Urbanisation et la dégradation des conditions de la vie en milieu urbain : cas des quartiers Djidjolé, Avénou, Batome et Soviépé à Lomé, Mémoire de master en géographie, Université de Lomé, Lomé, 118 p.

AGBAMARO Mayébinasso, AMEGNA Komla Uwolowudu, TCHALLA Kokou et KOLA Edinam, 2021, « Activités commerciales et obstruction des rues dans le centre-ville de Kara au Togo », *in* Revue de Géographie, Numéro 10, Université de Ouagadougou, Ouagadougou, pp.77-101.

ALIDJINOU Kossi Thoma, AGBAMARO Mayébinasso, DANDONOUGBO Iléri, 2024, « Transport routier et variation des prix des produits agricoles vivrières dans la préfecture du Haho au Togo », *in* Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale (RAVSE), Numéro 4, Université d'Alassane Ouattara, Bouaké, pp. 277-292.

AWOKPE Kodjo, 2024, Analyse de la voirie dans le District Autonome du Grand-Lomé (Togo) : Un enjeu pour le développement durable, Mémoire de master de géographie à l'Université de Lomé, Lomé, 157 p.

BESSEH Koffitsè Djidoula, 2013, Transport urbain, ses incidences socio-économique et environnementale dans la ville de Lomé au Togo, thèse de doctorat de géographie à l'Université de Lomé, Lomé, 312 p.

DANDONOUGBO Iléri et ABALO Dosseh, 2021, « Transport routier et accessibilité aux sites touristiques dans Sud-Ouest de la Région des Plateaux au Togo », *in* Presse de l'UL, Université de Lomé, Lomé, pp.734-747.

DGSCN, 2010, Direction générale de la statistique et comptabilité, Rapport d'activité, DGSCN, Lomé, 43 p.

DTR, 2023, Direction des Transports Routiers, Rapport d'activité, DTR, Lomé, 54 p.

DTRF, 2023, Direction des Transports Routiers et Ferroviaires, Rapport d'activité, DTRF, Lomé, 87 p.

EDOH Komla, 2014, Croissance urbaine et mobilité domicile-travail dans les métropoles d'Afrique subsaharienne : le cas des actifs du « Grand-Lomé » au Togo, thèse de doctorat de géographie à l'université de Lomé, Lomé, 335 p.

INSSED, 2022, Recensement général de la population et de l'habitat, le document final, (RGPH-5).

KOEVI Mawulolo, DANDONOUGBO Iléri, 2024, « Le vélo dans le district autonome du grand lome (Togo) : un mode de transport faiblement utilisé » *in* : Revue de géographie tropicale et environnement, n°1, Univesité de Lomé, Lomé, pp.148-160.

KOKOU Kokouvi Azonko, 2024, « Cartographie de l'offre de service de transport urbain de la Société Transport de Lomé à partir du système d'information géographique dans le Grand-Lomé au Togo », *in* : Université de Lomé, Lomé, pp. 103-126.

MSPC, 2023, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, rapport d'activité, MSPC.

OBEY Kokuvi Edem, 2012, Dynamique urbaine et problèmes de mobilité dans quartier périphérique de Lomé : le cas d'Adjidogome, mémoire en master de géographie à université de Lomé, Lomé, 114 p.

SORSY Melone Like, 2020, Dynamique urbaine et la fragmentation sociospatiale dans les communes nord-ouest du Grand-Lomé (Togo), mémoire de master de géographie à l'université de Lomé, Lomé, 159 p.

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993)

THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)

AKA Adou Marcel
Université Jean Lorougnon Guédé Daloa (RCI)
Institut Ausonius Bordeaux Montaigne (France)

KOUAMÉ Kan Raymond
Université Alassane Ouattara Bouaké (RCI)

Discipline : Histoire contemporaine : histoire économique

RÉSUMÉ

La période 1970-1993 est incontournable dans l'histoire de l'élevage ivoirien. Elle correspond à la période d'existence de la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) créée en 1970 par le décret n°70-623 du 14 octobre 1970. Depuis sa création jusqu'à sa dissolution en 1993, l'élevage ivoirien a connu une dynamisation grâce aux nombreux efforts financiers consentis. En 1989, le budget de la SODEPRA était estimé à 10,2 milliards de frs CFA. Cela a favorisé la création de plusieurs infrastructures, ainsi que des programmes et projets dirigés par la SODEPRA. Partant de ce fait, les questions qui se dégagent sont les suivantes : Comment l'élevage ivoirien a été financé en Côte d'Ivoire à l'époque de la SODEPRA ? Quels sont les organes de financement ? Quels sont les programmes et projets financés ?

Cette étude vise à mettre en lumière le financement de l'élevage ivoirien à l'époque de la SODEPRA. Elle met l'accent sur les organes de financement, ainsi que les programmes et projets financés. Pour y arriver, nous avons eu recours aux documents écrits, notamment les rapports du ministère de la production animale, des articles et thèses qui traitent la question.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Financement, Élevage, Bétail, Petit ruminant, Volaille.

SUMMARY

The period from 1970 to 1993 is a pivotal time in the history of livestock farming in Ivory Coast. It corresponds to the period of existence of the Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA), created in 1970 by decree No. 70-623 of October 14, 1970. From its creation until its dissolution in 1993, livestock farming in Ivory Coast experienced a boost due to the numerous financial efforts made. In 1989, SODEPRA's budget was estimated at 10.2 billion CFA francs. This facilitated the creation of several infrastructures, as well as programs and projects led by SODEPRA. This leads us to ask the following questions: How was livestock farming financed in Ivory Coast during the SODEPRA era? What are the financing bodies? What are the programs and projects funded?

This study aims to shed light on the financing of livestock farming in Ivory Coast during the SODEPRA era. It emphasizes the financing bodies as well as the programs and projects that were funded. To achieve this, we relied on written documents, notably reports from the Ministry of Animal Production, articles, and theses that address the issue.

Keywords: Ivory Coast, Financing, Livestock, Cattle, Small ruminants, Poultry.

INTRODUCTION

Considérée depuis longtemps comme un pays essentiellement agricole, la Côte d'Ivoire a accompli depuis l'indépendance des progrès appréciables en matière d'élevage. Les politiques publiques de l'élevage concernaient dans les années 1960 la protection du cheptel. Mais depuis le début des années 1970, le gouvernement ivoirien a mené plusieurs actions consistant à promouvoir l'élevage local. Cette politique étatique a été concrétisée par le décret n°70-623 du 14 octobre 1970, annonçant la création de la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) (D. Garba, 1975, p. 334). La création de la SODEPRA marquait la volonté de l'État ivoirien de promouvoir son secteur élevage, pour mettre fin à la longue période de dépendance de la Côte d'Ivoire en viande, vis-à-vis de ses voisins du Nord (K, R. Kouamé, 2023, p. 280). Cette société d'État ainsi créée, avait pour but de gérer les stations d'élevage et les ranchs existants, puis développer l'élevage en général sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Cette mission de développer l'élevage sous toutes ses formes a permis à la SODEPRA de conduire différents projets depuis sa création jusqu'à sa dissolution en 1993. Ainsi, la période 1970-1993 a été une période charnière dans le développement de l'élevage ivoirien. Elle a été marquée par des investissements conséquents en faveur de l'élevage ivoirien (B. Mody, 1994, p. 20). Dès lors, comment s'est fait le financement de l'élevage ivoirien à l'ère de la SODEPRA ?

La réponse à cette question suscite l'intérêt de cette étude, qui cherche à mettre en relief les différents moyens financiers dégagés pour promouvoir l'élevage ivoirien sous la SODEPRA. L'objectif principal de cette étude est d'analyser le financement de l'élevage ivoirien sous la SODEPRA, en mettant en évidence les sources de financement et les différents secteurs financés. Cette étude est donc une contribution à la connaissance des nombreux efforts financiers consentis par l'État de Côte d'Ivoire dans le cadre du développement de l'élevage ivoirien.

Pour une meilleure organisation de ce travail, nous avons eu recours aux rapports du ministère de la production animale, aux thèses et articles abordant la question du financement de l'élevage. La consultation, le regroupement et l'analyse critique des informations tirées dans ces sources ont permis de classer les informations par thème. Ainsi, les informations retenues après analyse ont favorisé l'articulation de cette étude autour de trois axes. Le premier axe aborde le financement du domaine de l'encadrement, le second analyse le financement de la production de bétail, enfin le

dernier met l'accent sur le financement à l'appui technique aux opérations de développement de l'élevage.

1. LE FINANCEMENT DE L'ENCADREMENT DE L'ÉLEVAGE IVOIRIEN : 1970-1975.

L'encadrement de l'élevage local fut un projet existant sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Confié à la SODEPRA, son financement était assuré par l'État de Côte d'Ivoire, la France, le royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne.

1.1. Le financement de l'encadrement de l'élevage dans les régions Nord et Centre

L'encadrement de l'élevage au Nord fut un projet créé en 1972 et confié à l'antenne Nord de la SODEPRA. Il couvrait les départements de Touba, Odienné, Séguéla, Mankono, Boundiali, Korhogo, Ferkessédougou et Bouna, soit une superficie de 110.000 Km²[1]. Il visait plusieurs objectifs, notamment la formation des opérateurs économiques aux techniques d'élevage, la promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage, l'intégration du cheptel transhumant Peul, la valorisation des potentielles fourragères et la recherche de système d'exploitation rationnel et performant. Après une phase pilote couvrant la période 1972-1974, le projet s'est déroulé en trois phases. La première a couvert la période 1975-1979, la seconde s'est déroulée entre 1980 et 1985, et la dernière phase s'est étendue sur la période 1986-1991[2].

La première phase de ce projet a connu deux grandes opérations, à savoir l'encadrement des taurins et l'encadrement des zébus. L'encadrement des taurins a été financé par l'État ivoirien, le royaume de la Belgique, la France à travers le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE), et la République Fédérale d'Allemagne grâce au Gesellschat Für Technische Zusammenarbeit (GTZ)[3]. L'encadrement des zébus a été financé par l'État ivoirien et la structure américaine United Agency International Developement (USAID). La seconde phase du projet d'encadrement a été financée sur les fonds nationaux, grâce au Budget Général de Financement (BGF) et au Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE), puis les fonds étrangers comme le FAC, la CCCE et la GTZ[4]. La troisième phase du projet a été également

[1] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 10.
[2] *Idem.*
[3] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 10.
[4] *Idem.*

financée par l'État ivoirien, la France, la République Fédérale d'Allemagne et le royaume de Belgique.

L'encadrement de l'élevage des petits ruminants, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, a bénéficié d'un financement important. Avec un financement de 20 millions de frs CFA obtenu de la part de la BSIE, la SODEPRA-Nord a encadré 170.000 têtes d'animaux en 1978 (J, B. Akrou, 1985, p. 23). À partir de 1980, la section Nord de la SODEPRA a bénéficié d'un financement de 103 millions de frs CFA, dont 33 millions de frs CFA provenait du BSIE et 70 millions de frs CFA de la République Fédérale d'Allemagne (J, B. Akrou 1985, p. 23). Dans l'ensemble, l'encadrement de l'élevage des petits ruminants dans le Nord a bénéficié d'un financement important. Cela a favorisé une augmentation de la production des ovins et caprins, en passant de 3.500 tonnes en 1977 à 10.000 tonnes en 1980 (J, B. Akrou, 1985, p. 23).

Dans le cadre de l'élevage du gros bétail, l'accent a été mis sur la création des coopératives. Cette action a consisté à sensibiliser et regrouper les éleveurs de bovins en plusieurs Groupements à Vocation Coopérative (GVC). Ces GVC, encadrés par la SODEPRA, envisageaient de garantir la commercialisation des animaux. Encore visaient-ils à faciliter l'introduction et la diffusion de nouveaux thèmes techniques de production d'élevage. Enfin faisaient-ils la promotion de l'esprit coopératif. Les premiers GVC de la SODEPRA, créés en 1976, avaient pour vocation l'embouche. Ce système a consisté à mettre à la disposition des animaux un complément d'aliment composé de tourteaux, de farine à base de riz, de la mélasse et de graine de coton pouvant permettre l'accroissement rapide des animaux. Ayant le monopôle de la commercialisation du bétail en provenance des GVC, la SODEPRA fournissait à ces derniers les aliments pour leurs animaux.

Cette technique d'encadrement de la SODEPRA a amené les paysans à adhérer aux GVC. Ainsi, trois GVC ont été créés après une campagne de sensibilisation et d'information, menée durant plusieurs jours, au cours de la période 1975-1976 (A. Kientz, 1992, p. 62). Il s'agit des GVC de Koni, de Samatiguila et de Napiéledougou. Grâce à un complément d'aliment fourni par la SODEPRA, l'embouche a connu un succès dans ces coopératives. Alors que la SODEPRA prévoyait un gain de poids de 200 g par jour, cette prévision a été largement dépassée, puisque les animaux avaient un poids moyen allant de 354 g à 500 g par jour (Anonyme, 1977, p. 26).

Au vu de ces résultats, les GVC chez les éleveurs ont connu un engouement dans le Nord de la Côte d'Ivoire au cours de la période 1976-1977. En effet, 11 GVC avaient été constitués par 284

éleveurs, dans plus de 100 villages des départements de Korhogo et Ferkessédougou (Anonyme, 1977 :26). Grâce à la mise en place des GVC, l'antenne Nord de la SODEPRA a pu encadrer 250.000 bovins, repartis dans les départements de Biankouma, Touba, Odienné, Boundiali, Ferkessédougou, Bouna et Séguéla (Anonyme, 1977, p. 26). L'ambition de parvenir à l'autosuffisance en matière de production animale a amené l'État ivoirien à déployer d'énormes budgets dans l'encadrement de l'élevage.

Les moyens mis en œuvre dans le projet d'encadrement Nord de 1972 à 1993 s'élevaient à 16,4 milliards de frs CFA[5]. Ces financements ont favorisé la réalisation de plusieurs infrastructures. Des parcs modernes, avec des couloirs de contention, ont été introduits en milieu paysan afin de faciliter les opérations de vaccinations, de déparasitages et de castrations. Les couloirs de contention ont permis au projet d'encadrement Nord de réaliser plusieurs vaccins. Le taux de couverture vaccinale a été de 80% pour la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, et de 60% pour la peste des petits ruminants[6]. Ces financements ont favorisé l'amélioration du milieu pastoral qui concerne la production fourragère et d'hydraulique pastorale. Du point de vue hydraulique pastorale, le projet a favorisé la construction et l'équipement de plus de 124 puits pour faciliter l'abreuvement du bétail[7]. En plus du Nord, le projet d'encadrement a été axé sur le Centre.

Dans le Centre, le programme d'encadrement a été confié à la SODEPRA-Centre en 1977. Ce projet avait pour but de développer l'élevage des moutons et caprins, afin d'assurer l'autosuffisance en viande du pays. Aussi, s'agit-il d'organiser la production et la commercialisation des petits ruminants, et rationnaliser les élevages privés et villageois. Encore incite-t-il les éleveurs à se regrouper au sein des GVC. Le projet a démarré grâce au financement du FED estimé à environ 420 millions de frs CFA[8]. Il couvrait une superficie de 95.000 km², repartie entre les départements de Bouaké, Bouaflé, Bondoukou, Dabakala et Katiola. Ce montant a favorisé le renforcement de l'élevage villageois. Grâce à ces investissements, le Centre a produit environ 40% du cheptel national des petits ruminants (J, B. Akrou 1985, p. 23). Ces résultats ont encouragé les éleveurs à se

[5] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 11.
[6] *Idem.*
[7] Ministère du Plan, 1970, Dix ans de progrès 1960-1970, Abidjan, p. 59.
[8] Ministère de la Production Animale, 1988, Programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième F.E.D : cadre général élevage bovin, élevage ovin, Abidjan, Dcgtx, p. 29.

regrouper au sein des GVC, afin de bénéficier davantage des techniques et des moyens mis en place par le ministère de la production animale à travers la SODEPRA.

Le projet d'encadrement Centre de la SODEPRA a connu une évolution au niveau des objectifs et dans l'espace. Les nouveaux objectifs étaient la formation des éleveurs, l'amélioration des techniques de production et l'accroissement de la quantité et la qualité des productions en viande. En 1986, le projet d'encadrement Centre couvrait 97.000 Km², et s'étendait sur 16 départements, 52 Sous-Préfectures et 2711 villages, avec 127.000 bovins et 379.000 ovins[9]. Cet encadrement financé conjointement par l'État ivoirien et le FAC, a coûté au total 9,25 milliards de frs CFA[10]. Cependant, le financement de l'encadrement de l'élevage local ne s'est pas limité seulement au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire. La volonté de l'État à promouvoir l'élevage local a été marquée par l'extension du financement de l'encadrement de l'élevage dans les zones forestières.

1.2. Le financement de l'encadrement de l'élevage en zone forestière

Le financement de l'encadrement de l'élevage en zone forestière a regroupé trois régions, à savoir l'Ouest forestier, le Sud-Est forestier et le Sud-Ouest forestier. La première phase du projet couvrait la période 1983-1987. C'était une phase pilote consacrée à la mise en place d'exploitations modèles pour l'élevage à cycle court. La période 1988-1992 marque la seconde phase du projet et se caractérise par l'extension du projet à toutes les spéculations. Le montant affecté à cette phase du projet était de 2,2 milliards de frs CFA[11]. En plus de la production, l'accent a été mis sur le volet sanitaire. Les campagnes de vaccination contre la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants avaient été accrues. En effet, le pourcentage des animaux vaccinés s'élevait à 81% des 10.000 bovins, 78% des 33.000 ovins et 72% des 21.000 caprins recensés pour le projet[12]. Le Sud-Ouest forestier a bénéficié également du financement de son projet d'encadrement.

Financé à hauteur de 1,5 milliard de frs CFA, le projet d'encadrement Sud-Ouest couvrait plus de 43.000 Km² et concernait les préfectures et les sous-préfectures de Gagnoa, San-Pedro, Soubré,

[9] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 11.
[10] *Idem.*
[11] *Ibid*.
[12] *Ibid.*

Tiassalé, Sassandra, Tabou, Divo et Oumé[13]. Démarré en 1986, il visait à augmenter la production de viande et susciter la vocation d'éleveurs chez les populations traditionnellement agriculteurs. Les moyens mis en œuvre ont permis l'encadrement de 35 parcs bovins, soit un total de 2700 têtes, 121 troupeaux ovins, 23 élevages porcins, 121 élevages de poulets de chair et 35 élevages de pondeuses[14]. La vaccination des animaux a été une priorité pour la réalisation de ce projet, puisque la quasi-totalité des animaux recensés pour le projet a été vaccinée. Les campagnes de vaccination enregistrées par ce projet étaient de 88,1% contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, de 5,02% contre le charbon bactéridien, de 80,9% contre le charbon symptomatique et de 80,8% contre la pasteurellose[15]. Il convient tout de même de noter que cette région était plus propice au développement des spéculations à cycle court que l'élevage du gros bétail. Le financement de l'encadrement de l'élevage en zone forestière ne s'est pas limité seulement dans l'Ouest du pays, mais s'est étendu dans l'Est forestier.

Financé conjointement par l'État ivoirien à travers le BSIE et la CCCE, à hauteur de 4,4 milliards de frs CFA, le projet d'encadrement Sud-Est s'est déroulé en deux phases entre 1982 et 1993 [16]. La première phase du projet était une phase pilote et couvrait la période 1982-1987. Elle a été consacrée à la création de petites et moyennes entreprises d'élevage à cycle court, dans cinq préfectures de la région Sud-Est. La seconde phase qui a duré de 1988 à 1993 était la phase de l'extension du projet. Elle avait pour objectifs la consolidation des acquis de la phase pilote d'une part et la préparation du transfert des actions aux opérateurs réellement concernés d'autre part. La deuxième phase du projet a été confrontée à des difficultés de financement à cause de la crise économique qu'a connu la Côte d'Ivoire. Le financement extérieur du projet assuré par la CCCE s'est arrêté en 1992. Le reste des actions du projet a été financé par l'État de Côte d'Ivoire, grâce au BSIE, jusqu'en 1993.

Dans l'ensemble, l'encadrement de l'élevage ivoirien a été un projet qui concernait toutes les spéculations. Son financement, assuré par l'État de Côte d'Ivoire grâce au BSIE et au BGF, ainsi que par la France et la République Fédérale d'Allemagne, a coûté des milliards de frs CFA. Ces

[13] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 12.
[14] *Idem.*
[15] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 14.
[16] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, Programme d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, p. 12.

financements ont favorisé la réalisation de plusieurs infrastructures. Ces financements ont facilité également la lutte contre certaines maladies comme la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants qui décimaient jusque-là les animaux. Le financement du projet d'encadrement de la SODEPRA a permis à l'État de contrôler l'élevage traditionnel sur le territoire ivoirien et procéder au financement de la production de l'élevage, afin de permettre à la Côte d'Ivoire de s'autosuffire en viande.

2. LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE L'ÉLEVAGE DU GROS BÉTAIL, DES PETITS RUMINANTS ET DE VOLAILLES EN CÔTE D'IVOIRE : 1975-1982

Le financement des secteurs de production de 1970 à 1993 concerne les ranchs, les stations, les centres d'élevage et des fermes semencières. Cependant, les actions de financement les plus importants pendant cette période ont concerné le ranch de la Marahoué, la ferme semencière de Badikaha, le Centre National Ovin (CNO), et le Complexe d'Exploitation du bétail.

2.1.Le financement de la production de l'élevage du gros bétail

La restriction de l'apport d'animaux sur pied des pays sahéliens entre 1968 et 1970, a amené l'État ivoirien à faire du développement de l'élevage bovin extensif une priorité. Cette volonté s'est traduite par la création en 1975 du plus grand ranch de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence le ranch de la Marahoué (T. Wilson ; D. Chupin, 1993 p. 15). Situé au Centre-Ouest du pays, à cheval sur le fleuve Marahoué, entre 8°7 et 8°30 de latitude Nord et 6°14 et 6°30 de longitude Ouest, le ranch de la Marahoué s'étend sur 100.000 hectares (T. Wilson, D. Chupin, 1992, p. 15). Situé à 70 km de Séguéla de part et d'autre de la Marahoué, il se divise en quatre sections, dont les sections Sud, Ouest et Nord situées sur le territoire du département de Séguéla à l'Ouest de la Marahoué, et la section Est de l'autre côté du fleuve situé sur le territoire du département de Mankono.

Confié à la SODEPRA dès sa création, le ranch de la Marahoué avait pour mission la sélection des bovins N'dama pour constituer des troupeaux géniteurs appelés « troupeaux tests ». Aussi, avait-il en charge la multiplication, la diffusion des N'dama et le développement de la production de l'élevage bovin trypanotolérant. Encore devait-il assurer la formation et le recyclage des éleveurs et des techniciens d'élevage et procéder à l'installation d'exploitations agro-pastorales modernes, gérées par des jeunes sortis de son centre de formation. À ces objectifs, s'ajoute la fourniture de 1500 animaux de traction à la région de Mankono et Séguéla.

Assuré conjointement par le Fonds Européen de Développement (FED) et le BSIE, le financement du ranch de la Marahoué s'est déroulé en trois phases. La première phase, relative à la réalisation proprement dite du ranch, s'est déroulée entre 1975 et 1981, et a été financée à hauteur de 2178 millions de frs CFA, dont 1.150 millions frs CFA du FED et 1.028 millions frs CFA du BSIE[17]. Le financement du FED a servi à la construction du ranch d'investissement, tandis que le financement du BSIE a permis au ranch de fonctionner. Ces investissements avaient favorisé la mise en valeur de 52.000 hectares de pâturages, la mise en place d'un cheptel N'dama de 6850 têtes et la création d'infrastructures d'accueil des hommes et des animaux. Ces investissements se sont accrus et ont abouti à la deuxième phase du projet. La seconde phase du financement du ranch de la Marahoué s'étend sur la période 1982-1985, et a bénéficié d'un investissement de 4.060 millions de frs CFA, dont 2.251 millions du FED et 1.809 millions frs CFA pour le BSIE[18]. Ces fonds ont facilité l'exploitation de 20.000 hectares supplémentaires de pâturage et l'augmentation du cheptel bovin du ranch à 13.000 têtes[19]. Enfin, la troisième phase du projet portant sur la période 1990-1994 a bénéficié d'un financement de 6.229 millions de frs CFA, avec 3.903 millions frs CFA du FED et 2.323 millions frs CFA du BSIE[20]. Les financements en faveur du ranch de la Marahoué ont permis de réaliser plusieurs infrastructures au sein du ranch, comme le présente le tableau n°1 ci-dessous.

[17] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 4.
[18] *Idem.*
[19] *Ibid.*
[20] *Ibid*, p. 24.

Tableau n° 1 : Les infrastructures réalisées au ranch de la Marahoué entre 1975 et 1989

Infrastructures	Quantités
Pistes et routes	700 km
Ponts	8
Clôtures	600 km
Barrages de retenue d'eau de surface	45
Forages profonds	11
Dipping-thanks, sprays et couloirs de soins	37
Puits	23
Pâturages améliorés	1200 hectares
Pâturages artificiels	650 hectares
Logements, bâtiments d'administration, ateliers	400

Source : Ministère de la Production Animale, 1989, Ranch de la Marahoué, Rapport final, Abidjan, p. 4.

Les infrastructures les plus importantes réalisées au ranch de la Marahoué concernent les pistes, les forages et puits, les clôtures, les parages pastoraux, les pâturages pour les animaux et aussi des logements, bâtiments d'administration et ateliers pour le personnel. En plus du ranch de la Marahoué, la production du gros bétail a bénéficié du financement des projets comme l'opération « bovins industriels » et le Complexe d'Exploitation Industriel du Bétail (CEIB).

L'opération « bovins industriels » a été dirigée par la SODEPRA-Nord et visait à améliorer la performance de la production bovine et laitière au plan national. Ce projet dont la direction était basée à Korhogo, a démarré en 1977 et s'est articulé autour de la création de deux principales stations, à savoir la station de Panya et la station de Noroningué (P. Bernardet, 1987, p. 50). La première phase du projet qui couvre la période 1977-1981 a bénéficié d'une subvention de 966,8 millions frs CFA[21]. Le financement global de la deuxième vague du projet (1982-1985) reste inconnu. Cependant, une estimation annuelle de 100 millions frs CFA d'investissements par année est admise. La période 1986-1990 qui correspond à la troisième et la dernière phase du projet a

[21] Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 24.

connu un investissement annuel de plus 100 millions frs CFA chaque année, comme le présente le tableau n° 2 ci-dessous.

Tableau n° 2 : Les investissements annuels de l'opération « bovins industriels » de 1986 1989 (en million de frs CFA)

Années	1986	1987	1988	1989
Investissements	138.000.000	151.000.000	139.000.000	154.000.000

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 25.

Les investissements de la troisième phase du projet ont connu une croissance entre 1986 et 1987, en passant de 138 millions à 151 millions de frs CFA. Cependant, ils ont diminué nettement au cours de la période 1987-1988 de 12 millions frs CFA, passant de 151 millions à 139 millions, avant de remonter à 154 millions frs CFA en 1989. Estimés à environ 2000 millions de frs CFA, les investissements de l'opération « bovins industriels » ont été assurés par l'État de Côte d'Ivoire, grâce au BISE. Ces investissements ont permis aux deux stations du projet de fonctionner et produire des résultats escomptés. En plus de l'élevage bovin, plusieurs efforts ont été menés en faveur de l'élevage des petits ruminants, des porcins et des volailles dans le but d'améliorer leur production.

2.2. Le financement de production de l'élevage des petits ruminants, des volailles et des porcins

L'élevage des petits ruminants a bénéficié de plusieurs financements de l'État de Côte d'Ivoire et des investisseurs étrangers. Ce fut le cas de la création du Centre National Ovin (CNO). Situé entre la ville de Béoumi et la retenue d'eau du barrage de Kossou sur le Bandama, le CNO a été créé en 1976 grâce à un financement conjoint du BSIE et du FED de 1,9 millions frs CFA (R. Disset, 1990 : 82). Ce centre qui a ouvert ses portes en 1978 après la signature de la convention n°2.119/CI du 4ème FED, passée entre la Communauté Économique Européenne et la république de Côte d'Ivoire, occupait une superficie de 500 ha. Sur cette superficie, environ 160 ha ont été défrichés pour être implantés en pâturages artificiels (J, B. Akrou, 1985, p. 24). Plusieurs objectifs lui ont été assignés dès sa création. Il devait assurer la production de géniteurs de race Djallonké, et promouvoir leur diffusion auprès des éleveurs. Aussi, devait-il promouvoir les techniques d'exploitations de pâturages, des matériels et des produits d'élevage ainsi que l'étude des rations

adaptées à l'élevage des moutons. Enfin, il était chargé de participer à la formation et au recyclage des éleveurs de moutons, de bergers et de techniciens. Ce centre a été créé pour maitriser l'ensemble des problèmes liés à l'élevage des petits ruminants.

Les moyens investis par l'État de Côte d'Ivoire et le FED ont permis au Centre National Ovin de disposer de plusieurs infrastructures importantes pour son fonctionnement comme le présente le tableau n° 3 ci-dessous.

Tableau n° 3 : Les infrastructures du Centre National Ovin en 1980

Infrastructures	**Quantités**
Bureaux	7
Logements de cadres et de chefs de secteurs	8
Logements de personnels d'exécution	16
Logement pour stagiaires	1
Forages	2
Bain détiqueur ou baignoire de balnéation	1
Hangar à matériel agricole	1
Cuivre à eau + mélasse	8
Magasin d'aliment	1
Labo + magasins	3

Source : Ministère de la Production Animale, 1988, programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième FED, Abidjan, p. 121.

L'élevage des volailles a connu une promotion assez importante en Côte d'Ivoire, avec la mise en place de la Société Ivoirienne de Production Animale (SIPRA) en 1976. Société d'économie mixte associant le gouvernement ivoirien à des partenaires techniques français, elle constituait un maillon essentiel du développement de l'aviculture au plan national. Son but était de fournir des poussins et les aliments des volailles aux éleveurs. Pour atteindre ses objectifs, la SIPRA a bénéficié d'un investissement d'environ 1.300 millions frs CFA[22]. Cet investissement a contribué à l'installation de couvoir, d'abattoir et d'usines d'aliments. Ces investissements ont permis à la société d'avoir

[22] Ministère de la Production Animale, 1988, programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième FED, Abidjan, p. 67.

des résultats immédiats. En effet, grâce à son couvoir qui pouvait prendre jusqu'à 120.000 œufs, la SIPRA produisait environ 90.000 poussins par semaine[23].

L'assistance aux éleveurs a été l'une des initiatives les plus importantes des actions menées par la SIPRA. Elle consistait à approvisionner les éleveurs sous contrat à la SIPRA en poussins, en aliments et en produits vétérinaires. Depuis sa création en 1976 jusqu'en 1982, la SIPRA avait encadré sous contrat 20 fermes de poulets de chair produisant 25.000 à 30.000 têtes de poulets, et 4 fermes de pondeuses produisant 150.000 à 200.000 œufs par semaines (Anonyme, 1982, p. 60). Grâce à cette initiative, la production nationale de volailles a connu une nette augmentation, en passant de 17.000 à 20.100 tonnes de 1977 à 1980, et de 20.100 à 32.000 tonnes entre 1980 et 1985[24].

En plus de l'élevage des petits ruminants et des volailles, l'élevage porcin a été valorisé par l'État à travers la société AFRIPORC créé en 1977 (E. Yoan, 1984, p. 8). Basée à Toumodi, cette société encadrée par la SODEPRA-Centre avait pour objectif de développer l'élevage industriel des porcins, afin de résoudre la question relative à l'exode rural, liée à la rareté des terres cultivables dans la région. Inscrite dans le programme de production animale de 1976 à 1980, la société AFRIPORC a bénéficié d'un investissement d'environ 300 millions frs CFA (E. Yoan, 1984, p. 8). Société à caractère privé, AFRIPORC a été l'une des premières sociétés à voir le jour dans la sous-région. Son capital social était estimé à environ 100 millions de frs CFA. Les 52% des parts étaient détenus par des ivoiriens, tandis que les 48% restant appartenaient au groupe français « sanders » (E. Yoan, 1984, p. 8). Sa création a favorisé la mise en place de 25 fermes d'une production de plus de 100 têtes d'animaux.

À l'instar de l'élevage bovin, la production de l'élevage des petits ruminants, des porcins et des volailles a été une priorité pour l'État ivoirien et ses partenaires européens qui ont investi de nombreux moyens financiers. Cela a servi à la création de centres de formation des éleveurs et de production de l'élevage comme le CNO, la SIPRA et l'AFRIPORC dans le cadre de la production des ovins, des porcins et des volailles. Ces efforts consentis ont permis à la production nationale de

[23] Ministère du Plan, 1978, Atlas de la Côte d'Ivoire, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan, 50 p.
[24] Ministère de la Production Animale, 1988, programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième FED, Abidjan, p. 57.

connaitre une évolution entre 1975 et 1985. Ce qui encourage l'État à mettre l'accent sur le financement à l'appui technique aux opérations de développement de l'élevage.

3. LE FINANCEMENT À L'APPUI TECHNIQUE AUX OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE : 1982-1993

Dans le cadre du financement à l'appui technique aux opérations de production, plusieurs financements ont été effectués dans le cadre des aménagements pastoraux et la lutte anti-glossine.

3.1. Financement des aménagements pastoraux au Nord et à Bouna

Créé en 1982, le Projet d'Aménagements Pastoraux couvrait les départements de Ferkessédougou, Boundiali, Korhogo, Bouna et Tengréla[25]. Le but du projet était de réaliser des barrages pastoraux, des bains détiqueurs et blocs fourragères pour l'abreuvement, le traitement et l'alimentation des animaux d'une part, puis des pistes à bétail pour faciliter le déplacement des animaux d'autre part. Pour une meilleure organisation, le projet a été subdivisé en deux phases. La période 1982-1986 présente la première phase tandis que la seconde phase s'est déroulée entre 1987 et 1989. Le projet aménagements pastoraux a été financé conjointement par l'État de Côte d'Ivoire à travers le BSIE, la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE) et la structure Kredistantalt Für Wiederanfban (KFW). Le coût initial du projet a été évalué à 7 milliards frs CFA répartis comme suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4 : Financement du projet aménagements pastoraux entre 1982 et 1986

Bailleurs de fonds	Coûts d'investissements
BSIE	875 millions frs CFA
CCCE	2,150 milliards frs CFA
KFW	30 millions DM

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, p. 20.

Les données chiffrées consignées dans ce tableau montrent que le projet aménagements pastoraux a bénéficié d'énormes financements des bailleurs de fonds étrangers, mais aussi de l'État de Côte d'Ivoire grâce au BSIE.

[25] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel), Abidjan, p. 6.

Ces investissements ont contribué à la réalisation de 212 barrages pastoraux construits au cours de la période 1982-1989, alors qu'il n'existait que 21 barrages entre 1979 et 1982. Ces barrages étaient plus concentrés dans les zones de Ferkessédougou et de Boundiali. Bien qu'ayant été construits pour l'abreuvement des animaux, les barrages ont servi plus tard à la culture maraîchère. Cette action a entrainé de nouveaux conflits entre agriculteurs et éleveurs, puisque les animaux détruisaient les cultures sur leur passage pour avoir accès à l'eau. En outre, plusieurs moyens ont été investis pour la réhabilitation des barrages dans la zone de Boundiali et Ferkessédougou. Les barrages réhabilités par le projet sont consignés dans le tableau n° 5 ci-dessous.

Tableau n° 5 : La réhabilitation des barrages de Boundiali et Ferkessédougou entre 1982 et 1989

Zones	Secteurs	Villages	Coûts (millions frs CFA)
Boundiali	Kouto	Bressegue	2.767
Ferkessédougou	Ferkessédougou	Doufovogo	1.986
	Diawala	Korokara	2.083
	Diawala	Korokara	779
	Niéllé	Loukpa	438
	Ferkessédougou	Sambakaha	1.903

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel 1990), Abidjan, p. 6.

Le tableau n° 5 présente les barrages réhabilités dans les zones de Boundiali et Ferkessédougou par le projet aménagements pastoraux. La zone de Ferkessédougou dénombre cinq barrages réhabilités, contre un seul barrage dans la zone de Boundiali. Ces chiffres consignés dans ce tableau confirment l'existence de plusieurs barrages pastoraux dans la zone de Ferkessédougou et de Boundiali. Deux raisons majeures étaient à l'origine de la réhabilitation des barrages. Les barrages des villages de Korokara et Doufovogo ont été reconstruits après des dégâts causés par les crues, tandis que ceux de Loukpa et Samba ont été réparés parce qu'ils étaient menacés de rupture. En dehors des barrages, le projet a favorisé le reprofilage des pistes.

Le projet aménagements pastoraux de Bouna constitue une extension du projet dans le département de Bouna. Cela est lié au fait que Bouna est une région favorable à l'élevage en général, celui des bovins en particulier. De ce fait, Bouna a bénéficié de la construction de 22 barrages pour un

montant de 120 millions de frs CFA durant la période 1982-1989[26]. En 1986 et 1989, 12 autres barrages avaient été construits dans le cadre de l'extension du projet.

Le reprofilage des pistes pour le déplacement des animaux a été un élément essentiel. Plusieurs ouvrages ont été réalisés à cet effet. Environ 2.390 km de pistes ont été construits et retracées dans les zones du nord du pays au cours de la période 1982-1989 et ont couté environ 95 millions de frs CFA. Les pistes permettaient de rendre facile le déplacement des animaux d'une zone à une autre tout en évitant de traverser les champs et plantations des paysans. Ce fut un moyen d'éviter les dégâts causés par les animaux lors de la traversée des champs. Les autres réalisations du projet étaient consacrées à la création des parcs de nuit, des bains détiqueurs et des couloirs de contentions pour le suivi sanitaire des animaux. À ce titre, 382 couloirs de contentions et 97 parcs à bétail d'une valeur de 66 millions de frs CFA avaient été construits pendant le projet[27]. La réalisation des bains détiqueurs était indispensable pour le projet. Pour le compte de la période 1986-1989, 47 ont été réalisés sur les 65 prévus, et ont coûté environ 172 millions de frs CFA[28]. Le projet a participé à la création de blocs fourragers. Développées au centre d'élevage de Korhogo, les cultures fourragères s'étendaient sur environ 2.325 hectares et leur réalisation avait coûté près de 294 millions de frs CFA[29].

Le projet d'aménagements pastoraux a été créé pour encadrer les Peuls et leurs troupeaux zébu, basés depuis quelques années dans le Nord et Nord-Est du pays. Il a favorisé la construction et la réhabilitation de plusieurs barrages dans les zones où il y avait une densité de bétails, pour faciliter l'abreuvement des animaux. Des couloirs de contention et des bains détiqueurs ont été réalisés par le projet pour faciliter les traitements sanitaires des bœufs. Ces réalisations ont permis à la SODEPRA de faire du Nord de la Côte d'Ivoire une dynamique de production de l'élevage bovin. Mais, cette initiative de la SODEPRA a été freinée par les difficultés financières du pays, liées à la crise économique des années 1980.

3.2. Le financement de projet de lutte anti-glossine

[26] Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel 1990), Abidjan, p. 82.
[27] *Idem.*
[28] *Ibid.*
[29] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1991, Bovin industriel, Abidjan, SODEPRA-Nord, p. 6.

Initié en 1978 dans le cadre de la lutte contre la trypanosomiase animale, ce projet a été confié à la SODEPRA-Nord. L'objectif était d'étudier la propagation des mouches tsé-tsé, et proposer au gouvernement des méthodes et des moyens de lutte adaptés aux conditions écologiques de la Côte d'Ivoire. Ce projet s'est fait en trois phases. La première phase a couvert la période 1978-1980, la seconde, la période 1980-1982 et la dernière de 1982 à 1988[30].

La période 1978-1980 constitue la première phase du projet. L'objectif visé était de déterminer la répartition de toutes les espèces de mouches tsé-tsé dans toute la région des savanes. À cela s'ajoute la confection des cartographies de répartition des glossines dans la région des savanes. Cette phase s'étendait sur environ 150.000 km², couvrant les zones de Biankouma à Bouna et de Ferkessédougou à Toumodi, soit 47% de la superficie du pays[31]. Elle a favorisé la connaissance des espèces de mouches tsé-tsé et la localisation de 9 espèces et sous-espèces de mouches tsé-tsé rencontrées dans la région prospectée par les experts. La phase de 1980-1982 a mis en place une méthode de lutte anti-glossines adaptée à l'environnement bioécologique de la Côte d'Ivoire.

De 1982 à 1988, il a été mis en place la campagne de lutte contre les mouches tsé-tsé. Elle a consisté à appliquer systématiquement le Système Attractif Toxiques (SAT) élaboré lors de la précédente phase. Les actions menées étaient financées par la Côte d'Ivoire, la république fédérale d'Allemagne et le FAO. Le tableau n°6 montre le financement du projet de lutte contre les mouches tsé-tsé, entre 1978 et 1979.

Tableau n° 6 : Le financement du projet de lutte contre les mouches tsé-tsé : 1978-1988 (en millions frs CFA)

PÉRIODES	CÔTE D'IVOIRE			FAO	GTZ	TOTAL GENERAL
	BGF	BSIE	TOTAL			
1978-1979	100	140	240	240	130	610
1979-1982	180	150	330	186	386	902
1983-1988	257	257	489	21	548	1.058
TOTAL	537	547	1.059	447	1.064	3.654

Source : Ministère de la Production Animale, 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, p. 39.

[30] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, Analyse économique du projet de lutte contre la mouche tsé-tsé, Direction des Service Vétérinaire, Abidjan, p. 4.
[31] *Idem.*

Les financements pour ce projet ont été considérables. Ils croissaient progressivement, en passant de 240 millions de frs CFA au cours de la période 1978-1979, à 330 millions de frs CFA entre 1979 et 1982, avant d'atteindre 489 millions frs CFA lors de la période 1983-1988[32]. Ces efforts financiers fournis par l'État, justifient sa volonté de créer un cadre sain pour les animaux.

Tous ces financements ont fait du projet une réussite. Le projet a engendré la réduction d'au moins 95% la densité de la population des glossines[33]. Jusqu'en 1986, une superficie de 10.000 km² avait été débarrassée dans le département de Korhogo et 6.000 km² dans les départements de Sirasso et M'bengué (B. Balogoun, 1986, p. 13).

En 1993, certains services publics de l'élevage comme le service vétérinaire et la SODEPRA étaient encore gérés par l'État malgré les effets négatifs de la crise économique sur le pays. Mais, les résolutions prises suite à l'instauration des P.A.S ont obligé le gouvernement à se désengager de ses services. L'État a pris la décision de privatiser le service vétérinaire en décembre 1993. De ce fait, il a entamé un programme de libéralisation de la profession vétérinaire au cours duquel plusieurs recommandations ont vu le jour. D'abord, la profession de docteur vétérinaire a été privatisée. Par conséquent la pharmacie vétérinaire, la clientèle rurale et urbaine étaient désormais les principaux secteurs d'activités placés sous la tutelle de la médecine vétérinaire privée. En outre, les auxiliaires techniques d'élevage, tels que les ingénieurs techniques, les moniteurs des productions animales et les encadreurs, devaient travailler directement sous la responsabilité des docteurs vétérinaires.

Cette stratégie a très vite accéléré la privatisation du service vétérinaire en favorisant l'installation d'un certain nombre de vétérinaire désireux de pratiquer leur profession. Ainsi, 25 vétérinaires ont été installés en 1993. Cependant, la privatisation du service vétérinaire ne semble pas bénéfique aux éleveurs dans la mesure où, ceux-ci ont désormais en charge le volet sanitaire de leurs animaux. Cette prise en charge consiste à l'achat des médicaments, et au paiement des actes vétérinaires pour la vaccination des animaux. Ainsi, l'État s'est désengagé de la santé animale. Cependant, la lutte contre les grandes épidémies lui était réservée.

[32] Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel 1990), Abidjan, p. 39.
[33] Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, Analyse économique du projet de lutte contre la mouche tsé-tsé, Direction des Service Vétérinaire, p. 9.

L'autre aspect caractérisant la politique de désengagement de l'État des services publics, fut la dissolution de la SODEPRA. Cette société qui a ouvert ses portes en 1973, a joué un rôle important dans le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Depuis sa création, elle a géré tous les projets de développement et d'amélioration de l'élevage. La période 1970-1990 marquant sa période d'action a été caractérisée par des résultats assez positifs. Cependant, force est de constater que son fonctionnement et ses actions ont coûté d'énormes moyens financiers à l'État. En effet, depuis sa création jusqu'en 1989, son budget a été estimé à 10,2 milliards frs CFA (V. Ancey, 1996, p. 201). Avec la crise économique, l'État n'était plus à mesure de financer les actions de la SODEPRA, ce qui l'amène à mettre fin aux activités de la société et la dissoudre en 1993.

La dissolution de la SODEPRA a marqué la fin d'un véritable projet qui a duré environ 20 ans. Sa dissolution a laissé un grand vide dans la politique de développement du secteur élevage en Côte d'Ivoire, dont il est nécessaire de combler. C'est dans cette optique que l'État a mis en place une nouvelle stratégie de développement du secteur élevage.

CONCLUSION

L'élevage ivoirien a connu d'énormes investissements au cours de la période 1970-1993. Plusieurs bailleurs de fonds étrangers et l'État de Côte d'Ivoire ont investi plusieurs moyens afin d'assurer le développement de l'élevage et permettre au pays d'être indépendant vis-à-vis de ses voisins du Nord. L'encadrement, la production et l'appui technique aux opérations de développement sont les domaines ayant bénéficié le maximum de financement pendant cette période. Confiés à la SODEPRA, les projets d'encadrement, de production et d'appui aux opérations de développement de l'élevage ont été financés par l'État ivoirien, à travers le BSIE, la France grâce aux FED, FAC et la CCCE, la République Fédérale d'Allemagne (KFW, GTZ) et les États Unis avec l'USAID. Ces financements ont favorisé la réalisation de plusieurs infrastructures et l'amélioration de la santé des animaux, grâce à la multiplication de vaccins contre les épizooties de peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants. Ces réalisations ont permis à la Côte d'Ivoire de connaitre une évolution dans son secteur d'élevage. Mais, la crise économique des années 1980 a réduit considérablement les investissements des bailleurs de fonds étrangers, et a obligé l'État à se désengager de certains secteurs de production. Dans le secteur élevage, le désengagement de l'État de Côte d'Ivoire a été marqué par la libéralisation de la profession vétérinaire et la dissolution de la SODEPRA qui demeure jusque-là la principale société d'État

chargé d'assurer le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Cette situation suscite la question suivante : comment s'est fait le financement de l'élevage après la dissolution de la SODEPRA ?

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIQUE

Sources imprimées

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 2003, Programme panafricain de contrôle des épizooties : Devis-programme (AN 2002-2003), Abidjan, 18 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, Projet de lutte contre la trypanosomiase animale et les vecteurs, Rapport de présentation, Abidjan, 38 p.

Ministère de la Production Animale, 1990, Mission de contrôle et de suivi-évaluation des projets du secteur de l'élevage : Projet Aménagements Pastoraux (Rapport annuel), Abidjan, 99 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1991, Bovin industriel, SODEPRA-Nord, Abidjan, 33 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1992, d'ajustement sectoriel agricole : Audit opérationnel de la SODEPRA (rapport provisoire), Abidjan, 40 p.
Programme
Ministère du Plan, 1970, Dix ans de progrès 1960-1970, Abidjan, 182 p.

Ministère du Plan, 1978, Atlas de la Côte d'Ivoire, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan, 50 p.

Ministère de la Production Animale, 1988, Programme d'élevage présenté dans le cadre du sixième F.E.D : cadre général élevage bovin, élevage ovin, Abidjan, Dcgtx, 218 p.

Ministère de la Production Animale., 1990, Bilan-évaluation des opérations de développement de l'élevage dans le nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Dcgtx, 149 p.

Bibliographie

AKROU Jean-Baptiste, 1985, « Moutons : après dix ans d'encadrement, les besoins couverts à 51% », Fraternité matin-Abidjan, n°6359, pp 23-24.

ANCEY Véronique, 1996, Trajectoires pastorales et politiques économiques de l'élevage : éleveurs transhumants dans le nord de la Côte d'Ivoire, thèse de doctorat d'économie, Paris (France), École des Hautes Études en Sciences Sociales, 416 p.

ANONYME, 1977, « Embouche bovine : des résultats spectaculaires obtenus par les GVC d'éleveurs en milieu villageois », Fraternité matin-Abidjan, pp. 26-27.

ANONYME, 1978, « Tripler la production en dix ans », Fraternité matin Abidjan, pp. 55-62.

BALOGOUN Birias, 1986, « Lutte contre les mouches tsé-tsé : des zones libérées à 95% », Fraternité matin-Abidjan, pp. 13-15.

BERNARDET Philippe, 1987, « Dix ans de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Stratégie et organisation de l'encadrement : réalisations et échecs », CIRES-Abidjan, pp 41-56.

CHUPIN Daniel, WILSON Thomas, 1993, L'amélioration génétique des bovins en Afrique de l'Ouest, Rome, FAO, 296 p.

DISSET Roger, 1990, « Le centre national d'élevage ovin de Béoumi », Le courrier Afrique caraïbes pacifique, n°119, pp. 82-85.

GARBA Dicoh, 1975, « Situation de l'élevage en Côte d'ivoire et perspectives de développement », Regard sur la France, S/D Fadiga Kafoumba, S.P.E.I, Paris, pp. 325-337.

KOUAMÉ Kan Raymond, 2023, Politique publique de santé animale et développement de l'élevage bovin en Côte d'Ivoire (1910-1994), thèse de doctorat unique, Bouaké (Côte d'Ivoire) Université Alassane Ouattara, 405 p.

KIENTZ Albert, 1992, Promotion des groupements d'éleveurs dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Gtz, 62 p.

YOAN Émile, 1984, « 300 millions investis pour rien », Fraternité matin-Abidjan, n°5822, pp. 8-9.

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)

AHORO Moro Jean Martial
Université Alassane Ouattara- Bouaké-Côte d'Ivoire
Histoire Économique et Sociale

MAH Gli Modeste Franck
Université Alassane Ouattara- Bouaké-Côte d'Ivoire

Résumé

Créée en 1976, la Caisse rurale d'épargne et de prêt (CREP), première institution de microfinance en Côte d'Ivoire, connait une croissance jusqu'en 1987. Elle est freinée par les crises économiques et bancaires de 1978 à 1991. Celles-ci ont révélé les faiblesses de sa gouvernance : manque de formation des agents, insuffisance du contrôle interne et absence d'une régulation externe. Ce n'est qu'en 1996 qu'un cadre juridique est établi, avec l'adoption de la première loi propre à la microfinance, la création de la Sous-direction des institutions mutualistes d'épargne et de crédit (SDIMEC). Ce cadre est complété en 2002, par l'institution de la Commission nationale pour la microfinance (CNM)**.** De ce fait, cet article vise à démontrer que la collaboration entre les structures de gouvernance internes et externes permet de corriger les dysfonctionnements du secteur de la microfinance et de renforcer sa régulation. Pour ce faire, l'étude s'appuie sur le croisement des sources écrites et orales, leur analyse ainsi que sur leur critique et interprétation. Il ressort de cette étude que la coopération entre les structures de surveillance et les administrateurs de microfinance favorise une bonne gouvernance, la protection des sociétaires et la pérennité des institutions, tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, gouvernance externe, gouvernance interne, pérennité financière, risque.

Abstract

Founded in 1976, the Rural Savings and Loan Bank (RSLB), the first microfinance institution in Côte d'Ivoire, experienced growth until 1987. Its growth was slowed by the economic and banking crises of 1978 to 1991. These crises revealed weaknesses in its governance: lack of training for staff, inadequate internal controls and absence of external regulation. It was not until 1996 that a legal framework was established, with the adoption of the first law specific to microfinance and the creation of the Sub-Directorate of Mutual Savings and Credit Institutions (SDMSCI). This framework was completed in 2002 with the establishment of the National Commission for Microfinance (NCM). This article therefore aims to demonstrate that collaboration between internal and external governance structures can correct the dysfunctions of the microfinance sector and strengthen its regulation. To this end, the study draws on a combination of written and oral sources, analysing, critiquing and interpreting them. The study shows that cooperation between supervisory bodies and microfinance administrators promotes good governance, protects members and ensures the financial and organisational sustainability of institutions.

Keywords : Côte d'Ivoire, external governance, internal governance, financial sustainability, risk.

INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire est confrontée à un énorme besoin financier pour son développement (L.E. Settié, 1997, p.73). Cette situation s'accentue à partir de 1975 (M.J.M. Ahoro, 2024, p.379). Le système financier traverse des difficultés pour mobiliser l'épargne intérieure et à orienter parfaitement les capitaux[1]. Les paysans ivoiriens en quête de financement entreprennent un voyage d'études en 1975 en Haute-Volta[2]. Cette étude permet la création de la première Caisse rurale d'épargne et de prêt (CREP) en Côte d'Ivoire en 1976. Elle s'inspire ainsi du mode d'organisation et d'intervention du Centre international du Crédit Mutuel (CICM) et de la Société de développement international Desjardins (SDID)[3]. Ce mode d'organisation fut limité par l'absence de loi et de structures de contrôle spécifique au secteur entre 1976 et 1993. La première loi propre à la microfinance est adoptée, en 1993, dans l'ensemble de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA)[4]. Cette faiblesse a eu un impact sur la gouvernance des institutions de microfinance (M.J.M. Ahoro, 2024, p.461). Cette loi a été appliquée en Côte d'Ivoire, en 1996 et a permis la création, la même année, de la Sous-direction des institutions mutualistes d'épargne et de crédit (SDIMEC), la première structure de gouvernance externe de la microfinance, et la Commission nationale pour la microfinance (CNM) en 2002[5]. La création de ces structures a révélé le manque de professionnalisme des acteurs, la méconnaissance des techniques de microfinance et la forte dégradation du portefeuille de crédit[6].

De ce fait, comment la gouvernance du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire a-t-elle évolué de 1976 à 2022, et dans quelle mesure ces transformations passant d'une gouvernance interne aux structures de régulation externe ont-elles influencé la crédibilité, la durabilité et la performance du secteur ?

Cet article analyse les transformations de la gouvernance du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire entre 1976 et 2022, afin de comprendre comment les dispositifs internes et externes de gestion, de contrôle et de régulation ont contribué à la structuration, à la stabilité et à la performance des institutions de microfinance. Pour mener à bien cette étude, nous avons adopté

[1] BCEAO, 1995, Notes d'informations et de statistiques n°451 : le nouveau dispositif de gestion monétaire dans l'UMOA, Dakar, BCEAO, p.15.

[2] Koné N'Gnomparia, 5e gérant de CREP de N'Déou de 1988 à 1994, entretien à la place de la mosquée, le 27 février 2018, de 13 heures à 18 heures 15 minutes.

[3] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, Dakar, BCEAO, p.1.

[4] APSFD-CI, 2012, Bulletins d'information économique et financier, Abidjan, APSFD, n°5, p.5.

[5] CNM, 2010, Actes du séminaire bilan de la CNM, Abidjan, CNM, p.4-5.

[6] CNM, 2010, Actes du séminaire bilan de la CNM, Abidjan, CNM, p.4-5.

une méthodologie qui a consisté en la collecte, en l'analyse et en l'interprétation des informations recueillies de sources écrites et orales, ainsi que d'ouvrages et travaux scientifiques.

La présente contribution est articulée autour de trois grands axes. Le premier présente la gouvernance interne de la microfinance (1976-1996), le second montre la mise en place des structures de gouvernance externe en microfinance et leur contribution à la redynamisation du secteur de la microfinance (1996-2010). Quant au dernier axe, il met en exergue les mesures de bonne gouvernance prises par l'État ivoirien et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour protéger les sociétaires (2010- 2022).

1. La gouvernance interne de la microfinance (1976-1996)

Plusieurs étapes importantes ont jalonné le secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire. Entre la création de la première CREP en 1976 et l'adoption de la loi-cadre en 1996, le secteur de la microfinance ne disposait ni de structures extérieures ni de loi propre au bon fonctionnement des institutions.

1.1. Le rôle des organismes de contrôle interne dans gestion des CREP-COOPEC

La CREP a été créée en 1976 à l'initiative des paysans ivoiriens, après un voyage d'études en Haute-Volta en 1975. Leur projet reçoit l'appui de l'Office national de promotion rurale (ONPR)[7]. Elle a, par la suite, adopté le modèle d'organisation et d'intervention du CICM et de la SDID[8]. Cette organisation est basée sur le rôle central de l'épargne pour alimenter le crédit[9]. Elle regroupe un ensemble de sociétaires dotés de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital (E.C. Plaho, 2000, p.10). Elle fonde ses principes sur l'union, la solidarité et l'entraide entre les sociétaires. L'organisation interne du réseau des CREP-COOPEC est composée de sociétaires, de caisses des délégations régionales et de l'unité centrale[10].

Les sociétaires ont le pouvoir de décision, de gestion et de contrôle du réseau[11]. Ils expriment leurs pouvoirs à travers les assemblées générales des caisses de base, des conseils régionaux et de l'association nationale. À cet effet, chaque caisse de base constitue une coopérative d'épargne et de crédit. Elle est autogérée et autocontrôlée par les sociétaires[12]. Ceux-ci manifestent leurs droits lors des assemblées générales. Au cours de celles-ci, les

[7] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.8.
[8] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.1.
[9] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.1.
[10] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.8.
[11] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire* p.8.
[12] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.8.

sociétaires élisent les membres du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance[13]**.** Ils statuent également sur la gestion faite par les membres de ces organes et procèdent, annuellement au renouvellement de ces organes au tiers. Ils désignent, par la suite, leur représentant au conseil régional[14].

Le réseau national de la CREP-COOPEC[15] est divisé en six délégations régionales couvrant le territoire ivoirien. Chaque délégation régionale est composée du conseil régional et de l'unité régionale d'encadrement[16]. La figue 1 permet de connaitre l'organigramme des CREP COOPEC entre 1976 et 1996 :

Figure 1 : Organigramme de la CREP-COOPEC

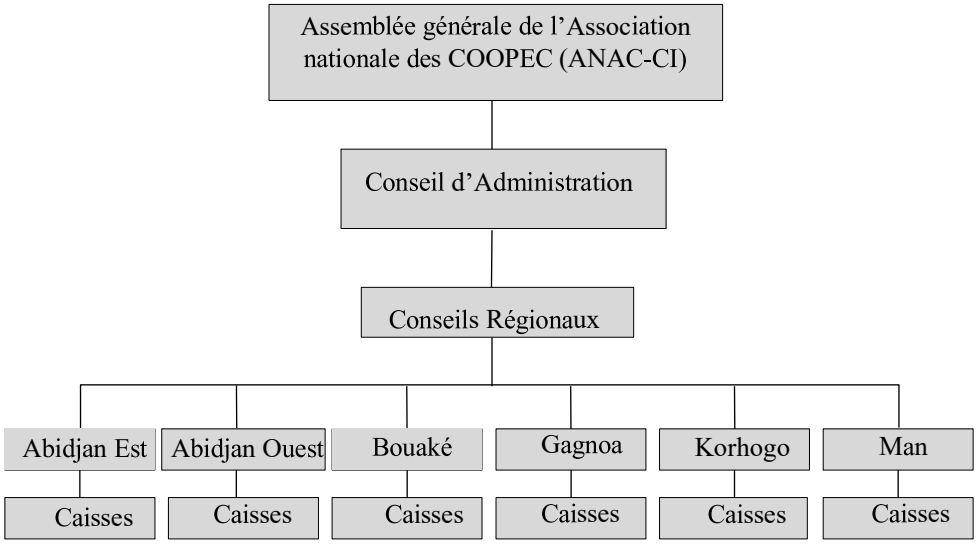

Source : K. M. Ouattara, 2005, p.126.

Le conseil régional, de trois à six membres, est composé de représentants élus par les présidents des caisses de chacune des six délégations (K. M. Ouattara, 2005, p.127)[17]. Il élit également en son sein deux représentants au conseil d'administration de l'association nationale des COOPEC. Quant à l'unité régionale d'encadrement, elle est dirigée par un directeur régional, et comporte des promoteurs, des contrôleurs et des gérants itinérants, chargés des actions de sensibilisation, d'appui et de formation en faveur des caisses de base et de leurs dirigeants[18]. L'unité centrale est, quant à elle, composée d'organes politiques, de l'Association nationale des COOPEC de Côte d'Ivoire (ANAC-CI)[19] et de l'organe technique, la direction du mouvement.

[13] Le conseil d'administration est l'organe de direction et le conseil de surveillance est l'organe de contrôle.
[14] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*., p.8.
[15] La Coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) est la dénomination attribuée aux institutions de microfinance des villes en Côte d'Ivoire à partir de 1985.
[16] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.9
[17] Il s'agit de la délégation d'Abidjan Est, d'Abidjan Ouest, de Bouaké, de Gagnoa, de Korhogo et de Man.
[18] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.9.
[19] L'ANAC-CI est une association régie par la loi n°60-315 du 21 septembre 1960, à laquelle adhèrent toutes les COOPEC. Son conseil d'administration est composé de 6 à 18 membres issus des conseils régionaux. Cf. BCEAO,

La figure 2 permet d'appréhender le comité de direction des CREP-COOPEC entre 1993 et 1996 :

Figure 2 : Organigramme du Comité de Direction

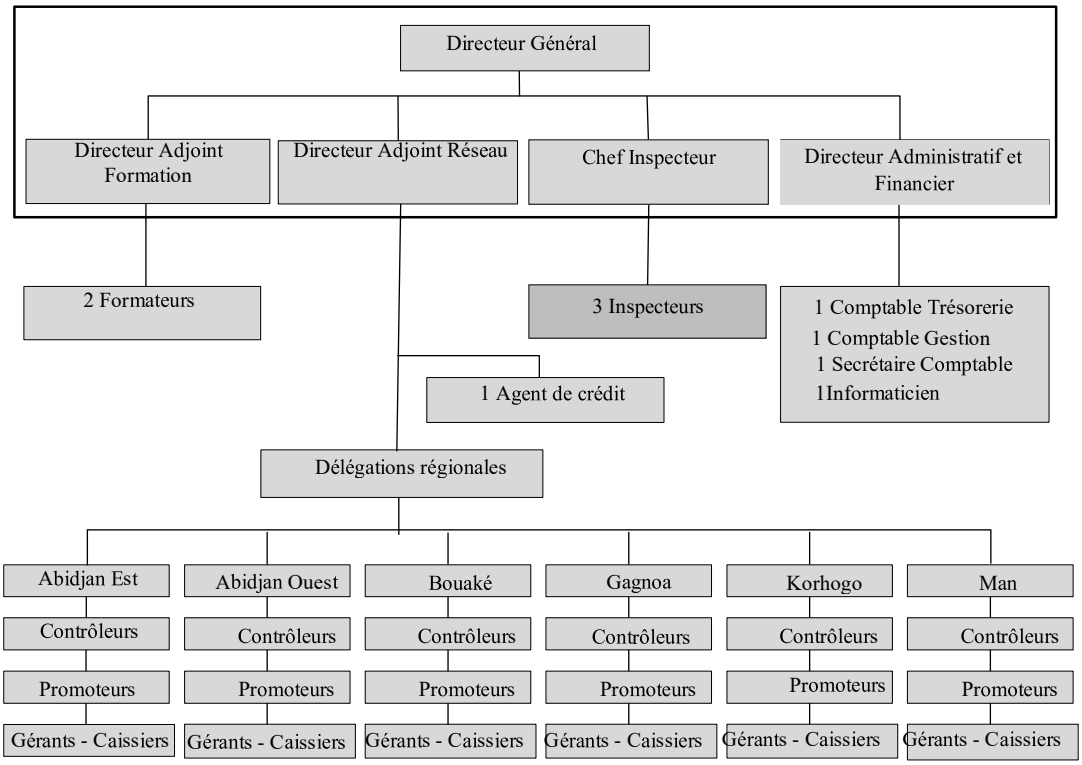

Source : K. M. Ouattara, 2005, p.127.

La direction du mouvement est assurée par un comité de direction. Celui –ci comprend un directeur, secondé par deux adjoints[20] et par l'inspecteur général[21]. Au directeur général sont rattachés le service de l'inspection et les services administratifs et financiers. Les directeurs régionaux sont sous la responsabilité directe du directeur adjoint chargé du réseau. Dans le but de renforcer le contrôle interne des CREP-COOPEC, a été mise en place, en 1993, l'ANAC-CI (K. M. Ouattara, 2005, p.124)[22]**.** Elle assure la mise en œuvre de la politique d'assainissement et de développement des CREP-COOPEC. Elle mit en place des statuts types que les caisses de bases doivent respecter. Aussi, a-t-elle institué des règlements intérieurs, le règlement de crédit, le manuel de contrôle et la politique financière[23]. Au cours de cette période, les institutions de microfinance sont soumises à la loi coopérative de 1977.

1.2. Les adaptations de la CREP à la loi coopérative

1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.9.

[20] Deux adjoints à la formation et réseau.

[21] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.9.

[22] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.10.

[23] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.10.

Les institutions de microfinance ont débuté leurs activités financières dans des conditions où la loi organisant leur fonctionnement est inadaptée (E. C. Plaho, 2000, p.11). En 1977, par manque de réglementation du secteur de la microfinance, l'État a placé ses activités sous la loi coopérative[24]. Pourtant, les Groupements à vocation coopérative (GVC) ont une organisation différente des institutions de microfinance[25]. Les GVC exercent leurs activités dans un but non lucratif pendant que les CREP octroient des prêts aux sociétaires par intérêt. Cette loi a régi pendant plus de deux décennies, les activités des institutions de microfinance. Les GVC ont entretenu, à cette période, des relations très étroites avec la CREP dans le cadre de leurs activités[26]. Dans ces conditions, elles ont été soumises à la tutelle du ministère de l'Agriculture (A. Ouattara, 1995, p.19).

Les difficultés rencontrées par les banques et les établissements financiers dans les années 1980 ont poussé l'État et la BCEAO à prendre des mesures[27]. Dans ce contexte, ils mettent en place la réforme de 1989 qui tient compte des réalités, en suggérant de nouvelles dispositions favorables à l'émergence d'institutions financières mutualistes ou coopératives.

Toutefois, en dépit des ouvertures prévues dans la loi bancaire, il est apparu nécessaire, compte tenu des spécificités des institutions de microfinance, de concevoir à leur intention, un cadre juridique approprié[28].

Dans ce cadre, des initiatives ont été prises pour mettre en place une réglementation propre à la microfinance à partir de 1992. Le Projet[29] d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit (PARMEC) est initié pour concevoir une réglementation aux institutions de microfinance[30]. Ce premier projet a été soutenu par le Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (PASMEC). Ce programme a permis d'obtenir des données significatives sur les activités des institutions de microfinance[31]. Ces informations donnent la possibilité au conseil des ministres de l'UMOA d'adopter, lors de la session tenue le 17 décembre 1993 à Dakar, une loi-cadre définissant le cadre juridique réglementant les activités de la microfinance[32].

---

[24] Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 4 juillet 1977, p.1217.
[25] Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 4 juillet 1977, p.1217.
[26] Koné Seguenao, producteur et magasinier de la coopérative COWOBO-COOP-CA de Boundiali, entretien à son domicile à Boundiali, le 26 février 2018, de 19 heures à 21 heures 40 minutes.
[27] BCEAO, 1998, *Banque de données sur les SFD 1996-1997- Côte d'Ivoire*, BCEAO, p.4.
[28] BCEAO, 1998, *Banque de données sur les SFD 1996-1997- Côte d'Ivoire*, BCEAO, p.4
[29] Ce projet a été conduit par la BCEAO, avec l'aide de la Société de développement international Desjardins (SDID).
[30] BCEAO, 1998, *Banque de données sur les SFD 1996-1997- Côte d'Ivoire*, p.2.
[31] BCEAO, 1999, *Banque de données sur les SFD 1998- Côte d'Ivoire*, Dakar, BCEAO, p.1.
[32] BCEAO, 1998, *Banque de données sur les SFD 1996-1997- Côte d'Ivoire*, p.2

En Côte d'Ivoire particulièrement, cette loi permet de promulguer, le 22 juillet 1996, la loi n°96-562 portant réglementation des institutions ou coopératives d'épargne et de crédit. Elle donne désormais aux institutions de microfinance en Côte d'Ivoire, un cadre réglementaire et juridique interne[33]. Elle est également à l'origine de la création de la première structure de surveillance des institutions de microfinance.

2. Les avantages de la création des structures de gouvernance externes en microfinance (1996-2010)

Depuis 1996, les institutions de microfinance sont soumises à un contrôle externe assuré par le ministère de tutelle[34].

2.1. Le contrôle du fonctionnement des institutions de microfinance

En Côte d'Ivoire, de la loi n°96-562 du 22 juillet 1996, l'État a mis en place la première structure de surveillance de la microfinance[35]. La Sous-direction des institutions mutualistes d'épargne et de crédit (SDIMEC) a été créée par décret n°97-36 du 22 janvier 1997[36]. Elle a été chargée du contrôle et du suivi des institutions de microfinance[37]. Sa mission consiste à délivrer d'une part, les agréments aux institutions de microfinance[38] et, d'autre part, à suivre et à contrôler les activités de ces institutions et ainsi qu'à produire des données statistiques pour mieux cerner le secteur[39]. Trois sous-directions ont été créées pour accomplir cette mission : agrément, contrôle et suivi, évaluations et synthèses. Elles assurent :

- la délivrance des autorisations d'exercer ;
- le contrôle et la supervision des institutions de microfinance ;
- le suivi de l'application des recommandations issues des missions de contrôle ;
- la constitution et la gestion de la base de données sur le secteur[40].

Les inspections et les contrôles permettent d'épingler les institutions illégales, mais aussi de détecter celles qui étaient légales et en difficultés.

Selon un bulletin de l'APSFD-CI, le secteur de la microfinance connaît depuis 1993, une évolution contrariée par de nombreux dysfonctionnements (Ahoro, 2024, p.157). Nonobstant

[33] BCEAO, 1998, *Banque de données sur les SFD 1996-1997- Côte d'Ivoire*, p.2.
[34] Le Ministère de l'Économie et des finances est la tutelle du secteur de la microfinance.
[35] Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 7 novembre 1996, p.1020.
[36] DGTCP, 2010, Politique nationale de microfinance : Stratégie et plan d'action 2010-2018, Abidjan, DGTCP, p.37.
[37] BCEAO, 2001, *Banque de données sur les SFD 1999- Côte d'Ivoire*, Dakar, BCEAO, p.22.
[38] L'adoption de la loi-cadre le 22 juillet 1996 a transféré au Trésor public la tutelle des institutions de microfinance qui est précédemment exercée par la Direction de la coopération et de la mutualité du Ministère de l'Agriculture. Par arrêté n° 724 du 26 août 1996, le ministère de l'Économie et des Finances. Cf. BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, op.cit., p.29.
[39] DGTCP, 2010, Politique nationale de microfinance : Stratégie et plan d'action 2010-2018, p.37.
[40] DGTCP, 2010, Politique nationale de microfinance : Stratégie et plan d'action 2010-2018, p.37.

ces faiblesses, il a connu une expansion rapide : d'une seule structure agréée en 1996, on en compte 41 en 2002[41]. Le nombre de bénéficiaires de services de la microfinance a atteint 485 935. Le montant de l'épargne collectée s'élève à 31,3 milliards de francs CFA. Avec l'ampleur du volume des opérations, le secteur a connu des difficultés de gestion liées particulièrement au manque de professionnalisme des acteurs et à la méconnaissance des techniques spécifiques à la microfinance[42].

Ces faiblesses ont été attribuées à l'absence de structures de contrôle et de suivi entre 1976 et 1996[43]. Elles ont provoqué une dégradation massive du portefeuille de crédit. Suscitant ainsi une diminution des fonds propres et occasionnant une gouvernance peu transparente dans les institutions de microfinance[44]. Toutes ces difficultés ont abouti à une violation fréquente de l'autorisation préalable d'exercer l'activité de microfinance[45].

Ces défaillances dans la microfinance ont constitué une alerte pour le Ministère de l'Économie et des finances et la BCEAO qui ont décidé de créer en 2002, la Commission nationale pour la microfinance (CNM). Cette structure a été créée par arrêté n°241/MEMEF/DGTCP/CE du 8 août 2002, pour renforcer la surveillance du secteur de la microfinance[46]. Pour corriger les dysfonctionnements constatés, la CNM accentue les inspections[47]. En 2006, la SDIMEC a été remplacée par la Direction de la microfinance (DM) dans le but d'aider la CNM à se focaliser sur le contrôle et la surveillance pour le compte du ministère[48].

2. 2. La redynamisation du secteur de la microfinance par la surveillance

Pour redynamiser le secteur de la microfinance, la CNM s'est imposée une disposition de surveillance de proximité pour le contrôle des institutions de microfinance. Depuis la signature de l'arrêté n°439/MEMEF/DGTCP/DIF-CE du 10 novembre 2005, la CNM a reçu le mandat d'émettre des avis sur les demandes d'autorisation d'exercer[49]. Elle a émis ainsi 37 avis favorables sur un ensemble de 365 dossiers réceptionnés. Le travail de la CNM a porté sur le nombre d'autorisations d'exercer délivrées à 237 institutions, dont 230 agréments et sept conventions signées en 2009[50]. La commission a également procédé à la fermeture des caisses

[41] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.4.
[42] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.4
[43] APSFD, 2012, Bulletin de liaison n°5, 1er semestre, p.5.
[44] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.4.
[45] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.5.
[46] CNM, 2010, Rapport annuel 2010, Abidjan, CNM, p.21.
[47] BCEAO, 2001, Banque de données sur les SFD- 2000-Côte d'Ivoire, Dakar, BCEAO, p.8. (Annexe)
[48] DGTCP, 2010, Politique nationale de microfinance : Stratégie et plan d'action 2010-2018, p.36.
[49] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.4.
[50] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.5.

illicites. Ses missions de prospection sur le territoire national permettent la fermeture de 51 institutions de microfinance exerçant sans autorisation[51].

Les inspections ont contribué, quant à elles à assurer le respect des textes réglementaires par les institutions de microfinance. Elles ont permis aussi à la CNM d'évaluer la situation financière des institutions de microfinance. C'est ainsi que sur la période 2004-2008, 202 inspections ont été effectuées[52]. Elles ont permis à la commission de procéder à la fermeture des caisses illicites. Ses missions de prospection sur le territoire national permettent la fermeture de 51 institutions de microfinance exerçant sans autorisation[53]. Par ailleurs, la CNM a procédé à l'examen des rapports de contrôle en vue de prendre des mesures. Pour ce faire, elle a examiné 19 rapports en 2006, six en 2007 et 10 rapports en 2008[54].

Après ces inspections, elle a formulé des recommandations aux institutions de microfinance pour améliorer leurs situations administrative et financière[55].

La CNM surveille les institutions de microfinance en outre, par des auditions. Elle a procédé à l'audition de plusieurs dirigeants d'institutions de microfinance compte tenu de la gravité des problèmes constatés (A. Ouattara, 1995, p.26). Elle a auditionné entre 2003 et 2009, des dirigeants de 31 institutions de microfinance. À la suite de ces auditions, de nombreuses sanctions ont été prises.

La commission a placé, sous surveillance rapprochée[56], 23 institutions entre 2004 et 2008. Elle a prorogé, ensuite en 2008, la surveillance rapprochée de 14 institutions sur 19 déjà sous surveillance depuis 2007. Les cinq autres institutions ont été l'objet de retrait d'agréments ou de mise sous administration provisoire. En définitive, 20 institutions ont été mises sous surveillance rapprochée[57].

L'administration provisoire est aussi une sanction que la CNM utilise pour redresser les institutions de microfinance. Plusieurs institutions ont été mises sous administration provisoire en 2003[58]. Le retrait d'autorisation est l'une des sanctions que la CNM applique difficilement[59]. Pourtant, en 2008, sept institutions ont vu leurs autorisations d'exercer retirées[60].

---

[51] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.4.
[52] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.6.
[53] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.4.
[54] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.6.
[55] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.30.
[56] Une surveillance rapprochée permet à la tutelle de surveiller et de corriger les défaillances d'une institution de microfinance. Cf. CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.7.
[57] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.7.
[58] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.7.
[59] Les décisions de retrait d'agrément ont été prises après l'échec de toutes les mesures de redressement envisagées et après le constat de la non-viabilité de ces institutions. Cf. CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.8.
[60] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.8.

Toutes ces actions de surveillance et de contrôle des structures de surveillance visent à redresser le fonctionnement des institutions de microfinance (K. J. Kouadio, 2022, p.342). Elles permettent d'assainir le secteur de la microfinance, et de donner de la confiance aux sociétaires. Ainsi, le but principal est de poursuivre, d'une part, la pérennité financière des institutions et, d'autre part, de protéger les sociétaires contre les risques.

3. Les mesures pour la bonne gouvernance dans le secteur de la microfinance (2010-2022)

Les activités de microfinance sont destinées généralement à aider les personnes à faibles revenus. Dans ce cas, la bonne gouvernance, dans les institutions de microfinance, est déterminante pour la pérennité financière et la protection des clients (C. Lapenu, 2002, p.857).

3.1. Une visée de protection des sociétaires

La bonne gouvernance en microfinance exige la protection des clients. Les institutions doivent éviter aux sociétaires les risques de perte de leurs épargnes (Y.M. Kouakou, 2023, p.488)[61]. Pour ce faire, les mauvaises pratiques sont à proscrire dans leur gestion (M. Biroue Houly, 2024, p.304). Pourtant, avec l'évolution du secteur de la microfinance, plusieurs actions fragilisaient sa gouvernance. En effet, un rapport publié en 2012 par l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés de Côte d'Ivoire (APSFD-CI) affirme que :

> Cette évolution s'est accompagnée de dysfonctionnements qui pourraient remettre en cause les performances (...) En effet, près du quart des institutions de microfinance de l'union dégagent structurellement des résultats déficitaires. Il en résulte qu'un nombre élevé d'institutions de microfinance ne sont pas viables, certaines d'entre elles n'assurant leur équilibre financier qu'à travers un appui extérieur[62].

Ce rapport permet de comprendre que la faiblesse financière d'une institution de microfinance peut influencer les épargnes des sociétaires. La protection des sociétaires suggère un certain nombre de principes [63]qui permettent de préserver les intérêts des usagers de produits ou services, ainsi que de garantir une relation commerciale équilibrée avec les vendeurs ou prestataires. Dans ce cadre, une banque de données de la BCEAO sur les systèmes financiers décentralisés retrace l'importance de la protection des sociétaires en ces termes : « *La protection des déposants est érigée au rang des objectifs prioritaires en vue d'accroitre la crédibilité de ces institutions et partant, d'augmenter leur capacité de mobilisation de l'épargne* »[64].

---

[61] Comité d'Échanges, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Épargne-crédit (CERISE), 2002 (septembre), *La gouvernance en microfinance : grille d'analyse et études de cas*, PARIS, CERISE, p.8.
[62] APSFD, 2012, Bulletin de liaison n°5, p.5.
[63] APSFD, 2012, Bulletin de liaison n°5, p.12.
[64] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.5.

Pour améliorer la situation financière et éviter aux sociétaires de perdre leurs épargnes, la BCEAO a accordé une attention particulière à la protection des clients dans ses mesures de 2010. Il est demandé aux institutions de microfinance d'établir une comptabilité conforme aux dispositions figurant dans le référentiel comptable spécifique. Il a été prévu, également des dispositions relatives à la protection des déposants. Ainsi, une adhésion obligatoire des institutions de microfinance à un système de garantie des dépôts est exigée. Cette prescription vise à favoriser la gestion des crises éventuelles susceptibles d'affecter le secteur[65]. Par ailleurs, l'arrêté n°184/MEF/DGTCP/DM du 11 juillet 2007 obligeait déjà les institutions mutualistes ou coopérative d'épargne et de crédit à adhérer à l'APSFD-CI. Cette adhésion inclut des cotisations[66]. Ces mesures ont permis de recadrer les institutions de microfinance, car l'objectif de leurs activités vise le financement des agents économiques à revenus faibles (D. Koffi, 2002, p.23). Dans la même année, le cadre juridique a été révisé en vue de renforcer les règles existantes et de mieux prendre en charge les insuffisances relevées[67]. À cet égard, des innovations, visant l'amélioration du fonctionnement, de la supervision ainsi qu'une meilleure protection des déposants, ont été introduites[68].

Ces obligations ont, non seulement, conduit à la bonne gouvernance en protégeant les sociétaires, mais aussi contribué à améliorer les ressources financières des institutions de microfinance.

3.2. La recherche de la pérennité financière des institutions de microfinance

Les institutions de microfinance ont pour objectifs d'offrir des services adéquats aux sociétaires. Elles visent également à augmenter leurs ressources financières et leurs fonds propres. Par ailleurs, la banque de données de la BCEAO sur les systèmes financiers décentralisés de 1997 révèle que la performance financière d'institutions de microfinance passe obligatoirement par une sécurisation d'opérations[69]. Le respect des normes réglementaires, financières et administratives aide donc à la bonne gestion de leurs activités. À cet effet, en 2010, la CNM a pris certaines mesures pour assainir totalement le secteur de la microfinance.

[65] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.6.
[66] Ministère de l'Économie et des Finances, arrêté n°184/MEF/DGTCP/DM du 11 juillet.
[67] L'amélioration de la gestion de l'épargne, des prêts et des services connexes, grâce à un recours accru à la technologie et à la transformation digitale des opérations des institutions de microfinance, constitue l'une des principales innovations préconisées dans le fonctionnement du secteur de la microfinance.Cf. BCEAO, 2022, Guide pour la digitalisation des opérations financières des Systèmes financiers Décentralisés dans l'UEMOA, Dakar, BCEAO, p. 6.
[68] BCEAO, 2022, Guide pour la digitalisation des opérations financières des Systèmes financiers Décentralisés dans l'UEMOA, Dakar, BCEAO, p. 8.
[69] BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, p.5.

Elle a recommandé 10 points d'ordre institutionnel, opérationnel et juridique[70]. Le tableau présente les recommandations de la CNM :

Tableau : Les mesures de la CNM pour l'assainissement du secteur de la microfinance

Plan institutionnel	Plan opérationnel	Plan juridique
-Réviser l'arrêté portant création de la CNM en vue de lui permettre d'assurer une mise en œuvre adéquate des décisions du ministre de l'Économie et des finances ; -Mettre en place un fonds de la microfinance ;	-Établir une liste de personnes habilitées à assurer la fonction d'administrateur provisoire et de liquidateur ainsi qu'une tarification des honoraires y afférents ; -Renforcer les capacités, les moyens budgétaires et humains de la CNM ; -Développer la collaboration de la CNM avec la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), le Groupe intergouvernemental d'actions contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GIABA) et toutes autres structures susceptibles de fournir des informations utiles à la CNM ; -Mettre en place un dispositif de veille et d'anticipation comprenant, notamment une cartographie des risques encourus par les institutions de microfinance et des indicateurs d'alerte en vue d'accélérer les interventions de la CNM ; -Appliquer de façon effective, les dispositions légales de droit commun relatives à la saisine du procureur de la République en matière de responsabilité pénale des dirigeants des institutions de microfinance ; -Appliquer les mesures coercitives prévues par les textes juridiques en vigueur à l'encontre des dirigeants, dans le cadre des procédures de liquidation des institutions de microfinance ; -Améliorer le mécanisme de suivi et de contrôle des institutions de microfinance, moderniser les méthodes de contrôle, de collecte et de traitement des informations, notamment par un mécanisme d'automatisation .	-Adopter un nouveau cadre juridique applicable aux institutions de microfinance et en faire une large diffusion.

Source : CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.29-30.

Ces recommandations de la CNM ont amené l'État à prendre l'ordonnance n°2011-367 du 3 novembre 2011 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés. Cette ordonnance préconise en son article 68, la protection des déposants. De manière précise, elle donne le droit à la BCEAO ou à la commission bancaire d'inviter les actionnaires associés ou sociétaires en difficulté, à apporter leur concours à son redressement[71].

En outre, l'article 120 oblige les institutions de microfinance à mettre en place un organe financier. Il a pour objet de centraliser et de gérer les excédents de ressources des institutions qui l'ont créé[72]. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il peut jouer un rôle d'agent de compensation des institutions et assurer leur financement dans les conditions prévues par les statuts. Il contribue également à assurer la liquidité des institutions membres et assurer leur

[70] CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, p.30.

[71] Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 2 février 2012, p.49-64. Il s'agit ici de l'institution de microfinance en difficulté.

[72] Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 2 février 2012, p.58.

solidarité financière interne[73]. L'organe financier mobilise des financements extérieurs ou une assistance technique au profit de ses membres. Par ailleurs, il reçoit dans les conditions définies par les statuts, des dépôts du public et contribue aux placements des ressources mobilisées. En outre, il effectue tous dépôts et consent tous prêts en gérant des fonds de liquidités ou des fonds de garantie, et procède à des investissements[74]. Ces normes ont été renforcées par la loi n°2019-869 du 14 octobre 2019[75].

Ces innovations ont permis de connaitre une évolution des dépôts collectés et des crédits accordés entre 2007 et 2021[76]. Dans ce cadre, pour sécuriser les activités financières des institutions de microfinance en 2022, la BCEAO a élaboré un guide pour la digitalisation des opérations financières. Ce guide permet aux institutions de microfinance d'avoir une vision claire de leurs activités, afin de rester compétitives pour rendre des services financiers adaptés aux populations à revenus modestes.

CONCLUSION

Cette étude met en évidence l'importance d'une collaboration entre les structures de gouvernance internes et externes chargées du contrôle de la microfinance. Ce contrôle s'exerce à deux niveaux : en interne, par les organes et agents des institutions, et en externe, par les structures spécialisées de l'État. De 1976 à 1996, la gouvernance repose uniquement sur un contrôle interne inspiré du modèle du CICM et de la SDID. Ce modèle permet une supervision autonome du fonctionnement des caisses. En 1996, l'État adopta la loi-cadre de 1993 et créa la SDIMEC, première structure de gouvernance externe. En 2002, la CNM a été instituée pour renforcer cette surveillance. Ces structures étatiques mènent des contrôles au sein des institutions, en lien avec les organes internes, ce qui a permis de détecter les failles du système. Cette coopération entre différents niveaux de gouvernance favorise le redressement des dysfonctionnements, permet à l'État et à la BCEAO de prendre des mesures d'assainissement ainsi que de redynamisation du secteur, et renforce la protection des sociétaires. Elle contribue également à renforcer la solidité financière des institutions, à accroître leurs ressources, à augmenter leurs fonds propres et à assurer leur pérennité organisationnelle et économique. À cet

[73] BCEAO, 2016, Recueil des textes légaux et réglementaires : Régissant l'activité bancaire et financière dans l'union monétaire ouest-africaine, Dakar, BCEAO, p.75.
[74] Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, 2 février 2012, p.59.
[75] Cette loi a modifié l'ordonnance n°2011-367 du 3 novembre 2011 portant Réglementation des systèmes financiers Décentralisés
[76] BCEAO, 2022, *Guide pour la digitalisation des opérations financières des Systèmes financiers Décentralisés dans l'UEMOA*, p. 6. Cf. aussi BCEAO, 2022, Tableau de bord de l'inclusion financière dans l'UEMOA, au titre de l'année 2021, Dakar, BCEAO, p.3.

effet, ces structures ont collecté auprès de 2 000 000 de membres un niveau d'épargne estimé à 381,5 milliards de francs CFA en 2020. L'encours de crédits s'élève à 384,8 milliards en 2020, contre 360,6 milliards de francs CFA en 2019, soit une hausse de 6,7 %. Le bilan, qui enregistre une progression de 22,4 %, s'est établi à 595,1 milliards de francs CFA contre 486,1 milliards en 2019[77]. On observe également, entre 2020 et 2022, une augmentation du personnel de 2 248 à 3 223 agents, ainsi qu'une évolution des fonds propres, passés de 46 489 993 083 francs CFA en 2020 à 46 490 055 863 francs CFA en 2022[78].

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES

1.1. Sources orales : Liste des principaux informateurs

Nom et prénoms	Fonctions	Lieu, date et durée de l'entretien
Koné Seguenao	Producteur et magasinier de la coopérative COWOBO-COOP-CA de Boundiali	Entretien à son domicile, le 26 février 2018, de 19 heures à 21 heures 40 minutes
Koné N'Gnomparia	5e gérant de CREP de N'Déou de 1988 à 1994	Entretien à la place de la mosquée, le 27 février 2018, de 13 heures à 18 heures 15 minutes

1.2. Sources imprimées

APSFD-CI, 2012, Bulletin de liaison n°5, 1er semestre, 26.p.

APSFD-CI, 2012, Bulletins d'information économique et financier, Abidjan, APSFD, Microfinance Info, n°5, p.26.

APSFD-CI, 2020, Rapport d'activités, Abidjan, APSFD, 31.p.

APSFD-CI, 2022, Rapport Benchmarking, Abidjan, APSFD, p.57.

BCEAO, 1995, *Notes d'informations et de statistiques n°451 : Le nouveau dispositif de gestion monétaire dans l'UMOA*, Dakar, BCEAO,47. p.

BCEAO, 1997, *Banque de données sur les SFD 1994-1995- Côte d'Ivoire*, Dakar, BCEAO, 31.p.

[77] APSFD-CI, 2020, Rapport d'activités 2020, Abidjan, APSFD, p.7.
[78] APSFD-CI, 2022, Rapport Benchmarking 2022, Abidjan, APSFD, p.44-47.

BCEAO, 1998, *Banque de données sur les SFD 1996-1997- Côte d'Ivoire*, Dakar, BCEAO, 121.p.
BCEAO, 1999, *Banque de données sur les SFD 1998- Côte d'Ivoire*, Dakar, BCEAO, 40.p.
BCEAO, 2001, *Banque de données sur les SFD 1999- Côte d'Ivoire*, Dakar, BCEAO, 37.p.
BCEAO, 2022, *Guide pour la digitalisation des opérations financières des systèmes financiers Décentralisés dans l'UEMOA*, Dakar, BCEAO, 37.p.
BCEAO, 2016, *Recueil des textes légaux et réglementaires : Régissant l'activité bancaire et financière dans l'Union monétaire ouest-africaine,* Dakar, BCEAO, 75.p.
BCEAO, 2022, *Tableau de bord de l'inclusion financière dans l'UEMOA, au titre de l'année 2021*, Dakar, BCEAO, 11.p.
CNM, 2010, *Actes du séminaire bilan de la CNM*, Abidjan, CNM, 56p.
CNM, 2010, *Rapport annuel 2010*, Abidjan, CNM, p.21.
DGTCP, 2010, *Politique nationale de microfinance : Stratégie et plan d'action 2010-2018*, Abidjan, DGTCP, 38.p.
Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 2 février 2012, p.49-64.
Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 4 juillet 1977, p.1217-1221.
Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, du 7 novembre 1996, pp.1020-1026.
Ministère de l'Économie et des Finances, arrêté n°184/MEF/DGTCP/DM du 11 juillet.
Comité d'Échanges, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Épargne-crédit (CERISE), 2002 (septembre), *La gouvernance en microfinance : grille d'analyse et études de cas*, PARIS, CERISE, 136 p.

2- RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AHORO Moro Jean Martial, 2024, « La contribution de la microfinance à l'inclusion financière pour le développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire » *Bibliothèque Nationale du Benin*, 3e trimestre, p.377-392.
AHORO Moro Jean Martial, 2024, « Les crises, facteurs de l'insécurité financière de la microfinance (1975-2011) », *Édition PASRES*, n°2, mars, p.456-469.
AHORO Moro Jean Martial, 2024, « Les innovations techniques des structures étatiques de surveillance pour la redynamisation de la microfinance en Côte d'Ivoire (1976-2019) », *Revue Gouvernance et Développement,* Numéro spécial, 6e journée des journées scientifiques du CAMES, Actes du PTR-GD, novembre 2024, p.152-166.

BIROUE HOULY Menga, 2024, « Impact des mécanismes internes de gouvernance sur la gestion du résultat comptable dans les entreprises camerounaises : étude empirique », *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, Volume 8 : numéro 2, p.302-327.

KOFFI Dominique, 2002, *Le management des risques bancaires en microfinance : Le cas des IMEC*, Mémoire de fin de cycle administration, Abidjan, ENA, 52.p.

KOUADIO Kouassi Janvier, 2022, « Les caractéristiques du conseil d'administration et la performance financière dans les institutions de microfinance coopératives et mutuelles : cas des IMF ivoiriennes. », *Revue Française d'Économie et de Gestion,* Volume 3, Numéro 12, p.323-361.

KOUAKOU Yao Marcellin, 2023, « Les mécanismes de gestion de risques crédits : une étude qualitative exploratoire dans les Systèmes financiers Décentralisés (SFD) en Côte d'Ivoire » *Revue Française d'Économie et Gestion*, volume 4, Numéro 1, p.482-503.

LAPENU Cécile, 2002, « La gouvernance en microfinance : grille d'analyse et perspectives de recherche », *Tiers-Monde*, tome 43, n°172, p. 847-865.

OUATTARA Amara, 1995, *L'exercice de la tutelle des institutions financières mutualistes ou coopératives par le trésor : Objectifs et moyens d'action*, Mémoire de fin de cycle administration, Abidjan, ENA, 32.p.

OUATTARA Kacoumani Mesmer, 2005, *La microfinance en Afrique de l'Ouest : Le cas des COOPEC en Côte d'Ivoire*, Mémoire de Master d'Histoire, Bouaké, Université Alassane Ouattara, 201.p.

PLAHO Ekra Clément, 2000, *Le rôle des systèmes de financement décentralisés dans l'économie ivoirienne : Le cas du réseau des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC)*, Mémoire de fin de cycle administration, Abidjan, ENA, 50.p.

SETTIE Louis. Edouard, 1997, *L'État et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, IPNETP, 277.p.

L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS *LA MER À L'ENVERS* DE MARIE DARRIEUSSECQ

ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
Lettres modernes (Roman français)

Résumé

Cet article propose une analyse critique de l'engagement humanitaire, au regard de la perception et du traitement réservés au migrant dans *La mer à l'envers* (2019) de Marie Darrieussecq, écrivaine majeure de la littérature contemporaine française. En mobilisant la phénoménologie, la sociocritique et la psychologie, La présente réflexion met en lumière les enjeux éthiques et esthétiques liés à la figure du migrant. Dans le roman, la rencontre entre Rose, une psychologue française, et Younès, un jeune Nigérien sauvé en Méditerranée, révèle les contradictions d'un humanisme contemporain fragilisé par l'indifférence et l'inhospitalité. Mais l'écriture esquisse également la possibilité d'un autre rapport à l'Autre, fondé sur l'empathie et sur l'expérience de l'engagement humanitaire. Cette étude démontre que Darrieussecq, en donnant voix et visage au migrant, déplace le regard porté sur l'exil et interroge les impasses de l'humanisme officiel. À travers ses choix narratifs, l'écrivaine inscrit la migration dans une double dynamique : celle d'une mise à l'épreuve des valeurs héritées et celle d'une reconstruction symbolique du lien social. Son roman s'érige, ainsi, en un espace de réflexion critique et de réparation éthique, où l'écriture devient médiation entre mémoire, souffrance et dignité retrouvée.

Mots-clés : Migration, Humanisme, Migrant, Empathie, Engagement humanitaire.

Abstract

This article offers a critical analysis of humanitarian engagement, in light of the perception and treatment of the migrant figure in *La mer à l'envers* (2019) by Marie Darrieussecq, a leading voice in contemporary French literature. Drawing on phenomenology, sociocriticism, and psychology, this study sheds light on the ethical and aesthetic issues surrounding the representation of the migrant. In the novel, the encounter between Rose, a French psychologist, and Younès, a young Nigerian rescued in the Mediterranean, exposes the contradictions of a contemporary humanism weakened by indifference and inhospitality. Yet Darrieussecq's writing also sketches the possibility of another relation to the Other, one grounded in empathy and in the lived experience of humanitarian commitment. This study argues that by giving the migrant both voice and face, Darrieussecq reconfigures the gaze cast upon exile and questions the dead ends of official humanism. Through her narrative choices, the author situates migration within a dual dynamic: that of testing inherited values and that of symbolically reconstructing social bonds. Her novel thus stands as a space of critical reflection and ethical restoration, where writing becomes a mediation between memory, suffering, and the reassertion of human dignity.

Keywords : Migration, Humanism, Migrant, Empathy, Humanitarian engagement.

Introduction

Phénomène ancien mais toujours d'actualité, la migration se présente comme l'une des expériences les plus bouleversantes de l'existence humaine. Qu'elle soit choisie dans l'espoir d'un avenir meilleur ou imposée par la contrainte des guerres et des catastrophes, elle déstabilise l'individu dans ses repères les plus intimes. Elle fragilise les liens sociaux, affectifs et professionnels, déracine les habitudes, efface les repères familiers, tout en ouvrant l'horizon incertain d'une reconstruction possible. Mais la migration n'est pas seulement rupture. Elle est aussi ouverture vers de nouveaux espaces à habiter, de nouvelles alliances à créer, de nouveaux rapports à l'Autre à inventer (L. Guilbert, 2005 : 6). Loin de se réduire à une réalité socio-économique, elle apparaît, ainsi, comme un fait humain total engageant la mémoire, les cultures, les imaginaires et les rapports sociaux (A. Pian, 2009 : 118). Sous cet angle anthropologique et humaniste qui envisage la migration comme une expérience fondatrice de l'humanité, faite à la fois de rupture et d'ouverture, la littérature contemporaine joue un rôle central. En donnant voix et visage aux exilés, elle arrache les migrants à l'anonymat des statistiques et aux catégories administratives pour restituer la densité de leur expérience. Marie Darrieussecq, s'inscrivant dans la continuité de cette approche, introduit la question migratoire au cœur de *La Mer à l'envers* (2019), un récit intime et universel. La rencontre entre Rose, une psychologue française et Younès, un jeune migrant nigérien rescapé de la Méditerranée, sert de point de départ à une exploration des dilemmes éthiques et politiques que soulève l'exil en Europe contemporaine, mettant, ainsi, à l'épreuve l'engagement humanitaire. Il en ressort deux enjeux essentiels : comment la représentation de l'immigration dans *La Mer à l'envers* révèle-t-elle les failles de l'humanisme contemporain ? En quoi l'engagement humanitaire esquissé par le roman permet-il de repenser la place du migrant dans notre paradigme humaniste ? L'écriture darrieussecquienne invite le lecteur à changer de regard sur le migrant et à concevoir l'empathie même dans ses formes les plus modestes, comme une voie de réparation de l'humanisme et de réinvention du rapport à l'Autre.

Pour répondre à ces interrogations, l'analyse mobilisera une approche pluridisciplinaire

L'approche phénoménologico-hermeneutique (empruntée à la philosophie) permettra d'appréhender la figure du migrant dans son surgissement, son entre-deux identitaire et sa

corporéité vulnérable. La sociocritique, quant à elle, mettra en évidence le dialogue que le texte entretient avec les discours sociaux et politiques de son temps, révélant les contradictions d'un humanisme à l'épreuve de l'exil. Enfin, la psychologie, en particulier l'approche rogerienne de l'empathie, offrira des clés pour analyser la manière dont la littérature peut devenir un espace symbolique de réparation et de reconfiguration du lien social.

La démarche s'appuiera, d'abord, sur l'étude de la construction, par Darrieussecq, de la figure du migrant, à travers des catégories phénoménologiques et herméneutiques. Elle s'intéressera, ensuite, à l'exil comme révélateur des limites de l'humanisme contemporain, marqué par l'indifférence et l'inhospitalité. Enfin, sera explorée, la possibilité d'une réparation par l'empathie, que l'écriture met en scène comme voie d'un humanisme réinventé.

1. La figure du migrant chez Marie Darrieussecq

Percevoir le migrant comme une « figure » implique un retour aux catégories à la fois phénoménologiques et herméneutiques. Selon Merleau-Ponty (1945 : 25), la perception s'organise selon « une articulation figure-fond, où l'objet se détache comme une forme signifiante ». Paul Ricœur (1975 : 12), pour sa part, prolonge cette réflexion en affirmant que « la figure est ce par quoi un sens autre se fait jour sous le sens premier ». Ce cadre théorique montre que la perception du migrant dépasse la simple donnée immédiate, qui se donne à voir, pour ouvrir un horizon interprétatif. Dans *La Mer à l'envers*, Darrieussecq fait apparaître l'expérience migratoire sous la forme d'un choc sensoriel qui désorganise la conscience perceptive et impose la figure du migrant comme irruption signifiante. En ce sens, depuis sa cabine protégée, Rose vit d'abord dans la quiétude d'un espace clos et rassurant : « au cinquième étage de la masse de douze étages, trois cents mètres de long et quatre mille êtres humains » (M. Darrieussecq, 2019 : 13). Mais cette distance est brutalement rompue par un événement : « Cette nuit-là, quelque chose l'a réveillée… des cris. Des appels, des ordres ? » (M Darrieussecq, 2019 :13).

Le surgissement sonore, qui déchire le silence, agit comme une première modalité de la figuration déstabilisant les repères sensoriels en imposant une présence encore informe dans la conscience. Peu à peu, ce choc auditif se transforme en expérience visuelle et tactile, saturant le récit d'images. La narratrice « visualisa » un petit corps, puis « voit » le tas de morts, « voit » le garçon qui a soif, « sent » la décharge du contact (M. Darrieussecq 2019 : 29) comme un « tap tap » (M. Darrieussecq 2019 : 13), et « voit » enfin son mari (M. Darrieussecq 2019 : 29). Cette avalanche perceptive efface la limite entre le réel et l'imaginaire, au point que la jeune femme

confesse : « ça n'a aucun rapport », avant de constater que « les images moussent » sous la douche (M. Darrieussecq, 2019 : 29). Ce foisonnement sensoriel trouve son expression la plus vive dans une scène marquante :

> Mais d'autres enfants arrivaient, et d'autres encore […] tous ces enfants mouillés, transis, vivants, arrachés à la mer qui est l'exact équivalent ici de la mort. […] Ça se bousculait, les naufragés montant en série et les passagers descendus voir, comme faits de matériaux différents, les uns mouillés, les autres secs. Les naufragés, maintenant c'étaient des femmes, toutes très jeunes et grelottantes […]. » (M. Darrieussecq 2019 : 26).

Construite dans une dynamique « figure–fond », cette scène institue une configuration perceptive qui oppose deux modes d'existence : d'un côté, les naufragés, « mouillés » et « transis », surgissent dans la nudité de leur vulnérabilité, arrachés à une mer figurant ici l'équivalent de la mort ; de l'autre, les passagers, demeurés « secs », apparaissent comme spectateurs distants, protégés par la clôture de leur confort et de leur sécurité. Ce contraste laisse transparaître une fracture anthropologique et affective où les corps des naufragés portent, comme une inscription indélébile, les marques de l'exil et de la souffrance, tandis que ceux des passagers fonctionnent comme l'arrière-plan rassurant d'une stabilité préservée. Le regard, en opérant cette mise en relief, dévoile l'inégalité radicale des vies persistant dans la lutte pour survivre et celles qui, se contentant de voir, se maintiennent dans la passivité.

Une deuxième modalité de figuration se déploie dans l'« entre-deux » identitaire. La narratrice décrit les jeunes migrants comme « des hommes, ou plutôt des garçons, entre l'enfant et l'homme » (M. Darrieussecq, 2019 : 26-27). On y remarque une hésitation lexicale qui traduit l'instabilité de leur condition : trop âgés pour être de simples enfants, mais trop vulnérables pour être pleinement des adultes. De plus, leur être, marqué par cette indétermination, échappe aux catégories habituelles et rend impossible toute identification précise. Ils demeurent, ainsi, suspendus dans un no man's land identitaire, déracinés de leurs repères et projetés dans un devenir inachevé. Comme le souligne Merleau-Ponty (1945: 74) , « la réflexion participe elle-même à la facticité de l'irréfléchi » ; ce qui signifie que le sens émerge précisément de cette incertitude perceptive. En conséquence, le regard de la protagoniste construit une humanité fragile, vacillante et privée de reconnaissance pleine et entière.

La troisième modalité est celle de la corporéité blessée. Merleau-Ponty, 1945 : 203) rappelle, à cet effet, que « le corps est notre moyen général d'avoir un monde ». Il est à la fois ce par quoi nous percevons et ce qui nous rend perceptibles, condition de toute expérience humaine Dans le texte, cette dimension se matérialise à travers la silhouette des migrants marquée par la

vulnérabilité. Ce corps « assis, couché, accroupis, ou même debout […], bloqué, empêché, raclé et retenu jusqu'à la trame » (M. Darrieussecq, 2019 : 34), avait quelque chose d'usé. Figures aux visages pâles et figés, aux vêtements trempés et effilochés, ils expriment une existence entravée, où le fil de vie se défait silencieusement. Le mot « trame », emprunté au vocabulaire du tissage, suggère que ce n'est pas seulement un parcours de vie qui se défait, mais l'étoffe même de l'existence. Privés d'élan vers l'avenir, ces êtres ne racontent plus un devenir mais un effilochage muet, où la souffrance s'exprime à travers postures, gestes et matière.

Cette corporéité blessée se retrouve à Calais, lorsque Rose découvre Younès marqué dans sa chair par la brutalité de l'exil. La scène frappe moins par des cris que par les détails du corps et de son environnement :

> Younès était là, sous la tente bricolée, décidément, ces couvertures de survie le poursuivaient, c'était son oriflamme. Il était allongé sur une sorte de lit, enfoui dans des masses de duvets. […] Il avait maigri, la peau sur les os. Il lui manquait toujours des dents devant. » (M. Darrieussecq, 2019 :176-177).

L'extrait montre Younès, installé sous une tente de fortune, entouré de couvertures de survie qui semblent désormais le définir. Allongé sur un lit précaire, amaigri jusqu'à n'avoir plus que « la peau sur les os » et privé de dents, il matérialise, dans son corps même, la trace de l'exil. Ici, nul besoin de discours : son corps parle pour lui, devenu archive silencieuse de l'épreuve, il dit ce que les mots ne peuvent exprimer. Ainsi, par le surgissement sensoriel, l'entre-deux identitaire et la corporéité blessée, Darrieussecq construit une figuration du migrant qui échappe aux catégories normatives. Là où le langage administratif échoue : « ils n'ont pas de noms, pas de visages […] ce ne sont pas des réfugiés politiques […] »[1], la littérature reprend le relais : « quand il n'y a pas de mot … c'est la littérature qui doit s'en charger. [2]» En reconfigurant la figure du migrant, l'écrivaine déplace le regard, rompt avec les classifications institutionnelles et engage une véritable éthique de la perception. Dans ces vies fragiles, son écriture ouvre à la reconnaissance d'une humanité vulnérable, mais tenace, invitant à repenser la capacité de l'humanisme à accueillir l'Autre.

2. L'humanisme à l'épreuve de l'immigration

Si le mot « humanisme » circule abondamment dans les discours politiques et médiatiques il tend à se vider de sa force critique. Christophe Bouriau rappelle que ce terme est devenu un «

[1] Marie Darrieussecq, « Tout le monde écrit sur les migrants, c'est le grand sujet contemporain », *France Inter*, émission *Rentrée littéraire*, diffusée le 20 août 2019.
[2] Idem

signifiant flottant », au point que, selon lui, « tout le monde est humaniste à l'heure qu'il est » (C Bouriau, 2007 : 7). Sa dilution fragilise sa portée normative, d'où la nécessité de le redéfinir comme, à en croire (C. Bouriau, 2007 : 8), « une doctrine de la dignité intrinsèque de la personne », impliquant des devoirs éthiques et sociaux envers tout être humain. L'expérience migratoire révèle cependant les limites d'un tel cadre théorique. Ainsi, en confrontant le lecteur à la souffrance nue des exilés, Darrieussecq met en récit l'humanisme contemporain, affaibli par l'indifférence et l'inhospitalité**.** La scène du sauvetage, où des passagers s'expriment, en est la preuve évidente : « C'est à la police des mers d'intervenir. Ces gens sont fous, ils emmènent des enfants. On ne va quand même pas les laisser se noyer. » (M. Darrieussecq, 2019 : 21). Ce discours traduit un mécanisme de déresponsabilisation au sens où la détresse est reconnue, mais elle est en même temps rejetée comme une affaire qui doit rester extérieure, confiée aux autorités, comme si elle ne concernait pas directement les témoins. Cette séquence justifie ce que Claude Duchet (1979 : 11) appelle la « socialité du texte », c'est-à-dire la capacité de la littérature à « dire le social ». En exposant l'absence d'égard et la hiérarchie silencieuse qui relèguent certaines vies à l'arrière-plan de l'humanité, le roman plonge le lecteur dans la banalisation d'un discours déshumanisant. Les propos des passagers : « Ils ont le choix, regardez ils sont tous noirs, c'est pas la guerre, c'est pas la Syrie… » (M. Darrieussecq, 2019 : 48), ou encore, la « bulle des commentaires » qui « montait dans les cheveux et se diluait dans le ciel bleu » (M. Darrieussecq, 2019 : 48), montrent l'impuissance d'un langage creux qui efface, peu à peu, l'humanité de l'autre. Les cris de l'équipage qui hurlait, provoquant un mouvement de recul général, de même que les conversations anodines de « quelques hommes âgés [qui] parlaient et riaient dans des langues européennes » (M. (Darrieussecq, 2019 : 15) renforcent ce contraste glaçant entre la souffrance nue et la distance sociale. Une telle observation confirme les propos d'Henri Mitterand (2010 : 59), pour qui, « la sociocritique doit tenir compte à la fois du discours social et de la réception par le lecteur ». Ici, l'effet est double : dénoncer l'inhumanité institutionnelle et obliger le lecteur à reconnaître l'échec des mots face à la souffrance.

Ce qui frappe, c'est que l'inhospitalité ne se manifeste pas seulement aux frontières, mais aussi dans les lieux les plus quotidiens. Le « village natal » de Rose, un cadre policé et familier, se retrouve bouleversé par l'installation de tentes de fortune par « toute la centaine d'étrangers. » (M. Darrieussecq, 2019 : 49). La gare, lieu de passage ordinaire, semble, elle aussi, être le miroir du désastre : « La station est une salle de navire. Les gouttes tombent du plafond. Elle voit tous les jeunes hommes vêtus de survêtements […] et les mères voilées et leurs bébés. » (M. Darrieussecq, 2019 : 99). Les migrants ne détruisent rien ; mais leur seule présence suffit à faire

vaciller les certitudes : « ce qu'ils touchent s'insécurise. Le monde perd en certitude et se retourne comme un vieux gant. » (M. Darrieussecq, 2019 : 99). D'où, l'impression diffuse d'insécurité née de la simple présence des migrants révélant une peur profonde qui se traduit parfois en hostilité ouverte allant jusqu'aux actes de violence. La scène du gazage des migrants en témoigne : « Des Gaz, ils avaient été gazés. Dès qu'ils plantaient une tente ou un début de tente, on les décampait. On les saccageait aussi corporellement » (M. Darrieussecq, 2019 :176). Cette violence ne répond pas à un danger réel, mais à une peur projetée. Du coup, au lieu de susciter protection et solidarité, la vulnérabilité des exilés se retourne contre eux, assimilés qu'ils sont à une menace, comme si leur fragilité même devenait source d'insécurité. En ce sens, l'écrivaine fait de Calais, la métaphore d'une ville-frontière, décrite comme une « faille » (M. Darrieussecq, 2019 :170), à l'image d'une Europe fracturée dans son humanisme. Elle incarne l'idée d'un obstacle, d'une citadelle où le continent se protège de ceux qui veulent simplement trouver une place pour « habiter ». Alors que ses valeurs proclament l'universalité des droits et la dignité de toute vie, la réalité européenne montre un repli qui transforme l'étranger en intrus. En plus d'être tenu à distance par des frontières physiques, le migrant est enfermé derrière une frontière qui l'exclut du « monde habitable ». Ainsi, en inscrivant l'inhospitalité dans les perceptions collectives autant que dans l'imaginaire, l'auteure souligne le paradoxe d'une Europe qui, en cherchant à se protéger, creuse ses propres failles éthiques. Dès lors, Calais semble être l'allégorie d'un monde clos, incapable de reconnaître l'autre comme semblable.

Au bout de cette logique d'exclusion, l'abandon constitue l'ultime degré de l'inhumanité. Dans la scène du canot, les exilés deviennent un « tas – combien de corps ? » (M. Darrieussecq, 2019 : 28). Ce terme « tas » exprime la disparition de toute singularité, l'effacement des visages et des noms. Réduits à une masse indistincte, les migrants sont déniés comme personnes à part entière. L'Europe, horizon humaniste rêvé, se révèle alors comme un « couloir » étroit où les vies se brisent, transformant la Méditerranée en tombeau. L'abandon administratif se mue en abandon vital : laisser mourir, c'est entériner la négation du droit de vivre. La figure de Younès, réduit à « la peau sur les os » et auquel « il manquait toujours des dents. » (M. Darrieussecq, 2019 :176-177), incarne l'abandon structurel. En réponse à cette faillite humanitaire, la littérature invente un espace de réparation évocatrice.

3. Réparer l'humanité par l'empathie

Entre psychologie, philosophie morale et critique littéraire, l'empathie s'est progressivement imposée comme un véritable concept opératoire. Pensée d'abord par les

théoriciennes du *care* et par Martha Nussbaum[3] (2011) comme un levier de justice sociale, elle s'affirme comme une éthique de la sollicitude face à la vulnérabilité des vies humaines. Dans le champ littéraire, Alexandre Gefen en fait l'un des enjeux esthétiques et politiques majeurs de notre temps. L'élan empathique permet, selon lui, de « rendre présent et visible l'autre » (A. Gefen 2017 :150) et de redéfinir le lien social à partir du regard et du soin. Sur le plan psychologique, Carl Rogers a donné à l'empathie sa formulation la plus influente. Pour lui, elle consiste à percevoir le monde subjectif d'autrui, comme si l'on était cette personne, tout en préservant la distance nécessaire à la reconnaissance de son altérité : « la capacité empathique implique […] que l'on éprouve la peine ou le plaisir d'autrui comme il l'éprouve, et qu'on en perçoive la cause comme il la perçoit. » (C. Rogers & M. D. Kinget, 1962 :197). Loin d'une fusion illusoire, cette expérience partagée apparaît comme un vecteur de soin et de réparation, respectant la singularité irréductible de chacun. Ces approches philosophiques et psychologiques trouvent dans la littérature un espace où elles se matérialisent. Par ses récits, la littérature ouvre une fenêtre sur l'univers intérieur d'autrui et élargit notre capacité de reconnaissance. En parvenant à inventer un humanisme renouvelé, fondé sur la sollicitude et la justice, elle redonne dignité et visibilité aux vies vulnérables, en les rendant à nouveau pensables et partageables.

La fonction de réparation et de reconnaissance portée par le texte littéraire s'illustre à travers le parcours de la narratrice qui dessine une trajectoire éthique et fait de l'empathie un élan réparateur. Confrontée au naufrage, elle cherche un « sursaut (...) ressentir quelque chose de fiable [sans lequel elle se sentirait] coupable » (M. Darrieussecq, 2019 : 28). Son premier réflexe est alors d'offrir des couvertures de survie : « les plaids pour les offrir autour d'elle. » (M Darrieussecq, 2019 : 26). Ce geste, simple en apparence, ne vise pas seulement à protéger du froid. Il vise à restituer une dignité et réinscrire les naufragés dans une communauté partagée. La couverture de survie, décrite plus tard comme un « oriflamme » (M. Darrieussecq, 2019 :177), traduit, à la fois, le signe d'une détresse et l'emblème fragile d'une humanité qui refuse de disparaître. En couvrant ces corps meurtris par la traversée maritime, elle panse aussi une blessure morale. Dans cette posture, elle engage une humanité active capable d'ouvrir son regard et son cœur sur autrui ; ce qu'Alain Renaut (2002 : 367) appelle la sollicitude faite de « secours, écoute, réconfort […] face à la vulnérabilité de l'autre. »

[3] Dans *Creating Capabilities* (2011), Martha Nussbaum propose une éthique du développement centrée sur la dignité humaine. En valorisant les « capabilités », elle insiste sur ce que chacun est réellement en mesure de faire et d'être, en tenant compte des émotions, de la justice et de la vulnérabilité.

Ce premier élan empathique de soin s'accentue dans la relation singulière que Rose noue avec Younès. La ressemblance du garçon avec son propre fils agit comme déclencheur : « Si je devais adopter un enfant, ce serait lui. » (M. Darrieussecq, 2019 : 27). Mieux qu'une obligation morale, l'attachement relève d'une réponse intime. Rose reconnaît en Younès non pas un « cas » parmi d'autres, mais un être vulnérable qui, comme son fils Gabriel, mérite attention et sollicitude. Le téléphone qu'elle lui offre, puis le forfait international qu'elle souscrit, montre une volonté d'établir des médiations permettant au jeune homme de maintenir un lien vital avec sa famille. Cette attention illustre ce que Emile Durkheim nommait la solidarité organique, fondée non sur la similitude mais sur l'interdépendance des différences. Dans *De la division du travail social*, Durkheim (1893 ; 106) rappelle que « la solidarité organique […] repose sur un système de fonctions différenciées, coordonnées entre elles et dont l'unité résulte non de la similitude, mais de l'interdépendance des parties. ». Rose n'a rien en commun avec Younès, et pourtant elle semble être, pour lui, un relais indispensable, simplement en lui permettant de conserver son téléphone et d'appeler chaque jour sa famille restée au Niger : « Elle sélectionne l'option "international", 19,99 euros par mois et la 3G illimitée, ce sera une sorte de parrainage, de marrainage, elle qui n'a jusqu'ici jamais fait dans l'humanitaire. » (M. Darrieussecq, 2019 : 102).

Ce lien discret se transforme progressivement en une éthique relationnelle par laquelle écoute, présence et confiance permettent à Younès de se sentir reconnu. C'est ce que Carl Rogers (1942 : 87-89) nomme « la relation d'aide », basée sur une attitude permissive et bienveillante, créant un cadre souple mais structurant, propice à l'autonomie. En offrant à ce jeune nigérien la possibilité de se reconnecter au monde, Rose restaure un droit à la parole que l'exil avait réduit au silence. Peu à peu, cette sollicitude prend une dimension quasi-lévinasienne Lorsque l'héroïne court après Younès comme elle n'a jamais couru après son fils, elle se met dans une posture d'hospitalité au sens philosophique que lui confère Emmanuel Levinas (E. Levinas, 1971 : 43) : accueillir l'autre, ce n'est pas le réduire à ce qu'il ne représente socialement ni à ce qu'il possède matériellement, mais reconnaître en lui une humanité fragile et précieuse.

Cette conception de l'hospitalité prend toute sa portée dans l'expérience de Calais. Là, Rose se rend disponible à Younès dans ce qu'il a de plus essentiel : sa mémoire, ses attaches et ses affects. Si ce geste apparaît d'abord comme médical ou protecteur, il revêt, en réalité, une portée relationnelle profonde. Ainsi, lorsqu'elle soigne le jeune garçon : « elle lui pose les deux mains sur les chevilles. » (M. Darrieussecq, 2019 : 202), « elle lui masse les chevilles » (M. Darrieussecq, 2019 : 210), elle tente de lui redonner la possibilité d'habiter son corps autrement,

de retrouver un élan vital. Comme le souligne cette formule chargée de sens, « elle voudrait lui insuffler plus que le sens retrouvé de la marche. Elle voudrait lui transmettre le pouvoir de suivre les méridiens qu'il choisirait. » (M. Darrieussecq, 2019 : 203). Aux yeux du jeune garçon elle reflète « la maman qui guérit» . Elle va jusqu'à l'installer dans sa maison, dans la chambre d'ami qu'elle aménage pour lui avec des vêtements, des objets d'hygiène et une nouvelle coque de téléphone en remplacement de celle de son fils. On comprend qu'elle ne prend pas seulement soin de son corps, mais représente aussi une figure de réparation affective et existentielle. Ces gestes, en apparence ordinaires, reconstruisent, pour Younès, un espace habitable, un foyer où il retrouve non seulement un abri et même une place dans le monde. La métaphore finale parachève cette dynamique réparatrice : « Younès […] a été recraché du côté désiré du rivage. » (M. Darrieussecq, 2019 : 246). Inspirée de l'imaginaire biblique, elle inverse la représentation du migrant comme être déchu ou réduit à la compassion. En sortant de la baleine, Younès renaît comme sujet de son propre devenir. À travers lui, Darrieussecq redonne aux exilés une visibilité et une voix, tout en offrant au lecteur une conscience élargie de l'universalité humaine. La littérature accomplit ainsi, par l'empathie, une véritable réparation éthique que Sylvie Gazagne (S. Gazagne, 2018 : 34) désigne comme une « sainteté profane » : une disponibilité radicale à l'autre, au-delà des liens biologiques ou nationaux.

Conclusion

Par l'écriture de *La Mer à l'envers*, Marie Darrieussecq s'empare d'un enjeu brûlant de notre temps : la crise migratoire, qu'elle aborde non pas sous le prisme du fait divers ou du débat politique, mais à travers une démarche éthique humaniste.

Son œuvre littéraire réinterroge, à travers un prisme nouveau, la fiabilité et la portée réelle de l'humanitaire dans la société contemporaine en général, et européenne en particulier. En ce sens, son roman œuvre à redonner une visibilité à ceux que les discours institutionnels rendent invisibles, mais aussi à mettre à nu les « non-vus » ou « mal nommés », au sens de face hideuse et mal cachée de l'humanitaire européen. En s'affranchissant des représentations stéréotypées du migrant, l'écrivaine façonne une figure de l'exilé comme sujet singulier porteur d'une histoire, d'une sensibilité et d'une dignité souvent niées et déniées aux autres. À ce titre, son écriture a pour vocation d'interroger la réalité sociale tout en en révélant les failles. En mettant en scène une empathie active tournée vers la reconnaissance de la vulnérabilité de l'autre, elle propose une éthique relationnelle concrète à rebours des logiques dominantes de contrôle, de tri et d'exclusion. Au-delà donc de relater un événement, il s'agit pour l'auteure, de

créer les conditions d'une subjectivation portée ici, par le regard attentif à l'Autre et par la puissance de la fiction.

Bibliographie

AGAMBEN Giorgio, 1997, *Homo sacer 1. Le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. Marilène Raiola, Paris, Seuil [éd. orig. 1995].

BOURIAU Christophe, 2007, *Qu'est-ce que l'humanisme ?* coll. « Chemins philosophiques », Paris, Librairie Philosophique Vrin.

DARRIEUSSECQ Marie, 2019, *La Mer à l'envers*, Paris, P.O.L.

DUCHET Claude, 1979, *« Introductions. Positions et perspectives »,* dans Claude Duchet, Bernard Mériigot & Amiel Van Teslar (dirs.), *Sociocritique*, Paris, Nathan, p. 3-8.

DUCHET Claude (dir.), 1979, *Sociocritique*, Paris, Nathan.

DUMONT Gérard-François, 2009, *« Le système migratoire méditerranéen »*, *Outre-Terre*, n° 23, p. 257-272, Éditions Outre-terre. URL: https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2009-3-page-257.htm.

DURKHEIM Émile, 1893, *De la division du travail social*, Paris, Les Presses universitaires de France, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1967, 8e éd. [éd. orig.].

GAZAGNE Sylvie, 2018, *Le sacré et le saint : réconcilier les frères ennemis. Essai littéraire sur la spiritualité*, Paris, L'Harmattan.

GEFEN Alexandre, 2017, *Réparer le monde : la littérature française face au XXIe siècle*, Paris, Corti.

GUILBERT Lucille, 2005, « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance », *Ethnologies*, vol. 27, n° 1, p. 5-32. DOI : https://doi.org/10.7202/014020ar.

LÉVINAS Emmanuel, 1961, *Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité*, La Haye, Martinus Nijhoff.

LOGBI Hanène, 2023, *« L'exil entre rêve et réalité dans la littérature francophone contemporaine »*, *Numéros*, vol. 10, n° 2, p. 113-130.

MANBENGA-YLAGOU Frédéric, 2006, *« La problématique définitionnelle et esthétique de la littérature africaine francophone de l'immigration »*, *CAUCE. Revista internacional de Filología y su Didáctica*, n° 29, p. 273-293.

MITTERAND Henri, Pierre-Marc de Biasi & Anne Herschberg Pierrot, 2010, « *Henri Mitterand – Critique génétique et sociocritique »*, *Genesis* [en ligne], n° 30, mis en ligne le 17 mai 2013, consulté le 08 septembre 2025. URL : http://journals.openedition.org/genesis/121 ; DOI : https://doi.org/10.4000/genesis.121.

MERLEAU-PONTY Maurice, 1945, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard

NUSSBAUM Martha, 2011, *Les émotions démocratiques. Comment former le citoyen du XXIe siècle ?* Paris, Flammarion, coll. « Climats ».

PIAN Anaïk, 2009, « La fabrique des figures migratoires depuis l'expérience des migrants sénégalais », *Journal des anthropologues* [en ligne], n° 118-119, mis en ligne le 1er octobre 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/jda/4060 ; DOI : https://doi.org/10.4000/jda.4060.

RENAUT Alain, 2002, *La libération des enfants. Contribution à une histoire philosophique de l'enfance*, Paris, Bayard/Calmann-Lévy.

RICŒUR Paul, 1975, *La Métaphore vive*, Paris, Seuil.

ROGERS Carl, 1942, *La Relation d'aide et la Psychothérapie* (trad. *Counseling and Psychotherapy*), Paris, Dunod, 1996.

ROGERS Carl & KINGET Marguerite Dubois, 1962, *Psychothérapie et relations humaines. Vol. 1 : Théorie et pratique de la thérapie non directive*, Louvain, Publications universitaires de Louvain.

SMITH Adam, 2003, *Théorie des sentiments moraux* [1759], trad. Michaël Biziou, Claude Gautier & Jean-François Pradeau, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 1999 ; rééd. Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

TINCANI Sofia, 2023, « De femme à écrivaine engagée : Marie Darrieussecq et le cas de *La Mer à l'envers* », *Revue italienne d'études françaises* [en ligne], n° 13, mis en ligne le 15 novembre 2023, consulté le 22 novembre 2023. URL : http://journals.openedition.org/rief/10424 ; DOI : https://doi.org/10.4000/rief.10424.

VIART Dominique, 2006, « Fictions critiques : La littérature contemporaine et la question du politique », dans Jean Kaempfer, Sonya Florey & Jérôme Meizoz (dirs.), *Formes de l'engagement littéraire (XVe–XXIe siècles)*, Lausanne, Antipodes.

DUVAL Céline, PIOLINO Pascale, BEJANIN Alexandre & LAISNEY Mickael, 2011, « La théorie de l'esprit : aspects conceptuels, évaluation et effets de l'âge », *Revue de neuropsychologie*, vol. 3, n° 1, p. 15-25. DOI : https://doi.org/10.1684/nrp.2011.0168.

LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE

SILUE Tangologo
Université Peleforo GON COULIBALY (Korhogo, Côte d'Ivoire) /

Résumé

La ville de Korhogo connaît un accroissement rapide de sa population et un étalement urbain important. Ainsi, un regard sur la planification des espaces économiques pour une exploitation rationnelle de l'espace est fondamental pour répondre aux besoins de la population. Pour réussir cette mission, la municipalité a construit un équipement moderne afin de répondre aux exigences d'un marché moderne formel. Mais au final, deux types de marchés partagent l'espace « Mini-def » à savoir un marché de jour et un marché nocturne informel attractif. Cette recherche vise à comprendre pourquoi cet équipement municipal moderne devient-il un espace nocturne informel ? Cette étude a convoqué des théories et interrogé 80 individus, dont 20 commerçants du marché de jour, 35 commerçants du marché nocturne dont 15 employeurs, 20 employés et 25 clients dont cinq corps habillés. Elle se concentre sur les aspects économiques, alimentaires et sociaux des animateurs. Les résultats montrent que 400 magasins, deux hangars et un plein-air de 5 000 m² pour la vente du vivrier ont été construits sur cet espace de 30 400 m² par la municipalité pour servir de marché moderne de jour du quartier Petit-Paris. Seulement l'économie nocturne a pris le dessus avec un marché informel qui ouvre de 18 heures à 04 heures du matin. Ce marché nocturne offre aux visiteurs des moments de restauration animé dans l'air plus frais. L'étude suggère plus d'attention pour la nuit comme temps particulier de la vie d'une ville par les politiques urbaines gage d'une planification économique réussie.

Mots clés : Korhogo, équipement municipal, espace économique, marché nocturne, planification

The Mini-def market in Korhogo (northern Ivory Coast): the paradox of a modern municipal facility

Abstract

The city of Korhogo is experiencing rapid population growth and significant urban sprawl. Thus, a focus on economic space planning for rational use of space is essential to meet the population's needs. To achieve this goal, the municipality built a modern facility to meet the requirements of a formal modern market. Ultimately, however, two types of markets share the "Mini-Def" space: a daytime market and an attractive informal nighttime market. This research aims to understand why this modern municipal facility becomes an informal nighttime space. This study drew on theories and interviewed 80 individuals, including 20 daytime market traders, 35 nighttime market traders, including 15 employers, 20 employees, and 25 customers, including five uniformed personnel. It focuses on the economic, nutritional, and social aspects of the market organizers. The results show that 400 shops, two warehouses, and a 5,000 m² open-air market for the sale of food were built on this 30,400 m² space by the municipality to serve as a modern daytime market in the Petit-Paris district. However, the nighttime economy has taken over, with an informal market open from 6 p.m. to 4 a.m. This night market offers visitors lively dining opportunities in the cooler air. The study suggests greater attention to the night as a special time in a city's life through urban policies, a guarantee of successful economic planning.

Keywords: Korhogo, municipal facilities, economic space, night market, planning

INTRODUCTION

Korhogo, capitale de la région du Poro, au nord de la Cote d'Ivoire est par ailleurs la troisième ville du pays avec une superficie de 167,12 Km² et une population estimée à 440 926 habitants selon le Recensement Générale de la population (RGPH, 2021, p 26). Elle est située à 600 km d'Abidjan et a pour coordonnées géographiques 9° 27' 41' Nord et 5°38' 19' Ouest. Cette région est délimitée au Nord par le Mali, à l'Est par les régions du Hambol et du Tchologo, à l'Ouest par la région de la Bagoué et au Sud par la région du Béré et du Hambol. La situation géographique de cette ville et sa masse démographique créent des besoins de marchés, espace où, clients et vendeurs se croisent. Pour répondre à ces besoins, la municipalité a construit sur un espace de 30 400 m², 400 magasins, deux hangars et un plein-air de 5 000 m² pour servir de marché moderne au quartier Petit-paris. Paradoxalement, cet équipement va emprunter la voix conflictuelle

de André T, 2015, p 281. Dans son article intitulé théorie du développement territorial, il souligne que :

« *Si chaque nouveauté est susceptible de devenir une innovation et donc de contribuer au développement d'un territoire, toutes ne sont pas bien reçues ou appropriées. Elles peuvent provoquer des résistances, voire des conflits, et se voir rejetées par tout ou partie des acteurs locaux ». Le mécanisme suivant est à l'œuvre. Pouvoirs publics locaux ou décentralisés, entreprises privées, plus rarement monde associatif, particuliers… proposent des innovations importantes, examinées et testées par les autres acteurs par processus d'essais etd'erreurs*

Perçu comme opposé aux intérêts ou contraire au bien-être d'une partie de la population ce marché va provoquer le blocage aux commerçants du jour, considérant qu'il pose problème en matière de salubrité, d'accessibilité, de proximité à l'autre marché ou aux camps militaire et gendarmerie. Dans notre cas, l'innovation est presque rejetée, ou modifiée par les commerçants avec une acceptation assortie de changements importants par rapport à l'épure initiale. Cette situation nous amène à poser la question suivante : Pourquoi cet équipement municipal moderne devient-il un espace nocturne informel ? Cette reconfiguration s'inscrit dans le cadre des théories de la planification et la régulation des systèmes économiques ou Irina P, 2011, p1, souligne que :

« *La planification s'apparente à un outil de gouvernement. Le Plan permet l'intervention de l'Etat dans la définition des objectifs à atteindre et dans l'encadrement de l'action des entreprises et des institutions d'intérêt public en constituant un dispositif de contrôle de la conformité des comportements de ces unités économiques et sociales ».*

Le système de planification misé sur l'équipement de ce marché moderne par la municipalité visait comme premier objectif, à assurer un développement harmonieux et réfléchi des commerçants en phase avec leur environnement (le quartier Petit-paris). Mais l'élaboration et la faisabilité de ce projet d'action est difficilement optimisé dès que l'équipement et son environnement sont perçus complexes. Cette difficulté est aggravée dans les cas de plus en plus fréquents, semble-t-il ou ces projets d'actions collectives sont eux-mêmes perçus complexes. Pour faire face à cette difficulté, les systèmes de planification doivent être conçus comme fondamentalement adaptatifs, tant dans leurs caractéristiques que dans leur méthodologie et leurs instrumentations (Edward A, 1974, p. 366). Cette conception appelle à un nouvel entendement par les acteurs économiques de la rationalité qu'ils mettent en œuvre pour planifier l'action collective. Par défaut, cet outil de gouvernance qui est la planification est vouée à

l'échec ou à une réappropriation par l'informel comme ce marché donnant ainsi force au décalage de la planification et les réalités sociales.

Les marchés (espace d'échange) sont des facteurs et des témoins de l'urbanisation (Owona, 2020, p 119). En milieu urbain, on distingue trois types de marchés : le grand marché, le marché du quartier, et le marché nocturne. Si les deux premiers ont une existence formelle et se déroulent généralement selon une réglementation bien précise, les marchés nocturnes sont des marchés qui ont la particularité de se tenir entre 18 heures et 5 heures et dégagent une atmosphère particulière de détente et de loisirs. La nourriture est l'un des principaux points forts des marchés nocturnes. Dans les villes ivoiriennes, ils prennent la forme d'une succession de petits magasins commerciaux s'étalant le long des rues. La rue devient alors une annexe de l'espace familial, au même titre que la cour (Janin, 2001, p 179). A Korhogo, l'on met le congélateur, les appareils de musique et la boisson dans le magasin et l'on prépare et installe les clients dans la rue.Très souvent spontanés, contrairement aux marchés planifiés, ces petits marchés nocturnes spécialisés dans la nourriture s'organisent de manière anarchique, créant ainsi un désordre sonore urbain en dépit de l'ordre urbain.

1. METHODOLOGIE

L'approche méthodologique adoptée a consisté dans un premier temps en une recherche bibliographique par la collecte des informations concernant les théories de la planification et la régulation des systèmes économiques, la résilience urbaine, l'économie nocturne, le fonctionnement des marchés planifiés. Les observations systématiques ont permis de constater que cet équipement moderne est à peine animé la journée que la nuit. En ce qui concerne l'enquête de terrain, elle s'est articulée autour d'un entretien avec le service technique de la mairie de Korhogo a l'effet de déterminer les raisons profondes de la création de ce marché et les données existantes sur le nombre d'acteurs de cet espace la journée comme la nuit, le nombre de magasins et les raisons de la transformation de ce marché en un marché nocturne informel. Une enquête par questionnaire a été menée à partir d'un échantillonnage aléatoire appliquée à la technique de la méthode des itinéraires. Cette enquête de terrain s'est fondée sur un questionnaire établi sur le logiciel de Kobocollect. Cette technique a permis à partir d'un entretien semi-directif d'interroger 80 individus, dont 20 commerçants du marché de jour, 35 commerçants du marché nocturne dont 15 employeurs et 20 employés et 25 clients (tableau 1). Il s'agit d'identifier le mode de fonctionnement de cet espace, les raisons de son animation durant la nuit contrairement à la journée, d'analyser la rentabilité de cet espace au cours des

deux périodes, d'en déduire l'impact socio-économique sur la population et sur l'économie spatiale urbain.

Tableau 1 : Echantillon des acteurs enquêtés

Acteurs	Effectif total	Nombre d'enquêter
Commerçants de vivrier	12	6
Propriétaire de magasin	82	14
Employeurs marché de nuit	19	15
Employés marché de nuit	54	20
Clients marché de nuit	200	25
TOTAL	367	80

Source : enquête de terrain, 2024

2. Résultats

2.1 Mini-def : un marché de jour moderne équipé par la municipalité

Construit sur une superficie 30.400 m², le deuxième marché du quartier Petit Paris est l'œuvre de la mairie de Korhogo depuis 2008. Sur cet espace on dénombre 400 magasins et un espace de 5000 m² dédié à la vente du vivrier avec deux grands hangars comme le montre la figure 1.

Figure 1 : Espace Mini-def aménagé par la municipalité

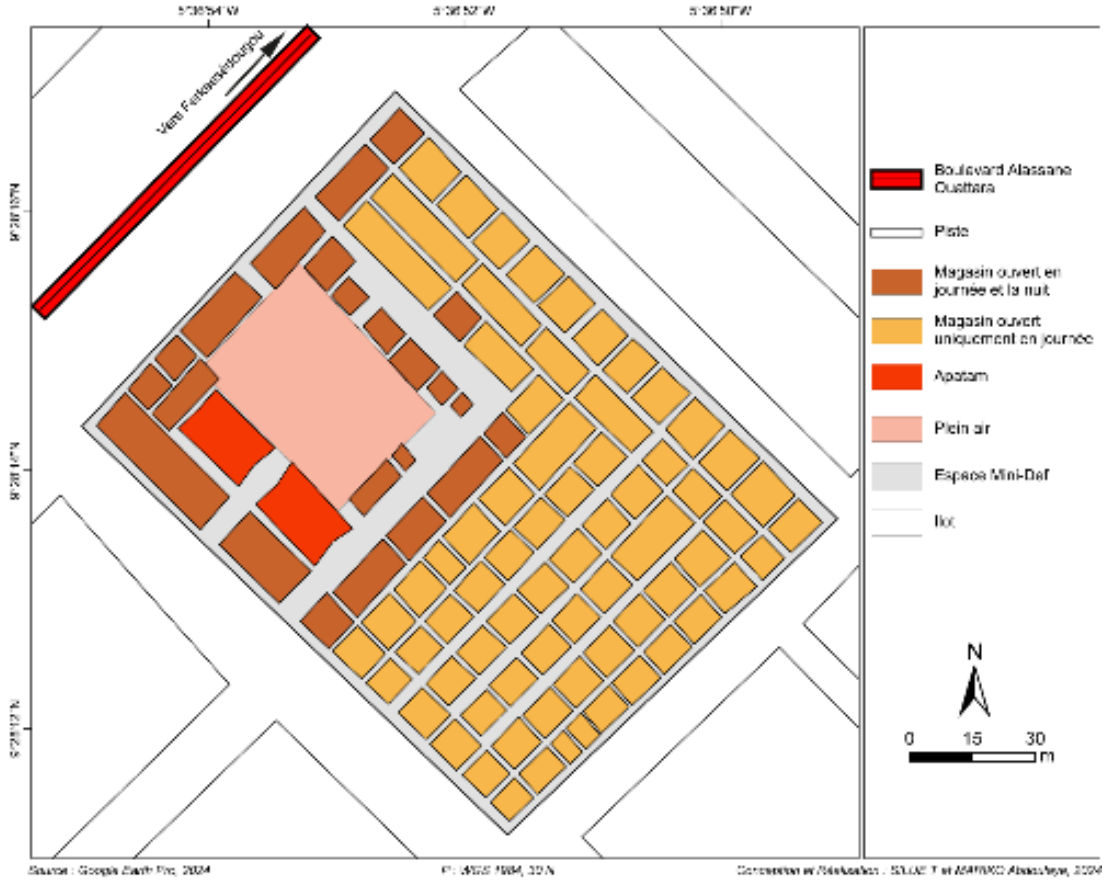

La construction de ce marché visait à répondre à l'insuffisance des places sur le premier marché du quartier qui ne possède que deux hangars comme équipement et par conséquent, à réduire le déplacement et satisfaire les besoins des habitants de Petit-Paris et Natiokobadara. Aujourd'hui, ce marché enregistre un taux moyen de fréquentation avec l'occupation de 195 magasins en journée. Chaque commerçant occupe un (1) à quatre magasins. On y trouve des magasins de vente des résidus des camions et autres engins en bordure des routes constituant les limites du marché (20%), des magasins de gaz (10%), des Kiosques (12%), des salons de coiffure (10%). Il y a également des magasins de diverses marchandises servant le plus souvent des lieux de stockage (48%). Sur l'espace dédié à la vente du vivrier, c'est seulement 12 vendeuses qui ouvrent régulièrement. Le constat est que cet espace connait un faible taux de fréquentation dans son ensemble par les clients en journée. Plusieurs raisons expliquent ce faible taux de fréquentation. Les clients préfèrent l'ancien marché non construit situé dans les encablures et moins chère en termes de prix comme le montre le tableau 2.

Tableau 2 : Prix comparés de quelques produits vendus sur les marchés du quartier Petit-Paris en période d'abondance en FCFA

Désignation	Quantité	Prix marché Mini-dèf (FCFA)	Prix ancien marché (FCFA)
Aubergine	1 Kg	150	150
Gombo frais	1kg	350	300
Tomate SODEFEL	1 Kg	1500	1400
Piment	1 Kg	250	250
Oignon	1 Kg	400	350
Feuille de Dah	4 bottes	100	50
Feuille de Patate	4 Bottes	100	50
Igname	1kg	//	400
Manioc	1Kg	//	300
Banane Plantain	1 KG	//	500
Escargot	1 Kg	//	5000
Poisson d'eau douce fumé	1 Kg	//	5000

Source : enquête de terrain, 2024

Au regard de ce tableau, on constate que les prix de certains produits vivriers sont avantageux pour le consommateur sur l'ancien marché de Petit-Paris que sur le marché Mini-def bien équipé du même quartier. Aussi l'ancien marché présente plusieurs variétés de produits (Poisson d'eau douce, escargot, Banane plantain, manioc, igname…) qui ne sont pas souvent sur le marché Mini-def. En terme de coût, les produits tel que la banane et l'igname sont difficiles à écouler vu la faible fréquentation du marché Mini-def. Cela engendre des pertes chez les commerçants qui préfèrent vendre les produits qui sont facile à écouler et ne nécessite pas un investissement important (planche 1)

Planche 1 : une vue de l'installation des commerçants au marché Mini-def

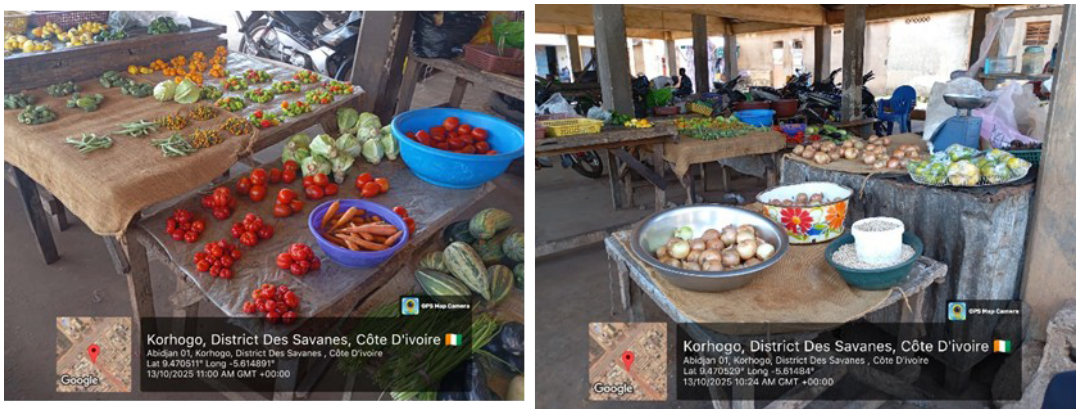

Prise de vue : SILUE T 2025

Les produits vivriers sont en petite quantité sur les étals de vivriers du marché Mini-def. La faible fréquentation du marché explique l'inabondance des vivriers. Les commerçants jouent la carte de la sécurité. Elles s'approvisionnent en petite quantité tous les trois jours pour limiter les pertes. Ce déplacement régulier combinés à la cherté des places a un impact sur le coût des vivriers. Les magasins qui entourent l'espace vivrier sont ouverts à la fois la journée et la nuit tandis que les autres sont uniquement ouverts en journée car ces derniers arrivent à faire profit tant la nuit que le jour. Ces magasins sont tenus par les commerçants d'accessoires d'hommes et de femmes et ceux qui mettent à la disposition des clients des services tel que la coiffure et le mobile money.

En outre l'espace devant servir de stationnement et déchargement des vivriers convoyer par les gros camions est investi par de simple tables la journée (photo 1).

Photo 1: Une vue de l'espace destiné au déchargement des produits vivriers au marché Mini-def

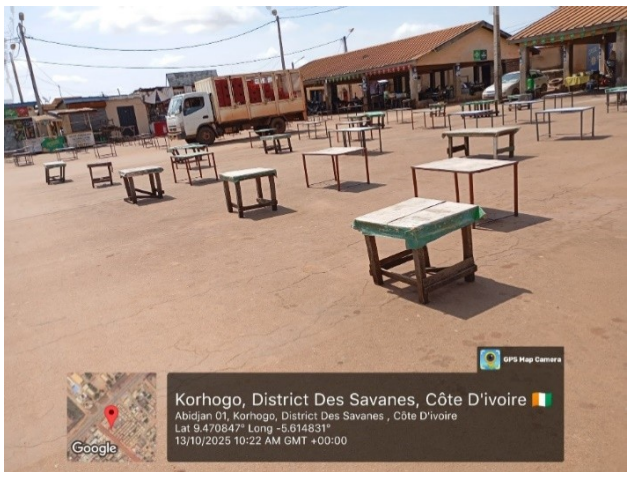

Prise de vue : SILUE T, 2025

Les produits vivriers sont absents sur l'espace destiné au déchargement des marchandises des gros camions. Seul les camions de livraison de boisson circulent deux à trois fois par semaine sur cet espace pour ravitailler les dépôts de boissons du marché Mini-def.

2.1.1- Les dysfonctionnements liés au positionnement du marché Mini-def

La proximité du marché du quatrième bataillon, d'un peloton de gendarmerie nationale et de l'ancien marché du quartier Petit – Paris comme l'illustre la figure 2, sont des facteurs clés de la faible fréquentation de ce marché (planche2).

Planche 2: une vue du manque d'engouement des commerçants dans les espaces interstitiels

Prise de vue : SILUE T, 2025

La planche A présente une partie de la devanture du marché qui fait face à la gendarmerie et la planche B la voie d'accès au marché. Ces espaces ne sont pas très animés. Ce qui est diffèrent du caractère des marchés de la Côte d'Ivoire, où les espaces tout autour des marchés sont investis par des commerçants à l'affut de la clientèle.

En effet sur ce type de marché les magasins de vente de tissus, des habits, des téléphones et accessoires...sont détenus à 70% par les commerçants étrangers. Ces derniers pour des raisons de manque de documents légaux leur permettant d'être sur le territoire ivoirien ont du mal à s'installer auprès d'un camp pour faire leur activité de peur des visites inopinés de certains éléments incontrôlés.

Figure 2 : Localisation du marché Mini-def dans la ville de Korhogo

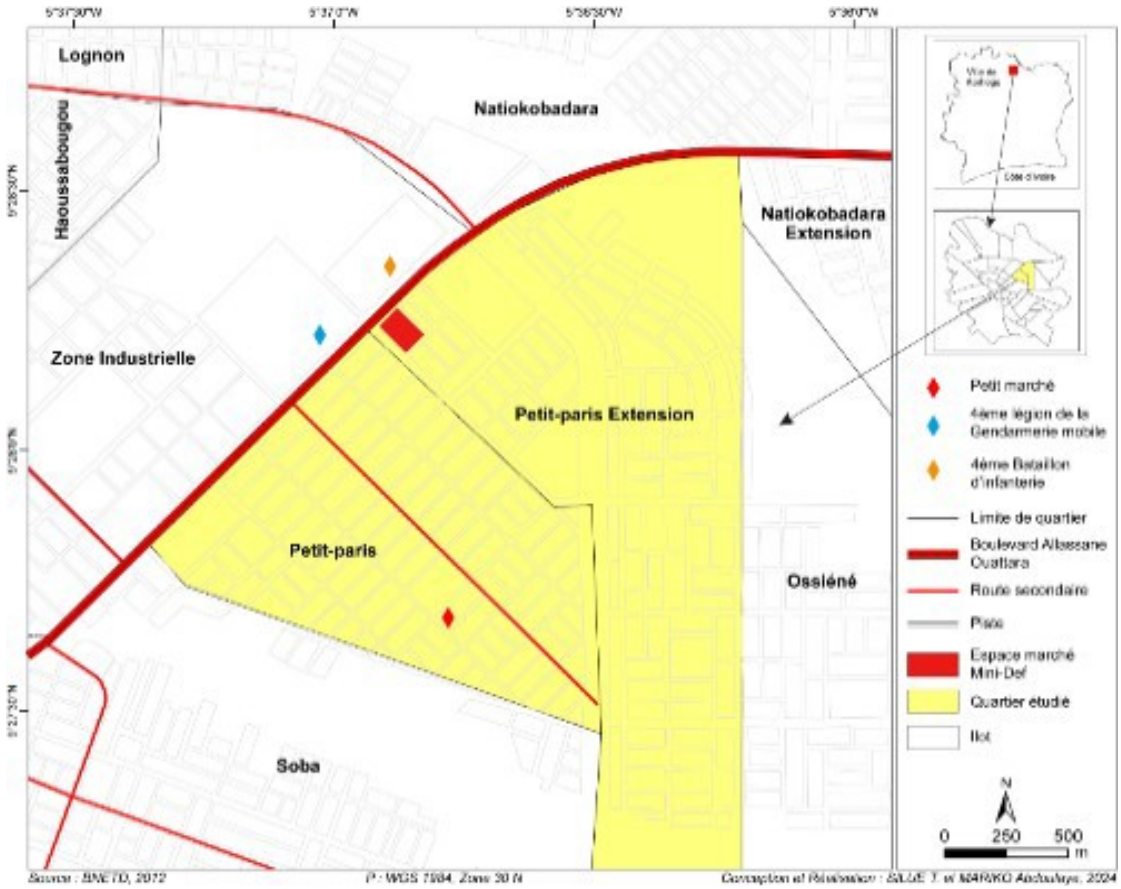

Aussi le nom du quartier Petit-Paris rythme avec l'ancien marché de ce quartier depuis 1970. Sans équipement celui-ci reste l'attraction des vendeurs de vivriers et par conséquent le marché privilégié des consommateurs de ce quartier. Du coup le marché Mini-def qui a un espace bien

équipé pour la vente du vivrier a du mal à décoller. Les premiers vendeurs de vivrier qui se sont installés, l'ont finalement abandonné par faute de client.

2.1.2- Les dysfonctionnements liés à l'insalubrité

Le problème de l'insalubrité est l'une des raisons de l'abandon du marché Mini-def par les acteurs de la journée (planche 3). En effet à la fin de la crise militaro-politique de 2002 à 2011, l'Etat ivoirien a décidé de la reconstruction des villes anciennement occupées par la rébellion. De ce fait, les restauratrices installées au « Bois-sacré » à la place de la paix ou place d'indépendance à Korhogo pendant cette crise ont été déguerpies. C'est ainsi que l'espace équipé sur le marché Mini-def pour la vente du vivrier et les magasins qui l'entourent depuis 2008 est pris d'assaut en 2012 par les restauratrices venant de la place de la paix voire figure 1. Cette collaboration n'est pas du goût des acteurs du vivrier qui sont à 80% des musulmans même si les heures d'occupation de l'espace diffèrent. Pour ces derniers, pas question de partager le même espace avec ceux qui boivent l'alcool car l'odeur de la boisson alcoolisée versée la nuit demeure la journée. Donc pour des raisons similaires, ils ont refusé de s'installer sur ce marché considéré comme malpropre. Ceux qui avaient déjà pris les magasins avant 2012 ont fini par les abandonner.

Aussi les allées et magasins inachevés sont les lieux de dépôt des ordures ménagères par les acteurs de la nuit (planche 3).

Planche 3 : Ordures ménagères dans les couloirs et magasins inachevés du marché Mini-def

Prise de vue : SILUE T, 2025

Les commerçants de la journée qui ont tenté d'occuper des magasins à proximité de ces ordures ont fini par les abandonner. Lorsqu'un magasin est fermé, sa devanture est automatiquement

occupée par des tas d'ordures et l'odeur contraint progressivement les autres commerçants à fermer par faute de clients.

Aussi, le marché Mini-def est un espace constitué de 400 magasins avec peu de gardiens de nuit pour assurer la sécurité des lieux. Des cas de vol de marchandises (en moyenne 10 / an) et la présence inopinée des fumeurs de substances nuisibles ont été signalés par les commerçants et riverains. Ces raisons créent la méfiance des commerçants de la journée vis-à-vis de cet espace, qui disent-ils ne connaissent pas la nuit et n'ayant pas suffisamment les moyens pour s'offrir les services de gardiens.

Ces insuffisances ont provoqué le rejet de cet équipement moderne par les commerçants du jour. Paradoxalement cet outil de planification est accepté par les acteurs de la nuit empruntant ainsi la voix conflictuelle soulignée plus haut.

2.2. L'appropriation du site par un marché nocturne

Les chemins du fonctionnement de cet espace montrent comment, une fois adoptées et adaptées, les innovations provoquent des bifurcations, des mutations et des modifications de trajectoires, qui initient de nouveaux chemins de développement d'autres activités (figure 3).

Figure 3 : Les chemins du fonctionnement de l'équipement m

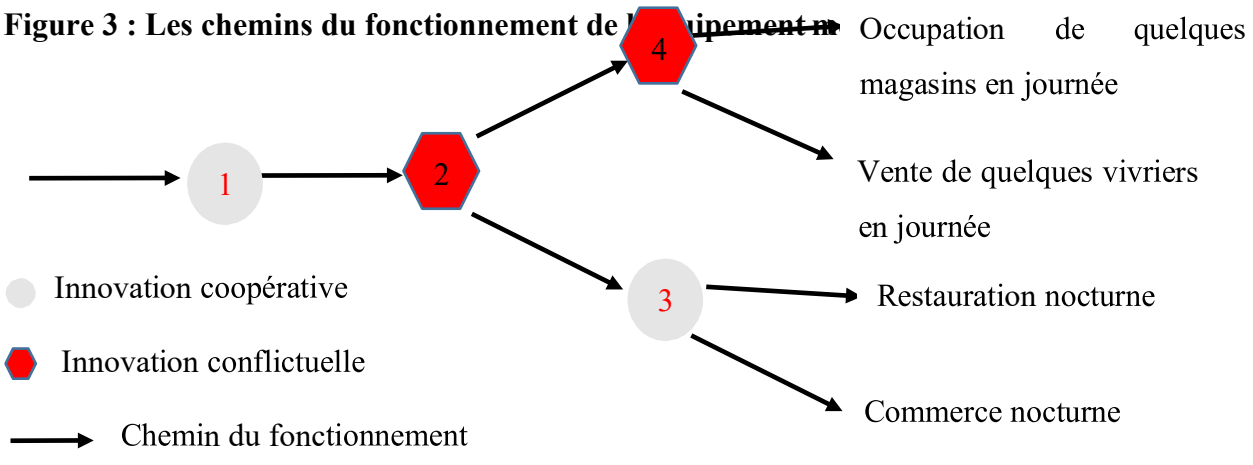

Sources : Nos enquêtes 2024

Ici, sont décrits les différents chemins possibles, à partir d'une situation initiale et d'évènements de nature endogène ou exogène. Par exemple le chemin de fonctionnement [1, 2, 3] est constitué d'une phase de rupture conflictuelle à la suite de l'innovation par le chemin [1], et offre un profil de bifurcations et de non linéarité importantes (marché nocturne). En revanche, le chemin [1, 2,

4] repose largement sur des dynamiques conflictuelles, dont la répétition trace quand même des chemins possibles de linéarité très peu fonctionnels (marché de jour).

2.2.1. Le développement de la vie nocturne sur l'espace moderne équipé par la municipalité

La vie nocturne a connu dans le monde, une véritable révolution avec l'essor d'une nouvelle musique fondée sur les sons électroniques et la télévision en plein-air pour regarder et commenter en groupe les matchs des championnat européen, asiatique, championne League, coupe d'Europe coupe du monde… Le marché nocturne Mini-def est une expérience vibrante et colorée. Contrairement au marché du jour partageant le même site, celui-ci s'anime de 18 heures à 5 heures du matin. Il offre aux visiteurs un moment de restauration, animé dans l'air frais (photo 2), de shopping et de vente de matériel divers (portables, chargeurs, lotus, clés USB, petit cola...) par des vendeurs ambulants.

Photo 2 : Espace vivrier du marché Mini-def prit d'assaut la nuit pour la restauration

Prise de vue : SILUE T 2024

La nourriture est le principal point fort de ce marché de nuit. Les usagers ont le choix entre une panoplie de menue. L'arôme des poissons braisés, des soupes de poissons, des poulets grillés ou braisés, des soupes de poulet de la viande de brousse et de cabri remplit l'air. Tout le monde y trouve son goût. Il est un lieu de rencontre privilégié, un espace de détente et de loisir pour se restaurer ou simplement prendre un « pot » c'est-à-dire consommer de la boisson alcoolisée ou non alcoolisée.

2.2.2- Les acteurs du marché nocturne

Les acteurs se composent des restauratrices, des vendeurs de boisson, des tenants de dépôt de boisson comme l'illustre la photo 2, des vendeurs ambulants, des clients et quelques commerçants du jour qui prolongent leur activité jusqu'à 23 heures. On y compte 19

restauratrices et chacune a en moyenne trois employées : une s'occupe de la vaisselle, une nettoie le poisson ou le poulet et aide l'employeur en fonction de la commande, à le griller ou le braiser ou soit à en faire une soupe. La troisième se charge de servir les clients. Au total nous avons environ 57 personnes qui s'occupent de la restauration sur le marché de nuit Mini-def. On y compte également six maquis employant 18 personnes dont un(e) gérant(e) et deux serveuses par maquis. On dénombre aussi trois dépôts de boisson (planche 4). Le nombre de clients est en fonction du jour, de la période du mois et du temps. En week-end et en fin
du mois, ils peuvent avoisiner les 200 à 400 clients. Au-delà du 15 du mois, le nombre de clients baissent le week-end. Cette tendance est respectée les soirs des jours ouvrés avec une légère baisse par rapport aux week-ends.

P **é**

Prise de vue: SILUE T, 2024, 2025

Les dépôts de boissons du marché Mini-def fournit l'alcool exclusivement au marché nocturne de Mini-def. L'intérieure du magasin est pleine à craquer (planche A) et des piles de cassiers sont alignés devant le magasin (planche B). Cela montre l'importance des activités nocturnes où l'alcool tient une place très importante.

Pour les acteurs, l'économie nocturne leur permet de : - subvenir à leurs besoins (nutrition, loyer, santé, transport…), - aider les parents les frères et sœurs, - chercher le capital pour d'autres activités, - payer les frais de concours et de scolarité, - construire sa propre maison.

Pour les femmes, le marché nocturne leur permet de prendre les charges de la famille dont elle est l'aînée, de s'occuper de ces enfants dont le père n'assume pas ses responsabilités ou est décédé, ne pas dépendre des hommes, se battre par soi-même, assurer les frais de scolarité et de concours, subvenir aux besoins (nutrition, loyer, santé, transport...), construire un logement ou chercher le capital pour une autre activité.

Pour les clients, ce marché nocturne est un lieu de divertissement, de rencontre. Il est aussi une nécessité pour se restaurer la nuit tombée car une grande partie des fonctionnaires de cette ville ont leur famille installée dans les villes du centre et du sud. Ce choix est dû à l'éloignement de cette ville de la mégalopole Abidjan mais aussi pour des raisons liées aux crises socio-politiques que le pays a connu ces dernières années.

3. DISCUSSION

La discussion s'articule autour des points saillants de nos résultats qui posent l'épineuse question de repenser l'espace économique urbain en prenant en compte l'exemple des villes comme Korhogo où un nombre important de fonctionnaires doit se restaurer le jour comme la nuit car éloignés de leur famille respective. Et pourtant, la vie nocturne semble être oubliée dans les schémas directeurs des villes africaines, ou ne se limite qu'à des endroits clos aménagés par des opérateurs économiques particuliers. Ces résultats sont similaires à ceux de GWIAZDZINSKI L, 2015, p. 193. Il souligne que : « nous connaissons la ville de jour et l'avons étudiée de près, mais la ville de nuit est trop souvent oubliée. Période d'obscurité symbolisée par l'arrêt de toute activité et la fermeture des portes de la ville, la nuit a été considérée pendant des siècles comme un temps de repos social ». Aujourd'hui, cet espace-temps négligé est très convoité. De plus en plus, les activités humaines se déroulent pendant la nuit, construisant un nouveau domaine de travail et de loisirs. Notre société hyper moderne, caractérisée par des bouleversements de la division sociale du temps, marquée par l'individualisation des comportements, le changement des rythmes de travail et une nouvelle importance accordée au temps libre, a transcendé la barrière de l'obscurité. La ville nocturne, révèle la condition humaine et requiert toute notre attention. La colonisation de la nuit s'accélère sous la pression continue des réseaux économiques et autres. La vie urbaine exige désormais la disponibilité permanente de services, auxquels nos institutions ne sont pas préparées. De nouvelles structures se mettent en place et de nouveaux acteurs émergent pour coloniser des espaces nouvellement conflictuels et « polychromes » comme l'espace du marché Mini-def du quartier petit paris. Ce marché, équipé par la mairie pour répondre aux besoins des commerçants du jour est pris d'assaut par les activités nocturnes.

Cette occupation nocturne contre tout attente s'apparente à un dysfonctionnement. C'est ce que Mangali T, (2023, p 2) à appeler résilience adaptative. La notion de résilience est utilisée pour qualifier la capacité d'une ville à affronter un choc, y compris économique. Il admet trois

formes de résilience (absorbative, adaptative et transformative). Une résilience faible est associée à la capacité de résistance du système. Une résilience modérée admet des changements pour adapter le système et le rend plus résistant aux chocs. Enfin, la résilience forte exige une transformation radicale du modèle dominant, puisqu'il serait l'une des causes de la crise. Les résultats de notre recherche sont une application de la résilience modérée car les acteurs du marché nocturne exploitent les équipements prévus pour le marché de jour. Il convient de souligner que la première idée de planification urbaine, avec la construction du marché moderne par la municipalité n'a pas abouti aux résultats escomptés. Néanmoins La recolonisation de cet espace répond à une demande des acteurs de la nuit qui attendent aussi des autorités quant à leur localisation.

Une étude similaire a été faite par WILHELM L (1997, p 10) ou elle affirme que des marchés de quartier peuvent présenter de jour une activité réduite en nombre de commerçants, et en gamme de produits limitée, et jouer au contraire un rôle dominant dans l'approvisionnement urbain le soir ou la nuit. C'est le cas, par exemple, du marché de Farakan à Bobo-Dioulasso qui, dès 19 heures, prend le relais du marché central. De jour, il compte environ une centaine de commerçants et, la nuit, il totalise plus de 1000 vendeurs, offrant aussi bien des produits vivriers que toute une gamme variée de produits manufacturés (vêtements, équipements domestiques, etc.).

Conclusion

Repenser la ville en tenant compte des espaces économiques en général et en particulier de l'économie nocturne, de la culture des peuples autochtones, des pratiques religieuses et aussi de la situation géographique de chaque ville par rapport à la capitale économique. Les politiques urbaines doivent prendre en compte la nuit comme temps particulier de la vie d'une ville gage de l'exploitation intégré de l'espace économique en milieu urbain en planifiant des espaces pour la nuit, comme ils le font pour les marchés, les lieux de culte, les équipements administratives…. Aussi les commerçants doivent se mettre en règles au regard de la loi en ayant leur registre de commerce, payés régulièrement leur impôt ou la taxe municipale pour dissiper la peur qu'ils ont des corps habillés. De nouvelles pistes de recherches peuvent s'orienter vers la complexité des nuits urbaines : leurs temporalités, leurs territoires, leur culture, leur économie, leur environnement, leur tourisme, leur créativité, leur qualité de vie, leur éclairage, leur gestion des conflits car les solutions qui émergent dans la nuit peuvent

intéresser la journée. La reconfiguration de ce marché ouvre aussi la voie à de nouveaux chantiers de recherche en théorie de la planification cette fois plus tournés vers la régulation sociale.

Références bibliographiques

ANDRE Torre, 2015, « Théorie du développement territorial », Lavoisier, Géographie, Économie, Société 17 (2015) 273-288, 16 p.

EDWARD Ames ,1974, « théorie de la planification économique », Revue d'économie politique, Vol.84, N0.3, pouvoir et décisions, Editions Dalloz, pp.364-398

GWIAZDZINSKI Luc, CHAUSSON Nicolas (Dir.), 2015, Urban night, Luc Gwiazdzinski. Articulo, 11, 2015. 〈halshs-01399561〉

GWIAZDZINSKI Luc, 2015, *La nuit, dernière frontière de la ville,* Éditions de l'Aube, 245 p.

HURIOT Jean-Marie, 1997, « La théorie économique et l'espace : Une réconciliation », Laboratoire d'Analyse et de Technique Economique, https//hal.scoience/hal-01526517, 23p,

ISABELLE Baraud-Serfaty, CLÉMENT Fourchy, HÉLÈNE Delhay, NICOLAS Rio ; *Les métropoles au défi des nouveaux modèles économiques urbains*, Première édition : Printemps 2020, 44p.

MAGALI Talandier, 2023, *les enjeux économiques de la résilience urbaine*, chapitre d'ouvrage, https//shs.cairn.info/publications-de-magali-talandier-410020 ?, mise en ligne le 20/06/2023, 9 p.

OWONA Nicolas Nöel Chabanel Ndounda, 2020, *Les marchés nocturnes de rue à Yaoundé (Cameroun). Entre système D et désordre urbain...* NIGHT STUDIES. REGARDS CROISÉS SUR LES NOUVEAUX VISAGES DE LA NUIT, hal-02882554, 30p.

PIERRE JANIN, 2001, « Une géographie sociale de la rue africaine (Bouaké, Côte d'Ivoire) », Politique africaine n°82, p177-21.

WILHELM Laurence, 1997, *Les circuits d'approvisionnement alimentaire des villes et le fonctionnement des marchés en Afrique et à Madagascar*, in Collection, Aliments dans les villes, FAO, Dakar, 46p.

LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES

Nom et Prénom : SOULEYMANOU Kadouamai,

Université : Université de Garoua.

Centre de Recherche : Laboratoire de Recherche en Management et Economie Appliquée (LAREMEA)

Ville et Pays : Garoua - Cameroun

Discipline : Sciences de Gestion / **Spécialité :** Finance Organisationnelle

Résumé

Cet article analyse les indices[1] des prédispositions à adopter un modèle de la bonne gouvernance susceptible d'intérêt en contexte africain qui s'est particulièrement accentué au fur et à mesure que la mauvaise / la mal gouvernance met les parties prenantes des entités à l'épreuve de légitimité de la gouvernance. Cependant, la littérature ne s'intéresse qu'assez peu à l'analyse de ces indices. Le contenu des Rapports sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) des cinquante-quatre (54) pays africains édités sur un quart de siècle (de 2000 à 2024) par des organismes internationaux[2] est analysé afin de concevoir un modèle de la bonne gouvernance pour mieux assurer les aptitudes managériales à rendre légitimement compte aux parties prenantes. Plus précisément, nos résultats révèlent d'abord des illustrations descriptives des attitudes des entités à l'épreuve des mauvaises et des bonnes pratiques de gouvernance. Ensuite, ils reprécisent l'apport de la théorie des parties prenantes à la légitimité de bonne gouvernance. Enfin, ils apportent empiriquement une contribution originale aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des prédispositions des entités africaines analysés.

Mots-clés : bonne gouvernance, entités africaines, rapports, légitimité, parties prenantes

[1] Déontologie, processus, contraintes, conséquences.

[2] Banque mondiale (BM), Fonds monétaire international (FMI) et Banque africaine de développement (BAD).

Abstract

This article analyzes the indices of predisposition to adopt a model of good governance likely to be of interest in the African context, which has become particularly accentuated as bad governance puts the stakeholders of entities to the test of governance legitimacy. However, the literature shows little interest in analyzing these indices. The content of the Reports on the Observance of Standards and Codes (ROSCs) of fifty-four (54) African countries published over a quarter-century (from 2000 to 2024) by international organizations is analyzed in order to design a model of good governance to better ensure managerial abilities to legitimately account to stakeholders. More specifically, our results first reveal descriptive illustrations of entities' attitudes to the test of bad and good governance practices. Secondly, they clarify the contribution of stakeholder theory to the legitimacy of good governance. Finally, they make an original empirical contribution to the economic, social and environmental stakes of the predispositions of the African entities analyzed.

Keywords*: good governance, African entities, relationships, legitimacy, stakeholders*

Introduction

La notion de bonne gouvernance est actuellement au cœur des débats à cause de l'existence de la mal/la mauvaise gouvernance constatée dans les entités. Depuis 1989, la Banque Mondiale (BM) avait identifié la mauvaise gouvernance comme le principal obstacle au développement, en la décrivant comme l'absence d'une obligation de rendre des comptes, de transparence et d'administration efficiente combinée à la corruption en lien avec les dépenses publiques.

Nous constatons aussi de plus en plus de la part des dirigeants, une manipulation des chiffres comptables, un recours abusif à l'effet de levier, un non-respect des droits des actionnaires minoritaires, un enracinement des dirigeants, un cumul de fonctions, une rétention de l'information, un octroi de dons aux administrateurs (Albouy, 2012, p.113). Ces différentes anomalies de gestion ont entrainé dans l'ensemble, une dénonciation de la faiblesse de gouvernance avec sa remise en cause et une crise de confiance des parties prenantes. Pour cela, il faut un modèle de remise en confiance desdites parties prenantes face aux dirigeants les plus opportunistes.

Il nous semble utile de faire un aperçu de ce concept, de relever les pratiques et d'évoquer les courants théoriques y relatifs. L'analyse de la bonne gouvernance suscite un réel intérêt que l'existence de l'entité elle-même (Gomez, 2001, p.43). Il remonte à la

naissance de l'activité économique (Wirtz, 2008, p.121). Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, Smith (1776, p.197) a affirmé que la diffusion extrême du capital dégrade les performances économiques et les gestionnaires non propriétaires sont moins attentionnés que ceux qui gèrent leur propre entité.

Hollandts et Valiorgue (2019, p.221) affirment que la question de la gouvernance des entités et en particulier celle des bonnes pratiques de gouvernance traverse en continu l'actualité politique et médiatique. Les bonnes pratiques de gouvernance permettent donc de limiter les conflits et de restaurer la confiance entre les parties prenantes notamment, les actionnaires et les dirigeants (Boulerne et Sahut, 2010, p.380). Dans son rapport, le cabinet McKinsey (2002, p.18) dit avoir recueilli les opinions des investisseurs institutionnels en matière de gouvernance d'entreprise, notamment, sur leur volonté à payer une prime de 12 à 14% (soit 3250 milliards de dollars d'actifs) aux entités bien gérées, donc, adoptent des bonnes pratiques de gouvernance.

Eu égard à ce qui précède, la conception d'un modèle semble être plus légitime. L'objet de ce papier est d'analyser les prédispositions des entités africaines à adopter un modèle de bonne gouvernance pour légitimer la confiance des parties prenantes. Autrement dit, quel modèle de bonne gouvernance les entités africaines doivent-elles adopter pour conserver leur confiance auprès des parties prenantes? L'analyse consiste à ressortir tout d'abord les illustrations descriptives des attitudes des entités à l'épreuve d'adoption d'un modèle de bonne gouvernance. Ensuite, la théorie des parties prenantes (TPP) est mobilisée pour servir d'appui au cadrage d'adoption dudit modèle. Enfin, l'analyse par la régression linéaire aidera à cristalliser le réajustement du modèle type à adopter à l'épreuve des enjeux économiques, sociaux et environnementaux des prédispositions desdites entités.

1. Attitudes des entités aux pratiques de la gouvernance

Albouy (2012, p.112) relève que les attitudes des entités qui révèlent des mauvaises pratiques s'illustrent par la manipulation des chiffres comptables, le recours abusif à l'effet de levier, le non-respect des droits des actionnaires minoritaires, l'enracinement des dirigeants, le cumul de fonctions, la rétention de l'information, l'octroi de dons aux administrateurs. Les mauvaises pratiques ont mis en exergue le comportement opportuniste de certains dirigeants qui n'hésitent pas à retenir, retarder ou même falsifier l'information au détriment de l'intérêt des actionnaires. Face à cette situation, les parties prenantes (en particulier les investisseurs) sont devenues plus exigeantes en matière de communication financière (Khanchel, 2007, p.201).

Force est de constater que ces différentes anomalies de gestion ont entrainé une dénonciation de la faiblesse de gouvernance avec sa remise en cause et une crise de confiance des partenaires. Il faut alors protéger les actionnaires et les investissements financiers de l'opportunisme. Le dirigeant n'est plus considéré comme celui qui travaille pour le bien général de l'entité, mais comme celui-là travaillant plus pour son intérêt propre et parfois, contre les intérêts de l'entité. C'est ce qui le rend suspect, méfiant, opportuniste et il faut le mettre sous le régime des bonnes pratiques de gouvernance, afin de permettre aux parties prenantes de s'assurer de la légitimité de gouvernance à travers des rentabilités escomptées.

L'adoption d'un modèle de bonnes pratiques de gouvernance est une piste de légitimité d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte marqué par l'importance avérée de mauvaises pratiques décriées (Feudjo et *al*., 2020, p.111 ; Souleymanou et Averescou, 2023, p.92). Une bonne pratique n'est pas forcément une pratique bonne, mais, celle ayant fait ses preuves et ayant permis d'obtenir de bons résultats, et dès lors, recommandée comme modèle.

2. La théorie des parties prenantes en quête de la légitimité de la bonne gouvernance

La théorie des parties prenantes (Freeman, 1984, p.37) est convoquée pour analyser la considération des parties prenantes comme tout groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs des organisations ». La TPP estime que la gouvernance des parties prenantes peut aider à améliorer les performances des entités, à nouer des relations de coopération stables et à long terme avec les clients et les fournisseurs et à promouvoir le développement de l'entité. Cette vision est née à la suite de la remise en cause du modèle actionnarial et constitue un élargissement théorique en matière de gouvernance d'entreprise. Une entité est considérée comme un univers où se croisent différentes catégories de relations entre les parties prenantes. L'enjeu majeur réside dans la sauvegarde des intérêts des différents acteurs qui passe incontestablement par un contrôle efficace de l'entité. Les parties prenantes renvoient donc ici à un mixage d'individus intervenant différemment dans le processus d'exploitation de l'entité. Il s'agit d'un modèle qui instaure de la valeur partenariale pour permettre une création durable de la richesse dans l'entité.

Initialement développé par Follet (1918, p.75), le concept des parties prenantes (PP) avait été repris comme théorie dans les années 30 par Dodd (1932, p.1147) et Barnard (1938, p.292) mais, généralisée dans la littérature managériale et financière par Freeman (1984, p.9). Cette vision s'intéresse à la répartition de la richesse créée par l'ensemble des parties prenantes de l'entité, qui s'exposent au risque d'être dépouillé de la totalité ou d'une partie de cette rente. Dans ce contexte, la survie de l'entité dépend du respect des intérêts de ses

différentes parties prenantes, réalisant des investissements spécifiques à la firme qui doivent être encouragés en distribuant une partie de la rente organisationnelle. Freeman (1984, p.26) en a fait une théorie de référence dans l'approche contractuelle élargie de gouvernance. Cette théorie part du principe que l'entité ne devrait pas être uniquement attentive aux intérêts de ses actionnaires, mais à l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation. L'objectif principal de la TPP est d'élargir la légitimité de la gouvernance (rôle et responsabilité sociale des dirigeants) au-delà de la vision actionnariale.

Corriveau (2004, p.61) affirme que la gouvernance et la légitimité sont des aspects complémentaires de l'exercice efficace du pouvoir dans les organisations. La vision actionnariale analyse les pratiques de gouvernance selon leur capacité à limiter la latitude du dirigeant, afin d'aligner au mieux ses intérêts sur ceux des actionnaires grâce aux mécanismes de surveillance et de rémunération (Sadqi et Houcine, 2022, p.5). Cette vision est analysée ici par la théorie de l'agence. Cette dernière décrit les relations entre les actionnaires (principaux) et les dirigeants (agents) dans un contexte d'asymétrie d'information. La théorie de l'agence tient compte de la multiplicité des catégories de participants dans l'organisation et des divergences d'intérêts qui en découlent (Jensen et Meckling, 1976, p.308).

Dans la perspective de la bonne gouvernance et de la communication sociale, Delcambre (2007, p.43) souhaite que la Communication organisationnelle se constitue en cadre d'analyse dont l'ambition est de mieux comprendre les entités à partir des phénomènes de communication qui les traversent. La communication des organisations s'étend à l'observation des phénomènes communicationnels au sein des entités pour ouvrir les voies à l'amélioration des pratiques de la bonne gouvernance. L'appui aux parties prenantes se pose donc comme principe fondamental d'ouverture de dialogue, d'échange et de partage des savoirs entre partenaires sociaux pour dépasser leurs contradictions, créer un climat de confiance et établir l'unité et le consensus.

Rappelons que les supports et les sources ayant conduit à l'analyse de la bonne gouvernance dans les organisations pour la légitimité auprès des parties prenantes sont dans les rapports sur l'Observation des Normes et Codes (RONC)[3]de gouvernance des cinquante-quatre (54) pays africains. Ces rapports tiennent sur 1/4 de siècle (de 2000 à 2024) édités par des organismes internationaux (BM, FMI, BAD). L'analyse est faite à cause de la mal/la

[3] En effet, les RONC sont préparés par les services de la Banque mondiale et portent sur les principes de gouvernement d'entreprise, de comptabilité et de vérification des comptes, ainsi que sur l'insolvabilité et les droits des créanciers. Leurs travaux sont soumis à l'examen de leur conseil, ce qui permet aux pays en développement d'avoir leur mot à dire dans l'orientation des initiatives en la matière. Le FMI et la BM préconisent cette approche par le biais d'un programme conjoint de Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC).

mauvaise gouvernance qui met les parties prenantes des organisations à l'épreuve de légitimité de bonne gouvernance. Un modèle d'adoption est proposé à cet effet pour illustrer les processus d'adoption.

Figure 1. La bonne gouvernance pour la légitimité auprès des parties prenantes

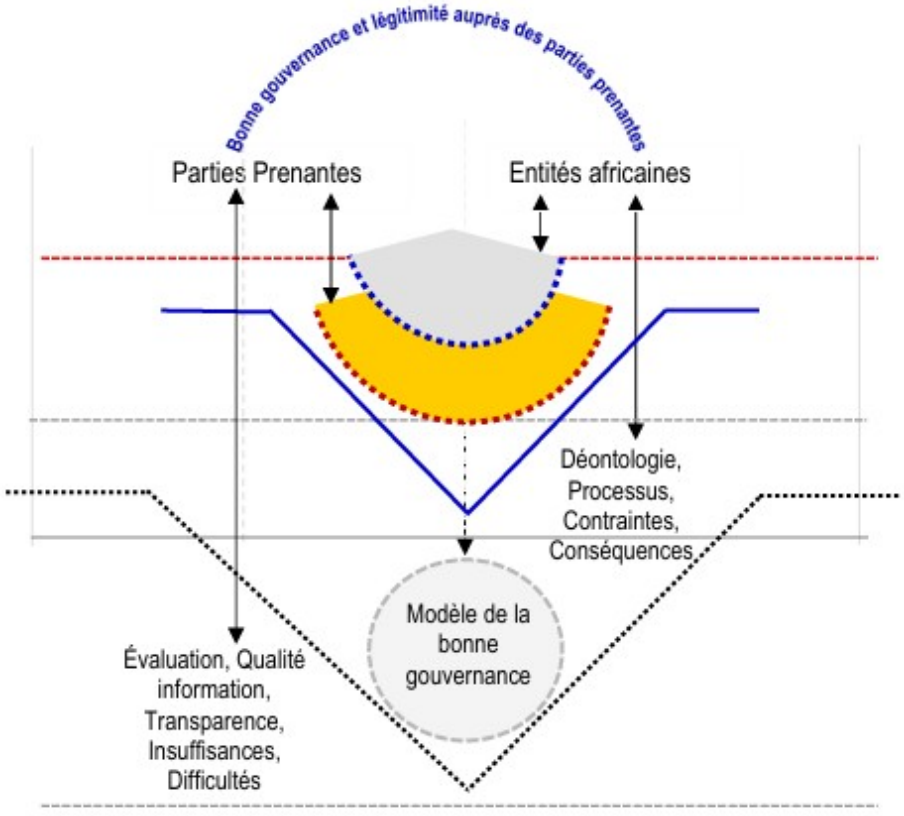

Source : conception de l'auteur(2025)

3. Enjeux des prédispositions des entités africaines à la bonne gouvernance

L'analyse des enjeux des prédispositions des entités au modèle de bonne gouvernance dans les pays africains suscite tant d'intérêts pour mieux répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, en mettant l'accent sur les nouveaux concepts et tendances qui ont pris de l'importance ces dernières années. Le premier des concepts est d'ordre environnemental pour lequel la gestion de l'incidence environnementale dans ces pays est devenue une priorité. De plus en plus d'entités sont évaluées sur la base de leur gestion des risques liés au climat, leur empreinte carbone et leurs pratiques durables (Gensler, 2024, p.7 ; Groupe Société Générale, 2024, p.33). Le deuxième concept est d'ordre social. Il inclut la diversité, l'inclusion, les droits des employés et les relations avec les communautés. Les entités de ces pays doivent prouver qu'elles s'engagent à respecter des normes élevées en matière de pratiques sociales et de droits de la personne (Thikandé, 2022, p 5). Le troisième concept est celui de la gouvernance proprement dite pour laquelle les bonnes pratiques, telles

que la transparence, l'intégrité du conseil d'administration et la responsabilité (Asseholi, 2023, p.16) sont au centre des préoccupations. L'adoption d'un modèle de gouvernance est importante pour les investisseurs.

L'implication des parties prenantes internes et externes dans le processus de légitimation de la bonne gouvernance peut prendre forme à deux niveaux. Tout d'abord, au niveau des pratiques de management (Lubberink *et al.*, 2017, p.182) à travers la mise en place des diverses pratiques (Stilgoe, 2013, p.1571). Ensuite, au niveau du pilotage du management à travers la création d'organes de gouvernance qui intègrent les parties prenantes de l'organisation (Lubberink *et al.*, 2017, p.203).

Par ailleurs, une autre implication majeure réside dans la temporalité des processus d'adoption d'un modèle innovant (Lenfle, 2023, p.104 ; Malherbe *et al.*, 2023, p.11) qui est aujourd'hui largement questionnée par la littérature sur l'Innovation Responsable (Georget et *al*., 2023, p.9). Le management en innovation de bonne gouvernance a toujours cherché à être optimisé pour permettre une mise sur le marché toujours plus rapide des innovations (Chesbrough, 2003, p.57 ; Cooper, 1990, p.46) il semblerait que ce postulat ne soit plus si évident pour les entités africaines.

4. Cadre méthodologique de collecte et d'analyse des données

Les éléments méthodologiques décrits dans cette section portent sur la source des données empiriques, le processus de son obtention et la méthode d'analyse utilisée. Au regard des modes de raisonnement, nous avons opté dans ce papier pour une démarche qualitative, notamment l'étude des cas multiple. Ce dernier a pour finalité une meilleure compréhension voire une meilleure théorisation du phénomène étudié (Stake, 1994, p.236).

En effet, depuis les récentes crises financières internationales et par souci de prévention, il était nécessaire d'appliquer les rapports des normes et les codes de bonnes pratiques de portée universelle en matière de gestion économique et financière en Afrique sous la férule de certains organismes internationaux. Ces rapports sont confirmés et actualisés par les rapports les plus récents des années 2000 à 2024, en tant qu'organe d'évaluation des prédispositions à la bonne gouvernance des entités africaines. La population de base de cette recherche est constituée des rapports sur les 54 pays africains. Comme souligné précédemment, il s'agit des rapports sur l'observation du respect des normes et codes (RONC) de la BM et du FMI de 2000 à 2024, ceux de la BAD actualisés à 2024.

4.1. Analyse des données

Trois groupes de prédispositions sont constitués. D'abord ceux d'entités ayant exprimé des indices de prédispositions significativement élevées. Ensuite celui d'entités à indices moyennement élevés et enfin, celui d'entités à indices faiblement élevés. Plus l'indice est élevé plus les entités du pays sont attelées aux prédispositions de la bonne gouvernance, et vice versa.

Figure 2. Prédispositions significativement très élevées

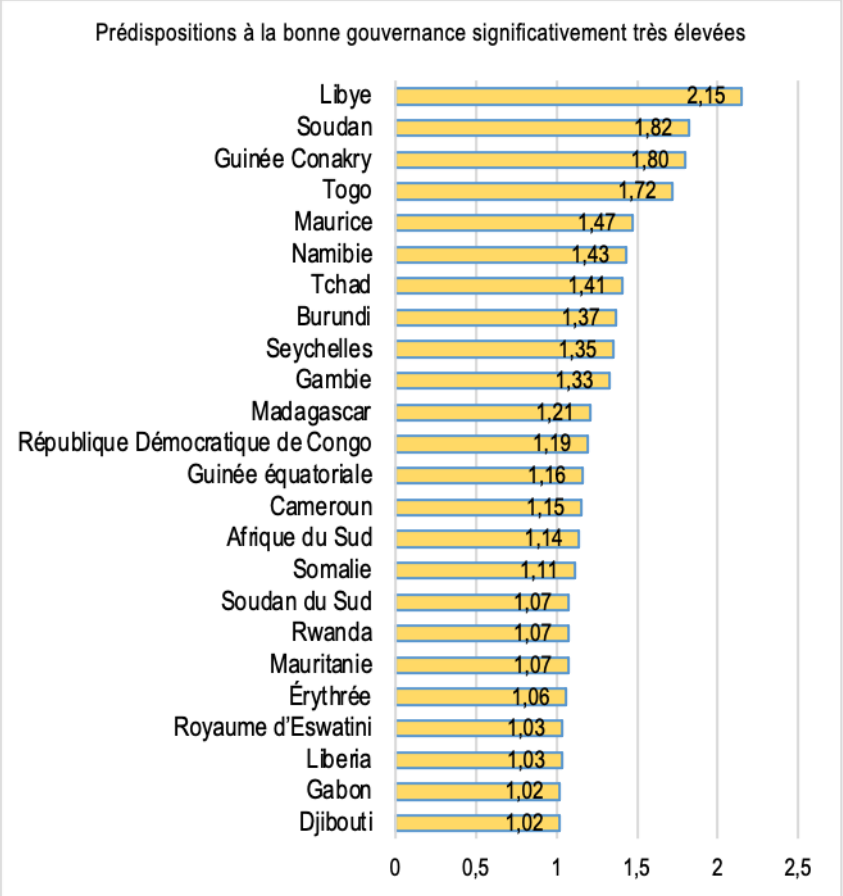

Source : les données de nos analyses

Vingt-quatre pays expriment une prédisposition de bonne gouvernance significativement élevée. Le pays dont l'indice de richesse relative exprime une prédisposition fortement plus significative que pour les autres est la Libye (2,15). Elle est suivie des trois autres qui l'expriment légèrement moins mais avec des indices de richesse relative très significatifs situés entre 1,82 et 1,72. Il s'agit respectivement de : Soudan, Guinée Conakry et Togo. Les douze pays suivants : Maurice, Namibie, Tchad, Burundi, Seychelles, Gambie, Madagascar, RDC, Guinée Equatoriale, Cameroun, Afrique du Sud, et Somalie expriment des indices importants situés entre 1,47 et 1,11. Enfin les huit autres pays sont situés dans la dernière catégorie ayant des indices de richesse relative très significatifs situés entre 1,07 et 1,02. Il

s'agit de Soudan du Sud, Rwanda, Mauritanie Erythrée, Royaume d'Eswatini, Libéria, Gabon et Djibouti.

Dans la perspective des technologies émergentes pour une bonne gouvernance par le numérique, les entités des pays intègrent de plus en plus l'intelligence artificielle et le grand livre (registre) immuable dans leurs stratégies. Cela implique de nouvelles considérations en matière de gouvernance numérique pour gérer les risques et les opportunités associées à ces technologies. Ces pays doivent se mettre en avant-garde de ces changements pour renforcer leur compétitivité à long terme et exprimer des pratiques de bonne gouvernance.

Figure 3. Prédispositions significativement moins élevées

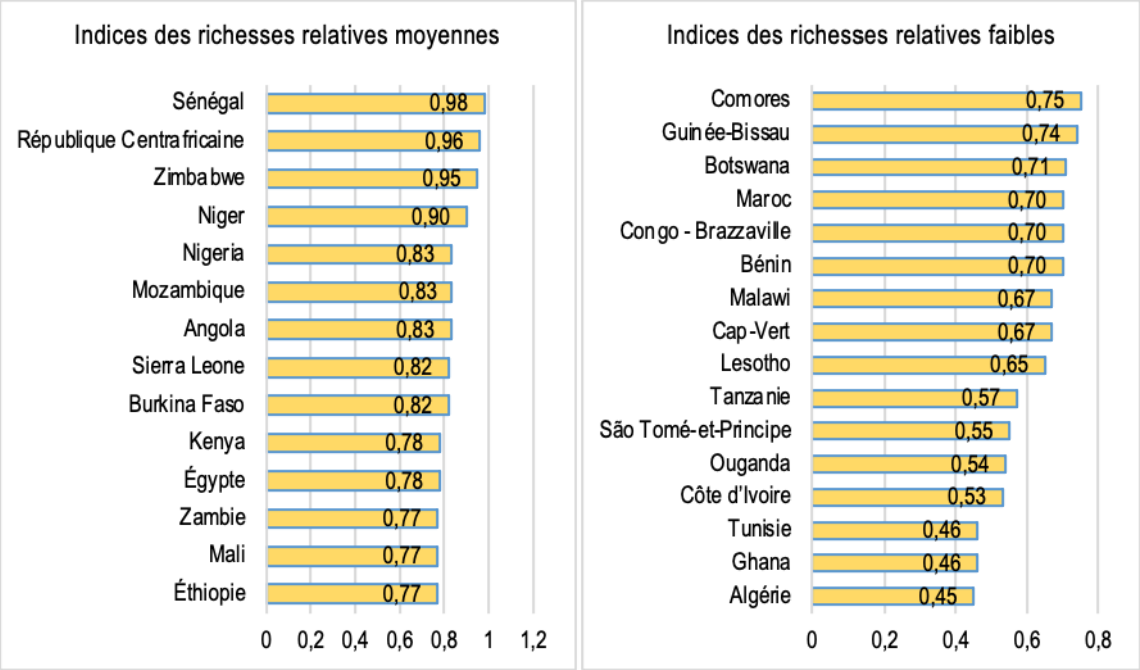

Source : les données de nos analyses

Rappelons que la richesse d'un corpus est le nombre de mots différents d'un corpus. Si l'indice de richesse est supérieur à 1 alors les réponses de cette catégorie sont plus riches que la moyenne. A l'inverse (indice inférieur à 1), les réponses de cette catégorie sont moins riches que la moyenne. Quatorze pays expriment des prédispositions à la bonne gouvernance selon leurs indices de richesse relative respectifs situés entre 0,98 et 0,77. Ces pays montrent une prédisposition moyennement significative, à l'instar de : Sénégal, République Centrafricaine, Zimbabwe, Niger, Nigeria, Mozambique, Angola, Sierra Leone, Burkina Faso, Kenya, Egypte, Zambie, Mali, Ethiopie.

Cependant, seize pays expriment des prédispositions à la bonne gouvernance selon leurs indices de richesse relative respectifs situés entre 0,75 et 0,45. Ces pays montrent une

prédisposition moins significative, à l'instar de : Comores. Guinée Bissau, Botswana, Maroc, Congo Brazzaville, Bénin, Malawi, Cap-Vert, Lesotho, Tanzanie, São Tomé-et-Principe, Ouganda, Côte d'Ivoire, Tunisie, Ghana, Algérie.

4.2. Les prédispositions selon les avis des parties prenantes

Dans la perspective de la diversité et de l'inclusion au sein des conseils d'administration, la diversité en matière de genre, d'origine ethnique, de compétences et d'expérience devient une priorité stratégique pour de nombreuses entités en Afrique. Des initiatives ont été mises place par le FMI, la Banque Mondiale et la BAD pour promouvoir la diversité au sein des conseils d'administration, notamment avec la mise en place de quotas ou d'objectifs. Les prédispositions à la bonne gouvernance se sont traditionnellement concentrées sur la création de valeur pour les actionnaires. Aujourd'hui, la tendance est de plus en plus vers une prise en compte de certains intérêts des parties prenantes (employés, clients, communautés locales). Ces variables constituent une sorte de capitalisme des entités. Les entités sont encouragées à équilibrer les intérêts de tous ceux qui sont touchés par leurs activités, plutôt que de se concentrer sur les seuls profits à court terme pour les actionnaires.

Figure 4. Indices des prédispositions selon les avis des parties prenantes

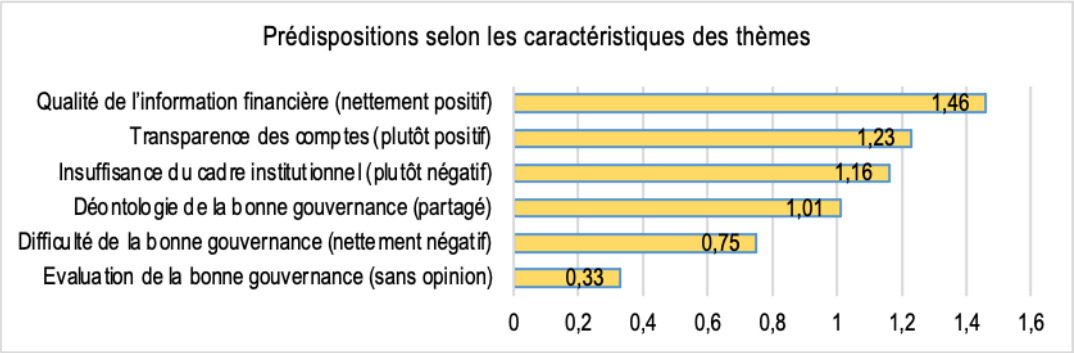

Source : les données de nos analyses

La plus importante prédisposition à la bonne gouvernance est perçue à 1,46 d'indice pour la qualité de l'information financière (nettement positif). Elle est prioritairement positionnée à 21,70 %, exprimant plus spécifiquement l'indice de prédisposition à la bonne gouvernance par :

1) une comptabilité et un audit de haute qualité, ainsi qu'une information transparente et saine sur les entités pour améliorer la gouvernance et l'environnement des entités (comme le cas de Liberia, selon le FMI, 2011) ; 2) l'instauration de comités d'audit dans les sociétés d'une certaine taille peut contribuer à améliorer la qualité de l'information financière et faciliter la

mission des Commissaires aux Compte (tel est le cas en République Centrafricaine, selon le rapport de la BM et du FMI, 2011) ; 3) le développement du secteur privé, moteur de la croissance requiert un renforcement de la transparence financière par l'application des normes et pratiques de gouvernance et de responsabilité conformes aux standards internationaux (c'est le cas de Burkina Faso, selon la BM, 2010) ; 4) la planification de développement à soutenir par des rapports financiers de haute qualité, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance dans les secteurs privé et public pour attirer les investissements nécessaires (à l'exemple de Rwanda, selon le FMI, 2015).

Ensuite, la prédisposition à la bonne gouvernance est illustrée par l'indice de 1,23 pour la transparence des comptes (plutôt positif). Elle est positionnée à 26,10 % exprimant plus spécifiquement une prédisposition à la bonne gouvernance par : 1) la prise des mesures pour accroître la transparence et la reddition de comptes en créant une cour de vérification et un organisme de promotion de l'investissement (ce qui est à l'image de la Guinée équatoriale) ; 2) une meilleure transparence pour assurer une concurrence plus loyale entre entités à statut privé(y compris les entités parapubliques) à l'initiative prise depuis 2007 par le Burundi, selon la BM, 2007) ; 3) la mise en œuvre des recommandations politiques pour améliorer la qualité de l'information financière des entités, un pilier essentiel qui contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la promotion de la gouvernance et de la responsabilité financière dans les entités des secteurs privé et public (non moins que l'initiative du Royaume d'Eswatini, selon la BAD, 2022).

La perception de l'importance des prédispositions à la bonne gouvernance est illustrée par l'indice de 1,16 qui décrit l'insuffisance du cadre institutionnel (plutôt négatif). Elle est positionnée à 10,80 % exprimant plus spécifiquement une prédisposition à la bonne gouvernance par : 1) les efforts visant à combler les lacunes actuelles qui ont été mises en évidence à la lumière des récents événements en matière de gouvernance d'entreprise, ne sont pas suffisants (comme au Djibouti, selon la BM, 2008) ; 2) la relève de défi du cadre institutionnel qui sous-tend les pratiques de comptabilité et d'audit des entités au Soudan largement caractérisé par un cadre juridique inadéquat, des dispositions légales incohérentes, un dispositif institutionnel faible, un organisme professionnel inefficace et une mauvaise culture de la conformité (c'est le cas au Soudan, selon la BM, 2010) ; 3) des investigations face à des rares exceptions des entités malgaches à ne pas être dotées de comités d'audit, dont le rôle consiste notamment à s'assurer que les auditeurs externes jouent pleinement leur rôle au sein de l'entité, et que les réserves formulées ou recommandations émises sont mises en œuvre (tel qu'à Madagascar, selon la BM, 2008).

L'importance des prédispositions à la bonne gouvernance perçue est illustrée par l'indice de 0,75 qui décrit la difficulté à mettre en place la bonne gouvernance (nettement négatif). Elle est positionnée à 8,70 % exprimant plus spécifiquement une prédisposition à la bonne gouvernance par : 1) l'investigation pour un environnement général de gouvernance qui présente des faiblesses, notamment le manque de transparence et de reddition de comptes sur l'utilisation des fonds publics et la faiblesse de la surveillance (comme au Soudan du Sud, selon la BAD, 2023) ; 2) les principales faiblesses relevées lors de l'évaluation résident dans le manque de professeurs permanents et dans la gouvernance universitaire ainsi que l'existence de programmes non validés par le Ministère en violation des filières instituées par la Direction nationale de l'enseignement supérieur privé (comme en Guinée Conakry, selon la BM, 2013) ; 3) l'absence de suivi et d'application des exigences en matière d'information financière pour les entités non cotées, et en particulier celles des secteurs non réglementés, constitue une menace importante pour la bonne gouvernance et le développement d'une architecture financière saine au Nigeria (le cas du Nigeria, selon la BM et le FMI, 2011) ; 4) la relève des conséquences subies notamment en termes de corruption, du népotisme/ favoritisme/ clientélisme, de despotisme, de tribalisme (Angola, selon la BAD, 2023).

Les prédispositions à la bonne gouvernance perçues sont illustrées par l'indice de 1,01 qui décrit la déontologie de la bonne gouvernance (opinion partagée). Elle est positionnée à 15,20 % exprimant plus spécifiquement une prédisposition à la bonne gouvernance par : 1) la déontologie de la bonne gouvernance en termes de légitimité, de reddition de comptes, de respect de l'État de droit, de la compétence (c'est l'exemple de Lesotho, selon la BM, 2010) ; 2) la prise des mesures pour accroître la transparence et la reddition de comptes en créant une cour de vérification et un organisme de promotion de l'investissement. Encourager les autorités à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la compilation ainsi que la diffusion des informations comptables fiables pour la bonne gouvernance (comme il est le cas en Guinée équatoriale, selon le FMI, 2015) ; 3) la recherche d'une meilleure transparence qui réside dans la déontologie ; la légitimité, la reddition de comptes, le respect de l'État de droit, la compétence (tel qu'en Côte d'Ivoire, selon la BM, 2009) ; 4) une meilleure transparence permettant en outre d'assurer une concurrence plus loyale entre entités (c'est le cas au Bénin, selon la BM, 2009).

Les prédispositions à la bonne gouvernance perçues sont illustrées par l'indice de 0,33 qui décrit l'évaluation de la bonne gouvernance (sans opinion). Elle est positionnée à 15,20 % exprimant plus spécifiquement une prédisposition à la bonne gouvernance par : 1) l'évaluation des domaines dans lesquels la gouvernance d'entreprise est identifiée au besoin

d'être renforcée (c'est le cas du Maroc, selon la BM, 2003) ; 2) l'évaluation des normes qui s'inscrit dans le contexte plus large de la capacité institutionnelle nécessaire pour assurer le respect des normes internationales (comme il est le cas au Kenya, selon la BM, 2001) ; 3) l'instauration de la déontologie en termes de légitimité, de la reddition de comptes, du respect de l'État de droit, de la compétence (comme c'est le cas en Libye, selon la BAD, 2022) ; 4) des développements planifiés à soutenir par des rapports financiers de haute qualité, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance dans les secteurs privé et public afin d'attirer les investissements nécessaires (tel le cas au Rwanda, selon la BM et le FMI, 2015).

Figure 5. Indices des prédispositions selon le contexte des entités des pays

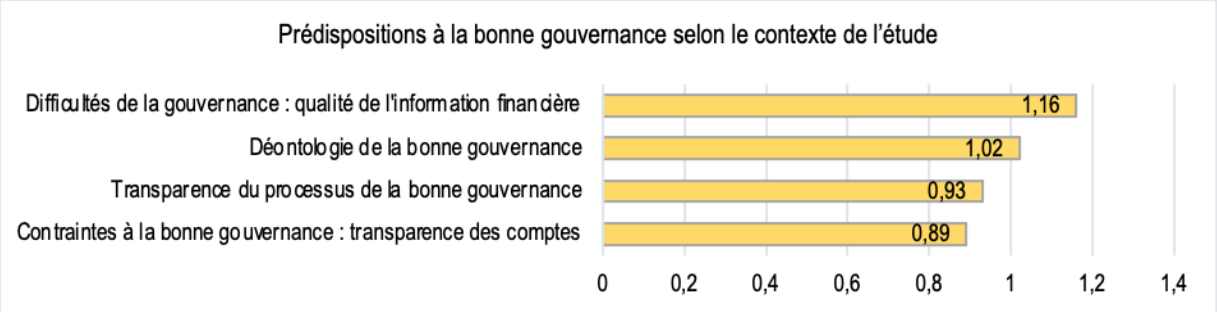

Source : les données de nos analyses

Les éléments obtenus suite à l'analyse ayant des orientations et des sentiments présentés selon deux axes : positifs et négatifs, le premier indique la valeur d'un indice de richesse supérieur à 1, parce que les réponses de cette catégorie sont plus riches que la moyenne. Alors que le deuxième axe indique l'inverse (indice inférieur à 1), en raison de réponses de cette catégorie moins riches que la moyenne. Les prédispositions perçues sont tout d'abord orientées vers la qualité de l'information financière à conquérir en tout point, car présentée comme difficulté de la bonne gouvernance. Elle est significative à l'indice de 1,16. Elle est plus spécifiquement significative par les craintes, les allergies des populations, l'environnement d'un processus contraignant de la bonne gouvernance, les idéologies liberticides. Elle est aussi significative à l'indice de 1,02 pour la déontologie de la bonne gouvernance ; conduisant à la reddition de comptes, la légitimité, le respect de l'État de droit, la compétence. Les prédispositions perçues sont ensuite orientées vers la transparence du processus de la bonne gouvernance. Elle n'est pas significative car étant à l'indice de 0,93, elle est orientée vers la dimension normative, dimension d'évaluation, exigences économiques, exigences techniques et normatives. La recherche de la transparence des comptes est comme une des contraintes à la bonne gouvernance. Elle n'est pas significative car étant à l'indice de 0,89, elle est spécifiquement orientée vers le phénomène de la corruption, népotisme, favoritisme, clientélisme, despotisme, tribalisme.

4.3. Le processus des prédispositions à la bonne gouvernance

A priori, la question de gouvernance reste fondamentale si l'on veut avoir des entreprises compétitives et pérennes (Feudjo et Mfouapon, 2021, p.175). Deux grands domaines permettent de définir les dimensions constitutives des contraintes inductives des attitudes des entités aux prédispositions de bonne gouvernance. Ces domaines sont respectivement constitués des escaliers du premier au quatrième palier. En effet, de manière successive, le premier escalier est constitué des préalables conséquents au deuxième et au troisième jusqu'au quatrième escalier. Ils sont constitués des agréments et des contraintes qui occasionnent successivement celles des paliers suivants, donc, les comportements des prédispositions. Les indicateurs des prédispositions sont disposés en paliers, classés dans l'ordre décroissant de priorité et de pertinence occasionnant le comportement d'opportunités ou de contraintes posées ou imposées.

Parmi les constituants du premier palier, nous retenons que le niveau le plus significatif est celui de la déontologie de la bonne gouvernance. Parmi ceux du deuxième palier, le processus manifestant de la bonne gouvernance parait significatif. Quant au troisième palier, les indices assez significatifs sont ceux des contraintes à la bonne gouvernance. Il ressort au niveau du quatrième et dernier palier que les conséquences à la cause de la mauvaise gouvernance ont des indices liés aux comportements de prédisposition indiquant ce qui y est davantage exprimée.

Un descriptif des prédispositions à la bonne gouvernance est donc constitué d'un modèle en escalier. En effet, plus un pays adopte un processus manifestant de la bonne gouvernance, mieux il arbitre une action comportementale de gouvernance et donc sa prédisposition, en prenant en compte les éléments déontologiques de gouvernance : ceux du processus manifestant la bonne gouvernance, les contraintes d'adoption de la bonne gouvernance, les conséquences de la bonne gouvernance. Fort des résultats obtenus, on peut élaborer ce modèle processuel.

Figure 6. Indices des prédispositions d'adoption du modèle de la bonne gouvernance

Déontologie		Processus		Contraintes		Conséquences	
Reddition de comptes	11,28 %	Dimension normative	8,07 %	Craintes	4,84 %	Corruption	4,84 %
Légitimité	9,68 %	Dimension d'évaluation	8,07 %	Allergies de populations	4,84 %	Népotisme/clientélisme	3,23 %
Respect d'état de droit	9,68 %	Exigences économiques	8,07 %	Environnement	4,84 %	Despotisme/autoritarisme	1,61 %
Compétences	9,68 %	Exigences techniques	6,44 %	Idéologies	3,22 %	Tribalisme	1,61 %
Déontologie gouvernance	**40,32 %**	Processus manifestant	**30,65 %**	Contraintes gouvernance	**17,74 %**	Conséquences gouvernance	**11,29 %**

Source : les données de nos analyses

Des escaliers sont constitués en un modèle de quatre paliers dans l'ordre prioritaire et d'importance.

Le premier est celui relatif à la déontologie de la gouvernance représentant 40,32 % des prédispositions à la bonne gouvernance. Il est composé de quatre éléments : la reddition de comptes (11,28 %), la légitimité (9,68 %), le respect de l'État de droit (9,68 %), la compétence (9,68 %). La perception la plus importante des prédispositions réside dans : 1) l'évaluation des prédispositions des pratiques de bonne gouvernance conduisant à identifier des actions d'amélioration pour une meilleure transparence de l'information financière émise par les organisations (comme au Burundi, selon la BM, 2007) ; 2) les principales priorités de ces institutions sont la gouvernance et l'État de droit, la reprise et la croissance économiques, ainsi que la restauration des services de base. C'est notamment en termes de légitimité, la reddition de comptes, le respect de l'État de droit, la compétence (comme en Libye, selon la BAD, 2022) ; 3) une meilleure transparence pour assurer une concurrence plus loyale entre les entités à statut privé, y compris celles parapubliques (tel qu'aux Comores, selon la BM, 2010) ;4) les pratiques renforcées en matière de comptabilité et d'audit pour une meilleure transparence financière du secteur des entités, rendant la dissimulation d'opérations illicites plus difficile et permettant une meilleure protection des actionnaires, des créanciers et des salariés (c'est le cas de Madagascar, selon la BM et le FMI, 2008) ; 5) l'instauration d'un système de contrôle qualité interne des cabinets destiné à assurer la qualité de la pratique comptable et d'audit ainsi que le respect des règles déontologiques au sein de la profession (comme en Guinée-Bissau, selon le FMI, 2017) ;6) le plan de développement national du gouvernement qui donne la priorité à la création d'emplois et à la promotion de la bonne gouvernance pour favoriser une croissance économique durable (tel qu'au Lesotho, selon la BM, 2010).

Le deuxième escalier est celui relatif au processus manifestant de la bonne gouvernance représentant 30,65 % des prédispositions. Il est également composé de quatre éléments : la dimension normative (8,07 %), la dimension d'évaluation (8,07 %), des exigences économiques (8,07 %), et des exigences techniques (6,44 %). La perception la plus importante réside dans : 1) la prise des mesures par les autorités du pays, à réaliser l'évaluation de la gouvernance en mettant en œuvre les actions de suivi nécessaires pour renforcer le régime de gouvernance d'entreprise (comme en Angola, selon la BAD, 2023) ; 2) les régimes réglementaires qui se situent entre l'autorégulation complète (par les organismes professionnels eux-mêmes) à une extrémité et la réglementation indépendante complète (par la réglementation gouvernementale directe dans sa forme la plus stricte) à l'autre (comme en

Tanzanie, selon la BM et le FMI, 2005) ; 3) l'institutionnalisation des structures et des processus de gouvernance solides dont il est question à travers des normes, une évaluation, des exigences économiques, des exigences techniques et normatives (tel qu'en Afrique du Sud, selon la BM, 2013) ; 4) un cadre institutionnel renforcé qui contribuera à améliorer la qualité de l'information financière des entités publiques, ce qui est essentiel pour améliorer la compétitivité du pays, la gouvernance, la confiance des investisseurs et, en fin de compte, la croissance économique, à accroître la valeur qu'elles offrent à leurs membres et à institutionnaliser des structures et des processus de gouvernance solides (comme en Algérie, selon le FMI, 2005) ; 5) la pratique où peu d'entités privées, notamment parmi les SARL, soumettent leurs comptes au commissaire aux comptes, pourtant essentielle dans le processus de la bonne gouvernance et la transparence de l'information comptable et financière (comme au Bénin, selon la BM, 2009) : 6) la mise en place et le renforcement de procédures de contrôle interne efficaces ainsi que les comités d'audit interne au sein des conseils d'administration (comme au Burkina Faso, selon la BM, 2010).

Le troisième escalier du modèle est celui des contraintes induites aux prédispositions de la bonne gouvernance représentant 17,74 %. Il est également composé de quatre éléments : les craintes (4,84 %), les allergies des parties prenantes (4,84 %), l'environnement d'un processus entravant la bonne gouvernance (4,84 %), et les idéologies liberticides (3,22 %). La perception la plus importante des prédispositions réside dans : 1) les efforts visant à combler les lacunes actuelles mises en évidence à la lumière des récents événements en matière de gouvernance (tel qu'au Djibouti, selon la BM, 2004 et 2023) ; 2) l'exercice d'examen de la comptabilité et de l'audit lors du programme ROSC mis en évidence dans le régime de gouvernance (comme au Botswana, selon la BM, 2006) ; 3) les études qui ont montré que les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise ayant conduit à des augmentations significatives de la valeur économique ajoutée (EVA) des entités, à une productivité plus élevée et à un risque plus faible de défaillances financières systémiques pour les pays (comme en Île Maurice, selon la BM et le FMI, 2010) ; 4) la sensibilisation à la gouvernance d'entreprise, considérablement accrue en raison d'un certain nombre de scandales bancaires et du rôle de la presse dans la révélation de ces scandales (comme en Égypte, selon la BM, 2004) ; 5) les principales faiblesses relevées lors de l'évaluation du manque de professeurs permanents dans la gouvernance universitaire ainsi que l'existence de programmes non validés par le Ministère en violation des filières instituées par la Direction nationale de l'enseignement supérieur privé (comme en Guinée Conakry, selon la BM, 2013) ; 6) l'importance du développement d'un système de santé robuste, de l'investissement dans les infrastructures numériques, d'une

gouvernance saine et efficace, de la valeur de l'éducation et des systèmes de protection sociale est devenue primordiale pour s'adapter aux changements dans un monde transformé et renforcer la résilience aux chocs futurs (comme en Somalie, selon la BM et le FMI, 2022).

Le quatrième niveau de l'escalier est celui des conséquences à la cause de la mauvaise gouvernance représentant 11,29 % des prédispositions. Il est également composé de quatre éléments : la corruption (4,84 %), le népotisme/favoritisme/clientélisme (3,23 %), le despotisme (1,61 %), et le tribalisme (1,61 %). Les conséquences sont subies notamment en termes de corruption, du népotisme/ favoritisme/ clientélisme, de despotisme, de tribalisme. La perception la plus importante des prédispositions réside dans : 1) l'évaluation des domaines clés du bien-être économique d'un pays : comptabilité et audit, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, transparence fiscale, transparence des politiques monétaires et fiscales, système de paiement et réglementation des valeurs mobilières (comme en Angola, selon la BAD, 2023) ; 2) l'insuffisance des capacités institutionnelles, la corruption et le manque de coordination entre les ministères et organismes concernés(comme au Soudan du Sud, selon la BAD, 2023) ; 3) les pratiques renforcées en matière de comptabilité et d'audit pour une meilleure transparence financière (tel qu'en République Populaire du Congo, selon la BM et le FMI, 2010) ; 4) les problèmes perçus comme étant communs à tous les cabinets, qu'ils soient grands, petits ou moyens (comme au Zimbabwe, selon la BM et le FMI, 2011) dans la lutte contre les détournements des deniers publics et le financement des guerres dans les régions anglophones et des sectes terroristes (comme au Cameroun, selon la BM, 2024).

4.3. Analyse confirmatoire et interprétation des résultats

Les données analysées sont issues du codage et de la classification par l'analyse de contenu. Cela a permis de croiser les dimensions de bonne gouvernance (transparence, responsabilité, obligation de rendre compte, capacité de répondre aux besoins des populations) avec ses caractéristiques (processus, Déontologie, contraintes et conséquences) et leurs sous-thèmes. Il s'en est déduit que la bonne gouvernance et sa légitimité dans la plupart des entités africaines, sont liées aux caractéristiques suivantes : processus, déontologie, contraintes et conséquences.

4.4. Résultats de la régression linéaire multiple

Eléments	Bonne gouvernance		
	Bêta	**t**	**Sig.**
(Constante)	,950	25,499	,000
Processus manifestant de la bonne gouvernance	7,303	4,223	,000
Déontologie de la bonne gouvernance	5,910	3,975	,004
Contraintes à la bonne gouvernance	-,453	-,335	,739

Conséquences à la cause de la mauvaise gouvernance	6,043	7,751	,000
R	**0,815**		
R-deux	**0,664**		
R-deux ajusté	**0,637**		
F de Fisher (Sig.)	**24,227 (p = 0,000)**		
ddl	**4 à 49**		

Source : les données de nos analyses

À la lecture de ces résultats, nous relevons la robustesse du modèle et la signification des relations entre les dimensions de la bonne gouvernance et ses caractéristiques dans les entités. Le coefficient de détermination R^2 de 0,664 signifie globalement que les caractéristiques de bonne gouvernance mobilisées expliquent 66,4% des prédispositions. L'estimation du modèle de gouvernance à adopter révèle que le modèle de la régression est globalement significatif. Plus les entités respectent les exigences normatives, techniques et d'évaluation de gouvernance (selon les organismes internationaux : BM, FMI, BAD), plus leur gouvernance s'avère bon.

Conclusion

Cet article s'est proposé mettre en perspective les réflexions sur les prédispositions des entités africaines à adopter comme processus particulier, un modèle de bonne gouvernance. C'est ce qui a permis de connaitre les raisons pour lesquelles certains pays africains ne se préoccupent pas assez à adopter un modèle de gouvernance par rapport à d'autres. Vingt-quatre pays expriment une préoccupation réelle de prédisposition de bonne gouvernance significativement élevée. Il s'agit en particulier de la Libye (2,15) suivie des trois autres qui l'expriment légèrement moins mais avec des indices de richesse relative très significatifs situés entre 1,82 et 1,72, donc respectivement : Soudan, Guinée Conakry et Togo. Les douze pays suivants : Maurice, Namibie, Tchad, Burundi, Seychelles, Gambie, Madagascar, RDC, Guinée Equatoriale, Cameroun, Afrique du Sud, et Somalie expriment des indices importants de préoccupation situés entre 1,47 et 1,11. Enfin les huit autres pays sont situés dans la dernière catégorie ayant des indices de richesse relative aussi significatifs situés entre 1,07 et 1,02 comme il est le cas de : Soudan du Sud, Rwanda, Mauritanie, Erythrée, Royaume d'Eswatini, Libéria, Gabon et Djibouti. Les prédispositions de bonne gouvernance dans ces pays ont donc évolué rapidement ces dernières années pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, en mettant l'accent sur des nouveaux concepts et tendances qui ont pris de l'importance dans ce domaine. Finalement, il est remarquable de relever de cette étude que :

- Les prédispositions à la bonne gouvernance dans les entités des pays africains sont globalement exprimées de par leur besoin déontologique **(40,32 %)** pour répondre aux

enjeux économiques, sociaux et environnementaux, en mettant l'accent sur des nouveaux concepts et tendances qui prennent significativement de l'importance. Autrement dit, la déontologie de la bonne gouvernance contribue à l'amélioration de leur gouvernance.

- L'initiative d'un processus managérial manifeste **(30,65 %)** visant à renforcer les rôles des comités spécialisés (en gouvernance, audit, gestion des risques, rémunérations) au sein des conseils d'administration a aussi pris de l'ampleur.
- La perspective de la bonne gouvernance est à axer sur la réduction des diverses contraintes **(17,74 %)**, afin de se préparer face aux éventuelles crises imprévues. Particulièrement, nous relevons que le coefficient partiel de bêta est négatif pour les contraintes liées à la bonne gouvernance, et n'est pas significatif. Autrement, la bonne gouvernance est menacée par le poids de plusieurs contraintes : craintes des allergies des populations, processus dans un environnement contraignant, idéologies liberticides.
- Dans la perspective de gestion de risques conséquents à la mauvaise (à la mal) gouvernance dans les entités **(11,29 %)** de par la diversité des imprévus, des initiatives sont mettre en place à la suite des rapports des organismes (FMI, BM et BAD) pour promouvoir la mise en place des objectifs de bonne gouvernance.

Bibliographie

Albouy, M. (2012). « La plus belle théorie financière ne peut donner que ce qu'elle a », *Revue française de gestion*, vol. 9, n°228-229, pp. 107-126.

Asseholi, Y. (2023). *L'impact de la gouvernance d'entreprise sur la transparence et la qualité des états financiers: étude du contexte libyen*. Thèse de Doctorate en Economies et finances, Université de PerpignanVia Domitia, 167 p.

Banque africaine de développement (2022). *Note de synthèse banque africaine de développement, Eswatini*,https://afdb.africa-newsroom.com

Banque africaine de développement (2022). *Note de synthèse banque africaine de développement, Libye*, https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/libye_-_année 2021-2022.pdf

Banque africaine de développement (2024). *Document de stratégie pays 2024-2029, République de São Tomé-et-Principe, document traduit, juin*, https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/sao_tome-et-principe_-_document_de_strategie_pays_2024-2029.pdf

Banque mondiale (2010). *Report on the observance of standards and codes accounting and auditing, Burkina*

*Faso,*https://documents1.worldbank.org/curated/en/805601468228926704/pdf/625370WP0P118600Box0361486B0PUBLIC0.pdf

Boulerne, S. et Sahut, J. M. (2010). « Les sources d'inefficacité des mécanismes de gouvernance d'entreprise », *Management & Avenir,* vol. 3, n°33, pp. 374-387.

Chesbrough, H. W. (2003). Open Innovation : The New Imperative for Creating and Profiting from Technology, Boston, MA, Harvard Business School Press

Cooper, R. G. (1990), Stage-Gate Systems: A New Tool for Managing New Products, Business Horizons, vol. 33, n°3, pp. 44-54.

Corriveau, L. (2004). « Gouvernance, légitimité et théorie des jeux ». *Revue Gouvernance / Governance Review*, vol. 1, n°1. https://doi.org/10.7202/1039195ar.

Delcambre, P. (2007). « Pour une théorie de la communication en contexte de travail appuyée sur des théories de l'action et de l'expression », *Communication et organisation*, n°31, pp 42-63.

Dodd, E.M. (1932). "For Whom Corporate Managers are Trustees?", *Harvard Law Review*, vol. 45, n°7,pp. 1145-1163.

Feudjo, J.R. et Mfouapon, G.K. (2021). « La gouvernance stratégique : vers une nouvelle vision de l'organisation du pouvoir au sein des champions nationaux », *Journal of Academic Finance*, vol. 12, n° 1, pp. 171-186.

Feudjo, J.R., Lagmango, V.L., Tchouante, N.G.N., Tchankam, J.P. (2020). « La problématique de la défaillance de la gouvernance dans les entreprises publiques: une lecture comparative des cas Camair-co et Sodecoton au Cameroun », *Gestion 2000*, vol. 37, n°6, pp. 109-135.

Follett M. P. (1918), T*he new state: Group organization-The solution of popular government*, New York, Longmans Green, Pennsylvania State University Press, 448 p.

Freeman R. E. (1984).*Strategic management: a stakeholder approach*, Business and Public Policy Series, Boston, Pitman, 276 p.

Gensler, G. (2024). Statement on Final Rules Regarding Mandatory Climate Risk Disclosures, U.S. Securities and Exchange commission, 6 Marsh. Online https://www.sec.gov/newsroom/speeches-statements/gensler-statement-mandatory-climate-risk-disclosures-030624.

Georget, V., Barlatier, P.-J., Pénin, J., Rayna, T. (2023). « Les enjeux économiques, politiques et managériaux de l'innovation responsable », *Innovations*, vol. 3, n°72, pp. 5-33.

Gilbert D., Tobin T., (2024). Codes, carbon credits and Scope 3 emissions: greenwashing in 2024, 19/02/2024, https://www.gtlaw.com.au/knowledge/codes-carbon-credits-scope-3-emissions-greenwashing-2024.

Gomez P. Y. (2001).*La République des actionnaires : le gouvernement des entreprises, entre démocratie et démagogie*, SYROS, Paris, 217 p.

Hollandts X. et Valiorgue B. (2019). « La gouvernance de médiation comme réponse aux impasses conceptuelles et pratiques de la gouvernance actionnariale », *Les grands courants en management stratégique*, pp. 221 - 248.

International Monetary Fund (2011). *Republic of Liberia: Report on the Observance of Standards and Codes*.https://documents1.worldbank.org/curated/en/917271468057237941/pdf/625780WP0ROSC000Box0361486B0PUBLIC0.pdf

International Monetary Fund (2015). *Republic of Rwanda: Report on the Observance of Standards and Code.* https://documents1.worldbank.org/curated/en/536851468194984892/pdf/ACS17317-ROSC-P154529-PUBLIC-Rwanda-ROSC-A-A-2015.pdf

International Monetary Fund (2005). *Republic of Equatorial Guinea: Report on the Observance of Standards and Codes-Fiscal Transparency Module*. https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2005/cr05144.pdf

International Monetary Fund (2020).*Technical Assistance Report-Enhancing Governance and the Anti-Corruption Framework: Next StepsGuinea-Bissau, June, 49540*. https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2020/English/1GNBEA2020001.ashx.

Jensen M. C. et Meckling W.H. (1976). "Theory of the Firm: Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure", *Journal of Financial Economics*, vol.3, pp.305-360.

khanchel, I. (2007). « Indice de gouvernance et rendements anormaux », *Gestion 2000*, n°4, pp.199-216.

Lenfle, S. (2023). Innovation et temporalité : entre logique d'accélération et temps long des processus d'exploration, *Innovations*, vol. 71, n°2, pp.97-118

Lubberink, R., Blok, V., van Ophem, J., & Omta, O. (2017). A framework for responsible innovation in the business context: lessons from responsible-, social- and sustainable innovation. *In L. Asveld, R. van Dam-Mieras, T. Swierstra, S. Lavrijssen, K. Linse, & J. van den Hoven (Eds.),* Springer International Publishing, vol. 9, n°5, pp. 181-207.

Malherbe, M., Peng, H., Simon, F., Tellier, A. (2023). Le management de l'innovation à l'épreuve de la temporalité, *Innovations*, vol. 2, n°71, pp. 5-30.

McKinsey and Compagny Report (2002).McKinsey on Finance. *Perspectives on Corporate Finance and Strategy*, Winter, n°3, 24 p.

Sadqi, O., & Berbou, H. (2022). « Les pratiques de gouvernance dans les sociétés marocaines cotées : état des lieux et comparaison internationale », *Revue d'Etudes en Management et Finance d'Organisation*, vol. 4, n°11, pp.5-35.

Smith, A. (1776). Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduites en français par Germain Garnier, 1881 à partir de l'édition revue par Adolphe Blanqui en 1843.

Souleymanou, K et Averescou De Gaule., L. (2023). « Expériences des bonnes pratiques de gouvernance des dirigeants d'entreprises en contexte d'esprit de mauvaises pratiques », in *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, Monange, Octobre, n° 47, pp.87-132.

Stake, R. E. (1994). « Case Studies », in Denzin N.K. et Lincoln Y.S. (coord.), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, pp. 236-247.

Stilgoe, J. (2013). Foreword: Why Responsible Innovation?, in Responsible Innovation: Managing the Responsible *Emergence of Science and Innovation in Society*, n°9, vol.42, pp. 1568-1580.

Thikandé, S. (2022). *Normes sociales et sanctions sociales en Afrique noire: le cas du Dahomey de 1600 à 1894*. ADILAAKU. Droit, politique et société en Afrique dans une r*evue scientifique du grenier des savoirs*, vol.2, n°1, 381 p.

Wirtz, P. (2008).*Les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise*, Paris, La Découverte, 128 p.

World Bank (2010). *Report on the observance of standards and codes accounting and auditing, Sudan,*https://documents1.worldbank.org/curated/en/106511479710394434/pdf/AAA550ESW0Whit1INAL10June0291020101.pdf

World Bank (2012). Swaziland. Report on the Observance of Standards and Codes: Accounting and Auditing. © World Bank. http://hdl.handle.net/10986/25728. License: CC BY 3.0 IGO

World Bank (2008). *Report on the observance of standards and codes (ROSC) Madagascar Accounting and auditing, June, no 46866.*https://documents1.worldbank.org/curated/en/492641468056359462/pdf/468660FRENCH0E1scar0rosc1aa1mdg1fre.pdf

World Bank (2010). *Report on the observance of standards and codes (ROSC) Kenya. Accounting and auditing, Juin, no*

*62576*https://documents1.worldbank.org/curated/en/323221468048848759/pdf/625760WP0P118200Box0361486B0PUBLIC0.pdf.

World Bank (2010). *Report on the observance of standards and codes (ROSC) Maroc Évaluation par pays du gouvernement d'entreprise,Juin, no 62597*https://documents1.worldbank.org/curated/en/425861468322801268/pdf/625970WP00FREN00Box0361486B0PUBLIC0.pdf.

World Bank (2009). *Report on the observance of standards and codes (ROSC) Côte d'Ivoire Accounting and auditing, Juin, no 62540*https://documents1.worldbank.org/curated/en/574211468025496771/pdf/625400WP0P115200ivoire0Box00PUBLIC0.pdf.

World Bank (2008). *Report on the observance of standards and codes (ROSC) Djibouti Accounting and auditing, May, no* 43790-DJ https://documents1.worldbank.org/curated/en/218551468234330980/pdf/437900PJPR0P1117379B01OFF0USE0ONLY1.pdf

World Bank (2012).*Report on the observance of standards and codes (ROSC) cape verde Accounting and auditing, March, 79302* https://documents1.worldbank.org/curated/en/713631479708926350/pdf/793020ESW0P12600OUO0900Box0377368B.pdf

World Bank (2015).*Report on the observance of standards and codes accounting and auditing, Republic of Uganda Report No: ACS11520,*https://documents1.worldbank.org/curated/en/504811468103780186/pdf/ACS115200ROSC0040B0P14866400PUBLIC0.pdf

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE

CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE

BAMBA Ladji, Maitre de Conférences

Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

UFR de Criminologie,

RÉSUMÉ

L'assurance est un système essentiel pour gérer les risques et faire face aux imprévus de la vie. Toutefois, ce système est parfois sujet à des abus et des fraudes qui peuvent avoir des conséquences lourdes pour les assureurs, les assurés et la société en général. L'objectif de cet article est d'évaluer la pratique de la fraude dans l'univers du marché de l'assurance à Abidjan qui a le plus le grand Park automobile du pays soit 1,2 million de véhicules en 2022 selon le ministère des transports. L'enquête a concerné 100 acteurs dans l'univers de l'assurance. Des questionnaires ont été administrés aux clients tandis que des guides d'entretien ont été adressés aux gérants des maisons d'assurance. Les résultats obtenus montrent qu'effectivement qu'il existe des pratiques frauduleuses dans le secteur de l'assurance automobile à Abidjan.

Mots clés : Abidjan, Assurance, Auto, Côte d'ivoire, Fraude

ABSTRACT

Insurance is an essential system for managing risks and dealing with life's unforeseen events. However, this system is sometimes subject to abuse and fraud that can have serious consequences for insurers, policyholders, and society in general. The objective of this article is to assess the practice of fraud in the insurance market in Abidjan, which has the largest car park in the country, it's, 1.2 million vehicles in 2022, according to the Ministry of Transport. The survey involved 100 clients, of insurance company managers. Questionnaires were administered to clients, while interview guides were sent to insurance company managers. The results obtained show that fraudulent practices do indeed exist in the car insurance sector in Abidjan.

Keyword: Abidjan, auto, Cote d'Ivoire, fraud, insurance.

INTRODUCTION

La fraude à l'assurance se définit comme toute action volontaire visant à tromper une compagnie d'assurance pour obtenir un avantage financier (Macif, 2023). Elle peut prendre de nombreuses formes et toucher différentes branches de l'assurance. Préalablement, l'arnaque et l'escroquerie sont des termes génériques englobant diverses formes de fraude à l'assurance. Elles impliquent généralement des mensonges ou des omissions dans les déclarations faites à l'assureur pour obtenir des indemnités ou des remboursements auxquels l'assuré n'a pas droit. Ainsi, un assuré pourrait mentir sur les circonstances d'un accident de voiture pour toucher une indemnisation. Une autre forme de fraude courante est l'utilisation de fausses factures pour tromper l'assureur.

Alors, un assuré pourrait présenter une facture gonflée pour des réparations de voiture ou des soins médicaux, afin de recevoir un remboursement plus élevé que celui auquel il a réellement droit. La fraude à l'assurance auto est l'un des types de fraudes les plus répandus (Sameh Bourgi 2003). Elle peut inclure des déclarations mensongères sur le lieu de stationnement du véhicule, l'utilisation du véhicule ou encore la majoration volontaire des dégâts après un accident. Dans certains cas, des individus vont même jusqu'à organiser des accidents de voiture pour toucher des indemnités. L'assurance automobile constitue un secteur particulièrement vulnérable à la fraude, entraînant des pertes financières importantes pour les compagnies d'assurance et affectant également des assurés. Les formes de fraude automobile incluent les accidents simulés, les demandes de dommages exagérées ou inventées, et les réclamations pour blessures fictives, qui contribuent à un montant global de fraude augmentant à des milliards de dollars année (N. Duwadi et B. R. Ghimire, 2024, p. 190).

En excluant les escroqueries liées à l'assurance maladie, le FBI estime que les fraudes à l'assurance coûtent au pays plus de 40 milliards de dollars annuellement (Le Figaro, 2025). L'augmentation des cas de fraude à l'assurance a entraîné une augmentation significative des primes au fil des années. La fraude à l'assurance coûte à la famille américaine moyenne entre 400 et 700 dollars par an en primes supplémentaires. La détection de la fraude à travers des méthodes statistiques est un sujet de recherche ayant fait l'objet de travaux dans les pays développés. Ainsi, Les travaux de chercheurs ont souligné l'importance des modèles statistiques pour la détection de la fraude (R. Bolton et D. Hand (2002, p. 242). Qui plus est, cette méthodologie a été élargie pour inclure des approches spécifiques à l'assurance automobile, comme dans l'étude de (M. Artís, M. Ayuso et M. Guillén, 2002, p. 337). Les

auteurs ont mis en évidence l'apport des algorithmes de machine learning tels que les arbres de décision et Random Forest. Ceux-ci se sont révélés efficaces pour identifier les réclamations frauduleuses en utilisant des ensembles de données comprenant des informations sur les types de véhicules et les montants de réclamation (R. Wicaksono et A. Rohman, 2024, p. 235).
Par conséquent, les entreprises d'assurance adoptent de plus en plus des systèmes basés sur la blockchain pour éviter la fraude. Ces systèmes peuvent garantir la transparence des transactions et prévenir des actes frauduleux comme le double encaissement d'assurances (Q. Wang et al. 2023, p. 18 ; N. Nizamuddin et A. Abugabah, 2021, p. 2445). Également, l'utilisation de la télématique et des dispositifs IoT pour surveiller les comportements de conduite a permis aux assureurs de mieux cerner les risques associés et de segmenter plus finement leur portefeuille d'assurances (I. Elicegui et al., 2022, p. 300). Les assurés qui commettent une fraude à l'assurance s'exposent à des conséquences sérieuses. Il s'agit entre autre de la déchéance de garantie, c'est-à-dire la perte des droits à indemnisation.

De plus, la fraude peut entraîner la résiliation du contrat par l'assureur, rendant ainsi difficile la souscription à une nouvelle assurance. Ces différents types de fraudes à l'assurance ont amené les assureurs à mettre en place des dispositifs de lutte contre la fraude visant notamment à les identifier afin de les combattre. Pour ce faire, plusieurs pays africains ont mis en place un Code des Assurances de la CIMA applicable dans les pays que sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo. Cela s'accompagne de sanctions criminelles, correctionnelles et contraventionnelles selon la gravité des infractions. Par ailleurs, la fraude à l'assurance automobile relève généralement des délits punis par des peines d'emprisonnement et des amendes importantes. Grâce à la digitalisation des attestations d'assurance auto depuis 2023, les premiers acteurs du marché rassurent d'une célérité dans la prise en charge des victimes avec l'accélération des procédures de vérifications préalables.

Il apparait de façon claire que la digitalisation des attestations d'assurance auto a tenu plusieurs de ses promesses faites aux usagers de la route. Au-delà du caractère obligatoire de l'assurance auto institué par la loi n°89-1301 du 18 décembre 1989 en son article 6 "Quiconque aura contrevenu aux dispositions sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 000 à 10 000 000 FCFA ou de l'une de ces deux peines. En outre, le véhicule non assuré sera mis en fourrière. Chaque propriétaire et conducteur de véhicule devrait réaliser qu'une attestation auto authentique, valable et valide est une nécessité collective.

Malgré ces mesures, la fraude à l'assurance persiste selon nos constats de préenquête dans la ville d'Abidjan au point d'engendrer des conséquences similaires à celles d'autres pays. Les compagnies d'assurance subissent des conséquences en termes de pertes financières liées à la fraude. Le coût de ces fraudes est souvent répercuté sur les primes d'assurance, les rendant plus élevées pour l'ensemble des assurés. De plus, les assureurs doivent investir dans des dispositifs de lutte contre la fraude. La fraude à l'assurance a des conséquences néfastes pour toutes les parties concernées. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation pour lutter efficacement contre ce phénomène. Ainsi, L'objectif de cet article est d'évaluer la pratique de la fraude dans l'univers du marché de l'assurance à Abidjan. Il importe de présenter la méthodologie de l'étude avant de présenter les résultats de cette étude.

1. Méthodologie

La méthodologie de cette étude met en exergue le site d'étude, la population et l'échantillon d'étude, les techniques de recueil des données ainsi que la méthode d'analyse des données.

1.1. Site d'étude

L'étude a été menée dans la métropole économique d'Abidjan, plus précisément dans les communes d'Abobo et de Yopougon, en raison de leur réputation en tant que foyer de transport urbain dense. Ces quartiers font face à d'importants défis socio-économiques tels que le chômage élevé, la pauvreté et l'accès limité à l'éducation civique et morale. En analysant l'impact des facteurs socio-économiques sur la fraude à l'assurance automobile, il est possible de mieux comprendre les causes profondes de celle-ci dans ces quartiers et de proposer des solutions efficaces pour y remédier. L'enquête s'est déroulée sur une période de deux mois.

1.2. Population et échantillon

L'étude est menée auprès d'une population où l'on trouve des acteurs et usagés de l'assurance auto à Abidjan. La collecte d'informations est basée sur une approche mixte avec l'utilisation d'un questionnaire pour la remontée des données quantitatives, des entretiens et discussions avec les répondants pour les données qualitatives. Les utilisateurs, les vendeurs d'assurance auto, les autorités de ces deux communes d'Abidjan, sont soumises à étude en raison de leur propension à se tourner vers des activités frauduleuses pour maximiser leur gain financier. Cela expose bon nombre d'acteur du secteur dans des situations de vulnérabilité économique et sociale, en tenant également compte du risque encouru (usagers de transport sans protection en cas du sinistre, subsistance des cabinets d'assurance mise en mal etc.)

L'analyse de l'impact de la fraude sur l'assurance auto est réalisée en utilisant la méthode d'échantillonnage par choix raisonné. En sélectionnant soigneusement des individus ou des groupes en fonction de leur profil socio-économique et de leur classe sociale, il a été possible d'approfondir l'étude en identiquant les facteurs, les manifestations du phénomène sur l'économie ou les comportements et habitudes des usagers. Cette méthode a permis de cibler de manière précise les populations pertinentes pour l'étude, ce qui conduit à des résultats plus précis et significatifs. L'échantillon comprenant 100 individus sélectionnés selon les critères de la méthodologie de l'échantillonnage par choix raisonné. Au total 80 personnes pour l'enquête par questionnaire et 20 pour l' entretien.

1.3. Recueil des données

Pour le recueil des données les différentes techniques de collecte d'informations est utilisées. Une recherche documentaire est menée pour analyser les travaux académiques, les thèses, les mémoires, les articles de presse, les rapports. Cette approche permet une meilleure compréhension du sujet de recherche et une revue approfondie de la littérature existante. L'observation directe permet d'appréhender les dynamiques sociales et économiques qui sous-tendent la fraude sur l'assurance-auto à Abidjan. L'étude analyse les liens entre les délinquants et les choix qu'ils font, ainsi que leurs activités criminelles dans les milieux de l'assurance-auto. Cette étude permet aussi de mesurer l'impact de la fraude-assurance-auto sur les usagers et leur environnement social.

Les entretiens individuels semi-directifs offrent aux enquêtés l'opportunité de s'exprimer librement sur leur vécu et les motivations derrière leurs actes criminels. La grille d'entretien aborde la fraude à l'assurance-auto dans ses différentes formes, caractéristiques spécifiques. Toutes les entrevues sont minutieusement retranscrites pour analyse. Le questionnaire joue un rôle important dans cette étude en assurant une collecte uniforme de données auprès des participants, qu'ils soient individuels ou en groupe. Chaque participant est soumis aux mêmes questions dans le même ordre, ce qui permet de faciliter la comparaison des réponses. Cette approche permet de standardiser les réponses des participants, limitant ainsi les biais potentiels.

1.4. Méthodes d'analyse des données

Il s'agit des méthodes d'analyse qualitative et quantitative qui sont employées pour cette étude. La première méthode consiste en l'analyse des discours et des comportements des enquêtés afin d'obtenir une vision d'ensemble du phénomène étudié, en examinant les expériences, les perceptions, les attitudes et les comportements des participants dans leur contexte. La seconde

méthode permet de recueillir des données chiffrées et statistiques pour mesurer et observer les variables.

2. Résultats

2.1. Aperçu du phénomène de la fraude à l'assurance auto dans la ville d'Abidjan

Avant la digitalisation des attestations d'assurance, la fraude était facilitée par la production manuelle et la reproduction illégale d'attestations d'assurance. Certains propriétaires ou conducteurs de véhicules obtenaient par ce procédé des attestations frauduleuses. Cela compliquait le contrôle de la légalité des attestations ainsi que la prise en charge des victimes d'accident. Cette situation a engendré des difficultés dans le paiement des sinistres et nuire à l'image du secteur des assurances à Abidjan et dans le reste du pays.

Avec la digitalisation des attestations d'assurance automobile en 2023, l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASACI) a lancé un système de digitalisation des attestations d'assurance automobile. Ce dispositif a permis depuis lors, aux assurés de recevoir leur attestation par voie électronique après le paiement des frais afférents. Ainsi, il est devenu plus aisé pour les forces de l'ordre de vérifier l'authenticité des attestations grâce à un QR code ou un code USSD. Ainsi, les autorités du transport ont souligné un impact positif de la digitalisation. Pour eux, la digitalisation a permis une baisse significative de la fraude à l'assurance automobile dans la ville. L'on parle d'une augmentation de plus de 60 % des attestations authentiques commandées. Aussi, elle a également accéléré la prise en charge des victimes d'accidents grâce à une vérification plus rapide et fiable des assurances.

Les autorités soutiennent que la prévention de la fraude à l'assurance est essentielle pour protéger les intérêts des assurés et des assureurs au regard de ses multiples conséquences engendrées. Pour se prémunir contre la fraude à l'assurance, les assurés doivent adopter des comportements responsables et transparents. Lors de la souscription à une assurance ou en cas de sinistre, il est important de fournir des informations exactes et complètes. Toute omission ou fausse déclaration peut entraîner des conséquences fâcheuses, telles que la déchéance de garantie ou des sanctions pénales.

Les assureurs adoptent des mesures assez ordinaires pour détecter la fraude en vue de réagir en conséquence. Il est question d'être attentif aux incohérences dans les déclarations ou les documents fournis par un tiers : des montants exagérés, des dates qui ne correspondent pas, des informations contradictoires. Ainsi, ils vérifient régulièrement les factures. En cas

d'incohérence ou de doute, ils n'hésitent pas à contacter le réparateur ou autre fournisseur de factures pour obtenir des éclaircissements.

En ce qui concerne les assurés ou clients, plus de 40 % d'entre eux affirment avoir déjà commis une fraude. Une proportion importante lorsqu'on sait que les sanctions peuvent engendrer de lourdes peines pénales allant d'une amende à une incarcération. Par conséquent, les typologies de fraudes relevées sont les suivantes.

2.2. Fraudes relevant du propriétaire

La fraude à l'assurance automobile, particulièrement celle applicable aux propriétaires, revêt des formes diverses et complexes au sein des interactions entre les acteurs de ce secteur. Il s'agit d'une problématique d'une importance cruciale en raison de son impact économique et social. Elle repose souvent sur des manœuvres illégales, notamment les fausses déclarations intentionnelles, les fausses déclarations non intentionnelles et la déclaration de sinistres non réels, ou encore l'exagération des montants des dommages.

Pour ce qui est des fausses déclarations intentionnelles, les usages mentent intentionnellement ou omettent une information auprès de votre assurance automobile. Cela a pour conséquence une modification du coût de l'assurance en leur faveur et au détriment de l'entreprise assureuse.

Parallèlement, ils font de fausses déclarations non intentionnelles. Comme le dit le proverbe, l'erreur est humaine, il est donc possible d'effectuer une fausse déclaration de manière non intentionnelle.

Il ressort également des données recueillies des déclarations de faux sinistres. Le plus courant reste la déclaration de faux sinistre permettant de recevoir une indemnisation. Les exemples sont variés et multiples. A cet effet, nous avons relevé la déclaration d'un faux sinistre n'ayant jamais eu lieu, la déclaration d'un sinistre provoqué volontairement, la déclaration de vol d'effets personnels à l'intérieur du véhicule pour indemniser des dégâts extérieurs.

Allant plus loin, certains usagers avouent avoir corrompu des compagnies ou l'agent enregistrant les données au compte de l'assurance automobile pour obtenir des avantages dont la finalité est la réduction du coût de l'assurance automobile à leur avantage. Ils vont jusqu'à déformer des informations cruciales sur une proposition d'assurance automobile. Au-delà de la fraude relevant du demandeur d'assurance, d'autres personnes peuvent se rendre coupable de fraude à l'assurance automobile.

2.3. Fraude relevant d'autres acteurs

Les fraudes en matière d'assurance automobile sont un sujet de préoccupation, encore plus, lorsque ces fraudes ne sont pas directement liées aux propriétaires des véhicules. Les fraudes à l'assurance peuvent se manifester de diverses manières, très souvent à travers le signalement de faux sinistres.

Le remplacement du pare-brise et arnaque à l'airbag défectueux sont constatés. En effet, si un airbag se déploie ou si un pare-brise se fissure à la suite d'un accident, certains centres de réparation remplacent les pièces endommagées par des pièces de rechange de mauvaise qualité alors qu'ils exigeront une compensation basée sur le coût de la pièce de haute qualité.

Par ailleurs, il est ressorti des escroqueries au remorquage. Ainsi, lorsqu'une voiture est en panne ou qu'elle est impliquée dans un accident, les fraudeurs sont connus pour se déplacer à la recherche d'automobilistes désespérés avec des véhicules en panne pour proposer une aide. Ainsi, lorsqu'ils prennent une voiture, ils peuvent obliger à payer une grosse somme d'argent pour qu'elle soit restituée au propriétaire.

De ce fait, un aspect significatif des fraudes à l'assurance automobile réside dans l'implication de personnes qui ne sont pas les propriétaires légitimes des véhicules. Ces individus peuvent s'engager dans des activités frauduleuses telles que la déclaration de vols inventés ou la soumission de réclamations pour des accidents qui n'ont jamais eu lieu. Les enquêtés indiquent que la fraude à domicile, y compris dans le domaine de l'assurance, tend à augmenter durant des périodes où les interactions physiques sont limitées, exploitant ainsi la vulnérabilité des systèmes d'assurance lorsqu'il existe des restrictions de mouvements.

2.4. Impact de la fraude-assurance-auto sur les usagers et leur environnement social

La fraude dans l'assurance automobile a des implications profondes tant sur les usagers que sur l'environnement social.

D'une part, elle a un impact direct sur les coûts des primes d'assurance. En effet, selon les assureurs, lorsque la fraude augmente, les assureurs réagissent en retour par l'augmentant les primes pour compenser les pertes. Ainsi, cette augmentation des primes impacte non seulement les fraudeurs, mais également les assurés en règle, qui se retrouvent à payer davantage pour une couverture déjà sous tension. Par conséquent, les assurés réguliers se sentent souvent frustrés par les augmentations de tarifs qui principalement ont lieu à cause des comportements déloyaux d'autres usagers.

D’autre part, la fraude automobile contribue à un climat de méfiance au sein des communautés. Les enquêtés, notamment les autorités évoquent que lorsqu'une proportion significative de la population commet des actes frauduleux, cela peut créer une perception négative des autres membres de la société, nuisant à la cohésion sociale. Ce manque de confiance peut également dissuader les interactions et diminuer le niveau de solidarité entre les membres de la communauté, tout en favorisant une culture du doute vis-à-vis des intentions des assureurs et des assurés.

Dans le contexte plus large de l'environnement social, la fraude en assurance-auto a des conséquences négatives sur le système économique. Les autorités affirment que la fraude peut avoir un effet sur l'industrie de l'assurance dans son ensemble en rendant le secteur moins fiable et moins stable. De plus, cela pourrait amener à des réformes législatives plus strictes, pénalisant les assurées honnêtes. Aussi, les sociétés d’assurance à Abidjan s’organisent dans l’espace de la CEDEAO à travers les échanges de messages informatiques sur les sinistres et les fraudes entre les pays membres pour les détections et les prises en charges et détections des poursuites.

3. Discussion des résultats

La fraude à l'assurance auto reste une préoccupation à Abidjan. Les résultats de l'enquête ont révélé diverses formes de fraudes provénantes des propriétaires d’automobiles comme de tierces personnes. Les résultats obtenus corroborent ceux de (S. M. Mehah et N. Mosbah 2018, p. 162) pour qui plusieurs indices permettent de déterminer ce type de fraude, il s’agit du flou et des contradictions sur les circonstances du sinistre, des points de chocs en contradiction, et enfin, de la préexistence d’un sinistre non réparé. L’évolution de la technologie a offert de nouvelles perspectives d’amélioration du service client. Cela offre des perspectives non seulement de fraude mais aussi de détection et de prévention. Les méthodes traditionnelles reposaient essentiellement sur des enquêtes manuelles, la vérification de la papeterie, les historiques de sinistres de l’auteur, ainsi que les interviews et témoignages. La digitalisation actuelle offre des opportunités de traçabilité et de fiabilité de l’assurance auto. L’Intelligence Artificielle (IA) et Big Data, l’analyse prédictive et le machine Learning, la télémétrie et l’IoT (Internet des Objets), la reconnaissance d’images et vidéos et le croisement de données, sont autant de moyen pour penser l’assurance automobile autrement.

Un domaine prometteur dans la détection de la fraude est l'intégration de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique. Des recherches ont démontré que des modèles avancés, tels que les réseaux de neurones ou des techniques d'ensemble, peuvent améliorer l'efficacité de la détection des réclamations frauduleuses (N. Dhieb et al., 2020, p. 58549). A cet effet, les modèles basés sur l'apprentissage supervisé ont été largement employés, tandis qu'il existe un intérêt croissant pour les approches non supervisées et les modèles hybrides qui combinent les forces de divers algorithmes pour une détection plus robuste et précise (J. Debener, V. Heinke et J. Kriebel, 2023, p. 755).

La fraude à l'assurance automobile contribue à créer un environnement économique perturbé, où la confiance des consommateurs dans l'industrie de l'assurance est affectée. L'augmentation des primes, due aux pertes provoquées par la fraude, pèse lourdement sur les assurés, qui se récupèrent à payer des montants plus élevés pour des services nécessaires à la protection de leurs actifs (H. Moon, P. Yuan et C. Cesarina, 2019, p. 1893). En outre, la pression financière sur les assureurs incite à adopter des méthodes de détection de la fraude plus agressives, impactant ainsi la relation avec leurs clients et suscitant de la méfiance à l'égard des pratiques d'audit et de traitement des réclamations (B. Benedek, C. Cristina et Z. N. Balint, 2022, p. 508).

L'impact de cette criminalité ne se limite pas aux finances ; elle a des conséquences socioculturelles, notamment la détérioration de la confiance dans l'ensemble du secteur des assurances.
Les tentatives de fraude créent une stigmatisation pour les assurés honnêtes, qui doivent naviguer dans un environnement de suspicion généralisée (G. Panda et al. 2021, p. 175). Les techniques avancées de détection, comme l'utilisation de l'apprentissage automatique offrent des solutions pour prédire et identifier les réclamations frauduleuses, mais elles doivent également des approches éthiques et transparentes pour éviter d'aliéner davantage les clients (H Moon, P. Yuan et C. Cesarina, 2019, p. 1896 ; S. Nordin et al. 2024, p. 918).

Toutefois, les incitations au fraudeur peuvent également être exacerbées par les politiques d'indemnisation. Les clauses de valeur à neuf dans les contrats d'assurance peuvent encourager certains propriétaires à déclarer des pertes ou des sinistres sur des véhicules davantage onéreux, des détails qui sont souvent exploités par les fraudeurs à leur avantage (M. Boyer, 2009, p. 69). Ces mécanismes doivent être soigneusement examinés et révisés pour empêcher qu'ils ne deviennent des catalyseurs de comportements frauduleux.

CONCLUSION

Il importe de porter une attention particulière à ces trois niveaux où la fraude se produit : à la souscription, en cours de contrat et à la déclaration sinistre. Pour s'attaquer au problème, il est essentiel que les compagnies d'assurance adoptent une approche proactive, intégrant des systèmes de détection identifiés, des audits systématiques des réclamations et une collaboration plus étroite avec les ateliers de réparation pour réduire les occasions de collusion qui peuvent exacerber la fraude (A. Macedo et al., 2021). En définitive, la fraude à l'assurance automobile représente un défi majeur nécessitant des stratégies de détection avancées et la mise en place de mesures préventives robustes. L'utilisation de modèles d'apprentissage automatique, de la blockchain et de la télématique constituant des pistes prometteuses pour améliorer la précision de la détection de la fraude et minimiser son impact sur les compagnies d'assurance et les assurés.

Références bibliographiques

ARTÍS Manuel, AYUSO Mercedes et GUILLÉN Montserrat, 2002, « *Detection of automobile insurance fraud with discrete choice models and misclassified claims* », Journal of Risk & Insurance, volume 69, n°3, pp 325-340.

BENEDEK Botond, CRISTINA Ciumaş, et BALINT Zsolt Nagy, 2022, « *Automobile insurance fraud detection in the age of big data – a systematic and comprehensive literature review* », Journal of Financial Regulation and Compliance, Volume 4, n°30, pp 503-523.

BOLTON Richard et HAND David, 2002, *« Statistical fraud detection: a review »*, Statistical Science, volume 17, n°3, pp 235-255.

BOYER, Martin, 2009, *« Les clauses de valeur à neuf sont-elles optimales ? »*, L'actualité Économique, n°77, pp 53-74.

DEBENER Jörn, HEINKE Volker, KRIEBEL Johannes, 2023, « *Detecting insurance fraud using supervised and unsupervised machine learning* », Journal of Risk & Insurance, volume 90, n°3, pp 743-768.

DHIEB Najmeddine, GHAZZAI Hakim, BESBES Hichem et MASSOUD Yehia, 2020, *« A secure ai-driven architecture for automated insurance systems: fraud detection and risk measurement »*, IEEE Access, n°8, pp 58546-58558.

DUWADI Navin et GHIMIRE Bhoj Raj, 2024, *« Automobile insurance fraud detection using ensemble learning models »,* International Journal of Engineering Applied Sciences and Technology, volume 09, n°04, pp 187-199.

FIGARO, 2025 *« Car insurance fraud: the role of vehicle repair workshops »*, International Journal of Law Crime and Justice, n°65, [en ligne] adresse URL https://doi.org/10.1016/j.ijlcj.2021.100456

MACIF, 2023 «Fraude à l'assurance : quels risques ? *Contribution à l'amélioration de la détection de fraude à l'assurance automobile* », Revue d'Economie et de Statistique Appliquée, Volume 15 n°1, pp 153-163.

MOON Hojin, YUAN Pu et CESARINA Ceglia, 2019, *« A predictive modeling for detecting fraudulent automobile insurance claims »*, Theoretical Economics Letters, volume 06, issue 09, pp 1886-1900.

NIZAMUDDIN Nishara, ABUGABAH Ahed, 2021, « *Blockchain for automotive: an insight towards the ipfs blockchain-based auto insurance sector »,* International Journal of Electrical and Computer Engineering (IJECE), volume 11, n°3, pp 2443-2456.

NORDIN, Shareh, YAP Bee Wah, KOK Haur Ng, ASMAWI Hashim, NORIMAH Rambeli, et NORASIBAH Abdul Jalil, 2024, *« Predicting automobile insurance fraud using classical and machine learning models »*, International Journal of Electrical and Computer Engineering (IJECE), Vol.14, n°1, pp 911-921.

PANDA Gopikrishna, DHAL Sunil Kumar, SATPATHY Rabinarayan, PANI Subhendu Kumar, 2021. *« Insurance fraud detection using spiking neural network along with normad algorithm »,* Turkish Journal of Computer and Mathematics Education, volume 11, n°12, pp 174-185.

SAMEH Borgi, 2006 *«une analyse économique et expérimentale de la fraude à l'assurance et de l'audit».* Economies et finances. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2006. Français.

WANG Qiping, LAU Raymond Yiu Keung, SI Yain-Whar, XIE Haoran et TAO Xiaohui, 2023, *« Blockchain-enhanced smart contract for cost-effective insurance claims processing »*, Journal of Global Information Management, volume 31, n°7, pp 1-21.

WICAKSONO Ridwan et ROHMAN Aletta, 2024, *« Analysis automobile insurance fraud claim using decision tree and random forest method »*, International Journal of Global Operations Research, volume 5, n°4, pp 231-238.

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ

GUY Matthieu Ettien Afforo
Université Alassane OUATTARA, Bouaké-Côte d'Ivoire

AYEMOU Anvo Pierre
Université Alassane OUATTARA, Bouaké-Côte d'Ivoire

ZUO Estelle épse DIATÉ
Université Alassane OUATTARA, Bouaké-Côte d'Ivoire

MOYOU Jeanne Dominique
Université Alassane OUATTARA, Bouaké-Côte d'Ivoire

Discipline de l'article : GÉOGRAPHIE

Résumé

La gestion des ordures ménagères est un enjeu environnemental majeur auquel les pouvoirs publics font face. Au-delà, cette gestion contribue à l'animation de la vie socio-économique. Bouaké est confrontée aux mêmes réalités que celles de la plupart des villes africaines et se révèle d'un véritable défi pour les autorités municipales. Avec une production journalière de plus de 320 tonnes, plus de 60% des déchets ne sont pas collectés. La valorisation a des implications bien au-delà de la simple gestion des déchets, mais a des impacts socio-économiques significatifs. Cette étude vise à analyser les impacts socio-économiques et environnementaux de la valorisation des déchets ménagers à Bouaké. Cette étude repose sur des données issues de la recherche documentaire et d'enquête de terrain. La méthode de boule de Neige a permis d'échantillonner 102 acteurs. Les résultats montrent que la valorisation des déchets est source de gouvernance socio-économique avec la création de plus 500 emplois directs, des revenus allant de 30 000 fcfa à plus de 100 000 fcfa mensuellement, de représentation sociale et est source d'amélioration de la qualité de l'environnement urbain. Pour une gestion plus optimale, il faut éduquer les ménages au tri domicilié des déchets et les former à l'engagement éco-citoyen.

Mots-clés : Bouaké, avantage, déchet ménager, environnement, socio-économique,

Abstract

Household waste management is a major environmental issue facing public authorities. Beyond that, this management contributes to the vitality of socio-economic life. Bouaké faces

the same realities as most African cities and proves to be a real challenge for municipal authorities. With a daily production of over 320 tons, more than 60% of waste is not collected. Recovery has implications far beyond simple waste management, but has significant socio-economic impacts. This study aims to analyze the socio-economic and environmental impacts of household waste recovery in Bouaké. This study is based on data from documentary research and field surveys. The snowball method made it possible to sample 102 stakeholders. The results show that waste recovery is a source of socio-economic governance with the creation of more than 500 direct jobs, income ranging from 30,000 CFA francs to more than 100,000 CFA francs monthly, social representation and is a source of improvement in the quality of the urban environment. For more optimal management, households must be educated in home sorting of waste and trained in eco-citizenship commitment.
Keywords: Bouaké, advantage, household waste, environment, socio-economic.

Introduction

Le processus d'urbanisation a pris son élan au cours du XXème siècle (IRD, 2000, p. 25). Parallèlement à cette pression démographie citadine, les productions des déchets ménagers vont accroître pour atteindre les 516 millions de tonnes en Afrique du sub-saharienne (JICA, 2022, p 1). Selon la Banque mondiale (2018, p. 3), plus de 90% des déchets brûlés ou déversés dans des décharges sauvages concernent des pays à faible revenu. Cette réalité s'observe en Côte d'Ivoire. En effet, de 15 366 672 habitants en 1988, la population ivoirienne a atteint les 29 389 150 d'habitants en 2021 avec un taux d'urbanisation qui tourne autour de 52% aujourd'hui (INS, 2021). Plusieurs sont à relever dans les villes ivoiriennes notamment la création d'emploi, la gestion des ordures ménagères pour assurer une salubrité urbaine, la question de gestion foncière, la sécurité… Pour cette étude, le défi qui retient notre attention est l'avantage lié à la bonne gestion des ordures ménagères. La situation est particulièrement critique dans les grandes villes où les densités élevées de population entraînent des concentrations de déchets (O. D. Gbocho et D. D. Ourega, 2020, p. 104). La croissance rapide économique dans laquelle les biens sont produits à partir de matières premières vendues a engendré une augmentation importante des volumes de déchets sur les territoires urbains. La gestion des ordures ménagères est un enjeu socio-économique et environnemental important auquel les pouvoirs publics doivent faire face au quotidien.

Bouaké, deuxième grande ville de la Côte d'Ivoire n'est pas en marge de cette situation. Au cœur de la partie centrale du pays, de 53 6189 en 2014, la population de la ville de Bouaké passe à 931 851 en 2021 (INS, 2014). Cette croissance démographique jour un rôle prépondérant dans la production des déchets. Près de 321 tonnes de déchets ménagers sont produites pour seulement 110 tonnes collectés et acheminés en décharge quotidiennement (S. Diabagaté et *al,* 2018, p.128). Plus de 60% des déchets ne sont pas collectées et sont rejetées dans la nature. Vu l'ampleur de la production des déchets, le problème des ordures ménagères se révèle d'un véritable défi pour les autorités municipales de la ville. Les nombreux ravins, les maisons inachevées et les terrains non mis en valeur sont transformés en dépotoirs sauvages. Face à cela, des particuliers s'engagent dans la valorisation des déchets en apportant une nouvelle valeur aux déchets, et en les sortants du circuit de collecte et de traitement. La valorisation s'oppose à l'élimination. Elle permet de faire des économies de matières premières et contribue au développement durable. Le constat est que la valorisation des déchets ménagers produits a plusieurs avantages à Bouaké. Elle permet non seulement de faire face à la crise d'emploi et chômage, mais aussi participe à la salubrité urbaine. Dès lors, comment la valorisation des déchets ménagers peut-elle contribuer à la résolution des défis socio-économiques et environnementaux dans la ville de Bouaké ? De cette question découle le problème de la faible valorisation des déchets ménagers et ses conséquences sur l'environnement et l'économie de Bouaké. Ainsi, cet article vise de façon générale à analyser les impacts socio-économiques et environnementaux de la valorisation des déchets à Bouaké. Spécifiquement, il permet d'abord d'identifier les acteurs (emplois générés) impliqués dans la valorisation des déchets à Bouaké , ensuite évaluer les bénéfices économiques générés par cette activité et enfin dégager les effets environnementaux sur l'hygiène urbaine et la réduction des déchets non collecté. L'hypothèse de cette étude indique que l'accès différencié aux déchets managers implique plusieurs acteurs et a des répercussions socio-économiques et environnementales à Bouaké.

1. Méthodologie de recherche

Afin de cerner les réalités socio-économiques et environnementales liées à la valorisation des déchets ménagers à Bouaké, une démarche méthodologique mixte, articulant données secondaires et collecte de terrain, a été adoptée. Cette section expose successivement la zone d'étude, les sources de données, ainsi que les outils et techniques mobilisés pour l'analyse.

Bouaké, capitale de la région du Gbêkê est située au Centre de la Côte d'Iv oire entre le 7°30 et 8°de latitude Nord et le 5° et 5°30 de longitude Ouest. Elle a une super ficie d'environ 28 570 Km² soit 8,85% du territoire national. Elle est le chef-lieu de la région du Gbêkê, compte 45 quartiers et s'étant sur une superficie d'environ 29250 hectares. Elle est limitée au Sud par les villes de Tiébissou et Didiévi, au Nord par la ville de Dabakala et Kat iola, à l'Ouest par Béoumi, Botro Sakassou, et l'Est par Brobo sur la A8, Santama-Sokoro, Santama-Sokoura, Alangouassou et M'bahiakro. La carte n°1 localise la ville de Bouaké en Cô te d'Ivoire.

Carte 1 : Localise la ville de Bouaké en Côte d'Ivoire

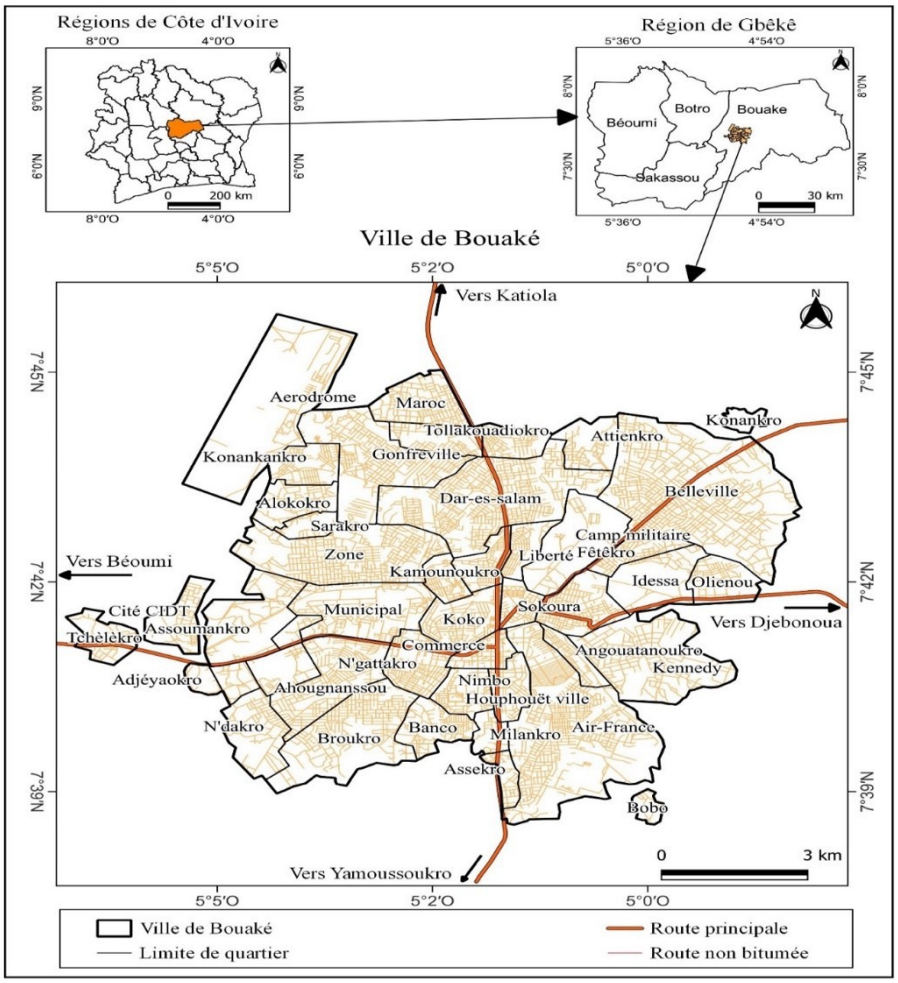

Source : INS, 2021 **Réalisation :** Auteur, 2025

Bouaké est confrontée à des difficultés dans la gestion des déchets ménagers. Car, le problème d'insuffisance des politiques de valorisation et de gestion de ces déchets révèle un véritable défi pour les autorités municipales de la ville. Avec une production journalière de plus de 320 tonnes, plus de 60% des déchets ne sont pas collectés et sont rejetés dans la nature. Avec la forte pression démographique (832.371 habitants en 2021) selon le RGPH (2021, p. 31), et les insuffisances d'enlèvements d'ordures, de nombreux ravins de la commune sont transformés et dépotoirs sauvages (S Diabagaté et P Konan, 2019, p. 2).

Plusieurs endroits tels que de la ville ne sont pas couverts par les services de collecte des déchets. Dans ce contexte, les maisons inachevées et les terrains non mis en valeur sont transformés en dépotoirs sauvages. Les caniveaux et les ravins sont utilisés pour le déversement des ordures ménagères (S. Diabagaté, 2017, p. 132). Au vu des enjeux socio-économiques que procure la mise en valeur des déchets ménagers, des particuliers s'intéressent de plus en plus dans la valorisation de ces déchets. Cette activité, bien qu'elle reste encore informelle, contribue non seulement à améliorer les conditions de vie en luttant contre la pauvreté (ODD 1) des acteurs impliqués, mais aussi participe à la gestion durable de la ville (ODD 11) de Bouaké.

Deux principales méthodes ont été pour la collecte des données. Les données obtenues sont des donnés de type secondaire (recherche documentaire) et primaires (pré-enquête et enquête de terrain à travers l'observation directe sur le terrain, des interviews et l'enquête par questionnaire).

1.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire est une méthode qui a permis d'acquérir une connaissance générale dans le cadre de la mise en valeur des déchets collectés à l'échelle des ménages. Cette fouille documentaire, a permis de consulter des documents à la fois généraux et spécifiques sur internet. En effet, des thèses, des ouvrages, articles ont été consultés. De plus, nous nous sommes référés aux données démographiques de l'Institut National de la Statistique (INS) de l'année 2021. Cela a permis d'avoir des données sur l'évolution démographique, les caractéristiques sociodémographiques de la population et le fond de carte de la ville de Bouaké qui permit de réaliser les cartes. Par ailleurs, la plupart des écrits tournent autour de la gestion des déchets ménagers et leur impact sur l'environnement et la santé des populations. Aussi, en ce qui concerne la valorisation des déchets dans la ville de Bouaké, la littérature est passée sous silence. C'est dans ce contexte que cette étude est utile afin de mettre en lumière le rôle que joue la valorisation des déchets dans la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement urbain.

1.2. La phase de pré-enquête

Par manque de données fiables sur les acteurs intervenant dans la valorisation des déchets ménagers, nous avons effectué une pré-enquête pour une durée de 2 mois (Septembre-Octobre 2024). Cette étape a permis d'identifier à travers la méthode de boule de Neige 102 acteurs dans le recyclage des déchets ménagers et connaitre les sites de recyclage dans la ville

de Bouaké. Ce secteur est détenu par des particuliers. Cette activité se déroule dans 8 quartiers de la ville.

1.3. L'enquête de terrain

Pour mener à bien cette étude, il était nécessaire de faire une observation de terrain pour mieux cerner le phénomène dans la ville de Bouaké. À travers une grille d'observation (niveau d'enlèvements d'ordures, dispositif de tri, composition et types des déchets, lieu privilégié par les pré-collecteurs et collecteurs) l'observation s'est faite de façon directe sur le terrain et parfois participante. Elle a permis d'avoir un aperçu général de la ville et a joué un rôle important dans le choix des quartiers enquêtés. Elle a permis non seulement d'avoir des données empiriques sur les habitudes de production de déchets, mais aussi les types de déchets générés et les possibilités de récupération, de recyclage et de réutilisation des ceux-ci. Au-delà, il y'a des guides d'entretien semi-directif adressé à des responsables de gestions des déchets ménagers. Il s'agit du délégué régional de l'Agence Nationale de la Gestion des Déchets (ANAGED) de Bouaké, du chef de service Technique de la Mairie de Bouaké sur les actions menées par la mairie dans le cadre de la valorisation des déchets et du responsable de la structure MOYA. En plus, un questionnaire fermé à a été adressé aux acteurs recensés physiquement (à travers notre présence sur le terrain). Pour cette étude, tous les acteurs recensés impliqués dans la valorisation des déchets ont été enquêtés dans 8 quartiers de la ville de Bouaké. La répartition des 102 acteurs a été faite sur la base du recensement effectué. Le tableau 1 présente le nombre d'acteurs recensés et enquêtés dans la ville de Bouaké.

Tableau n°1 : nombre d'acteurs recensés et enquêtés par quartier dans la ville de Bouaké

Quartiers	Récupérateur (fouilleurs)	Acheteurs de déchets	Transformateurs	**Total**
Municipal	3	1	-	**4**
N'Dakro	2	3	2	**7**
Kôkô	5	7	4	**16**
Air France	6	3	3	**11**
Dar es salam	15	8	11	**34**
Zone	7	5	3	**15**
Broukro	3	2	2	**7**
Sokoura	4	2	2	**8**
Total	45	31	27	**102**

Source : nos enquêtes, 2024

Au total, 102 acteurs ont été enquêt ville de Bouaké ou cette activité est menée. Il s'observe à travers ce tableau une forte proportion (33%) d'acteurs à

Dar es salam et une faible proportion dans les quartiers comme Municipal, N'Dakro, Broukro et sokoura avec respectivement 5%, 7%, 7% et 8%.

Le traitement des données s'est fait à partir de plusieurs outils de traitement. Il s'agit de Word (2013) pour la saisie du texte, Excel (2013) et SPSS (10.5) pour le traitement des données statistiques et quantitatives, QGIS 10.3 pour la réalisation des cartes, un GPS pour les levés de terrain et un appareil photo pour les prises de vue.

2. Résultats

La valorisation des déchets ménagers à l'échelle de la ville de Bouaké a des implications bien au-delà de la simple gestion des déchets. Elle présente de plus en plus de nouveau enjeu socio-économique et environnemental.

2.1. La valorisation des déchets ménagers, une opportunité socio-économique de plus en plus importante dans la ville de Bouaké

Comme toute autre activité générant des revenus, la valorisation des déchets ménagers devient de plus en plus incontournable dans l'amélioration des conditions de vie sociale et économique des acteurs impliqués. Elle favorise l'emploi et lutte contre le chômage à travers les revenus générés et contribue énormément au bien-être de ceux-ci.

2.1.1. La valorisation des déchets ménagers, une activité générant de l'emploi dans la ville de Bouaké

Les emplois couvrent une variété de compétences, allant des opérateurs de collecte aux techniciens spécialisés en tri et en recyclage. Cette activité génère plusieurs types d'emploi avec des revenus diverses. La figure n°1 montre la proportion des différents types d'emploi généré par la valorisation des déchets dans la ville de Bouaké.

Figure n°1 : proportion des différents types d'emploi généré par la valorisation des déchets dans la ville de Bouaké

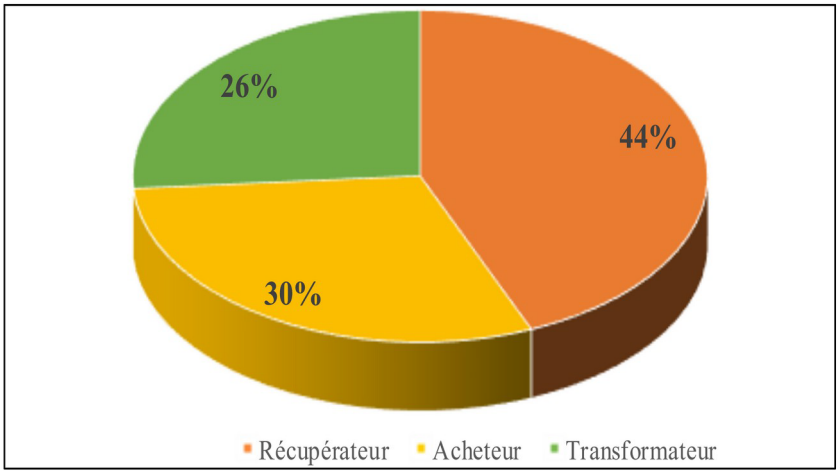

Source : nos enquêtes, 2025

La figure n°1 montre les différentes proportions des types d'emploi généré par la valorisation des déchets ménagers dans la ville de Bouaké. À travers cette figure, le constat est que trois (3) types d'emplois sont générés de façon directe par cette activité. Il s'agit, des acheteurs (30%), collecteur (44%) et les transformateurs (26%). En ce qui concerne les acheteurs, ils font l'achat des déchets avec les personnes qui les récupèrent récupérateur. À leur tour, ils revendent les objets récupérés selon le type de matière à différentes sociétés de transformation ou de fabrication. Loin d'être une simple activité de survie, la récupération s'avères être un véritable tremplin vers l'amélioration du quotidien pour de nombreuses personnes. En effet, la récupération leur permet de devenir propriétaire de magasins d'objets récupérés, leur offrant ainsi une source de revenu stable. La réussite de cette activité est une chaine qui part de la collecte, au tri jusqu'à la transformation des déchets collectés. La valorisation des déchets offre de nouvelle opportunité pour la création de petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans divers aspects de la gestion des déchets, tels que la collecte, le tri, le recyclage et la vente de matériaux recyclés. Ces entreprises jouent un rôle clé en apportant des services innovants et adaptés aux besoins spécifiques des communautés locales. Grâce à leur agilité et à leur capacité à innover, elles peuvent développer des solutions face à la crise d'emploi. Ces activités se déroulant sur toute l'année se développent encore dans des conditions précaires avec un manque de structuration formelle. Ce qui pourrait-être un frein quant à la stabilité et la durabilité des emplois générés par ce secteur. Alors, encadrer ce secteur, peut avoir des impacts positifs en terme promotion d'emploi décent, durable et de lutte contre la pauvreté. La planche photographique n°1 montre des emplois générés par cette activité dans la ville de Bouaké.

Planche photographique n°1 : des emplois générés par cette activité dans la ville de Bouaké

Photo 1a : des récupérateurs des déchets ménagers ambulants à Broukro

Photo 1b : des récupérateurs des déchets sur un site de dépôt intermédiaire à N'dakro

Photo 1c : une machine pour compacter les bidons à Dar-es-salam

Photo 1d : un site de stockage de déchets ménagers après la collecte à Dar-es-salam

Prise de vue : *Auteurs, 2025*

À travers ces photos, le constat est qu'il existe plusieurs types d'emploi. Concernant les récupérateurs, ils sont de deux types : les ambulants et les récupérateurs sur les sites de dépôt d'ordure comme le montre les photos 1a et 1b. Contrairement aux récupérateurs ambulants, les récupérateurs sur les sites de dépôts d'ordure n'approchent pas les ménages. Ils se promènent sur les sites de groupage de déchets et procèdent à des tris. Dans ce cas, le matériel est obtenu gratuitement. Ce sont plusieurs personnes qui sillonnent constamment les points de décharge d'ordure pour rechercher les objets récupérables. Ces derniers appelés aussi éboueurs, en exerçant leurs tâches récupèrent toutes les ordures demandées par les acheteurs. Lors de leurs prestations, les objets pouvant être réutilisés sont retirés et vendus auprès des acheteurs. C'est donc le premier maillon de cette chaine de valorisation des déchets. Les récupérateurs ambulants utilisent généralement des chariots pour la collecte des différents déchets. Quant aux acheteurs, ils stockent ces déchets sur des sites bien précis. Les déchets sont rangés par classe, les métaux ferreux, les matières plastiques, déchets électroménagers perceptible sur la photo 1d. Dans ces conditions, ces produits sont soit rachetés par des particuliers qui les transforment localement ou par des grandes entreprises venir principalement d'Abidjan pour se ravitailler. Les récupérateurs ambulants sont perceptibles dans tous les quartiers de la ville de Bouaké. Selon eux, par moment certains chefs de ménage exigent des montants allant de 100f à 2500f selon la qualité de l'objet. Pour

d'autres par contre, ils donnent gratuitement aux ambulants car, ils se débarrassent de ces ordures en donnant gratuitement aux récupérateurs ambulants. Contrairement aux récupérateurs sur les sites de groupages, ils visitent quotidiennement les sites dans le but de trouver des objets à recycler.

Quand on se réfère aux photos 1a et b, le constat est que ces acteurs dans l'exercice de leur activité n'ont aucune protection (tenu adaptée) de travail. Les conditions de travail restent encore précaires. Ce contact direct avec les déchets sans protection est source de plusieurs maladies infectieuses (diarrhées, tuberculose, typhoïde, hépatite, choléra), de maladies parasitaires (gale, amibiase) et respiratoires (infection pulmonaire, allergies). Aussi, il est à préciser qu'ils exercent encore dans l'informel. Plusieurs endroits sont visités au quotidien. La carte n°2 montre la répartition des bacs à ordure visité par les récupérateurs dans les quartiers enquêtés de la ville de Bouaké.

Carte n°2 : les bacs à ordure visités par les récupérateurs dans les quartiers enquêtés de la ville de Bouaké

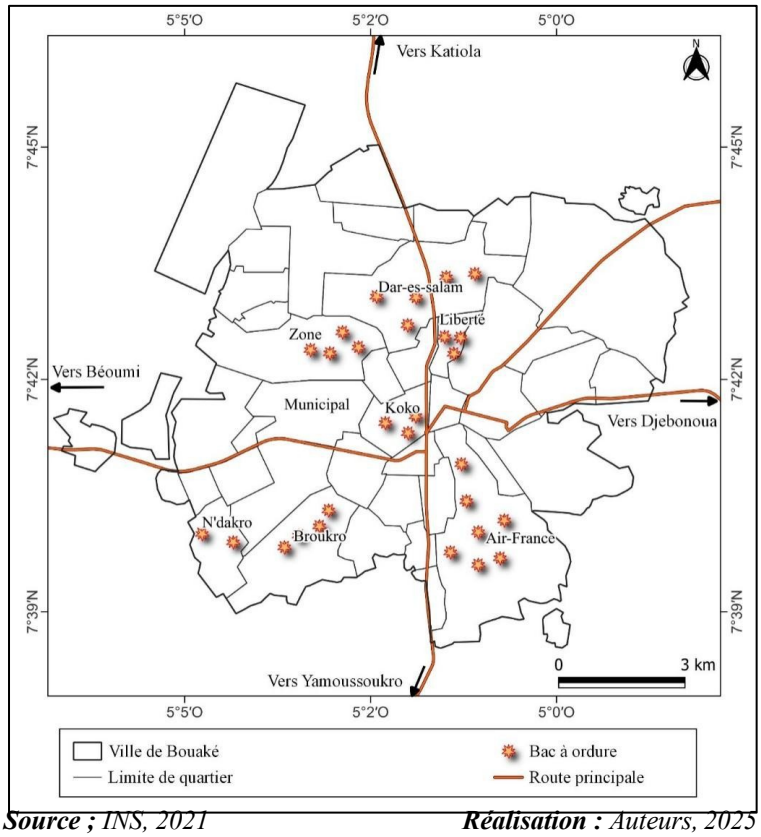

Source ; *INS, 2021* ***Réalisation :*** *Auteurs, 2025*

Les bacs à ordure sont inégalement répartis dans les quartiers enquêtés à l'échelle de la ville de Bouaké. Ici, il s'observe à travers cette carte n°2 que le quartier Dar-es-salam et Air France disposent de nombreux bacs à ordure. Ces Écris sites de groupages d'ordures servent de lieux de travail pour ceux qui s'adonnent à la valorisation des déchets ménagers. Dans ces

lieux, en dehors des déchets organiques, tous les autres déchets (métalliques et plastiques) sont récupérés. Certains d'entre eux vont vendre directement aux transformateurs et d'autres aux acheteurs. Ils peuvent acheter d'énormes quantités de déchets par jours avec les récupérateurs de la ville. Ces acteurs emploient des personnes pour travailler avec eux.

2.1.2. La valorisation des déchets, une activité permettant aux acteurs de s'affirmer socialement dans la ville de Bouaké

La chaine de valorisation des déchets ménagers dans la ville de Bouaké constitue un facteur déterminant dans la quête d'emploi et du bien-être social. En effet, la valorisation des déchets est un socle de soulagement de ceux qui s'adonnent à cette activité depuis la collecte jusqu'à la transformation. À Bouaké la valorisation des déchets est prometteuse d'emploi même si ces emplois sont qualifiés encore de précaire ou informel. Cette activité participe à la prise en charge de la scolarisation des enfants, de la santé et permet de faire face aux besoins de base. La planche de figure n°1 montre l'implication sociale de cette activité dans la vie sociale des acteurs.

Planche de figure n°1 : Implication sociale de la valorisation des déchets dans la vie sociale des acteurs à Bouaké

Figure 1a : Réalisation des besoins primaires

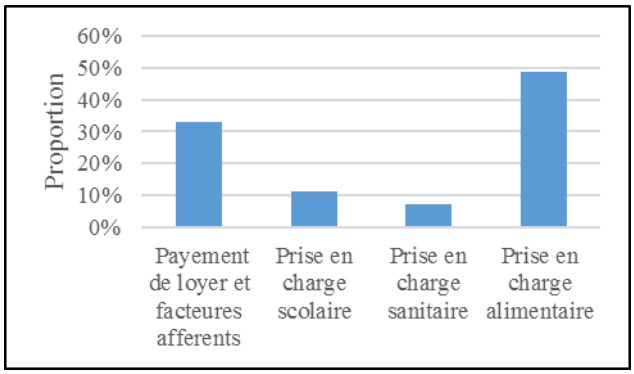

Figure 1a : Réalisation des besoins secondaires

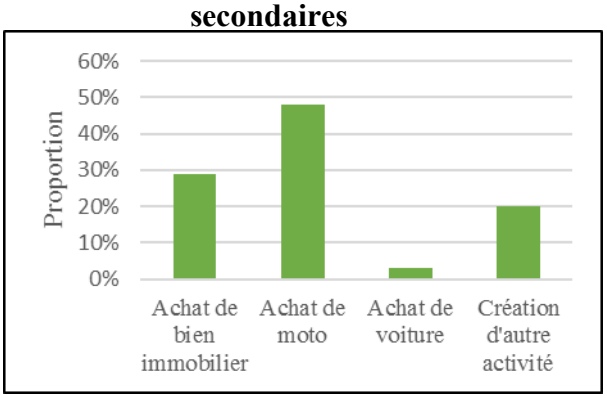

***Source** : nos enquêtes, 2024*

Cette activité permet aux acteurs impliqués de faire des économies et afin de faire face aux besoins primaires et secondaire. Comme toute autre activité générant des revenus, la valorisation des déchets ménagers est perçue comme un moyen de représentation sociale dans le sens qu'elle permet de se réaliser et de se prendre en charge. Elle génère de l'emploi et offre de nouvelle opportunité aux personnes peu qualifiés et défavorisés. Les différents biens réalisés à partir de l'activité permettent donc aux acteurs de vivre pleinement leur vie. Par cette activité, les personnes qui exercent, ont presque tous des biens. La plupart disposent des

motos, d'autres par contre ont construits ou ont acheté des terrains et ils investissent également dans de petits commerces.

2.1.3. La mise en valeur des déchets ménagers, une activité générant des revenus important

La valorisation des déchets offre des opportunités économiques significatives, en transformant ce qui était autrefois considéré comme des rebuts en ressources précieuses. Les matériaux recyclables tels que le plastique, le papier, le métal et le verre peuvent être collectés, triés et vendus à des entreprises manufacturières. Cette vente crée une source de revenus stable pour les acteurs impliqués dans la chaîne de gestion des déchets. Cette activité se révèle être une activité fructueuse pour ceux qui s'y intéressent. Grâce à ces pratiques de valorisation, ils parviennent à générer des revenus appréciables. La figure n°2 présente les revenus moyens générés par cette activité mensuellement.

Figure n°2 : revenus moyens générés par la mise en valeur des déchets ménagers mensuellement

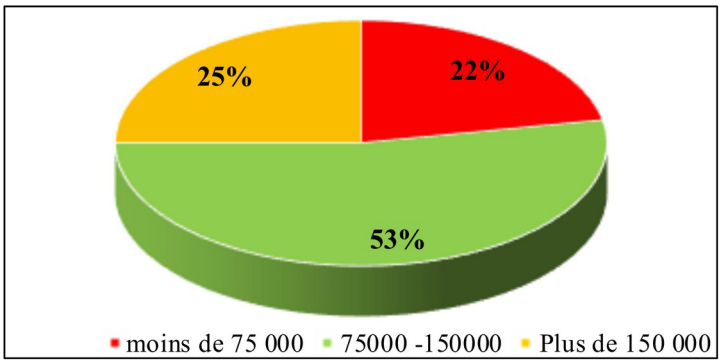

Source : nos enquêtes, 2024

La figure n°2 montre les différents revenus moyens mensuels des acteurs de la valorisation des déchets ménagers dans la ville de Bouaké. Le constat à travers cette figure est que ces revenus vont de moins de 75 000 f CFA à plus de 150 000 f CFA mensuellement. Aujourd'hui, le Smig ivoirien est de 75 000 f CFA. Sur cette base, l'observation est qu'environ 75% des acteurs ont un revenu supérieur ou égal au Smig. En effet, les acteurs qui obtiennent moins de 75 000 FCFA (25%) sont des récupérateurs et certains transformateurs qui revendent après transformation. Les acheteurs fixes leur prix aux récupérateurs et le gain est dépendant de la quantité et de la qualité des déchets obtenus par ces derniers. Cette situation de variation et fixation de prix fait que ces derniers sont les perdants dans la chaine de la valorisation des déchets ménagers. Les gros gagnants sont les acheteurs et les transformateurs. En effet, ces acheteurs stockent les déchets et les revendent encore plus chers aux transformateurs. Quant aux transformateurs, ils vendent les produits finis issu de la

transformation aux consommateurs. Les prix de vente sont fixés par ceux-ci. Ce qui fait que leur revenu est de plus en plus élevé. Le plus intéressant est que ces revenus permettent à ces acteurs impliqués de faire face à la crise d'emploi et à la pauvreté. Le tableau n°2 montre les prix de vente au kilogramme en fonction des types des déchets ménagers collectés.

Tableau n°2 : prix de vente au kilogramme en fonction des types des déchets ménagers collectés

Types de déchets récupérés	Prix de vente par kilogramme en FCFA
Métal/ aluminium	60-75
Sandales en caoutchouc	200-250
Sachets Plastiques	25-35
Bouteille en plastique	50-65
Bouteille (verre)	150-200
Bidon	150-200
Sac	250-300

Source : nos enquêtes, 2024

Ce tableau n°2 montre chaque type de déchets ménagers collectés à un prix de vente fixé sur le marché en fonction de la dynamique des produits demandés. Pour avoir plus de produit, les acheteurs travaillent avec plusieurs récupérateurs. Selon les récupérateurs les prix de vente est largement décidé par les acheteurs. Selon eux, si tu décides de changer d'acheteurs, tes déchets risquent de ne pas être vendus à cause de la complicité qui existe entre ces derniers qui sont de plus en plus organisés. Selon un acheteur rencontré à Dar-es-salam, il peut acheter entre 800 à 1000 kg de déchets par jour. Dans tous les cas et sur toute la chaine, après la vente des objets, les revenu sont primordiaux pour répondre aux besoins essentiels de la famille. Les récentes journalières peuvent varier entre 2500 à 10 000 f CFA en fonction de la quantité et la qualité des objets brutes ou transformés vendus.

Les revenus tirés de ces activités sont aussi importants au vu de plusieurs activités informelles qui se développent dans la ville de Bouaké. En effet, selon dans une étude menée par Guy *et al* (2022, p.41) sur le commerce alimentaire de nuit à Bouaké a montré que les acteurs impliqués dans ce secteur avaient des gains compris entre 20 000 Fcfa à plus de 50 000 Fcfa mensuellement pour les employés et à plus de 500 000 fcfa pour les détenteurs de lieux de commerce alimentaire de nuit. Aussi, en ce qui concerne le transport informel (taxi-moto) à Bouaké, une étude de Assué *et al* (2024, p. 178) sur les enjeux de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) à Bouaké a dévoilé qu'avant la CAN les chauffeurs de moto-taxis avaient des gains mensuels compris entre 45 000 et plus de 105 000 Fcfa. Alors l'exercice de la valorisation des déchets ménagers génère des revenus allant jusqu'à plus de 150 000 Fcfa par mois. Ce qui voudrait dire que cette activité n'est pas négligeable en termes de gain pour

subvenir à ces besoins. Mais, la grande préoccupation se situe au niveau de la durabilité et de la stabilité de ces activités. Aussi, il est à préciser que ces revenus sont instables et dépendent fortement de la quantité d'objets récupérés au quotidien. C'est pourquoi selon les acteurs investigués, ils utilisent ces revenus pour investir dans d'autres activités ou exercent des activités parallèles en cas de période creuse et en période de faible demande. Ces stratégies leur permettent donc de faire face aux potentielles difficultés que rencontre ce secteur. Par ailleurs, il est à mentionné que les travailleurs de déchets sont livrés à eux-mêmes quant aux nombreux risques encourus au quotidien. Bien qu'ils bénéficient de la Couverture Maladie Universelle (s'ils disposent de la carte CMU et payent régulièrement leur cotisation mensuelle de 1000 par mois) comme tout citoyen ivoirien, aucun traitement particulier ou une prise en charge particulière n'est effectué en cas d'accident de travail et de maladie. Au vu de leur rôle incontournable dans la salubrité urbaine et dans la lutte contre la pauvreté, il incombe aux autorités compétentes de leur apporter non seulement une prise en charge professionnelle mais aussi de s'impliquer dans la structuration du secteur afin d'encourager les acteurs déjà impliqués et d'autres personnes en quête d'emploi à s'y intéresser. Dans une perspective de structuration, les acteurs eux-mêmes en fonction des maillons peuvent se regrouper en association et se faire connaitre officiellement aux politiques publiques dans l'optique que chaque maillon de la chaine de travail puisse bénéficier des fruits des efforts quotidiens. Tout cela dans le but que cette activité de valorisation des déchets ménagers puisse contribuer véritablement à lutte contre la pauvreté à travers un travail décent et à la création de cadre de vie durable et sain de la ville de Bouaké comme inscrit dans les ODD 1,8 et 11.

2.2. Valorisation des déchets ménagers, vecteur de transformation de l'environnement urbain de Bouaké

Les déchets produits dans la ville sont composés de plusieurs types. Il s'agit des déchets biodégradables et les déchets non biodégradables. Les déchets biodégradables les déchets biodégradables qui sont des déchets organiques arrivent à se décomposer facilement contrairement aux déchets ~~solides~~ non biodégradables. L'activité de mise en valeur des déchets part de la récupération à la transformation. Cette action de mise en valeur permet de réduire la quantité de déchets transportés à la décharge et d'améliorer la qualité de l'environnement urbain afin de vivre dans un cadre de vie sain.

2.2.1. Une activité permettant de conservation des ressources naturelles

Le recyclage est une stratégie indirecte de la conservation des ressources qu'elle soit végétale comme minières. En recyclant et en réutilisant les matériaux, la revalorisation des déchets préserve les ressources naturelles. La forte dépendance à une ressource conduit à sa surexploitation. À titre d'exemple, l'utilisation des gaz dans les ménages réduits l'utilisation des bois énergies et du charbon de chauffe. Ici l'utilisation des pneus en lieu et place du bois dans le domaine de la restauration et ou dans les maquis comme tables, permet à la préservation de la nature. La photo n°1 suivante illustre clairement nos propos.

Photo n°1 : des pneus utilisés comme table à Broukro

Prise de vue : *Auteurs, 2025*

Les pneus sont récupérés et sont par la suite recouverts de peinture afin de les rendre plus esthétiques. Ce procédé est vraiment économique et permet d'éviter indirectement la prolifération des moustiques. En effet, quand les pneus usés sont déversés dans la nature, l'intérieur du fait de l'humidité devient des réservoirs de prolifération de l'anophèle, vecteur du paludisme. Il en est de même pour les matériels plastiques. La forte demande en plastique suscite une forte demande et cette exigence obéit à une insuffisance de matière première. Le manque de matière première est à la base de l'augmentation du coût. De ce fait, il aura une pression sur le couvert végétation pour la mise en culture en l'occurrence l'hévéa. La valorisation des déchets permet de réduire la quantité de déchets envoyés en décharge ou incinérés. Cela diminue les émissions de gaz à effet de serre et les polluants toxiques, tout en réduisant la pollution des sols et des eaux souterraines. Les récupérations dans les ménages sont des moyens indirects de tri. Tous les déchets mis ensemble ne favorisent pas une récupération facile une fois dans les décharges ou dans les bacs à ordures. Cette pratique s'inscrit dans une perspective de gestion durable des ressources tout en adoptant des modes de consommation et de production durable (ODD 12). Ainsi, le faite de réutiliser les déchets de la ville de Bouaké permet une gestion durable et résiliente de ladite ville comme inscrite dans l'ODD 11.

2.2.2. La mise en valeur des déchets ménagers, source d'assainissement dans la ville de Bouaké

La ville à l'opposé du rural doit refléter le beau et l'esthétique. Pour cela, plusieurs éléments doivent être pris en compte pour que la ville puisse jouer pleinement ce rôle. L'un des éléments les plus importants est la gestion des déchets. L'assainissement d'une ville part de ce fait. Plus les déchets sont mieux traités, plus la ville garde ses valeurs esthétiques. La photo n°2 en est une illustration.

Photo n°2: Des pneus usés servant de décoration de la devanture d'une maison à Air France

À travers cette photo n°2, le constat est que d'une part la mise en valeur permet d'assainir la ville et d'autre rend la ville plus belle et esthétique. Cette récupération menée par les différents acteurs qui sont soit sur la décharge, soit dans les rues joue un rôle prépondérant dans la gestion urbaine. Au-delà, le passage régulier des pré-collecteurs ambulants permet de faire face au temps long mis par les structures de gestions des ordures dans l'enlèvement de ces ordures à l'échelle des ménages et aussi les ordures jetées sauvagement dans les rues. Ces ambulants, même si tri les déchets mais constitue un maillon clé dans la gestion des déchets ménagers. Sans toutefois le savoir, ces acteurs jouent un rôle nécessaire dans le système de gestion des ordures avec qui les autorités en charge de cette gestion doivent impérativement travailler en synergie. Cette valorisation permet donc de créer un cadre de vie plus sain et durable.

2.2.3. La valorisation des déchets ménagers, un déterminant de lutte contre les incinérations à Bouaké

Les incinérations des ordures ménagères étaient autrefois une pratique courante à Bouaké, contribuant non seulement à la dégradation de la qualité de l'air, mais également à des risques importants pour la santé publique en raison des émissions toxiques qu'elles produisent. Ces émissions incluent des particules fines, des dioxines, et d'autres substances nocives qui peuvent provoquer des maladies respiratoires et cardiovasculaires. Pour remédier à cette situation, des

mesures rigoureuses ont été mises en place. La réglementation stricte interdisant les incinérations non contrôlées a été promulguée et appliquée avec une surveillance accrue. Ces réglementations visent à protéger l'air que les résidents respirent en éliminant les sources principales de pollution liées à la combustion à ciel ouvert. En plus de ces décisions prises, le rôle par moment méconnu que jouent les récupérateurs est très primordial. En effet, ils fouillent les poubelles des ménages, dans les dépôts sauvages d'ordure et bacs. Ils permettent donc de réduire la quantité des ordures dans les rues. La photo n°3 montre des récupérateurs sur un site de dépôt illégal à

Photo n°3 : récupérateurs sur un site de dépôt illégal à Dar-es-salam

Cette photo n°3 met en lumière le travail essentiel des récupérateurs d'ordure dans la ville de Bouaké. Le constat est que des pré-collecteurs sont en train de faire un tri dans un dépôt sauvage d'ordures. Ces pré-collecteurs jouent un rôle crucial dans la gestion des déchets urbains, souvent dans des conditions difficiles. Ils sont sans toutefois le savoir ou par ignorance les premiers maillons de la chaîne de gestion des déchets. Un rôle que par moment les autorités ignorent du fait du manque d'encadrement et de collaboration avec ces derniers.

Leur travail est fondamental pour maintenir la propreté des rues et prévenir les problèmes sanitaires qui peuvent découler d'une mauvaise gestion des déchets.

2.3. Perspective d'amélioration de la gestion des déchets ménagers et d'intégration de la valorisation dans la planification urbaine

2.3.1. *Sensibilisation et formation des ménages au tri des déchets*

Dans l'optique de favoriser une bonne gestion des ordures ménagers, des programmes de sensibilisation et de formation doivent-être mise en place. Le résultat attendu est de former les ménages au tri dès la base de la production des déchets. En fait, une fois les déchets sont mis ensemble, le tri devient une problématique. Ces initiatives ne se contentent pas d'encourager les citoyens à trier leurs déchets, mais elles visent également à améliorer la qualité des matériaux recyclables collectés. Les conditions dans lesquelles travaillent les récupérateurs sont difficiles et désastreuses. En effet, elles sont confrontées aux fortes odeurs de décomposition ainsi qu'aux déchirures des objets tranchants sur les décharges. Les récupérateurs sont donc exposés à de nombreuses maladies qui fragilisent leur état de santé. Ces personnes consacrent toute leur vie à fouiller les points de décharge sans aucune protection corporelle, que ce soit au niveau des mains, du nez et même des pieds. Mais, quelques soit la catégorie de déchets qui est en face du récupérateur, elle présente de potentiels risques à cause de sa provenance, les conditions du milieu et également les transformations que subit le déchet. Le tri dès la production du déchet pourrait-être une solution fiable et protéger ceux-ci.

2.3.2. Formation des travailleurs de déchets, une stratégie innovante

Investir dans la formation continue des travailleurs du secteur des déchets et des entrepreneurs est une stratégie essentielle. En renforçant leurs compétences et en encourageant l'innovation, ces formations contribuent à une gestion plus efficace des déchets, favorisant ainsi la transition vers une économie circulaire. De plus, l'introduction de système de collecte sélective et de centres de tri modernes est cruciale pour optimiser le processus de recyclage. Ces infrastructures permettront une meilleure séparation des matériaux recyclables, améliorant ainsi leur valorisation. Enfin, pour garantir le succès des initiatives de gestion des déchets, l'engagement de toutes les parties prenantes est indispensable. Les gouvernements locaux, les entreprises, les ONG et les citoyens doivent collaborer, partager leurs ressources et assumer leur responsabilité collective dans la gestion des déchets. Ensemble, ces actions sont essentielles pour créer des communautés plus durables et

résilientes (création d'emploi décent, lutte contre la pauvreté, consommation et production responsable) préservant ainsi notre environnement (cadre de vie sain) pour les générations futures comme inscrit dans les ODD 1, 8, 11 et 12 .

2.3.3. Une implication des autorités compétentes dans la valorisation des déchets ménagers

Les autorités publiques et compétentes doivent s'impliquer davantage dans le circuit de récupération jusqu'à la transformation des déchets ménagers. Il s'agit pour eux de mener des actions concrètes pour mettre en place de nouveau système de gestion des déchets et une réglementation rigoureuse. La planification et la mise en œuvre des projets de valorisation des déchets requièrent une approche globale et progressive. Les stratégies de valorisation devraient prévoir des volets de traitement avec toutes les entreprises prenantes, les interactions avec elles et la collecte. Dans ce contexte, l'État doit procéder à la mise en place d'une réglementation institutionnelle de valorisation des déchets ménagers. Les autorités chargées de la salubrité urbaine devraient envisager la création des centres d'enfouissement techniques (CET) qui sont des décharges modernes dans les villes au sein des villes.

Apres la collecte, les déchets ménagers ne devraient plus être la cause de désagrément pour la population. Ils devraient être acheminés directement vers ces centres pour un tri sélectif avant transformation. Cependant, il faut mettre en place des techniques adaptées au traitement efficace des déchets. La mise en décharge s'effectuera dans les centres d'enfouissement techniques (CET). Chaque ville ou commune devrait disposer de ce type d'équipement avec les techniques de récupérations, il restera toujours des déchets irrécupérables à stocker dans les conditions de sécurité. En effet, les centres d'enfouissements techniques devraient être réalisés sur des terrains, en tenant compte de la structure et la texture de ces sols, afin d'éviter l'infiltration du lixiviat. Ainsi faudra-t-il réaliser un système de drainage pour les eaux de ruissellement en cas de forte pluie. Ainsi, les CET devraient être redimensionnés pour une durée de vie longue allant jusqu'à 20 à 25 ans car celle de Bouaké est en phase terminale.

Pour qu'il y ait une gestion durable et encourager le travail des récupérateurs, les autorités compétentes à travers la Mairie, l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) et la structure MOYA doivent travailler en synergie et disposer les bacs à ordures en fonction des types de déchets déjà trié dans les ménages. Mais la difficulté majeure est les ménages ne sont pas formés et sensibiliser à ces stratégies innovante pour une gestion durable des déchets. Il s'agit d'une routine si cela n'existe pas. Le constat est que les bacs à ordures qui existants regroupent tous types de déchets.

3. Discussion

La valorisation des déchets ménagers s'inscrit au croisement d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux, particulièrement dans les villes africaines confrontées à une urbanisation rapide et à une gestion inefficace des déchets. À Bouaké, cette activité reste majoritairement informelle, mais elle contribue, à divers niveaux, à la réduction de la pauvreté, à l'assainissement urbain et à la préservation des ressources naturelles. Les résultats de cette étude montrent que la valorisation, bien qu'encore mal structurée, représente une réponse concrète à des défis sociaux majeurs comme le chômage ou la précarité urbaine. Toutefois, cette dynamique reste entravée par plusieurs limites : l'absence d'organisation de la filière, le manque de reconnaissance des récupérateurs, et l'insuffisance de mécanismes d'intégration dans la planification urbaine. Ces constats rejoignent ou s'écartent de plusieurs travaux dans la littérature, qu'il convient d'examiner de manière critique pour mieux cerner les perspectives d'amélioration à l'échelle locale.

Quant à la création d'emploi et de la lutte contre la pauvreté, les résultats de l'étude sont identiques à ceux de G. NKULA NSINDU *et al* (2023, p.22), qui pensent que valoriser les déchets ménagers, est non seulement une solution idoine pour lutter contre l'insalubrité qui règne dans les villes mais aussi, la valorisation vient transformer les déchets ménagers en matière première ou ressource à réutiliser tout en générant de l'emploi. Le traitement des déchets organique passe donc d'une logique de déchet à une logique de produit (A. Mahat, 2008, p.5). À Bouaké, nos enquêtes ont permis de révéler que l'activité de valorisation des déchets ménagers emploi 102 acteurs et génère des revenu allant jusqu'à plus de 150 000 Fcfa mensuellement. Cependant, G. Mahama (2022, p.116) indique qu'il y'a une floraison d'acteurs dans la valorisation des déchets dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 5ème. Il ajoute que la valorisation des déchets offre de grandes opportunités économiques pour les secteurs publics, privés et la création de plusieurs métiers du déchet. Mais, les activités se déroulent surtout dans le secteur informel (G. Mahama, 2022, p.116). Pour lui, même ces activités entrent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et le chômage à travers les revenus générés, les prix de vente sont différenciés et sont fixés selon l'acheteur (G. Mahama, 2022, p.119). En effet, chaque élément récupéré à son prix. Cette monopolisation du prix des objets récupérés par les acheteurs rend perdant les récupérateurs dans la chaine de valeur. Allant plus loin, il mentionne que les acteurs sont confrontés à plusieurs de types de pathologies liées à la manipulation quotidienne des déchets ménagers. Selon lui, le paludisme, le choléra, la typhoïde sont autant de maladies que rencontre fréquemment ces

acteurs (G. Mahama, 2022, pp.113-114). Allant dans le même sens, J. K-B. Possilétya et al (2019, p.10) ont révélé dans une étude sur les risques sanitaires liés aux déchets ménagers dans la commune d'Anyama que 66 % des personnes interrogées ont signalé avoir contracté au moins une fois le paludisme, la diarrhée, l'IRA, l'anémie, la dermatose, la sinusite, le rhumatisme, l'ulcère.

Ainsi, en donnant une importance à la maîtrise de la composante des déchets, S. O. Aloueimine (2006, p.35), montre que la composition des déchets permet d'améliorer et d'envisager la mise en place des filières de valorisation des matières recyclables. Pour lui, la valorisation et la connaissance du travail des déchets peut jouer un rôle significatif dans la lutte contre la pauvreté grâce à la chaine de valorisation qui par de la collecte à la transformation. Sur toute la chaine, des revenus sont générés et permet aux acteurs qui s'y adonnent d'avoir des emplois. Cette observation est similaire au notre. Dans la chaine de travail de valorisation des déchets à Bouaké, tous les acteurs impliqués ont des revenus leur permettant de subvenir à leur besoin, même si ces revenus sont différenciés et sont fonctions de l'activité exercé dans ce domaine. Mais, ces acteurs sont exposés à plusieurs difficultés qui freinent l'exercice de l'acticité. C'est sans doute dans ce contexte que K. Kouassi (2013) cité par A. P. Ayemou (2018, p.31), mentionne que la connaissance de la composition des déchets ménagers est cruciale pour plusieurs raisons qui sont d'ordre économique, techniques et sanitaire. En effet, il précise que cette connaissance facilite les choix des techniques pour la valorisation des déchets. Pour ce faire, le traitement des déchets biodégradables est séparé de celui des déchets non biodégradables. Mettant l'accent sur la valorisation des déchets, ANSES (2019, p.31) estime que toute pour opération de valorisation des déchets organiques, ceux-ci sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autre fins. Les activités de valorisation des déchets ménagers génèrent des externalités positives. Dans ce contexte, F. Todor (1996 p.70), explique que la réutilisation des déchets ont des effets positifs sur la réduction des gaz à effet de serre, principalement par la récupération de l'énergie, de l'eau et des matériaux utilisés pour fabriquer ces produits. Cette affirmation est similaire à nos résultats. Le constat est que, à Bouaké les pneus usés sont utilisés comme support dans les certains maquis et restaurants en lieu et place des bois. Cette technique lutte contre la déforestation. Allant plus loin, l'auteur ajoute qu'augmenter la quantité de déchet récupéré permet à la fois de poser une action concrète pour améliorer l'environnement urbain, par une augmenter du taux de collecte et la diminution des déchets

déversés à la décharge et fournir de l'emploi à une masse de population vivant dans des conditions précaires.

Vu le rôle capitale que joue la valorisation des déchets ménagers, plusieurs défis sont à relever pour une intégration véritable de la valorisation dans la gestion urbaine. Dans son étude sur la gestion déchets ménagers dans la ville d'Abidjan, K. C N'goran (1993, p. 11) propose qu'il faudrait accroître les actions de sensibilisation des populations, mettre en place une réglementation communale en matière d'hygiène publique. Il ajoute également qu'il faut organiser des actions de formation permanente pour le personnel en charge de gestion des déchets. En allant plus loin, il ajoute que les autorités doivent réduire les déchets entrant en décharge tout en mettant l'accent sur la valorisation et créer des activités économiques avec impact sur l'agriculture. Pour maitriser le tri des déchets dans les bacs, K. C N'goran (1993, p. 11) propose de transformer les décharges en des décharges contrôlées. Ces résultats sont similaires aux nôtres.

Conclusion

Il ressort de cette étude que les activités de valorisation des déchets dans la ville de Bouaké présentent des enjeux socio-économiques et environnementaux. Ces activités permettent non seulement de subvenir aux besoins des différents acteurs en procurant de l'emploi, donc lutter contre la pauvreté à travers les revenus qu'elle généré, mais aussi contribue à l'assainissement de la ville. Au-delà de ce rôle économique, la valorisation des déchets ménagers à Bouaké a des effets environnementaux significatifs. Elle permet de lutter contre l'épuisement des ressources naturelles, améliore de la qualité de vie et la préservation l'espace urbain. En réduisant les décharges sauvages et en optimisant le traitement des déchets, la ville peut protéger son environnement et favoriser la biodiversité. Ces bénéfices socio-économiques et environnementaux démontrent l'importance de poursuivre et d'améliorer les initiatives de valorisation des déchets. En investissant dans des technologies de traitement avancées et en sensibilisant la population, Bouaké peut devenir un modèle de gestion durable des déchets pour d'autres villes en développement. Toutefois, il est à retenir que ce secteur à Bouaké manque d'une structuration cruciale et d'encadrement, les acteurs exercent encore dans l'informel, dans la précarité avec des risques sanitaires énormes et plusieurs pathologies rencontrées. Malgré que cette activité génère des revenus allant jusqu'à 150 000 Fcfa pour les acteurs, il s'observe une inégalité de revenus dans la chaine de valeur au profit des acheteurs et transformateurs. Il incombe donc aux autorités compétentes (Maire,

ANAGED, et toutes les parties prenantes) de travailler en synergie, s'impliquer dans la structuration et l'organisation tout en corrigeant les déséquilibres observés dans l'activité afin qu'elle puisse jouer son rôle socio-économique et environnemental dans une perspective de développement durable.

Références bibliographiques

ALOUEIMINE Sidi Ould, 2006, méthodologie de caractérisation des déchets ménagers à Nouakchott (Mauritanie) : contribution à la gestion des déchets et outils d'aide à la décision, Thèse de Doctorat en Chimie et Microbiologie de l'Eau, Université de Limoges, 195 p.

ANSES, 2020, *Programme de travail 2020*, Maisons-Alfort Cedex, France, 61 p.

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, GUY Matthieu Ettien Afforo, 2024, « Enjeux socio-économiques de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) à Bouaké en Côte d'Ivoire » In Ahôhô, n°32, pp. 168-180.

AYEMOU Anvo Pierre (2018), Gestion des déchets ménagers et dégradation de l'environnement urbain à Daloa (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire), Thèse de doctorat unique en géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Banque mondiale, 2018, la gestion des déchets au cœur du développement durable, https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2018/09/20/what-a-waste-an updated-look-into-the-future-of-solid-waste-management , 6p, consulté le 27 Février 2025

DIABAGATE Souleymane, KONAN Kouamé Pascal, 2018, « Gestion des ordures ménagères dans la ville de Bouaké, source d'inégalités socio-spatiales et environnementales », In Retssa, Vol. 1, No. 2, pp. 126 -142

GBOCHO Ohoueu Didier, OUREGA Dago Dibertet, 2020, L'économie circulaire : une opportunité face à la problématique de la gestion des ordures ménagères dans le district d'Abidjan, Abidjan, Côte d'Ivoire, 117p.

GUY Matthieu Ettien Afforo, KOUAKOU Adjoa Mauraine-Fabienne et KOFFI Brou Émile, 2022, « Commerce alimentaire de nuit et condition de vie des populations dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire) », In Revue de Géographie de Ouagadougou, Numéro spécial, pp.32-43.

JICA, 2022, Profil de 2022 en Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, Rapport annuel 2022, 86 p.

KOUASSI Konan, 2013, « Vulnérabilité environnementale et sanitaire liée à la gestion des ordures ménagères à Aboisso », In le journal des sciences sociales, n°10- Décembre 2013, pp 65-79.

MAHAMA Gabriel, 2022, Gestion des déchets ménagers (solides) et impacts socio-sanitaires dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 5éme, Mémoire de Master II en Géographie, Université Yaoundé 1, Cameroun, 180 p.

N'GORAN Kouassi Cyriaque (1993), « Gestion des déchets ménagers dans la ville d'abidjan », In Bulletin du CIEH, n°94, pp 3-12

NKULA NSINDU Guylain, KONGOLO TSHISUAKA Benjamin, KUDIA KUBANZA KATEMBO Aimé, 2023, « Impact des déchets ménagers sur l'environnement et la santé dans la périphérie de Kinshasa, RDC », In African Scientific Journal, Vol : 3, Numéro 16, pp 148-172

POSSILÉTYA Julie Koné-Bodou, KOUAMÉ Victor Kouamé, DOUKOURÉ Charles Fé, YAPI Dopé Armel Cyrile, KOUADIO Alain Serges, BALLO Zié et SANOGO Tidou Abiba, 2019 « Risques sanitaires liés aux déchets ménagers sur la population d'Anyama (Abidjan-Côte d'Ivoire) », In VertigO, Vol 19, n° 1, pp. 1-23.

TODOR Félicia, 1996, La contribution du secteur informel à l'offre des services publics : Étude de cas sur les activités informelles de collecte et de récupération des déchets à Abidjan, Côte d'Ivoire, Mémoire de Master, Université du Québec, montréal, département de science politique, 121 p.

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994

DJE Yao Lopez
Université Alassane Ouattara, Bouaké,
Côte d'Ivoire
Discipline : Histoire
Spécialité : Histoire économique et Sociale

Résumé

La Côte d'Ivoire, au lendemain de son accession à l'indépendance, a mis en place une politique économique basée sur l'agriculture extensive héritée de la colonisation. De 1960 à 1973, l'économie ivoirienne était à la hausse, poussant les spécialistes du monde des finances à qualifier cette évolution économique de « miracle économique ivoirien ». Cependant, à partir de 1973, une crise économique surgit et engendre des problèmes, mettant l'économie ivoirienne dans une situation calamiteuse jusqu'en 1994 avec l'avènement de la dévaluation comme solution. L'objectif de cette réflexion est de revenir sur les politiques de l'État de Côte d'Ivoire dans la gestion des finances publiques pendant la crise économique qui a secoué le pays entre 1973 et 1994. Notre approche méthodologique repose, essentiellement, sur la collecte de source documentaire. Il s'agit d'évoquer à la lumière des théories de gouvernance socioéconomique en Côte d'Ivoire**,** les facteurs, l'impact de la crise économique et la dévaluation du franc CFA sur les finances publique.

Mots clés : Crise économique, Côte d'Ivoire, finances, gestion.

Abstract:

Côte d'Ivoire, following its independence, implemented an economic policy based on extensive agriculture inherited from colonization. From 1960 to 1973, the Ivorian economy was on the rise, leading financial specialists to describe this economic development as the "Ivorian economic miracle." However, from 1973 onwards, an economic crisis arose and caused problems, putting the Ivorian economy in a calamitous situation until 1994 with the advent of devaluation as a solution. The objective of this reflection is to review the policies of the State of Côte d'Ivoire in the management of public finances during the economic crisis that shook the country between 1973 and 1994. Our methodological approach is based, essentially, on the collection of documentary sources. It is a question of evoking, in the light of the theories of socioeconomic

governance in Côte d'Ivoire, the factors, the impact of the economic crisis and the devaluation of the CFA franc on public finances.

Keywords: Economic crisis, Côte d'Ivoire, finance, management.

Introduction

La Côte d'Ivoire, nation d'Afrique de l'Ouest a connu un parcours économique marqué par des épisodes de prospérités et de crises. Après avoir acquis, dans la douleur, son indépendance, en 1960, elle a connu un développement socioéconomique spectaculaire qualifié de « miracle économique ivoirien » dû aux cours relativement importants des matières premières agricoles, notamment, le café et le cacao dû au coût élevé du baril sur le marché mondial. Dans cette période joyeuse des années 1960 et 1970, le pays était considéré comme un modèle de développement grâce à ses exportations de café et de cacao, deux ressources qui ont alimenté sa croissance. Cependant, à partir de 1973, la Côte d'Ivoire a entamé une descente économique qui a culminé dans les années 1990 avec de graves crises financières et des tensions sociales et depuis 1980, la Côte d'Ivoire oscille entre crises socioéconomiques et recherche de solutions. Pour parvenir à une solution économique durable et harmonieuse préalable à toute amélioration sociale, les autorités ivoiriennes choisissent le libéralisme, mais elles n'ont pas exclu l'intervention de l'État. Dans son intervention, l'État donc a joué un rôle majeur comme agent économique, comme l'indique, le Ministère du Plan (1968, p. 4.) : « Il est institué une catégorie d'entreprises publiques dites « société d'État » destinées à favoriser la mise en valeur des richesses de la nation. Ces sociétés dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière, ont pour unique actionnaire l'État ». Ces entreprises, à partir de 1973, connaissent des difficultés dues à la mauvaise gestion des deniers publics et de la baisse du coût des matières premières agricoles. Pour redresser ces entreprises et propulser le développement économique en Côte d'Ivoire, l'État met en place des politiques de développement économique drastiques. Dès lors, quel est le rôle de l'État dans la crise économique subie par la Côte d'Ivoire de 1973 à 1994 ? La méthode d'étude a consisté à faire l'inventaire des sources et de la documentation relative à la question, à les exploiter, puis à recouper les informations collectées en les passant au prisme de la critique historique. Ainsi, la présente étude a pour objectif de mettre en évidence les facteurs de cette crise économique, le rôle de l'État dans la gestion des finances publiques, en Côte d'Ivoire de 1973 à 1994 et l'impact de la dévaluation sur les finances publiques.

1. Les facteurs de la crise économique en Côte d'Ivoire

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la crise économique, en Côte d'Ivoire. Au nombre de celles-ci il y a le contexte économique de 1973 et la chute des cours des matières premières agricoles et l'impact de l'endettement.

1.1. Le contexte économique en Côte d'Ivoire avant 1973

La Côte d'Ivoire a obtenu son indépendance en 1960, sous la direction de Félix Houphouët-Boigny, qui est devenu le premier président du pays. Avant l'indépendance, l'économie ivoirienne était, largement, dominée par les intérêts coloniaux français, qui avaient mis en place des infrastructures au service de l'exploitation des ressources. Après l'indépendance, Houphouët-Boigny a adopté des politiques favorables à la croissance économique qui ont contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'un des pays les plus prospères de la sous-région durant les décennies.

Avant 1973, l'économie ivoirienne reposait, principalement, sur l'agriculture, avec le café et le cacao comme principales cultures d'exportation. Sous le régime de Houphouët-Boigny, des efforts considérables ont été faits pour moderniser l'agriculture et diversifier l'économie. L'État a mis en place des politiques de soutien aux agriculteurs, notamment, par le biais de subventions, de programmes de formation et d'infrastructures rurales. Les « vingt glorieuses » (P. Hugon, 2003 : 105) d'après l'indépendance (1960-1980) étaient caractérisées par un taux de croissance annuel moyen du PIB de l'ordre de 7 %. Celui-ci est passé de 130 milliards de F CFA en 1960 à 1900 milliards en 1979 (P. David., 2000 : 64].

Cette prospérité économique ininterrompue et soutenue a ainsi permis à la Côte-d'Ivoire de mener une politique économique et sociale particulière. Entre 1967 et 1970, avec le premier plan économique, le gouvernement ivoirien a expérimenté une stratégie d'industrialisation basée sur la substitution des importations. Il s'agissait de les limiter en leur substituant des produits fabriqués, localement, et, donc de gagner en indépendance. Mais du fait, notamment, des capacités d'absorption limitées du marché intérieur, cette stratégie fut un échec. En outre, comme les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires ont augmenté sur la période, le niveau global des importations n'a, finalement, pas, véritablement, baissé. Elles ont, seulement, changé de nature (D. Attebi, 2011, :43).

Les performances économiques ivoiriennes sont, donc, explicables par la hausse du cours des matières premières agricoles sur le marché mondial (la Côte-d'Ivoire devient en 1978 le premier

producteur mondial de cacao). La valeur ajoutée de la production agricole est, ainsi, passée de 69,4 milliards de F CFA en 1960 à 1 028 milliards de F CFA en 1985. De même, la valeur des exportations agricoles est passée sur la même période de 39,3 à 294,4 milliards de F CFA (P. David, 2000 : 67). La Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial de cacao et l'un des principaux producteurs de café. Ces cultures étaient et demeurent des piliers de l'économie ivoirienne, fournissant des emplois à des millions de personnes et générant des revenus substantiels, pour l'État. (D. Attebi, 2011, :44)

En plus du cacao et du café, des efforts ont été faits pour développer d'autres cultures de rente comme l'hévéa (pour le caoutchouc) et le palmier à huile, ainsi que des cultures vivrières essentielles pour l'autosubsistance nationale. Entre 1960 et 1973, la Côte d'Ivoire a connu un taux de croissance économique parmi les plus élevés d'Afrique, souvent, autour de 7 à 8 %, par an. Cette croissance a été alimentée par l'augmentation des exportations agricoles mais, également, par des investissements étrangers et une politique économique pragmatique qui promouvait la stabilité et l'attractivité du pays. Malgré ces avancées économiques, des disparités sont apparues. La croissance rapide n'a pas toujours bénéficié équitablement à toutes les couches de la population, et des tensions ethniques ont commencé à se profiler, exacerbées par la politique de nationalisme ivoirien promue par le régime de Houphouët-Boigny.

Durant cette période, le pays s'est ouvert sur l'extérieur en accueillant les capitaux étrangers. L'État jouait un rôle important comme investisseur en se substituant au secteur privé par la création de sociétés publiques ou parapubliques et en absorbant les diplômés (aussi bien dans ces sociétés que dans l'administration). C'est aussi une période durant laquelle, l'État emprunte sur les marchés internationaux notamment pour financer de grands projets (quoique peu rentables) tels que des complexes sucriers agro-industriels (J.-L. Chaléard, 2000 :49). Enfin, l'État a aussi mis en place certaines infrastructures (écoles, routes, équipements sociaux).

1.2. La chute des cours des matières premières agricoles et l'impact de l'endettement

Dès l'accession à l'indépendance, en 1960, la Côte d'Ivoire, sous la direction de Félix Houphouët-Boigny, avait fait le choix du libéralisme économique. A cet effet, B. Contamin ; A. Y Faure (1990 : 56) atteste : « l'État a choisi pour son développement la voie de l'économie libérale et y restera attaché ». Dans cette politique libérale, l'État intervient dans le capital des entreprises. Comme le soulignent O. J. F. Komenan et D.F. Soro (2024 : 8) : « On a longtemps parlé de miracle ivoirien et effectivement pendant dix-huit années (voire dix-neuf), la Côte d'Ivoire a

privilégié avec succès la croissance de son Produit Intérieur Brut de l'ordre de 6,5% par an en volume de 1960 à 1978. Après vingt années de développement, la Côte d'Ivoire apparait comme un pays à revenu intermédiaire dans le classement de la Banque Mondiale (revenu par tête de 1.150 dollars en 1980, 2e rang en Afrique noire après le Gabon) ».

Cependant, les crises pétrolières de 1973 et 1979 ont provoqué une conjoncture économique difficile. Cette situation a eu un impact négatif sur la vente des matières agricoles ivoiriennes sur le marché international. Cette conséquence négative a ralenti l'économie ivoirienne. Ce ralentissement s'est matérialisé par une situation macroéconomique peu reluisante dans presque tous les secteurs d'activité. Malgré toutes ces conséquences et la baisse drastique de l'économie du pays, les pouvoirs publics ne renoncent pas à leur politique d'emprunts et d'investissements. Dans les causes internes, il a été question de besoins financiers provoqués par la chute brutale des cours du café et du cacao en 1978. (B. Contamin ; A. Y. Faure 1990 : 56). Le manque à gagner devait être comblé par les emprunts extérieurs. En 1983, les conséquences de la grande sécheresse ont accru également ceux-ci du fait qu'il fallait satisfaire les urgences. Il s'est agi d'alimenter le pays, surtout, la capitale économique en électricité pour permettre aux entreprises de travailler dans de bonnes conditions et, régulièrement les ménages : pour cela, il y a eu l'achat de turbines. Ces dépenses étant imprévues, les pouvoirs publics ont dû trouver de l'argent pour les payer et c'est, encore, le recours au crédit et à l'extérieur. (R. Boussou, 2016 : 25).

Selon R. Boussou, il y a eu le renchérissement des prix des produits importés ; ce qui a engendré au niveau des investissements des pouvoirs publics, un besoin supplémentaire de fonds pour combler la hausse liée à l'inflation ; ceci a constitué ainsi un autre problème financier supplémentaire. C'est pour éviter que cette inflation ne ronge les avoirs du pays qu'après la remontée du cours du café et du cacao en 1977, remontée qui a procuré d'importants revenus aux pouvoirs publics par le biais de la Caisse de Stabilisation, que ceux-ci ont procédé à un vaste programme d'investissement. En effet en 1977, les avoirs de la Caisse de Stabilisation qui ont été de 54 milliards de francs C.F.A. en 1976, sont montés à 239 milliards de francs. Afin d'éviter de perdre une bonne partie de cette somme, à cause de l'inflation, les pouvoirs publics ont pensé l'investir avant que l'inflation ne fasse son effet. C'est ce qui a expliqué en partie cette politique d'investissement entreprise aux lendemains de la hausse brutale du cours du café et du cacao. (R. Boussou, 2016 : 25).

Au plan national, les programmes d'investissements volontaires ont été mal conçus. Cette mauvaise conception a joué un rôle majeur dans l'endettement des pouvoirs publics. En effet, certains projets d'utilité publique n'ont pas, toujours, généré les flux monétaires souhaités. Initiés pendant la période de décollage industriel, ces projets ont été, en partie, responsables de l'endettement du pays. Il s'agit de la politique d'industrialisation, des projets de développement de palmiers à huile et de cocotiers, des projets de Kossou et de San-Pedro et un projet colossal de 10 sucreries. (R. Boussou, 2016 : 25). En plus, les autorités politiques ivoiriennes ont initié des projets pharaoniques et de prestige : un hôpital international de cent lits à Yamoussoukro, le doublement du pont Houphouët Boigny, un aéroport international pour 200 millions de dollars, le prolongement de l'autoroute qui mène à Yamoussoukro, une école supérieure d'agriculture… (L. E. Settie, 2012 : 24.) Toutes ces mesures mises en place par les pouvoirs publics ont entraîné, dans la période (1978-1993), un déséquilibre financier. Les prix de produits agricoles, notamment le café et le cacao se sont effondrés. Le café et le cacao, principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire ont été les premiers à être atteints avec des prix divisés par 3,5 après le pic de 1977 et la recette d'exportation subit une descente vertigineuse entre 1973 et 1982 (B. S. Méité, 2009 :254). Selon Gilles Durufle, « La sévère crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis 1980, dont la première manifestation a été la dégradation de la balance des paiements courants après 1978 a été fréquemment présentée comme la fréquence de la détérioration de l'environnement international (deuxième choc pétrolier, baisse des cours des matières premières), notamment, le retournement de la baisse des termes de l'échange ». (G. Duruflé, 1988 : 89).

La baisse des termes de l'échange entre 1976 et 1977, ont poussé les pouvoirs publics à utiliser les excédents de la C.S.S.P.P.A pour les investissements et ensuite la possibilité donnée à la Côte d'Ivoire d'accroître ses emprunts. Malheureusement, dès 1978, tout a changé. La baisse des cours mondiaux du café et du cacao a, fortement, perturbé les activités industrielles, en raison de la perte du pouvoir d'achat des populations, de la réduction des ressources des pouvoirs publics et de la contraction du marché intérieur. Il s'en est suivi une forte diminution de l'investissement, dans le secteur manufacturier) qui est tombé d'un montant estimé à 154 milliards de francs C.F.A. en 1980, à 95 milliards de francs C.F.A. en 1983, soit une baisse de 56,6 % en valeur réelle (Banque Mondiale, 1987). Les difficultés ont été aggravées par la sécheresse de 1983 qui a entraîné la chute de la production d'électricité et par une récession économique mondiale qui a provoqué une contraction des marchés d'exportation traditionnels. Il en a résulté une véritable

crise de l'industrie ivoirienne (N. Bamba, B. Contamin, M. Koulibaly, 1992 :16). Face à ces différentes crises, l'État met en place une politique pour rehausser l'économie ivoirienne, déjà, moribonde.

2- Le rôle de l'État dans la gestion des finances publiques en Côte d'Ivoire de 1973 à 1994.

Pour contrer la crise économique, l'État initie une politique pour la gestion des finances publiques en instaure les programmes d'ajustement structurel (PAS) en privatisant les entreprises publiques ivoiriennes.

2-1- L'instauration des programmes d'ajustement structurel (PAS)

L'État, lorsqu'il conçoit son budget, compte aussi bien sur les impôts directs et indirects, que sur les taxes qui touchent les importations et les exportations. Toutefois d'autres sources non fiscales de prélèvements existent, les excédents de la Caisse de Péréquation comme ceux de la Caisse de stabilisation, des caisses des Établissements Publics Nationaux et des cotisations sociales. Ces recettes sont utilisées en théorie pour financer le personnel de L'État, les services de prestations sociales, les 15 budgets généraux de fonctionnement et d'investissement, les dépenses annexes et les comptes spéciaux, les opérations exceptionnelles du Trésor public, et les structures autonomes de l'État, les indemnités de départ volontaire à la retraite (N. Bamba, B. Contamin, M. Koulibaly, 1992 :15).

La Côte-d'Ivoire a connu, jusqu'à présent, trois plans d'ajustement structurel depuis 1981. Ces plans étaient bâtis sur un calendrier explicite faisant succéder à deux plans généraux déflationnistes des plans plus sectorialisés de relance, l'objectif étant, alors, après un examen de passage en 1986, d'obtenir une croissance auto-entretenue et équilibrée à moyen et à long terme. Malheureusement, la conjoncture a été têtue. Si l'examen de passage a été réussi, pour des raisons exogènes (la bonne tenue du marché du café/cacao en 1983-1986), la relance est, actuellement, impossible, les caisses de l'État étant vides. (M.-F. Jarret, F.-R. Mahieu, 1991 : 46). L'État ivoirien procède à la mise en place des programmes d'ajustement structurel (PAS).

Ainsi, la première période, l'État ivoirien a pris de sévères mesures pour réduire les déficits par compression de la demande, c'est-à-dire le contrôle de la masse monétaire et du crédit (imposition de plafonds annuels aux créances intérieures nettes du secteur bancaire sur les secteurs public et privé). Il a procédé, également, à la limitation des dépenses de fonctionnement, en particulier, des salaires de la fonction publique, réduction des dépenses d'investissement, la

réduction et suppression de certaines subventions (riz, services publics). Il y eu la création ou l'extension de certaines taxes, par mobilisation de recettes supplémentaires par la remise en ordre des finances publiques (inventaire des dettes, réorganisation du secteur public et parapublic, mise en place de procédures de contrôle financier, diminution du déficit du secteur public). (M.-F. Jarret, F.-R. Mahieu, 1991 : 47)

Au plan d'ajustement sectoriel industriel est associé un plan énergétique dans le but de réhabiliter la société ivoirienne de raffinage (sir) et la société de l'énergie électrique de Côte-d'Ivoire (EECI). En fait, le plan industriel est limité (la Côte-d'Ivoire joue la carte de l'agriculture de rente) et peu glorieux (pour un plan libéral) ; dans la mesure où le taux de change fixe, inhérent à la zone franc, oblige à réaliser une dévaluation déguisée grâce à une surtaxe à l'importation et une prime à l'exportation. Dans le secteur agricole, le plan de relance a eu pour objectifs d'optimiser la contribution de l'agriculture à la croissance, d'augmenter les revenus ruraux et de réduire les disparités régionales. Il s'agit, donc, de rétablir les termes de l'échange en faveur de l'agriculture et de créer les conditions de modernisation de ce secteur. Les principales mesures sont les suivantes.

Dans la première phase de l'ajustement structurel, de 1981 à 1984, les finances publiques se sont améliorées. Le déficit consolidé du secteur public est passé de 11,6% du PIB en 1981 à 2,8% du pш en 1984. Les transferts de l'État aux entreprises publiques semblent pouvoir être réduits à moins de 1 % du PIB, pour la fin des années 1980. (M.-F. Jarret, F.-R. Mahieu, 1991 : 47)

En 1990, le Gouvernement ivoirien a mis en place un programme de stabilisation et de relance qui a réussi à inverser la tendance à la détérioration de la situation budgétaire, malgré la baisse persistante des prix mondiaux des produits agricoles. À l'aide d'un contrôle très strict des dépenses, les dépenses courantes non salariales du secteur public sont passées de 261 milliards de FCFA en 1989 à 208 milliards en 1990. En outre, malgré une détérioration de 7 % des termes de l'échange et la récession qui en a résulté, le déficit du compte courant a maintenu 10 % du PIB. Un Programme Économique à Moyen Terme (PEMT) a été adopté et couvre la période 1991-1995. L'objectif de ce programme est de rétablir les grands équilibres financiers, d'assainir le secteur financier, d'améliorer la compétitivité et de valoriser les ressources humaines. (N. Bamba, B. Contamin, M. Koulibaly, 1992 :22). L'état ivoirien décide de se séparer de certaines de ses entreprises dites SODE pour améliorer les finances publiques.

2.2. La privatisation des entreprises d'État

La Côte d'Ivoire a connu une transformation économique majeure, durant les années 1980 à 1994, période marquée par une politique de privatisation de nombreuses entreprises publiques. Cette approche s'inscrit dans un contexte global de réforme économique et d'ajustement structurel, souvent, promue par les institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque mondiale. Dans les années 1970, la Côte d'Ivoire affichait une forte croissance économique, mais à partir de la décennie suivante, le pays a été confronté à une crise économique sévère. La baisse des prix des matières premières, la mauvaise gestion des ressources et la montée de la dette extérieure ont incité le gouvernement à reconsidérer son modèle économique. En 1981, le pays engage un processus de dévaluation de sa monnaie et adopte des mesures d'ajustement structurel. La politique de privatisation était motivée par plusieurs facteurs :

Efficacité Économique : Le gouvernement ivoirien croyait que la privatisation des entreprises publiques conduirait à une meilleure gestion et à une augmentation de l'efficacité opérationnelle. Réduction du Déficit Budgétaire : En vendant des entreprises, le gouvernement espérait générer des revenus immédiats et alléger la charge financière des subventions aux entreprises publiques. Attractivité pour les Investissements Étrangers : Une économie ouverte et, partiellement, privatisée était perçue comme plus attrayante pour les investisseurs étrangers. La privatisation des entreprises en Côte d'Ivoire s'est opérée à travers plusieurs étapes : Identification des Entreprises à Privatiser : Les secteurs ciblés incluaient l'agro-industrie, les télécommunications, et l'énergie. Mise en Place d'un Cadre Légal : Des lois ont été adoptées pour faciliter la vente d'actifs d'état. Vente aux Enchères et Appels d'Offres : La plupart des entreprises ont été cédées par le biais de procédures d'appel d'offres, parfois, critiquées pour leur manque de transparence. Partenariats Public-Privé : Dans certains cas, des entreprises ont été privatisées tout en conservant une part de participation de l'État.

Les résultats de cette politique ont été ambivalents : Amélioration de l'Efficacité : Certaines entreprises privatisées ont, largement, amélioré leur performance et leur rentabilité.

Exclusion Sociale : D'autres ont entraîné des pertes d'emplois, et les modifications structurelles ont exacerbé certaines inégalités sociales. Ressources Financières pour l'État : Les revenus générés par les ventes ont été, partiellement, réinvestis dans des projets d'infrastructure. Critiques et Controverses : Les critiques des privatisations ont fait état d'une « braderie » des ressources nationales et d'un manque de transparence dans le processus de vente.

Pour de nombreux pays en développement, les années 1980 ont été marquées par la crise de l'endettement et le manque de capitaux. En revanche, les années 1990 se caractérisent, jusqu'à présent, par la reprise des apports de capitaux privés. Les pays à revenu intermédiaire, en particulier, bénéficient d'un afflux rapide de capitaux d'investissement venus de l'étranger. L'investissement étranger direct et l'investissement participatif de portefeuille ont augmenté à un rythme annuel moyen estime 44 % (Banque mondiale 1994, :192). L'investissement prive est devenu la première source de financement pour l'ensemble des pays en développement. La part de l'investissement privé dans les flux de ressources nets agrégés vers ces pays est passée de tout juste, 6 % en 1980 à environ 40 % en 1993 (Banque mondiale 1994 : l70).

Dans un sens général, privatiser c'est rétrocéder au secteur privé une activité gérée par le secteur public. Nous nous limiterons, ici, à la privatisation de la fraction du secteur public que constituent les entreprises publiques, entités dotées d'une certaine autonomie dans le cadre du statut juridique de la « personnalité morale ». L'entreprise publique n'a pas d'existence juridique en droit ivoirien. Elle regroupe plusieurs catégories d'entreprises qui ont pour caractéristique commune l'intervention de I 'État, mais selon des modalités et des degrés divers. Dans la conception extensive que nous adopterons ici, au noyau dur que constituent les sociétés dont 1'État détient la majorité du capital, sont ajoutés d'une part les Établissements Publics Nationaux (EPN) qui sont des personnes morales de droit public et n'ont, donc, pas la forme de société, et d'autre part les sociétés où l'État est un actionnaire minoritaire. La privatisation peut prendre plusieurs formes, qui se distinguent, notamment, par l'ampleur de la rétrocession (B. Contamin, 91). Dissoudre une entreprise publique, c'est, à première vue, désengager 1'Etat d'une activité productive et laisser l'initiative privée en assurer la gestion. En réalité ce transfert n'est qu'une possibilité qui peut ne pas se concrétiser. Entre 1977 et 1980, 15 Sociétés d'État sur les 39 existantes ont été dissoutes. Interprétée par la quasi-totalité des observateurs comme un vaste mouvement de privatisation, cette restructuration ne s'est, en fait, pas traduite par un essor correspondant du secteur privé, loin s'en faut. Certaines activités ont, purement, et simplement, disparu (riz, production bovine, aménagement régional), d'autres étant reprises par des services administratifs (gestion des participations publiques, recherche agricole). I1 était, donc, abusif de qualifier de privatisation l'ensemble des dissolutions.

C'est la forme la plus classique de privatisation : l'État cède à des personnes privées la fraction du capital social qu'il détient, dans une société. Ce transfert de propriété est supposé

correspondre, ipso facto, à un transfert de pouvoir au profit d'un opérateur privé. Or certaines cessions d'actions peuvent n'avoir aucune portée sur la gestion de l'entreprise. C'est, notamment, le cas lorsque la participation de l'État est minoritaire. La privatisation n'est alors qu'une opération financière, dont le but est de générer des recettes publiques et, éventuellement, de susciter la mobilisation de l'épargne privée. La plupart des privatisations récentes correspondent à ce cas de figure : COSMIVOIRE (huiles), FILTISAC (sacs d'emballage), CAPRAL-NESTLE (Nescafé) sont des sociétés privées dans lesquelles l'État avait une participation inférieure à 33 % du capital et qui fonctionnaient comme des sociétés, entièrement, privées.

3. L'impact de la dévaluation sur les finances publiques

La répétition des facteurs économiques et politiques a abouti le 2 janvier 1994 à la dévaluation du franc CFA. Cette dévaluation a eu des conséquences sur l'économie ivoirienne.

3.1. Les effets de la dévaluation sur les matières premières

La dévaluation a eu d'énormes conséquences sur les matières premières agricoles. Cette dévaluation a, également, un impact sur la balance des paiements. Celle-ci des paiements courants permet de déterminer si un pays vit au-dessus de ses moyens. Par exemple, si celle-ci est déficitaire, le pays est contraint d'emprunter. Ce qui risque, à terme, de poser de sérieux problèmes dont celui de la dévaluation de la monnaie nationale. En effet, la balance des paiements courants est l'ensemble des importations et des exportations de marchandises en valeur. (N. Agbohou, 1999 : 115). Les Pays de la Zone Franc ont une balance des paiements, structurellement, déficitaires. (N. Agbohou, 1999 :115). Ce déficit provoque des difficultés économiques pour les pays de la zone franc. Ces problèmes économiques obligent ces pays à accepter la dévaluation. Ainsi, vu les difficultés financières des pays africains de la zone franc, le ministre français Michel Roussin, soulignait ceci le 11 janvier 1994 : « des efforts étaient perceptibles, mais il était devenu inévitable d'arriver à cette dévaluation. On n'avait pas le choix. C'est l'analyse qu'ils ont fait eux-mêmes. Le commerce extérieur des États membres était chroniquement déficitaire : leurs dettes ne faisaient que s'accroître et la France ne pouvait plus à elle seule faire face. Les chiffres sont là pour le prouver. » (N. Agbohou, 1999 :127).

Ainsi, la dévaluation une fois accomplie, a eu impact sur l'économie africaine, en général et ivoirienne, en particulier. Le prix producteur du café a connu une augmentation de 30 % et celui du cacao de 20 %. Le prix bord champ du coton et du caoutchouc, a également, augmenté de 50

%. Le salaire public moyen augmente de 10 %. Le salaire minimal industriel augmente de 10 %. Contrôle de prix sur le riz (15 % de hausse), le sucre, l'eau, l'électricité, le gaz, le loyer, les transports, les médicaments, les manuels scolaires, le téléphone, les cigarettes. (S-E. Akiko, F. Bourguignon, 1995 :743). La dévaluation a fait progresser la compétitivité dans la mesure où elle entraîne un accroissement du prix des produits importés supérieure à celle des coûts de production des biens locaux qui peuvent les remplacer. Malheureusement, il est difficile d'observer, directement, l'évolution des coûts de production, et, donc, celle de la compétitivité. Force est alors de recourir à des informations indirectes (P. Guillaumont, J. S. Guillaumont, 1997, :453) Le prix d'un bien importé contient, en effet, une part de coûts de transport et de commercialisation dont la hausse moindre que celle des devises ne traduit pas un moindre gain de compétitivité. Les gains de compétitivité impliquent, donc, de tenir compte de ces politiques en vue d'apprécier, à partir de l'évolution des prix à la consommation. Par ailleurs, la hausse des prix à la consommation des biens locaux ne traduit pas, pour une évolution donnée du prix à la frontière des produits importés, une perte de compétitivité. Au contraire, plus les biens locaux sont substituables aux biens importés, plus la hausse de leur prix doit se rapprocher de celle des biens importés. Elle peut même lui être supérieure si à la suite de la dévaluation, en raison de la baisse de leur pouvoir d'achat, les consommateurs substituent des biens locaux de moindre qualité et, initialement, moins chers aux biens importés (S. Doghri, 1997 :19). La hausse du prix des biens échangeables à la suite de la dévaluation n'a pas été la même dans les divers pays de la zone franc, en raison de décisions de politique économique qui ont affecté le prix de certains de ces biens et ont été différentes d'une union monétaire à l'autre et ainsi qu'à l'intérieur de chaque union : changements de politiques fiscale et douanière et mesures réglementaires de contrôle des prix des biens échangeables. Il a pu en résulter des divergences entre l'évolution du véritable taux de change réel et celle du taux de change effectif réel (H. Gerardin, : 264). Aussi toute analyse de l'effectivité de la dévaluation comparaison du cas du principal pays de chacune des deux unions, le Cameroun et la Côte-d 'Ivoire.

3.2. L'impact de la dévaluation sur les finances publiques

La dévaluation du franc CFA, en 1994, a permis à l'économie ivoirienne de se redresser nettement. Elle a permis d'avoir de nouvelles possibilités de croissance, à long terme, et de réduction de la pauvreté et l'amélioration du budget de l'État. Les finances publiques des pays de la zone franc, en général, et celles de la Côte d'Ivoire sont, directement, affectées par la

dévaluation du franc CFA. En effet, le rendement des taxes perçues sur les importations, et, pour une moindre part sur les exportations ont augmenté. Le volume de l'aide extérieure est majoré en franc CFA car de nombreux engagements financiers sont pris en monnaies étrangères. En contrepartie les charges de remboursement de la dette extérieure sont accrues, en franc CFA. (H. Geradin,1994, p.266). Aussi, la hausse des prix consécutive à une dévaluation du franc CFA diminue la valeur réelle des encaisses liquides des agents économiques qui s'efforcent, pour les plus favorisés d'entre eux, de les reconstituer par une compression de leurs dépenses de consommation. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de moitié par rapport au franc français (1 franc français pour 100 francs CFA contre 50 jusque-là dans chacun des pays de la zone, CFA). (Précis, 1998 :2). Grâce à la dévaluation les objectifs macroéconomiques de la zone dans son ensemble, pour 1994-96 ont été atteints et la Côte d'Ivoire a été l'un des pays qui a obtenu les meilleurs résultats économiques, affichant un taux de croissance du PIB de 7 %, tant en 1995 qu'en 1996.

Cette performance a résulté, en grande partie, des politiques adoptées qui ont visé à libéraliser l'économie et contenir les dépenses publiques. (Précis, 1998 :2). La dévaluation a, également, eu un impact sur les activités bancaires. Elle pousse les banques à réorienter leurs activités. La Banque a, donc, consacré d'importantes ressources à l'évaluation des mesures à prendre pour soutenir le pays après la dévaluation, ce qui a permis à ses services d'être bien préparés le jour où celle-ci a eu lieu. Elle a, également, renforcé son assistance technique aux institutions régionales pour faciliter la transformation de l'Union monétaire ouest-africaine (l'UMOA) en une union économique et monétaire (l'UEMOA). Son assistance technique à la gestion du secteur public et au renforcement des capacités a été particulièrement, cruciale au cours des dix dernières années (Précis, 1998 :3). La Banque doit profiter de cette ouverture et fournir l'assistance technique nécessaire pour aider les autorités à déterminer les changements de politique propres à faire reculer la pauvreté sans, pour autant réduire, sensiblement, la croissance du PIB. Elle doit, également, aider le gouvernement à choisir des indicateurs pouvant faire l'objet d'un suivi approprié. (S. Doghri, 1997 :19). La dévaluation du franc CFA a amélioré, parfois, très sensiblement, la compétitivité des producteurs de la zone franc, ce que des années de politique d'ajustement structurel n'avaient réussi à faire. Ces premiers résultats sont nets dans le domaine de l'agriculture et ouvrent la voie à une forte relance des productions, qu'elles soient destinées au marché africain ou au marché mondial. Cette augmentation ne suffira, cependant, pas à placer les

économies africaines de la zone franc sur la voie d'un développement durable sans une croissance, encore, plus rapide des productions industrielles. (S. Doghri, 1997 :19).

Conclusion

La crise économique en Côte d'Ivoire de 1973 à 1994 a été marquée par une série de difficultés qui ont, profondément, affecté la gestion des finances publiques. Pendant cette période, la conjoncture économique mondiale, notamment, la crise pétrolière, a conduit à une récession économique qui a révélé les faiblesses structurelles de l'économie ivoirienne, jusqu'alors perçue comme un modèle de croissance. Face à la dégradation des finances publiques, le gouvernement a adopté des politiques d'ajustement structurel sous le contrôle des institutions financières internationales. Ces réformes ont cherché à rationaliser les dépenses publiques, à optimiser les ressources et à relancer la productivité. La période de 1973 à 1994, donc, a été cruciale pour la Côte d'Ivoire, car elle a mis en lumière les enjeux liés à la gestion des finances publiques face à une crise économique. Cette crise a montré l'importance d'une gouvernance économique solide ainsi que la nécessité d'un développement durable capable de résister aux chocs mondiaux. Depuis cette crise, la politique de remédiation mise en place par l'État continue d'influencer les politiques économiques de la Côte d'Ivoire aujourd'hui.

Références bibliographiques

Périodiques et articles de revue

AKIKO Suwa-Eisemann, BOURGUIGNON François, 1995, « Dévaluation et compétitivité en Côte d'Ivoire » *Revue économique*, volume 46, n°3, pp.739-749.

BAKOUMA Jean, 1999, « Dévaluation du franc CFA et exportations des bois des pays africains de la zone franc » *Revue région et développement*, n°10, pp 152-170.

BAMBA Ngalaiijo, CONTAMIN Bernard, DIOMANDE Kunvaly, K0ULIBAL.Y Mamadou 1992, « crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire », *GIDIS-CI Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales Côtes d'Ivoire*, ORSTOM Abidjan Petit-Bassam, pp.10-23

BOUSSOU Rike Daniel Marie-Fereole, 2016, « La récession ivoirienne (1980-1993 », *SIFOE*, pp.22-35

CHALEARD J.L, 2000, « Les derniers carrés de chocolats, la fin d'un système économique politique en Côte d'Ivoire », *Afrique Contemporaine*, n°193, janvier-mars, p.45-55

GUILLAUMONT Patrick, GUILLAUMONT Jeanneney, 1997, « De l'effectivité de la dévaluation des francs CFA, quelques enseignement tirés du Cameroun et de la Côte d'Ivoire », *Revue économique*, volume 48, n°3, pp 451-46

JARRET Marie-France, Mahieu François-Régis, 1991, « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire ». *Tiers-Monde,* tome 32, n°125, 1991. pp. 39-62

SETTIE Louis Edouard, 2015, « La caisse autonome d'amortissement et l'économie ivoirienne 1960-1980 », *SIFOE*, pp.213-226

Ouvrages généraux

AGBOHOU Nicolas, 1999, *le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*, Paris, Éditions Solidarité Mondiale, 315 p.

ATTEBI Dadié Modeste, 2011, *du miracle économique à la crise politique en Côte d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan, 68 p.

CONTAMIN Bernard, *Entreprises publiques et désengagement de l'Etat en Côte-d'Ivoire*, 19 p.

CONTAMIN Bernard, FAURÉ Y.-A., 1990, *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. Histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala, 369 p.

DOGHRI Sehl, 1997, *Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le commerce extérieur des pays de l'Afrique de l'Ouest,* DESS INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE, Université Claude Bernard Lyon I, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques 24 p.

DURUFLÉ Gilles, 1988, *L'ajustement structurel en Afrique*, Paris, Karthala, 205 p.

GERARDIN Hubert, 1994, *la zone franc : La dynamique de l'intégration monétaire et ses contraintes*, Paris, l'Harmattan, 447 p.

GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)

BAMBA Mansé,

Université de Bondoukou, Bondoukou, Côte d'Ivoire

Géographie Urbaine

Destinataire : KOUASSI Moulo Elysée

Résumé

Située au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, la ville de Bondoukou fait face à une urbanisation rapide qui exacerbe des inégalités socio-spatiales. Cette contribution a pour objectif d'identifier les défis puis proposer les perspectives pour un développement inclusif de la ville de Bondoukou. Les techniques utilisées pour cette étude sont la recherche documentaire, l'enquête de terrain, l'entretien qualitatif et les analyses cartographiques. Les résultats montrent une répartition inégale des infrastructures et des services publics, avec une concentration des ressources économiques et sociales dans certains quartiers centraux. Cependant, les zones périphériques souffrent d'un manque d'accès aux services essentiels, notamment l'éducation, la santé et le transport. Ces inégalités sont amplifiées par une planification urbaine déséquilibrée et une faible coordination entre les acteurs publics, privés et communautaires. L'adoption d'une gouvernance participative et inclusive est nécessaire afin de réduire les inégalités spatiales et favoriser un développement harmonieux de Bondoukou.

Mots clés : Bondoukou, Côte d'Ivoire, Défis, Développement Inclusif, Gouvernance Socioéconomique.

Abstract

Located in the northeast of Côte d'Ivoire, the city of Bondoukou is experiencing rapid urbanization that is exacerbating socio-spatial inequalities. This urban growth presents major challenges for socioeconomic governance. Urban dynamics, resource distribution, and territorial governance mechanisms are significant drivers of disparities. The current territorial governance of Bondoukou is characterized by centralized

decision-making and the marginalization of peripheral populations in planning processes. This paper aims to highlight the challenges and identify pathways toward inclusive development for the city. The methods used for the study include literature review, field surveys, qualitative interviews, and cartographic analysis. The findings reveal an unequal distribution of infrastructure and public services, with economic and social resources concentrated in certain central neighborhoods. Meanwhile, peripheral areas lack access to essential services such as education, healthcare, and transportation. These inequalities are worsened by unbalanced urban planning and weak coordination among public, private, and community actors. Adopting participatory and inclusive governance is necessary to reduce spatial inequalities and promote harmonious development in Bondoukou. These findings and recommendations offer prospects for a more equitable and sustainable territorial management—key to the socioeconomic stability and well-being of Bondoukou's population.

Keywords: Bondoukou, Côte d'Ivoire, Challenges, Inclusive Development, Socioeconomic Governance

INTRODUCTION

La gouvernance socioéconomique est un facteur clé pour promouvoir un développement inclusif et durable (ACBF 2017, p.4). Cette gouvernance sur le développement économique fait sans cesse l'objet d'études sur le plan international. Au moment où l'Agenda 2063 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) commencent à produire des résultats, la bonne gouvernance reste un sujet important pour les pays africains (Stratégie 2030, 2021, p.3). De nombreuses études ont montré que la mauvaise gouvernance est l'un des freins au développement en Afrique (Al Bassam, 2013 ; ACBF, 2016 et 2017, p.5). Il est donc indispensable pour l'Afrique d'améliorer ses systèmes de gouvernance et d'exploiter ce que la communauté internationale peut offrir pour promouvoir la bonne gouvernance. Par ailleurs, plusieurs villes africaines sont confrontées à des problèmes complexes liés à l'urbanisation rapide et aux inégalités socioéconomiques.

Bondoukou, ville située au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Gontougo, illustre bien ces enjeux. Malgré sa forte potentialité économique, son patrimoine culturel et à ses activités agricoles, cette ville secondaire est confrontée à une urbanisation non planifiée, une pression démographique croissante et des infrastructures insuffisantes. Ces facteurs accentuent

les inégalités sociales et limitent l'accès aux services de base, rendant urgent un renforcement de la gouvernance locale.

Face à la stagnation du développement, l'analyse de l'organisation de l'espace socioéconomique de Bondoukou s'impose avec acuité. Ces constats conduisent à s'interroger sur le potentiel de la gouvernance socioéconomique dans l'avènement d'un développement socioéconomique inclusif et durable.

L'objectif de cet article est d'analyser la gouvernance socioéconomique, en identifiant les défis socioéconomiques et en proposant des perspectives pour un développement inclusif et durable de la ville de Bondoukou.

Cet article s'articule autour d'une méthodologie, des résultats, d'une discussion et une conclusion.

1.METHODOLOGIE

Pour mener à bien cette étude, la méthodologie utilisée comprend la localisation de la zone d'étude d'une part et d'autre part la méthode.

1.1. Localisation de la zone d'étude

Située au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Gontougo, Bondoukou est une ville secondaire. Elle s'étend sur une superficie de 153,06 km^2 à 412km de la capitale économique, Abidjan. Son paysage urbain est composé de (14) quatorze quartiers sur lequel vit une population de 141 568 habitants (RGPH, 2021) (Carte 1 ci-dessous). Limitée au Nord par les sous-préfectures de Sorobango et Yezimala, à l'Ouest par les sous-préfectures de Tabagne et Sapli-Sepingo, enfin au Sud par Assuéfry et Transua, cette position fait de Bondoukou un carrefour et lieu de toute synergie commerciale et agricole.

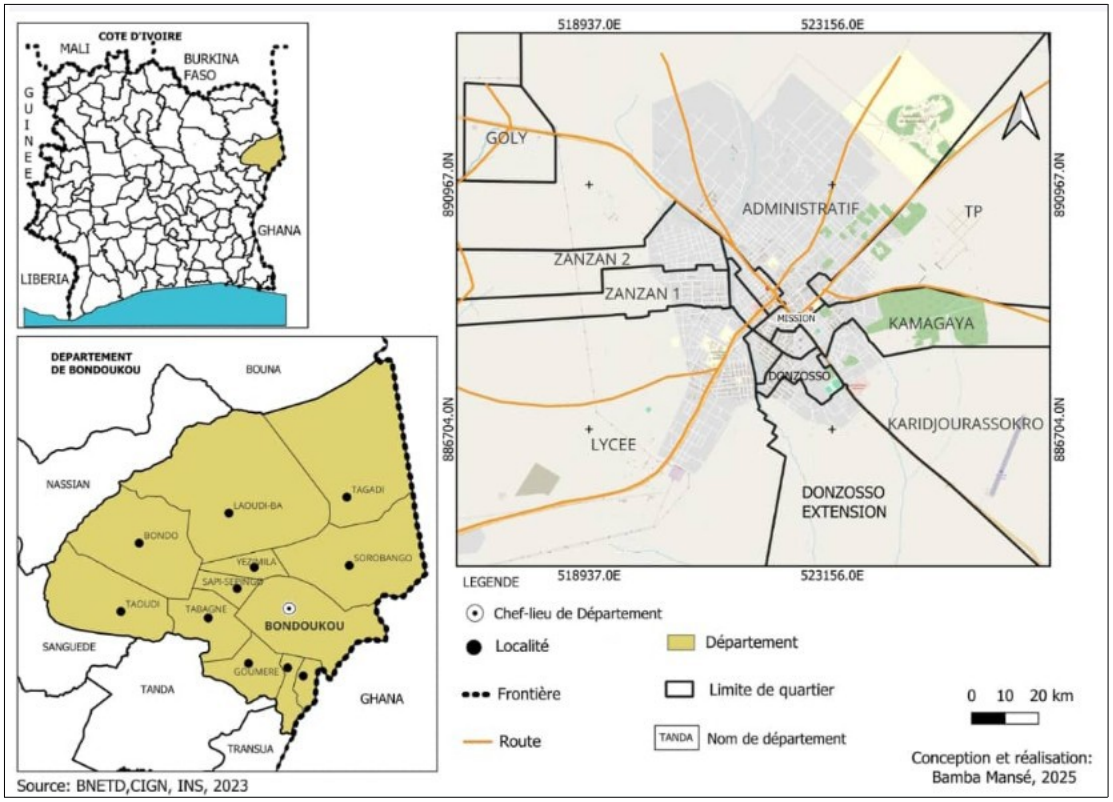

Carte 1 : Localisation et présentation de la ville de Bondoukou

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2025

1.2. Méthode utilisée

La méthodologie utilisée pour cette étude repose d'abord sur une recherche documentaire relative à la question de gouvernance économique et développement inclusif et durable pour comprendre les cadres théoriques et les contextes locaux. Ensuite, une observation directe a été utile pour mieux identifier les problèmes auxquels sont confrontés la ville. Puis, un entretien a été organisé avec 08 autorités locales issues du conseil régional et de la mairie, un questionnaire administré à 32 individus composés de commerçants, transporteurs, agriculteurs, populations. Enfin, les Systèmes d'Information Géographique ont été utilisés pour visualiser les dynamiques territoriales afin de produire des cartes thématiques.

Le modèle d'analyse utilisé pour cette étude est l'analyse systémique dont le modèle de Sagittal. Ce modèle permet de visualiser et d'analyser un problème complexe, en intégrant différentes variables et leurs interactions dans un système. Ce système intègre plusieurs acteurs dont la population locale, les autorités, le secteur privé, les organisations de la société civile pour une gestion concertée des ressources et des défis de la ville. Il met l'accent sur le développement durable, en tenant compte des aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Ce

système appliqué à la gouvernance socioéconomique de la ville de Bondoukou, identifie les défis et propose des perspectives du développement inclusif. Cependant, la gouvernance socioéconomique qui devrait soutenir le développement de Bondoukou est un élément inhibiteur du système. Ainsi, l'explication de la gouvernance socioéconomique répond à la problématique du développement inclusif et durable de la ville à travers le modèle sagittal comme le présente la figure 1.

Le commerce est l'un des moteurs de développement socio-économique et spatial de la sous-préfecture de Bondoukou (Gogbé, 2009, p.65). Ce modèle est axé sur l'interconnexion des dimensions sociales, économiques et environnementales. Il vise à créer une ville où la croissance économique profite à toute la population, en préservant les ressources et en favorisant le bien-être de la population. Ce modèle sagittal permet de répondre aux enjeux du développement inclusif et durable de Bondoukou d'abord en intégrant des dimensions sociales et économiques, puis en mettant l'accent sur la participation citoyenne, la transparence et la responsabilité des acteurs et en veillant à ce que la croissance économique profite à tous et enfin en protégeant l'environnement.

La gouvernance socio-économique, dans une perspective de développement inclusif et durable des villes, fait face à des défis majeurs, mais offre également des perspectives intéressantes à travers ce modèle systémique de sagittal, qui est axé sur l'interconnexion des dimensions sociales, économiques et environnementales. Ce modèle vise à créer une ville où la croissance économique profite à tous (Gogbé, 2019, p.106), tout en préservant les ressources et en favorisant le bien-être de la population de Bondoukou. Les résultats de cette étude nous en diront plus sur la gouvernance socioéconomique pour un développement inclusif de la ville de Bondoukou.

Les composantes du système sagittal pour le cas de la gouvernance socioéconomique de Bondoukou est composé de sept (7) sous-système : (1) le système de gouvernance (Institutions locales : Conseil régional, mairie, administrations publiques, autorités locales), (2) les composants sociaux (Caractéristiques démographiques), (3) les composants économiques (Agriculture, petites entreprises, artisanat local, infrastructures économiques et les investissements privés et publics), (4) les composants environnementaux (Terres agricoles, les ressources en eau, l'environnement) , (5) les composants culturels et institutionnels (Traditions et coutumes locales, l'éducation et formation, l'inclusion sociale), (6) les composantes technologiques (Accès à la technologie, accès à internet) et (7) les composants de gouvernance

globale (partenariats internationaux, partenariats avec des organisations internationales, relations entre les autorités locales et l'État central) qui interagissent entre eux.

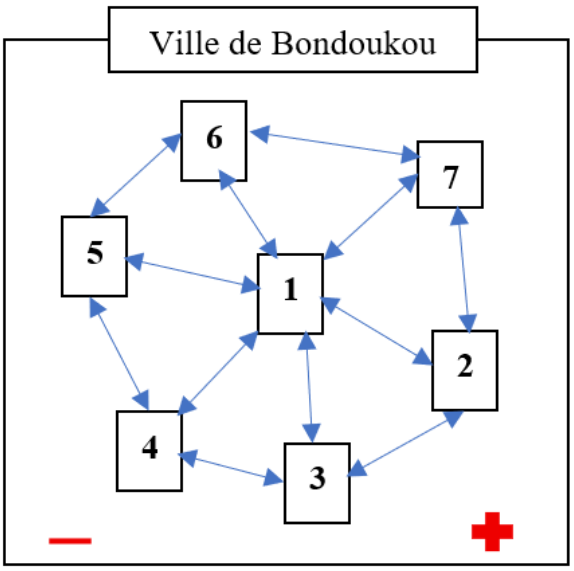

Figure 1 : Modèle Systémique Sagittal appliqué à la gouvernance socioéconomique de Bondoukou

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2025

Dans ce système, si l'interaction est positive alors cela suppose que la transparence et la participation citoyenne sont acceptées et augmentées par les autorités locales. Par conséquent, cela améliorera la confiance de la population et renforcera la mise en œuvre des politiques publiques, favorisant ainsi la création d'un environnement favorable pour l'investissement privé et l'extension des infrastructures. Cependant, cette interaction peut être négative créant une rétroaction. Dans ce cas, l'inefficacité dans la gestion des ressources et la pauvreté persistante des populations entraîneront une fragmentation sociale et des tensions locales. Cela peut nuire à la gouvernance et freiner les investissements et la coopération.

Ce modèle systémique de Sagittal appliqué à la gouvernance socioéconomique de Bondoukou montre une interaction entre plusieurs éléments que sont la gestion des ressources locales, les infrastructures économiques, la participation citoyenne et la gestion des inégalités. Ces facteurs intégrés créent un cercle vertueux de développement, mais si que des faiblesses sont observées dans un domaine, cela peut perturber l'ensemble du système.

2.RESULTATS

Les résultats de cette étude s'organisent en deux (02) axes. Le premier consiste à l'identification des défis à relever. Le second propose des perspectives pour que la ville de Bondoukou vit un développement inclusif et durable.

2.1. Identification des défis de la gouvernance socioéconomique à Bondoukou

Bondoukou est confrontée à plusieurs défis, en matière de gestion des ressources, de pauvreté, et d'inégalités spatiale. Ces problèmes découlent de l'inefficacité des politiques locales, du manque d'infrastructures, ainsi que de la mauvaise gestion des ressources publiques.

En effet, une gouvernance socioéconomique efficace, transparente et inclusive est indispensable pour lever les obstacles au développement et améliorer la qualité de vie des populations de Bondoukou. Ces enjeux peuvent être surmontés pour garantir une gouvernance socioéconomique inclusif et durable de Bondoukou.

De manière générale, la gouvernance socioéconomique renvoie à la manière dont les ressources et les services sont gérés à l'échelle locale pour promouvoir un développement durable et inclusif. Selon Akin (2021, p.15), la gouvernance socioéconomique implique une gestion participative, la transparence, l'imputabilité et la prise en compte des besoins des populations dans les processus décisionnels.

2.1.1. Inégalités socioéconomiques et pauvreté

La ville de Bondoukou fait face à des défis liés à la gestion des fonds publics et au manque de participation citoyenne. Bien vrai que la ville se développe rapidement, Bondoukou fait face à une gestion inefficace des ressources publiques, entraînant ainsi une mauvaise allocation qui compromet les projets de développement, comme l'a souligné Bobo (2020, p.20) que la mauvaise gestion de la gouvernance entraîne des disparités entre les quartiers urbains, et entre les quartiers urbains et les zones rurales, les premiers étant mieux desservis. La gestion locale est inefficace en raison de la corruption et du manque de contrôle de l'action publique. À Bondoukou, ce phénomène influence la répartition des richesses locales et la qualité des services publics, contribuant ainsi aux disparités sociales.

Malgré sa position géographique stratégique, Bondoukou demeure confrontée à des inégalités socioéconomiques marquées. L'accès aux services essentiels tels que l'eau potable, l'assainissement et l'éducation est limité, notamment dans les zones périphériques tels que Zanzan 1 et 2, quartier Soro guillaume, Goly, Dozonsso extension et Kadjoulasso.

Quant à la pauvreté, Thérèse (2018) souligne que c'est l'un des principaux facteurs qui entravent le développement inclusif dans les villes africaines. À Bondoukou, la population urbaine pauvre reste largement exclue des bénéfices d'un développement bien géré. Ce

phénomène résulte d'une gouvernance socioéconomique inefficace et d'une mauvaise gestion des ressources naturelles et financières.

2.1.2. Participation citoyenne insuffisante

La participation citoyenne est l'un des fondements d'une gouvernance socioéconomique réussie. Pourtant, à Bondoukou, comme dans de nombreuses autres villes ivoiriennes, la participation des citoyens dans la gestion de leur environnement reste faible. Akin (2021) rappelle que les décisions prises à l'échelle locale sont souvent éloignées des préoccupations réelles des populations. Les citoyens n'ont pas toujours la possibilité de participer aux processus décisionnels, et cela crée un sentiment d'aliénation. Les autorités locales ne consultent pas systématiquement les habitants dans la planification des projets de développement, ce qui conduit à une mauvaise appropriation des projets et, dans certains cas, à leur échec.

2.1.3. Problèmes d'infrastructures et de services de base

Bondoukou souffre également d'un déficit majeur en termes d'infrastructures. Le manque d'infrastructures routières, d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la santé dans certains quartiers comme Route Abeman, Ancien et nouveau corridor, quartier TP et périphériques est un problème récurrent (photo 1).

Photo 1, 2 et 3 : Principaux axes routiers dégradés dont voie principale du grand marché et voie Bondoukou-Sorobango non entretenu et entrecoupé à divers endroits par des nids-de-poule.

Cliché : BAMBA M, Jan 2025.

Selon De Graaf (2019), une gouvernance efficace passe par le développement d'infrastructures de base pour améliorer la qualité de vie des habitants et encourager un développement inclusif. À Bondoukou, des investissements dans des infrastructures adéquates et une gestion locale bien coordonnée pourraient améliorer significativement la situation.

2.2. Perspectives pour un développement inclusif et durable de Bondoukou

Selon les Objectifs de Développement Durable (ODD), le développement inclusif et durable vise à garantir une croissance économique qui profite à tous, en préservant l'environnement et en promouvant la justice sociale (Stratégie 2030, 2021, p.5).

Le positionnement transfrontalier, la diversité culturelle et le potentiel culturel et artisanal de constituent de véritables atouts pour la transformation des modes de gouvernance, de planification urbaine et de la valorisation de la ressource humaine pour garantir le développement inclusif de la ville de Bondoukou. Cependant, cette transformation doit être au cœur de la politique locale et baser sur l'équité, la participation citoyenne et la cohérence territoriale. Pour atteindre objectifs, quatre leviers stratégiques ont été dégagé pour cette étude.

2.2.1. Mise en place d'un cadre de gouvernance participative et inclusive

Selon Bobo (2020, p.20), la démocratie participative permet de renforcer la légitimité des décisions prises et d'assurer que les besoins de tous les groupes sociaux, y compris les plus marginalisés, soient pris en compte. Dans un contexte marqué par une forte hiérarchisation sociale et un poids des autorités traditionnelles, la participation citoyenne reste largement symbolique et consultative, montrant que l'un des principaux défis de la gouvernance urbaine à Bondoukou est l'exclusion ou la sous-représentation des groupes marginalisés, que sont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les populations des zones périphériques, dans la prise de décision publique. Cela est un stéréotype de la région qui doit être remédier pour une gouvernance économique de la ville de Bondoukou.

Pour pallier ce stéréotype, il est nécessaire de mettre en place un cadre de gouvernance participative structuré, capable de faire émerger une démocratie locale effective. Cela suppose la création de conseils de quartier fonctionnels, de forums de dialogue multi-acteurs des différents secteurs d'activités et de mécanismes institutionnalisés de redevabilité (budgets participatifs, conférences de restitution des politiques municipales, etc.). Ces outils doivent permettre à l'ensemble des composantes sociales de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets urbains.

Ainsi, l'implication directe des citoyens dans le suivi des investissements communaux, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et de l'équipement

public permettra non seulement une appropriation des politiques locales, mais aussi une gestion plus transparente et plus efficace des ressources publiques de la ville de Bondoukou.

2.2.2. Développement de pôles économiques de proximité : promotion de l'agriculture et de l'économie locale et de l'éducation

L'agriculture est l'activité première de certaines zones périphériques et villages environnants de la ville. Il est donc nécessaire d'encourager les pratiques agricoles durables et de soutenir les agriculteurs par des formations avec des structures telles que CNRA, le Centre Suisse, ANADER et bien d'autres afin de rendre accessible les marchés. De plus, le développement d'autres secteurs comme le tourisme et l'artisanat pourrait diversifier l'économie locale de Bondoukou.

Selon Thérèse K. (2018), une jeunesse formée et employable est un facteur clé du développement économique et social. Il est donc impératif de créer des opportunités pour les jeunes de Bondoukou, notamment par la formation aux métiers d'avenir (technologies, métiers manuels, etc.), ainsi que par l'encouragement de l'entrepreneuriat. L'amélioration de l'accès à l'éducation, en particulier pour les jeunes filles et les jeunes défavorisés, est essentielle pour préparer les générations à participer activement au développement économique de la ville. Des politiques de formation professionnelle et d'insertion des jeunes dans le marché du travail devraient également être mises en place.

2.2.3. Développement de pôles économiques de proximité soutenus par la microfinance et la formation

La ville de Bondoukou présente un potentiel économique sous-exploité, particulièrement dans les secteurs de l'artisanat traditionnel (vannerie, tissage, sculpture), de l'agriculture périurbaine, des petits commerces transfrontaliers et des services à faible capital.

Toutefois, ces secteurs évoluent en majoritairement dans l'informalité, avec un accès limité aux financements, aux marchés structurés, et à la formation professionnelle malgré l'existence de centres de formation (Institut de Formation et d'Education Féminine et autres), plusieurs microfinances et banques.

La création d'un développement de pôles économiques de proximité est importante dans certains quartiers tel qu'un pôle artisanal dans le quartier voie de Soko, un marché

agroalimentaire modernisé à dans le quartier de Koko. Ces pôles économiques doivent s'accompagner d'un accès facilité au crédit à travers des institutions de microfinance communautaire ou des fonds municipaux de soutien à l'entrepreneuriat local, de formations adaptées aux réalités locales, en matière de gestion de petites entreprises, techniques modernes de transformation agroalimentaire, marketing digital, etc., d'un appui à la formalisation des acteurs économiques pour leur inclusion dans le tissu économique.

Cette création constituera une réponse durable à la précarité économique. En effet, cette dynamique permettrait non seulement de créer des emplois durables pour les jeunes et les femmes, mais aussi de réduire les disparités spatiales de développement économique entre le centre-ville et les quartiers périphériques de Bondoukou.

2.2.4. Renforcement de la planification territoriale par une cartographie participative des besoins

Blain Jeffrey (2024) définit la planification urbaine comme le contrôle de l'urbanisation par le pouvoir politique, urbanisation étant entendue au sens ici de la croissance des villes. Cependant, une planification urbaine efficace doit reposer sur la connaissance du territoire de la ville de Bondoukou, sur le plan spatial que social. Bien vrai que la ville de Bondoukou soit le chef-lieu de la région du Gontougo, avec la représentativité de toutes les directions régionales ministérielles, elle manque de données territorialisées sur les besoins en infrastructures et services. Ce déficit nuit à la priorisation des investissements publics et privés, souvent concentrés dans le centre-ville au détriment de la périphérie en expansion.

Le renforcement de la planification est important mais nécessite d'abord l'élaboration d'une cartographie des besoins sociaux prioritaires par quartier, réalisée de manière participative, avec les communautés locales et les services techniques municipaux, des collectivités territoriales (la mairie, le conseil régional, etc). Ensuite, l'intégration d'outils géomatiques (SIG, GPS) est nécessaire pour cartographier et faciliter la localisation des zones affectées par le manque d'eau potable, d'insalubrité, de déficit scolaire ou sanitaire. Enfin, créer un observatoire local, nommé Observatoire Local de la Dynamique Territoriale, qui se chargera d'actualiser régulièrement les données et de faire un rapport mensuel ou trimestriel destiné aux élus locaux, aux citoyens et aux bailleurs.

Cette initiative va permettre d'orienter les investissements vers les zones vulnérables afin de de renforcer la justice spatiale dans la ville de Bondoukou.

2.2.5. Mise en place de partenariats public-privé pour l'amélioration des services urbains à Bondoukou

La capacité de collectivités territoriales de Bondoukou à financer et gérer l'ensemble des services urbains est réduite. Ses services sont la gestion des ordures ménagères, l'éclairage public, l'entretien des voiries principales et secondaires, et l'accès aux services numériques. L'appel et l'implication des partenariats public-privé (PPP) deviennent une voie pertinente pour la modernisation des services tout en impliquant le secteur privé dans la dynamique locale.

Ces partenariats pourraient prendre plusieurs formes. Ce sont : la délégation de service public à des entreprises locales ou régionales ou nationale pour la collecte des déchets et l'entretien des espaces publics. La création de partenariat entre la municipalité et les coopératives d'usagers est nécessaire pour la gestion de marchés et gares routières. Et les projets d'innovation urbaine telle que la création de plateformes numériques avec des start-ups seraient nécessaires pour signaler les dysfonctionnements urbains ou gérer les déchets de Bondoukou.

Néanmoins, la mise en œuvre de ces PPP doit être rigoureusement encadrée. La transparence dans l'attribution des contrats, clauses de qualité de service, évaluation participative, et mécanismes d'arbitrage accessibles aux citoyens doivent nécessairement être au cœur de ce partenariat PPP.

La clé pour un développement inclusif à Bondoukou réside dans une gouvernance plus décentralisée, une meilleure gestion des ressources naturelles, et la promotion de l'innovation dans les secteurs économique et technologique. L'engagement des citoyens et une gouvernance transparente sont essentiels pour renforcer la résilience et la durabilité du développement local.

Les perspectives de développement inclusif de la ville de Bondoukou reposent sur une transformation structurelle de son mode de gouvernance, de son économie locale, de sa planification territoriale et de sa capacité à tisser des alliances stratégiques. Cependant, la mise en œuvre de ces orientations nécessite un engagement fort des autorités locales, un appui technique et financier des partenaires au développement, et surtout, une réappropriation de la ville par ses habitants comme espace collectif à co-construire.

3.DISCUSION

Les résultats obtenus s'inscrivent dans une dynamique de gouvernance souvent caractérisée par une gestion décentralisée, mais insuffisamment connectée aux besoins réels des populations locales. Selon Atta Koffi (1983, p.35), une gouvernance participative est essentielle pour que les populations aient le sentiment d'appartenir aux décisions qui affectent leur quotidien.

Cependant, à Bondoukou, la gestion des ressources reste souvent le fait d'une élite politique, ce qui exacerbe les inégalités et réduit l'efficacité des politiques locales.

Dembélé Ousmane (1999, p.30) souligne que les villes africaines doivent surmonter le déficit de transparence et l'absence de mécanismes de responsabilisation. Ce constat est bien valable à Bondoukou, où les citoyens expriment un manque de confiance envers les autorités locales. Par ailleurs, Yapi Diahou A. (1981, p.241) suggère que pour réduire les inégalités, il est crucial de renforcer les infrastructures publiques et de promouvoir des politiques inclusives qui tiennent compte des spécificités locales.

En outre, les politiques agricoles doivent être repensées pour permettre aux acteurs du secteur de bénéficier d'un accès facilité aux financements et à la formation. Le renforcement de l'éducation et la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes sont des leviers importants pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

CONCLUSION

Cette étude a permis d'analyser la gouvernance socioéconomique, en identifiant les défis socioéconomique et proposant des perspectives pour un développement inclusif et durable de la ville de Bondoukou. Une méthodologie a été utilisée pour mener à bien cette étude. De cette étude, il faut retenir que comme de nombreuses villes de la Côte d'Ivoire, Bondoukou est confrontée à une série de défis qui compromettent sa croissance inclusive et durable malgré son potentiel important pour le développement socioéconomique. Pour relever ces défis, plusieurs perspectives ont été énumérées pour renforcer la transparence, améliorer la participation citoyenne et repenser les politiques d'infrastructures et de développement économique de la ville de Bondoukou. Cependant, la mise en œuvre de ces réformes et valeurs, combinée à un engagement fort des acteurs locaux et nationaux, peuvent faire de Bondoukou un modèle de développement inclusif et durable de la Côte d'Ivoire.

Néanmoins, en renforçant la gouvernance locale, en améliorant les infrastructures de base et en diversifiant l'économie, il est possible de transformer ces défis en opportunités. Un développement inclusif, soutenu par une gouvernance socioéconomique efficace et participative, pourrait contribuer à l'épanouissement de la ville et à l'amélioration du bien-être de ses habitants. La mise en œuvre de ces mesures nécessite une volonté politique forte, une coopération entre les acteurs locaux et nationaux, ainsi qu'un engagement des citoyens eux-mêmes. Cette étude a permis de mettre en lumière l'importance de l'approfondissement de la

gouvernance locale de la ville de Bondoukou. En se fondant sur des pratiques de transparence, de participation et d'équité, ces perspectives mises en œuvre peuvent permettre à la ville de Bondoukou de surmonter les défis actuels et de parvenir à un véritablement développement inclusif et durable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Atta Koffi Lazare, (1975) : Etude des espaces urbains des villes de Côte d'Ivoire par l'interprétation de la photographie aérienne, mémoire de maitrise, Abidjan IGT, 120p.

Atta Koffi Lazare, (1978) : Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et péri-urbain de Bouaké, thèse de Doctorat troisième cycle, EHSS Paris 296p.

Atta Koffi Lazare, (1983) : Urbanisation et spéculation foncière à Bouaké, in Annales de l'Université d'Abidjan, Série G (géographie) ; Tome XIII pp 5-51

Blain Jeffrey, (2024) « Le modèle des super-îlots à Barcelone : un exemple de régénération d'une ville », Géoconfluences, en ligne https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/urbanisme-et-planification-urbaine, consulté le 20 avril 2025.

Bohoussou André Olivier, 2008, Gestion foncière et discipline urbanistique en Côte d'Ivoire : apports et limites du permis de construire, mémoire de Maitrise de recherche en géographie, Université de Cocody Abidjan, 195 pages.

CBF, 2016, Capacity Requirements for the New African Vision Agenda 2063 -"The Africa We Want". Harare: The African Capacity Building Foundation.

Communauté Africaine de Pratiques sur la Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD), 2017, De la Communauté africaine de pratiques sur la gestion axée sur les résultats de développement : Recueil d'études de cas sur la gouvernance et le développement socioéconomique, 65 pages.

Conseil Economique et Social, 2012, Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, En ligne https://www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/B1100696.pdf, Consulté le 30 mai 2025.

CRDI (2020), Stratégie 2030/Un monde plus durable et inclusif, en ligne https://idrc-crdi.ca/sites/default/files/sp/strategie2030.pdf, consulté le 20 avril 2025.

Dembélé Ousmane, (1999) : Evolution des structures spatiales de quartiers et aménagement de l'espace communal, cahier nantais, pp 25-38

Gogbé Téré, Kouassi N'guessan Gilbert, Gnahin GberyClaver, (2018), Aménagement et organisation de l'espace économique d'une ville en crise : cas d'Agboville en Côte d'Ivoire, in Revue Espace géographique et Société marocaine, N° 20/21, 103-127 pages.

Kamagaté Sanaliou, (2012), Décryptage d'un espace polysémique du système urbain abidjanais à travers la gare routière d'Adjamé, Laboratoire Leïdi, N°10, Sénégal, pp. 30-47

Thérèse, K., 2018, Gouvernance et participation citoyenne : défis et enjeux". Revue des Sciences Politiques et Sociales, numéro 45, volume 3, pages 129-140

Yapi Diahou Alphonse, (1981) : Etude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan : l'urbanisation de Yopougon, thèse de Doctorat troisième cycle, 322p.

LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE

ELLA Kouassi Honoré
Université Alassane Ouattara / Bouaké / République de Côte d'Ivoire
Philosophie / Philosophie de la Religion

RESUME

L'aspiration à la bonne gouvernance tant socio-politique, économique, hospitalière qu'universitaire, est une exigence fondamentale et même une permanente mise en demeure des sociétés modernes. Nos organisations sociales se dotent, à l'effet d'une bonne gouvernance, d'instruments, d'actions et d'outils d'évaluations objectifs à même de tracer les sillons de la qualité. Le domaine religieux s'inscrit aussi dans cette logique : tant au niveau des institutions religieuses qu'à l'échelle individuelle du vécu religieux, tant au niveau des religions dites révélées qu'au niveau des religions traditionnelles (africaines), des exigences de bonne gouvernance collective et individuelle s'imposent aux pratiquants. Mais, quel type de gouvernance pourrait conduire de façon efficiente à une bonne gouvernance en religion ? Sur la maquette de cette interrogation principale se joue la possibilité d'un archétype de toutes les gouvernances : quêter entre les principes rationnels scientifiquement collectés avec en prime les exigences de suivi-évaluation d'une part et, de l'autre, la réalité plastique de la dimension spirituelle tendant à l'irrationnalité mystique du sujet humain qu'il s'agit de gouverner. Suivre, à partir des méthodes analytique et comparative, ce chemin de crête dont la sinuosité parcourt à la fois le rigorisme des sciences de la nature et la souple appréhension de la dynamique mystique, est l'ambition du présent article qui élabore des pistes pour une gouvernance humaine où la dimension spirituelle de l'homme et le religieux pourraient occuper une place de choix dans un monde dont la tendance est à l'unidimensionnalité.

Mots-clés : Gouvernance, Irrationnel, Plasticité, Religieux, Rigorisme rationnel.

GOVERNANCE IN RELIGION : BETWEEN RATIONAL RIGOR AND MYSTICAL-IRRATIONAL PLASTICITY

ABSTRACT

The aspiration for good gouvernance, whether socio-political, economic, hospital, or academic, is a fundamental requirement and even a constant reminder of modern societies. To achieve good governance, our social organizations equip themselves with objective instruments, actions, and evaluation tools capable of charting the course of quality. The religious sphere also follows this logic : both at the level of religious institutions and at the individual level of religious experience, both at the of so-called revealed religious and at the level of traditional African religious, practitioners are subject to collective and individual governance requierements. But what type of governance could efficiently lead to governance in religion ? The possibility of an archetype of all governance is at stake on the model of this main question : to search between the scientificalty collected rational principles with the added bonus of monitoring and evaluation requierements on the one hand and, on the other, the plastic reality of the spiritual dimension tending towards the mystical and comparative methods, this Cretan path whose winding runs through both the rigor of the natural sciences and the flexible understanding of the mystical dynamic, is the ambition of this article which develops avenues for human governance where the spiritual dimension of man and where the religious could occupy an importance place in our world whose the tendency is the one-dimensionality.

Keywords: Governance, Irrational, Plasticity, Rational Rigorism, Religious.

INTRODUCTION

Gouverner ne convoque pas seulement une organisation institutionnelle, mais un art à géométrie variable dont les variances consistent en une adaptabilité aux domaines et aux circonstances. C'est pour répondre à cette exigence d'adaptabilité que le concept de gouvernance entendue comme stratégies managériales de gestion tend à s'imposer à tous les domaines de nos sociétés modernes. Cette extension s'accompagne d'exigences rationnelles, d'instruments, d'actions et d'outils d'évaluations objectifs à même de tracer les sillons de la qualité. On parle alors de bonne gouvernance s'imposant comme archétype de gestion moderne. Mais, une incontournable réalité sociale est aussi le fait religieux qui a, d'une part, une dimension sociale et une dimension individuelle, d'autre part, une dimension institutionnelle et une dimension mystique en tant qu'appel au tout-autre sacré. Là où l'institution sociale s'auriole du sacré, s'ouvre une porte sur le nébuleux, sur l'au-delà du rationnel et de la planification

rigoureuse et mathématique. Se pose alors la question de savoir si les exigences de la bonne gouvernance sont applicables au domaine religieux (et à quelle fin). Cette interrogation centrale constitue, d'une part, une invitation à effectuer une clarification conceptuelle entre gouvernement et gouvernance pour mieux cerner les aboutissants de cette bonne gouvernance érigée en norme prioritaire de gestion moderne et, d'autre part, une invitation à s'interroger sur la bonne gouvernance en matière de religion en tenant compte de la plasticité individuelle et collective du religieux. En d'autres mots, l'interrogation centrale de l'applicabilité des exigences de la gouvernance du religieux suscite deux interrogations subséquentes : quelle est la consistance de l'évolution conceptuelle du gouvernement à la gouvernance ? En quoi la gouvernance sociétale diffère-t-elle de la gouvernance religieuse et quelle conséquence dégager de cette divergence ?

1. DU CONCEPT DE GOUVERNEMENT AU CONCEPT DE GOUVERNANCE

Concept relativement récent pour désigner globalement l'art de gouverner, la gouvernance est le fruit d'une évolution ou d'un passage lié au projet démocratique de gérer avec performance et moins d'autoritarisme la société et tous ses démembrements. Quelle est la consistance de l'évolution conceptuelle du gouvernement à la gouvernance ? Telle est la question dont la prise en charge à ce niveau est portée par une double démarche : l'évolution conceptuelle de l'institution et de l'art de gouverner et la position mitoyenne dans laquelle se trouve l'exigence de bonne gouvernance.

1.1. Du gouvernement à la gouvernance

Anciennement nommé « direction politique ou administrative », le terme gouvernement renvoie à deux ou trois signifiés : l'organe du pouvoir exécutif, la constitution politique de l'État (ou système de gestion choisi) et l'action de diriger (la manière spécifique de gérer une organisation ou un État). En son premier sens, comme organe du pouvoir exécutif, le gouvernement renvoie au premier dirigeant de l'État (le chef de l'État et/ou le premier ministre) et au corps des ministres. Comme tel, le gouvernement est une institution à la tête d'un État appelé à le gérer sur les plans politique, administratif, économique, en mettant en place une stratégie de gestion pour la conduite des citoyens sur un territoire déterminé et autonome. Depuis John Locke et Montesquieu consacrant la séparation des pouvoirs, le gouvernement ainsi entendu, est un pouvoir, le pouvoir exécutif, limité par deux autres pouvoirs qu'il limite réciproquement : le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. S'inspirant, dans son

Gouvernement civil, du modèle britannique de son temps, John Locke pose que le pouvoir législatif qu'il considère comme le plus important des trois, doit être tenu par le Parlement représentant les intérêts des citoyens, alors que le pouvoir exécutif, simple délégation du Parlement et devant veiller à l'application de ses décisions, doit être tenu par un monarque héréditaire entouré par un corps gouvernemental. Montesquieu (1969, p. 7) écrivait que « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Notons que, comme pouvoir, le gouvernement incarnant le pouvoir exécutif a le devoir de prendre des décisions, des décisions à caractère obligatoire, pour le territoire administré.

En plus d'être un organe ou une institution dont les membres constituent l'autorité suprême de gestion, le gouvernement se donne aussi comme un mode particulier de gestion. Comme tel, le gouvernement prend le sens de système de gestion ou de régime politique. Avec Locke, le gouvernement prend déjà ce sens de système de gestion mis en place pour appliquer les décisions législatives émanant de la volonté du peuple. On parlera alors de gouvernement démocratique, de gouvernement communiste, de gouvernement libéral, de gouvernement républicain, de gouvernement totalitaire, de gouvernement aristocratique, etc., selon que le système de gestion adopté laisse respectivement plus de place à l'expression individuelle, à l'expression communautaire, à l'économie du marché, à l'application stricte de la loi, au monarque, à une élite dirigeante. Ce qui prévaut dans cette approche du concept de gouvernement, c'est l'idée d'une régulation par un mode de gestion des hommes. Par-delà l'institution, c'est le système ou le régime de gestion qui est priorisé dans cette approche. Demeure l'idée du caractère obligatoire dans la régulation à prendre en compte. Toujours est-il que de cette de façon de concevoir le gouvernement, à poser que le gouvernement est à définir aussi comme l'art de gouverner, il n'y a qu'un pas qui est franchi par la troisième approche du concept.

Le gouvernement comme art de gouverner ou de diriger dépasse l'institution étatique et le régime politique mis en place pour se donner comme une abstraction ouverte à toutes les formes de gestion de toutes les entreprises humaines. Le gouvernement ici n'est rien de plus que le fait de gérer en vue d'une fin. Ce fait peut requérir un organe de gestion à la tête d'un État (et devenir un gouvernement étatique) et peut exiger un mode particulier de gestion (pour se donner comme un système de gestion ou régime politique). Mais, ce fait peut transcender la dimension politique pour devenir un mode de gestion d'une organisation sociale, d'une administration publique ou privée, d'une entreprise structurée, d'une institution sociale comme une école ou une université.

D'un point vue historique et philosophique, la critique de l'État aboutit à une mise en crise du gouvernement d'État comme instance de gestion des intérêts de peuple dont la volonté est exprimée dans les lois adoptées par le pouvoir législatif. Ainsi, l'anti-autoritarisme et l'anti-étatisme des Lumières et du XIXe siècle invitent à ne plus percevoir le peuple comme une entité naturellement homogène dirigée par une autorité de droit divin, mais comme un groupe parcouru par des tensions et conflits sociaux entre classes sociales. L'art de gouverner consiste désormais donc à gérer en tenant compte des clivages et des réalités disparates. Il s'agit de passer d'une gestion où la base doit s'adapter aux exigences du sommet qui décide de et dans son intérêt à une gestion où c'est la base qui dicte le mode de gestion au sommet. Le sujet gouvernant n'est plus roi, mais serviteur du corps social. Il s'est opéré une rupture dans le concept du gouvernement pris ainsi comme art de gouverner. Cette rupture ne s'opère pas dans le seul champ politique ou étatique : elle pénètre les superstructures à l'intérieur des États et invite à une souplesse dans la gestion.

C'est pour marquer cette rupture-évolution qu'émerge le concept de gouvernance sur les cimes du gouvernement entendu comme mode ou art de gouverner. Petit à petit, sous l'impact des philosophies et mouvements révolutionnaires, le concept de gouvernement est en passe de céder à celui de gouvernance qui est une extension du pan souple du gouvernement comme simple art de gouverner. Qu'est-ce donc que la gouvernance ?

Comme écrit J. Pitseys (2001, https://doi.org/10.3917/riej.065.0207), « la gouvernance évoque le plus souvent une définition plus flexible de l'exercice du pouvoir, reposant sur une plus grande ouverture du processus de décision, sa décentralisation, la mise en présence simultanée de plusieurs statuts d'acteurs ». Et de préciser qu'elle évoque plus une stratégie managériale de gestion des humains qu'une manière de penser l'action publique d'une structure précise. On pourrait même poser que le concept de gouvernance renvoie plus à une commodité conceptuelle et descriptive, à une idéalité normative de gestion, qu'à une réalité. Mais, le monde politique et le monde des affaires en font rapidement un principe de gestion devant s'imposer à tous les domaines de l'existence sociale. La Banque Mondiale, selon Couplet et H Heuchenne (2005, p. 2), « traduit la gouvernance comme "la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement" ». Ils précisent que l'origine de ce concept, comme celui de « bonne gouvernance », est à rechercher auprès de cette Banque qui l'a utilisé à la fin des années 1990 pour parler des réalités des pays tout en respectant son principe de ne pas intervenir dans la « politique » des pays et trouver une autre issue face aux échecs répétés des politiques d'ajustement structurel.

Mais ce concept aux contours flous qui va s'imposer aux gouvernements dans leurs gestion des États, va rapidement donner lieu à une inflation (dans tous les domaines de la société et dans ceux des entreprises) et à une classification (bonne ou mauvaise gouvernance) des gouvernements et des instances dirigeantes. La gouvernance, plus qu'un simple gouvernement, au sens d'un art de gouverner, devient une stratégie managériale avec des exigences, des principes à respecter pour prétendre à l'estampille de « bonne gouvernance » et au développement social et humain.

1.2.L'exigence de bonne gouvernance : entre gestion humaniste et rigorisme scientifique

Nous l'indiquions, sous l'égide de la Banque Mondiale et des sciences économiques et administratives, le concept de « bonne gouvernance » devient un vecteur indispensable à toute politique cohérente et efficace de développement. Quel que soit le domaine d'application, la gouvernance se verra affublée de règles procédurales et de principes précis. Par-delà les administrateurs, la bonne gouvernance requiert ainsi les exigences procédurales suivantes : la définition d'une stratégie et de moyens de sa mise en œuvre, l'identification des risques liés à la mise en place et à l'évaluation de la gestion, l'utilisation des ressources en responsabilité, le respect des intérêts des parties prenantes et la prise en compte de leurs points de vue dans la conduite des stratégies, l'évaluation du niveau de réalisation des objectifs et correctifs éventuels pour y parvenir. L'objectif de ces stratégies est la mise en place d'une démarche logique et objective à même d'aboutir à la bonne gouvernance dont la finalité serait, en dernier ressort, le développement humain et social. C'est pourquoi, à ces exigences procédurales il faut adjoindre ce qu'il est convenu d'appeler « les principes de la bonne gouvernance ». Ces principes peuvent varier en fonction des organismes de décision et des domaines d'application. Mais, on peut, en rapprochant les principes édictés par le Conseil Européen, ceux du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et ceux de la Banque Mondiale, dégager les principes de bonne gouvernance suivants :

1. Transparence : les processus décisionnels et les résultats doivent être clairement communiqués
2. Responsabilité : les décideurs doivent être tenus responsables de leurs actions et de leurs résultats.
3. Participation : les parties prenantes doivent être impliquées dans les processus décisionnels pertinents.

4. Equité : les décisions doivent être prises de manière juste et équitable pour toutes les parties prenantes concernées.
5. Orientation vers les résultats : les décisions doivent être prises en fonction des résultats souhaités.
6. Prise de décision éclairée : les décisions doivent être prises sur la base d'informations précises, pertinentes et fiables.
7. Orientation vers la durabilité : les décisions doivent être prises en considérant l'impact à long terme sur l'environnement, la société et l'économie.
8. Intégrité : les décideurs doivent agir avec honnêteté, éthique et professionnalisme.
9. Adaptabilité : les processus de gouvernance doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux changements et aux situations imprévues.
10. Cohérence : les politiques et les pratiques de gouvernance doivent être cohérentes dans l'ensemble de l'organisation ou du système gouverné (https://youmatter.world).

On notera que ces principes qu'on n'aurait pas tort de qualifier de « 10 commandements de la bonne gouvernance », visent non seulement à objectiver la gestion, mais encore à dégager un ensemble d'obligations de contrôle et d'exigences de rendre compte de toute gestion publique. Le souci de transparence des structures de gestion et de processus décisionnels, voilà l'aboutissant de la bonne gouvernance. La gouvernance se donne alors comme une démarche de régulation et de contrôle où le contrôlant est lui-même soumis au contrôle de ceux qu'il a à contrôler.

On notera aussi que la gouvernance, la bonne, se donne comme une démarche flexible parce qu'adaptable non seulement à divers domaines d'application, mais aussi « aux changements et situations imprévues » (9^{e} principe). En cela, elle diffère du gouvernement qui a un caractère impératif. Le paradoxe c'est que, en même temps que la gouvernance se veut souples, les procédures et les « commandements » de la bonne gouvernance se donnent comme des règles objectives et impératives de gestion dite efficiente et ne laissent pas, ou très peu, de place à l'improvisation et au charisme individuel du décideur. En d'autres mots, l'ambition de plasticité de la bonne gouvernance, sa quête de souplesse, échoue devant le caractère impératif des exigences procédurales et des principes. C'est pourquoi, la bonne gouvernance se heurte à la plasticité des religions, autant que les gouvernements entretiennent des rapports contrastés avec les pouvoirs religieux. Mais, nous y reviendrons.

Notons encore dans l'immédiat que, reposant sur une plus grande ouverture et décentralisation de la démarche décisionnelle, la bonne gouvernance démocratise l'axe de

décision et soumet le régulateur à la régulation qui commence par une auto-régulation. Suivant les règles, les dirigeants, qu'ils soient hommes d'État ou chefs d'entreprise, sont soumis à une évaluation permanente de son action. Ainsi, la Banque Mondiale pourra, sur la base des exigences de la bonne gouvernance, distribuer les bons et les mauvais points et conditionner ses prêts aux seuls bons élèves qui respectent dans le domaine politique et social les exigences de la bonne gouvernance. N'est-ce pas que c'est la main qui donne qui ordonne ? Encore une fois, l'action unilatérale des gouvernements qui est invitée à céder le pas à un mode consensuel de gestion, se retrouve à dégager des règles tout aussi impératives dans son processus comme dans ses finalités. Alternative à l'impératif des gouvernements, situant le pouvoir de gérer à l'intercession des sphères économique, publique et associative, la gouvernance se dote d'outils d'objectivation et d'évaluation qui tendent à enfermer le concept dans d'autres ensemble d'impératifs.

Notons en définitive que, plus que l'art de gouverner dont elle est la dérivée immédiate, la gouvernance, pour être bonne, se veut une démarche dont la flexibilité en fait une démarche adaptable à divers domaines de l'action humaine. La diversité des principes et des stratégies d'action en fait une démarche plus qu'une fin, une démarche dont les paradigmes[1] invitent à la communication et à la responsabilité dans la gestion. Mais l'axe paradigmatique est-il applicable au religieux ? Autrement dit, le paradigme de la bonne gouvernance en économie et politique est-il applicable au domaine religieux ? Là s'ouvre l'analyse de l'efficience de la bonne gouvernance en matière de religion.

2- DE LA BONNE GOUVERNANCE DU RELIGIEUX

On n'aurait pas tort de faire observer cette vérité que les rapports conflictuels entre États et religions, entre gestion sociale et pouvoir religieux, en plus d'être aussi anciens que l'organisation sociale, revêtent une diversité de formes dont l'enjeu est de phagocyter l'autre ou de se défendre de la phagocytose de cet autre. Ainsi, l'ambition dans le Moyen-Âge occidental et religieux était clairement de donner une dimension sacrale au pouvoir politique et de bénéficier de l'appui des États, alors que les Lumières se sont employés à confiner le religieux dans la sphère privée et plus tard d'en nier tout intérêt au nom de la rationalité triomphante. En Afrique où le religieux est présent dans « tout ce que fait l'Africain comme ce qui innerve et accompagne chacun de ses gestes », selon l'heureuse formule de Dibi Augustin (2018, p. 49), ce conflit entre pouvoir politique et pouvoir religieux, bien qu'étant pour la plupart du temps

[1] Ce terme de « paradigme » est sans doute préférable à celui de principe en ce qu'il se donne comme un modèle ouvert à des déclinaisons, une base déclinable, à la différence de « principe » qui se veut impératif.

simples et épisodiques récupérations géostratégiques, peut prendre certaines fois des formes déplorables[2]. Mais ce rapport conflictuel dans les domaines politique et scientifique, n'est qu'un pan collatéral de la présente analyse qui porte plutôt le regard, non sur le lien gouvernance et religion, mais sur la bonne gouvernance en matière de religion. Il s'agit ici de l'applicabilité des exigences scientifico-managériales de bonne gouvernance au domaine religieux. Pour ce faire, nous envisagerons, d'abord, dans une mise en rapport comparative, la gouvernance socio-politique et la gouvernance du religieux. Nous poserons ensuite la double plasticité du religieux comme un signe limitant du rigorisme naissant de la bonne gouvernance.

2.1- La bonne gouvernance de l'entreprise sociale et la bonne gouvernance du religieux : regards croisés sur deux finalités de la bonne gouvernance

« Même si la gouvernance n'est pas prédominante dans toutes les politiques et les arènes de prise de décision politique, elle est devenue le mode de régulation politique prévalant dans nos sociétés riches, fonctionnellement différenciés, multiculturelles et démocratiques et semble bien s'adapter à la gestion politique et à la régulation du phénomène religieux » (A. Benz / Y. Papadopoulos, 2006, p. 2). Cette affirmation ne dit pas assez que cette injonction de bonne gouvernance est, à la vérité, à géométrie variable. La bonne gouvernance comme régulation managériale et politique n'est pas la bonne gouvernance du religieux tant au niveau de la finalité qu'au niveau procédural.

Au niveau procédural, en effet, la démarche qualité en vue de la bonne gouvernance politico-économique diffère de la perspective religieuse de la bonne gouvernance. Définir un objectif, les moyens stratégiques et humains de l'atteindre et évaluer la mise en œuvre de tels moyens, cette procédure fait appel à une démarche objective et rigoureuse difficilement applicable au domaine religieux où le référent échappe à toute rationalité rigoureuse. Le croyant a la conviction d'une intimité avec le divin qui est au-delà des règles humaines. Comment expliquer à une personne qui se dit plongée dans l'intimité divine et recevant sous inspiration divine ses règles d'action, qu'il lui revient de définir une stratégie d'approche du divin, stratégie

[2] Tel fut en Algérie le cas du FIS [Front Islamique du Salut], cette formation politique militant pour la création d'un État islamique fondé sur le Coran et la Sunna. Créé en mars 1989, le Front Islamique du Salut (FIS) n'a existé légalement que durant trois années. En mars 1990, il a obtenu la majorité des voix lors des premières élections municipales libres en Algérie. Mais sa victoire au premier tour des élections législatives, le 26 décembre 1992, a entraîné, sous la pression des militaires, l'interruption du processus électoral. Dès janvier 1992, une partie de ses militants et sympathisants sont passés à la lutte armée. La cour d'Alger a prononcé la dissolution du FIS le 4 mars 1992.
(Cf "Front islamique du salut [FIS]." Microsoft® Encarta® 2009, 2008)

.

dont il aura à évaluer l'application ? Comment dire à « l'homme de Dieu » de définir des règles objectives de gestion de sa vie et de celle de la communauté religieuse dont il a la charge ? Ces règles n'ont-elles pas été données de toute éternité dans les livres saints ou dans les pratiques ancestrales ? N'est-ce pas au temps et aux vicissitudes sociales de s'adapter aux règles inamovibles du divin ? Il faut écouter en cela l'Ecclésiaste : « J'ai reconnu que ce que Dieu fait durera toujours, qu'il n'y a rien à y ajouter et rien à en retrancher (…) Ce qui est a déjà été, et ce qui sera a déjà été »[3]. Comment évaluer et réadapter ce qui est sensé relever de la transcendance ? Quels autres résultats que le salut de l'homme, faut-il attendre de l'entreprise de recherche du divin qui est le fondamental du religieux ? Comment alors appliquer avec rigueur au religieux les « 10 commandements de la bonne gouvernance » ? Prenons à titre purement indicatif les exemples de l'équité et de la prise de décision éclairée. Quelle équité assurer quand certains membres de la communauté de croyants sont des élus, des mis à part par le divin pour parler en son nom ? Quelle décision éclairée quand la seule référence, dans l'oubli du dynamisme social, est le livre saint tel qu'interprété par l'élu du divin ? Par où l'on voit que le rigorisme managérial de la bonne gouvernance se heurte à la gestion du religieux et l'on est tenu de déterminer une autre approche de la bonne gouvernance.

Il en va de même des finalités contrastées de la bonne gouvernance du domaine politico-économique et du domaine religieux. Alors que la bonne gouvernance managériale et politico-économique a pour fin une gestion régulée en vue du bien-être social, la bonne gouvernance du religieux a pour fin l'obéissance à la parole de Dieu ou aux préceptes religieux en vue de la régulation de la conduite des individus et de la félicité éternelle. On pourrait toutefois préciser qu'au niveau du religieux la fin attendue de la pratique religieuse peut varier en fonction des obédiences. Il demeure que l'idée d'une félicité dans l'au-delà ou dans la réalité immédiate est un dénominateur commun aux religions. E. Barnavi et A. Rowley (2006, p. 30) choisissaient ces mots pour dire « les ambitions rédemptrices communes aux religions » : « arracher l'homme à la terre, organiser le vouloir-vivre des gens autour d'une mobilisation spirituelle ». Cet *arrachement* à la terre consiste en un primat accordé aux réalités spirituelles, l'organisation de l'existence sociale ayant pour fin la tension vers la volonté rédemptrice du divin. Le Christ n'invitait-il pas ses disciples à chercher « premièrement le royaume et la justice de Dieu, et toutes ces choses [leur] seront données par-dessus »[4] ? C'est cet arrachement aux réalités temporelles en vue d'une élévation spirituelle, cette primauté accordée au monde spirituel, qui est le point de mire de la bonne gouvernance dans le domaine religieux. Au contraire, c'est cette

[3] *La bible*, Ecclésiaste 3, 14-15
[4] *La Bible,* Matthieu 6, 33

organisation bien régulée en vue d'un heureux *attachement* à la terre qui constitue la fin même de la bonne gouvernance sociétale.

La bonne gouvernance n'est pas homogène, malgré le souci d'objectivité qui anime la conception managériale de la bonne gouvernance. Il faut donc distinguer la bonne gouvernance du religieux de la bonne gouvernance politico-économique. Il n'est d'ailleurs pas rare que la gestion économique d'une paroisse soit confiée à un conseil des affaires économiques et sociales, mais que dans l'exercice de la gestion surviennent des heurts entre le responsable de la pastorale, le Curé, "l'homme de Dieu", et ledit conseil. Il faut aussi noter que malgré la volonté de définir l'adaptabilité (ou la souplesse) comme un principe fondamental de la bonne gouvernance, la plasticité à un double niveau du religieux est un facteur limitant de l'application de la bonne gouvernance au sens politico-managérial.

2.2- La double plasticité du religieux et le facteur limitant du rigorisme de la bonne gouvernance

Sous l'impulsion de la Banque Mondiale et du Management, il semble évident pour notre modernité culturelle de s'aligner sur les démarches et les finalités de ce qu'il est convenu d'appeler la bonne gouvernance. Mais non seulement les procédures managériales ne cadrent pas avec toutes les entreprises humaines, mais en plus il est à se demander si le principe d'adaptabilité ne constitue pas une négation de la rigueur scientifique que l'on veut imprimer aux exigences de la bonne gouvernance. Cette double préoccupation est ce que nous renvoie le domaine du religieux.

Le religieux nous ramène à une double plasticité : une intérieure et individuelle et une collective et structurelle. Les dogmes et exigences religieuses, loin de scléroser le vécu du croyant, conduisent à une animation intérieure faite de tensions entre le moi et le surmoi (constitué par l'éducation, la loi et les pratiques religieuses). Tenu de réguler en permanence sa vie pour l'aligner sur les exigences du transcendant, le croyant, par la conscience religieuse, anime une existence intérieure tiraillée, comme dirait Freud, entre Thanatos et Éros. Cette régulation permanente varie d'un individu à l'autre, d'une circonstance à l'autre, d'un niveau de conscience religieuse à l'autre. Dans tous les cas, le croyant ne se trouve point tourné vers une démarche de bonne gouvernance managériale et scientifique, mais vers les principes divins et des tensions internes au sujet, vers des modalités qui échappent à des règles figées. N'est-ce pas que chaque croyant vit une intériorité qui ne saurait objectivement être appréciée ou évaluée ? Pourquoi tel ou tel individu, abandonnant diplômes et parenté, décide de s'abandonner au service divin pensant répondre à un appel intérieur, alors que tel autre, éduqué dans les mêmes

conditions, se contente de quelques sporadiques pratiques religieuses ? Aucune étude sociologique ou économique ne pourra déterminer avec rigueur une explication plausible et généralisable à cet « appel intérieure » (à quoi on peut donner la désignation qu'on voudra). La vie échappe au rigorisme scientifique et la vie spirituelle échappe au mécanisme du vivant autant qu'à la prévisibilité scientifique. C'est pour l'avoir compris que Bergson nomme "Métaphysique positive" le fruit de la réunion de la pensée scientifique et de la pensée morale et religieuse. Cette synthèse se réalise par l'application de la méthode scientifique à la vie intérieure, application évitant tout physicalisme et pensant la vie morale et la vie religieuse de l'homme comme ce vers quoi tend l'élan de vie. C'est que la vie intérieure est caractérisée par une plasticité et, partant, par une irrationnalité que ne sauraient capturer les règles managériales de bonne gouvernance. La bonne gouvernance du religieux – si on s'autoriser ici cette désignation – sera donc tout autre que celle du politique ou de l'économique.

Au niveau institutionnel, la situation des structures religieuses semble se présenter autrement, puisqu'il s'agit de gérer une organisation sociale, c'est-à-dire une organisation se donnant comme un moyen au service d'une fin religieuse donnée. La démarche et les principes de la bonne gouvernance managériale pourraient ici s'appliquer à la gestion. Toutefois, la finalité n'étant pas la même, les exigences de la religion prendront, à un certain niveau, le pas sur la volonté managériale. Il ressort ainsi de l'étude menée par Xavier Couplet et Daniel Heuchenne sur les religions et la bonne gouvernance, et publiée dans leur ouvrage *Religions et développement,* que les idées religieuses et les dirigeants religieux peuvent être des facteurs influant sur le développement de la société. Pour eux, on peut même classer les sociétés sur le fondement des religions dominantes : certaines religions favorisent le développement social et démocratique, d'autres le stagnent, tandis que d'autres encore favorisent la régression. Si cette classification et sa justification sont contestables, elles ont l'intérêt de montrer l'importance des facteurs religieux dans la démarche qualitative de la gouvernance. Elles confirment que les religions n'ayant pas les mêmes finalités de développement que la gestion politique et économique, les bonnes gouvernances prennent à ce niveau institutionnel aussi des trajectoires différentes. On peut alors comprendre les conflits que peuvent engendre ces divergences de trajectoires. C'est ce qui apparait lorsque le « pouvoir régalien » se heurte au « pouvoir divin » et que chaque entité se prévaut du pouvoir absolu et de la mauvaise compréhension du pouvoir par l'autre. Saint Augustin notait déjà ce conflit larvé (tant au niveau individuel que social) lorsqu'il décrivait symboliquement la lutte entre "la Cité de la Terre" et "la Cité de Dieu", la quête de la gloire humaine et la quête de la gloire divine, et à terme, la finalité de la gouvernance et la finalité de la gouvernance religieuse. Telle est l'ambition de son volumineux ouvrage *La*

Cité de Dieu qui invite à privilégier, pour qui ne veut s'égarer par un amour excessif de soi, le royaume céleste sur les nourritures terrestres.

Mais, peut-être convient-il de nuancer cette scission du politique et du religieux : elle ne fonctionne qu'accidentellement en Afrique et surtout dans l'Afrique traditionnelle. Car ici, comme l'a vu Augustin Dibi, la religion est partout présente tant dans le mode de vie et de production de l'Africain que dans sa sexualité. Et d'écrire que pour l'Africain la religion est la « métaphore de la vie, une esthétique soucieuse d'assumer tout ce par quoi il se médiatise : terroir, genre de vie, mode de production, sexualité. La sphère religieuse ne tend-elle pas ainsi à fusionner avec la sphère de la vie tout court ? » (A. Dibi, 2018, p. 34). Il demeure toutefois qu'ici aussi la bonne gouverne peut prendre des courbures particulières et parvenir à une flexibilité qui perdrait l'approche managériale et politique de la bonne gouvernance. La scission entre politique et social, entre existence religieuse et existence profane ou laïque, étant gommée par cette métaphore de la vie qui subsume l'exister dans un ensemble englobant, la bonne gouvernance exige seulement plus d'adaptabilité que la bonne gouvernance managériale.

N'est-ce pas ceci l'humain : la nécessaire adaptation aux réalités fluctuantes de la vie et de l'histoire ? Henri Bergson avait raison de poser que là où il y a vie circule la flexibilité qui défie l'automatisme et la rigidité. La vie est flexibilité, dynamisme : elle est à l'écoute des sonorités diverses du courant historique. Mais, la trop grande plasticité des règles ne nie-t-elle pas les règles ? De quelle règle parlerait-on quand la gouvernance n'obéirait qu'à des règles si adaptables et flexibles qu'elles flirteraient avec une absence de règles ? Ainsi, le religieux ne marque-t-il pas cette réalité que la bonne gouvernance est fluctuante et que les termes appellent précision quand le signifiant est évoqué ? Autant dire que les commandements de la bonne gouvernance ne peuvent uniformément et objectivement tout commander.

CONCLUSION

Que retenir comme essentiel de ce parcours qui a porté sur le concept de bonne gouvernance en religion ? Le concept de gouvernement étudié par les philosophes depuis l'Antiquité et structuré à partir du XVI^{ème} siècle, en particulier par Locke et Montesquieu, laisse apparaître plusieurs approches dont l'art de gouverner duquel se dégage le concept de gouvernance. La Bonne Mondiale reprendra dans les années 1990 ce concept pour dicter des règles de gestion politiques devant conditionner l'aide et les transactions économiques. De l'inflation de ces exigences, le management politique et entrepreneurial édictera la démarche et les principes de la bonne gouvernance dans tous les secteurs de l'activité humaine. Ces principes, bien qu'ayant un nombre variant d'un organisme à l'autre, constituent pour tous les

secteurs d'activité humaine les « Commandements de la bonne gouvernance ». Or, ces principes s'appliquent mal au domaine religieux caractérisé par la plasticité et le dynamisme de l'intériorité qui échappent aux exigences de la bonne gouvernance politico-managériale et économique. Il faut dès lors distinguer la bonne gouvernance politique et managériale de la bonne gouvernance de la religion. Ce qu'il faut comprendre en fin de compte c'est que la gouvernance aux principes rigoureusement entendus est inopérante en religion et cela montre, à suffisance, la nécessité de penser la gouvernance comme une donnée plurielle et circonstanciée. Peut-être gagnerait-on simplement à retenir la responsabilité et l'amélioration continue comme les essentiels paradigmes de ce qu'il faut appeler « bonne gouvernance ».

Ambitions différentes, démarches différentes, références différences pour des finalités différentes, les bonnes gouvernances s'énoncent au pluriel. Cette conjugaison au pluriel de la bonne gouvernance peut conduire à la mise en crise de la bonne gouvernance managériale qui semble se donner comme une exigence idéologique à des fins oublieuses de l'humain qui est un être dynamique et imprévisible. Le religieux ne marque-t-il pas alors cette réalité que la bonne gouvernance est fluctuante en fonction des domaines, au point où chaque fois que le concept gouvernance est évoqué il importe d'en définir les cadres d'application ? Autant dire que les commandements de la bonne gouvernance ne peuvent uniformément et objectivement tout commander. Peut-être même qu'il ne serait pas audacieux de dire que la bonne gouvernance est de l'ordre de cette pierre philosophale qui a traversé toute l'histoire de l'humanité sans connaître de référent concret.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUGUSTIN Saint, 2010, *La Cité de Dieu*, Traduction L. Moreau, Paris, Jaques Lecoffre

BARNAVI Elie, ROWLEY Antony, 2006, *Tuez-les tous ! La guerre de religion à travers l'histoire VIIe – XXIe siècle*, Paris, Perrin

BENZ Arthur / PAPADOPOULOS Yannis, 2006, *Gouvernance et Démocratie. Comparaison des expériences nationales, européennes et internationales*, Traduction de S. Pastorelli, London: Routledge/ECPR, kolibris.univ-antilles.fr, Consulté le 25 mars 2025

BERGSON Henri, 1990, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, PUF/Quadrige

COUPLET Xavier et HEUCHENNE Daniel, 2005, *Religions et développement,* extrait de texte repris par le Rapport du « 6e Congrès de science des systèmes » du 19 au 22 septembre 2005, https://www.afscet.asso.fr/resSystemica/Paris05/couplet.pdf, consulté le 26 mars 2O25

DIBI Kouadio Augustin, 2018, *L'Afrique et son autre : la différence libérée,* Abidjan, Nouvelles Editions Balafons (NEB)

FREUD Sigmund, 2015, *Cinq leçons sur la Psychanalyse*, Trad. Yves Le Lay, Paris, Petite Bibliothèque Payot

« Gouvernance : définition, objectifs, principes, volet social et sociétal », in *Youmatter,* 2025, https://youmatter.world, Consulté le 30 mars 2025

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, 2007, *Pratiques de bonne gouvernance pour la protection des droits de l'homme,* New York, Production des Nations Unies, https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbcd/486/jahial/webdav/shared/maintsite/policy_and_reserch/62/A_62_36_FR.pdf,

La Bible, 1979, Traduction "Louis Second", Paris, Centurion

LOCKE John, 2001, *Du gouvernement civil,* Traduction David Mazel, Edition électronique Macintosch

MONTESQUIEU Charles-Louis, 1969, *De l'esprit des lois,* Tome II, Paris, Nouveaux Classiques Larousse

PITSEYS John, 2010, « Le concept de gouvernance », in *Varia – Revue interdisciplinaire d'études juridiques,* 2010/2, Volume 65, pages 207 à 228,

EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

KINDA Augustin

Université Thomas SANKARA, CEDRES, Saaba, Burkina Faso

Économie appliquée

Résumé

La connaissance des questions financières est devenue un enjeu majeur en raison du développement accéléré des marchés financiers et de la situation économique actuelle. Cette évolution s'accompagne d'une diversification des produits financiers, de la multiplication des formes de financement, de l'augmentation du nombre d'institutions financières et des avancées technologiques. Cependant ,beaucoup d'agents économiques ne connaissent pas les éléments et concepts financiers de base, ce qui peut conduire à prendre des décisions inappropriées en matière d'épargne, de dettes et d'investissements (Raccanello & Herrera, 2014). Face à une société de marché qui encourage les gens à consommer et à emprunter, il convient de développer une culture de prévision et d'épargne. De même, il est important de s'éduquer financièrement pour mieux comprendre l'économie en général et le rôle qu'elle joue dans celle-ci, afin que les ressources soient utilisées efficacement.

Dans l'Union Économique et Monétaire ouest Africaine (UEMOA), la promotion de l'éducation financière est une tâche urgente et nécessaire car les individus manquent de connaissances financières, ce qui entraîne des conséquences telles que l'endettement excessif, le manque d'épargne, l'utilisation improductive des transferts de fonds ce qui encourage l'utilisation de services financiers informels. Cela rend difficile la prise de bonnes décisions financières.

L'objectif de la présente recherche est d'examiner les effets de l'éducation financière sur l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. Pour ce faire, elle fait recours à des techniques économétriques telles que les régressions à effets fixes , aléatoires, les moindres carrés généralisés et celle du Panel Corrected Standard Errors en vue d'examiner cette relation sur la période 2007 à 2022**.**

Mots clés : UEMOA, éducation financière ; effets ; inclusion financière ; services financiers ;

Abstract

Financial knowledge has become an important issue given the accelerated development of financial markets, the current economic situation, and the diversity of financial products combined with multiple forms of financing, the increased number of financial institutions, and technological advances. However, many economic agents are unfamiliar with basic financial elements and concepts, which can lead to inappropriate decisions regarding savings, debt, and investments (Raccanello & Herrera, 2014). Faced with a market society that encourages people to consume and borrow, it is important to develop a culture of forecasting and saving. Likewise, it is important to educate oneself financially to better understand the economy in general and the role it plays in it, so that resources are used efficiently. In the West African Economic and Monetary Union (WAEMU), promoting financial education is an urgent and necessary task because individuals lack financial knowledge, leading to consequences such as excessive debt, lack of savings, and unproductive use of remittances, which encourages the use of informal financial services. This makes it difficult to make sound financial decisions.

The objective of this research is to examine the effects of financial education on financial inclusion in WAEMU countries. To do this, it uses modern econometric techniques to examine this relationship over the period 2007 to 2022.

Keywords: WAEMU; Financial education; effects; financial inclusion; financial services

Introduction

La capacité à administrer efficacement ses ressources financières, communément désignée sous le terme de littératie financière, recouvre l'ensemble des savoirs, aptitudes et comportements indispensables à une prise de décision éclairée en matière de gestion financière quotidienne. Elle vise à promouvoir non seulement le bien-être financier individuel, mais également à renforcer la stabilité et la prospérité économiques au niveau sociétal. Qu'il s'agisse du choix d'un établissement bancaire pour l'ouverture d'un compte, de la sélection d'un produit de crédit immobilier, de décisions d'investissement ou encore de la planification de l'épargne, chacun de ces actes requiert une compréhension approfondie des mécanismes financiers et une capacité à en évaluer les implications (OCDE, 2006).

L'attention portée à l'éducation financière des jeunes, notamment au sein des établissements scolaires, ne constitue nullement une préoccupation récente. Les compétences en matière

financière tendent désormais à être reconnues comme un savoir fondamental, au même titre que la lecture, l'écriture ou le calcul, condition essentielle à la réussite personnelle et à l'autonomie économique dans nos sociétés contemporaines.Toutefois, d'après une enquête de l'OCDE/réseau international pour l'éducation financière (INFE) de 2020 sur la littératie financière adulte, près de la moitié des personnes enquêtées peine à saisir les notions financières élémentaires. Malgré des statistiques généralement basses, certaines couches de la population sont davantage touchées par ce déficit de compréhension, en particulier les personnes les plus précaires. Les groupes à revenus modestes, de même que les femmes, les jeunes et les seniors, affichent souvent des niveaux de connaissance financière inférieurs à ceux du reste de la population (European Union/OECD, 2023).

Suite à la privatisation des retraites en 1986 : dans les années 1990, de nombreux épargnants anglais se sont rendu compte qu'ils avaient placé leur argent sur des produits chers et risqués plutôt que sur les plans d'entreprise, suivant les conseils d'officines privées qui ont foisonné grâce à la réforme (Zokaityte, 2017)

L'éducation financière est généralement perçue comme un élément déterminant de l'évolution économique, notamment dans les pays en voie de développement. Bon nombre d'organismes internationaux, regroupant plusieurs pays et multipliant les partenariats, travaillent activement sur les questions de l'inclusion financière et de l'éducation financière ainsi que du rôle que devraient occuper les institutions financières dans leur promotion.

L'Alliance pour l'inclusion financière a élaboré une boite à outils à la disposition des régulateurs et décideurs politiques dans le cadre de la surveillance et l'évaluation des stratégies nationales d'inclusion financière. Il s'agit d'un document qui met en exergue l'importance de l'éducation financière pour renforcer la résilience financière et l'autonomie à travers différentes démographies, en particulier dans des situations de crise, et soutient l'alignement de l'éducation financière sur les politiques d'inclusion financière et de protection des consommateurs (AFI, 2016).

Dans l'espace UEMOA ,la BCEAO a lancé en 2019 le Programme Régional d'éducation Financière dans l'UEMOA dont l'objectif est de donner aux citoyens de l'Union des connaissances requises en matière de finance de base, leur permettant de faire des choix éclairés et de prendre des mesures efficaces pour leur bien-être financier (BCEAO, 2019).

L'inclusion financière associée à l'éducation garantit un accès adéquat et formel aux produits et services financiers. L'effet passe par une formation et des conseils aux personnes exclues du

système bancaire classique, lesquelles voient leurs capacités financières améliorées, gage d'une autonomie financière (Amari & Anis, 2021).

Au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la question de l'éducation financière s'impose aujourd'hui comme une priorité pressante et incontournable. Dans un contexte où les marchés financiers deviennent de plus en plus complexes et les services bancaires de plus en plus diversifiés, nombre de citoyens demeurent insuffisamment outillés pour faire face aux exigences de la vie économique moderne. Le problème fondamental réside dans l'insuffisance généralisée des connaissances et compétences financières de la population, situation qui engendre des comportements financiers inadaptés, tels que l'endettement excessif, la faiblesse de l'épargne, une gestion inefficace des transferts de fonds, et le recours persistant aux services financiers informels**.** Cette réalité compromet gravement la capacité des individus à prendre des décisions financières judicieuses et, par conséquent, freine l'intégration économique et la stabilité financière de la région.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente recherche, dont l'objectif principal est d'analyser les effets de l'éducation financière sur le niveau d'inclusion financière au sein des pays de l'UEMOA. Pour ce faire, elle mobilise des techniques économétriques contemporaines, permettant d'examiner de manière rigoureuse et empirique la relation entre ces deux variables fondamentales.

1. Revue de littérature

La définition la plus utilisée de l'éducation financière est celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui revoit à une combinaison des connaissances, des savoirs, des compétences, des attitudes et des comportements dans le domaine financier indispensables pour prendre des décisions financières en toute connaissance de cause et, en fin de compte, parvenir au bien-être financier.

La relation entre éducation financière et inclusion financière a fait l'objets d'investigations empiriques avec des résultats contrastés selon les dimensions étudiées.

Klapper & Singer (2022) établissent dans leur étude une forte corrélation entre la maitrise des calculs financiers et l'utilisation des services bancaires en Afrique subsaharienne. Bien que l'écart entre les niveaux d'éducation et le nombre de comptes bancaires soit très variable en Afrique, les adultes les plus instruits ont plus de chance d'avoir davantage de comptes

bancaires. En Afrique du Sud, par exemple, les adultes les plus instruits ont 13 points de pourcentage de plus de chances que leurs homologues les moins instruits d'avoir un compte bancaire. Cet écart est de 39 points de pourcentage au Nigéria et de 45 points de pourcentage au Mozambique.

Rizwan (2017) aboutit aux même conclusions dans son étude sur le Pakistan. Pour lui, l'éducation financière peut améliorer l'inclusion financière et sortir des individus et des ménages de la pauvreté. Il indique par ailleurs que la capacité d'utiliser et de comprendre les marchés et les produits financiers, aussi appelée la culture financière, est tout aussi importante pour l'inclusion financière. Les personnes éduquées sur le plan financier sont plus à même capable de performer sur les marchés financiers tandis que les autres peuvent s'abstenir volontairement ou sont plus en proie aux défauts. Les services financiers numériques, la banque en ligne et le trading soulignent l'intérêt de la culture financière. Ainsi, la culture financière semble indispensable à la stabilité économique et financière dans son ensemble. La culture financière, couplée à la compréhension des services financiers de pointe, peut améliorer l'inclusion financière.

Damane & Ho (2023) avancent que l'analphabétisme financier constitue un obstacle majeur à l'inclusion financière en Afrique subsaharienne. Les programmes d'éducation financière sont également perçus comme des outils clés à prendre en compte et pourraient être structurés de manière à promouvoir l'apprentissage entre pairs pour être plus efficace.

Les travaux de Lusardi & Mitchell (2023) soulignent que les capacités cognitives en matière financière jouent un rôle clé dans l'amélioration des décisions d'investissement et d'emprunt, en particulier dans des contextes ou les options financières sont complexes. Ils soulignent qu'à toutes les étapes de leur vie, les gens sont confrontés à des décisions financières complexes, qui peuvent avoir des conséquences à long terme. À mesure qu'ils grandissent, les jeunes doivent prendre des décisions concernant les prêts pour les frais de scolarité, les voitures et les maisons, ainsi que la gestion des cartes de crédit, de la santé et d'autres types d'assurance, et la façon de vivre dans le respect d'un budget. Le passage des régimes de retraite à prestations déterminées aux régimes de retraite à cotisations déterminées implique que les citoyens ordinaires doivent désormais assumer des décisions concernant l'épargne, l'investissement, etc. Les personnes âgées doivent prendre des décisions sur la façon de gérer les risques et les coûts du vieillissement, ainsi que sur la façon de puiser dans leurs avoirs de retraite. Ces décisions sont devenues plus complexes avec l'avènement de nouveaux produits financiers, de nouvelles

façons d'effectuer des paiements d'instruments risqués tels que les crypto-actifs et, plus récemment, la hausse de l'inflation.

Par ailleurs, Kaiser & Menkhoff (2022) soulignent l'importance de la culture financière dans l'inclusion financière des populations vulnérables. Klapper & Lusardi (2020) aboutissent aux même conclusions sur l'importance de l'éduction financière comme levier de l'accès aux services financiers.

L'essor de la littératie financière, couplé à l'émergence des technologies financières (FinTech), a profondément modifié la façon dont les jeunes accèdent aux services financiers ((NG, Muthukannan, Tan, & Leong, 2017; Grzeslo, 2019; Unnikrishnan, et al., 2022; Tinta, Ouédraogo, & Al-Hassan, 2022). De nombreuses études ont souligné l'importance cruciale d'intégrer les jeunes à des programmes d'éducation financière et de développer des plateformes numériques, telles que les cryptomonnaies, pour favoriser leur inclusion financière, facilitant ainsi leur accès à la FinTech (Berguiga & Adair, 2023)aux marchés financiers formels et aux outils d'investissement. En accord avec les conclusions de Williams & Oumlil (2015) il a été constaté que les jeunes étudiants sont souvent exclus du secteur financier traditionnel en raison de lacunes en matière de connaissances financières. Pour remédier à cette exclusion, les auteurs ont proposé un modèle visant à améliorer les compétences financières des étudiants universitaires

Cependant, certaines études nuancent ces conclusions. Zhang & Liu (2023) ne trouvent pas de lien significatif entre les capacités cognitives et l'accès au crédit dans les zones rurales, suggérant l'influence d'autres facteurs contextuels. De même, Johnson & Lee (2020) montrent que les exigences en matière de garanties peuvent constituer des obstacles plus importants que les capacités cognitives.

En s'intéressant au cas spécifique de l'Inde, Purushottam & Samapti (2024) ont analysé principalement l'influence des modèles d'éducation financière prônés par les institutions financières et font ressortir les facteurs qui influencent la participation aux programmes d'éducation financière des institutions formelles et semi-formelles. Les résultats sont mitigés, les facteurs explicatifs n'ayant aucune influence sur le comportement financier des populations. Sur la base des observations sur le terrain et des résultats de l'étude, l'article met en évidence certaines implications politiques qui permettront de remédier au faible niveau d'inclusion financière et aux problèmes concernant les programmes d'éducation financière dans les deux modèles.

La littérature n'est pas unanime sur les effets de l'éducation financière sur l'inclusion financière. Cette étude entend contribuer à la littérature en examinant la relation entre les deux dernières variables dans les pays de l'UEMOA.

2. Méthodologie de l'analyse

L'objectif de la présente recherche est d'examiner les effets de l'éducation financière sur l'inclusion financière dans les pays de l'UEOMA.

Variable d'intérêt

Éducation financière

La littérature empirique est caractérisée par une controverse sur le rôle de l'éducation dans l'inclusion financière. Elle s'organise autour des travaux sur les déterminants de l'inclusion financière et de ceux mettant en relation l'éducation et l'inclusion financière. Nous attendons néanmoins une relation positive entre éducation financière et inclusion financière.

Variables de contrôle

La qualité institutionnelle

Elle est mesurée par l'indice synthétique de la qualité institutionnelle de la Banque Mondiale.

.La qualité réglementaire promeut le développement des services financiers (Law & Azman-Saini, 2012). Il est attendu un signe positif du coefficient de la variable qualité institutionnelle.

L'inflation

L'inflation renchérit le cout des services financiers. Elle doit théoriquement avoir une influence négative sur l'inclusion financière.

L'accès à l'internet et la possession de téléphone

L'accès à l'internet et la possession de téléphone sont des moyens par lesquels, certains agents économiques peuvent effectuer des transactions financières(Shaikh & Karjaluoto, 2015) .La possession de téléphone et l'accès à internet sont des moyens qui facilitent les transactions financières. Il est attenu une influence positive de ces deux variables sur l'inclusion financière.

Les transferts de fonds des migrants

Les transferts des migrants peuvent contribuer à augmenter le niveau d'accès et d'utilisation des services financiers. Ce constat est à l'antipode de ceux obtenus par (Naceur, Chami, & Trabelsi,

2020), qui ont conclu que les **transferts de fonds** ne contribuent pas à l'amélioration de l'accès aux services financiers. Le résultat attendu est ambiguë.

. **Le niveau du capital humain**

Le **niveau du capital humain** influe sur les pratiques de corruption dans les économies.

Le capital humain est mesure l'indice du capital humain (ICH) donné par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement(CNUCED). Il est composé de deux sous-indices : un **sous-indice de santé** et un **sous-indice d'éducation**.

Le sous-indice de santé comporte trois indicateurs :

(i) le taux de mortalité des moins de cinq ans ;

(ii) le taux de mortalité maternelle ; et

(iii) la prévalence des retards de croissance.

Le sous-indice de l'éducation comporte trois indicateurs :

(i) le taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire ;

(ii) le taux d'alphabétisation des adultes ; et

(iii) l'indice de parité entre les sexes pour l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Une augmentation des habilités des agents économiques augmente l'inclusion financière (Loaba & Koinda, 2023)

Spécification économétrique

L'objectif de l'étude est d'examiner l'effet de l'éduction financière sur l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA sur la période 2007 à 2022. Pour y parvenir et en s'inspirant des travaux antérieurs le modèle économétrique s'écrit de la façon suivante :

$$FIit=\alpha+\beta 1\, Educit+\beta 2\, Inst+\beta 3\, INFit+\beta 4\, Interit+\beta 5\, Remit+\beta 6\, HKit+\mu it \quad (1)$$

3. Résultats et discussions

Avant de passer à l'estimation du modèle, il est important, d'en préciser et d'effectuer des tests préliminaires sur les variables du modèle. Les tests préliminaires permettent de déterminer

certaines sources de bais liées aux données de panel afin de les corriger pour une meilleure estimation.

Test d'homogénéité d'Hsiao

Le choix de la spécification (homogénéité, hétérogénéité) est très important. Afin de déterminer la structure du panel, Hsiao (1986) propose une procédure séquentielle de tests permettant de définir le cas dans lequel nous nous situons.

La statistique d'Hsiao est basée sur le F de Fisher et est calculée comme suit :

$$F = \frac{(Rnc^2 - Rc^2)/(n-1)}{(1-Rnc^2)/(nT-k-1)} \sim F^{\alpha}_{(n-1,\ nt-k-1)}$$

Les tests d'hypothèses sont construits à partir des statistiques de Fisher (test de Wald de restrictions sur les coefficients).

H_0 : Homogénéité ($F_{cal} < F_{tab}$; prob >5%) : $\beta_1 = \beta_2 = \beta_3 = ...= 0$ (modèle contraint) →Rejet de la structure en panel ;

H_1 : Hétérogénéité ($F_{cal} > F_{tab}$; prob <5%) : $\beta_1 \neq \beta_2 \neq \beta_3 \neq .....\neq 0$ (modèle non contraint) →La structure en panel est acceptée.

Le modèle est contraint si tous les coefficients des variables explicatives sont constants. Dans le cas où contraire le modèle est dit non contraint.

Dans notre cas, prob=0,000 <5%.

Conclusion : Rejet de H0 le modèle non contraint est adéquat à la structure de données sous-étude. La structure en panel est acceptée dans ce cas car la probabilité est inférieure à 5%.

Test d'Hausman

Le test d'Hausman aide à choisir la spécification adéquate entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires.

Le test d'Hausman est un test de spécification qui permet de déterminer si les coefficients des deux estimations (fixe et aléatoire) sont statistiquement différents. L'idée de ce test est que, sous l'hypothèse nulle d'indépendance entre les erreurs et les variables explicatives, les deux estimateurs sont non biaisés, donc les coefficients estimés devraient peu différer (Ouellet et al.2005). Le test d'Hausman compare la matrice de variance-covariance des deux estimateurs :

$W = (\beta f - \beta a)' var(\beta f - \beta a)^{-1}(\beta f - \beta a)$.

Le résultat suit une loi $\chi 2$ avec K-1 degré de liberté. Si on ne peut rejeter la nulle, i.e. si la p-value est supérieure au niveau de confiance, on utilisera les effets aléatoires qui sont efficaces s'il n'y a pas de corrélation entre les erreurs et les variables explicatives.

Le modèle à effets fixes contrôle les caractéristiques des pays qui ne varient pas dans le temps, tandis que le modèle à effets aléatoires suppose que ces effets individuels ne sont pas corrélés avec les variables indépendantes.

La statistique du test est :

$W=(\beta_F- \beta_A)'var[(\beta_F- \beta_A)^{-1}(\beta_F- \beta_A)]\sim x^2_{dl=2}$

Avec

- $\beta_F=\beta_{MCO}$: Matrice de paramètres estimés du modèle à effets fixes,
- $\beta_A=\beta_{MCO}$:Matrice de paramètres estimés du modèle à effets aléatoires,
- var β_A et var β_F :Les matrices de variances-covariances du modèle à effets aléatoires et du modèle à effets fixes respectivement.

Les hypothèses du test sont :

H_0 : $\beta_F- \beta_A=0$ (Pas de différences entre les deux modèles) : Retenir le modèle à effets aléatoires.

H_1 : $\beta_F- \beta_A\neq0$ (Différence entre les deux modèles) : Retenir le modèle à effets fixes

Décision : Pour notre cas, Hausman test=-2,40, il y a différences entre les deux modèles dans ce cas, le modèle à effets fixes est approprié.

Dans notre cas les valeurs du R2 et la Statistique de Fischer indiquent le modèle est globalement bon. Mais la statistique de DW est très faible, ce qui amène à présumer une éventuelle autocorrélation des erreurs. Pour estimer le modèle, nous utiliserons dans un premier temps la méthode des effets fixes et celle des effets aléatoires. Les données de panel étant des données sur plusieurs individus et évoluant dans le temps, il est possible de rencontrer des problèmes d'autocorrélations dans la présente analyse. Pour corriger ce biais, il fait appel à la méthode des moindres carrées généralisés et celle du panel correted standard errors.

Newey & West(1987) ont développé des estimateurs des erreurs standards compatibles avec l'hétéroscédasticité et l'autocorrélation pour les données panel. Parks (1967) a fourni une approche générique des moindres carrés connue sous le nom d'approche des moindres carrés généralisés faisables (FGLS) qui a été popularisée par Doran & Kmenta (1986). Cependant, elle est souvent impraticable avec des panels microéconométriques en raison de la dimension temporelle inférieure à la dimension transversale et produisant des estimations d'erreur standard excessivement faibles. Beck & Katz (1995) ont ensuite proposé le coefficient d'erreur standard corrigée du panel (PCSE) dans les estimations MCO pour atténuer ces inconvénients. Cette recherche quantitative utilise donc des statistiques inférentielles pour analyser les effets des innovations numériques sur la stabilité financière en se basant sur la régression FGLS et les PCSE pour les analyses de robustesse**.**

Les résultats des estimations par la méthode des effets fixes, celles des effets aléatoires aboutissent à la même conclusion que l'éducation financière améliore significativement et positivement l'utilisation des services financiers dans l'UEMOA. Ces résultats soulignent la nécessité d'investir dans les programmes d'éducation financière surtout en faveur des jeunes et des femmes qui sont les plus exclus du système financier dans l'UEMOA. Nos résultats sont conformes à ceux de Lusardi et Mitchell (2023), pionniers et initiateurs des programmes d'éducation financière dans les pays européens.

En outre les résultats obtenus par la méthode des moindres carrées généralisés et celle du PCSE révèlent que la qualité institutionnelle impacte significativement et positivement l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. Ce résultat est conforme à ceux de Kinda et al. (2024) qui ont établit les bienfaits d'une bonne qualité institutionnelle pour l'accessibilité du système financier dans l'UEMOA. Un renforcement de la gouvernance dans cette espace sera bénéfique pour l'inclusion financière des populations de cette espace.

En revanche l'aces au téléphone et les transferts des migrants influencent négativement l'accès et l'utilisation des services financiers. Ceci s'explique par le fait que les opérations financières qui passent par le mobile sont en phase de développement dans l'espace et n'ont pas atteint un certain seuil critique. Ce résultat est conforme à ceux de Naceur, Chami, et Trabelsi (2020). L'effet négatif des transferts des migrants sur l'inclusion financier s'explique par l'utilisation des canaux encore traditionnels pour les transferts d'argents.

Nos résultats mettent en évidence l'importance de l'éducation financière et de la qualité institutionnelle comme des facteurs déterminants pour l'inclusion financière. Les coefficients associés à ces deux variables sont positifs et hautement significatifs dans tous les modèles, ce qui est le principal résultat à mettre en avant. À l'inverse, l'inflation a un effet négatif, mais sa significativité varie selon les modèles, tandis que les autres variables comme l'accès au téléphone, les transferts des migrants et le capital humain ont des effets moins clairs ou non significatifs.

La relation positive et significative entre l'éducation financière et l'inclusion financière est un résultat fort qui confirme largement la littérature existante. De nombreuses études (par exemple, Lusardi et Mitchell, 2023) ont déjà établi ce lien, soulignant que de meilleures connaissances financières aident les individus à utiliser plus efficacement les services financiers formels, ce qui est cohérent avec nos résultats. Notre recherche apporte une confirmation supplémentaire de cette relation dans le contexte de l'UEMOA. L'effet positif de la qualité institutionnelle est

également en accord avec la littérature. Des institutions solides, une gouvernance stable et une protection des droits de propriété réduisent les risques pour les fournisseurs de services financiers et renforcent la confiance des consommateurs, facilitant ainsi l'accès aux services financiers. L'impact négatif de l'inflation sur l'inclusion financière, bien que non significatif dans les modèles GLS et PCSE, est cohérent avec la théorie économique. Une inflation élevée érode la valeur de l'épargne et des revenus, ce qui décourage l'utilisation des services financiers formels, les rendant moins attractifs.

L'effet fort de l'éducation financière peut s'expliquer par le fait que les individus ayant une meilleure compréhension des concepts financiers (épargne, crédit, assurance) sont plus aptes à prendre des décisions éclairées. Dans l'UEMOA, cela peut être particulièrement pertinent, car la sensibilisation aux produits financiers et la gestion des risques peuvent aider à surmonter les barrières culturelles et les réticences initiales. L'importance des institutions reflète que même avec de l'éducation financière, l'absence de régulations claires, de protection des consommateurs ou de respect des contrats (faible qualité institutionnelle) peut entraver l'inclusion. Cela crée un environnement de méfiance et de risque qui dissuade à la fois les institutions financières d'offrir leurs services et les individus de les utiliser. Le résultat le plus inattendu est la non-significativité de l'accès au téléphone dans la plupart des modèles. On s'attendrait à un lien positif et fort avec l'inclusion financière, notamment via la finance mobile. Plusieurs hypothèses pourraient l'expliquer : il est possible que la variable de substitution pour l'accès au téléphone ne capture pas pleinement l'utilisation réelle de la finance mobile, que le niveau d'adoption des services financiers mobiles dans l'UEMOA ne soit pas encore suffisant pour avoir un impact significatif à l'échelle macroéconomique, ou que l'accès au téléphone soit en fait une conséquence, plutôt qu'une cause, d'une meilleure inclusion financière.

Nos résultats suggèrent que les politiques publiques dans l'UEMOA devraient se concentrer sur deux leviers principaux : la promotion de l'éducation financière et le renforcement des institutions. Les programmes de formation à l'éducation financière devraient être intégrés aux politiques de développement. Parallèlement, les gouvernements doivent continuer à améliorer la gouvernance, à lutter contre la corruption et à protéger les consommateurs pour créer un environnement propice à l'inclusion. Pour les banques et les fournisseurs de services financiers, ces résultats indiquent que l'efficacité de leurs produits dépendra de la capacité des clients à les comprendre. Cela justifie des investissements dans la pédagogie et la simplicité de leurs offres, au-delà de la seule innovation technologique. Cependant, il est important de reconnaître les limites de notre recherche. Les résultats sont spécifiques à l'UEMOA et pourraient ne pas être

directement applicables à d'autres régions ou pays ayant des contextes institutionnels ou financiers très différents. Le modèle ne prend pas en compte d'autres variables potentiellement importantes comme les infrastructures physiques (route, énergie) ou des facteurs culturels qui pourraient influencer les comportements financiers. Enfin, la variable inclusion financière est une mesure agrégée et ne capture pas les dimensions qualitatives de l'inclusion, comme la satisfaction ou la qualité des services.

Conclusion

L'objectif de la présente recherche est d'examiner les potentiels effets de l'éducation financière dans les pays de l'UEMOA. Elle a utilisé des données de panel sur la période 2007 à 2022.Les résultats indiquent clairement que l'éducation financière est un vecteur catalysant de l'inclusion financière de même que la qualité institutionnelle. En revanche l'accès au téléphone de même que les transferts de migrants influent négative l'accès et l'utilisation des services financiers des populations de cette espace. L'étude appelle à prendre des mesures pour renforcer l'éducation financière des jeunes et des femmes de cette espace. Elle prône également une amélioration de la qualité institutionnelle des pays de cette espace.

Références

AFI. (2016). *Bringing smart policies to life.*

Amari, M., & Anis, J. (2021). Exploring the impact of socio-demographic characteristics on financial inclusion: empirical evidence from Tunisia,. *International Journal of Social Economics, 48(9)*, 1331-1346.

BCEAO. (2019). Atelier regional de concertation sur l'education financiere. (p. 29). Dakar: BCEAO.

Berguiga, I., & Adair, P. (2023). Determinants of Youth Financial Inclusion in MENA Countries: Account Holding versus Fintech Use. *In 2023 IEEE International Conference on Advances in Data-Driven Analytics And Intelligent Systems*.

Damane, M., & Ho, S. (2023). An exploratory study of financial inclusion in sub-saharan Africa. *MPRA Paper No. 120239*, https://mpra.ub.uni-muenchen.de/120239/.

European Union/OECD. (2023). *Financial competence framework for children and youth in the European Union.* European Union / OECD.

Grzeslo, J. (2019). M-Pesa adoption and usage: a qualitative study of young Kenyan entrepreneurs. *In Proceedings of the Tenth International Conference on Information and Commun*.

Johnson, S., & Lee, R. (2020). Structural constraints to financial access for women entrepreneurs. *Gender, Work & Organization, 27(5), 634-653.*

Kaiser, T., & Menkhoff, L. (2022). Does financial education improve financial behavior? meta-analysis. *World Development 14, World Development*.

Kinda, A., Combary, O., & Couchoro, M. (2024). Effet de l'inclusion financière sur la croissance économique dans les pays de l'UEMOA. *Lettres, Sciences, Sociale et Humaine ,40 (2)*, 63-88.

Klapper, L., & Lusardi, A. (2020). Financial Literacy and Financial Resilience: Evidence from Around the World. *Financial Management Autumn 49(3): 589-614*.

Klapper, L., & Singer, D. (2022). Financial literacy and financial inclusion in Sub-Saharan Africa. *Journal of Development Economics, 154, 102733.*

Law, S. H., & Azman-Saini, W. .. (2012). Institutional quality, governance, and financial development. *Economics of Governance, 13(3)* , 217-236.

Loaba, S., & Koinda, F. (2023). Le rôle du capital humain dans l'inclusion financière au Burkina Faso . *1ère conférence Euroafricaine : Monnaie, Transformations Structurelles, et Politiques Publiques (MT2P)*.

Lusardi, A., & Mitchell, O. (2023). The Importance of Financial Literacy: Opening a New Field. *Journal of Economic Perspectives 37(4)*.

Naceur, S. B., Chami, M. ,., & Trabelsi, M. (2020). Do remittances enhance financial inclusion in LMICs and infragile states? *New-York, International Monetary Fund*.

NG, Y. ,., Muthukannan, P., Tan, B., & Leong, C. (2017). Fintech Platform Development: A Revelatory Case Study of a Chinese Microloan Startup. *ICIS 2017 Proceedings. 15*.

OECD. (2006). *Synthèses: L'importance de l'éducation financière.* OECD.

Ouellet,E; Belley-Ferris,I ; Leblond,S.(2005). Guide d'économétrie appliquée pour Stata Pour ECN 3950 et FAS 3900. Université de Montréal.

Purushottam, V. B., & Samapti, G. (2024). Financial inclusion and financial literacy programs for low-income section in India. *International Journal of Business and Globalisation Vol. 37, No. 3*.

Rizwan, M. (2017). *Essays on access to finance, financial literacy and development.* Paris: Université Panthéon-Sorbonne - Paris I.

Shaikh, A. A., & Karjaluoto, H. (2015). Mobile banking adoption: A literature review. *Telematics and Informatics 32(1)*, 129-142.

Tinta, A. A., Ouédraogo, I. M., & Al-Hassan, R. M. (2022). The micro determinants of financial inclusion and financial resilience in Africa. . *African Development Review, 34(2)*, 293-306.

Unnikrishnan, V., Pinet, M., Marc, L., Boateng, N. A., Boateng, E. S., Pasanen, T., & Bridonneau, S. (2022). Impact of an integrated youth skill training program on youth livelihoods: A case study of cocoa belt region in Ghana. . *World Development, 151, 105732*.

Williams, A. J., & Oumlil, B. (2015). College student financial capability: A framework for public policy, research and managerial action for financial exclusion prevention. . *International Journal of Bank Marketing, 33(5)*, 637-653.

Zhang, H., & Liu, X. (2023). Barriers to financial inclusion for women in emerging economies: A gendered perspective. . *Emerging Markets Review, 47, 100853.*

Zokaityte, A. (2017). *Financial Literacy Education. Edu-Regulating our Saving and Spending Habits.* Londres: Palgrave Macmillan.

LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE

KOFFI Kouadio Fabrice
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody, (Côte d'Ivoire)
Logique et Philosophie des sciences * Économie politique et Morale

Résumé

La bonne gouvernance peut être entendue comme l'ensemble des modalités par lesquelles le pouvoir est exercé en vue d'assurer, de manière transparente, efficiente et équitable, la gestion des ressources nationales, qu'elles soient économiques, sociales ou institutionnelles, au service du développement harmonieux d'un État et de ses structures juridiques constituées. De ce fait, la bonne gouvernance est un levier stratégique majeur au développement d'un État, car elle garantit un cadre propice à la croissance économique, à la justice sociale et à la stabilité politique. Du reste, d'autres facteurs comme l'accès à l'éducation, l'investissement dans les infrastructures jouent également un rôle crucial pour amorcer le développement de l'Afrique. Dans une démarche analytique, il impose de proposer des orientations pratiques à destination des décideurs, dans une logique d'efficacité des politiques de développements des nations africaines. Autrement dit, à maximiser l'impact positif de la gouvernance liés à des politiques socio-économiques et à favoriser le développement pérenne dans chaque continent. Cet article révèle que les politiques doivent être adaptées aux réalités régionales spécifiques de l'Afrique pour prôner la gouvernance efficace et effective afin de stimuler la croissance socio-économique.

Mots-clés : Bonne gouvernance, démocratie, développement, État, Socioéconomique.

Abstract

Good governance can be understood as the set of methods by which power is exercised to ensure the transparent, efficient, and equitable management of national resources, whether economic, social, or institutional, in the service of the harmonious development of a state and its legal structures. Good governance is therefore a major strategic lever for the development of a state, as it guarantees a framework conducive to economic growth, social justice, and political stability. Other factors, such as access to education and investment in infrastructure, also play a crucial role in kick-starting Africa's development. From an analytical perspective, it is necessary to propose practical guidelines for decision-makers, with a view to ensuring the effectiveness of African nations' development policies. In other words, to maximize the positive impact of governance linked to socio-economic policies and promote sustainable development on every

continent. This article reveals that policies must be adapted to the specific regional realities of Africa in order to promote effective and efficient governance and stimulate socio-economic growth.

Keywords : Good governance, democracy, development, State, Socio-economic.

INTRODUCTION

L'Afrique, en tant que continent diversifié et dynamique, est confrontée à des défis et des occasions uniques en matière de développement économique et social. Au cœur de ces enjeux, la gouvernance émerge comme l'un des facteurs déterminants qui influence de manière significative la trajectoire économique des nations africaines. Dans le contexte de ce défi, il devient impératif de comprendre et d'analyser le rôle crucial que joue la bonne gouvernance dans le processus de développement économique et social sur le continent africain.

Le développement socio-économique des pays africains requiert pour sa mise en œuvre, un ensemble de politiques et d'instruments aussi bien efficaces les uns que les autres, au nombre desquels figure la bonne gouvernance. Cette bonne gouvernance consiste à créer un environnement politique et juridique, saint, propice à un développement stable, durable et de lutter efficacement contre les crises sociopolitiques (anté-électorales, électorales et post-électorales). De ce fait, la bonne gouvernance doit être considérée comme une condition transversale, voire essentielle à la réussite de toutes les autres priorités des pays africains. C'est ainsi que certains gouvernements africains ont consacré un ministère pour faire la promotion de bonne gouvernance afin de lutter efficacement contre des conflits électoraux et de tous genres, mais également de lutter contre la corruption ; qui est devenue un fléau qui favorise la pauvreté. Cette initiative peut entrainer le développement économique favorisant le progrès social présent et futur des pays africains.

Cependant, la bonne gouvernance n'étant pas appliquée de manière effective par les dirigeants des pays africains, ne conduit pas nécessairement à de meilleurs résultats. C'est ce qui engendre une faible croissance économique du continent et des crises politiques persistantes. Ces chaos sont dû à la mauvaise politique de gouvernance pilotés par les dirigeants africains. En effet, l'implication de tous ces phénomènes est corroborée par le non-respect de lois ou de textes, qui nous sont fixés. En clair, la majorité des chefs d'États africains ne respectent pas la démocratie consacrée à leurs pays. Car, ils prennent plaisir à modifier la constitution, qui est le socle idéal d'un État. Cette stratagème entache la gouvernance et gangrène la démocratie.

Pourtant, cette notion incluant le concept de bonne gouvernance est un label que tous les dirigeants politiques et décideurs brandissent et se réclament haut et fort dans les États. Mais quelle

définition peut-on l'attribuer ? Dans un rapport paru en 1992 et intitulé "Gouvernance et développement", la Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. Quant au développement socioéconomique, il désigne l'ensemble des transformations structurelles (économiques, sociales, politiques, etc.) qui rendent possibles et accompagnent la croissance économique et l'élévation du niveau de vie d'un États.

D'après ces définitions, il pourrait exister une corrélation entre développement socioéconomique et la bonne gouvernance. La question qui se pose à nous est la suivante : la bonne gouvernance suffit-t-elle à amorcer le développement socio-économique des pays africains ? Cela dit, d'autres facteurs peuvent-ils constituer un facteur fondamental pour le développement pérenne ? Ce questionnement nous conduira à des objectifs subsidiaires à savoirs : Quels sont les fondements et les enjeux de la bonne gouvernance en Afrique ? Quel est l'impact de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique des États africains ? D'autres facteurs liés à la bonne gouvernance peuvent-ils amorcer le développement de l'Afrique ?

En traitant la notion de bonne gouvernance à l'épreuve du développement socio-économique des pays africains, nous voulons montrer les enjeux contemporains de la gouvernance africaine afin d'amorcer de manière significative le développement de l'Afrique. C'est dire que si la gouvernance est effective dans nos États, il est évident que cela puisse impacter significativement nos États.

Dans ce texte, il est question de montrer que la bonne gouvernance peut être considérée comme un facteur de croissance économique et social des pays d'Afrique si elle est effective. Dans l'atteinte de notre objectif, nous utiliserons la méthode analytique, qui consiste à décomposer les concepts en jeu, comme démarche méthodologique de cette étude afin de mettre en lumière des enjeux majeurs pour l'avenir des sociétés africaines. Car, cette méthode tient compte des schèmes explicatifs et les paradigmes structurant le nœud du problème dégagé de ce sujet. Pour ce faire, nous subdivisons cette contribution en trois parties, à savoir 1. Les fondements et enjeux de la bonne gouvernance en Afrique 2. L'impact de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique des États africains 3. Les autres facteurs liés de gouvernance pour amorcer le développement.

1. Les fondements et enjeux de la bonne gouvernance en Afrique

Le thème de bonne gouvernance est devenu aujourd'hui un concept usuel, aussi bien dans l'ordre interne des États que dans l'ordre internationale. C'est un label que la majorité des dirigeants africains ont une appréhension différente, puisqu'elles font de leur chemin de bataille,

mais aucun résultat satisfaisant vis-à-vis de leurs gouvernances politiques. Mais quels états des lieux pouvons-nous attester face la bonne gouvernance en Afrique ?

Avant d'étaler les différentes caractéristiques de la bonne gouvernance, il est important de relater son historique. La bonne gouvernance a commencé à être employé dans le contexte du développement au début des années 90, alors qu'il était évident que le retour en force du marché ne dispensait pas d'un État capable de remplir ses fonctions.

En revanche, comme les ressources consacrées au développement économique et social sont rares, l'État a le devoir de les gérer au mieux. C'est donc du pouvoir qui est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales qu'un pays consacre à son développement que s'inspire la bonne gouvernance. C'est pourquoi, pour certains économistes, la bonne gouvernance regroupe cinq notions essentielles à savoirs : l'instauration de la démocratie ; la liberté d'expression et le respect des droits de l'Homme ; l'impartialité des décisions de justice et le terrorisme ; la lutte contre la corruption.

Toutefois, pour d'autres analystes, les principes phares de la bonne gouvernance pourraient se résumer à : la transparence, la responsabilité, la lutte contre la corruption, la gouvernance participative, le cadre juridique et judiciaire favorable et enfin la prévisibilité. Par définition, le concept de bonne gouvernance renvoi à l'art de gouverner ; c'est-à-dire veiller au bon fonctionnement des différents appareils gouvernementaux. Il est employé pour évaluer la gestion des États. En clair, on peut dire que la bonne gouvernance est une méthode de gouverner caractérisée par la transparence, la responsabilité ; c'est-à-dire l'obligation de rendre compte de sa gestion, la participation et l'efficacité. De quelle origine provient-elle la bonne gouvernance ?

Si le concept est d'origine ancienne, c'est cependant à la fin des années 1980 qu'il va être vulgarisé. Ainsi, à la fin des années 1980, la Banque Mondiale avant d'aider les pays pauvres devrait d'abord constater les causes de la crise notamment en Afrique. Il se trouve que la principale cause de la pauvreté dans les États africains est dû à la mauvaise gestion des ressources publiques. C'est ainsi que la Banque Mondiale a fait ressortir les plaies suivantes ; la personnalisation excessive du pouvoir, la kleptocratie, la corruption généralisée, le déni de justice et le non-respect des droits fondamentaux. C'est pourquoi, le Président de Transparency International, François Valérian (2024, p.7) a pu dire : « La corruption est une menace mondiale en constante évolution qui ne se limite pas à saper le développement-elle est une cause majeure du déclin de la démocratie, de l'instabilité et des violations des droits humains »[1]. En clair, ce phénomène met en mal le développement et de manière constante dégrade les aspects de la bonne gouvernance.

[1] Rapport Annuel, 2024, Transparency international, Indice de Perception de la corruption, p.7.

La bonne gouvernance figure au cœur des politiques de développement promues par les institutions financières internationales. Elle représente pour les bailleurs de fonds un des prérequis d'une véritable transformation des pays en voie de développement en particulier les États africains. En fait, le NEPAD (New Partnership for Africa's Development) considère la pratique de la bonne gouvernance comme condition de l'atteinte des objectifs de développement de l'Afrique. C'est ainsi que l'UA (Union Africaine), l'organisation panafricaine a fait de la bonne gouvernance, une des aspirations de son agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique. C'est dire que, dans le contexte africain comme ailleurs, la bonne gouvernance est perçue en tant qu'ingrédient incontournable d'un développement durable.

En Afrique, la bonne gouvernance est mise en mal par les autorités politiques. La corruption généralisée en est l'une des causes ; et cette condition qui fait perdre des devises importantes aux pays Africains plonge l'Afrique dans une pauvreté extrême. C'est ce qui a fait dire au Président Ivoirien de la Haut Autorité de la bonne gouvernance, Epiphane Zoro BI BALLO que « La corruption fait perdre à la Côte d'Ivoire environ 1000 milliards de CFA par an. » En effet, le développement est un objectif global qui intègre non seulement une dimension économique mais également sociale et politique. Dans cette veine, la bonne gouvernance facilite une utilisation efficiente et efficace du potentiel et des ressources dont dispose chaque pays pour son développement. Elle comprend comme principe essentiels : la transparence, la participation, la responsabilité, la gestion efficace, l'équité, l'état de droit, le contrôle de la corruption. Ceux-ci, cités sont qualifiés comme étant les principes de bases de la bonne gouvernance que les États africains doivent pratiquer pour se développer.

Ainsi, la transparence, se présente comme un élément essentiel de la bonne gouvernance. Elle est la base d'une gouvernance inclusive et équitable dans la mesure où la mise en place de bon système de gestion des affaires est une exigence de biens publics. Selon la conception moderne du pouvoir politique, les détenteurs de la souveraineté sont considérés comme les mandataires du peuple. Étant donné qu'une société émanant de bonne gouvernance est un bien à tous, alors le gouvernement devrait en prendre soin pour éviter tout état de cause. C'est ce qui a fait dire à John Locke (1984, p.134) que : « le bien public et l'avantage du peuple doivent être la vraie fin du gouvernement civil ». Pour lui, la protection des droits du peuple doit avoir d'une grande importance.

En outre, la transparence, les gouvernements africains doivent s'atteler à rendre des comptes aux peuples ; car rendre compte de sa gestion est un élément de crédibilité. C'est dans cette logique que Michel Foucault souligne (2014, p.164) : « Un État transparent est à la fois un État lisible et visible en chacune de ses parties. C'est un État qui ne renferme aucune zone

obscure ». En plus, les autorités africaines en générale ne rendent pas compte sur les motifs des dépenses publiques en montrant comment sont utilisées ces dépenses aux peuples. Le manque de transparence appelle à la corruption et à la personnalisation de dénies publiques ; c'est dire qu'une gestion transparente est une gestion soucieuse de l'intérêt de tous, et qu'il ne peut y avoir de développement socio-économique s'il n'y a pas de transparence. À la transparence, il faut ajouter la participation des citoyens aux décisions de l'État puisque c'est du peuple qu'il s'agit et il est le principal concerné en ce qui concerne les problèmes socio-économiques. Puisqu'en Afrique, plus de 2/3 de la population vit sous le seuil de la pauvreté, donc ceux sont les citoyens eux-mêmes qui connaissent leurs problèmes. D'où il faut dans ce cas, pratiquer la démocratie participative ; car comme le dit le politologue Américain John Dewey (1927, p. 309) : « C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal ou elle ne fait pas mal, même si le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier ».

Mieux, la participation est fondée sur une citoyenneté active, informée, formée et capable de rechercher une solution adéquates a ses problèmes. Ceci pour dire qu'il faut une ouverture d'un débat avec les citoyens sans aucune considération de rang social ; et cela doit s'appliquer à tous les États qui aspirent au développement socio-économique. À cet effet, lorsque cela n'est pas respecter, nous assistons à la personnalisation du pouvoir basé sur le tripotage des élections, le kleptocratie, la corruption généralisée, le déni de justice et le non-respect de droits fondamentaux : Ce qui va à l'encontre de la bonne gouvernance et met en péril le développement de ces États Africains. Pour le commun des mortels, la bonne gouvernance est qualifiée de bonne lorsqu'elle respecte les droits et les besoins de tous les citoyens. Ainsi, la bonne gouvernance apparaissait alors comme le symbole de la qualité de l'administration et le degré de participation des citoyens aux processus de gouvernance. Car, elle fait partie des critères ou des conditions retenues pour bénéficier d'une aide publique au développement (APD) ou de l'annulation de la dette : c'est le cas pour certains pays dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvre Très Endetté).

Hors mis, la transparence dans les affaires publiques et la participation des citoyens aux décisions, il faut aussi mentionner que la bonne gouvernance n'est effective que si les gouvernements africains font preuve d'efficacité dans la réalisation des objectifs et taches qui leurs sont assignées. En effet, l'efficacité est le critère d'évaluation de la performance du pouvoir. On parle alors d'efficacité lorsque les objectifs assignés à l'État ont été atteint puisque l'État se présente comme une société d'hommes institués dans le seul but de réaliser leur bonheur à travers une bonne utilisation des richesses.

Par ailleurs, la bonne gouvernance ne peut se réaliser sans l'autorité de la loi, ni de l'État de droit et le respect des libertés fondamentales de l'homme. Ainsi, l'État de droit est le respect de

la loi aussi bien par les gouvernants que par les gouvernés de manière équitable et impartiale. Dans un État de droit, nul n'est au-dessus de la loi, c'est l'autorité du droit. En effet, tous les citoyens d'un pays sont égaux devant la loi. Par conséquent, il faut donc concilier le respect des lois qui est une caractéristique de la bonne gouvernance avec le développement socioéconomique des États africains. Ceci étant, les gouvernants et les gouvernés africains doivent tous se soumettre à la loi et nul ne doit la transgresser ; car l'égalité des citoyens vis-à-vis de la loi, permet d'abolir les fractures morales, sociales qui sont sources de frustrations, de protestations, de révoltes et de conflits. Or, comme l'on peut le constater, en Afrique, des nombreuses crises empêchent les Etats de se développer.

Toutes ces mesures de bonne gouvernance tiennent à faire sortir l'Afrique de sa pauvreté et pour qu'elle se développe sont inexistantes. Du fait que dans les États africains, l'on assiste à la manipulation du droit et de la loi par les autorités bourgeoises et politiques faisant subir ainsi le peuple de leur bon vouloir ; dans les États africains, le manque de liberté d'expression, la non séparation des institutions et le non équilibre des pouvoirs constituent également un frein à la bonne gouvernance. Ainsi, loin d'être un luxe pour les pays africains, la bonne gouvernance doit être une nécessité au regard des nombreux rapports qui font état de ce qu'elle ne serait pas toujours la valeur la mieux partagée sur ce continent.

Ainsi, la bonne gouvernance ne peut se réaliser sans l'autorité de la loi, tous les citoyens doivent être égaux devant la loi. En effet, une loi équitable est celle qui supprime toutes formes d'arbitraire et toutes formes de clivage. De ce fait, l'égalité de citoyen devant la loi, lui permet alors d'abolir les fractions sociales qui sont sources de frustrations, de protestations et de conflits. En ce sens, la loi doit être la même pour tous. Selon Barret-Kriegel (1989, p.10) « un État de droit est un État qui se soumet lui-même à la loi. » Selon les exigences du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), la bonne gouvernance « c'est parmi d'autre chose participative, transparente et responsable, elle est aussi efficace et équitable. Et elle fait la promotion du cadre de la loi »[2].

La plupart des études existantes sur la gouvernance en Afrique offrent des analyses générales, mais peu se penchent sur les variations régionales. Il est crucial de comprendre comment la gouvernance impacte différemment les différentes régions du continent africain. Il faut considérer également des facteurs exogènes qui peuvent influencer la relation entre la gouvernance, tels que les conflits régionaux ou des crises anticonstitutionnelles, les pandémies ou les crises économiques mondiales.

[2] Cette définition se retrouve dans des documents traitant de la bonne gouvernance au sein des institutions et des systèmes de développement.

2. L'impact de la bonne gouvernance sur le développement socio-économique des États africains

Bien que la bonne gouvernance favorise le développement socioéconomique des pays africains, mais elle n'en reste pas moins d'évoquer des nombreux défis qui mettent en mal le développement de nos États. Il s'agira ici de faire une analyse approfondie de la relation bonne gouvernance et développement socioéconomique des États d'Afrique en faisant ressortir les avantages et les défis rencontrés. Mais, les avantages de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique en contexte africain sont multiples.

La bonne gouvernance est à l'origine d'une croissance économique dans la mesure où elle contribue à promouvoir le développement économique en créant un meilleur environnement pour l'investissement étranger et le développement de l'activité commerciale. Dans le rapport Bloomfield Intelligence, Risque pays Côte d'Ivoire (2025, p.11), il est écrit : « Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), la Côte d'Ivoire est classée 16e sur 54 pays africains en matière de bonne gouvernance en 2023, avec un score de 56,7 points sur 100 ». Il y a, à cet effet, une amélioration modeste en matière de bonne gouvernance en Côte d'Ivoire. Ainsi, cette embellie de la gouvernance s'explique par la mise en œuvre de quelques réformes telles que : la création de plateformes de signalement, de dénonciation des actes de corruption SIGNALIS en avril 2022 et SPACIA en mai 2023, la création du pôle pénal économique et financier en janvier 2020 suivie de sa transformation en juridiction spécialisée autonome en 2022 et la mise en application de la loi relative à la déclaration du patrimoine.

Concernant la déclaration de patrimoine, la Haute Autorité pour la Bonne gouvernance (HABG) a enregistré au premier trimestre 2024, 457 nouvelles déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat, faisant passer le nombre de déclarations de patrimoine de prise de fonction reçues par l'Institution depuis 2015 à 8670. C'est ainsi que le taux global s'est situé à 83,64% à fin mars 2024 contre 81,65% à la même période de l'année précédente. Cette amélioration des critères s'agissant du développement humain et la participation des droits et inclusion, favorise le développement social et économique de l'État de Côte d'Ivoire. Ainsi, la bonne gouvernance est un avantage et joue un rôle essentiel dans le développement d'un pays. Car elle favorise le développement et permet d'améliorer la productivité. De ce fait, la gouvernance peut être un levier d'inclusion sociale et économique.

De plus, elle réduit les coûts et les risques liés aux investissements internationaux, rendant ainsi les pays africains plus attrayant aux yeux des investisseurs. En outre, la bonne gouvernance

améliore la qualité de l'investissement d'autant plus que les meilleurs investisseurs sont ceux qui sont les plus exigeants en matières de services et de transparence dans un État.

Au plan politique, nous pouvons noter que la bonne gouvernance dans les États africains réduit la probabilité de persistance des mauvaises politiques publiques. Ce qui permet une meilleure amélioration de la mise en œuvre de bonnes politiques en Afrique. En effet, la mise en œuvre d'une politique gouvernementale favorise aux exportations des biens et services pour lesquels le pays a un avantage comparatif. De ce fait, pour en arriver à cette meilleure forme de gouvernance, il y a lieu de rechercher l'égalité comme un objectif louable. Toutefois, vu que les hommes sont tous différents comment y parvenir ? Une société juste est-elle une société qui doit faire disparaitre toutes les inégalités ? Il est important de noter que John Rawls distingue les inégalités justes et les inégalités injustes. À ce titre, le philosophe américain donne des précisions. Pour lui, les inégalités justes sont basées sur le mérites c'est-à-dire les inégalités justifiées par mes choix, par mes efforts et mon travail.

Néanmoins, il faut noter que la société doit assurer qu'il y a une concurrence loyale permettant l'accès aux fonctions et positions avantageuses. En ce qui concerne, les inégalités injustes, elles sont basées sur la discrimination. Ce sont des inégalités qui ne sont pas mérités. Ainsi, pour un État juste suppose qu'on puisse les faire disparaitre et Rawls pense qu'il faut compenser les inégalités de revenus qui sont dû à ces différences non mérités.

Quant aux inégalités qui relèvent des aptitudes naturelles, elles sont injustes parce que non mérite puisque par exemple personne ne mérite de naitre handicapé ou surdouée. C'est le fait du hasard ou encore si l'on veut d'une loterie naturelle. Là encore, une société doit s'efforcer d'éliminer aussi ces inégalités dont les causes sont arbitraires. Autrement dit, Rawls souhaite qu'il y est des inégalités réelles dans la société mais des inégalités justes. C'est pourquoi la théorie de Rawls vise l'équité et non l'égalité. En effet, dans l'égalité, chacun reçoit le même traitement et dans l'équité, chacun reçoit ce qu'il mérite qui peut être différent de ce que reçoit quelqu'un d'autre et qui permet d'atteindre ses objectifs de vie.

En outre, la notion d'équité comme celle de légitimité repose sur un jugement de valeur qui est considérée comme équitable en ce qui concerne la distribution des biens premiers qui se fait selon des principes légitime moralement acceptable. Toutefois, plusieurs défis de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique des États africains existent.

L'Afrique, en tant que continent diversifié et dynamique, est confrontée à des défis et des occasions uniques en matière de développement économique et social. Au cœur de ces enjeux, la gouvernance émerge comme un facteur déterminant qui influence de manière significative la trajectoire économique des nations africaines. Dans le contexte de ce défi, il devient impératif de

comprendre et d'analyser le rôle crucial que joue la gouvernance dans le processus de développement économique sur le continent. Dans cette perceptible, Patrice Kouamé (2011, p.18) a catégorisé les critères du développement économique et structurel d'un pays. Il affirme que :

> L'autre critère du développement est la participation significative des habitants du pays au processus qui a conduit à ces changements structurels, ces transformations. Enfin, la majorité de la population doit participer aux fruits de la croissance ; lorsque la croissance ne bénéficie qu'à une minorité nationale ou étrangère, il n'y a pas de développement.

Ceci étant, nous voyons clairement que l'augmentation du revenu ne constitue pas l'objectif unique du développement d'un État. À travers la bonne gouvernance, l'élimination progressive de la pauvreté par la satisfaction des besoins essentiels est un objectif majeur pour parvenir à un développement socioéconomique et prospère de chaque État d'Afrique.

Il s'ensuit, que l'Afrique, bien que riche en ressources naturelles et humaines, a souvent été confrontée à des obstacles qui ont entravé son développement économique. Les disparités socioéconomiques, la vulnérabilité aux chocs externes et les inefficacités structurelles ont été autant de barrières à la réalisation du plein potentiel économique de l'Afrique. C'est ainsi, que la bonne gouvernance, englobant les institutions politiques, les pratiques administratives, la transparence, l'État de droit et la lutte contre la corruption. Le développement socioéconomique est entendu comme un processus multidimensionnel qui englobe la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'amélioration du bien-être général de la population.

Malgré les ressources disponibles sur le continent, de nombreux pays africains font face à des défis persistants en matière de développement économique. Le défi central réside dans la compréhension approfondie des mécanismes par lesquels la qualité de la gouvernance influence le développement socioéconomique du continent africain, en mettant un accent particulier sur la mauvaise gouvernance des dirigeants africains. Cependant, relever ce défi afin de parvenir à un développement économique des États africains. Il y a besoin d'un nouveau contrat social qui trouve sa légitimité dans la bonne gouvernance. En ce sens, gouverner ici, renvoi à l'action de planifier, de structurer et mieux de diriger les affaires d'une organisation ou d'un pays ou État.

Dans ce contexte, cela s'agira d'être le porteur de valeurs en ayant une vision claire du développement socioéconomique d'un État. Bien que la bonne gouvernance est une notion qui prône moralement le devoir d'agir selon le droit en vigueur, plusieurs dirigeants en Afrique la piétinent. Cela traduit l'un des défis fondamentaux à signaler. De fait, l'Afrique a besoin de bons dirigeants capables de conduire avec discipline et rigueur, le projet de développement. C'est pour cette raison R. Diop (2014, p.31), estime que : « le bon dirigeant pour l'Afrique doit être prévoyant, rigoureux, prêt à relever les défis, à contracter avec le monde sans se renier, ni hypothéquer ses

ressources, son pays ou l'avenir des générations futures ». En clair, Diop veut dire que le développement socio-économique des États africains réside dans la capacité de leurs dirigeants, à travailler de manière responsable sans enfreindre les lois de la société, pour le bien-être des peuples. Ces principes posent la nécessité d'un État qui doit intervenir pour une redistribution juste et transparente la richesse, les ressources économique et sociale en prenant en compte les générations à venir. Sur cette base importante, Kouadio K. Décaird (2017, p.212) atteste que : « la bonne gouvernance est l'exigence fondamentale du développement qui se plie à la politique de la récompense par le mérite ». Pour dire ainsi que la bonne gouvernance implique une nouvelle organisation du pouvoir politique, voire une nouvelle manière de diriger la société d'aujourd'hui. L'analyse de cette thématique nous a permis d'obtenir des résultats. À travers la méthodologie utilisée, cette étude révèle que la stabilité politique en Afrique apparaît comme un élément clé dans la contribution de la bonne gouvernance. Cette synergie joue un rôle crucial dans la promotion du développement économique et social des pays africains. Ainsi, en Afrique occidentale et centrale, la primauté du droit est un moteur positif, mais la lutte contre la corruption demeure un défi. Pour l'Afrique du Nord, la nécessité de mesures anticorruption est évidente et le niveau de vie élevé, est associé à une plus grande ouverture.

Concernant, le développement socioéconomique des pays africains, la bonne gouvernance doit se présenter comme un facteur attrayant en Afrique dans le sens où le développement économique reste un moteur significatif de chaque États, bien que les variations de la mauvaise gouvernance inexpliquées persistent.

En outre, le risque socio-politique en Afrique demeure un défi majeur dans plusieurs États africains. Ainsi, la Côte d'Ivoire, bien que perçue comme un modèle de stabilité économique en Afrique de l'Ouest, reste vulnérable à des tensions politiques récurrentes, particulièrement en période électorale. En effet, l'élection présidentielle passée du 31 octobre 2020 illustre cette fragilité. Le président Alassane Ouattara a été réélu dès le premier tour avec 94,27% des voix, dans un scrutin marqué par une participation mitigée de 53,90%.

Cependant, le scrutin de 2015, s'est déroulé dans un climat de fortes tensions, exacerbées par la décision controversée du président Ouattara de briguer un troisième mandat. Ces événements ont creusé les fractures politiques, mettant en lumière la difficulté de consolider une démocratie inclusive dans un pays marqué par des crises passées, notamment entre 2002 et 2010. Face à cette instabilité politique qui dégrade fortement le pays, la bonne gouvernance ne peut ni contribuer durablement au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Et ces phénomènes transcendent majoritairement tous les États africains. Il est clair que la question de la démocratie en Afrique est un sujet complexe marqué souvent des succès et des défis. Ce qui met en mal la bonne

gouvernance entrainant ainsi le ralentissement du développement économique et social des pays africains. C'est pour cette raison que M. Ibn Chambas a pu dire : « La gouvernance est au cœur du développement et de la transformation du continent », il ajoute qu'« il faut avant tout relever les défis de la gouvernance pour remettre le continent sur la bonne voie ».

La bonne gouvernance est l'un des piliers fondamentaux pour le développement socio-économique durable en Afrique subsaharienne, car elle favorise l'efficacité des institutions, la participation citoyenne, et la lutte contre la corruption. Ce qui attire ainsi les investissements et renforce la stabilité sociale. Ainsi, des facteurs tels que la transparence, la responsabilité et la primauté du droit sont essentiels pour créer un environnement propice à la croissance économique et à l'amélioration du bien-être des populations, bien que le chemin vers une gouvernance optimale reste un processus continu et exigeant.

L'évolution politique et constitutionnelle historique et contemporaine de nos Etats est caractérisée par une instabilité résultant de la récurrence des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Plusieurs coups d'État militaires et manipulations constitutionnelles ont permis aux présidents de rester au pouvoir en violation du principe de limitation du nombre de mandats. Le rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 pour le changement anticonstitutionnel de gouvernement en Afrique a largement dressé les statistiques de ses pays africains en ce sens. En effet, la Guinée a connu trois cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement sous la forme d'un coup d'État militaire depuis l'indépendance. Ces trois cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement ont été gérés par des processus différents dans des contextes différents et à des moments différents. Nous avons aussi l'histoire politique de l'Union des Comores a été marquée par 20 coups d'État au cours depuis 1975 lorsque le pays a unilatéralement proclamé son indépendance de la France par la voix de l'Anjouanias Abderamane Ahmed Abdallah. Ce n'est que le 30 avril 1999, le chef d'état-major de l'armée comorienne, le colonel Azali Assoumani, a pris le pouvoir et justifié son action par la nécessité de préserver l'intégrité territoriale des Comores face à la grave menace de l'ile d'Anjouan. À ce jour, il s'agit du dernier coup d'Etat enregistré dans les annales de l'histoire politique et constitutionnelle des Comores.

Également les pays du sahel à savoirs le Niger, le Mali et le Burkina Faso ne sont pas épargnés de ses coups d'État militaire qui mettent en mal la gouvernance en ralentissant leur développement. Le cas du Togo et la Cote d'Ivoire intervenu ces dernière années vont échos des changements anticonstitutionnels de gouvernement, augmentent le poids du risque politique en tant que facteur déterminant de la notation financière des obligations d'État au cas où ces pays s'adresseraient au marché des capitaux pour solliciter des fonds afin de répondre à ses besoins en ressources financières de développement. C'est pourquoi dans certains pays africains comme le

gouvernement sierra-léonais ont pris des mesures pour répondre à la menace d'un changement anticonstitutionnel de gouvernement en créant plusieurs institutions de gouvernance démocratique afin de renforcer le constitutionnalisme et l'État de droit.

Il ressort de cette section que les politiques doivent être adaptées aux réalités régionales spécifiques, mettant l'accent sur la stabilité politique, la gouvernance efficace et effective, la primauté du droit, la lutte efficace contre la corruption et la stimulation de la croissance économique et sociale. Pour ce faire chaque dirigeant africain doit mettre au centre de sa gouvernance le respect de la constitution, voire la démocratie. Ces facteurs offrent des orientations précieuses pour les décideurs cherchant à maximiser l'impact positif de la gouvernance liés à des politiques socioéconomiques et à favoriser le développement pérenne dans chaque région africaine. Toutefois, l'escalade des conflits et la méfiance croissante à l'égard des institutions et des valeurs démocratiques ne sont pas le seul apanage de l'Afrique.

3. Les autres facteurs liés à la gouvernance pour amorcer le développement en Afrique

D'autres dimensions jouent un rôle crucial : la stabilité politique, l'accès à l'éducation, la santé, l'investissement dans les infrastructures, la maîtrise des enjeux environnementaux, la qualité des ressources humaines, ainsi que les facteurs externes tels que l'environnement économique mondial et la coopération Internationale. De surcroit, dans plusieurs pays africains, la complexité des héritages historiques, les dynamique sociales et les interactions entre acteurs étatiques et non étatiques rendent la gouvernance difficile à instituer ou à maintenir selon des standards idéaux.

Pour que le projet de développement économique et social des pays africains se réalise, il y a besoin d'un nouveau contrat social qui trouve sa légitimité dans la bonne gouvernance. La gouvernance, c'est de diriger les affaires d'une organisation ou d'un État. Dans ce contexte, c'est avoir une vision claire du développement. La bonne gouvernance, c'est le fait d'agir moralement par devoir en suivant le droit en vigueur. Selon des études et recherches économiques sur gouvernance en Afrique, la Banque Africaine de Développement, la bonne gouvernance est ainsi perçue aussi bien par les populations que les partenaires des pays africains comme indispensable pour la promotion du développement.

On a ainsi assisté à des oppositions le plus souvent violentes entre, d'une part, les tenants du pouvoir et, d'autre part, les populations aspirant à plus de liberté, à plus de respects des droits de l'homme, à une meilleure distribution des richesses du pays et à une meilleure façon de diriger et de gérer le pays. Les bailleurs de fonds les plus importants du continent, les Institutions de Bretton

Woods et l'Union européenne notamment, font de la bonne gouvernance un des critères d'attribution de d'aide publique au développement.

Le Groupe de la Banque africaine de développement a également ressenti l'importance de la pratique de la bonne gouvernance pour l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement en général et des performances de ses activités dans ses pays membres en particulier. À cet effet, l'Afrique a évidemment besoin de bons dirigeants ou décideurs capables de mieux conduire et avec satisfaction, le projet de développement dont ils sont porteurs.

Cependant, pour faire le meilleur choix, il faut l'instauration d'une démocratie véritable, reposant sur l'affirmation de la liberté et de légalité des citoyens africains. En démocratie tous les citoyens bénéficient les mêmes droits civiques et politiques sans discrimination. En effet, lors du scrutin, le vote de l'ouvrier, du paysan et même des chômeurs a la même valeur que celui d'un cadre supérieur et des autorités.

La démocratie exclue donc toute discrimination ethnique, religieuse, raciale. C'est le peuple qui décident, se gouverne et choisir librement ses représentants. Lorsque le peuple prend les décisions directement, il peut s'agit de démocratie directe. Tandis que lorsque le peuple agit par des représentants, alors il s'agit de démocratie représentative. Dans la démocratie directe ou représentative, les élus sont des personnes librement désignées par le peuple pour administrer les affaires du peuple dans l'intérêt du peuple et selon les aspirations de ce peuple. En démocratie, les lois de la cité à savoir la constitution, la loi organique ou ordinaire, les règlements (ordonnances, décrets, arrêtés, décisions) et les Institutions de l'État (l'exécutif, le judiciaire et le législatif) émanent de la volonté générale du peuple. Ainsi selon Décaird Kouadio (2017, p.2017) : « La bonne gouvernance, respectueuse de la séparation des pouvoirs et du droit discursivement édicté, doit pouvoir imprimer l'émergence, voire le développement des pays africains ». C'est la raison pour laquelle cette recommandation de Yao Edmond Kouassi (2014, p.53) atteste que :

> Cultiver non son jardin, mais celui de la démocratie communicationnelle, cadre politique dans lequel la confiance réalisée par le contrat social, au départ, peut trouver à se perpétuer, à se relever de ses chutes, ivoiriennes, en particulier tout en relevant de ses fonctions le passé hideux.

Pour lui, un nouveau contrat social doit être bâti pour laisser la place à une démocratie délibérative, capable d'administré de manière moderne et sérieuse réguler par le système de droit. Ainsi, tous ces principes appliqués dans un État favorisent la bonne gouvernance de sorte à stimuler le développement. Ceci dit, plus que le type de régimes politique, ce sera la manière de gérer et les capacités institutionnelles, humaines du pays et l'efficacité des autres acteurs de la gouvernance, qui seront déterminantes pour assurer une croissance économique soutenue dans les pays africains.

De cette façon, la sortie des pays africains du sous-développement suppose que la gouvernance prenne en compte le capital humain et une disposition pragmatique de la gestion saine de la chose publique. De ce fait, la bonne gouvernance est positionnée comme une affirmation de l'État de droit démocratique instituant une justice transparente et équitable pour tous.

Dans le contexte de cette étude, la gouvernance englobe les institutions politiques, les pratiques administratives, la transparence, l'État de droit et la lutte contre la corruption. Le développement économique est entendu comme un processus multidimensionnel qui englobe la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'amélioration du bien-être des citoyens. C'est pourquoi Mohamed Ibn Chambas déclare lors de la commission économique pour l'Afrique que « sans bonne gouvernance, le développement en Afrique reste lettre morte ». Cette déclaration nous amène à faire des statistiques des pays africains en matière de la gouvernance.

Selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique 2024, la gouvernance sur le continent africain a cessé de progresser, alors que sécurité et démocratie continuent de se dégrader, compromettant les avancées substantielles réalisées en matières en matière de développement humain et économique. En effet, la dernière version du rapport biannuel 2024 qui évalue les performances et les tendances de la gouvernance publique dans les 54 pays africains a relevé les données en ce sens.

Ainsi, après quatre années de stagnation presque totale, la gouvernance globale en moyenne sur le continent a cessé de progresser depuis 2022, alors que la montée des conflits et de l'insécurité ainsi que le rétrécissement de l'espace démocratique compromettent les avancées essentielles qui restent observées en matière de développement humain et économique. Au cours de la décennie 2014-2023, un progrès limité est enregistré dans 33 pays sur les 54, ce qui représente juste un peu plus de la moitié (52,1%) de la population africaine. Par contre, le niveau de gouvernance en 2023 est passé au rabais de celui de 2014, pour l'autre moitié de la population du continent.

Ce statistique général assez sombre au niveau du continent occulte toutefois une forte diversité des performances et trajectoires selon les 54 pays africains. Cependant, en ce qui concerne ces pays, 13 d'entre eux, dont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Maroc, le Malawi, Madagascar, l'Égypte et la Somalie, parviennent non seulement à enregistrer une progression de leur gouvernance globale entre 2014 et 2023, mais même à accélérer cette progression à compter de 2019.

Les quatre derniers pays mentionnés font également partie des 10 pays dont le niveau de gouvernance a augmenté le plus au cours de cette décennie, coté des Seychelles, de la Gambie, de la Sierra Léone, de l'Angola, de la Mauritanie et de Djibouti. Pour l'Indice Ibrahim de la

Gouvernance en Afrique 2024 de la Fondation Mo Ibrahim, les Seychelles dont la gouvernance globale progresse de 10 points sur la décennie, détrône Maurice et prend la tête du classement en 2023. Cela dit, la situation devient en revanche de plus en plus inquiétante dans 11pays, pour lesquels la détérioration s'est accélérée à partir de 2019. Certains pays comme le Soudan, sont énormément confrontés à une crise majeure. « L'Afrique a failli en termes de promotion de la bonne gouvernance » note M. Ibn Chambas[3], citant une vague de coups d'État contre les dirigeants politiques de l'ère de l'indépendance et des changements anticonstitutionnels de gouvernement accrus à travers le continent. Il reconnait que l'Afrique n'a pas été en mesure de faire respecter l'initiative « Faire taire les armes » comme prévu, pointant du doigt les conflits actuels dans le Bassin du Lac Tchad, le Sahel, la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique.

Appelant à l'établissement et au respect des limites des mandats politiques, en particulier du mandat présidentiel dans les pays africains, M. Ibn Chambas déclare que les femmes et les jeunes doivent avoir la parole, le pouvoir et l'espace dans la gouvernance de leurs pays respectifs. De ce fait, une Afrique unie est notre meilleure chance de surmonter les défis et de créer une Afrique prospère pour l'avenir, dit-il, appelant à la facilitation de la libre circulation des citoyens, des biens et des services en accompagnant l'initiative panafricaine de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ainsi, une gouvernance efficace et un contrat social solide sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf. Donc, en créant un environnement commercial favorable et l'inclusion sociale, les gouvernements peuvent agir de la sorte afin de favoriser le développement économique.

Par ailleurs, de façon préoccupante, malgré les progrès observés dans plusieurs domaines essentiels, les perceptions des citoyens témoignent d'une insatisfaction croissante. À l'exception des perceptions concernant l'éducation et la santé, tous les indicateurs évoqués ci-dessus sont principalement dégradés, à des degrés divers, qu'en bien même que ces indicateurs correspondants affichent un progrès de développement du continent. C'est ce qui a fait dire au fondateur et président de fondation Mo Ibrahim que : « L'indice Ibrahim de la Gouvernance 2024, nous rappelle froidement la menace que l'aggravation de la crise sécuritaire et le rétrécissement de l'environnement participatif font peser sur les progrès du continent ». Cette situation préoccupante en Afrique, remet en jeu les progrès accomplis en matière de développement économique et social et ceux qui restent à réaliser.

CONCLUSION

[3] Haut Représentant de l'Union africaine pour la campagne « Faire taire les armes ».

Dans un environnement de mauvaise gouvernance généralisée que traversent les pays africains, parlant de l'instabilité politique, les conflits électoraux et anticonstitutionnels qui en résultent, la bonne gouvernance se veut un socle structurant qui permet de garantir la cohérence, la transparence et la durabilité de toute action publique et politique. D'autres facteurs additives concrètes telles que l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi ou aux infrastructures de base alliant investissements et les institutions financières, qui sont souvent les premières attentes des populations contribuent largement au développement socio-économique de nos États. Alors en faisant appel à Platon, c'est par l'éducation que certaines valeurs citoyennes et morales peuvent être transmises pour aboutir à la bonne gouvernance. Ce qui pourra impacter chaque citoyen, dans le but de transformer profondément et durablement la société africaine au bénéfice du développement du continent. D'où la bonne gouvernance comme base, pilier, précédant et complément au développement socio-économique des États d'Afrique. Mais en plus, ce concept de bonne gouvernance, est une notion qualitative qui combine le développement humain et le développement durable. Ainsi, en permettant aux dirigeants et aux peuples africains de répondre à leurs besoins fondamentaux présents à travers des changements économiques, sociaux, politiques et institutionnels, la bonne gouvernance ne compromet pas la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce qui pourrait même favoriser de manière concrète et efficace le développement économique et social dans les États africains. C'est donc cette belle complémentarité de la bonne gouvernance et du développement socioéconomique que nous voulons pour l'ensemble du continent africain, de sorte à hisser ce continent d'un progrès économique et social plus résilient.

Références bibliographiques

BARRET-Kriegel, 1989, *L'État et les esclaves : Réflexions pour l'histoire des États,* Paris, Payot, p.10.

DEWEY John, 1975, Le public et ses problèmes, Paris, édition Folio Essais de Gallimard, p. 309

DIOP Rawane, 2014, *De l'indépendance à l'émergence : Leurres et lueurs*, Paris, L'Harmattan.

FOUCAULT Michel, 2014, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Bibliothèque des histoires, nrf, éditions Gallimard.

KOUADIO Koffi Decaird, 2017, « L'émergence des pays africains entre doute et espoirs », In Perspectives Philosophiques-Actes du colloque international, Volume I, p.212.

KOUAMÉ Patrice, 2011, *Réflexions sur l'économie et les institutions politiques ivoiriennes,* Abidjan, Frat mat.

LOCKE John, 1977, *Deuxième Traité du Gouvernement Civil*, Trad. Jean Michel VIENNE, Paris, Vrin.

LOCKE John, 1984, *Deux traités du gouvernement civil,* traduction de David Mazel, Paris, Flammarion.

RAPPORT Annuel, 2024, Transparency international, Indice de Perception de la corruption, p.7.

RAPPORT Annuel, 2025, BLOOMFIELD Intelligence, Risque Pays Côte d'Ivoire, Abidjan.

RAPPORT sur la gouvernance en Afrique, 2023, changement anticonstitutionnels de Gouvernement en Afrique, Ufrican Union, APRM/African Peer Review Mechanism, AGA/African Governance Architecture.

CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900

KOSSOU Sovi
DANDONOUGBO Nanbidou
Université de Lomé, Lomé, Togo
Histoire et civilisation africaines

Résumé

L'administration coloniale allemande s'est peu intéressée à l'éducation de masse dans la colonie du Togo. Jusqu'en 1904, le domaine de l'éducation formelle relevait de l'engagement des missions chrétiennes. À Atakpamé, au Nord de la jeune colonie, la scolarisation a été réalisée par la mission catholique de la Société du verbe divin. En 1903, le cercle d'Atakpamé disposait de quatre écoles à Atakpamé (1900), Avétè (1901), Sada (1902) et Notsè (1903). Cet engagement en faveur de la scolarisation dans le cercle d'Atakpamé ne fut pas sans impact réel sur les structurations sociales, d'où la nécessité de cette recherche sur la contribution de ces scolarisés dans la gestion des affaires futures du cercle et de la jeune colonie. À travers une méthodologie axée sur les travaux de terrain et les sources écrites, cette étude qui s'inscrit dans l'axe « gouvernance socioéconomique » vise à montrer la contribution de la mission catholique à l'instruction dans le cercle d'Atakpamé. Les résultats montrent que les missionnaires catholiques ont déployé à Atakpamé des efforts pour rapprocher la population de leurs missions. Les élèves formés dans les écoles ont impacté la gouvernance socioéconomique et politique du cercle.

Mots clés : Missions catholiques, colonisation, cercle d'Atakpamé, scolarisation, gouvernance.

Abstract

The German colonial administration showed little interest in mass education in the colony of Togo. Until 1904, the field of formal education fell under the responsibility of Christian missions. In Atakpamé, to the north of the young colony, schooling was provided by the Catholic mission of the Society of the Divine Word. In 1903, the circle of Atakpamé had four schools in Atakpamé (1900), Avétè (1901), Sada (1902) and Notsè (1903). This commitment to schooling in the Atakpamé circle was not without a real impact on social structures, hence the need for this research on the contribution of these students in the management of the future affairs of the circle and the young colony. Through a methodology focused on field work and written sources, this study, which is part of the "socioeconomic governance" axis, aims to show the contribution of the Catholic mission to education in the circle of Atakpamé. The results show that Catholic missionaries have made efforts in Atakpamé to bring the population closer to their missions. The students trained in the schools have impacted the socio-economic and political governance of the circle.

Key words : Catholic missions, colonization, Atakpamé circle, schooling, governance

Introduction

L'administration coloniale allemande s'est peu intéressée à l'éducation des colonisés au Togo. Jusqu'en 1904, le domaine de l'éducation formelle était sous le contrôle des missions chrétiennes. Les missionnaires ont mis un accent sur la scolarisation et la formation professionnelle de la population indigène. Ils étaient convaincus que la formation des autochtones dès l'enfance est un passage obligatoire pour réussir la christianisation et affermir la foi des néophytes (B. Agbobly-Atayi, 1980, p. 5). Sans alphabétisation préalable des peuples, il s'avérait impossible pour les missionnaires d'accomplir toute œuvre d'évangélisation. La nécessité de scolariser les Togolais était très tôt une évidence pour les protestants, comme l'affirmait Martin Schlunk, inspecteur de la Mission de Brême (1913-1927) : « *L'école est au Togo, comme sur toute la côte d'Afrique Occidentale, un moyen indispensable à l'évangélisation ; sans scolarisation, toute œuvre missionnaire est vouée à l'échec* » (N. L. Gayibor, et al, 1997, p. 76). Du côté de la mission catholique, la prise de conscience est plus tardive mais le travail s'est accéléré. Commencé en 1892 à Lomé, l'enseignement catholique possède déjà en 1900, neuf écoles. En 1912 il compte 186 écoles contre 153 pour la mission évangélique de Brême (N. Ali, 2004, p. 60). Cet engagement précoce, massif et systématique des missions dans le domaine scolaire, avait permis de pallier la carence presque totale du pouvoir colonial en matière scolaire (N. L. Gayibor et al, 1997, p.79). À Atakpamé, la scolarisation a été une action de la mission catholique du verbe divin qui, arrivée bien après l'installation de l'administration allemande, a réalisé un travail considérable dans le domaine de l'enseignement au Togo. En 1903, le cercle d'Atakpamé disposait de quatre écoles. De ce constat, il se dégage la question principale suivante : Dans quelle mesure l'action scolaire de la mission catholique à Atakpamé, à partir de 1900, a-t-elle contribué à l'émergence d'une élite locale susceptible d'influencer la gouvernance sociale, économique et politique ? Il est question à travers cette étude de montrer la contribution de la mission catholique à la gouvernance dans le cercle d'Atakpamé. Cette étude part de l'hypothèse que l'école catholique, bien qu'outil d'évangélisation, a permis la constitution d'un groupe social structurant pour la société locale.

1. Cadre géographique et méthodologique

Atakpamé a attiré les missionnaires du fait des potentialités naturelles dont il regorge Ces derniers ont mené des tractations avant de pouvoir gagner la confiance d'une minorité de la population.

Cette section est consacrée à la description des caractéristiques physiques de la zone d'étude. Elle accorde également une attention particulière à la méthodologie employée pour obtenir des résultats.

1.1. Le cadre géographique

L'étude prend en compte le cercle d'Atakpamé avec comme poste secondaire Notsè comme l'indique la carte ci-dessous.

Carte N°1 : Carte administrative du Togo allemand

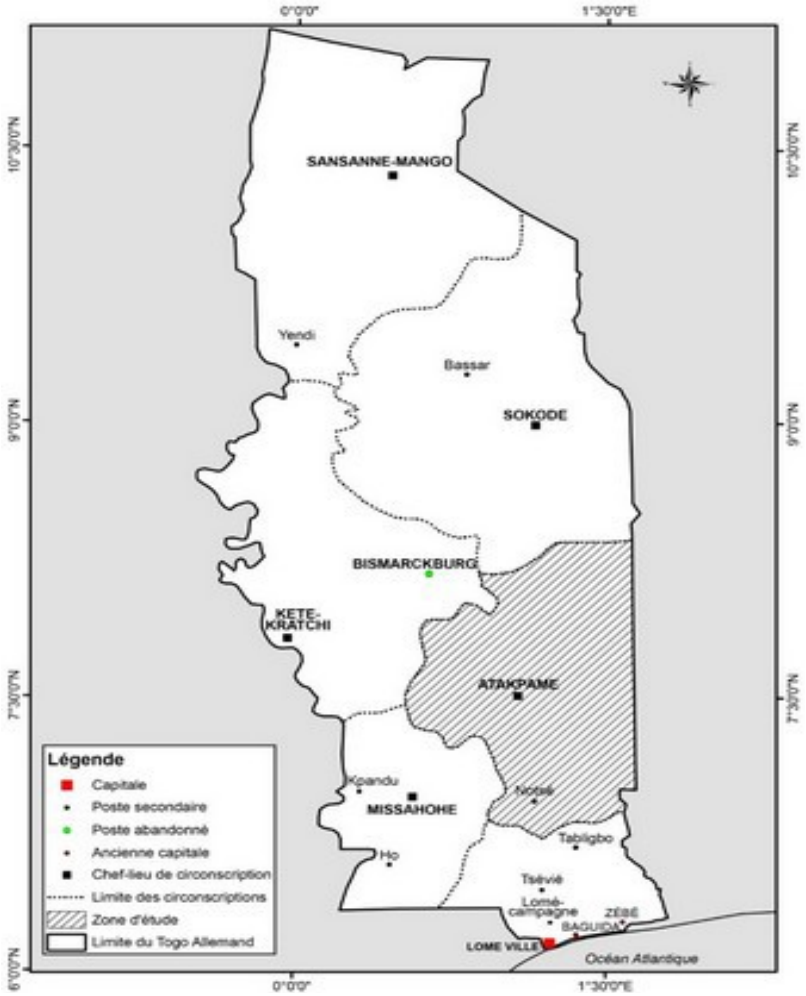

Sources : N. DANDONOUGBO, 2024

Sur le plan orographique, le site d'Atakpamé, chef-lieu du cercle est constitué d'un relief accidenté favorable au refuge. Le cercle d'Atakpamé jouit d'un climat tropical humide propice au développement des activités agricoles. La partie-Est, Sud et Nord comprenant les actuelles préfectures de l'Ogou, du Haho, d'Anié, du Moyen-Mono et d'Est-Mono ont été majoritairement favorables à l'installation des populations à la recherche de zones stables entre le XVIII^{è} et le XIX^{è} siècle (N. L. Gayibor, 1997, p. 19). La subdivision de Notsè, située à soixante kilomètres au sud d'Atakpamé, jouit d'une bonne précipitation. La répartition des pluies varie de 600 mm à 1800 mm selon que l'on soit au poste secondaire à Notsè ou dans les localités voisines telles que Tohoun, Anié, Amlamé et Elavagnon. Les températures varient entre 27 et 37°C (I. Dandonougbo, 2010, p. 99 102).

1.2. La méthodologie adoptée

Dans le cadre de cette étude, l'approche méthodologique adoptée repose sur une combinaison rigoureuse de sources documentaires, archivistiques et orales. Elle a permis d'élaborer un plan de travail structuré en trois parties, articulé autour des dynamiques éducatives, sociales et politiques liées à l'action de la mission catholique dans le cercle d'Atakpamé.

La recherche documentaire a constitué la première étape de cette démarche. Elle s'est appuyée sur l'exploitation d'ouvrages généraux et spécialisés, ainsi que de mémoires et de thèses produits par des historiens, géographes, anthropologues, sociologues et germanistes ayant travaillé sur Atakpamé à travers les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale. Ces sources ont été consultées principalement à l'Université de Lomé et à la mairie d'Atakpamé.

Aux Archives nationales du Togo (ANT) à Lomé, des dossiers issus de la sous-série 2APA (Affaires politiques et administratives) du répertoire du cercle d'Atakpamé ont été analysés, notamment ceux relatifs au service de l'enseignement et au Fonds allemand (FA). Les dossiers n° 1, 3 et 4 contiennent des rapports de voyages du lieutenant Plehn dans la région d'Atakpamé, Akposso et Kpéssi en 1896, ainsi que les comptes rendus des tournées effectuées par les commandants de cercle ou leurs adjoints dans les localités du canton d'Atakpamé en 1919. Ces documents apportent des éclairages précieux sur l'appréciation portée par l'administration coloniale sur les potentialités économiques et sociales du cercle, ainsi que sur ses interactions avec la mission catholique. Ils renseignent également sur les débuts, l'évolution et l'organisation de l'enseignement dans la région.

En complément de ces sources écrites, des entretiens ont été menés auprès d'anciens catéchistes ainsi que des descendants des directeurs et d'anciens élèves des écoles catholiques, afin de

recueillir des témoignages oraux. Trente-deux informateurs, dont quinze femmes, ont ainsi été interrogés. Les données issues de ces entretiens ont été systématiquement traitées et analysées. Par ailleurs, l'outil QGIS 2.14 a été mobilisé pour la réalisation de cartes thématiques, tandis que le logiciel Microsoft Word a servi à la saisie, la mise en forme et l'organisation du texte. L'ensemble de ces démarches a permis de dégager les grands axes d'analyse autour desquels s'articule cette recherche.

2. Les résultats

Ils prendront en compte trois parties en lien avec les trois objectifs spécifiques. Le premier vise à dresser le bilan de l'œuvre éducative des missions catholiques dans le cercle d'Atakpamé. Le deuxième permet d'analyser la structure administrative mise en place par les missionnaires catholiques pour la bonne gestion des écoles dans le cercle d'Atakpamé et le troisième permet de ressortir l'impact des premiers scolarisés sur le cercle d'Atakpamé.

2. 1. L'ancrage de la scolarisation dans l'œuvre missionnaire catholique

Le 11 juin 1898 fut créée la station administrative d'Atakpamé afin de mettre le territoire situé dans la zone non conçue au plan administratif, entre la région côtière et la circonscription de Sokodé sous l'autorité de l'administration allemande et combler le vide territorial entre le Nord et le Sud (P. Sebald, 1988, p. 201). De par sa position, Atakpamé acquiert rapidement de l'importance pour devenir le 1er avril 1908, le deuxième cercle de l'intérieur après celui de Misahöhe érigé le 1er juillet 1904. La station commande aussi le pays kpéssi au nord et Notsè au sud, qui devient une station secondaire à partir de 1899.

Il faut rappeler que de 1886 à 1887, les missionnaires de la Société des Missions Africaines (SMA), composés, du Père Jérémie Moran et Aimé Bauquis ont tenté sans succès la création de la première mission catholique à Atakpamé. Cette mission n'a pas abouti à cause de l'hostilité des prêtres traditionnels ifè. Cette réticence des Ifè à la mission a coûté la vie au Père Moran, un des deux missionnaires.

Photo n° 1 : Le Père Moran, SMA

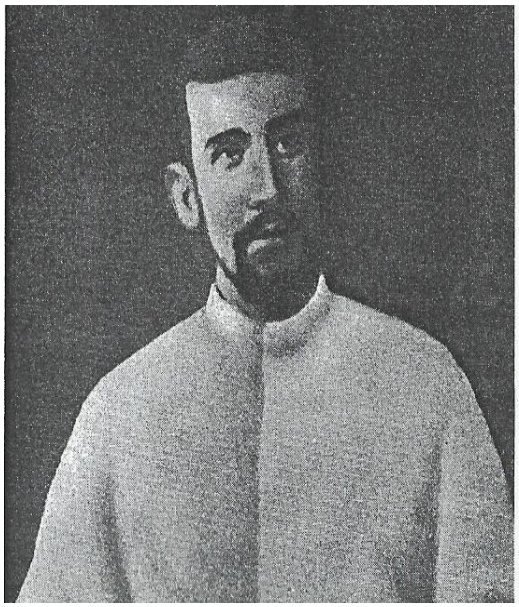

Source : K. Müller,1968 : 49

Après cet échec, une nouvelle mission de la Société du Verbe Divin (SVD) revient à Atakpamé.

Le 17 mai 1900, une mission composée de Mgr Büking, du Père Franz Müller, du frère Jakobus, et d'une petite troupe constituée d'un instituteur, d'un menuisier avec deux apprentis et trois boys se rendirent à Atakpamé (K. Müller, 1968, p.56). Cette ville présentait des avantages qui séduisaient les missions chrétiennes comme le souligne en 1900 le bulletin missionnaire de Steyl *: « Atakpamé, qui était aussi le siège du gouvernement impérial, peut compter environ dix mille habitants mais seulement deux mille dans la ville même. Elle se trouve au croisement des routes caravanières du nord-est et du nord-ouest ; cela semble tout indiquer pour une mission que les caravanes feraient connaître au loin »* (K. Müller, 1968, p. 56). La ville d'Atakpamé sera la première station de la mission de la Société du Verbe Divin (S V D) de Steyl à l'intérieur du pays.

2.1.1. La création des premières écoles par la mission catholique

Dès sa fondation en 1900, la mission catholique de la société du verbe Divin avait mis en place une école qui l'avait permis de montrer à la population indigène qu'elle est plus proche d'elle que les fonctionnaires coloniaux qui, au lieu de construire des écoles et des centres de formation, recrutent des soldats, construisent les prisons et prélèvent des impôts (K. J. Adja, 2006, p.147). Le 19 juillet 1900, il eut la pose de la première pierre de la Mission. Une école fut immédiatement érigée sous un arbre. Les personnes qui ont adhéré à l'esprit des nouveaux venus se sont rapidement mobilisées pour construire un bâtiment en argile qui sera inauguré le

deux février 1901 en même temps que la chapelle. L'école portait le nom de « la Grande école des collines des Pères ». Les locaux de cet établissement constituent l'actuelle école primaire catholique Grande mission dans l'enceinte du collège Saint Albert. Le bâtiment est l'ancien bureau de la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Ce bâtiment qui est toujours débout continue de servir.

Photo n° 2 : Bâtiment de la première école catholique à Atakpamé réaménagé

Source : S. Kossou, 2025

La mission crée à la périphérie de la ville d'Atakpamé une école à Avétè en 1901 et une autre à Sada en 1902 (A. Akpo, 2009, p. 50). Ces écoles appelées écoles extérieures ou écoles de village constituaient la base de l'enseignement primaire avec trois niveaux. La durée de formation était de trois et quatre ans. Ces écoles avaient pour objectif d'apprendre aux enfants à lire, écrire et faire des calculs simples, en plus des rudiments de la religion chrétienne (N. L. Gayibor, 2011, p.125). À la sortie de ces écoles, les méritants continuaient à Atakpamé qui était une école de station. L'école de Sada est actuellement fermée faute d'effectif. Celle d'avétè est toujours à son emplacement, au bord de la route nationale numéro un, mais le bâtiment a été rénové. À partir d'Atakpamé, la mission ouvre une autre école à Notsè le 18 janvier (K. Müller, 1968, p. 57). L'école d'Atakpamé, comme les autres écoles de station, était aussi destinée aux meilleurs élèves des écoles de village. Les meilleurs éléments de l'école de Sada et d'Avétè se rendaient à Atakpamé, où ils recevaient une formation approfondie en Ewé et Allemand. Les autres matières comme le calcul, la géographie, l'histoire et la religion étaient données en Allemand. La durée de formation est de quatre ans.

Dans la ville, le recrutement des élèves était moins compliqué. Dans les villages, bon nombre de parents n'envoyaient pas leurs enfants à l'école à cause d'une part de l'éloignement

d'Atakpamé qui exigeait un logement sur place nécessitant de dépenses de prise en charge, et d'autre part le besoin de main d'œuvre pour développer leurs champs (S. Kossou 2004, p. 65). Les missionnaires, pour faciliter le recrutement et gagner des adeptes, ont mis en place le système de prise en charge entière des apprenants. Chaque station reçoit comme internes, une quinzaine de garçons de douze à quatorze ans Ceux-ci doivent rester auprès des missionnaires pendant sept à huit ans. À la fin de leurs études, ils doivent s'engager pour quelques années au service de la mission à travers un contrat (K. Müller, 1968, p. 64). Ce système a créé une familiarité entre les missionnaires et les parents qui ont accepté volontairement mettre au service de ceux-ci leurs enfants. La mission, s'engage à assurer à ces enfants l'instruction dans ses écoles. Très tôt, un accent est mis sur l'éducation de la jeune fille. L'envoi en 1905 à la mission d'Atakpamé, des religieuses pour prendre en charge la formation des filles a favorisé l'accès des ces dernières à l'école (K. J. Adja, 2005, p.147).

L'enseignement est donné en Ewé et permettait aux missionnaires de former des interprètes pour faciliter l'évangélisation. La question de la langue indigène a fait l'objet de discussions lors de la deuxième conférence des missionnaires en 1902. La formation des Pères en langue indigène était prioritaire. Les nouveaux Pères doivent consacrer, la première année, une heure et demie à cette étude. Les deux années suivantes, les jeunes Pères réservent chaque jour une heure pour l'étude de la langue locale qui est l'Ewé (K. Müller, 1968, p. 63). À Atakpamé, cohabitaient plusieurs communautés, dont les fon et les Ewé (Houdou).

Par conviction religieuse et par souci pédagogique, les missionnaires avaient compris très tôt que le message qu'ils délivraient ne pouvait être bien reçu que s'il prenait corps dans la langue des auditeurs (E. Assima-Kpatcha, 2000, p.196). L'école d'Atakpamé contribuait à la formation des enfants au-delà du cercle. Lors d'un de ses voyages, le Père Witte avait ramené un enfant Kabyè et trois enfants kotokoli qui devaient apprendre l'Ewé et servir d'interprètes pour leurs compatriotes (K. Müller, 1968, p. 57). L'Ewé devient un outil de travail pour l'évangélisation, non seulement dans la partie sud du pays mais jusqu'au Nord.

L'œuvre linguistique des missionnaires catholiques a ainsi consisté à publier plusieurs travaux portant sur les langues locales, en particulier l'éwé, langue largement dominante dans le Togo, à traduire en éwé et en mina les évangiles et les épitres, enfin à éditer des dictionnaires et des livres de grammaire, ainsi que des syllabaires et des livres de lecture destinés aux écoles et à l'instruction de masse (K. Napala, 2007, p. 203). Le premier objectif de la scolarisation pour les missionnaires étant la propagation du christianisme. La formation accordait une place importante à cette religion. Outre les enseignements ordinaires basés sur la lecture, l'écriture et

les calculs simples (dans les écoles de village), la géographie, l'histoire, etc., en éwé ou en allemand (dans les écoles de station), la connaissance de la sainte écriture (catéchèse), la liturgie, la doctrine de l'église catholique étaient enseignées par les religieuses ou des diaconesses (N. L. Gayibor, 1997, pp. 78-79). Les règles élémentaires d'hygiène étaient aussi enseignées. La conférence des missionnaires de 1900 et celle de 1902 avaient fixé les normes de la formation des maîtres. Il est instauré un cours spécial de six mois, aux jeunes gens qui désirent devenir instituteurs, après la cinquième année d'école. Cette formation a lieu à Lomé. Dès 1905, l'administration coloniale va instaurer l'enseignement de l'allemand.

2.1.2. La prise en main de l'enseignement par les autorités coloniales

Ce n'est qu'à partir de 1905 que l'administration coloniale va encourager l'enseignement en allemand. Elle constate que les écoles des missions n'enseignaient pas suffisamment l'allemand et étaient peu enthousiastes à soutenir la politique scolaire officielle, qui ne portait aucun intérêt à l'enseignement religieux. L'administration coloniale avait pour autant un besoin croissant en main d'œuvre pour servir comme employés subalternes. L'efficacité de ceux-ci dépendait de leur degré de maîtrise de la langue allemande. Pour répondre à cette nécessité, l'administration prend le contrôle du domaine de l'éducation par l'imposition aux écoles des missions, dès 1905, de l'allemand comme la seule langue européenne d'enseignement, l'élaboration d'un système scolaire unifié et cohérent (N. L. Gayibor, 1997, p. 82).

Un décret relatif à l'enseignement de la langue allemande dans les protectorats[1] fut pris. Conformément à l'article 15 relatif à la loi du protectorat en rapport avec l'article cinq du décret du chancelier impérial du 27 septembre 1903 (journal colonial n°509), il est décrété ce qui suit :

Article un

Il n'est autorisé dans aucune école du protectorat l'enseignement d'une langue autre que la langue locale et l'allemand.

Tout matériel qui aurait servi à dispenser un cours dans une langue non autorisée sera confisqué.

Article deux

Toute école où une langue non autorisée serait enseignée, sera fermée sur décision du Gouverneur. Tout enseignant qui donnera un cours dans une langue non autorisée sera radié des effectifs.

[1] ANT/FA2/100.

Par ailleurs, l'administration s'était engagée à organiser, à l'intention des enseignants des écoles confessionnelles, des recyclages durant les vacances scolaires et à verser des subventions modestes à ces écoles pour les encourager à enseigner et à propager la langue allemande, du moins au sein de la masse d'apprenants qui recevaient une éducation de base (N. Ali, 2004, p. 61). Elle accorde désormais une prime de 10000 Marks sous forme de subvention aux missions pour chaque élève connaissant l'allemand[2].

L'administration coloniale pense qu'il est opportun de créer elle-même ses écoles publiques en lui faisant épouser les objectifs de la colonisation (N. Ali, 2004, p. 61). Cette volonté tardive, mais affirmée, des autorités coloniales de prendre le contrôle du secteur éducatif, aboutit à la création de plusieurs écoles publiques : trois écoles primaires (une à Aného, une à Lomé et une à Sokodé), une école professionnelle à Lomé, un cours de perfectionnement, également à Lomé, et une école d'agriculture à Notsè (P. Sebald, 1988, p. 85).

Cette nouvelle dynamique de la politique coloniale allemande dans le domaine de l'éducation avait connu peu de succès à Atakpamé. La région n'avait pas bénéficié d'une école publique. Dans cette politique de vulgarisation de la langue allemande, la mission catholique bénéficie de 5749 marks, soit 57,49% de la subvention allouée. Mais, le résultat selon le commandant de cercle est largement insuffisant[3]. Le nombre d'élèves ne dépassait pas une quarantaine. Contrairement à la plupart des villes de la côte, où bon nombre d'autochtones ont adhéré à l'initiative de formation des missionnaires, la population d'Atakpamé était peu favorable au système d'éducation mis en place par la mission catholique. Ce résultat maigre peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

D'abord, les mauvais rapports du début entre les responsables religieux locaux et la mission catholique avait été un obstacle à l'œuvre éducative des missionnaires. La population est très fidèle aux prêtres traditionnels fortement impliqués dans la gouvernance de leur localité. L'école était considérée par les populations locales comme un moyen d'imposition de la culture du colonisateur. L'orientation religieuse de l'enseignement donnait raison aux prêtres traditionnels pour qui, les instructions des missionnaires constituaient une véritable menace pour la pérennité des croyances ancestrales et leur pouvoir de décision.

---

[2] ANT/FA3/1156 : Mission catholique dans la circonscription d'Atakpamé, création d'école, accord de subvention aux écoles des missions, procès (1899-1908).

[3] ANTY/FA3/102 : Affaire pénal contre le Père Franz Müller pour diffamation(1903-1908).

Le contexte religieux ifè, pour des raisons de rites initiatiques, ne permettait pas la scolarisation, surtout des filles qui, selon la tradition, sont en dehors des travaux domestiques destinées à garnir les couvents en adeptes aux divinités Sakpata, Egoun, Da, Tchakpana, Molou (N. Dandonougbo, 2024, p.258). Les Ifè tout comme les autres peuples du Togo, avaient avant l'arrivée des missionnaires, un système d'éducation traditionnelle avec ses valeurs dont la première est la préparation de l'individu pour sa future insertion dans la société qui l'a vu naître. L'individu est éduqué par la société non seulement pour son propre devenir mais aussi pour la défense et le maintien des valeurs de celle-ci. Cette éducation se fait souvent par la parole accompagnée de l'observation et de l'imitation. Elle vise essentiellement la préservation des valeurs ancestrales, fondement de la cohésion sociale et de la survie de l'individu. Elle a tendance à bloquer l'esprit d'innovation. Elle est influencée par la présence de la religion et du sacré dans les actes de la vie. La famille et les couvents initiatiques constituent les cadres de cette éducation où les *agbaga* et *balao* sont les grands maîtres de la pédagogie. La vieillesse est perçue comme une valeur positive, une marche tendue vers un plus-être. Le parcours des âges est pour tous l'occasion d'un perfectionnement continu. Cette double formation sociale et religieuse de l'individu n'est pas compatible à l'éducation occidentale. Afin d'assurer la continuité des initiations dans les couvents, les chefs de familles doivent en permanence fournir des fidèles. De plus, à cause des interdits, les initiés ne peuvent pas aller à l'école.

Le conflit de suprématie entre la mission catholique et l'administration locale à Atakpamé n'a pas contribué au succès de la scolarisation dans la région. Les accusations mutuelles auxquelles se sont livrés les deux acteurs de la colonisation ont fragilisé leurs rapports et remis en cause les efforts des missionnaires dans leurs actions éducatives. L'école, d'Atakpamé dont l'ouverture s'est déroulée selon l'administration coloniale, dans des conditions illégales, n'a pas suscité un engouement auprès de la population par manque du soutien du pouvoir public.

L'Ewé qui était au début la langue d'enseignement n'est pas étrangère aux Ifè de la région d'Atakpamé. Les Ifè cohabitent dans la région avec les Houdou qui ont un parler très proche de l'éwé enseigné. Cette prédisposition devait être un facteur favorable au système éducatif des missionnaires dans la région. Mais les Ifè, contrairement aux autres communautés du cercle d'Atakpamé (Fon-Mahi et Houdou) sont hostiles à l'usage de l'éwé comme langue de communication. En réalité, cette hostilité est liée à l'histoire de la région où chaque communauté fait valoir son antériorité dans la région et cherche à imposer sa primauté sur les autres. Dans ce contexte, les Ifè n'étaient pas disposés à étudier en éwé, un fait qu'ils considèrent comme un signe de domination et une marque d'acculturation. Cette réalité

explique l'indépendance linguistique qui s'observe dans la région. Malgré la longue durée de leur cohabitation, aucune communauté n'a réussi à imposer son parler aux autres.

Toutefois, l'œuvre d'alphabétisation réalisée par les missionnaires dans le cercle d'Atakpamé a permis aux différentes missions de voir les effectifs de leurs adeptes évoluer rapidement. L'éducation formelle avait commencé progressivement par prendre place aux dépends du type traditionnel. Le cercle Atakpamé disposait d'une école de station pour toute la région et trois écoles de villages qui étaient celles d'Avétè, de Sada et de Notsè.

L'ouverture en 1907 de la première paroisse de la mission évangélique de Brême, par le pasteur allemand Binder, a apporté un coup de main à la scolarisation de la ville (M. Gadéwa, 1997, p. 24). La mission crée à Atakpamé une école qui vient secondée celle des catholiques. Arrivée un peu tard sur le terrain, elle a plus bénéficié du soutien de l'administration coloniale par rapport à la mission catholique. Mais ses réalisations en matière scolaire n'étaient pas très importantes comme celles des catholiques qui avaient déjà conquis le terrain.

2.2. L'école catholique, prolongement administratif de l'Église

La structure administrative des écoles catholiques est inséparable de celle de l'église. Les écoles catholiques sont incorporées à l'église, qui assume leur organisation et leur gestion.

2.2.1. Le fonctionnement des administratifs des écoles

Entre l'église et l'école, il existe un lien très étroit. Les écoles sont créées et administrées par les églises. D'ailleurs, étant sises sur les territoires paroissiaux, elles sont paroissiales et reçoivent du curé ou de l'administrateur les mêmes soins que les fidèles de la paroisse. Le curé d'une paroisse est le premier responsable de l'école rattachée à cette paroisse. La période allemande correspond au début de l'œuvre scolaire de la mission catholique au Togo. Il n'existait pas encore de directoire précis où l'on pourrait formuler tous les principes d'une méthode pastorale. Mais, les nombreux voyages du Préfet apostolique du Togo et les conférences régulières des missionnaires permettaient d'élaborer un plan d'ensemble et une bonne gestion des divers secteurs de la mission (K. Müller, 1968, p. 67). L'enseignement occupait une place de choix. Une préférence était donnée à la gestion locale des écoles. Le prêtre sur place est responsable de sa paroisse et de son école. Les écoles de villages dépendent des écoles de stations qui à leur tour rendent compte au préfet apostolique qui se trouvait à Lomé.

Dans le cas d'Atakpamé, les prêtres qui s'occupaient des écoles de Sada, d'Avétè et de Notsè dépendent du Père de la Grande Mission à Atakpamé qui abritait l'école de la station. Le préfet apostolique coordonnait les activités de toutes les écoles de station, en tant que responsable des

églises catholique du Togo. Le premier Préfet apostolique du Togo pendant la période allemande fut Hermann Bücking de la Société du Verbe Divin de 1896 – 1907.

Photo n° 3 : Monseigneur Hermann Bücking, SVD, premier Préfet apostolique du Togo

Source : K. Müller, 1968, p. 49

Il créa en personne l'école d'Atakpamé avant de retourner à Lomé. Pendant les onze ans d'administration, il a réussi à augmenter considérablement le nombre des chrétiens qui passe de 795 à 4813, celui des catéchumènes de 350 à 3858. Le nombre des élèves est passé de 647 à 5281 dans 144 écoles dont celles d'Atakpamé. L'effectif des catéchistes était également en hausse. Il passa de 15 à 148. Ces chiffres témoignent le réel engagement de la mission catholique dans l'œuvre social au Togo comme dans le reste des colonies africaines.

Après le départ de Monseigneur Bücking en novembre 1907, il fut remplacé par Monseigneur Schönig qui joua ce rôle jusqu'à l'époque française.

2.2.2. Les relations entre l'administration des écoles et l'autorité administrative coloniale

Déjà en 1900, dès l'ouverture de la première école catholique à Atakpamé, le Père Müller de la mission du Verbe Divin était accusé par l'administration locale de n'avoir pas respecté la loi qui régit la création des centres d'éducation formelle au Togo. Selon le décret relatif à cette loi, toute ouverture d'école doit faire au préalable l'objet d'une déclaration auprès de l'administrateur colonial local ou du gouverneur général (K. J. Adja, 2006, p.147). Le refus de Müller de se soumettre à cette exigence créa la première brouille entre l'administration

coloniale et la mission dans le domaine de la scolarisation de la population d'Atakpamé et sa région. L'administration allemande ne voulait pas que les populations d'Atakpamé aient accès par l'éducation et la religion, à la civilisation, de peur, qu'elles ne se rebellent contre l'ordre colonial pour la réalisation des travaux forcés (N. Ali, 2004, p.245). En 1908, les punitions corporelles avaient connu une nette augmentation, soit à cause du renforcement des délits, soit à cause du manque de suivi judiciaire des actes arbitraires des fonctionnaires coloniaux.

Les abus, dénoncés par les missionnaires, étaient à l'origine des heurts entre l'administration coloniale locale à Atakpamé et la mission catholique de 1902 à 1906. Dans cette affaire, afin de préserver l'intérêt du développement continu du protectorat du Togo, la raison de l'Etat a prévalu. Il a été jugé nécessaire de remplacer les prêtres de la mission catholique à Atakpamé de même que le Préfet apostolique du Togo, Monseigneur Bûcking par d'autres personnes plus appropriées. Un tel changement dans la gestion de la mission n'est pas seulement dans l'intérêt de l'administration mais aussi une condition pour un développement profitable et continu de la mission elle-même.

Le gouvernement, tout comme le supérieur général de la Société du Verbe Divin, souhaite vivement qu'un règlement pacifique de l'affaire intervienne. L'administration coloniale ne voulait plus traiter avec les Pères Bücking et Müller qui selon elle, gênent le développement du protectorat par leur attitude jugée peu patriotique. Elle accuse ces missionnaires de s'immiscer dans les affaires de l'administration en menant des activités qui vont au-delà des objectifs fixés à la mission et qui sont inconciliables avec les intérêts publics. Il est reproché au Préfet apostolique d'avoir essayé de donner au gouverneur des instructions tendant à le faire admettre ou non tel ou tel interprète aux examens scolaires organisés par le gouverneur. Le fait que le Préfet apostolique prétend que les autorités du protectorat infligent souvent aux indigènes de peines démesurément élevées est considéré comme une critique injustifiée envers les mesures de l'administration. L'administration coloniale ne voulait pas commettre l'erreur de satisfaire les exigences des missionnaires au risque de voir le cas d'Atakpamé se généraliser dans toute la colonie.

Dans une ordonnance adressée au gouverneur du protectorat du Togo, le ministère impérial des affaires étrangères ordonne le remplacement du Préfet apostolique Bücking par le Père Schönig, alors directeur de l'école de Kpalimé[4]. Le remplacement du Préfet apostolique n'est pas du ressort du pouvoir politique. Cette proposition est une preuve que l'administration, dans

[4] ANT/FA1/567 : Rappel du Préfet Bücking tout comme les pères Müller et Witte du Togo (1906 – 1913).

sa logique colonialiste, veut un missionnaire acquis à sa cause, une personnalité plus conciliante, complaisante, prête à fermer les yeux sur les abus des fonctionnaires coloniaux. Sous la pression de ces conflits à répétition qui les opposaient aux fonctionnaires coloniaux de la circonscription d'Atakpamé, ces missionnaires considérés comme les plus combatifs quittèrent la colonie le 27 novembre 1907. Le Père Bücking sera remplacé par le Père Nicolas Schönig dont la nomination fut confirmée le 22 août 1908 (K. Müller 1958, p.183-189).

Toutefois les actions de la mission catholique en matière de la scolarisation ont favorisé la formation des premières élites des différentes communautés de la région d'Atakpamé et a permis aussi l'émergence des religieux indigènes.

2.3. L'école missionnaire façonne les premiers acteurs de la gouvernance à Atakpamé

Les amis des missionnaires et les collaborateurs du pouvoir colonial (chefs traditionnels, fonctionnaires subalternes) avaient aux premières heures compris l'importance de l'œuvre scolaire de la mission et envoyaient leurs enfants qui seront les premiers instruits à Atakpamé. L'impact de ces premiers scolarisés dans la gouvernance du cercle d'Atakpamé se traduit par un début de gestion des églises par les catéchistes locaux, une transformation économique et un éveil politique.

2.3.1. Quand les premiers formés deviennent des catéchistes pour administrer les églises et écoles

Les jeunes internés par la mission avaient l'obligation de signer un contrat à la fin de leurs études. Ils doivent s'engager pour quelques années au service de la mission. (K. Müller, 1968, p. 64). La mission a eu le mérite de faire confiance à des laïcs en plein temps ou bénévoles qu'elle formait pour devenir des catéchistes. Les missionnaires n'auraient pas réussi leur mission s'ils n'avaient pas associé les autochtones. L'objectif des missionnaires étant la formation des religieux locaux, très tôt quelques élèves se sont mis au service de l'église en devenant des catéchistes. C'est le cas de Kétowou qui était un des anciens élèves d'Avétè (A. Akpo, 2009, p.51). Il a été catéchiste et moniteur à Avétè après avoir terminé l'école de village. Il faut également souligner le cas de Afadonougbo et de Ottou Kankande, qui ont été aussi des catéchistes et instituteurs à Atakpamé. Le nombre de plus en plus élevé d'instruits se distingue de la masse analphabète. Une place importante était de plus en plus accordée aux catéchistes plutôt qu'aux responsables des divinités et aux descendants des premiers occupants. Ces nouvelles règles ont contribué au détournement des convertis des pratiques traditionnelles (N.

Dandonougbo, 2024, p. 524). L'impact de l'œuvre scolaire allemande à Atakpamé dans le domaine de la gestion de l'église s'étend à la période française.

Les populations d'Atakpamé étaient plus fières d'avoir des religieux issus de leur milieu. L'enthousiasme de l'accueil réservé au premier prêtre ifè Bernard Atakpah consacré à Atakpamé illustre la préférence des Ifè à un prêtre noir qui saurait exercer sa mission sans entraver les règles de la tradition (K. Müller, 1968, p. 167).

2.3.2. Les premiers scolarisés œuvrent pour les transformations économiques

Les lettrés ont été impliqués dans l'aménagement des espaces de cultures, le comptage des plans et le perfectionnement de l'élevage.

Dès l'installation de la mission catholique à Atakpamé, les missionnaires avaient pris en compte les préoccupations économiques du milieu en mettant en place à côté de l'école un champ scolaire et une ferme d'élevage. Cette disposition avait servi de terrain d'expérience aux élèves et à la population d'Atakpamé dans son ensemble. Compte tenu des systèmes de brimade et de peur instaurés par l'administration coloniale, les populations d'Atakpamé ont démontré leur attachement au travail de la terre pour la production des cultures de rente. Elles ont joué un rôle de premier plan dans le développement de la culture du coton et la mise en terre des espèces végétales grâce aux expériences acquises auprès des religieux dans les champs scolaires.

À l'ouverture de l'école de coton de Nuadja, d'une superficie de 17.170 Km^2 en 1904, les missionnaires avaient envoyé les premiers scolarisés pour la formation. Il s'agit d'une station d'expérimentation dont l'objectif principal fut de déterminer, de sélectionner et de faire toutes les études propres à la culture sèche d'un cotonnier adapté. Les formés de l'école d'agriculture ont réinvesti leur connaissance dans la culture du coton. Les champs de coton furent élargis et le rendement a augmenté. De 31 tonnes en 1904/1905, la production est passée à 334 tonnes lors de la campagne 1910/1911 pour l'ensemble du pays (N. Ali, 2004, p. 51).

La circonscription d'Atakpamé devint la principale zone de production cotonnière de la colonie avec 57,34% de la production totale au cours de la campagne 1908/1909 et 49% au cours de l'exercice 1912/1913 (P. Sebald, 1988, p. 395). Les zones comme Agbonou et Sada puis les fermes telles que Yoro-Djama, Maromi, Bocco, Agbodrafo, Iko Akuété, Okpodjivé et Kpakpo réservées par les populations locales pour la culture de quelques palmiers furent transformées en grandes zones de production de coton (I. Dandonougbo, 2010, p.106). De 1934/1935 à 1956/1957, le cercle d'Atakpamé a livré plus de 60% de la production nationale du coton. Le Commissaire de la République Bonnecarrère a reconnu que le cercle d'Atakpamé est un

véritable « coton belt ». En dehors des grandes aires aménagées pour la culture du coton, des espèces végétales comme le manguier ont été plantées le long des principales routes (N. Dandonougbo, 2024, p.526). Ces lettrés ont été impliqués dans les activités politiques de leur localité.

2.3.3. Les scolarisés dans l'animation de la vie politique du cercle d'Atakpamé

La scolarisation a apporté un éveil qui, d'après Galatey Kobalé[5], a favorisé l'émergence politique de certaines familles. C'est le cas de Toyigbé et Sagna qui étaient des chefs supérieurs d'Atakpamé et d'autres familles telles que Moirera et Kékéh dont leurs enfants font partie des premières élites d'Atakpamé. Ces premières élites sont les principaux animateurs de la lutte pour l'indépendance à Atakpamé. Ils étaient à la tête des mouvements politiques comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 1 : Responsables des partis politique à Atakpamé avant l'indépendance

Nom et prénoms	Parti politique	Rôle
AFIDEGNON Stanislas	CUT (Comité de l'Unité Togolaise)	Président (section local)
PATSOH Patrice	CUT	2e vice-président
AYIDAM Peter	CUT	1er conseiller
MOREIRA	CUT	Responsable des jeunes
AKODA Koffi	UDPT (Union Démocratique des Populations du Togo)	1er vice-Président (section locale
FANTONDJI Kondon	UDPT	2e vice-Président
KEKEH Gustav	UDPT	Secrétaire
NAYO Tognikin	UDPT	Conseiller
AGUNKEY Thomas	UDPT	Conseiller
EZI Marcel	UDPT	Conseiller
ATAKPAMEY Victor	PTP ((Parti Togolais du Progrès)	Président (section locale)
AWOKOU François	PTP	Secrétaire-Adjoint
ODAH Houkpati	PTP	Président d'honneur

Source : M. GADEWA, 1998, p.67-69

Parmi ces élites d'autres ont servi à la gestion de la ville, en période française, comme Maire et agent de l'Etat civil (M. Gadéwa, 1998, p. 62). Il s'agit de Nagbe Eloi qui a été le premier Maire en tant que fils du milieu en 1959. Djinadja Bénoît et Moreira Bénoît ont été des agents d'Etat civil avant de prendre chacun à son tour la gestion de la Mairie.

Discussion

[5] Régent du canton de Gnangna ; entretien réalisé le 4 avril 2012 à Atakpamé.

Cette étude met en lumière la participation active des premiers scolarisés à la gouvernance locale et à la transformation de leur environnement immédiat. Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux antérieurs consacrés à l'histoire de l'éducation et de l'évangélisation au Togo, notamment dans la région d'Atakpamé. Elle s'attache à examiner, avec rigueur, les implications sociales, religieuses et politiques de la scolarisation initiée par les missionnaires. Les résultats obtenus confortent en grande partie les conclusions de K. N. Tsigbé (2013, p. 89), selon lesquelles les missionnaires catholiques, dans leur volonté de diffuser l'alphabétisation à travers le territoire togolais, poursuivaient également un objectif d'évangélisation. Cette double ambition, fondée sur une stratégie territoriale méthodique, se retrouve également dans les travaux de N. Dandonougbo (2024, p. 399-400), qui souligne que les missionnaires de la Société du Verbe Divin (SVD) orientèrent progressivement leur action vers les communautés de l'intérieur, après une première implantation à Atakpamé en 1900. Cette expansion missionnaire se poursuivit notamment à Adéta en 1901, à Kpalimé en 1902, puis à Agou en 1910.

Toutefois, cette dynamique s'est heurtée à des résistances culturelles, notamment dans les zones profondément ancrées dans les pratiques animistes, telles qu'Atakpamé ou les communautés Bè du littoral et Ouatchi de vo-koutimé. Là, les traditions rituelles, constitutives du quotidien, ont freiné l'adhésion massive aux programmes missionnaires (Dandonougbo & Edoh, 2024, p. 21-22). Malgré cela, à Atakpamé, les premiers convertis, issus des écoles missionnaires, ont joué un rôle déterminant dans la transformation de la société locale.

Sur le plan politique, ces individus formés par les missions ont exercé une influence notable sur la gouvernance de la circonscription dès l'époque coloniale. Religieusement, leur engagement s'est intensifié après le départ des missionnaires allemands consécutif à la Première Guerre mondiale. Ces anciens élèves, devenus figures incontournables de la communauté, ont perpétué l'œuvre évangélisatrice et se sont imposés comme des relais essentiels entre les autorités religieuses et les populations. L'accueil triomphal réservé à Mgr Bernard OGUKI-ATTAKPA, premier évêque originaire de la région, en est un témoignage saisissant. Le Père Assogba relate avec émotion :

« Après Datcha et Avété où la foule comme partout chante et danse sa joie, le cortège, devenu de plus en plus important, arrive à Agbonou, à un kilomètre d'Atakpamé, c'est une marée humaine en fête, jubilant de tout son être. La foule se déplace lentement de la route de Sokodé, se dirige vers le grand marché pour redescendre vers l'Eglise-Cathédrale. Un crépuscule rose, caractéristique de ce temps d'harmattan, cède rapidement le pas à la nuit qui descend. Les pancartes de bienvenue, portées sur la tête s'illuminent grâce à un système astucieux d'éclairage aux bougies. » (Assogba, 2019, p. 49-50)

Malgré les nombreuses recherches consacrées à la mission éducative et religieuse des SVD, puis à celle des missionnaires de Brême dans le cercle d'Atakpamé, très peu ont analysé les répercussions concrètes des premiers scolarisés sur les structures locales de pouvoir. Or, ceux-ci ont activement contribué à la recomposition du tissu social, économique et politique, bien au-delà de leur rôle religieux.

À Notsè, par exemple, les nationalistes ont intelligemment mobilisé des personnalités influentes du milieu ecclésiastique pour contourner les autorités coloniales. Le père Gasser, l'instituteur catholique Gabriel Gouna d'Ekli et le catéchiste protestant Clément Zewu d'Alinou ont ainsi servi de figures relais pour la contestation et la mobilisation populaire (Dandonougbo, 2020, p. 118).

Somme toute, cette étude permet de réexaminer l'impact à long terme de la scolarisation missionnaire dans la région d'Atakpamé, en en révélant la profondeur sociopolitique. Loin d'avoir été de simples bénéficiaires passifs d'un projet éducatif exogène, les premiers scolarisés se sont imposés comme des acteurs centraux de la mutation des sociétés locales, tant sur le plan religieux que dans la sphère de la gouvernance. Cette dimension mérite, à l'avenir, d'être davantage intégrée dans l'historiographie de l'éducation et de la construction de l'État au Togo.

Conclusion

Les difficultés auxquelles étaient confrontées la mission catholique à Atakpamé auraient favorisé le début timide de la scolarisation des différentes communautés dudit cercle au cours de la colonisation allemande. Une fois sur place, les missionnaires n'ont pas développé que le domaine spirituel. Ils se sont aussi intéressés à la formation scolaire et à la vie sociale par l'alphabétisation, l'organisation des écoles, la mise en place des structures et mesures d'accompagnement, internat et formation à la vie professionnelle. Les religieuses de la congrégation des Sœurs Servantes du Saint Esprit (SSSE) ne sont pas restées en marge de ces activités missionnaires. Elles ont été remarquables par leur présence discrète mais efficace à leur mission de conversion. Pour bien réussir leur œuvre, les missionnaires ont associé les populations locales formées pour jouer le rôle de catéchiste, avec qui ils ont travaillé en étroite collaboration.

Cette étude met l'accent sur la place de l'école comme un instrument pour évangéliser la population et un canal pour impliquer les locaux scolarisés dans les affaires administratives de leur localité. L'école a joué un rôle d'éveil des différentes communautés d'Atakpamé. Ces

premiers scolarisés ont impacté la gouvernance du cercle. Leurs descendants sont jusqu'à présent impliqués de la gestion des affaires contemporaines d'Atakpamé.

Cette nouvelle lecture du rôle de l'enseignement missionnaire, en le considérant non seulement comme un outil d'évangélisation, mais aussi comme un levier essentiel dans la structuration sociale, politique et culturelle du cercle d'Atakpamé est prise en compte. Une telle étude encourage une exploration approfondie de l'héritage laissé par l'école missionnaire dans les dynamiques contemporaines de gouvernance locale, de construction identitaire et de développement communautaire.

Sources et Bibliographie

1. Les sources orales

Liste de quelques personnes interrogées

Nom et prénoms	**Profession ou statut social**	**Âge**	**Date d'entretien**	**Lieu d'entretien**
ABOTCHI Akakpo	Prêtre devin	75ans	15/12/2024	Kamina (Atakpamé)
Ahognon Kodjo	Membre de la cour de Iba	64 ans	Atakpamé, 19/12/2024	Gangna (Atakpamé)
ATAKPA Patso	Enseignant	72 ans	Atakpamé 16/12/2024	Idjama (Atakpamé)
ATCHADE Soumi	Prêtre devin	88 ans	16/02/2025	Agbofon
AYEFOUNIN Tchalla	Cathéchiste de l'église catholique à Atakpamé	75 ans	15/02/2025	Atakpamé
FANTOKI Somanin	Actuel Iba (chef spirituel des Ifè à Atakpamé)	78 ans	18/02/2025	Atakpamé
Galatey Kobalé	Régent du canton de Gnangna		16/02/2025	Atakpamé
NORDJOE John Kossi Kouma	Directeur diocésain de l'enseignement catholique à Atakpamé (la retraite)	72 ans	15/02/2025	Atakpamé
Père DAGOUDI Norbert	Prêtre et actuel Directeur diocésain de l'enseignement catholique à Atakpamé		16/02/2025	Agbonou
SOSSOU Noël Komlan	Inspecteur des enseignements préscolaire et primaires (à la retraite)	62 ans	15/02/2025	Atakpamé
TOSSOU Houtognon	Cultivateur	75 ans	12/02/2025	Egbèdjrovi

2. Les Archives Nationales du Togo à Lomé (ANT)

-Répertoire des Archives du cercle d'Atakpamé : série 2 APA

Dossier n° deux : Rapport sur les voyages du Lieutenant Plehn dans la région d'Atakpamé, Akposso et Kpéssi en 1896.

Dossier n° trois : Rapports annuels (1914-1919).

Dossier n° quatre : Rapport de tournée effectuée par les commandants de cercle ou de leurs adjoints dans les localités du canton d'Atakpamé en 1919.

- Fond allemand (FA)

FA1/567 : Rappel du Préfet Bücking tout comme les pères Müller et Witte du Togo (1906 – 1913).

FA2 / 100 : Affaire pénale contre le Père Franz Müller de la Mission de Steyl à Atakpamé pour offense contre le commandant de cercle Georg A (1901 – 1903).

FA2 / 102 : Affaire pénale contre le Père Fraz Müller à Atakpamé pour diffamation (1093 – 1908).

FA3/1156 : Mission catholique dans la circonscription d'Atakpamé, création d'école, accord de subvention aux écoles des missions, procès (1899-1908).

3. Références bibliographiques

AGBOBLI- ATAYI Bertin, 1980, *L'enseignement français au sud-Togo dans l'entre- deux guerres : scolarisation et perspectives socio-politiques 1919-1939*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Paris, Sorbonne, 381p.

AKPO Assogba, 2009, Histoire des Fon-Mahi de l'Ogou-sud : cas d'Avete, Banka-Copé et Gbedjrovi du XIXe siècle à 1990, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Lomé, Lomé, 74 p.

ALI Napo, 2004 : *Les grandes lignes d'histoire du Togo Allemand*, Lomé, Presse de l'UB, 111 p.

ASSIMA-KPATCHA Essoham, 2000, « L'intégration du Togo septentrional dans le système scolaire colonial (1912-1960 », In : *l'intégration de l'hinterland à la colonie du Togo*, Lomé, PUB, coll. "Patrimoine", n°10, p. 195-201.

ASSOGBA Théodore, 2019, *Monseigneur Bernard OGUKI-ATAKPAH un témoin*, artcom, Lomé, (Togo), 180 p.

DANDONOUGBO Iléri, 2010, Transport et organisation de l'espace dans l'Est de la Région des Plateaux, Thèse de doctorat unique de géographie, UL, Lomé (Togo).

DANDONOUGBO Nanbidou, 2014, *Les communautés kpélé au sud-ouest du Togo du XVIIIe siècle à 1960*, Thèse de Doctorat unique d'Histoire, UL, Lomé (Togo).

DANDONOUGBO Nanbidou, 2020, « D'une marque de reconnaissance aux invisibles à la manifestation d'une identité des communautés éwé dès 1956 » In : *Les lignes de Bouaké-La-Neuve*, p.113-124

DANDONOUGBO Nanbidou, 2024, « La politique de reboisement dans le cercle d'Atakpamé sous administrations coloniales (1901-1960) », In : *Akiri, Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations,* Bouaké, p. 253-269.

GADÉWA Mawuena, 1998, Histoire *d'Atakpamé de 1884 à 1960*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UB, Lomé, 96 p.

GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1997, Le Togo sous domination coloniale (1884-1960), Les presses de l'UB, Lomé, 241 p.

GAYIBOR Nicoué Lodjou, 2011 (dir), Histoire des Togolais des origines à 1960, T4, Karthala, Paris et Presse de l'UL, Lomé, 758 p.

KOSSOU Sovi, 2004, Anié *des origines à 1960*, Mémoire de maîtrise d'histoire, UL, Lomé, 82 p.

MÜLLER, Karl, 1968, *Histoire de l'Eglise catholique au Togo*, Lomé, Librairie Bon Pasteur, 247 p.

NAPALA Kuwèdaten, 1996, Les *forces religieuses en présence au Togo : 1884-1960*, Mémoire de DEA, UB, Lomé, 68 p.

SEBALD Peter, 1988, Togo *1884-1914, Eine Geschichte der deutschen "Musterkolonie" auf Grundlageantlicher Quellen*, Akademie-Verlag, Berlin, 792 p.

TSIGBÉ Koffi Nutefé, 2013, « Évangélisation et alphabétisation au Togo sous domination coloniale (1884-1960) » In: *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, n°12,* p.89-110.

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)

Ekian Noël N'GORAN

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

Discipline : **Sociologie du Politique et de l'Intégration**

Résumé

Le marché à bétail de Bouna, situé dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, constitue un espace économique central, historiquement dominé par les acteurs peuhls. Cependant, les récentes tentatives de formalisation par les autorités locales, à travers la création d'un Comité de Gestion (COGES) et d'un organe de régulation de l'élevage, ont généré des tensions identitaires et institutionnelles. Ces initiatives, perçues comme des outils de reprise de contrôle par les autochtones et allochtones minoritaires, ont conduit à l'exclusion ressentie des Peuhls, principaux acteurs du marché. En réponse, ces derniers ont créé un comité parallèle et rejettent les mécanismes officiels, notamment le paiement des taxes.

À travers une approche qualitative, cette étude analyse les logiques d'opposition, en mobilisant la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth et la critique de la gouvernance instrumentale selon Jean-Pierre Olivier de Sardan. Il en ressort que la formalisation, loin d'instaurer une gestion inclusive, a accentué les fractures sociales en ignorant les légitimités locales et historiques. Ce conflit révèle une quête de reconnaissance sociale, juridique et politique des Peuhls, et souligne la nécessité d'une gouvernance participative, respectueuse des dynamiques communautaires endogènes.

Mots-clés : Bouna, Côte d'Ivoire, gouvernance, marché à bétail, conflit identitaire.

Abstract

The Bouna cattle market, located in the northeast of Côte d'Ivoire, constitutes a central economic space, historically dominated by Fulani actors. However, recent attempts at formalization by local authorities, through the creation of a Management Committee (COGES) and a livestock regulatory body, have generated identity and institutional tensions. These initiatives, perceived as tools for regaining control by indigenous and non-indigenous minorities, have led to the perceived exclusion of the Peuhls, the main players in the market. In response, the latter created a parallel committee and reject official mechanisms, notably the payment of taxes.

Through a qualitative approach, this study analyzes the logics of opposition, mobilizing the theory of recognition of Axel Honneth and the critique of instrumental governance according to Jean-Pierre Olivier de Sardan. It emerges that formalization, far from establishing inclusive management, has accentuated social divisions by ignoring local and historical legitimacy. This conflict reveals a quest for social, legal and political recognition of the Peuhls, and underlines the need for participatory governance, respectful of endogenous community dynamics.
Keywords: Bouna, Côte d'Ivoire, governance, livestock market, identity conflict.

Introduction

Depuis la crise politico-militaire de 2002, la Côte d'Ivoire connaît une instabilité structurelle marquée par des tensions sociopolitiques, des fractures identitaires et une gouvernance locale souvent contestée. Ces dynamiques fragilisent les institutions, amplifient les clivages communautaires et alimentent les conflits autour des ressources, notamment dans les zones périphériques comme Bouna, située dans le nord-est du pays. Cette région, historiquement marquée par la cohabitation entre populations autochtones (Lobi, Koulango), allochtones (issus d'autres régions ivoiriennes) et allogènes (notamment les peuhls), constitue un terrain propice à l'émergence de conflits latents autour de la gestion des espaces économiques.

Le marché à bétail de Bouna, principal point de convergence des acteurs du pastoralisme, illustre les tensions inhérentes à la gouvernance locale des ressources économiques. Les processus récents de formalisation, incarnés par la mise en place d'un Comité de Gestion (COGES), visent à rationaliser les pratiques de gestion selon des logiques bureaucratiques. Or, comme le souligne P. Bourdieu (1993), l'imposition d'un mode de gestion formalisé peut créer une violence symbolique en marginalisant les savoirs et pratiques endogènes. Dans ce cas précis, les acteurs peuhls, historiquement dominants dans l'organisation informelle du marché, perçoivent cette formalisation comme une dépossession de leur pouvoir socioéconomique et identitaire.

Loin de garantir une gouvernance inclusive, la réforme du marché à bétail a révélé les limites d'une approche technocratique déconnectée des rapports sociaux locaux. Elle s'inscrit dans ce que J-F. Bayart (2004) décrit comme les logiques de « politique du ventre », où la lutte pour l'accès aux ressources économiques se double d'une lutte pour la reconnaissance et la légitimité sociale. De plus, en contexte de fragilité sécuritaire accrue, du fait des menaces djihadistes dans le nord ivoirien et de l'insécurité transfrontalière, les marchés deviennent aussi des espaces de souveraineté concurrentielle, où les groupes cherchent à affirmer leur contrôle (M. Diouf, 2016).

Les tensions observées à Bouna relèvent donc d'un double registre : un conflit de gouvernance opposant deux logiques, l'une institutionnelle et formalisée, l'autre communautaire et coutumière ; et un conflit identitaire, lié à la place des peuhls dans la configuration socioéconomique locale. Cette situation illustre les thèses de J. Scott (1998) sur les effets pervers de l'« État simplificateur », qui, en cherchant à organiser l'espace social selon des critères administratifs, ignore les systèmes de légitimité enracinés dans les dynamiques communautaires.

Situé au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Bounkani, le marché à bétail de Bouna constitue un espace économique central pour les échanges de bovins, ovins et caprins, en particulier dans un contexte de forte activité pastorale transfrontalière. Ce marché représente non seulement un lieu stratégique pour l'approvisionnement en viande des villes du nord ivoirien, mais également une plateforme socioéconomique majeure pour des acteurs de différentes appartenances : autochtones (principalement Koulango et Lobi), allochtones issus d'autres régions de la Côte d'Ivoire, et allogènes peuhls, traditionnellement spécialisés dans l'élevage et la commercialisation du bétail.

Historiquement, les Peuhls se sont imposés comme les acteurs dominants de ce marché, grâce à leur maîtrise des circuits pastoraux, leur réseau transfrontalier et leur présence ancienne dans la région. Leur contrôle informel de la gestion du marché s'exerçait à travers des mécanismes communautaires, parfois coutumiers, fondés sur la reconnaissance de leur expertise et de leur autorité en matière d'élevage. Cependant, cette domination est progressivement remise en cause par les réformes institutionnelles engagées dans une logique de gouvernance dite « moderne » et de formalisation des activités économiques locales.

À l'instar d'autres réformes territorialisées impulsées par l'État ou les collectivités locales, la mise en place d'un COGES et d'un organe de régulation de l'élevage à Bouna s'inscrit dans un processus de rationalisation des pratiques de marché, destiné à encadrer les flux financiers, à uniformiser les règles de taxation et à améliorer la traçabilité des transactions. Cependant, loin de renforcer la cohésion sociale ou d'améliorer la gouvernance, cette initiative a généré des effets de fragmentation. Les Peuhls, qui se perçoivent comme exclus du nouveau dispositif, ont réagi en créant un comité parallèle, en assurant des fonctions similaires à celles du COGES, notamment la collecte de taxes, l'organisation des échanges, et en boycottant les taxes imposées par le COGES officiel.

Ce phénomène soulève une problématique plus large sur les tensions entre gouvernance formalisée et légitimités sociales enracinées. Comme le note J. Scott (1998), les États modernes tendent à « simplifier » les pratiques sociales locales à travers des dispositifs administratifs

souvent inadaptés aux dynamiques sociales concrètes. En tentant de remplacer un ordre coutumier par une structure bureaucratique, la formalisation opérée à Bouna ignore les rapports de pouvoir historiques, les logiques d'appartenance communautaire, ainsi que les enjeux identitaires qui sous-tendent l'organisation du marché.

Par ailleurs, dans un contexte national marqué par des crises sociopolitiques successives, des conflits fonciers et une insécurité croissante, en particulier liée à la menace djihadiste aux frontières du Burkina Faso, la moindre reconfiguration institutionnelle est perçue par les communautés comme une requalification des équilibres identitaires et économiques. Les réformes de gouvernance apparaissent alors comme des actes politiques, susceptibles de provoquer des conflits ouverts entre groupes locaux. Comme l'écrit M. Agier (2013), toute tentative d'encadrement administratif d'un espace hétérogène devient un « espace d'exception » où s'expriment des résistances, des revendications de reconnaissance, voire des contestations de l'ordre établi.

Dans le cas de Bouna, le rejet des décisions du COGES par les Peuhls, leur refus de payer les taxes officielles, et leur mise en retrait du système formalisé, révèlent un conflit de légitimité : qui a le droit de gérer le marché ? Selon quelles normes ? Et pour le compte de qui ? Derrière ce conflit institutionnel se cache une lutte symbolique (P. Bourdieu, 1994) pour la reconnaissance d'un ordre économique structuré autour de la mobilité pastorale et de la mémoire historique d'un groupe social souvent marginalisé dans les représentations nationales.

La problématique centrale de cette recherche repose donc sur l'analyse des effets ambivalents de la formalisation de la gestion d'un espace économique stratégique sur les relations intercommunautaires, en particulier sur les dynamiques d'exclusion perçue ou réelle des Peuhls, considérés comme acteurs majoritaires mais marginalisés dans le processus décisionnel. Elle interroge les conditions d'une gouvernance locale réellement inclusive, capable de concilier les objectifs de modernisation administrative avec la nécessité de reconnaissance des légitimités sociales ancrées dans les pratiques et les représentations des groupes concernés.

Cette réflexion s'inscrit dans les débats contemporains sur la gouvernance socioéconomique (J-P. Olivier de Sardan, 2008), l'intégration territoriale des communautés pastorales (Bonnet et al., 2020), ainsi que sur les approches critiques de l'ingénierie institutionnelle dans les espaces de conflictualité. Elle vise, in fine, à proposer des pistes de gestion concertée et durable du marché à bétail de Bouna, à partir d'une compréhension fine des tensions identitaires et des aspirations des acteurs locaux.

Ainsi, le cas du marché à bétail de Bouna interpelle sur la nécessité de repenser les formes de gouvernance locale en tenant compte des identités collectives, des rapports de pouvoir

historiques et des mécanismes d'exclusion symbolique. Il pose la question centrale d'une gouvernance réellement inclusive, capable de concilier modernisation des structures et reconnaissance des acteurs traditionnels.

Par ailleurs selon A. Honneth (2008) les conflits sociaux émergent lorsqu'un groupe social se sent dénié dans ses droits, sa dignité ou sa contribution à la société. Pour lui la reconnaissance n'est pas seulement une quête symbolique, elle est au fondement du lien social et de l'intégration dans l'espace public.

Dans le cas du marché à bétail de Bouna, cette approche éclaire le ressentiment et la réaction des Peuhls face à une gouvernance formalisée perçue comme les excluant symboliquement et pratiquement. Ces derniers ont développé une structure parallèle qui reproduit les fonctions du COGES, non pas seulement pour des raisons économiques, mais surtout comme acte de contestation d'un ordre perçu comme illégitime. Le boycott des taxes, le rejet de l'autorité du comité officiel et la création de règles communautaires s'analysent comme des luttes pour la reconnaissance institutionnelle, culturelle et économique.

Dans ce contexte, le processus de formalisation, loin d'être neutre, est vécu comme une forme de "non-reconnaissance" ou d'invisibilisation du rôle historique et économique des Peuhls dans la structuration du marché à bétail. Selon Honneth, une société juste repose sur la reconnaissance mutuelle dans trois sphères essentielles :

- ✓ la reconnaissance affective (respect et estime au sein des groupes primaires) ;
- ✓ la reconnaissance juridique (égalité des droits et accès aux institutions) ;
- ✓ la reconnaissance sociale (valorisation des contributions à la société).

Or, les Peuhls semblent privés de la deuxième (accès équitable à la gouvernance) et de la troisième (valorisation de leur rôle socioéconomique).

La théorie de la reconnaissance est combinée avec les critiques de la « gouvernance instrumentale » développées en Afrique par des auteurs comme J-P. Olivier de Sardan (2008). Ce dernier montre que les politiques publiques, même bien intentionnées, échouent souvent parce qu'elles ne prennent pas en compte les normes sociales locales, les logiques de pouvoir informel et les configurations identitaires.

Dans le cas de Bouna, la mise en place du COGES procède d'une logique top-down, qui ignore les équilibres communautaires préexistants et les formes d'autorité légitime selon les populations locales. La gouvernance technocratique imposée échoue à intégrer les dynamiques sociales endogènes, générant ainsi de nouvelles tensions.

Sur la base de ces théories, la formalisation de la gestion du marché à bétail de Bouna, à travers l'instauration du COGES, génère des conflits identitaires et institutionnels dans la mesure où

elle constitue un dispositif de gouvernance perçu comme une non-reconnaissance des légitimités sociales, historiques et économiques des Peuhls, entraînant ainsi leur marginalisation et la mise en place de mécanismes parallèles de contestation.

1. Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans une approche qualitative visant à comprendre les dynamiques de gouvernance, les tensions identitaires et les logiques d'exclusion autour de la gestion du marché à bétail de Bouna. Elle s'est déroulée dans la ville de Bouna, située dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, à proximité des frontières du Burkina Faso et du Ghana, zones fortement marquées par les pratiques pastorales transfrontalières.

La collecte de données s'est appuyée sur plusieurs techniques : une revue documentaire (ouvrages, articles scientifiques, rapports institutionnels, sources web), une observation directe du fonctionnement du marché, ainsi que des entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs clés impliqués dans la gestion du marché. Les outils mobilisés incluent une grille de lecture pour l'analyse documentaire, une grille d'observation, un guide d'entretien et un fil conducteur thématique.

L'échantillon, constitué selon la méthode dite « boule de neige », comprend 21 personnes issues de différents profils : membres du COGES, responsables de l'Association des Eleveurs de Bétail de Bouna (AE2B), autorités municipales, direction régionale du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, encadreurs du projet COSO, ainsi que leaders du groupe dissident peuhl. Les critères de sélection reposaient sur l'implication directe ou indirecte des personnes dans la gestion, la régulation et les contestations liées au marché à bétail, ainsi que sur leur capacité à fournir une information éclairée et diversifiée. Afin de limiter les biais liés à la surreprésentation d'un groupe particulier, les premiers enquêtés ont été identifiés dans différents réseaux (institutionnels, communautaires et associatifs), ce qui a permis d'assurer une diversité des points de vue.

Les données collectées ont été retranscrites, organisées à l'aide du logiciel Word, puis soumises à une analyse de contenu thématique. Cette démarche a permis d'identifier les perceptions, stratégies et représentations des différents acteurs, en lien avec les enjeux de gouvernance, de légitimité et d'inclusion dans la gestion du marché à bétail de Bouna. Toutefois, il convient de souligner que la méthode « boule de neige » présente certaines limites, notamment le risque d'exclure des acteurs moins visibles ou marginalisés, qui ne sont pas intégrés dans les réseaux de relations des premiers enquêtés.

2. Marché à bétail de Bouna, un espace d'activité pastorale dominée par les Peuhls

Les données recueillies dans le cadre de cette étude révèlent une forte concentration de Peuhls dans l'ensemble des fonctions clés de l'activité pastorale au sein du marché à bétail de Bouna. En effet, les postes de démarcheurs (terfah), d'aides (broudoubroudou), de responsables de pâture (dindimbra) et de gardiens du marché (djalah) sont occupés majoritairement, voire exclusivement, par des acteurs peuhls. Cette surreprésentation, qui dépasse les 95 %, traduit une hégémonie socioéconomique historique de ce groupe dans l'organisation informelle du marché. Cette domination est interprétée à la lumière des trajectoires sociohistoriques des Peuhls dans la région du Bounkani, traditionnellement reconnus pour leur expertise en matière d'élevage transhumant. Le pastoralisme, dans ce contexte, ne constitue pas seulement une activité économique, mais un marqueur identitaire fort, un mode de vie et un fondement de légitimité sociale. Cette spécialisation historique, couplée à des réseaux transfrontaliers bien établis (avec le Burkina Faso et le Ghana), a permis aux Peuhls de consolider leur position dominante dans les chaînes de valeur locales du bétail.

Toutefois, cette hégémonie informelle, longtemps tolérée ou acceptée dans le fonctionnement traditionnel du marché, est aujourd'hui remise en cause par les processus de formalisation impulsés par les autorités publiques à travers la création du COGES. Cette transformation de la gouvernance locale du marché introduit de nouvelles règles d'accès aux fonctions stratégiques, fondées non plus sur l'expertise communautaire, mais sur des critères administratifs ou politiques. Dans ce basculement, les Peuhls perçoivent une tentative d'expropriation symbolique et économique, d'autant plus violente qu'elle ne reconnaît ni leur contribution historique ni leur rôle structurant dans l'économie pastorale locale.Le déni de reconnaissance sociale et institutionnelle d'un groupe historiquement actif dans un domaine donné génère des formes de ressentiment et de résistance. C'est ce que l'on observe à Bouna, où la marginalisation progressive des Peuhls dans la nouvelle gouvernance du marché s'accompagne de comportements de boycott, de retrait et de réinstitution d'un ordre parallèle.

Dès lors, le marché à bétail de Bouna n'est compris uniquement comme un espace de transaction économique. Il devient un espace symbolique de pouvoir, de reconnaissance identitaire et de légitimation sociale, où les tensions entre gouvernance formalisée et domination communautaire informelle s'exacerbent. L'analyse de la répartition des fonctions selon les appartenances communautaires montre ainsi que toute réforme institutionnelle dans un tel contexte doit impérativement tenir compte des configurations historiques et identitaires sous-jacentes, au risque d'alimenter des conflits latents et des dynamiques d'exclusion.

3. Formalisation du COGES et organe de régulation de l'élevage, des initiatives perçues comme un outil de contrôle par les autochtones et allochtones minoritaires

L'introduction du COGES et de l'organe de régulation de l'élevage dans le marché à bétail de Bouna représente une tentative institutionnelle de structurer l'activité pastorale selon des normes dites modernes de gestion, de transparence et de traçabilité. Toutefois, cette initiative, bien que portée par un discours de rationalisation économique, est perçue par les Peuhls, groupe historiquement dominant dans la gestion informelle du marché, comme une stratégie politique visant à déposséder leur communauté de son rôle central. Cette perception est d'autant plus marquée que les autochtones (Koulango, Lobi) et certains allochtones, historiquement moins présents dans les circuits du pastoralisme, apparaissent désormais comme les principaux instigateurs ou bénéficiaires du nouveau système de régulation.

La formalisation devient ainsi un vecteur de repositionnement des pouvoirs locaux. En effet, en transformant les règles d'accès à la gestion du marché, désormais basées sur des critères administratifs ou politiques, le COGES redéfinit les hiérarchies locales, en conférant une autorité légitime à des acteurs jusque-là marginaux dans la sphère pastorale. Comme le souligne J-F. Bayart (1989), les réformes institutionnelles, même techniques en apparence, ne sont jamais neutres dans des contextes marqués par des logiques d'appropriation du pouvoir. Elles traduisent des luttes de légitimation entre groupes sociaux concurrents.

L'organe de régulation de l'élevage, en imposant de nouvelles normes sur les flux d'animaux, la traçabilité, les droits de passage ou les taxes, est interprété par les Peuhls comme un mécanisme de surveillance et de contrôle externe, venant perturber des logiques communautaires auto-organisées fondées sur la confiance, les réseaux familiaux et l'expertise pastorale. En d'autres termes, la régulation ne répond pas aux logiques sociales internes au pastoralisme peuhl, mais cherche à y superposer une gouvernance extérieure, appuyée sur une autorité politico-administrative.

Ainsi, la formalisation est vécue non pas comme un levier d'inclusion ou de modernisation partagée, mais comme une opération de dépossession symbolique, instrumentalisée par des groupes perçus comme minoritaires mais désormais soutenus par les structures administratives étatiques ou communales. Cette reconfiguration du pouvoir local alimente les tensions intercommunautaires et creuse les lignes de fracture entre Peuhls, autochtones et allochtones, dans un contexte national déjà fragilisé par les enjeux de cohésion sociale, d'ethnicisation des fonctions économiques, et de contestation des formes de gouvernance imposées.

4. Contestation du leadership et opposition au COGES

La dynamique de contestation du leadership observée autour de la gestion du marché à bétail de Bouna illustre une reconfiguration des rapports de pouvoir intercommunautaires, nourrie par l'histoire sociale et économique des groupes en présence. L'évolution des figures dominantes

des familles malinké et dioula (notamment les Bamba, Coulibaly, Diabagaté) vers une hégémonie peuhle, témoigne d'une transformation progressive des logiques de gestion et d'appropriation du marché. Cette reconfiguration historique permet de comprendre les tensions identitaires et les conflits de légitimité qui sous-tendent la crise actuelle autour du COGES.

Historiquement, les familles malinké et dioula ont exercé un leadership économique traditionnel, structuré autour de la boucherie, de la commercialisation du bétail et du financement des transactions. Leur statut était légitimé par leur ancienneté dans le commerce et leur proximité avec les autorités locales, parfois même avec les structures religieuses ou administratives. Toutefois, à partir des années 1990, ces groupes ont progressivement relâché leur emprise sur l'activité pastorale, laissant un espace que les Peuhls, acteurs du pastoralisme nomade, ont su occuper et organiser selon leurs logiques propres. Ce mouvement de repli des familles marchandes et d'affirmation des Peuhls a favorisé la montée d'un pouvoir économique informel, organisé en réseau, fortement lié à la mobilité transfrontalière et aux solidarités communautaires.

Le retour en force des anciennes familles dirigeantes dans le cadre du processus de formalisation, avec la présidence du COGES attribuée à un Diabagaté et la direction de l'AE2B assurée par un Bamba ; est dès lors interprété par les Peuhls comme une entreprise de reprise en main autoritaire, voire une forme de spoliation de leur pouvoir socioéconomique conquis de longue date. Cette perception s'accompagne d'un discours de délégitimation des nouvelles autorités du marché, accusées de vouloir imposer une gouvernance qui ne reflète ni les réalités de terrain, ni les compétences effectives dans la gestion quotidienne du bétail.

Dans cette logique, le conflit autour du COGES dépasse les simples questions de taxes ou d'organisation logistique : il traduit une lutte pour le contrôle d'un espace économique symboliquement disputé, où se rejouent des enjeux de reconnaissance, de pouvoir et d'identité. Selon la perspective théorique adoptée, les conflits sociaux émergent souvent lorsque des groupes perçoivent une atteinte à leur reconnaissance sociale, juridique et institutionnelle. En refusant d'intégrer les Peuhls dans les sphères décisionnelles du COGES, la nouvelle gouvernance est vécue comme une négation de leur rôle historique, une exclusion des structures de pouvoir et une disqualification de leur savoir-faire communautaire.

Par ailleurs, la légitimité des nouvelles figures du COGES est perçue par les Peuhls comme externalisée et technocratique, c'est-à-dire fondée sur des nominations officielles, souvent décidées par les autorités municipales ou préfectorales, sans consultation réelle des principaux acteurs du marché. Cette absence de participation effective à la définition des règles de gouvernance renforce la méfiance et alimente une forme de dissidence institutionnelle, illustrée

par la mise en place d'un comité parallèle peuhl qui se substitue au COGES dans certaines fonctions clés (collecte des taxes, organisation des ventes, médiation des litiges).

En d'autres termes, la formalisation du marché par des élites perçues comme extérieures aux pratiques vivantes de l'élevage engendre une crise de légitimité, au sens où le pouvoir institué (le COGES) n'est pas reconnu comme légitime par le pouvoir instituant (les acteurs du terrain, en l'occurrence les Peuhls).

Enfin, ce conflit de leadership peut être interprété dans une perspective plus large comme une manifestation des tensions intercommunautaires post-crises en Côte d'Ivoire. Dans un contexte national marqué par des recompositions politiques, territoriales et identitaires depuis les crises sociopolitiques de 2002 et 2010, la redéfinition des autorités locales et des légitimités économiques devient un terrain sensible de rivalité. La formalisation du marché à bétail, loin d'être un simple mécanisme administratif, devient dès lors un révélateur des fractures sociales, un catalyseur de ressentiment et un terrain de politisation des appartenances communautaires.

5. Dualisme institutionnel et gouvernance contestée

Le phénomène de dualisme institutionnel observé dans la gestion du marché à bétail de Bouna met en lumière une dynamique de fragmentation de l'autorité locale. En réponse à la formalisation incarnée par la mise en place du COGES, les Peuhls ont développé une structure parallèle qui reprend l'essentiel des fonctions organisationnelles du marché : collecte de taxes, organisation des transactions, règlement des différends, surveillance de l'espace de vente. Cette duplication des rôles traduit une crise de légitimité du dispositif formel et constitue un symptôme d'un conflit d'ordre politico-identitaire plutôt que strictement technique.

La mise en place de ce comité dissident est interprétée, d'une part, comme une stratégie d'auto-organisation communautaire face à un dispositif perçu comme exogène, discriminatoire et imposé sans véritable concertation. D'autre part, elle incarne une revendication de souveraineté locale, où les Peuhls, en tant qu'acteurs historiquement ancrés dans l'activité pastorale, cherchent à réaffirmer leur rôle de régulateurs légitimes d'un espace économique qu'ils considèrent comme leur domaine d'expertise et de tradition. Ce dualisme illustre ainsi une tension entre gouvernance institutionnelle et gouvernance communautaire, entre normes juridiques et normes sociales, entre pouvoir délégué et pouvoir vécu.

Dans cette perspective, la situation relève d'une configuration de gouvernance segmentée telle que décrite par J.-F. Médard (1991), dans laquelle différentes autorités concurrentes revendiquent un droit de contrôle sur les mêmes ressources ou les mêmes populations. Cette fragmentation de l'autorité engendre une insécurité normative : les usagers du marché ne savent plus à quelle instance se référer, ni quelles règles appliquer, ni à qui payer les taxes. Ce

brouillage institutionnel est d'autant plus délétère qu'il alimente un climat de méfiance, d'instabilité et de conflictualité latente, propice aux affrontements symboliques et parfois physiques entre groupes d'acteurs.

Au-delà de l'enjeu organisationnel, la constitution du comité parallèle s'inscrit dans une lutte pour la reconnaissance identitaire et institutionnelle. Elle est la traduction d'une *blessure symbolique*, entendue comme une atteinte au statut, à la dignité et à la légitimité sociale des Peuhls en tant que communauté historiquement dépositaire du savoir-faire pastoral. Cette blessure se manifeste concrètement à travers plusieurs dimensions :

- *le sentiment d'expropriation d'un espace symbolique et économique :* « *On nous a pris notre marché, alors que ce sont nos parents qui l'ont fait vivre depuis toujours* », affirme un Broudoubroudou;
- *la perception d'une marginalisation institutionnelle :* « *Ils décident sans nous, comme si ce n'est pas notre propre activité*. Hors, ils savent que c'est notre activité principale», souligne un Dindimbra;
- *La mise en cause de la reconnaissance identitaire :* « *Si le marché n'est pas dans notre main, qui reconnaîtra encore que ce sont les Peuhls qui connaissent le bétail ?* » questionne un Djalah.

Ces éléments discursifs traduisent un vécu de dépossession symbolique, où la non-prise en compte des Peuhls dans les dispositifs de gouvernance officielle est perçue comme une négation de leur rôle historique, de leur savoir et de leur identité sociale. En ce sens, la blessure symbolique ne relève pas uniquement d'une perte matérielle, mais d'une atteinte profonde au prestige et à la reconnaissance de la communauté dans l'espace public local.

Ce rejet du COGES repose également sur une critique implicite de la « gouvernance technocratique » (J-P. Olivier de Sardan, 2008), qui tend à ignorer les configurations sociales locales au profit de modèles uniformes de gestion imposés par le haut. La légitimité du COGES est ici contestée non pas sur la base de son efficacité technique, mais parce qu'il incarne une autorité administrative désincarnée, déconnectée des pratiques coutumières, des réseaux sociaux de confiance et des mécanismes de régulation autochtones qui structuraient historiquement le fonctionnement du marché.

En retour, la gouvernance parallèle des Peuhls, bien qu'informelle, se fonde sur une légitimité sociale forte. Elle repose sur un mode de régulation communautaire, basé sur l'autorité morale des aînés, la régulation horizontale entre pairs, et un sens aigu de la responsabilité collective. Cette forme de gouvernance a longtemps permis de maintenir la paix sociale dans un espace économique sensible, traversé par des enjeux fonciers, identitaires et transfrontaliers. En ce

sens, la gouvernance parallèle n'est pas anarchique, mais elle reflète une autre rationalité, que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer s'ils souhaitent construire une paix durable.

Ce dualisme institutionnel appelle donc à une reconfiguration de la gouvernance locale dans une perspective inclusive. Il n'est résolu par une imposition autoritaire de la légitimité administrative, mais exige une reconnaissance mutuelle des légitimités concurrentes. Une solution durable passerait par un processus de médiation intercommunautaire, accompagné d'un dialogue structuré entre autorités coutumières, acteurs communautaires et représentants administratifs, en vue d'une cogestion du marché intégrant les différentes parties prenantes. Une telle approche permettrait de dépasser la logique d'exclusion et de compétition institutionnelle, au profit d'un modèle hybride de gouvernance fondé sur la reconnaissance croisée et la coopération.

6. Discussion des résultats

6.1. Formalisation comme mécanisme de déni de reconnaissance

Le premier enseignement que révèle cette étude est que la formalisation de la gestion du marché à bétail de Bouna, loin de constituer une avancée administrative neutre et rationnelle, s'inscrit dans un contexte d'inégalités historiques et de rapports de force identitaires. En ce sens, la création du COGES et de l'organe de régulation de l'élevage est interprétée à travers la grille d'analyse de la reconnaissance telle que formulée par A. Honneth (2008). Selon lui, les conflits sociaux prennent racine lorsque des groupes sociaux se sentent privés de reconnaissance dans l'une des trois sphères fondamentales : affective, juridique et sociale.

Les résultats montrent que les Peuhls, principaux acteurs économiques du marché à bétail, perçoivent la nouvelle gouvernance comme une négation de leur rôle historique dans la structuration de cet espace marchand. Leur réaction, la création d'un comité parallèle et le boycott des structures officielles, est interprétée comme une lutte pour la reconnaissance institutionnelle (accès au pouvoir de décision), culturelle (valorisation de l'identité pastorale peuhle), et économique (légitimation de leur rôle d'intermédiaires et de régulateurs du marché). Les Peuhls, bien qu'étant majoritaires dans les fonctions techniques du marché (démarcheurs, gardiens, aides), sont exclus des sphères décisionnelles de la nouvelle gouvernance formelle. En cela, ils sont privés de reconnaissance sociale et de reconnaissance juridique, ce qui alimente un ressentiment collectif et provoque des stratégies de retrait et de substitution (structuration d'un comité parallèle, rejet du paiement des taxes au COGES, etc.). Cette forme de contestation s'inscrit donc pleinement dans la dynamique d'un conflit de reconnaissance, mais une lutte pour exister symboliquement dans l'espace public et institutionnel.

6.2. Gouvernance technocratique et ses effets pervers : une lecture critique inspirée de J-P. Olivier de Sardan

La deuxième grille d'analyse, inspirée de J-P. Olivier de Sardan (2008), permet d'approfondir la compréhension des dysfonctionnements liés à l'implantation du COGES. Dans ses travaux sur les politiques publiques en Afrique, Olivier de Sardan met en évidence l'écart entre les logiques technocratiques de gouvernance (souvent d'inspiration extérieure) et les pratiques sociales, culturelles et politiques locales. Ce que l'auteur appelle « gouvernance instrumentale » se caractérise par une conception descendante (top-down) de la décision, souvent désincarnée, ignorant les dynamiques endogènes, les relations intercommunautaires et les légitimités coutumières.

Le cas du marché à bétail de Bouna illustre parfaitement ce décalage. En instituant le COGES sans réelle consultation des acteurs historiquement impliqués dans la gestion du marché, en particulier les Peuhls, les autorités administratives ont involontairement ravivé des tensions identitaires latentes. L'objectif affiché de modernisation et de transparence a occulté les enjeux de pouvoir symbolique et de légitimité communautaire, essentiels pour une gouvernance localement acceptée.

Ainsi, la gouvernance technocratique du COGES est perçue par les Peuhls non comme un progrès, mais comme une entreprise de dépossession symbolique. Le retour dans la gestion du marché de figures malinké et dioula historiquement influentes (Diabagaté, Bamba), interprété comme une volonté de reprise de contrôle, renforce ce sentiment de spoliation. Ce constat rejoint les critiques formulées par Olivier de Sardan sur l'échec des politiques publiques non contextualisées, qui produisent souvent plus de conflits qu'elles n'en résolvent.

6.3. Entre dualisme institutionnel et fragmentation de l'autorité : les risques d'une gouvernance sans reconnaissance

Le quatrième résultat de l'étude, portant sur l'émergence d'un dualisme institutionnel (COGES officiel vs comité peuhl dissident), souligne les limites d'une gouvernance excluante dans un contexte de pluralité identitaire. En refusant de reconnaître l'autorité du COGES et en instaurant un système parallèle de collecte de taxes et de régulation du marché, les Peuhls créent un espace de légitimation alternatif. Ce phénomène est interprété comme une fragmentation de la souveraineté locale, une sorte de « sécession institutionnelle », dans laquelle deux régimes de normes et d'autorité coexistent et s'opposent.

Dans ce contexte, la gouvernance du marché à bétail devient le terrain d'un conflit d'hégémonie symbolique, où chaque groupe cherche à imposer sa lecture légitime de l'organisation sociale et économique. Les Peuhls, historiquement dominants par la pratique, se voient marginalisés par

une gouvernance formelle qui ne reconnaît ni leur expertise, ni leur autorité coutumière, ni leur capital social. Cette marginalisation n'est pas simplement politique, elle est aussi ontologique : elle remet en cause leur place dans l'ordre local.

La question centrale devient alors : qui a le droit de gouverner ? Et selon quels critères de légitimité ? La réponse n'est simplement juridique ou administrative. Elle doit intégrer les représentations sociales, les trajectoires historiques, et les rapports identitaires qui sous-tendent l'organisation du marché. Une gouvernance légitime dans un tel contexte doit donc reposer sur une reconnaissance croisée des différentes autorités (formelles, coutumières, communautaires), et sur un dialogue structuré visant à réconcilier la modernisation administrative avec les équilibres socioculturels locaux.

Au terme de cette analyse, il apparaît que la tentative de formalisation du marché à bétail de Bouna, en l'absence de reconnaissance des dynamiques identitaires et communautaires préexistantes, a plutôt exacerbé les tensions qu'elle ne les a apaisées. La grille d'analyse de la reconnaissance (Honneth) et celle de la gouvernance contextualisée (Olivier de Sardan) convergent pour montrer que la durabilité de toute réforme locale dépend de sa capacité à inclure les acteurs, à respecter les équilibres sociaux, et à dialoguer avec les formes d'autorité déjà présentes.

Le cas de Bouna invite donc à repenser la gouvernance des marchés communautaires en Afrique de l'Ouest en termes d'inclusion, de dialogue interculturel et de reconnaissance partagée. C'est à cette condition que les réformes de modernisation pourront véritablement contribuer à la cohésion sociale et au développement territorial.

Conclusion

L'étude sociologique de la gestion du marché à bétail de Bouna met en lumière les profondes tensions identitaires et institutionnelles générées par les processus récents de formalisation. Ce marché, historiquement structuré autour d'une gouvernance informelle dominée par les Peuhls, a vu son équilibre remis en cause par l'instauration d'un COGES et d'un organe de régulation de l'élevage, portés par les autorités locales dans une logique de modernisation. Toutefois, cette volonté de réforme, formulée selon une approche technocratique et descendante, s'est heurtée à des réalités sociales préexistantes, marquées par des dynamiques communautaires, des légitimités historiques et des représentations identitaires fortes.

L'analyse a montré que les Peuhls, acteurs majoritaires du marché par leur expertise pastorale et leur présence quotidienne, se sont sentis exclus du nouveau dispositif. Cette mise à l'écart symbolique et institutionnelle a été vécue comme une forme de non-reconnaissance, au sens d'A. Honneth, c'est-à-dire un déni de leur rôle économique, de leur droit à la participation

décisionnelle et de leur place dans l'espace public local. Leur réaction (boycott des décisions du COGES, refus de payer les taxes, mise en place d'un comité parallèle) traduit un conflit de reconnaissance profond, où les dimensions politiques, économiques et culturelles se croisent.
Par ailleurs, l'échec de cette formalisation est interprété à l'aune des critiques de la gouvernance instrumentale formulées par J-P. Olivier de Sardan. L'imposition d'une structure administrative standardisée, sans prise en compte des normes sociales locales ni des configurations identitaires du terrain, a produit un dualisme institutionnel, source de confusion, de blocage et de rivalités exacerbées.
Ainsi, loin de renforcer la cohésion et l'efficacité, la formalisation telle qu'elle a été conduite à Bouna a contribué à une fragmentation de l'autorité et à une perte de légitimité des institutions officielles. Cette situation invite à repenser les modèles de gouvernance appliqués aux espaces marchands communautaires. Elle montre que toute réforme durable doit intégrer, dès sa conception, les principes d'inclusion, de reconnaissance des acteurs historiques et de respect des équilibres sociaux endogènes.
En définitive, une gouvernance juste et efficace du marché à bétail de Bouna ne pourra émerger qu'à travers un *dialogue intercommunautaire structuré*. Concrètement, cela suppose :

- la mise en place de cadres réguliers de concertation (forums, ateliers participatifs, comités mixtes) réunissant Peuhls, autorités locales, représentants du COGES et autres communautés usagères ;
- la désignation du roi de Bouna et les leaders religieux reconnus pour faciliter la communication entre parties ;
- l'adoption de mécanismes de représentation équitable (parité entre acteurs historiques et autorités institutionnelles dans les instances de gouvernance du marché) ;
- l'instauration de protocoles de gestion partagée des ressources et des taxes, négociés et validés collectivement ;
- la création d'espaces de dialogue informels (rencontres intercommunautaires, discussions autour d'événements sociaux ou religieux) afin de restaurer la confiance et les liens de convivialité.

Les résultats de cette étude soulignent donc que la pacification et la légitimité de la gouvernance locale passent par des dispositifs pratiques de médiation, de partage du pouvoir décisionnel et de reconnaissance mutuelle. L'implication des Peuhls n'est pas seulement une exigence d'équité, mais une condition incontournable pour assurer la stabilité sociale, la viabilité économique et la durabilité institutionnelle du marché à bétail de Bouna.

Références bibliographiques

BAYART Jean-François, 2004, « Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation », in Politique étrangère, vol. 69, n°4, pp. 871-872.

BONNET Daniel et SCHOTT Annick (dir.), 2020, « Métamorphose(s) du management et de l'information et de la communication au sein des organisations et des réseaux. Regards croisés et éclairages par les apports de la psychanalyse », Revue Psychanalyse & Management n°9, Lattes : Institut Psychanalyse & Management.

BOURDIEU Pierre (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris : Éditions du Seuil, 956 p.

BOURDIEU Pierre,1994, « Stratégies de reproduction et modes de domination », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°105, pp. 3-12.

DIOUF Mamadou, 2016, *Les terroirs de la Sénégambie entre l'épée et le croissant*, Dakar/Paris : L'Harmattan-Sénégal, 606 p.

HONNETH, Axel (2008), « Reconnaissance et reproduction sociale », in PAYET, Jean-Paul et BATTEGAY, Alain (dir.), *La reconnaissance à l'épreuve : explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, pp. 45-58.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve : Bruylant Academia, 365 p.

SCOTT, James C. (2021), *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, Paris : La Découverte, 540 p. [Traduit de l'anglais par Olivier Ruchet].

AGIER, Michel (2013), *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris : La Découverte, coll. « Sciences humaines », 240 p.

COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO

SORO Kassoum

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Civilisation espagnole, politiques sociales

Resumen

Las autoridades de Cataluña y del País Vasco ofrecen a las personas con discapacidad prestaciones sociosanitarias y económicas dirigidas a luchar contra la precariedad que les afecta. El presente estudio es el resultado de la investigación documental y de un trabajo de campo. Tiene como propósito descubrir quiénes de los poderes públicos catalanes o de sus homólogos vascos poseen las medidas más exitosas de asistencia a la discapacidad. Tanto en Cataluña como en el País Vasco, la legislación de atención a las personas con discapacidad promueve la integración social de las mismas en ámbitos de protección idénticos. Comparativamente al marco normativo de atención a las personas discapacitadas en Cataluña, el del País Vasco es el más diversificado. Sin embargo, el sistema de atención a las mismas en Cataluña es el que favorece más su inclusión social.

Palabras clave: Discapacidad, atención, Cataluña, País Vasco, comparación

COMPARAISON DE L'ASSISTANCE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN CATALOGNE ET AU PAYS BASQUE

Résumé

Les autorités de la Catalogne et celles du Pays Basque offrent aux personnes en situation de handicap des prestations socio-sanitaires et économiques destinées à lutter contre la précarité qui les affecte. La présente étude est le résultat de la recherche documentaire et d'une enquête de terrain. Elle vise à découvrir qui des pouvoirs publics catalans ou de leurs homologues basques détiennent les politiques d'assistance aux situations de handicap les plus abouties. Aussi bien en Catalogne qu'au Pays Basque, la législation d'assistance aux personnes handicapées promeut leur intégration sociale dans des domaines de protection identiques. Comparativement au cadre normatif d'assistance aux personnes handicapées en Catalogne, celui du Pays Basque est le plus diversifié. Cependant, le système d'assistance à ces personnes en Catalogne est celui qui favorise le plus leur inclusion sociale.

Mots-clés : handicap, assistance, Catalogne, Pays Basque, comparaison

Introducción

En España, el número de personas con discapacidad es cada vez más importante. Para aliviar el sufrimiento de las mismas, las autoridades de Cataluña y del País Vasco les ofrecen una cobertura

de invalidez que abarca servicios sociosanitarios y prestaciones económicas. Tanto en Cataluña como en el País Vasco, la legislación en materia de asistencia a las personas con discapacidad radica en la normativa estatal de atención a la discapacidad. Sin embargo, el País Vasco cuenta con normas forales de apoyo a las personas discapacitadas.[1] Las autoridades de Cataluña implementan sus políticas de discapacidad a nivel autonómico.[2] Al contrario, sus homólogas del País Vasco despliegan las suyas a escala de los Territorios Históricos. Ante estos contrastes, nos planteamos las siguientes preguntas: ¿se parecen los sistemas de asistencia a la discapacidad en tierra catalana y en territorio vasco? ¿Existen similitudes y divergencias entre el marco normativo de la atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco? ¿Se destacan algunas analogías y diferencias entre las políticas públicas de discapacidad implementadas en ambas Comunidades Autónomas? Nuestras hipótesis son las siguientes: Los sistemas de atención a la discapacidad puestos en marcha en Cataluña y en el País Vasco abarcan similitudes y divergencias. Asimismo, se destacan algunas analogías y diferencias entre el marco normativo de atención a la discapacidad en ambas regiones. Además, existen semejanzas y divergencias entre las políticas públicas de discapacidad implementadas en ambas regiones. Este estudio pretende descubrir quiénes de los poderes públicos de Cataluña o de sus homólogos del País Vasco poseen las mejores medidas de atención a la discapacidad. Es el fruto de una metodología mixta que se inicia con la investigación documental y que desemboca en una investigación de campo de índole cualitativa en Cataluña y en el País Vasco. Este artículo consta de tres partes. La primera describe la metodología, la segunda presenta los resultados y la tercera remite a la discusión de los mismos.

1.Metodología

Cuando iniciamos cualquier tipo de investigación científica, es esencial señalar con qué tipo de fuentes se cuenta (Y. Jurado Rojas, 2005, p.9). Por ende, de entrada, es importante mencionar el tipo de investigación que usamos.

1.1. Tipo de investigación

[1] Entrevista cara a cara con José María Chaves Rivera, Jefe de la Sección de Prestaciones, Ayudas y Valoración, en el Departamento de Acción Social del Territorio Histórico de Bizkaia, en Bilbao, el miércoles, 26 de agosto de 2015.
[2] Entrevista cara a cara con Patricia Oquendo Rodríguez, Técnica del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015 y en línea el miércoles 5 de febrero de 2025.

La tipología de la investigación abarca la investigación documental y la investigación de campo. Antes de salir para el campo de investigación, hicimos una investigación documental de carácter interpretativa, basada en la recolección, la selección y el análisis de datos (L. Gómez, 2011, p.230). Es preciso mencionar la muestra del estudio.

1.2. Muestra

La muestra remite al conjunto de las personas con las que nos entrevistamos. En la investigación de índole cualitativa, lo más importante es la calidad de las personas encuestadas y su capacidad a contestar a las preguntas (R. Hernández Sampieri, C. Fernández Collado y M. Del Pilar Baptista Lucio, 1991, p.394). A la hora de elegir la muestra del presente estudio, no nos interesamos en las personas con discapacidad. Sin embargo, nos enfocamos en personas especialistas en políticas de atención a la discapacidad procedentes de los Gobiernos autonómicos de Cataluña y del País Vasco. Hicimos tal elección porque las organizaciones de personas con discapacitadas no conocen el procedimiento de valoración del grado de discapacidad. Tampoco son especialistas en materia de implementación de las políticas públicas de atención a las personas con discapacidad. Al contrario, los Responsables de los Gobiernos catalán y vasco entrevistados son especialistas en el diseño, la implementación y la valoración de las políticas de atención a la discapacidad. Además, tienen idea del protocolo de valoración de la discapacidad, así como de los mecanismos de financiación de los servicios y prestaciones por discapacidad. Por ende, dichos Responsables están capacitados para mantener entrevistas con cualquier investigador en materia de atención a la discapacidad, respectivamente en Cataluña y en el País Vasco. Para llevar a cabo este estudio, el uso de técnicas de investigación fue de gran importancia.

1.3. Técnicas de investigación

A lo largo de la investigación documental, elaboramos fichas bibliográficas que abarcan el nombre del autor, el número de edición, el año de la misma y el número de páginas de cada documento consultado (Y. Jurado Rojas, 2005, p.38). Durante la investigación de campo, mantuvimos entrevistas semi-estructuradas estandarizadas con las personas encuestadas.

Cabe mencionar que el trabajo de campo se desarrolló en dos etapas. La primera fase de esta indagación ocurrió en el mes de agosto de 2015. A lo largo de la misma, llevamos a cabo una entrevista cara a caca efectiva con los Responsables encuestados. La segunda etapa del trabajo de

campo sobre atención a las personas con discapacidad tuvo lugar en febrero de 2025. Durante esta fase, para actualizar los datos sobre este tema, no pudimos mantener la entrevista en persona con los Responsables de los Gobiernos autonómicos catalán y vasco que nos atendieron en 2015. Con vistas a la redacción del presente artículo, nos vimos obligados a servirnos de la entrevista en línea fundamentada en la realización de preguntas por correo electrónico (M. Medina y al, 2023, p.19). Mantuvimos la entrevista en línea con dos Responsables ya entrevistados en 2015 sobre la atención a las personas con discapacidad respectivamente en Cataluña y en el País Vasco. En el mes de febrero de 2025, volvimos a plantearles las mismas preguntas sobre la atención a las personas con discapacidad en sus Comunidades Autónomas respectivas, pero con un enfoque actualizado. Las preguntas planteadas fueron idénticas, pero de respuestas libres y abiertas (M. Valles, 1999, p.180). A lo largo de la entrevista, el investigador tiene la posibilidad de plantear nuevas preguntas con vistas a lograr más informaciones sobre su tema (C. A. Monje Álvarez, 2011, p.198). Esta actitud fue la que adoptamos en el campo de investigación. La técnica de la investigación comparada nos permitió sacar a luz las similitudes y las diferencias entre los objetos comparados, moviéndonos de forma dinámica entre los acontecimientos y su interpretación (R. Hernández Sampieri y al, 1991, p.7). Asimismo, nos servimos del análisis de contenido para explotar toda la documentación que estaba a nuestro alcance. La metodología que usamos nos permitió obtener algunos resultados.

2.Resultados

Tanto en Cataluña como en el País Vasco, existe un número importante de personas con discapacidad. Para aliviar su sufrimiento las autoridades catalanas y vascas implementan medidas de atención a la discapacidad en sus regiones respectivas.

2.1. Atención a la discapacidad en Cataluña

En Cataluña, las personas con discapacidad son víctimas de varias situaciones de discriminación. En aras de su integración social, los poderes públicos de esta región deciden ofrecerles prestaciones de atención a la discapacidad. Para actuar de forma legal, se apoyan en un marco normativo de atención a las personas discapacitadas.

2.1.1. Marco normativo de la atención a la discapacidad en Cataluña

En Cataluña, el marco jurídico de atención a las personas con discapacidad radica en el Real Decreto Legislativo 1/2013, de 29 de noviembre por el que se aprueba el Texto Refundido de la Ley General de derechos de las personas con discapacidad y de su inclusión social orientado a garantizar

el derecho a las personas con discapacidad a la igualdad de oportunidades y de trata en igualdad de condiciones respecto del resto de la ciudadanía.[3]

La igualdad de oportunidad supone la ausencia de cualquier forma de discriminación por razón de discapacidad y el goce por parte de las personas con discapacidad de los derechos y libertades fundamentales en los ámbitos político, económico, social, laboral y cultural (A. Mato Adrover, 2013, p.95638). Este Real Decreto estipula que corre a cargo de las administraciones públicas proteger los derechos de las personas con discapacidad en términos de igualdad entre mujeres y hombres y ofrecerles mayor protección social.

Asimismo, a nivel estatal, por una parte, se aprueba la Ley Orgánica 1/2017, de 13 de diciembre, de modificación de la Ley Orgánica 5/1995, de 22 de mayo, del Tribunal del Jurado, con el fin de garantizar la participación de la gente con discapacidad en la construcción de la sociedad a la que pertenecen. Por otra parte, para que las personas con discapacidad puedan contraer matrimonio sin necesidad de presentar un dictamen, se aprueba la Ley 4/2017, de 28 de junio, de modificación de la Ley 15/2015 de 2 de julio, de la Jurisdicción Voluntaria (Gobierno de España, 2022, p.28).

Para fortalecer el sistema de atención a las personas con discapacidad sensorial, el Gobierno de Cataluña insta al parlamento catalán aprobar la Ley 6/2019, de octubre, de modificación del libro cuarto del Codigo civil de Cataluña. La presente Ley pretende eliminar las barreras que les impiden otorgar testamentos y ordenar sus últimas voluntades, así como situar a las mismas en igualdad de condiciones que las demás personas (J. Torra i Pla, 2019, p.1). Sirviéndose del marco jurídico citado, las autoridades catalanas implementan en su Comunidad Autónoma políticas públicas encaminadas a atender a las personas con discapacidad.

2.1.2. Políticas públicas de discapacidad en Cataluña

Para el bienestar de las personas con discapacidad, el Gobierno de Cataluña les ofrece servicios de educación, salud, vivienda, transporte y prestaciones económicas y favorece su incorporación al mercado laboral. La atención a los alumnos con discapacidad radica en la Ley 12/2009, de 10 de julio de Educación que atiende a las necesidades educativas específicas (A. Jiménez Lara, A. Huete García y M. Arias García, 2019, p.322). En Cataluña, el alumnado con discapacidad se beneficia de

[3] Entrevista cara a cara con Patricia Oquendo Rodríguez, Técnica del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015 y en línea el miércoles 5 de febrero de 2025.

servicios en trastornos del desarrollo y de la conducta, así como de recursos educativos para deficientes auditivos y para escolares con discapacidad motriz (Equip Tècnic Dincat, 2017, p.39).

Tocante a las universidades, eliminan las barreras arquitectónicas y ofrecen ayudas técnicas a los estudiantes que las requieren.[4] Asimismo, los estudiantes con poca autonomía y gran dependencia se benefician de intérpretes de lengua de signos (C. Ferreira villa, M. J. VIEIRA ALLER y J. VIDAL GARCÍA, 2014, p.147). Merced a las políticas de atención al alumnado con discapacidad, entre 2010 y 2011, el sistema educativo de Cataluña registra a 6.369 alumnos discapacitados. Durante el año escolar 2020 /2021, este número crece y alcanza la cifra de 7.818 alumnos discapacitados (A. Centellas Comellas, 2023, p.21).

En 2003, las autoridades catalanas implementan los primeros servicios especializados en salud mental para personas con discapacidad y las unidades hospitalarias especializadas para las mismas (F. J. Leturia Arrazola y al, 2014, p.161). También, les proporcionan los servicios de hogar residencia y de residencias asistidas.[5] En 2022, en Cataluña, existen 394 centros de atención residencial a las personas con discapacidad (Gobierno de España, 2024, p.3). Asimismo, el ayuntamiento de Barcelona desarrolla el servicio de transporte especial para este colectivo de personas (S. Morena y L. Trujillo, 2024, p.1). Con la finalidad de acabar con la pobreza que afecta a las personas discapacitadas, las autoridades catalanas les otorgan la pensión no contributiva de invalidez, la prestación familiar por hijo e hija a cargo con discapacidad, la renta activa de inserción, la renta garantizada de ciudadanía, la prestación ortoprotésica, la prestación de atención social.[6]

Para ser titular de la pensión no contributiva de invalidez hace falta ser mayor de 18 años y menor de 65 años, carecer de ingresos superiores a 6784,54 euros anuales y estar en una situación de discapacidad cuyo grado es igual o superior al 65% (CEMUDIS, 2023, p.6). En cuanto a la prestación familiar por hijo e hija a cargo con discapacidad, es una prestación económica que se

[4] Entrevista cara a cara con Patricia Oquendo Rodríguez, Técnica del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015 y en línea el miércoles 5 de febrero de 2025.

[5] Entrevista cara a cara con Mireia Llorens Poch, Responsable del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015.

[6] Entrevista cara a cara con Patricia Oquendo Rodríguez, Técnica del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015 y en línea el miércoles 5 de febrero de 2025.

otorga por cada hijo o hija de 18 años con un grado de discapacidad superior al 33%, a cargo del beneficiario. En 2023, la prestación familiar por hijo o hija a cargo menor de 18 años con una discapacidad en grado igual o superior al 33% es 1.000 euros anuales. Esta prestación por hijo o hija a cago mayor de 18 años con una discapacidad en grado igual o superior al 65% es 5439,60 euros. Para el hijo o la hija con una discapacidad en grado igual o superior al 75% con ayuda de una tercera persona, la cuantía de la prestación es 8158, 8 euros (CEMUDIS, 2023, p.9).

En cuanto a la renta activa de inserción, se trata de una prestación de carácter económico dirigida a personas con discapacidad en situación de desempleo. La renta garantizada de ciudadanía, es una prestación socioeconómica subsidiaria orientada a luchar contra la precariedad que afecta a las personas con discapacidad. La prestación ortoprotésica es una ayuda instrumental destinada a mejorar la autonomía personal y la prestación de atención social sirve para el pago de productos destinados a las personas discapacitadas.[7]

En 1999, varias personas discapacitadas se han incorporado al mercado laboral como empleadores, asalariados públicos o privados (W. Actis, M. Á. De Prada y C. Pereda, 2003, p.75). En 2023, el número de personas discapacitadas en el mundo del trabajo es 102.800. Interanualmente, esta cifra se ha incrementado un 11,3% respecto a 2022, sumando 10.400 personas discapacitadas ocupadas más (Generalitat de Catalunya, 2025, p.3). Además, este colectivo se beneficia de la teleasistencia, de subvenciones, así como de servicios de orientación y acompañamiento en el mercado laboral.[8] A semejanza de Cataluña, el País Vasco tiene su propio sistema de atención a la discapacidad.

2.2. Atención a la discapacidad en el País Vasco

Ante las situaciones de discapacidad que afectan a algunos de sus conciudadanos, las autoridades del País Vasco deciden aliviar su sufrimiento. Para actuar de forma legal contra la discapacidad, estos poderes públicos se apoyan en un marco jurídico de atención a las personas con discapacidad.

2.2.1. Marco normativo de la atención a la discapacidad en el País Vasco

[7] Entrevista cara a cara con Mireia Llorens Poch, Responsable del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015.

[8] Entrevista cara a cara con Mireia Llorens Poch, Responsable del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015.

En el País Vasco, con el fin de atender a las personas con discapacidad, las autoridades autonómicas se apoyan en el Real Decreto Legislativo 1/2013, de 29 de noviembre por el que se aprueba el Texto Refundido de la Ley General de derechos de las personas con discapacidad y de su inclusión social.[9] El presente Decreto estipula que no existe ninguna barrera que impide a las personas con discapacidad a gozar de las libertades fundamentales en los ámbitos político, económico, social, laboral y cultural **(**A. Mato Adrover, 2013, p.95638).

A escala estatal, se aprueba la Ley Orgánica 1/2017, de 13 de diciembre, de modificación de la Ley Orgánica 5/1995, de 22 de mayo, del Tribunal del Jurado, para asegurar la participación de las personas afectadas por algún tipo de discapacidad. Asimismo, para que las personas discapacitadas lleguen a contraer matrimonio sin necesidad de presentar un dictamen, las autoridades vascas se sirven de la Ley 4/2017, de 28 de junio, de modificación de la Ley 15/2015 de 2 de julio, de la Jurisdicción Voluntaria (Gobierno de España, 2022, p.28). Además, se aprueba el Decreto 50/2016, de 22 de marzo, por el que se regula la tarjeta de estacionamiento para personas con discapacidad (I. Urkullu Renteria, 2016, p.3).

También, en los Territorios Históricos, las autoridades vascas adoptan normas forales de atención a la discapacidad.[10] En este sentido, en Gipuzkoa se aprueba el Decreto Foral 2018, de 11 de septiembre, de la normativa de creación del Consejo de personas con discapacidad en el Territorio Histórico de Gipuzkoa para facilitar la participación social de las personas con discapacidad (A. Zapiain Usandizaga, 2018, p.1). Tocante a la Diputación Foral de Álava, aprueba la Resolución de 19 de julio de 2023, con la finalidad de valorar las situaciones de discapacidad a nivel local (L. A. Barriga Martín, 2023, p.112754). En el Territorio Histórico de Bizkaia, se ha aprobado el Decreto Foral 142/2024 de la Diputación Foral de Bizkaia, de 19 de diciembre, para la atención e integración social del colectivo de personas con discapacidad (A. Antxustegi Ziarda, 2025, p.3). Esta legislación sirve para la implementación de políticas públicas de discapacidad en el País Vasco.

2.2.2. Políticas públicas de discapacidad en el País Vasco

[9] Entrevista cara a cara con Mireia Llorens Poch, Responsable del Ámbito Internacional en el Gabinete Técnico del Departament de Benestar Social i Familia de la Generalitat de Catalunya, en Barcelona, el miércoles 5 de agosto de 2015.

[10] Entrevista cara a cara con José María Chaves Rivera, Jefe de la Sección de Prestaciones, Ayudas y Valoración, en el Departamento de Acción Social del Territorio Histórico de Bizkaia, en Bilbao, el miércoles, 26 de agosto de 2015.

Las autoridades del País Vasco adoptan medidas de atención a la discapacidad en los ámbitos de la educación, la salud, la vivienda, el transporte, las prestaciones económicas y la inserción laboral.[11] Asimismo, promueven la educación inclusiva para todas las personas en igualdad de oportunidades. A la hora de apoyar a los alumnos que tienen afectados los órganos que intervienen en la comunicación oral es «*cuando entran en juego las ayudas técnicas que les permiten rápidamente acceder al lenguaje y a la voz*» (J. Monreal Zia, 2008, p.43).

Además, en la Universidad del País Vasco hay un servicio de atención a las personas con discapacidad dirigido a su plena participación en el espacio universitario (Retina Araba Begisare, 2021, p.20). En el ámbito de la salud, existen programas cribados de enfermedades conducentes a la discapacidad y protocolos de detección de la misma (I. Urkullu, 2013, p.183). También, los poderes públicos del País Vasco conceden a las personas discapacitadas el servicio de teleasistencia que permite atender a las situaciones de emergencia en su domicilio. Para solicitarlo en los Territorios Históricos es preciso dirigirse a los Servicios Sociales de Base de los Ayuntamientos.[12] Asimismo, las autoridades vascas conceden viviendas protegidas a las personas con discapacidad que presentan movilidad reducida y les ofrecen una tarjeta de estacionamiento. Este documento se solicita en los Ayuntamientos del País Vasco y su validez es de cinco años (B. Ezquerra, 2024, p. 23).

Para combatir la pobreza que afecta a las personas con discapacidad, los poderes públicos del País Vasco les otorgan la pensión no contributiva de invalidez, de la asignación por hijo/a o menor a cargo, de la prestación económica por nacimiento o adopción de hijo o hija cuyos progenitores están afectados por una discapacidad, de la pensión de invalidez de Bienestar Social y de las prestaciones económicas de la LISMI (Ley de Integración Social de los Minusválidos).[13] A lo largo del año 2023, el importe de La pensión no contributiva de invalidez se ha fijado en 6.402, 20 euros anuales (Elkartean, 2023, p.77). Tocante a la asignación económica por hijo/a o menor a cargo, es

[11] Entrevista cara a cara con Fernando Fantova Azcoaga, Educador social, Licenciado en psicología, Doctor en Sociología, Consultor Social en España y en América Latina, Diseño de políticas sociales, Escritor, Vice-Consejero en el Gobierno Vasco, el jueves, 27 de agosto de 2015, en el Departamento de Atención Social, en Bilbao, Calle, Nicolás Alcorta y en línea el jueves 6 de febrero de 2025.

[12] Entrevista con Fernando Fantova Azcoaga, Educador social, Licenciado en psicología, Doctor en Sociología, Consultor Social en España y en América Latina, Diseño de políticas sociales, Escritor, Vice-Consejero en el Gobierno Vasco, el jueves, 27 de agosto de 2015, en el Departamento de Atención Social, en Bilbao, Calle, Nicolás Alcorta y en línea el jueves 6 de febrero de 2025.

[13] Entrevista cara a cara con José María Chaves Rivera, Jefe de la Sección de Prestaciones, Ayudas y Valoración, en el Departamento de Acción Social del Territorio Histórico de Bizkaia, en Bilbao, el miércoles, 26 de agosto de 2015.

una prestación destinada a la gente que tiene a su cargo hijos/as menores de 18 años con una discapacidad igual o superior al 33%. En el año 2023, la asignación económica asciende a 1.000 euros anuales (Elkartean, 2023, p.78).

La prestación económica por nacimiento o adopción de hijo/a con madres o padres en situación de discapacidad es una prestación que sirve para la satisfacción de las necesidades de la familia.[14] La prestación de invalidez del Fondo de Bienestar Social es una prestación que las Diputaciones Forales conceden a las personas en situación de discapacidad en edad laboral y que no pueden incorporarse al mercado del trabajo. Por fin, las prestaciones económicas de la LISMI son «*prestaciones económicas dirigidas a las personas con discapacidad que, por no desarrollar una actividad laboral, no estaban incluidas en el campo de aplicación del Sistema de la Seguridad Social*» (Elkartean, 2023, p.79).

En el mercado laboral, las autoridades vascas ofrecen a las personas discapacitadas el empleo reservado, el empleo selectivo, el empleo con apoyo, el empleo fomentado y los servicios de la intermediación laboral. El empleo reservado remite a la contratación a un dos por ciento de gente con discapacidad en las empresas que cuentan con más de cincuenta trabajadores (M. González y al, 2003, p.120). El empleo selectivo es una política ocupacional que promueve el retorno de las personas trabajadoras con discapacidad laboral. Tocante al empleo con apoyo, es un modelo de inserción laboral destinado a personas con discapacidad intelectual que requieren una formación laboral previa. El empleo fomentado atañe a un paquete de incentivos económicos dirigidos al empresariado para la contratación de personas en situación de discapacidad. En fin, el Gobierno del País Vasco promueve «*la inserción laboral de las personas con discapacidad en el mercado de trabajo a través de servicios de acompañamiento*» (J. Monreal Zia, 2008, p.44).

3.Discusión

Tanto en Cataluña como en el País Vasco, varias personas se hallan en situaciones de discapacidad. En aras de su bienestar, las autoridades catalanas y vascas adoptan medidas de atención a la

[14] Entrevista con Fernando Fantova Azcoaga, Educador social, Licenciado en psicología, Doctor en Sociología, Consultor Social en España y en América Latina, Diseño de políticas sociales, Escritor, Vice-Consejero en el Gobierno Vasco, el jueves, 27 de agosto de 2015, en el Departamento de Atención Social, en Bilbao, Calle, Nicolás Alcorta y en línea el jueves 6 de febrero de 2025.

discapacidad en sus regiones respectivas. Estas políticas públicas son susceptibles de abarcar similitudes y divergencias.

3.1. Atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco: una perspectiva comparada

Ante la situación acuciante de la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco, los poderes públicos catalanes y vascos implementan medidas de asistencia a las personas con discapacidad en sus Comunidades Autónomas respectivas. Existen algunas similitudes entre estas políticas públicas.

3.1.1. Similitudes entre las políticas públicas de atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco

En Cataluña y en el País Vasco, el marco jurídico de atención a la discapacidad radica en la misma norma. Se trata del Real Decreto Legislativo 1/2013, de 29 de noviembre por el que se aprueba el Texto Refundido de la Ley General de derechos de las personas con discapacidad y de su inclusión social. En ambas regiones, esta norma ofrece mayor protección a las personas con discapacidad. Tanto en Cataluña como en el País Vasco, la Ley que permite a las personas discapacitadas contraer matrimonio sin necesidad de presentar un dictamen es idéntica y remite a la Ley 4/2017, de 28 de junio, de modificación de la Ley 15/2015 de 2 de julio, de la Jurisdicción Voluntaria.

En ambas regiones, los ámbitos de atención a la discapacidad son idénticos y abarcan los sectores de la educación, la salud, la vivienda, el transporte, las prestaciones económicas y el mercado laboral. En este sentido, en Cataluña y en el País Vasco, el alumnado con discapacidad se beneficia de servicios específicos orientados a su inclusión educativa y los estudiantes perciben ayudas encaminadas a su autonomía. En el dominio sanitario, en Cataluña y en el País Vasco, la atención a la discapacidad es análoga y las personas con discapacidad son beneficiarias de servicios especializados. Para luchar contra el sinhogarismo que afecta a las personas discapacitadas, las autoridades catalanas y vascas les ofrecen viviendas para personas con discapacidad y prestaciones económicas a fondo perdido con vistas a su integración en el tejido social de su región. Dado que el desempleo reina en el seno del colectivo de las personas con discapacidad, los poderes públicos de Cataluña y las autoridades del País Vasco adoptan políticas laborales semejantes para mejorar sus condiciones de vida. Se trata de medidas que promueven la incorporación de las personas con discapacidad al mercado laboral y el acompañamiento de las mismas en el mundo del trabajo. A pesar de estas similitudes, existen algunas divergencias entre la atención a la discapacidad en tierra catalana y en territorio vasco.

3.1.2. Divergencias entre las políticas públicas de atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco

Las políticas públicas de atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco abarcan algunas divergencias. En este sentido, mientras que la legislación catalana de atención a las personas con discapacidad es de carácter autonómico, la normativa reguladora de la atención a este colectivo en el País Vasco es de índole local. Comparativamente a la normativa autonómica de apoyo a la discapacidad en Cataluña, la legislación de atención a las personas con discapacidad en el País Vasco es la más amplia y la más diversificada.

Ahora bien, la Ley 6/2019, de octubre, de modificación del libro cuarto del Codigo civil de Cataluña promueve los derechos de las personas discapacitadas con disfunción visual, auditiva o verbal, el Decreto Foral 2018, de 11 de septiembre, de la normativa de creación del Consejo de personas con discapacidad en el Territorio Histórico de Gipuzkoa impulsa la participación de este colectivo en la construcción de la sociedad vasca.

Comparativamente al de la Comunidad Autónoma del País Vasco, el abanico de los servicios de atención al alumnado discapacitado de la región de Cataluña es el más amplio. Además, mientras que los estudiantes catalanes con discapacidad se benefician de servicios encaminados a su autonomía, sus homólogos del País Vasco acceden a ayudas dirigidas a su participación en el espacio universitario.

A diferencia del Gobierno de Cataluña que ofrece residencias con apoyo de profesionales a las personas con discapacidad, las Diputaciones Forales conceden viviendas protegidas a las personas con movilidad reducida. En el ámbito del transporte, ahora bien, en tierra catalana las autoridades ofrecen servicios específicos para favorecer la movilidad de las personas con discapacidad, en territorio vasco los poderes públicos conceden tarjetas de estacionamiento a las personas con movilidad reducida.

En comparación con las prestaciones económicas otorgadas a las personas con discapacidad en el País Vasco, las de Cataluña son las más importantes y, por ende, las que combaten mejor la pobreza que afecta a las personas discapacitadas. Comparativamente a las medidas de inserción laboral de las personas con discapacidad en el País Vasco, las de Cataluña son las más exitosas. El modelo centralizado de la atención a la discapacidad de Cataluña evita las duplicidades en las prestaciones dirigidas a la discapacidad.

Por ende, las autoridades de Cataluña pueden dedicar más recursos financieros a las prestaciones por discapacidad, mejorando así el alcance de la malla de seguridad social destinada al colectivo de las personas con discapacidad. Este sistema homogéneo facilita la detección de fallos en la atención a la discapacidad a nivel autonómico con vistas a mejorar la calidad de las prestaciones. Además, el modelo catalán de atención a la discapacidad permite evitar las discriminaciones en el otorgamiento de las prestaciones por discapacidad.

Tocante al modelo descentralizado de atención a las personas con discapacidad del País Vasco, pretende acercar más los servicios de atención a la discapacidad a las personas beneficiarias de los mismos. Sin embargo, este sistema heterogéneo de apoyo a las personas discapacitadas tiene sus consecuencias. Primero, el modelo vasco de atención a la discapacidad fragmenta la información institucional sobre los distintos servicios de discapacidad en el País Vasco. Luego, imposibilita la coordinación autonómica de las prestaciones por discapacidad.

Por una parte, dificulta la rendición de cuentas a nivel autonómico en el ámbito de la atención a la discapacidad. Por otra parte, este modelo de atención a la discapacidad es generador de riesgos de desigualdades en el acceso a los servicios y prestaciones por discapacidad dado que las ayudas por discapacidad se ofrecen de acuerdo con el Estado de Bienestar de cada Territorio Histórico

Por fin, el sistema vasco de atención a la discapacidad impide la movilidad geográfica a escala autonómica de las personas titulares de las prestaciones por discapacidad ya que los servicios de la discapacidad y los requisitos de acceso a los mismos difieren de un Territorio Histórico al otro. Para resaltar mejor las similitudes y divergencias entre los modelos de atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco, es esencial elaborar un cuadro sinóptico comparativo de la atención a las personas con discapacidad en ambas regiones.

Cuadro comparativo de los modelos de atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco

	Actores	Niveles de decisión	Tipología de las prestaciones	Tasa de Inserción laboral
			-ayudas técnicas -servicios residenciales -servicios de transporte	

CATALUÑA	Gobierno de Cataluña Administración del Gobierno de Cataluña Municipios de Cataluña	-Nivel autonómico -Nivel local	-pensión no contributiva de invalidez -prestación familiar por hijo/a con discapacidad -renta activa de inserción -renta garantizada de ciudad -prestación ortoprotésica -atención social -subvenciones -orientación y acompañamiento laboral -teleasistencia	2023: 38,2% 2022: 38,7% 2021: 30,0%
PAÍS VASCO	Gobierno Vasco Administración del Gobierno Vasco Diputaciones Forales	-Nivel Autonómico -Nivel de los Territorios Históricos (Álava, Bizkaia, Gipuzkoa)	-ayudas técnicas -teleasistencia -viviendas protegidas -tarjetas de estacionamiento -pensión no contributiva de invalidez -prestaciones económicas -prestaciones por hijo/a con discapacidad -prestaciones de inserción laboral	2023: 38,0% 2022: 35,3% 2021: 39,2%

Fuente: Elaboración propia a partir de los datos del INE (Instituto Nacional de Estadística) 2023, 2022, 2021 sobre el empleo de las personas con un grado de discapacidad superior o igual al 33% y asimilados

Conclusión

En Cataluña y en el País Vasco, varias personas están en situación de discapacidad. Para mejorar sus condiciones de vida, las autoridades catalanas y vascas adoptan medidas que presentan similitudes y divergencias. En términos de analogías, la legislación de atención a la discapacidad en Cataluña y en el País Vasco radica en un marco jurídico estatal que promueve la integración social

de las personas con discapacidad. Tanto en Cataluña como en el País Vasco, la malla de seguridad social que se ofrece a este colectivo es parecida y consta de servicios sociosanitarios, de ayudas educativas y de prestaciones económicas. Tocante a las divergencias, se destacan en el marco autonómico de la atención a las personas con discapacidad en Cataluña y en el País Vasco, así como en las medidas de apoyo a las mismas.

En este sentido, en Cataluña, la normativa autonómica de asistencia a la discapacidad pretende luchar contra las discriminaciones que afectan a la gente con discapacidad. Al contrario, en la región del País Vasco, el marco normativo de atención a la discapacidad establece las tarjetas de estacionamiento de vehículos automóviles para personas con discapacidad y la inserción social de las mismas. En Cataluña y en el País Vasco, los protagonistas de la implementación de las políticas públicas de atención a la discapacidad difieren de una región a la otra. De hecho, ahora bien, el Gobierno catalán es el principal actor de la protección de las personas con discapacidad, en el País Vasco, la atención a este colectivo de personas corre a cargo de las autoridades autonómicas y de las Diputaciones forales.

Mientras que el sistema de atención a las personas con discapacidad es centralizado en Cataluña, en el País Vasco dicho sistema es descentralizado ya que las políticas de apoyo a la discapacidad nacen a nivel autonómico y se despliegan a los Territorios Históricos. Además, en Cataluña, el abanico de las prestaciones dirigidas a la discapacidad es homogéneo. Al contrario, en el País Vasco, la malla de seguridad social que se ofrece a las personas con discapacidad es heterogénea.

En términos de impacto de la atención a la discapacidad sobre las personas discapacitadas, las medidas de asistencia dirigidas a este colectivo favorecen su bienestar. Concretamente, en Cataluña y en el País Vasco, la malla de seguridad social destinada a las personas con discapacidad impulsa la educación inclusiva facilitando el acceso de este colectivo al sistema educativo. Asimismo, a nivel sanitario, los poderes públicos catalanes y vascos ofrecen a sus conciudadanos discapacitados servicios especializados. Además, tanto en Cataluña como en el País Vasco, las personas con discapacidad tienen acceso a viviendas que se adecuan a su situación y se benefician de tarjetas dirigidas a facilitar su movilidad. Por fin, merced al sistema de atención a las personas con discapacidad implementado en Cataluña y en el País Vasco, las poblaciones en situación de discapacidad se incorporan al mercado laboral y salen de la situación de pobreza.

A la luz del presente estudio, el sistema de atención a la discapacidad a seguir en el Estado de las Autonomías españolas podría ser el modelo catalán. Este sistema de atención a las personas con discapacidad se destaca por sus prestaciones y servicios homogéneos. Comparativamente al del País vasco, el modelo catalán de atención a la discapacidad es el que promueve más la inclusión social de las personas con discapacidad. Para dar respuesta a las necesidades de este colectivo es interesante optar por una descentralización menos pronunciada de los servicios de atención a la discapacidad.

De hecho, el modelo de descentralización parcial del sistema de atención a la discapacidad acerca dichos servicios al colectivo de las personas con discapacidad a la par que impide las duplicidades en las prestaciones. También, este modelo les propone un abanico homogéneo de prestaciones y servicios, así como les ofrece un sistema de información unificado y evita las desigualdades en las prestaciones. Además, facilita la movilidad geográfica de las personas con discapacidad a nivel autonómico sin poner en tela de juicio las ayudas que perciben.

Referencias bibliográficas

ACTIS Walter, DE PRADA Miguel Ángel, PEREDA Carlos, 2003, *Población con discapacidades y actividad económica en Cataluña*, Madrid, Colectivo Ioé, 123p.

ANTXUSTEGI ZIARDA Amaia, 2025, «Decreto Foral 142/2024 de la Diputación Foral de Bizkaia, de 19 de diciembre, por el que se aprueban las bases reguladoras y la convocación pública de subvenciones para la atención e integración social del colectivo de personas con discapacidad para el año 2025», *Boletín Oficial de Bizkaia*, N°3, pp.1-14.

BARRIGA MARTÍN Luis Alberto, 2023, «Resolución de 19 de julio de 2023, del Instituto de Mayores y Servicios sociales por la que se publica el Convenio con la Diputación Foral de Álava, para la cesión de uso de la aplicación informática para la valoración de la discapacidad», *Boletín Oficial del Estado*, N°180, p.112754.

CAMINO Ferreira villa, VIEIRA ALLER Maria José, VIDAL GARCÍA Javier, 2014, «La atención a los estudiantes con discapacidad en las instituciones de educación superior. El caso de Cataluña», *Revista de Investigación Educativa*, N°1, Asociación Interuniversitaria de Investigación Pedagógica, pp.139-157.

CEMUDIS, 2023, *Catalogo. Recursos para la protección de los Derechos Humanos de las mujeres y niñas con discapacidad. Cataluña*, CEMUDIS, Cataluña, 74p.

CENTELLAS COMELLAS Albert, 2023, *La inclusió d'alumnes amb necessitats especifiques de suport: percepció docent de les practiques educatives a educació infantil, primaria i secundària*, Tesis Doctoral, Universitat Autònoma de Barcelona, 177p.

Elkartean, 2010, *Guía de recursos para personas con discapacidad física en el País Vasco*, País Vasco, Elkartean, 178p.

Elkartean, 2023, *Prestaciones económicas para las personas con discapacidad*, Euskadi, Servicio de Información e Investigación Social, 154p.

Equip tècnic Dincat, 2017, *Guía de recursos i serveis per a familiars de persones amb discapacitat intel.lectual i del desenvolupament*, Barcelona, Dincat, 188p.

EZQUERRA Begoña, 2024, *Prestaciones y ayudas a personas con discapacidad y sus familias,* Bizkaia, Diputación Foral de Bizkaia, 83p.

Generalitat de Catalunya, 2025, *Població con discapacitat i treball. Any 2024*, Barcelona, Observatori del Treball i Model Productiu, 40p.

Gobierno de España, 2022, *Estrategia Española sobre discapacidad 2022-2030 para el acceso, goce y disfrute de los derechos humanos de las personas con discapacidad,* Madrid, Ministerio de derechos sociales y Agenda 2030, 154p.

Gobierno de España, 2024, *Los centros residenciales de atención a personas con discapacidad en España: su censo y principales datos*, Madrid, Observatorio Estatal de la Discapacidad, 5p.

GÓMEZ Luis, 2011, «Un espacio para la investigación documental», *Revista Vanguardia*, N°2, Universidad Manuela Bertrán-Bogotá, p.226-233.

GONZÁLEZ Maite y al, 2003, *La integración laboral de las personas con discapacidad en la CAPV*, Vitoria-Gasteiz, Ararteko, 296p.

JIMÉNEZ LARA Antonio, HUETE GARCÍA Agustín, ARIAS GARCÍA Miguel, 2019, *Alumnado con discapacidad y educación inclusiva en España,* España, Observatorio Estatal de la Discapacidad, 413p.

JURADO ROJAS Yolanda, 2005, *Técnicas de investigación documental, Manual para la elaboración de Tesis, monografías, ensayos e informes académicos*, México, International Thomson Editores, 236p.

LETURIA ARRAZOLA 2014, Francisco Javier y al, «La atención sanitaria a las personas con discapacidad», *Revista Española de Discapacidad*, N°2, Unidad Docente de Medicina Familiar y Comunitaria de Álava, pp.151-164.

MATO ADROVER Ana, 2013, «Real Decreto Legislativo 1/2013, de 29 de noviembre por el que se aprueba el Texto Refundido de la Ley General de derechos de las personas con discapacidad y de su inclusión social», *Boletín Oficial del Estado*, N°289, pp.95635-95673.

MEDINA Miguel y al, 2023, *Metodología de la investigación: técnicas e instrumentos de investigación*, Perú, Editores Wilson Sucari/Patty Aza/Antonio Flores, 58p.

MONJE ÁLVAREZ Carlos Arturo, 2011. *Metodología de la investigación cuantitativa y cualitativa, Guía didáctica* Neiva, (s.e), 18p.

MONREAL ZIA Jesús, 2008, *Discapacidad y mercado laboral: situación en la CAPV. Formación, empleo, cualificaciones*, Vitoria-Gasteiz, Cidec, 108p.

MORENA Sergi, TRUJILLO Laura, 2024, «El transporte especial para personas con movilidad reducida en Barcelona», *Barcelona Societat. Revista de investigación y análisis social*, N°30, Ajuntament de Barcelona, pp.1-11.

Retina Araba Begisare, 2021, *Recursos, ayudas, beneficios para las personas con discapacidad visual*, Araba, Retina Araba Begisare, 53p.

ROBERTO Hernández Sampieri, FERNÁNDEZ COLLADO Carlos, DEL PILAR BAPTISTA LUCIO María, 1991, *Metodología de la investigación*, México, Graw-Hills Interamericana Editores, 613p.

TORRA I PLA Joaquim, 2019, «Llei 6/2019, de 23 d'octubre, de modificació del llibre quart del Codi civil de Catalunya, relatiu a les successions, per a garantir la igualtat de drets i la no-discriminació de les persones amb discapacitat sensorial», *Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya*, N°7990, pp.1-4.

URKULLU Iñigo, 2013, *Libro blanco de la discapacidad en Euskadi*, Bilbao, EDEKA, 361p.

URKULLU RENTERIA Iñigo, 2016, «Decreto 50/2016, de 22 de marzo, por el que se regula la tarjeta de estacionamiento para personas con discapacidad», *Boletín oficial del País Vasco*, N°68, pp.1-22.

VALLES Miguel, 1999, T*écnicas cualitativas de investigación social, Reflexión metodológica y práctica profesional,* Madrid, Editorial Síntesis, 430p.

ZAPIAIN USANDIZAGA Ander, 2018, *Decreto Foral 2018, de 11 de septiembre, de modificación del Decreto Foral 1/2003, de 21 de enero, por el que se aprueba la normativa de creación del Consejo de personas con discapacidad en el Territorio Histórico de Gipuzkoa*, Donostia, Departamento de Políticas Sociales, 8p.

POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS

SOUMAHORO Sainghot, Assistant des Universités

Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

Sciences de l'information et de la communication (Communication-marketing)

Résumé:

Intrinsèquement liée aux méthodes formelles de gestion, la gouvernance interroge lorsqu'elle s'applique au secteur informel qui est naturellement marqué par l'absence de régulation étatique. Comment le boutiquier et le quincaillier gèrent-ils leurs commerces ? A quels mécanismes de régulation recourent-ils ? Dans le contexte du secteur informel, où l'État intervient peu, certaines pratiques méritent une attention particulière. Aussi, la présente recherche vise-t-elle à analyser les pratiques de gouvernance au sein des activités informelles urbaines, particulièrement dans la commune de Yopougon à Abidjan. L'étude repose sur des données empiriques recueillies auprès de 20 gérants de quincailleries et 15 boutiquiers, à travers des entretiens et des observations de terrain. Elle s'appuie sur la théorie systémique (Bertalanffy, 1993) et celle de la résilience (Berkes & Ross, 2013). Les résultats permettent de cerner la perception qu'ont les acteurs informels de la gouvernance, ainsi que les mécanismes de régulation et de contrôle qu'ils convoquent, aidant à appréhender au mieux les pratiques de gestion dans l'économie informelle.

Mots clés : gouvernance, informel, distribution, produits, communication.

Abstract:

Intrinsically linked to formal management methods, governance raises questions when it applies to the informal sector which is naturally marked by the absence of state regulation. How do the shopkeeper and the hardware merchant manage their businesses? What regulatory mechanisms do they use? In the context of the informal sector, where the State intervenes little, certain practices deserve particular attention. Therefore, this research aims to analyze governance practices within informal urban activities, particularly in the commune of Yopougon in Abidjan. The study is based on empirical data collected from 20 hardware store managers and 15 shopkeepers, through interviews and field observations. It is based on systemic theory (Bertalanffy, 1993) and that of resilience (Berkes & Ross, 2013). The results make it possible to identify the perception that informal actors have of governance, as well as the regulation and control mechanisms that they invoke, helping to better understand management practices in the informal economy.

Keywords: governance, informal, distribution, products, communication.

Introduction

L'on parle de gouvernance pour désigner les mécanismes, les pratiques et les structures qui sont à même de réguler et de contrôler les activités dans une organisation. Dans sa forme conventionnelle, la gouvernance est fondée sur des dispositifs formels, des règles codifiées et sur des institutions clairement établies. Dans le secteur informel en revanche, la gouvernance semble inexistante, ou non structurée. Cette perspective pourrait s'avérer réductrice dés-lors que les acteurs de l'économie informelle développent des stratégies qui leur sont propres et qui leur permettent de manager plus ou moins efficacement leurs activités. Dans ce secteur où l'État intervient peu, il importe de poser un regard particulier. En Côte d'Ivoire, le secteur informel représente environ 46% du produit intérieur brut (PIB) et emploie entre 85% et 90% de la population active (N. Kaba, Afriksoir.net, 2025, consulté le 14 mars 2025). Ce secteur occupe ainsi une place clé dans le développement économique, et plus particulièrement dans les zones urbaines où il constitue le fondement des échanges. Quant aux acteurs tels les boutiquiers, les marchands de rue et les quincailliers, il est su qu'ils opèrent dans cet environnement informel de manière souvent désorganisée et faiblement normée. Toutefois, ces derniers mobilisent les propres logiques de fonctionnement à partir de la confiance développée, de la régulation communautaire et de certaines formes d'organisations inhérentes aux dynamiques locales. Dans cet univers apparemment « non régulé », il se pose des questions : quels sont les mécanismes de régulation qui y sont à l'œuvre ? Comment les opérateurs de commerce informel parviennent-ils à maintenir la stabilité de leurs activités en l'absence d'un cadre organique ? Comment organisent-ils la gestion des prix, des stocks, de la concurrence ou des relations clients ?

Nous nous proposons d'analyser les modes de gouvernance informels que les opérateurs de la distribution informelle de produits manufacturés déploient dans la commune de Yopougon en Côte d'Ivoire. Notre travail examine la manière dont les commerçants organisent et pilotent leurs interactions économiques en dehors de tout dispositif classique de régulation. Le but visé est de jeter un regard sur les pratiques non apparentes de régulation qui guident le fonctionnement et la stabilité du système marchand informel. Pour y parvenir, nous avons mobilisé un cadre théorique qui croise à la fois, la théorie des systèmes et la théorie de la résilience, appuyées par une

méthodologie qualitative. Les conclusions de notre travail fournissent des éclairages pour décrypter et comprendre les *process* et les dynamiques organisationnelles autonomes dans les espaces économiques non formalisés.

1. Approches théoriques et cadre méthodologique de la régulation des activités de distribution informelle de produits manufacturés

Afin de comprendre les dynamiques inhérentes à la gouvernance des activités de distribution informelle, nous avons mobilisé la théorie systémique et la théorie de la résilience. La première vise à appréhender les interactions et mécanismes de commerce informel, alors que la seconde éclaire les capacités d'adaptation des acteurs face aux contraintes et instabilités environnementales.

1.1. Les théories systémique (Bertalanffy, 1993) et de la résilience (Berkes, F. et Ross, H.,2013)

Les activités de commerce informel mobilisent, à l'image d'un système, des éléments interdépendants en interaction constante qui maintiennent sa stabilité. Par le truchement de la théorie systémique, il peut être envisagé de concevoir le système marchand de la distribution informelle de produits manufacturés en tant qu'un système qui s'articule autour de composants tels que la régulation des prix, la gestion des stocks de produits, les relations entre fournisseurs et clients ou encore les dynamiques de marché. Etudier la gouvernance informelle à Yopougon, pousse à analyser les fonctions stabilisatrices des interactions socioéconomiques dans un environnement dépourvu de règles institutionnalisées. Comme le dit L. V. Bertalanffy, « L'idée fondamentale de la théorie des systèmes est qu'un système est un tout, qui ne peut être compris en analysant uniquement ses parties isolées, mais doit être compris comme un ensemble d'éléments interdépendants et interconnectés qui fonctionnent ensemble en tant qu'unité. » (L. V. Bertalanffy, 1968 : 18). L'approche systémique clarifie les logiques organisationnelles internes du commerce informel. Malgré cela, il faut ajouter à cette lecture structurelle, celle de la résilience de Berkes et Ross (2013 : 1-10), pour qui la résilience renvoie à la capacité d'un système à s'adapter, à se restructurer et à maintenir son fonctionnement malgré les perturbations.

En contexte informel, les opérateurs se dotent quotidiennement de moyens leur permettant de répondre aux exigences de prix, de qualité d'approvisionnement, de sécurité ou même de réactions aux actions de déguerpissements. La manifestation de leur résilience apparait dans l'entraide

mutuelle, l'adaptabilité des prix, l'autorégulation des interactions ou la mutualisation de leurs ressources. Le recours à la théorie de la résilience aide à examiner les différentes adaptations marchandes développées dans un environnement social informel et non codifié. Elle vient en complément pour éclairer la lecture systémique au niveau des ajustements, des innovations et des solidarités qui portent la gouvernance non institutionnalisée.

En somme, la théorie des systèmes aide à comprendre les logiques d'interdépendance et d'équilibre dans la gouvernance informelle, tandis que la théorie de la résilience met en lumière les capacités d'adaptation et de pérennisation des pratiques commerciales informelles dans un contexte instable.

1.2. Le dispositif méthodologue et opératoire de la régulation informelle.

Nous avons adopté une méthodologie qualitative afin de recueillir et d'analyser les données sur les mécanismes de régulation de la distribution informelle. Nous nous sommes focalisé sur les dimensions subjectives et celles contextuelles des activités d'autant plus que, la recherche qualitative selon Denzin et Lincoln est une « approche qui permet de comprendre et d'interpréter les phénomènes sociaux dans leur contexte naturel, tout en tenant compte des perspectives des participants » (N. Denzin et Y. Lincoln, 2011: 3). Dans l'économie informelle, la communication marketing déroule des dynamiques relationnelles marquées par des relations directes et informelles entre les différents opérateurs.

La collecte des données s'est faite par les entretiens semi-directifs et l'observation participante afin d'identifier les mécanismes d'action commerciale et de gouvernance quotidiens. Ce dispositif méthodologique a concerné d'une part, 20 gérants de quincailleries pour leur présence dans la vente de produits manufacturés tels les matériaux de construction et d'équipement domestique ; d'autre part, il a mobilisé 15 boutiquiers opérant dans la distribution de produits divers (biens de consommation courante, produits alimentaires). Leur choix a obéi à un échantillonnage raisonné. Les données recueillies ont ensuite été codifiées et classées par catégorisation thématique à travers une analyse inductive qui a inclus la gestion des prix, la régulation des stocks, la régulation sociale et communautaire, les relations aval et amont (c'est-à-dire avec les fournisseurs et les clients), la concurrence, la collaboration entre opérateurs et les différentes pratiques informelles de régulation. M. B. Miles et A. Huberman soulignent à ce propos que l'analyse inductive permet au chercheur d'identifier des « motifs récurrents, des catégories et des relations entre les éléments analysés » ,M. B. Miles et A. Huberman, 1994 : 10) dans le but de faciliter une compréhension holistique.

1.3. Les bases conceptuelles de l'étude

1.3.1. Notion de commerce et de distribution informels

On regroupe sous le concept de commerce informel, les activités économiques qui ne sont ni réglementées ni protégées par l'État. Difficilement comptabilisées dans les statistiques officielles, ces pratiques s'avèrent essentielles tant pour ses parties prenantes que pour l'économie locale. Impliquant des relations commerciales complexes, ce milieu constitue un canal important pour acheminer des produits vers les consommateurs. C'est à l'anthropologue K. Hart que l'on attribue l'introduction du terme « informel », qui réfère à des formes d'économie non contrôlée par l'institution étatique (K. Hart, 1973 : 61). Selon lui, les activités informelles se démarquent par leur caractère flexible et improvisé ainsi que par leur rôle crucial dans le soutien aux populations urbaines. Il s'agit de réseaux alternatifs de vente qui favorisent la circulation de produits du producteur au consommateur et donc en dehors des circuits commerciaux institutionnalisés. Les transactions s'y effectuent directement entre les acteurs que sont les producteurs, les grossistes et les détaillants informels, qui en assurent ensuite la distribution. Le commerce et la distribution informels constituent ainsi un système imbriqué, non structuré mais fondamental pour la dynamique économique locale.

1.3.2. Les produits manufacturés dans le commerce informel

Dans le commerce informel, les produits manufacturés font référence à l'ensemble des biens commercialisés en dehors des circuits de distribution formels tels les magasins spécialisés ou les grandes et moyennes surfaces. Ces produits se vendent directement sur les marchés informels sans que les opérateurs ne remplissent les différentes formalités administratives et fiscales exigées dans la distribution classique. Les prix des produits sont compétitifs du fait de l'absence de taxes ou de marges élevées. Mais, il faut noter que le manque de contrôle de l'autorité institutionnelle sur les produits de commerce informel les soustrait aux exigences de normes et de qualité. Dans la commune de Yopougon, les produits manufacturés comprennent entre autres, les matériaux de construction, les équipements domestiques, les biens textiles, les articles et accessoires de téléphones, les produits de consommation courante et les produits alimentaires, etc. Cette variété de produits correspond le plus souvent aux besoins courants des populations locales et sont beaucoup plus accessibles que les produits qui sont commercialisés dans les circuits formels. Par exemple, pendant que les grands magasins règlementés ferment beaucoup plutôt, les distributeurs informels

eux, restent ouverts beaucoup plus tard, ce qui permet aux populations d'effectuer leurs achats au-delà des heures homologuées de fermeture.

1.3.3. La dimension dyadique de la gouvernance : entre macro et micro-gouvernance

Le concept de la gouvernance peut être perçu sous deux dimensions : la dimension macro et la dimension micro. A l'échelle macro, la gouvernance indique l'exercice de l'autorité à la fois politique, économique et administrative dans la conduite des ressources et des *process* politiques d'une nation (Banque Mondiale, 1992 :1). Sous cet angle, elle englobe les mécanismes de prise de décision, les institutions et les pratiques qui visent à promouvoir la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne. Par conséquent, elle s'applique bien plus aux Etats et aux organisations publiques. Au niveau micro, la gouvernance se réfère aux cadres, aux règles et aux relations par lesquels une organisation est dirigée et contrôlée. Elle oblige à l'équilibre des intérêts entre les parties prenantes, elle définit les objectifs et fournit un cadre pour la supervision des performances. La gouvernance dans cette dernière dimension assure la conformité aux normes légales et éthiques dans les entreprises. On traite donc de gouvernance là où il y a une formalisation et une gestion structurées, dont le fonctionnement est soutenu par des lois et des règles administratives, et dans le cadre desquelles des acteurs institutionnels organisent et contrôlent les activités. Selon M. Bovens, T. Schillemans et P. T. Hart (2008 : 227), dans le secteur formel la gouvernance contraint à rendre des comptes. Ce cadre juridique garantit la régulation des activités à travers des processus formalisés, des politiques internes et des mécanismes de contrôle externalisés. Ici, le cadre est bien délimité et conforme avec des normes spécifiques. Cette approche rationnelle se dilue et semble se complexifier lorsqu'on l'applique au secteur informel.

1.3.4. Quid de la gouvernance et ses implications dans le secteur informel

Relativement au secteur informel, la gestion et la régulation des activités se manifestent selon des modalités plus flexibles et spontanées. Dans son ouvrage *le mystère du capital*, H. De Soto (2000 :15) souligne que l'inexistence de régulation formelle dans les activités informelles ne signifie pas nécessairement une absence de gouvernance. En effet, même dans l'informalité, les acteurs mettent en place des formes de régulation non prescrites. Ainsi, la gestion informelle des activités commerciales se fait davantage par l'intermédiaire de prescriptions sociales, de régulations implicites et de conventions tacites, où la coopération et la solidarité deviennent des éléments indispensables pour fluidifier et garantir le bon fonctionnement des activités. La gouvernance, dans

ce cadre, se dérobe à une construction régulée mais suffisamment efficace pour stabiliser et garantir le déroulement des activités commerciales.

2. Présentations des résultats

2.1. Présentation des résultats liés aux entretiens et à l'observation

Les enquêtes qui ont été menées dans la commune de Yopougon (précisément dans les sous-quartiers Maroc, Ananeraie et Sicogi) font émerger les thèmes d'analyse suivants : la gestion des stocks, la gestion des prix, la régulation sociocommunautaire, les relations avec les fournisseurs, les relations avec les clients, la concurrence et la collaboration entre commerçants, les pratiques informelles de régulation.

2.1.1. La gestion des stocks

Les commerçants s'approvisionnent auprès de fournisseurs tant officiels (entreprises légales) que non officiels (circuits d'approvisionnement parallèles). Les stocks sont limités par les facteurs tels l'irrégularité des achats et l'absence d'espaces pour stocker de manières durable et appropriée. Les réapprovisionnements sont fortement liés aux relations personnelles entrevues avec les fournisseurs. La notation (carnet de notes), l'observation visuelle et la mémorisation sont les instruments qui permettent le suivi des stocks.

2.1.2. La gestion des prix

Les prix évoluent en fonction de la relation-client (réductions pour les clients réguliers et fidèles) et de la fluctuation des prix d'acquisition à l'approvisionnement. Un gérant de quincaillerie explique : « Il y a des plombiers et électriciens qui font régulièrement leurs achats chez moi à qui je fais des réductions pour leur fidélité ». Des systèmes de crédits informels ont également été observés. En effet, les opérateurs, dans leur grande majorité, accordent des crédits sans établir des contrats dument formalisés. Ces crédits sont octroyés sur la seule base de la confiance. A ce titre, un enquêté note : « j'écris le nom du client et le montant dû dans un cahier pour pouvoir m'en souvenir, et il paye au moment convenu ou quand il le peut ».

2.1.3. La régulation sociocommunautaire

La régulation sociocommunautaire est marquée par le rôle des associations communautaires (communautés nigériennes et nigérianes en particulier). Certaines associations établissent des règles tels, le plafonnement des approvisionnements, les horaires de fermeture…, pour conduire leurs relations. Lorsque des conflits surgissent, ils sont réglés par des leaders communautaires reconnus comme tels. L'observation conduit à relever que la solidarité et l'entraide soutiennent les rapports entre commerçants de même communauté et ce, plus particulièrement en période de crise.

2.1.4. Les relations avec les fournisseurs

Les relations d'affaires qui s'établissent entre les distributeurs et les fournisseurs reposent sur des ententes tacites. La réputation et la loyauté réciproque sous-tendent les échanges, ce qui facilite et maintient la continuité de l'approvisionnement, minimisant ainsi les possibles ruptures de stocks. Un gérant de quincaillerie précise à ce propos : « mes fournisseurs savent que je finis toujours par leur payer ce que je dois ». Quant au soutien logistique de l'activité de distribution, elle s'effectue par l'entremise d'engins issus des circuits officiels (véhicules d'entreprises) mais aussi avec des engins spécifiques au milieu informel tels les tricycles, les charrettes, les brouettes et les porteurs.

2.1.5. Les relations avec les clients

Les relations avec les clients en contexte de distribution informelle dépassent la simple transaction. Les clients réguliers bénéficient d'avantages particuliers telles les réductions, ou les services personnalisés ; il peut s'agir de conseils, de garanties, de conditionnements spécifiques, etc., qui vont par leur maintien renforcer la dimension sociale de la relation commerciale. Cela va créer un lien de confiance et de fidélité qui s'avèrera essentiel pour la pérennité des relations d'affaires. Un boutiquier témoigne par exemple qu'il garde souvent des affaires personnelles de certains de ses clients tels, les clés, ou certains colis.

2.1.6. La concurrence et la collaboration entre commerçants

L'évidence de la concurrence dans l'économie informelle n'empêche pas les acteurs de recourir à des stratégies de résiliences basées sur la collaboration ou la coopétition[1]. Ces stratégies conduisent à tisser des alliances qui s'opèrent sous la forme de mutualisation des achats, afin de se partager les

[1] *Barry Nalebuff et Adam Brandenburger (1996, 306 p., 24), définissent la coopétition comme « une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération. La coopétition est une collaboration ou une coopération de circonstance ou d'opportunité entre différents acteurs économiques qui, par ailleurs, sont des concurrents (ou des competitors, en anglais).*

charges. Plusieurs commerçants s'associent ainsi pour effectuer leurs achats en gros, ce qui favorise la réduction des charges et augmente par conséquent leurs marges : « Nous collaborons parfois pour des achats groupés afin d'obtenir de meilleurs prix. », témoigne un gérant de quincaillerie. Le comportement compétitif des opérateurs se révèle dans le fait pour un distributeur de recommander un concurrent à son client en cas d'indisponibilité d'un produit dans son stock. Cette stratégie a le mérite d'atténuer la concurrence agressive. Les prix sont ainsi implicitement alignés et permettent d'éviter une « guerre de prix » qui pourrait s'avérer nuisible au bon déroulement des activités chez l'ensemble des acteurs.

2.1.7. Les pratiques informelles de régulation

Ces pratiques régulatrices illustrent la manière dont les distributeurs mettent en place un certain mécanisme autorégulateur pour déjouer les sanctions, les ordres de fermeture ou pour éviter qu'on saisisse leurs produits. Les opérateurs informels vont dans ce cadre, procéder à la fermeture ou à la désertion collective. Ces procédures temporaires de régulation interviennent lorsque des opérations de contrôles sont annoncées par les autorités. Ces stratégies de gestion par anticipation de la pression exercée par les autorités, sont très efficaces. Elles ont cours dans l'utilisation de systèmes d'alerte de bouche à oreilles ou par l'utilisation de groupes WhatsApp créés à cet effet. Par ailleurs, les distributeurs informels recourent à des stratégies d'évitement qui consistent à stocker en petite quantité afin de ne pas éveiller l'attention des autorités. Ces stratégies de stockage discrétionnaire ou la relocalisation selon H. De Soto (2000 : 65), permettent de minimiser les risques de saisie. Elles montrent qu'une forme de gouvernance existe et qu'elle est régulée par des dynamiques sociales et communautaires qui garantissent l'adaptabilité dans les pratiques de commerce informel.

Tableau 1 : Mécanismes de régulation observés dans la distribution informelle

Dimensions de régulation	**Pratiques observées**
Gestion des prix	Réductions pour clients fidèles ; crédits basés sur la confiance
Gestion des stocks	Réapprovisionnement en flux tendu ; suivi manuel via carnets ou mémorisation visuelle
Relations avec les clients	Fidélisation par services personnalisés (conseils, gardiennage

	d'objets …)
Relations avec les fournisseurs	Ententes tacites basées sur la réputation et la loyauté ; souplesse dans les paiements
Concurrence et collaboration	Achats groupés ; coopétition ; alignement tacite des prix
Régulation sociocommunautaire	Médiation par des leaders communautaires ; respect de règles associatives internes
Stratégies d'évitement réglementaire	Fermeture collective temporaire ; alertes via réseaux sociaux ; stockage discret

Source : Edition personnelle

Le tableau ci-dessus met en lumière les différentes facettes de la régulation observées chez les commerçants informels, en illustrant les approches concrètes qu'ils adoptent pour organiser la distribution des produits manufacturés dans la commune de Yopougon.

2.2. L'organisation systémique de la distribution informelle

2.2.1. Une structure en réseau centralisé avec des pôles clés

Le système de distribution informel s'organise autour d'un réseau imbriqué de fournisseurs, transporteurs, détaillants et de clients. Chacun des acteurs joue un rôle clé dans l'adaptation permanent des prix, des stocks et des relations commerciales, pour assurer la relative stabilité du système. Autrement, les distributeurs dépendent des fournisseurs, qui eux-mêmes s'appuient sur les transporteurs pour acheminer leurs produits. Cela illustre une adaptation continue aux différentes fluctuations du système. Les hubs communautaires représentés par certaines boutiques ou quincailleries reconnues, jouent un rôle central au sein du réseau. Ils facilitent les échanges de produits et d'informations entre acteurs et constituent de véritables nœuds dans le système. Selon E. Cohen (2004 :429), ces réseaux communautaires informels offrent un accès facilité aux ressources, à l'information et au capital social. Enfin, certains leaders informels, reconnus pour leur expérience ou leur capacité à résoudre les conflits, assurent une fonction d'arbitrage et de médiation. Leur autorité repose sur la légitimité sociale acquise et sur le rôle essentiel qu'ils jouent dans le maintien de l'harmonie du système.

Tableau 2 : Typologie des acteurs du système informel et rôles associés

Type d'acteur	Rôles principaux

Fournisseurs	Approvisionnement en produits manufacturés ; source principale des stocks
Transporteurs	Acheminement flexible des produits par tricycles, charrettes, brouettes, véhicules légers
Boutiquiers	Vente au détail ; gestion de proximité avec les clients
Quincailliers	Distribution spécialisée (matériaux de construction, équipements domestiques)
Clients	Acteurs de la demande ; fidélisation par lien social
Leaders communautaires	Règlement des conflits ; établissement de règles implicites

Source : Edition personnelle

Le tableau ci-haut présente une synthèse des différents types d'acteurs impliqués dans le système informel de distribution et les fonctions spécifiques qu'ils incarnent au sein de ce réseau économique.

2.2.2. La fluidité et l'adaptabilité de la chaine d'approvisionnement

La logistique qui soutient la chaine d'approvisionnement est hybride (approvisionnement formelle et informelle), mais reste dominée par le transport informel pour son caractère pratique et adapté. Les stocks qui se font en quantités minimes sont constamment renouvelés et s'adaptent généralement à la demande du fait de la réactivité et de la proximité des transporteurs.

2.2.3. L'autorégulation par les normes sociales

L'absence de régulation officielle est compensée par les normes sociales implicites qui commandent les comportements des acteurs et qui garantissent une stabilité. L'existence de règles non prescrites s'exprime par des sanctions ou par une exclusion du système de solidarité. Il s'agit là d'un mécanisme d'autorégulation sociale.

2.2.4. Le système d'information informel

Ce système repose sur un dispositif d'alerte en temps réel que les interactions et les réseaux de relations entre acteurs animent. Appels téléphoniques, échanges oraux et plateformes téléphoniques permettent aux acteurs de s'informer mutuellement sur des pénuries, des opportunités ou des changements survenus sur le marché. Le système d'information informel inclut

également un transfert continu de connaissances aux nouveaux. Les distributeurs les plus expérimentés transmettent ainsi des stratégies de gestion des risques, de négociations ou de fidélisation des clients. Ces mécanismes d'information non institutionnalisés restent fortement fonctionnels et garantissent la continuité économique dans un environnement instable.

2.2.5. La complémentarité secteur formel/secteur informel

A l'analyse, il apparait une interdépendance entre les deux secteurs en matière de distribution. En effet, les canaux de la distribution informelle permettent aux opérateurs formels de minimiser les pertes en écoulant par exemple les stocks excédentaires ou les produits quelques peu défectueux (dates de péremption proches, défaut de fabrication, emballages endommagés…), qui autrement leur resteraient sous la main. Les circuits non formels deviennent des relais et des amortisseurs pour les distributeurs formels. Ainsi, loin d'être deux sphères concurrentes, les secteurs formels et informels interagissent de manière complémentaire pour constituer une résilience systémique.

Tableau 3 : Logiques de complémentarité entre secteur formel et secteur informel

Domaine	**Contribution**		**Complémentarité**
	Secteur formel	**Secteur informel**	
Écoulement des stocks	Déstockage de produits défectueux et /ou excédentaires	Rachat et revente informelle à prix réduits	Réduction des pertes dans le formel ; accès à bas prix pour les consommateurs
Accessibilité et horaires	Ouverture aux heures administratives	Accessibilité prolongée (soirées, week-ends)	Continuité de service ; adaptation aux besoins des populations actives
Ciblage des segments de clientèle	Classes moyennes et classes supérieures	Couches populaires	Extension de la couverture commerciale
Flexibilité transactionnelle	Paiement structuré et règlement contractuel	Crédit à la confiance, souplesse de paiement	Compensation des rigidités du secteur formel
Distribution logistique	Approvisionnement par canaux réglementés et logistiques	Eclatement de la distribution via des circuits de proximité	Extension géographique de la chaîne d'approvisionnement

Innovation relationnelle	Marketing transactionnel /relationnel	Fidélisation par contact humain, services personnalisés	Hybridation des logiques *marketing*
Régulation implicite	Normes légales, contrôle administratif	Règles sociales, autorégulation par la communauté	Systèmes de gouvernance parallèles assurant une cohabitation fonctionnelle

Source : Edition personnelle

Ce tableau présente les complémentarités fonctionnelles entre les deux systèmes de distribution et révèle qu'ils sont interdépendants. Ainsi, loin de s'opposer, ces deux systèmes coopèrent aux niveaux économique, logistique et relationnelle pour construire une gouvernance hybride adaptée aux échanges urbains. Ces logiques de complémentarité secteur formel/secteur informel de distribution mettent en lumière l'existence d'une interdépendance économique et organisationnelle souvent sous-estimée dans les analyses systémiques plus larges qui structurent le fonctionnement quotidien de la distribution informelle. Il s'agit d'un véritable écosystème fluide, adaptatif et coordonné, qui repose sur des échanges continus entre acteurs économiques, sociaux et logistiques. C'est ce que met en évidence le schéma suivant qui illustre le cycle systémique de la chaine de distribution informelle et les interconnexions entre ses composantes clés.

<u>Graphique N 1</u> : cycle systémique de la chaine de distribution informelle

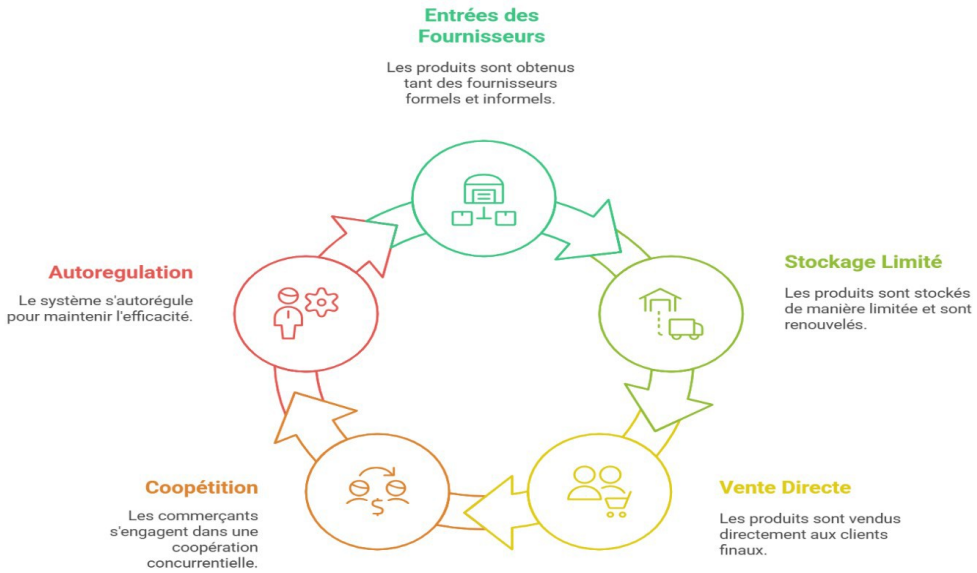

Source : Edition personnelle

Ce graphique illustre le fonctionnement en réseau de la distribution informelle de produits manufacturés à Yopougon. Il met en évidence les interactions dynamiques entre les différents acteurs (fournisseurs, transporteurs, commerçants et clients) ainsi que les mécanismes d'autorégulation sociale, de résilience communautaire et d'adaptabilité logistique. Chaque pôle du système contribue à maintenir l'équilibre et la fluidité des échanges, malgré l'absence de cadre règlementaire formel. On s'aperçoit que la gouvernance des activités informelles de distribution repose sur un écosystème dynamique et flexible.

2.3. Une résilience fondée sur l'auto-optimisation

Les résultats montrent que l'organisation de la distribution informelle repose sur une auto-optimisation des acteurs par la combinaison rationnelle économique (minimisation des couts d'approvisionnement), avec des logiques sociocommunautaires (entraide, solidarité) et la confiance (respect de règles tacites). Malgré les contraintes réglementaires ou économiques, le système s'auto-organise grâce à une régulation horizontale : les commerçants (boutiquiers, quincailliers) coordonnent leurs actions en dehors de toute autorité externe. La gouvernance est spontanée entre acteurs et favorise des échanges internes et externes. Ces observations attestent les analyses de North (1990) sur le rôle des institutions informelles comme substituts aux régulations légales dans les économies en développement.

3. Discussion

La présente recherche révèle à la fois la complexité et la richesse des mécanismes de gouvernance informelle qui structurent la distribution des produits manufacturés à Yopougon. Dans la perception courante, le secteur informel apparait comme désorganisé. Les résultats montrent que les parties prenantes au système de distribution informel développent des stratégies sophistiquées de régulation et de gestion. Ces stratégies, ne sont certes pas institutionnalisées, mais elles permettent de maintenir un équilibre et une stabilité du système. Les systèmes de distribution informelle sont donc loin d'être désorganisés car elles enserrent leurs propres mécanismes structurants qui les maintiennent malgré l'absence d'une réglementation officielle (M. Fafchamps, 2004 :144). D'un point de vue systémique, les activités de distribution informelle présentent un système interconnecté dans lequel les éléments tels que la gestion des prix, des stocks et les

relations avec clients et fournisseurs se combinent pour maintenir l'équilibre global. La capacité des acteurs à s'adapter et à naviguer dans un environnement sans cesse changeant ainsi que leur recours à des stratégies d'ajustement continues, démontre la résilience du système. J. Meyer et B. Rowan affirment à ce propos que « la résilience des systèmes informels se manifeste par leur capacité à s'adapter à des environnements instables et à trouver des solutions créatives pour faire face à des situations économiques et sociales difficiles. », (J. Meyer et B. Rowan, 1977 : 343).

Par ailleurs, la communication-marketing dans ce secteur, repose largement sur des dynamiques relationnelles et communautaires. Les interactions directes et informelles entre acteurs sont déterminantes pour fidéliser les clients et gérer en amont, les relations avec les fournisseurs. La dimension sociale de cette relation commerciale est renforcée par la confiance mutuelle des acteurs à travers les pratiques de rabais ou de crédits. Dans ce système, le respect des prescriptions sociales et l'établissement de réseaux sociaux contrastent avec les approches formelles du secteur formel. C'est ce qu'atteste Granovetter, pour qui le commerce informel est souvent régi par des réseaux sociaux qui facilitent des transactions sur la base de promesses sociales plutôt que d'engagements juridiques formels (M. Granovetter, 1985 : 490). Aussi, l'hybridation systémique des circuits de distribution formelle et informelle souligne l'importance de la contribution du secteur informel à l'économie.

Conclusion

Cette étude explore les instruments de communication-marketing et de régulation informelle qui sous-tendent la gouvernance des activités de distribution informelle, notamment celles des produits manufacturés à Yopougon. Les résultats montrent que les opérateurs y développent des stratégies relationnelles et des pratiques d'auto-régulation, qui leur permettent de faire face à un environnement en constante mutation. Ces pratiques, non formalisées, permettent néanmoins de maintenir la viabilité des activités et d'assurer la résilience du système et de ses acteurs. Cette recherche ouvre des perspectives pour mieux comprendre les modes opératoires de l'économie informelle et pour envisager l'élaboration de politiques publiques adaptées aux réalités du secteur informel dans les économies locales africaines.

Références bibliographiques

- Abba Boubakar, 2016, Les pratiques marketing dans le secteur informel : une appréhension par les détaillantes du secteur informel camerounais, Dakar, L'Harmattan Sénégal, 175 p.

- Afriksoir.net, 2025, « Le secteur informel emploie entre 85 et 90 % de la main-d'œuvre… » [en ligne] : https://afriksoir.net, consulté le 14 mars 2025.

- Afriksoir.net, 2025, « Le secteur informel représente 46 % du PIB ivoirien » [en ligne] : https://afriksoir.net, consulté le 14 mars 2025.

- Berkes Fikret, Ross Helen, 2013, « Community Resilience: Toward an Integrated Approach », Ecology and Society, vol. 18, n° 4, pp. 1-10.

- Bertalanffy Ludwig von, 1993, General System Theory: Foundations, Development, Applications, New York, George Braziller, 295 p.

- Cohen Edward, 2004, « The Role of Informal Networks in Supporting Entrepreneurship », Journal of Business Venturing, vol. 19, n° 3, pp. 429-442.

- De Soto Hernando, 2000, The Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else, New York, Basic Books, 276 p.

- Denzin Norman K., Lincoln Yvonna S., 2011, The SAGE Handbook of Qualitative Research, 4e éd., Thousand Oaks, SAGE Publications, 766 p.

- Fafchamps Marcel, 2004, Market Institutions in Sub-Saharan Africa: Theory and Evidence, Cambridge (Mass.), MIT Press, 540 p.

- Geertz Clifford, 1973, The Interpretation of Cultures, New York, Basic Books, 470 p.

- Granovetter Mark, 1985, « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », American Journal of Sociology, vol. 91, n° 3, pp. 481-510.

- Hart Keith, 1973, « Opportunités de revenus informels et emploi urbain au Ghana », La revue d'études africaines modernes, vol. 11, n° 1, pp. 61-89.

- Kuhn Armand, 2016, « Governance and the Informal Economy: A Policy Perspective », Journal of Development Economics, vol. 27, n° 1, pp. 95-110.

- Kvale Steinar, 2009, InterViews: An Introduction to Qualitative Research Interviewing, 2e éd., Thousand Oaks, SAGE Publications, 354 p.

- Meyer John W., Rowan Brian, 1977, « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony », American Journal of Sociology, vol. 83, n° 2, pp. 340-363.

- Miles Matthew B., Huberman A. Michael, 1994, Qualitative Data Analysis: An Expanded Sourcebook, 2e éd., Thousand Oaks, SAGE Publications, 338 p.

- Portes Alejandro, Sager François, 2015, « Knowledge Sharing in Informal Markets: How Traders in Africa Build Trust and Sustain Their Businesses », International Journal of Informal Economy Studies, vol. 7, n° 3, pp. 123-139.

- Thiam Omar, 2019, L'informel et le développement économique en Afrique, Dakar, Éditions Africaines, 230 p.

LES DETERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)

N'Zué Pauline YAO, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire),
Kopeh Jean-Louis ASSI, Maître-Assistant, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa-Côte d'Ivoire)

Résumé

Un bouleversement des référentiels agricoles s'observe dans la sous-préfecture de Guezon. L'anacarde s'impose aujourd'hui comme une culture de rente de proue au détriment du binôme café/cacao. Cette étude évalue les conditions qui militent en faveur du développement de l'anacarde. Ainsi, une démarche méthodologique mixte s'appuyant premièrement sur une recherche documentaire et deuxièmement sur une enquête de terrain menée dans 8 localités de la sous-préfecture auprès de 204 exploitants ont été réalisés. L'étude s'est concentrée dans un premier temps sur l'identification des facteurs naturels qui promeuvent le développement de l'anacardier et dans un second temps à l'identification des paramètres humains favorables à l'adoption de cette culture. De ces investigations, il ressort que l'anacarde se positionne comme une culture de rente significative dans la sous-préfecture de Guezon du fait des conditions agroécologiques idoines d'une part et d'autre part, la culture a passé le statut de culture marginale à celle de culture de reconversion proprement dite chez les chefs d'exploitation. Cette dynamique du paysage agricole rebat à la fois les cartes de la gouvernance foncière que socioéconomique, avec son corollaire de nouveaux acteurs donnant lieu à la création de coopératives agricoles et bénéficiant ainsi du soutien des organismes de tutelle tels le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et du Conseil Anacarde-Coton. 96% des enquêtés soit 196 chefs d'exploitation témoignent des retombées financières significatives que procure l'activité. Tous ces facteurs ont milité en faveur de l'essor de la noix de cajou qui participe désormais à la transformation du paysage agricole de la sous-préfecture de Guezon.

Mots-clés : anacarde, essor, facteurs humains, facteurs naturels, sous-préfecture de Guezon

Abstract

The sub-prefecture of Guezon is witnessing an upheaval in agricultural standards. Cashew nuts are taken over from coffee and cocoa as the main crop. This study assesses the conditions that militate in favor of cashew development. A survey of 204 farmers was carried out in 8 localities. The study focused firstly on identifying the natural factors that promote cashew development, and secondly on identifying the human parameters conducive to the adoption of this crop. Cashew is positioned as a significant cash crop. Cashew has become a significant cash crop in the Guezon sub-prefecture, due to suitable agro-ecological conditions on the one hand, and on the other, the crop has moved from the status of a diversification crop to that of an agricultural conversion crop for farm managers. 96% of those surveyed, i.e. 196 farm managers, attest to the significant financial spin-offs generated by the activity. All these factors militated in favor of the cashew nut boom, which is now helping to transform the agricultural landscape of the Guezon sub-prefecture.

Keywords: cashew nuts, boom, human factors, natural factors, Guezon sub-prefecture

Introduction

L'anacardier, cet arbre autrefois utilisé pour lutter contre la dégradation de l'environnement dans les régions de savane, semble connaître un regain d'intérêt tant au niveau des pouvoirs publics que des populations. En effet, Gouma (2003, p22) rapporte que les premiers arbres ont été plantés pour combattre l'érosion et ériger les haies vives en vue de protéger les exploitations agricoles contre les dégâts causés par les bœufs. Ce qui conduit à une sous-utilisation de l'amande et la pomme de cajou localement pendant longtemps (Konan et Ricau, 2010, p3). Dans cette optique, la filière anacarde a connu peu d'attraits de la part de l'État ivoirien contrairement aux autres cultures pérennes que sont le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile, l'ananas. Toutes ces cultures ont connu de véritables plans de développement dans une perspective de vulgarisation auprès des populations. Contrairement à l'anacardier dont la diffusion massive et l'introduction dans les systèmes de production agricole sont l'œuvre des producteurs eux-mêmes (Koffi et Oura, 2019, p 11). Son essor en tant que culture d'exportation se situe dans les années 2000 en raison d'une demande mondiale croissante du développement des échanges commerciaux Afrique-Asie (Ruf et al, 2019, p 8). Aujourd'hui, la culture de l'anacarde est plébiscitée dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire que les conditions soient favorables ou pas.

La sous-préfecture de Guezon à l'instar de toute la région de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, zone très marquée par le développement du binôme café-cacao du fait de l'importance des massifs forestiers, semble connaitre un bouleversement des référentiels agricoles. L'anacardier connait une emprise spatiale fulgurante au détriment des autres cultures de rente. Désormais, cette arboriculture fait partie intégrante des paysages agraires de l'ouest de la Côte d'Ivoire et le nombre d'exploitants croît de façon crescendo. Cet engouement soutenu autour de la culture de noix de cajou dans la sous-préfecture de Guézon qui se traduit dans les espaces ruraux par un accroissement rapide des vergers mérite une réflexion sur les conditions de son essor. Cette localité, qui dans un passé récent était bien ancrée dans la cacaoculture, semble s'orienter vers de nouvelles spéculations, entrainant ainsi une modification significative du paysage agricole. Dans cette mesure, quels sont les facteurs qui militent en faveur du développement de la culture d'anacarde dans la sous-préfecture de Guézon ? La présente étude se propose d'analyser les déterminants de l'émergence de cette culture dans la sous-préfecture de Guézon. Composée d'une quinzaine de villages et plusieurs campements, la sous-préfecture de Guézon est située exactement entre les méridiens -7,1166° ou 7°6'60'' de longitude Ouest et les parallèles 6,7387° et 6°44'20'' de latitude Nord (carte 1).

Carte 1: Localisation de la sous-préfecture de Guezon

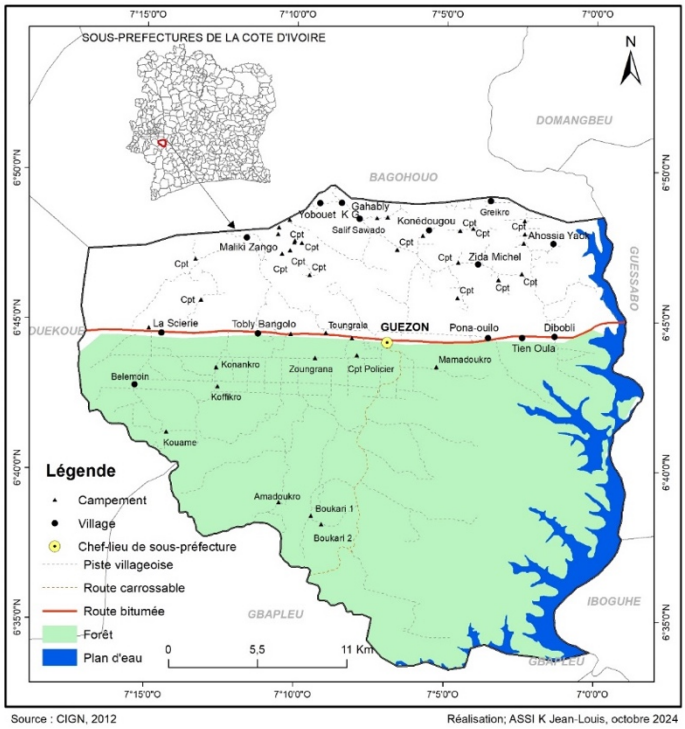

Cette localité est érigée en sous-préfecture depuis 2005, et couvre une superficie de 836 km². Elle est située à l'ouest du pays et fait partie de la région du Guemon, plus précisément dans le département de Duékoué.

1. Matériels et méthodes

La collecte des données repose sur une recherche documentaire couplée à une enquête de terrain.

- . **Enquête par questionnaire**

L'enquête par questionnaire a été réalisée dans huit villages (sept villages et un campement) auprès de 204 personnes. Les données issues des enquêtes par questionnaire ont été collectées et dépouillées via KoboCollect. Ces données recueillies mettent en exergue les gains obtenus de la production de noix de cajou, les antécédents professionnels des acteurs. La carte ci-après donne un aperçu des localités enquêtées.

Carte 2: Répartition des localités enquêtées

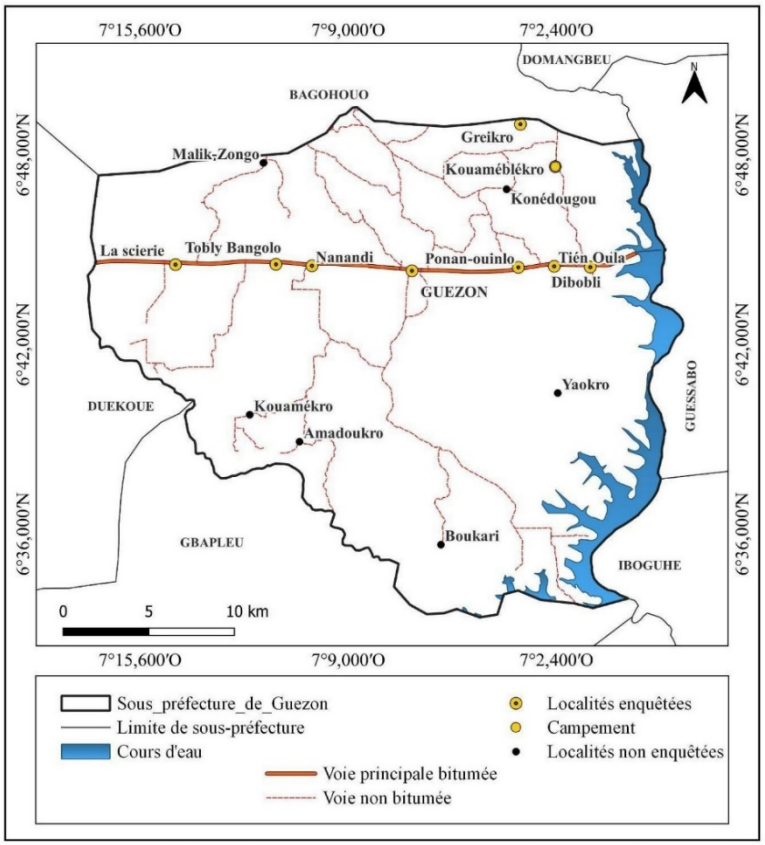

Source : Nos enquêtes 2023 *Réalisation : ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024*

Le choix desdits villages repose principalement sur la présence de producteurs de noix de cajou. Quant à l'échantillon numérique, la taille de celui-ci est déterminée par la méthode de choix raisonné à cause du vide statistique patent portant sur les effectifs des producteurs par localité. Le tableau 1 rend compte de la taille de l'échantillon numérique.

Tableau 1: Taille de l'échantillon enquêtée

Localités	**Effectif enquêté**
Dibobly	30
Guezon	30
Tien-oula	23
La Sciérie	29
Tobly-bangolo	21
Ponan-ouinlo	31
Greiko	30
Kouameblekro	11
8	**204**

Source : Nos enquêtes 2023

Nos investigations ont pris en compte 204 producteurs de noix de cajou répartis dans 8 localités. Ils ont tous été soumis au questionnaire.

- **Les traitements des données cartographique et climatique**

Les fonds de carte se rapportant aux données agroécologiques proviennent de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM). Téléchargeables sur la cartothèque de l'Institut de Recherches et de Développement (IRD), ces données sont fournies au format raster. Le logiciel ArcGis 10.2 a permis la numérisation et le géotraitement selon la limite administrative de la sous-préfecture de Guézon. Quant aux données climatiques, elles proviennent du Climatic Research Unit (CRU), elles sont fournies sous plusieurs formats. Elles couvrent la période de 1901 à 2022. Dans cette étude, nous avons préféré le format interpolé sous earth exploré qui débouche sur un fichier téléchargeable au format Excel. Une fois obtenu, le fichier a subi des traitements pour faciliter son exploitation. Ce qui a permis de générer des graphiques sous Excel de l'évolution des données climatiques de la sous-préfecture de Guézon.

2. Résultats

2.1. La sous-préfecture de Guézon : une localité aux conditions naturelles favorables à la culture de l'anacarde

2.1.1. Des sols propices à la culture de l'anacarde

L'anacardier est réputé pour sa grande rusticité, il pousse dans de très mauvais sols. Il s'adapte à des conditions pédologiques assez diverses dans les zones tropicales. Les types de sols observés dans la sous-préfecture de Guézon (carte 3 et 4) se déclinent en trois catégories.

Carte 3 : Répartition des types de sol

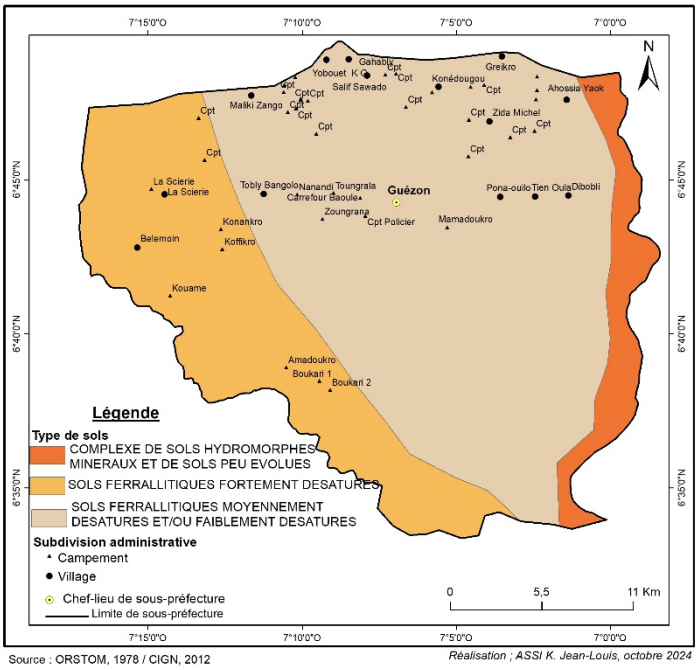

Source : ORSTOM, 1978 / CIGN, 2012

Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024

Carte 4 : Aptitude culturale des sols

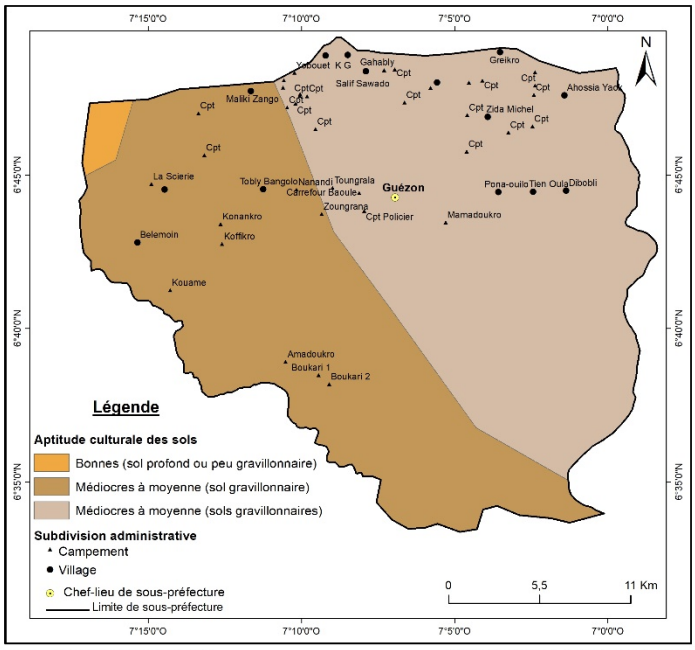

Source : ORSTOM, 1978 / CIGN, 2012

Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024

On y rencontre des sols hydromorphes peu abondants, des sols ferralitiques fortement desaturés aux proportions importantes et des sols ferralitiques moyennement ou faiblement desaturés couvrant la grande partie de la localité. Tous ces sols sont propices à la culture de la noix de cajou. En effet, l'anacardier a une prédilection pour les sols légers et sableux, profonds et bien drainés. Les propriétés édaphiques permettent d'observer (carte 4) deux dispositions en termes d'aptitude culturale : les bonnes aptitudes sont peu importantes dans la sous-préfecture, les sols aux propriétés médiocres à moyennes couvrent la quasi-totalité de la sous-préfecture. Cependant, ces aptitudes ne sauraient constituer un obstacle au développement de la culture d'anacardier dans la localité.

2.1.2. Un relief peu accidenté qui participe au développement de la culture

Le relief joue un rôle important dans les activités agricoles. En effet, il conditionne les aménagements, la morphologie des parcelles. Les terrains escarpés sont difficiles à exploiter que les terrains plats. L'orographie de la sous-préfecture laisse apparaître des terrains peu escarpés (carte 5) qui ne mettent pas à mal la production de l'anacarde.

Carte 3: Répartition des altitudes du relief de la sous-préfecture de Guézon

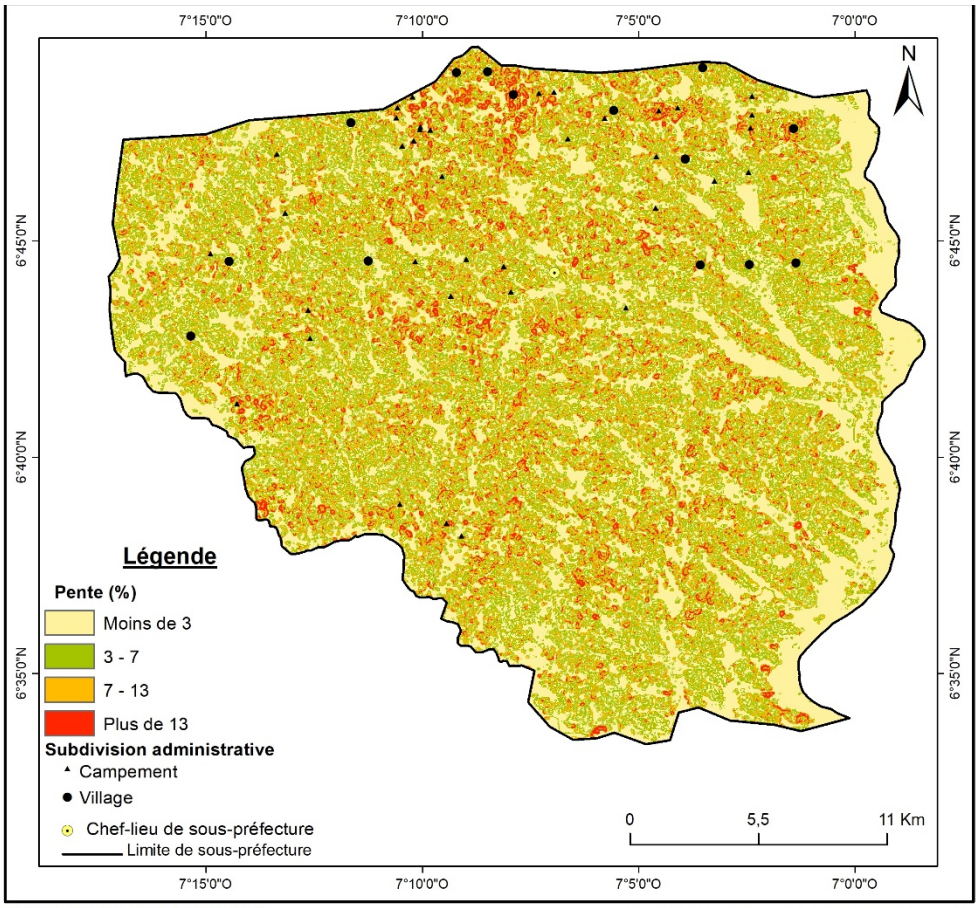

Source : USGS, 2023 / CIGN, 2012

Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024

L'analyse de la carte ci-dessus met en évidence la prédominance de relief dont les pentes sont en deçà de 3% et celles se situant entre 3-7%. Ce qui penche en faveur d'un relief modéré aux allures propices pour les activités agricoles en général et la culture d'anacardier en particulier. La morphologie des terrains observés facilite la récolte et le transport des noix de cajou.

2.1.3. Une végétation non contraingnante

La sous-préfecture de Guézon, à l'instar des localités de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, est reputée pour ses massifs forestiers impressionnants. Malheureusement, ces espaces font l'objet de convoitise importante, faisant ainsi d'eux des foyers majeurs de conflits fonciers en Côte d'Ivoire.

Carte 4: Type de végétation de la sous-préfecture de Guézon

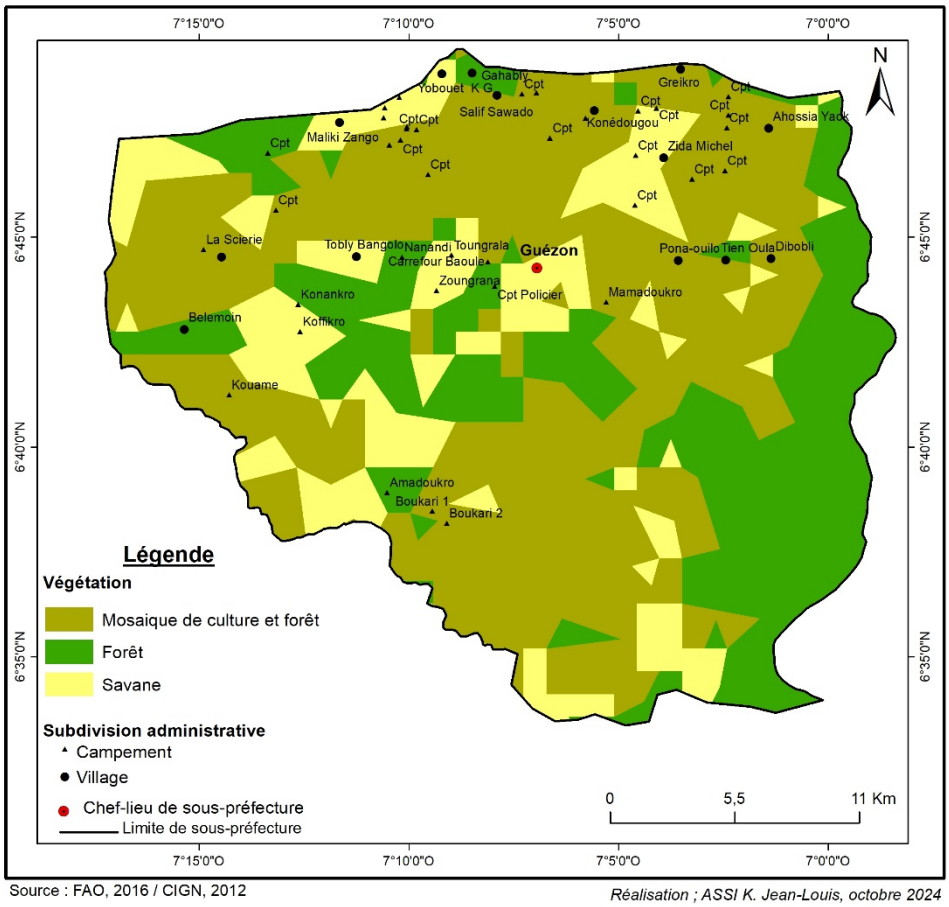

Source : FAO, 2016 / CIGN, 2012

Réalisation ; ASSI K. Jean-Louis, octobre 2024

L'analyse de la carte ci-dessus permet d'observer une importance des massifs forestiers couplée à la mosaïque culture et forêt au détriment de la savane. Cette végétation, bien que dévolue à la production du cacao, est aussi favorable à la culture de l'anarcadier. L'entièreté de la sous-préfecture présente de très bonnes dispositions quant à la culture de l'anacarde.

2.1.4. Des conditions climatiques favorables

En Afrique orientale, dans les zones de production de l'anacarde, les températures moyennes mensuelles varient suivant les latitudes, de 18 à 24°C en saison sèche et de 26 à 28°C en saison des pluies. Les moyennes des températures maxima et minima varient de la manière suivante : saison sèche maxima moyens entre 25 à 30°C, minima moyen entre 12 à 19°C, saison des pluies : maxima

moyennes entre 30 à 32°C, minima moyens entre 20 à 24°C. De 1901 à 2023, la température moyenne enregistrée dans la localité de Guézon est de 25,9 °C. Ce qui typifie une localité aux potentialités climatiques s'accommodant à la culture de l'anacarde. La figure ci-après rend compte de la dynamique de la température.

Figure 1: Évolution de l'indice de température de 1901 - 2022

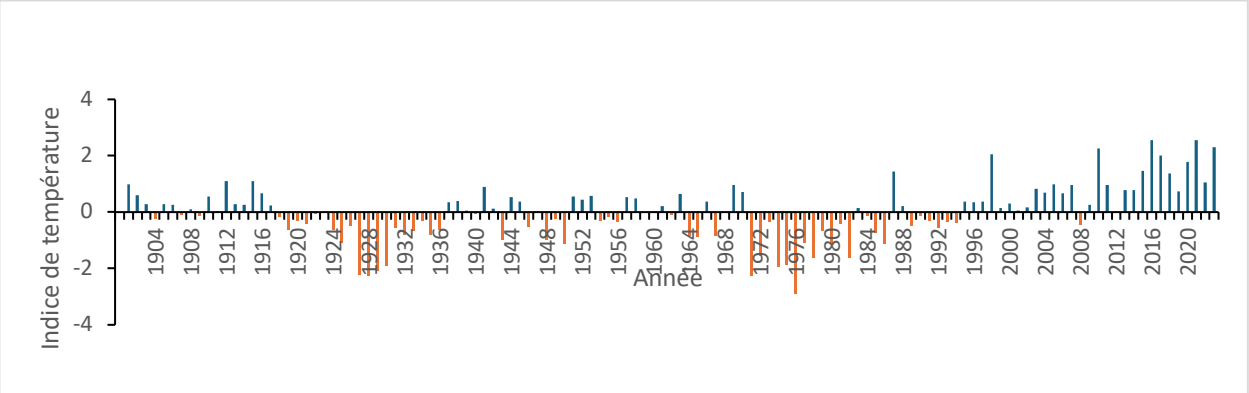

Source : Résultat de traitements statistiques des données de CRU (1091-2022)

L'analyse de la figure 1 rend compte d'une irrégularité de la température de 1901 à 2023. Certaines années ont été plus chaudes que d'autres. Durant cette période, la température minimale observée dans la localité est de 24,93 °C en 1976 contre 26,76 °C de température maximale en 2016. Cette irrégularité n'inhibe point le développement de la plante car le seuil minimum est toujours observé, ce qui confirme que la sous-préfecture possède des conditions climatiques favorables.

Pour ce qui est de la précipitation, l'anacardier s'adapte à des régimes pluviométriques très divers. L'anacardier exige, pour bien fructifier, une pluviosité annuelle comprise entre 800 et 1800 mm. La moyenne des pluies observées de 1901 à 2023 est de 1542,98 mm, ce qui correspond largement à la valeur minimale dont a besoin l'anacardier. N'en demeure pas moins que certaines années sont plus arrosées que d'autres (figure 2).

Figure 2: Évolution de l'indice de précipitation de 1901 - 2022

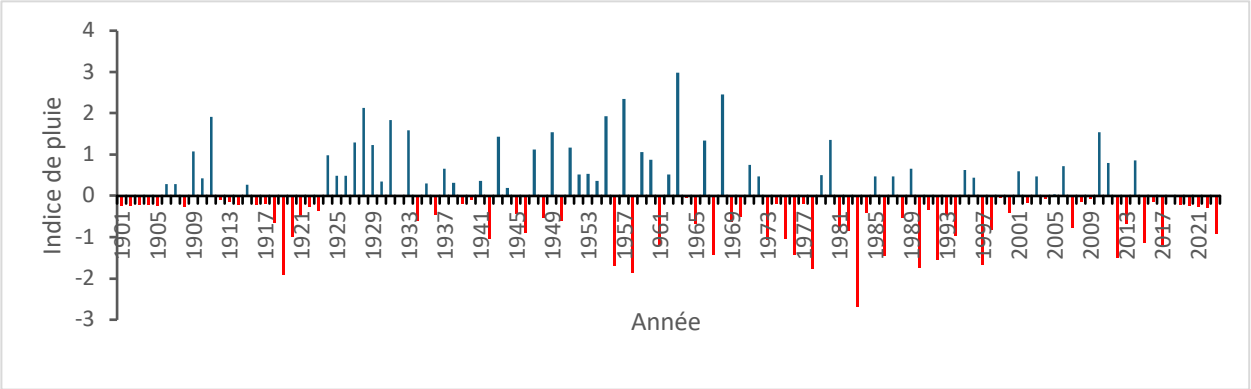

Source : Résultat de traitements statistiques des données de CRU (1091-2022)

A l'analyse de la figure, il ressort une irrégularité en termes de volume de pluie enrégistrée dans la sous-préfecture. De 1901 à 2023, l'année la moins arrosée fut 1984 avec un volume de pluie de 994,1 mm et 1963 représente l'année la plus arrosée avec un volume de pluie de 2156,6 mm. Toutefois, les volumes de pluie annuels suffisent amplement à produire de façon convenable la noix de cajou. La sous-préfecture de Guézon offre ainsi des conditions climatiques idéales pour mener à bien tout projet de développement de la culture de l'anacarde.

2.2. Les facteurs anthropiques qui promeuvent le développement de l'anacarde

2.2.1. Un regain d'intérêt de plus en plus croissant chez les producteurs

L'ouest de la Côte d'Ivoire enregistre depuis quelques années des vagues de migrations agricoles très importantes. Ces néoruraux en quête de terres sont aussi les principaux acteurs du bouleversment des référentiels agricoles. Ceui-ci proviennent des régions du nord, du centre ou des pays voisins tels que le Burkina-Faso ou le Mali. Ils ont à leur actif plusieurs années d'expériences et possèdent des savoir-faire qui modifient considérablement les paysages agraires. Leur facilité d'accès à la terre dans ces localités leur ont permis d'emblaver plusieurs superficies dont les retombées ne souffrent d'aucune contestation auprès des autochtones. Ceci a eu pour incidence majeure l'adhésion des populations à la pratique de l'anacarde. La culture occupe une place de prou auprès des paysans.

2.2.2. la culture d'anacarde comme un remède à la crise de production du cacao

La cacaoculture ivoirienne dans son ensemble est confrontée à divers maux tels que la fluctuation des prix d'achat sur les marchés internationaux, les ravages du *swollen shoot*, la raréfaction des terres, les varibalités climatiques, etc. Ces diverses crises poussent de plus en plus de producteurs à une reconversion agricole accrue dans les espaces ruraux. Bon nombre d'acteurs de la culture d'anancarde actuellement comme on le constate dans la sous-préfesture de Guézon, ont été antérieurement des cacaoculteurs. Lors de nos investigations, les producteurs de noix de cajou enquêtés sont dans la majeur partie d'anciens producteurs de cacao. La principale raison de cette reconversion agricole réside dans le fait que l'anacarde est vue par plusieurs comme le substitut idéal face au déclin de la cacaoculture observée dans ces espaces. Ils fondent ainsi plusieurs espoirs en cette culture qui est moins exigente en termes de besoins agroécoloques. La figure 3 rend compte de cette situation.

Figure 3: Répartition des producteurs selon leur antécédent professionnel

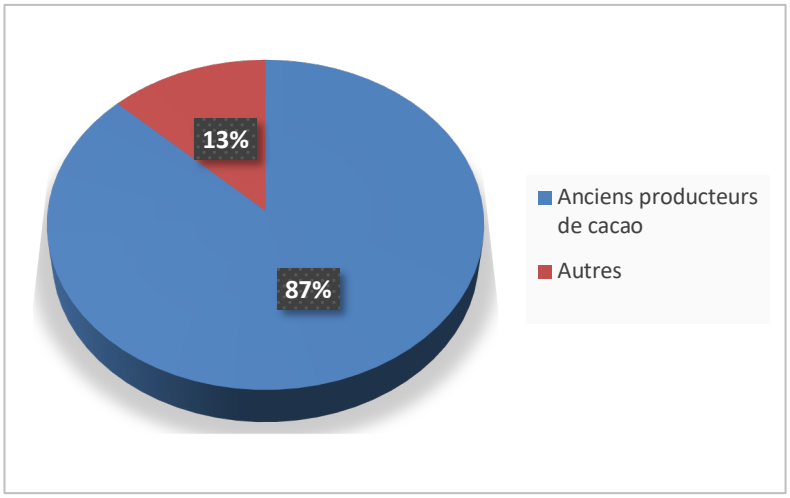

Source : Nos enquêtes 2023

À l'analyse de la figure ci-dessus, il ressort que les principaux producteurs de noix de cajou dans la sous-préfecture de Guézon sont principalement des producteurs de cacao reconvertis. Cette situation traduit d'une part le malaise que connaît actuellement la cacaoculture et d'autre part la noix de cajou apparaît comme le remède à ce malaise. Dans cette optique, beaucoup d'espoirs sont mis en cette culture, d'où son développement actuel dans les espaces ruraux. Ce constat sur la forte représentativité d'anciens cacaoculteurs dans la production de noix de cajou est aussi frappant dans toutes les localités enquêtées comme le témoigne la carte ci-après.

Carte 5: Répartition par localité des producteurs selon leur antécédent professionnel

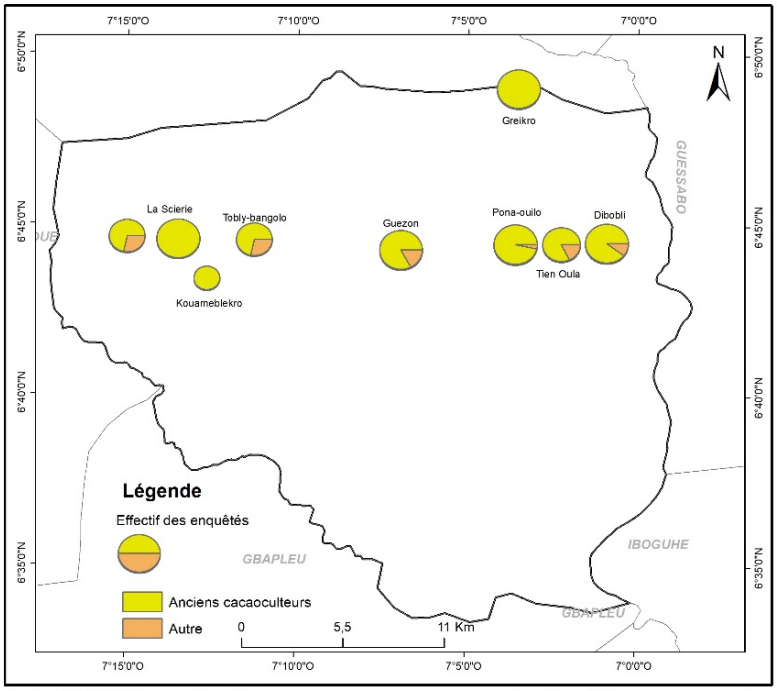

Source : CIGN, 2012 / nos enquêtes, 2023

Réalisation; ASSI K Jean-Louis, octobre 2024

Les producteurs de noix de cajou sont pour la majeure partie des cas des cacaoculteurs reconvertis selon l'analyse de la carte. À Greiko et Kouameblekro, tous les producteurs actuels de noix de cajou sont uniquement d'anciens cacaoculteurs contrairement à Tobly-bangolo, Scierie et Guézon où on observe une proportion de producteurs de noix de cajou issus d'autres corps de métiers. Ce qui laisse présager que le développement de l'anacarde dans cette sous-préfecture continuera son ascension au détriment d'une cacaoculture en perte de vitesse. Cependant, quelle est la véritable portée de cette reconversion ? S'inscrit-elle dans une perspective durable ou juste une mesure palliative, le temps de juguler les crises qui minent le cacao. Une chose est certaine, le contexte actuel du paysage agricole dans la sous-préfecture de Guézon est en faveur du développement de la culture d'anacarde.

2.2.3. L'anacarde : une plante aux impacts socioéconomiques et vertus appréciables

L'intérêt que les paysans de la sous-préfecture de Guézon portent à la culture de l'anacardier témoigne des retombées socioéconomiques remarquables occasionnées par cette culture. En effet, les populations utilisent son bois léger comme combustible ou pour faire des cageots, ses cendres comme engrais, les tanins de son écorce pour tanner les peaux et ses fruits (pomme) pour

l'alimentation. La consommation de la pomme de l'anacardier est interdite pour les enfants, mais il faut savoir qu'elle est riche en vitamine C. Il faut aussi noter que la plante est valorisée pour ses propriétés pharmacologiques. Les écorces de l'anacardier sont utilisées comme antibiotique. Les propriétés médicinales sont prouvées dans la médecine non conventionnelle dans les traitements de diabète, troubles rénaux, l'arthrite et les rhumatismes, la teigne. La noix de cajou offre surtout une aubaine financière pour les producteurs. La figure 4 rend compte de cela.

Figure 4: Part des gains obtenus par les producteurs de noix de cajou

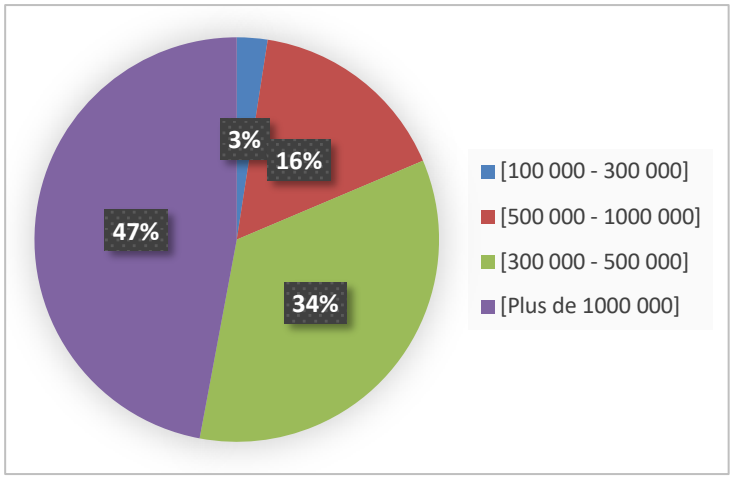

Source : Nos enquêtes 2023

La production de la noix de cajou offre des marges bénéficiaires non négligeables pour les producteurs. En effet, il ressort de la figure 4 ci-dessus que les acteurs percevant plus de 1000 000 FCFA après déduction des charges de production sont majoritaires. Ils représentent 47% (soit 96 sur 204) de nos enquêtés. À leur suite, ceux dont les bénéfices se situent entre [500 000 – 1000 000] sont aussi importants. Ils représentent 34,3% soit 70 sur 204. Les moins nombreux sont ceux dont les gains obtenus n'excèdent pas 300 000 FCFA. La destination de ces gains est multiforme. En effet, bon nombre expatrie leur gain dans leur pays d'origine (la plupart des producteurs sont des non nationaux). D'autres s'aventurent dans la réalisation des projets immobiliers ou le financement d'autres activités connexes. De manière générale, les gains obtenus sont largement au-dessus du SMIC ivoirien qui se situe à 65 0000 FCFA/mois. La production de la noix de cajou est donc une activité rentable. Le niveau de satisfaction exprimé à travers la figure ci-après confirme cela.

Figure 5: Niveau de satisfaction des producteurs de noix de cajou

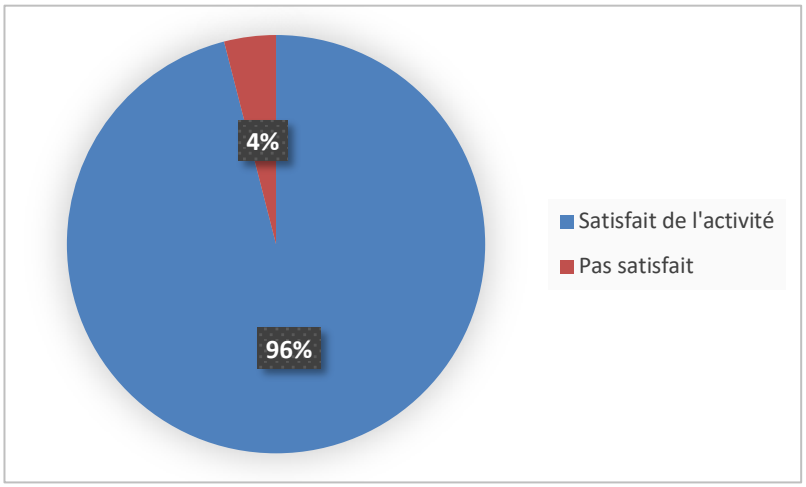

Source : Nos enquêtes 2023

En fonction des gains tirés de la production de la noix de cajou, le niveau de satisfaction exprimé par les producteurs montre l'engouement de ceux-ci pour cette activité. En effet, 96% soit 196 producteurs sont satisfaits de cultiver la noix de cajou contre 4% (soit 8 sur 204) qui affichent une satisfaction contraire. La majeure partie des acteurs estime tirer des gains qui impactent positivement leur quotidien et celui de leur famille. Quant aux autres, les faibles moyens tirés reposent essentiellement sur la faiblesse des superficies emblavées, au manque d'entretiens des parcelles. Autant de facteur qui inhibent une production importante pouvant déboucher sur une part de gain conséquente.

Pour ce qui est de la contribution significative de l'anacarde dans l'amélioration des revenus annuels des producteurs, la figure 6 rend compte de leurs ressentis.

Figure 6: Niveau d'amélioration des revenus des producteurs de noix de cajou

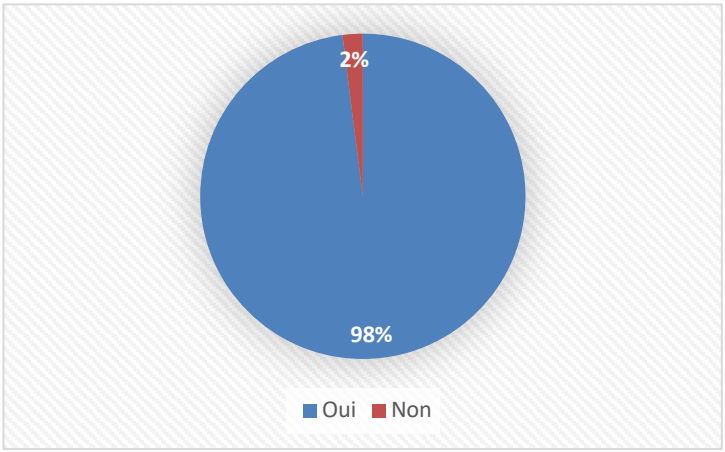

Source : Nos enquêtes 2023

Il ressort de l'analyse du graphique que la plupart des producteurs sont d'avis de ce que la production de la noix de cajou a vu leur revenu annuel amélioré. Ils représentent 98% de nos enquêtés soit 200 sur 204. Ceux qui estiment le contraire représentent 2% soit 4 sur 204. Ce qui revient à dire que la production de noix de cajou est économiquement rentable. C'est un facteur clé qui promeut son développement spectaculaire dans les terroirs de la sous-préfecture de Guézon au détriment d'anciennes cultures de rente telles que le café et le cacao.

3. Discussion

La sous-préfecture de Guézon : une localité aux conditions naturelles favorables à la culture de l'anacarde

La sous-préfecture de Guézon offre des conditions naturelles favorables à la culture de l'anacarde. Au niveau de la pédologie, la sous-préfecture possède des sols hydromorphes peu abondants, des sols ferralitiques fortement desaturés aux proportions importantes et des sols ferralitiques moyennement ou faiblement desaturés couvrant la grande partie de la localité. Ces types de sols sont très propices à la production de la noix de cajou. Cela est confirmé par les travaux de Goujon et al (1973) qui affirment que l'anacardier est réputé pour sa grande rusticité et pousse dans de très mauvais sols. Selon eux, c'est un arbre qui s'adapte à des conditions pédologiques assez diverses. Il n'exige pas une fertilité élevée, mais on constate qu'il a une prédilection pour les sols légers et sableux, profonds et surtout bien drainés. Kouao et Alla (2019, p95) tireront les mêmes conclusions selon lesquelles les sols de bonnes aptitudes culturales par rapport à l'anacardier se composent de sols ferralitiques remaniés éluviés et remaniés colluvionnés appauvris faiblement indurés. Ces sols présentent de bonnes propriétés physiques pour l'épanouissement de cet arbuste. Quant au relief, la sous-préfecture de Guézon présente un relief peu accidenté. La raideur de la pente est en deça de 7%. Ce qui est sans contrainte pour la culture de la noix de cajou. Les études menées par Bologoun et al (2015) vont dans le même sens. Selon eux, cette tranche d'altitude est la plus propice à la culture de l'anacardier car en dessous de 220 m. Kouao et Alla (2019) font le même constat à travers leur étude menée dans le Centre de la Côte d'Ivoire. Ils soulignent que dans cette région, le développement de l'anacarde est plus marqué sur les terrains dont l'altitude du relief n'excède pas 220 m. Pour ce qui est des conditions climatiques, la moyenne des pluies observées de 1901 à 2023 est de 1542,98 mm, ce qui est idéal pour mener à bien tout projet de développement de la noix de cajou. Cela est confirmé par Goujon et al (1973) qui relatent que l'anacardier exige, pour bien fructifier, une pluviosité annuelle comprise entre 800 et 1800 mm et répartie sur cinq à sept mois,

ainsi qu'une saison sèche bien marquée de cinq à sept mois. Leurs travaux montrent aussi que les exigences au niveau de la température les maxima moyens se situent entre 25 à 30°C. Ce qui confirme que la sous-préfecture de Guézon a une température très propice à la culture de l'anacarde car de 1091 à 2023, la température moyenne enregistrée est de 25,9 °C

Les conditions anthropiques favorables à la culture de l'anacarde

La culture de l'anacarde est perçue à Guézon comme le remède au malaise que connait le binôme café/cacao. Cette situation fait qu'on trouve parmi les producteurs un nombre important d'anciens cacaoculteurs. A cet effet, Ruf et Schroth (2013) affirment que la diversification agricole virant à la reconversion apparait de façon récurrente à travers le monde. Selon eux, dans les zones cacaoyères en Côte d'Ivoire, la dégradation environnementale liée à la déforestation a fortement réduit la possibilité de replanter des cacaoyers. Ainsi, les migrations, l'abandon des plantations et l'implantation de cultures alternatives dans ces zones ont été fortement influencés par des changements écologiques. L'adoption de l'anacarde dans la sous-préfecture de Guézon s'appuie aussi sur le fait que la culture procure des retombées financières non négligeables. Plus de 96% des producteurs sont satisfaits de pratiquer cette activité. Les motivations financières sont de loin le facteur le plus probant de l'adoption de la culture de la noix de cajou par les populations. C'est ce que confirment Koffi et Oura (2019). Selon eux, les marges brutes supérieures perçues par les chefs d'exploitation sont des facteurs de l'adoption de l'anacarde. C'est le même constat que font Adegbola et al (2010) pour qui l'intérêt des paysans pour l'anacardier se justifie par le revenu substantiel qu'il génère. Aina (1996) a aussi fait mention de cet intérêt économique en avançant que l'anacardier est une source certaine de revenu et un gage sûr dans les transactions monétaires. Diarrassouba et Koffi (2015) affirment que la baisse du prix du coton-graine au kilogramme et les retards de paiement des revenus issus du coton-graine expliquent également l'adoption de l'anacarde dans les zones cotonnières. Basset (2017) parviendra à cette même conclusion en affirmant que le prix comparatif à la production de l'anacarde explique le déclin des superficies cotonnières et l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier. Les conclusions de l'étude de Balogoun et al (2014) s'inscrivent dans cette même logique. Selon eux, l'anacarde participe à hauteur de 74% à la constitution des revenus des ménages ruraux. Ainsi, les chefs d'exploitations arrivent à subvenir aux besoins de construction de maisons modernes, d'électrification, d'achat de bœufs de labour et de moyens de déplacement (Adaman et N'dri, 2016). Les motivations pécuniaires sont les facteurs clés de l'essor de l'anacarde dans les espaces ruraux en général et dans la sous-préfecture en particulier.

Conclusion

La production de la noix de cajou dans la sous-préfecture de Guézon est de plus en plus importante depuis quelques années. Ce développement spectaculaire s'appuie sur deux principaux facteurs à savoir naturel et humain. Au titre des conditions naturelles, la sous-préfecture présente de bonnes dispositions agroécologiques qui promeuvent le développement de l'activité. Les conditions édaphiques, climatiques et orographiques participent ainsi à la croissance harmonieuse de la plante. Quant aux facteurs humains, il s'observe un bouleversement des référentiels agricoles dans la sous-préfecture. Les chefs d'exploitation ont fait passer l'anacarde de simple culture de diversification à une reconversion agricole. L'activité est aussi source de devise non négligeable, qui impacte positivement les conditions de vie des exploitants.

Références bibliographiques

ADEGBOLA Ygué Patrice, OLOUKOÏ Laurent, SOSSOU Comlan Hervé, AROUNA Aminou, 2010. Compétitivité de la filière anacarde au Bénin : une analyse des effets aux prix de référence. Résultat de recherche, PAPA/INRAB, 12p.

AINA Marius M. Sodjinou, 1996, L'anacardier dans les systèmes de production au niveau paysan : une approche de rentabilité économique et la gestion du terroir dans la commune rurale d'Agoua (ZOU), Mémoire d'ingénieur agronome, FSA/UNB, 112p.

BALOGOUN Ibouraïman, Saïdou A, Ahoton El, Amadji LG, Ahohouendo CB, Adebo IB, et al, 2015, « Caractérisations des systèmes de production à base d'anacardier dans les principales zones de culture du Bénin », Agronomie Africaines 26(1), pp 9-22

BASSET J. Thomas, 2017, « Le boom de l'anacarde dans le bassin cotonnier du Nord ivoirien. Structures de marché et prix à la production ». Afrique Contemporaine 263(264), pp 59-83.

DIARRASSOUBA D, KOFFI SY, 2015, « Les cultures vivrières dans une exploitation agricole à base de coton à Guiembé et Siolokaha (Korhogo, Côte d'Ivoire) », Revue Échanges 5(1), pp 520-539.

GOUJON P, LEFEBVRE A, PRALORAN J-C, LETURCQ Ph, 1973, « Études sur l'anacardier », in Revue bois et forêts des tropiques, n°151, 27 p.

GOUMA MI, 2003, Analyse des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour la formation d'une politique appropriée au développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Mémoire professionnel, Université de Cocody-Abidjan, 46p.

KOFFI Simplice Yao, OURA Kouadio Raphaël, 2019, « Les facteurs de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire », Cah Agrc, 8p.

KONAN Constance, RICAU Pierre, 2010, Compte-rendu de mission sur la filière anacarde en Côte d'Ivoire : acteurs et organisation, Lyon/Abidjan : INADES/RONGEAD, 6p.

KOUAO N'kpomé Styvince, ALLA Della André, 2019, « Les déterminants environnementaux de l'essor de la culture de l'anacarde dans les sous-préfectures de Diabo, Botro et Bodokro (Centre de la Côte d'Ivoire) », Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes (RIGES), pp 90-109.

RUF François, KONÉ Siaka, BEBO Boniface, 2019, « Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao », Cah Agric 28 :19. DOI :10.1051/cagri/2019019.
RUF François, SCHROTH Goetz, 2013, Cultures pérennes tropicales : Enjeux économiques et écologiques de la diversification, Quae, 312p.
SINAN Adaman, ABOU N'dri Kouamé, 2016, « Impacts socioéconomiques de la culture de l'anacarde dans la sous-préfecture d'Odienné (Côte d(Ivoire) », European Scientific Journal 32(12), pp 369-383.

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?

AXE : Gouvernance socio-économique

KOUASSI Assanti Olivier

Enseignant-Chercheur,
Université Alassane Ouattara (R.C.I),
Philosophie (Éthique, Morale et Politique)

Résumé :

L'exigence de bonne gouvernance est d'ordre global et pas seulement national ; la démocratie, la citoyenneté ne se développent nulle part en vase clos, mais en interaction avec les évolutions mondiales, voire en coopération internationale entre acteurs nationaux et transnationaux. De plus, l'ouverture des frontières économiques et médiatiques, les regroupements régionaux, le développement des institutions mondiales dans pratiquement tous les domaines importants. Les fonctions de l'État, pour ce qui est de la bonne gouvernance, sont multiples. Il est responsable des services publics et de la mise en place d'un environnement propice au développement humain durable. Tout cela signifie que l'État est chargé d'établir, de préserver des cadres juridiques et réglementaires stables, efficaces et équitables pour garantir l'accomplissement de l'activité publique et privée. L'objectif est de montrer que l'État doit d'abord assurer la stabilité, l'équité de l'activité politique, puis jouer un rôle d'intermédiaire et d'arbitre des intérêts lors des conflits d'intérêts. Cela signifie enfin qu'il doit garantir la bonne marche du service public et en rendre compte. L'État constitue une force importante pour promouvoir la bonne gouvernance, mais il n'est pas la seule force. Garantir et préserver la paix, la stabilité et la bonne gouvernance dépend en partie des possibilités offertes par l'économie et la création qui génèrent des revenus suffisants pour améliorer le niveau de vie des citoyens.

Mots-clés : Bonne gouvernance, Démocratie, Développement, État, Gouvernance.

Abstract :

Democracy and citizenship do not develop anywhere in a vacuum, but in interaction with global developments, and even in international cooperation between national and transnational players. In addition, the opening up of economic and media frontiers, regional groupings and the development of global institutions in virtually all important areas. When it comes to good governance, the State has many functions. It is responsible for public services and for creating an environment conducive to sustainable human development. All this means that the State is responsible for establishing and maintaining stable, effective and equitable legal and regulatory frameworks to guarantee the performance of public and private activity. The aim is to show that the State must first ensure stability and fairness in political activity, and then act as an intermediary and arbiter of interests in the event of conflicts. Finally, it must ensure that the public service runs smoothly and be accountable for its performance. The state is an important force in promoting good governance, but it is not the only force. Guaranteeing and preserving

peace, stability and good governance depends in part on the opportunities offered by the economy and creativity, which generate sufficient income to improve people's standard of living.

Key Word : Good governance, Democracy, Development, State, Governance.

Introduction

Le développement et la bonne gouvernance sont deux piliers fondamentaux du progrès d'une société. Tandis que le développement se manifeste par l'amélioration des conditions économiques, sociales et institutionnelles, la bonne gouvernance se définit par la gestion efficace et transparente des affaires publiques au service de l'intérêt général. Si ces deux notions semblent aller de pair, leur articulation demeure un défi majeur pour de nombreux pays, notamment ceux en quête d'un essor économique durable et d'une stabilité politique pérenne.

Dans un monde globalisé où les inégalités persistent et où les crises politiques et économiques s'enchaînent, la question du lien entre développement et gouvernance devient cruciale. Également « l'efficacité des politiques économiques nationales dépend de leur interaction avec les politiques économiques des autres » (P. Jacquet, 2022, p.2). Dans un tel contexte un État peut-il assurer son développement sans garantir une gouvernance rigoureuse et éthique ? À l'inverse, une gouvernance exemplaire suffit-elle à garantir le développement ? Nombre d'exemples à travers le monde montrent que la relation entre ces deux concepts n'est ni automatique ni linéaire. Certains pays connaissent une croissance économique soutenue malgré des institutions fragiles, tandis que d'autres affichent des mécanismes de gouvernance solides mais peinent à atteindre un niveau de développement satisfaisant.

Face à cette complexité, il apparaît essentiel de poser une réflexion approfondie sur la manière dont ces deux entités peuvent être mises en équation, c'est-à-dire articulées de manière complémentaire et efficace. Comment assurer une gouvernance capable d'impulser un développement durable et équitable ? Quels sont les principaux défis à relever pour éviter que l'un ne se fasse au détriment de l'autre ? Enfin, quelles stratégies peuvent être mises en place pour garantir un équilibre optimal entre ces deux dimensions ?

Cette réflexion se propose d'examiner cette problématique en trois temps. Tout d'abord, nous analyserons les concepts de développement et de bonne gouvernance en mettant en lumière leur interdépendance. Ensuite, nous identifierons les défis majeurs qui entravent une

équation harmonieuse entre ces deux dimensions. Enfin, nous explorerons des pistes de solutions pour construire un modèle équilibré et efficace, où développement et gouvernance se renforcent mutuellement.

1. Horizon sémantique des concepts

1.1 Définition et enjeux du développement

Le développement est un processus complexe qui englobe plusieurs dimensions : économique, sociale, politique et environnementale. Il ne se limite pas à la croissance du PIB, mais vise une amélioration durable des conditions de vie des populations. Le développement durable repose sur l'équilibre entre la croissance économique, la protection de l'environnement et la justice sociale.

Dans de nombreux pays, le développement se heurte à divers obstacles tels que la pauvreté, les inégalités, l'accès limité à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que des institutions faibles. Une gouvernance efficace est donc essentielle pour garantir un développement inclusif et équilibré.

1.2. Du concept de bonne gouvernance

Plus la démocratie s'approfondit, plus l'exigence de bonne gouvernance devient incontournable ; inversement, mieux cette exigence est satisfaite plus s'impose le perfectionnement toujours plus poussé des institutions et des pratiques démocratiques. Une gouvernance durablement défaillante peut mettre en péril tout acquis et tout progrès démocratique. En conséquence la bonne gouvernance doit s'arrimer solidement et durablement sur un certain nombre d'impératifs qui sont : la citoyenneté, la civilité, la globalité, l'universalité et la démocratie. Il s'agit ici de rappeler les tendances lourdes des sociétés et des systèmes politique contemporains, rendant de plus en plus impérative une gouvernance qui soit à la fois bonne et en perfectionnement continu. L'essence de la bonne gouvernance peut être résumé en neuf macro-critères destinés à encadrer la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et du management public, à tous les niveaux (local, régional, national et multinational, voire au niveau des organisations internationales elles-mêmes). La bonne gouvernance est un ensemble de pratiques qui visent à assurer une gestion efficace et transparente des affaires publiques. Ces critères sont la participation, la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience.

La transparence est l'accès à l'information et la clarté dans la prise de décision permettent aux citoyens de mieux comprendre et de participer aux politiques publiques. Elle est fondée sur la libre circulation de l'information. Les personnes concernées peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions, et l'information accessible est suffisante pour comprendre et assurer le suivi des questions. L'information doit être vérifiable. La transparence est un processus qui se déroule selon des règles connues de toutes les parties et selon les modalités pratiques qui en assure la visibilité ou du moins la traçabilité.

La globalisation au sens économique, médiatique etc., n'est pas le seul en jeu. S'y ajoute la reconnaissance universelle des droits humains, politiques, civils, économique, sociaux et culturels et l'engagement de la plupart des États à les protéger et les promouvoir.
On assiste au développement et à la codification d'un riche corpus de valeurs et de normes faisant désormais partie du Droit international impératif à l'aune duquel se mesurent la crédibilité des États et la présentabilité des gouvernements. L'État par l'exercice du pouvoir politique et l'impartialité doit incarner et faire valoir l'universel, dépasser les intérêts particuliers.

La responsabilité voudrait que les dirigeants rendent compte de leurs actions et des décisions prises. La responsabilité implique également des mécanismes de sanction en cas de mauvaise gestion. Toute personne investie d'une charge publique est responsable devants ses manants. A ce titre, elle est tenue de rendre compte de son action et de ses décisions conformément aux procédures, règles et résultats convenus. Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile rendent des comptes publics, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles. Cette responsabilité diffère en fonction de l'organisation et selon que la décision est intérieure ou extérieure à l'organisation. La responsabilité implique l'autonomie, la liberté dans le respect d'autrui, la solidarité et le sens du bien commun. Les cadres juridiques devraient être équitables et les textes juridiques appliqués de façon impartiale, en particulier les lois relatives aux droits de l'homme.

La participation citoyenne : une gouvernance efficace intègre les citoyens dans le processus décisionnel, favorisant ainsi l'inclusion et la cohésion sociale. Le service public, l'intégration, la laïcité, la souveraineté populaire et nationale participent d'une conception de la citoyenneté comportant des droits et devoirs définissant le rôle du citoyen dans la cité et face aux institutions. « C'est l'intérêt général qui permet de fonder en droit les relations de l'État et de la

société » (A. Le Pors, 2002, p. 11). L'intérêt général est le bien commun préservé par le souverain pour le compte de tous les citoyens. Etre citoyen implique que l'on fait partie d'un corps politique, un État, que l'on a dans ce corps politique des droits et devoirs. La citoyenneté consiste en un ensemble de droits politiques qui ne peuvent pas être enfreints par le gouvernement.

Le rôle fondamental du citoyen est de participer au gouvernement au moyen des élections et à travers les représentants qu'ils ont contribué à élire. La citoyenneté est aussi la qualité du citoyen ou l'aptitude de ce dernier à s'impliquer pleinement dans la gestion ou la conduite des affaires de l'État. C'est pourquoi, l'exigence de bonne gouvernance trouve en la citoyenneté un facteur d'émergence renforcée, autant que la possibilité réelle de contestation et de contrôle effectifs de la performance des gouvernants. Ceux-ci font désormais face à des vis-à-vis (représentants et électeurs) de plus en plus exigeants, avertis et assez libres pour contester et sanctionner tout ce qui leur parait relever du mal-gouvernement ou de la mauvaise gouvernance. Idéalement, le citoyen gouverne en même temps qu'il est gouverné. Pour exercer ce double rôle, il doit disposer d'une certaine autonomie, d'une faculté de jugement et d'une loyauté envers la communauté politique. « La démocratie est supérieure dans le cas où l'implication participative des citoyens est la plus complète » (M. Martiniéllo, 2000, P.14).

La civilité est l'observation des règles du savoir-vivre, respect des convenances qui régissent la vie en société. Elle instaure le respect mutuel au sein d'une communauté éthique dont les fondements sont à chercher du côté des droits de l'homme. La civilité est le respect des normes d'un État. Quoique très important, le développement de la citoyenneté politique ne suffit pas à rendre incontournable l'exigence de bonne gouvernance. Et donc l'émergence d'une société civile comme acteur public performant et crédible et comme partenaire de l'État, structure et renforce l'exigence de la bonne gouvernance, en la spécifiant par secteur d'activité et en l'adaptant aux rapides évolutions historiques, tout en diversifiant et en outillant les acteurs de contrôle de performance des gouvernants. « Les organisations non gouvernementales (ONG) supposées indépendantes et loin de la corruption du pouvoir d'État, deviennent ainsi les acteurs privilégiés de mise en œuvre de ce nouvel agenda international de bonne gouvernance ». (R.-A. Akakpo, 2009, p. 42)

Tous les hommes et toutes les femmes devraient avoir voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. Une participation aussi large est fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires pour participer de façon constructive à la prise de décisions.

La participation apparaît de plus en plus comme la clé de la citoyenneté. Elle renvoie au fait d'être acteur, de maîtriser son cadre de vie, de s'engager pour l'amélioration des conditions d'existence de ses pairs, en un mot d'œuvrer au développement de la Communauté.

Efficacité et efficience qui sont l'utilisation optimale des ressources pour atteindre les objectifs fixés est essentielle pour garantir la durabilité des politiques publiques. Les processus et les institutions donnent des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. C'est la capacité à réaliser les objectifs fondamentaux par une allocation optimale des ressources. Les dirigeants et le public ont une vaste perspective à long terme de la bonne gouvernance et du développement humain, ainsi qu'une idée de ce qui est nécessaire à un tel développement. Par ailleurs, ils comprennent dans toute leur complexité les données historiques, culturelles et sociales dans lesquels s'inscrit cette perspective. La bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures. Les institutions et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties.

La justice naturelle ou morale considérée indépendamment du droit en vigueur. Elle se traduit par une répartition des ressources sous une forme moralement acceptable par tous les acteurs. Il s'agit par ailleurs de l'accès égalitaire à un service pour tous les usagers. Tous les hommes et toutes les femmes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie dans les mêmes conditions et dans les mêmes proportions. L'exigence de la bonne gouvernance découle de la nature de l'État et plus particulièrement de ses fondements constitutifs et impératifs mais aussi l'attente légitime des citoyens à son égard. L'État démocratique est l'État de tous et non celui de quelques-uns. C'est tout naturellement que les citoyens attendent de l'État d'être gouvernés dans l'intérêt de tous et leur permettre de répondre efficacement à leur aspiration au mieux-être.

On n'hésite plus à parler de l'ère post-nationale, avec l'émergence d'entités supranationales de type politique, tel que l'union Européenne, l'union Africaine ou les mouvements altermondialistes ou de « supra-regroupements » (R. Bourqia,2012, p.21). Les indicateurs de performance économique et d'équilibre financier sont de plus en plus partagés de par le monde. L'exigence d'une gouvernance satisfaisant certains critères sont incontournables pour les Etats souffrant du poids de la dette publique extérieure ou ayant de gros besoins de financement de leurs projets de développement par le recours aux organismes financiers

internationaux (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) ou à l'emprunt sur les marchés financiers internationaux. Avec la globalisation la communauté et la politique sont de moins en moins définies par la proximité spatiale. L'élargissement de l'espace médiatique et l'émergence des relations sociales virtuelles brouillent les frontières entre le local et le global et entraînent un processus où les localités, territoires et liens sociaux sont reconfigurés, et les traditions ébranlées.

1.3. Interaction dialectique d'équationalisation des concepts

Les fonctions de l'État, pour ce qui est de la bonne gouvernance, sont multiples. L'État est la pierre angulaire du contrat qui définit la citoyenneté ; il est l'autorité mandatée pour mener à bien les fonctions de contrôle et pour exercer la force. Il est responsable des services publics et de la mise en place d'un environnement propice au développement humain durable.

Tout cela signifie que l'État est chargé d'établir, de préserver des cadres juridiques et réglementaires stables, efficaces et équitables pour garantir l'accomplissement de l'activité publique et privée. Cela revient pour l'État d'abord à assurer la stabilité, l'équité de l'activité politique, puis à jouer un rôle d'intermédiaire et d'arbitre des intérêts lors des conflits d'intérêts. Cela signifie enfin qu'il doit garantir la bonne marche du service public et en rendre compte.

L'État constitue une force importante pour promouvoir la bonne gouvernance, mais il n'est pas la seule force. Garantir et préserver la paix, la stabilité et la bonne gouvernance dépend en partie des possibilités offertes par l'économie et la création qui génèrent des revenus suffisants pour améliorer le niveau de vie des citoyens. Mais qu'est-ce que la gouvernance ? Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit la gouvernance « comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux ». (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 9)

La gouvernance comprend les mécanismes, les processus, les relations et les institutions complexes, au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent pour régler leurs différends. Elle mobilise trois acteurs fondamentaux : l'État, la société civile et le secteur productif :

« Ces trois composantes sont essentielles pour un développement humain durable. L'État crée un environnement politique et juridique favorable. Le secteur privé produit des

emplois et des revenus. Enfin, la société civile facilite l'interaction politique et sociale, incitant les groupes à participer aux activités économiques, sociales et politiques. » (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 9)

C'est l'interaction qui est constructrice et génératrice de bonne gouvernance. Chaque fois que l'évolution est positive, chaque fois que la condition de l'homme s'améliore, la bonne gouvernance en est l'explication.

De nos jours, la démocratie et la bonne gouvernance sont les deux principaux critères d'évaluation et de comparaison de la crédibilité des États et de la qualité des gouvernements. Les processus de construction de la démocratie et de la mise à niveau de la gouvernance sont étroitement liés. Plus la démocratie s'approfondit, plus l'exigence de bonne gouvernance ne devient incontournable. Mieux cette exigence est satisfaite mieux, s'impose le perfectionnement toujours plus poussé des institutions et des pratiques démocratiques : « une gouvernance durablement défaillante peut mettre en péril tout acquis et tout progrès démocratique ». (A. Sédjari, 2003, p. 37).

La gouvernance n'est pas la gouvernance d'un chef d'État mais une gouvernance de l'être collectif, en un mouvement de tous ceux qui sont impliqués dans le processus de décision et de conduite de l'action publique. Loin d'être un simple terme de plus ou une mode éphémère, « le concept de gouvernance trouve les fondements de son émergence au cœur des mutations cruciales de la pensée et de la pratique universelle en matière de gouvernement ». (A. Sédjari 2003, p. 37). Il ne suffit pas d'exiger une bonne gouvernance, il faut aussi une assise fiable. Il ne suffit pas que la démocratie soit instituée, il faut encore qu'elle soit effectivement et pleinement vécue par son acteur principal présumé : le peuple. Cela suppose que celui-ci jouisse pleinement des libertés fondamentales et assume les droits et les obligations de citoyenneté qui sont à la base de la démocratie et en constituent l'âme. « C'est au nom des droits du citoyen souverain et de la valeur de l'égalité de tous que l'État prend les mesures destinées à assurer de la manière que l'opinion juge équitable la répartition des ressources ainsi que la survie des plus démunis » (D. Schnapper., 2003, p. 268).

La gouvernance en tant que processus interactif, implique diverses formes de partenariat. Car la gouvernance s'applique au domaine des grandes organisations et aussi à celui des territoires et à des espaces du politique qui intéresse la population. Il est question de la manière de gouverner, de la bonne pratique pour conduire les affaires collectives impliquant une certaine participation responsable des acteurs ou populations concernées. Des acteurs de toute

nature réclament d'être associés au processus de décision et sont en mesure de proposer des solutions aux problèmes collectifs. La gouvernance met l'accent sur le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'État, la société civile et le marché. Aucun acteur ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour résoudre seul les problèmes qui se posent. Des processus d'interactions et de négociations sont devenus nécessaires entre intervenants hétérogènes. La gouvernance implique la participation, la négociation, la coordination et le partenariat. Elle constitue la toile de fond des partenariats.

L'État comprend les institutions politiques et celles du secteur public. Le secteur privé comprend les entreprises privées et le secteur non structuré sur le marché. La société civile comprend les individus et les groupes qui agissent de manière concertée sur le plan social, politique et économique, administrés par des règles et des lois formelles et/ou informelles.

Le sens civique, le patriotisme des citoyens et la stabilité de l'État ont un fondement commun, économique et juridique. Et cela consiste en application des principes suivants : « droit de propriété pour tous les citoyens, structure économique égalitaire grâce à la distribution des terres qui permet aux citoyens de posséder autant que les chefs et des garanties contre les risques de dépossession ». (A. L. Komenan, 1990, p. 202). L'application de ces principes a produit une gouvernance dans l'Etat hébreux et a rendu stable cet État. C'était une force pour retenir les citoyens et se prémunir contre toute idée de révolte. C'est pourquoi, pour une bonne gouvernance aujourd'hui, les cadres juridiques doivent être appliqués de façon impartiale, en particulier les lois relatives aux droits de l'homme. Tous les citoyens doivent participer aux prises de décision, directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. Cette participation doit être fondée sur la liberté :

> Il faut mener les hommes de telle façon qu'ils ne croient pas être menés, mais vivre selon leur libre décret et conformément à leur complexion propre, il faut donc les tenir par le seul amour de la liberté, le désir d'accroître leur fortune et l'espoir de s'élever aux honneurs. (B. Spinoza, 1966, p. 109).

L'émergence de la société comme acteur public performant et crédible et comme partenaire de l'État, structure et renforce l'exigence de bonne gouvernance, en la spécifiant par secteur d'activité et en l'adaptant aux rapides évolutions, tout en diversifiant et en outillant les acteurs du contrôle de performance des gouvernants. Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile doivent des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles. « La bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire

entre les intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur la politique et les procédures » (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 11).

C'est pourquoi, il est du rôle de la société civile d'intervenir dans les domaines vitaux comme la promotion des droits humains, la réhabilitation citoyenne de la femme, la protection de l'environnement, l'observation des opérations électorales, les réformes éducatives, fiscales ou autres, la normalisation et la régulation de la qualité des produits et des services publics et privés. Car « dans l'État de droit et de bonne gouvernance, les gouvernants et l'État lui-même cessent d'être au- dessus des lois, y compris pénales ». (A. Sédjari 2003, p. 47). La bonne gouvernance est l'un des piliers de la stabilité politique. « Il ne peut jamais y avoir ni progrès, ni paix, ni stabilité politique dans un État qui ignore ou méprise les règles de la bonne gouvernance » (P. Ngoma-Binda, p. 219).

La gouvernance est la manière avec laquelle une société donnée organise et régule le pouvoir dans ses structures fondamentales dans l'intention d'assurer de façon harmonieuse et efficace le bien public, la paix et le bonheur de chacun des citoyens ; la bonne gouvernance a pour nom authentique la ''gouvernance démocratique''. Il y a deux formes de gouvernance : l'une est dite bonne, efficace, appropriée ; l'autre mauvaise, inefficace, inappropriée. Une mauvaise gouvernance détruit la paix et entraîne l'instabilité des institutions politiques ; une bonne gouvernance garantit le contraire : la stabilité, l'harmonie sociale, le progrès de la société. La bonne gouvernance est l'un des éléments fondamentaux de la stabilité d'un État. Un signe visible de bonne gouvernance est l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Elle est facteur de paix sociale, de stabilité politique et de progrès économique.

2. Méthodes d'équation des entités

2.1. Approche pour favoriser la collaboration

Dans un monde de plus en plus interdépendant, le développement durable et la bonne gouvernance ne peuvent être envisagés de manière isolée. Ils nécessitent une collaboration harmonieuse entre les différentes entités concernées : administrations publiques, collectivités locales, organisations non gouvernementales, acteurs privés, institutions internationales, et

communautés locales. Pourtant, la coopération entre ces divers acteurs reste souvent limitée par des logiques de cloisonnement, des rivalités institutionnelles et des divergences d'objectifs.

L'objectif de cette partie est de proposer une approche méthodologique et stratégique pour favoriser une collaboration efficace entre les entités impliquées dans les processus de gouvernance et de développement. Il s'agit de poser les bases d'une synergie constructive, de dépasser les logiques de concurrence, et de créer des mécanismes durables de coordination. Le terme « entités » désigne l'ensemble des organisations ou institutions ayant un rôle à jouer dans les processus de développement et de gouvernance. Cela inclut les entités étatiques (ministères, agences publiques), les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les institutions financières, les entreprises privées et les communautés locales. Pour que la collaboration soit effective, elle doit reposer sur des mécanismes clairs, codifiés et suivis.

Un premier mécanisme consiste à instaurer des plateformes de concertation multisectorielle. Il peut s'agir de forums périodiques, de comités de pilotage partagés ou de groupes de travail thématiques. Ces espaces permettent de construire une vision commune, d'échanger les informations, et de délibérer sur les priorités. Deuxièmement, l'élaboration de plans stratégiques conjoints favorise l'alignement des efforts. Ces plans doivent être le fruit d'une co-construction, reflétant les objectifs partagés et intégrant les contributions spécifiques de chaque entité. Troisièmement, des cadres institutionnels de coopération sont nécessaires. Il peut s'agir de conventions, de protocoles d'accord ou de chartes de partenariat. Ces textes juridiques formalisent la relation, précisent les responsabilités et offrent un socle de confiance. Enfin, la désignation de leaders neutres ou de facilitateurs peut grandement améliorer la dynamique de groupe. Ces personnes ou institutions jouent un rôle d'arbitre, de modérateur et de médiateur entre entités, en veillant au respect des équilibres et à la fluidité du dialogue.

La collaboration est un processus de travail collectif visant à atteindre un objectif commun. Elle implique un partage d'informations, une coordination des efforts et une prise de décision concertée. La collaboration entre entités constitue un levier majeur pour assurer un développement harmonieux et une gouvernance efficace. Toutefois, elle ne se décrète pas : elle se construit méthodiquement à travers des mécanismes adaptés, des outils partagés, et une culture de confiance et de transparence. Si les obstacles sont nombreux, les bénéfices d'une coopération réussie – en matière d'impact, de légitimité et de durabilité – justifient amplement les efforts consentis. L'équation des entités, dans cette perspective, devient celle de la convergence stratégique, de l'intégration fonctionnelle et de l'innovation coopérative. Favoriser

la collaboration entre les entités constitue un enjeu stratégique pour la mise en œuvre d'une gouvernance efficace et d'un développement réellement inclusif. Loin d'être une démarche improvisée, la collaboration requiert des conditions, des principes, des outils et un engagement clair des parties concernées. Elle suppose aussi de dépasser les logiques de concurrence institutionnelle, d'instaurer un dialogue transparent et de créer des mécanismes de pilotage partagés. En somme, l'« équation des entités » est d'abord une affaire de culture de gouvernance, de maturité politique et de capacité à construire du collectif dans la diversité. « La gouvernance telle que nous la connaissons actuellement, centrée sur l'État et les services publics, est attaquée de toutes parts. Elle semble décidément déphasée à l'égard de la société présente et plus encore à l'égard des défis qui nous attendent. Elle est en crise. » (P. Calame, 2003, p.37).

2.2. Les inéquations de la coopération

La coopération inter-organisationnelle, bien qu'essentielle pour la gouvernance et le développement, ne se déroule pas toujours de manière équilibrée ou équitable. Derrière l'idéal de collaboration se cachent souvent des tensions, des rapports de force, des déséquilibres structurels et des logiques d'exclusion. Ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier d'« inéquations de la coopération » — des formes d'inégalités systémiques qui entravent l'efficacité, la légitimité et la durabilité des initiatives conjointes. « Il est impératif de bien comprendre les enjeux d'un écosystème avant d'y importer des éléments extérieurs considérés comme inspirants » (E. Jourdain, 2022, p.49)

Le terme « inéquation », dans le contexte de la coopération, renvoie à une situation où les entités engagées dans un processus collaboratif ne sont pas sur un pied d'égalité, que ce soit en termes de pouvoir décisionnel, de ressources, de capacités techniques ou de reconnaissance institutionnelle. Ces inéquations peuvent être explicites (statut hiérarchique, budget) ou implicites (influence politique, accès à l'information).

Les inéquations de la coopération ne sont pas de simples accidents ou anomalies : elles sont souvent le reflet d'un ordre institutionnel, économique ou politique profondément inégal. Les ignorer ou les minimiser revient à compromettre toute ambition de gouvernance partagée et de développement équitable. Toutefois, en adoptant une posture critique, en mettant en œuvre

des mécanismes correctifs et en renforçant les capacités des entités les plus vulnérables, il est possible de rétablir un certain équilibre. C'est à cette condition que la coopération peut devenir un véritable levier de transformation systémique, plutôt qu'un outil au service des plus forts. « Les tensions ne pourront se résoudre que dans le cadre de négociations globales élargies à un ensemble de sujets pour que des accords perçus comme mutuellement bénéfiques deviennent possibles ». (P. Jacquet, 2022, p.13)

2.3. Vers une gouvernance inclusive et équitable

La gouvernance démocratique est pensée comme l'art de gouverner en articulant la gestion des affaires à différentes échelles du territoire, du local au mondial, en régulant les relations au sein de la société et en coordonnant l'intervention de multiples acteurs. Pour nous, la gouvernance démocratique non seulement peut aider à reformer les États africains mais aussi aider les sociétés à repenser leurs propres modes de gestion et à définir elles-mêmes un modèle de régulation proactif, correspondant le mieux à leurs propres défis. Cette approche de la gouvernance démocratique constitue une proposition pour refonder l'État ainsi que ses rapports avec la société en Afrique dans le contexte d'une gouvernance de développement.

> Les grandes questions de la gouvernance sont éternelles. Faire vivre ensemble, dans la paix intérieure et extérieure et la prospérité durable, des millions de femmes et d'hommes partageant un même territoire. Assurer l'équilibre entre les sociétés humaines et leur environnement. Gérer sur le long terme les ressources naturelles, rares et fragiles. Garantir l'autonomie, la liberté de pensée et d'action des personnes tout en préservant la justice sociale, la cohésion et l'intérêt commun. Offrir à chacun, pris individuellement, et à la communauté tout entière les plus grandes opportunités d'épanouissement. Permettre le développement des sciences et des techniques sans se laisser emporter par le vertige de leur puissance. Assurer à tous les conditions d'une vie digne. Reconnaître la diversité et la richesse des cultures et des traditions tout en les faisant participer à l'unité et à la cohésion de la société dans son ensemble. S'adapter aux évolutions du monde, tout en gardant son identité. (P. Calame, 2003, p.17)

L'exigence de bonne gouvernance trouve ses origines dans l'obligation démocratique faite aux gouvernants de travailler à convaincre, dans des contextes pluralistes et compétitifs, de la qualité de leurs programmes politiques, ainsi que de rendre publiquement compte de leurs actes et d'en assumer la responsabilité politique. La citoyenneté et la démocratie sont donc intimement liées. Sans le mandat octroyé par l'ensemble des citoyens à la faveur des élections,

le gouvernement n'a aucune légitimité. La citoyenneté suppose que les gouvernements et les leaders politiques élus régulièrement rendent des comptes aux citoyens. C'est le principe de la responsabilité qui est au cœur de tout système démocratique.

La gouvernance désigne l'ensemble des processus politiques, lois et institutions affectant la manière dont un pays, une institution, une société, etc., sont dirigés, administrés ou contrôlés. Une gouvernance est considérée bonne ou équitable lorsque le fonctionnement des mécanismes respecte les droits et les intérêts des parties prenantes dans un esprit démocratique.

> La gouvernance démocratique dépasse la question des institutions ou des formes de gouvernement. Elle recouvre les mécanismes de coordination sociale participant à l'action politique. L'importance cruciale de la gouvernance démocratique dans le monde a été soulignée lors du sommet du millénaire, où les dirigeants du monde ont résolu de n'épargner aucun effort pour promouvoir la démocratie ; renforcer l'État de droit ; ainsi que de respecter tous les droits humains internationalement reconnus et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement. (G. Fraser-Moloketi, 2012, p.5)

Cependant, gouvernance et démocratie ne doivent pas être confondues, et ce même si la forme idéale de gouvernance doit être démocratique dans son contenu. La gouvernance interroge en effet la légitimité au-delà des élections et de la notion de représentation. La gouvernance démocratique, elle ne désigne donc pas pour finalité institutionnelle la gouvernance mais souligne sa nature de processus d'association à la prise de décision. La gouvernance repose essentiellement sur le renforcement de la citoyenneté, de l'efficacité de l'utilisation des financements internationaux et du développement. Il ne saurait y avoir de gouvernance démocratique sans gouvernance légitime, c'est-à-dire sans gouvernance reflétant les valeurs et principes de chaque société. L'imbrication entre le pouvoir politique et les sociétés est le principe de la gouvernance démocratique. Le bureau pour le développement des politiques du PNUD rappelle que la bonne gouvernance, pour le développement humain et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement est la gouvernance démocratique. La consolidation et l'approfondissement de la démocratie exige l'organisation d'élections libres et justes qui visent à donner à tout citoyen la possibilité de participer à la prise de décisions qui affectent sa vie. Les autorités locales, régionales et nationales doivent user des capacités et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des politiques économiques et sociales effectives qui assurent la promotion du développement humain et la gestion des services publics répondant aux atteintes des citoyens. D'autre part, la gouvernance doit prendre appui sur les principes des droits de l'homme, de transparence, de l'honnêteté et de l'égalité des sexes tels qu'ils sont incarnés dans la charte des Nations Unies. La participation des citoyens à la conduite de l'action

apparaît au fond dans les sociétés modernes comme une exigence tendant à satisfaire l'idéal démocratique.

Conclusion

Le développement et la bonne gouvernance sont indissociables et doivent être pensés de manière conjointe. Pour parvenir à une équation fonctionnelle entre ces deux dimensions, il est nécessaire de mettre en place des réformes institutionnelles solides, de garantir la transparence et d'encourager une coopération inclusive. Un État prospère est celui qui parvient à allier croissance économique et gouvernance efficace au service du bien commun. Comprendre ces inéquations, c'est aller au-delà du discours idéaliste sur la collaboration pour analyser les rapports de force, les asymétries de pouvoir, et les facteurs de domination qui se jouent dans les partenariats. Cette partie met en lumière ces tensions structurelles, en identifiant leurs causes, leurs formes et leurs conséquences, tout en proposant des pistes pour les surmonter.

La coopération entre entités est souvent présentée comme une panacée pour résoudre les problèmes de gouvernance et de développement. Cependant, dans la réalité, ces processus sont rarement exempts de tensions, de déséquilibres et d'injustices. Ces déséquilibres constituent ce que nous appelons les « inéquations de la coopération ». Ces dernières apparaissent lorsque les acteurs impliqués dans une dynamique collaborative ne bénéficient ni du même pouvoir, ni des mêmes ressources, ni de la même reconnaissance institutionnelle. Ces inéquations, parfois invisibles ou normalisées, sapent la coopération en profondeur et en limitent l'efficacité. Face à la réalité de certains pays dit développés avec une absence de bonne gouvernance et vice-versa. Certains pays connaissent une croissance économique soutenue malgré des institutions fragiles, tandis que d'autres affichent des mécanismes de gouvernance solides mais peinent à atteindre un niveau de développement satisfaisant. Donc

> La priorité aujourd'hui n'est ni la poursuite du développement scientifique et technique, du moins tel que nous les connaissons aujourd'hui, ni le prolongement de l'expansion des rapports marchands. La priorité, c'est la mise en place d'un socle éthique commun sur lequel les peuples puissent s'entendre pour gérer leur interdépendance, c'est la conception, le déploiement et la mise en œuvre de nouvelles régulations susceptibles de donner une âme, un sens, des règles, une équité et un avenir au village planétaire où nous cohabiterons par nécessité. (P. Calame, 2003, pp.7-8)

Références bibliographiques

ABOUBAKAR Yenikoye Ismaël, 2007, *Comment analyser la gouvernance : Définir les indicateurs de la bonne gouvernance*, Niamey, L'Harmattan.

AKAKPO Rose –Ablavi, 2009, « Bonne gouvernance en Afrique : les ONG veillent au grain » in *Revue internationale d'analyses stratégiques et de réflexions économiques*, p.42.

BOURQIA Rahma (Dir), 2012, *Territoire, localité et globalité. Faits et effets de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

CALAME Pierre, 2003, *Essai sur l'organisation des sociétés humaines – La démocratie en miettes*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.

FRASER-MOLEKETI Géraldine, 2012, *Un guide des pratiques du PNUD en matière de gouvernance démocratique*, pp. 134.

JACQUET Pierre, 2022, « Équilibre des puissances ou gouvernance mondiale ? » *Dossier*, n°43, Paris.

JOURDAIN Edouard, 2022, *Elinor Ostrom*. *Gouvernance des biens communs*, Paris, Michalon Editeur.

KOMENAN Aka Landry, 1990, « Etat et stabilité politique chez Spinoza, in *Annales de Lettres, Arts et Sciences Humaines*, Tome XXIII, Université d'Abidjan, pp.189-2014.

LE PORS Anicet, 2002, *La citoyenneté*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».

MARTINIELLO Marcel, 2000, *La citoyenneté à l'aube du 21è s : Questions et enjeux majeurs*, Liège, Université de Liège.

N'GOMA-BINDA P., 2001, *Une démocratie libérale communautaire pour R. D. Congo et l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.

SEDJARI Ali, 2003, *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21 ème siècle*, Paris, L'Harmattan.

SCHNAPPER Dominique, 2003, *La communauté des citoyens. Sur l'idée de nation*, Paris, Gallimard.

SPINOZA Baruch, 1966, *Traité politique*, trad. Française Charles Appuhn, Paris, Flammarion.

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)

YEO Mamadou
Université de San Pedro, San Pedro, Côte d'Ivoire
Spécialité : Histoire Économique et Sociale

Résumé :

Cet article entend mettre en lumière un facteur souvent relégué au second plan dans l'analyse des échecs structurels des projets de développement agricole en Afrique subsaharienne : les malentendus d'ordre communicationnel et interprétatif entre les acteurs engagés. Pour étayer cette réflexion, l'étude s'appuie sur le cas du « Projet Soja », une initiative de modernisation agricole conduite dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire entre 1988 et 2002. En associant étroitement le concept de malentendu à celui de conflictualité, l'analyse mobilise une méthodologie fondée sur l'examen critique et croisé de sources orales et écrites, selon une approche diachronique. Au résultat, l'étude met en évidence le rôle déterminant de ces malentendus dans l'émergence de dysfonctionnements persistants, en révélant les dissonances entre les représentations et les attentes des populations locales, et les discours des porteurs du projet. Elle souligne les écarts d'interprétation portant sur des aspects clés tels que les modalités de sélection des producteurs, les conditions de remboursement du crédit agricole ou encore le statut foncier des terres défrichées. Ces divergences ont progressivement érodé la confiance entre les parties prenantes et entravé la mise en œuvre cohérente du projet, compromettant ainsi sa pérennité.

Mots-clés : Conflictualité ; Côte d'Ivoire ; Défaillance ; Malentendu ; Projet Soja.

Abstract:

This article aims to shed light on a factor often relegated to the background in the analysis of structural failures in agricultural development projects in sub-Saharan Africa: misunderstandings of a communicative and interpretative nature between the actors involved. To underpin this reflection, the study draws on the case of the "Soya Project", an agricultural modernization initiative carried out in north-west Côte d'Ivoire between 1988 and 2002. Closely associating the concept of misunderstanding with that of conflictuality, the analysis mobilizes a methodology based on the critical cross-examination of oral and written sources, following a diachronic approach. As a result, the study highlights the decisive role played by these misunderstandings in the emergence of persistent dysfunctions, by revealing the dissonance between the representations and expectations of local populations, and the discourse of the project's promoters. It highlights the differences in interpretation concerning key aspects such as producer selection procedures, agricultural credit repayment conditions and the land tenure status of cleared land. These divergences gradually eroded trust between the stakeholders and hampered the coherent implementation of the project, thus compromising its sustainability.

Keywords: Conflict; Côte d'Ivoire; Failure; Misunderstanding; Soy Project.

Introduction

Le concept de « malentendu » n'est aucunement un champ d'étude inexploré. Nombreux sont les linguistes qui ont contribué à l'analyse du concept. Pour preuve, les études les plus récentes sont celles de K. Bernstein (2016), M. Stubbe (2010) ; J. House et al. (2014) et A. Tzanne (2000). Dans le même élan, les spécialistes en littérature en ont également fait un objet d'étude. Récurrent dans les œuvres culturelles, cinématographiques et artistiques, et dans la culture populaire, le malentendu a attiré l'attention de plusieurs littéraires tels que K. Izdebska (2016), A. Camus (1995), etc. Avant d'aborder l'approche de l'étude sur le concept, il est de bon aloi de dégager la nuance entre « mésentente », « quiproquo » et « malentendu » en raison de leur proximité sémantique. Toute chose ayant le mérite de lever toute équivoque et mieux, de comprendre l'adoption desdits mots, alternativement, dans la suite du présent cheminement heuristique. À titre d'orientation, nous convoquons la pensée de D. Garand (2009, p.87) qui postule que :

> le français introduit une nuance entre le malentendu (*misunderstanding*) et la mésentente (*disagreement*), deux mots voisins dans leur étymologie. Le premier terme, avec son accord au passé (quelque chose a eu lieu sur quoi il faut revenir), renvoie à un phénomène acoustique ou interprétatif, alors que le second désigne la complication présente d'un rapport entre individus. C'est donc à ce deuxième terme qu'il faut associer plus étroitement la conflictualité.

De là, il apparaît clairement que la mésentente se rapporte à une sorte de malentendu qui générerait un conflit dans le temps présent. En ce qui concerne le quiproquo, B. Duteurtre (1999) indique qu'il est assez employé en dramaturgie (Théâtre). À ce titre, il désigne une confusion (malentendu) entre des personnages qui, par interversion sémantique, croient converger dans le même sens. Dans la présente étude, les concepts de « mésentente », « quiproquo » et « malentendu » seront utilisés à souhait et seront appréhendés comme « paroles ou actions prises dans un autre sens que celui où elles ont été dites ou faites » et pouvant susciter des conflits.

La question du rôle du « malentendu » dans l'échec ou la faillite des projets de développement agricole reste pourtant très peu étudiée en histoire. Mieux, ces « pannes de communication » sont souvent passées sous silence dans les travaux se rapportant à l'histoire des faits économiques. Pour s'en convaincre, la présente réflexion se focalise sur un projet de développement agricole connu sous l'appellation de « Projet Soja ». Développé dans le Nord-ouest de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'une opération de culture moderne du soja associé au riz et au maïs. Faut-il le rappeler, après les résultats contrastés du « Premier Projet Soja » (M. Yéo,

2021a) réalisé dans les départements de Touba et d'Odienné dès 1979, l'opération avait été mise en veilleuse en 1984 (P. Zoungrana, 1984, p.111).

Il a fallu attendre l'année 1988 pour qu'un « deuxième Projet Soja », sorte de relance à grande échelle du précédent, soit engagé par le gouvernement ivoirien. Structure désignée pour exécuter ladite opération, la Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) par le truchement de son directeur, Antoine Césaréo, et une équipe d'ingénieurs, entament dès le mois d'août 1988 une tournée de sensibilisation et de mobilisation des populations des régions concernées en vue d'obtenir leur pleine adhésion au projet. Les autorités politiques locales leur emboitent également le pas. Toutefois, ces campagnes d'explication du projet et de mobilisation des populations donnent lieu à des malentendus quant au mode de sélection des agriculteurs et des parcelles agricoles et à la gestion du crédit agricole. Ces confusions conduisent à des frictions entre acteurs du projet jusqu'à son interruption brusque en septembre 2002 suite au déclenchement de la crise militaro-politique dans le pays.

Seuls Y. S. Affou (2000), K. I. Yéo (2010) et M. Yéo (2021b) ont fait allusion, de manière parcellaire, à l'impact des malentendus dans les difficultés rencontrées par le projet. De ce constat, il nous sied de poser la question suivante : comment les méprises intervenues dès les débuts du projet entre les agents de la DCGTx et les cadres politiques locaux d'un côté, et les populations de la zone de Touba-Odienné de l'autre côté, ont influé négativement sur la marche du projet entre 1988 et 2002 ? L'objectif de cet essai vise à montrer dans quelle mesure les malentendus survenus dès les débuts du projet ont occasionné des dysfonctionnements majeurs tout au long de sa mise en œuvre.

Pour bâtir notre analyse, nous avons eu recours aux matériaux tels que les sources imprimées, les sources orales et des données bibliographiques. Les premières proviennent des centres de documentation du ministère de l'Agriculture et de l'ex DCGTx (actuel BNETD). S'agissant des données orales, elles sont le résultat d'une enquête de terrain menée à Abidjan et dans l'ancienne zone d'implantation du projet (les régions actuelles du Bafing et du Kabadougou) en 2018 et 2019. Privilégiant l'approche du concept de « malentendu » à l'aune de conflictualité et la méthode d'entretien semi-directif, les échanges ont porté sur les fondements des malentendus et leurs répercussions dans la conduite du projet. Les enquêtés sont, pour la plupart, des acteurs de premier plan, encore en vie, ayant participé à la mise en œuvre du projet. La méthode d'analyse des sources repose sur la technique classique de l'exploitation croisée des sources pour contrôler la qualité de l'information historique.

La démonstration qui suit s'évertue, d'une part, à procéder à une archéologie des malentendus entre initiateurs du projet et populations locales et d'autre part, à analyser les dissensions qui s'en suivirent et leurs conséquences sur le dynamisme du projet.

1. Les fondements des malentendus entre acteurs du projet : les campagnes de mobilisation des populations locales de 1988

La conception du Projet Soja a été relativement des plus rigoureuses étant donnée la remarquable implication de deux structures de renom que sont : la DCGTx et l'entreprise brésilienne Andrade Gutierrez. Dans ces conditions, comment justifier les « pannes de communication » et les difficultés afférentes dans l'exécution du projet à partir de 1988 ? Pour en identifier les causes, il importe d'analyser le déroulement des campagnes de mobilisation des populations locales de 1988 menées par les initiateurs du projet et les personnalités politiques locales.

1.1. Les tournées de mobilisation des populations de la zone de Touba-Odienné d'août 1988 ou le début des malentendus

De retour à Abidjan après la visite d'État de novembre 1986, le président Félix Houphouët-Boigny donne des instructions pour réaliser, selon l'expression de Michel Galy (1993, p.136), « le cadeau présidentiel » promis aux populations des départements de Touba et d'Odienné. Pour ce faire, il s'adresse à son ministre de l'Agriculture, Denis Bra Kanon, pour engager les études de faisabilité du Projet Soja dans la région.

Face aux hésitations de son ministre et refusant de faire machine-arrière, le président Houphouët-Boigny se rabat sur son « homme à tout faire » (B. N. J. Coulibaly, 2009, p.139) qui n'est nul autre que Antoine Césaréo, le directeur de la DCGTx. C'est ainsi que la relance du Projet Soja échappe au ministère de l'Agriculture au profit de la DCGTx. Le choix d'Antoine Césaréo n'est en aucun cas fortuit. En fait, depuis 1978, il est à la tête de la DCGTx qui constitue une sorte de "Primature" directement rattachée à la Présidence de la République. Il a pour rôle d'aider le président Félix Houphouët-Boigny à juguler les effets pervers de la crise économique des années 1980 en contrôlant ou en exécutant les "Grands Travaux" prévus par l'État.

Pour réaliser la promesse faite par le président de la République aux populations du Nord-ouest, le directeur de la DCGTx se propose de concevoir un projet agricole moderne et innovant. De l'avis de Ladji Sidibé[1], il est question de « transformer de très modestes paysans du Nord-ouest

[1] L. Sidibé, « Projet Soja : de nouvelles raisons d'espérer ». *Fraternité-Matin*, n°7976, du 07 mai 1991, p.14.

en de véritables fermiers de type américain ou brésilien ». En effet, il souhaite introduire dans la région une agriculture mécanisée : de la préparation des sols jusqu'à la récolte. Dans cette optique, il décide d'engager les grands moyens pour la réussite du projet. Il demande et obtient du président de la République trois concessions[2]. À partir de celles-ci, Antoine Césaréo lance l'appel d'offres pour l'achat et l'importation du matériel agricole du projet en attendant de trouver les sources de financement. Il procède, entre août 1987 et octobre 1988, à la préparation et à la finalisation de l'étude de faisabilité de la relance à grande échelle du projet[3].

Dans le courant du mois d'août 1988, Antoine Césaréo et des ingénieurs de la DCGTx organisent une tournée de mobilisation des populations des départements de Touba et d'Odienné en prélude à la relance imminente du Projet Soja[4]. L'objectif visé par cette campagne de sensibilisation est double. D'une part, il s'agit d'informer les populations sur les originalités du projet (matériel agricole moderne, sélection et formation des paysans, unité de production, etc.) et ses probables retombées (création d'emplois, amélioration des sources de revenus, autosuffisance alimentaire, réduction des disparités régionales, etc.). D'autre part, il est question de susciter l'adhésion massive des populations à travers la mise à disposition des terres et la participation des jeunes de la région aux opérations de sélection et de formation des paysans.

À Touba comme à Odienné, le discours tenu par Antoine Césaréo et ses collaborateurs reste relativement le même. Bien que n'étant plus de ce monde (décédé en 2018), les propos qu'il a tenus ont été rapportés par l'un de ses collaborateurs, témoin oculaire des faits. En face des populations du département de Touba réunies sur la place publique de la ville du même nom, Konan Kouamé lui prête les propos suivants :

> Chères populations *Mahou* [sous-groupe malinké installé dans le département de Touba], je viens de la part du président Félix Houphouët-Boigny pour vous annoncer une bonne nouvelle. Lors de son dernier passage ici [visite d'État de novembre 1986], le Président a constaté que les pays *Mahou* et *Odiennéka*, qui renferment les vaillants militants du PDCI [Parti Démocratique de Côte d'Ivoire], accusaient un retard accentué de développement. Pour mettre un terme à cette « injustice », le Président a décidé de réhabiliter les fermes semencières de la région et de relancer à grande échelle l'ancien Projet Soja. Cette fois-ci, il s'agit de créer des espaces défrichés prêts à être ensemencés sur lesquels les jeunes s'installeront pour la culture moderne du soja en assolement avec le riz, le maïs et l'igname. Ils seront formés à la gestion de matériel agricole moderne [tracteur, herse, pulvérisateur, vibroculteur, moissonneuse-batteuse, etc.]. Ils n'utiliseront plus de daba [houe] et domineront des surfaces de 14 à 18 ha et même plus en lieu

[2] Si l'on en croit Kouamé Konan, qui a participé aux préparatifs de la relance, la première concession obtenue est la mise à disposition du projet des deux fermes de la région qui sont sous la coupole de l'Office des Semences et Plants (OSP) depuis 1984. La deuxième concession obtenue est la possibilité de recruter tous les meilleurs techniciens des structures publiques. La troisième concession du président de la République est le recours à des techniciens brésiliens de même que l'importation de semences de qualité.

[3] Andrade Guitierrez, *Projet de vulgarisation de la culture de soja*. Abidjan : DCGTx, 1988, 359p.

[4] Entretien avec M. Silué Mèhin le mercredi 30 octobre 2018 à Abidjan.

> et place des 2 ha qu'ils ont l'habitude d'ensemencer. Il vous sera octroyé des intrants [semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant, etc.] au début de chaque campagne agricole. Le soja, le riz et le maïs, produits et récoltés seront mis à la disposition pour la direction du projet et une partie sera octroyée aux paysans pour leur autoconsommation. Vous verrez la physionomie de la région va changer. Il y aura du riz, du maïs et du soja en abondance dans toutes les concessions, l'argent va circuler bientôt. Les jeunes de la région ne vont plus s'adonner à l'exode rural, ils seront recrutés comme exploitants agricoles du projet. Le Président demande aux chefs coutumiers de la région de se mobiliser pour réserver un accueil chaleureux aux techniciens du projet qui viendront pour les défrichements[5].

La véracité de ce témoignage peut être sujette à caution d'autant plus qu'il s'agit d'un discours rapporté. Le rapporteur peut décider délibérément d'y inclure des contre-vérités ou dissimuler des informations capitales au gré de ses intérêts personnels. Nonobstant ces réserves, ce texte devrait conserver une certaine crédibilité eu égard au statut du rapporteur (ingénieur agronome et proche collaborateur d'Antoine Césaréo) et de l'absence d'enjeux (l'auteur n'étant plus de ce monde). De ces propos, il ressort qu'Antoine Césaréo a partagé avec les populations la volonté gouvernementale de lutter contre les disparités régionales ainsi que les objectifs, les grandes articulations et les éventuelles retombées du projet.

Cependant, il faut préciser que ce message a été délivré en français par Antoine Césaréo, un ingénieur français et accompagné par ses collaborateurs, eux-mêmes, universitaires ivoiriens, aisés et issus du sud du pays. En face, leurs interlocuteurs (les populations) sont majoritairement des analphabètes, pauvres et ressortissants des régions du Nord-ouest ivoirien. Par conséquent, ce message devrait être traduit en langues vernaculaires (*Mahou* et *Odiennéka*)[6]. L'adage italien ne dit-il pas que « *traduttore, traditore* » (traducteur, traître) ? Ce qui suggère que la traduction est par définition une distorsion du sens original, ce qui est indéniablement le cas pour les mots ou expressions considérés "intraduisibles". Finalement, la traduction du message d'Antoine Césaréo en langues *Mahou* et *Odiennéka*, compréhensibles par l'auditoire, contribue à dénaturer la substance du message. Ces interprètes de circonstance, certainement en raison de la technicité du message, crée une confusion dans l'esprit des populations.

Les populations, dans leur majorité, finissent par retenir que les techniciens de la DCGTx viendront consulter les chefs coutumiers avant de procéder à tout défrichement et qu'il ne serait pratiqué sur les parcelles du projet que des cultures vivrières (soja, riz, maïs)[7]. Elles se disent que ne seront recrutés comme exploitants du projet que des jeunes originaires ou ressortissants

[5] Entretien avec M. Konan Kouamé le mercredi 08 octobre 2018 à Abidjan.
[6] Les dialectes *Mahou* et *Odiennéka* sont des variantes de la langue Malinké.
[7] Entretien avec M. Bamba Bourama le jeudi 07 février 2019 à Gouaké (Département de Koro/Région du Bafing).

de la région[8]. Enfin, les productions de riz et de maïs leur reviendront entièrement pour autoconsommation[9].

En clair, il va sans dire que la tournée de mobilisation des populations du Nord-ouest ivoirien par le directeur de la DCGTx et son équipe est à l'origine du début des malentendus entre les acteurs du projet. Les cadres politiques de la région ne feront que renforcer, inconsciemment ou non, ces quiproquos au cours des campagnes de sensibilisation qu'ils effectuent dans le sillage de l'équipe de la DCGTx.

1.2. Les campagnes de sensibilisation des populations de la région par les cadres politiques locaux : sources de confusion

En 1988, la Côte d'Ivoire est encore sous le joug du parti unique que n'est nul autre que le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Section du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA). Cette situation de monopartisme de fait existe depuis 1959 ou du moins depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Le microcosme politique du pays est dominé, à la majorité absolue, par les cadres de ce parti politique et ce jusqu'en 1990.

Toujours en 1988, les cadres politiques du département de Touba sont entre autres : M. Vamoussa Bamba, ministre de la Construction et de l'Urbanisme, M. Mohamed Lamine Fadiga, député-maire de la ville de Touba et M. Abdoulaye Fadiga, respectivement ministre de la Marine et Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Dans celui d'Odienné, les autorités politiques en vue sont M. Lamine Diabaté, député-maire d'Odienné et M. Gaoussou Touré, homme politique et opérateur économique[10]. Dans le cadre de la relance du Projet Soja, le président Félix Houphouët-Boigny enjoint à ces personnalités politiques de procéder à des tournées de sensibilisation et de mobilisation des populations de leur région[11]. Ils se doivent de leur expliquer le bien-fondé du projet et obtenir une plus grande implication des populations locales une fois que les travaux de ladite opération auront démarré.

Selon les témoignages recueillis auprès des habitants de la zone, les campagnes de sensibilisation organisées par les cadres politiques se déroulent dans les mois d'août et septembre 1988. Qu'il s'agisse des discours tenus par les personnalités politiques à Touba comme à Odienné, le message est relativement le même : le Projet Soja est une « manne présidentielle » de Félix Houphouët-Boigny à l'endroit du Nord-ouest ivoirien (K. I. Yéo, 2010,

[8] Entretien avec M. Fofana Ibrahim le samedi 09 février 2019 à Odienné.
[9] Entretien avec Mme Bamba Nabintou le mardi 05 février 2019 à Koro (Région du Bafing).
[10] Entretien avec M. Bamba Lamine le dimanche 03 février 2019 à Odienné.
[11] Entretien avec M. Manni Zogbé le lundi 12 novembre 2018 à Abidjan.

p.66). En d'autres termes, il s'agit d'un « cadeau présidentiel » pour atténuer le retard de développement de la zone de Touba-Odienné (M. Galy, 1993, p.136). Dit de la sorte, les populations locales conçoivent le Projet Soja au même titre que les sociétés d'État précédentes. Lesquelles avaient accordé des subventions et des faveurs notables aux paysans recrutés. Conséquence, elles avaient été victimes de la mauvaise gestion des encadrants et des paysans recrutés même si, il faut l'avouer, des facteurs naturels, techniques et conjoncturels avaient également contribué à leur faillite.

Les cadres politiques étaient-ils conscients des confusions ou malentendus qu'ils entretenaient dans l'esprit des populations de la région en tenant de tels propos ? On pourrait être tenté de répondre par l'affirmative. Une pratique était courante ou admise sous le parti unique en Côte d'Ivoire à savoir : proférer des dithyrambes à l'endroit du président Félix Houphouët-Boigny pour s'attirer ses faveurs et celles des populations. Pour conforter nos propos, il convient de rappeler que le président Félix Houphouët-Boigny était apprécié et respecté des populations du Nord-ouest qui l'appelaient affectueusement *Ciboué* c'est-à-dire Source de vie[12]. Cette situation est le résultat de plusieurs actions posées par le président ivoirien en faveur des populations de la région.

En somme, il faut retenir que les campagnes de mobilisation des populations locales menées en 1988 par l'équipe de la DCGTx et les pouvoirs publics locaux sont les fondements des malentendus entre les acteurs du projet. Conséquence, il en résulte des dysfonctionnements qui constituent des handicaps au dynamisme du projet.

2. Les dysfonctionnements suscités par les malentendus de 1988 dans la conduite du projet (1989-2002)

En 1988, les campagnes de sensibilisation des populations du Nord-ouest, en prélude à la relance à grande échelle du Projet Soja, ont été jalonnées de malentendus ou de quiproquos. Ces derniers sont dus aux avatars de la traduction du message véhiculé par l'équipe de la DCGTx, de la langue française en dialecte *Mahou* ou *Malinké*, et de son altération intentionnelle par les cadres politiques de la région. Les conséquences de ces méprises se manifestent par des difficultés dans la conduite du projet. Elles sont relatives au mode de sélection des exploitants, à l'insécurité foncière, à la gestion du crédit agricole et du matériel.

[12] M. Abougnan, « À partir d'aujourd'hui à Touba : le « Cibouê » chez lui ». *Fraternité-Matin*, n°6624, du lundi 10 novembre 1986, p.1.

2.1.Les problèmes d'intégration sociale créés par le mode de sélection des exploitants du projet

La sélection des premiers candidats-paysans débute en octobre 1988 pour la campagne agricole de 1989[13]. Elle se poursuit en 1990 et 1991 conformément aux instructions de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui exige que les campagnes de recrutement soient orientées « en priorité, parmi la population rurale des départements de Touba et d'Odienné et celle des départements limitrophes »[14]. En effet, le Projet Soja est initié dans une perspective volontariste pour insuffler un nouveau dynamisme socio-économique à la zone de Touba-Odienné, considérée comme déshéritée[15]. Il se donne, par conséquent, comme partenaire privilégié le groupe ethnique *Malinké* et son sous-groupe *Mahou*.

Très vite, les populations des régions limitrophes du Nord-ouest (Duékoué, Man, Bangolo) et des autres régions du pays manifestent auprès des autorités administratives locales leur volonté d'adhérer au Projet Soja. En accord avec la BAD, le président Félix Houphouët-Boigny finit par accéder à leurs doléances (J-L. Amselle, 1991, p.54). Ainsi, à partir de 1992, les recrutements s'étendent aux ressortissants de nationalité ivoirienne des autres régions du pays. En d'autres termes, pour les campagnes 1992, 1993, 1994 et 1995, toutes les candidatures sont recevables, quelle que soit la région d'origine du candidat. Ainsi, des candidats issus d'autres ethnies ivoiriennes tels que les *Bété*, les *Attié*, les *Agni*, les *Baoulé*, les *Senoufo*, les *Abbey*, les *Wobè*, les *Abron*, les *Yacouba*, les *Attié*, les *Adjoukrou*, les *Koulango* etc. sont recrutés (G. Baum et al. 1999, p.121).

L'extension des recrutements des exploitants à tous les Ivoiriens à partir de 1992 au détriment de la sélection exclusive des ressortissants de la zone de Touba-Odienné, bénéficiaires du projet, déclenche des problèmes d'intégration sociale. Ces problèmes sont à facettes multiples. Ils touchent, d'une part, aux rapports entre les exploitants allogènes du projet et les populations autochtones de la région et d'autre part, aux exploitants eux-mêmes (entre ressortissants ou non à la région). Aussi, un climat de suspicion et de défiance est nourri à l'égard des exploitants non malinkés et des agents de la direction du projet (M. Yéo, 2021b).

En effet, les populations autochtones se plaignent du faible nombre d'exploitants de leurs villages. Ils sont surtout révoltés par le fait qu'un nombre important des leurs aient été exclus du

[13] L. Sidibé, « Projet Soja : des paysans surpris, mais pas déçus ». *Fraternité-Matin*, n°7978, du 10 mai 1991, p.11.
[14] BAD/FAD, *Projet de développement de la culture du Soja dans le Nord-Ouest (République de Côte d'Ivoire. Rapport d'évaluation*. Abidjan : COT/PAAA, 1989, p.53.
[15] DCGTx, *Projet Soja. Étude de l'impact des défrichements sur l'écosystème de la zone du Projet Soja. Rapport définitif*. Abidjan : DCGTx, 1992, p.179.

projet avant ou après leur sélection (officiellement pour insuffisance de rendement) et remplacés par des « étrangers à la région ». Et ce, avec la complicité des encadrants techniques (Y. S. Affou, 2000, p.26). C'est le cas à Koro, dans le département de Touba, où les tracteurs ont été retirés à leurs premiers destinataires pour être réattribués à un groupement de mécaniciens (employés du projet). À la vérité, ces exploitants sont les victimes de la décision extrême des bailleurs de fonds[16] de leur retirer leur matériel agricole pour surendettement.

Mieux, selon l'entendement des populations autochtones, les personnes chargées de la sensibilisation (équipe de la DCGTx et cadres de la région) leur auraient annoncé que le projet ne recruterait que les jeunes originaires des villages riverains ou ceux des villages « propriétaires des terroirs aménagés »[17]. Pourtant, à leur plus grand étonnement, les populations autochtones constatent, non sans amertume, que les allochtones (en majorité *Yacouba, Guéré, Toura, Koyaka, Senoufo, Maninka*) constituent la majeure partie des exploitants. Il semble que les modalités de recrutement mises en place par les responsables du projet ont « effrayé » plusieurs jeunes. Toute chose expliquant le faible nombre des ressortissants des villages riverains sur les modules proches de leurs villages (M. Yéo, 2010, p.157). Le test de recrutement subi par ces jeunes avait été perçu par ces derniers comme une sorte d'interrogatoire dont ils redoutaient l'issue. D'où leur manque de promptitude à répondre à l'invitation qui leur était faite.

Enfin, la conviction d'injustice les pousse à faire des procès d'intention aux encadrants. Selon les populations autochtones, les encadrants provoqueraient la faillite des quelques exploitants originaires des villages riverains en leur attribuant des parcelles peu productives afin de pouvoir justifier leur remplacement par des personnes de leurs ethnies *Wê* ou *Akan* (J-L. Amselle, 1991, p.29). Si les données ne permettent pas de répondre convenablement à cette assertion, il convient de signifier qu'il est plausible que les agents de la direction du projet ne soient pas sans reproche. D'autant que l'ouverture des recrutements des exploitants du Projet Soja à tous les Ivoiriens sans distinction d'origine a été une aubaine pour ceux-ci et des hommes politiques de « caser leurs frères déscolarisés ou au chômage »[18]. Subséquemment, plusieurs exploitants recrutés sont dépourvus d'ambition d'agriculteur. Ils considèrent les activités du projet comme

[16] Ce sont environ 110 chaînes motorisées qui ont été retirées aux paysans pour insuffisances graves dans le remboursement des crédits d'équipement en 1997.
[17] Construtora Andrade Guitierrez/DCGTx, *Projet de développement de la culture du Soja en Côte d'Ivoire*. Abidjan : Présidence de la République/DCGTx, 1988, p.84.
[18] Entretien avec M. Manni Zogbé le lundi 12 novembre 2018 à Abidjan.

une occupation temporaire leur permettant de "gagner de l'argent" afin de pouvoir aller mener, par la suite, d'autres activités de leur rêve dans le secteur tertiaire.

Ainsi, la sélection sans exclusive des exploitants à partir de 1992 au détriment des ressortissants de la zone de Touba-Odienné, bénéficiaires du projet, ne s'est pas réalisée sans créer des problèmes de cohabitation entre les acteurs du projet. À l'instar du mode de sélection des exploitants du Projet Soja, les malentendus ont été à la base des difficultés rencontrées dans la gestion du crédit agricole et du matériel.

2.2. Les difficultés rencontrées dans la gestion du crédit agricole et du matériel

À partir de 1989, le projet initie un système de crédit agricole moderne en milieu paysan. Ce système moderne de crédit agricole comprend plusieurs types de crédit qui sont : le crédit d'équipement, le crédit de campagne, le crédit de soudure et les avances en espèces[19]. Chaque unité de production et chaque coopérative de base exprime ses besoins et les achemine au Service Crédit de la direction du projet. Ce dernier, en collaboration avec le comité technique des paysans chargés du crédit et du recouvrement, établit la liste des paysans éligibles aux crédits. Une fois obtenus, les coopératives versent à leurs membres les crédits en nature ou en espèces (K. I. Yéo, 2010, p.37).

Toutefois, la gestion du crédit agricole a été confrontée à un problème de recouvrement. À l'origine de cette difficulté, figure en pole position le refus de remboursement du crédit d'équipements par les paysans du projet. La plupart des exploitants considèrent les équipements reçus comme gracieusement offerts par le président Félix Houphouët-Boigny. Sous ce prisme, ils justifient mal alors le remboursement du crédit d'équipement exigé par le projet. De 1989 à 2001, les crédits accordés sont estimés à 12 563 552 833 F CFA. Cependant, 8 982 940 276 F CFA ont été remboursés donnant un taux de recouvrement de 71,50 % (A. A. Hauhouot, 2002, p.254). Les impayés s'élèvent donc à 3 580 612 557 F CFA[20].

On en déduit que ce taux de recouvrement ne permet pas de stabiliser le niveau du fonds de roulement destiné à l'achat des intrants, d'envisager le renouvellement du matériel agricole et donc de garantir la pérennité du système de production intensif sur lequel repose le projet. L'insécurité foncière est également une des conséquences des malentendus intervenus lors des campagnes de sensibilisation et de mobilisation des populations locales de 1988.

[19] DCGTx, *Projet Soja. Bilan et perspectives*. Abidjan : RCI. Premier Ministre/DCGTx, 1996, p.27.
[20] BNETD, *Rapport de mission de l'état des lieux du Projet Soja*. Abidjan : BNETD, 2010, 213p.

2.3. L'insécurité foncière dans la zone du Projet Soja

L'introduction des cultures pérennes (anacardiers et manguiers), sans préparation patiente des mentalités des populations autochtones, entraine l'insécurité foncière dans la zone du projet.

Faut-il le rappeler, ces arbres fruitiers ne faisaient pas partie des objectifs initiaux annoncés par les responsables du projet. En effet, les populations des villages des départements de Touba et Odienné refusent toute plantation de cultures pérennes au profit des exploitants installés sur les sites de production (M. Yéo, 2021, p.167). Pour cette raison, dans certains villages, les populations autochtones ont déterré les plants d'anacardiers initiés par la Direction du Projet Soja et devant servir de cultures de diversification (Y. S. Affou, 2000, p.26). Bien que celles-ci reconnaissent être de la même nationalité (ivoirienne) que les exploitants agricoles installés par le projet, elles estiment que ces personnes ne sont pas des autochtones de « leur région ». Sur cette base, elles ne peuvent exploiter des plantes pérennes, au risque d'entrainer une occupation définitive, par les allochtones, d'une terre qui n'est pas la leur.

Par ailleurs, à en croire les populations locales, les modules défrichés par le projet et exploités par les agriculteurs installés, doivent revenir aux seuls ressortissants de la région du Nord-ouest, comme cela leur aurait été promis lors des réunions de sensibilisation qui ont précédé la mise en place du projet (G. Baum et al. 1999, p.121). Toute idée de délimitation de terres villageoises a été *a priori* refusée par plusieurs villages (en particulier à Touba), car cette entreprise est considérée comme un moyen de procéder à une nouvelle expropriation après celle opérée au profit du projet. Elle est aussi considérée comme un moyen de consolider le pouvoir économique des « étrangers à la région » ou les allogènes installés sur les terres villageoises.

Mais au-delà de cette raison objective, il n'est pas médiocre d'intérêt de souligner que plusieurs autres raisons subjectives fondent l'attitude négative des populations autochtones à l'égard du Projet Soja et du principe de la sécurisation foncière des exploitants. En réalité, le décès du président Félix Houphouët-Boigny en 1993 et la promotion du concept belligène de l'ivoirité par le président Henri Konan Bédié à partir de 1994 sont des évènements ayant amplifiés les problèmes fonciers dans la région. À cela, se greffent les problèmes liés à l'autoconsommation, à l'endettement des exploitants agricoles et à la sélection des exploitants autochtones. Il faut prendre en compte aussi les problèmes issus des défrichements des parcelles et l'absence de compensations sociales pour les villages riverains au projet (M. Yéo, 2021b).

Quoi qu'il en soit, les populations riveraines du projet souhaitent que les allochtones s'en tiennent strictement à leur statut d'exploitants du projet et n'accèdent pas à la propriété des

parcelles qu'ils cultivent. Pourtant, les agriculteurs installés par le projet souhaitent accéder à la propriété foncière des terres qu'ils exploitent. Cette situation décourage nombre d'exploitants du projet non originaires de la région qui, au-delà de l'arrêt de la culture des arbres fruitiers, réduisent leurs surfaces de culture pour s'adonner à d'autres activités. Cette situation perdure ainsi jusqu'à l'interruption brusque du projet par la crise militaro-politique de septembre 2002.

Conclusion

Appréhendée dans cet essai comme « paroles ou actions prises dans un autre sens que celui où elles ont été dites ou faites », la notion de « malentendu » ne saurait échappée à l'analyse de l'historien. Il a été question ici d'avoir une meilleure compréhension du concept de « malentendu », grâce à l'identification de ses causes, manifestations et conséquences dans la conduite du projet soja. L'étude a montré dans quelle mesure les malentendus survenus dès les débuts du Projet Soja ont suscité des dysfonctionnements majeurs tout au long de son exécution.

Il appert que les tournées de sensibilisation et de mobilisation des populations locales effectuées par l'équipe de la DCGTx et les personnalités politiques de la région en 1988 ont été marquées par des malentendus. Ceux-ci sont liés à un défaut d'interprétation du message délivré par la DCGTx du français en dialectes *Mahou* et *Odiennéka* et aux déformations intentionnelles des autorités politiques locales. Ces confusions suscitent des déconvenues majeures qui impactent la mise en œuvre du projet. Les difficultés rencontrées sont relatives au mode de sélection des exploitants, à l'insécurité foncière, à la gestion du crédit agricole et du matériel. Elles perdurent jusqu'à l'interruption brusque du projet en septembre 2002, malgré les tentatives de médiation, entre les exploitants agricoles et les responsables du projet ont été entreprises et qui se sont avérées infructueuses, du fait des clichés stéréotypés entre les deux parties.

Références bibliographiques

AFFOU Yapi Simplice, 2000, *Étude socio-économique et foncière dans les zones du Projet Soja (Odienné et Touba)*, Abidjan, BNETD/Plan Foncier Rural,.

AMSELLE Jean-Loup, FREUD Claude, BULTEAU Paul et al. 1991, *Évaluation du programme soja*, Abidjan, MINAGRA/DCGTx, 1991.

BAUM Gartner et al. 1999, *Étude socio-économique sur la viabilité des réalisations du Projet Soja. Rapport final,* Abidjan, Dg Agro Progress International/BAD.

BERNSTEIN Katherine, 2016, « "Misunderstanding" and (mis)interpretation as strategic tools in intercultural interactions between preschool children », *Applied Linguistics Review*, vol. 7, n°4, pp.471-493.

CAMUS Albert, 1995, *Le Malentendu,* Paris : Gallimard.

COULIBALY Bangassaro Nguessé Joachim, 2009, *Le mal ivoirien. Cas symptomatique du mal africain*. 2e éd. Paris : Harmattan.

DUTEURTRE Benoît, 1999, *Les Malentendus*, Paris : Gallimard.

GALY Michel, 1993, « Les avatars de la DCGTx : agence technique ou gouvernement bis ? », *Politique africaine*, n°52, décembre 1993, p.136.

GARAND Dominique, 2009, « Figures et usages du malentendu », *Protée*, vol. 37, n°1, pp.87-101.

IZDEBSKA Katarzyna, 2016, *Communication and miscommunication in Brian Friel's dramatic visions of human relationships*, These of literature, University of Cambridge.

HAUHOUOT Asseypo Antoine, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*. Abidjan, EDUCI.

HOUSE Julianne, KASPER Gabriele, STEVEN Ross, 2014, *Misunderstanding in Social Life: Discourse Approches to Problematic Talk*, 1ère éd., Londres, Routledge.

STUBBE Maria, 2010, *« Etait-ce mon malentendu ? » Gérer les problèmes de communication et les conversations problématiques au travail*, Thèse de doctorat/PhD, Université Victoria, Wellington.

TZANNE Angliki, 2000, *Talking at Cross-purposes: The Dynamics of Miscommunication*. 1er éd., London, John Benjamins Publishing.

YEO Kadokan Inza, 2010, *Système de mécanisation agricole dans le Projet Soja : Bilan-diagnostic et définition des actions à mener dans le cadre de la relance du projet*. Mémoire de fin d'études professionnelles, BNETD/INPHB.

YEO Mamadou, 2021a, « La culture du soja en Côte d'Ivoire : des premiers essais d'introduction au premier Projet Soja (1968-1979) », *Regards croisés Afrique-Europe*, n°1, 2021, pp.73-98. https://ubp.uni-bamberg.de/rcae/index.php/rcae/article/download/16/18/58

YEO Mamadou, 2021b, *Le Projet Soja et le développement du Nord-ouest de la Côte d'Ivoire (1979-2002)*. Thèse unique de doctorat d'histoire économique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny, 2021.

ZOUGRANA Placide, 1984, *Les relations entre cultures de rapport et cultures vivrières dans les zones de savane en Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat de 3è cycle, Économie Rurale, Université de Montpellier I.

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?

AYENAGBO Kossi

Université de Kara, Laboratoire de Recherche en Sciences Économiques et de Gestion (LaRSEG), Kara, Togo

Discipline de l'article : Sciences Économiques, spécialité : Économie internationale

Résumé : Cet article analyse l'effet interactif de l'ouverture commerciale et de la qualité des institutions sur la croissance économique dans la zone de l'Union Économique et Ouest Africaine. La qualité de la gouvernance est reconnue dans la littérature comme étant un facteur indispensable pour garantir des investissements nationaux comme étrangers. L'étude porte sur un échantillon de huit pays de cette zone de la période 2005 á 2019. L'estimateur LSDVC est utilisé comme approche méthodologique pour obtenir les résultats. Les résultats montrent que le faible niveau des indicateurs de la corruption, de la stabilité politique et de l'état de droit affecte négativement la croissance économique. L'interaction entre l'ouverture commerciale et les indicateurs de la gouvernance aboutissent à un effet positif sur la croissance économique. Ce résultat implique que l'ouverture commerciale a un meilleur effet sur la croissance économique en présence des indicateurs de gouvernance de haute qualité. Le contrôle de la corruption et la stabilité socio-politique contribuent à réduire les contraintes pouvant affecter la structure et la conjoncture économique de ces pays. Il est donc évident qu'une bonne politique de gouvernance est indispensable à la croissance économique des pays de cette zone.

Mots clés : Ouverture commerciale, Gouvernance, Croissance économique, LSDVC, UEMOA

Abstract: This article analyzes the interactive effect of trade openness and institutional quality on economic growth in the West African Economic Union zone. The quality of governance is recognized in the literature as an indispensable factor for securing domestic and foreign investment. The study is based on a sample of eight countries in this zone, for the period 2005 to 2019. The LSDVC estimator is used as the methodological approach to obtain the results. The results show that the low level of indicators of corruption, political stability and the rule of law has a negative impact on economic growth. The interaction between trade openness and governance indicators results in a positive effect on economic growth. This result implies that trade openness has a better effect on economic growth in the presence of high quality

governance indicators. Corruption control and socio-political stability help to reduce the constraints that can affect the structure and economic situation of these countries. It is therefore clear that a good governance policy is essential to economic growth in the countries of this zone.
Key words: Trade openness, Governance, Economic growth, LSDVC, WAEMU.

INTRODUCTION

Actuellement, la plupart des pays ont fait des progrès pour améliorer leur niveau de croissance économique. Ainsi, Upreti (2015) et Anyanwu (2014) se sont intéressés aux facteurs pouvant expliquer le niveau de croissance économique principalement en Afrique Subsaharienne (ASS). Parmi les facteurs, Tahir et Azid (2015) ont montré que l'ouverture commerciale est l'un des facteurs efficaces pour stimuler la croissance à long terme. Cependant, (Sarkar, 2005) critique également l'effet positif de l'ouverture commerciale sur la croissance économique et font valoir que les pays en développement étaient devenus une zone de dumping pour les marchandises des pays développés en raison de l'ouverture commerciale.

(Dollar et Kraay, 2003), montrent dans leurs travaux que l'effet négatif de l'ouverture commerciale sur la croissance économique peut être attribué à la qualité de la gouvernance. Ainsi, la qualité des institutions est la clé du succès de toute réforme économique dans les pays en développement. Une étude menée dans les pays d'Afrique du Nord par Addison et Baliamoune-Lutz (2006) montre que la qualité des institutions affecte l'effet des réformes commerciales sur la croissance économique. Une bonne qualité institutionnelle garantit que les droits de propriété sont essentiels à la croissance à long terme (Hall et Jones, 1999 ; Acemoglu et al., 2001). La plupart des études aboutissent au fait que l'importance des institutions ont indiqué qu'une bonne gouvernance facilite le commerce, réduit les coûts des transactions et favorise la confiance.

Si récemment des travaux se sont encore penchés d'une part sur la nature de la relation entre l'ouverture commerciale et la croissance économique (Musila et Yihevis, 2015 ; Zahonogo, 2016 ; Mangir et al., 2017) à cause des conclusions controversées et d'autre part sur la nature de la relation entre la qualité de la gouvernance et la croissance économique, (Akinlo 2016), ces études n'ont pas tenu compte des interactions des indicateurs de gouvernance et de l'ouverture commerciale sur la croissance économique et se sont juste focalisées sur l'effet individuel de l'ouverture commerciale et des institutions sur la croissance économique. Cependant, peu de recherches ont examiné le rôle de la gouvernance dans la relation entre l'ouverture

commerciale et la croissance économique en Afrique subsaharienne (Matthew et Adegboye, 2014).

Dans le contexte où la nature des relations bilatérales et multilatérales ainsi que l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) sont liées de nos jours à la qualité de la gouvernance des pays notamment la stabilité politique, le niveau de corruption et la qualité bureaucratique, le manque de preuves suffisantes sur le rôle complémentaire de l'ouverture commerciale et de la qualité de la gouvernance sur la croissance économique dans l'UEMOA motive ce travail. Cet article s'intéresse particulièrement au rôle de la gouvernance dans l'amélioration de l'effet de l'ouverture commerciale sur la croissance économique. Les résultats de cette étude devraient aider les décideurs politiques à prendre des décisions économiques fiables et efficaces dans la région de l'UEMOA.

Cette recherche est consacrée aux pays de la zone de l'UEMOA car d'une part ces pays ont les caractéristiques communes en matière de politique d'ouverture commerciale et enregistrent pratiquement les mêmes scores des indicateurs de la gouvernance. D'autre part, la plupart des pays de la zone subissent des crises socio-politiques et connaissent des niveaux de corruption élevés qui peut affecter les politiques commerciales ainsi que le niveau de croissance économique (Sawzan Rose Akrman, 2003,). Il serait donc pertinent d'analyser l'implication de la gouvernance dans cette relation afin de faire des recommandations pour aider à la prise de décisions. Cette étude est une contribution à la revue empirique surtout pour les pays de la zone UEMOA car elle est l'un des travaux qui a analysé le rôle empirique de la gouvernance dans l'amélioration de l'effet de l'ouverture commerciale sur la croissance économique par habitant. Cet article est organisé en quatre sections. La première section présente le cadre théorique et la seconde la méthodologie. La troisième section présente les résultats et les discussions. Enfin la dernière section est consacrée à la conclusion et à l'implication des politiques.

DÉVELOPPEMENT

1. Cadre théorique

1.1.Posture épistémologique

Une littérature croissante a étudié les relations entre l'ouverture commerciale et la croissance économique. Sur le plan théorique, la théorie de Richardo postule que la libéralisation des échanges augmente la croissance économique grâce à un avantage comparatif et à des gains d'efficacité. En revanche, à l'instar de l'hypothèse de Prebisch-Singer, (David Harvey et al.,2010) affirment que l'ouverture entraîne des pertes dans les pays moins développés à long terme. L'auteur attribue ce phénomène à la diminution des termes de l'échange, car la majeure partie de ce que ces pays exportent sont des produits primaires dont le revenu est inélastique.

Krueger (1978) et Bhagwati (1978) affirment que la libéralisation des échanges renforce la concentration dans les secteurs présentant des économies d'échelle et améliore l'efficacité et la productivité dans le futur.

En termes de gain, il est prouvé que les pays en développement ont beaucoup à gagner du commerce extérieur tout comme les pays technologiquement développés. Edwards (1993) affirme que le coût d'imitation de l'innovation dans les pays pauvres est inférieur au coût d'imitation dans les économies développées. Le gain d'un pays grâce au commerce extérieur dépend également de la simplicité avec laquelle les technologies étrangères sont apprises et déployées dans l'économie locale (Grossman et Helpman, 1991). Cependant, les économies pauvres et moins développées croissent plus rapidement que les économies développées, et la tendance à la convergence est élevée. La structure du commerce en termes de biens, en ce qui concerne son effet sur la croissance, est également importante (Haussmann et al., 2007).

Cependant, les théories traditionnelles de la croissance économique n'ont pas apporté de réponses satisfaisantes à assurer la durabilité du niveau de croissance économique à long terme. D'autres facteurs indirects tels que les institutions sont nécessaires pour les pays en développement pour corriger l'écart de croissance observé entre les pays en développement et les pays développés (North, 2005). North adopte une définition très large des institutions : « Les institutions sont les contraintes humaines qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales. Elles consistent à la fois en des contraintes informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduite) et de règles formelles (constitutions, lois, droits de propriété) » (North, 1991). Ce chercheur considère que les échanges marchands se développent si les coûts de transaction sont limités et si l'incertitude est réduite. Cette situation démontre que le respect des lois en vigueur est indispensable pour le gain à l'échange.

1.2. Revue empirique

En ce qui concerne la nature de la relation entre ouverture commerciale et croissance économique, les études ont abouti à des résultats contradictoires. Certains travaux ont soutenu la thèse selon laquelle la libéralisation du commerce a un effet positif sur la croissance économique (Tahir et Azid, 2015 ; Keho, 2017 et Asamoah et al. 2019). Ainsi Mohamed (2023) a montré également que l'ouverture commerciale a un effet positif sur la croissance économique dans leur étude menée sur les pays en Afrique du Nord en utilisant la méthode des moments généralisés (GMM). En revanche, Hussein et al., (2023) ont établi que le commerce international affecte négativement le niveau de croissance. Cependant, Kumari et al, (2023) dans leur étude ont montré qu'il n'existe pas de relation significative entre l'ouverture

commerciale et la croissance économique en Inde à long terme. De même Ulaşan (2015) et Manwa et al. (2019) n'ont pu établir aucun argument en faveur de l'hypothèse de la croissance induite par les échanges. Par ailleurs, Fenira (2015) a trouvé que la relation entre l'ouverture commerciale et la croissance économique n'est pas forte. Il conclue également que les pays ayant un PIB plus faible bénéficient mieux du commerce international que les pays ayant un PIB plus élevé.

Pour ce qui concerne l'effet de la gouvernance sur la croissance économique, Mahran (2023) dans son étude portant sur 116 pays en 2017 a montré que la qualité de la gouvernance a un effet positif et significatif sur la croissance économique. Ainsi, une littérature croissante a prouvé l'effet positif des institutions sur la croissance économique à long terme (Bourhaba et Mhenna, 2023). Le poids de la réglementation, les impôts, le niveau de corruption, les services d'infrastructure, la réglementation du marché du travail et la finance sont les liens par lesquels la protection des droits de propriété affecterait les coûts. La qualité des institutions influence les risques via la prévisibilité des politiques, les droits de propriété et l'exécution des contrats. Elle élimine également les obstacles à la concurrence en réglementant le démarrage et la faillite, le droit de la concurrence et l'entrée sur les marchés financiers et des infrastructures (Ahmed, 2012).

Les institutions jouent un rôle dans le développement de deux manières. D'une part, en influençant les motivations des principaux agents d'une économie, et d'autre part, en influençant les investissements et l'organisation de la production. Egalement, Acemoglu et Johnson (2005) ont montré que les droits de propriété ont un effet positif sur la croissance à long terme. Les économies dont le PIB par habitant est substantiellement élevé sont celles qui possèdent davantage de fortifications contre l'expropriation par des dirigeants influents. En outre, les pays dotés d'un meilleur cadre institutionnel ont tendance à avoir une productivité totale des facteurs et des investissements plus élevés.

Des études ont également examiné l'effet du commerce et des institutions sur la croissance par habitant. Ces études concluent que des institutions économiques faibles entraînent des taux de croissance plus faibles dans l'économie, des niveaux de production réduits et une performance réduite du commerce (Bonnal et Yaya 2015 ; Coulibaly, 2023). Les résultats de l'étude de Dollar et Kraay (2003) sur les effets partiels du commerce et la qualité des institutions sur le taux de croissance économique, montrent que les économies avec de bonnes institutions font plus de commerce et croissent plus rapidement.

De nombreuses économies connaissent une croissance plus élevée et un changement institutionnel plus précoce si elles sont ouvertes au commerce. De Groot et al. (2004) affirment

que le cadre institutionnel est un facteur essentiel pour illustrer l'importance des coûts de transaction. Les règles formelles qui régissent les interactions dans l'économie sont essentielles pour déterminer le flou et l'opportunisme dans les échanges sur le marché. En outre, un faible niveau de gouvernance augmente le coût de transaction lors de l'échange. Ils affirment que la qualité des institutions sur le commerce et l'investissement privés est cruciale dans les échanges extérieurs et les transactions nationales.

En étudiant l'effet conjoint de l'ouverture commerciale et de la qualité institutionnelle sur le taux de croissance économique, à long terme, Ahmed (2012) a trouvé un effet significatif et positif de l'ouverture commerciale et de la qualité institutionnelle sur la croissance économique. Pour ce chercheur, ces effets sont plus élevés pour les pays en développement car d'après son résultat, ni l'ouverture commerciale ni les institutions n'ont d'effets significatifs pour les pays développés. Ces conclusions quant à l'absence d'unanimité dans ces études incitent les auteurs à étudier la situation dans les pays de l'UEMOA en ce qui concerne le débat commerce-gouvernance-croissance pour une récente période affectée par des crises mondiales et pour laquelle une nouvelle approche empirique est utilisée contrairement aux autres études.

2. Méthodologie

2.1.Modèle d'analyse

L'objectif de cette étude est d'analyser le rôle de la gouvernance sur l'effet de l'ouverture commerciale sur la croissance économique. L'utilisation d'une spécification de régression linéaire de la croissance (équation 1) a permis de commencer ce travail et le modèle a été élargi pour inclure les termes d'interaction entre le taux d'ouverture commerciale et les indicateurs de la gouvernance (équation 2).

$$TCroiss_{it} = \alpha_i + \alpha_1 TCroiss_{it-1} + \alpha_2 TOC_{it} + \alpha_3 Gouv_{it} + \alpha_4 TInv_{it}$$

$$+ \alpha_5 DepGouv_{it} + \alpha_6 PopAct_{it} + \varepsilon_{it} \qquad (1)$$

Où *i = indice pays* et *t = indice temporel*. ***TCroiss*** représente le taux de croissance du PIB par habitant. ***TOC*** représente le taux d'ouverture commercial. ***PopAct*** représente la population active utilisée comme indicateur de mesure du capital humain. ***DepGouv*** représente les dépenses de gouvernement en consommation finale. ***TInv*** représente le taux d'investissement utilisé comme indicateur du capital physique. ***Gouv*** représente le vecteur de la qualité de la gouvernance mesuré par les indicateurs de corruption, de la stabilité politique et de l'état de droit. Nous insistons sur ces indicateurs car les pays en ASS en général et ceux de l'UEMOA en particulier sont sujets à de fortes tensions liés aux inégalités sociales, aux tensions socio-politiques et à de forte corruption.

L'équation (2) permet de prendre en compte l'interaction entre l'ouverture commerciale et les indicateurs de gouvernance dans l'équation (1). Ceci permet de savoir si l'effet de l'ouverture commerciale sur le taux de croissance économique est conditionné par la qualité de la gouvernance. La nature des termes interactifs fournira des preuves si la qualité de la gouvernance influence l'effet de l'ouverture commerciale sur la croissance économique. L'équation (2) se présente comme suit :

$$TCroiss_{it} = \alpha_i + \alpha_1 TCroiss_{it-1} + \alpha_2 TOC_{it} + \alpha_3 TInv_{it} + \alpha_4 DepGouv_{it}$$

$$+ \alpha_5 PopAct_{it} + \alpha_6 Gouv{*}TOC_{it} + \varepsilon_{it} \quad (2)$$

Où ***(Gouv*TOC)*** est l'interaction entre les indicateurs de la gouvernance et le taux d'ouverture commerciale.

À travers ce modèle, le travail ci-dessus récapitule le signe attendu des variables sur le taux de croissance du PIB par habitant

Tableau 1 : Signe attendu des variables sur le taux de croissance du PIB par habitant

Variables	**Désignation**	**Signes attendus**
Taux d'ouverture commerciale	TOC	+
Taux d'investissement	TInv	+
Dépenses de gouvernement en consommation finale	DepGouv	+
Population active	PopAct	+
Gouvernance	Gouv	+/-
Interaction Gouvernance et Taux d'ouverture commerciale	Gouv*TOC	+/-

Source : Auteur (2023), à partir des données de la Banque Mondiale

2.2.Technique d'estimation

Les deux équations de régression présentent deux défis majeurs pour l'estimation. D'une part, le premier défi concerne la présence d'effets non observés spécifiques à la période et au pays. Habituellement, les effets temporels sont pris en compte par l'inclusion de variables nominales spécifiques à la période. Cependant, les méthodes conventionnelles de traitement des effets spécifiques au pays ne sont pas appropriées étant donné la nature dynamique de la régression. D'autre part, le deuxième défi est lié au problème d'endogénéité que peut présenter le modèle. Il s'agit de la situation dans laquelle certaines des variables explicatives sont conjointement endogènes avec la croissance économique. Par conséquent, les biais qui surviennent en cas de causalité simultanée ou inverse doivent être contrôlés.

La méthode généralisée des moments (GMM) introduite par Holtz-Eakin et al. (1988), Arellano et Bond (1998) et Arellano et Bover (1995) est la méthode économétrique souvent utilisée pour contrôler les effets spécifiques aux pays et l'endogénéité conjointe. Cette méthode est particulièrement développée pour les modèles dynamiques de données de panel. Les estimateurs de la méthode généralisée des moments (GMM) sont basés sur les éléments suivants : premièrement, l'utilisation d'instruments pour contrôler les effets non observés ou différencier les régressions et deuxièmement, l'utilisation de variables dépendantes retardées en tant qu'instruments et d'observations précédentes de variables explicatives.

Cependant, dans ce papier, une approche par l'estimateur des moindres carrés des variables muettes-corrigé (LSDVC) sur les données de panel est utilisée pour traiter les problèmes de biais liés à la présence des variables endogènes. Cette méthode est une technique d'estimation appropriée pour les données de panel dynamique de petites dimensions où la méthode des variables instrumentales ou du GMM ne peut pas être appliquée efficacement. Okeke et Okeke (2016), en se référant à l'étude de Bruno (2005), ont montré l'efficacité de l'estimateur LSDVC dans les conditions où le nombre d'observations (N) et la taille de l'échantillon (T) sont petits ou encore dans les situations où $T \geq N$ pour les données de panel (Bun et Kiviet, 2003). L'inclusion des valeurs décalées permet de contrôler des variables potentiellement importantes omises dans le modèle.

2.3. Sources de données

L'ensemble des données sont tirées principalement de la base de données de la Banque Mondiale (WDI, 2022). L'échantillon porte sur les pays de l'UEMOA[1] pour lesquels les données de panel sont utilisées sur la période de 2005 à 2019.

2.4.Statistiques descriptives des variables

Les statistiques descriptives montrent que la croissance moyenne du PIB par habitant des pays de la zone UEMOA est de 1,80% avec une variabilité d'un pays à un autre de 2,46%. Le degré d'ouverture commercial varie de 14,89% du PIB d'un pays à un autre avec une moyenne de 57,34% du PIB. En ce qui concerne les indicateurs de gouvernance les statistiques révèlent de faibles scores des indicateurs pour la zone. Sur une échelle de -2,5 pour de faibles scores de gouvernance et de 2,5 pour des scores de qualité de gouvernance, la moyenne pour les pays de

[1] *Bénin, Burkina-Faso, Cote d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.*

l'UEMOA est estimée à -0,6 respectivement pour la corruption, la stabilité politique et l'état de droit indiquant alors une faible qualité de la gouvernance dans ces pays.

Tableau 2 : Statistiques descriptives des variables

Variable	Observation	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
CrPIB	120	1,79551	2,456847	-7,314005	8,499803
TOC	120	57,34601	14,89009	33,77972	112,761
TInv	120	19,95061	5,571152	5,885067	32,60701
DepGouv	120	13,09264	3,370657	4,157404	20,24348
PopAct	120	4770449	2499188	438550	9735200
Corruption	120	-0,6881356	0,3755476	-1,581135	0,0588305
StabPol	120	-0,6105575	0,6592551	-2,259529	0,5478926
Etat de droit	120	-0,86174 61	0,3587149	-1,791292	-0,1153197

Source : Auteur (2023), à partir des données de la Banque Mondiale

3. Résultats et discussions

3.1. Résultats

Le tableau 2 montre les résultats de l'estimation de l'effet de l'ouverture commerciale et de la gouvernance sur la croissance économique. L'analyse des résultats montre que les coefficients de la variable dépendante retardée sont négatifs et statistiquement significatifs dans les modèles. Le coefficient négatif de la croissance du PIB par habitant retardée implique que l'hypothèse de convergence conditionnelle est valide pour l'échantillon étudié. En ce qui concerne l'effet du taux d'ouverture commerciale sur la croissance économique, les résultats montrent que le coefficient associé au TOC est significatif et contribue à l'augmentation du niveau de croissance économique d'environ 1,2%.La croissance économique est positivement influencée par le taux d'investissement. Le coefficient du taux d'investissement est significatif à 1% et contribue à une augmentation de la croissance économique de 1,5%. Cependant, les résultats montrent que le coefficient associé aux dépenses du gouvernement est négatif et contribue à la réduction de la

croissance économique d'environ 0,4%. Concernant le rôle du capital humain mesuré par la population active, le coefficient associé à la variable est significatif et contribue à l'augmentation de la croissance économique d'environ 0,5%.

En ce qui concerne l'effet de la gouvernance et de l'ouverture commerciale sur la croissance économique des pays de l'UEMOA (Tableau3), les résultats montrent que les coefficients associés aux indicateurs de la gouvernance sont significatifs et négatifs.

Le résultat de l'estimation de l'effet de la gouvernance et de l'ouverture commerciale sur la croissance économique dans cette zone de l'UEMOA est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Résultat de l'estimation de l'effet de la gouvernance et de l'ouverture commerciale sur la croissance économique dans l'UEMOA

Variables	**Estimateur des moindres carrés corrigés des variables muettes (LSDVC)**		
L.CrPIB	-0,919***	-0,913***	-0,918***
	(0,000173)	(0,00109)	(0,00183)
TOC	1,1913***	1,139***	1,152***
	(0,116)	(0,145)	(0,0983)
TInv	1,537***	1,863***	1,635***
	(0,573)	(0,581)	(0,469)
DepGouv	-0,375***	-0,350***	-0,350***
	(0,00926)	(0,0200)	(0,00493)
PopAct	0,459***	0,429***	0,417***
	(0,0231)	(0,00846)	(0,0433)
Corruption	-1,095***		
	(0,327)		
StabPol		-0,812***	
		(0,104)	
Etat de droit			-0,221
			(0,201)
Observations	112	112	112
Nombre de ID	8	8	8

Ecart type entre parenthèse
*** p<0,01 ; ** p<0,05 ; * p<0,1
Source: Auteur (2023), à partir des données de la Banque Mondiale

Les résultats d'estimation de l'effet de l'interaction entre les indicateurs de la gouvernance et du taux d'ouverture commerciale sur la croissance économique dans l'UEMOA sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous

Tableau 4 : Résultat de l'estimation de l'interaction de la gouvernance et de l'ouverture commerciale sur la croissance économique dans l'UEMOA

Variables	Estimateur des moindres carrés corrigés des variables muettes (LSDVC)		
L.CrPIB	-0,920***	-0,911***	-0,917***
	(0,000472)	(0,00124)	(0,00259)
TOC	1,045***	0,745***	0,237
	(0,205)	(0,190)	(0,195)
TInv	1,949***	2,180***	1,712***
	(0,587)	(0,606)	(0,460)
DépGouv	1,170***	1,412***	1,429***
	(0.281)	(0,304)	(0,292)
PopAct	0,445***	0,400***	0,395***
	(0,00721)	(0,00385)	(0,0372)
TOC*Corr	1,389***		
	(0,111)		
TOC* StaPol		0,779***	
		(0,0664)	
TOC*Etat de droit			0,128
			(0,194)
Observations	112	112	112
Nombre de ID	8	8	8

Ecart type entre parenthèse
*** p<0,01 ; ** p<0,05 ; * p<0,1
Source: Auteur (2023), à partir des données de la Banque Mondiale

Les résultats montrent que les coefficients d'interaction entre le degré d'ouverture commerciale et tous les indicateurs de gouvernance affectent positivement et significativement la croissance économique. Notamment les indicateurs de corruption, de la stabilité politique et de l'état de droit améliorent l'effet de l'ouverture commerciale sur la croissance économique respectivement d'environ 1,4% ; 0,8% et 0,13%.

3.2. Discussion

Le résultat du tableau 2 montre que si les autres facteurs qui déterminent la croissance sont maintenus constants et que les pays qui ont un faible niveau de croissance par habitant, connaîtront une croissance plus rapide (Chang et al., 2009). Le résultat du tableau 2 rejoint celui de Ebaidalla (2014) qui montre que le coefficient associé au taux d'ouverture commerciale est significatif et contribue à l'augmentation du niveau de croissance économique. Ce résultat implique qu'il est indispensable pour les gouvernements d'investir davantage dans la zone UEMOA surtout dans les infrastructures sociales et économiques et réduire notamment les

dépenses de consommation. Ceci, dans l'objectif d'accélérer la croissance économique de la région. La nature des dépenses du gouvernement peut expliquer ce résultat. Ainsi, si le gouvernement dépense davantage en dépenses récurrentes au détriment des dépenses en capital, les dépenses gouvernementales peuvent nuire à la croissance économique. Ce résultat est évident et rejoint les théories classiques et Keynésiennes en ce qui concerne l'importance de la main d'œuvre à stimuler la croissance économique.

Les résultats du tableau 3 sont semblables à ceux trouvés par Hadhek et Mrad (2015) qui ont montré qu'un taux de corruption élevé réduit le niveau d'investissement dans l'économie et nuit à la croissance économique. Toutefois, le faible niveau de stabilité politique réduira le niveau d'investissement car les agents économiques ont besoin d'une certaine garantie de stabilité économique et de certitude avant d'investir. Il en est de même pour l'état de droit qui affecte négativement le taux de croissance économique (Usenobong et Johnson, 2016 ; Valeriani et Peluso, 2011). Les agents économiques ont besoin d'un cadre légal pour prendre des décisions rationnelles et optimales. La loi et l'ordre permettent aux transactions de se dérouler de manière ordonnée. Ils aident les agents économiques à savoir que chaque décision qu'ils prennent et les contrats qu'ils concluent sont correctement protégés par la loi et appliqués (Kilishi, 2013 ; Law et Azman-Saini, 2012). Actuellement, le système juridique constitue l'un des problèmes en Afrique subsaharienne et plus précisément dans la zone UEMOA. Le manque de praticité et de clarté du système juridique rend les transactions commerciales difficiles. De plus, le manque de respect de la loi et de l'ordre entraîne des violations et de la corruption, ce qui affecte négativement l'attraction des IDE et donc de la croissance économique (Maruta, 2019).

Le résultat du tableau 4 signifie que les indicateurs de gouvernance renforcent l'effet de l'ouverture commerciale sur la croissance économique. Une plus grande ouverture commerciale se traduit par une augmentation plus importante de la croissance économique lorsque le niveau de corruption est plus faible, la stabilité politique règne et l'état de droit fiable. Une bonne gouvernance est indispensable pour stimuler le taux de l'ouverture commerciale en réduisant les coûts de transaction et en améliorant la confiance des agents économiques. La gouvernance facilite les échanges en réduisant le risque et l'incertitude liés aux transactions internationales, ce qui permet de stimuler la croissance économique. Ceci rejoint les résultats de Canh, et al. (2019) qui trouvent qu'une bonne gouvernance associée à l'ouverture commerciale permet aux investisseurs étrangers de transférer facilement des technologies dans les économies hôtes, stimulant ainsi leurs économies. Ainsi, les pays de l'UEMOA étant faiblement doté en

nouvelles technologies, l'amélioration de la gouvernance permettrait de mieux attirer l'investissement des pays industrialisés.

CONCLUSION

Cet article a permis d'analyser le rôle de la gouvernance dans l'augmentation de la croissance économique à travers le taux d'ouverture commerciale dans les pays de l'UEMOA. Pour ce faire, une approche dynamique des données de panel sur un échantillon de 8 pays couvrant la période 2005 à 2019 a été utilisée.

L'examen des résultats a révélé que le degré d'ouverture commerciale augmente le niveau de croissance économique dans la zone UEMOA. Ce résultat montre l'importance du commerce pour les pays de la zone. Par conséquent, il est nécessaire d'introduire des réformes commerciales qui permettront à la région de maximiser les avantages liés à l'ouverture commerciale. L'étude a révélé également que la faible qualité des indicateurs de la gouvernance ne contribue pas à la croissance économique dans la région. Dans l'optique où la littérature existante a montré l'importance de la qualité de la gouvernance permettant d'améliorer le niveau de croissance, il est donc indispensable pour les décideurs politiques de l'UEMOA de mettre en place des mesures en faveur de l'amélioration de ces indicateurs. Une faible qualité institutionnelle ralentira la croissance économique car elle ne peut pas encourager des marchés libres et transparents, la stabilité politique, un gouvernement efficace et les systèmes juridiques nécessaires à une croissance économique rapide.

En ce qui concerne l'interaction entre l'ouverture commerciale et les indicateurs de la gouvernance, l'étude a montré que la qualité de la gouvernance améliore l'effet de l'ouverture sur la croissance économique dans l'UEMOA. Ce résultat signifie que les décideurs politiques doivent introduire des politiques qui cibleront simultanément le développement de la qualité institutionnelle et l'amélioration de l'ouverture commerciale car l'effet de l'ouverture commerciale sur la croissance économique dépend de la bonne qualité des indicateurs de gouvernance. Une bonne qualité institutionnelle favorisera un environnement propice et garantira de faibles coûts de transaction, ce qui augmentera la production de biens et de services. Elle peut également renforcer la confiance des investisseurs et d'autres mécanismes qui permettent à un commerce d'avoir un effet optimal sur la croissance économique. Un environnement commercial transparent, des droits civiques protégés et une stabilité politique garantie sont nécessaires à l'augmentation des flux de biens et de services échangés dans la région et de l'attraction des investisseurs étrangers. Ainsi, un afflux croissant d'échanges commerciaux entraînera une augmentation de la production capable d'engendrer des économies

d'échelle. Il convient donc aux décideurs politiques d'instaurer des politiques orientées vers l'amélioration des indicateurs de gouvernance puisque la région enregistre de faibles scores de gouvernance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Acemoglu Daron, Johnson Simon and Robinson James Alan, 2001, « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation », *The American Economic Review*, 91(5), pp. 1369-1401.

Acemoglu Daron and Johnson Simon, 2005, « Unbundling Institutions », *Journal of Political Economy* , 113(5), pp. 949-995.

Addison Tony and Baliamoune-Lutz Mina, 2006, « Economic Reform When Institutional Quality is Weak: The Case of the Maghreb », *Journal of Policy Modeling,* 28(9), pp. 1029-1043

Ahmed Mainsur, 2012, *Openness, Institutions, and Economic Growth: Empirical Evidence from Panel Estimation*, [Master's thesis]. NCSU Libraries, Raleigh,49p.

Akinlo Taiwo, 2016, « Institution and Economic Growth in Sub-Saharan Africa », (1986–2013). *Emerging Economy Studies*, 2(2), pp. 1–11.

Anyanwu John Chukwudi, 2014, « Factors Affecting Economic Growth in Africa: Are There any Lessons from China? », *African Development Review*, 26(3), pp. 468–493.

Arellano Manuel and Bover, Olympia , 1995, « Another look at the instrumental-variable estimation of error-components models », *Journal of Econometrics,* 68(1), pp. 29–52.

Arellano Manuel and Bond Stephen ,1998, *Dynamic Panel Data Estimation Using DPD98 for Gauss: a Guide for Users* , Mimeo. CEMFI,27p.

Asamoah Lawrence Adu, Mensah Emmanuel Kwasi and Bondzie Eric Amoo ,2019. « Trade openness, FDI and economic growth in sub-Saharan Africa: do institutions matter? », *Transnational Corporations Review*, 11(1), pp. 65-79.

Bhagwati Jagdish Natwarlal , 1978, *Foreign trade regimes and economic development: Anatomy and consequences of exchange control regime*,Cambridge, MA: Ballinger, 232 p.

Bonnal Michaël and Yaya Mehmet Erdem, 2015, « Political Institutions, Trade Openness, and Economic Growth: New Evidence »,*Emerging Markets Finance and Trade*, 51(6), pp. 1276-1291.

Bourhaba Othmane and Mhenna Rachid, 2023, « Qualité des institutions et croissance économique dans la région MENA: une analyse par la méthode des moments généralisés », *[RMd] RevistaMultidisciplinar*, *5*(3), pp. 93-105.

Bruno Giovanni , 2005, « Approximating the bias of the LSDV estimator for dynamic unbalanced panel data models »,*Economics Letters*, *87*(3), pp. 361‑366.

Bun Maurice Jean and Kiviet Jan Frederik ,2003, « On the diminishing returns of higher-order terms in asymptotic expansions of bias »,*Economics Letters*, *79*(2), pp. 145‑152.

Canh Nguyen Phuc, Schinckus Christophe and Thanh Su Dinh , 2019, « Do economic openness and institutional quality influence patents? Evidence from GMM systems estimates », *International Economics,* 157, pp. 134-169.

Chang Roberto, Kaltani Linda and Loayza Norman , 2009, « Openness can be good for growth: The role of policy complementarities », *Journal of Development Economics,* 90(1), pp. 33– 49.

Coulibaly Romaric Gninlgonakan , 2023, « International trade and economic growth: The role of institutional factors and ethnic diversity in sub‑Saharan Africa», *International Journal of Finance & Economics*, *28*(1), pp. 355-371.

De Groot Henri, Linders Gert–Jan, Rietveld Piet & Subramanian Uma, 2004, « The Institutional Determinants of Bilateral Trade Patterns », *Kyklos*, 57(1), pp. 103–123.

Dollar David, and Kraay Aart, 2003, « Institutions, trade, and growth », *Journal of Monetary Economics,* 50(1) pp. 133–162.

Dollar David and Kraay Aart, 2003, « Institutions, Trade, and Growth: Revisiting the evidence », Policy Research Working Paper Series 3004, The World Bank, Washington, 30 p.

David Harvey, Neil Kellard , Jakob Madsen , Mark Wohar , 2010, « L'hypothèse Prebisch-Singer : quatre siècles de preuves » , The Review of Economics and Statistics , 92(2) , pp.367-377

Ebaidalla, Mahjoub Ebaidalla , 2014, « Institutions and economic growth in Sub-Saharan Africa: a panel data analysis », *African Journal of Economic and Sustainable Development*, 3, pp. 346- 362.

Edwards Sebastian, 1993, « Openness, Trade Liberalization, and Growth in Developing Countries », *Journal of Economic Literature,* 31(3), pp. 1358-1393.

Fenira Mohamed, 2015, « Trade openness and growth in developing countries: An analysis of the relationship after comparing trade indicators », *Asian Economic and Financial Review*, 5(3), pp. 468–482.

Grossman Gene Michael and Helpman Elhanan , 1991, « Trade, knowledge spillovers, and growth», *European Economic Review*, 35(2-3), pp. 517–526.

Hadhek Zouhaier and Mrad Fatma., 2015, « Trade Openness, Institutions and Economic Growth», *European Journal of Economics, Finance and Administrative Sciences*, 75, pp. 96-104.

Hall Robert Ernest and Jones Charles. , 1999, « Why do some countries produce so much more output per worker than others? », *Quarterly Journal of Economics*, 114(1), pp. 83–116.

Haussmann Ricardo, Hwang Jason and Rodrik Dani , 2007, « What you export matters », *Journal of Economic Growth*, 12(1), pp. 1–25.

Holtz-Eakin Douglas, Newey Whitney and Rosen Harvey, 1988, « Estimating vector autoregressions with panel data », *Econometrica*, 56(6), pp. 1371–1395.

Hassan Abdikadir Hussein , Mohamed Abdulahi Khalif, Abdimalik Ali Warsame , Galad Mohamed Barre, 2023, « The Impact of Trade Openness on Economic Growth in Somalia », *International Journal of Sustainable Development & Planning*, 18(1), pp. 327-333

Keho Yaya, 2017, « The impact of trade openness on economic growth: The case of Cote dIvoire. *Cogent Economics and Finance*, 5(1), pp. 1-14

Kilishi Abdulhakeem Abdullahi, Mobolaji Ahmed Yakubu , Yaru Mohammed Aminu and Yakubu, Aiyegbeni , 2013, « Institutions and Economic Performance in Sub-Saharan Africa: A Dynamic Panel Data Analysis », *Journal of African Development,* 15(2), pp. 91-120.

Krueger Anne Osborn, 1978, *Foreign trade regimes and economic development: Liberalization attempts and consequences,* Cambridge, MA: NBER, 23 p.

Law Siong Hook and Azman-Saini Wan Ngah Wan , 2012, « Institutional quality, governance and financial development », *Economics of Governance,* 13, pp. 217–236.

Mahran Hisham Abdeltawab , 2023, « The impact of governance on economic growth: spatial econometric approach », *Review of Economics and Political Science*, *8*(1), pp. 37-53.

Manwa Farai , Wijeweera Albert and Kortt, Michael Alexander , 2019, «Trade and growth in SACU countries: A panel data analysis », *Economic Analysis and Policy*, 63, pp. 107–118

Mangir Fatih, Kabaklarli Esra and Ayhan Fatih , 2017, « An Analysis for The Relationship between Trade Openness and Economic Growth : Evidence for Ten African Countries », *Journal of Management and Economic Research*. 15(s1), pp. 58-71

Maruta Admasu Asfaw , 2019, « Trade aid, institutional quality, and trade», Journal of *Economics and Business,* 103, pp. 25-37.

Matthew Augustina Oluwatoyin and Adegboye Bosede Folasade, 2014, «Trade Openness, Institutions and Economic Growth in sub-Saharan Africa (SSA) », Developing Countries Studies. 4(8), pp. 18-30.

Mohamed Sghaier Imen , 2023, «Trade openness, financial development and economic growth in North African countries », *International Journal of Finance & Economics*, *28*(2), pp 1729-1740.

Musila Jacob Wanjala. and Yiheyis, Zelealem. , 2015, «The impact of trade openness on growth: The case of Kenya », *Journal of Policy Modeling*, 37(2), pp. 342–354.

North Douglas Cecil, 2005, Understanding the Process of Economic Change, Princeton University *Press, 200p.*

North Douglass Cecil , 1991, « Institutions », Journal of Economic Perspectives, pp. 97-112

Okeke Joseph Uchenna., and Okeke Evelyn Nkiruka. , 2016, « Least Squares Dummy Variable in Determination of Dynamic Panel Model Parameters », *European Journal of Engineering Research and Science*, *1*(6), pp. 77‑81.

Reenu Kumari Reenu, Malik Shahzad Shabbir, Sharjeel Saleem, Ghulam Yahya Khan, Bilal Ahmed Abbasi and Lydia Bares Lopez, 2023, « An empirical analysis among foreign direct investment, trade openness and economic growth: evidence from the Indian economy », *South Asian Journal of Business Studies*, *12*(1), pp. 127-149.

Sarkar Prabirjit , 2005, « Is *there any impact of trade liberalisation on growth? Experiences of India and Korea* », *Revue Tiers Monde*, pp. 1-32

*S*awzan Rose Akrman, 2003, Corruption et la gouvernance , première édition, Jordanie, p.167 *dans l'impact de la corruption sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe de Omar Hadhrami, pp.1-17*

Tahir Muhammad and Azid Toseef , 2015, « The relationship between international trade openness and economic growth in the developing economies: some new dimensions », *Journal of Chinese Economic and Foreign Trade Studies,* 8(2), pp. 1-19.

Ulaşan, Bahagian (2015). « Trade openness and economic growth: Panel evidence», *Applied Economics Letters*, 22,2 pp. 163–167.

Upreti Parsh, 2015, « Factors Affecting Economic Growth in Developing Countries », *Major Themes in Economics,* (Spring), 17(1), pp. 37-54.

Usenobong Friday Akpan and Johnson Akpan. Atan , 2016, « Relationship between Trade Openness, Institutions and Economic Growth in Sub-Saharan Africa: A Further Look at the Evidence », *British Journal of Economics, Management & Trade,* 15(1), pp. 1-20.

Valeriani Elisa and Peluso Sara, 2011, « The Impact of Institutional Quality on Economic Growth and Development: An Empirical Study », *Journal of Knowledge Management, Economics and Information Technology*, 1(6), pp. 1-25.

Zahonogo Pam, 2016, « Trade and Economic Growth in Developing Countries: Evidence from Sub-Saharan Africa », *Journal of African Trade*, 3(1-2), pp. 41-56.

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

KOFFI Guy Roger Yoboué, Maître-Assistant
Université Alassane Ouattara,
Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE)

KOMENAN Komenan Gabin, Assistant
Université Alassane Ouattara,
Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE)

Axe : Gouvernance socioéconomique (GSE)

,

Résumé

L'expansion des cultures pérennes, du fait de leur nature durable et de la superficie importante qu'elles mobilisent, constitue un facteur significatif parmi d'autres dans la genèse des conflits fonciers. La sous-Préfecture de Maféré connaît une dynamique soutenue des cultures pérennes, qui mobilisent d'importantes superficies agricoles. Cette expansion engendre des tensions autour de l'accès et de la gestion des terres, conduisant à la persistance de conflits fonciers. Cette étude pose donc le problème de la persistance des conflits fonciers liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré. Cette étude analyse les interactions entre la dynamique des cultures pérennes et la persistance des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré. Plus spécifiquement, elle caractérise la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré, ensuite identifier les causes et décrire les différentes formes de conflits fonciers liés aux cultures pérennes à Maféré et pour finir elle suggère des stratégies de gestion des conflits fonciers liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré.

La présente étude s'appuie sur la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a permis de faire l'état des lieux des connaissances, de déceler les lacunes et zones peu étudiées, de mettre en évidence les contradictions entre développement agricole et tensions sociales et de contextualiser à Maféré. Pour ce qui concerne l'enquête de terrain, un questionnaire a été adressé à 150 exploitants agricoles répartis dans cinq localités sur la base de la méthode des quotas. Par ailleurs, la dynamique d'occupation du sol à partir de l'exploitation de données de télédétection à consister à analyser et prétraiter les images satellitaires téléchargées : Landsat 5 TM (1986), Landsat 7 ETM (2002) et Landsat 9 OLI-TIRS (2022). À

l'aide du logiciel ENVI 5.1, les bandes de chaque image ont été assemblées. Les images, toutes à une résolution de 30 m, ont suffi à couvrir la zone d'étude pour 1986 et 2022. Enfin, le NDVI, calculé à partir des bandes 4 et 5, a permis de produire les trois cartes de végétation de la sous-préfecture de Maféré. Les résultats obtenus montrent que les cultures pérennes sont en constantes dynamiques dans cette localité avec des mutations au niveau des cultures et des types de cultures. Cette dynamique agricole a pour corollaire les conflits fonciers de plusieurs types qui sont déclenchés par plusieurs causes dont l'imprécision des limites et la saturation des terres agricoles. Face à ces conflits fonciers, les acteurs mettent en place plusieurs stratégies de gestion de conflits perceptibles par une diversité de mode règlement et des mesures étatiques pour un règlement optimal des conflits fonciers.

Mot-clé : Maféré, Dynamique agricole, Culture pérenne, Foncier, Conflit,

Abstract

The expansion of perennial crops, due to their sustainable nature and the large areas of land they occupy, is one of several significant factors in the emergence of land conflicts. The sub-prefecture of Maféré is experiencing sustained growth in perennial crops, which occupy large areas of agricultural land. This expansion is creating tensions around land access and management, leading to persistent land conflicts. This study therefore addresses the issue of persistent land conflicts linked to the dynamics of perennial crops in the sub-prefecture of Maféré. It analyses the interactions between the dynamics of perennial crops and the persistence of land conflicts in the sub-prefecture of Maféré. More specifically, it characterises the dynamics of perennial crops in the sub-prefecture of Maféré, then identify the causes and describes the different forms of land conflicts related to perennial crops in Maféré, and finally suggests strategies for managing land conflicts related to the dynamics of perennial crops in the sub-prefecture of Maféré.

This study is based on documentary research and fieldwork. The documentary research enabled us to take stock of existing knowledge, identify gaps and areas that have been little studied, highlight contradictions between agricultural development and social tensions, and contextualise the situation in Maféré. For the field survey, a questionnaire was sent to 150 farmers in five localities using the quota method. In addition, land use dynamics were analysed using remote sensing data, which involved analysing and pre-processing downloaded satellite images: Landsat 5 TM (1986), Landsat 7 ETM (2002) and Landsat 9 OLI-TIRS (2022). Using ENVI 5.1 software, the bands of each image were assembled. The images, all with a resolution

of 30 m, were sufficient to cover the study area for 1986 and 2022. Finally, the NDVI, calculated from bands 4 and 5, was used to produce the three vegetation maps of the sub-prefecture of Maféré. The results obtained show that perennial crops are constantly changing in this locality, with shifts in the types of crops grown. This agricultural dynamic has led to several types of land conflicts, triggered by a number of causes, including unclear boundaries and the saturation of agricultural land. Faced with these land conflicts, stakeholders are implementing several conflict management strategies, which are reflected in a variety of settlement methods and state measures aimed at optimally resolving land conflicts.
Keyword: Maféré, Agricultural dynamics, Perennial culture, Land, Conflict

Introduction

La Côte d'Ivoire a connu une expansion économique caractérisée de « miracle ivoirien » de 1960 à 1978. L'État a profité de cette situation particulièrement favorable pour mettre en œuvre des programmes de soutien et d'investissements publics afin d'accélérer la croissance et la diversification de la production et des exportations (MINAGRA/SARA, 1999, p. 13). La diversification s'est vite affirmée avec le développement progressif de nouvelles cultures de rente, comme la canne à sucre, le coton, l'hévéa, le palmier à huile et le cocotier. Cette politique a fait de l'agriculture l'un des secteurs les plus importants de l'économie ivoirienne. De ce fait, l'agriculture occupe deux tiers de la population active, contribue pour 30% au PIB, et 70% des recettes d'exportation du pays (B. Bouan, 2008, p. 2). De plus, les activités du secteur agricole et agroalimentaire sont la principale source d'emplois et de revenus de la majorité de la population, estimée à 66% en moyenne (A. Sangaré, et al, 2009, p. 10). Cependant, cette dynamique de l'économie de plantation a des répercussions néfastes en milieu rural notamment les conflits fonciers. Cette problématique des conflits fonciers induit par la dynamique des cultures pérennes touchent de nombreuses régions agricoles de la Côte d'Ivoire. Le département d'Aboisso où est située la sous-préfecture de Maféré est confrontée aux conflits fonciers depuis plusieurs décennies. Cela a entraîné l''institutionnalisation des tribunaux coutumiers (H. Coulibaly, 2015, p. 382-383). Cette étude pose donc le problème de la persistance des conflits fonciers liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré. Dès lors, comment la dynamique des cultures pérennes contribue-t-elle aux conflits fonciers ruraux dans la sous-préfecture de Maféré ? Pour répondre à cette question cruciale, l'objectif principal est d'analyser les interactions entre la dynamique des cultures pérennes et la persistance des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré. De façon spécifique, il s'agit de caractériser

la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré, d'identifier identifier les causes et décrire les différentes formes de conflits fonciers et de suggérer des stratégies de gestion des conflits fonciers liés à la dynamique agricole.

1- Méthodologie

La méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude repose sur une démarche mixte, alliant analyses qualitatives et quantitatives. Elle s'appuie sur la mobilisation de données primaires issues d'enquêtes de terrain et d'entretiens semi-directifs, ainsi que sur des données secondaires provenant de la recherche documentaire et de l'imagerie satellitaire. Cette combinaison permet de croiser les approches socio territoriales et spatiales pour analyser de manière intégrée les interactions entre la dynamique des cultures pérennes et les conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré.

1.1 Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est située dans la sous-préfecture de Maféré, au sud-est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Sud-Comoé. Relevant du département d'Aboisso, Maféré a été érigée en sous-préfecture par la loi n°86-1021 du 24 septembre 1986. Elle s'étend sur une superficie de 1 321 km² et comptait, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, une population de 46 410 habitants. Elle est délimitée au nord-est par la République du Ghana, à l'ouest par les sous-préfectures d'Aboisso et d'Ayamé, au sud par celles d'Adjouan et de Tiapoum, et à l'est par la sous-préfecture de Kouakro.

La région bénéficie d'un environnement écologique favorable à la pratique de l'agriculture, notamment des cultures pérennes telles que le cacao, l'hévéa et le palmier à huile. S'y ajoutent diverses cultures vivrières, notamment le manioc et la banane plantain. Sur le plan sociologique, la sous-préfecture de Maféré est marquée par une grande diversité ethnique, conséquence de dynamiques migratoires anciennes et récentes. Elle accueille aussi bien des autochtones que des allochtones provenant d'autres régions ivoiriennes, ainsi que des allogènes issus de pays voisins (Burkina Faso, Ghana, Togo, etc.). Cette composition socioculturelle, en constante mutation, constitue un facteur explicatif majeur des tensions foncières observées sur le territoire.

Carte 1: Localisation de la sous-préfecture de Maféré

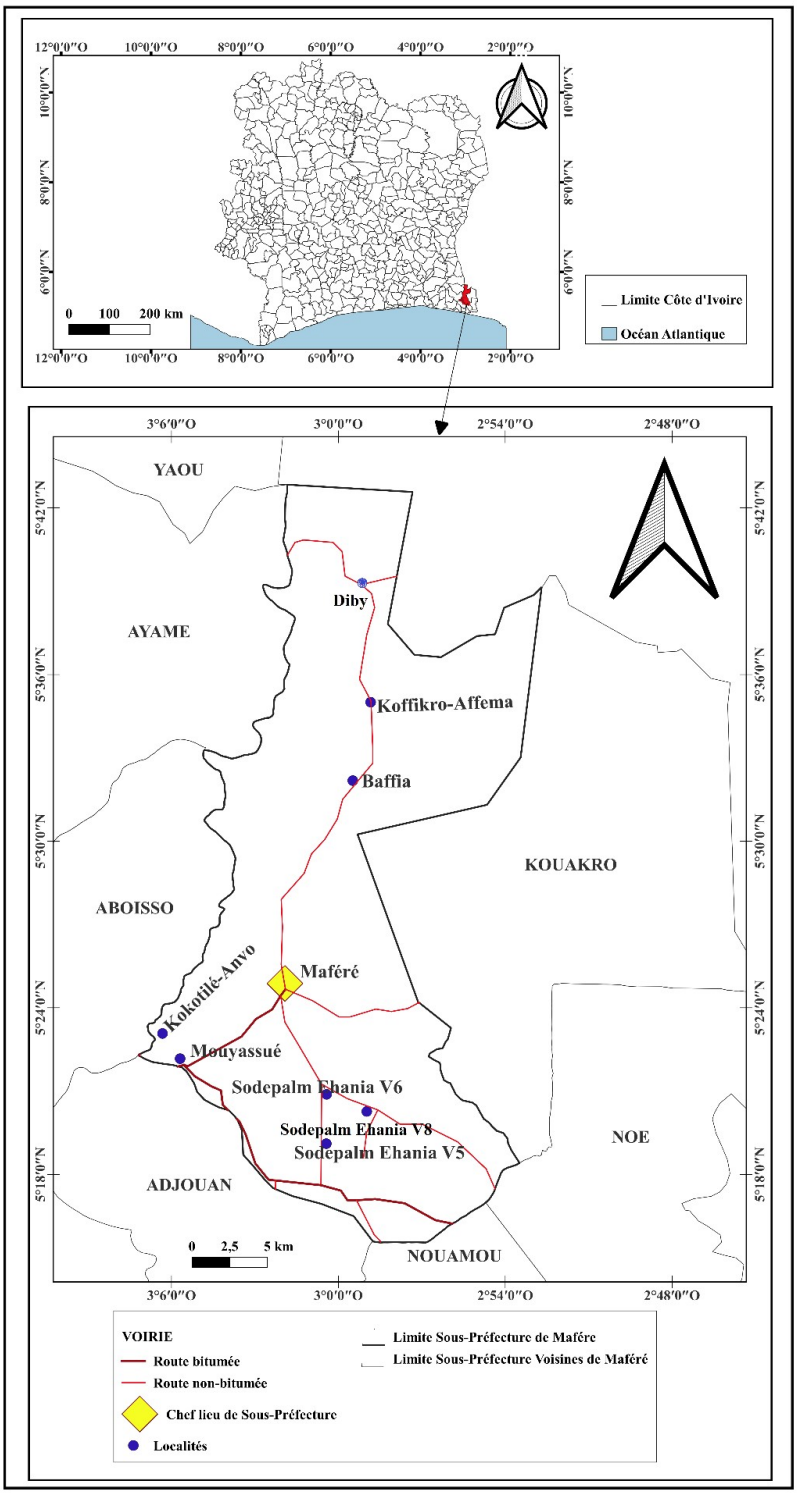

Source : CNTIG, 2014 Réalisations : N'ZEBO K. Richard, 2023

1.2 Collecte et le traitement de données

Dans cette partie de la méthodologie, le recours aux données primaires et les données secondaires ont été nécessaires. Pour ce faire, le socle méthodologique de cette étude est axé sur

la recherche documentaire, l'enquête de terrain et les entretiens. La recherche documentaire a permis de faire l'état des lieux des connaissances, de déceler les lacunes et zones peu étudiées, de mettre en évidence les contradictions entre développement agricole et tensions sociales et de contextualiser à Maféré. Dans ce même cadre de la recherche documentaire, les images satellitaires ont été téléchargées sur le site earth Explorer pour la réalisation des cartes d'occupation du sol. Au niveau des entretiens, ce sont les autorités administratives et coutumières (Sous-Préfet, Commandant de Brigade, chef du village), ainsi que les chefs des structures, des représentants des différentes associations communautaires qui nous ont fourni les données sur la dynamique des cultures pérennes, les données sur le foncier et les conflits fonciers. Le traitement des données qualitatives issues de l'entretien a consisté à la transcription, l'organisation, le codage, l'analyse thématique, l'analyse de contenu et. L'interprétation scientifique. Pour les besoins de l'enquête par questionnaire un échantillon a été défini à travers la méthode de sondage empirique. À cet effet l'échantillonnage est axé sur la population des différentes localités enquêtées. Les critères de l'échantillonnage sont l'âge pour cibler les tranches d'âge, le genre pour une représentativité des hommes et des femmes, le niveau d'instruction, le statut familial. L'échantillon prendre en compte aussi les personnes déscolarisées, non-scolarisées et scolarisées afin d'apprécier leurs conceptions sur les problèmes fonciers. Au vue de tous ces critères, nous avons interrogé 30 exploitants agricoles par localités en nous appuyant sur la loi de student. Selon cette loi, lorsque la taille des échantillons est suffisamment grande (n >30), on peut ignorer le test de normalité sans problème majeur. Le tableau 1 montre la répartition des exploitants agricoles enquêtés par localité.

Tableau 1 : Effectif de chefs exploitants agricoles enquêtés par localité

Localité	**Nombre d'exploitants**
Maféré	30
Kokotilé-Anvo	30
Mouyassue	30
Baffia	30
Koffikro-Affema	30
Total	150

Source : Enquêtes de terrain, 2023

Au total ce sont 150 exploitants de cultures pérennes répartis dans cinq localités qui ont fait l'objet de cette enquête. Dans l'optique d'avoir un échantillon représentatif, le choix des localités s'est fait suivant les critères comme représentativité géographique pour voir les zones

où les cultures pérennes sont prédominante, les localités sujettes aux conflits pour examiner l'intensité des conflits fonciers, les pratiques foncières pour s'imprégner des modes d'accès au fonciers dans la sous-préfecture.

1.3 Traitement des données

Pour le traitement des données, la première étape a constitué à analyser et à faire un prétraitement des images satellitaires téléchargées. Il s'agit des images satellitaires Landsat 5 tm de 1986, Landsat 7 tm de 2002 et Landsat 9 oli tirs de 2022. Ensuite, il a été nécessaire de procéder à des prétraitements au préalable. À travers, ENVI 5.1, toutes les bandes issues de Landsat tm 1986, Landsat tm 2002 et celui de 2022 Landsat oli tirs, ont été assemblés. Par ailleurs, pour, les images Landsat 5 tm, Landsat 7 etm et le Landsat 9 oli tirs, ont une résolution de 30m/30m, alors une seule image a suffi pour couvrir la zone d'étude pour les années 1986 et 2022. Pour la réalisation des trois cartes de végétation, le NDVI a permis de faire le calcul de l'indice de la sous-préfecture de Maféré. Cette réalisation n'a été possible qu'à travers les bandes 4 et 5 des trois types de Landsat. L'expansion des cultures pérennes identifiée par imagerie montre les dynamiques conflictuelles locales car elle montre comment, dans le temps, l'extension des cultures pérennes entraîne une raréfaction progressive des terres disponibles, une augmentation des concurrences entre acteurs sociaux et une territorialisation des rapports de pouvoir fonciers. Les caractéristiques des images utilisées sont renseignées dans le tableau 2.

Tableau 2: Caractéristiques des images satellitaires utilisées

Années	Images satellitaires utilisées	Résolution spatiale
1986	Landsat 5 TM	30/30
2002	Landsat 7 ETM	30/30
2022	Landsat 9 OLI TIRS	30/30

Source : Landsat, 5 TM, Landsat 7 ETM, Landsat 9 OLI TIRS

Les autres traitements des données ont été possibles grâce à d'autres logiciels. Les données primaires collectées lors de l'enquête par questionnaire ont été saisies et traitées sur SphinxPlus.V5. Dans des analyses univariées et bivariées nous avons d'un premier temps fait recours à des statistiques descriptives utilisées pour résumer les données recueillies comme les fréquences et pourcentages des types de cultures pérennes, de la distribution des conflits fonciers, de la répartition géographique et sociale des acteurs impliqués. Ensuite le traitement statistique a servi pour comparer les surfaces occupées par les cultures entre 1986, 2002 et 2022. Pour ce faire, l'utilisation de statistiques d'évolution comme le taux de croissance, la variation

absolue et relative des superficies a été primordial. Pour finir, Excel 2016 a permis aussi de généré les figures. Aussi, le logiciel QGIS 3.22 a permis de spatialiser ces données.

2. Résultats

La dynamique des cultures pérennes à Maféré fait partir des facteurs favorisant un contexte propice aux conflits fonciers. Cela se perçoit par les causes et les types de conflits fonciers en proie dans cette partie de la Côte d'Ivoire.

2.1 Les cultures pérennes en constante dynamique dans la sous-préfecture de Maféré

La constante dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré est perceptible par la dynamique de l'occupation du sol par des cultures pérennes.

2.1.1 Dynamique de l'occupation du sol par des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré

L'agriculture précisément les cultures pérennes est la principale activité exercée dans la sous-préfecture de Maféré. Ce type d'activité a réduit l'espace cultivable au fil des temps. Ces cultures ont occupé de façon dynamique l'espace cultivable de la sous-préfecture de Maféré. Cette idée s'illustre à travers la planche carte 1.

lanche carte 1: Dynamique d'occupation des cultures pérennes dans la sous-préfecture de 1986 à 2022

Carte 2a : Occupation du sol en 1986

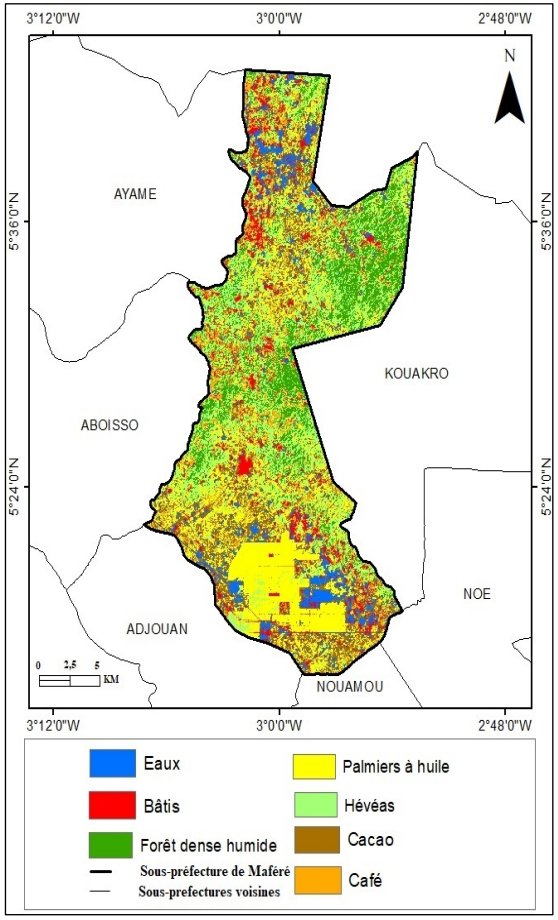

Source : Image satellitaire, Landsat 5 tm 1986
Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

Carte 2b : Occupation du sol en 2002

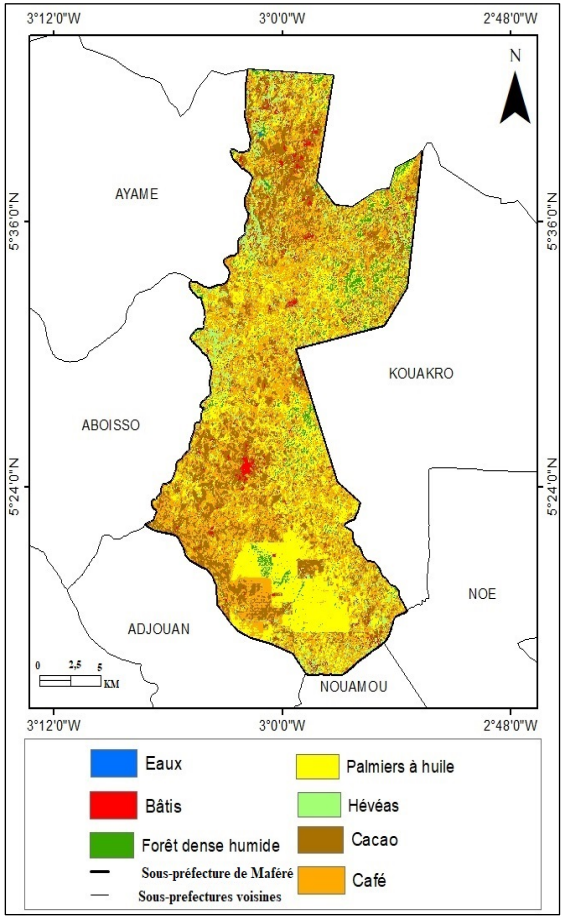

Source : Image satellitaire, Landsat 7 etm 2OO2
Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

Carte 2c: Occupation du sol en 2022

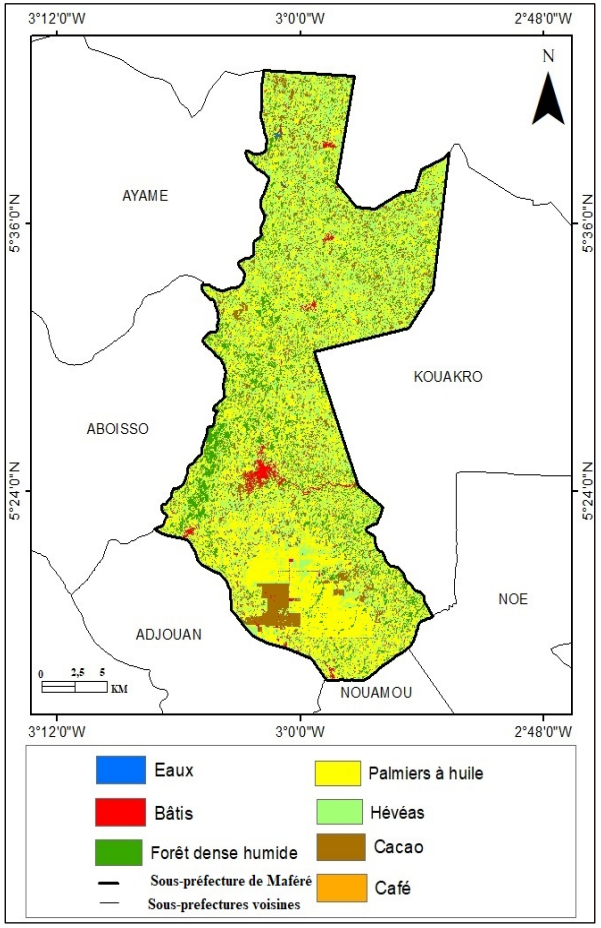

Source : Image satellitaire, Landsat 9 oli tirs,2022
Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

De cette planche cartographique 1, il ressort de cette occupation scénique une croissance exponentielle de ces cultures pérennes. Ainsi, le traitement des images satellitaires présentant le mode d'occupation du sol de 1986 à 2022 présente sept types d'occupations du sol avec des cultures comme le cacao, le café, l'hévéaculture et le palmier à huile. Cette dynamique des cultures pérennes sur la période 1986-2022 est plus perceptible par les différentes informations qui sont renseignées dans le tableau 3.

Tableau 3: Superficie d'occupation du sol de la sous-préfecture de Maféré de 1986 à 2022

Types d'occupation du sol	**1986**	**2000**	**2022**
	Superficie en ha et en pourcentage	Superficie en ha	Superficie en ha
Eaux	5 200	500	100
	6,73%	0,78%	0.16%
Bâtis	4 100	1 600	900
	5,31%	2,5%	1,44%
Forêt	9 400	8 100	2 700
	12,17%	12,65%	4,34%
Hévéa	5 000	14 700	20 700
	7,77%	22,96%	33,33%
Palmier à huile	16 800	17 800	29 000
	21,76%	27,81%	46,69%
Cacao	11 100	15 100	8 000
	14,37%	23,59%	12,88%
Café	25 600	6 200	700
	33,16%	9,68%	1,12%
Total	77 200	64 000	62100
	100%	100%	100%

Source : Données issues du traitement des images satellites Landsat 5 TM de 1986, Landsat 7 ETM + de 2000 et Landsat 9 OLI TIRS de 2022

Le tableau présenté met en évidence une transformation marquée de l'occupation du sol dans la sous-préfecture de Maféré entre 1986 et 2022, illustrant une dynamique agricole profondément modifiée. Les cultures pérennes, en particulier le palmier à huile et l'hévéa, connaissent une

expansion spectaculaire. Le palmier à huile passe de 16 800 ha à 29 000 ha, représentant près de 47 % de la superficie totale en 2022, tandis que l'hévéa passe de 5 000 ha à 20 700 ha, soit environ 33 %. Cette évolution traduit une orientation forte vers des spéculations plus rentables et industrialisées, motivée probablement par des intérêts économiques et la pression des marchés. En parallèle, on observe un net recul des autres formes d'occupation du sol. La forêt, par exemple, chute de 9 400 ha à 2 700 ha, témoignant d'une déforestation intense et continue. Les superficies occupées par les plans d'eau connaissent également une diminution drastique, passant de 5 200 ha à seulement 100 ha, ce qui pourrait signaler une altération importante des écosystèmes hydriques. Les cultures traditionnelles comme le café et le cacao régressent aussi fortement : le café passe de 25 600 ha à 700 ha, soit une quasi-disparition, et le cacao, après une hausse en 2000, recule en 2022. Ce basculement reflète non seulement des choix économiques mais aussi des évolutions dans les politiques agricoles, les pratiques foncières et l'usage des terres. Par ailleurs, la diminution des superficies bâties, qui passe de 4 100 ha à 900 ha, interroge sur la méthodologie de classification des données ou sur d'éventuels changements dans l'occupation réelle du sol. Ces mutations ont des implications profondes : sur le plan environnemental, la réduction des forêts et des zones humides menace la biodiversité, affecte les cycles hydrologiques et accentue les risques de dégradation des sols. Sur le plan foncier et social, la forte pression sur les terres cultivables, due à l'extension des cultures industrielles, peut favoriser l'émergence ou l'aggravation de conflits entre les différents usagers du sol, notamment entre autochtones, migrants et exploitants agricoles. Enfin, sur le plan économique, le recul des cultures familiales au profit des cultures de rente traduit une transformation des systèmes de production vers des modèles plus capitalistiques, qui ne bénéficient pas nécessairement de manière équitable à toutes les populations locales. Cette évolution appelle ainsi à une réflexion sur la gestion durable du foncier, la sécurisation des droits d'usage, et la préservation des ressources naturelles dans une perspective de développement équilibré.

2.1.2 La sous-préfecture de Maféré, un espace agricole au cœur d'une mutation vertigineuse

Les fluctuations des coûts des prix mondiaux surtout du café et du cacao au milieu des années 1980 ont eu pour effets la chute de l'économie ivoirienne et la baisse des revenus des paysans. Cela a entrainé une perte de vitesse des cultures du cacao et du café au profil des autres cultures comme l'hévéa et le palmier à huile. La planche photo 1 montre les anciennes cultures pérennes dominantes et les nouvelles cultures pérennes dominantes.

Planche photo 1 : Mutation des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré

Prise de vue : N'ZEBO K. Richard, 2023

De par la planche photo 1, il ressort que les cultures du café et du cacao constituaient historiquement les premières économies de plantation dans la sous-préfecture de Maféré, occupant de vastes superficies et structurant l'organisation agraire locale. Aujourd'hui, elles ont largement cédé la place à l'hévéaculture et à la culture du palmier à huile. Selon les données de terrain collectées en mars 2023 auprès d'un échantillon de 150 producteurs sélectionnés à travers la méthode de sondage empirique, environ 95 % des caféiculteurs ont reconverti leurs plantations au profit de l'hévéa et/ou du palmier à huile.

Au-delà de la simple mutation agricole, ces dynamiques traduisent des enjeux sociaux, économiques et environnementaux majeurs. Sur le plan foncier, la demande accrue en terres

pour les plantations d'hévéa et de palmier accentue les tensions entre autochtones et migrants, réactivant parfois des conflits latents autour de l'accès et de la gestion du terroir. Sur le plan environnemental, la conversion des anciennes plantations de café-cacao et l'extension des monocultures participent à la déforestation, réduisent la biodiversité et augmentent la vulnérabilité écologique des espaces exploités.

Sur le plan économique, si ces cultures pérennes offrent des revenus plus réguliers grâce à la demande croissante en caoutchouc et en huile de palme, elles exposent également les producteurs aux risques de dépendance vis-à-vis des cours internationaux et aux incertitudes liées aux filières. La réduction des cultures vivrières au profit des cultures de rente entraîne par ailleurs une baisse de la diversité alimentaire locale et accroît la dépendance aux marchés extérieurs pour l'approvisionnement des ménages.

Ces évolutions s'inscrivent enfin dans un contexte marqué par l'intervention des coopératives agricoles, le soutien des politiques publiques et la présence de firmes agro-industrielles, autant de facteurs qui renforcent la complexité des transformations en cours. L'articulation entre ces dimensions économiques, sociales et territoriales permet de mieux comprendre comment la transition vers l'hévéa et le palmier reconfigure non seulement les paysages agricoles, mais aussi les rapports sociaux et les dynamiques de développement rural dans la région de Maféré.

2.2. Causes et typologie des conflits fonciers à Maféré.

Dans la sous-préfecture de Maféré, les conflits fonciers ont plusieurs causes et sont de plusieurs types. Au niveau

2.2.1 Cultures pérennes et tensions foncières à Maféré : entre imprécision des limites et saturation des terres

La recrudescence des conflits fonciers est étroitement liée à la pratique extensive de l'économie de plantation. On distingue trois types de facteurs déclencheurs des tensions foncières à Maféré. La figure 1 présente ces éléments déclencheurs des conflits fonciers.

Figure 1 : Les facteurs déclencheurs des conflits fonciers à Maféré

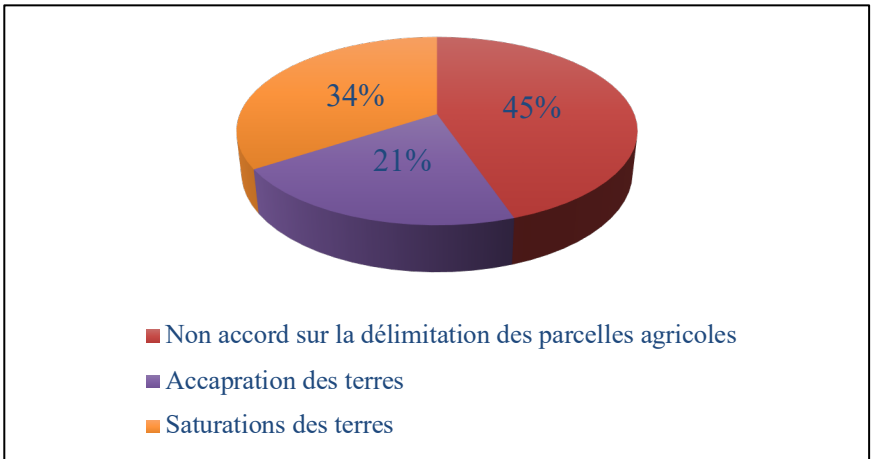

Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

La figure 1 indique que 45 % des conflits fonciers à Maféré sont liés à l'imprécision des limites des parcelles agricoles. Cette situation découle du recours à des repères naturels (fleurs, cocotiers, cours d'eau, bas-fonds) pour délimiter les terrains, ce qui reste imprécis et source de contestations. Par ailleurs, 34 % des litiges sont attribués à la saturation des terres agricoles, conséquence directe de la pression démographique et des dynamiques migratoires qui accentuent la compétition pour l'accès au foncier. Enfin, 21 % des conflits sont dus à l'accaparement des terres, souvent par de grands planteurs ou des acteurs extérieurs, mais aussi dans le cadre de conflits intergénérationnels liés à la transmission des exploitations. Ces résultats traduisent une fragilité structurelle du cadre foncier comme la faible sécurisation juridique, la non-formalisation des transactions coutumières et l'expansion des cultures d'exportation (hévéa, palmier à huile), qui favorisent une agriculture extensive nécessitant de vastes superficies et intensifient les tensions locales.

2.2.2 Diversité et spatialisation des conflits fonciers à Maféré : une lecture territoriale des tensions liées aux cultures pérennes

Dans la sous-préfecture de Maféré, il existe quatre (4) types de conflits fonciers que sont les conflits interfamiliaux, les conflits inter-villages, les conflits intrafamiliaux et les conflits intercommunautaires. La carte 3 présente les typologies des conflits fonciers par localité.

Carte 2: Des typologies des conflits inégalement répartis à Maféré

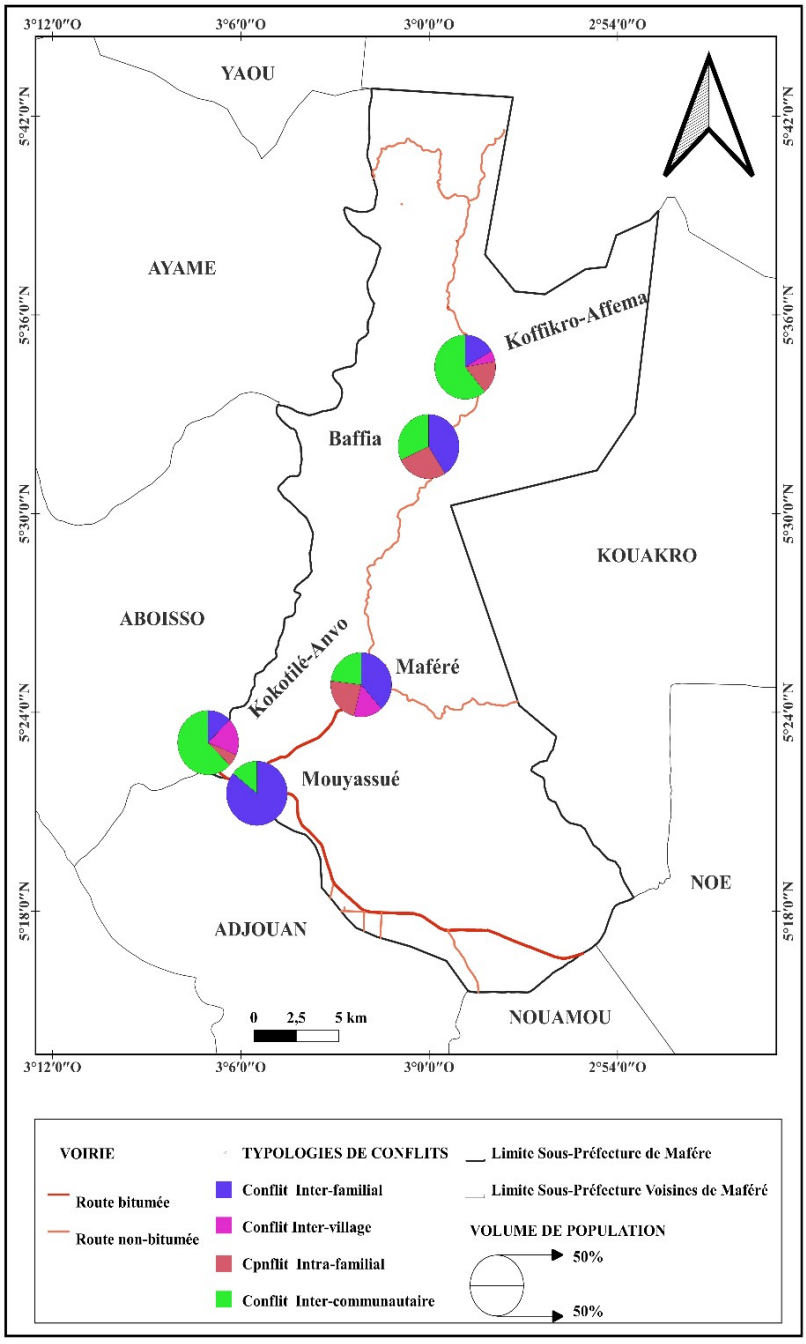

Source : CNTIG, 2014 Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

La situation des types de conflits de façon globale à Maféré montre une forte proportion des conflits intercommunautaires, soit 44,74% des personnes interrogés sur un échantillon de 150 personnes. Les conflits infra-familial quant à elles représentent 21,05% des cas alors que 18,42% des conflits sont interfamiliaux. Enfin, 15,79% des conflits concernent des litiges entre villages voisins. À l'échelle de la sous-préfecture, la carte 3 présente des réalités spécifiques sur

la typologie des conflits fonciers en évidence une typologie différenciée des conflits fonciers selon les localités de la sous-préfecture. Les conflits intercommunautaires apparaissent particulièrement dominants à Koffikro-Afféma (62 %), à Baffia (32 %) et à Kokotilé-Anvo (31 %). Cette prévalence est liée à la forte présence de populations migrantes et aux tensions nées de la superposition des droits coutumiers et modernes dans des zones marquées par une pression foncière croissante. Les conflits interfamiliaux, quant à eux, sont surtout concentrés à Mouyassué (86 %), mais également présents à Baffia (41 %) et à Maféré (36 %), traduisant des tensions autour de la gestion successorale et du partage des terres. Les conflits intrafamiliaux se manifestent aussi avec une intensité notable à Baffia (37 %), à Maféré (21 %) et à Kokotilé-Anvo (17 %), ce qui révèle l'importance des rivalités internes aux lignages dans l'accès et le contrôle du foncier. Enfin, les conflits inter-villages concernent principalement Baffia (19 %) et Maféré (14 %), mettant en lumière des litiges frontaliers liés à l'extension des terroirs villageois et aux délimitations parfois imprécises.

Dans l'ensemble, l'analyse montre que si chaque localité présente une configuration propre de conflits, deux tendances dominantes émergent : d'une part, la forte prévalence des conflits intercommunautaires dans les zones d'accueil de migrants agricoles, et d'autre part, la persistance des conflits intra et interfamiliaux liés aux logiques successorales et coutumières. Ces dynamiques traduisent l'articulation complexe entre pression foncière, diversité des acteurs et transformations agricoles, facteurs qui structurent profondément les rapports sociaux et territoriaux dans la sous-préfecture.

2.3 Les stratégies de gestion des conflits liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-Préfecture de Maféré

Plusieurs stratégies sont mises en places par les acteurs pour la gestion des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré. Ainsi, en plus de la diversité de mode règlement des conflits, il existe des reformes nouvelles de l'État pour une gestion optimale des conflits fonciers.

2.3.1 Une diversité de mode règlement des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré

Le règlement des conflits fonciers mobilise plusieurs acteurs dans la sous-préfecture de Maféré. Quand les tensions surviennent entre deux producteurs, l'affaire est d'abord envoyée chez les autorités villageoises. Dans le cas où il n'y a pas d'accord entre les belligérants, l'affaire est ensuite envoyée chez les autorités administratives de la sous-préfecture. La figure 3 montre les différents modes de règlement des conflits fonciers à Maféré.

Figure 3 : Les modes de règlements des conflits fonciers

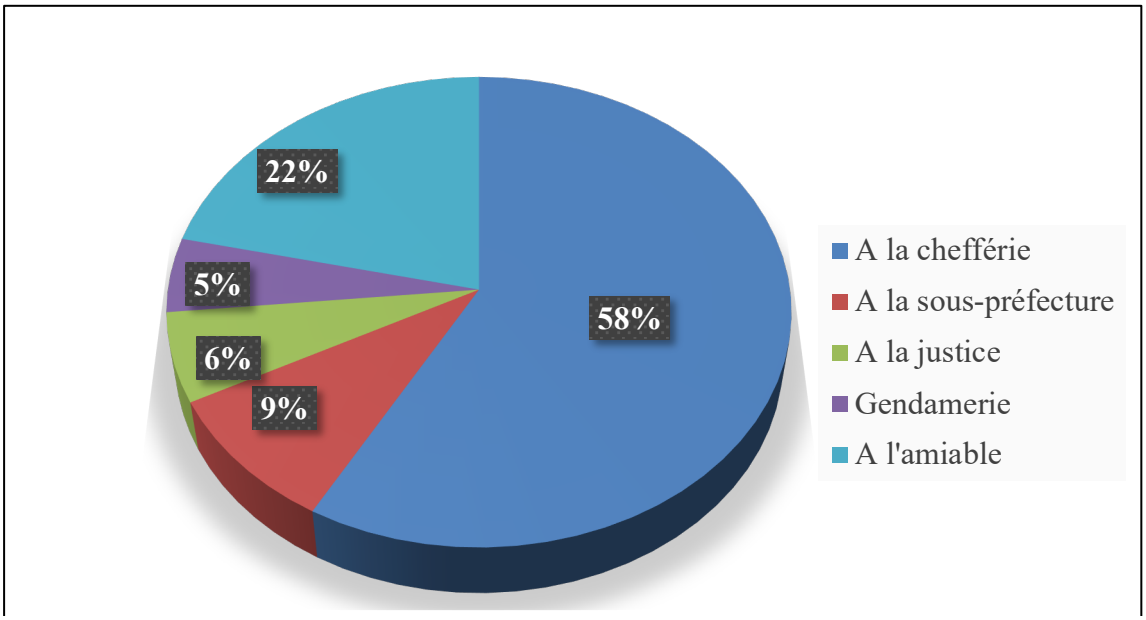

Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

La figure 2 met en évidence la diversité des modes de règlement des conflits fonciers à Maféré. Le recours à la chefferie apparaît comme la modalité la plus utilisée, représentant 58 % des cas. Cette prédominance s'explique par le rôle central des chefs coutumiers, perçus comme garants de la cohésion sociale et de la légitimité foncière au sein des communautés. Viennent ensuite les règlements à l'amiable (22 %), souvent mobilisés dans les litiges intrafamiliaux ou interfamiliaux où la proximité des acteurs favorise la recherche d'un compromis sans médiation formelle. La sous-préfecture à travers le sous-préfet intervient dans 9 % des cas, principalement pour des conflits intercommunautaires ou inter-villages, qui dépassent le cadre coutumier local et nécessitent une médiation administrative. Quant au recours à la justice (6 %), il demeure marginal en raison du coût élevé des procédures, de leur durée et parfois d'une méfiance à l'égard de l'impartialité institutionnelle. Enfin, la gendarmerie ne traite que 5 % des cas, généralement lorsqu'il y a des violences ou des menaces liées aux litiges. Cette répartition illustre ainsi une logique hiérarchisée du règlement foncier : les conflits de proximité sont majoritairement absorbés par les instances coutumières ou réglés à l'amiable, tandis que les litiges plus complexes ou impliquant plusieurs communautés tendent à être portés devant l'administration ou, plus rarement, devant la justice formelle.

2.3.2 Les nouvelles réformes de l'État pour une gestion optimale des conflits fonciers

Plusieurs actions ont été menées pour résoudre efficacement les conflits fonciers en Côte d'Ivoire. Au nombre de ces actions, on a les sensibilisations, les reformes des lois foncières, la délivrance du certificat foncier rural. Toutes ces mesures sont résumées dans la figure 4.

Figure 4 : Les mesures étatiques mises en place pour une gestion optimale des conflits fonciers

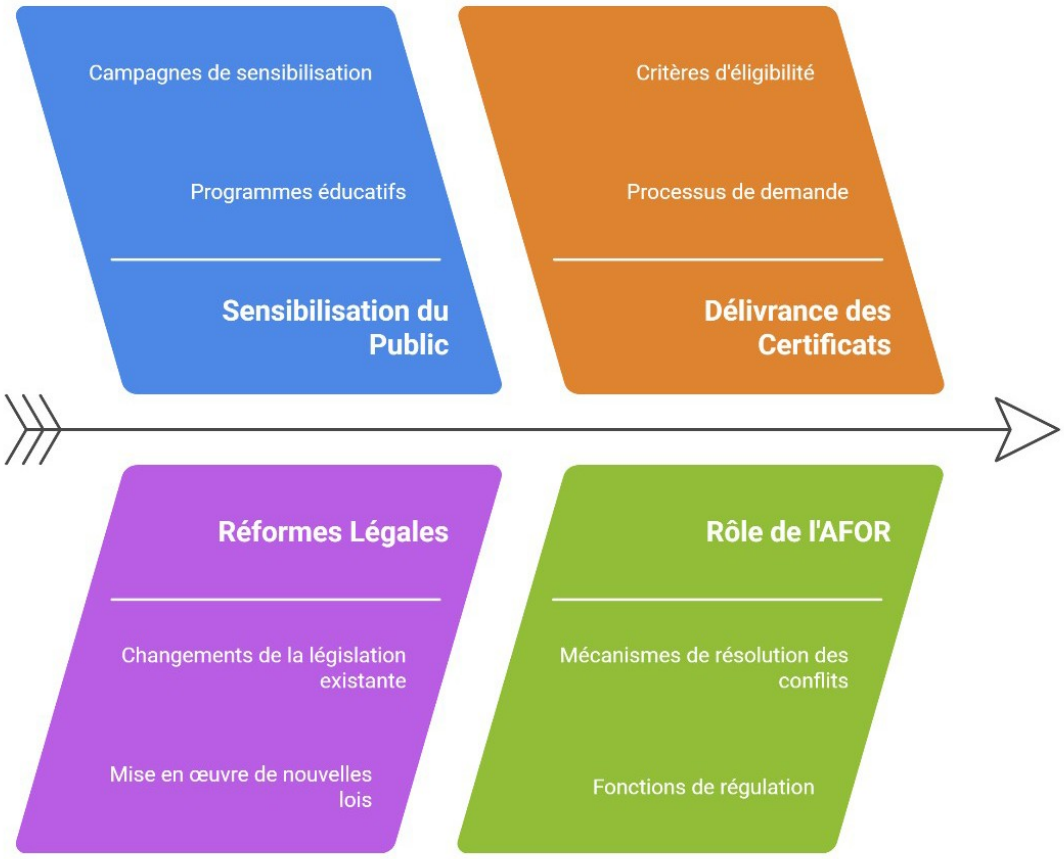

Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

La figure 4 met en évidence les principales réformes entreprises par l'État ivoirien en matière de gestion du foncier rural, notamment dans la sous-préfecture de Maféré. Quatre volets apparaissent essentiels : la sensibilisation des populations, la délivrance des certificats fonciers, les réformes légales, ainsi que le rôle opérationnel de l'Agence Foncière Rurale (AFOR). La sensibilisation se traduit par des campagnes et programmes éducatifs visant à informer les communautés locales sur leurs droits fonciers et les procédures de sécurisation. Ces campagnes ont permis à de nombreux exploitants migrants de mieux comprendre l'importance de sécuriser leurs droits fonciers, réduisant ainsi la méfiance vis-à-vis des autorités locales. Elles ont aussi favorisé une meilleure collaboration entre les chefs coutumiers (garants traditionnels de la terre) et les agents de l'État. Malgré la sensibilisation, beaucoup de paysans ne passent pas à l'action à cause du coût élevé du certificat (environ 500 000 FCFA pour une parcelle de moins de 5 hectares). Les procédures restent perçues comme trop longues et complexes, ce qui décourage

les exploitants. Enfin, une partie de la population reste attachée aux pratiques coutumières, estimant que la parole donnée ou l'accord de la chefferie suffit pour légitimer une transaction.

La délivrance des certificats fonciers constitue une autre avancée, en apportant un cadre juridique aux transactions et en réduisant les litiges liés à l'imprécision des limites des parcelles. En d'autres termes, les certificats fonciers viennent officialiser les accords, clarifier la légalité des cessions de terres et limiter les contestations. L'existence d'un certificat foncier au nom d'un individu ou d'une famille restreinte permet d'éviter les contestations multiples entre héritiers. Aussi, les certificats fonciers, en fixant des bornes claires et reconnues juridiquement, contribuent à atténuer ces tensions, même si la mise en œuvre reste partielle. Le tableau 2 montre les différents certificats fonciers délivré dans la région où est située la zone d'étude.

Tableau 3 : Répartition des certificats du foncier rural à Aboisso

Types de certification foncière établie	**Effectifs**
Certificat foncier projet de l'État	2361
Certificat foncier volontaire (hors projet de l'État)	343
Total	2704

Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

Ce tableau révèle que sur 2704 dossiers de certificats fonciers validés sur l'ensemble des trois sous-préfectures de la région, 343 dossiers ont été introduit de façon volontaire soit 12,68%. À l'opposé 82,32% des certificats fonciers établi l'ont été dans le cadre du projet de de l'État. Cela s'explique par le cout et le caractère très long de la procédure. Le cout de la procédure dépend d'une région à une autre. Le prix d'un certificat foncier d'une parcelle de moins de cinq (5) hectares se situe autour 500.000 frs cfa selon les responsables de la Direction régionale du ministère de l'agriculture et du développement rural.

3. Discussion

La présente étude montre que la sous-préfecture de Maféré est marquée par une transformation profonde des systèmes agricoles, notamment des cultures pérennes comme le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile sur la période 1986-2022. Cette mutation s'explique par plusieurs facteurs : la chute des prix du café et du cacao, le vieillissement des vergers, l'appauvrissement des sols et les faibles rendements. Ces dynamiques traduisent une adaptation paysanne face aux

contraintes économiques et écologiques. Comme l'ont montré G.A. Adou et al. (2018, p. 13), l'extension des parcelles et la diversification vers de nouvelles cultures répondent à une logique de survie, où l'hévéaculture et l'anacarde apparaissent comme alternatives rentables (G.A. Adou, 2022, p. 21). E. Boserup (1965, p. 98) confirme que la combinaison entre pression démographique et opportunité des marchés est un moteur déterminant de ces transformations agricoles.

Cependant, cette dynamique agricole est aussi génératrice de tensions foncières. La pression sur les terres cultivables, accentuée par la croissance démographique et l'expansion des cultures de rente, provoque des rivalités d'accès. À Maféré, l'imprécision des limites des parcelles, l'accaparement de terres, et la saturation foncière constituent les principaux déclencheurs des conflits. Ces résultats rejoignent les constats faits ailleurs en Afrique : au Nord-Cameroun, l'extension du coton a entraîné des rivalités foncières (A. Teweche, 2014, p. 70), tandis qu'en Côte d'Ivoire, le cacao est à l'origine de disputes pour le contrôle des terres (M. Coulibaly et K.R. Oura, 2023, p. 469). De même, au Burkina Faso, l'empiètement des limites de parcelles demeure un facteur majeur de conflit (I. Kelguiingale, 2018, p. 11).

Les spécificités locales méritent toutefois d'être soulignées. À Maféré, une part importante des conflits reste intrafamiliale ou interfamiliale, liée aux ventes discrètes de terres héritées, aux désaccords sur le partage des biens, mais aussi à des tensions autour de l'implantation de cultures pérennes sur des terres destinées à l'agriculture vivrière (M.M.E. Tano, 2023, p. 75). La polygamie et les familles nombreuses accentuent ces difficultés, car elles multiplient les ayant-droits et complexifient les processus de gestion foncière (B. Camara, 2016, p. 302). Ces conflits internes se transforment parfois en conflits intercommunautaires, voire interethniques, comme l'ont relevé A. Babo (2010, p. 38) dans d'autres régions du pays.

En termes de résolution, les mécanismes mobilisés révèlent une pluralité de logiques : la médiation coutumière, les arbitrages familiaux, l'intervention des autorités administratives et l'application sélective des textes fonciers. L'approche coutumière reste dominante : les chefs de terre et conseils de famille continuent de jouer un rôle central (K. Mariatou, 2006, p. 52), tandis que des arrangements communautaires, comme observés chez les Agni Sanwi, visent à maintenir la cohésion sociale (H.G. Coulibaly, 2015, p. 387). Toutefois, des structures hybrides apparaissent, telles que les comités villageois de gestion foncière, qui articulent normes coutumières et dispositifs étatiques (K. Sylvain et al., 2023, p. 115).

Ces résultats invitent à une double réflexion. D'une part, sur les conséquences sociales et environnementales : les conflits fonciers fragilisent la cohésion communautaire, menacent la sécurité alimentaire et favorisent une appropriation inégalitaire des terres, souvent au détriment des jeunes et des femmes. D'autre part, sur les réformes institutionnelles : la délivrance des certificats fonciers et la mise en œuvre de la loi foncière rurale apparaissent comme des leviers essentiels mais encore insuffisamment appliqués. Leur efficacité dépend de la capacité des autorités à renforcer la transparence, à appuyer la sensibilisation locale et à associer les acteurs traditionnels dans les dispositifs de gouvernance.

En somme, si la dynamique agricole à Maféré illustre les stratégies d'adaptation des producteurs, elle soulève également des enjeux cruciaux de durabilité et de gouvernance foncière. L'articulation entre mécanismes coutumiers et dispositifs étatiques, combinée à une meilleure sécurisation foncière, constitue une piste incontournable pour prévenir l'escalade des conflits et promouvoir un usage équilibré et équitable des ressources.

Conclusion

La dynamique agricole de la sous-préfecture de Maféré révèle une transformation profonde du paysage rural marquée par le recul des cultures traditionnelles de cacao et de café au profit du palmier à huile et de l'hévéaculture. Cette mutation, observable à travers l'évolution diachronique de l'occupation des sols, traduit non seulement un changement des systèmes de production, mais aussi une recomposition des rapports sociaux et fonciers. L'essor de ces nouvelles spéculations a accentué les tensions foncières locales, alimentées par l'imprécision des limites et ka saturation des terres. Ces causes expliquent la diversité des conflits rencontrés comme les conflits intercommunautaires, interfamiliaux, intrafamiliaux et inter-villageois. Si des mécanismes de gestion existent, allant des règlements coutumiers à l'intervention des autorités administratives et judiciaires, leur efficacité reste inégale, révélant à la fois la résilience des modes traditionnels de régulation et les limites des réformes institutionnelles.

Au-delà du constat, cette étude met en lumière des enjeux majeurs. Sur le plan social, la concurrence pour l'accès à la terre renforce les tensions entre autochtones et migrants agricoles. Sur le plan économique, la spécialisation dans l'hévéaculture et le palmier à huile accroît la dépendance vis-à-vis de cultures d'exportation au détriment de la diversité alimentaire. Sur le plan environnemental, la pression foncière favorise la déforestation et fragilise les écosystèmes

locaux. Enfin, au niveau institutionnel, la lente appropriation des réformes foncières, notamment la délivrance des certificats fonciers, limite encore la sécurisation des transactions.

Dans cette perspective, plusieurs recommandations s'imposent. L'État et l'Agence Foncière Rurale gagneraient à simplifier et à réduire le coût des procédures de certification afin d'encourager une plus large adoption. Les collectivités locales et les chefferies devraient renforcer la sensibilisation des populations sur la gestion durable des terres et le rôle des cultures vivrières dans la sécurité alimentaire. Enfin, la mise en place de dispositifs de médiation inclusifs, associant autorités coutumières, migrants agricoles et acteurs institutionnels, permettrait d'améliorer la prévention et la résolution des conflits.

Des pistes de recherche futures méritent également d'être explorées nomment l'évolution longitudinale des conflits fonciers en lien avec la mutation agricole, l'évaluation de l'impact réel des réformes foncières sur la sécurisation des droits ruraux, ou encore l'effet des changements climatiques sur la disponibilité des terres et la durabilité des cultures pérennes. Ainsi, l'étude de Maféré illustre bien que les dynamiques agricoles ne sauraient être dissociées des enjeux fonciers, sociaux et environnementaux, et qu'une gouvernance foncière plus inclusive et anticipative demeure essentielle pour assurer un développement rural équilibré et apaisé.

Références bibliographiques

ADOU Aka Giscard, 2022, « Pression Anthropique Et Dynamique De L'occupation Du Sol: Cas De La Sous-Prefecture De Gregbeu (Centre-Ouest De La Cote D'ivoire) » in International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI), vol. 11(01), 2022, pp 12-23.

ADOU Giscard Aka, Gohourou Florent, SEIDOU Coulibaly, ALOKO N'Guessan Jerôme., 2018, « Analyse de la dynamique spatiale des ressources forestières et de ses causes dans la sous-préfecture de Zoukougbeu (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire) » in Revue Ivoirienne des Sciences Historiques, 2018, 4, pp. 25-39,

BABO Alfred., 2010, *Confits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte D'ivoire*, Alternatives Sud, pp. 95 -118

BOSERUP Ester, 1965, *The conditions of agricultural growth: the economics of agrarian change under population pressure*, London, Royaume-Uni : G. Allen &Unwin, 124 p.

BOUAN Brice Banon., 2008, *Évaluation des besoins en information agricole dans les États du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), étude sur la Côte d'Ivoire,* rapport, final (CTA), projet N° : 4-7-41-254-7-/d, 121 p.

CAMARA Bakary., 2015, *Évolutions des systèmes fonciers au mali : cas du bassin cotonnier du mali sud (zone office du Niger et région CMDT de Koutiala)*, CODESRIA, pp 295-326

COULIBALY Gninlnan Hervé, 2015, « L'institution Des Tribunaux Coutumiers En Pays Sanwi De Cote-D'ivoire : Une Perspective Culturelle De L'integration Communautaire Par La Regulation Locale Des Conflits Fonciers » in International Journal of Multidisciplinary Research and Development, Volume: 2, Issue: 9, pp. 382-391.

COULIBALY Mékié, OURA Kouadio Raphaël., 2023, « saturation foncière du sud forestier ivoirien et cacaoculture en zone de transition forêt-savane : quels nouveaux sites de production après la région du Worodougou ? » in Revue LiLaS (Revue de Littératures, Langues, Langages & Sciences Sociales*)* Numéro 7 – Vol II – décembre 2023, pp 459-477, Disponible en ligne :

KELGUINGALE Illy., 2018, *Étude sur les conflits fonciers en milieu rural au Burkina Faso*, rapport final, Fondation Konrad Adenauer, 58 p.

KOUAMÉ Koffi Sylvain, GUYME Afforo, ASSUE Yao Jean-Aimé, 2023, « Culture d'anacarde et émergence des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bodokro » in Revue EFUA, pp 104-123.

MARIATOU Koné, 2006, « Dispositifs locaux de régulation foncière en Côte d'Ivoire forestière : cas de Bonoua » in La Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie KASA BYA KASA, pp. 31-64.

MINAGRA/SARA, 1999, *Agriculture ivoirienne a l'aube du xxi° siecle,* Publication du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA), Ouvrage collectif réalisé par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRA) à l'occasion du SARA 1999, 244 p.

SANGARÉ Abdourahamane, KOFFI Edmond, FATAYE Akamou, FALL cheikh Alassane., 2009, *État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et de l'agriculture* : second rapport national, ministère de l'agriculture, république de Côte d'Ivoire, 65 p.

TANO Mehsou Mylene Ella., 2023, « Pratiques des cultures pérennes et stratégies socio-foncières : une illustration des producteurs de Nandibo 2 et Yassap A en Côte d'ivoire » in Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal

of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales, (24), pp. 73–82. pp. 73–82,

TEWECHE Abel., 2014, « Pression démographique et compétitions foncières dans les milieux sensibles en zone sahélienne : le cas des Monts Mandara (Extrême-Nord, Cameroun) » in Annales de l'Université de Moundou, Série A - Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Vol.2(1), Déc. 2014, ISSN 2304-1056, pp 56-78,

Gouvernance socioéconomique

GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE

LAMAH Pépé Julien

Université Général Lansana CONTE de Sonfonia

Conakry, Guinée

Géographie

AMOATTA Koffi Guy

Université de Kindia

Kindia, Guinée

Géographie

Résumé :

En Guinée, on trouve le palmier à huile dans les régions de la Basse Guinée et de la Guinée Forestière. N'Zérékoré est situé en Guinée Forestière bénéficiant d'un climat subéquatorial propice au développement du palmier à huile. Par ailleurs, le processus de la commercialisation de l'huile de palme, appelée communément l'huile rouge, est dominé en majorité par les femmes. Ce monopole leur a permis d'être autonomes au sens large du terme. Cette situation influe sur les différents rapports de gouvernance sociétale. Dès lors, quel lien existe-t-il entre la gouvernance et l'autonomisation des femmes de N'Zérékoré par la commercialisation de l'huile rouge ?

Pour répondre à cette question, nous allons parcourir la littérature grise afin de faire l'état des connaissances. Et conduire une enquête de terrain auprès des différents acteurs de ce secteur. En fin, administrer un guide d'entretien à des personnes ressources. Il ressort de cela que les femmes œuvrant dans ce sous-secteur d'activité sont autonomes financièrement ce qui leur permet de se prendre en charge ainsi que leur famille. Ce statut joue un grand rôle dans la gouvernance de leur communauté car elles arrivent à accéder à des postes de responsabilités locales et communales.

Mots-clés : Commercialisation, Femme, Gouvernance, Huile rouge, N'Zérékoré.

Abstract:

In Guinea, oil palm is grown in the Lowland Guinea and Forest Guinea regions. N'Zérékoré is located in the Forest Region of Guinea, with a sub-equatorial climate conducive to the development of oil palm. The marketing of palm oil, commonly known as red oil, is dominated by women. This monopoly has enabled them to be autonomous in the broadest sense of the term. This situation has an impact on the various aspects of corporate governance. So what is the link between governance and the empowerment of women in N'Zérékoré through the marketing of red oil?

To answer this question, we will review the grey literature in order to assess the current state of knowledge. And conduct research fieldwork with the various actors in this sector. Finally, administer an interview guide to resource professionals. This shows that women working in this sub-sector are financially independent, enabling them to look after themselves and their families. This status makes a big difference to the governance of their community, as they are able to rise to positions of responsibility at the local and municipal authority management levels.

Keys -Word: Sales, Women, Governance, palm oil, N'Zérékoré.

INTRODUCTION

1. Contexte général de l'étude

Le rôle de la femme dans la société guinéenne a considérablement évolué. Historiquement reléguée au foyer, la femme guinéenne assume désormais des responsabilités qui dépassent le cadre familial. Elle est devenue une actrice clé dans divers secteurs, qu'ils soient économiques, politiques ou agricoles. Cette transformation progressive la rapproche de plus en plus des questions de gestion du pouvoir et de gouvernance.

La gouvernance est un concept qui a supplanté les formes de gestion autoritaires. Selon D. BRUNELLE (2010), elle se définit comme un "mode consensuel de gestion qui remplace l'autorité immuable inscrite dans les façons de faire imposer par la loi et l'État" (BRUNELLE, 2010, p. 26). La Banque Mondiale, quant à elle, la définit comme "l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous" (cité par LACROIX ET ST-ARNAUD, 2012, p. 25). Ces définitions soulignent le passage d'une autorité centralisée à une gestion plus participative, un changement qui ouvre la voie à une implication accrue de différents acteurs, y compris les femmes.

Le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) estimait en 2024 que la population guinéenne s'élevait à 13 989 788 habitants, avec une légère majorité de femmes (51%) contre 49% d'hommes. La région de N'Zérékoré représente environ 15% de cette population nationale. L'Institut National de la Statistique (INS) de 2022 révèle que 63% de la population vit en milieu rural, contre 37% en milieu urbain. En 2014, l'INS a également noté que les femmes étaient majoritaires à la fois en milieu urbain (50,3% contre 49,7% d'hommes) et rural (52,5% contre 47,5% d'hommes).

Malgré leur supériorité numérique, les femmes restent sous-représentées dans les instances de gouvernance, notamment au niveau local et communal. C'est dans ce contexte que la notion de genre devient cruciale. Le genre fait référence aux "rôles, responsabilités et tâches des femmes et des hommes, ainsi qu'à leur interaction" (SYLLA, 2010, p. 164). L'écart entre la démographie et la participation des femmes aux prises de décision met en lumière un déséquilibre qui est au cœur de cette étude sur l'autonomisation par le commerce de l'huile de palme.

2. Le rôle de la femme dans l'économie rurale et son lien avec la gouvernance

Malgré leur supériorité numérique en Guinée, les femmes sont historiquement sous-représentées dans les instances de gouvernance, qu'elles soient locales ou communales. Cette disparité met en lumière un déséquilibre de pouvoir que l'étude du genre cherche à comprendre. Selon M. S. SYLLA (2010), le concept de genre ne se limite pas aux différences biologiques, mais englobe "les rôles, responsabilités et tâches des femmes et des hommes, ainsi qu'à leur interaction" (SYLLA, 2010, p. 164). L'accès des femmes aux positions de leadership est donc un indicateur clé de leur émancipation.

3. La contribution économique des femmes et l'huile rouge de palme

L'économie guinéenne repose largement sur le secteur rural, qui contribuait à hauteur de 18% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2017, d'après l'Institut National de la Statistique (INS). Au sein de ce secteur, l'huile de palme rouge est une denrée essentielle. La région de N'Zérékoré est l'une des principales zones de production de cette huile, où les femmes dominent chaque maillon de la chaîne de valeur, de la récolte des régimes de noix à la commercialisation du produit fini.

Cette implication massive dans l'économie locale fait de la commercialisation de l'huile de palme un levier d'autonomisation financière pour les femmes de N'Zérékoré. En générant leurs propres revenus, elles ne dépendent plus exclusivement de leurs maris ou de leur famille pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur foyer. Cette nouvelle autonomie redéfinit les rapports

de pouvoir traditionnels entre les hommes et les femmes. Elles passent d'un statut de dépendance à celui d'actrices économiques incontournables, ce qui renforce leur légitimité et leur capacité à prendre part aux décisions qui affectent leur communauté et leur famille. La question de recherche qu'on se pose est de savoir : Dans quelle mesure la commercialisation de l'huile rouge de palme contribue-t-elle à l'autonomisation économique et à la gouvernance locale des Femmes de N'Zérékoré ?

4. Hypothèse

Comme hypothèse, la commercialisation de l'huile rouge de palme renforce l'autonomisation économique des Femmes de N'Zérékoré en leur offrant des sources de revenus stables, ce qui améliore leur participation à la prise de décision au sein de leurs foyers et de leurs communautés. Cette hypothèse repose sur l'idée que le gain d'indépendance financière, souvent un prérequis, permet aux femmes d'avoir une voix plus forte et d'exercer une influence accrue.

5. Objectif Général

L'objectif général est de déterminer si la commercialisation de l'huile de palme est un levier efficace pour l'autonomisation et la gouvernance locale des Femmes à N'Zérékoré.

Cet objectif vise à analyser l'impact socio-économique et politique de cette activité, tout en identifiant les opportunités et les obstacles rencontrés par ces Femmes.

5.1. Objectifs spécifiques

- Évaluer l'impact économique de la commercialisation de l'huile de palme sur les revenus et les conditions de vie des femmes ;
- Analyser la participation des femmes aux processus de prise de décision au sein de leur foyer et de leur communauté, en lien avec leur activité économique ;
- Identifier les facteurs qui facilitent ou entravent l'autonomisation des femmes par cette activité, et proposer des recommandations stratégiques.

Ces objectifs spécifiques visent à quantifier l'augmentation des revenus générés par la vente de l'huile rouge de palme, à analyser comment ces revenus sont utilisés (dépenses pour l'éducation des enfants, la santé, l'épargne, etc.), et à déterminer si cela a un effet direct sur leur autonomie financière.

Il s'agit d'étudier si le gain de revenus issu de cette activité leur permet d'avoir une voix plus forte dans les décisions familiales (mariage des enfants, investissements, etc.) et si elles occupent des rôles de leadership ou de gouvernance dans leurs associations ou villages. Enfin ces objectifs visent à cerner les défis auxquels elles sont confrontées, tels que le manque d'accès au crédit, la volatilité des prix, les obstacles culturels ou les difficultés de transport, afin de formuler des solutions concrètes pour renforcer leur autonomisation et leur gouvernance.

6. Présentation de la Région de N'Zérékoré

La République de Guinée est située en Afrique de l'Ouest. Elle est constituée de quatre régions naturelles notamment la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée forestière. Cette dernière région représente notre zone d'étude avec pour capitale N'Zérékoré.

Fig.1. Localisation de la zone d'étude

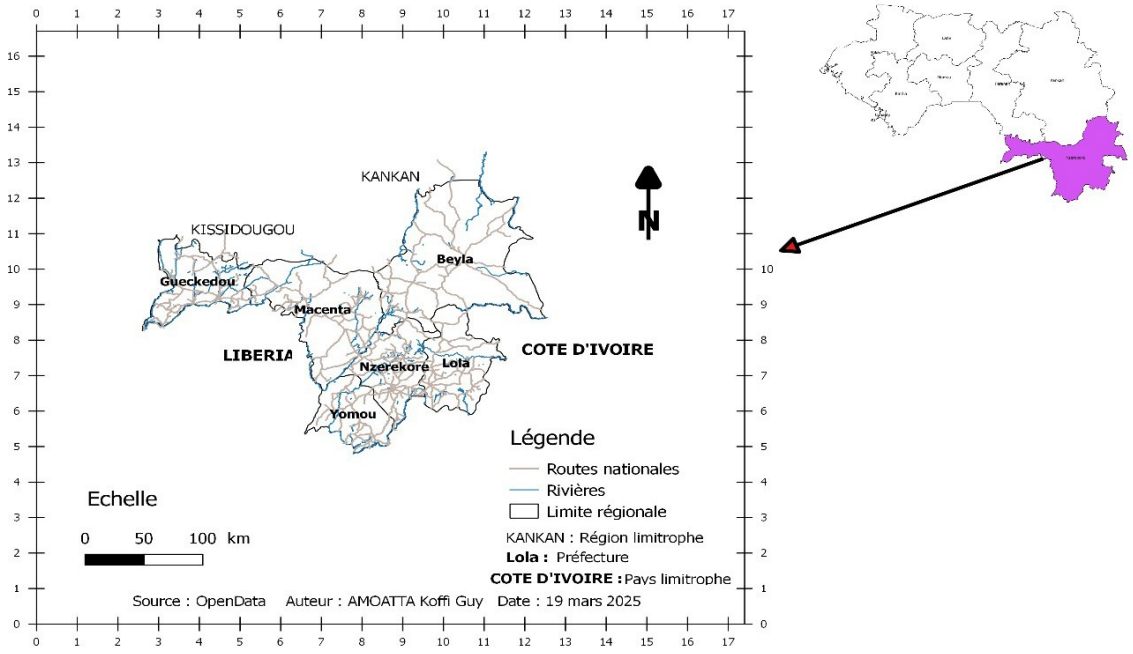

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE DONNÉES

1. Données qualitatives

La collecte de données est basée sur la consultation de la littérature grise et l'administration d'un guide d'entretien auprès des acteurs considérés comme des personnes ressources au nombre de

8 dont 5 Femmes. Lors des entretiens, les discussions ont porté sur les mutations sociétales des femmes œuvrant dans la commercialisation de l'huile rouge de palme.

De même, la consultation de la littérature grise se concentre sur le parcours des articles scientifiques, des mémoires de Master et des thèses de Doctorat. Cette consultation nous a permis d'appréhender les différents contours de notre sujet de recherche.

2. Données quantitatives

Les données quantitatives utilisées pour ce papier sont issues de l'Institut National de la Statistique, Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), le Décret D/2015/229/PRG/SGG, etc. Les informations émanant de ces institutions offrent des données quantifiables sur la population et leurs différentes répartitions à l'échelle de la Guinée. Elles ont été complétées par un questionnaire administré auprès des acteurs qui œuvrent dans la commercialisation de l'huile rouge de palme au nombre de 120 personnes dont 80 femmes. Les critères de choix ont porté sur le nombre d'année vécu dans ce secteur, les progrès réalisés, l'influence et la promotion obtenues dans l'arène politique de la Commune de N'Zérékoré ou ailleurs.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

1. N'Zérékoré une zone propice pour le développement du palmier à huile

En général, le développement du palmier à huile en Guinée repose sur des conditions naturelles favorables, notamment dans les régions de la Basse Guinée et de la Guinée Forestière. En particulier à N'Zérékoré, capitale de la région Forestière, les éléments d'indice qui témoignent de cette aptitude sont principalement d'ordre climatique, pédologique et hydrologique.

1.1. Condition climatique du développement du palmier à huile à N'Zérékoré

Le palmier à huile (Elaeis guineensis) est une plante qui a besoin d'un climat tropical humide pour prospérer. Les éléments d'indices climatiques pour le développement du palmier à huile à N'Zérékoré sont une bonne pluviométrie et une température clémente.

N'Zérékoré bénéficie d'une pluviométrie abondante allant de 2090 mm/an en 2003 à 1513mm/an en 2006 selon l'INS en 2013. Quant au palmier à huile, il a besoin de 1 800 à 3 000 mm de pluie par an, sans saison sèche prolongée. Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) en 2006 soutient que pour un meilleur développement le palmier à huile,

il faudra une pluviométrie annuelle d'au moins 1800 mm, bien répartie tout au long de l'année. Cette recommandation est en accord avec les conclusions d'OLIVIN (1986, cité par MADELAINE C., 2005, p. 11), qui considère l'eau comme le facteur de production le plus important. N'Zérékoré reçoit une quantité de pluie considérable permettant d'assurer une hydratation constante des sols ainsi le palmier se développent aisément.

La température pour la culture du palmier à huile se situe entre 24°C et 34°C (CNRA, 2006). La région de N'Zérékoré présente des températures moyennes comprises entre 19°C et 31°C. Ces conditions se rapprochent de celles recommandées par le GTZ (2002), à savoir un maximum moyen entre 29°C et 32°C et un minimum moyen entre 22°C et 24°C. Alors, la température favorise la croissance et la fructification de la plante.

Le palmier à huile a besoin d'un ensoleillement suffisant c'est-à-dire d'au moins 5 à 7 heures d'ensoleillement direct par jour. L'ensoleillement de la région de N'Zérékoré est idéal, ce qui permet la photosynthèse et la production d'énergie pour la croissance du palmier à huile. D'ailleurs, le palmier à huile bénéficie de l'humidité de la région réduisant l'évapotranspiration et protégeant les cultures du stress hydrique.

1.2. Conditions pédologiques pour la culture du palmier à huile à N'Zérékoré

Le climat subtropical guinéen de la région de N'Zérékoré est caractérisé par une forêt dense qui protège les sols contre l'érosion. Les sols de cette région sont principalement des sols ferralitiques, des sols aux gravillons et des sols argileux. Ces types de sols sont enrichis par la décomposition de la végétation augmentant alors leur fertilité en matière organique et leur profondeur nécessaire au bien-être de la plante. Par ailleurs, les sols de N'Zérékoré sont également bien drainés empêchant la stagnation de l'eau, laquelle peut entraîner des maladies des racines. Ainsi, grâce à ces conditions pédologiques, N'Zérékoré est particulièrement propice à la culture du palmier à huile. Les plantations se trouvent principalement sur les coteaux et les versants des collines. Ces plantations sont la propriété des villageois, ce qui en fait une activité économique locale vitale.

1.3. Conditions hydrologiques pour le développement du palmier à huile à N'Zérékoré

La présence de cours d'eau est un facteur essentiel qui influe sur la croissance du palmier à huile. La présence de cours d'eau à proximité des plantations est essentielle pour garantir un

approvisionnement en eau suffisant pendant la saison sèche, mais aussi pour faciliter les activités de transformation des noix de palme en huile de palme. De plus, une nappe phréatique peu profonde permet aux racines de la plante d'atteindre l'eau pendant les périodes de sécheresse, ce qui est essentiel pour sa survie.

La combinaison de ces facteurs climatiques, pédologiques et hydrologiques fait de N'Zérékoré une région propice au développement du palmier à huile.

1.4. Potentiels humains pour l'exploitation du palmier à huile

Dans le processus d'exploitation du palmier à huile, les hommes sont plus nombreux que les femmes. Cette disparité entre hommes et femmes découle du fait que dans le pays kpèlè, les femmes ne possèdent qu'une portion du territoire qu'après la mort de leur mari et uniquement si les frères du défunt sont consentants. Par rapport à l'héritage, les filles sont fréquemment négligées pour la simple raison qu'un jour elles vont se marier et créer un foyer auprès de son mari. Les rôles des acteurs dans l'exploitation des palmeraies varient selon le genre. Dans la transformation artisanale et la vente locale, les femmes font face à des difficultés d'accès aux ressources (terres, financement) et de partage équitable des revenus. Les travaux physiques, la gestion des grandes exploitations et la vente en gros sont dominés par les hommes. Les compétences des femmes demandent à être renforcées, leur accès aux ressources améliorées et l'équité dans la répartition des profits pour une exploitation inclusive.

Les grimpeurs sont âgés de 17 à 25 ans, dans la majorité des situations, ils opèrent en tant que prestataires de services rémunérés par les producteurs. En moyenne, leur travail s'étend sur cinq mois par an, mais pour les grimpeurs plus chevronnés, cela peut aller au-delà.

La collecte de régimes est la principale source d'argent pour ces jeunes. Lors des périodes de production intense, un grimpeur récolte en moyenne environ 75 régimes par jour, soit environ 112 500 FG de salaire quotidien à raison 1500 FG par régime.

1.5. Transport et stockage des produits issus du palmier à huile

Le transport et le stockage sont des maillons critiques de la chaîne de commercialisation, souvent source de pertes et d'augmentation des coûts, ce qui peut affecter la rentabilité observée. ERASME N. (2015) en se penchant sur le transport de l'huile de palme au Burundi, distingue deux types de flux : du village aux marchés locaux, et des marchés locaux vers les chefs-lieux de

provinces, avec des moyens de transport variés. La comparaison avec la Guinée révèle un désavantage infrastructurel. SY M.A. (2002) affirme que les routes de la région palméicole burundaise sont "de loin meilleures" par rapport à celles de la Guinée. Cette infériorité des infrastructures routières en Guinée, constitue une contrainte qui affecte direct sur les coûts de transport, la rapidité de l'acheminement, et la qualité du produit à l'arrivée. Des coûts de transport élevés peuvent réduire les marges bénéficiaires des collectrices et des grossistes, affectant ainsi la rentabilité globale de la filière et potentiellement les prix offerts aux producteurs.

La stratégie de commercialisation à N'Zérékoré, basée sur des collectrices locales, est une adaptation aux réalités du terrain. Cependant, la filière fait face à des défis persistants liés à la qualité variable de l'huile, à la concurrence des produits industriels, et surtout aux infrastructures de transport sous-développées, qui peuvent tempérer la rentabilité malgré la demande régionale et l'importance économique locale.

En matière de stratégie de stockage, les producteurs de N'Zérékoré préfèrent utiliser les récipients en plastiques comme les bidons dont le contenu varie d'1 litre à 100 litres, que les récipients métalliques (les fûts). Pour conserver pendant une année, les récipients en bidon gardent mieux la saveur et le goût d'huile de palme que les fûts. Ils sont très utilisés dans la collecte et le transport.

Les fûts sont utilisés généralement par les grossistes pour le transport en région et en dehors du pays. Existe des pistes carrossables et les routes bitumées dont la nationale 1 (Conakry – N'Zérékoré).

Photo 1 : *Point de collecte des emballages au marché de Mohomou à N'Zérékoré*

Photo 2 : *Camion prêt à embarquer des fûts d'huile rouge à l'entrée du marché de Mohomou à N'Zérékoré*

Source : LAMAH, 2025

2. Commercialisation de l'huile rouge : une activité dominée par les femmes à N'Zérékoré

La région de la Guinée forestière constitue le bassin de production de l'huile rouge le plus important sur le plan économique. Cette production représente la source de revenus pour de nombreux ménages (M. A. SY, 2002, cité par Gret-MGE, 2018, p.6).

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des acteurs

Le tableau 1 montre la répartition des commerçants de l'huile de palme selon l'âge. Il relève que les commerçants, de moins de 40 ans, représente 65 commerçants, soit 54,16 % de l'effectif total. C'est le groupe le plus nombreux. Quant aux 40 ans et plus, le groupe compte 55 commerçants, soit 45,84 % de l'effectif total. L'analyse de ces chiffres révèle une dynamique intéressante dans le secteur du commerce d'huile de palme. La prédominance des commerçants de moins de 40 ans (54,16 %) suggère que le secteur attire une population relativement jeune. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Tableau 11: Commerçants d'huile de palme selon l'âge

Age	**Effectifs**	**Proportion (%)**
Moins de 40 ans	65	54,16
40 ans et plus	55	45,84
Sous-total	**120**	**100,0**

Source : LAMAH, 2025

Le commerce d'huile de palme est perçu comme un secteur porteur, offrant des perspectives de revenus intéressantes, ce qui attire de nouvelles générations d'entrepreneurs qui assurent le

relais des anciens, dynamisant ainsi les marchés de commercialisation. L'accès aux capitaux rend l'activité accessible à un public plus jeune.

La forte représentation des commerçants de 40 ans et plus (45,84 %) est également notable. Ils constituent la quasi-moitié des commerçants. Cela indique que le secteur est également soutenu par une population plus expérimentée et établie.

Le marché du commerce d'huile de palme étudié est caractérisé par une répartition équilibrée entre les jeunes acteurs et les commerçants plus expérimentés, avec une légère majorité pour la catégorie des moins de 40 ans. Cela témoigne d'un secteur à la fois dynamique et en renouvellement, tout en conservant l'expérience des générations plus âgées. Cette structure démographique peut favoriser le transfert des savoirs et des pratiques commerciales d'une génération à l'autre, contribuant ainsi à la stabilité et à la croissance de l'activité.

Le tableau 2 présente la répartition des 120 commerçants d'huile de palme en fonction de leur genre. Les femmes sont majoritaires, représentant 80 commerçantes, soit 66,67 % de l'effectif total. Et les hommes représentent 40 commerçants, soit 33,33 % de l'effectif total.

Tableau 2 : Commerçant selon le genre

Genre	**Effectifs**	**%**
Homme	40	33,33
Femme	80	66,67
Sous-total	**120**	**100,0**

Source : LAMAH, 2025

Les chiffres de ce tableau révèlent une forte dominance des femmes dans le secteur du commerce d'huile de palme. Cette prépondérance féminine peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Dans de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest, les femmes jouent un rôle central dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles, dont l'huile de palme. Cette activité est souvent une source de revenus essentielle pour les ménages. Le commerce d'huile de palme offre aux femmes une opportunité d'indépendance financière, leur permettant de générer des revenus propres pour subvenir aux besoins de leur famille (alimentation, éducation des enfants, santé). Il leurs permet de développer des réseaux de distribution locaux et régionaux très efficaces, permettant de s'imposer comme les actrices principales du marché.

La présence des hommes, bien que minoritaire, est significative. Ils représentent un tiers des commerçants et sont impliqués dans d'autres aspects de la chaîne de valeur, tels que la production, le transport sur de longues distances ou la gestion des stocks importants.

En fait, ce tableau illustre clairement la féminisation du commerce d'huile de palme. Cela souligne non seulement leur rôle économique crucial dans ce secteur, mais aussi l'importance de ce marché comme un moyen d'autonomisation et de développement pour elles.

Le tableau 3 présente la situation matrimoniale de 120 commerçants d'huile de palme, répartis en trois catégories : marié, veuves, et célibataires/divorcés. Les veuves sont les plus importantes, regroupant 63 commerçantes, soit 52,50 % de l'effectif total. Les mariés représentent 32 commerçants, soit 26,66 % de l'effectif et les célibataires/divorcés sont les moins nombreux, avec 25 commerçants, soit 20,84 % de l'ensemble.

Tableau 3 : Commerçants selon leur situation matrimoniale

Statut matrimonial	**Effectifs**	**Proportion (%)**
Marié	32	26,66
Veuves	63	52,50
Célibataires/divorcés	25	20,84
Sous-total	**120**	**100,0**

Source : LAMAH, 2025

La prédominance des veuves dans le commerce d'huile de palme est la donnée la plus frappante de ce tableau. Cette forte représentation s'explique par plusieurs facteurs. Pour de nombreuses femmes veuves, le commerce d'huile de palme est une nécessité vitale pour assurer la subsistance de leur famille. C'est aussi un moyen de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants après la perte de leur conjoint. Ce type d'activité offre une certaine flexibilité et autonomisation leur permettant de gérer leur temps et leurs ressources de manière indépendante. La présence des personnes mariées (26,66 %) montre que le commerce d'huile de palme n'est pas exclusif aux veuves. Pour ce groupe, cette activité leurs apporte de revenu complémentaire au ménage ou de principale source de revenus pour les couples impliqués dans le secteur. De même les célibataires/divorcés représentent la plus petite part des commerçants. Cela indique que, pour eux, cette activité est une option parmi d'autres pour générer des revenus.

En résumé, ce tableau révèle une dynamique sociale et économique très spécifique du commerce d'huile de palme à N'Zérékoré. Il met en lumière le rôle crucial de l'activité comme

un pilier de l'autonomisation et de la sécurité financière pour les femmes veuves. L'activité de l'huile de palme est bien plus qu'une simple transaction commerciale ; elle est souvent un levier d'émancipation et de survie pour les femmes qui se retrouvent à la tête de leur foyer.

Le tableau 4 répartit les 120 commerçants d'huile de palme en deux groupes, selon qu'ils savent ou non lire et écrire. Ne sait pas lire, ce groupe est majoritaire, regroupant 71 commerçants, soit 59,16 % de l'effectif total. Sait lire et écrire, ce groupe représente 49 commerçants, soit 40,84 % de l'effectif.

Tableau 4 : Commerçant selon le niveau d'instruction

Niveau d'Instruction	**Effectifs**	**Proportion (%)**
Ne sait pas lire	71	59,16
Sait lire et écrire	49	40,84
Sous-total	**120**	**100,0**

Source : LAMAH, 2025

La prédominance des commerçants qui ne savent pas lire (59,16 %) est l'élément le plus marquant de cette analyse. Cette observation suggère que le commerce d'huile de palme est une activité qui ne requiert pas nécessairement un haut niveau d'instruction formelle. Cela s'explique par plusieurs facteurs. Le commerce d'huile de palme est souvent basé sur des transactions orales et des savoir-faire traditionnels, ce qui le rend accessible à des personnes non scolarisées. Les connaissances nécessaires pour réussir dans ce secteur comme la négociation, la qualité du produit, les itinéraires commerciaux sont souvent transmis de manière informelle, de génération en génération.

Pour de nombreuses personnes, en particulier les femmes veuves comme l'a montré le tableau 3, le commerce d'huile de palme est une stratégie de survie. La nécessité économique prime sur le niveau d'instruction. Dans un marché où les échanges sont basés sur la confiance et la connaissance mutuelle, les compétences pratiques l'emportent sur les compétences théoriques.

La présence de commerçants qui savent lire et écrire (40,84 %) est également importante. Cela indique que le secteur est en train d'évoluer. Ces commerçants pourraient être mieux équipés pour gérer des registres de transactions, établir des contacts avec des fournisseurs ou des clients plus éloignés et accéder à des informations sur les prix du marché.

Le tableau 4 montre que le commerce d'huile de palme est une activité qui attire une population à faible niveau d'instruction, ce qui le rend accessible à une grande partie de la population, notamment les femmes. L'activité est un moyen d'autonomisation et de subsistance pour des personnes qui auraient peut-être du mal à trouver leur place dans d'autres secteurs formels.

3. Aires de chalandise de l'huile rouge

Il faut rappeler qu'en Guinée, il existe deux zones de production d'huile de palme. Ces zones sont : la Guinée Forestière avec pour point d'impulsion N'Zérékoré et la Basse Guinée avec pour point d'impulsion Boké. La figure 2 montre le mode de distribution de l'huile rouge en provenance de N'Zérékoré dans l'espace.

Fig. 2. Schéma de diffusion de l'huile rouge

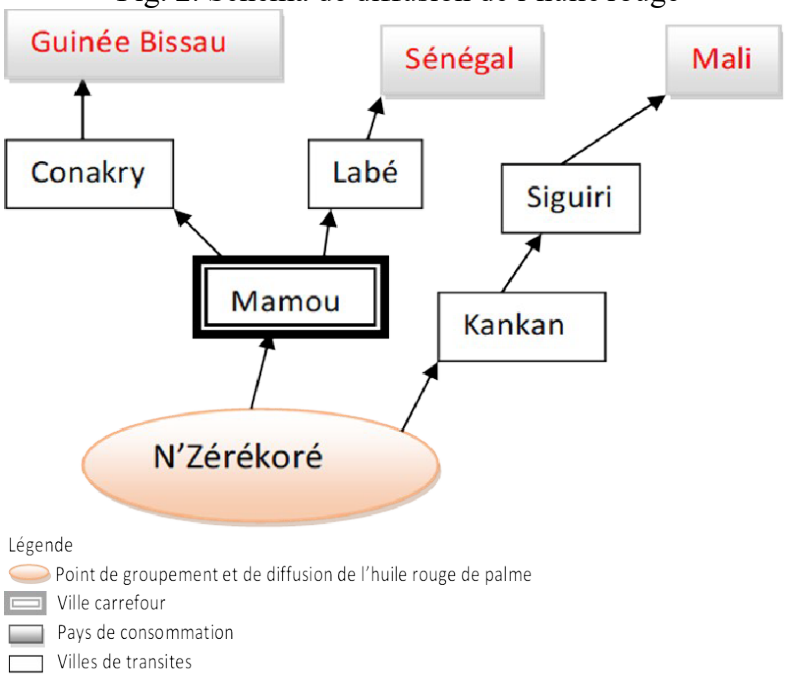

Source : LAMAH et AMOATTA, 2025

Quand l'huile rouge quitte N'Zérékoré, elle suit deux itinéraires distincts. Le premier itinéraire passe par Mamou. Mamou est une ville carrefour. De cette position, elle assure le transite de l'huile vers les villes de Conakry et de Labé. Cette huile traverse les frontières pour regagner les pays comme la Guinée Bissau et le Sénégal.

Par ailleurs le second itinéraire part de N'Zérékoré vers Kankan. Kankan est la deuxième grande ville de la Guinée. Après avoir pris sa part d'huile rouge, elle libère le reste dans la localité de Siguiri et à la République du Mali.

4. Femmes autonomisées par la commercialisation de l'huile rouge dans la gouvernance locale

Cette section explore la dynamique de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la gouvernance locale à N'Zérékoré. Elle met en lumière la commercialisation de l'huile de palme rouge comme un levier socio-économique essentiel. Traditionnellement reléguées aux rôles domestiques, les femmes de N'Zérékoré s'affirment désormais comme des actrices économiques et sociales incontournables. Ce travail examine comment le contrôle de cette chaîne de valeur leur confère non seulement une indépendance financière, mais aussi une voix et une influence accrues dans les décisions communautaires et locales, transformant ainsi les structures de pouvoir traditionnelles. Il s'agit d'analyser ce processus d'émancipation et ses implications pour le développement durable et l'équité de genre dans la région.

2.2. Revalorisation sociale de la femme

La figure 3 présente des données de l'Institut National de la Statistique (RGPH 2014) sur la proportion de femmes cheffes de ménage en Guinée. La moyenne nationale, 17,8% des ménages en Guinée sont dirigés par des femmes. Ce chiffre montre que près d'un cinquième des foyers guinéens a une femme à sa tête, ce qui est une proportion significative.

Fig.3. Proportions des femmes chefs de ménages par région

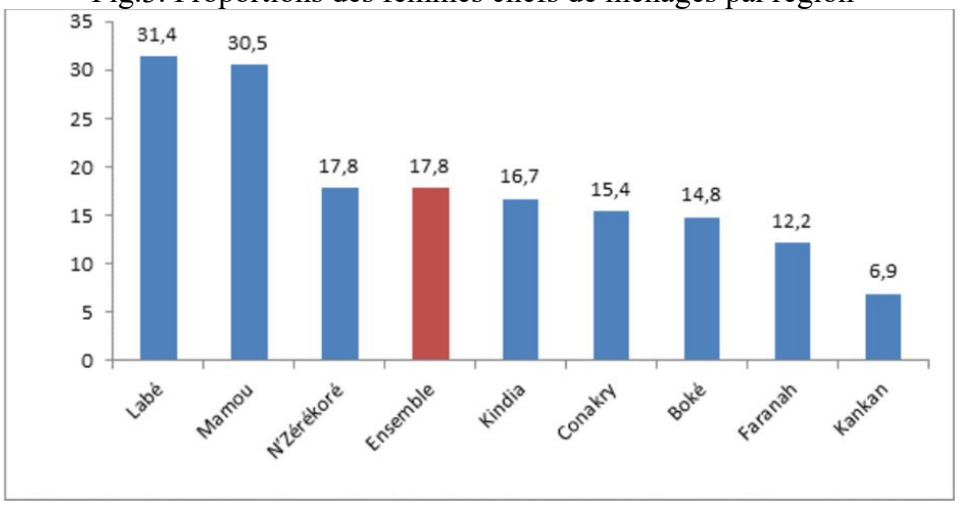

Institut National de la Statistique – RGPH 2014

Partant de là, on constate une grande disparité régionale. Les régions de Labé (31,4%) et de Mamou (30,5%) affichent les plus fortes proportions. Ces chiffres sont presque le double de la moyenne nationale, ce qui est remarquable. La région de N'Zérékoré est également mentionnée avec une proportion de 17,8%, ce qui est identique à la moyenne nationale.

Les données du RGPH 2014 montrent que le rôle des femmes en tant que cheffes de ménage est une réalité importante en Guinée, avec des variations notables selon les régions. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques, ils traduisent un changement profond dans les structures familiales et le rôle croissant des femmes dans l'économie et la société.

Ces données révèlent plusieurs aspects importants de la dynamique sociale et économique des femmes en Guinée. La forte proportion de femmes cheffes de ménage, en particulier dans certaines régions comme Labé et Mamou, suggère que les femmes y jouent un rôle économique et social prépondérant. Cette situation peut être le résultat de divers facteurs. La migration masculine est une cause fréquente de la féminisation des chefferies de ménage. Cette migration des hommes vers d'autres villes ou pays pour trouver du travail, laissant ainsi les femmes gérer le foyer. En outre au niveau du statut socio-économique, les veuves ou le divorce peuvent également conduire les femmes à prendre en charge la famille. Elles vont chercher une autonomie financière. Cette autonomie passe par le commerce de l'huile rouge de palme montre que le développement d'activités économiques permet aux femmes d'acquérir une autonomie financière, renforçant ainsi leur capacité à devenir cheffes de ménage. Ce phénomène diffère d'une région à une autre. La forte concentration de chef de famille à Labé et Mamou, région du Fouta-Djalon, pourrait s'expliquer par des traditions culturelles, des modèles migratoires spécifiques ou des opportunités économiques différentes de celle du reste du pays. À N'Zérékoré, les femmes deviennent chef de ménage après le décès de leurs époux. Cette situation pousse les femmes à s'investir dans le processus de commercialisation de l'huile rouge.

Le commerce de l'huile de palme a joué un rôle crucial dans l'autonomisation des femmes et leur revalorisation sociale. Face aux défis du marché, les femmes impliquées dans ce secteur ont compris l'importance de s'unir pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi que des groupements associatifs tels que Kpôma-Laa à Samoé et le Groupement des Femmes Vendeuses d'Huile Rouge de Boma (GFVHRB) ont vu le jour.

Ces associations sont devenues des piliers de solidarité et de soutien mutuel. Grâce à des initiatives comme les caisses de solidarité et les tontines, les membres peuvent faire face ensemble aux événements de la vie, qu'il s'agisse de mariages, de baptêmes, de maladies ou de décès. Ce système d'entraide a un impact particulièrement fort sur l'assistance aux veuves et permet aux femmes de contribuer activement aux dépenses familiales.

Cette nouvelle autonomie financière a transformé leur rôle au sein de la famille et de la communauté. Certaines femmes sont même devenues cheffes de famille, assumant des responsabilités qui leur étaient auparavant inaccessibles. En s'organisant, ces femmes renforcent non seulement leur propre pouvoir économique, mais aussi leur influence dans la gouvernance locale. Elles participent désormais aux décisions qui façonnent leur avenir et celui de leur communauté.

Toutefois, Cette situation souligne la nécessité de mis en place de programmes de développement qui ciblent spécifiquement les femmes en tant que leaders et agentes de changement. Renforcer leur accès à l'éducation, au crédit et à des opportunités économiques peut avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être des familles à N'Zérékoré.

2.3. Dynamique dans les rapports de pouvoirs dans la gouvernance locale

L'activité économique, et plus particulièrement la commercialisation de l'huile rouge de palme, a profondément transformé la place des femmes dans la société et la gouvernance locale à N'Zérékoré. En s'émancipant économiquement, ces femmes ont non seulement mis fin à leur précarité sociale, mais ont également gagné en influence et en légitimité dans leur communauté. Cette nouvelle position leur a ouvert les portes des instances de décision locales.

2.4. De l'autonomisation économique à l'influence politique

Historiquement, le pouvoir local en Guinée est souvent détenu par des hommes issus de familles notables ou par des personnalités ayant un certain poids économique. Cependant, la réussite dans le commerce de l'huile rouge a bouleversé cette dynamique. Les femmes qui ont réussi dans ce secteur sont devenues des modèles de réussite et des figures d'autorité respectées. Leur capacité à générer des revenus, à soutenir leurs familles et à investir dans leur communauté leur a conféré une crédibilité qui a transcendé les barrières de genre traditionnelles.

Par exemple, une commerçante d'huile rouge à N'Zérékoré, qui a su développer son affaire, a pu non seulement financer l'éducation de ses enfants, mais aussi soutenir d'autres femmes de son quartier. Sa réussite est devenue un exemple concret pour ses voisines, qui voient en elle une personne capable de diriger et de prendre des décisions éclairées. Cette reconnaissance sociale a été un facteur déterminant pour leur entrée dans la sphère politique.

2.5. L'accès aux postes de responsabilité locaux

En Guinée, l'absence d'élections depuis 2022 a conduit à la mise en place de délégations spéciales pour gérer les communes. Ces comités, nommés par le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, sont composés de personnalités jugées aptes à diriger. C'est dans ce contexte que la légitimité acquise par les femmes commerçantes d'huile rouge a été reconnue.

Des femmes issues de ces groupements associatifs ont été nommées à des postes clés au sein des municipalités. On peut citer le cas de la mairie de N'Zérékoré, où des femmes issues de ce milieu ont été désignées conseillères communales. De même, dans les communes rurales comme Yalenzou et Samoé, qui sont des centres de production et de commerce d'huile de palme, des femmes actives dans ce secteur ont été choisies pour faire partie de la délégation spéciale. Elles y occupent des postes de responsables ou de conseillères, participant ainsi directement à la gestion des affaires publiques, de la planification budgétaire à la mise en œuvre de projets locaux.

Cette nomination n'est pas fortuite. Elle est la reconnaissance de leur capacité de leadership, de leur esprit d'entreprise et de leur connaissance des besoins de la population locale. Leur expérience dans la gestion des groupements associatifs, la tenue des tontines et la résolution des conflits au sein de leurs organisations a fait d'elles des candidates idéales pour la gouvernance locale. En fin de compte, l'huile rouge n'est pas seulement un produit commercial ; elle est devenue un levier d'émancipation politique pour les femmes guinéennes.

CONCLUSION

La recherche a démontré que la commercialisation de l'huile de palme rouge à N'Zérékoré est bien plus qu'une simple activité économique. Elle est un puissant moteur d'autonomisation des femmes et de transformation sociale. Ce processus a directement impacté leur rôle dans la gouvernance locale.

L'étude révèle une mutation sociale significative, permettant aux femmes de passer d'un statut de précarité à une certaine aisance. En se regroupant en associations, elles ont renforcé leur solidarité et leur résilience économique. Grâce à des systèmes d'entraide comme les caisses de solidarité et les tontines, elles peuvent faire face aux difficultés et financer leurs projets. Cette autonomie financière leur a non seulement permis de subvenir aux besoins de leurs familles,

mais aussi de s'imposer comme cheffes de ménage, un rôle autrefois majoritairement dévolu aux hommes.

Un accès accru au pouvoir local ; cette autonomie économique a directement conduit à une réappropriation de parcelles de pouvoir historiquement monopolisées par les hommes. L'influence grandissante des femmes commerçantes, reconnues pour leur succès et leur leadership, a été un facteur déterminant dans leur accès à des postes de responsabilité. Dans le contexte des délégations spéciales nommées à N'Zérékoré et dans ses environs (Yalenzou, Samoé), des femmes issues de ce secteur ont été désignées comme conseillères ou responsables communales. Leur expérience dans la gestion associative et leur légitimité au sein de la communauté ont fait d'elles des actrices incontournables de la gouvernance locale.

Un levier de développement et d'émancipation ; la commercialisation de l'huile de palme rouge à N'Zérékoré s'est avérée être un véritable levier de développement et d'émancipation. Elle a non seulement amélioré les conditions de vie des femmes et de leurs familles, mais elle a aussi redistribué les cartes du pouvoir. En brisant les barrières de genre et en s'impliquant directement dans la gestion de leur communauté, ces femmes prouvent que l'autonomie économique est un chemin direct vers l'influence politique et une gouvernance plus inclusive.

1. **Limites et Recommandations**

Cette étude sur la gouvernance et l'autonomisation des femmes par le commerce de l'huile rouge de palme à N'Zérékoré, bien qu'instructive, peut présenter certaines limites et ouvre la voie à des recommandations pour des recherches futures et des actions concrètes.

Parlant des limites de l'étude sur la commercialisation de l'huile rouge de palme à N'Zérékoré, les conclusions peuvent ne pas s'appliquer uniformément à l'ensemble de la Guinée. Les dynamiques sociales et économiques dans d'autres régions, comme la Basse Guinée, pourraient différer.

En plus, le concept de gouvernance est complexe et peut être difficile à mesurer de manière quantitative. L'étude se base principalement sur l'accès des femmes à des postes de responsabilités, qui sont des nominations et non des élections. Cette méthode ne reflète pas nécessairement l'influence réelle et quotidienne des femmes dans les prises de décision.

De même, l'étude se concentre sur l'huile rouge de palme, mais d'autres facteurs pourraient contribuer à l'autonomisation des femmes, comme l'accès à l'éducation, aux soins de santé ou à

d'autres activités économiques. Ignorer ces éléments pourrait donner une vision incomplète de la situation.

Enfin, l'autonomisation des femmes par le commerce de l'huile rouge de palme peut être vulnérable aux fluctuations des prix du marché. Une baisse de la demande ou une surproduction pourrait menacer leurs revenus et leur influence. L'étude ne peut pas entièrement prédire la durabilité de ce modèle.

2. Recommandations

Diversifier les sources de revenus ; pour renforcer leur autonomie, les femmes devraient être encouragées à diversifier leurs activités économiques. Les groupements pourraient se lancer dans la transformation de l'huile de palme en produits dérivés (savons, cosmétiques) ou dans d'autres cultures agricoles.

Renforcer le rôle des associations : les associations de femmes doivent être soutenues et structurées pour qu'elles puissent aller au-delà de la simple entraide. Elles pourraient devenir des interlocuteurs clés pour les autorités locales et nationales, et jouer un rôle dans la promotion des droits des femmes.

Promouvoir l'éducation financière : les femmes devraient avoir accès à des formations en gestion financière, en marketing et en négociation. Cela leur permettrait d'optimiser leurs bénéfices et de mieux gérer leurs entreprises.

Accroître l'accès au financement :un plus grand accès au microcrédit et aux prêts bancaires serait un atout majeur. Cela pourrait les aider à investir dans des équipements de production modernes, à augmenter leur capacité de production et à accéder à de nouveaux marchés.

Encourager la participation politique formelle. Il est crucial de soutenir la participation des femmes aux élections locales lorsqu'elles auront lieu. Des programmes de sensibilisation et de formation pourraient les encourager à se présenter et à se faire élire.

Si le commerce de l'huile de palme offre un chemin d'émancipation, il est essentiel d'adresser ces limites pour construire un modèle d'autonomisation plus robuste et durable. Comment ces recommandations pourraient-elles être mises en œuvre de manière concrète dans la région de N'Zérékoré ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **BRUNELLE Dorval, Dir., 2010**, *Gouvernance. Théories et pratiques,* Montréal, Éditions de l'Institut international de Montréal, 372 p.
- **Centre National de Recherche Agronomique, 2006**, *Bien cultiver le palmier à huile en Côte d'Ivoire,* Abidjan, 4p.
- **Cécile MADELAINE, 2005***,* Mémoire de stage de fin d'étude Agro.M / ENGREF FRT

« Analyse du fonctionnement et de la dynamique de la palmeraie sub-spontanée en Guinée forestière. Cas du village de Nienh. », p11.

- ERASME N. (2015), Thèse : *La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoires. Thèse Géographie*. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, France.342 p.
- **Greet-MGE, 2018**, *Guide de bonnes pratiques de production d'une huile de palme* « *rouge » artisanale de qualité en Guinée*, 21 p.
- GTZ. (2002). *Le palmier à huile*. Rapport technique.
- Institut National de la Statistique (2017). *Rapport sur l'économie guinéenne*. Conakry, Guinée : INS.
- **LACROIX Isabelle et ST-ARNAUD Pier-Olivier, 2012**, « Gouvernance : tenter une définition », In *Cahiers de recherche en politique appliquée*, Vol. IV, Numéro 3, p. 19-37.
- **SYLLA Samaké Mariam, 2010**, « Le rôle du Genre dans la gouvernance locale des enjeux énergétiques et environnementaux en Afrique », *In liaison énergie-francophonie*, N^0 86, p.161-165.

Gouvernance territoriale et environnementale

GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES

KONE Kapiéfolo Julien, Université Peleforo GON COULIBALY (Korhogo-Côte d'Ivoire)

Résumé

Les technologies de l'information et de la communication TIC) transforment tous les rouages de notre société. L'objectif principal de cette étude est de monter l'écart entre les représentations théoriques de l'efficacité des guichets automatiques bancaires (GAB) et leur réalité opérationnelle dans un contexte local. Pour atteindre cet objectif, une approche méthodologique mixte combinant la consultation d'ouvrages et d'articles relatifs au fonctionnement des institutions bancaires et des enquêtes de terrain auprès de 150 usagers et 15 responsables bancaires a été utilisée.

Les résultats montrent que, malgré l'expansion du réseau de GAB, les disfonctionnements techniques (32% des transactions), les ruptures de liquidités (28% des cas) et l'inadéquation des services aux besoins locaux persistent (48%) persistent. Tout d'abord, l'écart d'accessibilité avec une indisponibilité quasi permanente, indique que les usagers rencontrent des difficultés régulières pour accéder au service. Ensuite, l'écart de fiabilité révèle une différence significative entre la promesse initiale de succès (95 %) et le taux de réussite réel (68 %), soit un écart de 27 points. Enfin, l'écart d'adaptabilité locale montre que 48 % des usagers jugent les services inadaptés à leurs besoins. Malgré les promesses de solutions « sur mesure », la majorité des utilisateurs estime que les services proposés ne tiennent pas compte des conditions spécifiques locales. Cette étude contribue également à la compréhension des défis de la digitalisation bancaire en Afrique subsaharienne et propose des recommandations pour une meilleure intégrations technologique adaptées aux réalités locales.

Mots-clés : Korhogo, Gouvernance bancaire, Guichets automatiques, digitalisation, services financiers

BANKING GOVERNANCE THROUGH AUTOMATED CASH TRANSACTION MACHINES IN KORHOGO: BETWEEN REPRESENTATIONS AND PRACTICES

Abstract

Information and communication technologies (ICT) are transforming every aspect of our society. The main objective of this study is to highlight the gap between theoretical representations of the effectiveness of automated teller machines (ATMs) and their operational reality in a local context. To achieve this objective, a mixed methodological approach was used, combining consultation of books and articles on the functioning of banking institutions with field surveys of 150 users and 15 bank managers.

The results show that, despite the expansion of the ATM network, technical malfunctions (32% of transactions), cash shortages (28% of cases), and services that are inadequate for local needs (48%) persist. Firstly, the accessibility gap, with almost permanent unavailability, indicates that users encounter regular difficulties in accessing the service. Secondly, the reliability gap reveals a significant difference between the initial promise of success (95%) and the actual success rate (68%), a difference of 27 points. Finally, the gap in local adaptability shows that 48% of users consider the services unsuitable for their needs. Despite promises of "tailor-made" solutions, the majority of users feel that the services offered do not take specific local conditions into account. This study also contributes to understanding the challenges of banking digitization in sub-Saharan Africa and offers recommendations for better technological integration adapted to local realities.

Keywords: Korhogo, Banking governance, ATMs, digitization, financial services

INTRODUCTION

La transformation digitale du secteur bancaire africain s'inscrit dans une dynamique mondiale d'innovation technologique, marquée par l'émergence de nouvelles pratiques et services financiers. Selon S. A. Asongu et N. M. Odhiiambo (2019, p. 22), cette évolution constitue un levier essentiel pour moderniser les systèmes bancaires et renforcer l'efficacité des services. De

leur côté, T. Beck et R. Cull (2014, p. 12) soulignent que l'adoption des technologies financières en Afrique subsaharienne représente un moteur crucial d'inclusion financière, touchant près de 400 millions de personnes non bancarisées. Parmi ces innovations, les guichets automatiques bancaires (GAB), introduits massivement depuis les années 2000, constituent l'une des premières manifestations technologiques majeures (A. Demirguc-Kunt et al., 2018, p. 23). Selon S. Claessens et B. B. Yurtoglu (2013, p. 11), l'implantation de ces technologies automatisées a profondément modifié les rapports de gouvernance bancaire, soulevant de nouveaux enjeux liés à la transparence, à l'efficacité et à la responsabilité des institutions financières. Pour R. Levine (2005, p. 45), ces transformations redéfinissent la relation banque-client et influencent directement la qualité des services offerts. L'essor des GAB a également permis de faciliter l'accès aux services financiers pour une large partie de la population. Selon K. J. Koné (2020, p. 86), l'expansion des réseaux de GAB a contribué à améliorer l'inclusion financière, notamment dans les zones rurales, en offrant aux usagers un accès direct, rapide et constant à leurs fonds. Dans la même logique, T. Beck et A. De La Torre (2006, p. 22) montrent que l'innovation des GAB a favorisé une réduction significative des coûts de transaction, tout en améliorant l'efficacité des services bancaires traditionnels. En Côte d'Ivoire, le secteur bancaire connaît une croissance soutenue, avec un taux de bancarisation passant de 13 % en 2011 à 42 % en 2020 (BCEAO, 2021). Cependant, cette évolution ne garantit pas automatiquement une meilleure gouvernance bancaire. Comme le notent S. Ky et al. (2018, p. 66), l'expansion technologique peut parfois créer un décalage entre les investissements réalisés et les impacts réels sur la performance et la qualité des services. Les travaux de Tchamyou (2017, p. 13) confirment l'existence d'écarts persistants entre les avancées technologiques et leur traduction effective en termes d'efficacité bancaire. Par ailleurs, cette modernisation n'est pas exempte de défis. J. J. McAndrews (2003, p. 15) met en évidence les préoccupations liées à la sécurité des transactions, notamment les risques croissants de fraude et de piratage. De plus, K. Eisenhardt et M. Zbaracki (1992, p. 41) soulignent des inégalités dans l'accès et l'utilisation des GAB, de certaines catégories sociales, notamment les personnes âgées ou peu familières avec la technologie ; étant moins enclines à en bénéficier pleinement. En Côte d'Ivoire, et plus particulièrement à Korhogo, les GAB sont fortement sollicités, surtout en fin de mois, période marquée par une affluence élevée des usagers. Cette situation met en lumière une question centrale : dans quelle mesure la gouvernance bancaire exercée à travers les GAB répond-elle réellement aux attentes et représentations des usagers ? L'objectif de ce travail est de montrer les modalités de gouvernance bancaire à travers l'utilisation des guichets automatiques dans la ville

de Korhogo en identifiant les écarts existants entre les représentations technologiques et la réalité de l'usage.

1-Présentation de la zone d'étude, Matériels et méthode

1.1. Présentation de la zone d'étude

Korhogo, ville située au Nord de la Côte d'Ivoire entre le 9°27 latitude Nord et le 5°38 de longitude Ouest, est la plus grande ville de cette partie du pays tant par sa superficie 10 500 ha (MLCU,2022) que par sa population 440 926 habitants (RGPH, 2021). Située à 635 km d'Abidjan, Korhogo est le chef-lieu de la région du Poro (Figure 1).

Figure 1 : Carte de localisation de la ville de Korhogo

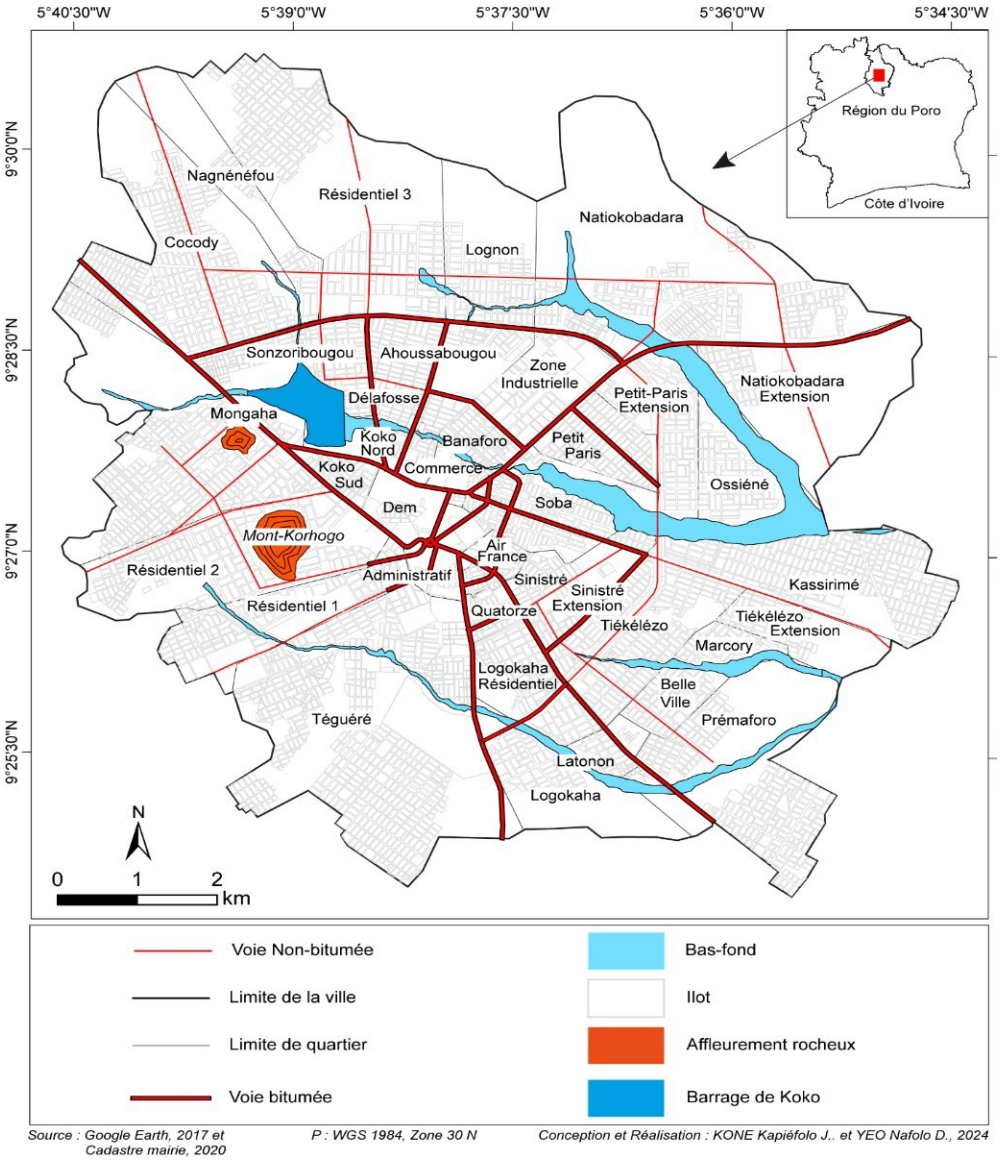

Source : Google Earth, 2017 et Cadastre mairie, 2020 *P : WGS 1984, Zone 30 N* *Conception et Réalisation : KONE Kapiéfolo J.. et YEO Nafolo D., 2024*

1.2. Matériels et méthode

Une combinaison de méthodes incluant la recherche documentaire, des entretiens, l'observation et des enquêtes sur le terrain a été utilisée pour collecter les données. La revue documentaire a permis de situer le sujet dans son contexte théorique et pratique, d'identifier les enjeux de gouvernance des guichets automatiques bancaires (GAB) et de sélectionner les concepts et les indicateurs pertinents pour l'analyse. Parallèlement, des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès des acteurs clés du secteur bancaire, notamment des directeurs d'agences et des chefs de services clientèle, afin de recueillir des données qualitatives sur les pratiques de gestion, la maintenance et les perceptions des contraintes locales. Pour la sélection des participants, une stratégie d'échantillonnage raisonné par diversification maximale a été adoptée. Cette approche visait à inclure des responsables représentant toutes les banques, afin de maximiser la diversité des expériences et points de vue. Au total, 15 employés de banque (Tableau 1) ont été interrogés, garantissant une couverture représentative des pratiques et enjeux de gouvernance au sein de la ville de Korhogo.

L'enquête de terrain a été menée sur deux mois, du 01 octobre au 30 novembre 2024 dans 15 agences bancaires de Korhogo (tableau 1), en visant 10 usagers par agence pour un total de 150 répondants. Faute de base de données fiable et au regard de la sensibilité et de la sécurité des données bancaires, les usagers ont été sélectionnés directement sur le terrain selon une méthode d'interception systématique avec démarrage aléatoire. Les journées d'enquête ont été découpées en créneaux horaires représentatifs, incluant les périodes de forte affluence, notamment entre le 25 et 30 du mois, afin de capturer la diversité des comportements. Cette approche a permis de constituer un échantillon représentatif des visiteurs des agences tout en minimisant les biais liés à l'heure ou au flux d'usagers. Le tableau 1 récapitule notre échantillon d'enquête.

Tableau 1 : Répartition des banques et du nombre d'individus enquêtés

Banques	Nombre de Guichets automatiques	Nombre d'employés de banque enquêtés	Nombre d'individus enquêtés
AFG BANK	01	01	10
ATLANTIQUE	02	01	10
BSS	01	01	10
BHCI	01	01	10
BDU-CI	01	01	10
BICICI	02	01	10
BMS	01	01	10

BNI	02	01	10
BOA	01	01	10
CORIS	01	01	10
ECOBANK	01	01	10
NSIA	02	01	10
SGBCI	03	01	10
SIB	02	01	10
TRESOR	01	01	10
Total	**22**	**15**	**150**

Sources : Nos enquêtes, Octobre, Novembre 2024

Pour la réalisation de cette étude, divers équipements et outils ont été mobilisés. Un appareil photographique ainsi qu'un smartphone équipé du logiciel KoboToolbox ont été utilisés pour la collecte des données sur le terrain. Par ailleurs, l'application mobile *OMSTracker* a permis l'enregistrement précis des coordonnées GPS des sites d'intérêt. Le traitement et l'analyse des données se sont appuyés sur plusieurs logiciels (Word, Excel, Qgis 3.32, Google.). Excel 2016 a été utilisé pour le traitement statistique, tandis que les données cartographiques ont été exploitées et visualisées à l'aide de QGIS 3.32.

RÉSULTATS

Les résultats se structurent autour de trois points majeurs. Dans un premier temps, il s'agit d'abord de connaitre la distribution géographique des agences bancaires et les caractéristiques de leurs GAB à l'échelle de la ville de Korhogo ; ensuite de montrer l'utilisation et la performance des guichets automatiques bancaires et enfin indiquer les écarts entre représentations et réalités de la gouvernance des guichets automatisés des banques.

1.Korhogo, une ville dotée de plusieurs agences bancaires aux services innovants

Korhogo centre économique et administratif majeur du nord de la Côte d'Ivoire est constitué d'un réseau bancaire relativement dense, comprenant à la fois des banques commerciales nationales et internationales, ainsi que des institutions financières locales.

1.1. Les objectifs des GAB dans la gouvernance bancaire

Les guichets automatiques bancaires visent à renforcer l'inclusion financière en offrant un accès continu et décentralisé aux services bancaires, ils favorisent la transparence en automatisant les opérations, réduisant ainsi les risques liés à la manipulation humaine. Les GAB contribuent à moderniser le système financier, à accroitre la confiance des usagers et à soutenir la transition vers une économie plus numérisée.

1.2. Distribution spatiale des GAB à Korhogo

À Korhogo toutes les agences des institutions bancaires sont concentrées au centre-ville. La figure 2 présente la localisation de ces établissements bancaires.

Figure 2 : Distribution géographique des agences bancaires

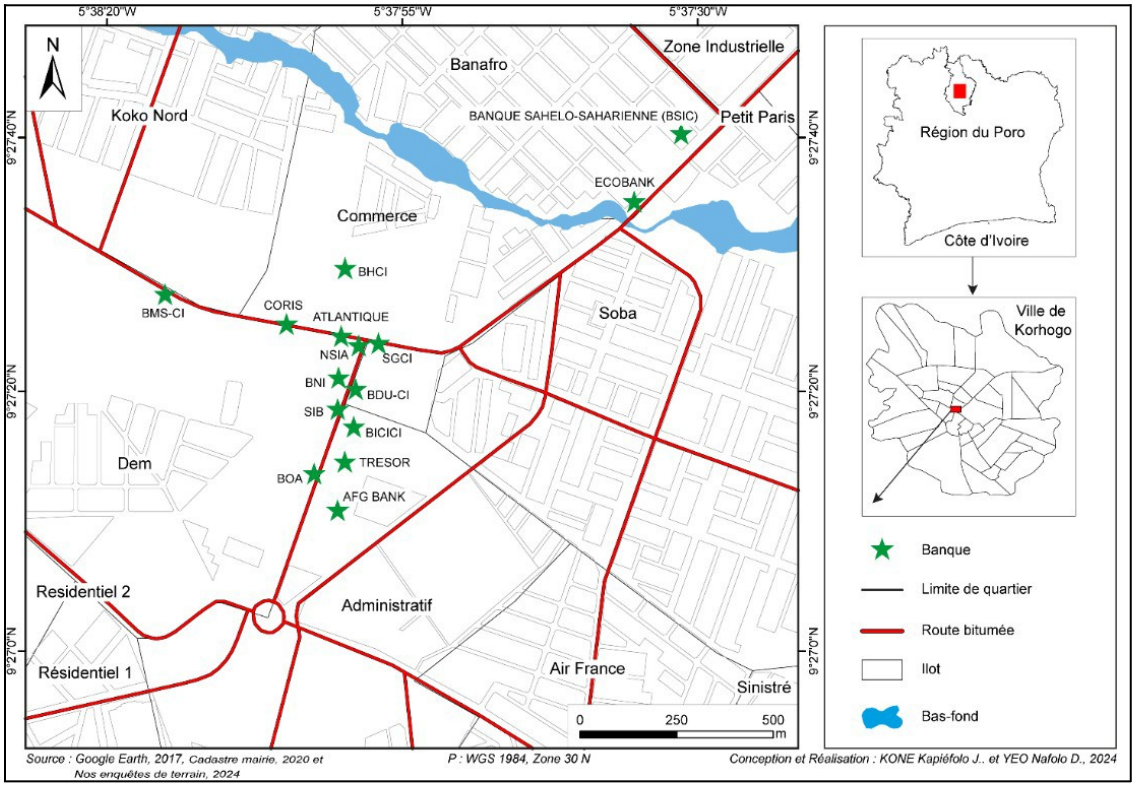

La figure 2 illustre la répartition géographique des banques dans la ville de Korhogo. Ces établissements sont situés pour la plupart dans les zones commerciales et administratives, avec une densité particulièrement élevée le long des axes principaux et aux carrefours stratégiques. La voie reliant la mairie au grand marché ; communément appelée « *rue des banques* », regroupe plusieurs institutions financières, parmi lesquelles la BICICI, la BOA, la BNI, le Trésor et la SGBCI. En revanche, le quartier périphérique de Banaforo ne compte que deux banques : Ecobank et la Banque sahélo-sahélienne (BSS).

1.3. Du guichet en agence à la démocratisation des guichets automatiques bancaires

Avant la généralisation des GAB en Côte d'Ivoire, processus amorcé dans les années 1990 et véritablement démocratisé au début des années 2000, les transactions bancaires reposaient quasi exclusivement sur les opérations réalisées aux guichets en agence. Cela se caractérise par la présente physique obligatoire, délai et files d'attente, traçabilité limitée et exclusion partielle. Aujourd'hui avec l'extension du réseau des GAB, ces derniers sont devenus des instruments

essentiels dans le paysage financier moderne, offrant bien plus que de simples retraits d'espèces. À Korhogo, ces dispositifs se sont progressivement sophistiqués, intégrant des fonctionnalités avancées telles que les transferts entre comptes, le paiement de factures, la consultation de solde, et l'impression de relevés de compte. Cette évolution technologique reflète la volonté des banques de répondre aux besoins croissants des clients tout en améliorant l'efficacité opérationnelle. La photo 1 présente un GAB.

Photo 1 : Guichet automatique de SBGCI Korhogo

Source : Kapiéfolo J. Koné, Novembre 2024

Les GAB vont aujourd'hui bien au-delà du simple retrait d'espèces. La photo 1 montre un guichet classique, mais cette interface constitue la base d'un système bancaire automatisé de plus en plus sophistiquer, notamment dans les pays en voie de digitalisation financière. Ces guichets sont installés devant toutes les agences bancaires (figure 3).

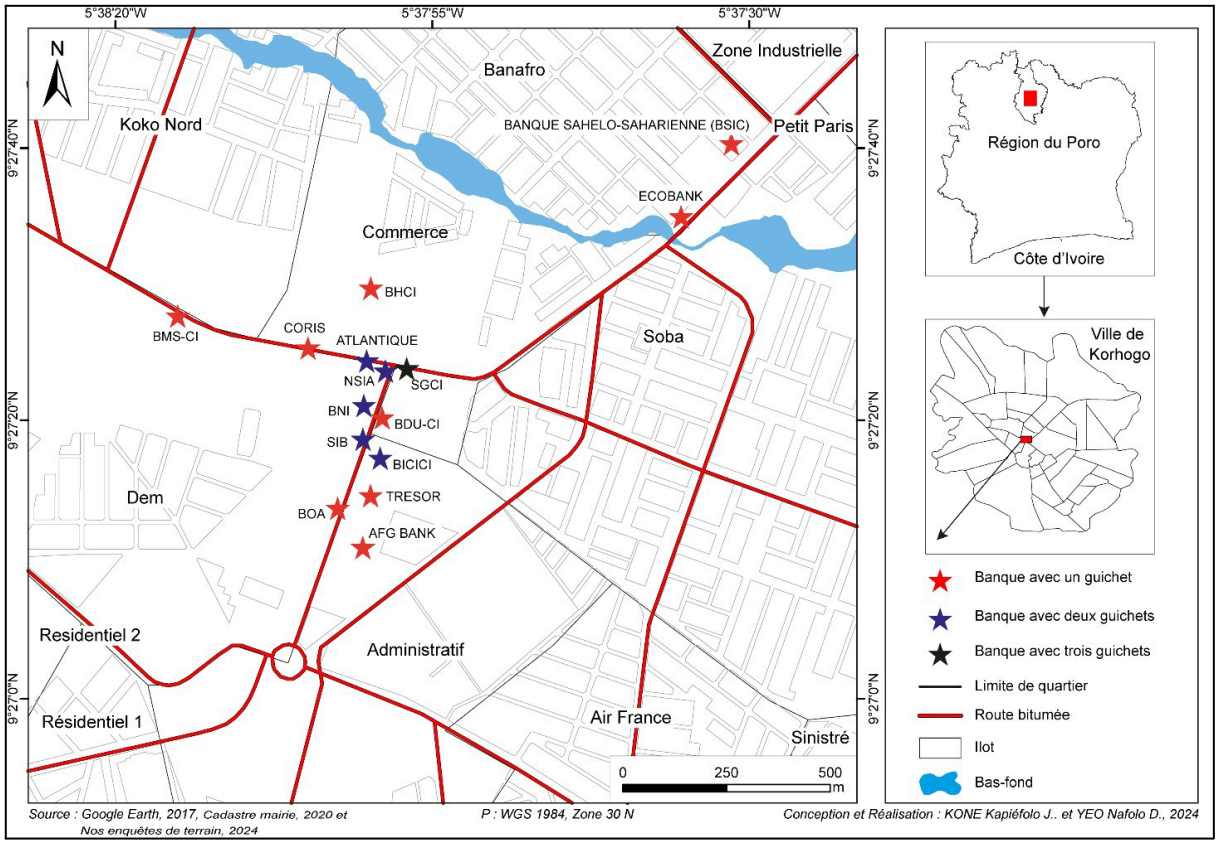

La figure 3 met en évidence une forte concentration des banques disposant d'un seul guichet automatique (60 %), traduisant une couverture limitée des services. Un tiers des établissements (33,33 %) offre deux guichets, tandis qu'une seule banque, la SGBCI (Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire), se distingue avec plus de deux guichets (6,67 %). Cette répartition souligne un déficit d'infrastructures automatiques dans la majorité des établissements, susceptible d'influer sur l'accessibilité et la fluidité des transactions.

2. Utilisation et performance des guichets automatiques bancaires

2.1. Des guichets automatisés régulièrement sollicités

Introduits pour améliorer l'accessibilité aux services bancaires de base, les GAB permettent aux clients d'effectuer des transactions courantes telles que le retrait d'argent, le dépôt de fonds, le transfert entre comptes ou encore la consultation de solde, sans avoir besoin de passer par un guichetier. Leur utilisation s'est considérablement intensifiée avec l'essor des cartes bancaires et des technologies numériques. Toutefois, au-delà de leur fonction pratique, l'analyse de la

performance des GAB devient essentielle pour évaluer leur efficacité, leur disponibilité, leur sécurité ainsi que leur impact sur la satisfaction des usagers. Le figure 4 présente les proportions d'utilisation des GAB.

Figure 4 : Fréquence d'utilisation des guichets automatisés de banque

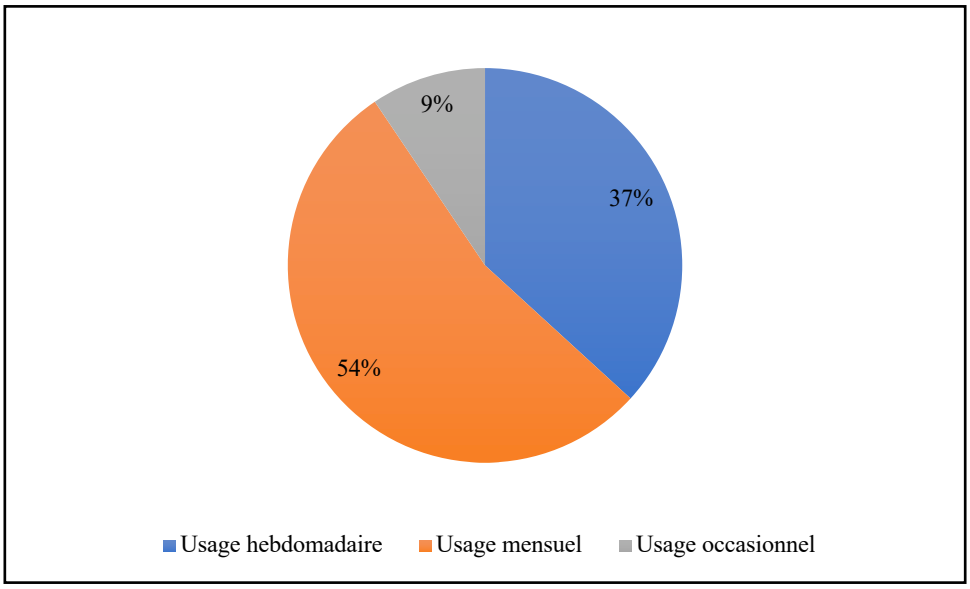

Source : Enquêtes de terrain, octobres, Novembre 2024

La majorité des usagers (54 %) fréquentent les guichets automatiques de façon mensuelle, ce qui peut correspondre à des besoins liés aux échéances salariales ou aux paiements périodiques. Une proportion de 39 % y accède chaque semaine ce qui traduit une utilisation régulière pour des opérations courantes telles que les retraits ou dépôts. Enfin, près d'un quart des usagers (9%) utilisent les guichets de manière occasionnelle, montrant que pour une partie de la clientèle, l'usage des GAB reste ponctuel, peut-être suppléé par d'autres modes de transaction comme les services numériques ou les opérations au guichet. Ce profil d'utilisation met en évidence une forte dépendance aux GAB pour les besoins réguliers, mais aussi une diversification progressive des pratiques bancaires.

2.2. Des guichets innovants difficilement maitrisés

L'évolution des technologies bancaires a conduit à l'émergence de guichets automatiques innovants, intégrant des fonctionnalités avancées telles que les dépôts instantanés, les transferts interbancaires... Toutefois, malgré ces avancées, la maîtrise de ces nouveaux outils reste un défi pour de nombreux usagers et même pour certaines institutions bancaires. La figure 5 présente les fréquences d'efficacité des opérations dans les guichets automatiques.

Figure 5 : Taux de succès des transactions

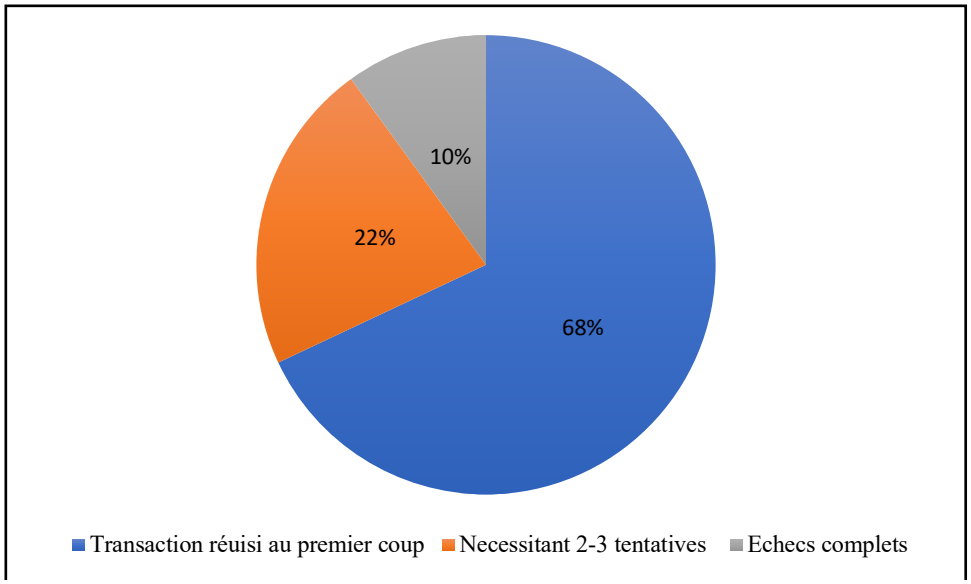

Source : Enquêtes de terrain, octobres, Novembre 2024

La figure 5 montre la répartition du taux de succès des transactions. On observe que : 68 % des transactions sont réussies dès le premier essai, ce qui traduit une bonne fiabilité globale du système. 22 % nécessitent deux à trois tentatives avant d'aboutir, indiquant des dysfonctionnements ponctuels ou des lenteurs techniques. 10 % des transactions échouent complètement, ce qui reste une proportion non négligeable et peut affecter la confiance des utilisateurs. Dans l'ensemble, la majorité des opérations se déroulent correctement, mais la présence d'échecs et de tentatives multiples met en évidence la nécessité d'améliorer la performance et la stabilité du service. La figure 6 met en relief les principaux dysfonctionnements rencontrés.

Figure 6 : Principaux dysfonctionnement identifiés

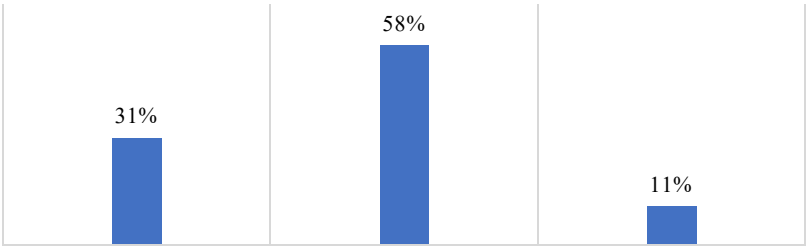

Source : Enquêtes octobre, Novembre 2024

L'analyse des principaux dysfonctionnements des guichets automatiques de transaction monétaire révèle que les pannes techniques (58 %) constituent la principale cause

d'indisponibilité des services, suivies par les ruptures de liquidité (31 %) et, dans une moindre mesure, par les problèmes de sécurité (11 %). Cette situation met en évidence la nécessité pour les institutions bancaires de renforcer la fiabilité technologique de leurs équipements, d'optimiser la gestion des liquidités et de consolider les mesures de sécurité. Au regard des résultats issus des figures 1, 2 et 3 ; ceux de la figure 7 nous permettent d'évaluer le niveau de satisfaction générale des clients des guichets automatisés de transaction monétaire.

Figure 7 : Satisfactions générales

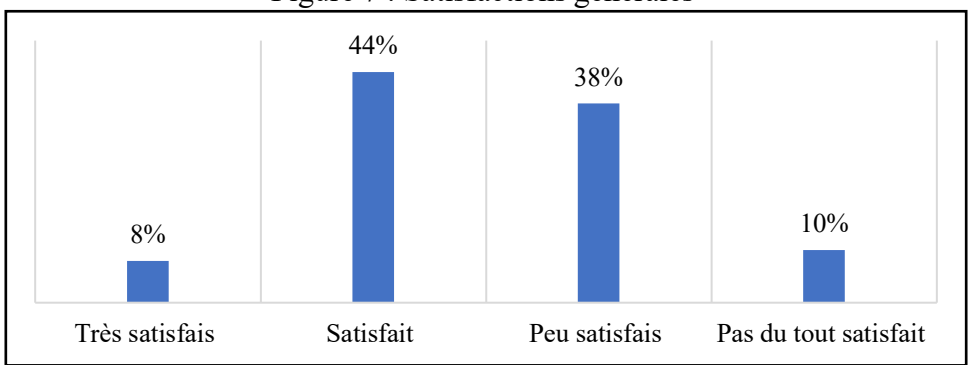

Source : Enquêtes, octobres, Novembre 2024

L'analyse du graphique relative à la satisfaction générale des clients des guichets automatiques des banques révèle des résultats contrastés. En effet, 44 % des usagers se déclarent satisfaits et 8 % très satisfaits, ce qui représente une majorité relative de 52 % de clients globalement satisfaits. Toutefois, ce chiffre reste insuffisant au regard du nombre important de clients insatisfaits : 38 % se disent peu satisfaits et 10 % pas du tout satisfaits, soit près de la moitié des répondants (48 %). Cette répartition met en évidence des dysfonctionnements persistants dans l'utilisation des guichets automatiques, pouvant être liés à des problèmes techniques récurrents, à une indisponibilité fréquente des équipements, à des difficultés liées à la sécurité des transactions ou encore à des délais d'attente trop longs.

3- Écart entre représentations et réalités

Dans la mise en œuvre des services étudiés, une observation centrale émerge : il existe un décalage notable entre les représentations promues par les fournisseurs et la réalité vécue par les usagers. Ces représentations incluent des promesses d'accessibilité continue, de fiabilité élevée et d'adaptabilité aux besoins locaux, qui constituent des critères essentiels d'un service de qualité. Cependant, les enquêtes de terrain et les retours des utilisateurs révèlent que ces engagements ne sont pas toujours tenus, générant des frustrations, des pertes de temps et une

confiance limitée envers le service. L'analyse de ces écarts permet de comprendre les points de tension entre communication institutionnelle et expérience réelle.

3.1. Écarts significatifs entre la représentation et la réalité d'utilisation des GAB

Les enquêtes menées auprès des usagers révèlent un décalage marqué entre la perception qu'ont les auteurs du fonctionnement des guichets et les constats objectifs issus des observations de terrain. Le tableau 2 résume les écarts significatifs.

Tableau 2 : les écarts significatifs.

Écart d'accessibilité	Indisponibilité quasi permanente
Écart de de fiabilité	Promesse de succès 95% ; taux de succès réel 68% (figure 5)
Écart d'adaptabilité locale	Promesses : services adaptés aux besoins locaux ; réalité 48 % (figure 7) des usagers estiment les services inadaptés

Source : Enquêtes, octobre, Novembre 2024

L'analyse des écarts d'accessibilité, de fiabilité et d'adaptabilité locale met en lumière plusieurs faiblesses majeures dans le service étudié. Tout d'abord, l'écart d'accessibilité, avec une indisponibilité quasi permanente, indique que les usagers rencontrent des difficultés régulières pour accéder au service. Cette indisponibilité, qui représente presque un cinquième du temps, traduit un problème de continuité souvent lié à des pannes techniques, des ruptures d'approvisionnement ou une maintenance insuffisante. L'effet direct se manifeste par une perte de confiance des usagers et un recours moins fréquent au service, en particulier dans les situations urgentes. Ensuite, l'écart de fiabilité révèle une différence significative entre la promesse initiale de succès (95 %) et le taux de réussite réel (68 %), soit un écart de 27 points. Cette divergence importante suggère une communication trop optimiste, parfois déconnectée des réalités du terrain, et une incapacité à tenir les engagements annoncés. Pour les usagers, cela se traduit concrètement par des transactions ratées, une augmentation du temps nécessaire pour atteindre le résultat attendu et, par conséquent, un coût plus élevé en termes d'efforts et de confiance dans le service. Enfin, l'écart d'adaptabilité locale montre que 48 % des usagers jugent les services inadaptés à leurs besoins. Malgré les promesses de solutions « sur mesure », la majorité des utilisateurs estime que les services proposés ne tiennent pas compte des conditions spécifiques locales. Cela reflète un déficit d'adaptation aux contraintes culturelles, économiques ou technologiques propres à la zone étudiée. L'enjeu est donc de repenser le

service à partir d'un diagnostic réel du terrain, plutôt que de se contenter d'appliquer des modèles standards importés.

3.2. Une gouvernance largement centralisée, avec des procédures de maintenance parfois rigides et lentes

La gouvernance des guichets automatiques bancaires à Korhogo apparaît fortement centralisée, limitant la réactivité locale. Les responsables bancaires interrogés soulignent que les décisions stratégiques ; qu'il s'agisse de l'implantation de nouveaux guichets ou de la planification du réassort ; sont pilotées par les directions régionales ou nationales, laissant peu de marge d'adaptation aux agences locales. Cette centralisation se double de procédures de maintenance rigides : chaque intervention technique doit passer par une validation hiérarchique, ce qui prolonge les délais de remise en service en cas de panne. Par ailleurs, l'absence de coordination interbancaire renforce ces lenteurs, chaque établissement gérant ses guichets de façon isolée, sans mutualisation des ressources techniques ni harmonisation des horaires de réassort. Ce mode de gouvernance engendre une gestion fragmentée, peu adaptée aux réalités du terrain et aux besoins immédiats des usagers. La maintenance des guichets automatiques bancaires à Korhogo repose sur des prestataires sous-traitants souvent sous-équipés, ce qui entraîne des indisponibilités fréquentes et prolongées. Les techniciens interrogés soulignent que de nombreux appareils, parfois âgés, présentent des composants usés difficiles à remplacer rapidement. Faute de pièces détachées disponibles sur place, les réparations nécessitent souvent l'acheminement de matériel depuis Abidjan, rallongeant considérablement les délais d'intervention et aggravant les périodes d'arrêt de service.

3.3. Expériences spécifiques d'usagers

L'analyse des usages des guichets automatiques bancaires à Korhogo révèle une confiance mitigée de la clientèle, marquée par des disparités territoriales et des stratégies d'adaptation face aux dysfonctionnements fréquents. Dans les zones centrales de la ville, l'accès aux guichets fonctionnels demeure relativement aisé, favorisant une utilisation régulière des services. En revanche, dans les quartiers périphériques, les usagers sont contraints de parcourir de longues distances pour trouver un appareil opérationnel, ce qui accentue les inégalités d'accès aux services bancaires. À ces contraintes géographiques s'ajoute un sentiment d'insécurité, particulièrement marqué en soirée et durant la nuit, ce qui limite l'usage des guichets à certaines plages horaires. Face à ces difficultés, les usagers développent diverses stratégies d'adaptation. Certains optent pour des retraits plus importants mais moins fréquents afin de limiter les déplacements et les frais cumulés, tandis que d'autres se tournent vers les services de mobile

money comme alternative de dépannage, particulièrement lors des pannes répétées des guichets automatiques. Les témoignages recueillis mettent en évidence les limites structurelles et organisationnelles de la gouvernance des guichets automatiques à Korhogo. Un technicien de maintenance déplore la lenteur des interventions : *« Quand le guichet tombe en panne le samedi soir, il faut attendre lundi matin pour le revoir fonctionner »*, illustrant le manque de réactivité du système. Du côté des usagers, les difficultés d'accès sont flagrantes, notamment pour les habitants des périphéries qui doivent se déplacer jusqu'au centre-ville, souvent pour affronter une file d'attente : *« Je dois aller jusqu'au centre-ville pour retirer de l'argent, et parfois je trouve encore la file d'attente »*. Ces problèmes s'expliquent en partie par une gouvernance centralisée, comme le reconnaît un responsable d'agence : *« Les décisions se prennent à Abidjan, ici nous ne faisons que suivre les consignes »*. Ensemble, ces verbatims montrent comment contraintes techniques, choix organisationnels et déficits d'aménagement urbain s'additionnent pour limiter l'efficacité du réseau de GAB.

DISCUSSION

Cette étude a permis, dans un premier temps, de comprendre la logique de diffusion centralisée des agences bancaires à l'échelle de la ville. Les résultats montrent que la répartition des agences demeure inégale, une situation que les guichets automatiques de banque (GAB) étaient censés corriger mais qui, paradoxalement, semble être renforcée. Ces constats contrastent avec ceux de M. Perdrix (1991, p. 111), qui révèle que les établissements de crédit ont considérablement amélioré le service à la clientèle en multipliant leurs implantations, notamment à travers l'installation massive de GAB. Selon lui, le foisonnement des guichets automatiques en Europe a permis de « sortir » la banque de ses quartiers spécifiques pour la rendre accessible directement dans la rue, offrant ainsi une proximité accrue avec les usagers. Par ailleurs, nos résultats mettent en évidence une utilisation régulière des GAB par la population, avec des pics notables en période de fin de mois. Toutefois, la performance globale des opérations reste mitigée, révélant des limites liées à la gestion des flux, à la disponibilité des liquidités et à la fiabilité technique des équipements. L'angle d'analyse adopté dans cette étude, centré sur la logique spatiale et l'efficacité opérationnelle des GAB, reste peu exploré dans la littérature existante. Des auteurs se concentrent davantage sur l'importance des guichets automatiques et leurs retombées socioéconomiques. À ce propos, P. Gazé (1994, p. 89) souligne que l'utilité d'une carte bancaire croît proportionnellement au nombre de GAB installés, illustrant un effet de réseau. Dans la même perspective, C. Johnson (1995, p. 314) observe que «

les guichets automatiques continuent à augmenter » et constituent pour les banques un moyen de distribution plus économique que les guichets traditionnels.

Par ailleurs, l'évolution des services financiers met en lumière une tendance croissante vers la numérisation. Selon la Banque Européenne d'Investissement (2018, p. 6), l'utilisation des services de paiement mobile et numérique s'intensifie et s'élargit rapidement en Afrique subsaharienne. De même, E. B. Nyantaky et M. Sy (2015, p. 5) notent que de nombreuses banques africaines ont réalisé des investissements considérables dans les infrastructures numériques, notamment dans la banque en ligne. La Banque mondiale (2022, p. 28) confirme que ces investissements ont permis d'élargir rapidement la clientèle et de renforcer la compétitivité des institutions financières. Dans ce contexte, les transactions monétaires via mobile apparaissent comme une solution alternative aux contraintes liées à l'utilisation des GAB, bien que certains défis persistent, notamment les coûts élevés des innovations et la méfiance des utilisateurs face à la complexité des technologies. Sur le plan méthodologique, bien que la démarche adoptée ait permis de collecter des données pertinentes, plusieurs limites doivent être soulignées. L'absence de base de sondage fiable, la taille restreinte de l'échantillon et l'exclusion des usagers utilisant des services bancaires à distance peuvent affecter la représentativité des résultats. De plus, la courte période d'enquête et la dépendance à des données déclaratives issues des responsables bancaires introduisent des biais potentiels. Enfin, le manque de variables sociodémographiques limite la profondeur des analyses. Ces insuffisances invitent à interpréter les résultats avec prudence et à envisager des approches méthodologiques plus complètes pour de futures recherches.

.

CONCLUSION

Cette étude révèle un paradoxe central dans la gouvernance bancaire à Korhogo : malgré des investissements technologiques substantiels, les écartes entre promesses technologiques des agences bancaires et réalités d'usage demeurent important. Cette dualité fait des GAB à la fois un moteur de progrès et un potentiel goulet d'étranglement pour l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. Si les GAB représentent un levier essentiel pour l'inclusion financière et la modernisation des services bancaires, leur utilisation doit s'accompagner d'une gestion rigoureuse des risques sécuritaires et d'une éducation financière accrue. Pour l'avenir, l'intégration des technologies numériques dans les services bancaires pourrait encore renforcer l'accessibilité et la sécurité, tout en aidant à combler les écarts en matière d'alphabétisation

financière. L'évolution vers des banques entièrement numériques ou des innovations comme *la blockchain* pourrait ouvrir de nouvelles perspectives, permettant ainsi une inclusion financière encore plus large, avec des outils plus sûrs et accessibles à tous. La maîtrise des technologies bancaires devient de plus en plus essentielle dans un monde où les services financiers se numérisent rapidement. Une approche inclusive et éducative peut réduire significativement les inégalités en matière d'accès à ces services. Les résultats suggèrent que l'efficacité de la gouvernance bancaire via les GAB dépend moins de la sophistication technologique que l'adaptation aux contextes socioéconomiques locaux. Les implications théoriques de cette recherche enrichissent la compréhension des processus de digitalisation bancaire en Afrique, soulignant l'importance des approches conceptualisées. Sur le plan pratique, les recommandations formulées peuvent orienter les politiques d'investissement technologiques des institutions bancaires.

Références bibliographiques

ASONGU Simplice et ODHIAMBO Nicholas., 2019, « The mobile phone, information sharing and financial sector development in Africa: A quantile regressions approach », *Information Technology for Development*, 25(1), pp 1–24. https://doi.org/10.1080/02681102.2018.1454886, document consulté le 01/02/2025

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO), 2023, Rapport *Annuel 2023*. Dakar, Sénégal : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

Banque Européenne d'Investissement (BEI), 2018, « Le secteur bancaire en Afrique De l'inclusion financière à la stabilité financière », P 260, https://www.eib.org/fr/publications/economic-report-banking-in-africa-delivering-on-financial-inclusion-supporting-financial-stability, document consulté le 14/02/2025

BANQUE MODIALE (BM), 2022, « L'état des systèmes de paiement instantanés et inclusifs en Afrique rapport 2022 », https://www.africanenda.org/uploads/files/FR LongVersion_SIIPS_Report_HQ_web.pdf, document consulté le 23/02/2025

BECK Thorsten et CULL Robert., 2014, « Les systèmes bancaires en Afrique subsaharienne : un état des lieux. », *Revue d'économie financière*, (116), pp 11–38. https://doi.org/10.3917/ecofi.116.0011, document consulté le 21/12/2024

BECK Thorsten et DE LA TORRE Augusto, 2006, «The basic analytics of access to financial services, *World Bank Policy Research Working Paper No. 4026*. https://doi.org/10.1596/1813-9450-4026, document consulté le 07/02/2025

CLAESSENS Stijn et YURTOGLU B. Burcin, 2013, « Corporate governance in emerging markets: A survey ». *Emerging Markets Review*, 15, pp 1–33. https://doi.org/10.1016/j.ememar.2012.12.002, document consulté le 17/02/2025

DEMIRGUC-KUNT Asli, KLAPPER Leora, SINGER Dorothe, ANSAR, Saniya, et HESS Jake. (2018). « The Global Findex Database 2017: Measuring financial inclusion and the fintech revolution », *World Bank Group*. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1259-0, document consulté le 11/02/2025

DINIZ Eduardo, BIROCHI Rene et MARLEI Pozzebon, 2012, « Déclencheurs et obstacles à l'inclusion financière : l'utilisation des services bancaires sans agence basés sur les TIC dans un comté amazonien », https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1567422311000433, document consulté le 15/11/2024

EISENHARDT Kathleen M., et ZBARACKI Mark J., 1992, « Strategic decision making ». *Strategic Management Journal*, 13(S2), pp 17–37. https://doi.org/10.1002/smj.4250130904, document consulté le 14/02/2025

EISENHARDT Km et ZBARACKI Mj, 1992, « Prise de décision stratégique », *Strategic Management Journal*, 13, pp 17-37. https://doi.org/10.1002/smj.4250130904, document consulté 13/02/2025

GAZÉ Pierre, 1994, « Quelques éléments d'économie industrielle pour l'analyse des réseaux bancaires ». *Revue d'économie financière*, no 28 : 99–119. https://doi.org/10.3406/ecofi.1994.2512., document consulté le 25/08/2025

JOHNSON Christopher, MÉRIEUX Antoine et MARCHAND Christophe, 1995, « Les banques britanniques sur la sellette ». *Revue d'économie financière*, 1995, n° 35 (La tarification des services bancaires), p. 311-316. DOI : 10.3406/ecofi.1995.2232, document consulté le 11/11/2025

KONE Kapiéfolo Julien, 2020, La diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et la problématique du développement de la région du Béré, Thèse de Doctorat en Géographie Humaine, Spécialité : Géographie des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Université Alassane Ouattara, UFR : Communication, Milieu et Société, Département de Géographie, p 413

KY Seydou, OUATTARA Wognin et KASSI Jean, 2018, « Technologie et gouvernance bancaire en Afrique de l'Ouest : une analyse empirique ». *Revue Africaine de Management*, 9(2), pp 63–78.

LEVINE Ross, 2005, « Finance and growth: Theory and evidence ». In Philippe Aghion & Steven N. Durlauf (Eds.), *Handbook of Economic Growth* (Vol. 1, pp. 865–934). Elsevier. https://doi.org/10.1016/S1574-0684(05)01012-9, document consulté le 02/02/2025

MCANDREWS James J., 2003, « Automated teller machine network pricing », *A review of the literature. Review of Network Economics*, 2(2), pp 146–158. https://doi.org/10.2202/1446-9022.1024, document consulté le 05/02/2025

MCANDREWS James, 2006, « The Impact of ATM Surcharges on Large versus Small Banks: Is There a Switching Effect? » *The Journal of Business,* Vol. 79, No. 4 (July 2006), pp. 2099-2125, http://www.jstor.org/stable/10.1086/503658?origin=JSTOR-pdf, documents consulté, le 13/12/2025

NYANTAKY Eugene Bempong et SY Mouhamadou, 2015, « Le système bancaire en Afrique : principaux faits et défis », in *Bureau de l'économiste en chef | AEB Volume 6 Numéro 5 2015*, p 20

PERDRIX Michel, 1991, « Les moyens de paiement dans les principaux pays développés ». *Revue d'économie financière*, no 16 : 131-143. https://doi.org/10.3406/ecofi.1991.2414, document consulté le 27/08/2025

TCHAMYOU Vanessa, 2017, « The role of knowledge economy in African business, *Journal of the Knowledge Economy*, 8(4), pp 1189–1228. https://doi.org/10.1007/s13132-016-0417-1

THORSTEN Beck et DE LA TORRE Augusto, 2006, « The Basic Analytics of Access to Financial Services », https://documents1.worldbank.org/curated/en/586361468166156750/pdf/wps4026.pdf, document consulté le 11/03/2025

GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Auteur 1 : KONE N'golo Oumar, Doctorant
Auteur 2 : DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences
Auteur 3 : DJAH Armand Josué, Maître de Conférences
Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire)

Discipline : Géographie urbaine

Résumé

Le concept de ville durable mis en place par les Nations Unies en 2015 engage les autorités administratives des pays en développement à revisiter leur politique de gouvernance multisectorielle. Dans ces pays, les défis environnementaux constituent un handicap majeur pour l'atteinte de cet objectif. En Côte d'Ivoire, des villes principales aux villes secondaires comme Tafiré, ville située au Nord dans la région du Hambol, le décor est sensiblement pareil. La population urbaine est confrontée aux problèmes d'assainissement et de drainage des eaux, mais également à la mauvaise gestion des déchets solides. L'étude vise à analyser la gouvernance environnementale à Tafiré afin de comprendre ses implications sur les efforts de développement urbain durable. Se basant sur une approche combinant la méthode quantitative et qualitative, la démarche méthodologique prend en compte la recherche documentaire, les entretiens auprès des acteurs institutionnels, l'enquête par questionnaire adressée aux chefs de ménage. Les résultats montrent que la politique urbaine en elle-même enregistre plusieurs lacunes qui empiètent sur la gouvernance environnementale. De plus, la faible conscience de l'urgence environnementale du fait du bas niveau d'instruction de la population urbaine amplifie les problèmes de durabilité. Les pouvoirs publics devraient alors mettre l'accent sur une gouvernance environnementale de proximité et inclusive.

Mots clés : Déchets, Environnement, Gouvernance, Ville durable, Tafiré

SUSTAINABLE GOVERNANCE IN THE TOWN OF TAFIRE (CÔTE D'IVOIRE) : THE INTERPLAY OF ACTORS AND IMPACTS ON THE URBAN ENVIRONMENT

Abstract

The concept of the sustainable city introduced by the United Nations in 2015 requires administrative authorities in developing countries to revisit their multi-sector governance policies. In these countries, environmental challenges are a major handicap to achieving this objective. In Côte d'Ivoire, from the main cities to secondary towns like Tafiré, in the North of Hambol Region, the picture is much the same. The urban population is faced with problems of sanitation and water drainage, as well as poor solid waste management. The study aims to analyse environmental governance in Tafiré in order to understand its implications for sustainable urban development efforts. Based on an approach combining quantitative and qualitative methods, the methodological approach takes into account documentary research, interviews with environmental and sustainable development stakeholders and decentralised entities, and a questionnaire survey of heads of household. The results show that urban policy itself has a number of shortcomings that impinge on environmental governance. In addition, the low level of awareness of environmental urgency due to the low level of education of the urban population amplifies the problems of sustainability. Public authorities should therefore focus on local and inclusive environmental governance.

Keywords : Governance, Environment, Sustainable city, Waste, Tafiré

Introduction

Depuis plusieurs années, le concept de développement durable est devenu de plus en plus prégnant dans le monde. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel d'adopter une gouvernance efficace du territoire et de l'environnement à tous les niveaux de décision. Cela nécessite de trouver des solutions aux défis actuels qui affectent notre société (PNUD, 2007, p. 7). La gouvernance environnementale se définit comme un mode de gestion politique locale qui mobilise les ressources humaines pour une gestion optimale du territoire face aux défis environnementaux (A. F. KOUADIO, 2011, p. 2). Selon O. GODARD (2004, p. 314), un aspect important de la gouvernance environnementale est le « jeu de gestion multi-acteurs » impliquant une diversité d'acteurs. Cependant, les espaces urbains sont confrontés à d'importants problèmes environnementaux qui continuent de compromettre les conditions de vie des populations. En Afrique, les questions de disparités spatiales sont fréquemment perceptibles. En effet, la dégradation de l'environnement s'accentue avec la croissance galopante de la population qui est faiblement maîtrisée et gérée. Malgré ses atouts importants, l'Afrique est confrontée à toute une série de problèmes environnementaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la gestion des déchets. Cela est principalement dû à l'augmentation rapide des niveaux de consommation et à la production de déchets qui en découlent. Ce fait est couplé à la faiblesse des politiques et des structures institutionnelles au niveau régional et national (E. L. N'GAHANE, 2015, p. 6).

En Côte d'Ivoire, les espaces urbains ne cessent de se développer avec le phénomène d'extension urbaine malheureusement accompagné de nombreux problèmes environnementaux et sociaux. Ces problèmes sont plus visibles et préoccupants ces dernières années à travers la mauvaise gestion des déchets municipaux et l'exploitation abusive et illicite des ouvrages d'assainissement (A. G. DJE, 2012, p. 2).

Le pays s'est engagé depuis plusieurs décennies dans une dynamique de décentralisation qui a pour but d'encourager la participation des populations dans la gestion des affaires publiques et d'impulser un développement local endogène. Pour cela, des compétences ont été transférées aux collectivités locales afin de promouvoir des politiques de développement durable à partir notamment d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement urbain (B. FOFANA, 2015, p. 12). Ces compétences devraient donc permettre aux élus locaux d'assumer avec plus d'efficacité les nouvelles charges qui sont les leurs dont la résolution des problèmes environnementaux.

La municipalité de Tafiré a reçu un certain nombre de compétences transférées qui l'oblige à assumer pour l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des populations. Ainsi de nombreux

efforts ont été engagés par la municipalité de Tafiré afin d'assainir le cadre de vie des populations et favoriser leur accès aux services urbains de base en les associant dans la gestion de leur propre environnement. Cela s'est matérialisé par la mise en place d'une brigade de salubrité depuis 2013, la construction des forages en 2016 et 2017 et l'implication des populations dans les projets d'aménagement de la ville et ses périphéries. Malgré les efforts consentis par l'Etat, les acteurs locaux, on note une dégradation de l'environnement et du cadre de vie des populations dans cette ville caractérisée par une insuffisance dans la collecte des déchets ménagers et le drainage des eaux usées et pluviales. Cela aggrave donc les conditions d'insalubrité. Dès lors, il se pose le problème de la dégradation de l'environnement urbain induit par l'insuffisance de la gouvernance durable à Tafiré. Il importe donc de savoir, comment la gouvernance environnementale entache-t 'elle les efforts de développement durable dans la ville de Tafiré ?

Cet article présente d'abord les dysfonctionnements de la gouvernance environnementale à Tafiré, ensuite, les facteurs de cette insuffisance et ses impacts sur les populations de cette ville.

1. Cadre spatial et approche méthodologique

1.1. Cadre spatial et matériels utilisés

Tafiré est une ville de Côte d'Ivoire située dans le District de la Vallée du Bandama, au sein de la Région du Hambol (Carte 1). La localité compte environ 23 365 habitants (RGPH, 2021). La ville est positionnée à 9°04′10″ Nord et 5°10′28″ Ouest et se trouve au carrefour de plusieurs villes : Ferkessédougou au Nord, Niakara au Sud et Kong à l'Est. Les langues couramment parlées sont le français, le Tagbana, le sénoufo et le malinké (dioula). Carrefour culturel et zone de passage stratégique, Tafiré se distingue par sa diversité culturelle et sa dynamique dans le centre-nord ivoirien. Les quartiers sont bien scindés et se suivent le long de la route Nationale A3. La carte 1 présente la ville de Tafiré en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les matériels, la carte numérisée de la ville de Tafiré au 1/50 000, réalisée en 2022 et fournie par l'Institut National de la Statistique (INS) a permis de connaître le découpage de la ville par quartiers.

À cela s'ajoutent :

- des prises de vue photographiques réalisées à l'aide d'un appareil numérique, afin d'illustrer les problèmes de dégradation du cadre de vie ;
- l'utilisation d'un GPS Garmin 62 pour relever les coordonnées géographiques des sites de dépôts sauvages de déchets solides ;

Enfin, les données issues des Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

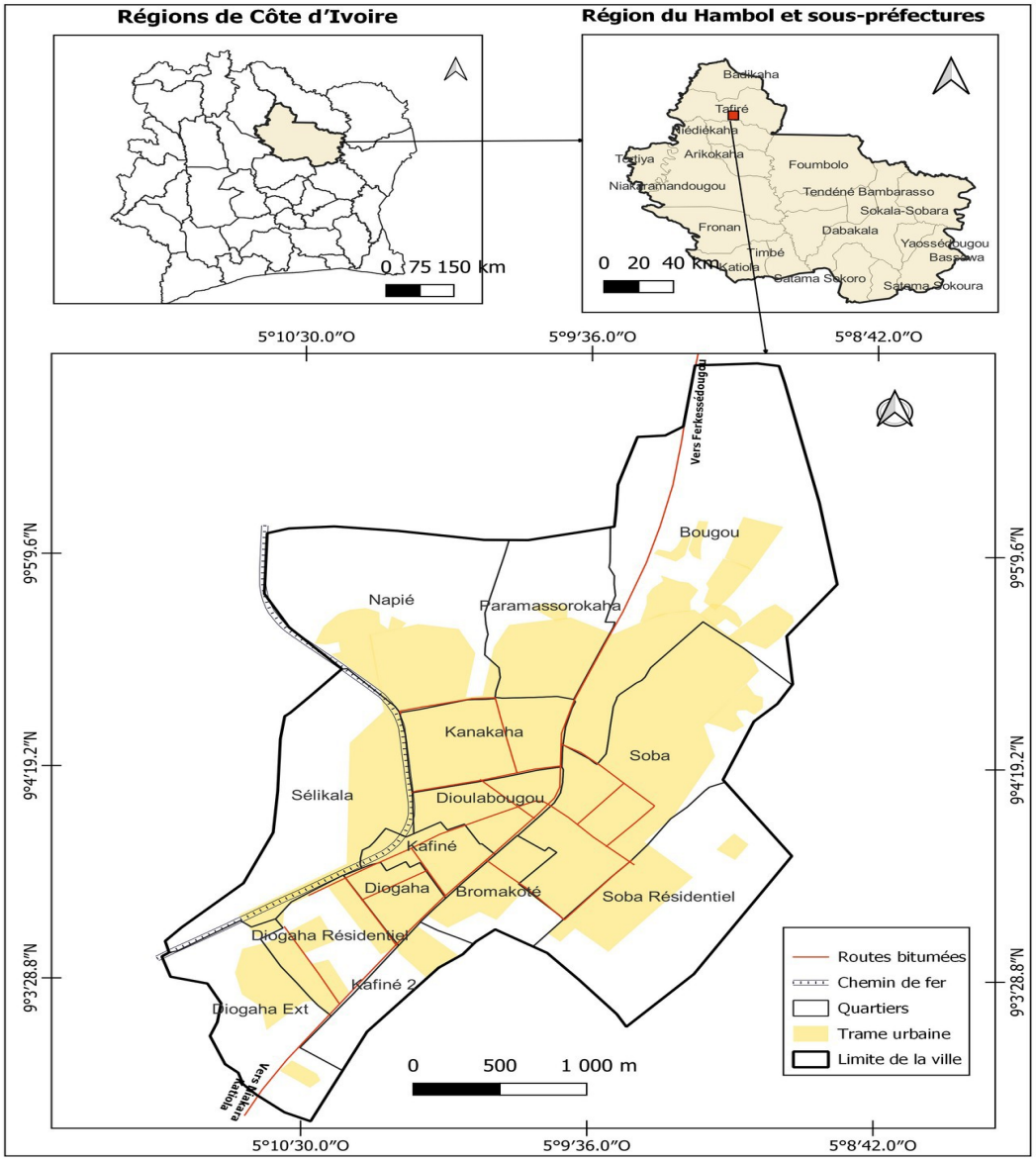

Source : INS, 2021 **Réalisation** : KONE N'golo O., 2023

1.2. Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée pour mener à bien cette recherche est centrée sur plusieurs étapes distinctes. Cette approche méthodologique combine recherche documentaire, observation de terrain, entretiens avec les autorités locales et enquête par questionnaire.

- **Recherche documentaire** : une recherche documentaire approfondie a été entreprise pour recueillir et analyser l'état des connaissances existantes sur le sujet de l'étude. Cette phase initiale a permis d'établir une base solide de compréhension de l'environnement en l'inscrivant dans le contexte de l'assainissement solide et liquide.

- Observation de terrain : cette étape a été essentielle pour évaluer de manière concrète les pratiques des acteurs et l'état actuel de la gouvernance de l'environnement urbain à Tafiré.

- **Des entretiens approfondis** : ils ont été menés avec les autorités locales et autres acteurs (le service technique et financier de la mairie, les agents de l'assainissement, les chefs de quartiers et présidents d'associations). Ceux-ci ont permis de recueillir des données spécifiques sur la collaboration entre acteurs, les modes de gestions des ordures, les moyens mobilisés et les défis rencontrés dans la gestion environnementale.

Enquête par questionnaire : elle a été réalisée auprès des ménages sélectionnés par échantillonnage par quotas. Cette méthode a été choisie pour assurer une représentativité adéquate de la population étudiée. Les questionnaires ont été conçus afin de voir les perceptions et les pratiques des habitants en matière de gestion de l'environnement urbain ainsi que leur niveau de sensibilisation aux enjeux environnementaux. L'enquête par questionnaire s'est basée sur les modes de gestion des déchets solides et liquides, les niveaux d'instruction des ménages, l'implication des populations dans la prise de décision. Elle s'est aussi orientée vers les cas de maladies contrastées par les ménages à cause de l'insalubrité.

Dans le cadre de notre étude avec une population mère connue et après le choix des échantillons spatiaux, la taille de l'échantillon représentatif est déterminée à partir de la formule suivante :

Avec :

n : taille de l'échantillonnage ; Z : marge de confiance en général 95% ; e : marge d'erreur ; N : population mère ; P : proportion du ménage supposé avoir le caractère recherché, cette proportion varie entre 0 et 1 et Q=1

n = 339 ménages

Donc, la taille de l'échantillon représentatif dans le cadre des menages est 339. Après avoir déterminé la taille de l'échantillon représentatif, le nombre de ménages à enquêter par quartier est alors défini à partir d'un calcul proportionnel. Ainsi nous avons interrogé 339 ménages dans dix (10) quartiers de la ville de Tafiré. La formule suivante a permis de déterminer le nombre de ménages à enquêter par quartier.

A= (BxC)/D Avec: A= Nombre de ménages à enquêter par quartier; B= Nombre total de ménages par quartier; C= Taille de l'échantillon représentatif. Dans notre cas, la valeur est 339. Et D=Taille de la population mère.

Exemple: pour le quartier Diogaha, on a: A= (269 × 339) / 2909 = 31 ménages

Le tableau ci-dessous présente la répartition du nombre de ménages interrogés par quartier lors nos enquêtes

Tableau 1 : Répartition des ménages enquêtes par quartier

Quartiers à enquêter	Nombre total de ménages	Nombre de menages interrogés
Bougou	322	38
Bromakoté	212	25
Diogaha	269	31
Dioulabougou	363	42
Kafiné	220	26
Kanakaha	541	63
Napié	223	26
Paramassorokaha	154	18
Selikala	177	20
Soba	428	50
TOTAL	**2909**	**339**

Source: INS 2014/ Projections 2020/ Nos enquêtes, 2023

L'identification est faite en fonction du nombre total de ménages de chaque quartier. L'échantillonnage des enquêtés a été réalisé de manière individuelle en respectant des méthodologies rigoureuses pour assurer la représentativité de l'échantillon. A travers l'usage de la méthode du choix raisonné, il a été possible de prendre des décisions éclairées sur la manière de sélectionner les enquêtés. Cependant, les contraintes et les objectifs spécifiques de l'étude ont été pris en compte. Cela a permis d'optimiser la représentativité de l'échantillon et la fiabilité des résultats obtenus.

1.3. Méthode de traitement de données

Après la collecte, le traitement statistique et graphique des données, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, a été rendu possible grâce aux logiciels SPSS 20 et Excel. Ces outils ont permis la création de tableaux et de graphiques essentiels à l'analyse et à l'interprétation des données. Par ailleurs, le traitement cartographique a été réalisé à l'aide du logiciel QGIS 3.20. Ce qui a permis la création de cartes précises illustrant clairement les phénomènes étudiés dans l'environnement urbain.

2. Résultats

2.1. Gouvernance environnementale caractérisée par des insuffisances multiples

2.1.1. Une planification urbaine marquée par une faible prise en compte de l'environnement dans les outils de gestion urbaine

Dans le contexte de développement urbain, plusieurs types de plans se voient élaborer parmi lesquels figurent en bonne position le Programme Triennal. Les objectifs environnementaux doivent être intégrés à toutes les étapes du processus de planification. Dans le cas de cette recherche, le programme triennal 2023-2024-2025 a été utilisé comme cadre de référence pour évaluer la prise en compte des projets environnementaux. Il met en exergue diverses opérations avec leur financement respectif.

La figure 1 montre la répartition des opérations par domaine du programme triennal 2023-2025

Figure 1 : Répartition des actions par domaine du programme triennal 2023-2025

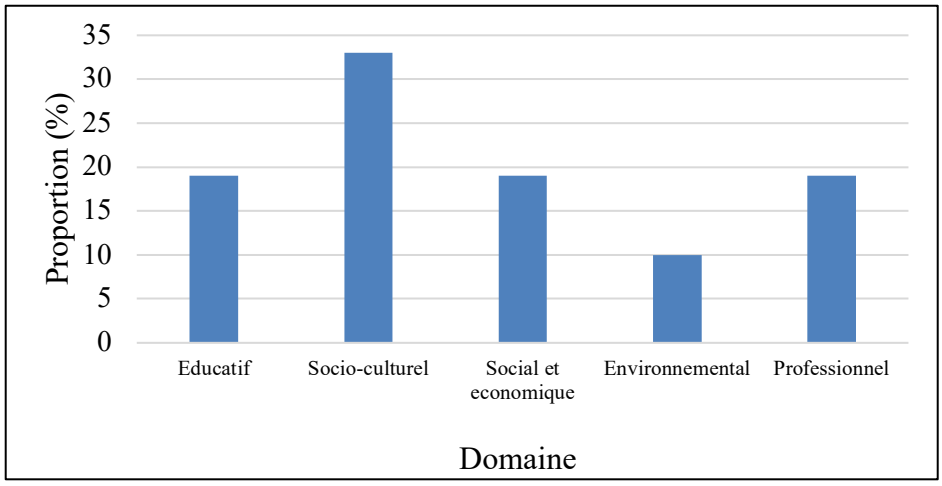

Source : Mairie de Tafiré, Février 2023

A l'analyse de la figure 1, il ressort que 5 domaines sont pris en compte dans l'élaboration du programme triennal. Le volet socio-culturel représente 33% des actions prévues. Ce qui montre une importance pour la valorisation des valeurs socioculturelles. L'objectif est de maintenir un climat de paix. Ensuite, les domaines éducatif, social et économique, et professionnel possèdent respectivement une proportion de 19% chacun. Finalement, le domaine environnemental ne représente que 10% des actions incluses dans ce document. Cette situation montre une part négligeable des enjeux environnementaux urbains dans la ville. Cet état de fait aggrave la situation environnementale de la ville et entache les efforts de développement durable.

2.1.2. Une insuffisance des ressources humaines et matérielles dans la gestion environnementale

Le manque de personnel qualifié et de formation adéquate est un obstacle à une gestion environnementale efficace. Les agents chargés de la collecte des déchets ne sont pas équipés pour faire face aux défis de la gestion des déchets dans cette ville en croissance rapide.

Ainsi, l'insuffisance des ressources humaines à Tafiré est un problème qui limite la capacité des autorités locales à gérer efficacement les problèmes d'insalubrité et d'assainissement. En effet, la gestion environnementale nécessite une expertise et des compétences spécifiques. Aussi, a-t-elle besoin d'une main-d'œuvre suffisante pour mettre en œuvre des programmes de collecte et de traitement des déchets. L'enquête a permis de faire quelques observations.

Premièrement, il est important de retenir que les ressources matérielles allouées aux différents services pour assurer une gestion environnementale efficace sont largement insuffisantes. Pour gérer les déchets ménagers, le service technique de la mairie de Tafiré dispose d'une benne (inadaptée à la réalité) et de deux tricycles qui sont actuellement opérationnels. Aussi, les équipements utilisés par le service technique sont très vieux et souffrent de pannes fréquentes, ce qui les rend inutilisables. En conséquence, le service technique dispose de peu de moyens techniques pour intervenir et l'équipement est peu fonctionnel. Cela entraîne une prolifération de dépôts sauvages dans la ville.

Deuxièmement, le nombre de personnel chargé de la gestion de l'hygiène et de la salubrité à Tafiré est insuffisant tout comme les moyens matériels. Ce personnel limité est observable à travers le tableau 2.

Tableau 2 : Typologie et quantité des agents du service technique

Typologie	Quantité
Chauffeur (benne)	01
Jeunes conducteurs de tricycles	04
Manœuvres femmes	16
Total	**21**

Source : Service Technique de la mairie, 2023

Le service en question est composé de 21 personnes, comprenant un chauffeur, 04 jeunes conducteurs de tricycles pour la collecte des déchets et 16 manœuvres femmes. Malheureusement, ces agents municipaux qui s'occupent de la collecte des ordures ménagères ne parviennent pas à accomplir leur tâche de manière efficace. Cela s'explique par le fait que la

ville est étendue et produit des quantités énormes de déchets. La planche photographique 1 montre la prolifération des déchets solides aux dépôts anarchiques.

Planche photographique 1 : Prolifération des déchets solides à travers des dépôts anarchiques

Image 1a : Ordures entassées au Marché

Image 1b : Dépôts d'ordures à Napié

Prise de vue : KONE N'golo O. 2023

2.1.3. Mode inadapté de gestion des déchets solides adopté par les ménages

La gestion des déchets ménagers y compris leur élimination hors du domicile est l'une des tâches les plus courantes pour les ménages. Cependant, en l'absence d'un système efficace de gestion des déchets municipaux couvrant toute la zone urbaine, différents modes d'élimination des déchets sont utilisés. Les ménages doivent donc trouver leur propre moyen d'éliminer leurs déchets en fonction de l'accès au service municipal. Au cours de l'enquête menée dans différents quartiers de Tafiré, trois modes de gestion des ordures ménagères ont été identifiés. La figure 2 est l'illustration de ces différentes modes de gestion des déchets.

Figure 2 : Proportion des modes de gestion des déchets ménagers.

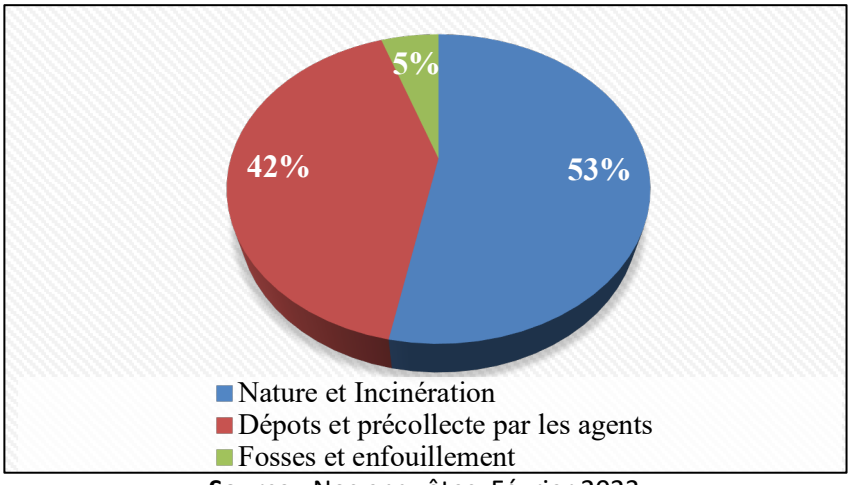

Source : Nos enquêtes, Février 2023

Source : Nos enquêtes, Février 2023

A l'analyse de ce graphique 2, 53,09% des ménages optent pour la nature et l'incinération comme mode de gestion de leurs déchets ménagers. Le deuxième mode de gestion le plus utilisé est celui des dépôts et précollecte par les agents, qui représente 41,59% des ménages. 5,3% des ménages de la ville de Tafiré utilisent des fosses et l'enfouissement comme mode de gestion des ordures. Ces chiffres montrent que la ville de Tafiré en loin d'être un exemple en matière gestion des déchets ménagers. En effet, l'incinération et la nature ne sont pas des modes de gestion appropriés pour les ordures ménagères car ils sont sources de problèmes environnementaux et sanitaires. Les fosses et l'enfouissement représentent une petite proportion de ménages. Or, ce mode de gestion est plus adapté.

2.1.4. Les ménages et la gestion durable des eaux usées et pluviales

La croissance urbaine a conduit à de nombreux problèmes exacerbés par la présence de caniveaux de drainage pluvial sous-dimensionnés et mal entretenus. En plus des problèmes chroniques d'entretien, les ouvrages de drainage sont également obstrués par les populations locales qui rejettent des déchets solides et des eaux usées. Ce qui rend ainsi l'écoulement des eaux plus difficile vers les points d'exutoire. Les images (2a et 2b) illustrent cette pratique à Tafiré.

Planche photographique 2 : Dégradation des infrastructures d'assainissement

Image 2a : Caniveaux remplis d'eaux au quartier Kafiné

Image 2b : Caniveaux remplis d'ordures au quartier Soba

Prise de vue : KONE N'golo O., 2023

A l'instar des ordures ménagères, les eaux usées et pluviales sont une problématique récurrente en milieu urbain. Les infrastructures dégradées et insuffisantes ne permettent pas une gestion efficace de ces eaux. Le système de drainage pluvial se compose de quelques caniveaux et est

limité à certains quartiers le long des routes bitumées et de quelques voies en terre. Les ménages adoptent alors des pratiques environnementales qui aggravent les problèmes déjà présents dans la ville. La figure 3 montre le mode de gestion des eaux usées par les ménages.

Figure 3 : Mode de gestion des eaux usées domestiques

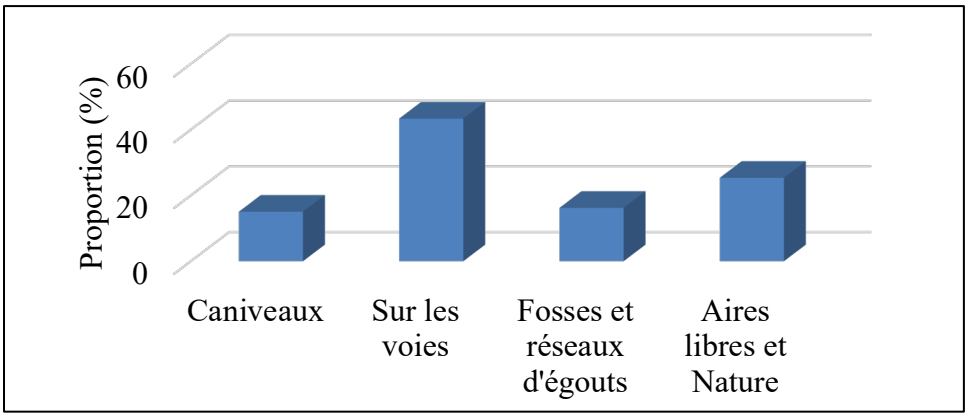

Source : Nos enquêtes, Février 2023

De ce graphique 3, nous avons remarqué qu'une grande partie des ménages de la ville de Tafiré (43,36%) gère leurs eaux usées en les déversant directement sur les voies. Ce mode de gestion est considéré comme le moins efficace et le plus polluant. Les eaux usées sont source de problèmes sanitaires. Elles sont des sources de prévalence des moustiques, vecteur principal du paludisme. En revanche, il ressort que 25,36% des ménages ont choisi des aires libres et la nature pour la gestion de leurs eaux usées. En outre, 16,22% des ménages ont opté pour des fosses et des réseaux d'égouts qui sont les modes les plus appropriés et les plus efficaces pour la gestion des eaux usées domestiques. Cette proportion relativement faible s'explique par des coûts élevés et des difficultés techniques liées à l'installation et à l'entretien de ces systèmes. Enfin, seulement 15,04% des ménages utilisent des caniveaux pour évacuer leurs eaux usées. Cela s'explique aussi par des réalités socio-spatiales vécues ou perçues par les populations et des pratiques spatiales en vigueur dans chaque quartier. Ces pratiques ne sont donc pas homogènes que ce soit à l'intérieur d'un même quartier ou d'un quartier à l'autre.

2.2. Une gouvernance environnementale influencée par des contraintes socio-économiques et politiques.

2.2.1. Le niveau d'instruction des ménages,

Le niveau d'instruction des ménages est un indicateur important pour évaluer leur capacité à comprendre les enjeux environnementaux et à adopter des pratiques durables. À Tafiré, la situation en matière d'instruction des ménages est assez contrastée. La figure 4 montre le niveau d'instruction des ménages lors de nos enquêtes

Figure 4 : Niveau d'instruction des chefs de ménages

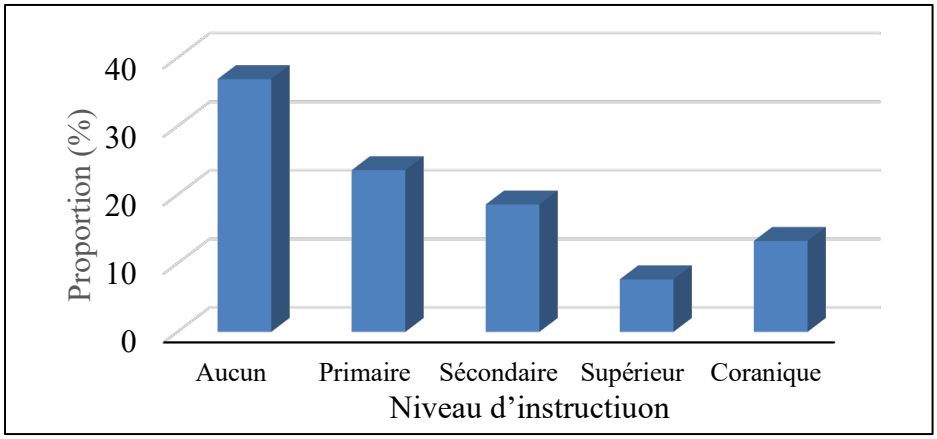

Source : Nos enquêtes, Février 2023

On observe que la majorité des ménages (36,87%) n'ont aucune instruction, tandis que 23,59% ont un niveau d'instruction primaire. Les niveaux d'instruction secondaire et supérieur sont moins représentés, avec respectivement 18,58% et 7,66%. Il faut signifier d'ailleurs la présence d'un niveau d'instruction coranique pour 13,27% des ménages. Cette répartition montre un niveau d'étude relativement faible de la population étudiée. L'enquête a relevé que 71,65 % des ménages qui n'ont aucun niveau optent pour l'incinération et 98,25% de ses ménages ne participent pas aux réunions des conseillers municipaux (processus de prise de décision). Cela limite la capacité à participer efficacement à la gouvernance environnementale et le développement durable de leur société.

2.2.2. Les contraintes politiques, administratives et financières influant la gouvernance environnementale urbaine à Tafiré

La loi N°2003-208 du 07 Juillet 2003 a accordé de nouvelles prérogatives aux collectivités territoriales dans le but de mettre en œuvre des actions de développement local conformément aux orientations du gouvernement. Cependant, des interférences dans le système de gestion se sont manifestées entre le ministère de la Construction et la mairie. Cela a induit des désaccords sur les questions d'urbanisme et de foncier. Ces conflits soulèvent la question de l'implication de chaque entité dans la gestion de ces domaines clés. Or, les conflits entre les acteurs compromettent la qualité de la planification urbaine. L'observation sur le terrain montre que ce problème entraîne une utilisation inefficace des terres et des ressources couplées à une croissance urbaine non maîtrisée. Il y'a tout aussi une problématique financière qui paralyse les autorités municipales à Tafiré dans leur processus de développement urbain durable et surtout dans le domaine environnemental. La commune n'étant pas autonome, les projets municipaux sont en grande partie financés par les subventions de l'Etat. Or, l'octroi de cette subvention n'est

pas toujours en phase avec les délais de financement du programme municipal. Cela retarde l'exécution dans les délais de plusieurs projets.

2.2.3. Une collaboration insuffisante entre les différents acteurs

Plusieurs acteurs sont au cœur de la gouvernance de la ville de Tafiré avec des relations de nature diverse. Le tableau 3 montre le rôle chaque acteur.

Tableau 3 : Principaux acteurs de la gouvernance environnementale de la ville de Tafiré

Nature	Acteurs spécifiques	Fonctions et charges
État et services déconcentrés de l'État	État	-Réalisation des grands projets -Apport remarquable de la subvention
	Direction Régionale de la Construction, de logement et de l'Urbanisme	-Accompagner la mairie dans la gestion du foncier -Lutte contre le désordre urbain -Aide à la sécurisation foncière des ménages
	Trésor et comptabilité publique locale	Faciliter l'acquisition de la subvention de l'Etat
	Agence Nationale de Gestion de Déchets	-Décharge les grands dépotoirs -Accompagnement technique et matériel à la municipalité et aux populations
	Programme THIMO	-Soutien aux services techniques de la Mairie -Balayage des artères principales
Autorités décentralisées	Municipalité de Tafiré	-Planification urbaine - Participation aux projets de lotissements. -Exécution des projets spécifiques de développement -Prise en compte des besoins des populations -Réalisation d'équipements et infrastructures -L'assainissement efficace de la ville -Subventions des organisations de la société civiles -Promotion de l'environnement et le développement durable
La Société Civiles	Les associations et groupements	-Participation à la prise de décision et aux manifestations -Actions spécifiques de développement - Des relais de communication pour les autorités
	Les ménages	-Consommation de déchets -Gestion de déchets (précollecte) -Participation effective à la prise de décision

Source : KONE N'golo O., 2023

Ce tableau témoigne de la multiplicité d'acteurs dans la gouvernance de l'environnement urbain de Tafiré. De l'Etat aux populations locales, chaque acteur laisse des traces indélébiles dans la gestion urbaine de Tafiré. Toutefois, le système de coordination multi-acteurs est entaché de plusieurs dysfonctionnements. En effet, les grands projets de l'Etat se font rares. Mais, la ville de Tafiré a bénéficié des travaux de bitumage de l'Axe Kanawolo-Ferkessédougou de 2018 à 2021. Cela a permis de propulser l'image de la ville. Les subventions de l'Etat occupent une place de choix dans la réalisation des projets locaux comme souligné plus haut. D'énormes irrégularités pour l'acquisition de ce fond dans les délais posent problème avec la lenteur administrative du trésor et de la comptabilité publique. Cela témoigne de la complexité parfois des collaborations entre acteurs déconcentrés et acteurs décentralisés (Mairie de Tafiré). Cette situation est aggravante avec la Direction Régionale de la Construction, de logement et de l'Urbanisme. La Direction semble ne pas être informée par la mise en place de certains équipements. Cela pose un conflit d'intérêt entre les deux acteurs. De son côté, la structure fait des efforts énormes pour remplir son cahier de charges vis-à-vis du développent urbain de Tafiré. Cependant, les compétences urbanistiques très réduites de la municipalité témoignent du faible pouvoir d'action de celle-ci. Ensuite, les structures comme l'ANAGED (Agence Nationale des Gestion des Déchets) posent timidement des actions d'assainissement à travers la décharge des dépotoirs sauvages. Elle apporte en plus des matériels comme des sachets d'encaissement de déchets à la municipalité et des conseils de bon usage. Son intervention reste très limitée et pas régulière. L'apport du programme de Travaux de Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), initié par l'Etat est perceptible dans la gestion environnementale de Tafiré. Des personnes sélectionnées issues de ce programme apporte un appui considérable aux agents du service technique dans l'assainissement de la ville. Par ailleurs, la collaboration entre les autorités municipales et les associations restent mitigées. Cela occasionne une marginalisation de certains acteurs et quartiers. Certaines associations arrivent à se démarquer par l'impact positif de leurs actions. Il s'agit de l'Association de la Jeunesse Unie de Dioulabougou (AJUD), de Yépanwokpogolo de Soba et de Yéyê Yéyéré de Diogaha. Au niveau des populations, on note une faible participation des ménages au processus de décision. En effet, les populations participent peu aux réunions des conseillers municipaux. Or, celles-ci sont invitées à travers divers canaux comme Facebook, Haut-parleurs (crieurs publics), Radio « Katana FM ». Cela démontre la négligence de la majorité de la population locale quant à la planification des projets. De cette réalité, il importe de retenir que le mécanisme de coordination entre les acteurs est entaché d'irrégularités. Cela fait naitre des conflits d'intérêts et des rapports de force entre les

acteurs du développement urbain de Tafiré. Néanmoins, les efforts consentis par chaque acteur ont pu être observés sous divers angles.

2.3. De l'inefficacité de la gouvernance environnementale urbaine à l'augmentation des risques sanitaires dans la ville de Tafiré

Les conséquences d'une gouvernance environnementale urbaine inefficace à Tafiré se manifestent à travers différents types de maladies liées à l'environnement insalubre. Les conditions environnementales dégradées favorisent l'émergence et la propagation de maladies. La figure 5 montre les types de maladies et leur répartition.

Figure 5 : Proportion de types de maladies liées à l'insalubrité à Tafiré

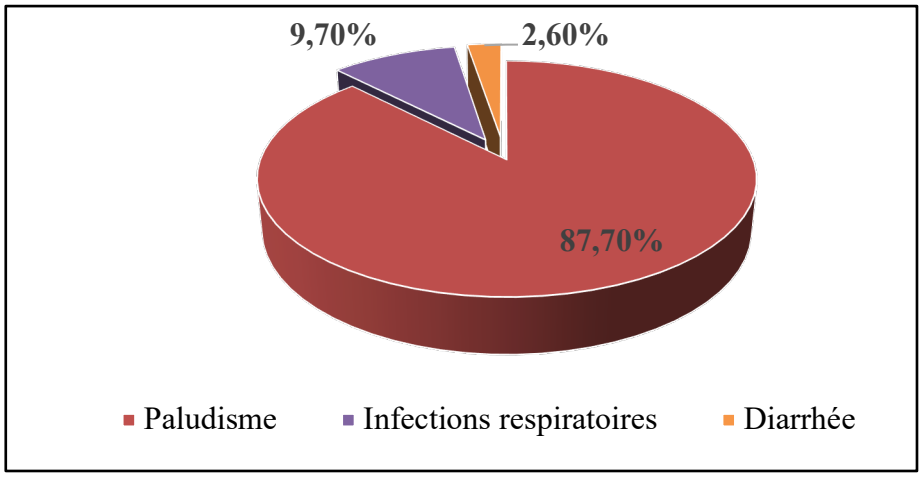

Source : Nos enquêtes, Février 2023

Le figure 5 illustre la répartition des différents types de maladies liées à l'insalubrité à Tafiré. A l'analyse, le paludisme représente la plus grande proportion des maladies liées à l'insalubrité, avec 87,70% des cas. Le paludisme est une maladie transmise par les moustiques, et son incidence élevée dans cette ville est attribuée à des conditions environnementales favorables à la reproduction des moustiques vecteurs et à une mauvaise gestion des zones d'eau stagnante. Or, le paludisme est une maladie infectieuse causée par un parasite du genre Plasmodium, qui est transmis par les piqûres de moustiques femelles du genre Anophèles (Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2016, p. 5). Il s'agit d'un problème de santé publique majeur à l'échelle mondiale avec des conséquences significatives en termes de mortalité et de morbidité selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le paludisme est considéré comme l'une des maladies les plus dévastatrices pour l'espèce humaine (MSHP, 2016, p. 6).

Les infections respiratoires représentent 9,70% des maladies liées à l'insalubrité. Ces infections sont causées par une mauvaise qualité de l'air et l'usage de certaines toilettes inadaptées.

La diarrhée constitue une proportion relativement faible des maladies liées à l'insalubrité, représentant seulement 2,60% des cas. La diarrhée est associée à Tafiré à une mauvaise qualité de l'eau, à une mauvaise hygiène et à des pratiques sanitaires inappropriées.

3. Discussion

Notre étude a permis de montrer les insuffisances de la gouvernance de l'environnement urbain à Tafiré. Cela entache donc les efforts de développement durable. Après un diagnostic de cette gouvernance, on note l'existence d'une planification urbaine marquée par une faible priorité accordée à l'environnement dans les outils de gestion urbaine. Nos résultats s'inscrivent dans le même sens que ceux des travaux de B. FOFANA et *al.* (2019, p. 108). En effet, après l'évaluation des Programmes Triennaux de 2015-2017 et de 2016-2018, il est apparu que la question environnementale a été peu priorisée à Sassandra. Cette gouvernance est marquée par un manque de ressources humaines et matérielles adéquates pour la gestion environnementale. Le manque de personnel qualifié et de formation adéquate constitue un obstacle majeur à une gestion environnementale efficace à Tafiré. Les agents responsables de la collecte des déchets ne sont pas suffisamment équipés pour affronter les défis liés à la gestion des déchets dans une ville en rapide croissance. B. DIARRASSOUBA (2013, p. 246) soutient que l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain dépend largement de la performance des services techniques. Or, celle-ci est conditionnée par les moyens humains et financiers mis à disposition. L'on remarque que cela fait défaut à Tafiré. Par conséquent, une inégalité socio-spatiale d'accès aux services de gestion des déchets solides est observée. L'étude rejoint celle de N. ASSI-KAUDJHIS, 2021, p. 37 qui a montré, à partir de la ville de Gagnoa, que la concentration des infrastructures de drainage dans le centre-ville entraîne une inefficacité dans la gestion des eaux pluviales lors de fortes pluies. Ce qui affecte particulièrement les quartiers périphériques qui sont les plus touchés. Ces quartiers disposent d'un réseau de drainage sous-développé. Cela entraîne des inondations et des dommages importants. G. A. YASSI (2009, p. 9) a également observé une situation similaire à Adzopé (Côte d'Ivoire) où le circuit de collecte des déchets est limité aux secteurs avec une voirie accessible aux camions. Les populations locales ont adopté des pratiques inappropriées à Tafiré comme démontré par M. T. SIMO TAMO (2013, p. 23). Cet auteur a constaté que les pratiques de gestion des déchets solides à Yaoundé sont inadaptées pour une gestion durable. Notre étude révèle plusieurs contraintes qui minent la gouvernance environnementale à Tafiré comme une décentralisation non encore effective. A. J. KOUTOUA

(2019, p. 277) confirme cette observation en soulignant la réticence des services de l'État à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour accompagner le transfert de compétences.

Conclusion

Notre étude a diagnostiqué que la gouvernance environnementale urbaine à Tafiré révèle des lacunes critiques. Les autorités locales manquent d'information, de communication et de sensibilisation sur les projets urbains. Cette insuffisance entrave dès lors la planification et la réglementation des activités urbaines. Les règles d'urbanisme sont beaucoup ignorées et les autorités municipales manquent d'outils de gestion et de ressources humaines et matérielles. Cela résulte d'une une faible priorité accordée à l'environnement dans les projets de développement. Les pratiques inadéquates des habitants pour la gestion des déchets et la collaboration mitigée entre élus et populations aggravent la situation. L'analyse a mis en exergue l'influence des revenus et du niveau d'éducation sur les pratiques environnementales. Il faut aussi noter l'impact de l'occupation anarchique et de l'incivisme sur le réseau d'assainissement. La collaboration entre les acteurs reste problématique. Le processus de décentralisation piloté par l'État et la faible capacité financière de la commune de Tafiré qui dépendent des aides étatiques limitent leur autonomie. La mauvaise répartition des équipements d'assainissement et de voirie entraîne des inégalités socio-spatiales et des problèmes socio-environnementaux. Ce dysfonctionnement au sein de la gouvernance environnementale dégrade le cadre de vie des populations et augmente les risques sanitaires comme le paludisme et les infections respiratoires. Une gouvernance environnementale repensée qui fait usage de nouvelles technologies (SIG) et une gestion prospective est importante pour améliorer la situation à Tafiré.

Références bibliographiques

ASSI-KAUDJHIS Narcisse, 2021, *Incidences environnementales au déficit d'assainissement en milieu urbain de Gagnoa*, *In* Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, N°2 pp. 32-46

DIARRASOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, thèse unique de doctorat, université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.

DJE Aya Georgette, 2012, *Gouvernance et gestion des déchets ménagers urbains à Abidjan : Cas des communes de Cocody, Yopougon et Abobo*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Laval, Québec, 404 p.

GODARD Olivier, 2004, *De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification*, In : Géographie Économie Société, Vol. 6, pp. 303-330.

FOFANA Bakary, DIARRASSOUBA Bazoumana, VÉI Kpan Noël, et MOUSSA Diakité, 2019, *Populations, autorités locales et développement durable à Sassandra (littoral sud-ouest de la Côte d'Ivoire) : un examen de la gouvernance environnementale,* in DaloGéo, Revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire), N°001, décembre 2019, pp. 99-115.

ISLA Anne et BARON Catherine, 2004, *Développement durable et gouvernance : quelles valeurs communes pour un modèle d'accessibilité à l'eau potable dans les villes d'Afrique Sub-saharienne ?* In Colloque international « Développement durable : leçons et perspectives » Ouagadougou, pp. 47-60.

KOUADIO Adou François, 2011, *Acteurs locaux, gestion et développement des collectivités territoriales de Côte d'Ivoire : cas des communes de la région du Zanzan*, Thèse de Doctorat unique, Université de Cocody, IGT, Abidjan, Consulté en ligne le 04 août 2022

KOUTOUA Amon Jean-Pierre, 2019*, Planification urbaine et développement du grand Abidjan : cas des villes d'Anyama, de Bingerville et de Grand-Bassam*, thèse unique de doctorat, université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 351 p.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE, 2016, *Politique nationale d'amélioration de la qualité des soins et des services de santé en Côte d'ivoire*, Rapport, 68 p.

N'GAHANE Emiliene Laure, 2015*, Gestion technique de l'environnement d'une ville (Bembereke au Bénin), caractérisation et quantification des déchets émis, connaissance des ressources en eau et approche technique.* Thèse, Université de Liège, Belgique, 254 p.

PETNGA NYAMEN Simon Pierre, 2020*, Défis et enjeux de la gouvernance locale au Cameroun à l'ère de la décentralisation : cas de la ville de Garoua*, in Journal Of The Cameroon Academy Of Sciences Vol. 16 No. 2 (SEPT 2020), pp. 168-178

SIMO TAMO Marie Thérèse, 2013, *Gestion durable des déchets solides ménagers dans la ville de Yaoundé : cas de la pré-collecte*, Mémoire de Master en Développement, Université Senghor, Dakar, 55 p.

YASSI Gilbert Assi, 2006, *Production et gestion des déchets ménagers dans l'espace urbain : le cas de la Commune d'Adzopé*, Thèse unique de doctorat, IGT, Université de Cocody, Abidjan 300 p.

GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES

KONAN N'Guessan Olivier, Université Polytechnique de San Pedro, Côte d'Ivoire

Géographie Urbaine option Tourisme et développement local

Résumé

La gestion du réseau hydrographique de la ville balnéaire et portuaire de San Pedro représente un enjeu critique pour préserver la qualité de vie, assurer le besoin en eau des populations et soutenir un développement durable. Cette étude a pour objectif d'analyser les stratégies de gestion durable des ressources hydriques de la ville de San Pedro. Elle identifie les ressources d'eau de la localité et procède à leur caractérisation, puis évalue les contraintes des stratégies mises en place pour leur gestion aux fins de proposer des perspectives de durabilité. La méthodologie de l'étude s'appuie sur la méthode hypothético-déductive qui associe la recherche documentaire, l'inventaire, l'observation et les enquêtes de terrain. Les résultats indiquent qu'il n'existe aucune stratégie globale de gestion durable des ressources hydriques de la ville de San Pedro. Aussi, est-il primordial de promouvoir auprès des populations des techniques de pratiques qui commencent par la sensibilisation et l'éducation des ménages ainsi que le contrôle et l'entretien des infrastructures à même de filtrer efficacement l'eau pour éliminer tous les micropolluants et substances chimiques tenaces pour éviter de gérer les problèmes de disponibilité et surtout de la qualité d'eau selon la gravité et l'importance du site.

Mots clés : ressources hydriques, stratégies de gestion, ville balnéaire, San Pedro

MANAGEMENT OF WATER RESOURCES IN THE TOURIST CITY OF SAN PEDRO: CHALLENGES AND STRATEGIES

Abstract

The management of the hydrographic network of the coastal and port city of San Pedro represents a critical challenge to preserve the quality of life, meet the water needs of the population, and support sustainable development. This study aims to analyze the strategies for

sustainable management of San Pedro's water resources. It identifies the local water resources and characterizes them, then evaluates the constraints of the strategies implemented for their management in order to propose sustainability perspectives. The methodology of the study is based on the hypothetico-deductive method which combines documentary research, inventory, observation and field surveys. The results indicate that there is no comprehensive strategy for the sustainable management of water resources in the city of San Pedro. Therefore, it is essential to promote among the population techniques of practice that begin with the awareness and education of households as well as the control and maintenance of infrastructures capable of effectively filtering water to eliminate all micropollutants and stubborn chemical substances to avoid managing problems of availability and especially water quality according to the severity and importance of the site.

Keywords: water resources, management strategies, seaside city, San Pedro.

Introduction

L'eau potable constitue une ressource stratégique essentielle au développement socio-économique, à la durabilité environnementale et à la préservation de la santé publique à l'échelle mondiale. Face à cet enjeu universel, la Fondation 2IE rappelle que « la communauté mondiale s'est engagée à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès de façon durable à l'eau de boisson salubre et à l'assainissement de base » (Fondation 2IE, 2010 : p.12).

En Côte d'Ivoire, la ville côtière de San Pedro, située à l'extrême sud-ouest du pays, incarne une double vocation : économique, par son port majeur, et touristique, par ses plages et paysages naturels prisés. Cette attractivité croissante, couplée à une urbanisation accélérée, intensifie les pressions sur les ressources hydriques locales, révélant des vulnérabilités majeures dans leur gestion.

La dynamique démographique, les pratiques anthropiques quotidiennes et les effets du changement climatique convergent pour fragiliser les équilibres hydriques de la région. Dans ce contexte, la gouvernance territoriale, portée par la municipalité, devient un levier important pour garantir une gestion durable, équitable et résiliente de l'eau.

Cette étude interroge les stratégies mises en œuvre par la municipalité de San Pedro pour assurer une gouvernance efficace des ressources en eau autour d'une préoccupation centrale qui est : quelles sont les stratégies déployées par la municipalité de San Pedro pour garantir une gouvernance durable des ressources en eau ? Autrement dit, elle explore les questions secondaires suivantes : San Pedro dispose-t-elle de ressources hydriques locales suffisantes et

de qualité ? Quels sont les principaux défis liés à leur exploitation et à leur préservation ? Quelles actions concrètes peuvent être envisagées pour garantir un accès pérenne à une eau potable salubre pour l'ensemble de la population ?

À travers cette démarche, il s'agit de mieux cerner les dynamiques locales de gouvernance de l'eau dans une ville touristique, et de dégager des pistes concrètes pour optimiser les pratiques actuelles, en s'appuyant sur des données empiriques récentes.

1. Méthodes et matériels

Dans le cadre de cette recherche, une approche exploratoire fondée sur une revue bibliographique a été adoptée afin de constituer un corpus de données descriptives permettant d'atteindre les objectifs fixés. L'étude s'est appuyée sur la méthode hypothético-déductive, laquelle a favorisé l'utilisation combinée de techniques scientifiques rigoureuses pour le recueil d'informations à la fois quantitatives et qualitatives. Parmi les outils mobilisés, la recherche documentaire a permis d'identifier l'ensemble des cours d'eau présents dans la zone d'étude, d'en analyser les caractéristiques hydrologiques et de recenser les projets initiés par la municipalité en lien avec la gestion de l'eau. Cette étape a contribué à évaluer les problématiques relatives à la disponibilité et à la qualité des ressources hydriques locales.

Ensuite, un inventaire physique a été réalisé à travers des visites de terrain sur les sites de projets hydriques. Ces visites ont permis de localiser, de dénombrer et de cartographier les sources d'eau existantes dans la commune de San Pedro, en lien avec leur accessibilité et leur état de conservation. Cette démarche a été complétée par une observation directe sur le terrain pour établir un diagnostic précis de l'état des ressources hydriques et identifier les principaux défis liés à leur gestion durable. Une attention particulière a été portée à la perception des interactions entre les usages des populations locales et la qualité des sources disponibles. Pour terminer, un questionnaire a été élaboré afin de recueillir des données sur les stratégies municipales en matière de gouvernance de l'eau, les perspectives d'amélioration, ainsi que le niveau de satisfaction des usagers, qu'il s'agisse des résidents ou des visiteurs. Ce questionnaire a ciblé des acteurs clés de la gestion locale suivants : le Directeur des services techniques de la mairie, principal animateur des stratégies d'aménagement et responsable technique des projets municipaux ; le Chargé de l'environnement, en charge de l'identification des problématiques écologiques, de la réalisation des diagnostics et de la proposition de solutions adaptées ; le Directeur des activités socioculturelles, garant de la planification des projets à long terme et de l'interaction avec les partenaires et la population et le Responsable de la Direction de

l'hydraulique, chargé de l'exploitation et de la régulation du domaine public maritime et fluvial, ainsi que de la conduite des chantiers d'aménagement.

Avec eux, des représentants du secteur touristique ont été enquêtés, notamment ceux de la Fédération Nationale de l'Industrie Touristique de Côte d'Ivoire (FENITOURCI) et de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (FNIH), en raison de leur connaissance approfondie des dynamiques touristiques locales. Pour enrichir l'analyse, des enquêtes ont également été menées auprès de pêcheurs traditionnels actifs sur les cours d'eau, ainsi qu'auprès d'une coopérative d'agriculteurs urbains installés sur les berges de certains cours d'eau. Leur expérience et leur ancienneté dans la zone leur confèrent une expertise précieuse sur les transformations observées en matière de qualité et de disponibilité de l'eau, ainsi que sur les impacts de ces évolutions sur leurs activités agricoles.

L'échantillonnage des individus enquêtés a été sélectionné en raison de leur statut d'usagers urbains directement concernés par la gestion des ressources hydriques. Pour les représentants de la FENITOURCI, de la FNIH, des pêcheurs et des agriculteurs, des entretiens collectifs ont été organisés sous forme de focus groupes, réunissant les membres disponibles de chaque structure. Ces échanges ont permis à chacun d'exprimer son point de vue sur les problématiques soulevées. Au total, 4 focus groupes ont été réalisés, constituant la base principale de la collecte des données qualitatives. La composition détaillée de l'échantillon enquêté est présentée dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Echantillonnage d'enquête

Structures	**Nombres de personnes**	**Pourcentage (%)**
Mairie de San Pedro	**3**	8,82
Direction de l'hydraulique	**2**	5,90
Fenitourci	**3**/7 (total membres bureau)	8,82
Fnih	**4**/7 (total membres bureau)	11,75
Pêcheurs	**9**/17 (total membres bureau)	26,47
Agriculteurs urbains	**13**/15 (total membres bureau)	38,24
Total	**34**	**100**

KONAN Olivier, 2025

La combinaison de toutes les techniques mentionnées plus haut a permis de faire l'état des lieux des ressources hydriques de la commune de San Pedro (figure 1), d'identifier les projets de la

municipalité et enfin de dégager des perspectives de gestion durable des potentialités hydriques pour la ville de San Pedro face à une densité de population de plus en plus importante.

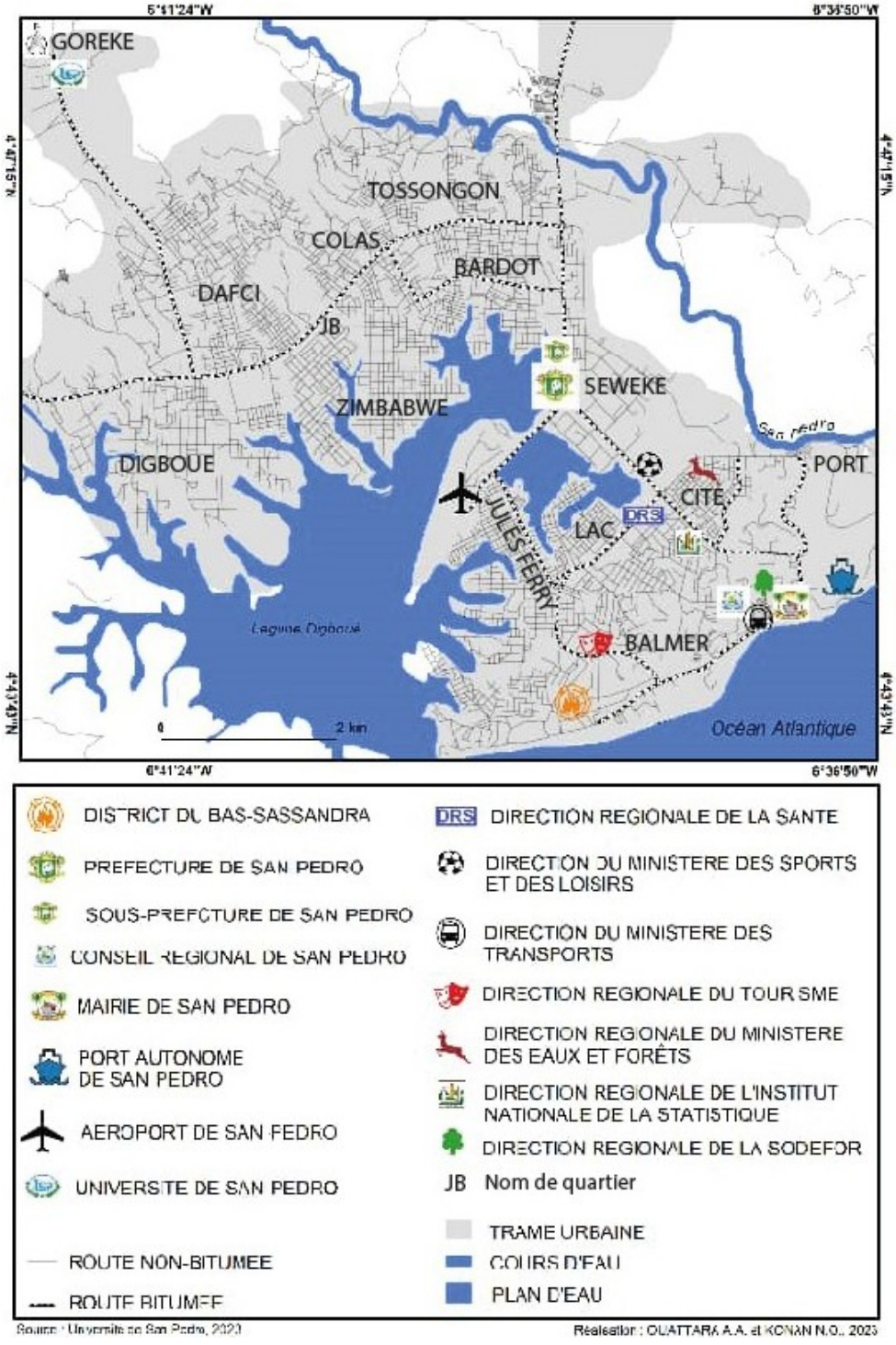

Figure 1 : Carte de présentation de la commune de San Pedro

2. Résultats

2.1. Diagnostic hydrologique des ressources naturelles de la ville de San Pedro

La ville de San Pedro se distingue par une pluviométrie généreuse et régulière, conférant à son territoire une densité hydrographique remarquable. Il pleut en moyenne 6,5 mois dans l'année avec une chute de pluie pouvant atteindre 339 millimètres par mois. Cette abondance hydrique se manifeste ainsi par la présence de plusieurs cours d'eau d'importance stratégique, alimentés par un réseau complexe d'affluents. Ce potentiel hydrique constitue un grand atout pour le développement territorial local, mais soulève également des contraintes d'aménagement et de gestion durable.

2.1.1. Contraintes d'aménagement urbain liées à la prégnance du réseau hydrographique

Du fait de sa localisation en zone palustre, la ville de San Pedro présente des caractéristiques géomorphologiques peu propices à l'urbanisation conventionnelle. Les multiples affluents des fleuves San Pedro et Digboué (voir figure 1) saturent les sols en humidité. Cette situation impose des opérations de remblayages systématiques pour toute construction immobilière, augmentant les coûts et complexifiant les projets d'aménagement. Selon les conclusions de l'étude menée par T. LASM et *al*. (2011 : p1), *« les eaux souterraines de la région de San-Pedro sont potables pour la consommation des populations humaines d'une manière générale »*, ce qui atteste d'un potentiel d'exploitation favorable, sous réserve d'un contrôle rigoureux de la qualité physico-chimique.

Les données présentées dans cette section portent exclusivement sur les paramètres physiques des ressources hydriques majeures, sans intégrer les dimensions hydrochimiques ou microbiologiques, lesquelles ont été traitées dans des travaux spécialisés antérieurs. L'analyse proposée s'attache donc à évaluer la qualité physique des masses d'eau et les défis associés à leur préservation dans une perspective de durabilité et d'accessibilité à long terme. La cartographie hydrologique de San Pedro révèle la présence de trois fleuves côtiers d'envergure : San Pedro**,** Néro et Brimay, auxquels s'ajoute la lagune Digboué, située à l'extrémité occidentale de la ville. Le tableau 2 ci-après présente les principales caractéristiques morphométriques et hydrologiques de ces ressources, en vue d'une meilleure compréhension de leur potentiel et des enjeux liés à leur gestion.

Tableau 2 : Les caractéristiques physiques des cours d'eau du département de San Pedro

	San Pedro	Brimay	Néro
Superficie en Km2	**3310**	1070	985
Périmètre en Km	285	142	168
Indice de Compacité	1,40	1,22	1,69
Longueur du rectangle équivalent	115	49,5	82
Longueur du cours d'eau en km	112	65	80
Indice de pente	1,7	1,7	2,1

Source : ARSO, p2, 1972 (ORSTOM)

Le tableau montre que la localité dispose de ressources hydriques importantes mobilisables pour permettre un accès d'eau de boisson potable aux populations. Bien que le fleuve Néro ne traverse pas directement le périmètre administratif de la ville, sa proximité géographique justifie son intégration dans les ressources hydriques mobilisables pour l'amélioration des conditions de vie urbaine. Parmi ces entités fluviales, le fleuve San Pedro se distingue comme le plus emblématique, occupant le rang de deuxième fleuve côtier de Côte d'Ivoire après le fleuve Tabou, dans une progression ouest-est.

Par ailleurs, KOUAKOU K. Nazaire (2019 : 10) écrit que le San Pedro est un fleuve côtier qui a une longueur d'environ 95 km avec un bassin d'environ 3 380 km et un débit moyen d'environ 22,8 m^3. Cette étude reprend les résultats de TRAORE K. Michel réalisés en 2016[1]. S'agissant de la lagune Digboué, les données de littérature ne sont pas unanimes. La synthèse donne de retenir que c'est un plan d'eau d'une superficie de 10km^2 (AMANI Etché et *al*., 2013 : 2), d'environ 400 hectares avec un bassin versant de près de 170 km^2 (K. TRAORE, 2016 : 103). Elle est isolée de la mer par un cordon littoral de 50 mètres. Cette lagune doit en outre son débit à plusieurs petits cours d'eau qui l'alimentent régulièrement.

A San Pedro se trouve également un lac urbain. C'est un plan d'eau artificiel dont le rôle est d'évacuer les eaux usées des industries du port. Toutes ces ressources hydriques représentent un enjeu majeur pour la réalisation effective des activités socio-économiques et socioéducatives dans la commune. La ville baigne ainsi dans un espace marécageux comme il est possible de le constater sur la carte 2 ci-dessous.

[1] *TRAORE KINAPKEFAN Michel,* Thèse de Doctorat Unique de Géographie, 2016

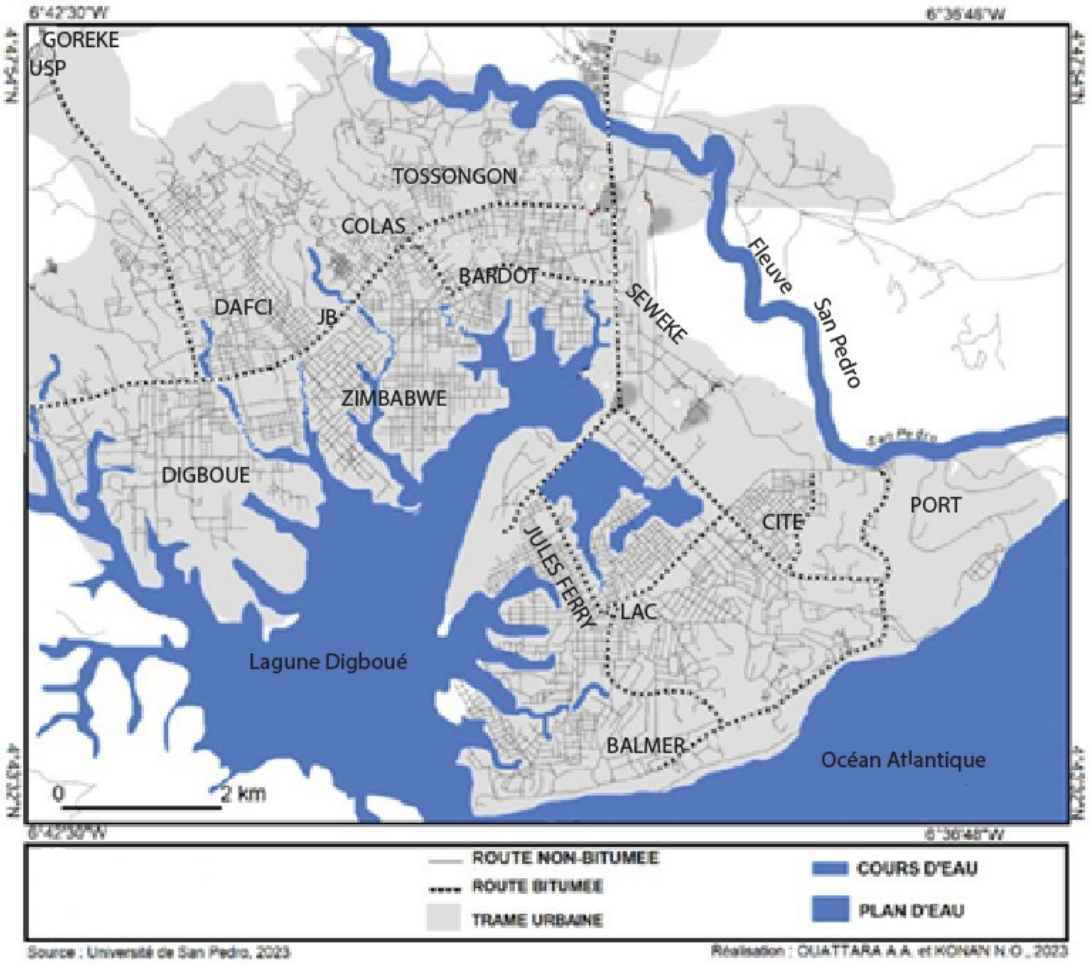

Figure 2 : Carte du réseau hydrographique de la ville de San Pedro.

La densité du réseau hydrographique crée alors une situation de vulnérabilité pour la qualité de vie à San Pedro. Pour bâtir à San Pedro, *Il n'y a pas de terrain qui ne doit faire l'objet de travaux de terrassement, écrêtement de collines, remblaiement de marécages, rabotement de pente.* Aussi, lorsque le dernier recensement en Côte d'Ivoire estime que la population résidente à San Pedro s'élève à 390 654 habitants pour une superficie de 136 119km^2, plusieurs interrogations surgissent pour examiner les stratégies ainsi que les défis liés à la gestion des ressources hydriques de la localité.

2.2. Manifestations concrètes des défis liés à la gestion des ressources hydriques dans le contexte urbain de San Pedro

La ville de San Pedro, bien qu'enrichie par son potentiel touristique et économique, est confrontée à une série de contraintes structurelles qui entravent la valorisation optimale de ses ressources hydriques. L'observation directe du tissu urbain révèle une prolifération d'images de dégradation environnementale, notamment l'écoulement sur les voies publiques des eaux grises

et des eaux noires ainsi que des dépôts de déchets solides non collectés à certains endroits. Ces nuisances visuelles et sanitaires constituent un frein certain à la mobilité piétonne des visiteurs, compromettant ainsi l'expérience touristique et l'attractivité de la ville. Les ordures ménagères ainsi que les besoins humains sont généralement directement déversés dans les zones non aedificandi, dans les bas-fonds et parfois même dans les rues. Il faut noter qu'encore aujourd'hui à San Pedro, les eaux grises et les eaux ménagères sont à ciel ouvert (voir photos 1 et 2).

Photo 1 : Un couloir du quartier Bardot (KONAN O., le 13/02/2025)

Photo 2 : Une rue commerce du quartier Cité (KONAN O., (le 11/01/2024)

Les investigations de terrain ont mis en évidence plusieurs problématiques critiques : la rareté de l'eau potable, les tensions sociales liées à l'accès et à la gestion des points d'eau, ainsi que la dégradation progressive de la qualité des sources disponibles. Ces enjeux, intrinsèquement liés, forment le socle des défis contemporains en matière de gouvernance hydrique dans les zones urbaines en expansion.

La dynamique urbaine de San Pedro s'est accélérée de manière continue depuis l'inauguration de son port en 1972, catalysant une croissance démographique soutenue. Cette évolution, largement inattendue par les populations autochtones, a engendré une urbanisation spontanée et souvent anarchique. Jusqu'au début des années 2000, la ville abritait le plus vaste bidonville d'Afrique de l'Ouest selon la mairie, avec le quartier Bardot qui était subdivisé en dix-huit secteurs distincts. Cette pression démographique, alimentée par l'afflux massif de travailleurs souvent non qualifiés dans les secteurs portuaires et forestiers, n'a malheureusement pas été

accompagnée d'un développement proportionnel des infrastructures urbaines. L'absence de planification adéquate a conduit à une saturation des équipements de base, notamment en matière de gestion des déchets domestiques. L'image illustrée en photo n°3 témoigne de l'insuffisance des dispositifs de collecte et de traitement des ordures ménagères, dont le déversement incontrôlé dans les zones de ruissellement compromet gravement la qualité des eaux de surface et souterraines. Ces dysfonctionnements traduisent une gouvernance environnementale encore fragile, où les enjeux de salubrité publique, de préservation des ressources naturelles et de développement touristique doivent impérativement être intégrés dans une approche systémique et résiliente

Photo 3 : Un dépôt d'ordures sauvages dans le lit d'un ruisseau au niveau du sous-quartier Terre Rouge au Bardot non loin de la petite Mairie de San Pedro (KONAN O., le 13/02/2024)

S'agissant de la disponibilité et de la distribution d'eau potable aux ménages urbains, seuls les quartiers formels, Séwéké, Mohikakro, Balmer, Cité et Lac avaient de l'eau potable. La grande majorité des résidents de la ville s'approvisionnait aux puits pour leurs besoins quotidiens. C'est seulement à la faveur de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023, en Côte d'Ivoire dont une partie des compétitions, a eu lieu dans la ville que cette désastreuse situation est en voie d'être éradiquée. Malgré tout, l'accès à l'eau potable demeure sectoriel. Dans ce contexte, l'on imagine l'ampleur du niveau de pollution aussi bien de la qualité de l'air que des sources hydriques urbaines qui reçoivent l'ensemble des déchets produits. La pratique du tourisme est ainsi limitée au sein de la ville, car certains quartiers, bien que disposants d'attraits ne peuvent être visités qu'en ayant pris des précautions.

L'identification des moyens dont dispose la municipalité pour analyser le niveau d'utilisation des ressources en eau actuelles aux fins de saisir les domaines d'amélioration du système de

traitement de l'eau s'est avérée impossible. Ce qui laisse penser que la mairie de San Pedro ne possède pas de compétences en la matière ou du moins préfère laisser la latitude aux structures dédiées, comme la Sodeci et à la Direction de l'hydraulique. Elle se contente donc de répondre aux besoins de satisfaction des populations riveraines en eau en se rapprochant de ces entités citées ci-dessus grâce à des approches stratégiques.

2.3. Les stratégies et actions de la municipalité pour la gestion durable des ressources en eau à San Pedro

La stratégie répond à un besoin d'organisation et d'orientation des moyens et/ou des efforts en vue d'atteindre un objectif de développement clairement défini tout en ajustant les défis et les opportunités qui se présentent. En prospective, l'on parle de démarche stratégique qui vise à anticiper les évolutions futures des activités de développement (social, touristique, économique, etc.) dans l'optique de mieux préparer les différents acteurs concernés aux changements potentiels et à pouvoir saisir les opportunités à venir. Ainsi, face aux défis de la gestion durable des ressources hydriques, la municipalité adopte plusieurs mesures stratégiques.

D'abord, face à l'entassement des populations dans des zones inondables et utilisant les puits pour subvenir à leurs besoins en eau, la mairie a procédé à une distribution des sacs à ordures aux ménages et à un accompagnement de l'Anaged[2] par la pose des bacs à ordures dans les secteurs accessibles aux camions de ramassage. Elle a ensuite mené des activités de sensibilisations des populations pour l'utilisation effective des matériels mis à leur disposition. Toutes ces actions l'ont été en complément des charges dévolues à l'Anaged pour plus d'efficacité dans le nettoyage de la ville. Outre ces activités, de soutien à l'Anaged et à la sensibilisation des populations, la Mairie de San Pedro a procédé à la constitution de comité de gestion local de la salubrité dans les sous-quartiers de la ville. Enfin, la municipalité a équipé des jeunes en tricycles pour le ramassage effectif des ordures de tous genres dans la ville de San Pedro. Cependant, en termes d'assainissement urbain et de contrôle de la qualité de d'eau, les capacités d'action de la municipalité semblent être vraiment limitées si bien qu'on ne perçoit pas réellement les impacts de son engagement. Des visites dans les quartiers prouvent que la mauvaise qualité des voies inter-quartiers empiète sur le travail des tricycles qui ne peuvent pas atteindre facilement les ménages.

[2] ***Agence Nationale de Gestion des Déchets*** est l'autorité de régulation de la filière des déchets solides en Côte d'Ivoire. Elle a pour objectif principal de parvenir à l'instauration d'une économie circulaire à travers une gestion optimale des déchets solides.

En effet, hormis ces actions, les enquêtes appuyées auprès des responsables municipaux révèlent une absence de politique municipale en matière de gestion des ressources hydriques locales et d'acquisition d'eau pour les populations. C'est une évidence qu'il n'existe pas de politique ou d'initiatives mises en place pour la protection des ressources hydriques de San Pedro. Des trois (3) cours d'eau mentionnés plus haut, aucune action de réglementation ou d'orientation à leur utilisation auprès des populations riveraines. Les visites de sites montrent que les bassins versants ainsi que les bas-fonds sont délaissés et mal exploités par les populations, aggravant ainsi leur situation de vulnérabilité.

De plus, le constat fait au niveau des infrastructures d'assainissement et de distribution de l'eau dans la ville montre une insuffisance généralisée dans leur implantation qui vient expliquer la qualité de l'eau différenciée à travers les différents quartiers de la ville de San Pedro. Quand on suit le trajet depuis le quartier Balmer jusqu'au quartier Dafci[3] en passant par les quartiers Cité, Lac et Bardot, la qualité de l'eau sortant des tuyaux de la Sodeci se dégrade. Elle n'est pas suffisamment propre et de nature à garantir la santé des populations. Si cette eau est convenablement consommable dans les secteurs huppés de Balmer, de Cité et du quartier Lac, sa consommation dans les quartiers comme Kolas, J.B, Bardot et Dafci mérite des précautions. En cause, l'insuffisance des infrastructures de distribution d'eau dans la ville.

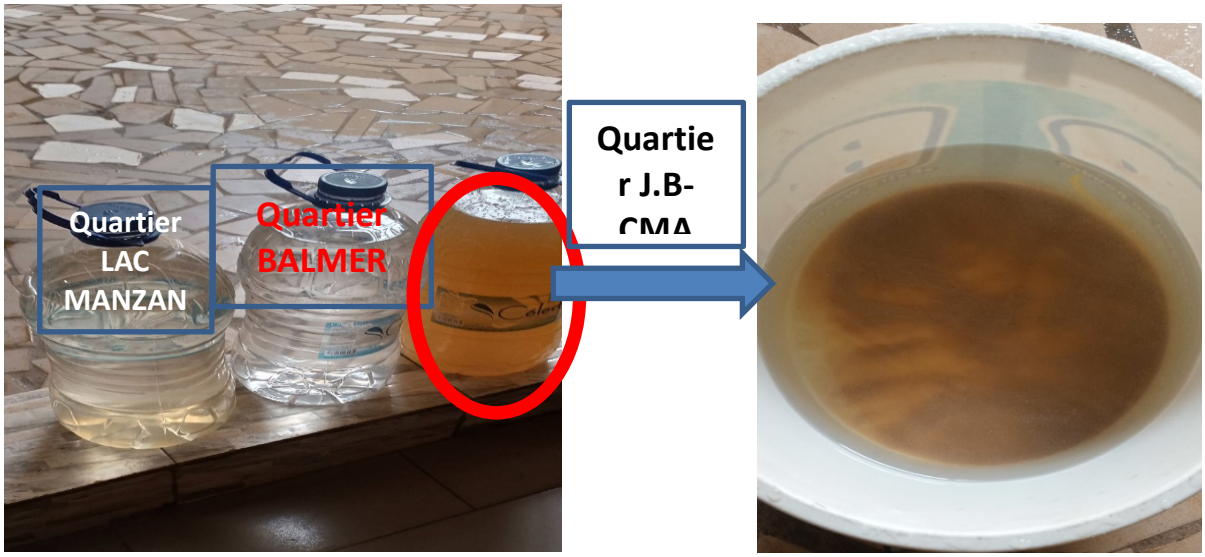

Photo 5 et 6 : La qualité de l'eau distribuée par la Sodeci[4] à San Pedro diffère d'un quartier à l'autre (Konan O., le 22/03/2023)

Au-delà de la faiblesse et/ou de l'absence des équipements de traitement d'eau à San Pedro, il n'y pas non plus de politiques à l'incitation/éducation en direction des populations pour le

[3] *DAFCI* : Daniel Anselme et Fils Côte d'Ivoire.
[4] SODECI : Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire

traitement et la conservation efficiente de l'eau. Ainsi, les sources d'eau sont exploitées de manière abusive, sans une logique de planification et de gestion rationnelle à des fins de préservation durable.

Discussion

La mise en place de perspectives de renforcement de la résilience de la ville face aux défis liés à l'approvisionnement en eau potable des habitants de San Pedro requière des stratégies complexes compte tenu de l'importance stratégique de la ville pour l'économie ivoirienne. En effet, la réflexion sur les solutions aux défis de disponibilité et d'approvisionnement de l'eau potable de qualité aux populations de San Pedro a pour *objectif d'atteindre un équilibre entre l'utilisation de l'eau en tant que fondement pour la subsistance d'une population* « urbaine » *en plein essor, et sa protection et sa conservation en vue de garantir la pérennité de ses fonctions et caractéristiques* (Fondation 2ie, 2010 :p16) sur le long terme. Il s'agit alors sans être exhaustif de déterminer quelques aspects des pratiques souhaitées.

1. Faire la promotion des pratiques durables

Elle relève de la sensibilisation des citoyens habitants de la ville de San Pedro à la promotion des comportements écoresponsables. Cela passe donc par une éducation des populations au travers de conférences et de séminaires dans les écoles, les lycées et les grandes écoles de formation professionnelle y compris les entreprises installées sur le territoire communal. Ces activités ne doivent aucunement se faire en marge des communautés locales et être axées sur les techniques de conservation de l'eau, les méthodes de récupération de l'eau de pluie ainsi que de gestion des eaux grises. En effet, une fois informées des dangers liés à la mauvaise gestion de l'eau disponible et de ses sources de provenance, les riverains ont la capacité d'influencer les comportements des touristes qui fréquentent la localité par une méthode douce au travers de leur engagement en faveur de l'environnement.

2. Contracter des partenariats Publics-Privés

Cette politique permettra de financer l'installation des infrastructures innovantes à même de filtrer efficacement l'eau des ménages pour éliminer tous les micropolluants et substances chimiques tenaces. A. QUINET, 2012 rappelle que « Les infrastructures représentent l'ensemble des actifs principalement dédiés à la mobilité ainsi qu'au transport des marchandises, de l'eau, de l'énergie ou de l'information ». Le traitement de l'eau nécessite de lourds investissements, avant sa distribution dans les ménages, qui à San Pedro représente encore un défi à relever, pour la municipalité qui est handicapée dans sa capacité d'intervention

financière. Alors, avec le partenariat public-privé, le risque de pertes ou de manques d'eaux substantielles serait mieux maîtrisé dans les investissements car *les infrastructures démontrent la capacité de maillage du territoire et d'influence et la politique de développement des infrastructures ne doit pas être menacée par la raréfaction de l'argent public* (A. BRUNO, 2012).

3. Organiser des rencontres avec les communautés

Créer un cadre de concertation pour avoir leur adhésion et statuer sur les méthodes d'utilisation et de conservation des sources d'eau à long terme. Cette politique va permettre de mieux maîtriser les conflits liés à l'utilisation des sources d'eau disponibles afin de les solutionner par une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). La municipalité de San Pedro et ses partenaires au développement des infrastructures, dans une vision concertée avec les populations locales tiendront compte, de la qualité de l'environnement, de ses composantes mais aussi des générations futures en exploitant de manière rationnelle les ressources.

Conclusion

Au regard des investissements structurels consentis par l'État de Côte d'Ivoire dans les années 1970 en faveur de l'essor urbain et touristique de San Pedro, la gestion intégrée et durable des ressources hydriques s'impose aujourd'hui comme une priorité stratégique absolue. Elle constitue même un levier fondamental pour garantir la soutenabilité du développement local, tout en répondant aux exigences croissantes en matière d'accès à l'eau potable pour les populations riveraines et les flux touristiques.

Cependant, la ville de San Pedro est confrontée à une pluralité de défis systémiques que sont la dégradation qualitative des sources hydriques due à la pollution anthropique, la pression hydrique exacerbée par l'intensification des activités touristiques, l'insuffisance des infrastructures de captage, de traitement et de distribution, ainsi que les déficits en matière de gouvernance environnementale et de planification hydraulique. Face à ces enjeux, il apparaît impératif que les autorités locales, en particulier la municipalité, s'engagent dans une démarche de renforcement des capacités techniques et institutionnelles par la réhabilitation et l'extension des réseaux d'adduction d'eau, la mise en œuvre de dispositifs de surveillance et de contrôle de la qualité des eaux, l'élaboration de programmes de sensibilisation communautaire axés sur la préservation des écosystèmes aquatiques et l'intégration de la gestion de l'eau dans les

politiques d'aménagement urbain et touristique. Ainsi, de cette approche holistique, la ville balnéaire de San Pedro pourra assurer une gouvernance efficiente de ses ressources en eau.

Références bibliographiques

AMANI Etché M., WOGNIN Ama V., WANGO Ted Edgard, MONDE S. et AKA K. , 2013 « Analyse en composante hydrologique principale de la lagune Digboué (San Pedro, Côte D'ivoire) », Bioterre, Revue International Sciences de la Terre, Vol. 13, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, pp 20-42.

BRUNO Angles 2012 « Les partenariats public-privé, l'avenir du financement des infrastructures » Revue Trimestrielle de l'Association d'Économie Financière, N°108-Paris, pp : 221-230.

FONDATION 2IE et Commission Européenne, 2010 : *Manuel technique de gestion intégrée des ressources en eau*, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, 141p.

GOHOUROU Florent, Yao-Kouassi Quonan Christian, Ahua Émile Aurélien, 2021 « Activités humaines et dégradation des eaux en milieu littoral : cas de la ville de San-pédro (sud-ouest de la Côte d'Ivoire). Objectifs du Développement Durable et réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique subsaharienne: bilan et perspectives », LaSoAA, Parakou, Bénin. pp.327-341.

KONAN N'guessan Olivier et ATTA Atta Donald, 2022 « San Pedro, une ville au cœur du développement touristique de la Côte d'Ivoire », Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication, pp 61-77.

KOUAKOU Kouassi Nazaire, 2019 : *Cartographie des zones inondables sur le bassin versant du fleuve San-Pedro (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*, Master Laboratoire : Biodiversité et Ecologie Tropicale, Université Jean Lorougnon Guédé, 37p.

LASM Théophile, DE LASME Omer, Yéï OGA Marie-Solange, YOUAN TA Marc, BAKA Derving, KOUAME Fernand et YAO Koffi Théodore, April 2011 « Caractérisation hydrochimique des aquifères fissurés de la région de San Pedro (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) », International Formulae Group (IFC)- ISSN 1991-8631, pp 642-662.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal, février 2016 : *Manuel des projets d'eau potable en milieu rural, 1ère édition*, Projet SEN/030 Tome 2-Sénégal, 88p.

MOLINIER M. et TOILLIEZ J., Nov 1973 : *Hydrologie de la région de San Pedro (Fleuves San Pedro, Néro et Brimay)*, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé, 84p.

MOLINIER M. Sept 1972 : *Note sur le régime hydrologique des rivières San Pedro, Néro et Brime*, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé, 62p.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2021 : *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020 : cinq ans après l'adoption des ODD* ISBN (OMS) 978-92-4-004409-8 (version électronique) ISBN (OMS) 978-92-4-004410-4 (version imprimée), 164p.

QUINET ALAIN, 2012« Le financement des infrastructures », Revue Trimestrielle de l'Association d'Économie Financière, N°108-Paris, pp 201-219.

VALLEE Pierre-Hugues, Janvier 2014 « Infrastructures de traitement de l'eau : mécanismes de gestion et de financement », Les cahiers de l'observatoire n° 5-Canada, ISBN 978-2-89734-018-6 (PDF), 24p.

Tchetche Nicaise. 2019 : *Les potentialités touristiques et le développement de la ville de San Pedro*, Thèse Unique de Doctorat en Géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université Félix Houphouët-Boigny, 304 pages.

Traore Kinapkéfan Michel. 2016 : *Analyse des vulnérabilités de la ville côtière de San Pedro (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, Thèse Unique de Doctorat en Géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université Félix Houphouët-Boigny, 355p.

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE

ZOUGOURI Amidou, Institut des Sciences et Sociétés / CNRST
SODORE Abdoul Azise, Université Joseph KI-ZERBO
Discipline : Géographie/Amenagement du territoire
ZOUGOURI Amidou

RESUME

Le secteur de l'élevage dans la région du Nord au Burkina Faso, confronté par le passé à l'accès limité aux intrants, à des pâturages dégradés, à des points d'eau insuffisants pour les troupeaux et à des problèmes de sanitaires, est aujourd'hui en proie aux défis du changement climatique et de la crise sécuritaire. L'objectif de cet article est d'analyser la gouvernance du secteur de l'élevage dans la région du Nord face aux crises climatique et sécuritaire. La démarche méthodologique repose sur les observations directes, les entretiens, des interviews et des enquêtes auprès des acteurs. Les résultats indiquent un renforcement des capacités institutionnelles pour faire face aux chocs climatiques et sécuritaires aux échelles régionale, locale et communautaire. Ce faisant, les éleveurs en sécurité en milieu rural pratiquent la culture du fourrage, l'usage des compléments alimentaires et le déparasitage tandis ceux déplacés du fait de la crise sécuritaire procède par la reconstitution de leur cheptel. En outre, la planification et la gestion des ressources pastorales ont été améliorées. Toutefois, le dualisme juridique des textes, à cheval entre régime étatique et coutumier, et leur application insuffisante constituent toujours un véritable problème de gouvernance des ressources pastorales.

Mots clés : Burkina Faso, crises, Gouvernance, région du nord, ressource pastorale

GOVERNANCE OF THE LIVESTOCK SECTOR IN THE NORTHERN REGION OF BURKINA FASO IN THE FACE OF CLIMATIC AND SECURITY CRISES

ABSTRACT

The livestock sector in the northern region of Burkina Faso, which in the past faced limited access to inputs, degraded pastures, insufficient water sources for livestock, and sanitation problems, is now grappling with the challenges of climate change and the security crisis. The objective of this article is to analyze the governance of the livestock sector in the northern region in the face of climate and security crises. The methodological approach is based on direct observations, interviews, and surveys of stakeholders. The results indicate a strengthening of institutional capacities to deal with climate and security shocks at the regional, local, and community levels. In doing so, herders who are secure in rural areas practice fodder cultivation, the use of feed supplements, and deworming, while those displaced by the security crisis are rebuilding their livestock herds. In addition, the planning and management of pastoral resources have been improved. However, the legal dualism of the texts, straddling the state and customary regimes, and their insufficient application still constitute a real problem for the governance of pastoral resources.

Keywords : Burkina Faso, crises, Governance, northern region, pastoral resources

INTRODUCTION

Les sécheresses des années 1973, 1984 et 2010 ont entrainé des pertes de cheptel et l'exode d'éleveurs dont certains ne sont plus revenus (CSAO, 2013, p. 86). Cependant, les éleveurs qui sont revenus, sont confrontés à une pression accrue sur les espaces pastoraux et les risques de conflits se sont accrus . A cette crise climatique, s'ajoute à partir de 2015, la crise sécuritaire qui constitue une menace pour le système de l'élevage. À ce titre, elle a des effets sur la désorganisation de la production et de commerce du bétail, la migration forcée des éleveurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays et l'occupation des zones de pâturages par les groupes armés dans la région de l'Est, du Centre Nord, du Sahel, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et du Nord. De plus, l'État n'est plus le seul détenteur de l'autorité politique sur la scène internationale, celle-ci étant désormais investie par toute sorte d'acteurs (ONG, entreprises, associations, etc.) plus ou moins influents (C. Rangé, 2025, p. 210). Malgré la réduction de ses pouvoirs, l'État est toujours dominant à travers le contrôle de ressources critiques comme le monopole de l'usage de la force et la légitimation démocratique (E. Klijn et J. Koppenjan, 2000, p. 151). Ainsi au Burkina Faso, la gouvernance dans le domaine de l'élevage a été instaurée depuis le temps de la colonisation et l'Etat avait une forte concentration du pouvoir, une faible participation des populations aux décisions affectant leur vie, la non-valorisation des instutitions et des

mécanismes politiques endogènes (CSAO, 2013, p. 86). Cela a entrainé une marginalisation des éleveurs du fait de leur mobilité et développer une méfiance, voire un mépris vis-à-vis des éleveurs pastoraux.

En réaction aux limites de la gestion étatique des ressources pastorales, le principe d'une gestion participative et décentralisée a été imposé sous l'influence des bailleurs de fonds en Afrique sub-saharienne (C. Rangé, 2018, p. 13). La tendance est donc marquée par la mise en place de plusieurs cadres de concertation pour une cogestion des ressources pastorales. Elle ne dépend plus du modèle « top-down » qui relève de l'État, mais se fait de manière horizontale en ce sens que ce sont les acteurs dominants que sont les associations pastorales. Ainsi, les ressources pasorales reposaient sur un mode de gouvernance en commun. Mais l'efficacité de ce mode de gouvernance était toutefois remise en cause par les jeux de pouvoir. Mais depuis 2018, les zones de parcours des éleveurs de la province du Yatenga, du Loroum, du Passoré et du Zandoma sont occupées par les groupes armés qui décident de qui et de quelle manière les éleveurs peuvent accéder aux ressources pâturables. Ils recoivent ainsi dans le cadre de leur activité le soutien de l'Etat et des ONG sous diverses formes. Cet article a pour objectif d'analyser la gouvernance du secteur de l'élevage dans la région du Nord face aux crises climatique et sécuritaire. Il est organisé autour de la description de la zone d'étude et des méthodes utilisées et de la présentation des résultats suivie et de leur discussion.

1. Méthdologie

1.1. Zone d'étude

Située dans la partie Nord du Burkina Faso, la région du Nord fait partie des 13 régions administratives du Burkina Faso. Elle comprend les provinces du Yatenga, du Loroum, du Passoré et du Zandoma. La présente étude concerne la ville de Ouahigouya, Gourcy, Yako, Titao respectivement chef lieu de la province du Yatenga, du Zandoma, du Passoré et du Lorum et le village de Youba situé dans la commune de Ouahigouya (carte n°1).

Carte n°1 : Localisation de la zone d'étude

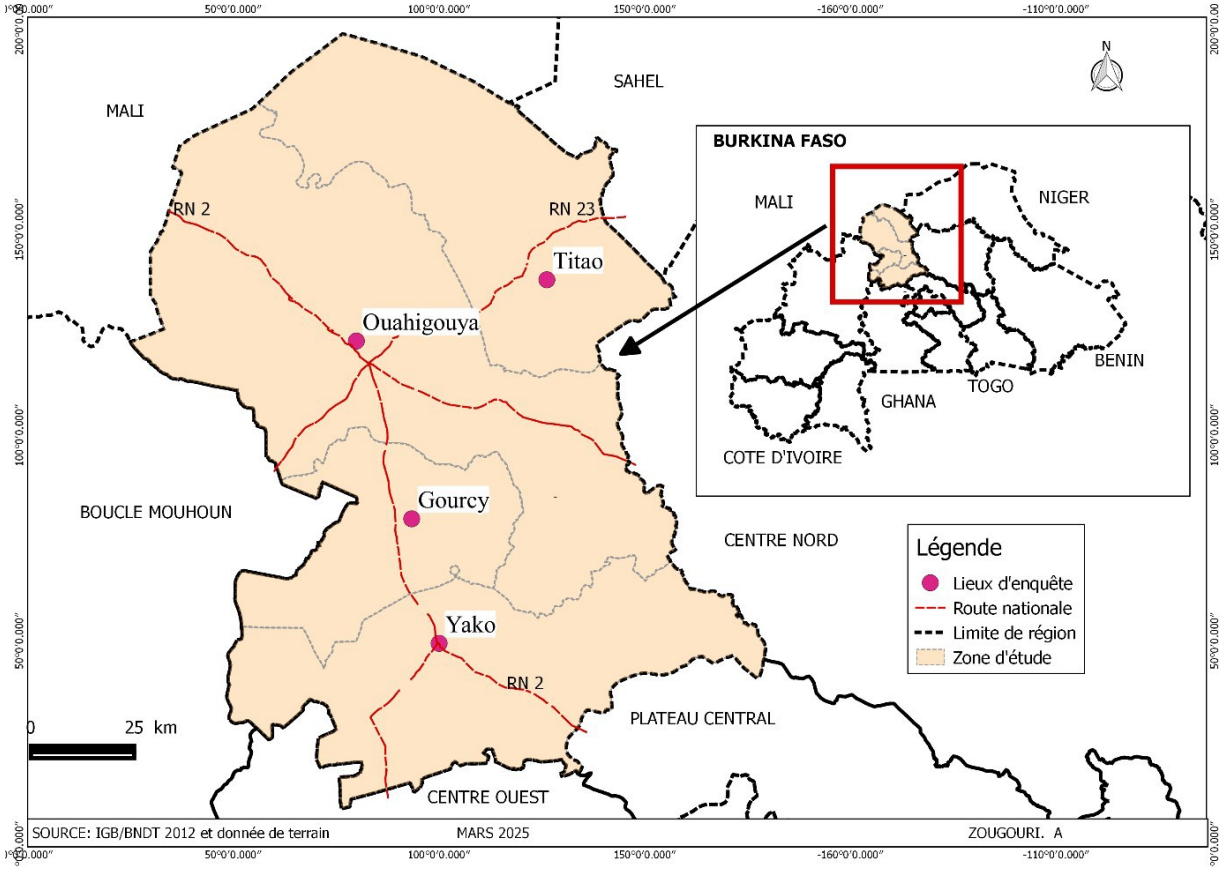

1.2. Echantillonnage des sites d'enquêtes

Dans ce contexte d'insécurité que connait le Burkina Faso depuis 2015, il est très difficile de faire un échantillonnage compte tenu que le chercheur n'a pas totalement la main sur l'accès au terrain. À Ouahigouya et à Titao le terrain s'ouvre et se referme selon les conditions sécuritaires volatiles de la région. Ainsi, un échantillonnage par choix raisonné a été fait en tenant compte de deux éléments fondamentaux suivants : la diversité des acteurs de l'élevage (éleveurs, agro-éleveurs, association des éleveurs, autorité coutumière et administrative) et l'accessible de la zone dans cette période d'insécurité dans la région du Nord.

D'un point de vue méthodologique, les données ont été collectées à Ouahigouya, Youba, Gourcy et Yako à travers des questionnaires (382), des entretiens (65) et des focus groups(4) . Ainsi, les données utilisées aux fins de l'établissement du présent travail sont le fruit d'une approche filière sur le terrain, à sites multiples, où 65 entrevues semi- dirigées ont été menées en juillet et août 2023 à Ouahigouya, en janvier-février 2024 à Gourcy et en mai 2024 à Yako. Parallèlement à ces entrevues, l'analyse est enrichie par des discussions informelles sur le terrain et par téléphone après les visites sur place. Ces données scientifiques sont soumises à une validation complémentaire au moyen de sources d'information documentaires (presse, récits dans les médias sociaux et rapports secondaires).

2. RESULTAT

2.1. Manisfestation de la crise sécuritaire sur l'élevage

2.1.1. Contrôle des ressources pastorales entre groupes armés et l'Etat

Le contexte de crise sécuritaire a fait évoluer les rapports de pouvoir entre les acteurs autour de l'accès et le contrôle des ressources pastorales. Les règles d'accès sont désormais redéfinies et imposées par les groupes armés dans certaine partie de la région du Nord. En effet, le bétail offre aux groupes armés des opportunités économiques et apparaissent comme modes de financement des entrepreneurs de la violence. Ils imposent des systèmes de prélèvements propres. Les groupes armés ont de ce fait mis en place diverses formes de prédation afin de tirer profit des ressources dont principalement le bétail.

2.1.2. Pertubation des espaces et circuits

Au Burkina Faso, l'élevage s'est transformé au fil du temps, à travers le rôle de l'État dans la gouvernance de ce secteur et l'implication des éleveurs dans les conflits que connait le pays. L'élevage est une activité en déclin et l'absence ou la faiblesse de l'encadrement étatique laisse le champ libre à d'autres acteurs, dont les actions portent atteinte au développement de l'élevage. A ce titre, O. A. responsable d'association pastorale affirme :

> la mauvaise mise en œuvre des politiques publiques a engendré des situations d'injustice (spoliation de terres, violences, décisions de justice perçues comme iniques). Ces injustices ont créé un ressentiment et ont facilité l'enrôlement de jeunes éleveurs victimes dans les groupes armés.

Ainsi dans les zones fortement perturbée par la crise sécuritaire dans la région du Nord, la gouvernance ne dépend plus du modèle top-down qui relève de l'État, mais se fait de manière horizontale en ce sens que se sont les acteurs dominants (groupes armés) qui décident de qui et de quelle manière les éleveurs peuvent accéder aux ressources pâturables. Tout ceci favorise l'exclusion, des éleveurs, elle-même cause de frustrations complexifiant la relation entre éleveurs et autres groupes. La question de la capacité des éleveurs à effectuer un retour sur les pâturages dont ils ont été chassés est au cœur des enjeux (J. R. W. Betabelet, 2019, p. 131).

Le retrait de l'Etat dans certaines communes de la région du Nord et des eleveurs et agro-pasteurs dans les villages et campements suite à la crise sécuritaire, ouvre le champ à des nouvelles formes de gouvernance par la violence aux contours mouvants. Ainsi, les groupes armés assurent le contrôle de certains villages des communes de Thiou, Tangaye, Koumbri et Barga dans le Yatenga et Ouiduigui dans le Loroum, en prenant le contrôle des ressources pastorales (RBM, 2021). Ainsi la crise sécuritaire a contribué à une reconfiguration des espaces de production des ressources pastorales(carte n°2). Par ailleurs, l'autorité de l'État et des chefs

coutumiers dans les zones en crise sécuritaire comme dans les communes de Thiou, de Tangaye dans le Yatenga et Barga, Ouidigui dans le Loroum a été davantage sapée par la présence des groupes armés. Avec la crise sécuritaire, des nombreux éleveurs et agro- pasteurs ont quitté leurs villages et campement et la gouvernance locale s'est militarisée, ouvrant la voie à d'importantes recompositions dans les arènes de pouvoir. En outre, les mobilités saisonnières des agro-pasteurs et des éleveurs ont dans leur grande majorité cessée et de nombreux d'entre eux ont fui leurs villages. Pour ceux qui sont restés ou ont continué à fréquenter les zones de parcours, il y a des arrangements entre eux et les groupes armés. Cependant, l'occupation des zones de parcours par les groupes armés a entrainé la fuite des éleveurs vers les centres urbains de Ouahigouya, Gourcy, Yako et Titao.

Carte n°2 : Reconfiguration des espaces de production des ressources pastorales en 2024

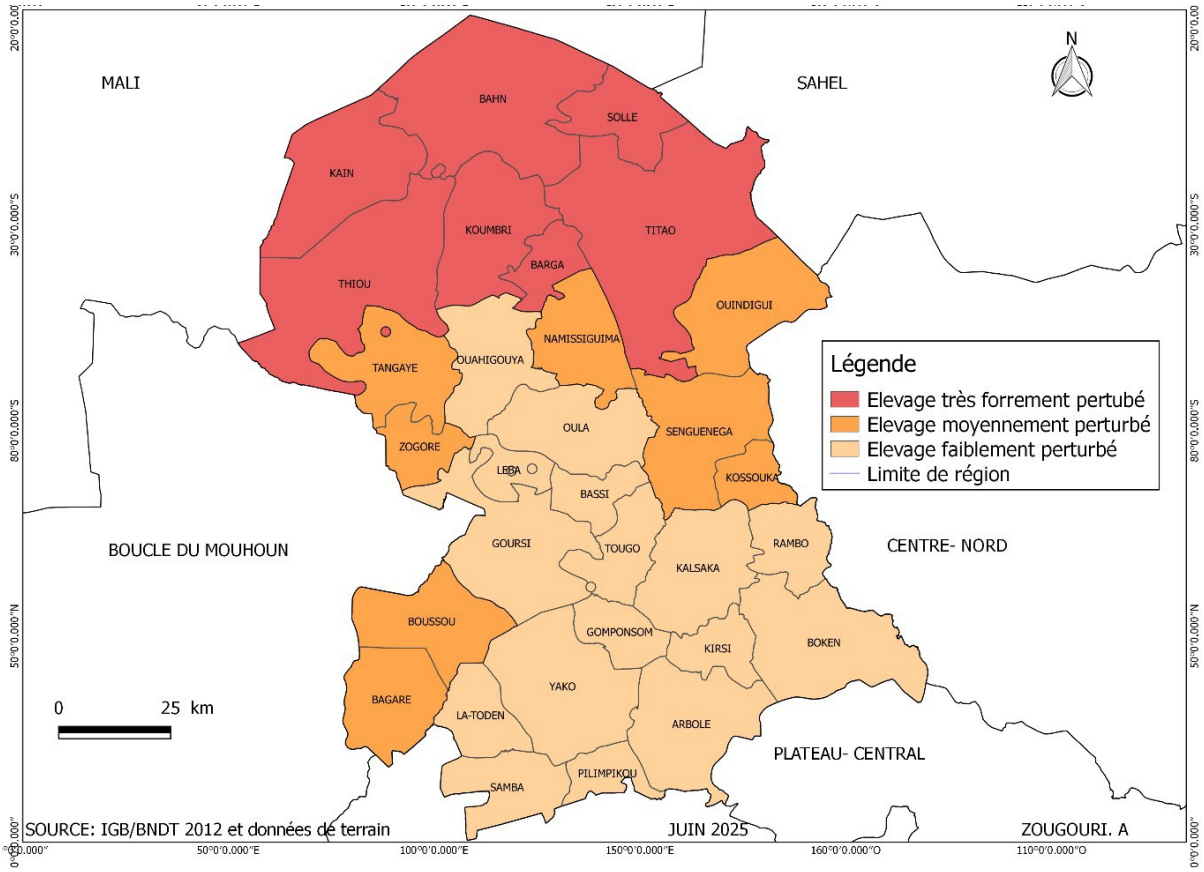

1.1.1. Migration forcée des éleveurs face aux cloisonnements des politiques publiques

Les éleveurs des zones ruraux touchés par la crise ont migrés autour des grandes villes les plus proches. A ce titre, la migration forcée devient pour ces éleveurs une stratégie spatiale de contrôle de ressource pastorale. Pourtant, ces zones sont principalement agricoles, et la présence accrue d'animaux entraîne de nouveau le risque de dégâts de champ et donc de conflits.

Ainsi la concentration des éleveurs deplacés dans les zones urbaines et peri-urbaines de la ville de Ouahigouya, entraine des conflits entre les éleveurs déplacés et les maraichers. Ace titre, S. A. du service régional de l'élevage nous relate qu'à :

> Ouahigouya, les conflits les plus fréquents ces dernières années sont celui des éleveurs déplacés et des maraichers. En 2023 par exemple, il y'a eu des poches de sécheresse avec le changement climatique alors que c'est une zone par excellence maraichère. Les animaux n'ont pratiquement rien n'a mangé et les productions maraichères sont la seule verdure que les animaux broutent donc c'est un problème entre ces acteurs .

En outre, l'accès aux ressources pastorale par les éleveurs est rendue plus complexe par la précarité des régimes fonciers et par la superposition des systèmes juridiques. Ces ressources pastorales sont en général régies par des systèmes coutumiers dont les principes sont différents de ceux du droit moderne et sont souvent générateurs de conflits avec l'Etat. Les terres de parcours sont considérées comme bien d'usage collectif par les éleveurs. Ce libre accès aux ressources pastorales enlève aux usagers tout sens de responsabilité. Par ailleurs, il y a un cloisonnement des politiques publiques en matière de gestion des ressources naturelles. A titre, selon O. A., responsable d'association pastoral :« les conditions pour accéder à certaines zones, comme les forêts communales, pour le pâturage posaient problème, bien que ces zones devraient potentiellement être ouvertes à l'élevage chaque année à un certain niveau. Cela montre une volonté affichée sans les moyens de sa réalisation » . En outre la gouvernance locale quant à elle, reste caractérisée par une décentralisation au stade théorique et un faible transfert de compétences et de ressources qui limitent le pouvoir des élus locaux qui exercent sans transparence et recevabilité. A ces défis s'ajoute les changements climatiques.

2.2.L'agro-pastoralisme comme mode d'adaptabilité, des activités pastorales face à la crise climatique

Dans la région du Nord, l'élevage ubit les impacts des changements climatiques. Ainsi à l'échelle des territoires pâturés, la dégradation des sols, la sècheresse, les précipitations extrêmes, les températures élevées impactent la productivité et la qualité des ressources pastorales. En plus, la santé des animaux est également affectée, du fait du changement climatique à l'échelle des territoires, par des expositions nouvelles aux agents pathogènes, en conséquence de la modification des aires de répartition des vecteurs de transmission (D . Richard et al., 2019, p 232).

Par ailleurs, dans les zones de parcours, l'élevage au pâturage valorise des formations végétales diverses et une large variété d'espèces relativement résilientes face au changement climatique. Cet atout se heurte désormais à une compétition pour l'espace entre les élevages transhumants avec les activités agricoles sédentaires.

Mais l'agro-pastoralisme apparait plus productifs et moins sensibles aux impacts du changement climatique que les systèmes spécialisés grâce à des complémentarités, dans l'espace et le temps, entre troupeaux, champs et parcours. Ainsile territoire apparaît donc comme un cadre pertinent pour l'adaptation, voire la transformation des activités d'élevage au pâturage face au changement climatique. Cette transition prend un caractère d'urgence dans les situations où la sécurité alimentaire et la survie des populations sont en jeu. A ce titre, selon S. A, agent d'élevage « les gens sont éleveurs et agriculteurs et actuellement ils ne misent que sur les petits moyens pour élever parce qu'ils n'ont pas de terre pour cultiver. Rare sont ceux qui ont des terres pour produire et ils sont obligés de payer ». En outre, l'Etat et ses partenaires mettent en place des strategies pour attenuer la souffrance des acteurs de l'élevage dans la région.

2.3. Modèles de gouvernance

2.3.1. Type de gouvernance de l'élevage dans un contexte de crise sécuritaire et climatique

La capacité des autorités publiques dans la région du Nord à répondre aux défis des crises climatiques et sécuritaires et à mettre en place des politiques efficaces pour soutenir le secteur de l'élevage est un enjeu crucial. En effet les autorités publiques exercent un contrôle limité sur les territoires pastoraux dans la région du Nord. En effet, l'aménagement de zone de pâture etait en projet pour faire face aux changements climatique mais occupé de nos jours par les PDI. Comme le souligne K. A, responsable d'association dans le domaine de l'élevage dans se sens :

> le problème qu'on note à Ouahigouya, il y'avait une politique de la mairie d'aménager les zones de pâtures. Les zones de pâtures c'étaient sur la route de Youba pour pouvoir aménager le temps qu'il fallait pour trouver plus de 20 hectares pour pouvoir aménager. Mais au regarde de la situation socio-politique ces zones de pâtures sont devenu des sites d'accueille des déplacés.

Par ailleurs, l'avenir de l'élevage est marqué par une incertitude dû à la persistance de l'insécurité et à la présence des groupes armés dans les zones d'élevage.

2.3.2. Les capacités institutionnelles à faire face aux chocs climatiques et sécuritaires

Des spécialistes de la prévention et de la gestion des crises, aux niveaux national, local et communautaire ont été formé. En plus, le renforcement des capacités institutionnelles a également occupé une place centrale dans la gouvernance de l'élevage dans la région du Nord. Ainsi des associations pastorales ont été soutenu dans divers domaines. Ainsi selon le reponsable D H, responsable d'association des éleveurs : « nous avons recu beaucoup de formation à Ouahigouya et meme à Ouagadougou, sur la production laitière, sur l'embouche et bien d'autres choses sur l'élevage. Cela renforce nos capacités pour mieux s'adapter face à la crise climatique et sécuritaire ».

Tous ces investissements ont contribué à améliorer la productivité, en particulier grâce à la baisse du taux de mortalité des ovins, caprins et bovins dans la ville de Ouahigouya, Gourcy, Yako et Titao. L'aide apportée par les ONG a également permis de générer de ventes supplémentaires dans trois chaines de valeur, notamment le lait, la volaille et les porcs en ville dans la province du Yatenga et du Loroum et dans les villes et campagnes dans la province du Passoré et du Zandoma, augmentant ainsi les revenus des ménages pastoraux bénéficiaires.

2.3.1. Cultures des fourages pour faire face à l'alimentation de bétail

Les éleveurs de la région du Nord avec l'appui de l'Etat et des ONG, ont adopté des pratiques climato-intelligentes pour l'alimentation animale, comme la production de la culture du fourrage. En outre, des espèces végétales mieux adaptées ont été plantées sur de pâturages dégradés et les cultures fourragères à partir des espèces à haut potentiel de biomasse de qualité devraient pouvoir permettre aux éleveurs de pallier à ces contraintes alimentaires que rencontrent les animaux de ces systèmes d'élevage présents.

Il existe deux grandes familles des espèces fourragères que sont les légumineuses et les graminées. A ce titre, les principales graminées fourragères annuelles cultivées sont des espèces céréalières à double objectif et quant aux légumineuses herbacées cultivées, elles comprennent les espèces fourragères pures (F. Obulbiga, 2022, p 21). Ces cultures étaient faites bien avant la crise sécuritaire. Ainsi selon S.A. agent d'élevage dans la région du Nord :

En outre, deux contraintes majeures minent le développement des cultures fourragères à savoir, la non disponibilité des semences fourragères et l'insuffisance d'une politique d'intégration efficiente et durable agriculture-élevage.

2.3.2. Systèmes de gouvernance participative de l'eau pour le système d'élevage

Dans le domaine de l'eau, une gouvernance participative de l'eau pour les systèmes agro-pastoraux permet de promouvoir un développement axé sur la demande qui réponde aux besoins locaux en donnant aux communautés locales les moyens de prendre l'initiative à tous les stades du processus de développement de l'eau. L'objectif etant systémique, il s'agit de garantir les droits de mobilité des éleveurs et de promouvoir l'interaction pacifique et la complémentarité entre les éleveurs hôtes ou sedentaires et les éleveurs deplacés ou transhumants. Mais les communautés ne remplacent pas l'État ; au contraire, elles s'intègrent dans des processus de gouvernance à de multiples niveaux. En, dans la région du Nord, il existe plusieurs forage pastoral et bouli (Carte n°3) réalisé par l'Etat et dans le cadre des projets PADEL, PDRD, PCESA, RESICOM, PDS PRAPS, les mairies, les associations et ONG et les initiatives locales.

La régulation et le rationnement de l'approvisionnement en eau pour le bétail permettent non seulement aux éleveurs hotes et autchtones d'adapter le nombre de bêtes aux pâturages et au fourrage disponibles dans la région.

Carte n°3 : Hydraulique pastoral

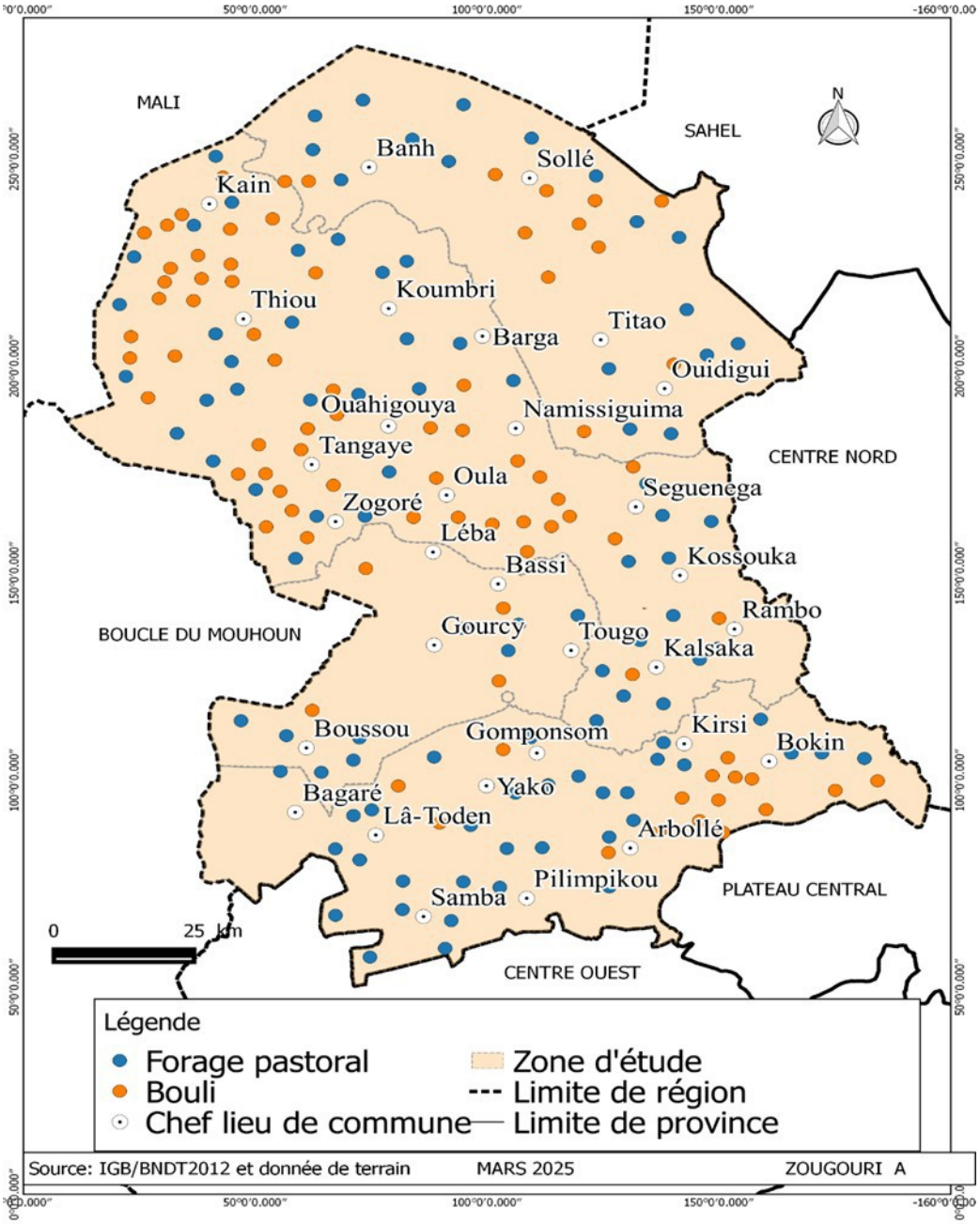

2.3.3. Amelioration de la santé animale

Le taux de mortalité du cheptel a diminué grâce à des investissements destinés à améliorer la santé animale, en particulier la construction de parcs de vaccination et de points d'eau. Les animaux de la province du Yatenga malgré la crise, continue d'etre vaccinés contre des maladies des animaux notament la pasteurellose (Graphique n°1).

Graphique n°1 : Animaux vaccinés contre la pasteurellose

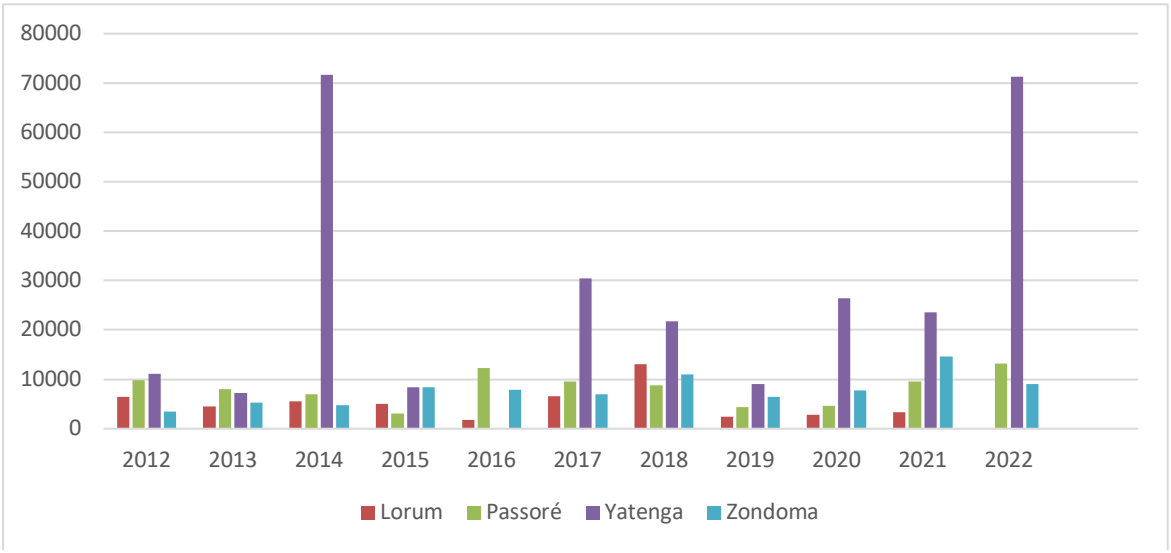

Source : INSD, 2023, Enquête terrain, 2024

Mais dans la province du Loroum, la crise sécuritaire a impacté la vaccination des annimaux avec la fermeture des structures de la direction provinciale et leur delolacalisation dans la province du Yatenga.

La santé animale est un pilier de la sécurité alimentaire et économique. Les éleveurs contribuent non seulement à protéger leurs animaux, mais aussi à prévenir la propagation des maladies au sein des communautés.

Mais malgré ces atouts, la situation sécuritaire a un impact sur la santé animale en fonction des zones de la région. Ainsi selon S. A., agent de l'élevage :

> Dans le domaine sanitaire, chaque année on arrivait a vacciné un bon nombre de grand ruminant et de petit ruminant. Pour les gros ruminant on partais jusqu'à plus de 100 000 têtes vaccinées. Mais actuellement avec la situation sécuritaire, on a peine même à avoir les 40 000 têtes. Pour les petits ruminants on pouvait vaccinés chaque année 300 000 à 400 000 têtes du ruminant. Mais actuellement même on a peine à avoir les 70 000 et 80 000 tout ça parce qu'a des zones inaccessibles, également les éleveurs ont perdu leurs animaux.

2.3.4. Reconstitution du cheptel au profit des personnes déplacées internes et de leurs hôtes

Des ménages vulnérables se sont vu remettre des petits ruminants afin de leur permettre de développer des activités génératrices de revenus. Ainsi, les éleveurs des provinces du Yatenga, du Loroum, du Passoré et du Zandoma, qui sont repartie dans leurs villages, ou qui sont toujours deplacés dans les villes sont accompagnés par des animaux pour reconstituer leurs cheptel. Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de l'Offensive agro-pastorale et halieutique (OAPH) accompagné par le projet PRIAN PDI, les éleveurs deplacés des communes de Ouola,

Ouahigouya et de Seguenega ont recu 270 chèvres reproductrices, soit 3 têtes par bénéficaire (photo n°1). Cette initiative vise à renforcer la résilience des ménages vulnérables à travers la relance des activités d'élevage et favoriser leur autonomisation économique et d'encourager la reconstitution du cheptel local.

Photo n °1 : Distribution des caprins au PDI

Source : DRARAH NORD, Juin 2025

En 2024, selon O. B, responsable de l'association des éleveurs : « avec l'accompagnement du Fonds international de développement agricole (FIDA) 1 550 têtes de caprins, 350 têtes d'ovins et 26,69 tonnes d'aliment bétail ont été remis aux différents bénéficiaires dans la région du Nord ». Mais plusieurs autres partenaires sont intervenus dans le meme sans pour la resconstition du cheptel dans la région notament le Programme Alimentaire Mondiale et la Croix Rouge.

3. DISCUSSION

Les résultats de cette recherche montrent que dans les zones controlées par les groupes armés, la gouvernance ne dépend plus de l'État, mais des groupes armés qui décident de qui et de quelle manière les éleveurs peuvent accéder aux ressources pâturables. Ces résultats corrobent ceux de (J. R. W. Betabelet, 2018, p 72) en Rép ublique Centrafricaine, qui montrent que les groupes armés contrôle les territoires pastoraux et entainent une fragmentation des territoires et une

inversion des pouvoirs dans les espaces pastoraux. Désormais, on assiste à une réorganisation des territoires pastoraux suivant les aires d'influence des groupes armés. En plus, pour ce qui concerne la gouvernance locale militarisée dans les zones de parcours, nos résultats sont similaires et ceux de (G. Magrin et al, 2018, p 102) qui montrent qu'avec l'insurrection de Boko Haram au Cameroun et au Tchad, les populations ont été nombreuses à quitter le Lac. la gouvernance locale s'est militarisée, ouvrant la voie à d'importantes recompositions dans les arènes de pouvoir. Ensuite les résultats montrent que face aux crises climatiques, l' agro-pastoralisme est le mode d'adaptabilité des activités pastorales. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de(I. Carpentier, 2025, p 138) qui montrent que sur les territoires fragiles de la Tunisie où l'élevage demeure l'activité dominante, et bien qu'ayant perdu une part importante de leur capacité nourricière à cause des changements climatiques, les parcours restent déterminants pour l'équilibre des systèmes agropastoraux. Par contre pour (V. Alary et A. Frija, 2025, p 92) bien que l'agro-pastoralisme constitue une mode d'adaptation des éleveurs face aux crises climatiques, elle constitue également une menace pour la fertilité de la zone pastorale par rapport à la zone agricole. Enfin, les résultats illustrentque dans le contexte du double crise sécuritaire et climatique la gouvernance du secteur de l'élevage dans la région du Nord est marquée par une gouvernance mitigée des ressources pastorale. Mais elle donne lieu à la mise en place des stratégies de résilience des différents acteurs de l'élevage.Nos résultas sont similaires à ceux de (C. Rangé, 2022, p 210) qui affirme que dans la région de l'Est face aux changements climatiques et sécuritaires, les sociétés pastorales sont entre recherche d'ancrage territorial et migrations. Par ailleurs pour (A. Ickowicz et C. H. Moulin, 2025, p 115), l'agro-pastoralisme est un des leviers pour faire face à des épisodes de sécheresse, mais celle-ci peut être remise en question pour différentes raisons face à la crise sécuritaire.

CONCLUSION : Une synergie entre gouvernance publique et communautaire

Dans ce contexte marqué par une crise climatique et sécurtaire, le développement d'un dispositif de gouvernance des ressources pastorales en synergie entre les modes de gouvernance publique et communautaire s'avèrent necessaire. Ainsi, une pluralité d'instances de pouvoir et le contrôle de l'exploitation des ressources pastorales peut relever d'un ou plusieurs types de régulation communautaire et étatique. A ce titre, la gouvernance permet de renforcer mutuellement les actions collectives et les actions publiques par une reconnaissance réciproque de la légitimité et de leurs échecs ou difficultés, mais aussi de leurs complémentarités. Ils contribuent aussi à construire un dialogue entre populations et acteurs publics et à renforcer les collectivités locales. Mais les autorités publiques jouent un rôle

primordial et interviennent en régularisant. Il faut ainsi donner à l'élevage la place qu'il mérite dans l'aménagement du territoire et dans les plans de développement.Ensuite établir et mettre en oeuvre des mécanismes concertés et transparents de taxation sur les filières de commercialisation des produits de l'élevage. Enfin redynamiser les politiques de décentralisation inclusives en intégrant pleinement les éleveurs dans la gouvernance des espaces et de la vie publique.

Bibliographie

ALARY Véronique et FRIJA Aymen, 2025, Évaluer la contribution du fumier aux moyens de subsistance en milieu rural : une approche systémique dans les régions semi-arides du centre de la Tunisie, ALINON Koffi, DUTEURTRE Guillaume, LASSEUR Jacques, POCCARD-CHAPUIS René (coord.). Élevages et pâturages sous tension. Nouveaux regards sur les territoires méditerranéens et tropicaux. Versailles, éditions Quæ, p 86- 106.

Betabelet Julie Roselyne Wouloungou, 2018, Ressources, territoires et conflits : élevage bovin et exploitation minière dans l'Ouest centrafricain. Géographie. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 411p .

CARPENTIER Irène, 2025, Organisation collective et gestion durable des terres de parcours : un enjeu de gouvernance territoriale dans le Sud tunisien, ALINON Koffi, DUTEURTRE Guillaume, LASSEUR Jacques, POCCARD-CHAPUIS René (coord.). Élevages et pâturages sous tension. Nouveaux regards sur les territoires méditerranéens et tropicaux. Versailles, éditions Quæ, p 138- 155.

CSAO, 2013, Elevage pastoral :Une contribution durable au développement et à la sécurité des espaces saharo-sahéliens colloque élevage pastoral, rapport, 162p.

ICKOWICZ Alexandre et MOULIN Charles-Henri, 2025, Les élevages familiaux de ruminants au pâturage en zones méditerranéennes et tropicales face aux enjeux du développement durable.Versailles, éditions Quæ, p 12-31.

Klijn Erik Hans et Koppenjan Joop, 2000, Public Management and policy networks: Foundation of a network approach to governance, 13p .

Magrin Géraud et al, 2018**,** Crise et développement : la région du lac Tchad à l'epreuve de Boko Haram, 294 P.

Mazalto Marie, 2010, Gouvernance du secteur minier et enjeux de développement en République démocratique du Congo, thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, 529 p .

Obulbiga Ferdinand, 2022, Evaluation du potentiel d'amelioration du disponible fourrager cultivé dans les six(6) Pays du PRAPS, rapport du Burkina Faso, 64 P.

Résau Billital Maroobé, 2021, Entendre la voix des éleveurs au Sahele et en Afrique de l'Ouest : Quel avenir pour le pastoralisme face à l'insécurité et ses impacts, 163p.

Rangé Charline, 2018, Des « communs » non excluant ? L'originalité de la gouvernance des ressources naturelles dans la partie camerounaise du lac Tchad, 14p.

Rangé Charline, 2025, Accompagner la gouvernance des ressources agropastorales : une lecture par le territoire et la citoyenneté dans l'est du Burkina Faso, ALINON Koffi, DUTEURTRE Guillaume, LASSEUR Jacques, POCCARD-CHAPUIS René (coord.). Élevages et pâturages sous tension. Nouveaux regards sur les territoires méditerranéens et tropicaux. Versailles, éditions Quæ, p 203-220.

RICHARD Didier., ALARY Véronique., CORNIAUX Christian., DUTEURTRE Guillaume., LHOSTE Philippe., 2019. Dynamique des élevages pastoraux et agropastoraux en Afrique intertropicale. Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux. Collection Agricultures tropicales en poche. 250 p.

LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE

Abou DIABAGATE
Maître de Conférences, ERESP, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny,

Amadou COULIBALY
Maître-Assistant, ERESP, Institut de Géographie tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny.

Résumé
La commune du Plateau, au cœur d'Abidjan, est un centre économique clé, attirant résidents, entreprises et investisseurs grâce à ses infrastructures modernes, sa connectivité et sa diversité fonctionnelle. Toutefois, malgré son dynamisme, la commune fait face à de nombreux défis structurels et surtout à un manque d'analyse stratégique claire et détaillée, ce qui empêche de développer des solutions efficaces face à la congestion et à l'urbanisation rapide. De ce fait, le problème mis en lumière par l'étude est l'absence d'analyse stratégique approfondie de la commune du Plateau. L'objectif principal qui en émane est de fournir des éléments de réflexion afin de surmonter les défis auxquels la commune fait face et d'en maximiser le potentiel en tant que pôle stratégique de la Côte d'Ivoire. Dans l'optique d'atteindre cet objectif, l'étude a exploité une approche méthodologique intégrée, combinant recherche documentaire, entretiens avec des acteurs locaux et observation directe avec une focalisation particulière sur l'analyse SWOT. Les résultats de l'étude montrent que les forces de la commune reposent sur son rôle de centre économique clé, ses infrastructures de pointe et sa position géographique stratégique. Cependant, les faiblesses, telles que la gestion complexe de l'urbanisation et les limitations des services publics, freinent son développement harmonieux. De plus, l'étude souligne que ces défis peuvent être perçus comme des opportunités pour repenser l'urbanisation et adopter une approche de développement durable. Des initiatives dans des domaines tels que les mobilités douces, la gestion durable des ressources, le tourisme d'affaires, la fintech, les énergies renouvelables et les activités nautiques pourraient permettre de répondre aux besoins croissants de la commune tout en renforçant son attractivité et sa compétitivité.
Mots clés : Abidjan, Commune du Plateau, Centre économique, Analyse SWOT, Développement urbain

Abstract
The Plateau commune, in the heart of Abidjan, is a key economic center, attracting residents, businesses and investors thanks to its modern infrastructure, connectivity and functional diversity. However, despite its dynamism, the commune faces numerous structural challenges and, above all, a lack of clear, detailed strategic analysis, preventing the development of effective solutions to congestion and rapid urbanization. As a result, the problem highlighted by the study is the lack of an in-depth strategic analysis of the Plateau commune. The main objective of the study is to provide food for thought on how to overcome the challenges facing the commune and maximize its potential as a strategic hub for Côte d'Ivoire. To achieve this objective, the study employed an integrated methodological approach, combining documentary research, interviews with local stakeholders and direct observation, with a particular focus on SWOT analysis. The results of the study show that the commune's strengths lie in its role as a key economic center, its state-of-the-art infrastructure and its strategic geographical position. However, weaknesses such as the complex management of urbanization and the limitations of

public services hinder its harmonious development. Moreover, the study points out that these challenges can be seen as opportunities to rethink urbanization and adopt a sustainable development approach. Initiatives in areas such as soft mobility, sustainable resource management, business tourism, fintech, renewable energies and nautical activities could help meet the commune's growing needs, while enhancing its attractiveness and competitiveness.
Keywords: Abidjan, Commune of Plateau, Economic center, SWOT analysis, Urban development

Introdcution

La commune du Plateau, située en plein cœur d'Abidjan, constitue le centre administratif et économique de la Côte d'Ivoire, abritant de nombreuses institutions et entreprises stratégiques (A. Diabagaté, 2012 : 27). En raison de son rôle primordial, elle attire une population croissante, engendrant ainsi une pression accrue sur ses infrastructures, son urbanisme et ses services publics (J. Gehl, 2013 : 221). Cependant, malgré ces atouts indéniables, la commune se trouve confrontée à des défis majeurs qui semblent mettre en péril son essor (Mairie du Plateau, 2024). Ces difficultés mettent en évidence les limites actuelles de la commune et soulignent l'urgence de mettre en place une approche stratégique pour en optimiser le développement. Ainsi, L'étude soulève le problème des insuffisances du cadre stratégique lié au développement communal du Plateau. L'objectif principal qui émane de cette réflexion est de fournir des éléments de réflexion permettant de surmonter les défis auxquels la commune fait face et d'en maximiser le potentiel en tant que pôle stratégique de la Côte d'Ivoire. Pour atteindre cet objectif, plusieurs questions se posent : Quelles sont les forces et les faiblesses de la commune du Plateau ? Quelles sont les opportunités et menaces affectant son développement urbain ? Quelles recommandations pourraient favoriser un développement durable et efficace ? Dans cette optique, trois objectifs spécifiques ont été définis : analyser les forces et faiblesses de la commune du Plateau pour identifier les leviers de son développement ; identifier les opportunités et menaces influençant son évolution urbaine ; et proposer des recommandations stratégiques pour un développement durable et optimal.

1. DONNEES METHODOLOGIQUES

Le volet des données méthodologiques de l'étude se concentre sur quatre axes principaux : la présentation de la zone d'étude, le matériel utilisé et les données collectées ainsi que les techniques méthodologiques employées.

1.1. Présentation de la commune du Plateau

Le Plateau, premier hub politico-administratif et financier de la Côte d'Ivoire, est devenu une commune de plein exercice le 10 octobre 1980, conformément à la Loi n°78-07 du 9 janvier 1978. Située dans le District Autonome d'Abidjan, elle est bordée au Nord par Attécoubé et Adjamé, au Sud par la lagune Ebrié et Treichville, à l'Ouest par Yopougon et à l'Est par Cocody ***(figure 1)***.

Figure 1 : Situation géographique de la commune du Plateau

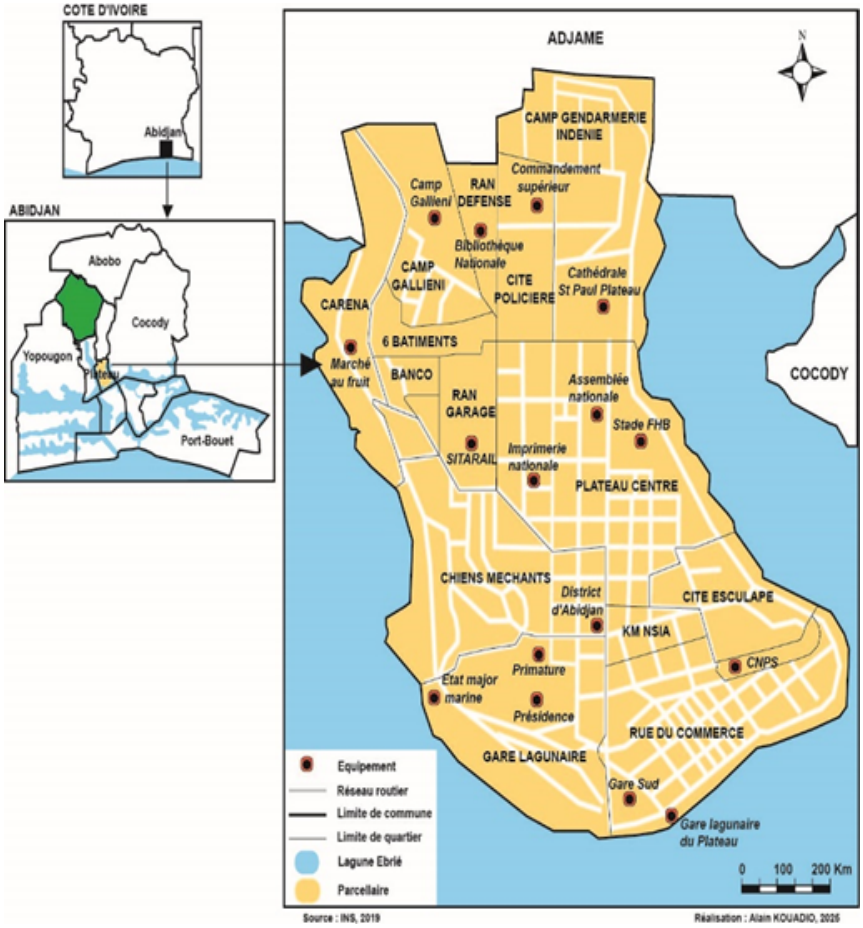

L'envergure des immeubles, des gratte-ciel et des tours confère à la commune du Plateau le statut de « Manhattan africain » en reconnaissance à la ville américaine de Manhattan, symbole de l'audace architecturale des tours (A. Diabagaté, 2017 : 95) comme l'illustre la planche photos 1. Plus encore, A. Diabagaté, (2017 : 95), souligne pour renchérir que la présence d'une diversité d'activités économiques, renforcée par les grandes firmes, les grands magasins et les grandes surfaces lui a valu le surnom de « petit Paris ». C'est dire combien de fois le Plateau

occupe et joue un rôle important dans l'animation économique et administrative de la ville d'Abidjan en particulier et de la Côte d'Ivoire en général

Planche photos 1 : Vue de quelques tours du Plateau de jour comme de nuit

1-**A-Vue matinale du Plateau à partir du pont ADO** **2-B-Vue partielle du Plateau en soirée**

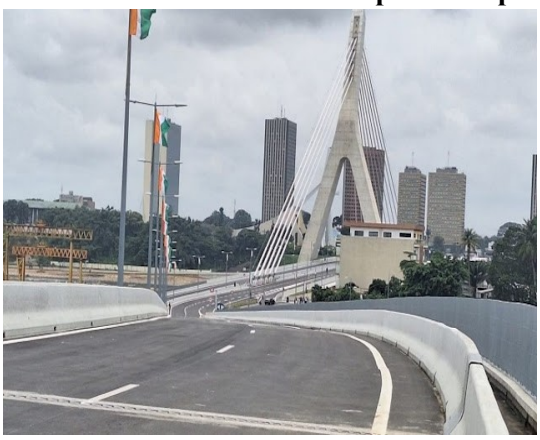

Source : Google (2024)

1.2. Les techniques de traitement des données

1.2.1. Matériel et données

Le matériel utilisé dans le cadre de cette étude est constitué de :

- ✓ **ArcGIS 10.2 :** utilisé pour la cartographie numérique détaillée de la zone d'étude, permettant une analyse spatiale précise de la commune du Plateau ;
- ✓ **Matrice SWOT :** appliquée pour identifier et analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces auxquelles la commune est confrontée.

Quant aux données collectées, elles comprennent :

- ✓ **Données cartographiques :** issues de la base de données de la commune du Plateau pour l'année 2019, fournies par l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- ✓ **Données sur les opérations de développement :** extraites des statistiques des programmes triennaux de la Mairie du Plateau, couvrant les périodes 2019-2021, 2019-2022 et 2021-2023.

1.2.2. Les techniques méthodologiques

La méthode de cette étude repose sur une approche tripartite combinant recherche documentaire, entretiens et observation directe. La première étape a consisté en une recherche documentaire approfondie, permettant de délimiter le sujet en consultant des ouvrages se rapportant au sujet. Cette phase a fourni une vue d'ensemble sur l'évolution des communes, les enjeux auxquels elles font face et les stratégies de développement, en mettant l'accent sur le Plateau. La seconde étape a impliqué des entretiens pour recueillir des témoignages et

informations auprès de personnes ressources. Les échanges avec le Secrétaire Général de la Mairie ont retracé l'évolution de la commune, offrant un cadre pour comprendre les dynamiques actuelles. Le Conseiller Spécial du Maire a clarifié la méthode d'identification des projets de développement et les priorités d'investissement. Les témoignages de la Présidente des Comités de Développement des Quartiers ont enrichi la compréhension des initiatives locales, tandis que les contributions du Président du Conseil Consultatif Citoyen ont souligné les besoins des opérateurs économiques et des autres couches sociales de la commune. Les retours de 50 employés de la mairie ont complété le portrait des projets.

Les entretiens ont été basés sur un questionnaire d'analyse SWOT ***(tableau 1)*** pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la commune du Plateau. Pour compléter cette démarche, une observation directe sur le terrain a été réalisée du 10 au 12 septembre 2024, vérifiant l'état et la localisation des investissements communaux. Cette activité a permis d'évaluer la qualité des réalisations et de dresser une typologie des investissements, illustrée par des photos des observations effectuées.

Tableau 1 : Présentation de la matrice d'analyse SWOT

Forces	Faiblesses
Atouts internes permettant à la commune de réussir ses projets et de se différencier.	Limites internes ou manques pouvant freiner la croissance et le développement de la commune.
Opportunités	**Menaces**
Facteurs externes favorables à l'épanouissement de la commune, exploitables pour favoriser son développement.	Risques externes pouvant nuire à la stabilité ou au développement de la commune.

Source : Inspiré de A. Humphrey (2005)

2. RESULTATS

2.1. Forces et faiblesses de la commune du Plateau

2.1.1. Des forces indéniables

La commune du Plateau, centre névralgique d'Abidjan, est le principal pôle administratif et financier de la Côte d'Ivoire. Elle se distingue par ses infrastructures modernes, sa proximité avec le port d'Abidjan, et son dynamisme économique. Le Plateau offre également une qualité de vie élevée et une sécurité communale, renforçant son attrait pour les affaires et les résidents.

2.1.1.1.Le Plateau : centre névralgique de l'économie Ivoirienne et hub d'infrastructures modernes

Le Plateau est le principal centre politico-administratif et financier de la Côte d'Ivoire, abritant des institutions clés telles que le Palais présidentiel, plusieurs ministères, la BCEAO, ainsi que des banques internationales comme Société Générale et BNP Paribas. Cette concentration d'acteurs publics et privés renforce son rôle stratégique dans le pays. L'attractivité économique

du Plateau est soutenue par des infrastructures modernes, telles que la tour E et le Centre d'Affaires de l'Indépendance, et un réseau de transports publics performant. Des politiques économiques incitatives, incluant des exonérations fiscales et des zones de développement, attirent également des entreprises locales et internationales. Par ailleurs, le Plateau se distingue par ses infrastructures de pointe et sa connectivité avancée. La commune bénéficie d'un réseau de télécommunications de haute qualité grâce à la fibre optique, offrant des connexions internet ultra-rapides pour les entreprises et institutions financières. Les bureaux, équipés des dernières technologies numériques, facilitent la gestion des opérations. De plus, le Plateau accueille des services de cloud computing et des centres de données pour une gestion sécurisée des informations sensibles. Bien connecté au Port Autonome d'Abidjan et doté d'un réseau de transport urbain efficace, il optimise les chaînes d'approvisionnement tout en réduisant les coûts logistiques. Ces atouts consolidés par une note de solvabilité financière BBB+ attribuée à la mairie renforcent la compétitivité du Plateau, le positionnant comme un centre économique et technologique incontournable pour l'expansion des entreprises en Côte d'Ivoire.

2.1.1.2.Des ressources dynamiques et des partenariats internationaux stratégiques

La mise en œuvre de la politique de développement communal du Plateau exige des moyens financiers conséquents et des partenariats stratégiques à la fois nationaux et internationaux. Commune la plus prospère de Côte d'Ivoire, elle a généré en 2021 une richesse estimée à 1 724 milliards de FCFA au bénéfice de la Direction Générale des Impôts (DGI), surpassant largement des communes comme Cocody (926 milliards), Port-Bouët (703 milliards), Treichville (490 milliards) et Marcory (438 milliards) (Sika Finance, 2023). Cette performance économique s'accompagne d'une dynamique locale marquée par une augmentation de 37 % du budget municipal entre 2019 et 2023, passé de 8,9 à 12,185 milliards de FCFA, témoignant de la mobilisation efficiente des ressources propres par les autorités municipales (Mairie du Plateau/Direction Financière et Comptable, 2019-2023).

Pour sa modernisation, la commune du Plateau s'appuie sur des partenariats stratégiques avec DASSAULT SYSTÈMES ***(photo 1)*** pour des modèles numériques prédictifs en vue de maîtriser l'évolution des équipements et infrastructures, ECLATEC pour l'éclairage public, RIMCO MOTOR pour les transports, et le GROUPE ACCOR pour la digitalisation et l'intégration de la "Smart City". Localement, elle collabore avec le BNETD pour des études techniques et architecturales, et avec Bloomfield Investment Corporation pour la notation

financière, renforçant ainsi son attractivité et son modèle de développement urbain durable et innovant.

Photo 1 : Rencontre d'officialisation de l'accord de partenariat en la Mairie du Plateau et le Représentant de Dassault Systèmes

(Source : Direction de la Communication et des Relations Extérieures/Mairie du Plateau, 2021)

2.1.1.3. *Diversité économique et culturelle*

La commune du Plateau combine dynamisme économique et effervescence culturelle en Côte d'Ivoire. Principal quartier d'affaires du pays, il abrite des institutions financières, des sièges d'entreprises et des hôtels prestigieux tels que le Noom, le Pullman, le Seen et le Mövenpick ***(photo 2)***, offrant des équipements haut de gamme adaptés aux exigences des affaires et du tourisme de luxe. Ce pôle économique se distingue par une offre variée de services, commerces et équipements, répondant aux besoins d'une population cosmopolite.

Photo 2 : Vue du hall du Mövenpick hôtel

Prise de vue : KOUADIO A. (Août, 2024)

Sur le plan culturel, le Plateau se distingue par son multiculturalisme et sa vie culturelle dynamique. Il accueille des événements de grande envergure comme le FESTIPLAST, dédié à la promotion des arts, et la Plateau Fashion Week ***(photo 3)***, célébrant la mode et la créativité. Le quartier abrite également des monuments emblématiques, tels que la Cathédrale Saint-Paul et la

Grande Mosquée, ainsi que des institutions culturelles qui valorisent le patrimoine ivoirien. Ainsi, le Plateau transcende son rôle de quartier d'affaires pour devenir un carrefour de modernité, de tradition et d'innovation, contribuant à un développement harmonieux et durable aux niveaux économique, social et culturel.

Photo 3 : Aperçu du défilé de mode lors d'une édition du Plateau Fashion Week

Source : Direction de la Communication et des Relations Extérieures/Mairie du Plateau (2020)

2.1.1.4. Qualité de vie et sécurité communale

Le Plateau se distingue par une qualité de vie élevée, soutenue par des infrastructures modernes et un large éventail de services. Son réseau routier bien entretenu facilite les déplacements, bien que le trafic dense aux heures de pointe puisse poser un défi. Le transport public, assuré par bus et taxis, répond efficacement aux besoins de mobilité. Bien que centré sur l'économie, le Plateau offre aussi des espaces verts et parcs, tels que le Jardin Bristol et l'Espace Nelson Mandela, pour la détente. Les services essentiels, comme les établissements de santé, écoles, banques et commerces, sont bien répartis. En matière de sécurité, le Plateau bénéficie d'une présence policière renforcée et d'une faible criminalité, grâce aux initiatives des autorités municipales. Parmi celles-ci, le projet d'acquisition de bodycams pour les policiers et l'installation de caméras de surveillance reliées à un centre de contrôle à la mairie, dans le cadre de l'approche "Smart City", vise à renforcer encore la sécurité. Ainsi, le Plateau s'affirme non seulement comme un pôle économique, mais aussi comme un modèle en matière de bien-être, de modernité et de sécurité.

La commune du Plateau représente un modèle de dynamisme économique et de modernité en Côte d'Ivoire, alliant infrastructures de pointe, connectivité avancée, diversité culturelle et initiatives innovantes en matière de sécurité et de gouvernance urbaine. Elle se positionne comme un carrefour stratégique où se rencontrent affaires, culture et qualité de vie, attirant résidents, entreprises et investisseurs. Toutefois, malgré ces atouts, la commune doit surmonter

certains défis, notamment des faiblesses structurelles et opérationnelles, afin de consolider sa position de leader et garantir un développement inclusif et durable.

2.1.2. Les faiblesses visibles et très marquantes

Nonobstant son statut de centre administratif et économique, la commune du Plateau fait face à des insuffisances structurelles qui freinent son développement durable. Ces défis impactent la qualité de vie de ses habitants et la résilience de ses infrastructures. Toutefois, ces lacunes sont surmontables et nécessitent des interventions stratégiques et une mobilisation des parties prenantes pour les transformer en opportunités de progrès durable.

2.1.2.1.Congestion récurrente du trafic routier

La commune du Plateau fait face à une congestion du trafic récurrente, entravant la fluidité des déplacements et affectant la qualité de vie. Cette problématique résulte principalement de l'afflux quotidien de près de 1 500 000 visiteurs, auxquels les infrastructures routières ne parviennent pas à faire face. Les heures de pointe sont marquées par des embouteillages importants, allongeant les temps de trajet et générant du stress pour les usagers. La photo 4 est une illustration parfaite. En plus des désagréments individuels, cette saturation entraîne des pertes de productivité économique et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, compromettant la qualité de l'air et les objectifs de développement durable. Face à cette situation, un réaménagement stratégique des infrastructures et la promotion de modes de transport alternatifs, tels que les transports en commun et les mobilités douces, s'avèrent nécessaires.

Photo 4 : Vue d'un embouteillage au carrefour de l'avenue

Source : Mairie du Plateau (Juillet, 2023)

2.1.2.2. Insuffisance d'espaces de stationnement

Le manque d'espaces de stationnement adaptés au Plateau est un problème majeur impactant la mobilité urbaine et la sécurité. Face à l'insuffisance de places disponibles, les automobilistes

sont souvent contraints de se garer illégalement, créant des nuisances pour les piétons et augmentant le risque d'accidents. Cette situation contribue également à la congestion du trafic, les conducteurs perdant un temps considérable à chercher une place. Des entreprises comme MTN Côte d'Ivoire, ayant besoin de stationner jusqu'à 200 véhicules par jour, soulignent l'urgence d'une solution. Le stationnement, bien géré, est un levier stratégique pour l'attractivité urbaine et peut aussi générer des revenus pour la municipalité, tout en réduisant la saturation routière.

2.1.2.3. Insuffisance de bureaux

La commune du Plateau fait face à un déficit de 100 000 m² d'espaces de bureaux, freinant son développement économique. Bien que la construction de la tour F (30 000 m²) représente un progrès, elle ne résout que partiellement ce manque. Cette pénurie d'infrastructures complique l'implantation et l'expansion des entreprises, limite les créations d'emplois et réduit l'attractivité de la commune pour les investisseurs étrangers. Le manque de bureaux modernes répondant aux normes internationales aggrave la situation, freinant le potentiel du Plateau en tant que hub régional. Selon les autorités municipales, ce défi, partagé par d'autres centres d'affaires mondiaux, résulte de la forte demande et de la rareté foncière.

2.1.2.4. Vieillissement des infrastructures et équipements : un frein à la modernisation

Le vieillissement des équipements et des infrastructures constitue un défi majeur pour la commune du Plateau. En tant que centre administratif et économique d'Abidjan, la commune abrite plusieurs bâtiments emblématiques dont l'état de dégradation témoigne du manque d'entretien et de rénovation. L'immeuble La Pyramide, jadis symbole de modernité architecturale dans les années 1970, est aujourd'hui dans un état avancé de vétusté, abandonné depuis plusieurs années sans véritable projet de réhabilitation concrétisé. L'Externat Saint-Paul du Plateau, quant à lui, a connu une délocalisation qui a conduit à l'abandon progressif de ses locaux d'origine. Ce désintérêt a favorisé une dégradation accélérée du site, transformant cet ancien établissement scolaire de référence en un bâtiment en ruine. Ces situations illustrent l'urgence de mettre en œuvre des programmes structurés de maintenance, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine bâti, afin de répondre aux besoins actuels des usagers et de préserver l'image de marque de la commune. La planche photo 2 illustre ce constat.

à travers deux bâtiments emblématiques : l'Externat Saint-Paul et l'immeuble la Pyramide

Planche photo 2 : Vue de l'état de vétusté des équipements au Plateau

2-A- Vue de l'immeuble la Pyramide

2-B- Vue de la façade de l'Externat Saint-Paul

Prise de vue : A. DIABAGATE (Mai 2025)

« En contraste avec les investissements récents de la commune du Plateau dans des équipements roulants modernes tels que la navette électrique, les voitures smart noires et les auto-libres rouge et noir, ces images mettent en évidence le délaissement de bâtiments emblématiques comme l'Externat Saint-Paul et l'immeuble La Pyramide. Toutefois, ce délaissement ne relève pas directement des prérogatives de la mairie du Plateau, mais témoigne plutôt d'une insuffisance de coordination entre les différentes structures compétentes en matière de gestion du patrimoine urbain ».

2.1.2.5. Pression accrue sur les services publics : une réponse à repenser

L'urbanisation rapide et mal maîtrisée du Plateau met une pression énorme sur les services publics, saturant les écoles, les centres de santé et les systèmes d'assainissement. Cette surcharge affecte la qualité des services et nuit au bien-être des résidents ainsi qu'à l'attractivité de la commune. Une planification rigoureuse et des investissements ciblés sont essentiels pour renforcer les infrastructures et répondre aux besoins croissants.

2.1.2.6.L'absence d'une politique de responsabilité sociétale : une lacune stratégique

L'absence d'une politique cohérente de responsabilité sociétale, tant au niveau des entreprises que des autorités locales, freine le développement durable du Plateau. Ce manque de stratégie empêche la conciliation entre performance économique, bien-être social et respect de l'environnement. Sans un cadre clair, les enjeux environnementaux et sociaux risquent d'être négligés. L'élaboration d'une politique de responsabilité sociétale ambitieuse pourrait

transformer cette lacune en opportunité, en favorisant des projets innovants et respectueux des normes, renforçant ainsi la résilience sociale et environnementale de la commune. Le Plateau fait face à des défis structurels majeurs, tels que la congestion du trafic, le manque de stationnement, la pénurie de bureaux et la pression sur les services publics. Toutefois, ces problèmes peuvent être transformés en opportunités de développement durable grâce à des stratégies adaptées et une mobilisation collective.

2.2. OPPORTUNITES ET MENACES DE LA COMMUNE DU PLATEAU

2.2.1. Opportunités

La commune du Plateau dispose d'opportunités stratégiques, telles que le tourisme d'affaires, la fintech, les énergies renouvelables, les transports durables et les activités nautiques. Ces leviers peuvent stimuler l'économie locale et améliorer la qualité de vie des habitants.

2.2.1.1. Tourisme d'affaires

Le secteur du tourisme d'affaires à Abidjan, notamment au Plateau, bénéficie de sa position géographique stratégique, de ses infrastructures modernes et de son accessibilité. Pour exploiter pleinement ce potentiel, la commune pourrait investir dans des centres de congrès et améliorer ses services d'accueil, stimulant ainsi l'économie locale et créant de nombreux emplois.

2.2.1.2. Activités nautiques

Le Plateau, avec son plan d'eau lagunaire, possède un potentiel important pour devenir une destination de choix pour les sports nautiques, la pêche récréative et les croisières. En développant des infrastructures dédiées et en promouvant ces activités, la commune pourrait dynamiser son économie locale, attirer des touristes et contribuer à la préservation des écosystèmes lagunaires, tout en renforçant son image touristique.

2.2.1.3. Fintech et innovation financière

Le Plateau, dans un contexte de révolution numérique, présente un fort potentiel pour le développement de la fintech. En attirant des start-ups et des investisseurs, la commune pourrait stimuler l'innovation, rendre les services financiers plus accessibles et renforcer son rôle de pôle économique de référence, tout en répondant aux besoins d'une population croissante.

2.2.1.4. Promotion des énergies renouvelables

Face aux défis environnementaux croissants, la transition vers des énergies renouvelables apparaît désormais comme une priorité incontournable. La commune du Plateau pourrait se positionner en modèle de développement durable en investissant massivement dans des projets d'énergie solaire et hydraulique. En mettant en place des infrastructures écologiques et en soutenant les initiatives vertes, la commune ne se contenterait pas de réduire son empreinte

carbone, mais attirerait également des investisseurs soucieux de la préservation de l'environnement. De plus, le développement de ces secteurs contribuerait à la création d'emplois verts et favoriserait la transition énergétique à l'échelle nationale.

2.2.1.5. Développement des transports durables

Le développement des transports durables est crucial pour la commune du Plateau. En investissant dans des infrastructures modernes comme des lignes de bus performantes, des pistes cyclables et des véhicules électriques, la commune améliorerait la mobilité, réduirait la pollution et limiterait les embouteillages. Ces initiatives renforceraient son attractivité tout en favorisant un mode de vie plus sain et une ville plus résiliente face aux enjeux environnementaux.

Les opportunités stratégiques du Plateau, dans des secteurs tels que le tourisme d'affaires, les activités nautiques, la fintech, les énergies renouvelables et les transports durables, offrent un potentiel considérable pour un développement harmonieux et durable. En exploitant ces domaines, la commune pourrait se renforcer économiquement et améliorer la qualité de vie de ses habitants. Cependant, il est crucial de rester vigilant face aux menaces potentielles qui pourraient freiner la réalisation de ces projets et compromettre leur succès.

2.2.2. Menaces

Le Plateau, en pleine expansion urbaine, fait face à des menaces majeures telles que la pression immobilière et la surpopulation pendant les jours ouvrables. Cette attractivité croissante met sous tension les infrastructures et les services publics, soulevant des questions cruciales sur la durabilité de son urbanisme et la qualité de vie des habitants.

2.2.2.1. Une forte pression immobilière

La pression immobilière au Plateau, due à la forte demande de logements et de bureaux, entraîne une hausse des prix et de la spéculation foncière. Bien que la réglementation assure la qualité des constructions, cette demande persistante soulève des préoccupations concernant l'équilibre entre développement économique et qualité de vie, notamment en termes de congestion.

2.2.2.2. Une surpopulation les jours ouvrés

La surpopulation pendant les jours ouvrables constitue un défi majeur. Le Plateau attire chaque jour des milliers de travailleurs, engorgeant les transports et créant des embouteillages considérables. Les services publics peinent à s'adapter à l'augmentation des besoins d'une population de visiteurs et travailleurs quotidien en constante croissance. Cette situation génère un climat de stress et d'insatisfaction parmi les usagers, mettant en lumière certaines limites d'une infrastructure urbaine déjà fragile. La commune du Plateau, bien que prospère et au cœur

des dynamiques urbaines ivoiriennes, fait face à des défis d'urbanisation durable liés à la pression immobilière et à la surpopulation. L'attractivité économique de la zone soulève des questions sur l'équilibre entre développement, qualité de vie et respect des infrastructures. Une planification stratégique rigoureuse, alliant impératifs économiques et bien-être collectif, est donc essentielle pour assurer la pérennité et l'harmonie de cette commune emblématique.

L'analyse SWOT menée sur la période 2010-2023 met en lumière les dynamiques contrastées qui façonnent la commune du Plateau, pôle économique majeur de la Côte d'Ivoire. La commune se distingue par ses atouts structurels considérables : une forte valeur ajoutée estimée à 1 724 milliards FCFA, un tissu entrepreneurial dynamique avec plus de 3 000 entreprises fiscalement actives, des infrastructures modernes (tours de plus de 40 étages, éclairage intelligent), ainsi qu'un cadre de vie attrayant. Son rayonnement est renforcé par des partenariats internationaux, des événements culturels d'envergure (Plateau Fashion Week), et un positionnement stratégique pour l'innovation et les affaires. Cependant, plusieurs faiblesses structurelles freinent son plein essor : congestion routière chronique, déficit de stationnement (MTN nécessite 200 places par jour), manque de bureaux modernes (besoin estimé à 100 000 m²), infrastructures vieillissantes, et une pression croissante sur les services publics. Des opportunités majeures se présentent néanmoins, notamment dans le tourisme d'affaires, les fintechs, les énergies renouvelables et les mobilités durables. Ces secteurs offrent des leviers de transformation durable et inclusive. Enfin, le Plateau est confronté à des menaces importantes telles que la pression immobilière et la surchauffe démographique (avec 1,5 million de visiteurs par jour), qui risquent de compromettre son équilibre urbain et écologique si des mesures correctives ne sont pas rapidement mises en œuvre. Le tableau 2 illustre parfaitement cette analyse croisée des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Il servira de base stratégique à l'élaboration d'un plan de développement résilient et durable pour la commune du Plateau.

Tableau 1: Récapitulatif des forces, faiblesses, menaces et opportunités de la commune du Plateau

Forces	$Faiblesses
✓ Plateau, centre névralgique de l'économie ivoirienne (valeur ajoutée économique de 1724 milliards de FCFA, 3164 entreprises paient leurs impôts régulièrement ; ✓ Une commune aux infrastructures de pointe et à la connectivité avancée (tours ultramodernes de plus de 40 étages, éclairage public intelligent avec plus de	✓ Congestion récurrente du trafic routier ; ✓ Insuffisance d'espaces de stationnement (MTN nécessite 200 stationnements quotidiens ; ✓ Insuffisance de bureau (100 000 m²) ; ✓ Vieillissement de certaines infrastructures ; ✓ Pression sur les services publics ; ✓ Absence d'une politique de Responsabilité Sociétale.

100 lampadaires prévus…) ; ✓ Dynamique des partenariats internationaux stratégiques (intégration du GBD innovation, partenariat avec ECLATEC, Dassault Systèmes, BNETD…) ; ✓ Diversité économique et culturelle (Plateau Fashion Week, FESTIPLAT) ; ✓ Qualité de vie et sécurité communale.	
Opportunités	Menaces
✓ Tourisme d'affaire ; ✓ Activités nautiques ; ✓ Fintech et innovation financière ; ✓ Promotion des énergies renouvelables ; ✓ Développement des transports durables.	✓ Pression immobilière ; ✓ Surpopulation les jours ouvrables (environ 1 500 000 visiteurs/jour).

Source : Nos travaux 2024

2.3. Suggestions pour un développement durable et optimal du Plateau

Le Plateau, centre économique et administratif d'Abidjan, fait face à des défis majeurs, tels que la congestion du trafic, la pression immobilière et la saturation des services publics. Pour assurer un développement durable et améliorer la qualité de vie, plusieurs stratégies doivent être mises en place.

2.3.1. Optimisation du trafic et des transports

Il est crucial de réaménager les infrastructures routières pour fluidifier le trafic, notamment aux heures de pointe. Parallèlement, il faut investir dans un réseau de transport public moderne, avec des lignes de bus express et des pistes cyclables, réduisant ainsi la dépendance aux véhicules privés. La promotion des transports électriques, par la création de stations de recharge, contribuerait également à diminuer la pollution et favoriser une mobilité durable.

2.3.2. Urbanisme durable et gestion de l'espace

Pour maîtriser la pression immobilière, des politiques de régulation foncière doivent être mises en œuvre, favorisant un développement équilibré. Cela inclut la construction de logements abordables et de bureaux modernes. Par ailleurs, la planification de l'espace public doit privilégier les espaces verts, les zones piétonnes et les parcs, afin d'améliorer la qualité de vie. Il est également essentiel de moderniser les infrastructures vieillissantes, en entretenant routes, ponts et bâtiments publics pour garantir leur résilience à long terme.

2.3.3. Renforcement des services publics

L'extension et la modernisation des services de santé, d'éducation et d'assainissement sont cruciaux pour répondre à la demande croissante. Cela passe par la construction de nouvelles

infrastructures adaptées. En parallèle, il est nécessaire d'optimiser la gestion des ressources en eau et en énergie, en investissant dans des solutions écologiques et durables.

2.3.4. Promotion du développement durable et de la responsabilité sociétale

Il est important de mettre en place une politique de responsabilité sociétale, encourageant les entreprises à investir dans des projets respectueux de l'environnement et de la société. Des incitations fiscales pour les projets verts et responsables seraient un levier important. En outre, investir dans des projets d'énergie renouvelable, notamment solaire et hydraulique, permettra de positionner le Plateau comme un modèle de développement durable tout en créant des emplois verts.

2.3.5. Exploitation des opportunités économiques

Le développement du tourisme d'affaires est un levier clé pour dynamiser l'économie. Cela passe par la création de centres de congrès modernes et l'amélioration des services d'accueil, en valorisant la position stratégique du Plateau. Par ailleurs, soutenir l'innovation dans la fintech en facilitant l'accès au financement et en créant des espaces de travail adaptés permettra de renforcer son rôle économique. Enfin, la promotion du tourisme nautique, en développant des infrastructures comme des ports de plaisance et des écoles de sport nautique, doit se faire dans le respect de l'environnement lagunaire.

2.3.6. Amélioration de la qualité de vie

La création de plus d'espaces publics et récréatifs est essentielle pour offrir aux habitants des lieux de détente et d'interaction, améliorant ainsi leur qualité de vie. Parallèlement, le renforcement de la sécurité urbaine, via l'investissement dans des systèmes de surveillance modernes et une présence policière accrue, garantirait un environnement plus sûr et plus serein pour les résidents et travailleurs.

2.3.7. Renforcement de la collaboration et des partenariats

Pour un développement urbain inclusif, il est crucial de renforcer les partenariats avec des entreprises internationales et locales, afin de moderniser les infrastructures et développer des projets innovants. En parallèle, les mécanismes participatifs doivent être amplifiés pour permettre aux citoyens de s'impliquer dans la gestion urbaine, assurant ainsi que les décisions prises répondent aux besoins réels de la population.

3. DISCUSSION

La commune du Plateau, centre économique et administratif d'Abidjan, illustre parfaitement les défis des métropoles africaines en pleine mutation, confrontées à une urbanisation rapide et à une demande croissante en infrastructures et services. Cette étude a révélé que la commune possède des atouts significatifs, notamment des infrastructures modernes, une accessibilité géographique stratégique (S. Kamagaté et al, 2018 : 247) et un rôle de hub économique, des caractéristiques qui corroborent les théories de M. E. Porter (1990) sur la compétitivité régionale. Toutefois, ces forces sont contrebalancées par des faiblesses structurelles, telles que la saturation des services publics, la congestion du trafic et une pression immobilière accrue, problématiques souvent abordées par H. Lefebvre (1991) et I. Turok et al (2013), dans leurs analyses sur l'urbanisme et l'équilibre entre croissance et qualité de vie. Les opportunités identifiées, comme le développement des mobilités douces, la transition énergétique et le tourisme d'affaires, s'inscrivent dans une dynamique conforme aux Objectifs de Développement Durable (ODD), qui, selon J. D. Sachs (2015), représentent un cadre incontournable pour les villes souhaitant combiner attractivité économique et durabilité environnementale. Cependant, leur concrétisation nécessitera une gouvernance proactive et inclusive, comme le souligne P. Healey (1997), qui met l'accent sur la collaboration entre les parties prenantes locales pour développer des politiques efficaces et adaptées aux besoins réels. Les expériences réussies d'autres villes africaines, comme Kigali ou Cape Town, démontrent qu'une planification stratégique combinée à des partenariats public-privé peut transformer des défis en opportunités, un constat soutenu par V. Watson (2009) dans ses travaux sur les transitions urbaines. En somme, pour maximiser le potentiel du Plateau et surmonter ses défis, il est impératif de mettre en œuvre une planification rigoureuse, de renforcer la gestion des infrastructures existantes et de promouvoir des initiatives innovantes dans des secteurs clés tels que les énergies renouvelables, les mobilités durables et l'innovation technologique, tout en veillant comme le souligne A. F Memel et al, (2018 : 108) à l'implication active des acteurs locaux.

CONCLUSION

La commune du Plateau, symbole de dynamisme économique et de modernité en Côte d'Ivoire, est un carrefour stratégique alliant infrastructures de pointe, connectivité avancée et diversité culturelle. Cependant, elle fait face à des défis majeurs tels que la pression immobilière, la surpopulation, les infrastructures vieillissantes et les limites des services publics. Ces vulnérabilités représentent des opportunités pour repenser l'urbanisation et renforcer son attractivité. En adoptant une vision proactive et inclusive, le Plateau peut transformer ces défis

en leviers de développement durable, notamment à travers des initiatives en mobilités douces, gestion des ressources, tourisme d'affaires, fintech, énergies renouvelables et activités nautiques. Une planification rigoureuse et une gouvernance inclusive sont essentielles pour garantir un avenir harmonieux et durable, consolidant ainsi son statut de modèle d'urbanisation compétitive et respectueuse des enjeux contemporains.

Références bibliographiques

DIABAGATE Abou, 2012, Importance numérique et répartition spatiale des ethnies et nationalités dans l'agglomération d'Abidjan, Thèse unique de Doctorat, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 435 p.

DIABAGATE Abou, DAGNOGO Foussata et KONATE Djibril, 2017, « La commune du Plateau à l'épreuve du commerce informel : des fruits à côté des tours », in TSE, Revue Scientifique Semestrielle Territoires, Sociétés et Environnement, Université de Zinder, N°009, Décembre, Presses Universitaires de Zinder, ISSN 1859-5103, pp. 93-105

GEHL Jan, 2013, Cities for People, Island Press. 288p.

HEALEY Patsy, 1997, Collaborative Planning: Shaping Places in Fragmented Societies, Palgrave Macmillan, 338 p.

HUMPHREY Albert, 2005, Swot analysis for management consulting, Standford Research Institute (SRI) Newsletter, 16 p.

LEFEBVRE Henri,1991, The Production of Space, Blackwell, 461 p.

MAIRIE du Plateau, 2024, Rapport bilan des activités 2022-2024, 254 p.

MEMEL Frédéric Armel, TAPE Sophie Pulchérie, 2018, « Acteurs territoriaux et développement local : cas de la municipalité de Jacqueville en Côte d'Ivoire », Bouaké, Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, N° 4, pp.104-116.

PORTER Michael Eugène, 1990, The Competitive Advantage of Nations, Free Press, 21 p.

SACHS David Jeffrey, 2015, The Age of Sustainable Development, Columbia University Press, 4p.

Sanaliou KAMAGATE et Abou DIABAGATE, 2018, « Apport du site hydrographique dans l'aménagement et le renforcement des fonctions de la ville d'Abidjan », Revue ANYASA, du LARDYMES, Université de Lomé, N°8, Juin, ISSN 2312-7031, pp. 241-255

TUROK Ivan and McGRANAHAN Gordon, 2013, Urbanization and Economic Growth: The Arguments and Evidence for Africa and Asia. Environment and Urbanization, 25(2), pp. 465–482.

WATSON Vanessa, 2009, «The Planned City Sweeps the Poor Away…: Urban Planning and 21st, Century Urbanisation », Progress in Planning, 72(3), pp. 151–193.

GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE

BATAMA Kodjo

Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire

Université de Kara, Kara, Togo

Spécialité : Philosophie de l'éducation

Résumé :

En Afrique occidentale la récurrence des conflits opposant les éleveurs et les agriculteurs ces dernières années suscite des actions et réactions tant des populations que des pouvoirs publics. Lorsque ces conflits surviennent, ce sont les chefs coutumiers, les forces de l'ordre et de sécurité qui sont prioritairement sollicités pour les résoudre. Le rôle des acteurs éducatifs est marginal. Le problème posé est le rôle de l'éducation dans la gestion des crises liées à la transhumance. La question fondamentale est : quelle réforme éducative convient-il d'opérer pour instaurer la paix sociale durable entre éleveurs et agriculteurs ? En se fondant sur l'approche mixte, l'hypothèse est que l'éducation selon la perspective cosmopolitique kantienne est le moyen de solutionner durablement les crises de transhumance en Afrique. Cet article s'articule autour de trois parties. La première décrit l'ampleur de la crise liée à la transhumance en Afrique occidentale. La deuxième présente les conceptions philosophiques de l'origine de l'appropriation privative des ressources qui engendre les conflits entre éleveurs et agriculteurs. La dernière propose une éducation au cosmopolitisme pour surmonter lesdites crises. Les perspectives ouvrent sur la nécessité de réforme des systèmes de gestion foncière en Afrique et une redéfinition des priorités en matière d'éducation cosmopolitique.

Mots clés : Cosmopolitisme, éducation, gestion foncière, gouvernance, transhumance.

GOUVERNANCE OF TRANSHUMANCE THROUTH EDUCATION FOR SOCIAL PEACE

Abstract

The recurring conflicts between herders and farmers in West Africa in recent years have prompted responses and actions from both local populations and public authorities. When such conflicts arise, traditional leaders and law enforcement agencies are the primary actors called upon to mediate and resolve the disputes. The role of educational stakeholders remains marginal. The central issue addressed in this article is the role of education in managing crises related to transhumance. The fundamental question is : what educational reform is necessary to assist both communities and policymakers in resolving conflicts between herders and farmers ? Based on a mixed approach, the hypothesis is that education, from Kantian cosmopolitanism perpective, is the means to durably solve the crises born of the crises stemming from transhumance in Africa. This article is structured in three parts. The first section outlines the scale of the transhumance-related crisis in West Africa. The second examines philosophical conceptions of the origins of private appropriation of resources, which generate conflicts between herders and farmers. The third proposes an education in cosmopolitanism as a pathway to overcoming these crises. The concluding perspectives highlight the need for reform of land management systems in Africa and a redefinition of priorities concerning cosmopolitan education.

Keywords : Cosmopolitanism, education, land management, gouvernance, transhumance.

Introduction

La croissance de la population mondiale est un fait. Les défis liés à cette démographie galopante sont amplifiés par la crise écologique qui limite les actions humaines. Dans le domaine agricole, le travail devient de plus en plus ardu et éprouvant. Ainsi, ces handicaps impactent le rapport de l'individu à son écosystème qui est sa source de survie. Si presque tous les hommes s'accordent sur le fait que les causes de la crise environnementale sont à chercher du côté de l'action humaine et de la gestion qu'il fait des ressources de la terre, ils ne s'interrogent guère sur ce qui autorise un individu, un peuple ou un État à enclore une parcelle de terre, à se l'approprier et à en disposer à sa guise. Si l'agriculture contraint ceux qui s'y consacrent à la sédentarité, il en est tout autrement de l'élevage du grand bétail. La taille et le nombre des chèvres, moutons et bœufs rend nécessaire la transhumance. En Afrique de l'Ouest, plusieurs communautés s'y sont consacrées et perpétuent l'activité de génération en génération

mais, cela n'est pas sans difficulté. Dans ce contexte, il faut entendre par transhumance, cette pratique ancestrale d'élevage qui permet aux éleveurs nomades de déplacer leurs bétails en fonction des saisons et de la disponibilité des ressources naturelles. Ces déplacements qui se font au gré des saisons sur des terres qui ne sont pas sans propriétaires engendrent des tensions qui dégénèrent bien souvent en affrontements aux conséquences désastreuses.

La récurrence des conflits opposant les éleveurs et les agriculteurs ces dernières années suscite des actions et réactions tant des populations que des pouvoirs publics. Au Togo par exemple, le seul Ministère d'État dans le gouvernement formé le 20 Août 2024 est celui en charge de la réglementation de la transhumance. C'est dire à quel point le phénomène prend de l'ampleur. D'où la nécessité d'actes politiques forts pour circonscrire et juguler la crise. Il nous a donc semblé important d'interroger les théories ou analyses philosophiques ayant tenté une explication de l'origine de l'appropriation privative des terres et de leurs ressources. Pour John Locke en effet, avant le XVIIe siècle, c'est le consentement unanime du genre humain qui justifiait l'appropriation primitive des terres avec pour fondement, le droit du premier occupant. Cependant, ce qui, d'après lui, justifie et légitime concrètement l'appropriation, c'est le travail. Cette conception n'est pas partagée par J.-J. Rousseau pour qui le seul travail ne saurait constituer un critère suffisant d'appropriation des terres. La variable introduite par ce dernier ne clôt pas le débat d'autant plus qu'il n'étend pas l'analyse à l'échelle universelle au regard d'une actualité ouest-africaine marquée par le terrorisme transfrontalier, les migrations forcées ou choisies dans un espace dont les mutations sont accentuées par les conséquences de la crise environnementale. Une autre observation est qu'en se penchant sur la question, ces penseurs n'ont pas pris en compte l'aspect éducatif dans leurs analyses. Nous en dérivons le problème au centre de cette contribution qui est le rôle de l'éducation dans la gestion des crises liées à la transhumance. La question fondamentale est : quelle réforme éducative convient-il d'opérer pour aider les populations et les politiques à régler les conflits opposants éleveurs et agriculteurs ?

Notre hypothèse principale est que, les systèmes socio-politiques ayant montré leurs limites, l'éducation à l'approche cosmopolitique kantienne est le moyen de solutionner durablement les crises nées de la transhumance en Afrique de l'Ouest. Dans la gestion de cette crise, l'éducation communautaire ou cosmopolitique devient le moyen d'aborder adéquatement la question de la transhumance en s'adressant, non plus aux politiques ou aux États (jaloux de leur souveraineté et de leurs puissances) mais aux individus sensibles aux souffrances les uns des autres et soucieux de léguer le meilleur à leurs descendants. En rigueur de termes, pour

aboutir à des résultats concrets et durablement efficaces, il faut s'adresser aux humains plutôt qu'aux communautés.

L'objectif de cette recherche est de montrer que l'éducation au cosmopolitisme est déterminante pour résoudre les conflits liés à la transhumance et que l'Afrique de l'Ouest peut montrer la voie. Pour y arriver, trois grands axes orienteront notre réflexion. Le premier présente l'ampleur des crises en lien avec la transhumance en Afrique de l'Ouest, le deuxième met en évidence les regards philosophiques sur l'origine de l'appropriation privative de la terre et de ses ressources. Enfin, le troisième présente l'éducation au cosmopolitisme comme solution aux conflits nées de la transhumance en Afrique de l'Ouest. Une éducation repensée se présente comme un prélude à l'altruisme et à l'égard aux besoins de l'humanité en vue d'une cohabitation pacifique, harmonieuse et durable entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest.

Notre approche est à la fois descriptive et analytique. Elle est descriptive parce qu'elle vise à identifier et à décrire les causes, manifestations et conséquences des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest depuis au moins une décennie. Nous le ferons en présentant les initiatives locales et politiques qui sont prises chaque fois pour y remédier. Elle est aussi analytique dans la mesure où elle examine les raisons de l'inefficacité de ces mesures et les difficultés liées à l'enracinement de la conscience altruiste en remontant aux sources de l'appropriation privative de la terre et de ses ressources d'après J. Locke et J.-J. Rousseau. C'est ce qui nous permet d'indiquer les conditions dans lesquelles une éducation communautaire peut constituer un fondement à la cohabitation pacifique, harmonieuse et durable entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest.

1. Ampleur des crises liées à la transhumance en Afrique de l'Ouest

On appelle transhumance le déplacement saisonnier ou le mouvement des troupeaux au gré des saisons en vue de rejoindre une zone où ils pourront se nourrir (Larousse 2021). La finalité est de permettre aux animaux de bénéficier des meilleures ressources en eau et en nourriture malgré les fluctuations climatiques hydrographiques et les variations du couvert végétal. Ce mouvement se fait sur de courtes, moyennes et longues distances sous la conduite de bergers. Comme l'a souligné P. Jacquemot (2023, p. 9), « la plupart des groupes pastoraux vivent dans au moins deux pays, ce qui fait d'eux des acteurs transnationaux majeurs du commerce, des migrations. Il existe un certain parallélisme entre les couloirs de transhumance et les circuits transnationaux de commercialisation ». À travers les continents, régions ou pays, la transhumance prend des formes variées selon que l'élevage est modernisé ou non. En

Mongolie et dans certaines régions d'Asie centrale, le nomadisme est plus structuré en ce sens que les éleveurs savent précisément quand et où se déplacer. Chez les "gauchos" d'Argentine en Amérique du sud, on parle plus d'élevage extensif que de transhumance. En Europe, la transhumance est patrimonialisée et soutenue par des politiques agricoles spécifiques. Comparativement aux autres continents où l'élevage s'est globalement sédentarisé, le phénomène de la transhumance est plus palpable en Afrique du fait, non seulement des changements climatiques mais surtout de la forte dépendance des communautés africaines du pastoralisme, de la disponibilité de vastes étendues terrestres, du mode de vie et des régimes fonciers traditionnels. Le climat africain en général et celui Ouest africain est particulièrement marqué par des saisons contrastées. Les saisons sèches sont éprouvantes pour les éleveurs qui sont obligés de migrer vers des zones plus généreuses en eau et en pâturages. À cela, il faut ajouter l'irrégularité des pluies et la dégradation des terres qui fournissent de moins en moins de ressources en quantité et en qualité. Ces facteurs astreignants mettent la pression sur les éleveurs qui en mettent à leur tour sur les surfaces de terres disponibles. Du coup, des tensions ne tardent pas à naître entre les agriculteurs sédentaires qui vivent de l'exploitation des terres et les éleveurs transhumants nomades dont le bétail vit de ce qui pousse sur les terres.

Au Bénin par exemple, le Rapport de performance du secteur agricole, gestion (2021, p. 30), révèle qu'« en 2021, un total de 55 conflits entre agriculteurs et éleveurs sont enregistrés ». En 2023, soixante-trois conflits ont été recensés entre éleveurs et agriculteurs dans le seul département du Mono avec des dégâts matériels estimés à des millions de francs CFA. Le 26 mars de l'année suivante, un cultivateur a été mutilé dans la commune de Ouèssè. Ces évènements tragiques font suite aux dommages causés aux cultures dans un environnement où les itinéraires ne sont pas clairement définis ou respectés dans le cadre de la transhumance. C'est dire combien la pression est grande de tous les côtés puisqu'il s'agit d'une question de survie des hommes mais aussi du bétail. Avec la pression démographique, il faut une expansion des terres agricoles. En étendant la surface exploitée, on réduit les points d'eau et les pâturages jadis disponibles pour les éleveurs d'où la rudesse de la compétition pour ces ressources limitées. Ainsi, selon le bulletin d'information Inter-Réseaux, *Les Synthèses*, n° 31, dont le titre est : "Réglementer la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest. Pourquoi et comment ?", (4 juin 2020, p. 3), toute « fixation durable des transhumants sahéliens accentue la compétition pour l'accès aux ressources pastorales dans les zones soudaniennes et suscite de nombreuses tensions, d'autant plus que le cheptel des agriculteurs résidents est en croissance également ».

Au Ghana, la compétition pour l'accès aux terres et aux ressources naturelles dégénère souvent en violences entre éleveurs et agriculteurs dans les régions d'Agogo et de Gushiegu

entraînant des déplacements forcés après l'abattage du bétail et la destruction des cultures. Selon le rapport d'évaluation du Projet de Développement Agricole des Plaines d'Afram (Mars 2006, p. 47), « il y a également un risque grandissant, lié aux conflits entre éleveurs et agriculteurs. Ces conflits tiennent essentiellement aux difficultés d'accès à l'eau et aux fourrages ». On peut comprendre que l'absence de politiques foncières claires et la faiblesse des institutions chargées de la gestion de ces différends autorise les différents protagonistes à se faire justice. D'un autre côté, des facteurs socio-économiques et culturels alimentent la méfiance et la violence entre communautés. Les perceptions mutuelles négatives se nourrissent des différences culturelles et s'abreuvent des soupçons de vol ou d'empoisonnement du bétail pour consacrer la rivalité entre groupes et mettre chacun sur le qui-vive.

Au Burkina Faso, les conflits liés à la transhumance se nourrissent de la crise sécuritaire que traverse le pays depuis une décennie. Avec la disponibilité accrue d'armes à feu dans les zones rurales, les éleveurs s'arment pour protéger leurs troupeaux contre les vols. Par voie de fait, la moindre altercation avec les agriculteurs peut tourner au drame. Pour preuve, les agriculteurs de Noungou de Komestenga et les éleveurs de Bouidi et Ouénané s'affrontent de temps à autre en incendiant des habitations et en détruisant des greniers. En cinq ans (entre 2009 et 2014), 3871 conflits de ce genre ont été recensés avec 55 pertes en vies humaines, 12 blessés et sinistrés[1]. Ceci oblige les forces de sécurité à intervenir pour rétablir l'ordre sans véritablement apaiser les tensions. Le terrorisme, en contraignant les États à l'adoption de politiques nationales restrictives et à de nouvelles règlementations, accentue des tensions entre États et communautés. On assiste désormais à des violences meurtrières qui entraînent d'énormes pertes en vies humaines et des destructions qui appauvrissent davantage les communautés. Au déplacement forcé des populations, s'ajoute l'insécurité alimentaire qui expose les communautés affectées aux *désidératas* des groupes extrémistes. Ces derniers exploitent les tensions locales pour recruter des membres en échange de financement de leurs activités : d'où la complexification des conflits liés à la transhumance. Ceux-ci se transforment en enjeux de sécurité nationale. Une fois ce niveau atteint, l'État mobilise les forces disponibles pour faire face à l'ennemi commun. Ceci laisse derrière, dans les villages et hameaux reculés, des communautés qui recourent à l'autodéfense en cas d'incident avec un risque élevé de violences intercommunautaires. C'est ce que nous appelons cercle vicieux de l'insécurité.

En Côte d'Ivoire, K. Oleh (2022, p. 873) rapporte que la nuit du 23 au 24 mars 2016 fut la dernière pour des hommes et femmes valides qui ont perdu la vie dans les affrontements entre

[1] Sources : Direction Générale des Espaces et Aménagements Pastoraux (DGEAP) du Burkina Faso.

agriculteurs et éleveurs à Bouna dans le Nord-Est du pays. Il écrit précisément qu'« en fin mars 2016, les luttes pour l'utilisation des terres ont trouvé leur apogée dans un affrontement violent entre membres des communautés lobi et peulhs à Bouna, qui s'est soldé par plus de vingt morts, trente blessés et mille personnes déplacées de leurs foyers ». En se discutant les zones de pâturage traditionnelles, les agriculteurs sédentaires et les éleveurs nomades ont du mal à se mettre d'accord puisqu'ils subissent concomitamment la désertification, l'irrégularité des pluies, les conséquences des changements climatiques et surtout la pression démographique. Comme dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, l'immense majorité de la population ivoirienne tire sa richesse des activités agricoles. Pour rappel, le bétail représente pour l'éleveur une valeur économique significative. Ainsi, chaque groupe, en cherchant à maximiser l'utilisation des ressources disponibles soit pour sa subsistance, soit pour accroître son capital, entre en conflit avec les intérêts du groupe d'en face. S'en suivent la destruction des cultures et l'abattage ou l'empoisonnement du bétail, réduisant du même coup les sources de revenus des uns et des autres. Ce cycle de vulnérabilité finit par aggraver l'insécurité alimentaire et perpétue la pauvreté.

Au Togo, les conflits agropastoraux causent chaque année des dizaines de pertes en vies humaines dans les différentes régions du pays avec des déplacements forcés de populations et des dégâts matériels considérables. Dans certaines régions du pays, la propriété du bétail est passée des communautés pastorales rurales à des cadres politiques influents ou des élites urbaines nanties. Cette évolution suscite un sentiment d'injustice et de déséquilibre économique qui accroît le ressentiment entre les communautés agricoles et pastorales. Ainsi, à l'extrême nord du pays dans la région des Savanes, « lors des conflits qu'il y a eu en décembre 2013 dans la localité de Borgou par exemple, les agents de l'ONG RAFIA présents sur les lieux ont pu dénombrer 10 tombes où sont enterrées les personnes tuées sans qu'on ait une idée claire sur leur identité » d'après K. Sokemawu (2015, p. 34). En février 2016, des éleveurs et des agriculteurs se sont affrontés à Tchalo une localité traversée par la route nationale N°1 dans la région centrale. Une vingtaine de bœufs ayant été abattue, la circulation fut bloquée pendant plusieurs heures. Dans le même mois à Agbélouvé, quatre personnes ont perdu la vie à la suite des affrontements entre agriculteurs et éleveurs dans les villages d'Ayakopé et de Doglobo. Entre 2021 et 2023, la préfecture du Moyen-Mono a été le théâtre de conflits agropastoraux répétés avec au moins sept décès et des centaines de déplacés fragilisant ainsi la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans la région. À chaque fois, les manifestations sont similaires : destruction des cultures suivi d'abattage de bétail en représailles, violences physiques à l'aide d'armes blanches, destruction des biens, interruption de la circulation sur les axes routiers lors

des affrontements, déplacement de populations locales en raison de l'insécurité, etc. Pour K. Saverio et T. Camilla (2020, p. 26) « ACLED[2] a enregistré un total de 5.100 incidents et 13.364 morts durant les douze mois compris entre mai 2019 et mai 2020. La vaste majorité de ces incidents concerne le Nigeria (1.421 incidents pour 4.168 morts), le Burkina Faso (580 incidents avec 2.231 morts), le Mali (605 incidents avec 2.038 morts) ».

Ces quelques exemples concordants montrent combien les conflits agropastoraux sont à l'origine chaque année d'énormes pertes en vies humaines dans les différentes régions des pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour (Akinwotu, 2021), la violence liée aux conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique occidentale et centrale a entraîné plus de 15 000 décès… dont la moitié a eu lieu depuis 2018, pour la plupart au Nigéria, entraînant la crise de sécurité la plus meurtrière du pays. Les crises liées à la transhumance ont atteint un seuil critique qui menace la stabilité de la région surtout à partir du moment où les groupes extrémistes ont commencé par embrayer sur ces crises pour atteindre leurs objectifs funestes. Chacun de ces conflits repose le problème de la gestion privative de la terre et de ses ressources. Problème que plusieurs philosophes ont analysé.

2. Appropriation privative de la terre et crise de la transhumance : regards philosophiques

Selon le dictionnaire Lalande, il faut entendre par terre le monde habité par les hommes, le domaine du sensible, du fini et du matériel. C'est aussi le sol, l'ensemble des écosystèmes, l'ensemble des ressources (végétales, animales, minérales...) qui constituent la totalité du globe terrestre. Qu'est-ce qui permet alors à un individu ou à une communauté d'enclore un champ et de s'approprier les ressources végétales, animales, minérales qui s'y trouvent ? Mais, avant de nous pencher sur cette question, cherchons à comprendre comment les hommes sont passés du communisme primitif des terres à une privatisation foncière qui rendent inefficaces les actions politiques face aux crises liées à la transhumance. Plus concrètement, comment se fait-il qu'à partir de la possession commune de la terre par le genre humain, à partir du communisme primitif on en est venu à une privatisation foncière qui appelle un autre type de contrat en vue d'une coexistence pacifique entre les éleveurs et agriculteurs ?

Une distinction s'impose d'entrée de jeu : celle entre les choses communes, celles ayant un propriétaire et celles qui n'appartiennent à personne. Dans le droit romain, il y a d'une part les choses privées, qui appartiennent de droit à un individu ou à une personne morale. Ce sont les "*res-propria*". Il y a d'autre part, les choses qui n'appartiennent à personne. Ce sont les "*res-nouyous*" qui sont sans propriétaires dans l'immédiat mais qui sont susceptibles d'en avoir.

[2] Armed Conflict Location and Event Data (Project).

C'est ce qu'il convient d'appeler des « *res-propria* en devenir ». Il y a enfin les "*res-communis*" qui, par nature, appartiennent à tous et qui donc n'appartiennent à personne en particulier et ne sauraient être appropriables. La terre et ses ressources peuvent être à la fois une *res-propria*, une *res-nouyous*, ou une *res-communis* selon les cas.

Dans son *Second traité du gouvernement civil*, J. Locke (2002) justifie l'appropriation privative des terres par le travail. Il s'inscrit dans un cadre théologique qui reconnaît à tous les êtres vivants et plus particulièrement aux hommes une loi morale, naturelle qui leur ordonne un certain nombre de choses parmi lesquelles la plus importante est la conservation de soi et du reste du genre humain dans la mesure du possible. Pour Locke, avant l'institution des États, à l'époque pré-politique il régnait le communisme primitif. Il écrit « la liberté naturelle de l'homme, consiste à ne reconnaître aucun pouvoir souverain sur la terre, et de n'être point assujetti à la volonté ou à l'autorité législative de qui que ce soit ; mais de suivre seulement les lois de la nature » (J. Locke, 2002, p. 29). La terre n'appartenait donc à personne ou mieux, elle appartenait à tous. Il juge cet état non-viable puisque pour lui ce qui est pour tous, ce qui est commun n'est d'aucun usage si ce n'est pour des communautés nomades. Pour lui, à partir du moment où les hommes se sédentarisent, le besoin d'exploiter et de tirer profit de la terre impose d'enclore celle-ci, de la délimiter pour mieux l'entretenir et capitaliser le rendement. C'est pourquoi il pense que seul le travail (de la terre) donne un titre de propriété sur un espace donné. Il s'agit du droit de l'exploitant. La justification de ce principe se trouve au chapitre V de son *Traité du gouvernement civil* où il parle de la propriété de soi, de son corps. Il trouve que c'est parce que l'on possède son corps et tout ce qu'il produit notamment grâce à l'effort ou à la peine qu'il se donne que le labeur est le critère ou le moyen d'appropriation de la terre et de ses fruits. De même qu'à l'époque nomade la chasse et la cueillette se justifiaient par le travail des membres, à l'époque civile aussi, seul le travail donne un droit de propriété. Point n'est besoin de normes ou de lois sociales pour légitimer cette appropriation. C'est pourquoi il écrit :

> Nous voyons que dans les communautés qui ont été formées par accord et par traité, ce qui est laissé en commun serait entièrement inutile, si on ne pouvait en prendre et s'en approprier quelque partie et par quelque voie. Il est certain qu'en ces circonstances on n'a point besoin du consentement de tous les membres de la société. Ainsi, l'herbe que mon cheval mange, les mottes de terre que mon valet a arrachées, et les creux que j'ai faits dans des lieux auxquels j'ai un droit commun avec d'autres, deviennent mon bien et mon héritage propre, sans le consentement de qui que ce soit. Le travail, qui est mien, mettant ces choses hors de l'état commun où elles étaient, les a fixées et me les a appropriées. (J. Locke, 2002, p. 32).

Outre les fruits de la terre, se sont aussi les fonds qui entrent dans le droit de propriété. Il n'y a dans cette perspective qu'une condition (fondamentale) pour que cette appropriation soit légitime : veiller à ce que ce qui reste pour les autres hommes soient suffisant en quantité et en

qualité. Qu'il reste pour autrui, pour le commun assez d'espace d'aussi bonne qualité qui permette au reste de l'humanité de survivre. A-t-on pour cette condition besoin du consentement du reste de l'humanité ? J. Locke répond par la négative puisque pour lui la force naturelle n'étant pas illimitée, cette appropriation par le travail ne saurait l'être. Conscient que l'invention de la monnaie modifiera à coup sûr cette règle, les individus finiront par accumuler. Que signifie pour Locke « laisser assez » de sorte que la propriété privée ne soit pas une usurpation vis-à-vis du reste de l'humanité ? En effet, pour Locke, le travail de l'homme et l'ouvrage de ses mains, constituent son bien propre. Ainsi, « tout ce qu'il a tiré de l'état de nature, par sa peine et son industrie, appartient à lui seul : car cette peine et cette industrie étant sa peine et son industrie propre et seule, personne ne saurait avoir droit sur ce qui a été acquis par cette peine et cette industrie, surtout, s'il reste aux autres assez de semblables et d'aussi bonnes choses communes » (J. Locke, 2002, p. 32). L'inquiétude qui se pose à ce niveau est de savoir comment faire en sorte que l'appropriation par l'un ne devienne pas une expropriation pour l'autre étant donné que par l'acte du premier, le second se voit interdit d'usage de la terre ?

Rousseau est le premier penseur connu qui a tenté une réponse à cette question de justice sociale. Il se demande : qu'est-ce qu'on fait avec ceux qui n'ont plus de terre, pas de terre ou qui ont été dépossédés de l'usage des terres « sans avoir rien fait de mal ? » Qu'est-ce qui reste à ces gens qui, du fait de la course à l'appropriation et une fois que toute la terre aura un propriétaire, n'ont rien ou sont sans terre ? Que fait-on de ceux que Rousseau nomme « les surnuméraires » ceux qui n'ont pas été assez rapides, assez talentueux, assez violents dans la conquête de l'espace terrestre ?

Dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, J.-J. Rousseau (2008, p. 109) fait état du premier homme qui s'est approprié une parcelle de terre. Critiquant J. Locke, il y écrit le premier à enclore une terre et à dire « ceci est à moi » est à la fois un imposteur fondateur de la société civile. Cette appropriation primitive des fruits de la terre et même de la terre elle-même est la vraie origine de l'inégalité parmi les hommes ; inégalité qui n'a rien de naturelle. Pour lui en effet, les fruits sont à tous et la terre à personne. Il faut un acte de propriété pour éviter le chaos, le pillage, le brigandage. Seulement, cette légitimation de l'appropriation des terres se transforme souvent en expropriation et va ouvrir la voie à la servitude et à la misère de l'homme. Des conflits de tout genre voient le jour. Rousseau trouve donc que la justification lockéenne de l'appropriation par le travail est un prétexte pour la colonisation des terres et des hommes. S'il estime dans son *Contrat social* qu'il ne peut avoir de société sans propriété privé, il reconnaît qu'il faut néanmoins des conditions très strictes : que le terrain convoité ne soit encore habité par personne. En d'autres termes, il doit s'agir de

véritables terres vacantes, sans propriétaire. Dès lors que ces terres sont susceptibles d'être revendiquées, fut-ce au nom d'un héritage ou d'un droit coutumier, le conquérant doit s'abstenir. En second lieu, on ne doit occuper que la superficie nécessaire à sa subsistance. Cette appropriation ne doit servir qu'à satisfaire les besoins réels et fondamentaux des hommes et non à une luxueuse superfluité quelconque qui priverait les autres de l'accès aux biens nécessaires à leur survie et à leur conservation. La troisième exigence est qu'une fois les deux premières conditions réunies, l'appropriation n'est actée que lorsqu'on occupe effectivement la parcelle de terre convoitée en l'exploitant. En plus du droit du premier occupant, le titre de propriété n'est valide et valable que lorsqu'on l'adjoint celui de l'exploitant. On ressent là l'influence de Locke puisque pour lui, il ne suffit pas de mettre le pied sur un terrain commun pour s'en prétendre automatiquement le maître.

Ce rejet de la colonisation se traduit par cette interrogation : comment un homme ou un peuple peut-il s'emparer d'un territoire immense et en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable puisqu'elle ôte au reste des hommes le séjour et les aliments que la nature leur donne en commun. D'après Rousseau, pour que l'usage du droit ne se convertisse pas en instrument de domination, de spoliation, d'exploitation et finalement d'oppression et d'inégalité, il s'avère nécessaire de conditionner l'appropriation. La puissance publique devrait être l'instance régulatrice en vue d'assurer le droit à la conservation de tous. De fait, être dépossédé de la terre et de ses ressources, c'est être soumis à la volonté arbitraire et discrétionnaire d'un autre. J. Locke n'a pas anticipé cette conséquence. Il n'a même pas réussi à apercevoir l'autre face de l'appropriation des terres et de leurs ressources par les uns : une expropriation pour les autres. Il a semblé si réduit à la réalité de son époque qu'il trouvait qu'en considérant

> L'abondance des provisions naturelles qu'il y a depuis longtemps dans le monde ; le petit nombre de ceux qui peuvent en user, et à qui elles sont destinées, et combien peu une personne peut s'en approprier au préjudice des autres, principalement s'il se tient dans les bornes que la raison a mises aux choses dont il est permis d'user, on reconnaîtra qu'il n'y a guère de sujets de querelles et de disputes à craindre par rapport à la propriété des biens ainsi établie. (J. Locke, 2002, p. 33).

Locke n'a pas expérimenté la réalité selon laquelle, être privé de terre, pour un individu dont la plupart des biens en découle, c'est manquer de l'essentiel qui permet d'accéder à l'autonomie et à la liberté. D'où la nécessité d'un contrat social pour organiser la distribution de sorte à éviter qu'il y ait des laissés-pour-compte. Nonobstant, que faire lorsqu'il n'existe pas encore une puissance publique sur une aire géographique vacante. À propos de ces nouvelles terres, il préconise de n'occuper que des terres réellement vacantes. Pour J.-J. Rousseau, la limitation du commerce international empêcherait que des peuples se rencontrent sur une terre et finissent par

entrer en conflit. Si cette hypothèse était envisageable au XVIIIe siècle où il l'écrivait, l'accélération de l'histoire notamment celle des migrations pour des raisons économiques ou sécuritaires en Afrique de l'Ouest autorise-t-elle toujours une pareille pensée ?

3. Éducation au cosmopolitisme et paix sociale en Afrique de l'Ouest

Deux ou trois siècles après, ce que redoutait Rousseau est devenu une valeur, voire une norme. En effet, le commerce international a accéléré la mondialisation et a mis plusieurs peuples en contact parfois simultanément. Les migrations sont désormais facilitées par le développement des moyens de communication. Elles ont même été rendues obligatoires par des forces majeures notamment le terrorisme intra et transfrontalier. Tout ceci s'est vu amplifié par les catastrophes liées aux changements climatiques. Désormais, la résolution des conflits suscités par la transhumance doit tenir compte de tous ces paramètres : la question de la gestion foncière ; celle économique ; celle engendrée par les changements climatiques ; de l'organisation des systèmes socio-politiques et culturels. Il y a donc nécessité de trouver le moyen d'action susceptible de tenir compte de tous ces types de facteurs, de les emboîter de sorte qu'ils fournissent aux individus et partant, aux communautés les moyens de comprendre, d'anticiper et d'étouffer les germes de violence et de rivalité qui peuvent naître et se complexifier pour conduire à des conflits. Le meilleur moyen que nous entrevoyons est l'éducation. Parler d'éducation comme réponse aux conflits liés à la transhumance dans le contexte de l'irréversible appropriation des terres, c'est individualiser la solution. Pour pallier l'inégalité née de l'appropriation privative de la terre et face à laquelle le cosmopolitisme montre ses limites, l'éducation devient le seul rempart face aux conflits nés de la transhumance en Afrique de l'Ouest.

L'éducation communautaire est le socle d'un cosmopolitisme agissant face aux conflits causés par la transhumance. Il faut intégrer dans les systèmes éducatifs la notion d'interdépendance universelle. Les raisons qui poussent les agriculteurs à étendre la superficie de leur exploitation sont les mêmes qui contraignent les éleveurs à accroître leur cheptel. Le besoin sans cesse accru en produits agricoles s'accompagne de celui en produits carnés. Autant l'humanité en perpétuelle croissance en demande aux agriculteurs ; autant elle en demande aux éleveurs. Toutes les deux communautés doivent en avoir conscience. La condition de cette prise de conscience est l'éducation. De fait, « dans une société humaine, le plus grand instrument de l'homme est l'homme, et le plus sage est celui qui se sert le mieux de cet instrument » (J.-J. Rousseau, 1966, p. 241). Il s'agit d'éduquer aux valeurs d'interdépendance mutuelle, à l'égard à l'autre, à ses besoins ; à l'égard à l'humanité, à ses besoins. Une éducation repensée se présente

comme un prélude à l'écocitoyenneté universelle et à la prise en compte des intérêts d'autrui et par ricochet de l'humanité dans l'agir quotidien.

En effet, E. Kant, conscient qu'une fois les État constitués avec leurs frontières et leur souveraineté, un rétropédalage ne serait plus possible, que le monde restera dominé par une pluralité des États ou de regroupement d'États, introduit la dimension cosmopolitique pour permettre à l'homme d'être chez soi partout hors de chez soi. Pour E. Kant, en effet, seul le droit cosmopolitique qu'il entrevoit comme le droit des citoyens du monde, de tout individu habitant la terre permet d'empêcher que certains peuples n'envahissent des terres étrangères. Pour lui, la possession originaire commune de la terre par l'humanité comporte des implications juridiques non seulement au niveau étatique ou interétatique mais aussi au niveau du droit cosmopolitique, universel. En dépit de l'appropriation privative et légale de la terre, cette dernière demeure un bien commun. Quelque transformation, réalisation ou exploitation que l'homme put faire de la terre ; qu'importe le mécanisme d'appropriation, nul ne peut prétendre en être le propriétaire exclusif au point d'en priver le reste du genre humain. Il ne faut donc pas oublier que

> Dieu, qui a donné la terre aux hommes en commun, leur a donné pareillement la raison, pour faire de l'un et de l'autre l'usage le plus avantageux à la vie et le plus commode. La terre, avec tout ce qui y est contenu, est donnée aux hommes pour leur subsistance et pour leur satisfaction. Mais, quoique tous les fruits qu'elle produit naturellement, et toutes les bêtes qu'elle nourrit, appartiennent en commun au genre humain, en tant que ces fruits sont produits, et ces bêtes sont nourries par les soins de la nature seule, et que personne n'a originellement aucun droit particulier sur ces choses-là, considérées précisément dans l'état de nature ; néanmoins, ces choses étant accordées par le Maître de la nature pour l'usage des hommes, il faut nécessairement qu'avant qu'une personne particulière puisse en tirer quelque utilité et quelque avantage, elle puisse s'en approprier quelques-unes. (J. Locke, 2002, p. 32).

Comme Locke, Kant préconise une juridisation du droit à l'hospitalité ou du droit d'être étranger, transhumant. Il estime que tout homme a le droit de vivre là où le hasard le conduit ; là où la nature l'a jeté ou le conduit. Ce « quelque part » sur la terre n'est pas à confondre avec le droit de vivre ou d'aller partout avec tout. Il s'agit là d'un droit à l'hospitalité ou d'un devoir d'accueil pour les peuples et pour les États qui concerne les visites, les courts séjours mais nullement un droit de long séjour, d'aménagement ou d'établissement dans la durée. Si les premiers sont des droits cosmopolitiques, universels et donc moraux ; les seconds relèvent de la prérogative des États et sont constitutionnels. Ceci étant, tout individu, en arrivant sur une terre étrangère ne doit pas être considéré comme un ennemi. Il bénéficiera de ce privilège tant qu'il ne s'y établit pas dans la longue durée. Il s'agit d'une disposition à la fois morale, juridique et politique. Si l'étranger en fait la demande ou si le besoin d'un long séjour s'impose, il revient à la puissance publique du territoire d'accueil de décider. Toutefois, ce cosmopolitisme semble comporter une faille dont les deux bords ne cessent de se distendre au vu des difficultés que les

communautés ou les États ouest-africains éprouvent à mettre un terme aux destructions des cultures ou du bétail et aux conflits qui s'en suivent. Conflits dont l'exploitation de la terre et de ses ressources est de loin la cause.

À reconsidérer le cosmopolitisme kantien, qu'est-ce qui garantirait que le droit des États à disposer librement de leurs ressources et celui des individus à faire ce qu'ils veulent de la terre dont ils sont propriétaires ne constitue une menace pour l'humanité ? Et, lorsqu'on passe de la menace au danger et que pour un dommage causé par un animal ou un troupeau, certaines communautés en viennent à devenir des apatrides en devenant des réfugiés transhumants ; que faire ? Que faire pour ces humains dont les terres ou cultures sont ravagées ou sont menacées de l'être ? Quelle solution pour les apatrides avérés ou en sursis c'est-à-dire les apatrides en acte ou en puissance ? N'y a-t-il pas nécessité de faire appel à un nouveau paradigme, une nouvelle approche qui s'adresse à l'individu plutôt qu'aux communautés ?

Ces interrogations confirment que la terre n'est plus un bien commun ; elle ne le sera plus car s'il y avait une once d'espoir qu'elle le devienne, il faut dire que les multiples crises liées à son appropriation, à son exploitation et à l'usage de ses richesses rendent un tel projet paradoxalement utopique. Des biens communs cependant, il en existe et il en existera encore même après les pires conflits que peuvent prédire les catastrophistes ou pessimistes les plus radicaux. Seulement, la terre n'en fera plus partie ; certaines de ses ressources non plus. Face à cette situation, on ne saurait parler d'inégalité sociale puisque, comme nous l'avons vu plus haut, c'est un ensemble de facteurs qui contribuent à créer et entretenir les crises ou conflits liés à la transhumance. Devant une situation créée par une multitude de causes et d'acteurs dont le genre humain lui-même, fut-ce à des degrés de responsabilités différents, la nature ne pourvoit pas de la même manière à tous les endroits de la terre aux besoins des hommes et des animaux. Il s'agit donc d'une inégalité naturelle presqu'à nulle autre pareille. Cette inégalité naturelle liée à l'appropriation-expropriation et à la vie sur terre présente deux faces. La première est liée au fait que les ressources naturelles et les conditions de vie ne s'égalent pas sur toutes les surfaces de la terre. La seconde est due au fait que les différentes surfaces de la terre n'offrent pas aux individus les mêmes moyens de résilience face aux catastrophes naturelles.

Les fonctions et prérogatives de tout État étant la protection, la sécurité des citoyens et de leurs biens, toute constitution est par principe jalouse de sa souveraineté et de ses biens. Dans aucun État au monde, le droit de propriété n'est un droit univoque, absolu, unilatéral et inconditionnel. Il est juste un faisceau de droit. L'État dispose d'un droit de véto sur les terres et leurs ressources quel que soit le régime foncier en usage. Du coup, plutôt que de parler d'appropriation privative des terres, on ferait mieux en parlant d'étatisation des terres puisque

l'État dispose du droit de préemption, voire d'expropriation. C'est donc pour cela que le cosmopolitisme d'E. Kant a soigneusement évité toute rigidité. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir les normes qui régissent les ambassades et leurs territoires. Même l'expression "citoyen du monde" consacrée par Kant n'est défendue par aucun État si ce n'est au sein des regroupements étatiques régionaux et sous régionaux. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, il y a du chemin à faire pour espérer réaliser le projet d'intégration sous-régionale dans sa plénitude. Cela donne l'impression que le cosmopolitisme se mord la queue. Pour éviter que cela arrive, il faut introduire dans les systèmes éducatifs des programmes d'enseignements qui permettent de dépasser l'intérêt immédiat en anticipant les conséquences futures sur soi et sur l'humanité entière de chaque action et réaction. Il faut initier les individus à l'écoute non seulement attentive mais surtout bienveillante ou considérative de l'autre. Ce qu'on a constaté jusqu'alors, c'est qu'il existe une tension suspicieuse et permanente entre communautés. La moindre étincelle embrase tout. Agriculteurs comme éleveurs, personne n'a le temps d'être attentif à ce qui se dit autour de lui et qui est en dissonance avec l'impulsion revancharde qui l'incite au passage spontané à l'acte. La nécessaire patience permettant à l'autre de s'expliquer et de se déployer à son rythme pour être perceptible et perçu fait défaut. Généralement, on le bouscule pour l'arrêter.

Une telle impatience, caractéristique de l'être-homme s'explique par le fait que chaque individu a toujours à dire et pense que son dire est le dire qui vaille. Au milieu de ces dires concurrentiels, souvent élaborés à la hâte, personne n'est plus vraiment disposé à écouter son interlocuteur. Chacun s'écoute soi-même parler en présence des autres en donnant la fade impression de parler avec eux pour s'accorder sur ce qu'il peut y avoir de consensuel et qui arrangerait tout le monde. Ce monologue du style platonicien se donnant aux allures d'un échange entre agents pastoraux porte la marque d'un orgueil déréglé qui fait que chaque égo se prend pour l'égo et se dit l'égo-même dans son exclusivité, dans son expressivité. Les arguments d'un parti en son irréductibilité comme égo, ne faisant aucune place à l'autre, se refuse de comprendre que chaque acteur a des raisons de faire et de défendre ce qu'elle fait et défend. L'éducation communautaire au cosmopolitisme devient le moyen d'aider chaque individu à comprendre qu'en dehors de l'être primitif à partir de quoi chaque homme peut aspirer à devenir ceci ou cela, il faut d'abord se constituer, se construire et accéder à la reconnaissance sociale, culturelle, politique et économique. Il faut, au-delà de tout, apprendre aux hommes et aux femmes comment se nier et se transcender pour dépasser le dommage immédiatement subi en vue d'anticiper le dommage potentiellement plus grand que l'humanité subirait à la suite d'actes spontanés et impulsifs.

Conclusion

Il était question de savoir quelle réforme éducative il convient d'opérer pour aider les populations et les politiques à régler les conflits agropastoraux en Afrique de l'Ouest. Face à la recrudescence de ces conflits, la solution ne peut être locale pas plus qu'elle ne saurait se trouver dans une abolition des frontières. L'envisager, c'est baliser la voie à un despotisme régional ou sous régional. Dans la plurielle rivalité des communautés et des États se trouverait une sorte d'élan vital qui maintient l'humanité. Il convient d'inculquer par l'éducation des principes de dépendance mutuelle et de l'urgence pour l'humanité de faire de la place à l'autre ou de reconnaître à l'autre le droit à la terre et à ses ressources. Nous avions émis l'hypothèse que les systèmes socio-politiques ayant montré leurs limites, l'éducation à l'approche cosmopolitique kantienne est le moyen de solutionner durablement les crises nées de la transhumance en Afrique de l'Ouest. Dans la gestion de cette crise, l'éducation communautaire ou cosmopolitique devient le moyen d'aborder adéquatement la question de la transhumance en s'adressant, non plus aux politiques ou aux États mais, aux individus sensibles aux souffrances les uns des autres et soucieux de léguer le meilleur à leurs descendants. Il est donc préférable de s'adresser aux humains plutôt qu'aux communautés. Contrairement au rapprochement fataliste qui voit dans la crise écologique une cause des conflits entre agriculteurs et éleveurs, nous considérons que c'est l'appropriation privative des terres et de leurs ressources qui engendre et entretient ladite crise. Au vu des conséquences de ces conflits, l'éducation aux valeurs d'interdépendance humaine permettra de soigner le mal à l'origine.

Références bibliographiques

ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire, 2023, *Les paradoxes de l'État en Afrique : une ontologie politique de la liberté*, Paris, L'Harmattan.

BAMBA Ladji et al. (2022) « Conflits agropastoraux en Côte d'Ivoire (cas de bouna) », *Revue Internationale des Sciences de Gestion* « Volume 5 : Numéro 2 », p. 875 – 901.

GOFFMAN Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Ed de Minuit.

Inter-Réseaux, juin 2020, *Les Synthèses*, n° 31, « Réglementer la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest. Pourquoi et comment ? ».

JACQUEMOT Pierre, 2023, *Le pastoralisme en Afrique, Un mode d'existence en péril ?* Paris, Éd. Jean Jaurès.

KAM Oleh, 2016, « Conflits agriculteurs-éleveurs et la problématique de cohésion sociale dans le département de Bouna au Nord-Est de la Côte d'Ivoire », *European Journal of Business and Social Sciences*, p.66 -78, Volume 5/Numéro 07.

KANT Emmanuel, 2007, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Vrin.

LOCKE John, 2002, *Traité du gouvernement civil*, éd. Électronique, Québec, Chicoutimi.
MOSCOVICI Serge, 1976, *La psychologie des minorités actives*, Paris, PUF.
Rapport final, Étude sur les conflits fonciers en milieu rural au Burkina Faso, Mars 2018.
ROUSSEAU Jean-Jacques, 1966, *Emile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion.
ROUSSEAU Jean-Jacques, 1971, *Lettre à Monseigneur de Beaumont, Œuvres Complètes,* tome 3*,* Paris, Seuil.
ROUSSEAU Jean-Jacques, 2008, *Discours sur les sciences et les arts* suivi de *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Garnier-Flammarion.
ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Du contrat social*, Paris, Folio.

CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE DOUFELGOU I AU NORD TOGO

DJALNA Kouyadéga
Université de Kara Département de sociologie

Résumé

L'augmentation sans cesse de la population pose l'épineuse question de comment maintenir le niveau de la richesse et celui du respect de l'environnement. Les peuples autochtones de Doufelgou 1, font face à de nombreux changements à caractère mondial. Influencer par ces mutations, leur stratégie d'adaptation consiste à puiser dans leurs savoirs locaux et autochtones traditionnels. Ceux-ci demeurent dynamiques et leur permettent de comprendre les phénomènes qu'ils n'ont pas vécu par le passer. En effet, l'objectif de cet article, est de démontrer la contribution des savoirs socioculturels des communautés autochtones dans la préservation de la biodiversité dans le contexte de la mondialisation du dérèglement climatique. Longtemps méprisée et négligée, estampée de tous les adjectifs, l'identité culturelle des peuples autochtones, se retrouve aujourd'hui réhabilité, pour le rôle capital qu'elle joue dans la protection de la biodiversité (sanctuarisation et sacralisation) du patrimoine autochtone. La démarche méthodologique est mixte (quantitative et qualitative) : essentiellement empirique et théorique. Elle tourne autour de la revue documentaire, de l'observation, des enquêtes in situ, faite de l'administration d'un questionnaire semi-structuré. Les résultats montrent que c'est la tradition et le caractère sacré des espaces autochtones qui participent à l'équilibre entre l'homme et son environnement. Le dérèglement climatique, loin d'être une problématique, constitue une opportunité d'adaptation pour le développement soutenable et la valorisation des valeurs culturelles ancestrales.

Mots-clés : communautés autochtones, totems, tabous, dérèglement climatique, savoirs locaux

Abstract

The ever-increasing population raises the thorny question of how to maintain wealth and respect for the environment. The indigenous peoples of Doufelgou 1 are facing many global changes. Influenced by these changes, their adaptation strategy consists of drawing on their local and traditional indigenous knowledge. This knowledge remains dynamic and enables them to understand phenomena they have not experienced in the past. The aim of this article is to demonstrate the contribution of the socio-cultural knowledge of indigenous communities to the preservation of biodiversity in the context of globalization and climate change. Long despised and neglected, labelled with all sorts of adjectives, the cultural identity of indigenous peoples is now being rehabilitated for the vital role it plays in protecting the biodiversity (sanctification and socialization) of indigenous heritage. The methodological

approach is mixed (quantitative and qualitative): essentially empirical and theoretical. It revolves around documentary review, observation, and on-site surveys, conducted using a semi-structured questionnaire.

The results show that it is tradition and the sacred nature of indigenous spaces that contribute to the balance between humans and their environment. Climate change, far from being a problem, is an opportunity for adaptation for sustainable development and the promotion of ancestral cultural values.

Key words: indigenous communities, totems, taboos, climate change, local knowledge

Introduction

« *L'avenir est la seule chose qui m'intéresse, c'est là où je compte passer mes dernières années »,* déclare W. Allen, acteur et réalisateur américain, repris par S. Marti (2020), pour annoncer un futur invivable dû à l'action de l'homme dans le présent. En effet, l'emprise de l'homme sur sa nature est devenue telle qu'elle comporte le risque de destruction de la nature elle-même, (S. Marti, 2020, p.12). La relation entre les groupes humains et leur environnement s'est complexifiée au fur et à mesure que la population augmente. Il n'est pas nécessaire d'être un prophète de malheur pour conclure que nous devons agir rapidement pour libérer nos économies des énergies fossiles (J. Boyce, 2020 p.30). De manière empirique, les activités économiques par lesquelles les hommes vivent, ont entrainé depuis la révolution industrielle du XVIII[è] siècle, la dégradation des écosystèmes. Ce qui prouve qu'il existe un lien entre économie verte et la biodiversité. Ainsi, le développement de l'agriculture au Togo, et ailleurs dans les pays du tiers monde, se base non seulement sur les paramètres techniques de la production, mais aussi sur les conditions climatiques et pédologiques. Sur cet aspect, comme le démontre B. Fagnon (2024, pp. 415-427),

> « *Le développement de l'agriculture dans les pays du tiers monde, outre sa dépendance des techniques de production est aussi conditionné par les paramètres climatiques et pédologiques. L'analyse des données climatologiques selon le GIEC (2001, p. 22), montre que le climat de la terre est marqué par une évolution en raison des émissions passées. Les impacts de cette évolution sur l'agriculture se traduisent par la perturbation des cycles culturaux, le bouleversement des calendriers agricoles paysans et la modification des normes culturales empiriques en vigueur (E. Ogouwalé, 2006, p.189) ».*

L'augmentation sans cesse de la population entraine des pressions remarquables sur l'environnement. Face aux chocs climatiques, l'humanité toute entière fait face à ses choix économiques devenus incompatibles avec les exigences écologiques du moment (S. Marti, 2020, p.13). Cette inquiétude réveille la conscience des dirigeants du monde qui prennent des initiatives (énergies renouvelables) afin de concilier nécessité de développement et préoccupation environnementale. Il est question de prévenir au mieux les catastrophes avérées,

liées à la dégradation environnementale. L'adaptation des conditions de vie aux dynamiques environnementales est plus que nécessaire. Les différends sommets (Stockholm en 1972 ; Nairobi en 1982 ; Rio 1992 ; Johannesburg en 2002, Stockholm+50, les différents COP[1] qui se succèdent), consacrés à la terre, montrent l'ambition collective à relever les défis planétaires de la montée des températures. De ces initiatives, figurent en bonne place l'enjeu de la production et celui de la protection de l'environnement qui ne cesse de se dégrader. Développement économique et dégradation environnementale interagissent. Les peuples autochtones, avec des économies de subsistances, sont souvent victimes de la déforestation pour nécessité de l'agriculture.

La conservation de l'environnement appelle à une synergie d'actions de tous les acteurs sociaux (gouvernement, scientifiques et les identités autochtones). Protéger alors l'environnement sur le plan international, oblige de mesurer et prendre en considération les contributions possibles des peuples autochtones. Dans leurs interrelations avec les forêts, qu'ils appellent terre-mère, faisant partie de leur identité et de leur spiritualité, ils sont considérés comme des lieux de cultes, des temples, des sites naturels, des lieux sacrés entourés des dieux, des tabous, des ancêtres, qui limitent la présence humaine à des moments et l'autorise uniquement à des périodes bien défini de l'existence des communautés. Les peuples autochtones à la base, ont inventé la notion du développement durable. Le sacré est au cœur de la lutte contre le changement climatique. Les lieux sacrés sont des cadres environnementaux préservés pour le repos des dieux. Construit social, ils participent à la lutte contre le dérèglement climatique. En effet, comme le corrobore M. Cornu et J. Fromageau (2004, p.26), « du point de vue patrimonial, la forêt participe plus largement à la conservation des paysages ».

Face à la dégradation avancée du couvert végétale, le Togo a adopté la méthode mixte de conservation de la nature. En dehors des méthodes conventionnelles de la protection de l'environnement, il existe des pratiques traditionnelles encouragées qui contribuent à la conservation de la biodiversité. Les scientifiques collaborent avec les autochtones, travaillent avec les peuples autochtones pour s'inspirer de leurs savoirs. Ces pratiques de gestion se retrouvent dans certaines localités du pays en l'occurrence dans la commune de Doufelgou 1.

[1] Conférence des Parties sur les méfaits des changements climatiques. Chaque année dans les lieux différents, 195 Etats et L'Union Européenne, se réunissent pour débattre des questions environnementales et prendre des mesures concrètes de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du dérèglement climatique. L'ambition, arriver à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C. Les mesures adoptées par les COP sont considérées comme des effets d'annoncent du fait de l'absence des contraintes sur les pays signataires. Tous les pays qui participent, sont signataires de la Convention-Cadre de Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Au regard de ce qui précède, la question fondamentale qui se pose est celle liée aux liens qu'il y a entre les pratiques traditionnelles et la lutte contre le dérèglement climatique. Il est question d'analyser le rôle et la fonction que jouent les pratiques indigènes sur la régulation climatique.

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle, la perpétuation des pratiques ancestrales autour des forêts sacrées, des galeries, cascades, points d'eau, dans la commune de Doufelgou 1, ralenti la destruction du patrimoine communautaire.

Spécifiquement, nous disons que :

(i) les croyances et pratiques spirituelles autour des forêts sacrées contribuent à leur existence ;

(ii) la conservation de la biodiversité autochtone contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'objectif de cette étude, est d'analyser les contributions significatives des pratiques autochtones dans la préservation de la biodiversité.

Spécifique l'étude se propose de :

(1) décrire les pratiques des populations autochtones qui concurrent à la lutte contre le dérèglement climatique ;

(2) montrer que la sacralisation du patrimoine naturel, freine la dégradation l'environnement.

I. Méthodologique de recherche

Comment arriver à collecter les données et leur donner un sens intelligible dans une approche cohérente qui aboutit à de nouvelles connaissances ? En effet, comme l'indique P. N'Da (2015, p.17), la recherche scientifique, permet d'examiner les phénomènes, des problèmes à résoudre et à obtenir des réponses précises à partir de l'investigation. Dans le contexte de cette recherche, nous partons de la théorie fonctionnaliste et du conflit social, pour établir les rapports sociaux et environnementaux de la gestion du patrimoine autochtone dans la préservation de l'équilibre biologique.

S'appuyant sur ce qui précède, l'analyse fonctionnaliste part du postulat que tous les éléments d'un système ont nécessairement des fonctions d'intégration (Gay T., 2006, p.38). Pour Talcott P. (1937), la société est un système complexe dont l'existence est conditionnée aux fonctions que jouent chaque partie. Il conçoit alors le système social à l'image d'un organisme biologique où toutes les parties concourent au bon fonctionnement. Ceci traduit l'hypothèse d'une interrelation entre environnement social et la nature. L'analyse essaie d'établir les liens de certains facteurs de conservation et les résultats qui en découlent sur le plan

environnemental. Il s'intéresse davantage aux situations actuelles, qu'aux situations possibles (Tessier R., Yvan T. et al., 1991, p.2). En s'appuyant sur cette théorie dans le cadre de notre étude, et face à la menace de la disparition collective, nous allons analyser le comportement des acteurs face aux défis de la dégradation environnementale.

Quant à la théorie du conflit social, il n'est pas question du conflit marxiste opposant deux classes sociales, où la finalité recherchée est la compréhension de la société et la réduction des conflits, cependant, de la conflictualité environnementale dans l'espace rural (R. Barbier et al., 2012, p.299). Dans notre étude, il est question d'analyser les antagonismes qui surviennent entre le système de production agricole et les processus de gestion de la conservation de la biodiversité. Les relations entre société et nature, sont entourées de conflits. Les enjeux, les jeux, les règles, les résistances face au conservation du patrimoine commun, loin de désagréger la communauté, participe à la consolidation de la cohésion sociale face à un adversaire commun qu'est le dérèglement climatique. Cette attitude débouche sur l'institutionnalisation du conflit dans la gestion environnementale, créant le cadre idéal de la fondation des lois locales, ouverture aux projets nationaux (collaboration avec les forestiers ; éducation à la biodiversité ; participation aux projets de reboisement ; APAC[2] ; GDTE-NT[3] ; gestion durable des aires protégées ; gestion participative des forêts ; Projet « Un écolier, deux arbres »), et internationaux (FEM[4] ; UICN[5] ; OIBT[6]) de la préservation de la biodiversité). Au vu de ce qui précède, la gestion de la conservation du patrimoine autochtone, devient un jeu de société, fait de conflit latent et patent. Les normes qui entourent les patrimoines culturels restent dynamiques en fonctions des enjeux en face.

1.1. Points de repère de l'investigation

La recherche prend en compte la commune de Doufelgou 1, avec comme centre d'intérêt, le patrimoine forestier naturel existant dans les cantons composant ladite commune.

1.2. Localisation de la zone d'étude et aspects socioéconomiques

Depuis l'entrée effective de la décentralisation à la suite de la Loi n°2019-006 du 26 juin 2019, la préfecture de Doufelgou, l'une des sept préfectures de la région de la Kara, hérite de trois communes à savoir : Doufelgou 1 (chef-lieu, Niamtougou) ; Doufelgou 2 (chef-lieu Défalé ; Doufelgou 3 (chef-lieu, Alloum). Le centre d'intérêt de cette recherche est porté sur la commune de Doufelgou 1. Avec une superficie de 557,209 Km^2, elle s'étend entre la longitude

[2] Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire.
[3] Gestion durable des terres et des écosystèmes des zones semi-arides du nord-Togo.
[4] Fonds pour l'Environnement Mondial.
[5] Union internationale de la Conservation de la nature.
[6] Organisation International des Bois Tropicaux.

0°8’ et 1°23’ Est et la latitude 9°37’ et 10°03’ Nord. En raison des difficultés économiques, le milieu est confronté à une forte migration en direction du sud du pays et des pays de la sous-région. Un autre phénomène qui annihile la main d’œuvre rurale, est la vente du carburant illicite, la conduite de taxi-moto et le travail de vigile.

Elle est limitée par les communes de Doufelgou 2 au Nord ; Doufelgou 3 à l’ouest, Kozah 2 (préfecture de la Kozah) au Sud, Binah 1 (Préfecture de la Binah) au Sud-Est et Kéran 3 (préfecture de la Kéran) au Nord-est et par la République du Bénin.

Doufelgou 1, est marquée par un climat tropical de type soudanien qui se caractérise par deux saisons : saison pluvieuse d’avril à octobre avec des précipitations qui tournent au tour de 1000 et 1500 mm, et une saison sèche de mars à novembre. Les températures moyennes mensuelles varient entre 24°C et 29°C. Avec le dérèglement climatique observé actuellement, ces données sont loin d’être vérifiées.

La population de la commune de Doufelgou 1, est composée de Nawdba de Lamba. Les Nawdba peuplent les cantons de Siou ; Niamtougou, Baga, Ténéga ; Koka. Les Lamba vivent dans les cantons de Yaka-Agbandé ; Massedena et Pouda. Ces deux groupes se distinguent sur le plan linguistique. Les deux groupes linguistiques sont appelés ‘’Losso‘’, et prend ses références depuis le temps colonial (Wasungu, 1976). Comme activités socio-culturelles, les populations de Doufelgou 1, s’identifient aux rites initiatiques comme « *Karebé*, *Essakpa Sindem* » et les danses “*Djandjangu*“, “*Sintou*“ et “*Habyè*“. ‘’*Sintou Djandjagou’’*, c’est la fête traditionnelle de toute la préfecture de Doufelgou. Il est à signaler que la danse “*habyè*“ débute ses manifestations dans les forêts sacrées, d’où la nécessité de protéger ce patrimoine, source de responsabilité et de transmission des valeurs d’une génération à une autre.

Essentiellement rurale, l’économie de la commune repose sur l’agriculture et l’artisanat. Les techniques de production sont traditionnelles et dépendent de la pluviométrie.

Carte n°1 : Présentation de la Commune Doufelgou 1 avec ses cantons

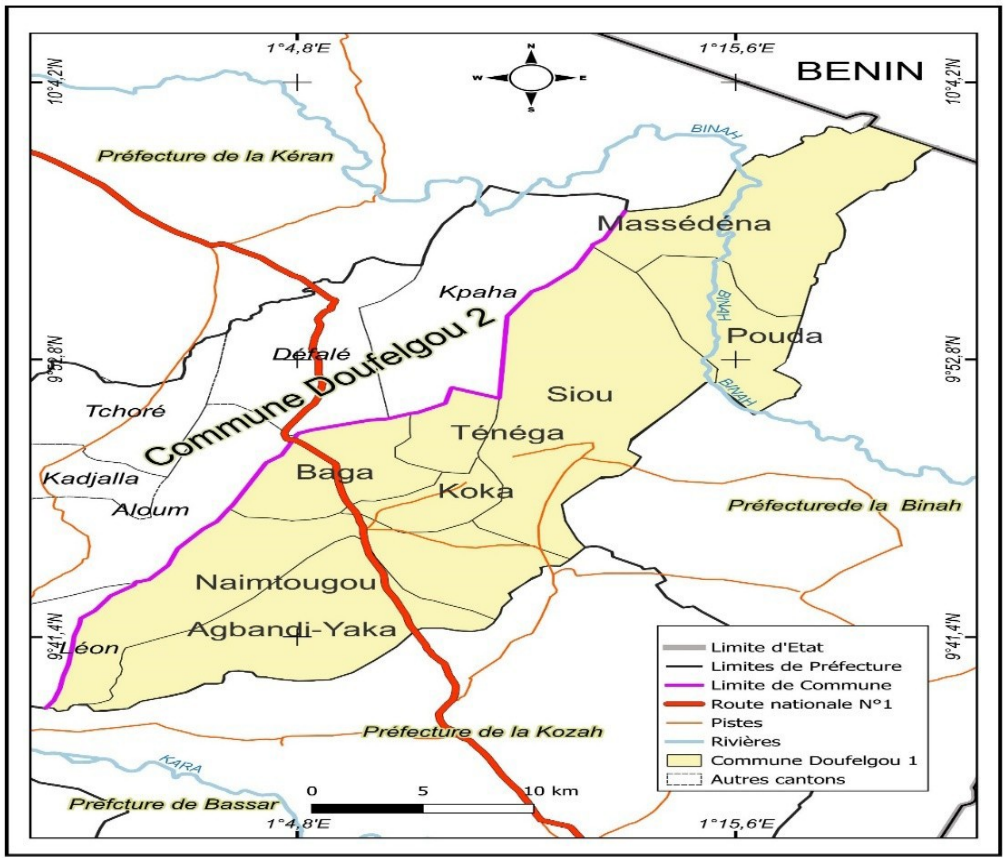

Source : D'après le fond de la carte de la mairie Doufelgou 1, 2025 et données de terrain

1.3. Population cible et échantillonnage

Comme critère du corpus de cette étude, nous portons notre regard sur l'ensemble des femmes et hommes actifs, âgés de 18 à 60 ans, résidents dans les cantons de la commune de Doufelgou 1. Cette tranche d'âge se justifie par la maturité et l'expérience de la vie. Les chefs coutumiers, les chefs des quartiers, les CVD[7] et les populations riveraines des forêts naturelles ayant comme activités principales: l'agriculture, la menuiserie, la production du charbon de bois, la vente du bois de chauffe. Ces dernières catégories sont privilégiées, car ils sont à même de détruire par leurs activités économiques ou de jouer à la sauvegarde de l'environnement. Par l'intermédiaire de la technique d'un échantillon aléatoire simple, 83 personnes sont retenues pour les entretiens. En dehors de ces 83 personnes, une série de 08 focus a été organisée à hauteur d'un par canton.

1.4. Méthode et outils de collectes des données

Selon P. N'da (2015, p.36), le choix de la méthode ou de l'outil de recherche s'inscrit en fait dans une stratégie de recherche. De son côté (J.L., LOUBET DEL BAYLE, 2000, p.15), c'est la marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration de la vérité. Analyser, comprendre et rendre intelligible la réalité sociale, sur le rôle de la

[7] Comité Villageois de Développement

conservation du patrimoine autochtone dans la lutte contre le dérèglement climatique, impose une démarche logique et rigoureuse. L'étude prend appui sur l'observation de terrain, comme complément à d'autres outils à privilégier. La base théorique de la recherche est élaborée grâce à la recherche documentaire. Pour cerner les contours du phénomène, nous avons fait le choix de la méthode qualitative et qualitative, permettant d'arriver à élaborer le questionnaire structuré (destiné aux chefs coutumiers, les chefs des quartiers, les CVD), et du guide d'entretien pour les riverains et les autres catégories de la communauté). Le choix de ces méthodes ont conduit à la collecte des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives recueillies sont soumises au traitement par ordinateur grâce au logiciel Excel, Word et SPSS. Les données qualitatives, faites des différents discours, ont fait l'objet de l'analyse du contenu afin d'arriver aux sens cachés et profonds des représentations sociales.

II. Résultats de l'investigation

Les résultats issus de l'enquête du terrain, reflètent la rigueur du choix méthodologique, du choix des instruments de collecte des données.

2.1 Peuple autochtones à l'épreuve de la dégradation de l'environnement

La culture d'un milieu fait référence à un territoire, à ses normes, à ses institutions, à ses rites et coutumes. Que s'est-il passé lors de la traite négrière et de la colonisation en Afrique en générale et au Togo en particulier ? La diversité culturelle des différents peuples qui devrait aboutir à une universalité, n'a pas été concédée aux peuples autochtones. A sa place, un processus d'acculturation et de la déconstruction de la notion de métissage étaient mise en place comme base de la domination. L'introduction du christianisme et de l'islam vont bouleverser les modes vie. La culture des peuples autochtones sera considérée comme rétrograde, nécessitant si possible un abandon. Cette vision suprématiste, basée sur les critères raciaux, religieux et culturels, va sauter les verrous de la sacralité qui entouraient certains lieux comme les forêts. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sera bafoué. Les liens forts avec la terre, qui est l'un des caractéristiques des peuples autochtones, sont remis en cause, ouvrant la voie à la désacralisation des espaces, autrefois sacré et en liaison avec des divinités. Ceux-ci seront transformés et leur espace rétrécit par les activités anthropiques. Ce qui fait qu'entre plusieurs forêts, on retrouve des routes et des champs de cultures. C'est dire que la surface de la forêt était continue avant d'être réduite en plusieurs petites forêts par l'activité humaine. Dans les cantons de Niamtougou, Koka et Yaka-Agbandé et de Siou, on observe plusieurs forêts éparpillées, séparées des unes aux autres par des maisons, des cimetières et des champs.

Le développement induit, n'a pas tenu compte de la place de l'environnement. Dans cet ordre idées, les sites sacrés (forêts, lacs, montagnes, cours d'eaux, les galeries), jouent un rôle

important dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité (K. Kouami, K. Adjossou et K. Hamberger, 2015).

Ces facteurs historiques défavorables ont eu raison des forêts. Avec l'augmentation de la population et la raréfaction des ressources disponibles, ces forêts voient leur surface diminuer au fur des ans. Du fait de la désacralisation autour de ces forêts, leur superficie est menacée par l'habitat, l'agriculture, les feux de brousse pour la chasse, les cimetières modernes[8], les bouviers (pâturage). Un autre cas aussi important qui dégrade les forêts dans la commune de Doufelgou 1, reste l'extension progressive des cimetières, la coupe de bois de chauffe, le prélèvement à outrance de PFNL[9].

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon les facteurs de dégradation des forêts

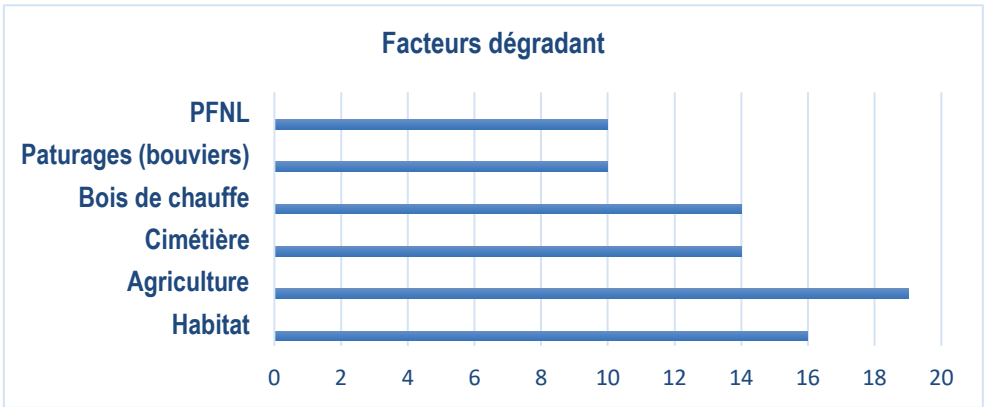

Source : Données de terrain, février 2025

Le graphique 1, montre que l'agriculture est le facteur principal de la dégradation des forêts. Ils sont 19 sur l'ensemble des enquêtés à soutenir que l'activité accentue la dégradation des forêts sacrées. L'augmentation de la population pousse celle-ci à détruire les forêts pour nécessité d'habitat. Ils sont 16 enquêtés à évoquer cet aspect. L'expansion des cimetières et le bois de chauffe ; le pâturage et le PFNL, sont représentés respectivement par 14 et 10 enquêtés.

L'augmentation de la population, accompagnée de la pauvreté et de la dégradation des espaces non sacrés, entrainent une pression sur les forêts sacrées malgré les tabous qui l'entourent. Tous ces facteurs montrent à suffisance qu'il existe un lien entre pauvreté et la dégradation de l'environnement. Entourées de tabous et des normes coutumières, la démystification du caractère sacré a laissé la voie à la dégradation de la biodiversité. Les activités anthropiques comme l'indique le graphique1, sont marquées par l'agriculture,

[8] Contrairement au caveau traditionnel que les ancêtres avaient construit dans la forêt, pour toute la communauté. C'est une forteresse, construite pour accueillir plusieurs corps sans cercueil. Cette méthode permet la conservation de l'espace, contrairement aux cimetières modernes où chaque défunt occupe une place unique.

[9] Produits Finaux Non Ligneux (Bois d'œuvre, bois de chauffage, produits dérivés du bois, miel, le karité, plantes médicinales, plantes tinctoriales)

l'habitat, les cimetières et le bois de chauffe. Toute cette dégradation à des conséquences climatiques observables directement par les populations.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés selon la connaissance de l'évolution climatique

Réponses	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
OUI	60	72,28	72,28
NON	23	27,72	100
TOTAL	83	100	

Source : Données de terrain, février 2025

Selon le tableau 1, ci-dessus, les changements observés ne sont pas des alertes d'acteurs étrangers au milieu. Ce n'est pas le GIEC[10], le gouvernement , ni les ONG qui l'alertent. Il se révèle que 60 personnes sur l'ensemble des 83 enquêtés, soit 72,28%, affirme que les conditions climatiques ne sont pas régulières contrairement au passé. Pour le reste des enquêtés, 23 personnes, soit 27,72%, n'observe rien d'irrégularité.

Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon les connaissances du changement climatique

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pluies rares	33	40,0
Absence des oiseaux annonceurs du temps	12	14,4
Mauvaises récoltes	16	19,0
Sécheresse	7	8,0
Chaleur intense	13	16,6
Animaux sauvage en disparition	2	2,0
Total	83	100,0

Source : Données de terrain, février 2025

L'analyse de ce tableau 2, indique que le changement climatique n'est pas une fatalité aux yeux des populations. Ce qui a changé de manière factuelle dans le quotidien du paysan, reste la rareté des pluies. Sur les 83 personnes, 40% indique l'irrégularité des précipitations. Ce qui frappe encore davantage le paysan, c'est la disparition des oiseaux qui entre temps annonçaient le début ou la fin de la saison. Ils sont 12, soit 14,4% qui évoque cet aspect. Le paysan ne sait plus avec exactitude, le début de la saison des pluies, ni la fin. Pour le reste de la population, soit 19%, c'est les mauvaises récoltes ; colère des dieux, soit 8% ; chaleur intense, soit 16,6% et la rareté des espèces animales sauvages, qui représente 2% de l'ensemble des enquêtés. Toutes ces observations, marquent l'éveil de la conscience environnementale avec la construction des normes. Ils sont à cet effet, les seuls à être de connivence avec leur terroir et leur communauté.

2.2. Peuples autochtones et protection de l'environnement

[10] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Les forêts sacrées dans la préfecture de Doufelgou 1, sont remplies d'histoires ancestrales et sont transmises de génération en génération. Les forêts qui font parties du patrimoine autochtone ne sont pas des lieux de récréation, cependant, des représentations sociales. Comme tel, la forêt est une donnée naturelle, et les règles, les totems, les tabous autour de sa gestion, sont des construits établis depuis par les ancêtres. Tous ses interdits, façonnent la perception des membres de la collectivité sur les processus de la conservation environnementale. Ce qui démontre le lien fort entre forêts et sociétés. La confirmation de l'identité à partir des forêts sacrées, constitue pour la population une légitimité. C'est la confirmation de cette identité qui est le socle de la perpétuation de la culture de conservation du patrimoine commun. Face à la crise environnementale, les savoirs locaux sont devenus une solution. L'histoire et les savoirs locaux jouent un rôle crucial dans la perception et dans la conservation des ressources naturelles. En effet, comme le soutien J. Boyce, (2020, p.15), contre le dérèglement climatique, nous avons besoin de tous les savoirs.

Préoccupées doublement sur les questions des inégalités sociales et écologiques, les populations sont rassurées que la disparition des forêts et rivières sacrées, des galeries, cascades sacrées, constitueraient la disparition de leur âme, c'est-à-dire celle de leur histoire. Tout le monde a un passé. L'homme est le produit de son passé. L'histoire est la mémoire d'un peuple et un peuple sans histoire est un peuple sans âme (J. Perets, 2020, p.15). Contrairement à (N. Sarkozy, 2007), qui avait créer la polémique en déclarant :

> Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles.

Pour éviter de disparaître collectivement, la stratégie est aux renforcements des interdits totémiques et l'acceptation des différentes identités culturelles traditionnelles, tout en les associant aux politiques modernes actuelles de conservation et de gestion plus durable des écosystèmes. La gestion participative, impliquant les populations locales, renforce leur autorité et la prise des décisions qui engagent toute la communauté. L'enjeu climatique et l'équilibre écologique deviennent le moteur d'une construction et du maintien de la cohésion sociale.

Graphique 2 : Répartition des enquêtés selon qu'ils aient des idées de la sauvegarde des forêts sacrées

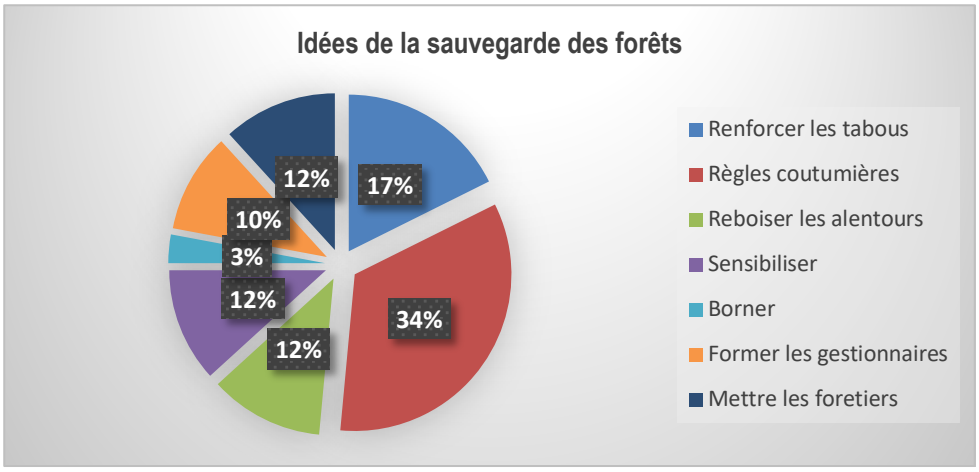

Source : Données de terrain, février 2025

Ces données révèlent une prise de conscience environnementale avec des solutions pour sauver ce qui peut l'être. Ce graphique 2, indique que les forêts sacrées de la commune de Doufelgou 1, sont protégées par des tabous, des règles coutumières et des règles conventionnelles. Sur l'ensemble des interviewés, 17% souhaite le renforcement des tabous, tandis que 34% évoque la prescription des règles traditionnelles. Les propositions de la sauvegarde tournent au tour du reboisement, soit 12% ; la sensibilisation avec un taux de 12% ; le bornage, soit 3%. La formation des gestionnaires et la collaboration avec la force publique de la gestion de l'environnement, sont évoquées comme solutions respectivement à 12% et 10% des enquêtés. Le graphique 2, indique une volonté manifeste de la gestion participative des aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC).

Graphique 3 : Répartition des enquêtés selon les contributions des forêts sacrées au bien-être

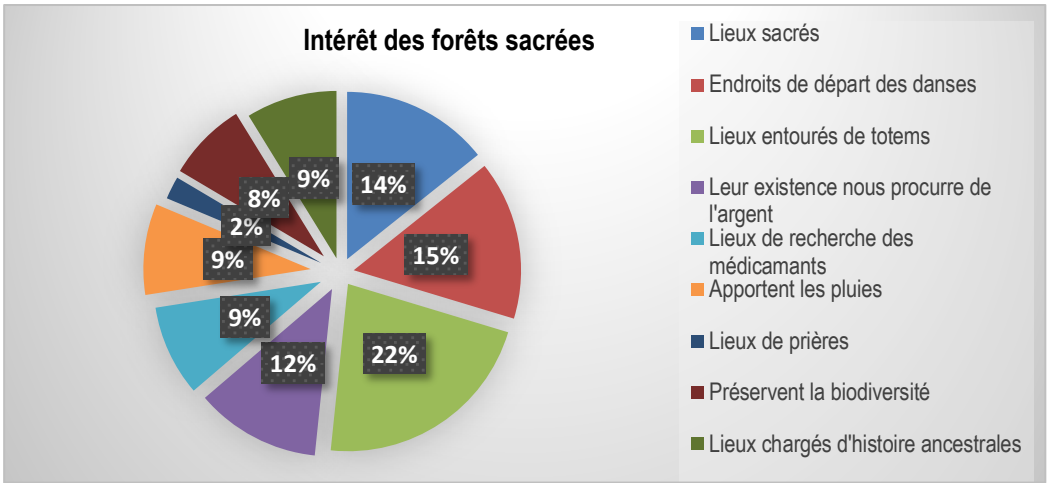

Source : Données de terrain, février 2025

L'analyse des données de ce graphique 3, révèle que la conservation des forêts sacrées dans la commune de Doufelgou1, n'est pas l'effet d'un hasard. Les totems qui entourent les patrimoines autochtones participent activement à la conservation des écosystèmes (B.M., Declerck, 2025). Comme l'indique le graphique 3, les contributions des forêts sacrées tournent autour du sacré à hauteur de14% ; lieux de départ des danses traditionnelles, soit 15% ; endroit rempli de totems avec un taux de 22% ; une petite partie, 2% des enquêtés considère les forêts comme des endroits de culte ; endroits chargés de l'histoire ancestrale des communautés, soit 9%. Tel que décrit, ce sont des lieux sacrés dont les visites se font à des moments précis et réservés aux initiés. Ces lieux sont appelés pour le bien de la communauté locale, nationale et internationale, à être protégés par tous les moyens.

En dehors du sacré, 8% de la population est dans la dynamique de la gestion durable avec la préservation de la biodiversité. Ceux qui pensent que la préservation de l'environnement apporte la pluie, représentent 9% de la population, tandis que 9% soutien que la pharmacopée traditionnelle dépend de la biodiversité pour ses produits. De ce fait, elle peut participer à l'utilisation durable des écosystèmes. Pour une population pauvre, comme celle qui fait objet de notre recherche, elle fait recours à la pharmacopée traditionnelle pour certaines pathologies. Soulignons en passant qu'il existe dans les communautés, une catégorie de pathologies qui sont soignées uniquement par des familles bien identifiées.

L'enjeu économique avec un taux de 12%, rentre dans la stratégie de la conservation du patrimoine autochtone. La logique de la conservation des forêts communautaires, cherche à concilier l'équilibre entre développement socioéconomique et préservation de la biodiversité. Par la gestion participative, les communautés locales bénéficient des formations et des financements pour la conservation durable des forêts, des sols et de lutte contre la désertification.

A partir de la gestion locale de la biodiversité, le développement de la collectivité peut se déclencher avec l'appui des acteurs extérieurs. Les facteurs culturels du développement (De S. Jean-Pierre Olivier, 1995, p.12), contribuent à la résolution des chocs environnementaux.

Graphique 4 : Répartition des enquêtés selon la perception des forêts sacrées

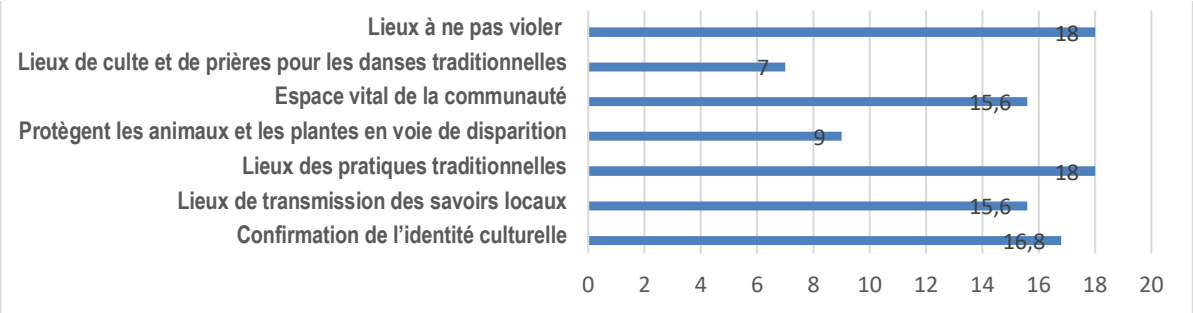

Source : Données de terrain, février 2025

Il ressort de l'analyse du graphique 4, que les forêts communautaires sont des représentations sociales. A cet effet, 16,8% des enquêtés considère la forêt sacrée comme reflétant les traits culturels du milieu. Ainsi, 15,6% considère les forêts sacrées comme des lieux par excellence de la transmission des savoirs locaux. Pour certains enquêtés, soit 18%, les forêts sacrées sont des lieux des pratiques traditionnelles et pour d'autres, soit 7% considère les forêts comme des lieux de culte. La pérennisation des espaces des patrimoines communautaires, est à l'aune des représentations sociales est soulevée par 18% des enquêtés. Par contre 9% de la population est consciente que c'est grâce aux forêts sacrées que certaines espèces animales et végétales se comptent au présent. Il a été souligné par 15.6% des enquêtés que les forêts sacrées sont des espaces vitaux pour la communauté.

III. Discussion

En prenant appui sur la théorie fonctionnaliste de (P. Talcott, 1937), et de la théorie du conflit social, nous cherchons à analyser l'environnement social et naturel, pris comme système. Ce choix est privilégié pour conduire à déceler comment les actions humaines affectent la biodiversité, et comment en retour, cette dernière influence les communautés locales. Et comme les conflits sont inhérents à toutes les composantes de la vie, il est question d'analyser et de comprendre comment les conflits naissent autour des lieux sacrés, se résolvent, et comment ils participent à la mise sur pied de nouvelles règles en matière de protection de l'environnement.

Au terme de cette étude, il s'agit d'analyser les résultats glaner lors des enquêtes de terrain, afin d'approuver nos hypothèses et de jauger les objectifs.

En effet, la recherche portant sur la conservation du patrimoine autochtone et contribution à la lutte contre le dérèglement climatique dans la Commune de Doufelgou I, au Nord Togo, est une contribution scientifique qui a conduit aux résultat significatifs.

Après le travail de terrain, il ressort que les populations de la commune de Doufelgou 1, malgré la pauvreté qui les contraint à faire recours aux ressources naturelles, sont arrivées par des normes, à conserver les forêts, les galeries, les cascades, points d'eaux, considérés comme des sanctuaires. Ces croyances et pratiques participent à la protection de l'environnement, donc à la lutte contre les dérèglements climatiques. Aujourd'hui et à jamais, qu'il soit du gouvernement ou des partenaires en développement, les populations locales sont considérées comme des partenaires incontournables dans l'application de toutes les mesures de la conservation de la biodiversité.

Reconnaître que les pratiques sociales des peuples participent à la conservation et à la lutte contre le dérèglement climatique dans la commune de Doufelgou 1, c'est admettre avec les travaux similaires de l'UNESCO, (2011, p.36), que :

> Les valeurs patrimoniales des paysages comportent souvent des traditions culturelles, une utilisation et une continuité intergénérationnelle, des systèmes socioéconomiques et environnement naturel. Comme c'est des facteurs intrinsèquement dynamiques, les paysages se caractérisent par une évolution culturelle et écologique.

Dans cette logique de la gestion durable de l'environnement, il est question pour les développeurs de contribuer à leur tour, pas pour déconstruire les valeurs ancestrales, cependant, à consolider ces pratiques afin que celles-ci puissent être perpétuées de génération en génération. Les valeurs ancestrales, sont aujourd'hui, une réponse locale face aux défis globaux.

3.1. Valeurs ancestrales et principes de la protection de l'environnement

La dégradation de l'environnement dans la commune de Doufelgou 1, est la conséquence de la pauvreté. Cette dernière est la mère de toutes les catastrophes (liberté, démocratie, économique, politique, environnement). La vulnérabilité des petits paysans est fortement accentuée. Si les peuples autochtones ne sont pas accompagnés objectivement dans la réduction de la pauvreté avec des programmes qui améliorent leur condition de vie, l'environnent continuera à être compromis. Le rôle joué par les communautés autochtones dans la conservation de la biodiversité, élément principal de la lutte contre le dérèglement climatique n'est plus à démontrer. Cependant, cette contribution est la contrepartie des apports et des actions qu'entreprennent le gouvernement et les partenaires intéressés par la question de la conservation de la nature. Les résultats de l'investigation sont similaires aux travaux de D. Baibika Musoka, (2025) sur le totémisme Hunde, comme mécanisme de régulation écologique et de la préservation de la biodiversité. Ces travaux traduisent objectivement le rôle dévolu aux croyances et pratiques traditionnelles qui se déroulent autour du patrimoine autochtone. Ces pratiques et croyances témoignent des liens existant entre l'espèce humaine et la nature. Ces modes de vie, jugées rétrogradent, en marge du développement, et réfractaires au changement par le passé, se retrouvent aujourd'hui en pleine stratégie de réhabilitation et de renforcement, grâce à l'accompagnement des communautés locales par les partenaires en développement. Conserver la nature par les communautés locales, a un prix à gagner et c'est la poursuite de cet intérêt qui justifie la stratégie de la perpétuation des normes ancestrales par les communautés locales.

Les totems, les tabous, les cultes religieux, les endroits sanctuarisés, bref le caractère sacré cultivé par les peuples autochtones, à l'image des Indiens d'Amérique Latine, ont

contribué à réduire la dégradation et préserver la biodiversité (A. Guignier, 2004 ; D. Couveinhes-Matsumoto, 2016). Face à l'urgence climatique, les droits des peuples autochtones en lien avec leurs forêts sont adoptés pour une implication et une considération des pratiques culturelles de ces derniers. Dans une analyse similaire, la FAO (2024, p.1), confirme que dans le monde entier, les connaissances écologiques et agricoles sont détenues par les communautés rurales locales. La gouvernance écologique, devenue une tradition, montre à suffisance par cette recherche que les pratiques culturelles des populations autochtones sont devenues des partenaires essentiels dans la protection et la revalorisation de l'environnement. Les graphique 2 et 3, indiquent une idée de l'intérêt que les populations ont de la présence des forêts sacrées dans leur espace de vie. La protection de ses endroits est motivée certes, pour la conservation de l'identité culturelle, cependant, leur existence touche depuis un certain temps, le côté économique avec l'accompagnement financier lié à la préservation de la biodiversité.

La notion de la durabilité n'est pas l'apanage des scientifiques et n'émane pas du rapport Brundtland (1987), sur notre avenir à tous, cependant, c'est une notion qui se pratiquait depuis la nuit des temps par les peuples autochtones où la préservation de certains endroits transmis de génération en génération, est toujours d'actualité. Le rôle de la gestion durable des ressources tarissables est garanti par les totems, les tabous ou les interdits. Les arbres des forêts et les animaux sont exclus d'exploitation. Toutes ces restrictions entourées de sacralité des lieux, évitent la surexploitation. Ce qui permet la régénérescence naturelle des espaces animales et végétales. Ces pratiques, loin d'être rétrogrades, obscurantistes, dépassées, contribuent à l'équilibre écologique. Aujourd'hui, il est question de réparer les injustices historiques (D. Couveinhes-Matsumoto, 2016, p.69).

L'interaction entre les hommes et le nature sont régis par les totems et les interdits. C'est bien le caractère spirituel accordé à ces lieux qui est le moteur de la construction et de l'application des règles de conduites en ce qui concerne l'environnement. Pour (K. Djalna, 2024),

> « Si les techniques et les savoirs endogènes des communautés rurales, qui s'appuient sur un héritage initiatique et historique, ont contribué et continuent de transmettre des pratiques endogènes de protection de l'environnement (intégration des communautés dans la gestion de l'environnement, les techniques endogènes de gestion des ressources naturelles, la revendication des peuples autochtones comme gardiens des ressources), il n'en demeure pas moins vrai que ceux-ci regorgent en eux, une si longue tradition dans les processus de conflit et de paix ».

Ceci consacre la place à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, ainsi que la valorisation culturelle des peuples, balisant la voie à l'amélioration des conditions de vie dans l'espace communautaire.

3.2. Peuples autochtones et changements climatiques

Dans ses recherches sur les changements climatiques, H. Mbaye (2023), démontre que la pauvreté et le sous-développement ont rendu vulnérable l'Afrique. En effet, les communautés rurales subissent les effets climatiques avec plus d'acuité. Les phénomènes de changements climatiques font partis dans le quotidien des populations. Ce n'est plus les scientifiques qui enseignent sur les dégâts environnementaux. L'enquête de terrain prouve que les populations sont conscientes de l'évolution climatique avec 72,28% qui ont une connaissance parfaite des changements, contre 27,72% qui ignorent ce qui caractérise le présent et ce qui était le passé. Les études similaires menées par la FAO (2022 et 2024), démontrent que la résilience au changement climatique en milieu rural est basée sur les savoirs locaux. Ce qui démontre une connaissance parfaite des phénomènes des changements climatiques par les populations. Les propos de deux participants aux enquêtes à Siou[11] et Ténéga[12] en témoigne davantage.

Le dérèglement climatique n'est plus une fatalité et il est évident que la superstition est écartée de l'évolution climatique dans le vécu des populations. Par le passé, c'est les sacrifices qui étaient offerts aux divinités quand la pluie tardait à arriver. Les mentalités ont changé et les populations se rendent compte que c'est leur comportements et actions (culture, coupe de bois, dégradation des berges des rivières, désertification, pâturages, produits phytosanitaires) sur la nature qui occasionnent le déséquilibre de la biodiversité.

La dégradation avancée de leur terroir et les conséquences vécues sur le plan agricole, conduisent les communautés autochtones à créer des liens de partenariat avec l'environnement dans lequel elles vivent. C'est ce que tente de confirmer N. Sarkozy (2007), quand, il affirme que l'homme moderne qui éprouve le besoin de se réconcilier avec la nature a beaucoup à apprendre de l'homme africain qui vit en symbiose avec la nature depuis des millénaires.

L'une des stratégies de mise en place, est la création et l'effectivité sur le terrain des APAC (graphique 4). C'est la stratégie participative gagnante de conservation des biens collectifs mondiaux (ressources terrestres). Cette politique de conservation de la biodiversité a,

[11] « Rien n'est plus comme avant. Tout à changer. Les pluies ne sont pas régulières, et quand elles arrivent, c'est avec violence, accompagnées d'inondations, et elles cessent tôt avant la maturité des récoltes. Dans le passé, il y avait des oiseaux qui chantaient et qui annonçaient l'arrivée de la nouvelle saison. Ils chantaient aussi pour alerter du début de la saison sèche. Actuellement, ils sont rares et ne chantent plus. On commençait à labourer au devanture des maisons, le jour du Pâques. Il pleuvait nécessairement en avril, le jour de pâques et c'était le début de la nouvelle saison. La culture du mil prenait fin le 15 juillet. Aujourd'hui, les pluies commencent parfois en mai, voire juin, et déjà en octobre, elles cessent de tomber. Ce changement a des conséquences sur la production agricole ». Propos d'un participant lors du focus group réalisé le 08 février 2025, dans le canton de Siou.

[12] « Pleuvoir par endroit, c'était un moment où on était avisé que la fin de la saison des pluies est proche. Actuellement, même en juin, c'est par localité il pleut. Un véritable changement des temps ». Propos d'un participant lors du focus group réalisé le 09 février 2025, dans le canton de Ténéga.

elle seule ne peut garantir la durabilité des espaces. Cette inquiétude, est partagée par les partenaires qui accompagnent les territoires de volets de développement socioéconomique et préservation des valeurs culturelles locales.

La résilience climatique des peuples autochtones de la commune de Doufelgou 1, à sa compensation sur le plan économique. C'est bien aussi la poursuite des financements des partenaires qui motive l'appropriation du jeu de la protection de l'environnement.

Le dérèglement climatique et ses conséquences, loin de décourager les populations, deviennent selon les données et les observations du terrain et les études de la FAO (2022, 2024), des opportunités de développement. L'adaptation à la problématique environnementale est appuyée par un certain nombre de projets qui concilient protection environnementale et développement socioéconomique. Autour des APAC, la promotion du développement économique durable (P. Hugon, 2005), se développe. Nous pouvons citer les projets comme : Micro FEM projets de restauration des terres par les systèmes Agro forestier ; le projet de développement des terroirs villageois ; le projet de gestion durable des terres des zones semi arides du nord Togo GDTE. En soutien à ce qui précède, O. Godar, (2015, p.19), affirme que le lien est fort entre les thématiques de la production, de l'environnement et de la promotion d'un développement durable et l'idée d'action collective.

Conclusion

La recherche menée dans les communautés autochtones de la commune de Doufelgou 1, a permis de mettre en lumière la richesse culturelle ancestrale, levier principale de la gestion durable des ressources naturelles. Bien que les activités anthropiques ont un début d'impacts négatifs sur le patrimoine commun, cette étude a démonté que ce sont les tabous, les totems, la sacralité et les cultes religieux qui ont été et restent la dynamique qui freine la dénaturation de ces espaces. La conservation de l'identité culturelle et l'acceptation des pratiques traditionnelles dans les projets environnementaux initiés par les partenaires dans la lutte contre le réchauffement climatique, ont enclenché une dynamique axée sur la complémentarité des expériences.

Horizontalement, les pratiques en matière de la conservation de la biodiversité se partagent entre communautés locales, cadres techniques et scientifiques. Pour éviter de rentrer dans le collimateur des dieux, les attitudes et comportements des membres de la communauté, à l'égard des forêts sacrées sanctuarisées, sont alors régulés par les totems, tabous, les contes mystiques et les légendes. La préservation de la biodiversité ancestrale, reste le socle du processus de la conservation de l'identité culturelle du milieu. A cet effet, le Plan de Développement Communautaire (PDC) de la localité, doit inclure dans sa politique d'action, la valorisation économique et une gestion à visage humain des forêts sacrées.

Références bibliographiques

BAIBIKA MUSOKA Declerck, 2025, « Le totémisme Hunde : Un levier de conservation communautaire participative pour la protection de l'environnement à l'Est de la RDC », *Revue Internationale du chercheur* », « Volume 6 : Numéro 2 » pp :605-626.

BARBIER, Remi, et al., 2012, *Manuel de sociologie de l'environnement*, Presse de l'Université Laval Québec.

BOYCE James, 2020, *Petit manuel de justice climatique à l'usage des citoyens*, Paris, Les Liens qui libèrent.

COUVEINHES-MATSUMOTO Delphine, 2016, *Les droits des peuples autochtones et l'exploitation des ressources naturelles en Amérique latine,* Paris, L'Harmattan.

CORNU Marie et FROMAGEAU Jérôme, 2004, *Droit foncier au XXI*è *siècle,* Paris, Harmattan.

DJALNA Kouyadéga, 2024, « *Danse coutumière bèèté : une pratique démocratique endogène dans le canton de Siou dans la préfecture de Doufelgou au Togo* », Acte du colloque de Ouagadougou (5-7 mars 2023) Savoirs endogènes pour le développement durable dans les Suds, Presse Universitaire, p.259-280.

DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 1995, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.

FANGNON Bernard, 2024, « Perception paysannes des risques climatiques et stratégies d'adaptation agricole dans la Commune d'Ifangni (Sud Est du Bénin) », *Longbowu*, Numéro spécial-Février 2024, Acte du 3ème Colloque scientifique international de l'Université de Kara, pp. 415-427.

FAO. 2021. *Évaluation finale du projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles des producteurs ».* Série évaluation de projet, 05/2021. Rome.

GAY Thomas, 2006, *L'indispensable de la sociologie*, Paris, Studyrama.

GODARD Olivier, 2015, *Environnement et développement durable : une approche méta-économique*. Bruxelles, De Boeck Supérieur.

GUIGNIER Armelle, 2004, *Le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans le développement durable : figurants ou acteurs ? : le droit international de l'environnement, entre respect des droits de l'homme et nécessité du développement*, Limoges, PULIM.

HUGON, Philippe. « Environnement et développement *économique* :

les enjeux posés par le développement durable. *Revue internationale et stratégique »*, 2005, vol. 60, no 4, p. 113-126.

KOKOU Kouami, ADJOSSOU Kossi et HAMBERGER Klaus (2015), « Les forêts sacrées de l'aire Ouatchi au sud-est du Togo et les contraintes actuelles des modes de gestion locale des ressources forestières », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], 6-3 | Décembre 2005, mis en ligne le 01 décembre 2005, consulté le 23 juin 2025. URL : http://journals.openedition.org/vertigo/2456.

MBAYE Hadj, 2023, *Changement Climatique : la lourde menace sur l'Afrique*, Madrid, Publishroom.

MARTI Serge, 2020, *Une planète à sauver : six défis pour 2020,* Paris, Odile Jacob.

Mondovi, S., Valdivia, M., Phillips, S. et Senghor, S. 2024. Apprendre des producteurs – Les savoirs locaux face au changement climatique. Quatre études de cas menées au Sénégal. Rome, FAO. https://doi.org/10.4060/cc1136fr.

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, mémoire de master ou professionnel et son article*, Paris, L'Harmattan.

PARSON Talcott, 1937, *The structures of social action. A study in social theory with special reference to a group of recent European writers*, New York, McGraw-Hill

PERETS Junior, 2020, *La vie continue quel que soit votre passé : comment sortir de l'immobilisme que vous a apporté le passé*, Toulouse, Editions Vision biosphère

TESSIER Roger, TELLIER Yvan et al., 1991, *Théories de l'organisation personnes, groupes, systèmes et environnements,* Presse de l'Université de Québec.

SARKOZY Nicolas, 2007, *Discours de Dakar prononcé le 26 juillet 2007*.

UNESCO. (2011). Rapports 26 du patrimoine mondial, *Paysages culturels du patrimoine mondial. Guide pratique de conservation et de gestion.* Paris : UNESCO, p.36.

WASUNGU Pascal Arfa, 1976, *Organisation sociale et politique des Nawdeba*. Thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, p.413.

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA

IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA

DOHO Bi Tchan-André : Maître de Conférences en Géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

ALLA Affoué Sonya: Docteur en géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme : Doctorant en géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

Discipline de l'article : Géographie Urbaine

Résumé : La société ivoirienne s'est progressivement transformée, passant d'un modèle rural à un modèle urbain. Le pays, en quête d'un urbanisme de qualité aux normes comparables à celles des villes occidentales, a fait de la maîtrise foncière à travers la planification urbaine son champ de bataille. Mais en 1980, suite à la crise économique qu'a connu le pays, le lotissement, principal outil de production du foncier urbain, est concédé à plusieurs acteurs, notamment les privés et les autorités coutumières. C'est l'exemple de la ville de Katiola qui ne cesse de s'accroître du fait des lotissements incontrôlés initiés par les communautés villageoises. En effet, suite à ces nombreux lotissements, nous assistons à la présence de quartiers issus de lotissements non approuvés, dépourvus d'infrastructures et d'équipements, et dont les populations sont confrontées à plusieurs types de litiges fonciers. Cette étude a pour objectif d'analyser le lien entre la production foncière et l'aménagement des zones périphériques de la ville de Katiola. Pour atteindre cet objectif, la technique à choix raisonné accompagnée d'enquêtes de terrain a été adoptée. Les résultats de cette étude ont montré une inadéquation entre la forte production foncière et les aménagements dans les zones périphériques de la ville de Katiola.

Mots-clés : Katiola, production foncière, aménagement, périphérie, infrastructures

Abstract : Ivorian society has gradually transformed from a rural to an urban model. The country, in search of high-quality urban planning comparable to that of Western cities, has made land management through urban planning its battleground. But in 1980, following the economic crisis that hit the country, land subdivision, the main tool for urban land production, was granted to several actors, notably private individuals and traditional authorities. This is the case in the city of Katiola, which continues to grow due to uncontrolled land subdivision initiated by village communities. As a result of these numerous subdivisions, we are seeing the emergence of neighborhoods that have sprung up from unapproved subdivisions, lacking infrastructure and amenities, and whose populations are facing several types of land disputes. The objective of this study is to analyze the link between land production and the development of the outskirts of the city of Katiola. To achieve this objective, a reasoned choice technique accompanied by field surveys was adopted. The results of this study showed a mismatch between high land production and development in the outskirts of the city of Katiola.

Keywords: Katiola, land production, development, outskirts, infrastructure

Introduction

Le phénomène d'urbanisation se manifeste à la fois par la concentration croissante de la population dans les villes et par l'extension continue des espaces urbanisés. Dans les grandes agglomérations, cette dynamique engendre une forte hétérogénéité de l'habitat, allant des résidences de haut standing aux bidonvilles ou « quartiers précaires » disséminés sur l'ensemble du territoire urbain (K. Dongo, 2006, p. 8).

Dans les pays en développement, l'urbanisation présente des atouts économiques et sociaux, tels que l'amélioration de l'accès aux soins de santé, l'élévation du niveau d'alphabétisation, une meilleure circulation de l'information ainsi qu'un dynamisme accru en matière de créativité et d'innovation. Toutefois, elle s'accompagne également d'importants effets négatifs, parmi lesquels la précarisation des populations pauvres et l'aggravation des problèmes environnementaux (J. E. Gnelé, 2010, p. 15).

La Côte d'Ivoire est passée d'une société à dominante rurale à une société largement urbaine. L'indépendance du pays a été décisive dans la progression de l'urbanisation (K. L. Atta, 1978,

p. 37). Le taux d'urbanisation global était de 12,1 % en 1955, 23,2 % en 1965 et 28,1 % en 1970 (A. M. Cotten, 1974, p. 184). Ce taux a atteint 32 % en 1975, 42,5 % en 1998, 49,7 % en 2014 (INS, 2014) et 52,5 % en 2021 (INS, 2021). Cette croissance démographique pose de nombreux défis à l'État ivoirien. Il s'agit, entre autres, de la non-maîtrise de l'urbanisation due aux nombreux lotissements qui se font dans les périphéries des villes, des inégalités en matière d'aménagement qui s'observent dans ces zones périphériques et des conflits fonciers.

La production foncière se présente aujourd'hui comme l'une des causes principales de ce processus d'urbanisation accéléré. La maîtrise de la croissance des villes constitue une difficulté à laquelle doivent faire face les planificateurs et gestionnaires de l'espace urbain en raison des proportions toujours plus grandes de la population.

La ville de Katiola connaît une croissance démographique (21 559 habitants en 1975, 38 515 habitants en 1998, puis 69 453 habitants en 2021 (INS, 2021)). Cette évolution de la population s'accompagne d'un étalement urbain, avec une surface urbanisée de 1 750 ha en 2024 contre 534 ha en 1985 (estimation Google Earth Pro, 2024). Cette croissance démographique et spatiale est la conséquence de plusieurs lotissements villageois incontrôlés opérés dans les périphéries lointaines de la ville. L'effet négatif de ces lotissements incontrôlés est que la ville se trouve confrontée à plusieurs problèmes auxquels les acteurs urbains ont du mal à apporter des solutions. Dès lors, quels sont les impacts de cette production foncière sur l'aménagement de ses périphéries ? Cet article vise à analyser les effets de la production foncière sur l'aménagement des zones périphériques de Katiola.

1- Méthodologie

Les informations recueillies ont été organisées et traitées sous forme d'analyse statistique et cartographique, aussi bien manuellement qu'à l'ordinateur. Par conséquent, les logiciels utilisés sont Microsoft Word pour le traitement de texte, Excel pour la réalisation des tableaux et graphiques, et ensuite les cartes ont été générées avec le logiciel ArcGIS 10.4.

Dans le cadre de cette étude, les investigations ont été menées dans sept (07) quartiers périphériques de la ville de Katiola. Ainsi, les 07 quartiers concernés sont Kationon 1 et Kationon 2 situés à la périphérie Nord, Résidentiel 1 et Dimbekaha 2 situés à la périphérie Sud,

Niemonkaha extension situé à la périphérie Est, et enfin Konankaha 1 extension et Konankaha 2 extension situés à la périphérie Ouest. Le choix de ces quartiers s'est fait de sorte à tenir compte de leur évolution au niveau démographique, mais aussi de la desserte en infrastructures (Carte 1).

Le travail s'est appuyé sur l'exploitation de plusieurs documents généraux (articles, thèses, rapports et ouvrages) qui abordent les problèmes du foncier et de l'aménagement. Ces documents ont également permis d'appréhender les différents contours de cette recherche. Après la recherche documentaire, nous avons réalisé des entretiens auprès des responsables des services administratifs présents à Katiola, tels que le service technique de la mairie, les services financiers de la mairie, la direction régionale du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, et auprès des chefs coutumiers des quartiers enquêtés.

Cette enquête s'est effectuée à l'aide d'un guide d'entretien destiné aux différents acteurs impliqués dans la gestion du foncier urbain, à savoir : la direction du service technique de la mairie, le service financier de la mairie, les services du MCLU (service urbanisme et topographie, service des Permis de Construire (PC) et de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD)), et le service des conflits fonciers. Les entretiens ont porté sur les implications municipales dans la production foncière, la gestion urbaine et la réalisation des infrastructures et équipements dans la ville et surtout dans les périphéries. Les entretiens ont été des occasions de connaître la mission de chaque acteur du processus de développement urbain, ensuite de connaître le rôle des acteurs apparus dans le temps et en fonction de la politique publique en matière d'urbanisation, ainsi que le financement nécessaire à la réalisation des infrastructures et équipements. Enfin, l'entretien avec les différents chefs coutumiers des quartiers enquêtés a été l'occasion de connaître l'histoire de chaque quartier, le mode de gestion de leurs terres, et les types de conflits auxquels ces quartiers sont confrontés.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

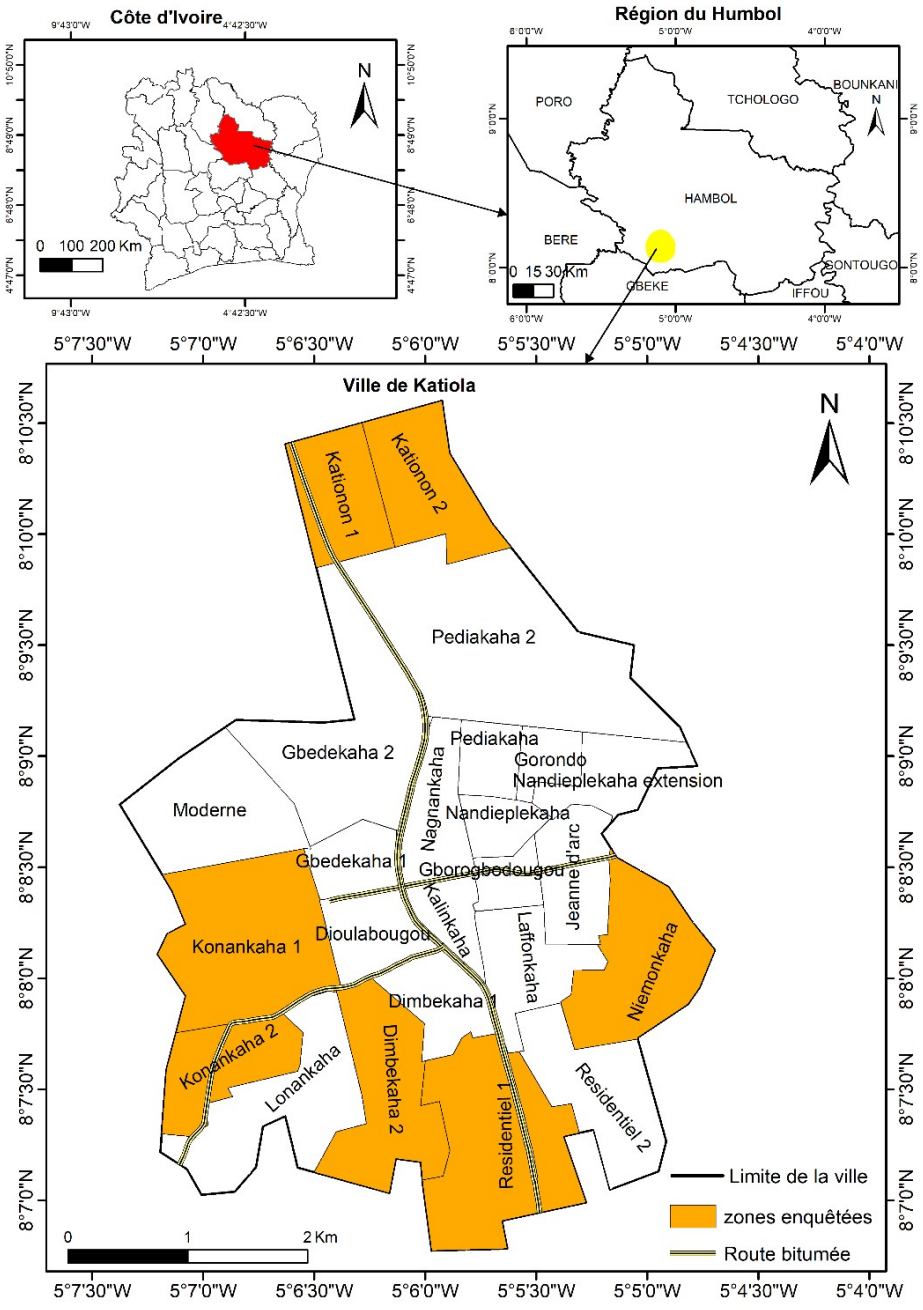

Source : CNTIG, 2017 Réalisation : Les auteurs, 2024

2- Résultats

Les résultats des investigations permettent d'analyser le niveau d'aménagement des quartiers périphériques enquêtés sous deux angles. Il s'agit, dans la première phase, de montrer les

lotissements réalisés à Katiola et, dans la seconde phase, de montrer les impacts de ces lotissements sur l'aménagement des zones périphériques de la ville de Katiola.

2-1-État des lieux de la production foncière à Katiola

2-1-1- Production foncière de Katiola avant 2010

La production foncière à Katiola avant 2010 a été l'affaire de deux différents acteurs. Celle-ci était assurée dans un premier temps par l'administration coloniale durant la période pré-indépendance. L'État ivoirien s'est porté garant de la maîtrise de la croissance urbaine dans un second temps, afin d'offrir à tous un cadre de vie sain et agréable au lendemain de l'indépendance. Les autorités ont ainsi opté pour une politique dirigiste en matière d'urbanisme. Katiola ne restera pas en marge de cette politique (nos enquêtes, 2024). Le graphique 1 présente le niveau des approbations des différents lotissements initiés avant 2010.

Graphique 1 : Niveau d'approbations de lotissement à Katiola avant 2010

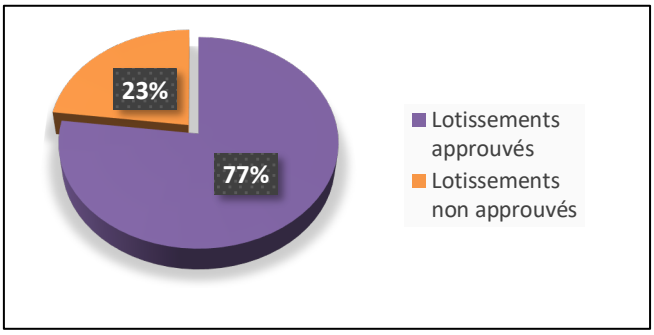

Source : MCLU de Katiola, 2024

Il ressort de l'analyse du graphique 1 que 77 % des lotissements réalisés dans la ville de Katiola avant 2010 étaient approuvés, contre 23 % qui ne l'étaient pas. Tous ces lotissements avaient été initiés par l'administration (tableau 1). Cette situation indique que, durant cette période, l'administration exerçait un contrôle important sur l'urbanisation, garantissant la majorité des lotissements selon les normes officielles. Cependant, la présence d'un quart de lotissements non approuvés suggère des difficultés dans le processus d'approbation, pouvant entraîner des enjeux de régularisation foncière et d'aménagement urbain futur.

Tableau 1 : Caractéristiques des lotissements effectués à Katiola avant 2010

Lotissements	Années	Initiateurs	Statuts
Lonankaha	Avant 2010	Administration	Approuvé
Niemonkaha	Avant 2010	Administration	Approuvé
Niemonkaha extension	Avant 2010	Administration	Non approuvé
Gbedekaha 1 et 2	Avant 2010	Administration	Approuvé
Konankaha	Avant 2010	Administration	Approuvé
Konankaha extension	Avant 2010	Administration	Approuvé
Dioulabougou	Avant 2010	Administration	Approuvé
Pédiakaha	Avant 2010	Administration	Approuvé
Nandieplekaha	Avant 2010	Administration	Approuvé
Nandieplekaha extension	Avant 2010	Administration	Approuvé
Lafonkaha	Avant 2010	Administration	Non approuvé
Dimbekaha	Avant 2010	Administration	Non approuvé
Résidentiel 1 et 2	Avant 2010	Administration	Approuvé

Source : MCLU Katiola et nos enquêtes 2024

Le tableau 1 présente les caractéristiques des lotissements réalisés avant l'année 2010. Ce sont en tous, 13 lotissements qui ont été réalisés durant cette période. À cette époque, les lotissements à Katiola étaient principalement initiés par l'administration, notamment le Sous-préfet ou le Maire, dans le but de répondre aux besoins en logements, en équipements publics et en infrastructures. Ces lotissements administratifs reflètent la volonté des autorités locales de canaliser et de maîtriser l'expansion urbaine de la ville. Le rôle de l'administration dans ce processus consistait à veiller au respect des normes d'urbanisme. De ce fait, l'État avait pour mission de produire, de contrôler et d'assurer l'application des règles définissant le statut des terres, les procédures réglementaires et les conditions d'affectation des terrains. Ainsi, en tant qu'acteur principal du lotissement, l'administration organisait l'aménagement des espaces selon les normes en vigueur. Toutefois, on observe l'émergence d'un nouvel acteur dans la production foncière, à savoir la communauté villageoise, marquant une diversification progressive des acteurs impliqués dans l'urbanisation de Katiola.

2-1-2- Production foncière de Katiola de 2010 à 2024 : entrée de nouveaux acteurs dans le processus de production foncière

Après les lotissements réalisés avant 2010, de nouvelles opérations ont été initiées par l'administration afin de répondre aux besoins croissants en logements et en infrastructures. Cependant, l'introduction des communautés villageoises dans le processus de production foncière a entraîné une multiplication des lotissements non approuvés. Les lotissements promus par ces communautés villageoises sont majoritairement non approuvés. Le graphique (2) présente les différents types de lotissements réalisés entre 2010 et 2024 dans la ville de Katiola.

Graphique 2 : Types de lotissements effectués à Katiola de 2010 à 2024

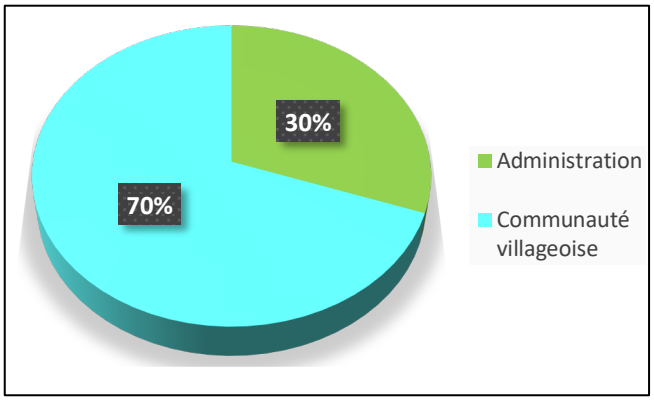

Source : MCLU de Katiola, 2024

Le graphique 2 présente la répartition des lotissements réalisés à Katiola après 2010. Sur un total de 23 lotissements recensés tableau (2), 16 ont été initiés par les communautés villageoises, représentant 70 % de l'ensemble, tandis que 7 ont été réalisés par l'administration, soit 30 %. Cette répartition illustre que, malgré l'entrée des communautés villageoises dans le processus de lotissement et le retrait partiel de l'État, l'administration continue de jouer un rôle actif dans la production foncière. Le tableau 2 détaille des caractéristiques des différents lotissements effectués dans la ville de Katiola de 2010 à 2024.

Tableau 2: Caractéristiques des lotissements effectués de 2010 à 2024 à Katiola

Lotissements	Initiateurs	Statuts
Quartier moderne extension	Administration	Non approuvé
Pédiakaha 2 extension	Administration	Approuvé
Niemonkaha extension 2	Communauté villageoise	Approuvé
Résidentiel 1 extension	Administration	Approuvé
Résidentiel 2 extension	Administration	Approuvé
Pédiakaha extension	Communauté villageoise	Non approuvé
Kpéfèlé zone industrielle	Communauté villageoise	Non approuvé
Zone industrielle extension	Communauté villageoise	Non approuvé
Cité N'gbnean	Communauté villageoise	Non approuvé
Cafop	Administration	Approuvé
Lonankaha extension	Communauté villageoise	Non approuvé
Konankaha extesnsion 2	Administration	Approuvé
Quartier energie	Communauté villageoise	Non approuvé
Ninin	Communauté villageoise	Non approuvé
Nambeyakaha	Communauté villageoise	Non approuvé
Nandieplekaha cité Bertleem	Administration	Non approuvé
Pédiakaha extension 3	Communauté villageoise	Non approuvé
Kationon 3	Communautés villageoises	Non approuvé
Gbedekaha 3	Communauté villageoise	Non approuvé
Odicyokaha	Communauté villageoise	Non approuvé
Cité la paix	Communauté villageoise	Non approuvé
Cité Eden	Communauté villageoise	Non approuvé
Merveille Hambol	Communauté villageoise	Non approuvé

Source : MCLU de Katiola et nos enquêtes 2024

L'analyse du tableau met en évidence la persistance de l'implication des acteurs publics dans les lotissements réalisés à partir de 2010. Les quartiers concernés par les lotissements administratifs sont Moderne Extension, Pédiakaha 2 Extension, Résidentiel 1 Extension, Cafop, Konankaha Extension 2 et Nandiéplekaha Cité Bertleem. Parmi ces opérations, les lotissements des

quartiers Nandiéplekaha Cité Bertleem et Moderne Extension demeurent non approuvés, tandis que les autres bénéficient d'une approbation officielle. Les quartiers situés dans les périphéries proches et lointaines de la ville résultent majoritairement de lotissements initiés par les communautés villageoises.

Après le dernier lotissement réalisé par l'administration, celle-ci n'a plus été impliquée dans la production foncière de Katiola, laissant la responsabilité exclusive aux communautés villageoises pour l'aménagement de leur territoire. Sur les 16 lotissements communautaires recensés entre 2010 et 2024, 15 sont non approuvés, soit 94 %, et un seul est approuvé, soit 6 %. Par ailleurs, sur les 7 lotissements administratifs réalisés au cours de cette période, 5 ont été approuvés et 2 restent non approuvés.

2-1-3- Katiola, ville marquée par le lotissement villageois

Le lotissement villageois est régi par le décret n° 77-906 du 6 novembre 1977. Il est initié par un ou plusieurs villages, élaboré avec la collaboration d'un géomètre privé sur un terrain non immatriculé. Les lotissements villageois à Katiola concernent plus particulièrement l'extension, le déplacement ou le regroupement des villages existants. Exceptionnellement, ces villages peuvent être compris dans un périmètre d'urbanisation lorsque le PUD en prévoit le maintien ou l'extension (Décret n° 2021-784 du 8 décembre 2021 portant organisation des procédures d'élaboration, d'approbation et d'application des plans de lotissement, article 3).

L'initiative du lotissement vient des collectivités villageoises, mais les autorités administratives (Sous-préfet, préfet ou autorités décentralisées concernées) demeurent un partenaire incontournable. En effet, ce projet de lotissement est élaboré sous leur autorité. La direction en charge de l'urbanisme, pour sa part, établit le projet ou, à défaut, fait appel à un bureau d'études d'urbanistes agréés qui travaille sous son contrôle.

Ces lotissements effectués ont permis aux villageois d'être de véritables acteurs de production de terrains urbains. À la suite de ces lotissements, il existe des morcellements de parcelles plutôt que de véritables lotissements, car ces morcellements ne tiennent pas compte des politiques et des outils (schéma directeur, plan d'urbanisme de détail, etc.) d'aménagement mis sur pied par

l'État et les acteurs de la ville (géomètres agréés, urbanistes agréés, topographes, cartographes, notaires, architectes, etc.). Tous ces quartiers créés sont dits quartiers irréguliers.[1]

Aujourd'hui, les détenteurs de droits coutumiers vont au-delà de l'objectif assigné aux lotissements villageois. Ils sont donc devenus les principaux acteurs de la production et de la gestion du sol urbain. Environ 75 % des quartiers de la ville de Katiola ont été l'objet d'un lotissement villageois. En effet, Katiola est composé de 23 quartiers et de plusieurs sous-quartiers dont les lotissements ont été faits par la communauté villageoise. Selon les informations reçues du technicien supérieur Génie Civil-Bâtiment du MCLU de Katiola : *« la communauté villageoise effectue souvent les lotissements sans nous aviser, et c'est lorsqu'il y a un problème de conflit sur la parcelle en question que nous sommes informés de l'existence d'un lotissement* ».

Depuis les différentes crises qu'a connues le pays et la décision du retrait de l'État dans le processus de lotissements, plusieurs lotissements ont été réalisés par la communauté villageoise de Katiola.

2-2-Impacts de la production foncière sur l'aménagement

Les impacts de la production foncière dans la ville de Katiola se manifestent particulièrement dans la dynamique des zones périphériques. Ils se traduisent par la réduction des espaces consacrés à l'agriculture, l'augmentation des prix des lots, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements, ainsi que l'émergence de litiges fonciers.

2-2-1- Dynamique des zones périphériques, avec la réduction des espaces agricoles

La réalisation de multiples lotissements, motivée par la forte demande en logements, a favorisé la construction de nouveaux habitats urbains au détriment des terres agricoles dans la ville de Katiola. L'urbanisation rapide et incontrôlée de cet espace urbain entraîne ainsi la disparition progressive des espaces cultivables. Les terrains agricoles, y compris les plantations d'anacardes, sont progressivement converties en zones d'habitation. Selon les chefs de quartiers enquêtés : « *L'étalement spatial de Katiola et les lotissements observés à la périphérie de la*

[1] Mr B.Z., Entretien du 02 novembre 2023 à 10h
Nanan K. D. chef de Kationon 1 et Mr O. W. Responsable des chefs coutumiers de Katiola, entretien du 11 décembre 2023 à 08h56

ville ont entraîné une perte des espaces cultivables. De plus, les plantations d'anacarde situées sur la route de Konankaha 1 seront détruites pour laisser place aux habitations, car cet espace a été loti. Il est vrai que la vente des terres issues des lotissements génère des revenus, mais elle entraîne également une perte de nos terres agricoles. »

2-2-2- Évolution du prix des terrains dans les périphéries de Katiola

À Katiola, l'évolution des prix des terrains est une conséquence de la forte production foncière. La multiplication des lotissements, qu'ils soient initiés par l'administration ou par les communautés villageoises, entraîne une transformation rapide de l'espace et une raréfaction des terrains disponibles, en particulier ceux situés dans des zones stratégiques ou mieux équipées dans les zones périphériques. Cette abondance de lotissements, combinée à une demande urbaine soutenue, exerce une pression sur le marché foncier et contribue directement à l'augmentation des prix des lots. Le prix des terrains à la périphérie de Katiola varie d'un quartier à un autre comme mentionné dans le tableau 3.

Tableau 3 : Prix des lots de 500/600m² dans les quartiers enquêtés de Katiola de 2017 à 2024

	Année		
Quartier	**2017**	**2020**	**2024**
Kationon 1	250 000 à 350 000	400 000	600 000 et plus
Kationon 2	250 000 à 350 000	400 000	600 000 et plus
Résidentiel 1	500 000 à 600 000	700 000 et plus	750 000 et plus
Diembekaha	250 000 à 350 000	400 000 et plus	500 000 et plus
Niémonkaha	250 000 à 350 000	400 000 et plus	600 000
Konankaha 1	250 000 à 350 000	500 000 et plus	700 000
Konankaha 2	250 000 à 350 000	500 000 et plus	700 000

Sources : Chefs coutumiers et service technique de la Mairie de Katiola, 2024

La terre, devenue un bien marchand fortement convoité, a vu ses prix augmenter progressivement au fil des années. À Katiola, ville à vocation agricole, la périphérie urbaine est progressivement ouverte à de nouvelles constructions, reflétant l'expansion de l'urbanisation.

En 2017, le prix des terrains de 500/600 m² variait entre 250 000 FCFA et 600 000 FCFA, selon la localisation. Les quartiers de Kationon 1 et 2, Diembékaha, Niémonkaha ainsi que Konankaha 1 et 2 affichaient des prix compris entre 250 000 FCFA et 350 000 FCFA, tandis que le quartier Résidentiel 1 présentait des prix plus élevés, oscillant entre 500 000 FCFA et 600 000 FCFA. Cette répartition reflète déjà une différenciation spatiale liée à la centralité et au statut des quartiers.

À partir de 2020, une augmentation significative des prix a été observée. Dans les quartiers périphériques tels que Kationon 1, Kationon 2, Diembékaha et Niémonkaha, les prix sont passés à 400 000 FCFA, soit une hausse de 50 000 à 150 000 FCFA par rapport à 2017. Dans les quartiers de Konankaha 1 et 2, les prix ont atteint 500 000 FCFA, soit une augmentation de 150 000 à 250 000 FCFA. Les quartiers résidentiels, comme le quartier Résidentiel 1, ont vu leurs prix s'établir à 700 000 FCFA.

En 2024, l'ouverture de nouvelles routes et les aménagements réalisés dans plusieurs quartiers ont contribué à une nouvelle hausse des prix. Les terrains de Niémonkaha, Diembékaha, Kationon 1 et Kationon 2 dépassent désormais les 500 000 FCFA, tandis que le quartier Résidentiel 1 atteint 750 000 FCFA et que Konankaha 1 et 2 s'établissent autour de 700 000 FCFA.

Cette évolution des prix est déterminée par plusieurs facteurs, à savoir, l'éloignement par rapport au centre-ville, le niveau de mise en valeur de l'environnement, la typologie des quartiers et la disponibilité des infrastructures et équipements publics de base. Ainsi, la hausse des prix des terrains à Katiola illustre l'effet combiné de l'expansion urbaine et de la production foncière sur la structuration du marché foncier local.

2-2-3- Infrastructures et équipements insuffisants face à la dynamique des périphéries de Katiola

À Katiola, l'intensification de la production foncière dans les périphéries s'est traduite par un étalement rapide de l'espace urbain, souvent sans aménagement adéquat. Routes, réseaux d'eau et d'électricité ou équipements sociaux restent insuffisants, révélant le décalage entre expansion foncière et planification urbaine (carte 2).

Carte 2 : Répartition des équipements et infrastructures dans la ville de Katiola

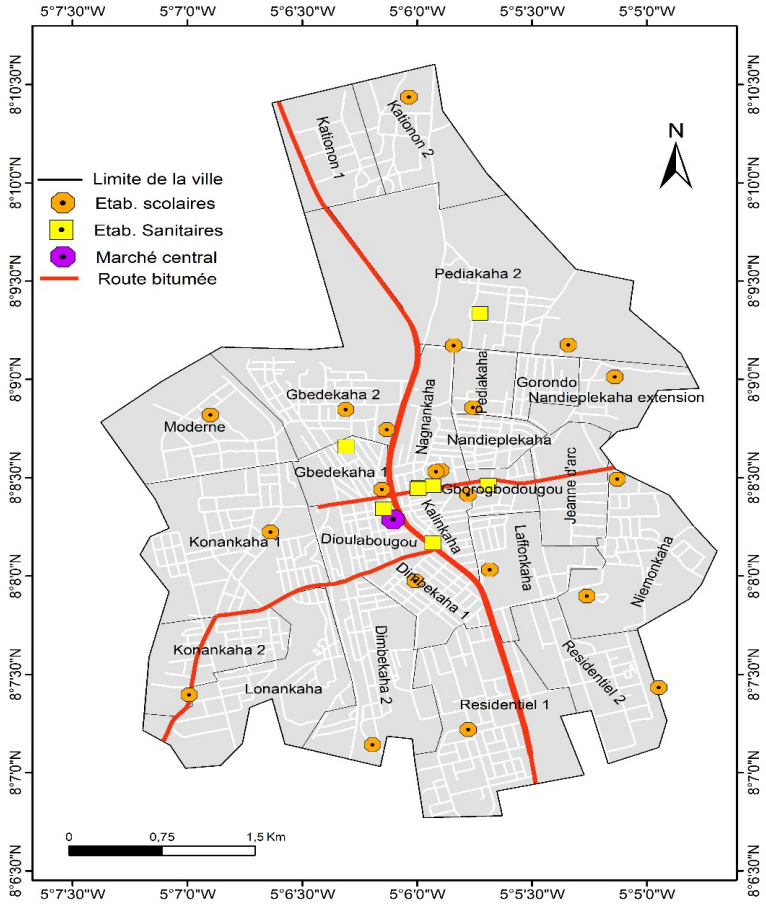

Sources : Google earth pro et nos enquêtes 2024 Réalisation : Les auteurs,2024

Katiola est traversée par la nationale A3, le chemin de fer et plusieurs routes secondaires reliant la ville aux localités voisines. Si les grandes voies bitumées desservent certains quartiers centraux comme Résidentiel 1 et Kationon 1, les routes secondaires et tertiaires des périphéries sont en mauvais état, limitant l'accès et compliquant le transport en commun.

La ville dispose de divers équipements sanitaires, dont l'hôpital général de Gbedekaka 1, un PMI à Diembékaha, un CHR en construction à Niémonkaha et trois pharmacies à Kalinkaha et Dioulabougou. Cependant, la majorité des quartiers périphériques restent sous-équipés, ne disposant pas de centre de santé, ce qui reflète la lenteur de leur développement.

Les équipements scolaires sont également concentrés dans les quartiers centraux et quelques périphéries. Plusieurs collèges et écoles privées ont été implantés dans les périphéries,

répondant au manque d'infrastructures publiques et à l'étalement urbain. Les lycées modernes et les établissements professionnels complètent le dispositif éducatif, mais le coût élevé des écoles privées pousse de nombreux élèves vers le public, générant des classes surchargées.

Enfin, le marché central, construit en 1979 à Dioulabougou, reste le seul grand marché, obligeant les populations périphériques à parcourir de longues distances pour leurs approvisionnements. L'ensemble de ces observations montre que l'urbanisation et la production foncière à Katiola se font plus rapidement que les aménagements et équipements publics, accentuant les inégalités entre quartiers centraux et périphéries.

2-2-5- Conflits liés à la production foncière à Katiola

Les conflits liés à la forte production foncière à Katiola sont multiples. Ils concernent notamment la délimitation des parcelles, la vente d'un même terrain à plusieurs acquéreurs, ainsi que les différends entre propriétaires et opérateurs de lotissements. Le graphique 3 présente la répartition des différentes causes de conflits observés dans les quartiers enquêtés de la ville de Katiola.

Graphique 3 : Différents types de conflits dans les périphéries de Katiola

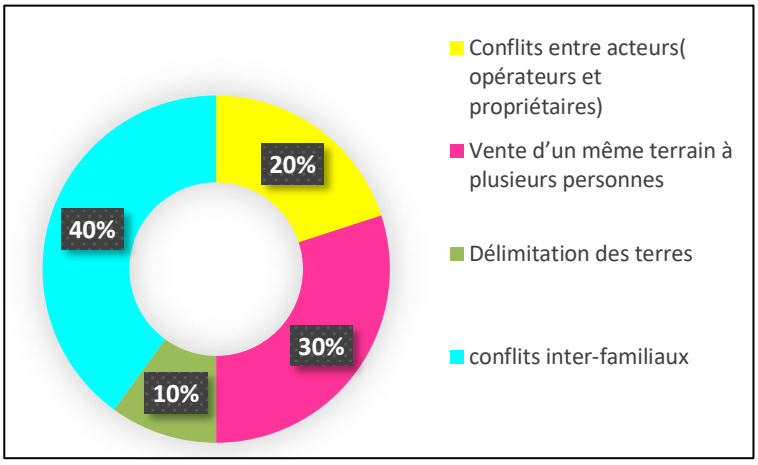

Sources : responsable des chefs coutumiers de Katiola et nos enquêtes 2024

À Katiola, les conflits fonciers sont variés et fortement influencés par la dynamique de production foncière dans la ville. Les litiges inter-familiaux liés aux successions représentent la majorité des conflits, avec environ 40 % des cas. Lorsqu'un membre de la famille décède, la

gestion des biens fonciers est transférée à un héritier, ce qui génère souvent des tensions entre les membres cherchant à contrôler le patrimoine familial.

Un autre type de conflit fréquent, représentant 30 % des cas, concerne la vente d'un même terrain à plusieurs acquéreurs. Ce phénomène est particulièrement observé dans les extensions récentes des quartiers périphériques, où la demande en terrains est élevée, notamment à Diembekaha et Lonankaha.

Les différends entre acteurs de la production foncière, qui constituent environ 20 % des litiges, se rencontrent principalement dans les quartiers de Niémonkaha, Lonankaha, Pédiakaha Extension et Nandiéplekaha Extension. Enfin, les problèmes liés à la délimitation des parcelles représentent 10 % des conflits et affectent surtout les quartiers de Kationon 1 et Kationon 2.

Ces conflits traduisent l'impact direct de la forte production foncière sur la vie urbaine à Katiola. L'accroissement rapide des lotissements, parfois réalisé sans régulation stricte, crée une pression sur les terres disponibles et intensifie la concurrence entre héritiers, acheteurs et promoteurs. Les litiges liés à la succession, aux ventes multiples ou aux limites des parcelles révèlent les limites du contrôle foncier et de la planification urbaine, en particulier dans les quartiers périphériques récemment urbanisés.

3- Discussion

3-1-État des lieux de la production foncière à Katiola

La production foncière dans les villes ivoiriennes s'est déroulée en plusieurs étapes, depuis le régime foncier colonial jusqu'au retrait de l'État et à l'introduction des communautés villageoises. La terre, autrefois considérée comme un bien sacré, est devenue une ressource convoitée et marchande, dont l'accès se fait en plusieurs étapes. À ce sujet, A.C. Yapi (2019, p.182) souligne que la gestion du foncier ivoirien a évolué dans le temps. Gérée par l'administration coloniale, elle a ensuite été confiée à l'État ivoirien, en s'appuyant sur les textes régissant la politique foncière appliquée pendant la colonisation, de 1960 à 1980. Ces constats sont confirmés par G.W. Fotso Njomo (2023, p.145), qui explique que, de la période précoloniale à nos jours, les dynamiques foncières en Afrique, comme au Cameroun, dépendent à la fois de facteurs économiques et politiques. Ainsi, elles sont marquées par les anciennes

pratiques foncières de l'époque précoloniale, la période coloniale, et les nouvelles dynamiques d'après les indépendances.

La ville de Katiola n'a pas échappé à ces différentes étapes de production foncière. Le foncier y a d'abord été géré dans le cadre du régime colonial, puis par l'État, avant de laisser place aux communautés villageoises. La gestion foncière dans la ville implique plusieurs acteurs : l'administration publique, les communautés villageoises et le secteur privé. Le foncier urbain, étant un enjeu central pour le développement économique, a été initialement monopolisé par l'État juste après l'indépendance.

Nos enquêtes ont révélé que treize lotissements administratifs ont été réalisés à Katiola. Ces résultats corroborent ceux de K.F. N'Guessan et *al.* (2019, p.255), qui indiquent que dès son accession à la souveraineté nationale, l'État a cherché à maîtriser la croissance urbaine rapide et à offrir à tous un cadre de vie sain et agréable. Pour ce faire, il a institué des lotissements, comme ceux réalisés à Bouaké entre 1960 et 1980.

Cependant, à partir des années 1980, en raison de la crise économique, l'État s'est désengagé de la gestion foncière et a laissé place aux communautés villageoises. R.J. Assako Assako (2015, p.10) souligne que, malgré l'ambition de la politique foncière au Cameroun, celle-ci n'a pas su s'adapter aux évolutions socioéconomiques marquées par la crise économique des années 1980, entraînant un désengagement de l'État dans le secteur urbain.

Depuis l'introduction des communautés villageoises dans le processus de lotissement, de nombreux lotissements se sont réalisés dans les espaces urbains ivoiriens. Nos résultats montrent que plusieurs lotissements villageois ont été réalisés à Katiola, ce qui concorde avec l'observation de F. Traoré (2023, p.199) à Anyama. En effet, le régime foncier y implique plusieurs acteurs, publics et privés, et repose largement sur les lotissements villageois, réalisés par les propriétaires terriens au titre du droit coutumier. Ces résultats rejoignent ceux de G.W. Fotso Njomo (2023, p.148), selon lesquels plusieurs parties prenantes interviennent dans la gestion foncière, tant sur le terrain que dans les dispositifs légaux et réglementaires.

La communauté villageoise a joué un rôle majeur dans la gestion foncière à Katiola. Les chefs de village délivrent les attestations nécessaires aux propriétaires terriens, ce qui correspond aux

résultats de nos enquêtes montrant une multitude de lotissements villageois depuis leur introduction dans le processus de production foncière.

3-2- Impacts de la production foncière sur l'aménagement

La forte production foncière dans la ville de Katiola a entraîné une perte significative des terres agricoles. En effet, les quartiers centraux n'offrant plus d'espace pour les lotissements, la ville s'étend vers ses périphéries, absorbant progressivement les villages environnants et entraînant la disparition des terres agricoles de ces zones. Les chefs de quartiers enquêtés à Katiola confirment que l'évolution spatiale et les lotissements entraînent une perte de leurs terres agricoles. Ces observations rejoignent celles de M. Sangaré et K.A. N'Dri (2022, p.146), qui indiquent que la croissance démographique de la ville de Korhogo s'est accompagnée d'une expansion urbaine au détriment des espaces ruraux et agricoles.

Par ailleurs, les autorités locales peinent à maîtriser cet étalement rapide, ce qui engendre une distribution inégale des infrastructures et équipements. Les quartiers centraux restent les mieux dotés, tandis que les périphéries manquent de services de base nécessaires au quotidien des habitants. Nos résultats montrent que certains quartiers périphériques de Katiola ne disposent ni de routes praticables, ni de marché de proximité. Cette situation est confirmée par K.T. Konan *et al* (2015, p.31), qui constatent que dans les communes de Cocody et Abobo, les lotissements incontrôlés par les chefs coutumiers entraînent un manque d'infrastructures et d'équipements, avec des parcelles destinées à ces infrastructures souvent utilisées à d'autres fins et des dépôts sauvages d'ordures.

De même, G.A. Bolou (2021, p.32) observe à Daloa que l'espace urbain s'étend des quartiers centraux aux périphéries, où la dotation en infrastructures et équipements est faible, voire inexistante. Les quartiers périphériques et les villages communaux restent sous-équipés. Les résultats de M. Fall et S. Coulibaly (2016, p.55) confirment ces constats, soulignant que dans les audits urbains menés en 2013 dans plusieurs villes ivoiriennes, les centres-villes et quartiers formels sont bien dotés, contrairement aux zones périurbaines et informelles.

La forte production foncière, combinée à la transformation de la terre en bien marchand, engendre également des conflits. Certains individus vendent le même terrain à plusieurs personnes, ce qui provoque des litiges fonciers récurrents. Les conflits observés à Katiola

concernent la vente simultanée d'un terrain, la délimitation des terres, les conflits inter-familiaux et les différends entre acteurs de lotissements. Parmi ceux-ci, les conflits inter-familiaux sont les plus fréquents, représentant 40 % des cas. Ces résultats sont cohérents avec ceux de K.T. Konan *et al* (2015, p.31), qui notent que dans les communes de Cocody et Abobo, de nombreux conflits de 1992 à 2013 étaient liés à la vente de terres par les détenteurs de droits coutumiers. Ces conflits impliquent différents acteurs : villages, sociétés de construction immobilière ou structures étatiques de gestion foncière, avec les détenteurs de droits coutumiers au cœur des oppositions.

A.C. Yapi (2019, p.274) rapporte que les quartiers périphériques de Yamoussoukro, tels que Kami, Morofé et Kokrenou, connaissent des litiges fonciers avec des taux respectifs de 17 %, 15 % et 15 %, en raison de la forte disponibilité de ressources foncières et de la convoitise qu'elles suscitent. Enfin, Y.J.A. Assue *et al* (2023, p.198) soulignent que les litiges fonciers à Toumodi, rares avant 2002, se sont multipliés en raison de l'anarchie dans la gestion foncière, les propriétaires terriens profitant de la forte demande pour vendre un même lot à plusieurs acquéreurs.

Conclusion

L'analyse de la production foncière à Katiola révèle une transition progressive : initialement régulée par l'administration, elle est désormais largement assurée par les communautés villageoises. Ce processus a favorisé une urbanisation rapide, mais souvent non planifiée, accentuant les inégalités dans l'accès aux infrastructures et équipements entre quartiers centraux et périphériques. Les conflits fonciers, dominés par les litiges inter-familiaux et la vente simultanée de terrains à plusieurs acquéreurs, témoignent des tensions générées par cette expansion urbaine. Il apparaît ainsi nécessaire de mettre en place une planification urbaine intégrée, associant régulation étatique, encadrement des lotissements villageois et coopération avec les acteurs privés, afin de concilier l'expansion urbaine, la sécurisation foncière et l'équité dans l'accès aux infrastructures et équipements dans bases dans la ville de Katiola.

Références bibliographiques

ASSAKO ASSAKO Réné Joly,2015, « Curée foncière et stratégie d'accès à la terre dans les périphéries Sud-Ouest de Yaoundé » *SYLLABUS REVIEW Human et Social Science Séries* pp8-42

ASSUE Yao Jean-Aimé, KOFFI Brou Emile, YEDOUNGBO Brou Emmanuel,2023 , « Dynamique urbaine et risque de litiges fonciers dans la ville de Toumodi *(Centre-Sud de la Côte d'Ivoire) » ESI Preprints,* pp191-208

ATTA Koffi Lazare, *1978, Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et périurbain de Bouaké, thèse de doctorat 3eme cycle, université d'Abidjan, 309p.*

BOLOU Gbitry Abel, 2021 « Étalement urbain et accès aux services socio-collectifs dans la ville de Daloa (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) », *DaloGéo, revue scientifique spécialisée en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé, numéro 005, décembre 2021* pp26-46

COTTEN Anne Marie, *1974* : « un aspect de l'urbanisation en Côte d'Ivoire », *les cahiers d'outre-mer année 1974 27 ; 106* pp183- 193

DONGO Kouassi,2006, *analyse des déficiences dans la gestion du drainage urbain et des déchets solides et liquides dans les quartiers précaires de Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire) : approche cartographie-SIG, modélisation et socio-anthropologie,* thèse unique de doctorat, université de cocody,287 p.

FALL Madio et COULIBALY Souleymane**,** 2016, *Urbanisation diversifie : le cas de la Côte d'Ivoire* 183p.

FOTSO Njomo Walter Gildas,2023 « Urbanisation et dynamique foncière dans la commune Lokoundje : Cas de Fifinda-urbain » *Revue espace Géographique et Société Marocaine, Numéro double 73-74 Août-Septembre 2023,* pp 139-164

GNELE José Edgard**,** *2010, dynamique de planification urbaine et perspective de développement durable à Cotonou république du Benin,* Doctorat Unique de l'Université d'Abomey-Calavi,334p.

KONAN Kouassi Toussaint, DJAH Armand Josué, KOFFI Brou Emile,2015, « les enjeux de la production du foncier urbain par les détenteurs de droits coutumiers dans les communes de Cocody et d'Abobo (district d'Abidjan, Côte d'Ivoire)*, Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, Numéro 4 Juin 2018, ISSN 2521-2125,* pp24-36

N'GUESSAN Kouakou Firmain, DIEME Alida Gwladys, VEI Kpan Noel, KOFFI Brou Emile,2019 « Productions foncières à travers les lotissements villageois à Bouaké : quel bilan ? » Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, Numéro Spécial Janvier 2019, ISSN 2521-2125, pp 251-267

SANGARE Moussa, N'DRI Kouamé Abou, 2022, *« Étalement urbain, perte de terres agricoles et reconversion des cotonculteurs périurbains aux métiers du secteur informel » l'harmattan Côte d'Ivoire, pp141-159*

TRAORE Fanta, 2023, *Dynamique urbaine et gestion foncière dans la ville d'Anyama (Côte d'Ivoire*) thèse unique de doctorat, Université Alassane Ouattara 381p.

YAPI Atse Calvin, 2019, *Dynamique urbaine et gestion foncière dans la commune de Yamoussoukro*, thèse de doctorat unique 435p.

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN

GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS

GOZE Thomas *,

KOBENAN Appoh Charlesbor *,

*Enseignant-Chercheur, Equipe de Recherche Espace-Système et Prospective (**ERESP**), Institut de Géographie Tropicale (**IGT**), Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire).

Résumé

Cet article analyse la gouvernance des marchés urbains à Abidjan dans un contexte de forte croissance démographique, de pression spatiale et de mutation économique. Il met en lumière les enjeux liés à l'insalubrité, à la gestion foncière, aux conflits d'usage et à l'intégration du secteur informel. À travers une méthodologie mixte combinant enquêtes de terrain, entretiens, observation directe et analyse documentaire, la recherche identifie les défaillances des dispositifs actuels de gestion et la fragmentation des responsabilités institutionnelles. La recherche propose une relecture critique des approches existantes, en insistant sur la nécessité d'une gouvernance inclusive, concertée et contextualisée. Elle recommande notamment la mise en place de partenariats public-privé équilibrés, le renforcement des capacités locales et l'intégration des acteurs informels dans les processus décisionnels. Les marchés urbains sont ainsi envisagés comme des leviers de développement socio-économique, et non comme de simples espaces de transaction commerciale.

Mots clés : Gouvernance urbaine ; marchés ; informalité ; aménagement ; Abidjan

Abstract

This article examines the governance of urban markets in Abidjan amid rapid demographic growth, spatial pressure, and ongoing economic transformations. It highlights key challenges such as unsanitary conditions, land management issues, usage conflicts, and the integration of the informal sector. Using a mixed-methods approach, combining field surveys, semi-structured interviews, direct observation, and document analysis, the study reveals critical weaknesses in current governance frameworks and the fragmentation of institutional responsibilities. It offers a critical reassessment of existing policies, emphasizing the need for inclusive, context-sensitive, and collaborative governance. The article proposes strategic recommendations, including balanced public-private partnerships, capacity-building at the local level, and the

formal recognition of informal actors in decision-making processes. Urban markets are thus redefined not merely as commercial spaces but as vital drivers of socio-economic development and urban resilience.

Keywords: Urban governance; markets; informality; urban planning; Abidjan

Introduction

Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, incarne les dynamiques intenses de l'urbanisation postcoloniale en Afrique de l'Ouest. Depuis les années 1960, la ville connaît une croissance démographique et spatiale soutenue, qui s'accompagne d'un étalement urbain désordonné et d'une pression croissante sur les infrastructures. Selon l'Institut National de la Statistique (INS, 2021 : 1), la métropole compte aujourd'hui 5 616 633 habitants, représentant près de 36% de la population urbaine nationale.

Dans ce contexte de forte densification urbaine, les marchés jouent un rôle central dans le fonctionnement de la ville. Ils assurent non seulement l'approvisionnement alimentaire quotidien des ménages, mais aussi l'intégration économique de milliers d'acteurs, notamment dans le secteur informel. Toutefois, ces espaces connaissent de nombreuses difficultés : dégradation des infrastructures, mauvaise gestion des déchets, encombrement, et précarité des conditions de travail. Comme le souligne A. Poyau (2005 : 112), les mutations récentes des marchés d'Abidjan révèlent à la fois une montée en puissance du secteur marchand et une désorganisation croissante liée à l'absence de régulation adéquate. Ces dysfonctionnements trouvent leur origine dans des carences institutionnelles, un déficit de gouvernance locale et une planification urbaine souvent peu inclusive. La gouvernance des marchés apparaît dès lors comme un levier stratégique pour relever les défis liés à la durabilité, à la justice sociale et à l'efficacité urbaine. Elle implique une régulation concertée entre acteurs publics et privés, une meilleure coordination des services, ainsi qu'une réhabilitation des infrastructures existantes.

Cette recherche se propose d'analyser les modalités de gouvernance des marchés dans la métropole abidjanaise, en interrogeant les politiques publiques en place, les dynamiques d'acteurs et les obstacles persistants à une gestion urbaine efficace de ces espaces essentiels.

1. Matériel et méthode

1.1. Présentation de la zone d'étude

Abidjan, métropole économique majeure de la Côte d'Ivoire, se distingue par sa position géographique stratégique en Afrique de l'Ouest, sur le littoral atlantique du golfe de Guinée. Située dans la région des Lagunes, au sud-est du territoire national, la ville s'inscrit entre la latitude 5°10' et 5°30' Nord et la longitude 3°45' et 4°15' Ouest. Établie sur la lagune Ébrié,

séparée de l'océan par une étroite bande littorale, Abidjan bénéficie d'un accès privilégié aux routes maritimes internationales, ce qui conforte son rôle central dans les échanges économiques régionaux.

La ville se compose de dix communes interconnectées, telles que le Plateau, Cocody, Yopougon ou encore Treichville, formant un tissu urbain dense et diversifié. Ce réseau est soutenu par d'importantes infrastructures de transport qui facilitent la circulation des biens et des personnes tant à l'échelle nationale qu'avec les pays limitrophes. Le port autonome d'Abidjan, considéré comme l'un des plus importants d'Afrique de l'Ouest, constitue un levier logistique fondamental dans cette dynamique.

À environ 280 kilomètres à l'est de Yamoussoukro, capitale politique du pays, Abidjan (Figure 1) s'impose comme un pôle d'attraction économique et démographique majeur. Enfin, son climat équatorial, caractérisé par une humidité élevée et des précipitations régulières, exerce une influence notable sur l'organisation urbaine et les activités économiques.

Figure 1 : Présentation de la zone d'étude

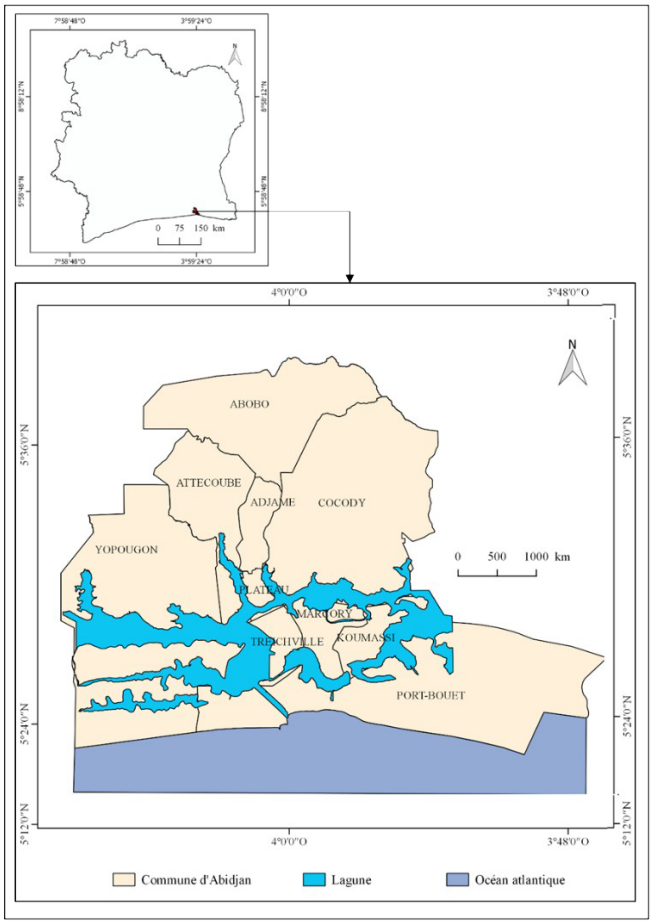

Source : BNETD/CCT, 2012 Réalisation : APPOH Charles Bor, septembre 2025

1.2. Approche méthodologique

Cette recherche repose sur une approche méthodologique mixte, combinant l'analyse documentaire, les enquêtes de terrain, les entretiens semi-directifs et l'observation directe. Ce choix permet de croiser les sources d'information afin de produire une compréhension intégrée des enjeux liés à la gouvernance des marchés urbains à Abidjan.

La phase documentaire a constitué le socle de l'analyse théorique et contextuelle. Elle s'est appuyée sur la consultation de ressources scientifiques et institutionnelles disponibles dans plusieurs centres spécialisés : la bibliothèque de l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), les centres de documentation du Ministère des Infrastructures Économiques, du Ministère du Plan et du Développement, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et du District Autonome d'Abidjan. Cette documentation comprend des ouvrages académiques, des articles scientifiques, des rapports officiels, des bases de données statistiques et des documents cartographiques. Ces sources ont permis d'identifier les fondements conceptuels du sujet, de retracer l'évolution des politiques urbaines et de circonscrire les contours du terrain d'étude.

La seconde phase a consisté en des enquêtes de terrain menées auprès des acteurs institutionnels et opérationnels impliqués dans la gestion des marchés urbains. Des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de représentants du Ministère du Commerce, du District Autonome d'Abidjan ainsi que des directeurs techniques des dix mairies communales. Ces entretiens ont visé à recueillir des informations qualitatives sur les dispositifs de gouvernance existants, les stratégies institutionnelles mises en œuvre, les modes de coordination entre acteurs, ainsi que les principaux obstacles rencontrés.

Parallèlement, une enquête par questionnaire a été administrée à un échantillon de 180 usagers de marchés urbains : 110 commerçants et 70 clients, sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage aléatoire sur les sites étudiés. Cette enquête visait à collecter des données quantitatives sur les conditions d'activité, les attentes des usagers, les perceptions de la gouvernance locale et les problématiques liées aux infrastructures, à l'environnement et à la sécurité.

Des observations directes ont été menées dans les marchés visités afin de compléter les données collectées par une analyse des dynamiques spatiales et fonctionnelles. Cette observation a porté notamment sur l'organisation physique des espaces, l'état des infrastructures, les pratiques d'occupation, la gestion des flux, ainsi que les formes d'informalité observables. Ces éléments ont contribué à enrichir l'interprétation des données issues des enquêtes.

L'ensemble des données recueillies a fait l'objet d'un traitement qualitatif et quantitatif. Les entretiens ont été analysés selon une méthode d'analyse thématique, permettant d'identifier les discours dominants et les logiques d'acteurs. Les questionnaires ont été codifiés et analysés statistiquement afin de dégager des tendances générales. Les résultats ainsi obtenus ont permis d'élaborer un cadre d'analyse structuré autour de trois axes : (1) les enjeux socio-économiques des marchés urbains, (2) l'évolution des modes de gestion institutionnelle, et (3) les défis contemporains de la gouvernance urbaine à Abidjan.

2. Résultats et discussion

2.1. Contexte et enjeux des marchés à Abidjan

2.1.1. Historique des marchés dans la ville d'Abidjan

L'histoire du développement des marchés à Abidjan s'inscrit dans un processus plus large d'urbanisation accélérée amorcé dès la période coloniale. Dès les premières décennies du XX^{e} siècle, la croissance démographique et l'extension spatiale de la ville ont entraîné une transformation progressive des structures économiques locales. Cette dynamique urbaine a contribué à l'émergence d'espaces marchands structurés, répondant aux besoins d'une population croissante en quête d'approvisionnement en biens de première nécessité.

Aussi, cette urbanisation rapide a généré une demande pressante en infrastructures commerciales accessibles, souvent mises en place de manière spontanée ou informelle, pour répondre aux logiques communautaires, économiques et territoriales propres à chaque quartier. Les premiers marchés modernes apparaissent ainsi dans les quartiers historiques d'Adjamé et Treichville, à proximité des premiers noyaux de peuplement africain et des zones portuaires, dans une organisation rudimentaire mais fonctionnelle. Ces marchés servaient à la fois de lieux d'échange, de socialisation et de structuration de l'espace urbain. Loin d'être de simples lieux de commerce, ils s'intégraient dans une économie locale fondée sur les échanges de proximité et la circulation des produits vivriers provenant des campagnes environnantes.

À partir des années 1970, cette dynamique s'intensifie sous l'effet combiné de plusieurs facteurs : la croissance démographique rapide, l'exode rural, la concentration des activités économiques à Abidjan, ainsi que l'émergence d'une classe moyenne urbaine. Cette période marque un tournant dans l'urbanisation de la capitale économique ivoirienne, avec une multiplication des infrastructures commerciales. Ainsi, d'après B. Bertoncello et S. Bredeloup (2002 : 85), la ville comptait environ 27 marchés au milieu des années 1970, un chiffre qui grimpe à 75 en 1988, en grande partie grâce aux politiques d'ajustement structurel et de libéralisation économique impulsées par les institutions financières internationales. Ces

réformes ont notamment encouragé les collectivités locales à déléguer certaines fonctions de développement urbain au secteur privé, modifiant les logiques de gestion des équipements marchands.

Dans cette perspective, Poyau (2005 : 114) souligne que les politiques économiques menées dans les années 1980 et 1990 ont conduit à une redéfinition du rôle des marchés dans l'économie urbaine. Les autorités municipales, confrontées à des ressources budgétaires limitées, ont favorisé l'émergence de nouveaux modes de financement des infrastructures commerciales, ouvrant ainsi la voie à des partenariats public-privé (PPP). Ce changement de paradigme trouve une illustration concrète avec l'adoption du modèle BOT (Build-Operate-Transfer), qui a permis la création de 150 marchés entre 2000 et 2015, selon O. Aké (2016 : 313).

Cette tendance est également confirmée par les travaux de O. Aké (2016 : 303), qui estime que les marchés d'Abidjan, bien qu'hétérogènes dans leur taille et leur organisation, constituent un pilier fondamental de l'économie urbaine, notamment pour les populations à faibles revenus. Ces marchés, où prédomine le secteur informel, assurent la distribution de la majorité des produits alimentaires et manufacturés consommés au quotidien, et participent activement à la structuration du tissu socio-économique de la ville.

Aujourd'hui, Abidjan recense plus de 785 marchés, de statuts et d'envergures variés : marchés centraux, de quartier, de gros, spontanés ou encore modernes couverts (photo 1). Toutefois, leur répartition spatiale reste marquée par de fortes disparités entre les communes. Yopougon, la commune la plus peuplée de la ville, en abrite à elle seule 52, tandis que d'autres comme Treichville, Plateau ou Koumassi n'en comptent qu'entre 8 et 11. Cette inégale répartition reflète non seulement les dynamiques de peuplement et les logiques de planification urbaine, mais aussi les inégalités socio-économiques entre les différentes zones de la capitale.

Ainsi, l'évolution des marchés à Abidjan ne peut être dissociée des transformations structurelles de la ville. Ils constituent à la fois un indicateur de la croissance urbaine, un révélateur des politiques publiques de gestion des espaces commerciaux, et un vecteur essentiel d'intégration économique pour les populations urbaines, notamment dans un contexte où l'informalité reste prédominante.

Photo 1 : Une vue d'un marché moderne dans la commune de Cocody : marché N'Goan Mathias à Saint-Jean

Source : Goze Thomas, janvier 2025

2.1.2. Impact économique des marchés urbains dans la métropole abidjanaise

Les marchés urbains d'Abidjan représentent bien plus que de simples espaces de transaction commerciale. Ils constituent un pilier essentiel du tissu socio-économique local, à la fois comme sources d'emplois, foyers de revenus, et moteurs d'une économie informelle hautement dynamique. Leur contribution à l'économie de la capitale économique ivoirienne est à la fois quantitative, par le volume de revenus générés, et qualitative, en raison de leur rôle dans l'intégration sociale et l'autonomisation économique des populations vulnérables, notamment les femmes.

- Une source majeure d'emplois urbains

Dans un contexte où l'économie formelle peine à absorber l'ensemble de la main-d'œuvre urbaine, le secteur informel joue un rôle central dans la création d'emplois. À Abidjan, ce secteur fournit à lui seul environ 86,9% des emplois, une proportion qui monte à 91,6% au niveau national (INS et AEJ), 2016, p. 29). En Côte d'Ivoire, on estime à près de 7 millions le nombre d'actifs travaillant dans l'économie informelle, soit bien plus que ceux employés dans l'agriculture ou les entreprises formelles.

Les marchés urbains, en tant que foyers d'activité informelle, concentrent une large part de ces emplois. Dans les communes d'Adjamé, Yopougon, Abobo ou encore Treichville, les places marchandes accueillent une multitude d'activités allant de la vente de produits vivriers à la

réparation d'appareils électroniques. Les acteurs de ces espaces sont pour beaucoup des auto-entrepreneurs, souvent sans statut légal, mais dont les activités génèrent des revenus indispensables à la survie de millions de ménages. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des emplois informels dans quelques communes clés de la métropole.

Tableau 1 : Estimations des emplois informels liés aux marchés urbains à Abidjan

Commune	**Type d'activité dominante**	**Installations informelles recensées (2018–2019)**	**Estimation d'emplois liés**
Adjamé	Commerce vivrier, téléphonie, textile	4 537	150 000
Yopougon	Commerce mixte, industrie artisanale	2 360	90 000
Treichville	Commerce alimentaire et de gros	1 615	50 000
Abobo	Vivriers, produits ménagers	Données non spécifiées	120 000 (estimation basée sur densité)
Total estimé			**410 000 emplois directs**

Sources : (INS, 2019), estimations croisées.

- Des revenus significatifs pour les ménages urbains

Au-delà de la simple occupation professionnelle, l'activité des marchés abidjanais génère une valeur économique considérable. Selon des estimations récentes, le secteur informel ivoirien contribuerait à hauteur de 41 à 47% du PIB national, avec une valeur ajoutée annuelle évaluée à 3 210 milliards francs CFA, dont :

- 1 740,6 milliards francs CFA proviennent des activités commerciales (essentiellement les marchés) ;
- 847,5 milliards francs CFA des services divers (restauration, réparation, etc.).

Ce poids économique est d'autant plus marquant dans les zones urbaines, où près de 60% des ménages dépendent totalement ou partiellement des revenus du commerce informel. Pour de nombreux acteurs du marché, les revenus mensuels oscillent entre 50 000 et 150 000 francs CFA, soit autour ou légèrement au-dessus du SMIG national (75 000 francs CFA). Cependant, ces revenus sont marqués par une forte variabilité saisonnière et une faible couverture sociale. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des données économiques.

Tableau 2 : Contributions économiques du secteur informel en Côte d'Ivoire

Indicateur	Valeur estimée
Part de l'emploi national	91,6%
Emplois informels à Abidjan	86,9%
Part du PIB (secteur informel)	41-47%
Valeur ajoutée annuelle (secteur informel)	3 210 milliards FCFA
Dont commerce informel (principalement marchés)	1 740,6 milliards FCFA
Entrepreneurs informels féminins	Environ 66%
Perte fiscale estimée (non-recouvrement informel)	300-400 milliards francs CFA/an

Source : A. KONAN, 2021 ; (INS), 2019

- Un levier d'autonomisation et de résilience

Les marchés urbains jouent également un rôle social et communautaire. La forte participation des femmes (66% des entrepreneurs informels) témoigne du caractère inclusif de ces espaces commerciaux, qui leur permettent d'accéder à des ressources économiques malgré les barrières institutionnelles ou culturelles. Les marchés deviennent ainsi des lieux d'apprentissage, de solidarité et de résilience économique, en particulier pour les jeunes et les migrants urbains issus surtout de l'exode rural.

Au total, les marchés urbains d'Abidjan ne sont pas des espaces marginaux mais des piliers économiques structurant la métropole. En générant plusieurs centaines de milliers d'emplois, des milliards de francs CFA de revenus, et en assurant la survie économique de nombreuses familles, ils constituent des leviers majeurs pour le développement économique et l'inclusion sociale.

2.1.3. Espaces d'échanges et de sociabilité

Au-delà de leur fonction marchande, les marchés abidjanais sont également des espaces de socialisation et d'interactions communautaires. Ils jouent un rôle central dans la consolidation du lien social, en rassemblant commerçants, clients et acteurs divers de toutes origines ethniques, sociales ou géographiques. Ces lieux sont le théâtre de multiples formes de relations socioprofessionnelles, partenariats, entraide, solidarité, qui permettent la constitution de réseaux économiques et sociaux durables (D. Harre, 2001 : 124).

Par ailleurs, ces marchés véhiculent des pratiques culturelles locales : rites, expressions linguistiques, formes de négociation, etc. Ils participent ainsi à la construction d'une identité urbaine abidjanaise, en tant qu'espaces d'ancrage, de reconnaissance mutuelle et de mémoire collective.

2.2. Modes de gestion des marchés abidjanais

2.2.1. L'État, promoteur et gestionnaire historique

Historiquement, la planification et la gestion des marchés urbains relevaient de la responsabilité de l'État et des collectivités locales. À travers la production de schémas directeurs d'aménagement urbain, l'État central joue un rôle structurant dans la localisation des marchés, la réglementation des activités commerciales, ainsi que le contrôle de l'hygiène, de la sécurité et de l'occupation de l'espace public.

La gestion opérationnelle est souvent assurée par les mairies, qui perçoivent les taxes, organisent l'entretien des infrastructures, et veillent à la sécurité des lieux. Toutefois, la croissance rapide de la ville, combinée à l'insuffisance des ressources humaines et financières, a progressivement affaibli les capacités de gestion des pouvoirs publics.

2.2.2. L'émergence d'un modèle de délégation privée : le système BOT

À partir des années 1990, sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux, la Côte d'Ivoire adopte le modèle BOT (Build Operate and Transfer), inspiré du partenariat public-privé. Ce système confie à des opérateurs privés la responsabilité de concevoir, financer, construire, gérer, puis transférer aux collectivités les marchés construits, au terme d'une période d'exploitation prédéterminée (A. Poyau, 2005 : 112 ; S. Bredeloup, 2008 : 219).

Cette approche présente des avantages en termes de mobilisation de capitaux privés et de professionnalisation de la gestion. Toutefois, elle soulève également des enjeux de gouvernance : transparence des contrats, équité dans l'accès aux espaces marchands, et qualité des services rendus.

2.3. Défis contemporains de la gouvernance des marchés

L'insalubrité représente l'un des défis les plus persistants et les plus manifestes au sein des marchés d'Abidjan, en particulier ceux issus de dynamiques d'urbanisation spontanée ou d'une planification urbaine insuffisante à long terme. Ces espaces, pourtant dotés d'une fonction économique essentielle dans la vie urbaine, se trouvent fréquemment relégués au second plan dans les politiques d'aménagement. Cette marginalisation se traduit par un déficit notoire en infrastructures de base et en services essentiels, compromettant leur fonctionnement et leur viabilité.

Les enquêtes de terrain menées sur divers sites ont mis en lumière une série de dysfonctionnements structurels récurrents : l'absence quasi totale de dispositifs de gestion des déchets (photo 2), la prolifération d'étals installés à même le sol ou sous des abris précaires (planche 1), l'inexistence ou la dégradation avancée des réseaux d'évacuation des eaux usées, ainsi que la présence abondante de déchets solides en état de décomposition dans des zones

dédiées à la vente de denrées alimentaires. Ces déficiences exposent tant les commerçants que les usagers à d'importants risques sanitaires, aggravés en période de pluies, où les inondations récurrentes rendent certaines zones inaccessibles et favorisent la prolifération de maladies d'origine hydrique.

Photo 2 : Une vue du marché de Yopougon, quartier France Afrique étouffé par les ordures

Source : K. Appoh, 2025

Planche 1 : Une vue du marché forum dans la commune d'Adjamé débordant de sa sphère

Source : Goze Thomas, janvier 2025

Dans plusieurs marchés abidjanais, les bennes à ordures sont laissées à l'abandon durant des périodes prolongées, allant de plusieurs semaines à plusieurs mois. Si certaines allées

témoignent d'un quotidien animé, entre cris des marchands, va-et-vient incessant des clients et effluves d'épices mêlées aux fumées de grillades, d'autres zones offrent un tout autre visage : les odeurs y sont âcres, oppressantes, parfois insoutenables. L'atmosphère est imprégnée d'émanations de déchets fermentés, de poissons avariés, de restes alimentaires en décomposition, combinés à des relents d'urine et d'eaux stagnantes.

L'exemple du marché de Yopougon, dans le quartier France-Afrique, illustre de manière emblématique cette situation. Les habitants dénoncent depuis plusieurs mois l'inaction des autorités locales face à l'accumulation incontrôlée des déchets. Madame Ella, résidente et commerçante dans le secteur, confie : « *Depuis novembre 2024, je vends ici et c'est toujours la même chose. Les asticots montent presque dans notre nourriture*. *À cela s'ajoute le phénomène d'inondation : Avec les pluies, l'eau descend dans nos maisons comme ça. Quelle souffrance.* »

Un autre témoignage, celui de Madame Martine Aboua, riveraine, révèle l'ampleur de la dégradation environnementale : « *Les odeurs deviennent insoutenables, et les habitants sont contraints de cohabiter avec les mouches, les rats et les eaux stagnantes. La zone avoisinant la benne à ordures y est même surnommée quartier poubelle*. »

À environ 150 mètres de cette benne, l'on retrouve des vendeurs de vêtements de seconde main, désignés localement sous le terme de "yougouyougou", ainsi qu'un vaste poulailler, qui constitue l'une des principales sources de nuisances olfactives, en raison de l'accumulation de fientes et de déchets organiques. Charlène, élève en classe de terminale, témoigne : « *C'est ici que nous achetons nos habits. Mais l'odeur est si forte que quand on vient ici, ce n'est pas pour parler beaucoup*. » De son côté, Sidik Diallo, vendeur, confie avec résignation : « *C'est vraiment difficile hein. C'est parce qu'on cherche l'argent. Sinon, normalement, quelqu'un ne peut pas travailler dans de telles conditions. Aucun camion ne vient ramasser les déchets.* »

Selon les travaux de Poyau (2005 : 117), environ 85% des marchés de la capitale économique ivoirienne sont dépourvus de système de drainage fonctionnel, ainsi que de dispositifs de sécurité conformes aux normes urbaines. Cette vulnérabilité est accentuée par l'occupation anarchique des allées, la prolifération de branchements électriques illicites, représentant un danger majeur en cas d'intempéries ou de surcharge, et l'absence quasi totale de bornes incendie. Des événements dramatiques, tels que l'incendie du marché de Cocody en 2021, ou encore ceux d'Adjamé en 2024, ont mis en évidence la dangerosité extrême de ces lieux face aux sinistres, en l'absence de dispositifs de prévention et d'intervention adéquats (photo 3).

Photo 3 : Un pompier au milieu d'une allée du marché d'Adjamé d'Abidjan partiellement détruit après l'incendie qui s'est déclaré le 15 août 2024

Source : ISSOUF Sanogo, 2024

Par ailleurs, les abords immédiats des marchés sont souvent occupés par des vendeurs ambulants, dont la présence est tolérée du fait de l'importance socio-économique de leur activité informelle. Cette dynamique alimente la croissance de marchés parallèles échappant aux dispositifs de régulation, ce qui contribue à une congestion accrue de l'espace public, à des conflits d'usage et à une érosion du contrôle exercé par les autorités locales (T. Paulais et L. Wilhelm, 2000 : 58). L'informalisation de l'espace économique urbain qui en découle constitue un défi majeur pour la gouvernance urbaine, qui peine à articuler régulation, inclusion sociale et efficacité institutionnelle.

Ces carences mettent en évidence les profondes limites de la planification urbaine dans la métropole d'Abidjan. L'absence de vision prospective quant à l'intégration des marchés dans le tissu urbain formel restreint considérablement la capacité des autorités à anticiper les besoins en infrastructures ou à conduire des politiques de restructuration cohérentes. Bien que certaines initiatives aient été entreprises (réhabilitations ponctuelles, campagnes de salubrité, relocalisations temporaires), celles-ci demeurent souvent fragmentaires, peu coordonnées, et ne suscitent qu'une faible appropriation de la part des acteurs concernés.

Enfin, cette situation symptomatique d'un déséquilibre dans la gouvernance multi-niveaux révèle un écart significatif entre, d'une part, les orientations stratégiques définies par l'État central, et d'autre part, les capacités opérationnelles, souvent limitées, des autorités locales en termes de ressources techniques, humaines et financières. Dès lors, les marchés d'Abidjan s'inscrivent dans une zone grise où la précarité des équipements se conjugue à une faible régulation, voire à une absence d'encadrement, compromettant à la fois leur fonctionnement quotidien et leur potentiel de structuration urbaine durable.

2.3.2. Conflits d'usage et tensions autour des droits d'exploitation

L'un des défis majeurs de la gouvernance des marchés urbains à Abidjan réside dans la multiplication des conflits d'usage et des tensions liées aux droits d'exploitation. Ces tensions, loin d'être anecdotiques, traduisent une crise plus profonde des modes de régulation et des mécanismes de gestion de l'espace marchand. Elles se manifestent sous diverses formes et opposent des acteurs aux intérêts souvent contradictoires : commerçants sédentaires, vendeurs ambulants, usagers, autorités municipales, structures syndicales ou informelles de gestion, voire autorités coutumières.

Les conflits intra-commerçants sont fréquents et concernent notamment la répartition des emplacements, les conditions d'attribution des stands, ou encore l'appropriation abusive de plusieurs espaces par un même individu. Ces rivalités sont accentuées par l'absence de procédures transparentes d'allocation des emplacements, souvent gérées de manière informelle selon des logiques de clientélisme et de patronage. O. De Sardan (1996 : 106), dans une étude sur les pratiques néo-patrimoniales en Afrique de l'Ouest, souligne que les règles formelles sont souvent contournées au profit de mécanismes d'intermédiation sociale informels, légitimés localement mais problématiques du point de vue institutionnel.

Parallèlement, les tensions entre commerçants et usagers proviennent de l'occupation anarchique des voies de circulation, des trottoirs et des abords immédiats des marchés par des vendeurs ambulants ou informels. Cette congestion empêche une circulation fluide, nuit à l'accessibilité des services et affecte la sécurité des usagers. Cette forme d'appropriation de l'espace public traduit ce que O. De Sardan (1999 : 27) appelle une « territorialisation informelle » du commerce urbain, où la rue devient un espace marchand régi par des règles tacites, souvent en contradiction avec les normes officielles.

Les rapports entre commerçants et autorités municipales sont également tendus. Ils portent principalement sur la fiscalité locale et la qualité des services. De nombreux commerçants contestent la légitimité des prélèvements fiscaux (taxes de marché, redevances d'occupation, etc.) en invoquant l'inadéquation entre les montants exigés et les services rendus (entretien, sécurité, salubrité). Cette contestation s'inscrit dans un climat de méfiance généralisée à l'égard des autorités municipales, nourri par des pratiques de favoritisme, de détournement des recettes fiscales ou de monétisation illicite des espaces marchands. Dans ce contexte, la gouvernance urbaine fonctionne selon une économie morale où la corruption est perçue non seulement comme tolérée, mais parfois nécessaire pour accéder à certains droits (O. De Sardan, 1996 : 100).

L'un des éléments structurants de ces tensions réside dans l'insécurité foncière et juridique qui caractérise de nombreux marchés abidjanais. Beaucoup sont établis sur des terrains non immatriculés, appartenant parfois à des autorités coutumières, sans titre foncier formel ou cadre juridique stable. Cette situation fragilise à la fois la position des commerçants, qui ne disposent souvent que de reçus informels, et celle des autorités municipales, qui peinent à faire valoir leur pouvoir de régulation sur des espaces juridiquement ambigus. Durand-Lasserve et al. (2015 : 45) relèvent que cette insécurité foncière constitue un frein majeur à la modernisation des marchés, rendant toute intervention publique sujette à contestation ou blocage.

Enfin, l'absence d'un cadre institutionnalisé de concertation et de gestion participative des marchés empêche la résolution durable de ces conflits. Les mécanismes de médiation existants sont souvent informels, dépendants de figures charismatiques ou de leaders communautaires, sans reconnaissance juridique réelle. Cette gouvernance fragmentée, marquée par une faible coordination entre l'administration municipale, les commerçants et les autres parties prenantes, aboutit à un déséquilibre structurel. Les règles du jeu restent floues, les responsabilités mal définies, et les conflits perdurent faute de cadre communément accepté pour leur résolution (Durand-Lasserve et al., 2015 : 75).

En somme, les conflits d'usage et les tensions autour des droits d'exploitation dans les marchés d'Abidjan ne relèvent pas uniquement d'un désordre conjoncturel. Ils traduisent une crise de légitimité et d'efficacité des institutions urbaines, sur fond d'enchevêtrement des normes (formelles et informelles), d'insécurité juridique, de faibles capacités techniques et de gouvernance néo-patrimoniale. Leur résolution suppose non seulement une réforme des outils de gestion foncière et fiscale, mais aussi la mise en place de dispositifs inclusifs de gouvernance partagée.

Conclusion

La gouvernance des espaces marchands à Abidjan, en particulier celle des marchés urbains, demeure confrontée à des enjeux complexes, parmi lesquels l'insalubrité, les carences en aménagement urbain et la récurrence des conflits d'usage. Ces problématiques traduisent les limites des modèles actuels de gestion et soulignent la nécessité d'une révision structurelle des approches en vigueur. Loin de constituer des dysfonctionnements isolés, ces défis s'inscrivent dans une dynamique plus large de transformation urbaine, dans laquelle les espaces marchands jouent un rôle central.

Dans cette perspective, plusieurs orientations stratégiques peuvent être formulées. Il s'agit notamment de renforcer la participation citoyenne dans les processus décisionnels, de proposer

des dispositifs de formation adaptés aux besoins des commerçants, de mettre en place une réglementation claire et contextualisée, de reconnaître et d'accompagner les acteurs du secteur informel, et de favoriser des partenariats intersectoriels durables. Ces recommandations, fondées sur une approche intégrée et inclusive, visent à réconcilier impératifs économiques, sociaux et environnementaux dans la gestion des marchés urbains.

Ainsi, les espaces marchands doivent être envisagés non plus comme de simples lieux d'échange commercial, mais comme des composantes structurantes de la ville, porteuses de dynamiques sociales et économiques. La mise en œuvre d'une gouvernance collaborative, fondée sur la coordination des différents acteurs institutionnels, communautaires et privés, apparaît dès lors comme une condition essentielle pour faire de ces marchés des leviers d'un développement urbain durable, équitable et résilient. À ce titre, Abidjan dispose d'une opportunité stratégique pour repenser en profondeur la place des marchés dans la fabrique urbaine contemporaine.

Références bibliographiques

AKE Ohouo Ferdinand, 2016, « Les facteurs de développement des activités commercıales sur les marchés d'Abidjan », European Scientific Journal February, vol.12, No.4, pp.302-321.

BERTONCELLO Brigitte et BREDELOUP Sylvie, 2002, « La privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques-uns seulement », Autrepart (21), pp.83-100.

BREDELOUP Sylvie, 2008, « L'application du BOT aux marchés d'Abidjan : formule magique ou concept douteux ? », L'harmattan, Paris, pp.217-239

DURAND-LASSERVE Alain, DURAND-LASSERVE Maÿlis et SELOD Harris, 2015, Le système d'approvisionnement en terres dans les villes d'Afrique de l'Ouest : L'exemple de Bamako, Washington, DC : World Bank et Agence Française de Développement, World Bank Blogs, 133p.

HARRE Dominique Micheline, 2001, « Formes et innovations organisationnelles du grand commerce alimentaire à Abidjan, Côte-d'Ivoire », Autrepart (19), pp.115-132

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) ET AGENCE EMPLOI JEUNES (AEJ), 2016, Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI-2016) : Rapport descriptif sur la situation de l'emploi, Tome 1, consulté le 15 mai 2025, https://agenceemploijeunes.ci, 78p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2019, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Côte d'Ivoire, 2017 : Rapport Final, Abidjan, Côte d'Ivoire et Bamako, Mali : INS et AFRISTAT, 266p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2021, Recensement Général de la Population et de l'Habitat : Résultats globaux, Abidjan, 37p.

KONAN Amoin Sandrine, 2021, « Evolution et déterminants de l'accès à l'emploi informel », Revue Ivoirienne de Sciences Economiques et de Gestion (Rev. Iv. Sci. Eco. Gest.), RISEG-EDUCI, Vol 2-N°1, pp.1107-128

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, 1996, « L'économie morale de la corruption en Afrique », Politique africaine, n°63, Du côté de la rue, pp.97-116.

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, 1999, « A Moral Economy of Corruption in Africa? » The Journal of Modern African Studies, 37(1), pp.25-52.

PAULAIS Thierry et WILHELM Laure, 2000, Marchés d'Afrique, édition KARTHALA, http://www.karthala.com, 203p.

POYAU Aurélie, 2005, «Les récentes mutations des marchés économiques dans la capitale économique ivoirienne», Espace populations sociétés, Numéro 2005/1, pp.111-126

SANOGO Issouf, 2024, Photographie de l'incendie du marché d'Adjamé, Abidjan, 15 août 2024

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES

ILAHIRI Mylène Stéphanie
Université Alassane OUATTARA, Bouaké – RCI
Métaphysique et Histoire de la Philosophie (Gouvernance Territoriale et Environnementale)

Résumé : Face à la virulence et à la complexité des crises écologiques, repenser les modes de gouvernance pour promouvoir une gestion durable et équitable des ressources s'impose comme un défi majeur pour tous les États, en particulier ceux d'Afrique. Les effets pervers de ces crises multiformes menacent la survie et la stabilité de ces nations en quête de développement. Cet article explore l'intégration des concepts d'éthique du visage et de responsabilité infinie d'Emmanuel Levinas à l'éthique environnementale. Il cherche à répondre à deux questions principales : comment cette intégration peut-elle améliorer la gouvernance territoriale et environnementale des États ? Et quelles nouvelles perspectives éthiques en émergent pour relever les défis écologiques contemporains ? En s'appuyant sur une analyse sociocritique et comparative, cette étude propose d'appliquer les concepts fondamentaux de l'éthique de E. Levinas et H. Jonas. L'objectif est de développer une compréhension nuancée de la manière dont son éthique du visage peut, à l'instar de celle de Jonas, informer et transformer l'approche des crises environnementales actuelles.

Mots-clés : Crises écologiques – Crises humanitaires – Gouvernance – Éthique du visage – Éthique environnementale

Abstract : Faced with the virulence and complexity of ecological crises, rethinking governance methods to promote sustainable and equitable resource management is a major challenge for all states, particularly those in Africa. The perverse effects of these multifaceted crises threaten the survival and stability of these nations seeking development. This article explores the integration of Emmanuel Levinas' concepts of facial ethics and infinite responsibility into environmental ethics. It seeks to answer two main questions: how can this integration improve the territorial and environmental governance of states? And what new ethical perspectives are emerging to address contemporary ecological challenges? Based on a sociocritical and comparative analysis, this study proposes to apply the fundamental concepts of ethics of E. Levinas and H. Jonas. The aim is to develop a nuanced understanding of how his ethic of the face can, like that of Jonas, inform and transform the approach to current environmental crises.

Keywords : Ecological Crises – Humanitarian Crises – Governance – Face Ethics – Environmental Ethics

INTRODUCTION

Dans un contexte mondial marqué par une crise écologique globale, les enjeux environnementaux s'imposent comme des défis majeurs pour les sociétés contemporaines. L'intensification de la dégradation des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles menant à leur raréfaction, l'expansion urbaine non maîtrisée, les événements extrêmes liés aux dérèglements climatiques ainsi que les disparités socio-environnementales engendrent des répercussions dont le caractère inéluctable semble de plus en plus avéré (OIM, 2011). Face à cette situation, une réflexion éthique sur la responsabilité individuelle et collective devient indispensable, tant pour repenser notre rapport au vivant que pour envisager des modes d'action durables et solidaires. Sommes-nous capables de considérer la Terre et ses habitants comme des sujets éthiques plutôt que de simples objets d'exploitation ? Comment concilier les impératifs économiques avec le respect de l'environnement et du vivant ? Et surtout, comment sortir de cette impasse ?

Par le détour de ces interrogations fondamentales, il est nécessaire de réévaluer les bases de notre éthique à l'aune des défis actuels. Nous devrons essentiellement reconsidérer en profondeur nos relations avec le monde et autrui. L'éthique du Visage d'Emmanuel Levinas et l'éthique de la responsabilité de Hans Jonas, qui mettent en avant la reconnaissance de la vulnérabilité et de la singularité de l'Autre et de l'environnement, pourraient offrir un cadre conceptuel pertinent. Ces approches théoriques proposent des outils d'analyse utiles pour orienter une gouvernance territoriale et environnementale renouvelée, basée sur la reconnaissance éthique et la responsabilité envers les générations présentes et futures.

Plus explicitement, en quoi l'éthique de la responsabilité, en particulier dans les registres de la gouvernance territoriale et environnementale, pourrait-elle être fécondée par l'éthique du Visage ? En plaçant l'Autre et l'environnement au cœur des choix collectifs, n'est-il pas possible de réinventer un rapport équilibré à la nature et aux générations futures ? Par une lecture sociocritique et comparative, cet article explore cette hypothèse en scrutant les principes des éthiques lévinassienne et jonassienne et en envisageant des modèles de gouvernance innovants. Il vise à formuler une approche qui mette au premier plan la responsabilité individuelle et collective envers l'Autre et la biosphère, pour repenser la gouvernance territoriale et environnementale. Pour mener à bien cette étude, l'analyse portera sur la

pertinence de l'éthique du Visage et de la responsabilité dans les pratiques de gestion territoriale, avant de proposer une relecture de ces cadres éthiques en interaction avec les dispositifs de gouvernance. L'objectif final vise à montrer concrètement comment une éthique responsabilisante peut favoriser une gouvernance du monde plus humaine et durable.

1. CADRES THÉORIQUES DE LA GOUVERNANCE ÉTHIQUE, TERRITORIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'éthique de la responsabilité tient une place centrale dans la gestion des territoires et de l'environnement. Elle s'appuie sur la prise de conscience des limites écologiques de notre planète, l'importance de l'équité sociale et environnementale, ainsi que la nécessité de décisions éclairées et inclusives. Selon E. Prairat, c'est notamment sous l'impulsion des pensées d'Emmanuel Levinas et de Hans Jonas que « le concept de responsabilité va s'émanciper de son acception juridique pour venir signifier une posture éthique qui ne doit plus rien au rapport de soi à soi » (2012, p. 30). Il renvoie désormais à une exigence morale tournée vers autrui et le monde. Dans son œuvre majeure, *Totalité et Infini* (1961), Levinas pose les fondations d'une éthique qui surpasse toutes les autres philosophies. Il y explore la rencontre bouleversante avec le visage d'autrui et notre devoir infini envers cet Autre. Plus tard, dans *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence* (1974), il pousse cette réflexion éthique encore plus loin, définissant notre propre existence comme une responsabilité absolue et anticipant un futur où l'on dépasse les simples considérations d'être. Parallèlement, Hans Jonas, dans *Le Principe Responsabilité* (1991), offre une perspective éthique inédite, spécialement conçue pour faire face aux défis posés par notre monde hyper-technologique. Fort de cette observation, la présente analyse vise à réexaminer les concepts éthiques élaborés par E. Levinas, notamment sur l'altérité, et la notion de responsabilité telle que conçue par H. Jonas, face aux défis écologiques actuels.

1.1. L'éthique du Visage d'Emmanuel Levinas comme célébration de la responsabilité infinie

Emmanuel Levinas met l'Autre au centre de la réflexion éthique, affirmant que la rencontre avec lui face à face, incarnée par le Visage, impose une responsabilité morale infinie et absolue. Cette expérience dépasse la simple interaction humaine pour devenir le pilier de la moralité et de la justice. À en croire Levinas (1982, p. 79), « l'accès au visage est d'emblée éthique ». Le Visage révèle la vulnérabilité et l'humanité de l'Autre, nous appelant à une réponse éthique qui nous engage sans réciprocité et qui influence notre propre liberté. Ceci expliquerait ce pourquoi Levinas critique la tendance occidentale à privilégier le sujet au détriment de son prochain. Précisant la quintessence de sa pensée, il estime que l'éthique doit devancer l'ontologie, car l'être humain ne se construit pas de manière isolée mais à travers la responsabilité qu'il assume envers l'Autre. Cette approche novatrice

rejette toute forme de violence et souligne un impératif moral : « Tu ne tueras point » (E. Levinas, 1982, p. 81), rappelant ainsi la dignité de chaque individu. « L'altérité d'autrui, explique Jean-François Rey en une formule magistrale, « c'est avant tout la présence de l'impératif dans le corps vulnérable » » (E. Prairat, 2012, p. 30).

L'Autre, dans la pensée de Levinas, représente une altérité radicale, irréductible aux catégories de la pensée conventionnelle. Il échappe à toute tentative d'assimilation ou de compréhension totale. Le Visage d'autrui, porteur d'un langage silencieux, impose une injonction éthique immédiate, appelant à la responsabilité, à l'humilité et à la bienveillance. Cette responsabilité éthique, selon Levinas, est indissociable de la manifestation du divin : Dieu ne se révèle pas dans une présence incarnée, mais dans la justice rendue à autrui. Ainsi, « Dieu s'élève à sa suprême et ultime présence comme corrélatif de la justice rendue aux hommes » (E. Levinas, 1971, p. 76). Autrui devient alors le lieu de la révélation du Très-Haut, non en tant qu'incarnation divine, mais comme signe de sa transcendance, perceptible à travers un visage désincarné. Dès lors, le souci éthique envers les plus vulnérables (l'étranger, la veuve, l'orphelin) s'impose comme une exigence fondamentale. « Autrui qui me surpasse dans sa transcendance est aussi celui que je suis tenu d'aider » (p. 237).

Il convient de retenir de ce qui précède que l'éthique du Visage, telle qu'élaborée par Emmanuel Levinas, constitue une critique radicale de toute forme de totalisation ou d'assimilation de l'Autre. Elle affirme le droit inaliénable de chaque individu à exister dans sa singularité irréductible. Dans cette perspective, la vocation authentique du sujet ne réside pas dans la préservation de son être ni dans une quête d'autonomie ontologique, mais dans la responsabilité éthique à l'égard d'autrui. Le sujet se définit avant tout par sa capacité à répondre à l'appel de l'Autre, en plaçant cette responsabilité au cœur de toute interrogation philosophique. Ainsi, comme le souligne Levinas, « l'identité du sujet tient ici en effet à l'impossibilité de se dérober à la responsabilité, à la prise en charge de l'Autre » (1974, p. 29), soulignant que l'être-pour-autrui constitue le fondement même de l'identité éthique.

Lors de son allocution rendant hommage à Emmanuel Levinas le 27 décembre 1995, au cimetière de Pantin, Jacques Derrida a montré à quel point cette pensée avait influencé la réflexion philosophique moderne, poussant celle-ci vers une éthique renouvelée, une responsabilité accrue, une justice repensée, et une compréhension renforcée de l'Autre, centrée sur la priorité absolue du Visage de l'Autre. En conséquence de quoi, il affirmait : « Le retentissement de cette pensée aura changé le cours de la réflexion philosophique de notre temps, et de la réflexion sur la philosophie, sur ce qui l'ordonne à l'éthique, à une autre pensée de l'éthique, de la responsabilité, de la justice, de l'État, etc., à une autre pensée de l'autre, à une pensée plus neuve que tant de nouveautés parce qu'elle s'ordonne à

l'antériorité absolue du visage d'autrui » (J. Derrida, 1997, p. 97). Ce triomphe anticipé par Derrida est devenu une réalité dans plusieurs domaines de la vie sociale. L'éthique du Visage de Levinas résonne profondément dans notre monde actuel, notamment dans des contextes où la vulnérabilité de l'Autre nous impose un devoir moral. C'est le cas dans l'accueil des réfugiés où il incarne cette éthique du Visage. Au demeurant, et ce en réponse aux crises migratoires, le Visage des exilés appelle l'attention de la communauté internationale. Leur souffrance et leur vulnérabilité engendrent une responsabilité éthique, nous incitant à les soutenir sans rien attendre en retour, sans réciprocité.

Bien que les idées d'Emmanuel Levinas soient particulièrement complexes, selon Philippe Svandra, il reste un penseur capable de communiquer de manière relativement intuitive avec les professionnels de santé, même s'il semble qu'à l'heure actuelle, nous avons tendance à simplifier excessivement ses réflexions. En assimilant sa philosophie à un simple acte de générosité, nous risquons de passer à côté de son aspect profondément radical, voire provocateur, de la démarche qu'il propose. Selon Alain Cordier, « il faut en saisir toute l'exigence, l'exigence d'un jamais quitte et de l'absence de toute échappatoire » (P. Svandra, 2018, p. 98). La médecine offre par conséquent un si bel exemple de l'éthique du Visage dans les établissements de santé, où les soignants et les médecins rencontrent le Visage des patients en détresse, voire en situation de vulnérabilité. Cette interaction dépasse le simple cadre des soins techniques d'autant qu'elle engage une obligation morale et une réelle empathie humaine. Philippe Svandra rapporte que lors de réunions à l'AP-HP, Alain Cordier citait souvent la notion de « visage d'autrui » (2018, p. 97), surprenant son auditoire par ses références à l'éthique levinassienne. Il insistait régulièrement sur le fait que « l'hôpital est avant tout un lieu d'humanité, parce que l'homme couché y oblige l'homme debout » (P. Svandra, 2018, p. 97). Dans cette même veine, on pourrait dire que toutes les actions humanitaires s'inscrivent dans la droite ligne de l'éthique du Visage. Les organisations caritatives qui opèrent dans les zones de crise incarnent l'idée développée par Levinas d'une réponse éthique qui est intrinsèquement désintéressée. Elles n'attendent rien en retour mais agissent par sens du devoir envers la vulnérabilité des autres.

Tous les mouvements en faveur des Droits de l'Homme illustrent aussi bien cette éthique levinassienne. Nombreux sont les combats sociaux, qu'il s'agisse de la quête pour l'égalité des sexes, la lutte contre les discriminations raciales ou encore la protection des minorités, qui reposent sur la reconnaissance de l'Autre dans sa dignité et sa vulnérabilité. Tous ces exemples enrichissent l'éthique du Visage bien au-delà de la simple théorie philosophique, et influence grandement nos interactions et engagements actuels. Car E. Levinas (1998, p. 119), citant Dostoïevski, déclare ce qui suit : « Chacun de nous est coupable devant tous pour tous et pour tout, et moi plus que les autres ». L'Autre représente une différence radicale et irréductible, échappant par contre-coup aux cadres de pensée

conventionnels. Et E. Levinas d'associer cette transcendance à l'idée d'infini, l'Autre ne pouvant jamais être entièrement assimilé ou compris. Car son Visage exprime, sans mots, une exigence éthique incontournable. Cette expérience exige de nous d'agir avec humilité et bienveillance. Levinas observe également une connexion entre cette responsabilité envers autrui et la présence divine puisque selon lui, Dieu se manifeste à travers la justice et le respect des autres.

En résumé, l'éthique selon E. Levinas rejette toute tentative de totalisation ou d'assimilation et défend le droit de chacun à prétendre à une existence pleine et assumée dans sa distinction. La véritable vocation humaine ne réside pas dans la sauvegarde de l'être, mais dans la protection de son prochain, en plaçant l'humain et la responsabilité envers autrui au centre de toute réflexion philosophique.

1.2. Le principe responsabilité de Hans Jonas et sa portée environnementale

Hans Jonas, soucieux de l'avenir de l'humanité, propose une analyse remarquable du comportement humain et de ses répercussions. Cela le conduit à élaborer une éthique tournée vers l'avenir. Dans sa quête de vouloir améliorer le quotidien, l'homme se lance dans une course effrénée pour la maîtrise de la technologie. De sorte que notre société est désormais saturée de diverses machines et appareils, qu'ils soient domestiques, agricoles, médicaux ou administratifs. On pourrait même vanter une avancée technologique spectaculaire. Toutefois, ces progrès tant vantés sont accompagnés de conséquences préjudiciables qui inquiètent. Car « l'innovation, malgré tous les bienfaits qu'elle apporte à ceux qui ont la chance insigne de vivre dans nos vieilles démocraties (…), possède une face cachée, un côté obscur dont les ramifications vont bien au-delà de la seule sphère marchande » (L. Ferry, 2014, pp. 7-8).

Devant l'impact négatif des actions humaines, qui servent aujourd'hui de leviers de transformation, voire de destruction de nos conditions de vie, Jonas préconise de réévaluer notre relation à la nature et à l'univers. De plus, sur le plan anthropologique, étant donné que l'image de l'homme est altérée par ses propres activités technologiques et économiques, il craint que la liberté humaine ne soit menacée, victime de ces nouvelles conditions de vie qui limitent ses choix. Ces conséquences se manifestent par l'automatisation, la recherche de rentabilité et une logique instrumentale. « Par le progrès technique et scientifique l'homme de la civilisation industrielle contemporaine s'est créé un univers artificiel (…) l'homme moderne est caractérisé par sa nature instrumentale » (S. Diakité, 1988, p. 5). Pour faire court, la technique présente deux Visages : elle peut aboutir au bien comme au mal. Face à cette ambivalence, Jonas juge nécessaire de trouver des solutions en vue de « limiter la démesure de notre pouvoir prométhéen » (H. Jonas, 1990, p. 28).

Pour ce faire, Jonas met en avant l'urgence d'une prise de conscience par le biais de l'éthique de la responsabilité, afin de remettre en question notre quête infinie de croissance et de progrès matériel. On comprend dès lors pourquoi il prône l'apprentissage de l'économie, la modération, le recyclage et la préservation comme fondamentaux de l'éthique de la responsabilité. Cette exigence éthique l'a conduit à formuler un impératif essentiel qu'il considère comme le seul impératif catégorique fiable et viable qui préconise d'assurer la survie des générations futures, voire de l'humanité entière. Tel s'énonce d'ailleurs son propos : « Nous avons bien le droit, dit-il, de risquer notre propre vie, mais non celle de l'humanité » (H. Jonas. 1990, p. 31). D'où le nouvel impératif qu'il proclame fièrement (1990, p. 30) : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ». Et, c'est là une façon subtile de dire : «« Ne compromets pas les conditions pour la survie indéfinie de l'humanité sur terre » ou encore, « inclus dans ton choix actuel, l'intégrité future de l'homme comme objet secondaire de ton vouloir » » (H. Jonas, pp. 30-31). En tout état de cause, le danger imminent qui menace l'humanité est certainement une autodestruction collective. Les relations entre l'homme et la nature ont été transformées par le développement technique et technologique. Autrefois, la nature exerçait une force de protection ou de menace sur l'homme. Aujourd'hui, elle est vulnérable, fragile, menacée et modifiée par l'activité humaine, nécessitant ainsi une protection accrue, et cela en tant qu'objet de responsabilité. Étant donné l'interconnexion entre la situation de l'homme et celle de la nature, il est évident que l'une influence l'Autre. Cette réalité devrait préoccuper l'homme concernant son avenir et sa survie. C'est pourquoi, face aux effets dévastateurs de la technologie, l'homme est invité à prendre sa part de responsabilité pour l'avenir de la planète, de l'environnement et de la vie.

On observe cependant que traditionnellement, la responsabilité s'applique à l'action de l'homme. C'est en assumant les conséquences de ses actes et en se donnant les moyens capacitaires de réparer ses erreurs qu'il devient responsable. Dans la vision de Jonas, être responsable, c'est œuvrer pour la survie de l'humanité sur le long terme. L'éthique du futur met ainsi en évidence la valeur de l'existence humaine, en privilégiant l'intérêt des générations à venir. Comme telle, la gestion mondiale devrait viser à transmettre la planète dans un état préservant la qualité de vie pour les générations futures. Chaque génération devient ainsi la gardienne, l'administratrice et l'usufruitière du patrimoine naturel mondial. Elle bénéficie du legs de la génération précédente qu'elle devra transmettre à son tour en bon état. À plusieurs reprises, on souligne que le principe de responsabilité exige des dirigeants politiques de reconsidérer dorénavant les conséquences de leurs actions sur l'environnement et les générations futures. Aussi Jonas plaide-t-il pour une gouvernance qui puisse préserver l'environnement et garantir

un avenir durable pour les générations à venir. Car le plus souvent, « la performance nous séduit, nous égare et nous fait perdre le sens de l'homme » (P. Marin, 2019, p. 116).

De toute évidence, H. Jonas établit le principe responsabilité, centré sur le devoir moral envers les générations futures. Dans un monde menacé par des crises écologiques, il en appelle à une responsabilité anticipatrice pour protéger notre planète. Son approche éthique, dite environnementale, souligne une vision globale et tournée vers l'avenir, prenant en compte plusieurs générations.

2. MISE EN RAPPORT DES ÉTHIQUES LEVINASSIENNE ET JONASSIENNE

Dans leurs approches éthiques, Levinas et Jonas explorent deux champs philosophiques qui convergent, au moins sur l'importance de la responsabilité. Cependant, il est important de noter qu'il existe entre ces différentes éthiques, quelques divergences ou tensions sur certains points significatifs. Néanmoins, en dépit de ces différences, ces deux approches pourraient offrir un cadre pertinent pour créer une politique de gouvernance éthique répondant aux enjeux mondiaux.

2.1. Tensions et complémentarité entre éthique du Visage et éthique de la responsabilité

L'éthique de Levinas et celle de Jonas partagent en commun une forte attention à la responsabilité, c'est avec elles que « le concept de responsabilité va prendre une coloration morale ; être responsable ne consistera plus à répondre de soi, mais, plus fondamentalement, à répondre d'autrui, à répondre de ce qui est fragile, de ce qui se donne comme éminemment vulnérable » (E. Prairat, 2012, p. 27). Cependant, elles se situent dans des cadres philosophiques différents, ce qui entraîne à la fois des différences et des complémentarités possibles. Les divergences que l'on peut noter concernent d'abord la notion de temps dans l'éthique. Pour Levinas, l'éthique s'exerce dans le moment de la rencontre avec l'Autre, tandis que Jonas étend la responsabilité vers un futur indéterminé. Cela peut créer une tension sur la façon de concevoir l'action morale : doit-on privilégier l'urgence du contact direct ou une réflexion à long terme ? On pourrait dire qu'il s'agit-là d'une éthique de la proximité contre une éthique de la prévoyance. Car alors que E. Levinas insiste sur le contact et la proximité, Jonas se penche vers une responsabilité envers les générations futures et les éléments non humains (comme l'environnement et la biodiversité). Il y a donc un potentiel décalage entre l'urgence du contact immédiat selon E. Levinas et la responsabilité anticipative selon Jonas.

Quant au fondement métaphysique de la responsabilité, les deux pensées sont encore différentes. Tandis que E. Levinas voit la responsabilité avant tout comme une réaction instantanée face à l'Autre, une obligation presque religieuse et transcendante, pour H. Jonas *a contrario*, la responsabilité repose sur la nécessité de préserver le vivant dans un contexte de progrès technologique. L'éthique de H.

Jonas s'insère ainsi dans une perspective plus écologique et politique, avec un accent particulier sur l'impératif de la survie de l'humanité et de la prudence écologique. En ce qui concerne le pouvoir et la technologie, H. Jonas critique le progrès technologique et ses excès, le considérant comme une force nécessitant une régulation éthique stricte pour éviter des effets collatéraux désastreux. E. Levinas, en revanche, reste davantage focalisé sur la relation humaine et n'élabore pas de critique spécifique de la technologie. Cette différence peut conduire à des approches variées face aux enjeux contemporains.

E. Levinas et J. Jonas partagent bien plusieurs points de complémentarité que nous allons à présent examiner. Il est reconnu que Levinas met davantage l'accent sur l'interaction avec l'Autre comme fondement de l'éthique. Pour lui, cela implique que l'éthique est essentiellement une relation entre personnes où l'interaction avec le Visage de l'Autre entraîne une responsabilité infinie. En revanche, Jonas se concentre principalement sur la responsabilité envers les générations futures et la biodiversité, élargissant cette responsabilité à l'avenir et à la protection de l'humanité face aux dangers technologiques et écologiques. Ainsi, leurs approches respectives offrent une vision de l'éthique axée sur une obligation qui dépasse l'individu.

De plus, concernant toujours la complémentarité, les deux penseurs s'opposent à l'individualisme et à l'égoïsme, en critiquant une éthique utilitariste ou centrée sur les intérêts personnels. Chez Levinas, la relation entre personnes est clairement primordiale, tandis que Jonas étend sa critique à une responsabilité envers l'environnement, d'autant plus que la vulnérabilité n'est pas l'apanage de l'homme. Quand on s'appuie sur la définition de la vulnérabilité selon Roland Schaer, comme le « possible effondrement de la capacité du vivant à se faire lui-même, un affaissement, momentané ou chronique, de la faculté d'autopoïèse » (C. Larrère, 2015, p. 563), il n'y a aucune raison de la limiter aux seuls humains. Il est donc important de noter que nos deux penseurs adoptent une vision non anthropocentrique. Si Jonas approfondit son intérêt pour l'environnement et les futures générations, Levinas, quant à lui, ouvre la voie à une éthique qui dépasse les normes classiques de la morale.

Par ailleurs, il serait également intéressant de montrer que les deux pensées prônent une éthique tournée vers l'avenir. L'éthique du Visage de E. Levinas incite le sujet à privilégier les besoins de l'Autre dans la relation, à ne pas le laisser souffrir, et à satisfaire ses besoins existentiels essentiels pour son bien-être. Bien qu'il semble se concentrer sur le présent, il est crucial de se rappeler que le futur est le prolongement du présent, se préparant ici et maintenant. Le futur dépend toujours d'un présent qui l'a précédé ou même généré. Par conséquent, les avantages que l'éthique du Visage offre à l'Autre aujourd'hui ont forcément un impact sur l'avenir. On pourrait ainsi affirmer que si Jonas intègre une dimension prospective liée aux conséquences à long terme des actions humaines, Levinas propose une

approche de la responsabilité plus immédiate, mais tout aussi valable pour le long terme. En combinant ces deux visions, on pourrait parvenir à une perspective éthique qui conjuguerait la nécessité de répondre à autrui dans le présent avec la considération du devenir collectif.

Bref, les perspectives des deux penseurs, à savoir Levinas et Jonas, se complètent par leur insistance commune sur la responsabilité. Même si elles diffèrent en termes de champ d'application et d'approche du temps et des enjeux actuels, elles pourraient être harmonisées pour offrir une éthique globale mêlant l'exigence du face-à-face à la prudence anticipative.

2.2. Approche gouvernementale éthique et défis écologiques

La gestion des territoires et de l'environnement est un défi crucial face à la crise écologique et aux objectifs de développement durable actuels. Elle doit favoriser une utilisation responsable des ressources naturelles, réduire les inégalités sociales liées à leur accès et intégrer les principes de prudence et de prévention dans les politiques publiques. Aussi ce segment analytique se proposera-t-il entre autres de « (…) comprendre les discordances et contradictions entre l'équité environnementale des politiques, et la justice réclamée par les mouvements sociaux, pourquoi les premières peinent à satisfaire les attentes des seconds, et éventuellement reproduisent ou renforcent les inégalités sociales face à l'environnement » (D. Blanchon, S. Moreau, Y. Veyret, 2009, p. 36).

Cela dit et comme évoqué précédemment, l'éthique de Levinas, qui est centrée sur autrui, et celle de Jonas, orientée vers le futur, convergent dans leur appel à la responsabilité, bien qu'elles la considèrent sous des angles distincts. L'éthique du Visage se focalise sur la relation entre individus, tandis que le principe de responsabilité étend cette notion à l'environnement et aux générations futures. Dans le cadre de la gouvernance environnementale, ces penseurs insistent sur l'adoption d'une vision éthique pour concevoir des politiques appropriées face aux défis de la gestion des territoires et de l'environnement. En effet, notre monde actuel est confronté à des défis importants comme la détérioration des écosystèmes, qui met en péril les équilibres naturels et l'obligent à rechercher des solutions idoines, entendu que « les situations d'accaparement de ressources et de dégradation du cadre de vie sont nombreuses » (D. Blanchon, S. Moreau, Y. Veyret, 2009, p. 38).

La dégradation des écosystèmes perturbe énormément les interactions entre les organismes vivants et leur environnement. Cela pourrait entraîner une perte de biodiversité, une diminution des services écosystémiques essentiels comme la purification de l'eau, la pollinisation, la régulation du climat et une fragilisation des systèmes naturels face aux perturbations. Elle représente ainsi une menace pour les équilibres naturels. La perte de biodiversité se traduit par la destruction des habitats, la pollution, la surexploitation des ressources et le changement climatique entraînant la disparition d'espèces, ce qui

réduit la résilience des écosystèmes. Il s'en suit également un déséquilibre des cycles naturels lié par exemple, à la déforestation qui perturbe le cycle de l'eau et du carbone, affectant concomitamment la qualité de l'air, du climat local et global. Les écosystèmes en général fournissent des services vitaux que sont la protection contre les inondations, la fertilité des sols, etc.. Leur dégradation réduit ces services, affectant la santé humaine et les économies locales par conséquent. La perturbation des habitats peut même favoriser l'émergence ou la propagation de maladies zoonotiques. N'est-ce pas d'ailleurs dans cette logique dénonciatrice que D. Straus-Kahn écrit (2020, consulté le 16/04/2020) qu'« (…) il existe aussi un lien avec d'autres domaines de la préservation de l'environnement et en particulier la préservation de la biodiversité. La destruction des écosystèmes par la pollution, la restriction progressive des lieux d'habitat ou les commerces prohibés favorisent les zoonoses comme de nombreux exemples récents l'ont montré » ?

Pour contrecarrer la détérioration de ces écosystèmes, il va falloir sauvegarder les espaces naturels et réhabiliter les écosystèmes abîmés afin de rétablir leur bon fonctionnement. Puis, assurer une gestion équilibrée des ressources en utilisant des méthodes durables dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, respectant ainsi la capacité de renouvellement des écosystèmes. Il faudra par la même occasion, opter pour la réduction des pollutions en rejetant moins de substances chimiques, plastiques et autres matériaux nuisibles. Un autre élément clé dans la recherche de solutions idoines concerne la lutte contre le changement climatique. Il s'agira de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager les solutions basées sur la nature, comme la reforestation et la préservation des zones humides. Les moyens pour y parvenir passeront par l'éducation et la sensibilisation, cela signifie, enseigner aux communautés locales l'importance des écosystèmes et les motiver à adopter des pratiques responsables. Aussi faudra-t-il améliorer les approches de gouvernance par la mise en œuvre de politiques et régulations efficaces, impliquant toutes les parties concernées, pour une gestion intégrée et juste des ressources naturelles. Cela va consister à promouvoir une économie circulaire et des innovations écologiques en réduisant les déchets et en optimisant l'utilisation des ressources pour alléger la pression sur les écosystèmes.

L'Autre pan des défis à relever porte sur les disparités et les tensions autour de la gestion des ressources. Certaines communautés, souvent marginalisées ou vulnérables, ont des difficultés à accéder aux ressources essentielles comme l'eau, les terres arables, et les forêts, ce qui engendre des tensions. Divers groupes tels que les agriculteurs, les industriels, les communautés locales, et les défenseurs de l'environnement ont souvent des intérêts et/ou des priorités différents concernant la même ressource. Alors, une absence ou une insuffisance institutionnelle qui établirait un cadre réglementaire adapté ou bien appliqué peut encourager la surexploitation, la corruption ou la

privatisation des ressources, accentuant les disparités déjà existantes. Surtout que l'accroissement de la population et le développement économique accroissent la demande sur des ressources déjà limitées, intensifiant ainsi les rivalités. C'est le cas dans quelques contrées du monde comme le Moyen-Orient où se déroulent des affrontements autour de l'eau. Le bassin du Jourdain est une zone où plusieurs nations (Israël, Jordanie, Palestine, Liban, Syrie) se disputent l'accès aux ressources hydriques. La gestion déséquilibrée de cette ressource essentielle génère des tensions à la fois politiques et sociales.

C'est notamment le cas de l'utilisation des terres en Afrique de l'Ouest, dans des États tels que le Burkina Faso ou le Mali, où la compétition entre pasteurs itinérants et agriculteurs établis pour l'accès aux terres et à l'eau, provoque fréquemment des affrontements violents. Cela vaut aussi pour le déboisement en Amazonie qui se traduit par l'exploitation illégale des forêts au Brésil, souvent au détriment des communautés autochtones, accentuant ainsi une gestion injuste des ressources naturelles, avec des répercussions environnementales et sociales substantielles. En République Démocratique du Congo par exemple, les richesses minières sont souvent monopolisées par des entités puissantes, tandis que les communautés locales subissent les impacts écologiques et sociaux, ce qui engendre des conflits armés et des violations des droits humains.

En résumé, la préservation des écosystèmes est cruciale pour maintenir l'équilibre naturel et assurer le bien-être des générations présentes et futures. Une approche globale, intégrant protection, gestion raisonnée, créativité et participation communautaire, est essentielle pour relever ce défi. Pour conjurer ces conflits ou les empêcher, une gestion participative s'impose. Cela signifie impliquer toutes les parties concernées dans la prise de décision pour garantir une distribution juste. Ensuite, renforcer les institutions en établissant des cadres juridiques clairs et transparents pour réguler l'accès et l'utilisation des ressources. Enfin, procéder par médiation et encouragement en vue d'une résolution paisible et pacifique des conflits par la discussion et le consensus. Mais surtout, déboucher sur un développement alternatif qui offrirait des moyens de subsistance durables pour diminuer la pression sur les ressources. Ce sont là, des cas concrets qui témoignent du potentiel de l'éthique de la responsabilité.

3. ÉTHIQUE DU VISAGE ET RESPONSABILITÉ FACE AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES MONDIAUX

L'éthique du Visage peut être élargie pour englober la nature et l'environnement. De même que nous avons une responsabilité envers autrui, il est crucial de reconnaître une responsabilité éthique vis-à-vis des écosystèmes. Cela implique d'élargir notre sensibilité morale au-delà du seul domaine humain.

3.1. L'application des principes lévinassiens et jonassiens au champ de la gouvernance

Reconnaître la vulnérabilité est fondamental, notamment dans le cadre du changement climatique. Les initiatives de gestion des territoires peuvent intégrer des stratégies d'adaptation afin de défendre les communautés locales contre les effets négatifs du changement climatique, comme les inondations ou les sécheresses. Cela peut inclure la construction de barrages, la plantation d'espèces qui tolèrent la sécheresse, ou la sensibilisation des agriculteurs à des méthodes agricoles durables. Le territoire ne constituant pas uniquement un espace à utiliser, mais un milieu de vie, un réseau de relations complexes entre les individus et leur environnement, il possède une histoire, une culture, une mémoire qui le rendent distinct et irremplaçable. Les peuples autochtones entretiennent une connexion profonde avec leur terre, qu'ils considèrent comme une entité vivante avec laquelle ils ont des liens spirituels.

Le Visage, en tant que symbole, évoque la vulnérabilité, stimulant la compassion et l'action. Il ne suffit pas de simplement exprimer la sympathie avec des mots ou des regards bienveillants, mais de fournir ce qui est nécessaire pour alimenter, soigner, abriter, défendre, protéger, etc., car l'injonction implicite : "tu ne tueras point", que renvoie le Visage à son interlocuteur, signifie ne pas ôter la vie mais surtout prendre soin de. Face au Visage de l'Autre, celui-ci formule un appel silencieux mais impérieux, un appel éthique. Cet appel vise à une responsabilité morale plutôt qu'à une reconnaissance intellectuelle ou esthétique. Le Visage nous dit : "Ne me fais pas de mal" ou encore "Prends soin de moi". La notion de Visage chez Levinas accentue la vulnérabilité de l'Autre. En transposant cette idée à la gouvernance environnementale, il s'agit de reconnaître la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés locales face aux impacts environnementaux. Face à ces défis environnementaux existentiels, « chacun doit agir comme s'il était le Messie » (E. Levinas, 1963, p. 130) d'autant que « le Moi est celui qui s'est promu soi-même pour porter toute la responsabilité du Monde » (E. Levinas, 1963, p. 129) sur ses frêles épaules.

Comme ma responsabilité s'avère incessible, cela nous engage tous à préserver les habitats naturels et à soutenir les populations locales dans leurs initiatives de conservation. Malheureusement, la nature est aujourd'hui souvent perçue comme une simple ressource à exploiter ; d'où l'urgence de tirer la sonnette d'alarme pour préserver l'avenir des générations à venir. C'est pourquoi, dans notre monde hyper-technicisé où les effets pervers de la technoscience alertent sérieusement sur les réels périls qui guettent nos vies, Hans Jonas reste en son for intérieur dubitatif quant à la capacité de la société capitaliste d'abondance à assurer la pérennité de l'espèce humaine. Afin que les générations futures ne soient définitivement sacrifiées sur l'autel des ambitions démesurées actuelles des défis de développement, il urge de son point de vue de faire attention aux « (…) limites de la tolérance de la

nature » (H. Jonas, 1997, p. 250). Les impératifs éthico-scientifiques qui s'imposent selon Jonas, c'est de prévenir lesdits périls en faisant sérieusement attention à notre consommation lâchant prise quant à l'usage immodéré de certaines technologies. En matière écologique, il s'agira d'encourager à une sobriété ou à une austérité écologique. La vérité, c'est que cette ambition reste difficilement atteignable d'autant que la société capitaliste fait ouvertement le culte de « l'hédonisme de la vie en abondance » (H. Jonas, 1997, p. 202). Les chances de cette éthique de se faire adoubée par les citoyens accros de la consommation restent étriquées. Malgré ces appréhensions avérées, Jonas reste convaincu que (1997, p. 194) « c'est seulement un *maximum* de discipline politiquement imposée qui est capable de réaliser la subordination de l'avantage du moment au commandement à long terme de l'avenir ». Le jeu en vaut donc la chandelle !

Dans le cadre de la gouvernance notamment, l'éthique du Visage s'impose comme une invitation à reconnaître et respecter les droits des communautés locales et des générations à venir. Le Visage de l'Autre peut être vu comme un appel à agir de manière responsable envers l'environnement et les autres êtres vivants. Par conséquent, la gestion territoriale et environnementale doit incorporer la responsabilité envers les générations futures. Cela implique de prendre des décisions qui préservent les ressources naturelles et l'environnement pour ceux qui viendront après nous, en reconnaissant leur droit à un cadre de vie sain. Les répercussions de l'éthique du Visage sur la gouvernance territoriale et environnementale incluent la prise en compte de la vulnérabilité des territoires et des populations ainsi que la sauvegarde des écosystèmes et des ressources naturelles. Nos décisions actuelles affectent les futurs habitants de la planète. Nous avons le devoir de maintenir un environnement propre afin que les enfants et arrière-petits-enfants puissent vivre de manière décente et sans anxiété notable.

> Oui, nous préservons pour eux certaines conditions qu'ils pourraient, en principe, vouloir rejeter. Supposer qu'ils apprécieront des territoires non-développés, par exemple, relève déjà d'un type d'essentialisme. Pourtant, il ne s'agit pas de modeler les individus futurs de fond en comble. Il est question de « rendre possible » leur vie. Faire en sorte, aujourd'hui, que les océans restent le vivier d'une faune et d'une flore foisonnante, faire en sorte, aujourd'hui, que la chaleur de l'atmosphère reste supportable est léguer aux générations futures les mêmes conditions géo-bio-physiques qui, pour chaque génération précédente, servaient de base à son développement matériel et culturel. Les conditions visées ne sont pas neuves, inconnues, controversées, ou seulement spéculativement bénéfiques. Ce sont des conditions qui ont, par le passé, permis à l'espèce humaine de se diversifier. Le principe responsabilité vise à éviter le pire, non pas à dicter le meilleur (K. H. Whiteside, 2015, p. 777).

Dans le doute positif, et ce de bonne foi, il s'agit de lutter contre le changement climatique en réinvestissant cette nouvelle question de justice entre les générations. La responsabilité éthique implique aussi de s'opposer aux disparités environnementales. Il faut s'assurer que les avantages et les contraintes environnementaux soient distribués de manière équitable et que les populations vulnérables ne soient pas touchées de manière disproportionnée par les dégradations de

l'environnement. La notion de transcendance de l'Autre selon Levinas invite à respecter la diversité et à reconnaître la valeur propre de chaque être vivant. En contexte de gestion environnementale, cela se traduirait par la considération de la biodiversité et la préservation des espèces en danger.

Les inégalités environnementales illustrent bien les injustices que nous pouvons observer autour de nous. Certaines communautés sont davantage confrontées aux périls écologiques que d'autres. Par exemple, les populations vivant près des sites industriels sont souvent les premières à souffrir de la pollution. En clair, intégrer l'éthique de la responsabilité et la notion de Visage selon Levinas dans la gestion des territoires et de l'environnement nous permettra d'adopter une approche attentive et responsable, axée sur la reconnaissance des vulnérabilités, le dialogue, la justice et le respect des différences.

3.2. L'éthique du Visage et la responsabilité intersubjective dans le rapport à l'environnement

L'application de l'éthique du Visage à la gouvernance serait en mesure de révolutionner la façon dont les populations interagissent avec leur environnement. Cette approche va favoriser en premier lieu, un respect mutuel entre les sociétés humaines et la nature, car l'éthique du Visage nous encourage à honorer la différence, y compris celle des écosystèmes et des espèces non humaines. Autant insinuer que les êtres humains devraient renoncer à vouloir seulement conquérir la terre et tous les êtres qui la peuplent, en cherchant notamment à respecter ces autres membres avec qui les hommes partagent la même communauté de destin. En cela, il faut dorénavant voir ces êtres naturels comme associés et citoyens de grande communauté écologique. C'est tout le sens de l'éthique de la terre que professe Aldo Léopold (1966, p. 219) et qui déploie « les frontières de la communauté pour y inclure le sol, l'eau, les plantes et les animaux, ou collectivement, la terre ». Un exemple concret pourrait être la mise en place de corridors écologiques pour permettre aux animaux sauvages de se mouvoir librement et en sécurité, respectant ainsi leur habitat naturel et leur mode de vie.

La gouvernance éthique encouragerait également un dialogue pour une meilleure compréhension des besoins écologiques, puisque l'éthique de Levinas souligne l'importance de la rencontre et de la conversation. Dans la gestion territoriale, cela signifie organiser des consultations publiques et des ateliers participatifs où les membres de la communauté peuvent exprimer leurs préoccupations et proposer des solutions endogènes à leurs préoccupations. Par exemple, pour un projet de reforestation, on pourrait inclure des séances de dialogue avec les exploitants agricoles locaux pour trouver des solutions qui respectent à la fois la conservation des forêts et les besoins agricoles des populations locales.

En somme, l'approche levinassienne pourrait garantir une préservation durable et équitable des ressources, car la responsabilité éthique implique de s'assurer que les avantages de la gestion durable des ressources soient équitablement partagés. Par exemple, les bénéfices générés par l'éco-tourisme dans une réserve naturelle pourraient être utilisés pour améliorer les infrastructures locales et les services de santé, garantissant ainsi que les communautés locales profitent directement des efforts de conservation.

CONCLUSION

L'éthique du Visage développée par Emmanuel Levinas et le principe de responsabilité formulé par Hans Jonas constituent deux paradigmes philosophiques distincts, mais potentiellement complémentaires, pour repenser les fondements de la gouvernance territoriale et environnementale. Bien que leurs focales diffèrent (l'une centrée sur la relation intersubjective immédiate, l'autre orientée vers la préservation du vivant et la sauvegarde des générations futures), ces deux approches convergent autour d'un noyau commun : la responsabilité comme exigence éthique première.

L'articulation de ces perspectives permet d'élaborer une conception intégrée de la responsabilité, susceptible d'informer une gestion territoriale plus éthique, attentive à la fois aux droits fondamentaux des individus et aux impératifs écologiques. Toutefois, l'application de ces principes à des contextes politiques et économiques complexes soulève une interrogation majeure : dans quelle mesure une approche philosophique peut-elle induire des transformations concrètes dans les pratiques de gouvernance ? Si la réponse demeure ouverte, elle invite néanmoins à une exploration continue des modalités d'articulation entre pensée normative et action publique.

Promouvoir une éthique renouvelée, fondée sur le dialogue entre exigence philosophique et pragmatisme politique, apparaît dès lors comme une nécessité face aux défis environnementaux contemporains. L'intégration de ces deux cadres théoriques ne vise pas seulement à accroître leur portée, mais également à garantir leur inclusivité et leur durabilité. En reconnaissant la dignité inhérente aux individus, aux communautés et à la nature, cette approche encourage l'élaboration de politiques audacieuses et éclairées. À titre d'exemple, les démarches participatives impliquant les populations locales illustrent la possibilité d'une gouvernance respectueuse tant des droits humains, conformément à l'éthique du Visage, que des impératifs écologiques, conformément au principe de responsabilité. En définitive, cette convergence philosophique offre un cadre conceptuel fécond pour une gouvernance éthique, soucieuse de préserver la vie dans toutes ses dimensions.

Références bibliographiques

BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, 2009, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Revue Annales de géographie*, Vol. 1 n° 665-666, pp. 35-60.

CORDIER Alain, 2010, « La Vocation médicale de l'homme : in-quiétude éthique et professions de santé. En lisant Emmanuel Levinas. Dans : Traité de bioéthique II : soigner la personne, évolutions, innovations thérapeutiques », Toulouse, Eres, pp. 13-35. https://shs.cairn.info/traite-de-bioethique-2--9782749213064-page-13?site_lang=fr Consulté le 7/4/2025.

DERRIDA Jacques, 1997, *Adieu à Emmanuel Levinas*, Paris, Galilée.

DIAKITÉ Sidiki, 1988, *Les Techniques de pointe de l'Afrique*, Abidjan, les Nouvelles Éditions Africaines.

DOSTOÏEVSKI Fiodor, 1994, *Les Frères Karamazov*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique ».

FERRY Luc, 2014, *L'Innovation destructrice*, Paris, Plon.

JONAS Hans, 1990, *Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, trad. Jean Greisch, Paris, Éditions du Cerf.

JONAS Hans, 1997, *Le Principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Les Éditions du Cerf.

LARRÈRE Catherine, 2015, « Les Inégalités écologiques », in Dominique Bourg et Alain Papaux (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, P.U.F..

LEOPOLD Aldo, 1966, *Un Almanach d'un comté des sables* suivi d'*autres essais sur la conservation tirés de Round River*, New York, Oxford University Press.

LEVINAS Emmanuel, 1963, *Difficile Liberté. Essais sur le judaïsme,* Paris, Albin Michel.

LEVINAS Emmanuel, 1971, *Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, Martinus Nijhoff.

LEVINAS Emmanuel, 1974, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, Paris, Martinus Nijhoff.

LEVINAS Emmanuel, 1982, *Éthique et Infini*, Paris, Fayard.

LEVINAS Emmanuel, 1992, *De Dieu qui vient à l'idée*, Paris, J. Vrin.

MARIN Pascal, 2019, *Le Robot et la pensée. Contre-philosophie de l'homme-machine*, Paris, Cerf.

PRAIRAT Eirick, 2012, « La Responsabilité », in *Revue Le Télémaque*, nº 42, p. 19-34. https://shs.cairn.info/revue-le-telemaque-2012-2-page-19?lang=fr, consulté le 21/4/2025.

OIM (Organisation Internationale pour les Migrations), 2011, Dialogue international sur la migration. Atelier d'intersession sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration, 29-30 mars 2011, Genève, Suisse.

STRAUSS-KAHN Dominique, 2020, « L'Être, l'avoir et le pouvoir dans la crise », in Revue

Politique Internationale, https://www.leclubdesjuristes.com/letre-lavoir-et-le-pouvoir-dans-la-

crise/?fbclid=IwAR2K3PN-p0XEIMjugV8gijazjYUHfWT31JMadYA28kHxBDiDaAx92TPbDG0,

consulté le 16/04/2020.

SVANDRA Philippe, *Introduction à la pensée d'Emmanuel Levinas. Le soin ou l'irréductible inquiétude d'une responsabilité infinie*, Cairn.info. pp. 91-98, https://doi.org/10.3917/rsi.132.0091, consulté le 18/3/2025.

WHITESIDE Kerry H., 2015, « Le Principe responsabilité : éviter le pire, non pas dicter le meilleur », in Dominique Bourg et Alain Papaux (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, P.U.F.

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ

KAMBIRÉ Bêbê, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

KOUASSI Charles Aimé, Géographe, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

Discipline(s) et/ou spécialité de l'article : Géographie et environnement

Résumé

Implanté sur le front lagunaire Ebrié d'Attécoubé dans le District Autonome d'Abidjan, Abobo-Doumé est confronté à une dégradation très prononcée de son front lagunaire. Cette contribution vise à mettre en évidence la dégradation de l'environnement de ce front lagunaire d'Abobo-Doumé et leurs effets sur le cadre de vie et la population riveraine. Elle se fonde sur une observation directe et une enquête par questionnaire auprès de 405 acteurs économiques et 90 chefs des ménages. Les résultats révèlent que la dégradation de l'environnement se manifeste par la prolifération des dépotoirs anarchiques, la stagnation d'eaux usées, la pollution de l'air et de la lagune Ebrié. Cette dégradation est principalement due aux 4 397 activités économiques concentrées sur un espace de 68 hectares. Il en résulte, une production quotidiennement de 20,721 tonnes de déchets solides dont seulement 36,4% sont collectés régulièrement, 186 998 litres d'eaux usées rejetés et un volume de fumée de 937 943,55 Nm^3/Kg de bois brut sur cet espace. La dégradation du front lagunaire influence négativement la santé de la population, dégrade l'esthétique paysagère, et limite la productivité de la pêche lagunaire. Pour une gestion durable de ce front lagunaire, la régulation du mode d'implantation et l'amélioration des modes et techniques de gestion des déchets sont nécessaires.
Mots clés : Abobo-Doumé, front lagunaire, activités économiques, dégradation, environnement.

Abstract

Located on the Ebrié lagoon front of Attécoubé in the Autonomous District of Abidjan, Abobo-Doumé is facing a very pronounced degradation of its lagoon front. This contribution aims to highlight the environmental degradation of this Abobo-Doumé lagoon front and their effects on the living environment and the local population. It is based on direct observation and a questionnaire survey of 405 economic actors and 90 heads of households. The results reveal that environmental degradation is manifested by the proliferation of anarchic dumps, stagnation of wastewater, air pollution and pollution of the Ebrié lagoon. This degradation is mainly due to the 4397 economic activities concentrated on an area of 68 hectares. This results in a daily production of 20,721 tons of solid waste, of which only 36.4% is collected regularly, 186,998 liters of wastewater discharged, and a smoke volume of 937,943.55 Nm3/kg of raw wood in this area. The degradation of the lagoon front negatively impacts the health of the population, degrades the aesthetics of the landscape and limits the productivity of lagoon fishing. For sustainable management of this lagoon front, regulating the layout and improving waste management methods and techniques are necessary.
Keywords: Abobo-Doumé, lagoon front, economic activities, degradation, environment.

Introduction

La protection de l'environnement est une priorité majeure à l'échelle mondiale, car elle constitue l'un des éléments essentiels du développement durable (U.K. Kianguebeni, 2021, p. 37). Dans cette optique, le principe fondamental de la déclaration de Stockholm de 1992 stipule que l'humanité a la responsabilité solennelle de préserver et d'améliorer l'environnement, non seulement pour la génération actuelle, mais aussi pour celles à venir. La prise de conscience d'une gestion durable de la société, qui passe par la protection de l'environnement, doit ainsi donner un sens profond à l'engagement citoyen dans le monde. Cependant, cet enjeu précieux qu'est l'environnement subit constamment une pression croissante, voire des agressions, qui conduisent à sa dégradation. Cette situation se manifeste aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement, où l'on observe une sensibilisation insuffisante et un manque de politiques environnementales cohérentes. Ce phénomène est particulièrement accentué dans les pays africains. En effet, dans ces pays, l'environnement est confronté à de nombreux problèmes liés à la gestion des déchets, à l'insalubrité, au manque d'infrastructures et d'équipements appropriés, ainsi qu'à la détérioration du cadre de vie en milieu urbain. Selon P. N'Diaye (1992), « les politiques environnementales en Afrique ne sont pas toujours bien perçues, car l'environnement n'est pas considéré comme un patrimoine ou une ressource précieuse par de nombreux responsables publics ». Cette perception entraîne une marginalisation des enjeux environnementaux, tant par la population, préoccupée par leurs besoins quotidiens, que par l'État, qui peine à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa politique. La situation est encore plus critique dans les pays situés sur les côtes, notamment dans les centres urbains où l'urbanisation rapide, souvent non contrôlée, favorise un développement illégal et anarchique des quartiers (A.A. Adingra et *al*., 2011). Dans ces milieux urbains, la croissance démographique incontrôlée, conjuguée à une activité économique intense, exerce une pression considérable sur les ressources naturelles, se traduisant par la pollution des eaux et la dégradation des berges des plans d'eau (K.P. Anoh et P. Pottier, 2010, p. 493).

L'insuffisance des dispositifs d'assainissement et de traitement des déchets est un enjeu majeur. Cette insuffisance engendre des risques importants pour la santé publique. En Côte d'Ivoire, la situation est préoccupante. Abidjan, capitale économique du pays, est située autour de la lagune Ébrié, où se concentre presque l'ensemble des activités économiques et industrielles. La ville, surnommée « La perle des lagunes », connaît aujourd'hui une insalubrité croissante.

L'environnement général, et en particulier celui des fronts lagunaires, subit une dégradation préoccupante (N. Kaba, 1992).

Abobo-Doumé, un village du front lagunaire d'Attécoubé, où se concentrent de nombreuses activités économiques, n'échappe pas à ce problème ; d'où le problème de cette étude : quels sont les signes, les facteurs et les conséquences de la dégradation du front lagunaire d'Abobo-Doumé ? L'objectif de cette étude est d'analyser les signes de dégradations du front lagunaire Ebrié d'Abobo-Doumé, les facteurs explicatifs et les conséquences ainsi que la stratégie de sa gestion durable.

1. Méthodologie

1.1. Situation géographique de la zone d'étude

Abobo-Doumé, un village Ebrié de 2,37 km² situé dans le sud-ouest d'Attécoubé, au nord d'Abidjan, est entouré au Nord par Locodjoro, à l'Est par la baie du Banco, à l'Ouest par Yopougon, et au Sud par la lagune Ebrié (carte 1).

Carte 1 : Localisation du front lagunaire d'Abobo-Doumé

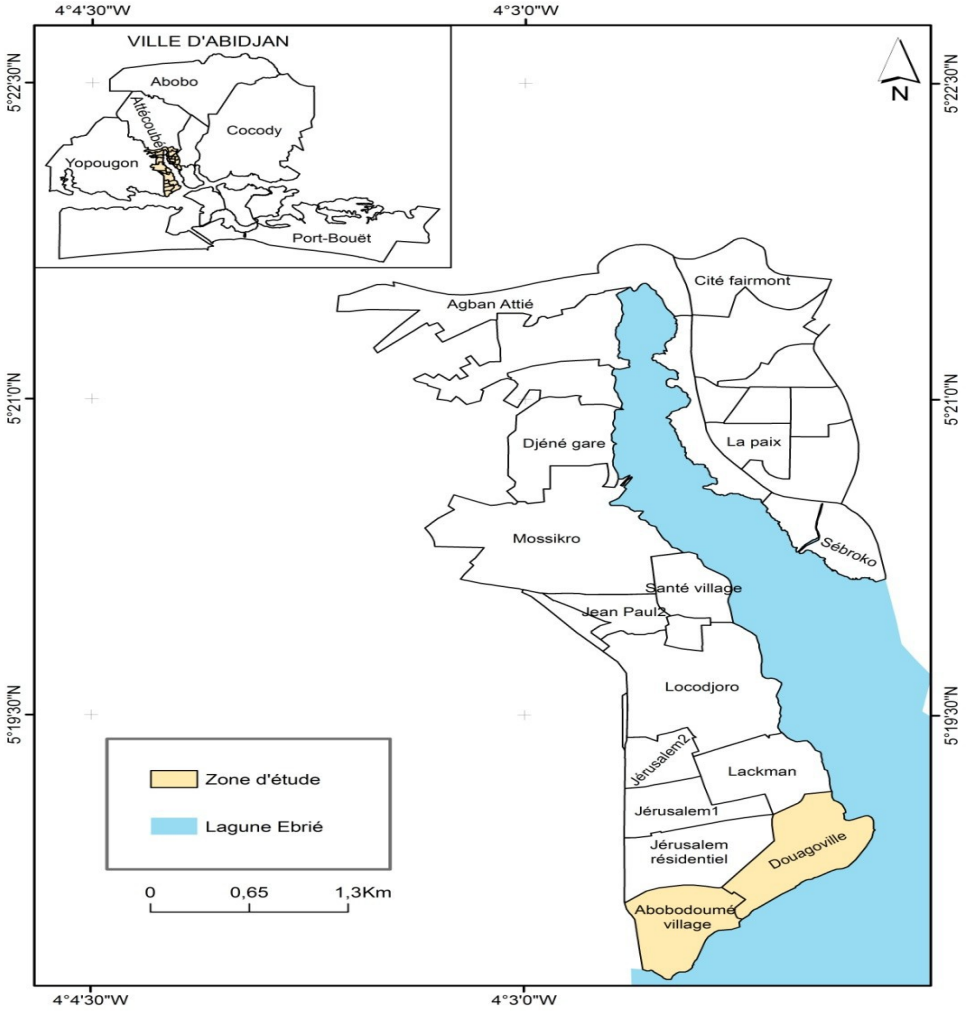

Source : INS 2014 Réalisation : B. Kambiré et C.A. Kouassi, 2024

Phagocytée par la ville, Abobo Doumé comprend six quartiers : Jérusalem 1 et 2, Lackman, Abobo-Doumé résidentiel, Abobo-Doumé village, et Douagoville. La zone, reléguée dans une plaine de la rive droite d'Attécoubé, présente un relief principalement plat. Le front lagunaire d'Abobo-Doumé, une bande de terre d'environ 2,3 km de long et 400 m de large, borde la lagune Ebrié et marque la limite sud du village. L'espace d'étude, délimité selon la localisation des activités économiques couvre environ 68 hectares.

1.2. Méthodologique de recherche

La méthode de collecte de données choisie s'appuie d'abord sur une synthèse de la littérature scientifique portant sur la dégradation de l'environnement et les thématiques connexes en lien avec ce sujet. Les sources documentaires consultées ont permis d'orienter la recherche. Les cartes utilisées sont celle de la commune d'Attécoubé (INS, 2014,) et celle d'Abobo-Doumé (CCT, 2000) à l'échelle 1/400. Ces supports ont permis de réaliser des cartes de localisation et des activités économiques du front lagunaire. Les données de l'INS (2014) ont renseigné sur la superficie, la densité et la population par quartier. Les statistiques économiques proviennent des répertoires des activités de la Direction de la pêche et de l'aquaculture (DAP). Des données statistiques issues des bilans d'activités du centre de santé d'Abobo-Doumé ont fourni des renseignements sur les pathologies liées à la dégradation de l'environnement dans cette localité. L'analyse des données d'observation, combinée aux interviews, a permis d'identifier cinq groupes d'activités économiques sur le front lagunaire : halieutique, commerciale, transport, extraction de sable et les autres.

À l'aide d'un guide d'entretien élaboré, des interviews ont été menées auprès des autorités du village impliquées dans l'organisation des activités économiques et la gestion de l'environnement, des responsables du centre hospitalier d'Abobo-Doumé ainsi que des représentants de la Société de Transport Abidjanais (SOTRA), d'Aqualine, de la Société de Transport Lagunaire (STL), de la Coopérative des Mareyeuses et Transformation des Produits Halieutiques d'Abidjan (CMATPHA), de l'AMPPA, de l'Union des Transporteurs Lagunaire de Côte d'Ivoire (UNITRAL-CI) et de la société ECO EBURNIE, chargée de la collecte des déchets à Abobo-Doumé.

Deux enquêtes par questionnaire ont été menées respectivement auprès des acteurs économiques et des chefs de ménages. En ce qui concerne les acteurs économiques un Choix raisonné a permis de sélectionner les personnes enquêtées par la technique du focus groupe.

Un recensement a identifié 4 517 acteurs économiques dans la zone d'étude. Un échantillonnage par choix raisonné a été réalisé, en classant d'abord les activités selon leur nombre et leur

production potentielle de déchets. Au total, 2 551 acteurs ont été sélectionnés. La taille de l'échantillon a été déterminée selon la formule de Cochran (1977) : $Z = t^2 \times p (1 - p) / m^2$ (Z= taille de l'échantillon à interroger) ; t= niveau de confiance ; P= Proportion des acteurs économiques. Elle est de 56 %, c'est-à-dire 0,56. Ainsi P x (1-p) = 0,56 x (1-0,56) =0,24 m= marge d'erreur. Ainsi, nous avons $Z= 1,96^2 \times 0,24/0,05^2$; soit 369 acteurs.

La corrélation de cet échantillon à 10% est de 405 acteurs économiques interrogés. La répartition des acteurs enquêtés selon les types d'activités est consignée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des acteurs économiques enquêtés

Acteurs	Nombre d'acteurs	Nombre d'acteurs enquêtés
Vendeuses de poissons frais	300	48
Fumeuses de poissons	680	107
Vendeuses d'attiéké	410	67
Vendeuses du marché	370	59
Commerçants de Rue	539	84
Acteurs de restaurant et bars	207	33
Vendeuses Fagots de bois	45	7
Total	2551	405

Source : Enquête de terrain, B. Kambiré et C. A. Kouassi, 2024

Les acteurs économiques ciblés sont les pêcheurs, découpeurs de poissons, chargeurs, producteurs de farine de poisson et les lavandiers. Le choix de la méthode d'échantillonnage s'est porté sur le focus groupe, car ces activités, d'importance secondaire, se déroulent toutes dans le même espace du front lagunaire, partageant les mêmes réalités et problèmes environnementaux. Ainsi, les réponses individuelles étant similaires, il est pertinent de les interroger en groupes de 4 à 12 personnes. Ce sont au total dix groupes dont l'ensemble est composé de 46 personnes qui ont participé aux focus group.

L'enquête par questionnaire auprès des ménages s'est portée sur ceux situés à environ 350 mètres de la lagune, entre la voie principale d'Abobo-Doumé et le front lagunaire. Cette zone partage, d'après l'observation de terrain, les mêmes réalités et subit directement les effets des activités économiques. Ainsi, 90 ménages ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire élaboré. Les déchets solides, liquides et gazeux sur le front lagunaire ont été quantifiés. La quantité de déchets solides ménagers à Abidjan est estimée en utilisant un taux de 0,80 kg par habitant par jour, déterminé dans l'étude de L. Brisoux et *al.* (2018).

La quantification des déchets des restaurants, marchés et gares lagunaires a été réalisée par pesée avec une balance numérique portable (50 kg). Celle des fumeuses et vendeuses de poissons frais a été estimé à partir des quantités utilisées pour produire la farine de poisson. Pour l'attiéké, les déchets ont été calculés selon les estimations de R. Meignan (1996) et J. Kouakou

et *al.* (2015), qui indiquent que le produit fini représente 50 % de la masse des tubercules de manioc frais, le reste (50 %) étant réparti en 35 % pour les écores, fibres et refus, et 15 % pour la quantité d'eau issue des tubercules.

Les déchets solides non ramassés ont été estimés en soustrayant les déchets collectés, recyclés et réutilisés pour l'alimentation animale de la quantité totale de déchets produits.

Les volumes d'eaux usées et la charge polluante produites par les ménages ont été estimés à partir de la consommation d'eau potable, en tenant compte des ratios spécifiques selon le niveau de vie des populations.

Le volume de fumée estimée s'est fait en se référant au fait que le volume de fumée humide libéré par la combustion neutre d'un Kg de bois brut dans les conditions normales est de 5,130Nm^3/Kg de bois brut (J.P. Sawerysyn, 2012, p.9).

L'un des indicateurs de mesure de la surfréquentation d'un espace est le Taux de Fonction Touristique Opérationnel (TFTO), défini par Wakermann (1998). Le TFTO est calculé comme le rapport entre le nombre d'arrivées touristiques et la population locale. Pour appliquer cette formule à l'étude actuelle, il est nécessaire de démontrer que les arrivées touristiques ne résident pas à Abobo-Doumé ; dans ce cadre, les arrivées touristiques constituent la « population temporaire » et la population résidente d'Abobo-Doumé constitue la « population permanente ».

$$TFTO = \frac{Population\ temporaire}{Population\ permanente}$$

Pour Wakerman, on parle de surfréquentation si le TFTO x 100 > 60%.

Les données collectées et traitées ont permis d'obtenir des résultats.

2. Résultats

Les principaux résultats obtenus portent sur les signes et les facteurs de la dégradation de l'environnement sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé, leurs conséquences ainsi que la stratégie d'une gestion durable de cet espace lagunaire.

2.1. Signes de la dégradation de l'environnement sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé

Ce sont la prolifération des dépotoirs anarchique, les stagnations d'eaux usées et la pollution.

2.1.1. Prolifération des dépotoirs anarchique

Sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé, la prolifération des dépotoirs anarchiques dégrade l'environnement et nuit à ses fonctions écologiques. L'espace d'étude présente un état d'insalubrité marqué par des dépotoirs anarchiques répartis sur tout le front (photo 1).

Photo 1 : Dépotoirs anarchiques sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé

Prise de vue : C. A Kouassi, 2024

La photo montre un dépotoir anarchique situé à moins de 10 mètres de la lagune. Ces nombreux dépotoirs anarchiques sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé ne sont pas enlevés, surtout ceux éloignés des habitations. Ces déchets, principalement solides, sont souvent entraînés par l'eau de ruissellement dans la lagune. La lagune Ebrié, principal réceptacle des déchets urbains d'Abidjan (PNUE, 2015), accueille aussi des déversements de déchets plastiques, dégradant l'esthétique du site. Ces déchets, une fois rejetés, sont refoulés par les vagues, aggravant la dégradation visuelle et affectant les activités locales, notamment la pêche, le transport artisanal, et les établissements de restauration (Photo 2).

Photo 2 : Déchets refoulés par les vagues de la lagune à Abobo-Doumé

Prise de vue : C. A. Kouassi, 2019.

Cette photo montre que les déchets sont constitués en majorité de plastiques déposés tout le long du front lagunaire d'Abobo-Doumé. Dans cet environnement insalubre, on voit une femme en train de puiser de l'eau pour laver les poissons.

Selon l'article 3 de l'ordonnance n°74-2 du 6 juillet 1974, les rives des cours d'eau sous influence maritime, jusqu'à la limite des plus hautes marées, ainsi qu'une zone de 25 mètres au-delà, font partie du domaine public de l'État. Ces zones, souvent classées « non aedificandi », sont interdites à la construction. Elles sont désormais colonisées par des déchets qui, avec le temps, forment des dépotoirs anarchiques.

2.1.2. Manifestation de la dégradation du cadre de vie par les déchets liquides

Les eaux usées domestiques, issues des activités économiques et les eaux pluviales sont les principales causes de dégradation du front lagunaire.

Les eaux usées domestiques, provenant des habitations sont difficiles à collecter et à traiter. À Abobo-Doumé, sans système d'assainissement collectif ni réseau d'égouts, les ménages déversent directement ces eaux dans la nature, provoquant leur stagnation dans l'environnement proche, souvent chargées de restes alimentaires. Ces pratiques, malgré leurs impacts écologiques négatifs, persistent (Planche photographique 1).

Planche photographique 1 : Dégradation du cadre de vie par les eaux usées sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé

Prise de vue : C.A. Kouassi, 2024

Les canaux d'évacuation sont insuffisants, endommagés et bouchés par des déchets solides et du sable, entraînant des écoulements sur les voies bitumées. Ces rejets massifs d'eaux usées

exposent à un risque sanitaire, favorisées les mauvaises odeurs et la prolifération d'insectes vecteurs de maladies.

La production de l'attiéké, caractérisée par des eaux usées de manioc déversées sur place, attirant mouches et moucherons qui contaminent les pâtes fraîches, accentue la dégradation du cadre de vie. De plus, sept machines broyeuses installées en bord de lagune ont leurs eaux usées rejetées directement dans la lagune via leurs vannes d'évacuation. Les restaurateurs, fumeuses et vendeuses de poissons frais aggravent la pollution en déversant aussi directement leurs eaux usées contenant restes d'aliments ou de poissons dans la lagune.

Les eaux pluviales contribuent à la pollution de la lagune Ebrié en emportant les eaux usées, directement dans la lagune. Ce phénomène est aggravé par un canal principal, construit avec la route d'Abobo-Doumé, qui évacue rapidement ces eaux de ruissellement vers la lagune, accentuant la dégradation environnementale. Par ailleurs, les quartiers d'Abobo-Doumé, notamment à Abobo-Doumé village, l'absence de réseaux d'assainissement et la mauvaise organisation des habitats provoquent des inondations (Photo 3).

Photo 3 : Espace inondé par l'eau pluviale sur le front lagunaire d'Abob o-Doumé

Prise de vue : C. A Kouassi, 2024

Pendant les saisons de pluie, les rues de ce quartier sont envahies d'eau et deviennent difficilement praticables par les nombreux camions qui circulent quotidiennement sur le front lagunaire. Aussi, ces espaces inondés offrent un environnement propice au pullulement des moustiques.

2.1.2. Manifestation de la dégradation du cadre de vie par la pollution de l'air

La pollution de l'air provenant de la grande quantité de fumée dégagée par les fumoirs à poissons (Photo 4) est un autre signe de la dégradation de l'environnement sur le front lagunaire d'Abobo Doumé.

Photo 4 : Pollution de l'air sur les sites de fumage du front lagunaire d'Abobo-Doumé

Prise de vue : C. A Kouassi, 2024

Enfin, il y a la dégradation du plan d'eau lagunaire par la jacinthe d'eau douce, communément appelées « salades d'eau douce ». Ce sont des végétations aquatiques invasives qui envahissent généralement la lagune Ebrié à l'approche de la période de saison sèche. Elle forme des tapis flottants denses qui couvrent de vastes zones de la lagune, posant de graves problèmes environnementaux. Son développement perturbe la navigation lagunaire en compliquant la circulation des bateaux-bus. Selon une enquête de 2024 un bateau-bus de la SOTRA, pouvant transporter 96 personnes, a pris feu à Abobo-Doumé en pleine traversée, en raison de l'obstruction des trous d'aération du moteur par les jacinthes d'eau douce. La prolifération de cette végétation freine la croissance et la reproduction d'autres espèces aquatiques en empêchant la pénétration de la lumière. La décomposition des jacinthes d'eau produit des déchets organiques qui peuvent entraîner l'eutrophisation de la lagune, diminuer la biodiversité et compromettre la propreté ainsi que la transparence de l'eau. En outre, leur putréfaction dégage une odeur nauséabonde sur le front lagunaire.

2.2. Facteurs de dégradation de l'environnement sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé

Plusieurs facteurs contribuent à la dégradation de l'environnement : les activités économiques et domestiques du front lagunaire d'Abobo-Doumé, les difficultés dans la gestion des déchets.

2.2.1. Concentration spatiale des activités économiques

Un inventaire détaillé a permis de recenser 2 280 activités économiques pratiquées par 4 517 acteurs dans la zone d'étude.

La quasi-totalité des activités économiques pratiquées à Abobo-Doumé (91 %) sont situées sur le front lagunaire. Les 407 activités économiques exercées en dehors de la zone d'étude (9 %) se composent principalement d'activités commerciales de rue et de celles qui se tiennent sur le marché principal d'Abobo-Doumé. En retrait ou à proximité des activités situées à la limite la lagune se trouvent la majorité des activités commerciales, qu'elles soient pratiquées le long des voies (commerce de rue) ou dans des espaces fermés (marchés). Il en va de même pour les

points de vente de fagots et de fumage du poisson, ainsi que pour les parkings où les utilisateurs du transport lagunaire et les acteurs économiques garent leurs véhicules durant la journée.

La densité économique de la zone d'étude est le suivant : le nombre d'acteurs économiques total sur le front lagunaire est 4517 et la superficie est de 0,68 Km² (68 ha).

Le taux d'emploi de l'espace d'étude est de 74%, bien supérieur à la norme de 50% (C. Kubrak, 2013), indiquant une forte densification et concentration des activités économiques sur cet espace (Carte 2). Cette concentration entraîne une surfréquentation du front lagunaire d'Abobo-Doumé.

Carte 2 : Concentration des activités économiques sur le front lagune d'Abobo Doumé

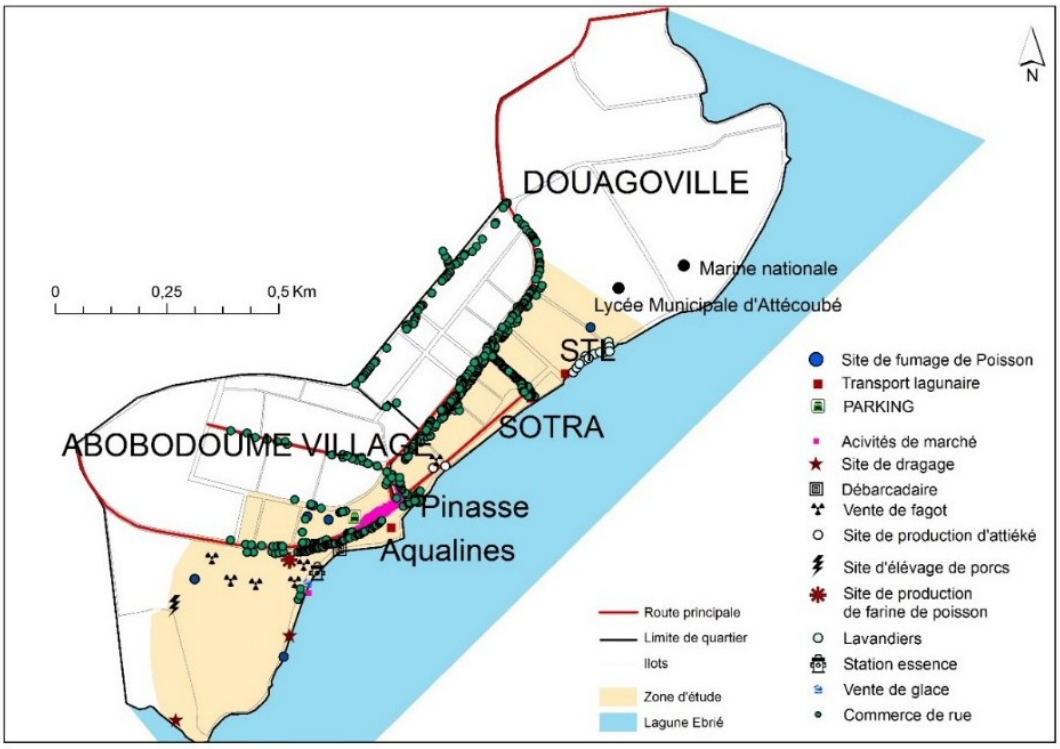

Source : INS 2014 Réalisation : B Kambiré et C A Kouassi, 2024

La croissance du nombre d'acteurs et d'usagers du front lagunaire d'Abobo-Doumé soulève le problème de surfréquentation, qui correspond au dépassement de la capacité de charge d'un espace (S. Racha, 2009). Cette capacité, au-delà de laquelle les inconvénients surpassent les bénéfices environnementaux, est atteinte quand la pression des usagers dépasse la capacité du milieu à se régénérer. La surfréquentation contribue à la surutilisation ou à la surexploitation d'un milieu.

Le taux de fonctionnement touristique opérationnel (TFTO) est de 6,69, soit 669%. Cela signifie que la population temporaire est 6,69 fois la population permanente. Selon G. Wakerman (1998), la surfréquentation est constatée lorsque le TFTO dépasse 60 %. On peut donc conclure que le front lagunaire d'Abobo-Doumé est surfréquenté.

2.2.2. Difficulté de gestion des déchets sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé

Avant d'analyser le mode de gestion des déchets, il est essentiel de les quantifier, en identifiant la quantité collectée, celle mise en décharge, ainsi que celle rejetée directement dans l'environnement sans traitement.

Les quantités de déchets ménagers, selon les zones géographiques, sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Production de déchets solides ménagers à Abobo-Doumé

Aire Géographique	Nombre d'habitants	Quantité de déchets solides ménagers (tonne)		
		Jour	Mois	An
Village Abobo-Doumé	44 045	35,236	1 057,080	12 684,960
Douagoville et Abobo-Doumé Village	9 289	7,431	222,936	2 675,232
Front Lagunaire	2 010	1,60	48,240	578,880

Source : INS, (RGPH, 2014), enquête de terrain, Kouassi, 2024 et Brisoux et Elgorriaga, 2018

Trois zones de production de déchets ont été identifiées : le périmètre du village d'Abobo-Doumé, les quartiers en contact avec la lagune (Douagoville et Abobo-Doumé village), et le front lagunaire, zone d'activités économiques. La majorité des déchets du village sont déversés sur le front lagunaire. Selon le tableau 6, les ménages d'Abobo-Doumé produisent 35,236 tonnes de déchets solides par jour, auquel s'ajoutent ceux des acteurs économiques de la zone. Les déchets des activités économiques quantifiés proviennent de la productrices d'attiéké, du mareyage, du fumage de poissons, des gares lagunaires, des restaurants, ainsi que des activités du marché (tableau 3).

Tableau 3 : Quantité de déchets solides produite par les acteurs économiques du front lagunaire d'Abobo-Doumé

Déchets	QUANTITE (en tonne)		
	Jour	Mois	Année
Poissons	4,2	126	1 512
Maniocs	8,75	311,25	3 735
Sachets plastiques des mareyeuses	0,071	2,13	25,56
Déchets de cartons	0,25	75	900
Déchets ramassés sur les gares	0,16	4,80	57,6
Déchets de restaurants	3,45	103,50	1242
Déchets du marché	0,615	18,45	221,400
Total	17,121	517,50	62 100

Source : Enquête de terrain, B. Kambiré et C.A. Kouassi, 2024

La quantité totale de déchets solides générés quotidiennement par les activités économiques s'élève à 17,121 tonnes, mais cette estimation est probablement incomplète, car elle ne comprend pas les déchets issus des activités commerciales de rue, souvent déversés directement dans les rues et canaux, sans pré-collecte.

L'estimation de la Quantité de Déchets Solides Non Ramassés (QDSNR) dépend de plusieurs autres paramètres, notamment de la Quantité Totale de Déchets Solides (QTDS), de la Quantité de Déchets Solides Mis en Décharge (QDSMD) et de la Quantité de Déchets Solides Réutilisés (QDSR).

Les agents de l'Agence Nationale de la Gestion des Déchets (ANAGED), responsables de l'enlèvement des bacs à déchets, ont estimé qu'il y a trois bacs mis en décharge chaque semaine à Abobo-Doumé. La capacité d'un seul bac à ordures est estimée à 20 tonnes. La Quantité de Déchets Solides Mise en décharge (QDSMD) est estimée à 257,14 tonnes par mois.

Par ailleurs, la Quantité de Déchets Solides Réutilisés (QDSR), constituée notamment de déchets de farine de poissons, d'épluchures de maniocs et de sachets plastiques, est estimée à 313,65 tonnes par mois. En consolidant ces données, il ressort que la Quantité de Déchets Solides Non Ramassés (QDSNR) s'élève à environ 999,92 tonnes par mois.

Quotidiennement, 7 431,2 litres d'eaux usées sont produits par les ménages des deux quartiers où se situe le front lagunaire d'Abobo-Doumé. Le cadre de vie et le milieu lagunaire, qui constituent les principaux récepteurs de ces eaux usées, sont continuellement soumis à leur dégradation en raison de leur charge en matières organiques (DBO_5). La demande biochimique en oxygène sur cinq jours, contenue dans ces eaux usées produites par jour, est estimée à 278,670 mg/L. À cette importante charge polluante s'ajoutent celles liées aux eaux usées produites par les acteurs économiques situés sur le front lagunaire.

Les eaux usées des activités économiques sont générées par la production d'attiéké, la vente de poissons frais et fumés, ainsi que par les restaurants et le lavage de linge (Tableau 4).

Tableau 4 : Eaux usées issues des activités économiques sur le front lagunaire

Type de déchets liquides	Quantité (en litre)		
	Jour	Mois	An
Eau usée de poissons	39 000	1 176 000	14 112 000
Eau usée de manioc	137 000	4 110 000	49 320 000
Eau usée de restaurants	4 140	124 200	1 490 400
Eau usée de Lavandiers	5 250	157 500	1 869 000
TOTAL	185 390	5 561 700	186 740 400

Source : Enquête de terrain, B. Kambiré et C.A. Kouassi, 2024

La quantité d'eau usée générée par les activités économiques s'élève à 185 392 litres (soit 185,39 m³) par jour. La demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO_5) correspondant à cette quantité d'eau usée est estimée à 6 952,125 mg/l.

La totalité des eaux usées produites quotidiennement par l'ensemble des ménages et des activités économiques s'élève à 186 998 litres, contenant une charge polluante organique de 7 012,425 kg de DBO_5. La gestion de ces eaux, qui constitue un problème majeur, se fait en grande partie par déversement direct dans l'environnement. Étant donné que le sol d'Abobo-Doumé est sableux et perméable, une partie de ces eaux s'infiltre rapidement, tandis que l'autre portion atteint le front lagunaire, notamment la lagune, par le biais des eaux de ruissellement et des eaux de vannes.

La pollution de l'air sur le front lagunaire provient principalement des volumes de fumée émis par les sites de fumage. Un volume de 937 943,55 Nm³ de fumée par kilogramme de bois brut est émis quotidiennement sur le front lagunaire.

2.3. Conséquences de la dégradation de l'environnement sur le front lagunaire

La dégradation de l'environnement à des répercussions sur la santé, le cadre de vie et sur les activités économiques.

2.3.1. Problèmes de santé liés à la pollution de la lagune et à l'insalubrité du site

Les pathologies liées à la pollution de la lagune et à l'insalubrité à Abobo-Doumé, précisément dans la zone d'étude (Dougoville et Abobo-Doumé village) sont présentées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Pathologie des populations des quartiers de la zone d'étude

Pathologies des enquêtés	Résultat (%)
Paludisme	51
Fièvre typhoïde	25
Diarrhée	15
Dermatose	8
La fièvre jaune	1

Source : Enquête de terrain, B. Kambiré et C.A. Kouassi, 2024

Le tableau 5 montre que 51 % des enquêtés ont contracté le paludisme au moins une fois par an, 25 % souffrent de la fièvre typhoïde, 15 % de diarrhée, 8 % de dermatoses et 1 % de la fièvre jaune.

Les pathologies liées à la pollution de l'air, recensées chez la population d'Abobo-Doumé, contenues dans le tableau 6, proviennent des statistiques collectées à la formation sanitaire urbaine d'Abobo-Doumé en 2024.

Tableau 6 : Répartition annuelle des pathologies liées à la pollution de l'air

Pathologies	Nombre de malades	Population totale	Pourcentage (%)
Pneumonie	1609	44 045	3,6
Infection aiguë de L'oreille	1218	44 045	2,76
Abcès de gorge	1203	44 045	2,73
Conjonctivite	64	44 045	0,14

Source : Formation sanitaire d'Abobo-Doumé et calculs de B. Kambiré et C. A. Kouassi, 2024

Ce tableau montre qu'à Abobo-Doumé, sur une population de 44 045 habitants, la proportion de personnes atteintes de maladies liées à la pollution de l'air varie de 0,14 % (conjonctivite) à 3,6 % (pneumonie). Parmi les fumeuses de poisson du front lagunaire, 46 % présentent des signes cliniques liés à la pollution, alors que cette proportion n'est que de 2,3 % dans la population générale d'Abobo-Doumé. Cette différence s'explique par une exposition plus importante des acteurs économiques du front lagunaire aux effets de la dégradation environnementale.

2.3.2. Conséquences de la dégradation de l'environnement sur le cadre de vie

La prolifération des dépotoirs sauvages, tant dans le cadre de vie que le long de la berge lagunaire, altèrent l'esthétique environnementale du paysage et constituent une contrainte à la gestion durable de l'espace. De plus, les mauvaises odeurs provenant de la pollution de la lagune et des excréments humains jonchant le front lagunaire, ainsi que le grand volume de fumée émis des sites de fumage de poisson, rendent le cadre de vie désagréable.

2.3.5. Conséquences sur le développement économique du front lagunaire

La dégradation de l'environnement sur le front lagunaire influence directement et indirectement le développement des activités économiques à Abobo-Doumé.

En effet, des conflits d'usage déclenchent des tensions qui émergent lorsque plusieurs acteurs utilisent simultanément un espace géographique limité. La concentration des activités économiques et les nuisances qui s'en suivent sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé accentuent ces tensions entre les différents acteurs, entravant le développement harmonieux de certaines activités. Les activités de fumage de poissons et de production de farine de poisson posent de graves problèmes de santé respiratoire pour les acteurs économiques et la population voisine, à cause des volumes importants de fumée et des odeurs nauséabondes dégagées. En conséquence, certains sites de fumage sont fréquemment délocalisés suite à des plaintes du voisinage. De plus, le bruit des machines de broyage de manioc provoque des nuisances sonores et suscite le mécontentement des autres acteurs économiques du voisinage.

Par ailleurs, la dégradation de l'environnement sur le front lagunaire nuit à la santé des acteurs économiques et de leurs clients. Le recours aux soins en cas de maladie entraîne des coûts

matériels et financiers importants, qui réduisent considérablement le capital financier et humain du patient. La détérioration de leur santé rend les acteurs économiques moins productifs. Cela freine non seulement le développement durable des activités économiques sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé, mais aussi la vie socio-économique de la population locale, dont une partie dépend de cet espace. De plus, la population ivoirienne, notamment celle d'Abidjan et de l'intérieur du pays, pourrait être affectée par la régression de ces activités économiques. En effet, le front lagunaire est considéré comme le deuxième ''port d'Abidjan'' et constitue un important marché pour les populations ivoiriennes, qui s'y rendent fréquemment pour se procurer des produits halieutiques, en particulier les poissons fumés et séchés.

2.4. Stratégie de gestion durable du front lagunaire d'Abobo-Doumé

Pour une gestion durable du front lagunaire, la déconcentration des activités qui s'y déroulent et l'amélioration des méthodes et techniques de gestion de l'environnement sont nécessaires.

La concentration des activités économiques sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé entraîne une surfréquentation et exerce diverses pressions sur l'environnement. Il convient de réguler les conditions d'implantation pour limiter l'accès des acteurs économiques au front lagunaire et d'intégrer la gestion environnementale dans les critères d'attribution des sites d'implantation.

Maintenir le front lagunaire dans un état de salubrité exige la mise en œuvre d'actions concrètes, rigoureuses et permanentes, impliquant la chefferie villageoise, les acteurs économiques et les structures intervenant sur cette zone. Les herbes bordant le front lagunaire servent de couverture à ceux qui y défèquent ou y déversent des ordures. Il est donc essentiel que cet espace soit régulièrement nettoyé et balayé. La pré-collecte, étape préliminaire à la collecte, doit être assurée par des pré-collecteurs qui veillent à ne pas déverser les déchets n'importe où, afin d'éviter la création de dépotoirs anarchiques. La mise en place de latrines publiques est essentielle pour répondre aux besoins des milliers de personnes fréquentant quotidiennement le front lagunaire. Cependant, leur conception et installation doivent assurer la protection de la lagune contre la pollution, en veillant à ce que les eaux usées soient déversées dans des fosses situées en dehors du front lagunaire. La valorisation des déchets est à encourager. Par exemple, les déchets de poissons et d'épluchures de manioc peuvent être utilisés pour le développement de l'élevage. Cette pratique réduirait considérablement la quantité de déchets et faciliterait leur traitement. Il est donc primordial d'organiser cette activité, qui constitue l'une des solutions au problème d'évacuation des déchets. Enfin, il est recommandé d'appliquer le principe du pollueur-payeur afin de limiter le déversement anarchique des déchets.

3. Discussion

Les observations menées sur le front lagunaire d'Abobo-Doumé mettent en évidence une dégradation manifeste de l'environnement. Parmi les signes constatés, on note la prolifération des dépotoirs anarchiques et stagnations d'eaux usées sur le site, la pollution de la lagune ainsi que la qualité de l'air détériorée par de fortes émissions de fumée. Ces constats concordent avec les résultats d'études similaires réalisées dans d'autres contextes lagunaires en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest (O.A. Assou *et al*, 2024, p.74 ; A.G. Gboudjou *et al*, 2021, p.282 ; A. A. DIARRA *et al*, 2014, p.22 ; A. Massabalo, 2015, p.102). Selon ces études, les principales sources de dégradation des fronts lagunaires sont d'abord d'origine anthropiques. Les sources les plus connues sont les rejets des activités économiques surtout industrielles et les rejets domestiques (p. Pottier et *al*, 2008, p.171). En effet, la concentration spatiale des activités économiques favorisent une densification des berges lagunaire et contribue de manière significative à leurs dégradations. À ce sujet, A. Diarra et *al.* (2014, p. 28) révèle dans une étude menée sur le front lagunaire de Treichville qu'une pression anthropique intense est exercée par les activités informelles telles que le lavage de voitures, la mécanique, la fabrication de goudron et de peinture, la teinture, ainsi que la pêche et le fumage de poissons. Ces activités engendrent une dégradation sans précédent du milieu lagunaire, notamment par la pollution et l'érosion du domaine lagunaire, car les eaux usées et les déchets y sont déversés sans traitement préalable. De même, A. G. Gboudjou (2021, p. 282) souligne que le déversement de déchets industriels par certaines structures commerciales situées dans la zone industrielle de Koumassi contribue à la dégradation du front lagunaire de cette zone. Parmi ces déchets industriels, on remarque le déversement de résidus de goudron, de pétrole et de combustibles (huile, gaz d'échappement provenant de navires, avions et autres appareils motorisés) dans la baie, qui représentent des facteurs importants de pollution. Par ailleurs, le drainage des eaux usées issues des centres d'épuration et le rejet de déchets de boîtes de conserve aggravent également la situation. C. A. Kouassi et *al.* (2021, p.101-102) et H.A. Kombiéni (2016, p.193), pointent du doigt l'extraction de sable lagunaire. Cette activité, selon ces auteurs causent de multiples dégradations : pollution de l'air par la poussière, gaz d'échappement, mauvaises odeurs et bruit ; contamination de l'eau par les déchets solides, liquides et huiles de moteurs, souvent drainés vers la lagune. Elle entraîne aussi la destruction des berges, causant la perte de biodiversité végétale et animale, ainsi que la perturbation des écosystèmes aquatiques due au dragage, qui affecte le fond et détruit habitats et faune marine. Quant à O. A. Assou et *al.* (2024, p. 74), dans une étude menée dans le village d'Akandjé, situé sur la rive de la lagune Aghien, met en évidence la dégradation causée par les ménages. La majorité d'entre eux, soit 75 %, déversent leurs déchets directement dans la lagune, les dépotoirs étant situés sur la berge. De plus, 67 % des ménages résident à

proximité du plan d'eau et rejettent leurs eaux usées dans la lagune ou en bordure. Par ailleurs, 90 % des ménages, utilisent la lagune pour leurs besoins hygiéniques, en faisant leurs besoins dans la brousse ou en bordure de lagune, et prennent également leur bain dans cette lagune polluée. De même A. Massabalo et *al.* (2015, p.102) révèlent que la dégradation des systèmes lagunaires au Togo est principalement due aux infrastructures d'assainissement (caniveaux, collecteurs) déversant eaux pluviales et usées contenant déchets (végétaux, métaux, plastiques) dans la lagune.

La dégradation des zones lagunaires a de multiples impacts. Sur le plan écologique, elle entraîne la perte de biodiversité, perturbe les habitats aquatiques par dragage, et menace la couche imperméable, risquant une catastrophe écologique (C. A. Kouassi et *al.* (2021, p.103-104) et A.H. Kombiéni, 2016, p.196). Sur le plan sanitaire, les populations avoisinantes souffrent d'épidémies de choléra, typhoïde, salmonelloses, ainsi que de maladies Oto-rhino-Laryngologie (ORL), digestives, oculaires et cutanées. Les eaux polluées favorisent la prolifération de moustiques et de mouches, provoquant paludisme, diarrhée, infections respiratoires aiguës, avec des odeurs désagréables (A.G. Gboudjou et *al.*, 2021, p.290). Concernant les loisirs, les eaux lagunaires d'Ébrié sont contaminées par des germes fécaux, les rendant impropres à toute activité balnéaire, surtout en saison des pluies et des crues (S. Bamba, 2008, p.89).

Pour une gestion durable des fronts lagunaires, A. Diarra et al. (2014, p.27) proposent la réalisation d'un état des lieux pour mettre en évidence l'intérêt du site, le renforcement et la concrétisation d'une volonté politique visant la sauvegarde durable des berges de Treichville, l'organisation de l'utilisation du front lagunaire et la régulation d'accès au foncier ainsi que l'adoption des comportements compatibles avec une gestion durable de ces berges.

Conclusion

Le front lagunaire Ebrié d'Abobo-Doumé, est actuellement dans un état de dégradation avancée. Les signes de dégradation sont multiples : prolifération de dépotoirs sauvages, accumulation d'excréments humains et stagnation d'eaux usées, émission de importantes quantités de fumées provenant des sites de fumage de poisson. Les principales causes de cette dégradation sont, entre autres, la concentration spatiale des activités économiques, la surfréquentation du site, la gestion inadéquate des déchets issus des activités économiques et domestiques. Les conséquences de cette dégradation environnementale sont multiples. Elles affectent la santé des populations riveraines et des acteurs économiques, en favorisant la prolifération de maladies hydriques liées à la pollution, elles détériorent le cadre de vie en altérant l'esthétique environnementale, freinent le développement des activités locales.

Pour assurer une gestion durable du front lagunaire, il est essentiel de mettre en œuvre des actions telles que la déconcentration des activités, l'amélioration des techniques de gestion environnementale ainsi que la modernisation des activités économiques de cette zone. Ces mesures permettront de préserver et restaurer cet écosystème vital qu'est le front lagunaire, tout en favorisant un développement harmonieux.

Références bibliographiques

ANOH Kouassi Paul et POTTIER Patrick, dirs., 2008, *Géographie du littoral de Côte-d'Ivoire : éléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*. CNRS-LETG UMR 6554 et IGT : Nantes Abidjan, 325p. », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 251 | Juillet-Septembre 2010, mis en ligne le 01 juillet 2013, consulté le 22 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/com/6097 ; DOI : https://doi.org/10.4000/com.6097

ASSOU Oscar Arthur et OUATTARA Seydou, 2024, « Gestion des déchets ménagers à Akandjé, un village lagunaire dans le district d'Abidjan », *GEOTROPE*, Université Félix Houphouët Boigny, pp. 68-82.

BAMBA Siaka Barthélémy, OUFFOUE Sébastien, BLE Mélécony C., METONGO Soro Bernard, BAKAYOKO Souleymane, 2008, « État de l'environnement lagunaire de l'Île Vitré (Grand-Bassam, Côte d'Ivoire) : aspects physiques, chimiques et biologiques », *Rev. Ivoir. Sci. Technol.*, 12, pp. 77-92.

BRISOUX Lucie et ELGORRIAGA Pierre, 2018, *Les enjeux de la gestion des déchets à Abidjan : La vitrine de la Côte d'ivoire aux défis de l'insalubrité*, Rapport d'expertise, Ingénierie des services Urbains en réseaux : Ville en devenir, Sciences Po Rennes (France), 46 p.

DIARRA Ali, KABLAN N'Guessan Hassy Joseph, 2014, « Pressions anthropiques et dégradations des berges de la lagune Ebrié de Treichville (Abidjan-Côte d'Ivoire) », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 1, pp 19-28

GBOUDJOU Gnangoran Aymard, ADIKO Adiko Francis, AMANI Yao Célestin, 2022, « Impacts perçus de la pollution de la lagune Ebrié et mesures d'atténuation et d'adaptation des pêcheurs dans la commune de Koumassi (Abidjan, Côte d'Ivoire) », *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*, vol. 4, n°2, pp. 108-120.

GBOUDJOU Aymard Gnangoran, AMANI Célestin Yao, ADIKO Francis Adiko, BOUDJOU Urbain, 2021, « Étude anthropologique des facteurs d'installations humaines dans les zones lagunaires polluées de Koumassi (Abidjan) », *Ziglôbitha,* Université Peleforo Gon Coulibaly, pp. 277-294.

KABA Nassaré, 1992, *Résidus d'organochlorés dans les milieux lagunaire et marin*, Communication à la Journée AISA, Côte d'Ivoire.

KIANGUEBENI Ulrich Kévin, 2021, « La protection de l'environnement et le développement durable : limites normatives et institutionnelles », *Revue libre de Droit*, pp. 34-69.

KOMBIENI Hervé A., 2016, « Les impacts environnementaux et socio-économiques de l'exploitation du sable lagunaire dans la commune de Grand-Popo (Bénin) », *Revue de Géographie*, Université Ouaga I, pp. 184-199.

KOUAKOU Justin, NANGA NANGA Samuel, PLAGNE-Ismail Catherine, 2015, *Production et transformation du manioc*, Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), Cameroun, Collection PRO-AGRO, 39 p.

KOUASSI Charles Aimé, KAMBIRE Bébé, ALLA Della André, 2021, « Risques environnementaux de l'extraction de sable sur le front lagunaire Ébrié D'Abobo-Doumé (District Autonome d'Abidjan) », *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines,* N° 48, pp. 95-109

KUBRAK Claire, 2013, *Concentration et spécialisation des activités économiques : des outils pour analyser les tissus productifs locaux*, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Série des documents de travail de la Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale, 44p.

MASSABALO Ayah, MALGORZATA Grybos, LALLÉBILA Tampo Limam Moctar Bawa, HUBERT Bril, GBANDI Djaneye-Boundjou, 2015, « Qualité et pollution des eaux du système lagunaire de Lomé, Togo », *European Scientific Journal*, vol. 11, n°15, pp. 95-119.

MEIGNAN Richard, 1996, *L'Attiéké en pays Ebrié : Impact Socio-économique des débuts jusqu'en 1996 d'après les écrits et la tradition orale*, Mémoire de Maitrise, Université Félix Houphouët-Boigny, Facultés des lettres, arts et sciences humaines, Département d'histoire, 43p.

N'DIAYE Paul, 1992, *La politique de l'environnement : analyse d'une gestion*, Dakar, Codersria.

POTTIER Patrick, AFFIAN Kouadio, DJAGOUA M'Moi Valère, ANOH Kouassi Paul, KRA Yao, KANGAH Armand, ROBIN Marc, 2008, « *La lagune Ébrié à l'épreuve de la pression anthropique »*, Chapitre, pp. 165-184.

RACHA Salleni, 2009, *surfréquentation touristique des iles Kuriat en Tunisie ou l'usage spontané d'un territoire sensible*, Institut de recherche pour le développent (IRD) en Tunisie, 26 p.

SAWERYSYN Jean Pierre, 2012, « La combustion de bois et ses impacts sur la qualité de l'air », *Aipur*, pp. 7-16.

WACKERMANN Gabriel, 1998, *Le tourisme international*, Amand collin, 280 p.

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO

KI Jean Paulin

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire à Bobo-Dioulasso (UCAO-UUB), Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

DABIRÉ Joël

Université Nazi BONI, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

SOMDA Touobawènèkaon Maximin

Université Nazi BONI, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Discipline et/ou spécialité de l'article : Sociologie de l'environnement et du développement rural

Résumé

Cette recherche porte sur l'exploitation des ressources naturelles par les agriculteurs, éleveurs et charbonniers dans la zone pastorale de Samorogouan au Burkina Faso. Bien que des accords aient été signés avec l'État dans les années 1975 pour réserver cet espace au pastoralisme, les populations autochtones remettent aujourd'hui en cause cet engagement. L'objectif de cette recherche est d'analyser les motivations qui sous-tendent la remise en cause actuelle de la zone pastorale par les populations autochtones.

Adoptant une essentiellement qualitative, l'étude met en lumière trois facteurs clés de remise en cause de la zone pastorale. D'abord, la forte croissance démographique entraîne une densification de la population au sein même de la zone pastorale. Ensuite, l'augmentation du cheptel qui accentue la pression sur les ressources naturelles. Enfin, l'expansion agricole qui réduit la disponibilité des terres, empiétant ainsi sur les espaces traditionnellement dédiés au pâturage.

Mots clés : ressources naturelles, conflits, zone pastorale, Samorogouan, Burkina Faso.

Abstract

This research focuses on the exploitation of natural resources by farmers, herders, and charcoal burners in the Samorogouan pastoral zone of Burkina Faso. Although agreements were signed with the state in the 1970s to reserve this area for pastoralism, indigenous populations are now challenging this commitment. The objective of this research is to analyze the motivations underlying the current challenge to the pastoral zone by indigenous populations.

Adopting a primarily qualitative approach, the study highlights three key factors challenging the pastoral zone. First, strong population growth is leading to population densification within the pastoral zone itself. Second, the increase in livestock numbers is increasing pressure on natural resources. Finally, agricultural expansion is reducing land availability, thus encroaching on areas traditionally dedicated to grazing.

Introduction

Dans les pays sahéliens, l'exploitation des ressources naturelles est une préoccupation à laquelle s'intéressent les chercheurs en sciences sociales depuis les années 1970 eu égard aux conséquences des sécheresses consécutives. Le constat général qui se dégage de cette préoccupation est que les modes d'exploitation actuels exercent une pression accrue sur les ressources naturelles compromettant leur renouvellement (M. Ouattara *et al.*, 2004). Ce qui amène A. Kane (2023) à relever que la répartition et l'exploitation des ressources naturelles constituent une problématique cruciale dans ces pays africains. La prise de conscience de la pression sur les ressources naturelles a conduit les gouvernements des pays sahéliens à développer des initiatives, impliquant les populations locales, en vue d'une meilleure exploitation desdites ressources.

Au Burkina Faso, la création des zones pastorales, espaces réservés à l'élevage, fait partie des réponses à une exploitation équitable et juste des ressources naturelles entre les différents usagers. À ce sujet, M. Ouattara *et al.*, (2004 : 5) soulignent : « *Au lendemain de la sécheresse des années 1972-1974, la création de zones d'accueil pour les agro-pasteurs, appelées « zones pastorales », a été la réponse technique et politique pour sauver le bétail et accroître sa productivité* ». La création de zones pastorales constitue alors l'une des stratégies pour remédier aux problèmes d'insécurité foncière et de conflits entre les agriculteurs et les

éleveurs (D. Millogo *et al.*, 2017 ; É. Robert, 2010). C'est dans cette optique que la zone à vocation pastorale de Samorogouan, située dans la région des Hauts-Bassins, a été créée dans les années 1975 par le *Projet Elevage Ouest-Volta* pour faciliter l'aménagement pastoral et intensifier la pratique de l'élevage au Burkina Faso. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, des accords de cession foncière avaient été signés entre les populations des différents villages concernés et l'État de Haute-Volta d'alors, aujourd'hui Burkina Faso. Ces accords, toujours d'actualité, sont matérialisés par des Procès-Verbaux de palabre signés, pour la plupart, entre 1976 et 1980. L'objectif du projet visait la sédentarisation des pasteurs à travers l'aménagement de ranchs collectifs et l'intensification des systèmes d'élevage par la formation des éleveurs aux techniques de gestion et d'augmentation de leurs troupeaux. Cependant, le non-renouvellement du projet après 1985 a conduit les populations à remettre en cause les accords tout en retirant les terres cédées par leurs parents à l'Etat (M. Ouattara *et al.,* 2004).

Par ailleurs, la zone pastorale de Samorogouan regorge de nombreuses plaines inondables qui assurent l'alimentation au bétail en saison sèche. La fertilité de ces sols fait qu'ils sont propices pour les cultures vivrières telles que le maïs, le riz, de même que pour la production cotonnière et l'arboriculture. La zone renferme aussi des endroits assez boisés, à couvert végétal très diversifié. Dès lors, cet espace de Samorogouan constitue une ressource convoitée par plusieurs catégories d'acteurs telles que les agriculteurs, les éleveurs, les charbonniers, les bucherons, les femmes, etc. la richesse pédologique de la zone fait que chaque acteur se bat pour s'en approprier. Malgré l'existence de textes législatifs qui lui confèrent une vocation pastorale, la zone est exploitée pour les autres types d'activités. Repartie sur cinq communes de la province du Kénédougou dont Banzon, Koloko, Kourouma, Samorogouan et Sindo, la zone pastorale de Samorogouan couvrait initialement une superficie de 302 500 hectares. Aujourd'hui, elle est réduite à une superficie de 124 500 hectares du fait notamment de la colonisation agricole (Ministère des ressources animales, 2003 ; I. Ouattara, 2019).

La remise en cause de la zone pastorale par les populations de Samorogouan constitue un défi lié à l'accès aux ressources pastorales telles que les pâturages, les pistes de mobilité du bétail et d'accès à l'eau pour les acteurs du pastoralisme (B. Maïga, 2023). En effet, selon cet auteur, l'accès à ces ressources pastorales est presqu'impossible à cause de la réduction des pâturages ; de la mise en culture des zones et espaces réservés pour l'élevage ; de l'occupation des couloirs de passage. À cela s'ajoutent la dégradation du contexte sécuritaire qui fait que le déplacement des animaux est de plus en plus coûteux et dangereux avec la fermeture des frontières des pays côtiers (B. Maïga, 2023).

Cette réalité sociale nous amène à nous poser la question de recherche suivante : quelles sont les raisons de la remise en cause de la zone pastorale par les populations de Samorogouan ? L'objectif est d'analyser les motivations qui sous-tendent la remise en cause actuelle de la zone pastorale par les populations autochtones. L'hypothèse principale est que l'évolution des besoins socioéconomiques est à l'origine de ce changement de comportement.

1. Méthodologie

1.1. Présentation de la zone d'étude

La Zone d'Aménagement Pastoral (ZAP) du Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) est encore appelée aujourd'hui Zone Pastorale (ZP) de Samorogouan. Elle est située au cœur de la province du Kénédougou, dans la région des Hauts-Bassins au Burkina Faso. Elle s'étend sur une superficie de 124 500 hectares (Ministère des ressources animales *et al.*, 2000 ; Ministère des ressources animales, 2003) et couvre, à des degrés différents, cinq communes rurales à savoir Samorogouan, Kourouma, Sindo, Koloko et Banzon. Le degré de représentativité de chaque commune, selon le nombre de villages, est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Nombre de villages par commune et dans la ZP

Commune	Nombre de villages de la commune	Nombre de villages dans la ZP
Samorogouan	16	10
Sindo	12	6
Kourouma	15	4
Koloko	20	3
Banzon	6	2
TOTAL	**69**	**25**

Source : I. Ouattara, 2019, p.17

Carte 1: Situation géographique de la zone pastorale de Samorogouan

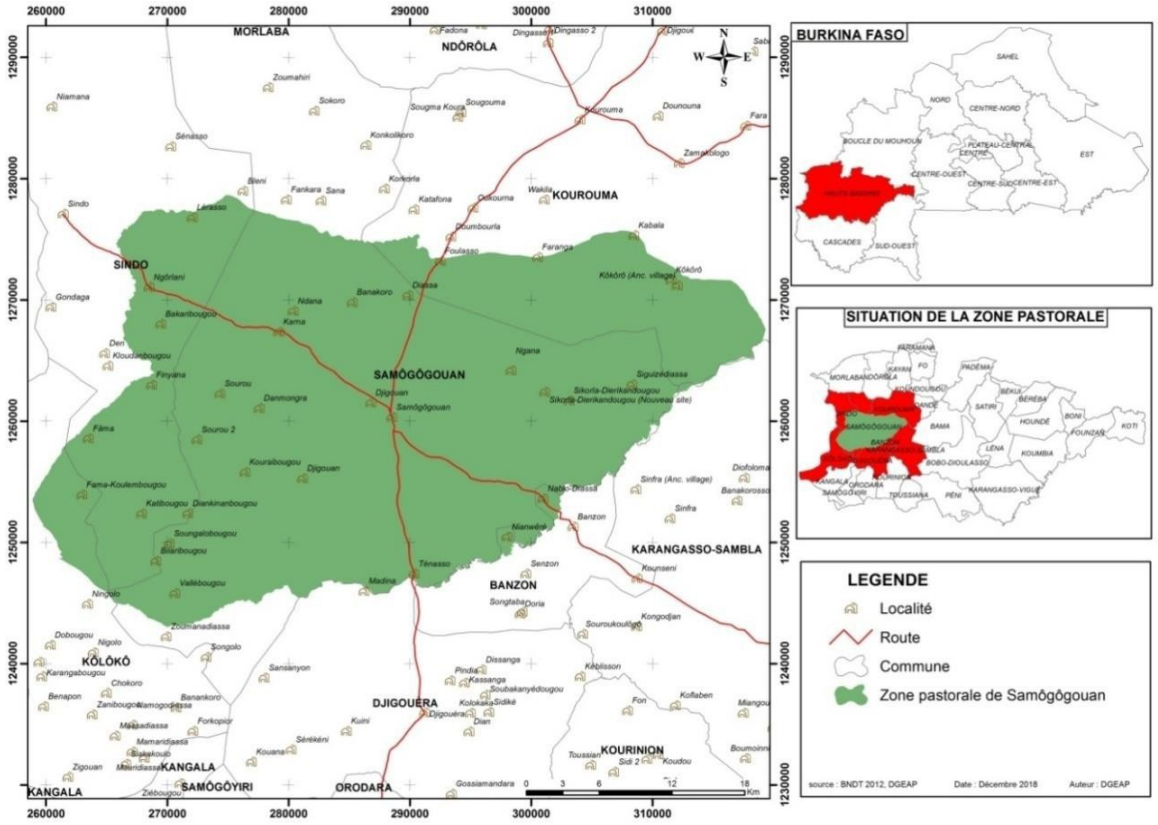

Source : DGEAP, 2018, cité I. Ouattara, 2019, p.12

1.2. Méthode

Pour mieux appréhender les raisons de la remise en cause de la zone pastorale de Samorogouan, nous avons privilégié une approche mixte combinant des données quantitatives et qualitatives. Cette combinaison nous a permis de mieux comprendre la dynamique de la gouvernance territoriale et environnementale dans la zone pastorale de Samorogouan située dans la région des Hauts-Bassins au Burkina Faso.

1.2.1. Revue documentaire

Les données statistiques présentées dans cette recherche sont des données secondaires collectées auprès des services techniques tels que la direction régionale des ressources animales et halieutiques de la région des Hauts-Bassins, la direction provinciale des ressources animales et halieutiques de la province du Kénédougou, les services départementaux d'élevage des communes de Samorogouan, Sindo, Koloko, Banzon et Kourouma. À cela s'ajoutent les données des recensements généraux des populations et de l'habitation du Burkina des années 1975, 1985, 1996, 2006 et 2019, de même que celles des monographies, des annuaires statistiques de la région des Hauts-Bassins et des plans de développement des communes couvertes par la zone pastorale.

Après la collecte, ces données secondaires ont été traitées avec le logiciel Excel afin de faciliter leur analyse. L'ensemble des données a été compilé à l'échelle de la zone pastorale.

1.2.2. Entretien de recherche et observation

Cette recherche a utilisé comme principales techniques les observations et les entretiens semi-directifs menés auprès des différents acteurs pour comprendre les raisons fondamentales de la remise en cause de la zone pastorale de Samorogouan. À cet effet, nos informateurs ont été choisis dans diverses catégories sociales afin de permettre une diversification et une comparaison des différents points de vue. Ainsi, les usagers des ressources naturelles de la zone pastorale tels que les agriculteurs, les pasteurs, les agropasteurs, les charbonniers ont systématiquement été pris en compte par l'étude. À ces groupes d'acteurs, s'ajoutent les services techniques départementaux (les services de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage), les chefs coutumiers et leaders religieux, les autorités communales (PDS et Service foncier rural), les agents de la direction provinciale des ressources animales et halieutiques de la province du Kénédougou. Au total, 27 personnes, dont 5 femmes et 22 hommes, ont été interrogées de janvier à février 2025.

Les outils utilisés pour la collecte des données qualitatives sont essentiellement des guides d'entretien. Quant aux techniques utilisées, elles ont consisté en une recherche documentaire, des entretiens individuels semi-directifs (réalisés en français et en langue dioula) et les observations faites sur le terrain.

2. Résultats

Les résultats de l'enquête ont révélé trois principales causes sociales de contestation du statut de la zone pastorale de Samorogouan. Il s'agit de la croissance démographique, de l'augmentation du cheptel, du développement de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'affaiblissement du pouvoir étatique.

2.1. Croissance démographique dans les communes couvertes par la zone pastorale

L'un des principaux arguments justifiant l'occupation croissante de la zone pastorale par des activités non pastorales est l'augmentation significative de la population, due au mouvement naturel (naissances et décès) et au solde migratoire. Les enquêtés soulignent qu'à la création

de la zone pastorale, la population locale était très faible, mais qu'elle a fortement augmenté avec le temps. Les propos de cet enquêté illustrent bien cette forte augmentation de la population.

> Au moment où on créait la zone pastorale, combien de personnes vivaient ici (à Samorogouan). Les gens n'étaient pas nombreux, on pouvait même compter au bout des doigts le nombre de personnes. Il n'y avait pas assez de concessions, il n'y avait pas assez de personnes. Mais aujourd'hui, même dans ta propre concession, tu ne connais pas le nombre de personnes. Donc les choses deviennent compliquées. Sinon avant, non seulement les gens n'étaient pas nombreux, mais aussi beaucoup voyageaient aussi pour aller se chercher en ville et en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, il y a des gens qui quittent pour venir cultiver ici et repartir. Donc les terres ne peuvent plus suffire (T. K., membre CVD, village de Djigouan, entretien 12 février 2025).

Cette croissance démographique s'explique en partie par l'arrivée de migrants, notamment venus du Nord du pays, attirés par la fertilité des terres pour y pratiquer l'agriculture. Les observations de l'enquêté sont corroborées par les données statistiques des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation (RGPH), qui indiquent une forte croissance démographique dans les communes concernées, bien qu'au moment des premiers recensements (1975 et 1985), certaines d'entre elles n'étaient pas encore érigées en départements. Ce dynamisme démographique accentue la pression foncière dans la zone pastorale.

Tableau 2 : Évolution de la population dans les communes couvertes par les zones pastorales de Samorogouan

Communes	**Années**				
	1975	**1985**	**1996**	**2006**	**2019**
Samorogouan	20 109	13 193	22 614	35 015	45 428
Sindo	0	7 030	10 357	17 322	26 404
Koloko	24 788	23 835	14 515	19 854	28 626
Banzon	0	0	8 302	14 885	20 054
Kourouma	0	13 560	24 233	35 122	51 244
Total	**44 897**	**57 618**	**80 021**	**122 198**	**171 756**

Source : RGPH 1975, 1985, 1996, 2006, 2019, compilés par les auteurs en 2025

L'analyse de ce tableau montre une croissance démographique de plus de 50 % tous les dix ans dans les cinq communes de la zone pastorale. Il en résulte une pression, couplée à la rareté des terres, qui favorise l'expansion agricole au détriment de l'élevage. Comme l'indique un enquêté, la mobilité pastorale devient difficile face à l'essor de l'agriculture : « Les

déplacements avec les animaux deviennent de plus en plus difficiles, car l'activité agricole prend de l'ampleur » (C.D., chercheur sur le pastoralisme, entretien du 25 février 2025). Ainsi, les terres initialement réservées au pastoralisme sont de plus en plus exploitées à d'autres fins. Toutefois, cette dynamique n'est pas uniquement liée à la croissance démographique, d'autres facteurs, telle que l'augmentation du cheptel, contribuent également à la remise en cause de la vocation pastorale de la zone de Samorogouan.

2.2. Augmentation du cheptel dans les communes couvertes par la zone pastorale

Les communes couvertes par la zone pastorale de Samorogouan bénéficient de conditions naturelles favorables aux activités agrosylvopastorales : climat sud-soudanien, relief plat, abondance en cours d'eau et végétation variée (forêts galeries, savanes boisées et herbacées). Ces caractéristiques en font un espace propice à l'élevage, expliquant la forte concentration animale observée : « De nos jours, il y a beaucoup d'animaux, ce qui fait que l'espace ne suffit plus. Même souvent pour avoir le vétérinaire pour vacciner les animaux, c'est compliqué parce qu'il n'a pas le temps » (B. D., éleveur du village de Samorogouan, entretien du 20 février 2025).

Bien que l'agriculture y soit dominante, l'élevage s'est largement répandu : de nombreux agriculteurs élèvent désormais des animaux, entraînant une augmentation du cheptel et une pression croissante sur les espaces disponibles. Selon les éleveurs, cette situation complique la pratique de l'élevage traditionnel, les ressources pastorales devenant insuffisantes face à la multiplication des troupeaux : « Aujourd'hui, tout le monde est devenu éleveur à la base et tout le monde cultive aussi. Donc comme tout le monde a des animaux, l'espace ne nous suffit plus » (D. H., éleveur du village de Songolo, entretien du 10 février 2025).

Cette dynamique sociale est attestée par les données sanitaires de la direction provinciale de l'agriculture et des ressources animales (Cf. tableau 3 ci-dessous) : les communes de la zone pastorale consomment à elles seules 50 % des vaccins vétérinaires utilisés dans toute la province du Kénédougou. À titre d'exemple, la commune de Samorogouan a enregistré 19 968 vaccinations en 2024, soit le chiffre le plus élevé des treize communes de la province. Ces éléments traduisent une forte pression zootechnique sur la zone, accentuant la concurrence pour l'accès aux ressources pastorales.

Tableau 3 : Situation de l'enlèvement des vaccins par commune dans la province du Kénédougou au cours de l'année 2024

VACCINS	MNC	PPCB	PPR	Rage	Total
BANZON	9 400	10 800	11 500	30	7 933
DJIGOUERA	11 600	12 700	5 800	-	7 525
KANGALA	5 100	13 350	8 900	60	6 853
KAYAN	13 400	9 950	10 400	30	8 445
KOLOKO	32 400	7 800	3 300	40	10 885
KOURIGNON	9 700	10 900	1 300	60	5 490
KOUROUMA	13 800	26 200	9 600	40	12 410
MOROLABA	100	8 200	5 600	40	3 485
N'DOROLA	17 900	25 900	8 200	20	13 005
ORODARA	34 100	6 700	4 700	190	11 423
SAMOGOHIRI	5 000	5 800	5 500	100	4 100
SAMOROGOUAN	14 000	40 950	24 400	520	19 968
SINDO	1 800	14 400	1 600	-	4 450
Total communes ZP	**71 400**	**100 150**	**50 400**	**630**	55 645
Total général KND	**168 300**	**193 650**	**100 800**	**1 130**	115 970
Pourcentage	**42%**	**52%**	**50%**	**56%**	**50,0%**

Source : Direction provinciale de l'agriculture et des ressources animales de la province du Kénédougou, 2024.

La forte concentration animale dans les communes de la zone pastorale de Samorogouan engendre des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, principalement liés aux dégâts causés par les animaux dans les champs de céréales en saison pluvieuse et dans les jardins maraîchers en saison sèche. Pour limiter ces incidents, les autorités communales, en partenariat avec les services techniques, ont mis en place des fourrières. Tout animal en divagation y est conduit, et son propriétaire doit payer une amende de 1 000 francs CFA par jour. Ces fourrières contribuent à réduire les divagations animales et, par conséquent, les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Photo 1 : Animaux en fourrière dans la commune de Sindo

Cliché : Dabiré, 2025

En plus de ses atouts naturels pour l'élevage, la zone pastorale de Samorogouan constitue un important couloir de transhumance internationale. Elle est traversée par des éleveurs venant du Mali et se dirigeant vers la Côte d'Ivoire ou le Ghana, via un parcours passant par N'dorola, Samorogouan, Orodara, Banfora et Niangoloko.

> La zone pastorale de Samorogouan est une zone de transit où passent beaucoup d'éleveurs. Les éleveurs qui quittent le Mali, passent forcément dans la zone pastorale de Samorogouan. Un animal ne peut pas quitter le Mali pour venir au Burkina sans passer par Koloko ou Sindo ou Kourouma. Donc ils traversent forcément par la zone pastorale pour aller soit en Côte d'Ivoire, soit au Ghana en passant Orodara et Banfora (T. T., membre de la délégation spéciale de la commune de Banzon, entretien du 22 février 2025).

La position géographique de la zone pastorale en fait un axe de transit privilégié pour les populations et les activités pastorales, ce qui explique la forte présence des animaux. Selon les autorités locales, tout mouvement d'animaux en provenance du Mali vers le sud passe nécessairement par cette zone. Par ailleurs, les données du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales et halieutiques (Tableau 4) confirment une croissance continue du cheptel dans les communes concernées, avec une augmentation d'au moins 20 % par an au cours des trois dernières années, toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, asins, équins et camelins). Une prévision pour l'année 2025 indique la même tendance. Cette dynamique accentue la pression sur les ressources pastorales locales.

Tableau 4 : Évolution du nombre d'animaux dans les cinq communes couvertes par la zone pastorale de Samorogouan de 2022 à 2025

Communes	Années			
	2022	2023	2024	Prévision 2025
Banzon	84 213	91 304	92 805	94 334
Koloko	93 049	101 234	102 967	104 734
Kourouma	106 152	115 059	116 945	118 867
Samorogouan	69 339	75 607	76 934	78 287
Sindo	95 381	103 977	105 799	107 658
TOTAL GENERAL	**448 134**	**487 181**	**495 450**	**503 880**

Source : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles du ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (DGESS/MRAH), 2024.

L'augmentation du cheptel dans la zone pastorale de Samorogouan, favorisée par son environnement naturel et sa position de transit, exerce une forte pression sur les ressources naturelles. Le surpâturage dépasse les capacités de régénération des plaines, menaçant ainsi, avec le développement de l'agriculture, l'équilibre écologique de la zone.

2.3. Développement de l'agriculture dans les communes couvertes par la zone pastorale

Avec une pluviométrie de 800 à 1 100 mm, un relief favorable et des sols fertiles, la zone pastorale de Samorogouan convient bien à l'agriculture, notamment aux cultures céréalières, oléagineuses, maraîchères et au coton :

> La zone pastorale de Samorogouan est riche pour les cultures de céréales, les oléagineux, le maraichage et le coton. D'où une forte production du coton » (S. D., agent du service départemental de l'agriculture de Sindo, entretien du 21 février 2025).

Photo 2 : Champ de coton dans le village N'Gorlani (commune de Sindo) situé dans la zone pastorale de Samorogouan

Cliché : Taro, 2024

De 2020 à 2023, les superficies emblavées et la production cotonnière ont augmenté dans les communes de Samorogouan et Sindo, avant de chuter fortement en 2024 en raison de l'insécurité, qui a provoqué des déplacements de populations et limité l'accès aux champs situés en brousse. Le tableau ci-dessous laisse constater qu'il y a une évolution des superficies emblavées pour le coton. De treize mille hectares à la campagne 2020-2021, l'on est passé à quatorze mille aux campagnes successives de 2021-2022 et 2022-2023 pour rechuter à dix mille hectares à la campagne de 2023-2024 ; et ce, à cause de la situation sécuritaire.

Tableau 5 : Production cotonnière dans les communes de Samorogouan et Sindo de 2020 à 2024

ANNÉE		**SAMOROGOUAN**	**SINDO**
2020-2021	Superficie (en ha)	13 045,73	12 944,01
	Production (en kg)	11 037 960	12 542 540
	Rendement (en kg)	846,10	968,98
2021-2022	Superficie (en ha)	14 947,81	14 184,78
	Production (en kg)	12 578 300	11 817 760
	Rendement (en kg)	841,48	833,13
2022-2023	Superficie (en ha)	14 972,32	13 733,19
	Production (en kg)	6 588 160	6 151 800

2023-2024	Rendement (en kg)	440,02	447,95
	Superficie (en ha)	10 631,30	9 773,85
	Production (en kg)	7 855 600	5 061 000
	Rendement (en kg)	738,91	517,81

Source : Correspondant Coton, février 2025

Outre le coton, la zone pastorale de Samorogouan produit plusieurs cultures de rente telles que le soja, le sésame, l'arachide, le niébé, la patate douce et la pomme de terre, cette dernière étant très prisée en saison sèche, avec des acheteurs venant jusqu'au Mali. La production céréalière est également importante, notamment le maïs, le mil, le sorgho et surtout le riz, cultivé en grande quantité grâce aux plaines inondables. Le climat favorable et la fertilité des sols expliquent ce dynamisme agricole. Toutefois, cette expansion entraîne l'obstruction des pistes à bétail, souvent envahies par des champs ou vergers, provoquant des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Ainsi, bien que réservée au pastoralisme, la zone est de plus en plus dominée par l'agriculture.

Au total, notre enquête a révélé une surexploitation de la zone pastorale, due aux activités agro-sylvo-pastorales et à la croissance démographique. L'effet conjugué de ces deux facteurs majeurs explique la remise en cause de la zone pastorale par les populations.

3. Discussion

Notre discussion porte sur deux points clés qui se dégagent de nos résultats de terrain : il s'agit d'une part des dynamiques sociales versus dynamiques environnementales ; et d'autre part, du contrôle social et des pratiques communautaires en matière d'exploitation des ressources naturelles.

3.1. Dynamiques sociales versus dynamiques environnementales

L'intensification de la pression sur les ressources naturelles dans la zone pastorale de Samorogouan appelle une analyse sociologique du lien entre dynamiques sociales et dynamiques environnementales. En sociologie, la dynamique sociale désigne l'ensemble des transformations, interactions et mouvements au sein des sociétés. Plusieurs penseurs classiques ont abordé ce concept selon différentes perspectives. É. Durkheim (1893) l'a analysée à travers la division du travail et les formes de solidarité (mécanique et organique) qui structurent l'évolution des sociétés. M. Weber (1905, 1922), quant à lui, a mis en avant les

types d'actions sociales (rationnelle, affective, traditionnelle) et le processus de rationalisation. K. Marx et F. Engels (1848) ont centré leur analyse sur les rapports de classe et les contradictions économiques, considérant la lutte des classes comme moteur du changement social.

Les dynamiques sociales influencent fortement l'environnement, notamment à travers les comportements collectifs et l'évolution des structures sociales. Ainsi, émergent les dynamiques environnementales, comprises ici comme les interactions entre les sociétés humaines et leur milieu physique. Ce lien a été exploré par plusieurs chercheurs. H. Marcuse (1964) parle de l'écologie sociale en insistant sur le rôle des structures sociales dans la transformation de l'environnement. De son côté, M. Bookchin (1982) montre comment les crises écologiques résultent des hiérarchies sociales, prônant la décentralisation comme réponse. Quant à U. Beck (1986, 2000), il développe la notion de société du risque en soulignant que la modernisation engendre des risques environnementaux transnationaux. B. Latour (1991) a déconstruit la séparation entre nature et culture en défendant une vision intégrée de l'action humaine et des processus écologiques. Enfin, A. Lipietz (1986) a mis en lumière les tensions entre la croissance économique et la durabilité écologique en appelant à repenser les modèles de production et de consommation.

Ces réflexions prennent une dimension concrète dans le contexte du Burkina Faso, où les transformations sociales et économiques bouleversent les équilibres environnementaux. L'évolution vers une agriculture de marché, la mécanisation, la croissance démographique, l'augmentation du cheptel, la pression foncière et l'appropriation privative des terres sont autant de facteurs qui exacerbent la compétition pour les ressources naturelles. D. Thiéba (1997) souligne que la quête de revenus a intensifié l'exploitation commerciale des ressources, tandis que M.-S. Moussa et B. Amadou (2014) identifient l'immigration et le surpâturage comme des menaces majeures pour les ressources naturelles, notamment celles pastorales. En effet, face aux sécheresses et à la désertification, les populations migrent vers les zones jugées encore riches en ressources naturelles. Au Burkina Faso, les années 1984 et 1985 ont été, par exemple, celles d'un mouvement migratoire important des populations du Nord vers le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud-Ouest et le Sud à la recherche de terres agricoles fertiles.

La zone pastorale de Samorogouan, initialement délimitée à une époque de faible densité démographique et de conditions climatiques favorables, subit aujourd'hui une pression croissante. Elle a été établie en empiétant sur des jachères et brousses appartenant à des terroirs villageois. Mais avec la réduction des durées de jachère, l'avancée du changement

climatique et l'accroissement démographique, les populations réclament aujourd'hui ces terres, en invoquant leur droit coutumier. Cette pression se traduit par une transformation du paysage : raréfaction des ressources, perte de biodiversité, conflits multiples.

Ces conflits touchent tous les types d'usagers des ressources : agriculteurs, éleveurs, bûcherons, chasseurs. L'agriculture commerciale, notamment la culture du coton, du soja, de la pomme de terre ou encore du riz dans les plaines inondables, se développe fortement. Cela empiète sur les aires de pâturage, coupe les pistes de transhumance, et restreint l'accès aux points d'eau. D. Thiéba (1997) rappelle que les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont fréquents, notamment autour des ressources partagées : zones de pacage, couloirs de transhumance, points d'eau. L'exploitation croissante de ces ressources a transformé des espaces naguère communs en zones de tension.

Par ailleurs, l'occupation de la zone pastorale à des fins agricoles ou résidentielles se fait souvent avec l'appui ou la complicité d'acteurs locaux : autorités municipales et chefs coutumiers. Ces derniers jouent un rôle central dans la redistribution des terres, contribuant parfois à légitimer des usages incompatibles avec la vocation initiale des zones protégées. Cette situation crée un nouveau type de conflit, non plus seulement entre agriculteurs et éleveurs, mais aussi entre les populations locales et l'État. En effet, les zones classées (forêts, réserves, parcs) sont souvent perçues comme des espaces d'interdiction, bien que les populations les considèrent essentielles pour leur survie (D. Thiéba, 1997).

Sur le plan écologique, les effets du changement climatique se manifestent clairement : irrégularité des pluies, sécheresses, inondations, perte de repères dans les calendriers agricoles. Ces perturbations aggravent la compétition pour les ressources et les tensions entre groupes : autochtones et migrants, agriculteurs et éleveurs, jeunes et anciens. M. Ouattara *et al.* (2004) soulignent que ces mutations renforcent les crispations autour du contrôle des ressources. En effet, les conflits sont d'autant plus aigus que les ressources naturelles sont aujourd'hui utilisées à des fins multiples et parfois contradictoires : production vivrière, spéculation agricole, pâturage, exploitation forestière, etc. (B. Oumarou, 2023).

Dans la zone de Samorogouan, les conflits liés à l'exploitation des terres agricoles, des forêts et des couloirs de transhumance sont nombreux. Ces nouvelles dynamiques foncières menacent le pastoralisme, sans pour autant entraîner sa disparition (B. Maïga, 2023). Toutefois, elles en freinent la reproduction sociale et économique. Le pastoralisme, mode de vie fondé sur la mobilité et l'accès partagé aux ressources, est mis à mal par la sédentarisation, la privatisation des terres et l'intensification des usages agricoles.

En somme, dans le contexte sahélien, la combinaison des effets du changement climatique, de la croissance démographique, de la pression foncière et des logiques économiques fondées sur la rentabilité a profondément bouleversé l'équilibre entre les sociétés humaines et leur environnement. Ces dynamiques produisent une rareté croissante des ressources naturelles et sont à l'origine de multiples conflits d'usage. Dans la zone pastorale de Samorogouan, ces tensions sont emblématiques des mutations en cours dans les zones rurales du Burkina Faso. Elles posent la question cruciale des mécanismes de prévention et de résolution des conflits, notamment dans un contexte de décentralisation où les élus locaux sont appelés à jouer un rôle central dans la gestion équitable et durable des ressources naturelles.

3.2. Contrôle social et pratiques communautaires

Le contrôle social, en sociologie, désigne l'ensemble des mécanismes, formels ou informels, par lesquels une société régule les comportements individuels et collectifs afin d'assurer le respect des normes établies (A. Gell, 1998 ; T-M. Li, 2003). Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, cela se traduit par l'existence de normes sociales, souvent non écrites, qui encadrent l'usage des ressources naturelles. Issues des savoirs locaux, ces normes sont soutenues par des sanctions sociales destinées à contraindre au respect des règles établies (M. Strathern, 1988 ; J. Agyeman, 2005). À ce niveau du débat, il est clair que le premier et le principal acteur du contrôle des pratiques communautaires est l'État. C'est pourquoi, afin de discuter avec pertinence sur ce point, il sied d'emblée de reprendre à notre compte cette question : « *L'État joue-t-il un rôle de régulation des impacts sur l'environnement ou participe-t-il à l'exacerbation de sa dégradation ?* » (S. Barral, G. Bouleau et F. Guillet, 2024 :30). Pour notre part l'action étatique, à travers les différentes institutions, garantit ou devrait garantir la durabilité écologique, l'équité sociale et la bonne gouvernance environnementale.

S'agissant des pratiques communautaires, elles englobent les formes variées d'exploitation collective et/ou individuelle où les ressources sont gérées selon des règles consensuelles, souvent héritées de la tradition. Elles varient selon les cultures, les milieux écologiques et les types de ressources (terres, eaux, forêts). E. Ostrom (1990) démontre que les communautés locales sont capables de gérer durablement les ressources naturelles sans intervention étatique, à condition que certaines conditions de gouvernance communautaire soient réunies (droits clairs, règles locales, contrôle interne, sanctions, mécanismes de résolution des conflits, etc.). Toutefois, cette possibilité d'auto-gouvernance des communautés n'exclut pas la nécessité du

contrôle étatique, car l'État est le « *centre de gravité des institutions* » (S. Barral, G. Bouleau et F. Guillet, 2024 :30).

Quant aux conséquences environnementales des pratiques communautaires, elles sont tantôt positives tantôt négatives. Dans le premier cas, les pratiques communautaires s'appuient sur une participation active des membres de la communauté à la prise de décision, ce qui renforce le sentiment de responsabilité collective. Elles intègrent également les savoirs traditionnels transmis oralement et fondés sur une compréhension approfondie des cycles naturels et de l'équilibre écologique. Ces pratiques favorisent la conservation, préviennent la surexploitation (par exemple, à travers la régulation saisonnière des récoltes ou de la pêche), et assurent une répartition équitable des ressources naturelles entre les membres de la communauté. De plus, ces systèmes renforcent la résilience communautaire face aux chocs climatiques et environnementaux à travers l'entraide, la redistribution solidaire et la régulation collective permettent de s'adapter aux crises. Mais à Samorogouan, ces dispositifs sont de plus en plus fragilisés par les dynamiques actuelles, donnant ainsi lieu à des conséquences négatives reflet d'une situation nationale générale.

Nous abordons alors le second cas. Au Burkina Faso, le conflit de normes, c'est-à-dire entre les pratiques coutumières et les textes juridiques modernes, est particulièrement réel. Le droit coutumier, bien qu'il régisse la majorité des usages locaux, est souvent ignoré ou marginalisé par la législation formelle. Par exemple, le texte de la Réforme Agraire et Foncière (RAF) de 2012 établit la propriété de l'État sur les terres, ce qui entre en contradiction avec la gestion coutumière fondée sur l'héritage et le don. Les terres deviennent ainsi un objet de tensions entre l'État, les collectivités locales et les populations rurales. H-N. Bouda (sans date) souligne que la RAF centralise le pouvoir de décision entre les mains de l'administration publique, excluant les communautés locales des décisions foncières. Cette approche hiérarchique nie le rôle actif du droit coutumier dans la gestion durable des ressources. Par ailleurs, les textes juridiques sont souvent inaccessibles aux populations rurales : ils sont rédigés exclusivement en français, alors que la majorité des usagers ne savent ni lire ni écrire dans cette langue. L'absence de traduction en langues locales comme le dioula, le mooré ou le fulfuldé limite l'appropriation des textes. La loi sur le pastoralisme, le code forestier ou encore le cahier des charges de la zone pastorale de Samorogouan sont ainsi méconnus de leurs destinataires, ce qui fragilise leur mise en œuvre. À cela s'ajoute un problème de cohérence législative. Les textes relatifs à l'environnement, à l'agriculture, à l'élevage ou au foncier traitent souvent des mêmes ressources selon des approches différentes, voire

contradictoires. S. Traoré (1997) note que cette multiplicité de textes crée des confusions juridiques. Par exemple, la loi sur le pastoralisme prévoit que les espaces pastoraux appartiennent à l'État qui doit les borner et les immatriculer. En revanche, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales, laissant ainsi entendre que toute terre est sous la responsabilité d'une collectivité territoriale. Cette ambiguïté permet aux autorités locales d'engager des lotissements ou d'attribuer des terres situées dans des zones pastorales au détriment de l'élevage. En conséquence, ces ambiguïtés juridiques accentuent les conflits d'usage, en particulier dans les zones comme Samorogouan, où les ressources naturelles sont convoitées à la fois par les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers, etc. Les conflits entre la gestion étatique centralisée et la gestion communautaire locale reflètent une fracture profonde entre deux visions de la gouvernance des ressources : une vision descendante, juridique et administrative, et une vision ascendante, empirique et communautaire.

En somme, le contrôle social et les pratiques communautaires sont des piliers essentiels d'une gestion durable, équitable et inclusive des ressources naturelles. Leur efficacité repose sur la légitimité sociale, la participation collective et l'ancrage culturel des normes de gestion. Cependant, leur affaiblissement face aux normes juridiques modernes, souvent inadaptées aux réalités rurales, pose un défi majeur pour la gouvernance environnementale au Burkina Faso. Pour préserver ces mécanismes locaux, il est nécessaire de promouvoir une reconnaissance effective du droit coutumier, de faciliter l'accessibilité des textes législatifs aux justiciables et d'harmoniser les lois nationales avec les pratiques locales. Une meilleure articulation entre la légalité formelle et la légitimité sociale est indispensable pour construire une gouvernance durable des ressources naturelles dans les contextes africains.

Conclusion

Notre point de départ a été le constat qu'au Burkina Faso les ressources naturelles partagées sont assujetties à une pression anthropique qui dépasse les limites de leur reproductibilité. Cette situation de surexploitation des ressources naturelles conduit souvent à une remise en cause des espaces réservés et/ou classés par l'Etat. C'est le cas de la zone pastorale de Samorogouan dans la région des Hauts-Bassins. Cette zone, délimitée depuis les années 1975 par les autorités nationales en collaboration avec les populations des villages concernés comme espace dédié aux activités d'élevage, fait aujourd'hui l'objet d'une virulente remise en cause. C'est dans ce sens que nous avons cherché à contribuer à une connaissance

approfondie des motivations des populations de Samorogouan quant à l'exploitation des ressources naturelles dans la zone pastorale en partant de l'hypothèse que les nouveaux besoins socioéconomiques créés avec le temps sont à la base de la remise en cause de ladite zone.

À la fin de cette recherche, les résultats obtenus indiquent que la remise en cause du statut de la zone pastorale de Samorogouan est tributaire de multiples mutations telles que la croissance démographique, l'augmentation du cheptel et le développement des activités agricoles dans les communes couvertes par la zone pastorale de Samorogouan. Ces situations occasionnent une forte pression sur les ressources naturelles dans ladite zone. Et la remise en cause est une source de conflits d'une part entre les usagers des ressources naturelles de la zone pastorale et d'autre part entre ces usagers et l'Etat burkinabè, d'où la nécessité de réexaminer la pertinence du statut de la zone pastorale dans un contexte de changement social accéléré par des crises multidimensionnelles et par l'émergence de nouveaux besoins des populations.

Références bibliographiques

AGYEMAN Julian, 2005, « Environmental Justice and Sustainability: An Exploration of the Linkages », In *the International Journal of Environmental Studies*, volume 62, n°1, pp. 35-46.

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2002, *Loi n° 034-2002/AN loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso*, Ouagadougou, 12 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2004, *loi n° 055-2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso,* Ouagadougou, 47 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2009, *Loi n° 034-2009/an portant Régime Foncier Rural*, Ouagadougou, 31p.

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2012, *Loi n° 034-2012/an portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso*, Ouagadougou, 86 p.

BARRAL Stéphanie, BOULEAU Gabrielle et GUILLET Fanny, 2024, *La sociologie de l'environnement,* Paris : Éditions La Découverte, 128 p.

BECK Ulrich., 1986, *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Éditions Flammarion, 320 p.

BECK Ulrich., 2000, *Le risque et la société moderne : Vers une autre modernité*, Paris : Éditions du Seuil, 350 p.

BOOKCHIN Murray, 1982, *The Ecology of Freedom: The Emergence and Dissolution of Hierarchy*, California: Cheshire Books, 400 p.

BOUDA Henri Noël., sd, *Textes et textes de loi sur la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso*, Ouagadougou : Bureau Régionale de l'Afrique de l'Ouest, 160 p.

DURKHEIM Émile., 1893, *De la division du travail social* (1893), Paris : Presses Universitaires de France, 479 p.

ETIENNE Jean, BLOSES Françoise, NORECK Jean-Pierre., et ROUX Jean-Pierre, 2004, Dictionnaire de Sociologie, Paris : Hatier, 522 p.

GARCIA Pierre-Olivier, 2015, *Sous l'adaptation, l'immunité : étude sur le discours de l'adaptation au changement climatique*, thèse de doctorat en Géographie, université Grenoble Alpes, 553 p.

GELL Alfred, 1998, *Art and Agency: An Anthropological Theory*, Oxford: Clarendon Press, 268 p.

KANE Atoumane, 2023, « Articulation entre plans d'occupation et d'affectation des sols et unités pastorales au Sénégal », in *Regards sur le foncier, n°15, De la sécurisation des droits pastoraux à la planification des aménagements : comment mieux préserver les systèmes d'élevage ?* Séminaire régional de Saint-Louis sur la gestion foncière, pp 29-45.

LATOUR Bruno, 1991, *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, 350 p.

LI Tania Murray, 2007, *The Will to Improve: Governmentality, Development, and the Practice of Politics*, Durham: Duke University Press, 280 p.

LIPIETZ Alain, 1986, *Les voies de l'écologie politique*, Paris : Éditions La Découverte, 350 p.

MAÏGA Boubacar., 2023, « Expérience d'aménagement et de sécurisation des espaces pastoraux dans la région de l'Est du Burkina Faso », in *Regards sur le foncier, n°15, De la sécurisation des droits pastoraux à la planification des aménagements : comment mieux préserver les systèmes d'élevage ?* Séminaire régional de Saint-Louis sur la gestion foncière, pp 20-29.

MARCUSE Herbert, 1964, *L'Homme unidimensionnel : Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris : Les Éditions de Minuit, 330 p.

MARX Karl et ENGELS Friedrich., 1848, *Le Manifeste du Parti Communiste*, Paris : Éditions Sociales, 100 p.

MILLOGO Dibi, NIKIEMA Abdoul-Aziz, KOULIBALY Bazoumana et ZOMBRE Nabsana Prosper, 2017, « Analyse de l'évolution de l'occupation des terres à partir de

photographies aériennes de la localité de Loaga dans la province du Bam, Burkina Faso », in *Int. J. Biol. Chem. Sci.*, volume 11, n°5, pp 2133-2143.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU *et al.*, 2000, *Arrêté conjoint N°2000/MRAAGRI/MEE/MEF/MATS/MEM/MIHU portant délimitation de la zone à vocation pastorale du Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) de Samorogouan*, Ouagadougou, 3 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES, 2003, Plan de gestion combinée de la zone pastorale du CEZIET, Rapport d'études, Ouagadougou, 65 p.

MOUSSA Mahamadou Sani et AMADOU Boureima, 2014, « Indicateurs de mesure de la pression anthropique sur les ressources naturelles : exemple de la périphérie du Parc « W » dans la commune rurale de Tamou au Niger », in *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, volume 14, n°1, pp 1-15.

OSTROM Elinor, 1990, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge : Cambridge University Press, 280 p.

OUATTARA Ibrahim, 2019, *Monographie de la zone pastorale de Samorogouan*, Rapport final, étude commanditée par le CESAO-PRB, 58 p.

OUATTARA Moumouni, NELEN Joost et TRAORÉ Nata., 2004, *De la colonisation du vide à la concertation sur le plein Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Burkina Faso*, Ouagadougou : SNV, 62 p.

OUMAROU Boubacar, 2023, « Schémas d'aménagement foncier au Niger et préservation des espaces pastoraux : le cas pratique de Dosso », in *Regards sur le foncier, n°15, De la sécurisation des droits pastoraux à la planification des aménagements : comment mieux préserver les systèmes d'élevage ?* Séminaire régional de Saint-Louis sur la gestion foncière, pp 8-19.

PAUGAM Serge, sd, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, collection QUE SAIS-JE ?, 118 p.

ROBERT Élodie, 2010, « Les zones pastorales comme solution aux conflits agriculteurs / pasteurs au Burkina Faso : l'exemple de la zone pastorale de la Doubégué », in *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 249 | Janvier-Mars 2010, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 30 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/com/5861 ; DOI : 10.4000/com.5861.

SCOTT C. James., 1998, *Seeing Like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. Yale University Press, 424 p.

STRATHERN Marilyn, 1988, « The Gender of the Gift : Problems with Women and Problems with Society », in *Melanesia*. University of California Press, 344 p.

THIÉBA Daniel, 1997. « Conflits et gestion des ressources naturelles », in TERSIGEL Philippe et BECKER Charles, *Développement durable au Sahel*, Paris : Karthala, pp 73-88.

TRAORÉ Samba, 1997, « les législations et les pratiques locales en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles au Sénégal », in TERSIGEL Philippe et BECKER Charles, *Développement durable au Sahel*, Paris : Karthala, pp 90-102.

WEBER Max, 1905, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris :* Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 682 p.

WEBER Max, 1922, *Économie et société*, Tome 2 : *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris : Éditions Pocket, Collection Agora, 1400 p.

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS

Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI, *Ecole Doctorale-SCALL, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire,* Gouvernance Territoriale et Environnementale (GTE), Présentiel

Sanaliou KAMAGATE, *Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire,* Gouvernance Territoriale et Environnementale (GTE), Présentiel

Résumé : À l'indépendance de la Côte d'Ivoire, l'une des priorités des autorités était de mettre en œuvre un ambitieux programme de modernisation de la capitale politique et économique du pays. Dans cette optique, Abidjan a connu plusieurs projets d'infrastructures reposant sur des enjeux socio-économiques, mais cela n'a pas freiné l'expansion des quartiers précaires, qui occupent près de 2 % du territoire tout en abritant 20 % de la population. Dans le cadre du plan d'urbanisme, l'État a mis en place diverses stratégies de transformation, souvent contestées en raison du manque de concertation et des conditions de relogement jugées insuffisantes. Cet article analyse les enjeux et défis de la restructuration de ces quartiers, en intégrant les besoins en équipements urbains et les conditions de vie des populations. L'atteinte de cet objectif a nécessité une recherche documentaire, une observation directe, et des entretiens avec les autorités impliquées dans la restructuration des sites et les populations impactées. Malgré une vision durable, les défis restent majeurs : financement des infrastructures, pression démographique, préservation résidentielle, expropriations, relogement et marginalisation de certaines populations dans les projets de restructuration.

Mots-clés : Abidjan, aménagement, planification urbaine, quartiers précaires, restructuration

Abstract: When Ivory Coast gained independence, one of the authorities' priorities was to implement an ambitious modernization program for the country's political and economic capital. With this in mind, Abidjan underwent several infrastructure projects based on socio-economic issues, but this did not curb the expansion of precarious neighborhoods, which occupy nearly 2% of the territory while housing 20% of the population. As part of the urban development plan, the State has implemented various transformation strategies, often contested for lack of consultation and insufficient rehousing conditions. This article analyzes the issues and challenges involved in restructuring these neighborhoods, taking into account the need for urban amenities and the living conditions of the population. Achieving this objective required documentary research, direct observation and interviews with the authorities involved in restructuring the sites and the populations affected. Despite a sustainable vision, major challenges remain: infrastructure financing, demographic pressure, residential preservation, expropriations, rehousing and marginalization of certain populations in restructuring projects.

Key words: Abidjan, development, precarious neighborhoods, restructuring, urban planning.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, à l'image des autres nations africaines, connaît une urbanisation accélérée. Son taux d'urbanisation est ainsi passé de 24,5 % en 1965 à 43 % en 1998 (RGPH-98). Abidjan fait

face à une croissance démographique fulgurante, passant de 1 929 079 habitants en 1988 à 2 877 948 en 1998, à 3 401 763 en 2014(RGPH-14), puis à 5 616 633 en 2021 (RGPH-21). Une partie de cette population peine à s'intégrer dans la ville et se retrouve progressivement reléguée en périphérie des centres dynamiques. Ces pôles, bien que très attractifs, ne parviennent pas à offrir suffisamment d'emplois et de logements aux nouveaux arrivants, qui, espérant échapper à la pauvreté rurale, se heurtent finalement (K. Attahi et al. 1992, p. 104). En effet, A l'image des autres capitales africaines, cette urbanisation rapide a conduit à l'émergence de nombreux quartiers précaires. Selon des données récentes, environ 20 % de la population abidjanaise vit dans ces quartiers se caractérisant par un déficit infrastructurel, un accès limité aux services de base et une vulnérabilité accrue aux risques environnementaux.

Depuis la fin de la crise post-électorale en 2011, les autorités ivoiriennes manifestent une volonté de redonner un nouveau visage à la ville en améliorant le cadre de vie des populations à travers le renforcement des infrastructures urbaines. La situation des quartiers précaires soulève dès lors des interrogations dans la mise en place de cette politique d'aménagement urbain. Quels sont alors les enjeux et défis de la restructuration de ces quartiers précaires face aux exigences de renforcement des équipements urbains ?

C'est dans cette optique que s'inscrit la présente étude intitulée « **Enjeux et défis de la restructuration des quartiers précaires d'Abidjan face aux exigences de renforcement des équipements urbains** ».

I- Approche méthodologique

1.1. Cadre d'étude

Abidjan est la capitale économique de la Côte d'Ivoire à l'instar de Yamoussoukro qui est la capitale administrative et politique . Elle est située au Sud du pays, au large du Golfe de Guinée et est comprise entre les latitudes 5°00' et 5°30' Nord et les longitudes 3°50' et 4°10' Ouest. Elle s'étend sur une superficie de 65 240 ha. La ville d'Abidjan comprend 4 aires géographiques distinctes, qui sont le cordon littoral et sablonneux, les plateaux, la bordure des plateaux, faite de valons et de promontoires, et le système lagunaire. Posée au centre du bassin sédimentaire ivoirien, la ville d'Abidjan occupe 2,5% du territoire national. La lagune Ebrié, vaste étendue d'eau s'allonge sur 120 km de part et d'autre de la ville et possède une superficie de 566 km². Sa longueur et sa profondeur moyenne sont respectivement de 7 km et de 4,8 mètres. Cette lagune est alimentée en eau douce par trois (3) bassins versants : l'Agnéby, le Comoé et La Mé, et par

quelques rivières côtières : Anguédédou, Gbougbo, Banco. Elle est reliée à l'océan atlantique par le canal artificiel de Vridi, creusé en 1950 et depuis 1987 par l'embouchure de la Comoé à Grand-Bassam. La zone littorale qui abrite l'agglomération Abidjanaise appartient au domaine guinéen. La ville d'Abidjan abrite selon le dernier recensement de 2021 une population estimée à 5 616 633 habitants, dont 2 765 020 femmes et 2 851 614 hommes et compte à ce jour 10 communes que sont Cocody, Yopougon, Adjamé, Attécoubé, Plateau, Treichville, Marcory, Koumassi, Port-Bouët et Abobo *(*Figure 1).

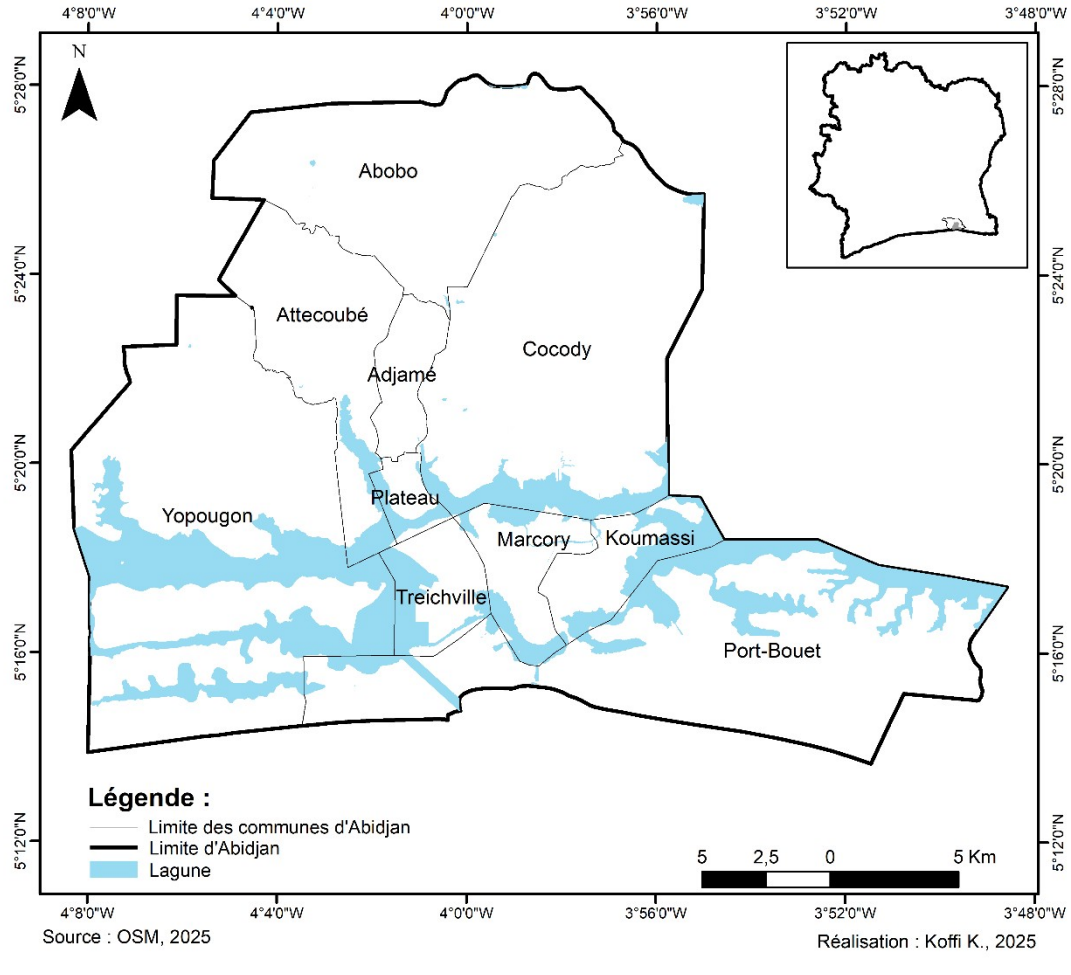

Figure 1: Situation géographique de la zone d'étude

1.2. *Méthode*

1.2.1. *Données utilisées*

La présente étude s'est appuyée sur les données primaires issues des enquêtes de terrain et les données secondaires recueillies dans la recherche documentaire.

Ces investigations ont été réalisées dans le but de collecter des données à l'aide d'outils de collecte.

1.2.2.-Recherche documentaire

Les documents consultés sont variés et concernent les ouvrages méthodologiques, les ouvrages généraux et spécialisés, les thèses, les documents cartographiques et statistiques.

- Les ouvrages méthodologiques

Les ouvrages méthodologiques ont été utiles pour la définition des principaux concepts, des méthodes utilisées en géographie humaine et de la démarche à suivre pour traiter ce sujet. Cette démarche repose sur les différentes étapes de la recherche. Ces ouvrages ont renforcé notre capacité de réflexion, développé un raisonnement argumentatif et cohérent dans ce travail.

- Les ouvrages généraux et spécialisés

Les ouvrages généraux et spécialisés ont porté à notre connaissance les notions sur la géographie, la restructuration des quartiers précaires et équipements urbains. Ils nous ont permis de mieux comprendre le sujet et de mieux le traiter avec plus d'attention. À partir des ouvrages généraux et spécialisés, nous avons pu expliciter et poser la problématique, formuler les hypothèses et circonscrire le champ d'études.

- Les Thèses

Diverses études ont été menées sur les équipements et la restructuration des quartiers précaires à Abidjan. Parmi ces études, figure celles réalisée par le PNUD (2013) qui nous a donné une vue sur les caractéristiques des quartiers précaires d'Abidjan et proposer des solutions pour la restructuration de ces quartiers. Egalement « Mission exploratoire dans les quartiers précaires d'Abidjan et de San-Pedro » réalisé en 2007, réalisé par Action Contre la Faim, présente les quartiers précaires d'Abidjan et de San-Pedro, leur situation démographique, l'état du bâti.

- Les documents statistiques et cartographiques

Les données statistiques ont été recueillies auprès de l'INS et du district autonome d'Abidjan.

Les sources de l'INS ont permis d'avoir les données sur la population, (RGHP-21). Il s'agit des données sur la composition de la population des quartiers précaires, la composition de ces différentes populations selon l'âge, des données sur les différentes catégories socio-professionnelles, des données sur le taux de scolarisation, le taux de déscolarisé, etc. Ces données ont été examinées et complétées par nos enquêtes de terrain.

Les documents cartographiques de notre espace d'étude nous ont été fournis par le CCT, l'IRD et sur internet. Cela concerne la carte des différents quartiers précaires de la ville d'Abidjan au 1/50000e de la DCGTx (2024) auquel nous avons associé des photos liées aux problèmes environnementaux ayant un impact sur le cadre de vie des populations.

Les documents cartographiques de notre espace d'étude sont très peu diversifiés et non actualisés. Nous avons utilisé la carte de la ville d'Abidjan réalisée en 2008 au 1/20000 que nous avons mis à jour afin de ressortir les limites des dix (10) communes du district d'Abidjan

1.2.3. Enquête de terrain

L'enquête s'est réalisé en deux volets : l'entretien avec des informateurs clés (que sont les autorités en charge de la restructuration des quartiers précaires dans la ville d'Abidjan, en charge de la santé, les autorités municipales, des personnes ressources dans les quartiers ciblés) et l'enquête par questionnaire. Par ailleurs, il a été question de faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans les quartiers visités.

- L'observation directe

Elle a consisté à recueillir des informations sur l'espace de la ville d'Abidjan. Nous avons parcouru 10 quartiers précaires sur les 138 que compte la ville d'Abidjan (DCGTx, 2024). Cette méthodologie de recherche nous a permis d'avoir un aperçu général sur l'espace d'étude au travers des différentes formes d'occupation de l'espace (habitat, activités, peuplement), l'état des cadres de vie, les infrastructures et équipements, les dépôts d'ordures, les eaux usées et pluviales et l'évolution de l'espace urbain. D'une façon générale, des photos d'illustration attestent les observations de terrain en termes degré d'équipements et d'infrastructures dans ces sites. En outre, nous avons recensé les éléments et les problèmes environnementaux dans les quartiers précaires. Il ressort de ce constat que les quartiers précaires ont les mêmes sources de polluants des éléments environnementaux. D'où presque les mêmes problèmes environnementaux.

- L'enquête par questionnaire

L'accent a été mis sur la collecte d'un maximum d'informations pertinentes dans un temps raisonnable. Ainsi, dans l'élaboration de ce travail, nous avons également eu recours au questionnaire. L'enquête par questionnaire s'est réalisée sur une partie de la population à étudier. Elle a concerné principalement les chefs de ménage car étant les principaux gestionnaires des cadres de vie et les responsables des ménages. Les résultats ainsi obtenus ont été généralisés à l'ensemble du quartier. Pour arriver à cette fin, nous avons choisi un échantillon de la population étudiée. La première tâche a consisté à recenser tous les quartiers précaires de

la ville d'Abidjan prenant en compte les dix (10) communes sur la base des résultats de la DCGTx de 2024 (Direction et contrôle des grands travaux) sur les quartiers précaires d'habitats.

Notre étude portant sur l'ensemble de la métropole d'Abidjan, l'ampleur de notre échelle d'analyse nous a conduit à rechercher des cas similaires afin d'éviter les redondances dans les enquêtes. Nous avons ainsi adopté des critères de sélection des quartiers, en nous appuyant notamment sur le statut juridique des parcelles bâties et leur caractère illégal. La première étape a consisté à recenser l'ensemble des quartiers précaires de la ville en s'appuyant sur les résultats de l'étude menée par la DCGTx en juillet 2024 sur l'habitat précaire à Abidjan. Grâce à la cartographie de la ville, 138 quartiers précaires aux caractéristiques spécifiques ont été regroupés sur la base de quatre variables de contrôle. Ce sont les quartiers inscrits en dehors des opérations officielles de lotissement, les quartiers installés sur les terrains classés affectés par l'aménageur à d'autres réalisations (réserve administrative, zone d'activité), les quartiers installés sur des terrains classés non constructible (pente, marécage, emprise de grands infrastructures), des quartiers installés sur des terrains destinés à des opérations de standing (mais qui ne sont pas encore mise en valeur par l'attributaire officiel).

La deuxième tâche a consisté au choix de la taille de notre échantillon enquêté. Ce choix s'est appuyé sur les résultats de la DCGTx (2024) et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 fourni par l'Institut National de la Statistique (INS). Ainsi, on dénombre pour l'ensemble des quartiers de la ville d'Abidjan 1 261 750 ménages. Nous avons estimé qu'avec un taux de sondage de 4/10.000, la taille de l'échantillon est acceptable et a les caractéristiques de l'ensemble. En appliquant ce taux à l'ensemble des ménages, nous avons obtenu un échantillon de 504 ménages. Toutefois une marge de 10% a été ajoutée. Donc c'est au total 554 chefs de ménages, sur une population estimée à 5 616 633 habitants, que nous avons enquêté dans la ville d'Abidjan.

1.2.4. Traitement des données

Les informations collectées ont été traitées manuellement à partir d'une grille d'exploitation et d'analyse, mais aussi à l'informatique. Les résultats obtenus sont présentés sous forme de tableaux, de diagrammes et de cartes. Deux méthodes de traitement ont été utilisées : le traitement statistique et le traitement cartographique.

1-2-4-1- Traitement cartographique

Le traitement cartographique a été essentiellement réalisé avec l'outil informatique. Les logiciels Adobe Illustrator Cs et ArcGIS 10.4 ont permis de traduire les données collectées en cartes. Ces logiciels ont permis de mettre en relief la localisation de la zone d'étude.

1-2-4-2- Traitement statistique

Le traitement statistique a concerné essentiellement les informations quantitatives. Le logiciel Excel a permis de traduire ces données sous la forme de tableaux pour faciliter le croisement des variables et permettre une compréhension des analyses. Le traitement statistique a permis de traduire les données également sous la forme de diagrammes pour apprécier les réalités du terrain.

II RÉSULTATS

II-1-Les enjeux et besoins liés à la restructuration des quartiers précaires d'Abidjan

La transformation des quartiers précaires à Abidjan repose principalement sur des enjeux sociaux et économiques. Ces quartiers se distinguent par une forte densité de population, un accès restreint aux services essentiels et une grande fragilité économique.

II-1-1- Les enjeux sociaux et économiques

Les quartiers précaires d'Abidjan sont caractérisés par des logements insalubres, un manque d'accès aux services de base et une forte densité de population, gage de logement et habitat informel. En effet, la majorité des habitations dans les quartiers précaires sont construites avec des matériaux de récupération (tôles, bois, plastique) et ne respectent pas les normes de construction. Ce type d'habitat expose les populations à des risques d'effondrement, d'incendie et d'inondation. Selon l'Institut National de la Statistique (INS), environ 70 % des ménages vivant dans les quartiers précaires d'Abidjan occupent des logements non conformes aux normes de sécurité et de salubrité. Aussi, ces quartiers présentent un accès limité à l'eau et à l'électricité. En 2021, seulement 35 % des ménages dans les quartiers précaires d'Abidjan disposaient d'un raccordement direct à l'eau potable (INS, 2022). La majorité des habitants s'approvisionnent en eau auprès de puits artisanaux ou de vendeurs privés, ce qui entraîne un coût élevé et une qualité d'eau souvent douteuse. De même, l'accès à l'électricité reste limité : 45 % des ménages des quartiers précaires dépendent de branchements illégaux ou de groupes électrogènes privés (Banque Mondiale, 2021).

II-1-2- Les enjeux environnementaux et sanitaires

La restructuration des quartiers précaires est un véritable enjeu environnemental majeur, dans la mesure où ces zones sont souvent situées dans des espaces à risque (zones marécageuses, collines instables). Les quartiers précaires sont exposés à des risques d'inondations et d'éboulements, particulièrement en saison des pluies. Les inondations de juin 2020 ont causé la destruction de plus de 500 habitations dans les quartiers de Gonzagueville, Yopougon et Abobo (ONPC, 2021). L'absence de canalisations et de bassins de rétention accentue l'impact des pluies torrentielles. La pollution de l'air et des sols est aggravée par la présence de décharges sauvages et de rejets industriels non contrôlés. La pollution de la lagune Ébrié par les déchets plastiques et les eaux usées compromet l'écosystème aquatique. Ainsi, seuls 30 % des quartiers précaires d'Abidjan sont équipés d'un réseau d'égouts fonctionnel (Banque Mondiale, 2022). Les eaux usées sont souvent déversées directement dans les caniveaux ou dans les rues, créant des foyers de maladies hydriques (choléra, typhoïde). La collecte des déchets est irrégulière dans 70 % des quartiers précaires, entraînant une accumulation de déchets dans les rues et une pollution visuelle synonyme de la déchéance du système sanitaire. De cet aspect, il importe de souligner que le ratio de couverture en centres de santé dans les quartiers précaires est de 1 centre pour 50 000 habitants, contre 1 centre pour 15 000 habitants dans les quartiers formels (Banque Mondiale, 2021). Cette situation entraîne une surcharge des centres de santé existants et une augmentation des maladies liées à l'insalubrité (choléra, paludisme, infections respiratoires).

II-1-3- Besoins en équipements urbains

La restructuration des quartiers précaires d'Abidjan implique le développement ou la réhabilitation des équipements urbains que sont les infrastructures de base, les équipements sociaux et l'amélioration des services de transport. A ce titre figure la construction de réseaux d'adduction d'eau et d'électricité, la mise en place de réseaux d'assainissement (drainage des eaux pluviales), la construction de routes et de ponts, la création d'écoles, de centres de santé, de marchés, la mise en place d'espaces publics (parcs, terrains de sport), la construction de centres communautaires et de sécurité, le développement du réseau de transport public (bus, taxis collectifs) et la création de voies de circulation pour le désenclavement des quartiers. L'objectif d'un projet d'amélioration de quartier est simple : rendre meilleures les conditions de vie des habitants. Mais les moyens pour y parvenir varient et les approches sont parfois complexes. Car c'est la vie meme des habitants que le projet va modifier : l'habitat ; les activités ; les services publics ; les rues… Le cout dans un laps de temps très court par rapport à l'évolution spontanées

des villes. Les ménages sur lesquels l'amélioration de quartier va impacter ont été interrogés sur les besoins et leurs souhaits pour une bonne amélioration de leur condition de vie *(cf.* figure 2*)*

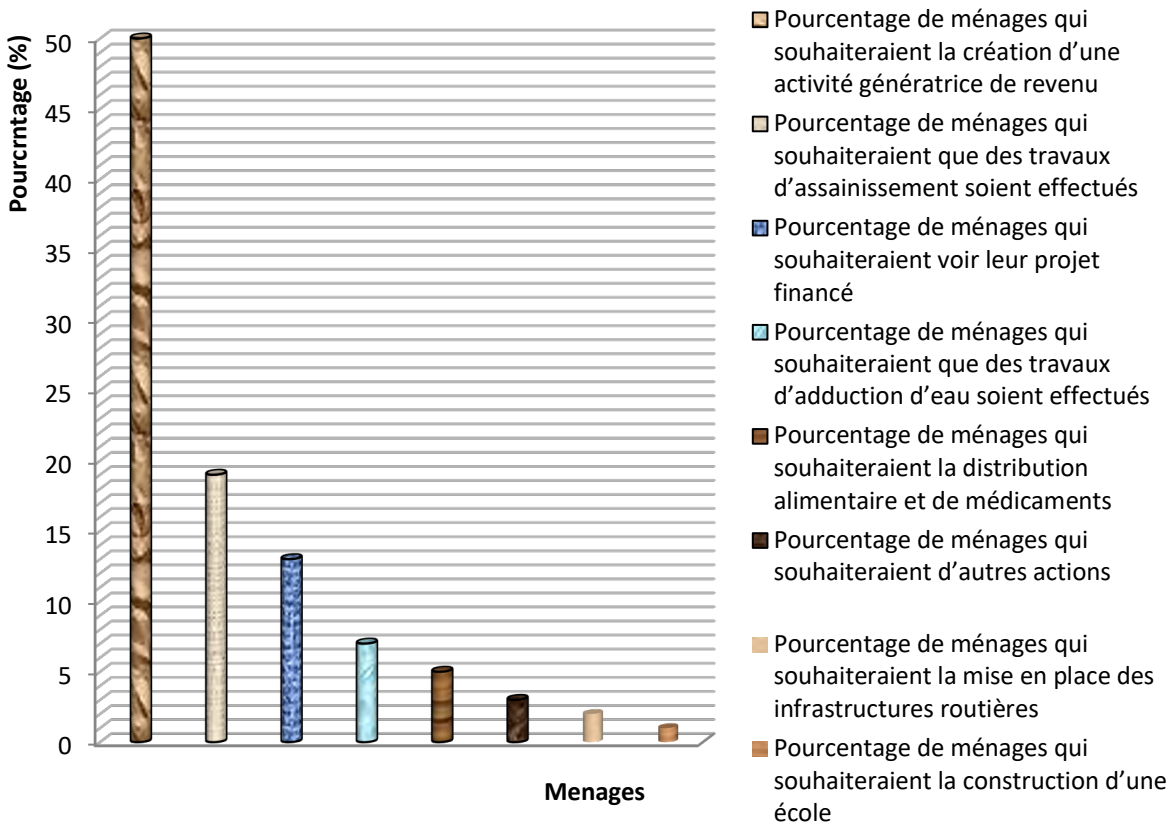

Figure 2: Point de vue des ménages sur les types d'aides requis

Source : Actions contre la faim, 2007 et nos enquêtes 2024

L'analyse de la figure ci - dessus montre que l'aide au revenu est perçue comme une priorité par les ménages rassemblés. En effet, la quasi - totalité (97 %) des habitants des quartiers précaires exercent une activité dans le secteur informel et perçoivent en moyenne, chaque ménage a identifié deux actions pouvant être mises en place pour les soutenir. L'analyse de la figure ci-dessus montre que l'aide au revenu est perçue comme une priorité par les ménages rassemblés. En effet, la quasi-totalité (97 %) des habitants des quartiers précaires exercent une activité dans le secteur informel et perçoivent des revenus journaliers. Ainsi, l'appui à la création d'activités génératrices de revenus ou l'accès à des microcrédits répond aux attentes majeures de ces populations. De nombreuses personnes disposant de projets, mais manquent des ressources nécessaires pour les concrétiser. Plus précisément, 81 % des ménages souhaitent développer une activité génératrice de revenus, tandis que 30 % expriment le besoin d'un financement pour leur projet. Ces initiatives constituent des leviers essentiels pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie.

III-2- Les stratégies de restructuration et les défis à surmonter

Les stratégies de transformation des quartiers précaires à Abidjan se divisent en trois grandes catégories : répressive, intégrative et participative. Chaque approche comporte des atouts et des contraintes en fonction du contexte socio-économique et institutionnel ivoirien.

III-2-1- Stratégies de restructuration

III-2-1-1-Les méthodes répressives ou le déguerpissement

Depuis de nombreuses années, le déguerpissement est utilisé en Côte d'Ivoire comme un moyen de régulation de l'espace urbain. Afin de mieux contrôler le développement des villes, l'État et les collectivités locales ont adopté cette pratique pour limiter les occupations. L'approche répressive consiste à démolir les habitations informelles situées dans les zones jugées dangereuses ou illégales, sans nécessairement prévoir une solution de relogement adaptée (*cf.* Tableau 1).

Tableau *1*: Les quartiers inscrits en dehors des opérations officielles de lotissement

Les quartiers du secteur Abidjan-Nord	***Les quartiers du secteur Abidjan-Sud***
PK18, Mossikro, Attécoubé 3, Petit banco, Gesco manutention, Zone industrielle yopougon, Andokoi Uniwax, port bouët 2, Scierie kouté, Sicobois yaoséhi, Prison civil, Chaumière banco, Bonikro, Washington, , Côté cimétière boribana, Talweg d'agban, Gobélé, Anonkoua, sagbé SICF, N'ponon avocatier, Abobo baoulé, Danga nord, croix bleue, Voix est ouest, Loukoukro ecare, Nematoulaye, Djéné, Gbebouto Nord, gbebouto sud, Blingué 1 et 2, chapouli	*Anoumabo front canal, yapokro, Haute tension, Aoussa bougou, Dialogue, La paix, Village alladjan, Adjouffou derrière wharf, Adjouffou 2, Jean folly, Gonzagueville, Anani, Grand campement, Divo, Zoé Bruno, Vridi canal, Vridi sir, Vridi plage, Zimbabwé, Toviato*

Source : Koffi Koua et Kamagaté Sanaliou, 2024

Cette stratégie est généralement motivée par des préoccupations de sécurité publique (risques d'inondation, d'effondrement) ou de revalorisation foncière. Les autorités cherchent également à lutter contre l'urbanisme anarchique en procédant à des opérations de déguerpissement. Ce fut le cas de l'opération de déguerpissement menée en 2019 dans le quartier de Gonzagueville qui a entraîné la démolition de plus de 3 000 logements pour permettre la construction d'un projet immobilier de luxe. De même, en 2020, une autre campagne dans le quartier de Cocody a conduit à la destruction de plus de 1 500 habitations construites sur des emprises publiques

(Ministère de la Construction, 2021). De plus, une accentuation des opérations de déguerpissement va voir le jour en 2024 dans le quartier Boribana en raison du chantier de construction du « 4ème pont » d'Abidjan où près de 30 000 personnes ont perdu leur toit (*Photo 1*). Ainsi, les habitants déguerpis sont souvent laissés sans solution de relogement immédiate. De même, la destruction des quartiers informels entraîne une précarisation accrue des populations vulnérables une intensification des tensions sociales face à ces démolitions perçues comme des atteintes au droit au logement.

Photo 1 : Déguerpissement des populations de Boribana, 2024

Source : Nos enquêtes, 2024

III-2-1-2-Les méthodes intégratives

L'approche intégrative consiste à améliorer progressivement les conditions de vie dans les quartiers précaires en régularisant le statut foncier, en construisant des infrastructures de base et en renforçant l'accès aux services publics (*cf.* Tableau 2).

Tableau *2*: Récapitulatif des terrains classés par l'Etat

Noms des quartiers concernés par secteurs	***Les quartiers du secteur Abidjan-Nord***	***Les quartiers du secteur Abidjan-Sud***
	, PK18 route anyama, route d'abobo, Sonitra, cimétière, PK9 Kouamekro, Kennedy, Cité fairmont, Anono, Alliodan est, Gesco ananeraie,	*Akromiabla, Port bouët cimétière, Limite de l'aéroport, Zone industielle treichville, K18 campement, Alliodan nord,*

Source : Koffi Koua et Kamagaté Sanaliou, 2024

Les opérations de déguerpissement ont suscité de vives réactions à l'échelle internationale, étant perçues comme inhumaines et inefficaces. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, sous l'influence de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les autorités locales ont été contraintes de revoir leurs stratégies et méthodes pour traiter

Au-delà des pressions internationales, les acteurs de la gestion urbaine ont eux-mêmes reconnu que les approches répressives employées jusqu'alors n'avaient pas produit les résultats escomptés, à l'exception de quelques effets limités. Ils ont également constaté que les populations évacuées finissaient par réinvestir les sites non aménagés après les opérations de déguerpissement.

Face à cette réalité, et avec le soutien du Programme d'Appui à la Communication Municipale (PACOM), les autorités ont opté pour une régularisation des quartiers précaires situés sur des zones habitables, sans déplacement des populations, tout en maintenant des mesures répressives pour les quartiers maintenus sur des sites dangereux, tels que les zones sous haute tension, les zones d'orage et bas-fonds.

Ainsi, l'amélioration des quartiers précaires s'est axée sur la réalisation de quelques projets :

- la restructuration des quartiers précaires ;

- l'équipement complet (électricité, eau, centre de santé, écoles, …) des quartiers précaires avec régularisation de la situation foncière de chaque habitant.

- la participation de la population aux opérations de restructuration.

Dans cet élan, divers programmes furent lancé à partir de 2017 par le Programme de Restructuration des Quartiers Précaires d'Abidjan (PRQPA) avec un financement de 50 millions USD (Banque Africaine de Développement, 2018), la réhabilitation de 15 quartiers précaires à travers la construction de routes, de réseaux d'assainissement, d'écoles et de centres de santé, de 3 500 logements régularisés et 8 km de routes bitumées construites entre 2017 et 2022. Surfant dans le même programme, le Projet d'Aménagement et de Restructuration de Yopougon (PARY) va connaitre le jour par l'entremise de la Banque Mondiale en 2019 à hauteur de 35 millions USD. A ce titre, divers travaux furent réalisés à savoir la réhabilitation

des réseaux d'assainissement, la construction de marchés couverts, et la modernisation des infrastructures scolaires.

III-2-1-3-Les méthodes participatives

L'approche participative consiste à associer les habitants des quartiers précaires à la définition, à la planification et à la mise en œuvre des projets de restructuration. Cette méthode se perçoit clairement par le projet de développement communautaire à Abobo en 2018, financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), auxquels des travaux de réalisation ont vu le jour dont la construction de 5 écoles, 3 centres de santé et réhabilitation du marché local. Ceci a été effectif grâce à l'implication des comités de quartier dans la sélection des projets prioritaires. De plus, le projet de restructuration de Gonzagueville en 2020, financé par la Banque Mondiale à hauteur de 20 millions USD a vu la participation active des habitants dans la définition des tracés routiers et dans le choix des équipements publics. Cette approche favorise bel et bien la durabilité des infrastructures grâce à la responsabilité locale dans leur gestion.

III-2-2- Défis et limites de la restructuration des quartiers précaires à Abidjan

III-2-2-1- Défis de la restructuration des quartiers précaires

La restructuration des quartiers précaires à Abidjan fait face à plusieurs défis complexes, notamment sur les plans institutionnel, économique, social et environnemental. L'un des principaux obstacles réside dans les problèmes fonciers et légaux. De nombreux habitants ne possèdent pas de titres de propriété, ce qui complique leur régularisation et génère des conflits entre l'État, les collectivités locales et les propriétaires fonciers. Cette insécurité foncière ralentit considérablement la mise en œuvre des projets d'aménagement.

Le manque de financement constitue un autre défi majeur. La restructuration des quartiers précaires nécessite des investissements colossaux pour la mise en place d'infrastructures essentielles telles que l'eau, l'électricité, l'assainissement et les routes. Cependant, les fonds alloués par l'État ou les bailleurs de fonds internationaux sont souvent insuffisants ou mal gérés, limitant ainsi l'impact des initiatives engagées.

Par ailleurs, la résistance des populations concernées représente une difficulté supplémentaire. De nombreux habitants craignent d'être déplacés sans garantie de relogement ou de perdre leur cadre de vie habituel. Le manque de confiance envers les autorités et l'attachement aux dynamiques sociales existantes entraînent une opposition à certains projets de réhabilitation.

Les défis liés à l'aménagement urbain sont également importants. La forte densité des quartiers précaires complique l'intégration de nouvelles infrastructures sans destruction préalable de nombreux logements. De plus, l'absence de planification urbaine rigoureuse favorise le retour des populations sur des sites évacués, rendant les opérations de déguerpissement inefficaces sur le long terme.

Les enjeux environnementaux et climatiques viennent aggraver la situation. De nombreux quartiers précaires sont situés dans des zones inondables ou instables, ce qui rend toute tentative de restructuration coûteuse et difficile. Le manque d'infrastructures d'assainissement et la mauvaise gestion des déchets exposent les habitants à des risques sanitaires accrus, notamment en période de fortes pluies

III-2-2-2- Limites de la restructuration des quartiers précaires

En ce qui concerne les limites des politiques de restructuration, leur efficacité est souvent entravée par un manque de suivi et d'évaluation. Les programmes engagés souffrent fréquemment d'une mauvaise gestion des fonds et d'un déficit de transparence, ralentissant ainsi leur mise en œuvre. De plus, les solutions proposées se révèlent souvent temporaires plutôt que durables, avec des interventions ponctuelles comme les déguerpissements, qui ne résolvent pas la problématique à long terme.

L'exclusion sociale et économique des populations est une autre limite importante. Les coûts liés à la régularisation foncière et aux nouvelles infrastructures peuvent être inaccessibles pour les habitants les plus démunis. De plus, leur déplacement vers des sites mieux aménagés peut entraîner une marginalisation économique et sociale, notamment en raison de l'éloignement des opportunités d'emploi.

Enfin, l'insuffisance de l'implication communautaire constitue un frein à l'efficacité des projets. Les populations concernées sont rarement consultées lors de la mise en œuvre des initiatives, ce qui peut provoquer un rejet et une faible adhésion aux réformes entreprises. L'absence d'un accompagnement social et économique adéquat complique également leur adaptation aux nouvelles conditions de vie.

Face à ces limites, la restructuration des quartiers précaires à Abidjan nécessite une approche plus inclusive, associant participation des habitants, investissements soutenus, planification urbaine adaptée et gouvernance transparente pour assurer une transformation durable de ces espaces de vie.

III-2-3- Perspectives d'amélioration

La restructuration des quartiers précaires d'Abidjan, face aux défis de renforcement des équipements urbains, nécessite une approche globale et durable. Les expériences passées de régularisation foncière, de réhabilitation des infrastructures et d'intégration sociale ont montré des résultats contrastés en raison de la persistance des défis économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Cependant, la forte pression démographique, la demande croissante en services urbains et l'urgence de lutter contre l'exclusion socio-spatiale imposent une réorientation des stratégies de restructuration. Cette nouvelle approche doit reposer sur trois piliers fondamentaux : le renforcement de la gouvernance locale, la mobilisation de ressources financières durables et l'amélioration des infrastructures et des services publics dans une dynamique participative et inclusive. Notons d'emblée que le renforcement de la gouvernance locale passe par la clarification des compétences entre l'État et les autorités locales, ainsi que par la mise en place de cadres de concertation avec les populations. Parallèlement, la mobilisation des financements est essentielle, avec un accent sur le développement de partenariats public-privé (PPP) et la diversification des sources de financement, telles que les aides internationales et les microcrédits. C'est à juste titre que s'inscrit le projet de modernisation des infrastructures routières de Cocody, financé par un partenariat public-privé (PPP), favorisant ainsi une amélioration notable de la mobilité urbaine grâce à une bonne répartition des responsabilités entre l'État, la mairie et le secteur privé (Ministère des Infrastructures, 2020). De même, le Projet de Restructuration des Quartiers Précaires Abidjan (PRQPA) n'est pas restée en marge, où la commune de Yopougon a obtenu une autonomie accrue dans la gestion des travaux d'assainissement, ce qui a permis une réalisation rapide des infrastructures prévues (Banque Mondiale, 2021).

Enfin, l'amélioration des équipements et services se manifeste par le développement des infrastructures de base, notamment l'eau, l'électricité et l'assainissement, la création d'espaces publics tels que des marchés, des écoles et des centres de santé, ainsi que l'intégration d'infrastructures de transport pour faciliter la mobilité des citoyens. Pour réussir la restructuration des quartiers précaires d'Abidjan, il est donc impératif de renforcer la gouvernance locale, de mobiliser des ressources financières durables et de mettre en place des infrastructures adaptées. L'approche participative, associant les populations locales à la définition et à la gestion des projets, constitue une condition essentielle pour assurer la viabilité et l'efficacité de la restructuration à long terme.

IV. DISCUSSIONS

L'objectif de la présente étude était d'analyser les enjeux et défis de la restructuration de ces quartiers, en intégrant les besoins en équipements urbains et les conditions de vie des populations. Cette étude portée à l'échelle de la ville d'Abidjan a permis de mettre en évidence le fait que la restructuration soit un levier majeur de développement.

Selon la DCGTx (1992), la majorité des quartiers précaires sont implantés sur des zones à risque ou exposées à des aléas naturels. Ces quartiers se trouvent souvent sur ou près de fortes pentes (entre 6 et 15 %), sur des terrains proches de la lagune, ou à des altitudes inférieures à 1,50 mètre ; un seuil minimal requis pour assurer un bon drainage des zones d'habitation.

Les habitants de ces quartiers précaires vivent donc en permanence sous la menace de probable déguerpissement (B. Koffi, 2009, pp.767-786). Toujours selon B. Koffi (2009, pp.767-786), ces opérations sont conduites par les autorités pour diverses raisons : sûreté de l'état, occupation illégale d'un site, nettoyage d'un site pour permettre la réalisation de travaux publics.

Dans cette même veine d'idées, dans les quartiers précaires d'Abidjan, D. Yapi (1994, 706p.) affirme qu'aucun logement ne dispose d'eau courante. La grande majorité des habitants doivent donc se procurer de l'eau potable en dehors de leur concession. Seule une infime portion des ménages (environ 1 %) est équipée d'un robinet d'eau potable. En conséquence, près de 97 % des ménages achètent de l'eau auprès de revendeurs. Par ailleurs, des puits sont présents dans 37 % des concessions et assurent l'approvisionnement de 41,5 % des ménages, principalement pour des usages domestiques tels que la vaisselle, la lessive ou la toilette, mais rarement pour la boisson ou la préparation des repas.

De plus, Réjane Blary (1997, pp. 319-330.) souligne que les contraintes liées aux sols (nature et profondeur), à la géologie (notamment la présence de la nappe phréatique) et à la géomorphologie (relief avec des pentes de 6 à 15 %) limitent fortement la souplesse des réseaux, en particulier ceux d'assainissement. Ces difficultés servent souvent à justifier l'absence d'interventions ou les obstacles à la mise en œuvre, rendant inopérantes les solutions classiques.

Quant à M.C Jaillet (2003 pp. 515-535.), elle analyse les processus de restructuration urbaine et territoriale à travers le prisme des politiques publiques, en s'intéressant particulièrement aux impacts sociaux et spatiaux des projets de renouvellement urbain, ainsi qu'aux tensions entre attractivité économique et cohésion sociale. Elle met en lumière plusieurs stratégies telles que les projets urbains intégrés, la mixité fonctionnelle et sociale, ou encore la revalorisation des centres et des friches. Toutefois, ces démarches se heurtent à des défis majeurs, notamment la

gentrification et l'éviction des populations précaires, les difficultés de concertation entre acteurs publics et privés, ainsi que l'inefficacité des politiques menées sans vision territoriale d'ensemble. De même, T. Christian (1997, pp. 131-180) analyse de manière critique les politiques urbaines françaises sur le long terme, en insistant sur leur caractère technocratique et souvent déconnecté des réalités sociales vécues par les habitants. Il montre que les stratégies de planification urbaine ont été largement pilotées par l'État central, avec une forte prégnance des experts et ingénieurs, au détriment de la concertation démocratique et de la participation citoyenne. Cette approche, selon lui, a engendré une forme d'urbanisme autoritaire, incapable de répondre de manière fine à la diversité des situations locales. Surfant sur la même vague, il souligne également les limites structurelles de la planification centralisée, notamment son incapacité à anticiper les transformations sociales (exclusion, ségrégation, mobilité, etc.) et à adapter les projets urbains aux besoins concrets des populations.

CONCLUSION

Cette étude a permis de comprendre que la restructuration des quartiers précaires d'Abidjan est une entreprise complexe nécessitant une approche multidimensionnelle. Elle implique non seulement des investissements financiers conséquents pour le développement des infrastructures, mais aussi une volonté politique forte et une implication active des communautés locales. Les initiatives en cours, telles que le Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA), qui vise à améliorer les services urbains de base dans plusieurs quartiers, illustrent les efforts déployés pour transformer ces zones. Cependant, pour garantir la durabilité de ces actions, il est essentiel de renforcer la gouvernance locale, de diversifier les sources de financement et d'assurer une planification urbaine inclusive. Seule une approche intégrée permettra de relever les défis liés à la restructuration des quartiers précaires et d'assurer un développement urbain harmonieux à Abidjan. Car une restructuration réussie contribuera à une meilleure inclusion sociale et à une plus grande équité urbaine dans la métropole abidjanaise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACTION CONTRE LA FAIM, 2007, « Mission exploratoire dans les quartiers précaires d'Abidjan et de San Pedro - Côte d'Ivoire », 56p.

ANTOINE Rode, mai 2010, Le « non recours aux soins des populations précaires : construction et réception des normes ». France, Université de Grenoble, Thèse doctorale, 508p.

ATTAHI Koffi, LOUKOU Brou, YAO Bazin, 1992, *L'analyse des pratiques spatiales dans l'habitat économique à Abidjan*, CRAU-CRDI, Abidjan, 104 p.

ATTA Koffi Lazare, KONE Moussa, KRA Kouadio Joseph, 2015. *La nouvelle configuration de l'habitat dans les quartiers précaires d'Abidjan, cas de Jean Folly, Zoe Bruno, Sagbé,* European Scientific Journal, Vol 11, N° 14, pp.191-203

ATTA Koffi, 1975, Paysages urbains, Atlas de Côte d'Ivoire.

BAILLY Antoine, 1991, Concept de la géographie humaine, Masson 19 Paris, 200 p.

CHRISTIAN Topalov, 1997*, La ville mal aimée. Recherches urbaines en France*, 1900-1994. Paris : Éditions de l'Aube, pp. 131-180

DCGTx, Direction et contrôle des grands travaux, 1992*, Atelier d'Urbanisme Abidjan: Quartiers précaire d'habitat à Abidjan*, Abidjan, 391p.

DCGTx, Direction et contrôle des grands travaux, 2024, *Étude de profilage des Quartiers Précaires du District Autonome d'Abidjan*, 78p.

JAILLET Marie-Christine, 2003, « La recomposition territoriale : entre dynamiques économiques et enjeux de cohésion sociale », *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n°4, pp. 515-535.

KOFFI Brou, 2009, *Colloque international sur les perspectives de la géographie en Afrique Subsaharienne Abidjan*, ENSEA 14-17 septembre 2009, pp.767-786.

PNUD, 2013, *Étude des quartiers précaires dans les 13 communes du district d'Abidjan et définition des plans de restructuration. Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU), UVICOCI & Cities Alliance*. Abidjan, Côte d'Ivoire, 65 M FCFA de financement du PNUD

REJANE Blary, 1997, *Problèmes d'aménagement urbain dans les quartiers précaires en Afrique subsaharienne : contraintes et perspectives*. In : *Espace géographique*, vol. 26, n°4, pp. 319-330.

YAPI Diahou, 1994*, Les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et leurs impacts sur l'habitat non planifié précaire, l'exemple de l'agglomération d'Abidjan*, Thèse Doctoral Université de paris 8 Saint-Denis, Paris, 706p.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)

***KOFFI Akouassi Bénédicte**, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)*

***DJAH Armand Josué**, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)*

Discipline et spécialité : Géographie Humaine option Aménagement Urbain

Résumé

L'aménagement urbain dans les pays en développement constitue un défi majeur et complexe face aux dynamiques urbaines croissantes. En Côte d'Ivoire, la ville d'Abengourou située dans l'est, connaît une expansion encadrée par un Plan d'Urbanisme Directeur qui tente de répondre aux besoins des populations. Cependant, l'application efficace de ce plan est entravée par une faible coordination entre les acteurs de la gouvernance urbaine. L'étude analyse les mécanismes de coordination entre ces acteurs à Abengourou afin de mieux comprendre leurs pratiques et leurs modes de gestion. La méthodologie adoptée combine une recherche documentaire, des observations directes de terrain et des entretiens avec les principaux acteurs de la gestion urbaine. Les résultats mettent en évidence une coordination insuffisante entre les acteurs due à la multiplicité des intervenants et à un manque de clarté dans la répartition des rôles et des compétences. Cette situation engendre des rapports de force entre les géomètres experts agréés et les topographes et des chevauchements entre la municipalité et la Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme dans les responsabilités. Par conséquent, le paysage urbain d'Abengourou est marqué par des lotissements non autorisés et des quartiers dépourvus d'infrastructures et d'équipements de base.

Mots-clés : Abengourou, acteurs, aménagement urbain, coordination, gouvernance urbaine

Abstract

Urban planning in developing countries constitutes a major and complex challenge in the face of rapidly evolving urban dynamics. In Côte d'Ivoire, the city of Abengourou, located in the eastern part of the country, is undergoing spatial expansion under the guidance of a Master Urban Development Plan intended to address the needs of the population. However, the effective implementation of this plan is hindered by weak coordination among urban governance stakeholders. This study seeks to analyze the coordination mechanisms among these actors in Abengourou in order to better understand their practices and modes of management. The adopted methodology combines documentary research, direct field observations, and interviews with key urban management stakeholders. The findings highlight inadequate coordination, primarily resulting from the multiplicity of actors and a lack of clarity in the allocation of roles and responsibilities. This situation leads to power struggles between certified land surveyors and topographers, as well as overlapping responsibilities between the municipal authorities and the Regional Directorate of the Ministry of Construction, Housing, and Urban Development. Consequently, Abengourou's urban landscape is characterized by unauthorized subdivisions and neighborhoods lacking basic infrastructure and public facilities.

Keywords: Abengourou, stakeholders, urban planning, coordination, urban governance

Introduction

La croissance urbaine s'accélère et selon les projections, 70% de la population mondiale vivrait en milieu urbain en 2050 (ONU, 2019). En Afrique, l'urbanisation est particulièrement marquée car la population a triplé entre 1980 et 2015 et le taux d'urbanisation pourrait atteindre 62% en 2050 (Commission économique des nations unies pour l'Afrique, 2016), (B. Gastineau *et al.*, 2017). En Côte d'Ivoire, le taux d'urbanisation est passé de 32% en 1975 à 52,5% en 2021, avec le nombre de villes de plus de 100 000 habitants augmentant de 8 à 17 entre 1998 et 2021 (INS, 2022). Cette croissance rapide soulève d'importants défis en matière d'aménagement urbain, notamment en ce qui concerne la planification territoriale et la coordination des acteurs impliqués, d'autant plus que l'espace urbain est le produit de pratiques sociales et politiques qui influencent son organisation et son évolution (H. Lefebvre ,1974, p. 15). Ainsi, une gouvernance participative est essentielle pour garantir un aménagement efficace et durable (P. Healey, 2007, p. 84).

La ville d'Abengourou, située dans l'Est de la Côte d'Ivoire, illustre ces dynamiques avec une croissance démographique soutenue. Sa population est passée de 100 910 habitants en 2014 à 117 359 habitants en 2021 (RGPH, 2021) tandis que sa superficie s'est étendue de 30,02 km² en 2014 à 80,06 km² en 2022 (DRMCLU, 2022). Cependant, cette expansion rapide entraîne des dysfonctionnements dans la planification urbaine et la gestion des infrastructures. Le manque de coordination entre les différents acteurs complique la mise en place d'un cadre harmonieux de développement urbain. L'absence de stratégies concertées se traduit par des tensions autour de l'utilisation du sol et des disparités dans la répartition des équipements socio-collectifs. Dès lors, se pose le problème de coordination entre les acteurs en charge de l'aménagement urbain. Ainsi, la question centrale sur laquelle repose cette recherche est : comment la coordination des acteurs influence-t-elle l'aménagement urbain de la ville d'Abengourou ? L'objectif de cet article est d'analyser les interactions ou les mécanismes de gouvernance et de coopération entre les acteurs de l'aménagement urbain. Pour conduire cette étude, il s'agit d'identifier les principales parties prenantes ainsi que leurs mécanismes de coordination existants, de déterminer les facteurs explicatifs d'une insuffisance de coordination entre les acteurs et d'analyser les impacts d'une absence de coordination efficace sur le développement de la ville d'Abengourou. La carte 1 présente la localisation de la ville d'Abengourou, notre zone d'étude.

Carte 1 : Localisation de la ville d'Abengourou

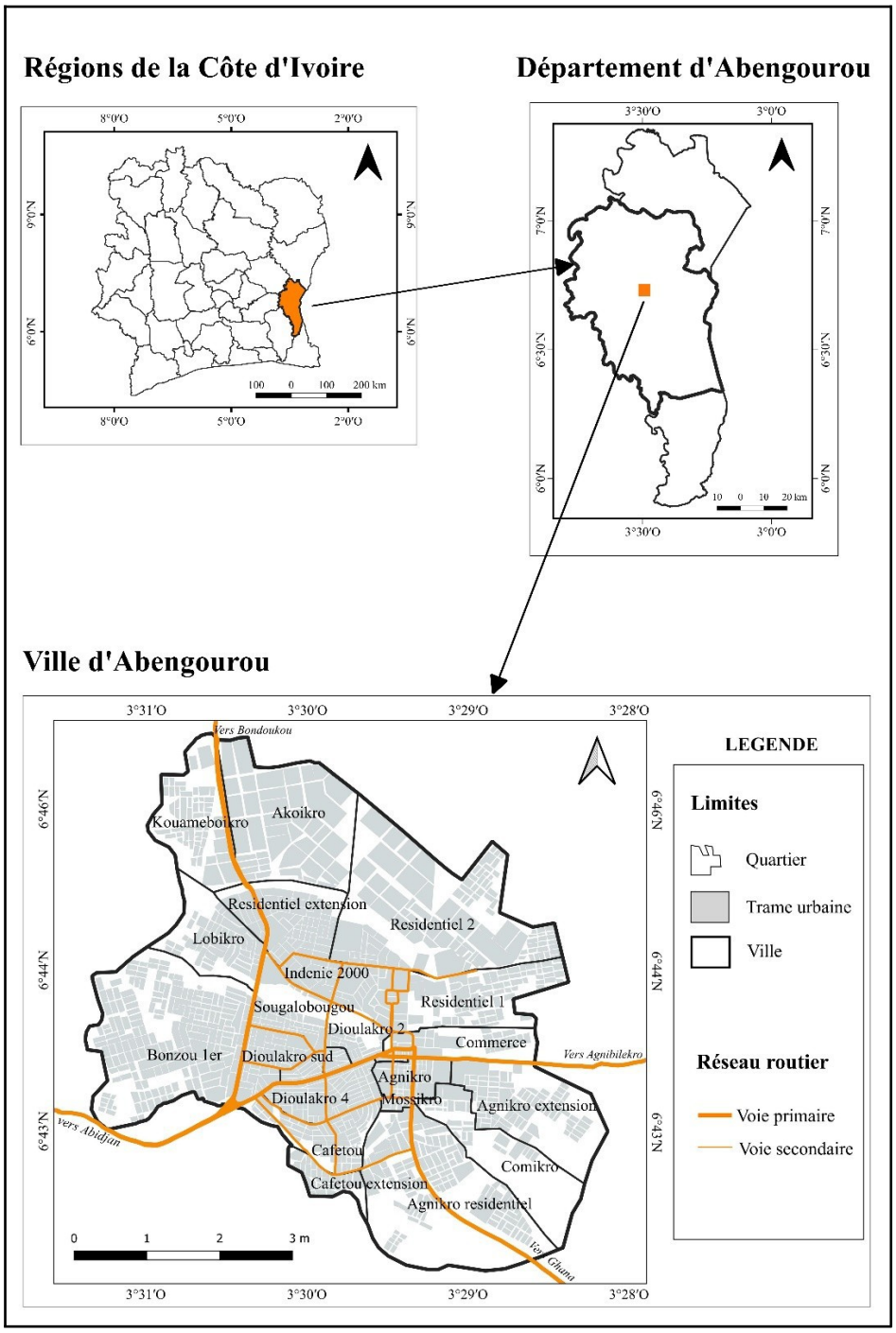

Source *: Service Technique de la Mairie, 2014* ***Réalisation*** *: KOFFI A. Bénédicte, 2024*

La carte 1 montre la ville d'Abengourou qui se situe dans l'est de la Côte d'Ivoire à 210 km d'Abidjan, la capitale économique et à 35 km de la frontière ghanéenne. Elle se localise entre la latitude 6°43' Nord et la longitude 3°29' Ouest et est limitée au Nord par le département d'Agnibilékro, au Sud par le département de Bettié, à l'Ouest par les départements d'Arrah et

d'Akoupé et à l'Est par le Ghana. Abengourou s'étend sur une superficie de 80,06 km² et compte 23 quartiers (Direction Régionale de la Construction du Logement et de l'Urbanisme d'Abengourou, 2022). Sa population en 2021 est estimée à 146 630 habitants (INS, 2021, p.35), soit une densité de 1563 habitants /km². En tant que chef-lieu et principal centre urbain, Abengourou joue un rôle prépondérant au sein de la région de l'Indénié-Djuablin.

1- Méthodologie

La méthodologie comprend la présentation de la zone d'étude, la méthode de collecte et de traitement des données.

1-1 Méthode de collecte des données

La collecte des données s'est faite à partir de recherche documentaire et d'enquête sur le terrain. La recherche documentaire a consisté à consulter des documents statistiques et d'urbanisme, des rapports, des articles scientifiques. Ces documents ont été obtenus à l'Institut National de la Statistique (INS), à la Direction du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (DMCLU) et dans des revues scientifiques en ligne. L'enquête de terrain a consisté à faire une observation directe non-participante et des entretiens. L'observation directe non-participante qui s'est traduite par une excursion sur le terrain nous a permis de parcourir les quartiers de la ville d'Abengourou en vue de faire un état des lieux de l'aménagement urbain. En sus, des entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de structures déconcentrées, notamment la Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme d'Abengourou, pour connaître le processus d'aménagement de la ville. D'autres entretiens ont été menés auprès de la direction du service technique de la Mairie et auprès des géomètres et topographes en vue de comprendre la gestion de l'aménagement de la ville. Par ailleurs, des entretiens ont été faits avec les présidents de quartier et chef de village. Cette étape a permis de recueillir des informations sur l'implication des populations et la communauté villageoise dans le processus d'aménagement urbain d'Abengourou. Ainsi, notre choix s'est porté sur 06 quartiers dont 01 quartier village. Ce choix repose sur le type de quartier, la situation géographique et l'aménagement de chaque quartier. Le tableau 1 présente les différents quartiers enquêtés.

Tableau 1 : Quartiers enquêtés dans la ville d'Abengourou

Quartiers	Localisation	Type de quartier
Agnikro	Centre	Evolutif
Agnikro Extension	Est	Moyen standing
Cafétou Extension	Sud	Evolutif
Sougalobougou	Ouest	Bas standing
Bonzou 1er	Ouest	Moyen standing
Akoikro	Nord	Quartier village

Source : *DRMCLU, 2023*

1-2 Méthode de traitement et d'analyse des données

La variété du type de données nécessaires pour la réalisation de cette étude a exigé l'utilisation de plusieurs logiciels pour leurs traitements. Le logiciel Excel 2016 a été utilisé pour générer les tableaux et graphiques, le logiciel QGIS pour produire les cartes utilisées dans ce travail et le logiciel Word 2016 pour la saisie du texte.

2- Résultats

Les résultats obtenus mettent en évidence les causes de l'insuffisance de coordination entre les acteurs de l'aménagement à Abengourou, ainsi que les conséquences qui en découlent.

2-1 Multiplicité des acteurs : cause de marginalisation

Les principaux acteurs qui interviennent dans l'aménagement urbain à Abengourou peuvent être regroupés en deux groupes : les acteurs institutionnels et les acteurs non institutionnels. Le premier groupe d'acteurs est composé des ministères techniques, des collectivités territoriales, des bureaux d'études et des géomètres et topographes experts agréés. Le second regroupe les communautés villageoises et les populations. Le tableau 2 regroupe les différents acteurs et leurs principaux rôles dans l'aménagement de la ville d'Abengourou.

Tableau 2 : Principaux acteurs et leurs rôles dans l'aménagement urbain à Abengourou

Groupe d'acteurs	Acteurs	Rôles
Acteurs institutionnels	Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Orienter, réglementer, accompagner les collectivités territoriales
	Mairie	Faire l'enquête de commodo et incommodo, réalisation d'équipements et infrastructures
	Préfecture	Signer les actes administratifs d'urbanisme
	Géomètres et topographes	Faire les lotissements et fournir les mesures de terrain
Acteurs non-institutionnels	Communauté villageoise	Gérer les terres, informer les habitants
	Population	Fournir une main-d'œuvre, exposer leur besoin

Source : *Koffi A. Bénédicte, Novembre 2023*

Le tableau 2 illustre la diversité des acteurs impliqués dans la gouvernance urbaine à Abengourou. L'analyse de ce tableau révèle une multiplicité d'acteurs aux statuts et aux pouvoirs hétérogènes, ce qui pourrait engendrer des dynamiques de marginalisation. D'abord, les acteurs institutionnels regroupent principalement les entités administratives et techniques chargées de la planification et de la mise en œuvre des politiques urbaines. La Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme joue un rôle de pilotage en définissant les orientations réglementaires et en accompagnant les collectivités territoriales. La Mairie, en tant qu'échelon décentralisé, intervient dans l'aménagement urbain à travers la réalisation d'infrastructures et d'équipements, ainsi que la conduite des enquêtes de commodo et incommodo, un dispositif qui vise à évaluer les impacts sociaux et environnementaux des projets. La Préfecture, quant à elle, assure la validation des actes administratifs d'urbanisme et garantit ainsi un contrôle légal des décisions locales. Les géomètres et topographes sont également essentiels à la structuration de l'espace urbain. Les géomètres experts agréés réalisent les opérations de lotissement et les topographes fournissent les mesures précises du terrain. Les acteurs non institutionnels, quant à eux, jouent un rôle tout aussi important dans l'aménagement. La communauté villageoise conserve une influence significative sur la gestion des terres, ce qui témoigne de la persistance des implications coutumières dans le processus. Ce rôle de gestion foncière informelle, souvent en tension avec le cadre juridique moderne, traduit la complexité de

l'appropriation et de la transmission des espaces urbains. La population, en tant qu'acteur social, participe activement au développement urbain par l'apport de main-d'œuvre et l'expression de besoins en infrastructures et services.

Sur le plan théorique, cette organisation met en exergue une approche systémique de la ville, où les différents acteurs interagissent dans une logique d'interdépendance (figure 1).

Figure 1 : Système de coordination entre les acteurs de l'aménagement urbain

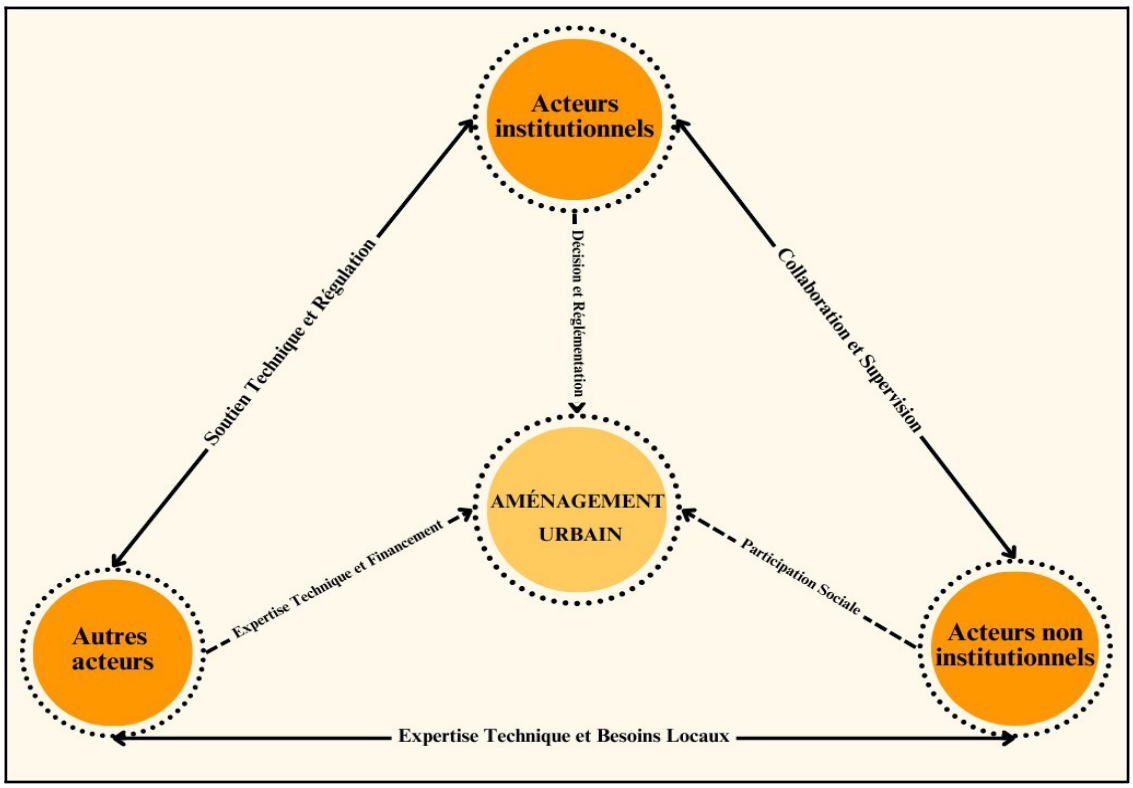

Réalisation : *Koffi A. Bénédicte, 2024*

La figure 1 montre l'interrelation qui existe entre les groupes d'acteurs intervenant dans l'aménagement urbain à Abengourou. Notons qu'en plus des principaux acteurs de l'aménagement de la ville d'Abengourou, d'autres structures apportent également leurs compétences comme le présente la figure 1. Il s'agit entre autres des bureaux d'étude, du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier, du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire.

Si cette diversité d'acteurs permet une interaction entre régulations institutionnelles et pratiques locales, elle conduit toutefois à l'exclusion de certains acteurs dans le processus décisionnel, notamment les acteurs non-institutionnels. Bien qu'étant au cœur des dynamiques territoriales, ils sont souvent relégués à des rôles secondaires. La communauté villageoise, qui assure traditionnellement la gestion foncière, voit son influence diminuer face à l'urbanisation et à l'intervention croissante de l'État. La formalisation du foncier et l'introduction des procédures administratives (lotissements, titres fonciers, Arrêté de Concession Définitive) tendent à affaiblir son autorité, réduisant sa capacité à négocier avec les acteurs institutionnels. De même, la population se retrouve marginalisée dans la planification urbaine, malgré son rôle actif dans l'occupation de l'espace. Si elle contribue par sa main-d'œuvre et exprime ses besoins, elle demeure exclue des décisions stratégiques concernant l'aménagement, ce qui accentue l'émergence d'espaces informels sommairement aménagés. Ainsi, la gouvernance multi-acteurs de la ville d'Abengourou ne garantit pas une participation équitable de tous les intervenants. La présence simultanée d'acteurs étatiques, locaux et communautaires crée des rapports de domination qui relèguent certains au second plan. Cette marginalisation, qu'elle soit volontaire ou structurelle, constitue un enjeu majeur dans l'élaboration d'une gouvernance urbaine plus inclusive et équilibrée.

2-2 Mécanisme de coordination marqué par un manque de clarté dans la répartition des rôles et compétences

Chaque acteur de l'aménagement interagit avec les autres en jouant des rôles spécifiques. Cependant, une absence de clarté dans cette répartition de compétences entraîne des piétinements entre certains intervenants. Des conflits de compétence opposent la DRMCLU et la Mairie d'Abengourou en ce qui concerne la gestion des équipements. Le Ministère de la Construction devrait être informée de toutes opérations sur les équipements, ce qui n'est pas le cas. Il y a donc une insuffisance de coordination qui entraîne des chevauchements ou des lacunes dans les projets. Par ailleurs, dans la ville d'Abengourou, les discordances les plus fréquentes sont celles qui opposent les géomètres agréés et les topographes. Les différents rôles et responsabilités de ces deux acteurs créent des confusions qui les confrontent. Les géomètres ont la responsabilité de définir les limites foncières, de tracer les plans de lotissement afin de fournir des documents officiels tels les plans cadastraux. La profession de géomètre est règlementée en Côte d'Ivoire par la loi 70-487 du 3

Août 1970 portant création de l'Ordre des géomètres experts de Côte d'Ivoire. Tous travaux de lotissement doivent être fait par un géomètre expert agréé. On en dénombre quatre dans la ville d'Abengourou. Quant aux topographes, ils se concentrent plus sur les mesures techniques des terrains. Ils effectuent des relevés précis sur le terrain, fournissent des données géodésiques brutes. Le topographe est un précieux collaborateur du géomètre expert. Cependant, seul le géomètre expert agrée est habilité à effectuer un lotissement. Mais, le constat est différent à Abengourou où les topographes initient également des lotissements sous sollicitation des propriétaires terriens. Cette situation s'explique par le coût des travaux effectués par les géomètres experts agrées jugé élevé par les propriétaires. Notons également des difficultés de coopération entre les communautés villageoises ou propriétaires coutumiers et les collectivités quant à la réalisation des lotissements qui sont souvent faits sans enquête de commodo et incommodo.

2-3 3 Conséquences sur l'aménagement de la ville

d'Abengourou 2-3-1 Développement de lotissements non

approuvés

L'approbation des lotissements est régie par le décret n°2021-784 du 8 décembre 2021 portant organisation des procédures d'élaboration, d'approbation et d'application des plans de lotissement. L'approbation de plan de lotissement se fait après examen du dossier de demande soumis à un comité technique. Toutefois, la lenteur et la complexité des procédures poussent certains propriétaires fonciers à développer des lotissements sans respect du cadre réglementaire, avec la complicité de certains acteurs principaux en charge de l'aménagement. Face à l'anarchie qu'occasionnent ces pratiques, l'Etat a initié depuis 2014, une régulation de masse de tous les lotissements non approuvés sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, sur les 21 lotissements approuvés dans la ville d'Abengourou, 11 lotissements ont fait l'objet de régulation. Selon les responsables de la Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme d'Abengourou (2022), sur 21 lotissements comptabilisés en 2020 à Abengourou, quatre lotissements sont encore non approuvés (tableau 3).

Tableau 3 : Lotissements approuvés et non approuvés dans la ville d'Abengourou

	Nom du lotissement	Année de réalisation	Année d'approbation
Lotissements approuvés avant 2014	Lycée résidentiel	2000	2010
	Lycée résidentiel suite	2000	2010
	Lycée roi Bonzou 2	-	2013
	Indénié 2000	-	2013
Lotissements approuvés de 2014 à 2017	Agnikro extension	2000	2014
	Lycée résidentiel extension	2000	2014
	Kouameboikro	-	2014
	Assoumoukro	2014	2014
	Abengourou extension Sud	-	2014
	Agnikro résidentiel tranche 1	1980	2016
	Abengourou extension	1980	2016
	Cité grace	-	2016
	Lycée Roi Bonzou 2 suite	-	2016
	Bonzou 1er	-	2016
	Bonzou 1er extension 1	-	2017
	Bonzou 1er extension 2	-	2017
	Abengourou résidentiel	1964	2017
	Dioulakro	1960	2017
	Cafétou	1970	2017
	Abengourou extension tranche 2	1980	2017
	Abengourou extension tranche 1	1980	2017
Lotissements non approuvés	Akoikro	-	-
	Agnikro	-	-
	Agnikro tranche 2	-	-
	Agnikro tranche 3	-	-

Source : Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme d'Abengourou, 2022

Le tableau 3 montre un décalage important entre la date de réalisation des lotissements et celle de leur approbation. En effet, le premier lotissement réalisé en 1960, n'a été approuvé qu'en 2017. Les premiers lotissements approuvés ne datent que de 2010. Sur un total de 25 lotissements que compte la ville d'Abengourou, 21 sont approuvés, soit 84% dont 17 de 2014 à 2017 soit 80% du total de lotissements approuvés. Le fort taux d'approbation sur cette période résulte de la politique de régulation initiée par l'Etat en 2014.

Les résultats de l'analyse de ce tableau révèlent bien le manque de coordination entre les acteurs impliqués dans l'aménagement urbain. D'une part, les propriétaires fonciers procèdent aux lotissements sans attendre l'aval des autorités compétentes. D'autre part, les institutions en charge de l'urbanisme tardent à statuer sur ces aménagements, laissant des quartiers entiers évoluer sans cadre légal défini. Ceci conduit à des quartiers dépourvus d'équipements et infrastructures adéquats.

2-3-2 Inégale répartition des équipements publics et infrastructures

La ville d'Abengourou dispose d'un Plan d'Urbanisme Directeur qui permet aux acteurs de mieux gérer son aménagement. Toutefois, le manque de coordination entre ces derniers entraîne une répartition inégale des équipements et infrastructures dans les différents quartiers de la ville. Certains quartiers bénéficient d'une concentration d'infrastructures, tandis que d'autres, souvent issus de lotissements non approuvés ou tardivement approuvés, souffrent d'un déficit en équipements de base (carte 2).

Carte 2 : Répartitions des équipements publics dans la ville d'Abengourou

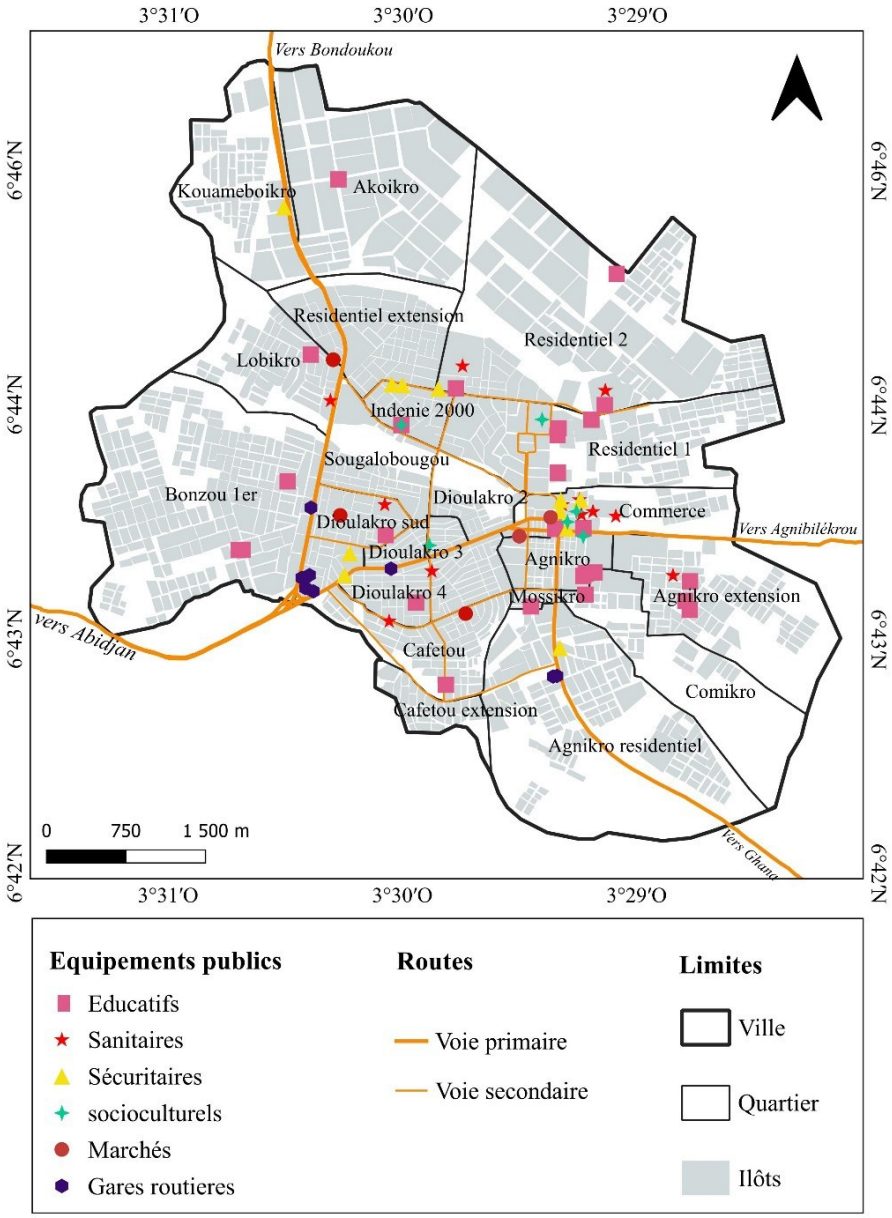

Source et Réalisation : *Koffi A. Bénédicte, Juin 2024*

La carte 2 met en évidence une répartition inégale des équipements publics à Abengourou. Tous les équipements se concentrent principalement dans le centre-ville, au quartier Commerce. Les équipements éducatifs, sécuritaires et socioculturels ont une forte signature spatiale dans les quartiers centraux et péricentraux que sont : Commerce, Agnikro, Indénié 2000 et Dioulakro Sud, Dioulakro 3 et 4. Les quartiers périphériques comme Akoikro, Kouameboikro ou Agnikro Résidentiel en possèdent très peu ou pas. Quant aux équipements de sécurité, sur 11 postes, sept sont situés dans le centre et péricentre respectivement aux quartiers Commerce et Indénié 2000. Les quatre autres sont répartis au nord, sud et à l'est. Les équipements sanitaires restent aussi inégalement répartis sur l'espace d'Abengourou. En effet, la majorité des structures sanitaires de la ville se retrouvent dans les quartiers centraux et péricentraux comme la grande majorité des autres équipements. Le Centre Hospitalier Régional se situe au quartier commerce ainsi que deux Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC). Les autres ESPC sont répartis de la manière suivante : trois au Sud-Ouest, trois au Centre-Nord et un à l'Est. Les quartiers des différentes périphéries Nord, Sud, Est et Ouest sont dépourvus d'équipements sanitaires publics. En termes de marché, Abengourou ne compte que cinq marchés dont un marché central, un marché secondaire, tous deux situés au Commerce et trois autres marchés de proximité qui se situent dans les quartiers Cafétou, Dioulakro Sud et Lobikro. Tous les autres quartiers n'en disposent pas, obligeant les populations à effectuer de longs déplacements. Certains de ces quartiers ont développé des marchés précaires informels pour répondre aux besoins des populations au détriment du paysage urbain. Enfin, les gares routières se situent exclusivement dans des zones stratégiques, aux sorties sud et est de la ville. Notons que, les quartiers bénéficiant de tous les équipements, sont pour la plupart des quartiers anciens qui ont bénéficié des aménagements faits pendant la colonisation et dans la première décennie de l'indépendance. Ils bénéficient d'un meilleur accès aux services, tandis que les zones périphériques, en forte expansion, souffrent d'un déficit d'équipements essentiels. Cette situation appelle une meilleure planification urbaine afin de corriger ces inégalités et d'assurer un développement plus harmonieux de la ville.

3- Discussion

3-1 Multiplicité d'acteurs et marginalisation de certains dans l'aménagement urbain d'Abengourou

Notre étude a montré que plusieurs et différents acteurs interviennent dans la gouvernance de la ville d'Abengourou. Nos résultats sont identiques à ceux de J. P. Cherel (1994, p.224), qui indique que l'espace urbain de Nairobi est sous la gestion à la fois de la municipalité « Nairobi City Commission » et des services gouvernementaux tels que le département de planification physique du ministère des sols et logements. En Tunisie, l'étude de la planification spatiale dans le quartier d'El Mourouj, a montré qu'en plus des pouvoirs publics, les associations de quartier sont des acteurs indispensables dans la gestion urbaine (A. Bourouh, 2004, p.423). Les pouvoirs publics sont conscients qu'ils ne peuvent maitriser le développement urbain sans les bénéficiaires que sont les populations (A. Bounouh, 2004, p.424). En outre, les résultats de A. Huamantico et al. (2016, p.236), vont dans le même sens. Elles révèlent qu'au Pérou, les communautés rurales représentées par les « communidades compesinas » détiennent une certaine légitimité sur les terres et sont donc en collaboration avec les autres acteurs institutionnels. Par ailleurs, nos résultats ont aussi démontré qu'autant la diversité d'acteurs permet une interaction et régulation du système urbain, autant elle conduit parfois à la mise à l'écart de certains d'entre eux. Ces constats sont aussi conformes à ceux de S. Khainnar (2013, p.14), qui montre que les populations, par manque d'une plateforme d'échange avec les autorités sur les projets, développent un sentiment d'insécurité, ce qui les pousse parfois à s'opposer aux projets. Les résultats de M. Dust (2016, p.71) viennent étayer ces constats. En effet, le projet d'installation de commerces dans les Hauts de Saint-Aubin, ne répond pas aux besoins des habitants qui déplorent plutôt l'absence de services bancaires.

3-2 Manque de clarté dans la répartition des rôles et des compétences des acteurs impliqués dans l'aménagement urbain

L'étude a révélé que la coordination entre les intervenants de l'aménagement urbain à Abengourou est marquée par un manque de clarté dans la répartition des rôles et des compétences. Ces résultats sont en corrélation avec ceux de A. Dubresson (1990, p.238), qui montrait que le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités n'était pas effectif notamment en ce qui concerne la gestion des services publics urbains, qui a été concédée à des sociétés sous tutelle de ministères techniques. En outre, au niveau de la production foncière, tout projet d'aménagement ne peut être fait sans approbation du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et doit être conforme au Plan d'Urbanisme Directeur (A. Dubresson, 1990, p.240). Cela traduit la forte empreinte de l'administration centrale dans l'aménagement urbain à l'ère de la décentralisation. Y. Meité (2014,

p.154) confirme cette réalité dans son étude sur la gouvernance du transport urbain. Il relève que l'administration centrale est opposée aux collectivités et à l'Agence des Transports Urbains quant à la délivrance des autorisations de transport. L'interprétation divergente des textes relatifs à la répartition des compétences est la cause de ce conflit de légitimité. Les conflits de compétences sont la conséquence des imprécisions du cadre juridique de la décentralisation en Côte d'Ivoire. L'État en se dessaisissant de certaines compétences au profit des collectivités devrait en toute logique ne plus les exercer soit de façon directe soit en déléguant l'exercice de ce pouvoir à des agences semi-privées. Ce double jeu de l'État fragilise l'autorité et la légitimité des pouvoirs locaux dans la gestion publique de leur territoire (C. M. Flan *et al.*, 2023, p.34). Au Maroc, O. Toutain *et al.* (2018, p.14) montrent que l'organisation et le fonctionnement des territoires restent largement dominés par l'Etat central et par des logiques descendantes.

3-3 Insuffisance de coordination à l'origine du développement de lotissements informels et de l'inégale répartition des équipements

Les résultats de l'étude ont mis en évidence le développement de lotissements informels engendré par l'insuffisance de coordination entre les acteurs chargés de l'aménagement urbain à Abengourou. Ce point de vue est partagé par J. J. Kanga (2014, p.154) qui montre que les détenteurs coutumiers procèdent à des opérations de lotissement qui ne sont pas reconnus par l'Etat avec le concours des géomètres ou topographes. De ce fait, les lotissements irréguliers se sont développés ces deux dernières décennies généralement dans les zones périphériques de la ville d'Abidjan en Côte d'Ivoire (J. J. Kanga, 2014, p.154). N. G. Y. Kouadio (2019, p.85) confirme ces résultats par une étude menée dans la ville de Daloa (Côte d'Ivoire). Il révèle que du fait de la lourdeur et la lenteur de la procédure de lotissement, 77% des lotissements des villages intégrés à la ville sont en attente d'approbation. Les propriétaires terriens s'adonnent donc à la vente des lots sans approbation en amont des lotissements. Le même constat est fait au Burkina-Faso, où la médiocrité de la gouvernance urbaine a entrainé le développement de quartiers informels que l'Etat s'attèle à restructurer ou réguler en initiant des lotissements (V. Zoma *et al.*, 2022, p.43). En outre, cette insuffisance de coordination est à l'origine d'une inégale répartition des équipements dans la ville d'Abengourou. Ces résultats sont partagés par B. E. Yedenougbo *et al.* (2024, p.186) qui montrent une insuffisance des équipements socioéconomiques dans la ville de Vavoua (Côte d'Ivoire). Les équipements commerciaux par exemple sont tous localisés dans le centre-ville. Les résultats de N.

G.Y. Kouadio (2019, p.87) vont le même sens quand il affirme que les populations des villages intégrés à la ville de Daloa sont en attente d'équipements et infrastructures prévus sur les réserves administratives laissées lors de chaque lotissement. Ce qui oblige 60% de la population de ces zones à effectuer des mouvements pendulaires vers le noyau urbain.

Conclusion

Cette étude met en évidence que la gouvernance urbaine à Abengourou est marquée par une diversité d'acteurs et un déficit de coordination entre ceux-ci. Les acteurs institutionnels sont confrontés à des rapports de force et la communauté villageoise et les populations qui constituent les acteurs non-institutionnels, se trouvent marginalisés du processus de décision. Cette situation limite l'efficacité d'application du PUD et accroît ainsi les lotissements informels et les disparités spatiales au niveau des équipements. Pour améliorer la gestion urbaine à Abengourou, il est essentiel de renforcer la concertation entre les parties prenantes et de promouvoir un urbanisme participatif.

Références bibliographiques

BOUNOUH Abdelala, 2004, *Planification spatiale et logiques des acteurs de production et de gestion de l'espace urbain : cas du nouveau quartier résidentiel d'El Mourouj dans la périphérie méridionale du Grand Tunis*, Doctorat de Géographie-Aménagement, Université Toulouse le Mirail- Toulouse II, 223p.

CHEREL Jean-Philippe, 1994, *Maitriser l'aménagement urbain en Afrique subsaharienne : intérêt des images-satellite SPOT : exemples de Nairobi (Kenya) et de Ouagadougou (Burkina Faso)*, Doctorat de Géographie, Université Padl Valery-Montpellier III, 357p.

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE, Fonds des Nations Unies pour la population 2016, *Profil démographique de l'Afrique*, Addis-Abeba, Ethiopie, CEA 78p.

DUBRESSON Alain, 1990, « Reforme communale et gestion des villes "de l'intérieur" en Côte d'Ivoire », In *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne actes du colloque international de Ouagadougou 1er- 5 Octobre 1990*, pp :237-248

DURST Maxime, 2016, *Les documents d'urbanisme et le territoire : Exemple de l'aménagement du quartier Verneau-Capucins à Angers*, Mémoire de Master en Géographie et Aménagement, Université Angers, 105p.

FLAN Moquet César, KOUAKOU Anzan Fidèle, 2023, *Gouvernance locale en côte d'ivoire : pertinence et exigences à l'aune de principes démocratiques*, Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA), 45p.

GASTINEAU Bénédicte, GOLAZ Valérie, DOS SANTOS Stéphanie, 2017, « Quatre questions-clés sur la croissance démographique en Afrique », In *HAL Open science* https://amu.hal.science/hal-01794954v1 , pp: 1-4

HEALEY Patsy, 2007, « L'élaboration des concepts de planification « communicative » et « collaborative », In *OpenEdition books*, pp.61-93

HUAMANTINCO Alicia, MESCLIER Évelyne, 2016, « Multiplication des acteurs du territoire, modes de légitimation et difficultés de l'action. L'exemple de la comunidad campesina de Jicamarca en périphérie de Lima, Pérou », In *CIST2016 – En quête de territoire (s) ?, Collège International des Sciences du Territoire (CIST)*, Grenoble, France, pp :232-238

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2022*, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021. Résultats globaux définitifs*, Ministère du Plan et du Développement, 68p.

KANGA Jean-Jacqu es, 2014*, Développement de la promotion immobilière dans l'agglomération d'Abidjan : désengagement de l'Etat et privatisation de la production de l'espace urbain*, Doctorant en Aménagement de l'espace et Urbanisme, Université Michel de Montaigne- Bordeaux III, 337p.

KHAINNAR Smail, 2013, « Besoins informationnels dans les démarches urbaines : fragmentation, complexité et stratégies d'acteurs », *Actes de la conférence annuelle du CAIS Actes du congrès annuel de l'ACSI*, 17p.

KOUADIO Yao Guerschom N'Gotta, 2019, *Dynamique urbaine et gestion foncière dans les villages intégrés à la ville. Le cas de Sapia, Tagoura et Zakoua à Daloa (Côte d'Ivoire)*, Mémoire de Master en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Daloa, 109p.

LEFEBVRE Henri, 1974, « La production de l'espace », In *L'Homme et la société*, pp :15-32

MEITE Youssouf, 2014, *Gouvernance du transport urbain et mobilité durable dans le district d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*, Doctorat de Sociologie, Université de Strasbourg, 327p.

ONU, Département des affaires économiques et sociales, 2019, *Rapport démographique ONU 2019*, 39p.

TOUTAIN Olivier, 2018, *Pour une nouvelle stratégie de mise en œuvre et de gouvernance de l'urbanisme et de l'aménagement urbain défis, contraintes et leviers d'action*, Note thématique, Revue de l'Urbanisation au Maroc, Banque Mondiale, 37p.

YEDONOUGBO Brou Emmanuel, SIAGBE Zahouela Marcelin, KARAMOKO Djénan Marie Angèle, 2024, « étalement urbain et niveau d'équipements socio-économiques de base de la ville de Vavoua (centre-ouest ivoirien) », In *les cahiers de l'ACAREF*, Tome 3, Vol.6, n°18, pp :172-196

ZOMA Vincent, NAKANABO Nadaogo, 2022, *L'habitat informel en Afrique*, Grin Verlag, 71p.

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN

Khan KOUAME[1],
Université Alassane Ouattara, Bouake -Côte d'Ivoire
Anouman Yao Thibault OUSSOU,
Université Alassane Ouattara, Bouake -Côte d'Ivoire
Gnamien Elie MANAN,
Université Alassane Ouattara, Bouake -Côte d'Ivoire

Résumé

La Côte d'Ivoire est de plus en plus confrontée aux inondations qui, chaque année, endeuillent les populations, mais aussi mettent en mobilité forcée les communautés résidant dans les zones à risques. Cette communication qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur les « Pratiques Numériques de Résilience face aux Risques d'Inondation à Abidjan a pour objectif d'analyser la contribution de numérique dans la résilience des acteurs face aux risques d'inondations à Abidjan. La méthodologie adoptée exclusivement qualitative se fonde sur une recherche documentaire, un focus group avec des responsables des structures qui interviennent dans la gestion des risques d'inondations et une observation des plateformes numériques. Les résultats montrent un usage certain du numérique dans la coordination de la gestion du risque d'inondation. En outre, ces usages tendent à se spécialiser selon le degré de technicité du rôle de l'institution intervenant dans la chaîne de valeur de la gestion du risque d'inondation. Ils se distinguent par l'envoi de mails institutionnels à l'usage de drones en situation de secours, en passant par une sensibilisation sur les réseaux sociaux numériques propres ou des partenaires.

Mots clés : District Autonome d'Abidjan, Gestion de risques, Inondation, Gouvernance numérique, Pratiques numériques, résilience.

Abstract

Ivory Coast is increasingly facing floods which, each year, cause loss of life and forcibly displace communities living in high-risk areas. This communication takes place within the framework of the implementation of the project on "Digital Resilience Practices in the Face of Flood Risks in Abidjan," funded by the French Red Cross Foundation and the CMA-CGM Foundation of France. The methodology adopted is exclusively qualitative and is based on document research, a focus group with leaders of organizations involved in flood in Côte d'Ivoire, and observation of digital platforms (websites, social media, applications, etc.).

The results reveal a clear use of digital technology (in all its forms) in coordinating flood risk management. These uses tend to become more specialized depending on the technical

[1] Auteur correspondant

complexity of the role played by each institution involved in the flood risk management value chain. They range from sending official emails to deploying drones during emergency situations, as well as raising awareness through digital platforms—either proprietary or in collaboration with partners.
Keywords: Risk Management, Flood, Digital governance, Digital practices, resilience

Introduction

La Côte d'Ivoire, comme de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, est confrontée à des inondations récurrentes exacerbées par le changement climatique et l'urbanisation rapide. L'intensité des événements d'inondation, notamment ceux survenus à partir de juin 2018 jusqu'à ce jour ont mis en lumière la vulnérabilité des infrastructures, des équipements et des populations urbaines. Considérées comme l'aléa le plus important en Côte d'Ivoire au cours de cette dernière décennie, elles « touchent environ 45 000 personnes chaque année, pour la plupart dans les provinces côtières et occidentales. Les pertes annuelles moyennes directes du pays sont estimées à environ 77 millions USD par année, avec des pertes relatives particulièrement importantes dans le secteur agricole et dans les infrastructures, puis des pertes absolues importantes dans le secteur immobilier et le secteur des services » (CIMA Research Foundation, 2021, p.14). Ces pertes, à l'exception du secteur agricole, semblent plus perceptibles à Abidjan, la capitale économique.

Depuis 1996, les inondations affectent la Côte d'Ivoire. À l'instar de la métropole abidjanaise, des villes comme Korhogo, Ferkessédougou, Bassam sont touchées, révélant une vulnérabilité structurelle face aux phénomènes météorologiques extrêmes. La ville d'Abidjan est régulièrement frappée par des inondations dévastatrices. Ces catastrophes naturelles ont causé des pertes humaines significatives avec un pic de 34 morts en 2018. Les impacts néfastes sont multiples : destructions d'infrastructures, dommages aux logements, déplacements de populations, avec des milliers de familles touchées (OCHA, 2014 ; F. Tairou, 2017).

Selon K.M. Kouamé et *al*., (2023), plusieurs facteurs explicatifs sont à l'origine de la récurrence des inondations à Abidjan. Cette ville fait preuve de vulnérabilités importantes telles que les canalisations mal entretenues, l'occupation incontrôlée des bassins d'orage, l'obstruction des ouvrages d'assainissement, l'urbanisation incontrôlée ou prolifération de logements précaires dans les zones inondées […] (CGECI, 2019 ; CNDHCI, 2019). Ces caractéristiques sont soumises à une forte variabilité spatio-temporelle, leur combinaison est d'autant plus complexe,

pouvant donner lieu à une multitude de scénarii. Le bilan des inondations présente des décès, des blessures, les intoxications, les maladies gastro-intestinales, la détresse psychologique, l'effondrement des maisons, la destruction des infrastructures… (K. M. Brou et al., 2020). Ce bilan sombre suscite de nombreuses réflexions autour des mécanismes de résilience des populations. Ainsi, la résilience des populations d'Abidjan face aux inondations doit passer nécessairement par la mise en place d'informations préventives et l'adoption des méthodes structurelles et non structurelles. Les inondations ne sont pas une fatalité (J.P. Ado et J. Ruley (2020, p.157). Il est possible de donner une réponse ou des clés au risque d'inondation en appliquant une gestion intégrée du risque via des politiques structurelles et non structurelles en adéquation avec leur contexte socio-économique et leur ressource financière. Selon les auteurs, il convient alors d'insister sur la nécessité de faire de la réduction des risques d'inondation une priorité nationale tout en établissant un parallèle avec l'existence d'un parc de logements durables. Cette idée est partagée par le gouvernement de Côte d'Ivoire. Dans un rapport publié en 2019, les experts du gouvernement ivoirien proposent une stratégie de relèvement bâtie autour de la vision de renforcer la résilience. La principale recommandation issue de cette stratégie réside dans le développement d'un cadre de relèvement pour réduire les risques mis en évidence par les effets subis, améliorer la gestion des secteurs critiques, surtout en ce qui concerne la gestion des déchets et le drainage, et mettre l'accent sur les aspects sociaux. Selon le rapport, la précarité dans le logement et le développement urbain chaotique engendré par la migration rurale et l'informalité sont des éléments à prendre en compte pour rendre la ville d'Abidjan résiliente, surtout au regard des aléas qui la caractérisent et des potentiels effets du changement climatique. De nombreuses stratégies sont alors pensées afin de faciliter la résilience face aux catastrophes. Pour la communauté Undestanding Risk (2020), une technologie de rupture à faible coût pourrait apporter des informations essentielles sur les inondations à Abidjan. Au-delà de la technologie, CIMA Research Technology (2021) soutient que la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce hybride fondé sur des données, outils technologiques, mais également l'utilisation d'informations, de politiques, de cadres juridiques sur les risques de catastrophes, la planification d'urgence et la participation de la population à la communication et à l'éducation pourrait contribuer à la résilience des populations. De l'avis de l'organisation, les systèmes d'alerte précoce (SAP) jouent un rôle de premier plan dans l'atténuation et l'adaptation aux catastrophes naturelles et au changement climatique, comme le reconnaît le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (Nations Unies, 2015).

Cependant en Côte d'Ivoire, la documentation sur l'implication numérique de la gestion des risques d'inondation est assez limitée. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur les *« Pratiques Numériques de Résilience face aux Risques d'Inondation à Abidjan »* financé par la Fondation Croix-Rouge française et la Fondation CMA-CGM de France, le présent article vise à répondre à cette interrogation fondamentale : Comment le numérique intervient-il dans les pratiques de gestion des inondations des parties prenantes institutionnelles ? Autrement dit, Quelles sont les pratiques numériques de résilience mobilisées par les acteurs instituionnels impliqués dans la gestion des inondations ? De ce fait, l'objectif principal de cette étude est d'appréhender la gouvernance numérique dans la gestion des risques d'inondation dans la ville d'Abidjan.

1.Méthodologie

A ce niveau, il est judicieux de mettre en exergue le terrain de recherche, les techniques de collecte de données, la population d'étude et les techniques d'analyse des données.

1.1 Type d'étude

Pour comprendre la dimension numérique de la résilience des acteurs institutionnels face aux risques d'inondation à Abidjan, le projet a été inscrit dans une approche qualitative. Cette orientation se justifie par le fait que *« l'originalité de la recherche qualitative réside dans « l'approche des phénomènes humains ou sociaux par l'expérience sensible, en particulier celle des acteurs sociaux en cause »* (Mucchielli, 1996). Elle conforte également la volonté d'explorer en profondeur les pratiques de résilience numérique des acteurs institutionnels.

Par ailleurs, cette recherche qualitative a été adoptée sous l'angle de la tradition d'étude de cas. Ladite tradition répond au besoin de circonscrire la description des pratiques numériques se rapportant à la gestion de l'inondation dans la ville d'Abidjan.

1.2 Terrain de recherche

Le cadre géographique choisi pour cette recherche est la ville d'Abidjan. Cette option de la ville d'Abidjan au détriment du District Autonome est liée aux récurrents dégâts causés par les innondations dans cette ville. Depuis de nombreuses années, la métropole est confrontée à une succession de crise liées aux inondations. En 2024, ce sont 20 personnes décédées ; En mai 2025, 6 personnes ont perdu la vie à Mossikro, un quartier précaire de la ville (Africa radio, 2025). De plus, la ville d'Abidjan est la capitale économique et une place importante dans la sous-région. La carte 1 montre la localisation de la zone d'étude.

Carte 1 : Localisation de la ville d'Abidjan

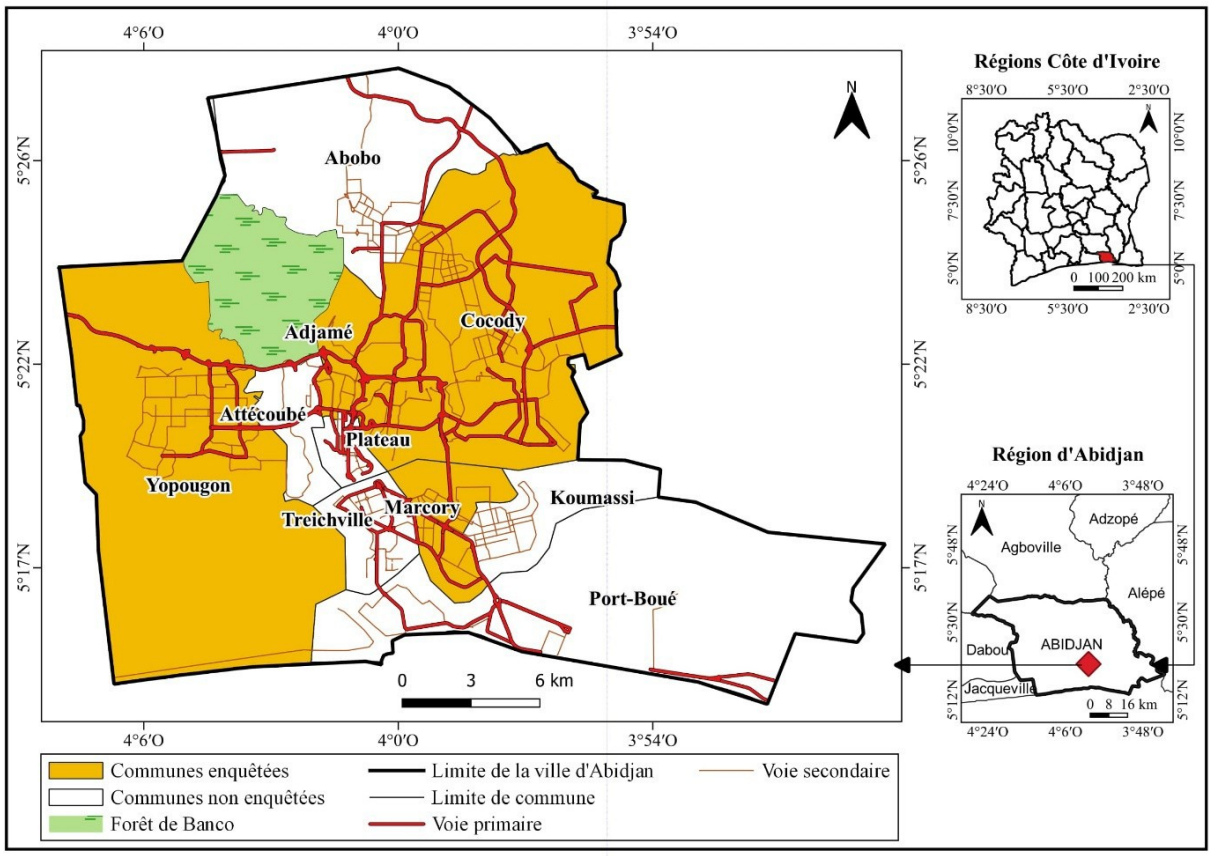

1.3 Population de l'étude

Afin de garantir la fiabilité des résultats, l'échantillon de recherche est dans un premier temps, constitué sur la base d'un échantillonnage intentionnel. Il s'est agi de répertorier les acteurs institutionnels intervenant dans la chaine de valeur de la gestion des risques d'inondation. La typologie de ses acteurs ciblés a été faite au regard de la composition de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes. On y retrouve un comité interministériel, les organisations techniques d'évaluation des risques, les organisations techniques d'alertes précoces, les organisations de sensibilisation et les organisations de mobilisation des ressources et de renforcement de capacités nationales. Cette approche a permis de mobiliser 25 acteurs issus de ces différentes strates pour constituer l'échantillon des parties prenantes institutionnelles à l'atelier sur la contribution du numérique dans la gestion des inondations à Abidjan. Le tableau 1 synthétise à propos l'ensemble de la chaîne de valeur dans la gestion des risques de catastrophes naturelles en Côte d'Ivoire.

Tableau 1 : Plateforme Nationale de Lutte contre les risques d'inondation

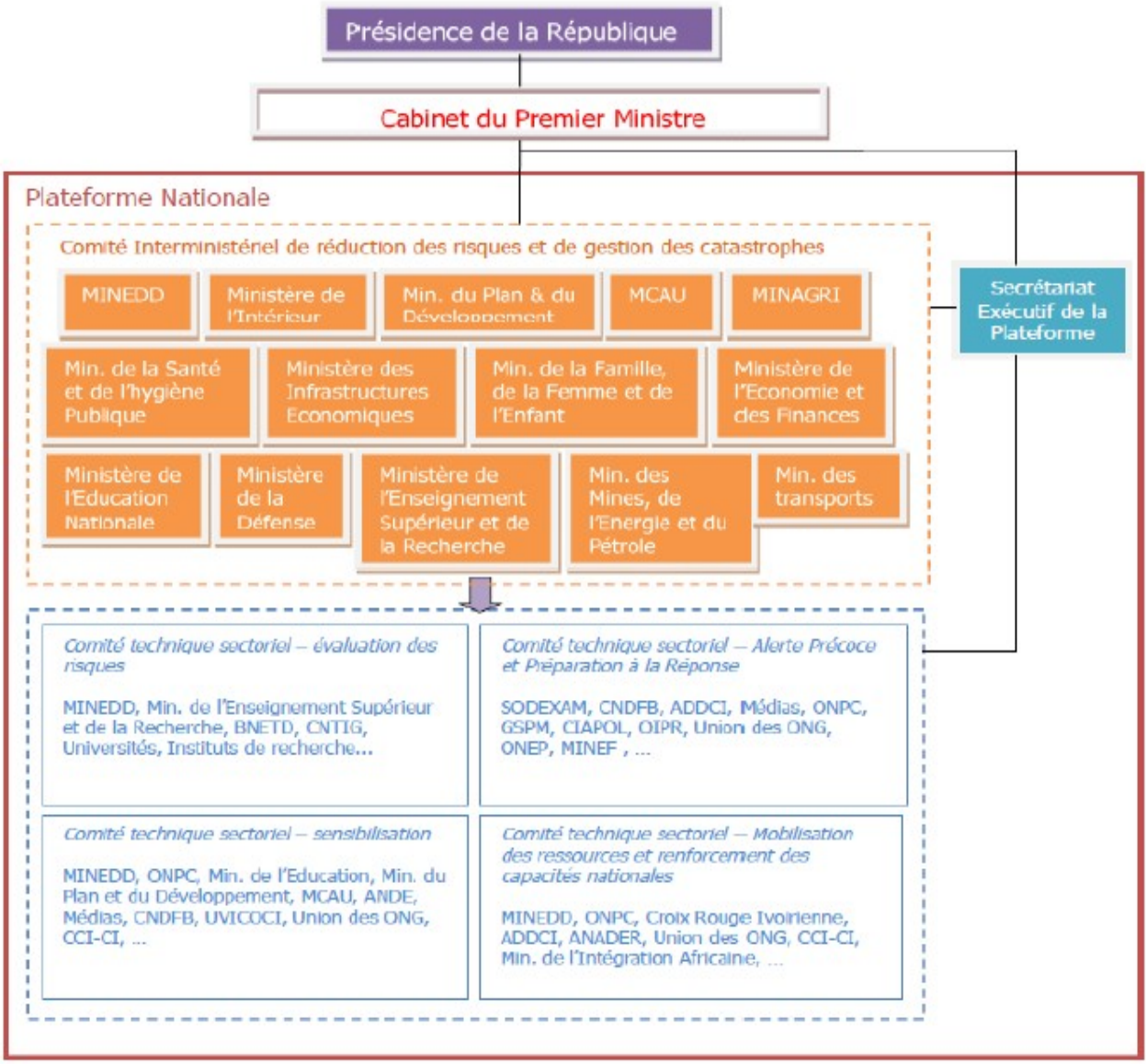

Source : CIMA Research Foundation, 2023

1.4 Techniques de collecte des données

La recherche documentaire a permis de relever le cadre conceptuel de la gestion des risques liés aux inondations en Afrique de façon générale et particulièrement en Côte d'Ivoire. Elle a permis de comprendre le cadre institutionnel d'intervention des acteurs, les politiques de gestion des risques d'inondation et les initiatives existantes en Côte d'ivoire. Cette phase a donc aisément permis d'identifier la taxonomie des recherches déjà effectuées et d'entrevoir le gap devant être comblé par le projet. Elle a permis aussi d'identifier les acteurs de l'enquête qualitative, d'identifier les zones les plus impactées.

Par ailleurs, une observation non participante des sites internet des institutionnels répertoriés, des forums ou groupes de discussion à travers le réseau social Facebook, et d'autres plateformes

en ligne (plateforme Play store et autres applications) a été réalisé pour identifier les pratiques de résilience numérique adoptées par l'ensemble des acteurs identifiés et impliqués dans la question des risques d'inondations. La période prise en compte s'étend de 2020 à novembre 2025 afin d'évaluer les tendances et les évolutions des pratiques numériques de résilience.

Pour finir, nous avons effectué un focus group avec 12 acteurs institutionnels au cours d'un atelier qui a eu lieu le 7 novembre 2024 à la Commission Nationale de la Francophonie (CNF) à Abidjan. Il avait pour but d'analyser les expériences des acteurs sur le recours au numérique dans la coordination de la gestion des secours en période d'inondation à Abidjan. Pour les besoins du traitement des données, les échanges ont été enregistrés et retranscrits. La liste des participants au focus group est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Liste des participants à l'atelier

Numéro	Nom	Catégorie
01	Ministère de l'Environnement	Ministères d'évaluation des risques
02	Ministère de la construction	
03	Ministère de la transition numérique	
04	SODEXAM	Structure technique d'alerte précoce
05	Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)	Structure technique de
06	Maire de Cocody	Collectivités territoriales
07	Mairie d'Attécoubé	
08	Marie de Yopougon	
09	Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD)	Structure technique d'évaluation des risques
10	Croix-Rouge	Structure de renforcement des capacités
11	Police Secours (Groupe Facebook)	Structure technique d'alerte et de sensibilisation
12	Ministère de la cohésion nationale, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté	Structure d'assistance

Source : Enquête personnelles, 2025

1.5 Analyse des données

Dans le cadre de cette étude qualitative, les données recueillies pendant les entretiens ont été analysés à l'aide de l'analyse de contenu. En effet, les comptes rendus de lecture (issus de la consultation des documents), les verbatim des focus group et les éléments iconographiques en lien avec les pratiques numériques ont fait l'objet d'un tri thématique en fonction de la nature, et la période desdites pratiques. Au sujet de la nature, la prévention et l'alerte sont les deux dimensions qui ont été retenues. Et au niveau des périodes, les pratiques ont été évalué selon leur fréquence avant, pendant et après les saisons pluvieuses dans le district d'Abidjan.

2. Résultats de l'étude

Dans ce cas échéant, le numérique désigne l'ensemble des outils qui se réfèrent aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et impliquent l'utilisation de signaux discrets (comme des chiffres ou des bits) pour représenter des informations. Combinant initialement la télécommunication et l'informatique, le numérique aujourd'hui est indissociable d'internet et ses dérivées. C'est dans cette perspective que la description des pratiques numériques de résilience est faite en fonction de la typologie des acteurs institutionnels (ministères, structures spécialisées, collectivités territoriales et plateformes bénévoles) ayant participé à l'atelier.

2-1 Une réelle introduction des pratiques numériques de résilience dans les ministères

Les ministères jouent un rôle central dans la coordination des actions de prévention, d'alerte et de communication en période de crise. Trois (3) ministères sont concernés par l'étude : les Ministère de l'Environnement, de la Construction, de la Transition Numérique. Chacun d'eux mobilise des outils numériques selon ses attributions spécifiques, révélant des usages à la fois convergents et différenciés.

Le Ministère de l'Environnement adopte une posture essentiellement préventive et informative. Avant les crises d'inondation, ses actions numériques se limitent à une sensibilisation modérée sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et X (anciennement Twitter). Ces publications, souvent sporadiques, visent à rappeler les comportements à adopter en période de pluies intenses et à signaler les zones potentiellement vulnérables. Pendant les crises, le ministère intensifie ses efforts en relayant les données météorologiques et en diffusant des alertes sur les zones à risque. Toutefois, cette intensification reste dans le registre de la communication descendante, sans réelle interaction avec les populations. Après les crises, les pratiques numériques reviennent à leur niveau initial, avec une reprise des publications de sensibilisation. Le niveau d'intervention du ministère est donc centré sur la prévention et

l'alerte, avec un niveau d'utilisation du numérique évalué à 5 sur 5, bien que la densité des contenus et leur fréquence puissent être améliorées.

Le Ministère de la Construction, quant à lui, se distingue par une approche plus proactive et opérationnelle. Avant les crises, il crée des contenus spécifiques sur les zones à risque, qu'il diffuse via les réseaux sociaux. Il relaie également les messages de sensibilisation émis par le gouvernement, renforçant ainsi la cohérence institutionnelle. Pendant les crises, il utilise le numérique pour accompagner les opérations de déguerpissement dans les zones inondables, en publiant des informations sur les interventions en cours et en relayant les données météorologiques. Cette transparence numérique vise à légitimer les actions entreprises et à informer les populations concernées. Après les crises, le ministère poursuit ses efforts en diffusant des bilans et en continuant la sensibilisation. Son niveau d'intervention est principalement axé sur la prévention, avec un niveau d'utilisation du numérique également évalué à 5 sur 5, témoignant d'une volonté affirmée d'intégrer les outils numériques dans sa stratégie de communication et d'action.

Enfin, le Ministère de la Transition Numérique, bien que transversal dans ses missions, adopte une posture similaire à celle du Ministère de l'Environnement. Avant et après les crises, ses pratiques numériques se limitent à une sensibilisation modérée sur les réseaux sociaux. Pendant les crises, il relaie les données météorologiques et les alertes sur les zones à risque, jouant ainsi un rôle de soutien aux ministères techniques. Son niveau d'intervention est partagé entre prévention et alerte, avec un niveau d'utilisation du numérique noté à 5 sur 5. Ce score élevé reflète davantage le potentiel institutionnel que l'intensité réelle des usages observés.

Dans l'ensemble, ces trois ministères démontrent une appropriation certaine des outils numériques dans la gestion des risques d'inondation. Toutefois, cette appropriation reste marquée par une logique descendante, où l'information est diffusée sans nécessairement être co-construite avec les populations. Les réseaux sociaux sont utilisés comme vitrines institutionnelles, mais rarement comme espaces d'interaction ou de mobilisation communautaire. Le numérique, bien qu'omniprésent, demeure encore un outil de communication plus qu'un levier de transformation sociale ou d'engagement.

2-2 2 Les pratiques numériques exercées par les structures spécialisées

Dans le paysage institutionnel ivoirien de la gestion des risques d'inondation, les structures spécialisées occupent une place stratégique. Ces structures se distinguent par une mobilisation plus ciblée et opérationnelle des outils numériques. Deux entités majeures illustrent cette dynamique : le Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM) et la SODEXAM (Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique).

Le GSPM, en tant qu'acteur de première ligne dans les interventions de secours, déploie une panoplie d'outils numériques adaptés à la gestion des urgences. Avant les crises d'inondation, ses pratiques numériques sont relativement limitées, se concentrant sur le traitement des alertes via les réseaux téléphoniques classiques. Ce mode de communication, bien que rudimentaire, permet une réactivité immédiate dans la transmission des signaux d'alerte. Toutefois, c'est pendant les crises que le GSPM révèle toute l'étendue de son arsenal numérique. Il utilise des plateformes internes dédiées à la coordination des opérations, ainsi que des applications mobiles comme Allo 180 (voir image 1), conçue pour faciliter la réception et le traitement des appels d'urgence. L'usage de la radio, des appels téléphoniques, et surtout du système SYGOPS (Système de Gestion des Opérations de Secours) permet une synchronisation efficace entre les équipes sur le terrain et les centres de commandement.

Figure 1: Interface de l'application « alerte pompier 180 »
Source :https://play.google.com/store/apps/details?id=com.digitalcorporatetech.alertegspm&hl=fr&pli=1

Le GSPM dispose également d'un camion mobile connecté, véritable poste de commandement itinérant, qui renforce sa capacité d'intervention en milieu urbain sinistré. Par ailleurs, après les crises, les pratiques numériques s'estompent, laissant place à des modes traditionnels de bilan et de retour d'expérience. Son niveau d'intervention est clairement orienté vers l'alerte et le secours des sinistrés, avec un niveau d'utilisation du numérique évalué à 3 sur 5, traduisant une technicité affirmée mais encore perfectible en matière de continuité numérique post-crise. À l'opposé, la SODEXAM incarne une approche plus systématique et prévisionnelle du numérique. En tant que structure météorologique nationale, elle joue un rôle clé dans la diffusion des données climatiques et des bulletins d'alerte. Avant les crises, elle partage ses

prévisions météorologiques avec des partenaires institutionnels tels que l'ONPC (Office National de la Protection Civile) et le CICG (Centre d'Information et de Communication Gouvernementale), principalement via courriels et réseaux sociaux) comme le montre la planche photographique 1

Figure 2 : Vu bulletin et alerte météo. Source: https://sodexam.com et https://www.facebook.com/search/top/?q=sodexam

Cette double diffusion permet à la fois une coordination interinstitutionnelle et une sensibilisation du grand public. Pendant les crises, la SODEXAM intensifie ses efforts en relayant les données météorologiques en temps réel sur des plateformes numériques, notamment Facebook, et en collaborant avec des lanceurs d'alerte communautaires. Elle utilise également les appels téléphoniques pour transmettre des informations critiques aux acteurs de terrain. Après les crises, elle poursuit la diffusion des bulletins et maintient le lien avec ses partenaires, assurant ainsi une continuité numérique dans la gestion des risques. Son niveau d'intervention est centré sur les alertes météorologiques, avec un niveau d'utilisation du numérique noté à 5 sur 5, illustrant une maîtrise avancée des outils numériques et une intégration fluide dans les chaînes de décision.

Ces structures, bien que différentes dans leur mission, convergent vers une même finalité, celle de renforcer la résilience urbaine face aux inondations par le biais du numérique. Le GSPM, avec son approche tactique et réactive, et la SODEXAM, avec sa posture analytique et anticipative, incarnent deux pôles complémentaires de la gestion des risques. Ainsi, les structures spécialisées ne se contentent pas d'utiliser le numérique comme outil de communication. Elles l'intègrent dans leur protocole d'intervention, leur système d'alerte, et leur stratégie de coordination. Cette intégration, encore inégale selon les entités, constitue

néanmoins un levier essentiel pour une gouvernance plus agile et plus réactive face aux catastrophes naturelles. Elle appelle à un renforcement des capacités numériques, à une interconnexion des systèmes, et à une valorisation des données en temps réel pour anticiper, agir et reconstruire.

2-3 3 Les collectivités territoriales à l'épreuve des pratiques numériques de résilience

Dans la gestion des risques d'inondation, les collectivités territoriales jouent un rôle de proximité essentiel. Elles sont les premières à percevoir les signaux faibles d'une crise imminente et les dernières à accompagner les populations dans la reconstruction post-catastrophe. À Abidjan, les mairies de Cocody, Attécoubé et Yopougon illustrent cette dynamique territoriale, mobilisant des outils numériques selon leur capacité d'action.

La mairie de Cocody se distingue par une approche communautaire fondée sur la mobilisation des réseaux sociaux numériques, en particulier WhatsApp. Avant les crises d'inondation, elle met en œuvre des actions de sensibilisation ciblée auprès des populations vivant dans les zones à risque d'inondation et d'éboulement. Ces actions prennent la forme de messages diffusés sur des groupes WhatsApp dédiés, animés par des agents municipaux ou des leaders communautaires. Cette stratégie permet une diffusion rapide et contextualisée de l'information, tout en favorisant une certaine interactivité entre les autorités locales et les citoyens. Pendant les crises, la mairie active son comité de veille, qui joue un rôle pivot dans la coordination des alertes. Ce comité utilise les appels téléphoniques pour informer l'ONPC (Office National de la Protection Civile) et le GSPM (Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires) des zones sinistrées. Parallèlement, les leaders communautaires sont alertés via WhatsApp et téléphone, afin qu'ils relaient les consignes de sécurité et les informations opérationnelles auprès des habitants. Cette double circulation de l'information – verticale et horizontale – renforce la réactivité locale et la cohésion des réponses. Après les crises, la mairie de Cocody reprend ses activités de sensibilisation, toujours via les plateformes WhatsApp. Elle diffuse des messages de prévention, des bilans sommaires et des recommandations pour renforcer la résilience des quartiers vulnérables. Toutefois, cette phase post-crise reste marquée par une faible formalisation des pratiques numériques, qui demeurent largement informelles et dépendantes des initiatives individuelles. Le niveau d'intervention de la mairie se situe donc entre sensibilisation et alerte, avec un niveau d'utilisation du numérique évalué à 3 sur 5, traduisant une appropriation pragmatique mais encore limitée des outils numériques.

À l'inverse, les mairies d'Attécoubé et de Yopougon affichent un niveau d'utilisation du numérique noté à 5 sur 5. Ce score élevé est signe d'une mobilisation plus systématique des outils numériques, intégrée dans des dispositifs institutionnels plus robustes. Ces mairies utilisent également WhatsApp, Facebook, voire des applications mobiles pour coordonner les alertes, diffuser les bulletins météorologiques et interagir avec les populations. Leur niveau d'intervention, bien que non précisé, peut être interprété comme englobant les trois phases de la résilience : prévention, alerte et accompagnement post-crise.

Ce contraste entre Cocody, Attécoubé et Yopougon révèle une variabilité des usages numériques selon les ressources humaines, techniques et politiques des collectivités. Il met en lumière une tension entre l'informalité des pratiques – souvent fondée sur des réseaux personnels et communautaires – et la formalisation institutionnelle, qui permet une meilleure traçabilité, une coordination intersectorielle et une capitalisation des expériences.

Plus largement, ces pratiques numériques territoriales posent la question de la démocratisation de l'accès à l'information en contexte de crise. En mobilisant des outils simples, accessibles et largement diffusés comme WhatsApp, les mairies favorisent une résilience inclusive, fondée sur la proximité, la réactivité et la confiance. Toutefois, cette approche reste vulnérable à l'absence de protocoles clairs, à la fragmentation des canaux et à la dépendance aux acteurs individuels.

En définitive, les collectivités territoriales d'Abidjan incarnent une résilience numérique de terrain, fondée sur des pratiques informelles mais efficaces. Elles démontrent que le numérique, même dans ses formes les plus simples, peut devenir un levier puissant de coordination, de mobilisation et de transformation sociale. Pour renforcer cette dynamique, il conviendrait d'investir dans la formation des agents municipaux, la structuration des plateformes numériques locales, et la création de passerelles entre les collectivités et les structures techniques nationales. C'est à cette condition que le numérique pourra pleinement jouer son rôle dans la construction d'une ville résiliente, solidaire et connectée.

2-4 Les plateformes bénévoles comme réelle innovation sociale dans la gestion des risques

Les plateformes bénévoles émergent comme des acteurs hybrides, à la frontière entre engagement citoyen, innovation sociale et coordination institutionnelle. Parmi elles, la Plateforme Police Secours, active principalement sur Facebook, incarne une forme de résilience numérique communautaire, fondée sur la réactivité, la proximité et la médiation entre les populations et les pouvoirs publics.

Avant les crises d'inondation, la plateforme déploie une stratégie de sensibilisation proactive auprès de ses abonnés, en particulier ceux résidant dans les zones identifiées comme vulnérables. Cette sensibilisation prend la forme de contenus visuels, images, vidéos, infographies diffusées sur sa page Facebook, visant à informer les citoyens sur les comportements à adopter, les zones à éviter, et les prévisions météorologiques à surveiller (Photo 2). Ces contenus, souvent produits par les administrateurs eux-mêmes ou relayés depuis des sources officielles, permettent de créer une culture du risque au sein des communautés.

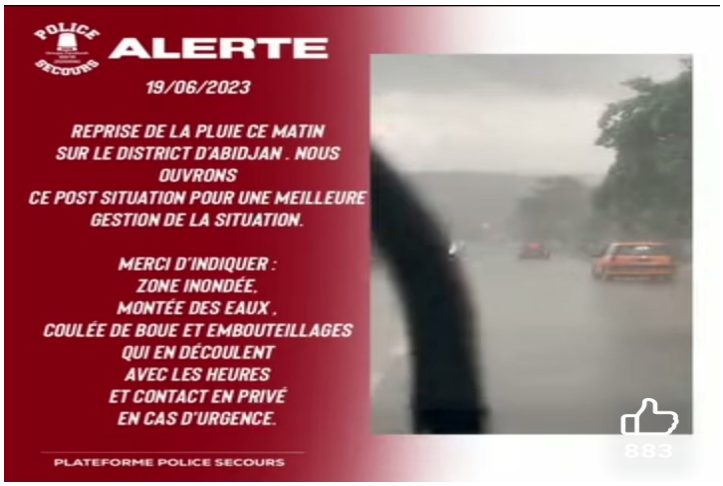

Figure 3: Alerte bénévole avant l'inondation. Source : https://www.facebook.com/profile.php?id=100057269596998

Pendant les crises, la plateforme intensifie ses activités et devient un nœud de coordination numérique. Elle collecte en temps réel les informations transmises par ses abonnés – photos, vidéos, témoignages, alertes – qu'elle filtre, synthétise et transmet aux structures spécialisées telles que l'ONPC (Office National de la Protection Civile), le GSPM (Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires), ou les mairies concernées. Ce rôle de courroie de transmission entre les citoyens et les institutions permet une réactivité accrue et une meilleure allocation des ressources de secours (Photo 4).

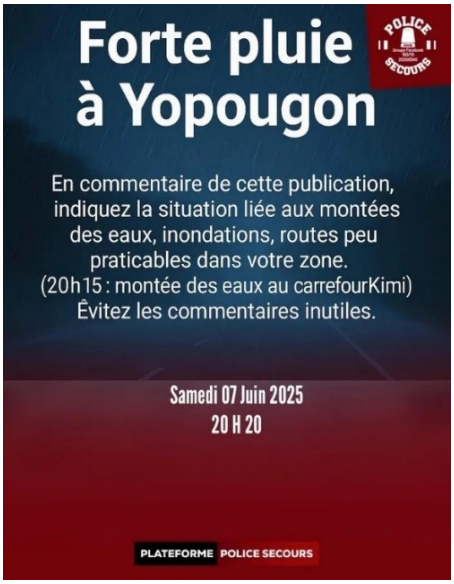

Figure 4 :Alerte bénévole Police Secours pendant l'inondation. Source : https://www.facebook.com/profile.php?id=100057269596998:

Par ailleurs, la plateforme assure une coordination directe avec les pouvoirs publics, en relayant les alertes officielles, en orientant les demandes d'aide, et en facilitant la mise en relation entre les sinistrés et les services compétents. Elle devient ainsi un acteur de médiation numérique, capable de traduire les besoins des populations en langage opérationnel pour les institutions, tout en renforçant la confiance entre les deux sphères.

Après les crises, la plateforme poursuit ses efforts en diffusant les prévisions météorologiques, en partageant les bilans des interventions, et en sensibilisant à nouveau les abonnés sur les mesures de prévention à adopter. Elle joue également un rôle de veille citoyenne, en documentant les zones sinistrées, en recueillant les témoignages post-crise, et en interpellant les autorités sur les besoins non satisfaits. Cette continuité dans l'engagement numérique témoigne d'une volonté de suivi et d'accompagnement, au-delà de l'urgence immédiate.

Le niveau d'intervention de la Plateforme Police Secours se situe donc à l'intersection de l'alerte numérique et de la sensibilisation, avec un niveau d'utilisation du numérique évalué à 5 sur 5. Ce score maximal reflète non seulement la diversité des outils mobilisés – réseaux sociaux, messagerie instantanée, contenus multimédias – mais aussi la densité des interactions, la rapidité de diffusion et la capacité d'adaptation aux contextes de crise.

Ce modèle d'action bénévole, fondé sur l'engagement citoyen et la maîtrise des outils numériques, soulève plusieurs enjeux. D'une part, il met en lumière le potentiel des réseaux sociaux comme espaces de gouvernance informelle, capables de pallier les limites des

dispositifs institutionnels. D'autre part, il interroge la durabilité de ces pratiques, souvent dépendantes de la disponibilité, de la motivation et de l'expertise des administrateurs bénévoles.

La Plateforme Police Secours incarne alors une résilience numérique incarnée, où la technologie devient un vecteur d'entraide, de coordination et de transformation sociale. Elle démontre que la gestion des risques d'inondation ne relève pas uniquement des institutions, mais peut être enrichie, amplifiée et humanisée par des initiatives citoyennes. Pour renforcer cette dynamique, il conviendrait d'institutionnaliser les partenariats entre plateformes bénévoles et structures publiques, de former les administrateurs aux protocoles de gestion de crise, et de valoriser leur rôle dans les politiques de résilience urbaine.

3. Discussion

Les résultats présentés dans le cadre de cette étude montrent que les pratiques numériques sont utilisés effectivement dans la gestion des risques d'inondations à Abidjan. Une diversité d'acteurs institutionnels trouve en cette technologie moderne un moyen d'information de la population, mais aussi de prévention. En effet, d'un acteur à un autre, ces pratiques sont effectuées soit de manière formelle (pour les ministères, les structures techniques) ou de manière informelle (pour les collectivités territoriales, les plateformes bénévoles). Ainsi, l'on constate que le numérique s'incruste progressivement dans les stratégies de prévention, d'alerte et de prise en charge des sinistrés pendant les périodes de l'inondation à Abidjan. Les enquêtes de terrain ont confirmé ces résultats. Dans ce sens, J. Douvinet et *al.,* (2017, p. 9) notent que les technologies smartphones et les Réseaux Sociaux Numériques (RSN) sont utilisés par les pouvoirs publics pour alerter pendant les crises d'inondation afin d'évacuer toutes sortes de crises. En Belgique, depuis 2003, des cartes d'inondation ont été réalisées à l'aide du logiciel *Wolf 2D* dans le but de gérer efficacement les crises sur le terrain (S. Detrembleur et *al*, 2009, p.5).

En outre, le continent africain n'est pas en marge de cette innovation. Les initiatives de la Banque Mondiale à Madagascar et au Mozambique se concentrent sur le renforcement de la préparation aux catastrophes, l'adaptation au changement climatique et l'utilisation d'outils avancés tels que la cartographie géospatiale et les systèmes d'alerte par SMS pour renforcer les capacités de réponse aux catastrophes. Également, dans les villes de Nouakchott et de Kinshasa, l'utilisation d'images de Google Earth a permis de mettre en lumière la vulnérabilité de certaines zones urbaines face à divers types de risques naturels. Pareillement, D. H. Koumassi et *al*.,

(2014) ont cartographié les zones à risque d'inondation dans un système d'information géographique (SIG) à l'aide des images TM de Landsat, des données hydroclimatiques et des produits dérivés d'un modèle numérique de terrain (MNT) dans le but de permettre à cet outil de jouer sa partition dans la gestion des inondations.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que les acteurs institutionnels utilisent effectivement le numérique pour assurer la coordination et la gestion des inondations à Abidjan. Des ministères aux plateformes bénévoles en passant par les structures techniques étatiques et les collectivités territoriales, les outils numériques (application, réseaux sociaux, site web) constituent une panacée pour sensibiliser et alerter les populations avant, pendant et après les catastrophes provoquées par les inondations. Ainsi, ces néo-pratiques numériques de gestion de l'inondation demeurent un enjeu crucial dans l'ambition de minimiser les dégâts rattachés à ce phénomène. Cependant, les recherches futures devront s'appesantir sur le niveau de connaissance ainsi que les représentations des pratiques numériques institutionnelles par les la population abidjanaise. Ce qui permettra d'apprécier l'impact du numérique sur les pratiques résilientes des populations vivant dans les zones à risque.

Références bibliographiques

- ADO Jean Philippe. et RULEY J. (2020), *Gestion intégrée du risque d'inondation en Côte d'Ivoire*. Revue des Politiques Publiques Africaines ;
- ADO Jean Philippe et REY Juliette (2020), *«* Urbanisation et logement décents face aux risques météorologiques en Afrique : le cas d'Abidjan »
- BROU Kamenan Marcel, DAKOURI Guissa Desmos Francis et BOKA Abéto Constance (2020), « Vulnérabilité et conséquences sanitaires des inondations : Quelles solutions pour la Commune de COCODY (ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE) ? », *Revue espace et société marocaine*, n°41/42, pp. 147-161 ;
- BROU Kamenan Marcel, (2020), *Résilience des populations face aux inondations à Abidjan : méthodes structurelles et non-structurelles*. Revue Ivoirienne de Gestion des Risques ;
- CGECI. (2019), *Rapport sur les inondations et les vulnérabilités à Abidjan*.

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ;

- CIMA Research Foundation, (2021), Projet « Intégrer la gestion des inondations et des sécheresses et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta » ;
- CIMA Research Foundation, (2021). *Report on flood risks and resilience in Côte d'Ivoire*;
- CIMA Research Technology, (2021). *Système d'Alerte Précoce hybride pour la résilience aux catastrophes*. CIMA Research Technology. Disponible sur https://www.floodmanagement.info/floodmanagement/wp-content/uploads/2021/02/Report_Nat_Consult_CI_FR reviewCIMA_def_7jan2021.pdf ;
- DETREMBLEUR Sylvain, DEWALS Benjamin J., ARCHAMBEAU Pierre, ERPICUM Sébastien ET PIROTTON Michel (2009), Modélisation numérique et gestion du risque inondation en milieu urbain sur base de modèles topographiques à haute résolution ; Laboratoire d'Hydrologie, Hydrodynamique Appliquée et de Construction Hydrauliques - HACH, Département ArGEnCo, Université de Liège, 8p ;
- DOUVINET Johnny, GISCLARD Béatrice, KOUADIO Jules Sékédoua, SAINT-MARTIN Clotilde et MARTIN Gilles (2017), *Une place pour les technologies smartphones et Réseaux Numériques (RSN) dans les dispositifs institutionnels de l'alerte aux inondations en France ?* Cybergeo Revue Européenne de Géographie, Document 801, 21p ;
- KOUAME Fidèle Constant (2023), *Analyse du risque d'inondation fluviale par approche hiérarchique multicritère dans le bassin aménagé du fleuve Sassandra à Soubré (Côte d'Ivoire) ;* Revue de géographie du laboratoire Leïdi : Dynamique des territoires et développement, n°30, 21p ;
- KOUAME Koffi Moïse, (2013), Etude et prévention des risques d'inondation en milieu urbain par Télédétection et Système d'information géographique (SIG) : cas de la commune de Cocody-Abidjan (Sud de la Côte d'Ivoire). DEA d'hydrogéologie, Université de Cocody, 71p.
- KOUAME Koffi Moïse et al., 2023 **«** cartographie du risque d'inondation Cocody et abobo (Côte d'Ivoire) **»,** Editions francophone Universitaire d'Afrique, pp. 430-447 ;

- Nations Unies. (2015). Rapport sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (cible g) ;
- KOUMASSI Dègla Hervé, TCHIBOZO A. Eric, VISSIN Expedit Wilfrid et HOUSSOU Christophe S., (2014), SIG et télédétection pour l'optimisation de la cartographie des risques d'inondation dans le bassin de la Sota au Bénin, Revue Ivoir Sciences et Technologies ; n 23, pp. 137-152 ;
- TAIROU F., (2011), Proposition d'indicateurs aux fins de vigie et de surveillance des troubles de la santé liés aux précipitations non hivernales, aux inondations, aux glissements de terrain et à la sécheresse, Institut National de Santé Publique du Québec, Canada, 91p.
- Undestanding Risk, (2020), *Technologies de rupture pour la résilience aux inondations à Abidjan*. Communauté Understanding Risk. Acte de conférence UR Afrique de l'ouest et centrale, 56p.

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE

Robert NGOMEKA, *Laboratoire Géographie, Environnement, Aménagement (LaGea), Université MARIEN NGOUABI (République du Congo.*

Résumé

À Brazzaville, l'urbanisme spontané a des conséquences sur l'aménagement et l'accès aux services de base dans le quartier Ngamakosso. Réalisée en 2023, l'étude vise à analyser les déterminants de l'urbanisme spontané et ses conséquences sur le développement urbain dans ce quartier. La méthodologie a combiné la recherche documentaire, les enquêtes auprès de 236 ménages, les entretiens, l'analyse des images satellites et les observations de terrain à l'aide d'une grille. Il ressort de l'étude que la croissance de Brazzaville et l'absence d'une politique de gestion et de développement urbain ont contribué à l'extension anarchique de la ville, donnant ainsi naissance au quartier précaire de Ngamakosso. L'étude montre également que la construction du quartier sans respect des normes d'urbanisme, crée des problèmes d'aménagement et limite l'accès aux services de base : eau, électricité, soins de santé, éducation, transport, marché.

Mots-clés : *Déterminants, urbanisme spontané, conséquences, Ngamakosso, Brazzaville.*

THE DETERMINANTS OF SPONTANE URBAN PLANNING AND ITS CONSEQUENCES ON URBAN DEVELOPMENT IN THE NGAMAKOSSO DISTRICT IN BRAZZAVILLE

Abstract

In Brazzaville, spontaneous urban planning has consequences on the development and access to basic services in the Ngamakosso district. Carried out in 2023, the study aims to analyze the determinants of spontaneous urban planning and its consequences on urban development in this district. The methodology combined documentary research, surveys of 236 households, interviews, analysis of satellite images and field observations using a grid. The study reveals that the growth of Brazzaville and the absence of an urban management and development policy contributed to the anarchic expansion of the city, thus giving rise to the precarious neighborhood of Ngamakosso. The study also shows that the construction of the neighborhood without respecting urban planning standards creates planning problems and limits access to basic services: water, electricity, health care, education, transport, market.

Key words: *Determinants, spontaneous urban planning, consequences, Ngamakosso, Brazzaville.*

INTRODUCTION

La maîtrise de l'urbanisation dans les pays développés montre que l'occupation des sols se fait après l'aménagement des espaces et les opérations d'urbanisme. Cette occupation des sols se fait à partir des documents d'uranisme.

À l'opposé de ces pays, se trouvent les pays en voie de développement où l'urbanisation demeure encore un phénomène non maîtrisé. Dans ce groupe de pays les villes continuent à s'accroitre avec un rythme effréné. Les solutions apportées aux problèmes des populations et au développement urbain ne suivent pas le rythme de la croissance démographique et spatiale. L'aménagement des villes semble posé problème au regard des besoins énormes en terre d'habitation, en infrastructures et équipements.

C'est le cas du Congo, qui accuse un retard et des faiblesses sur la planification urbaine. Sa capitale Brazzaville connait une extension non orientée. Ce qui conduit à l'urbanisme spontané dans les quartiers périphériques comme Ngamakosso dans l'arrondissement 6 Talangai (figure 1).

Quels sont les déterminants de cet urbanisme spontané à Ngamakosso ?

Quels sont les conséquences de l'urbanisme spontané sur le développement urbain ?

Cette étude vise donc à analyser les déterminants de l'urbanisme spontané et ses conséquences sur le développement urbain dans le quartier Ngamakosso.

Figure 1 : Localisation du quartier Ngamakosso

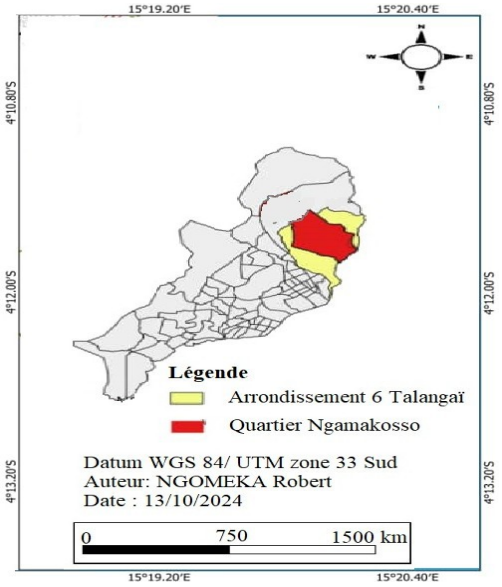

1. Méthodologie

Le travail de collecte des données a été réalisé en 2023 et 2024 avec quelques photos réalisées en 2025. Le travail a commencé par la lecture de nombreux documents dans les bibliothèques, les centres de documentation de Brazzaville et sur les sites internet. La lecture était principalement orientée sur les causes de l'urbanisation spontané et ses conséquences sur le développement urbain.

Ensuite, les travaux de terrain ont été réalisés en utilisant quatre techniques d'enquêtes : l'enquête auprès des ménages, l'enquête par entretien, le dénombrement et l'utilisation de l'image satellite.

La technique d'enquête auprès des ménages dont l'outil utilisé est le questionnaire. Pour déterminer la taille de l'échantillon l'équation mathématique de Cochran (G. TOUNSI, 2025, p.5) a été utilisée. L'expression littérale de la formule est :

$n = [z^2 \times p \times (1-p)] / m^2$, avec : **n** = taille de l'échantillon ;
z = 1,96 pour un niveau de confiance de 95% considéré comme le degré de certitude ; **p** = 16%, proportion estimée de la population (48890 habitants) de la zone d'étude ayant la caractéristique étudiée ; **m** = marge d'erreur souhaitée (exprimée en décimal,

donc 5% = 0,05) ; n = [(1,96)² x 0,16 x (1-0,16)] / 0,05²= 206,52, soit n = 207 ménages.

En dehors de ce type d'enquête, la technique d'enquête par entretien a été mise en œuvre. Dans ce cas, le guide d'entretien a été utilisé comme outils de collecte des données.

La technique dénombrement a été utilisée pour déterminer le nombre de maisons détruites.

L'utilisation de l'image satellite a permis de visualiser à la fois le phénomène d'étalement urbain et celui de l'érosion hydrique en 2018.

L'observation du terrain a été caractérisée, entre autres, par l'étude des infrastructures, l'accès aux services sociaux de base et les problèmes de développement urbain. Dans cette phase de l'étude, plusieurs outils ont été utilisés : le système de positionnement mondial (GPSMAP64st marque GARMIIN) a servi pour la localisation des points, travaux d'altimétrie, mesure des distances et le téléphone TECNO SPARK 20 Pro+, modèle TECNO KJ7, version Android a été utilisé pour la prise de vue.

Dans la suite du travail, SPSS et Excel ont été utilisés pour le traitement et l'analyse des données (importation des données des fichiers Excel, croisement et analyse des variables avec création des tableaux et figures), QGIS 2.12 pour l'élaboration des cartes.

2. Résultats

Les résultats mettent en valeur les facteurs de l'urbanisme spontané et ses conséquences sur le développement urbain.

2.1. Facteurs de l'urbanisme spontané à Ngamakosso

L'urbanisme spontané à Ngamakosso s'explique par plusieurs facteurs. Ces facteurs sont d'ordre naturel, institutionnel, juridique, démographique et socio-économique.

2.1.1. Facteurs physiques à l'origine de l'habitat précaire

Ngamakosso est un quartier localisé dans une zone de collines. Ces collines ont des altitudes qui atteignent 500 m (figure 2). Ce quartier se trouve là dans une zone répulsive. Or, contrairement aux zones de relief plat, les zones de collines ne font pas souvent l'objet de convoitise des pouvoirs publics et des gens nantis. Ces zones à risque sont souvent prises d'assaut du fait que les terrains coûtent moins chers ou parce qu'un grand nombre de ménages de couches défavorisées les occupent gratuitement.

Figure 2 : Topographie du quartier Ngamakosso

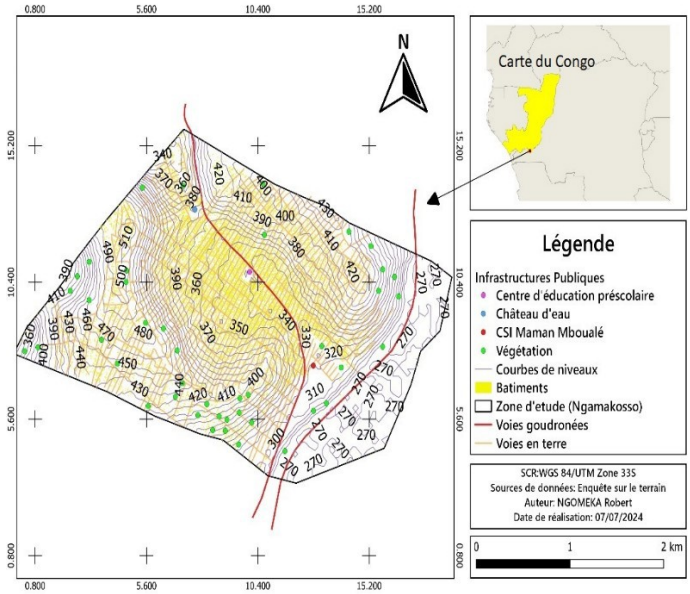

2.1.2. Problèmes de gouvernance foncière : entre faiblesse institutionnelle et sociologie culturelle

Dans les grands centres urbains comme Brazzaville, un grand désordre a vu le jour après la conférence nationale de 1991. Désormais, l'État reconnait le droit de propriété des propriétaires terriens. À côté des propriétaires terriens, une nouvelle catégorie d'acteurs a fait son apparition. Il s'agit des « occupants ». Les occupants sont des personnes qui occupent des terrains en ville sans droit pour un besoin d'habitation ou pour revendre aux acquéreurs. C'est la sociologie culturelle qui est à l'origine de la naissance de ce type d'acteurs. En effet, la terre est considérée comme une donnée naturelle dont aucune personne n'a participé à sa création. À ce titre toute personne qui en a besoin l'occupe. C'est cette culture qui fait que généralement en Afrique, dans les villages et dans les campements, les personnes s'installent de façon naturelle sans dépendre de qui que ce soit et sans dépenser de l'argent.

Dans le quartier Ngamakosso, l'on remarque que ce fait sociologique a fait intervenir les occupants parmi d'autres acteurs dans l'acquisition des parcelles. On se trouve dans un mode d'acquisition des terres dominé par les propriétaires terriens et les occupants (figure 3).

Figure 3 : Mode d'accès à la terre

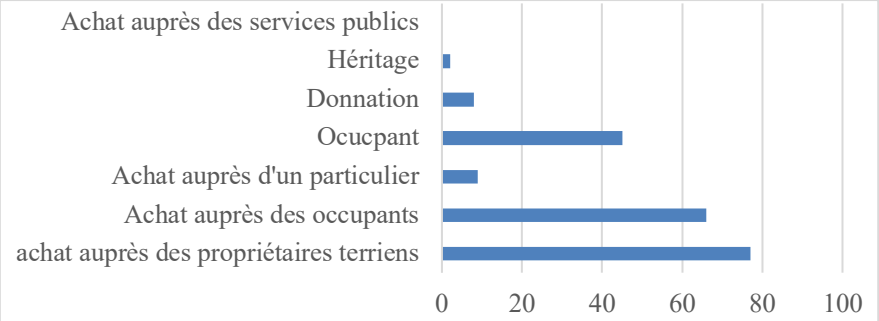

La figure 3 montre que les services de l'État n'ont pas vendu des parcelles à Ngamakosso. D'après les services administratifs de la Mairie et de l'urbanisme, les propriétaires terriens et les occupants vendent les terres sans participation de l'État et de l'administration décentralisée. Ce qui ne permet pas au pouvoir publics de faire respecter les normes d'urbanisme.

2.1.3. Croissance démographique comme moteur de l'urbanisme spontané

Brazzaville a connu une croissance démographique rapide. Sa population qui s'élevait à 1 373 382 habitants en 2007 (Centre National de la Statistique et des Études Économiques, p.5) est passée à 2 145 783 habitants en 2023 (Institut National de la Statistique, 2023, p.4). Soit un taux de croissance de 36% en 16 ans. Cette croissance de la population a fait augmenter les besoins en logement,

Pour les ménagent qui éprouvent des difficultés financières, cette situation, combinée aux difficultés d'accès au marché immobilier, les contraint souvent au recours à l'autoconstruction dans les zones de collines.

2.1.4. Rôle institutionnel et juridique : entre absence, hésitation, laxisme et incohérence

L'État est le premier acteur de l'aménagement du territoire. À ce titre, il intervient avec les ministères concernés pour orienter la croissance urbaine. Ce rôle de l'État face à l'urbanisation spontanée est caractérisé par l'absence de ses services et son hésitation qui conduit au laxisme. On peut constater que malgré la présence à Brazzaville de tous les services de l'État et des autorités politiques, l'habitat précaire n'a cessé de se développer dans le quartier Ngamakosso, sans intervention et application de la loi. Alors que le même État élabore des lois en matière d'aménagement et d'urbanisme pour interdire l'occupation des zones à risques et l'autoconstruction. C'est encore lui qui se plaint ou se souci des conditions de vie des populations ayant occupé les zones à risques de Ngamakosso ; et parfois, d'après les ménages enquêtés, propose le déguerpissement dans les zones affectées par l'érosion hydrique. C'est le cas du site de l'érosion de Ngamakosso de 2018, où se trouve le Centre de santé intégré Maman BOUALE.

L'État, au lieu d'interdire l'occupation et l'auto construction dans des zones à risques, non aedificandi (Lois N° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, Art 42), a pu lui aussi construire des infrastructures, légitimant en quelque sorte l'occupation du par les populations de l'arrondissement 6 Talangaï. On se trouve là dans un ensemble d'actions qui entretient des contradictions entre les documents d'aménagement et les interventions de l'État, qui veut sans doute aider les populations à obtenir les services de base.

Dans le cadre de la décentralisation, l'État a transféré aux collectivités locales les compétences dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction (Loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales). À Brazzaville, la mairie et le Département, considérés comme des entités décentralisées, n'ont pas encore la maitrise de ses compétences qui leur sont dévolues.

Après avoir étudié et analysé les décisions étatiques en matière d'urbanisation spontanée, ainsi que les éventuelles applications des textes promulgués, pour décortiquer la logique de l'État et comprendre son attitude en le mettant en rapport avec l'occupation, nous sommes parvenus aux résultats suivants : toutes les lois condamnent et interdisent formellement l'urbanisation spontanée, les constructions

illégales contribuant à la production de l'habitat précaire. Mais l'État et les collectivités se versent dans l'hésitation et le laxisme, laissant la ville informelle se développée dans le quartier Ngamakosso.

2.1.5. Production des espaces de vie sans planification

La création du quartier Ngamakosso, ne fait pas l'objet des normes d'urbanisme en matière de planification urbaine. Alors que les textes juridiques reconnaissent le Schéma directeur d'urbanisme, le Plan local d'urbanisme et Plan sommaire d'urbanisme comme les outils de planification légaux à partir duquel l'usage des sols et le développement urbain doivent se faire (Code d'urbanisme et de la construction, article premier).

2.1.6. Facteurs socio-économiques

L'analyse globale montre que les revenus sont faibles. Plus de la moitié des ménages enquêtés gagnent moins de 300.000 franc CFA (figure 4). Ces revenus ne permettent pas aux ménages de pouvoir acheter les parcelles ou de louer des maisons dans les quartiers centraux de Brazzaville, même pas dans les bons endroits du quartier Ngamakosso (tableau 1). Pour répondre au problème de logement, les ménages font recours à l'autoconstruction. L'insuffisance de l'offre formelle de logements accélère le développement de l'habitat précaire à Ngamakosso.

Figure 4 : Les revenus des ménages enquêtés

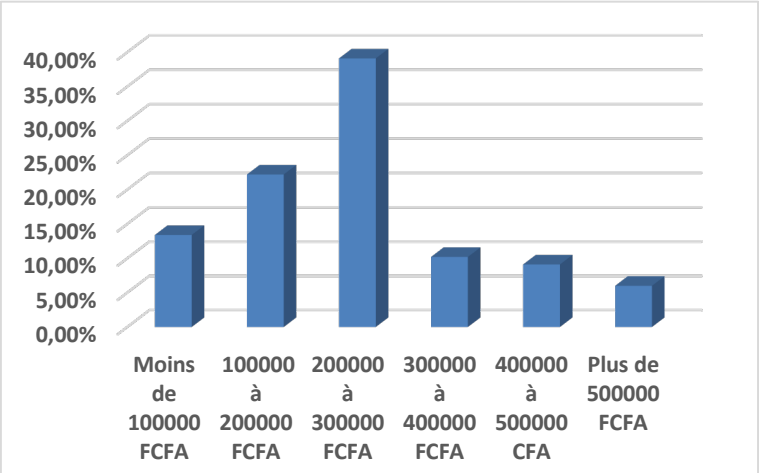

Source : Enquête de terrain, 2023

Tableau 1 : Prix des parcelles

Quartier	Prix de parcelle en FCFA
Centraux	20.000000 à 100.000000
Ngamakosso	200.000 à 40.000000

Source : Enquête de terrain de terrain, 2025

2.2 Conséquences de l'urbanisme spontané sur le développement urbain

2.2.1. Dégradation de la rue Ndolo et problème de mobilité urbain

Dans le quartier Ngamakosso, l'urbanisme spontané expose les infrastructures aux risques et catastrophes.

En 2018, la mauvaise gestion des eaux de pluie, due à une absence de planification et à des constructions non réglementées, a conduit à la coupure de la rue Ndolo en deux (photo 1). Depuis 2024, cette route se trouve dans un état de dégradation avancée (Photo 1). À plusieurs endroits la chaussée a perdu une partie de ses couches, où en saison de pluies les eaux viennent s'accumuler dans les nids de poule et les bourbiers (photo 2).

Photo 1 : La rue Ndolo coupée par l'érosion en 2018

Source : Les Echos du Congo Brazza,

Photo 2 : Bourbier rempli d'eau de pluie empêchant la circulation

Prise de vue : R. NGOMEKA, mars 2025

2.2.2. Destruction des habitations, des équipements et condition de vie

Le mode d'accès à la terre et l'autoconstruction évoqués dans les précédents sous-chapitres ont occasionné l'anarchie dans le choix des sites d'implantation des habitations. Plus de 77% des maisons construites de façon informe et sans respect des normes d'urbanisme se

trouve dans les zones inaccessibles et exposées aux risques d'érosion et d'ensablement. Au cours des travaux de terrain on a pu dénombrer plus de 20 habitations détruites par l'érosion hydrique en 2018. Les agents de la mairie pensent que cela est dû à l'occupation anarchique de l'espace. En effet, l'urbanisme spontané n'a pas permis à chaque ménage d'avoir un dispositif de conditionnement des eaux de pluies à domicile, ni à l'État d'aménager l'espace avec construction d'un réseau d'ouvrages hydrauliques d'évacuation des eaux. Une situation qui ne cesse de s'aggraver au regard des destructions de diverses natures (photos 2 et 3). Ces photos présentent, respectivement, la destruction des habitations et du réseau d'adduction d'eau de La Congolaise Des Eaux (L.C.D.E). La croissance urbaine, la topographie du milieu et les catastrophes naturelles (érosion, ensablement) rendent difficiles l'extension du réseau d'adduction d'eau et du réseau d'électricité. Ces raisons données par les autorités administratives sont confirmées par les données collectées sur le terrain. Il en résulte de ces facteurs que 65% des ménages enquêtés éprouvent des difficultés d'accès à l'eau potable. Le manque d'eau dans la parcelle contraint certains membres de la famille de faire des marches pour avoir accès à l'eau potable (photo 4). La photo 4 montre un groupe d'enfant à la recherche de l'eau : une fille tient une bouteille plastique de 10 litres en main et une autre porte son récipient à d'eau d'homme. Pour faire face aux problèmes d'électricité, les populations ont dû créer des réseaux de fortune à l'aide des câbles et poteaux hors normes, les exposant au courant de mauvaise qualité, aux risques d'électrocution et d'incendie.

Photo 2 :Destruction des habitations à Ngamakosso par l'érosion

Prise de vue : R. NGOMEKA, octobre ,2024

Photos 3 : Destruction des tuyaux de la société de

Photo : Enfants en pleine recherche d'eau

distribution d'eau potable

Prise de vue : R. NGOMEKA, avril 2023

2.2.3 Impact de l'urbanisme non planifié sur les conditions de vente et l'accès aux soins de santé

L'implantation des populations dans le quartier Ngamakosso n'a pas été précédée par des opérations de planification. L'occupation de l'espace ayant précédé l'urbanisme, les pouvoirs publics n'ont pu avoir des réserves foncières utiles à la réalisation des projets de développement urbain. Ngamakosso ne dispose pas de marché domanial. Les populations vendent dans un marché de fortune, dans les conditions assez difficiles, surtout en période de pluies. La photo 5 montre que le marché est érigé sur une ruelle étroite en terre. Les lieux de vente sont souvent construits avec des morceaux de planches et des tôles de récupération, présentant une sorte de vulnérabilité. Un état de précarité observé à travers cette photo 5 qui présente les parapluies comme moyen utilisés par certaines vendeuses pour se protéger contre les intempéries.

Photo 5 : Un marché de fortune à Ngamakosso

Prise de vue : R. NGOMEKA, avril 2023

Pour répondre aux problèmes de soins de santé, l'État a construit le Centre de santé intégré Maman BOUALE. Dans ce CSI on

trouve plusieurs services de soins de santé. Cependant, la croissance urbaine a entraîné une offre de soins de santé inférieure à la demande. Certains malades se trouvant dans des zones éloignées et enclavées s'orientent vers les structures de santé de fortune (photo 6).

Photo 6 : Un centre privé de soins de santé de fortune

Prise de vue : R. NGOMEKA, mars 2023

3. Discussion

Les résultats mettent en valeurs plusieurs facteurs d'urbanisme et ses conséquences sur le développement urbain. Ils ressortent de ces résultats que les zones de collines de Ngamakosso constituent les zones où majoritairement, les ménages de faibles revenus s'établissent. Cette situation est semblable à celle des populations qui vivent dans les bas-fonds (J. NZHIE ENGONO et A. LEKA ESSOMBA, 2018, p. 201).

Cela est beaucoup soutenu par le mode d'accès aux sols dont la gouvernance financière donne beaucoup plus la place aux propriétaires terriens et aux occupants illégaux. Ces résultats sont de même nature que ceux obtenus par A. ZMOU (2016, p.46) à Tadla au Maroc où l'auteur montre que les propriétaires fonciers sont devenus des lotisseurs qui lotissent de façon illégale les terres.

L'étude montre également que le laxisme, l'absence de planification, la croissance démographique, la spéculation foncière, la crise foncière et l'insuffisance de l'offre formelle de

logements contribuent à l'urbanisation spontanée. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par I. NCHOUWAT MOUCHILI et B. MOUGOUE (2023, p.55) à Yaoundé au Cameroun, M. ARABA (2012, p.27) à Bou-saada en Algérie, R. Colombier et *al* (2017, p.10 ;) en Guyane, A. C. YAPI , et W. A. KOUADIO (2022, p.56-57) à San-Pedro en Côte d'Ivoire. Ces auteurs considèrent la croissance démographique, la flambé des prix de terrain, la pauvreté, la non-application des documents d'urbanisme comme les causes de la prolifération des quartiers précaires.

Par ailleurs, le rôle de l'État face à l'urbanisation spontanée semble être versatile et incohérent. Cela peut être signalé à trois niveau :

- décalage entre la législation que l'État prône et l'application qu'il effectue ;
- plusieurs inconséquences peuvent être relevées au sein même du cadre juridique dans la matière ;
- enfin, un va-et-vient perpétuel sur les décisions et l'action (P. ZEICOU, 1986, p.101).

Ces résultats sont aussi conformes à ceux obtenus par R. F. Djaleu (2025, p.160) qui justifie l'occupation des zones à risques (non constructibles) dans les localités périphériques de Yaoundé par les faibles revenus des ménages, le mode d'accès à la terre et le laxisme des autorités administratives. Ce constat a été fait aussi par R. Carreno (1994, p.31) où la spéculation foncière a conduit à l'occupation des zones inondées du bassin du lac Huacarpay et au Cameroun où « les pauvres n'ayant pas de moyens de s'acheter des terrains sur des sites convenables, se dirigent vers les zones à risque caractérisées par des parcelles moins coûteuses (Garry et Veyret, 1996 cité par F. Saha p.9).

Conclusion

L'urbanisation spontané à Ngamakosso s'explique par plusieurs facteurs. La croissance démographique que connait la ville de Brazzaville apparait comme l'un des principaux facteurs

d'occupation des quartiers périphériques. L'absence de planification urbaine et des interventions des pouvoirs publics sur le terrain donnent la possibilité aux ménages, à la quête des terres, de s'installer là où ils veulent, même dans les zones à risques. Ce qui les expose aux risques et catastrophes érosifs.

À Ngamakosso, l'occupation des sols a précédé l'urbanisme. Les zones collinaires occupées par les populations sont dépourvues des infrastructures et d'équipements. La topographie des lieux et le mode d'occupation des sols constituent un frein pour les interventions d'aménagement.

Cependant, l'urbanisme spontané a eu un impact sur le développement urbain : catastrophes naturelles, dégradation et ensablement de la rue Ndolo, difficultés de transport, accès difficile à l'eau, à l'électricité et soins de santé.

Références bibliographiques

ARABA Mabrouk, 2012, Les quartiers périphériques spontanés entre les opérations d'intégration et les forces d'exclusion : cas d'étude du quartier de Maïtar à Bou-Saada , Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magistère en architecture, Université Mohamed Khider-Biskra, 298 p.

CARRENO Raul, 1994, « Risques naturels et développement urbain dans la ville andine de Cusco, Pérou » In: *Revue de géographie alpine*, Tome 82 N°4, p.27-43.

COLOMBIER Renaud et *al,* 2017, *«* Relever le défi de l'habitat spontané en Guyane, *revue de géographie et d'aménagement* », p.1-16

DJALEU Roméo François, 2025, « L'installation anarchique des habitations et la restructuration des localités périphériques de Yaoundé », *Revue espace géographique et Société Marocaine*, n° 95, p.149-174.

Les Echos du Congo Brazza, 2019, La grande érosion du quartier Ngamakosso,[En ligne] (consulté le 10/09/2025) https://lesechos-congobrazza.com

MÉTOGBA Fofana et KOUAMÉ Walter Kra, 2025, « L'occupation des zones à risques d'inondation dans le district d'Abidjan : entre représentations, frustrations et rhétoriques »,

Vertigo, revue électronique en science de l'environnement, , [En ligne] (consulté le 07/07/2025) chtts:// journals.openedition.org

NCHOUWAT Mouchili Idrissa et MOUGOUÉ Benoît, 2023, « Causes de la prolifération des quartiers à habitat précaire à Yaoundé », vol 19, N° 14, p.55-74.

NKODIA Dyvin Gloire Horis, 2023, Occupation des zones à risques et cadre de vie des populations dans l'arrondissement n°7 Mfilou Ngamaba », Mémoire de Master, Université MARIENNGOUABI, 84 p.

République du Congo/Centre National de la Statistiques et des Etudes Economiques (2007), *Le RGPH- 2007* en quelques chiffres, 23p.

République du Congo/Institut National de la Statistiques (INS), 2023, Résultats du 5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 36 p.

République du Congo, Loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales.

République du Congo, Code d'urbanisme et de la construction.

République du Congo, Lois N° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains

TOUNSI Gilles, 2025, L'échantillonnage dans la recherche quantitative : application avec les équations de Cochran et Krejcie & Morgan, [Consulté le 9 juin 2025], disponible sur le site https://www.researchgate.net/

YAPI Atsé Calvin et Kouadio Williams Abel, 2022, Occupation des zones à risques à San-Pedro (Côte d'IVOIRE) : Entre laxisme des autorités et insouciance des populations, [En ligne] (consulté le 07/07/2025), https://eujournal.org.

ZEICOU Poly, 1986, « L'urbanisation spontanée à Athènes : un programme alternatif d'habitat populaire, numéro thématique de la polis aux politiques urbaines, renaissance et mutations de la ville grecque contemporaine », p.98-112

ZMOU Abdelmajid, 2016, « Urbanisation et empiétement sur les terres irriguées de Tadla : Cas de Fkih Ben Salah et de Sebt Ouled Nemma », in *Organisation et aménagement de l'espace Rural au Maroc : Recherche et action*, Éditeurs FLSH, IEA, et INAU, p.43-54.

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Auteurs : Martin NGOUA EYENE, Doctorant en Sciences Politiques, Université Franco-Gabonaise Saint-Exupéry de Libreville, Gabon ; Emmanuelle NGUEMA MINKO, Anthropologue et Sociologue, Maitre de Conférences CAMES
Ecole Normale Supérieure de Libreville, Gabon
Spécialité : Gouvernance territoriale et environnementale

Résumé

Cette communication propose une analyse du financement des collectivités territoriales dans les États d'Afrique francophone, en se concentrant sur le Gabon, le Sénégal et le Togo. Elle définit le concept multidimensionnel de la décentralisation, englobant ses aspects politique, administratif et financier. Elle souligne aussi le rôle crucial de l'autonomie financière pour une gouvernance et un développement local efficaces. L'étude examine les diverses sources de revenus des gouvernements locaux, y compris la fiscalité propre, les transferts intergouvernementaux et les mécanismes de financement externe. S'appuyant sur des données récentes et des cadres juridiques, elle identifie les défis communs tels que l'écart persistant entre les dispositions légales et la mise en œuvre pratique, la faible mobilisation des ressources propres et la nature à double tranchant des transferts étatiques. L'analyse comparative révèle à la fois des obstacles partagés et des dynamiques spécifiques à chaque pays. Le document se conclut par des recommandations stratégiques visant à renforcer la capacité fiscale locale, à optimiser les mécanismes de transfert, à diversifier les sources de financement et à améliorer la gouvernance financière pour favoriser un développement local durable dans la région.

Mots-clés : Collectivités Territoriales, Finances Publiques, Autonomie Fiscale, Transferts Étatiques, Gabon, Sénégal, Togo, Développement Local, Gouvernance.

FINANCIAL AUTONOMY OF LOCAL AUTHORITIES: A SURVIVAL IMPERATIVE IN FRANCOPHONE SUB-SAHARAN AFRICA

Abstract

This publication provides a comprehensive analysis of the financing of local authorities in Francophone African states, focusing on Gabon, Senegal, and Togo. It defines the multifaceted concept of decentralization, encompassing its political, administrative, and financial dimensions, and highlights the critical role of financial autonomy for effective local governance and development. The study examines the various sources of local government revenue, including own-source taxation, intergovernmental transfers, and external financing mechanisms. Drawing on recent data and legal frameworks, the report identifies common challenges such as the persistent gap between legal provisions and practical implementation, weak own-resource mobilization, and the double-edged nature of state transfers. Comparative analysis reveals both shared obstacles and

country-specific dynamics. The paper concludes with strategic recommendations aimed at strengthening local fiscal capacity, optimizing transfer mechanisms, diversifying funding sources, and improving financial governance to foster sustainable local development across the region.

Keywords: Local Authorities, Public Finance, Fiscal Autonomy, State Transfers, Gabon, Senegal, Togo, Local Development, Governance.

Introduction

La décentralisation, processus de transfert de responsabilités de l'État central vers des autorités sub-nationales (Banque Mondiale, 2011), est une réforme majeure en Afrique francophone depuis près de trente ans (J.-L. Pissaloux, 2019 : 37). Elle se manifeste à travers des dimensions politique, administrative et financière (A. ; Shah ; 2004 : 12). Bien que l'ambition soit affichée dans les textes, la réalité opérationnelle est souvent différente (J.-L. Pissaloux, *Op. cit.* : 39). Au Gabon, par exemple, la décentralisation amorcée en 1996 reste un "rêve lointain", illustrant une divergence entre l'intention légale et la mise en œuvre effective.

Au cœur des insuffisances de la décentralisation en Afrique francophone figure la question de l'autonomisation financière (ibid.). L'immobilisme opérationnel des collectivités territoriales est aggravé par un manque criant d'autonomie financière, contribuant à l'inefficacité administrative (ibid.). L'État central concède des prérogatives sans toujours fournir les moyens de les exercer efficacement. Face à ce constat, nous nous interrogeons sur l'ampleur de l'enjeu du financement des collectivités territoriales dans la structuration des processus de décentralisation. Plus précisément, la problématique du financement des collectivités territoriales explique-t-elle que la décentralisation soit restée "lettre morte" dans l'espace géopolitique africain francophone ? Il est indéniable que l'autonomie financière est un préalable fondamental à l'efficacité de la décentralisation et à la concrétisation de l'autonomie locale (Y. A. Kpedu, 2017 : 15). Sans moyens adéquats, les collectivités ne peuvent assumer leurs responsabilités, entraînant inertie et incapacité à répondre aux besoins des populations.

Cette étude s'inscrit dans le champ de la théorie du fédéralisme fiscal, qui analyse la répartition optimale des fonctions et des ressources entre les différents niveaux de gouvernement (B. ; Dafflon et T., Madiès, 2008 : 9). En effet, des auteurs comme Bernard Dafflon (1977) et Guy Gilbert (2009) ont exploré les principes d'efficience économique, de stabilité macroéconomique, d'équité territoriale et d'efficacité politique qui devraient guider la décentralisation financière (M. El-Mensi, s.d. : 6 ; G. Gilbert, 2009 : 22). Leurs travaux soulignent l'importance d'une adéquation entre les compétences transférées et les ressources financières disponibles pour les collectivités (B. Dafflon et T. Madiès, *Op. cit*. : 9). Nous nous inspirons également des analyses de chercheurs africains. (Y. A. Kpedu, *Op. cit*. : 18) montre que l'autonomie financière des collectivités locales en Afrique est souvent "relativisée dans sa conception" et "entravée dans sa mise en œuvre" par l'insuffisance des ressources et une tutelle budgétaire persistante. (A. Essono Ovono, s.d. : 7) a souligné que, malgré la consécration constitutionnelle de leur libre administration, les collectivités locales n'ont qu'une autonomie limitée. Ces auteurs ont mis en lumière le "déséquilibre" et les

"résistances des pouvoirs centraux à réaliser la décentralisation financière" (J.-L. Pissaloux, *Op. cit*. : 41), malgré la reconnaissance formelle du principe de concomitance.

La Charte européenne de l'autonomie locale (Conseil de l'Europe, 1985 : art. 3, 9 et 11), bien que non directement applicable aux pays africains, constitue un instrument de référence international. Elle énonce des principes fondamentaux tels que le droit des collectivités locales de gérer une part importante des affaires publiques sous leur propre responsabilité, de disposer de ressources propres suffisantes et d'un droit de recours juridictionnel pour protéger leur autonomie. (Y. A. Kpedu, *Op. cit*. : 19) fait d'ailleurs référence aux "dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale relative aux finances" dans son analyse.

Le cadre théorique de cette étude s'appuie donc sur l'idée que la décentralisation financière est un processus complexe, où l'efficacité dépend non seulement de la mise en place de cadres légaux, mais aussi de la volonté politique, des capacités institutionnelles et de la capacité des collectivités à mobiliser leurs propres ressources et à gérer les transferts de manière autonome.

La présente communication adopte une approche qualitative et comparative, menée essentiellement d'un point de vue socio-politique. L'analyse se fonde sur une revue approfondie de la littérature académique, des rapports d'institutions internationales (Banque Mondiale, PNUD, AFD, PEFA) et des documents législatifs et réglementaires nationaux des pays étudiés : le Gabon, le Sénégal et le Togo. La méthodologie comparative permet d'identifier les similarités et les spécificités des systèmes de financement des collectivités territoriales dans ces pays, en mettant en lumière les défis communs et les particularités nationales. L'analyse socio-politique privilégie la compréhension des dynamiques de pouvoir, des résistances institutionnelles et des enjeux de gouvernance qui influencent la mise en œuvre de la décentralisation financière. Elle examine comment les acteurs politiques et administratifs interagissent pour façonner la réalité du financement local, au-delà des intentions affichées dans les textes.

Cette étude ne prétend pas offrir une analyse économique et financière exhaustive des budgets locaux, ni des modélisations économétriques des flux financiers. De telles analyses, bien que complémentaires et utiles, dépassent le cadre de cette communication qui se concentre sur les dimensions structurelles, institutionnelles et politiques du financement de la décentralisation. Elle vise à définir les conditions préalables à réunir – transfert de responsabilités, de compétences et disponibilité des ressources budgétaires et propres – pour conduire les collectivités territoriales à atteindre une certaine viabilité financière et logistique dans le cadre d'un processus de décentralisation.

Partie I : Cadre Conceptuel et Théorique du Financement de la Décentralisation

1. Piliers et Principes Fondamentaux de la Décentralisation Financière

La décentralisation financière est un pilier essentiel de l'autonomie locale. Elle repose sur quatre piliers fondamentaux (M. El-Mensi, s.d. : 6) : la détermination des compétences dévolues aux collectivités décentralisées ; l'aptitude à générer des recettes propres ; un système adéquat de

transferts financiers ; et la possibilité pour les collectivités décentralisées de recourir à l'endettement comme moyen de financement. Ces piliers sont guidés par quatre principes majeurs : l'efficience économique, la stabilité macroéconomique, l'équité territoriale ou interpersonnelle, et l'efficacité politique (ibid.).

Un principe essentiel est celui de concomitance, stipulant que tout transfert de compétence à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'état des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de cette compétence (République Gabonaise, Loi organique N° 001/2014 : art. 257 ; République Gabonaise, Loi N° 028/2020 : art. 6). Au Gabon, la loi N° 028/2020 précise que "tout décret portant transfert des compétences détermine obligatoirement les moyens compensatoires à transférer, préalablement ou en même temps que ledit transfert". Au Sénégal, les articles 4 ; 281 et 282 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) affirment également ce principe (Ceracle, 2022).

Cependant, malgré cette inscription claire dans les textes, la mise en œuvre de ce principe reste un défi majeur. Les observations montrent un "déséquilibre" et des "résistances des pouvoirs centraux à réaliser la décentralisation financière" (J.-L. Pissaloux, 2019 : 41). Cette persistance des difficultés indique que la simple reconnaissance juridique ne suffit pas ; la concrétisation est entravée par des facteurs opérationnels, institutionnels et politiques.

2. Typologie des Sources de Financement des Collectivités Territoriales

La décentralisation, entendue comme le transfert de compétences, de responsabilités et de ressources de l'État central vers des entités territoriales autonomes (A. Shah, 2004 : 12), repose sur un socle de principes fondamentaux. Parmi ceux-ci figurent l'efficience économique, l'équité territoriale, la stabilité macroéconomique et l'efficacité politique (B. Dafflon et T. Madiès, 2008 : 9). La dimension financière de la décentralisation est particulièrement déterminante, car elle conditionne la capacité des collectivités à exercer effectivement les compétences qui leur sont dévolues. Dans cette perspective, il est essentiel d'identifier et de comprendre les différentes sources de financement mobilisables par les collectivités territoriales. Cette typologie permet non seulement d'évaluer leur degré d'autonomie financière, mais aussi de mettre en lumière les leviers et les contraintes qui structurent leur action au quotidien.

2.1. Les ressources propres : fiscalité locale et recettes non fiscales

Les ressources propres constituent le socle de l'autonomie financière. Elles comprennent la fiscalité locale (impôts directs et indirects) et les recettes non fiscales.

Au Gabon, les collectivités perçoivent des parts de taxes nationales comme l'IRPP, les acomptes salariés, la taxe sur les carburants, les patentes, les licences et la Contribution Foncière Unique (CFU) (République Gabonaise, Loi N° 025/2022 : art. 3 ; FAOLEX, s.d.). En 2015, les ressources propres représentaient environ 17 % des recettes exécutées totales des collectivités (PEFA, 2017). En 2023, la CFU et les acomptes salariés ont été des moteurs importants, rapportant respectivement

11,273 milliards et 6,258 milliards FCFA (DGBF, 2023). Au Sénégal, les communes perçoivent des impôts directs comme la Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties (CFPB) et Non Bâties (CFPNB), la Surtaxe Foncière, la Contribution Économique Locale (CEL), l'Impôt Minimum Fiscal et la Contribution des Licences (Library FES, s.d. ; Scribd, s.d.). La CEL, introduite en 2018, se compose de la CEL/VL et de la CEL/VA (Ceracle, *Op. cit*.). Les impôts indirects locaux incluent les taxes sur l'électricité, l'eau, la publicité, les établissements de nuit et l'abattage (Library FES, *Op. cit*.). Au Togo, les collectivités bénéficient de recettes fiscales rétrocédées par l'Office Togolais des Recettes (OTR) et de leurs propres taxes locales (RAG, s.d.). Les recettes non fiscales proviennent des revenus du domaine, des concessions funéraires et des taxes sur les pompes de distribution de carburant (*ibid*.).

Le défi persistant de la mobilisation des ressources propres est fondamental. La faible mobilisation n'est pas seulement une question de cadre juridique, mais un problème profond lié aux capacités (INFF, 2021 : 13 ; Impetus, s.d.). Les collectivités manquent de moyens techniques (cadastre, recensement), de compétences humaines (formation, expertise en recouvrement) et de coordination, limitant leur capacité à collecter efficacement les impôts (INFF, *Op. cit*.). Cette faiblesse perpétue la dépendance financière envers les gouvernements centraux.

2.2. Les transferts de l'État : dotations, ristournes et fonds de péréquation

Les transferts de l'État central sont cruciaux pour compléter les ressources propres et assurer l'équité territoriale.

Les dotations sont des allocations annuelles. Au Gabon, le Fonds de péréquation des collectivités territoriales (FPCL) est un mécanisme essentiel, alimenté par le Trésor public (République Gabonaise, Loi N° 028/2020 : art. 16 ; J.-L. Pissaloux, 2019 : 42). En 2024, l'État prévoyait d'allouer plus de 29,3 milliards de FCFA aux collectivités, en hausse de 10 % par rapport à 2023 (AfriVe, 2024). Au Sénégal, le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD), financé par 3,5 % de la TVA, et le Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT), financé par allocation budgétaire, sont centraux (Ceracle, 2022 ; Collectivités Territoriales du Sénégal, s.d.). Pour 2025, plus de 79 milliards de FCFA ont été mobilisés pour ces fonds (RTS, 2025). Au Togo, le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) est la principale subvention, portée à 7 milliards FCFA en 2024 et 10 milliards FCFA en 2025 (Portail Officiel de la République Togolaise, 2024 ; Togo First, 2025).

Les ristournes sont des parts de taxes nationales rétrocédées. Au Gabon, les ristournes sur l'IRPP, la taxe sur les carburants, les patentes, les licences et la CFU sont allouées aux collectivités (AfriVe, *Op. cit*. ; République Gabonaise, Loi N° 025/2022 : art. 3 ; SIPRI, 2022 ; DGBF, 2023). En 2015, les ristournes représentaient 65 % des recettes d'exécution des collectivités (PEFA ; 2017). Au Sénégal, les communes bénéficient de ristournes sur la taxe sur les véhicules et la taxe sur la plus-value immobilière (Ceracle, *Op. cit*. ; Library FES, s.d.). Au Togo, les recettes fiscales des municipalités incluent des ristournes sur les impôts collectés par l'OTR (RAG ; *Op. cit*.).

Les fonds de péréquation visent à réduire les inégalités territoriales (M. El-Mensi, s.d. : 8). Au Gabon, un Fonds National de Péréquation est prévu, alimenté par une dotation spéciale de l'État (Info241.com, 2025 ; Le Nouveau Gabon, 2022). Au Sénégal, un Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités Territoriales est institué par le Code minier (Ceracle ; *Op. cit*.).

Les transferts de l'État sont substantiels, mais leur efficacité est souvent entravée. Au Sénégal, une part importante des fonds peut être "détournée vers des structures autres que les collectivités territoriales" (ibid.). Au Togo, les transferts sont effectués "avec retard et sans calendrier fixe" (PEFA, 2023). Au Gabon, l'enveloppe est jugée "insuffisante" car les dépenses de fonctionnement de l'État absorbent la quasi-totalité des fonds (AfriVe ; *Op. cit*.). Cette situation maintient une fragilité financière et une dépendance, limitant l'autonomie locale.

2.3. Les financements externes : recours à l'emprunt, partenariats public-privé (PPP) et coopération décentralisée

Les collectivités explorent des opportunités de financement externes. Le recours à l'emprunt est stratégique pour les infrastructures (Scribd, s.d.). Au Gabon, les emprunts pour de nouveaux investissements nécessitent une autorisation et une garantie de l'État si le montant excède 30 % des ressources propres (République Gabonaise, Loi organique N° 001/2014 : art. 243 ; République Gabonaise, Décret N° 2020-097 : art. 8). Les Partenariats Public-Privé (PPP) offrent une alternative efficace pour les projets locaux lourds (Scribd, *Op. cit*.). La coopération décentralisée permet aux collectivités de collaborer avec des partenaires internationaux pour le développement local (*ibid*.).

Malgré la reconnaissance théorique de ces financements, leur utilisation pratique reste limitée. Au Togo, de nombreuses communes "ne disposent pas encore des capacités nécessaires pour solliciter le financement des projets d'investissement via ce FACT et dépendent des financements centraux" (GTai, 2023). Le manque de capacités en ingénierie financière et en gestion de projet demeure un obstacle majeur.

2.4. Principes budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales

La gestion des finances locales est encadrée par des principes budgétaires et comptables rigoureux, souvent alignés sur les normes internationales et communautaires de l'UEMOA (République du Bénin, Décret n° 2020-097 ; Ceracle ; *Op. cit*. ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, 2020). Ces principes incluent l'annualité, l'unité, l'universalité, l'antériorité, la sincérité, l'équilibre budgétaire et la légalité de l'impôt (*ibid*.). Les principes comptables majeurs comprennent la séparation de l'ordonnateur et du comptable, l'unité de caisse et de trésorerie, et le principe des droits et obligations constatés (*ibid*.).

Malgré ces cadres robustes, les rapports d'évaluation (PEFA, 2023) révèlent des "faiblesses persistantes" dans l'application pratique. Les transferts sont effectués "avec retard et sans calendrier fixe", et les procédures de contrôle interne sont peu développées. La mise en œuvre

effective est entravée par des lacunes en capacité institutionnelle, systèmes d'information et formation du personnel.

Partie II : Analyse des Systèmes de Financement des Collectivités Territoriales en Afrique Francophone : Cas du Gabon, du Sénégal et du Togo

3. Cadres, Sources et Défis du Financement Local

Les systèmes de financement des collectivités territoriales au Gabon, au Sénégal et au Togo partagent des caractéristiques communes tout en présentant des spécificités notables.

Le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation est bien établi dans les trois pays. Au Gabon, la Loi organique N°001/2014 et la Loi N° 028/2020 définissent l'autonomie administrative et financière des collectivités (République Gabonaise, 2014 ; 2020). Au Sénégal, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de 2013 est fondamental (République du Sénégal, 2013). Au Togo, la Constitution de 1992, la loi N° 2019-006 de 2019 et le Décret N°2020-004 de 2020 encadrent la gestion financière (République Togolaise, 1992 ; 2019 ; 2020). Malgré ces cadres, la réalité montre une application inachevée, avec des autorités locales souffrant d'un "manque de marges de manœuvre administrative et financière" (Institut Concorde, 2024).

Concernant les sources de revenus, les trois pays s'appuient sur les ressources propres (fiscalité locale et recettes non fiscales) et les transferts de l'État. Au Gabon, la CFU et les acomptes salariés sont des contributeurs importants (DGBF, 2023). Au Sénégal, la CEL et les impôts fonciers sont clés (Ceracle, 2022). Au Togo, les taxes locales et les ristournes de l'OTR sont les principales sources propres (RAG ; s.d.). Cependant, la mobilisation de ces ressources propres est universellement faible en raison de l'inefficacité de la taxation locale et du manque de moyens de recouvrement (INFF, 2021 : 13). Les transferts de l'État, via le FPCL au Gabon (Le Nouveau Gabon, 2022), le FDD et le FECT au Sénégal (Ceracle, *Op. cit.*), et le FACT au Togo (Portail Officiel de la République Togolaise ; 2024), sont substantiels et souvent en augmentation. Par exemple, le budget alloué aux collectivités gabonaises en 2024 est de 29,3 milliards FCFA (AfriVe, 2024), tandis que le Sénégal a mobilisé plus de 79 milliards FCFA pour 2025 (RTS, 2025), et le Togo prévoit 10 milliards FCFA pour le FACT en 2025 (Togo First, 2025).

Les défis et contraintes sont similaires. Le fossé entre le droit et la pratique est omniprésent, avec des collectivités ne disposant pas des moyens financiers adéquats (J.-L. Pissaloux, 2019 : 41). La faible mobilisation des ressources propres et la forte dépendance aux transferts étatiques sont des constantes (INFF, *Op. cit.*). Les capacités institutionnelles limitées et les problèmes de transparence et de contrôle persistent (PEFA, 2023). Spécifiquement, au Gabon, les dépenses de fonctionnement de l'État central absorbent la quasi-totalité des fonds alloués aux collectivités (AfriVe ; *Op. cit.*). Au Sénégal, les mécanismes de transferts, bien que structurés, sont critiqués pour des critères de répartition flous et l'affectation de fonds à des structures non-collectivités (Ceracle, *Op. cit.*). Au Togo, la centralisation persistante des mécanismes de soutien, comme le ST-CG-FACT, limite l'autonomie réelle des collectivités (GTai, 2023).

Partie III : Analyse Comparative et Recommandations

L'analyse comparative des systèmes de financement des collectivités territoriales en Afrique francophone ne vise pas seulement à dresser un état des lieux, mais à dégager des enseignements transversaux et à formuler des pistes d'amélioration concrètes. En confrontant les expériences du Gabon, du Sénégal et du Togo, cette section met en lumière les convergences et les divergences en matière de mobilisation des ressources, de transferts étatiques et de gouvernance financière. Elle s'inscrit dans une logique prospective, en identifiant les leviers institutionnels, fiscaux et politiques susceptibles de renforcer l'autonomie financière des collectivités. Les recommandations proposées s'appuient sur les constats empiriques précédemment établis et visent à orienter les réformes futures vers une décentralisation plus effective, plus équitable et plus durable.

4. Synthèse Comparative des Modèles de Financement et leurs Impacts

L'analyse comparative des modèles de financement au Gabon, au Sénégal et au Togo révèle des défis communs et des spécificités qui impactent directement l'autonomie locale et le développement.

Les similarités incluent un écart persistant entre les cadres légaux ambitieux et la réalité de la mise en œuvre, où les collectivités manquent de moyens pour exercer leurs compétences (J.-L. Pissaloux, 2019 : 41). La faible mobilisation des ressources propres est un problème partagé, due à des lacunes administratives et techniques (INFF, 2021 : 13). Tous dépendent fortement des transferts de l'État, ce qui peut réduire leur autonomie (RAG, s.d.). Les capacités institutionnelles limitées et les faiblesses en matière de transparence et de contrôle sont également des défis transversaux (PEFA, 2023).

Les spécificités résident dans la nature des obstacles. Au Gabon, l'absorption des fonds par l'État central limite la capacité des collectivités à financer le développement (AfriVe, 2024). Au Sénégal, malgré des mécanismes de transferts structurés, des problèmes de répartition et d'affectation des fonds persistent (Ceracle, 2022). Au Togo, la centralisation des mécanismes de soutien et la faible mobilisation des ressources propres indiquent une dépendance continue des collectivités (GTai, 2023).

Le manque d'autonomie financière a des conséquences profondes sur l'immobilisme opérationnel des collectivités (J.-L. Pissaloux, *Op. cit*. : 42). Sans ressources suffisantes, elles ne peuvent fournir des services publics de qualité ni mettre en œuvre des projets de développement. La dépendance aux financements centraux réduit leur marge de manœuvre et affaiblit la redevabilité des élus locaux. L'insuffisance des investissements locaux, souvent absorbés par les dépenses de fonctionnement, perpétue les disparités territoriales et freine l'émergence d'économies locales dynamiques (AfriVe, *Op. cit*. ; LIRSS, 2023).

5. Perspectives et Recommandations pour une Autonomie Financière Accrue

Pour que la décentralisation en Afrique francophone devienne un véritable levier de développement local, il est impératif d'opérer des réformes profondes et concertées, axées sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Les pays étudiés ont initié des réformes nationales pour renforcer la décentralisation. Au Gabon, la première Commission Nationale de Décentralisation (CND) en juin 2025 a validé des mesures clés, notamment la création d'un Fonds National de Péréquation et la révision de la loi organique sur la décentralisation (Info241.com, 2025). Au Sénégal, une réforme majeure de la décentralisation est prévue, incluant une révision de la fiscalité locale et du financement des collectivités territoriales (RTS, 2025). Au Togo, le gouvernement a ajusté le cadre de financement des communes et des régions, notamment en définissant les critères de répartition du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) pour 2025 (Togo First, 2025). Ces dynamiques nationales sont souvent soutenues par des partenaires au développement comme le PNUD (Le Nouveau Gabon, 2022 ; UNDP, 2024), la Banque Mondiale et l'AFD (Gabonreview.com, 2024). Leur implication est cruciale pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines, et pour encourager l'adoption de meilleures pratiques.

Aussi, plusieurs décisions peuvent être prises par les pouvoirs publics pour asseoir l'autonomie financière, gage de l'autonomie locale.

Il est crucial de maximiser le potentiel des ressources propres des collectivités. Cela implique la modernisation de l'administration fiscale locale par la mise en place de systèmes de recensement systématique des contribuables et des bases fiscales (cadastre) (INFF, *Op. cit*.), ainsi que des investissements dans les outils numériques et la formation du personnel local. L'amélioration du recouvrement passe par le renforcement des capacités des agents de collecte, une meilleure circulation de l'information entre les services fiscaux centraux (ex : OTR au Togo) et les collectivités, et une lutte accrue contre l'incivisme fiscal (*ibid*.). Il est également nécessaire d'optimiser les recettes existantes en identifiant les flux de revenus à fort potentiel de croissance, comme la Contribution Foncière Unique et les acomptes versés par les salariés au Gabon (AfriVe, *Op. cit*. ; DGBF, 2023). Enfin, une révision de la législation fiscale locale est essentielle pour adapter les taxes locales aux réalités économiques et explorer de nouvelles assiettes fiscales.

Les transferts de l'État doivent être conçus pour soutenir l'autonomie, et non la dépendance. Il est impératif de garantir la concomitance effective, en assurant que les ressources financières, humaines et matérielles suivent systématiquement et intégralement les compétences transférées (République Gabonaise, Loi N° 028/2020 : art. 6). Cela nécessite des mécanismes de suivi rigoureux et des sanctions en cas de non-respect. Nous recommandons de définir des critères de répartition clairs et équitables pour les fonds de dotation et de péréquation, basés sur des indicateurs objectifs (population, niveau de développement, charges spécifiques) (Info241.com, *Op. cit*.), et de réduire l'affectation de ces fonds à des structures non-collectivités (Ceracle*, Op. cit*.). La mise en place de transferts conditionnels incitatifs, liant une partie des transferts à la performance des collectivités en matière de mobilisation de ressources propres ou de bonne

gouvernance financière, pourrait stimuler l'effort fiscal local. Enfin, l'établissement d'un calendrier de transfert fixe et respecté est essentiel pour une planification budgétaire locale efficace (PEFA ; 2023).

Les collectivités doivent explorer les sources de financement complémentaires. Cela inclut la facilitation de l'accès à l'emprunt local par la mise en place de cadres réglementaires clairs et de mécanismes de garantie pour permettre aux collectivités d'accéder aux marchés financiers pour leurs investissements structurants, sans dépendre systématiquement de la garantie de l'État (P. Smoke ; 2023). La promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) locaux est également cruciale, en renforçant les capacités des collectivités à identifier, négocier et gérer des PPP pour la fourniture de services ou la réalisation d'infrastructures. Enfin, le renforcement de la coopération décentralisée, en encourageant les partenariats avec des collectivités étrangères et des organisations internationales, peut faciliter le transfert de savoir-faire, l'assistance technique et le cofinancement de projets.

Une gestion saine est la clé de l'efficacité des ressources. Un investissement massif dans le renforcement des capacités humaines par la formation des élus et des cadres administratifs locaux en matière de gestion budgétaire, comptable, de passation de marchés et de montage de projets est à recommander. La mise en œuvre effective des principes budgétaires et comptables est essentielle, en assurant l'application rigoureuse des principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de sincérité et de séparation des fonctions (République du Bénin, Décret n° 2020-097 ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, 2020). Le développement des contrôles internes et externes, par la mise en place de systèmes de contrôle interne robustes et le renforcement des capacités des organes de contrôle externe (Cours des comptes, inspections), est nécessaire pour assurer la redevabilité et la transparence (PEFA, 2023). Enfin, la promotion de la transparence et de la participation citoyenne, en rendant les budgets et les rapports financiers des collectivités accessibles au public et en encourageant la participation des citoyens dans les processus de planification et de suivi budgétaire, est fondamentale.

Conclusion

Le financement des collectivités territoriales en Afrique francophone représente un enjeu de survie et de développement local, comme en témoignent les expériences du Gabon, du Sénégal et du Togo. Malgré des cadres juridiques de décentralisation souvent ambitieux, la réalité opérationnelle est marquée par un manque criant d'autonomie financière des collectivités, qui entrave leur capacité à assumer pleinement leurs responsabilités et à répondre aux besoins des populations. Le principe de concomitance, bien qu'inscrit dans les lois, se heurte à des résistances des pouvoirs centraux et à des défis structurels, transformant la décentralisation en un processus souvent inachevé.

L'analyse comparative a mis en lumière des défis communs, tels que la faible mobilisation des ressources propres, la dépendance aux transferts étatiques et les limites des capacités locales. Cependant, elle a également révélé des spécificités nationales, allant de l'absorption des fonds par

l'État central au Gabon, aux mécanismes de transferts structurés mais imparfaits au Sénégal, et à la centralisation persistante des dispositifs de soutien au Togo. Cette situation conduit à un immobilisme opérationnel des collectivités et limite leur contribution au développement endogène.

La préoccupation principale de cette recherche était de savoir si la problématique du financement des collectivités territoriales explique que la décentralisation soit restée "lettre morte" dans l'espace géopolitique africain francophone. L'analyse menée dans cet article confirme cette hypothèse. En effet, l'insuffisance chronique des ressources financières, qu'il s'agisse de la faible mobilisation des ressources propres ou de l'inadéquation des transferts de l'État, est un facteur déterminant de l'immobilisme opérationnel des collectivités territoriales. Sans les moyens financiers adéquats, les compétences transférées restent des coquilles vides, et les collectivités ne peuvent pas jouer leur rôle de moteur de développement local. Le "déséquilibre" et les "résistances des pouvoirs centraux à réaliser la décentralisation financière" (J.-L. Pissaloux, *Op. cit.* : 42) sont des obstacles majeurs qui empêchent la décentralisation de se concrétiser pleinement.

L'hypothèse selon laquelle l'autonomie financière est un préalable fondamental à l'efficacité de la décentralisation et à la concrétisation de l'autonomie locale est également validée. Les cas du Gabon, du Sénégal et du Togo démontrent que, malgré des cadres juridiques qui consacrent formellement l'autonomie et la libre administration, la dépendance financière persistante des collectivités vis-à-vis de l'État central limite leur capacité d'initiative, de planification et d'investissement. Cette dépendance entrave la redevabilité des élus locaux envers leurs populations et perpétue un modèle de gouvernance centralisé, même sous des apparences décentralisées.

Pour surmonter ces obstacles, une approche holistique et soutenue est nécessaire. Le renforcement de la fiscalité locale, l'optimisation des mécanismes de transferts étatiques, la diversification des sources de financement externes et l'amélioration de la gouvernance financière locale sont des piliers essentiels. Cela implique des réformes législatives, des investissements dans les capacités humaines et techniques, une transparence accrue et une volonté politique inébranlable de décentraliser véritablement le pouvoir financier (P. ; Smoke ; 2023 : 17 ; PEFA ; 2023). Seule une autonomie financière réelle permettra aux collectivités territoriales de devenir les moteurs du développement local, de renforcer la démocratie participative et d'améliorer durablement les conditions de vie des citoyens en Afrique francophone.

Bibliographie

BIRD Richard M., VAILLANCOURT François (Eds.), 1999, *Fiscal Decentralization in Developing Countries*. Cambridge University Press.

BOULENGER Stéphanie, GAUTHIER Isabelle, VAILLANCOURT François, 2012, *Déconcentration, délégation et dévolution : nature, choix et mise en place*. Scientific Series.

Ceracle. (2022). *L'apport des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales au Sénégal*.

Conseil de l'Europe. (1985). *Charte européenne de l'autonomie locale et son rapport explicatif*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

DAFFLON Bernard, MADIÈS Thierry (2008), *Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier*, Paris, AFD, 48 p.

EL-MENSI Mohamed (s.d.), *Financement des collectivités territoriales et mécanismes de péréquation*, Occasional Paper Series n°18, 32 p.

ESSONO OVONO Alexis (s.d.), *L'autonomie financière des collectivités locales en Afrique noire francophone : le cas du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Gabon et du Sénégal*, 54 p.

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG (s.d.), *Guide du conseiller municipal : fiscalité locale et gouvernance*, Dakar, FES, 62 p.

KPEDU Yawovi A. (2017), *La question de l'autonomie financière des collectivités locales en Afrique*, Lomé, Afrilex, 102 p.

LIRSS (2023), *La contrainte du financement des territoires au Sénégal : contraintes, défis et opportunités*, Dakar, Université Alioune Diop, 45 p.

NDIAYE Cheikh (2025). *Finances et comptabilité des collectivités territoriales au Sénégal*. Harmattan Sénégal.

PISSALOUX Jean-Louis (2019), *La décentralisation dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 264 p.

RÉPUBLIQUE GABONAISE (2014), *Loi organique n°001/2014 relative à la décentralisation*, Libreville, Imprimerie Nationale, 36 p.

RÉPUBLIQUE GABONAISE (2020), *Loi n°028/2020 portant orientation de la décentralisation*, Libreville, Imprimerie Nationale, 42 p.

RÉPUBLIQUE GABONAISE (2022), *Loi n°025/2022 portant finances locales*, Libreville, Imprimerie Nationale, 28 p.

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN (2020), *Décret n°2020-097 portant régime financier des communes*, Cotonou, Journal Officiel, 19 p.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (2013), *Code Général des Collectivités Territoriales*, Dakar, Imprimerie Nationale, 312 p.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE (1992), *Constitution de la République Togolaise*, Lomé, Journal Officiel, 48 p.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE (2019), *Loi n°2019-006 portant organisation des collectivités territoriales*, Lomé, Journal Officiel, 33 p.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE (2020), *Décret n°2020-004 portant régime financier des collectivités territoriales*, Lomé, Journal Officiel, 21 p.

SHAH Anwar, THOMPSON Theresa (2004), *Decentralized Governance in Developing Countries*, Washington, World Bank Institute, 198 p.

SMOKE Paul (2023), *Fiscal Decentralization and Subnational Government Investment in Developing Countries*, Atlanta, International Center for Public Policy, Working Paper 2322, 27 p.

Webographie

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, 2024, *Stratégie du groupe AFD en Afrique centrale : le Gabon capte 525 millions d'euros dans les infrastructures en 2024*, [en ligne] https://www.gabonreview.com/strategie-du-groupe-afd-en-afrique-centrale-le-gabon-capte-525-millions-deuros-dans-les-infrastructures-en-2024, consulté le 11 mai 2025.

AFRIVE (2024), *Gabon : une enveloppe de 30 milliards à destination des collectivités locales*, [en ligne] https://afrive.info/gabon-une-enveloppe-de-30-milliards-a-destination-des-collectivites-locales, consulté le 11 mai 2025.

BANQUE MONDIALE (2024), *La Banque mondiale renforce son soutien aux administrations locales et à la résilience climatique au Sénégal*, [en ligne] https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2024/06/21/world-bank-boosts-its-support-for-local-governments-and-climate-resilience-in-senegal, consulté le 12 mai 2025.

CERACLE (2022), *L'apport des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales au Sénégal*, [en ligne] https://ceracle.org, consulté le 17 avril 2025.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU SÉNÉGAL (s.d.), *Présentation du FDD et du FECT*, [en ligne] https://collectivitesterritoriales.sn, consulté le 14 mai 2025.

DGBF (2023), *Rapport d'exécution budgétaire des collectivités locales au Gabon*, [en ligne] https://budget.gouv.ga, consulté le 1er juin 2025.

FAOLEX (s.d.), *Base de données juridique sur les lois foncières et fiscales au Gabon*, [en ligne] https://www.fao.org/faolex, consulté le 30 mars 2025.

GTAI (2023), *Le Togo face aux défis de la décentralisation : état des lieux et perspectives* , [en ligne] https://gtai.tg, consulté le 8 avril 2025.

INFF (2021), *Évaluation et stratégie du financement du développement au Togo*, [en ligne] https://inff.org/assets/resource/efd_pnud-togo-dfa-final.pdf, consulté le 10 mai 2025.

INSTITUT CONCORDE (2024), *La gouvernance intégrée et la responsabilité publique au Gabon*, Libreville, Institut Concorde, 67 p., [en ligne] https://www.institut-concorde.org/wp-content/uploads/2024/06/Rapport-sur-la-Gouvernance-Integree-au-Gabon.pdf, consulté le 29 mars 2025.

LE NOUVEAU GABON (2022), *Le Gabon prépare le lancement du Fonds de péréquation des collectivités territoriales*, [en ligne] https://www.lenouveaugabon.com/fr/economie/1202-18048, consulté le 16 juin 2025.

PEFA (2017), *Évaluation de la performance de la gestion des finances publiques au Gabon*, [en ligne] https://www.pefa.org/assessments/summary/696, consulté le 13 avril 2025.

PEFA (2023), *Évaluation de la performance de la gestion des finances publiques au Togo*, [en ligne] https://www.pefa.org/assessments/summary/5089, consulté le 13 avril 2025.

PORTAIL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE (2024), *Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) : budget 2024*, [en ligne] https://www.republiquetogolaise.tg, consulté le 14 juin 2025.

RAG (s.d.), *Rapport annuel de gestion des collectivités territoriales au Togo*, [en ligne] https://rag.tg, consulté le 27 mars 2025.

RTS (2025), *Hausse du financement des collectivités territoriales : plus de 79 milliards de FCFA mobilisés pour 2025*, [en ligne] https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/hausse-du-financement-des-collectivites-territoriales-plus-de-79-milliards-de-fcfa-mobilises-pour-2025, consulté le 12 juin 2025.

SCRIBD (s.d.), *Financement local et partenariats public-privé en Afrique francophone*, [en ligne] https://www.scribd.com, consulté le 11 avril 2025.

SIPRI (2022), *Budget 2021 du Gabon – Analyse des dépenses publiques locales*, [en ligne] https://www.sipri.org/sites/default/files/2022-09/20210112_mof-gab_budget_2021.pdf, consulté le 30 mai 2025.

TOGO FIRST (2025), *Togo : 10 milliards FCFA pour le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales en 2025*, [en ligne] https://www.togofirst.com/fr/gestion-publique/0801-15492, consulté le 19 juin 2025.

UNDP (2024), *Mise en œuvre du chantier de la décentralisation : le Gabon sollicite l'expertise du PNUD*, [en ligne] https://www.undp.org/fr/gabon/actualites/mise-en-oeuvre-du-chantier-de-la-decentralisation-le-gabon-sollicite-lexpertise-du-pnud, consulté le 30 mars 2025.

UNDP (s.d.), *Appui technique à la gouvernance locale au Gabon*, [en ligne] https://www.undp.org/fr/gabon, consulté le 18 avril 2025.

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU CAMEROUN

Auteur : *SANAMA AMBASSA*

Chargé de Cours, Université de Douala (Cameroun)

Discipline et spécialité : Droit administratif de la décentralisation

Résumé

Les États d'Afrique subsaharienne qui, pour la majorité, disposent d'importantes ressources naturelles, sont confrontés à une exploitation dont la redistribution des rentes contraste, le plus souvent, avec les besoins de développement local. Ce tableau trahit, à n'en point douter, un réel problème de gouvernance des ressources locales. Or, la poursuite des objectifs de décentralisation territoriale, couplée aux exigences de bonne gouvernance, impliquent que l'exploitation des ressources satisfasse à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et aux attentes de développement durable. Ainsi, la gouvernance des ressources locales induit un décentrement du niveau de décision et garantit une participation citoyenne. Cela suggère la prise en compte du principe de subsidiarité qui permet de réguler la gouvernance des ressources locales. La régulation des échelons décisionnels qui en découle, appelle le partage du domaine de compétence entre les divers échelons du pouvoir en vue d'une meilleure cohérence dans la prise des décisions au niveau local. La régulation des normes applicables s'opère à travers, la suppléance de la norme coutumière à la norme écrite et la préférence de la première à la seconde.

Mots clés : **Décentralisation territoriale ; développement local ; gouvernance ; principe de subsidiarité ; ressources locales.**

Abstract

Sub-Saharan African states, which for the most part have significant natural resources, are facing exploitation where the redistribution of rents often contrasts with local development needs. This situation undoubtedly reveals a real problem of governance of local resources. However, pursuing territorial decentralization objectives, coupled with good governance requirements, implies that resource exploitation meets the improvement of local populations' living conditions and development expectations. Thus, governance of local resources induces a decentralization of decision-making levels and guarantees citizen participation. This suggests taking into account the principle of subsidiarity, which allows for the regulation of local resource governance. The resulting regulation of decision-making levels calls for sharing competence between various levels of power for better coherence in local decision-making. The regulation of applicable standards is achieved through the complementarity of customary norms to written norms and the preference for the former over the latter.

Keywords : **Territorial decentralisation; local development; governance; principle of subsidiarity; local resources**.

Introduction

La dynamique décentralisatrice impulsée en Afrique subsaharienne par les constitutions du renouveau démocratique, est en constante progression. Dans cette partie du continent, les États qui, pour la majorité, disposent d'importantes ressources naturelles, sont confrontés à une exploitation dont la redistribution des rentes contraste, le plus souvent, avec les besoins de développement local. Le Cameroun n'est pas en reste malgré les progrès observés ces dernières années. Ce tableau trahit, à n'en point douter, un réel problème de gouvernance des ressources locales. Faut-il le rappeler, le constituant camerounais de 1996, qui consacre l'État unitaire décentralisée[1], place la promotion du développement locale au cœur de ses prescriptions fondamentales[2]. Le législateur va plus loin en affirmant que la décentralisation « constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local »[3]. En claire, la poursuite des objectifs de décentralisation territoriale, couplée aux exigences de bonne gouvernance, impliquent que l'exploitation des ressources locales, réponde de manière satisfaisante à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et aux attentes de développement durable.

A priori, le terme gouvernance semble ne traduire aucune sorte de paradigme unifié (L. Juillet, 2000, p. 107). C'est pourquoi, tenter de le définir « revient la plupart du temps à s'engager dans un inventaire à la Prévert » (J. Pitseys, 2010, p. 214). Certains y voient « un mot-talisman, paré de tous les fantasmes associés à l'action publique, tout en revêtant le vocabulaire rassurant de l'objectivité technique » (J. Pitseys, 2010, p. 207). D'autres, « une technique de guidance caractérisée par la grande diversité de ses techniques et de ses acteurs » (L. Juillet, 2000, p. 107). Bien plus, la gouvernance est l'art de gouverner, d'administrer la chose publique avec méthode et efficacité[4]. Elle désigne alors, de manière plus spécifique, une technique de gestion sociale. Quoi qu'il en soit, la notion de gouvernance devient à la mode en Afrique dès les année 1980, sous le concept de « bonne gouvernance ». Ce concept qui s'inscrit parmi les « multiples conditionnalités » des bailleurs de fonds internationaux constitue l'une « des dernières-nées » de leurs exigences (M. Ondoa, 2006, p.4). Si pour le Doyen ONDOA

[1] V. art. 1al. 2 de la loi constitutionnelle n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008.
[2] V. art. 55 (2) de la loi constitutionnelle n°96/06 *op. cit*.
[3] Art. 5 al. 2 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées.
[4] Cf. Centre Culturel Canadien de Paris, « Nouveaux concepts pour sociétés en mouvement », regards croisés sur la gouvernance, Paris, 1998.

Magloire[5], c'est à l'histoire européenne du XVII^{ème} siècle qu'il faut demander l'origine de la bonne gouvernance (*ibid,* p. 23), il faut remonter au XIII^{ème} siècle pour situer celle de la gouvernance. Le mot gouvernance renvoyait dès l'origine à l'idée de « gouvernement », entendu au sens de l'art de gouverner. La gouvernance désignait alors l'ensemble des techniques permettant de disposer et d'entretenir le bien public. Cependant, le vocabulaire des institutions monétaires internationales et des agences de développement nord-américaines, va progressivement charger la gouvernance d'une mission collective dont elle était dépourvue jusque-là (J. Pitseys, 2010, p. 215). Selon l'approche technico-gestionnaire, préconisée par les institutions de *Bretton Woods*, la gouvernance porte non seulement sur le bon fonctionnement de l'institution, mais aussi, sur la qualité de l'action de ces institutions dans l'espace social. Par la suite, les partisans de la « bonne gouvernance » associent le terme à l'élaboration de nouvelles techniques de gouvernement et à la substitution de l'action unilatérale de l'État par un mode plus consensuel et pluraliste de formulation de la norme (J. Pitseys, 2010, p. 216). L'approche démocratique ainsi défendue par les Nations Unies et les Agences de développement, fait correspondre la gouvernance à la gestion des affaires publiques et de la démocratie au plan politique, économique et administratif, avec comme piliers, la transparence, l'éthique et le respect de la déontologie dans la conduite des affaires (C. Keutcha Tchapnga, 2012, p. 155). Cette approche prédominante correspond à la bonne gouvernance et compte parmi ses facettes, la gouvernance des ressources locales. A ce propos, la gouvernance des ressources locales obéit au « principe de la gouvernance démocratique » (J. Owona, 2011, p. 81) posé par la constitution et la loi.

Les ressources locales sont en grande partie, des ressources qui s'épuisent avec le temps (Sanama Ambassa, 2015, p. 80). Une ressource locale est une source de produits ou de services disponibles dans une région donnée et renvoie aux ressources naturelles[6] ou physiques d'un territoire donné. De par leur grande diversité (B. Vachon, 1994, p. 92 et s.), ces ressources sont composées des substances minérales non concessibles[7], des forêts et des pêcheries etc. Généralement plus abondantes et moins coûteuses, les ressources locales sont des ressources naturelles qui sont exploitées par une population locale à des fins diverses. L'exploitation abusive ou la surexploitation des ressources locales présente cependant certains inconvénients

[5] Il rejoint en cela A. PAGDEN. Voir A. PAGDEN, « La genèse de la « gouvernance » et l'ordre mondial « cosmopolite » selon les lumières », *RISS*, *La gouvernance*, Mars 1998, n° 155, p. 9.

[6] Une ressource naturelle est une substance, un organisme, un milieu ou un objet présent dans la nature, sans action humaine, et qui fait, dans la plupart des cas, l'objet d'une utilisation pour satisfaire les besoins des humains. Pour d'amples détails, cf. Th. BITTI, *Le régime juridique de l'activité minière dans les Etats de la CEEAC : le cas du Cameroun*, Thèse de Doctorat, Université de Douala, 2025, p. 20.

[7] V. art. 3 de la Loi n°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier Camerounais.

environnementaux pouvant entraîner une dégradation de la qualité de vie des populations locales. Elle peut également favoriser la concentration des richesses au sein de quelques-unes des communautés et entraîner des conflits sociaux. Cependant, toutes les collectivités locales n'ont pas les mêmes spécificités voire les mêmes potentialités naturelles. Celles-ci diffèrent d'un territoire à un autre en fonction des variables environnementaux, climatiques et des habitudes socioculturelles. (Sanama Ambassa, 2015, p.90).

Le flou qui règne autour du principe de subsidiarité[8] réclame qu'il soit quelque peu précisé (J-Ph. Derosier, 2007, p. 126). Le lexème « subsidiarité » procède d'une origine étymologique latine double (A. Delcamp, 1995, p. 615) qui confère une double dimension au principe de subsidiarité. La première et la plus courante est celle d'intervention secondaire (A. Vulbeau, 2010, p.86). Selon cette idée, une entité intervient « en second » ou de façon « subsidiaire » par rapport à une autre. Celle-là bénéficie d'une compétence d'attribution pendant que celle-ci est dépositaire d'une compétence de principe. La seconde dimension renvoie à la notion de secours qui justifie le « devoir d'intervention du niveau supérieur » (J-Ph. Derosier, 2007 p. 125) : l'entité supérieure intervient pour résoudre des questions lorsque les échelons inférieurs ne peuvent exercer eux-mêmes les compétences correspondantes[9]. Ici, « il s'agit de mesurer non pas, si l'autorité a le droit d'intervenir mais surtout, si elle en a le devoir » (A. Delcamp, 1995, p. 125). Pour le Pr OWONA Joseph, le principe de subsidiarité est l'un des principes directeurs du transfert de compétences et de moyens visant l'harmonisation des actions de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées (J. Owona, 2011, p. 49 et s.). Pour lui, l'action de l'Etat et celle des collectivités territoriales doivent se dérouler en symbiose dans l'harmonie. La subsidiarité suppose l'édiction d'un droit régional ou municipal dans l'intérêt du citoyen, du développement des intérêts régionaux et locaux. Il faut dire qu'en matière de gouvernance des ressources locales la compétence de principe est reconnue aux collectivités locales alors que la compétence d'attribution est dévolue à l'Etat.

La présente étude qui s'inscrit dans le champ scientifique du droit administratif *lato sensu* et du droit de la décentralisation *stricto sensu*, est d'un intérêt dual. Sous l'angle théorique, cette étude permet de comprendre que le principe de subsidiarité est un pilier de bonne gouvernance des ressources locales. Au plan pratique, l'importance des ressources locales, ne constitue pas un générateur automatique encore moins, un indicateur suffisant de

[8] Sur le principe de subsidiarité v. DELPEREE Francis (dir), 2002, *Le principe de subsidiarité*, Bruxelles, Bruylant-LGDJ, 537 p.

[9] Vivre ensemble, *Rapport de la Commission de développement des responsabilités locales*, Paris, La documentation française, 1976, t. 1, « Rapport », p. 97.

développement territorial. Il faut en effet, la détermination d'un système de gouvernance adéquat qui privilégie une meilleure cohérence dans la prise de décision. Ces préalables posent le problème de l'influence du principe de subsidiarité sur la gouvernance des ressources locales. **Quel est l'impact du principe de subsidiarité sur la gouvernance des ressources locales au sein des États d'Afrique subsaharienne notamment au Cameroun ?** A l'analyse, le principe de subsidiarité régule la gouvernance des ressources locales. Pour le démontrer la méthode juridique, mobilisée autour du positivisme juridique, constitue la balise principale de la présente étude. Plus concrètement, l'exégèse des textes et l'analyse jurisprudentielle permettront d'étudier d'une part, la régulation des échelons décisionnels (1) et d'autre part, la régulation des normes applicables (2).

1. La régulation des échelons décisionnels

Le principe de subsidiarité contribue à la régulation du niveau de compétence dans la prise des décisions en matière de gouvernance des ressources locales. Ce principe pause la règle selon laquelle, toutes les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des populations concernées (A. Vulbeau, 2010, p. 85). Le législateur camerounais en a pris pleine mesure en accordant aux collectivités territoriales décentralisées l'exercice exclusif des compétences qui leur sont transférées par l'Etat. De la sorte, l'intervention de ce dernier dans ces matières ne peut se faire que de façons dérogatoire.

1.1. La dévolution d'une compétence exclusive aux collectivités territoriales décentralisées

Aux termes de l'article 55 (2) de la Constitution camerounaise, disposition reprise par l'article 8 du code général des collectivités territoriales décentralisées, les collectivités territoriales décentralisées sont des personnes morales de droit public, jouissant de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Pour se faire, l'État a opéré au profit de ces dernières, un transfert de compétences nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. Étant des institutions administratives personnalisées et autonomes, qui se distinguent les unes des autres, des entités territoriales de l'État, et de l'État lui-même (R. Chapus, 2001, p.261), les Collectivités territoriales décentralisées exercent, à titre exclusif, les compétences qui leur sont transférées par l'État[10]. Cela induit un décentrement du niveau de décision et garantit une participation citoyenne.

[10] Art. 18 (1) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.

1.1.1. La délimitation de la sphère de compétence des collectivités territoriales décentralisées

La subsidiarité visant à rechercher toujours le niveau adéquat d'exercice des compétences, l'État camerounais a transféré aux différentes collectivités locales que sont, les communes et les régions[11], des compétences dans des domaines spécifiques. Du fait dudit transfert, chaque niveau de collectivité territoriale se voit attribuer un domaine matériel propre[12] en matière de gouvernance des ressources locales. Ce faisant, le législateur camerounais a procédé à la délimitation du champ des compétences de la commune qui se distingue de celui de la région. Ainsi, chaque niveau de collectivités territoriales décentralisées détient l'exclusivité dans l'exercice des compétences qui lui sont transférées par l'État[13]. Selon le principe d'exclusivité, les communes et les régions sont les seules à pouvoir agir dans le domaine de compétences qui leur ont été respectivement transférées en matière de gestion des ressources locales. En effet, le transfert d'une compétence donnée, à une collectivité territoriale décentralisée, entraine corrélativement le dessaisissement intégral de l'État, en ce qui concerne l'exercice de ladite compétence. Parce que dessaisi, ce dernier ne peut plus intervenir dans ce champ de ces compétences. La délégation de compétence implique de la part de l'État, le dessaisissement immédiat et total[14]. C'est pourquoi, les collectivités territoriales décentralisées détiennent, en principe, l'exclusivité dans la gestion des ressources locales. Cette exclusivité interdit toute concurrence dans la gouvernance desdites ressources non seulement entre les collectivités locales, mais également, entre ces collectivités et l'État. La compétence devant être exercée par un seul titulaire, ce principe permet d'éviter les conflits d'attribution et de déterminer qui de la commune ou de la région ou encore de l'État, est juridiquement fondé pour agir dans tel ou tel autre domaine.

C'est ainsi que la commune exerce à titre exclusif, les compétences qui lui sont transférées en matière de ressources locales[15]. La lecture des dispositions législatives renseigne suffisamment sur l'étendue de ces compétences. Il en ressort que la commune exerce les compétences exclusives pour la gestion des ressources variées à travers les opérations de reboisement et la création de bois communaux ; la création, l'entretien et la gestion des parcs d'intérêt communal ; la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles ;

[11] Cf. l'art. 55 (1) de la constitution du 18 janvier 1996.
[12] Se référer aux art. 157, 168, 277 et 278 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales.
[13] Art. 18 (1) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[14] Dès lors que la compétence est transférée, l'État s'en est automatiquement dessaisit.
[15] Cf. art. 157 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.

l'élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement[16]. D'une manière générale, les communes décident sur la création et la gestion des équipements collectifs d'intérêt communale dans les domaines concernant l'eau et l'énergie, les activités d'exploitation artisanale des ressources minières de la commune ; la gestion du domaine d'intérêt communal, notamment la lutte contre les pollution, l'organisation des activités agricoles, la gestion foncière, la gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques ; le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature[17]. Tout comme la commune, la région est également nantie des prérogatives pour la gestion des ressources naturelles[18]. À ce titre, ses décisions portent sur les activités d'exploitation artisanale des ressources minières de la Région; la gestion de ressources forestières, fauniques et halieutiques ; l'organisation des activités touristiques ; le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature[19].

1.1.2. La mutualisation des acteurs locaux

La gouvernance des ressources locales fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la même sphère. Elle fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes à travers l'utilisation des techniques et des outils nouveaux pour orienter et guider l'action collective (Gerry Stoker, 1998, p. 20-21). La mise en œuvre des mécanismes bilatéraux ou multilatéraux en vue d'une gouvernance participative des ressources locales, peut déboucher sur la coopération entre collectivités territoriales décentralisées et à l'implication des populations locales au processus décisionnel.

En effet, sur la base de la solidarité locale[20], les collectivités territoriales décentralisées peuvent développer des cadres de coopération bilatérale ou multilatérale en vue d'assurer la gestion concertée de leurs ressources. Pour compenser leurs déficits en ressources naturelles, les collectivités locales se trouvent parfois dans l'obligation d'importer les ressources des localités voisines ou même très éloignées. C'est pourquoi, il est courant d'observer que, les collectivités locales bien pourvues en certaines ressources, contribuent à l'approvisionnement de celles qui en sont moins nanties. La mise sur pied des organismes de coopération dont l'objet porte sur la gestion des ressources locales, permet d'appréhender lesdites ressources comme un levier de coopération et un véritable instrument de cohésion sociale. A l'évidence, la coopération locale – intercommunalité et coopération décentralisée –, est une éloquente

[16] Art. 157 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[17] art. 168 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[18] Sur ces compétences, v. art. 268 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[19] Art. 278 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[20] Notamment, la solidarité inter-régionale (v. art 99 et s. de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019) et la solidarité intercommunale (v. art. 104 et s. de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019).

illustration de la réalité et de l'étendue des besoins locaux dans un contexte où, l'action publique se conçoit au prisme de la mise en œuvre concertée des compétences et des moyens complémentaires. Elle offre un modèle original de gouvernance territoriale à grande échelle en vue de permettre une prise en charge adéquate des problématiques rencontrées (NAHOMADJI ALLASRA, 2023, p. 244). Cela peut s'illustrer à travers l'intercommunalité où les communes voisines ou proches peuvent créer un syndicat des communes en vue de la gestion de certaines ressources[21]. Il s'en suit qu'un cours d'eau situé sur le territoire communautaire, peut être exploité pour l'approvisionnement en eau courante des populations d'une ou plusieurs localité(s) du groupement[22]. De même, une chute située sur le territoire pourrait permettre la construction d'un barrage hydroélectrique de taille moyenne, pour alimenter plusieurs communes de la même région. De ce qui précède, la coopération locale permet aux collectivités territoriales décentralisées de mettre en place une gestion concertée de leurs ressources naturelles, afin de réduire les écarts ou de combler les déficits en ressources importantes pour le développement local et la survie quotidienne des populations.

En outre, la modernisation de la décentralisation territoriale a permis l'émergence de la gouvernance participative à travers l'implication des populations locales au processus de décision. La démocratie participative vise à enrichir les formes traditionnelles de démocratie élective – parfois victime d'un certain discrédit –, et à susciter une adhésion plus forte des citoyens aux politiques locales, par l'aménagement de certains mécanismes[23] permettant de les faire participer, ainsi que leurs associations représentatives, à l'élaboration même des décisions politiques (S. GUINCHARD, Th. DEBARD, 2018, p. 701). La participation citoyenne[24] couvre ainsi toutes les phases du processus décisionnel et peut aller de l'identification des projets jusqu'à leur suivi-évaluation après la réalisation. Justement, la participation active des populations à la gouvernance des ressources locales peut se faire à travers la consultation ou la création des comités. Cela dit, les collectivités territoriales décentralisées peuvent appeler en consultation toute personne en raison de ses compétences, sur un sujet inscrit à l'ordre du jour

[21] Le Syndicat des communes du Mbam et Inoubou (SYCOMI) dont l'objet porte sur la composante eau et assainissement, a réalisé sur l'ensemble de ce département (et ce depuis sa création), d'importants équipements de fourniture d'eau potable. Il s'agit notamment de l'aménagement des sources, la création de forage et autres points d'eau et la réhabilitation du réseau de distribution d'eau.

[22] Une commune adhérant à un syndicat ayant pour objet la gestion de l'alimentation en eau potable n'est pas compétente pour fixer le prix de l'eau vendue à un usager car dessaisie (CE 3 juillet 1985, Chanard).

[23] Notamment les débats, enquêtes publiques, instances consultatives, initiatives populaires.

[24] Lire utilement, NJOYA Jean, 2016, « Gouvernance locale et démocratie « représentative » au prime de la participation citoyenne », RAEPS, n°1, p. 26 ; OLINGA Alain-Didier, BIGOMBE LOGO (P.), 2008 « La participation politique locale et communautaire dans la dynamique de la mise en œuvre de la Constitution du 18 janvier 1996 », *in* ONDOUA Alain (Dir.), *La Constitution du 18 janvier 1996. Bilan et perspective*, Yaoundé, Afrédit, p. 190.

d'une session ou à l'ordre du jour de la réunion d'une commission[25]. Les personnes sollicitées participent aux travaux de la session ou de la commission et donne leurs avis lorsqu'il est demandé sans voix délibérative. Aussi, les collectivités territoriales décentralisées peuvent-elles créer des comités pour faciliter la participation des populations à la prise de décision sur certains projets. C'est ainsi que le Conseil Municipal peut créer des comités de quartier ou de village au sein de la commune. Ces comités sont des cadres de concertation qui viennent favoriser la participation des populations à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes et projets Communaux ou à la surveillance, la gestion ou la maintenance des ouvrages et équipements concernés[26]. Cette forme de gouvernance locale consacrée au Cameroun[27] a pour vocation de responsabiliser les populations qui sont en même temps maîtres d'ouvrage et bénéficiaires des projets de développement au niveau local. La gouvernance inclusive est un facteur de maturation et de développement durable des projets locaux. Toute chose qui met en exergue le caractère exclusif de l'exercice des compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées. Au demeurant, le principe d'exclusivité connait une dérogation.

1.2. La prévision de l'intervention dérogatoire de l'autorité nationale

L'intervention de l'État dans les domaines transférés aux collectivités territoriales décentralisées, se justifie par le devoir de secours et de solidarité qu'il a envers ces dernières. Ici, le pouvoir central n'intervient dans les matières transférées que pour résoudre les questions qui ne peuvent ou n'ont pas pu l'être par les collectivités locales elles-mêmes. La but d'une telle intervention peut être tantôt de résoudre une situation ponctuelle, tantôt de pallier à une carence constatée.

1.2.1. L'hypothèse d'une intervention ponctuelle du gouvernement

Il est une règle constitutionnelle posée par l'article 55 (4) de la Constitution et suivant laquelle : « L'État veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales décentralisées sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional ». Tirant les conséquences de cette règle constitutionnelle, le législateur de 2019 a prescrit l'intervention ponctuelle de l'État dans les matières transférées aux collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit d'une intervention exceptionnelle parce qu'elle déroge au

[25] Cf. art. 181(4) et art. 282 (2) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[26] Art. 182 al. 1 et 2 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[27] Contrairement au Tchad où l'on note une faible consécration de cette forme de participation. Les perspectives de participation en dehors du cadre électoral et de représentation, restent minorées. Cf. DOUNA NANG-WEYE Dieudonné, 2013, « Le citoyen dans le processus de la décentralisation. Réflexion sur la participation à la politique locale au Tchad », *Les cahiers de l'ENA*, p. 266 et s.

principe d'exclusivité soit pour assurer le développement harmonieux du territoire, soit pour résoudre une situation d'urgence.

Le devoir de secours fonde – et oblige – l'État à agir, à travers le gouvernement, dès lors que l'exigence d'homogénéité du développement de l'ensemble du territoire est en cause. Faut-il le rappeler, l'État a le devoir de veiller au développement économique et à la cohésion sociale en assurant aux populations, les conditions favorables à l'amélioration de leur niveau de vie. Ainsi, l'interventionnisme étatique peut consister à orienter les financements et accélérer la réalisation des projets locaux jugés prioritaires. Il s'agirait entre autres, de la construction, la réhabilitation, l'équipement des infrastructures de base en vue du désenclavement des zones d'exploitation ; l'accompagnement des populations locales à travers l'appui technique, la dotation en matériel divers et l'attribution des subventions financières. De même, lorsque les circonstances l'exigent, le gouvernement est en droit d'intervenir afin de résoudre certaines situations d'urgence. Ici, l'intervention directe du gouvernement se justifie par le fait que, de par ses prérogatives de puissance publique, l'État central est le seul en mesure de mobiliser certains moyens financiers, techniques et matériels pour secourir les collectivités locales. Les mesures prises dans ce cadre peuvent être préventives ou curatives. De manière préventive, l'intervention de l'État peut viser à éviter la survenance d'une situation grave ou irréversible en rapport avec la gestion des ressources locales. Par exemple, l'intervention de l'État peut consister à la sécurisation d'un site d'exploitation jugé dangereux afin de prévenir tout risque de catastrophe. De manière curative, l'État intervient pour résorber une situation de crise. La protection de l'équilibre environnemental, la préservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et sanitaire des populations, la préservation paix sociale sont autant de facteurs qui interpellent l'État. Même si les questions des ressources locales relèvent juridiquement des compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées, l'État doit venir au secours de ces entités infra-étatiques et se saisir d'une compétence ponctuelle en matière de gestion des ressources locales.

L'intervention du gouvernement ne porte pas atteinte au pouvoir décisionnel des collectivités territoriales décentralisées tant qu'elle se fait de façon seconde, voire subsidiaire. Mise en œuvre pour des circonstance exceptionnelles, l'intervention de l'État est occasionnelle et non permanente. L'objectif étant d'assurer le développement harmonieux du territoire et préserver la cohésion sociale. Toutefois, cette intervention prend fin une fois que les circonstances qui l'ont nécessitée ont été solutionnées. Du reste, l'immixtion de l'État dans les domaines transférés est également consacrée en cas de carence subséquente à l'exercice d'une compétence.

1.2.2. L'hypothèse d'une carence constatée

La dernière hypothèse autorisant l'intervention de l'État dans la gestion des ressources locales est celle de la carence. Par dérogation au principe d'exclusivité, les compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées peuvent être exercées par l'État en cas de carence dûment constatée. L'arrêté du Ministre en charge des collectivités territoriales constatant la carence, ne peut intervenir qu'après la saisine de ce dernier, soit par le Ministre concerné par la matière transférée, soit par les deux tiers (2/3) des membres de l'organe délibérant de la collectivité locale mise en cause[28]. Il ne s'agit donc pas d'une intervention automatique mais une intervention demandée ou provoquée. La notion de carence, objet de récentes études en droit administratif, peut se définir, comme la résultante d'une certaine inaction : celle qui n'aurait pas dû avoir lieu. La reconnaissance d'une carence administrative signale un comportement passif inadmissible et dénonce à la fois une action administrative insuffisante et une inaction administrative abusive (P. Parinet-Hodimont, 2017, p. 1). Cela étant, la carence peut toucher indifféremment les compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées et notamment celles se rapportant à la gestion des ressources locales. La dénonciation du caractère anormal de l'inaction d'une collectivité territoriale décentralisée induit une réaction du système juridique, afin de pallier au manque constaté. L'action de l'Etat, en lieu et place de la collectivité territoriale décentralisée, est un mécanisme palliatif prévu par le législateur.

Le principe d'exclusivité en matière de ressources locale qui voudrait que toutes les décisions soient prises par les collectivités locales, cesse de s'appliqué lorsque ces dernières s'abstiennent d'exercer la plénitude de leurs prérogatives, sinon négligent l'étendue de leurs responsabilités. A juste titre, l'État n'est appelé à intervenir dans les matières transférées que s'il est établi qu'une collectivité territoriale ne parvient à exercer elle-même les compétences correspondantes. L'intervention de l'État est pleinement justifiée par le fait que la collectivité territoriale décentralisée n'a pu s'acquitter de ses responsabilités de manière adéquate[29]. Si la réalisation d'une mission exige l'intervention de l'État, alors celui-ci a le devoir d'intervenir. Certes, l'État doit déléguer aux collectivités locales tous les pouvoirs et moyens nécessaires à l'exercice d'une compétence mais il ne s'agit pas d'une délégation figée. Toute la portée du principe de subsidiarité réside dans ce qu'il permet une souplesse dans la répartition des compétences (J-Ph. Derosier, 2007, p.128 et s.). Il en va de même de la gouvernance normative.

[28] Art. 18 al. 2 (b) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.
[29] https://shs.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique, consulté le 10 juin 2025.

2. La régulation des normes applicables

Par norme[30] juridique, il faut considérer la signification prescriptive d'un acte de volonté qui s'insère dans un ordre juridiquement valide et globalement efficace (H. Kelsen, 1996, p. 10). Cet acte est celui « par lequel une conduite est ou prescrite, ou permise et en particulier habilitée ». La norme est ainsi envisagée comme l'expression d'un « devoir être ». La gouvernance des ressources locales appelle une régulation des normes applicables. Cette régulation qui met en perspective la norme écrite dite moderne, à la norme coutumière dite traditionnelle, s'observe sous un double prisme. La première déclinaison porte sur la suppléance de la norme coutumière alors que la seconde se rapporte à la préférence de la norme coutumière.

2.1. La suppléance de la norme coutumière à la norme écrite

La protection de l'environnement et partant des ressources locales est régie par une clause de suppléance coutumière. Celle-ci permet de combler le vide juridique par l'application d'une norme coutumière. Cette suppléance qui procède d'un renvoi législatif, est subordonnée à l'absence d'une règle de droit écrit et implémenté par l'application d'une norme coutumière protectrice.

2.1.1. Une suppléance subordonnée à l'inexistence d'une règle écrite

En matière de gouvernance des ressources locales, le principe de subsidiarité concours à suppléer par des règles coutumières, l'inexistence ou l'insuffisance des règles écrites, posées. En effet, en matière de protection de l'environnement et partant des ressources locales au Cameroun, l'application de la norme coutumière est subordonnée à l'absence d'une règle de droit écrit, générale ou spéciale[31]. Il s'agit d'une clause de suppléance normative établie en faveur de la norme coutumière locale et conditionnée par le mutisme du droit écrit dit moderne. A ce propos, la Cour suprême du Cameroun a affirmé dans une espèce de 1962 que dans toutes les matières où le législateur national a légiféré, cette législation doit l'emporter sur la coutume[32]. Par cette décision, la haute juridiction a posé une règle de portée générale, énoncée avec force (J-M. Tchakoua, 2008, p. 25). Sa solution est justifiée par le fait qu'une législation nationale est forcément l'expression du génie législatif national et donc, la résultante de toutes les coutumes camerounaises. Dans l'optique de l'unité nationale, explique le Professeur TCHAKOUA Jean-Marie, une telle législation doit s'imposer face aux coutumes particulières

[30] Tiré du latin *norma*, qui exprime l'idée de « règle », le terme « norme » peut être rapproché d'un ordre, d'une prescription.
[31] Art. 9 (f) de la Loi N°96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement « en l'absence d'une règle de droit écrit, générale ou spéciale en matière de protection de l'environnement, la norme coutumière identifiée d'un terroir donné et avérée plus efficace pour la protection de l'environnement s'applique ».
[32] CS/cor, arrêt n° 445 du 3 avril 1962, aff. BESSALA AWONA c/ BIDZOGO Geneviève, *Penant* 1963, p. 230.

de telle ou telle tribu (*ibid*. p. 126). Le principe de la suprématie du droit écrit sur le droit coutumier ainsi établi, vise à résoudre le conflit de la norme applicable dans les matières où le droit coutumier et le droit écrit ont tous deux, vocation à s'appliquer (V.E. Bokali, 1997, p.44). L'inexistence de la règle de droit écrit est donc la condition *sine qua non* de suppléance du droit coutumier. Cette considération subodore qu'en la matière, le droit coutumier s'éclipse face au le droit écrit. Autrement dit, la norme coutumière n'est convoquée qu'en l'absence d'une règle écrite applicable. A travers cette suppléance normative, le principe de subsidiarité est érigé en principe fondamental de la gouvernance environnementale et des ressources locales.

2.1.2. Une suppléance matérialisée par l'application d'une norme coutumière protectrice

L'application de coutume en matière de protection des ressources locales procède d'un renvoi législatif. La validité d'une norme juridique, en l'occurrence la norme coutumière, ne peut provenir que d'une autre norme juridique[33]. Ainsi, l'application de la norme coutumière n'est rendue obligatoire que par la seule volonté du législateur qui a décidé de renvoyer à la coutume, ce qui équivaut à une coutume *secundum legem*. C'est du moins ce qui ressort de l'article 9(f) de la Loi cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun. Aux termes de cette disposition, en l'absence d'une règle de droit écrite, « (…) la norme coutumière identifiée d'un terroir donné et avérée plus efficace pour la protection de l'environnement s'applique[34] ». En l'absence de loi écrite ou de règlement, le juge pourra fonder sa décision sur la coutume locale.

D'après Jean Carbonnier, « la coutume est une règle de droit qui s'est établie, non par une volonté étatique émise en un trait de temps mais par une pratique répétée des intéressés eux-mêmes ». Il s'agit d'une règle qui n'est pas édictée en forme de commandement par les pouvoirs publics, mais qui est issue d'un usage général et prolongé et de la croyance en l'existence d'une sanction à son inobservation. La coutume, c'est du droit, mais un droit qui s'est formé par l'habitude. Autrement dit, la coutume est une règle de droit à part entière. La coutume se reconnait à ses éléments matériel et moral ou psychologique. L'élément matériel de la coutume se résume en ce que le Doyen Carbonnier a appelé « une certaine épaisseur dans l'espace et dans le temps » (J. Carbonnier, 2013, p. 25). Il faut y voir un usage général et prolongé. La coutume se définit ici par la pratique et la répétition. L'usage doit être général – il pourrait être limité à un espace territorial ou à un groupe ethnique – et non circonscrit à quelques personnes. Toutefois, la généralité ne subodore pas nécessairement que toute la

[33] https://hal.science/hal-03252773/document, consulté le 06 juin 2025 à 02h38.
[34] Art. 9 (f) de la Loi N°96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun.

population de l'État suive la même coutume (J-M. Tchakoua, 2008, p. 97). La norme coutumière applicable en matière de gestion des ressources locales peut varier d'un territoire à un autre. Ainsi parlera-t-on dans le contexte camerounais, de coutume *yambassa*, *bamiléké*, *bassa*, *béti*, etc., chacune étant limitée à l'aire géographique de la tribu qui la pratique. Dans ce sens, la Cour suprême affirme que « la coutume est la manifestation du génie national camerounais dans sa diversité, en dehors de toute influence religieuse ou étrangère »[35]. Il s'agit d'une application dynamique de la norme coutumière. Pourrait-on parler de l'érection d'une « loi en contexte » (J. Pitseys, 2010, p. 222) dans la mesure où, ladite norme peut changer d'un territoire à l'autre en fonction de son efficacité ? Plus généralement, les discours omniprésents sur la qualité, l'accessibilité et la compréhensibilité du droit convergent vers la recherche finale de son efficacité, promue au rang de critère déterminant, si ce n'est prépondérant, de sa légitimité. En plus de sa généralité, l'usage doit être répété dans le temps, car la coutume renvoie aux pratiques anciennes[36]. L'élément psychologique est la croyance au caractère obligatoire de la pratique observée. Ce sentiment d'obligatoriété traduit une règle coutumière et la distingue de l'usage[37].

De ce qui précède, l'application de la norme coutumière identifiée est une mesure supplétive qui participe de la sécurité juridique. L'idée de suppléance, selon laquelle la norme coutumière ne saurait s'appliquer que si la règle de droit écrit se révèle inexistante, traduit la volonté du législateur camerounais de combler tout vide juridique apparent en matière de gouvernance des ressources locales. Il en est autrement de la préférence coutumière.

2.2. La préférence de la norme coutumière à la norme écrite

Le législateur camerounais, tout comme ses homologues de Etats d'Afrique subsaharienne, a institué des mécanismes de règlement des litiges basés sur les coutumes locales. Ce recours au droit coutumier s'apparente à une clause de préférence coutumière. La mise en place d'un tel recours vise à surmonter les insuffisances du droit écrit dans le règlement de certains différents nés de la gestion des ressources locales. Bien que consubstantielle au le règlement des litiges spécifiques, la préférence du droit coutumier ne constitue pas pour autant, un obstacle du recours au droit écrit.

2.2.1. Une préférence consubstantielle au règlement des litiges spécifiques

[35] CS, n°2/L du 10 oct. 1985, *RCD* n° 30, p. 427.
[36] Certes on ne peut dire exactement quelle en est la durée minimale mais on n'exige pas une pratique immémoriale. A défaut d'accéder au rang de coutume, une pratique constante doit être appeler usage.
[37] La coutume serait obligatoire tandis que l'usage serait facultatif.

Dans les États d'Afrique subsaharienne, les systèmes de justice traditionnelle sont de plus en plus considérés comme des institutions complémentaires (G. Holder, 2022, p. 26) voire préférentielles au système judiciaire dit moderne. Au Cameroun comme dans plusieurs États de cette sous-région, la préférence du droit coutumier est perceptible pour le règlement des litiges impliquant des ressources locales spécifiques. Le recours à ce mécanisme tire son fondement d'un renvoi législatif.

Pour le législateur en effet, « les autorités traditionnelles ont compétence pour régler des litiges liés à l'utilisation de certaines ressources naturelles, notamment l'eau et le pâturage sur la base des us et coutumes locaux (…) »[38]. Il en ressort que le recours à la justice coutumière vise, non pas tous les litiges impliquant les ressources locales mais, porte spécifiquement sur ceux touchant l'utilisation de l'eau et du pâturage qui constituent deux ressources vitales pour le quotidien des populations. Les parties à un litige né de l'utilisation de l'une de ces deux ressources, ont le choix entre saisir les autorités traditionnelles[39] qui, lors du règlement du litige, appliqueront les coutumes locales et recourir aux juridictions modernes. Ces parties peuvent ainsi préférer le règlement coutumier dans la mesure où, celui-ci privilégie la médiation et la conciliation sur la base des pratiques ancestrales. L'avantage de ces mécanismes se trouve dans la souplesse, la proximité, le faible coût de la procédure et une certaine célérité dans le traitement des affaires. Ici, ce qui est recherché, c'est avant tout le rétablissement de la cohésion sociale ébranlée par le conflit dont elle est saisie. Ce mode privilégié de régulation des conflits, fondé sur des consensus locaux à forte dimension identitaire par l'entremise des chefs coutumiers[40], suscite l'adhésion de la population. La médiation coutumière se voit ainsi réserver une place préférentielle par rapport au droit moderne. Au Mali, le recours au règlement coutumier est un préalable à la saisine des juridictions modernes pour les litiges portant sur les terres agricoles. Pour le législateur malien, « tout différend relatif aux terres agricoles est obligatoirement soumis à la Commission foncière villageoise et de fraction territorialement compétente, préalablement à toute saisine des tribunaux[41] ». Ici, les parties ne peuvent prétendre à un règlement devant les tribunaux dit de droit moderne qu'après échec de la médiation devant la commission foncière villageoise. Réserver une place aux normes coutumières ne peut qu'encourager la participation des populations locales à la gestion durable des ressources

[38] Art. 93 al. 1 de la Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.
[39] D'une manière générale, le chef du groupement, le chef du village et les notables ou les chefs des grandes familles sont les acteurs du règlement des conflits dans les systèmes de justice coutumière. http://journals.openedition.org/revdh/15518 (consulté le 28 septembre 2022).
[40] Au Mali, en plus des chefs coutumiers, il y a la justice cadiale, rendue par un cadi. Tous les deux modes pouvant parfois se compléter ou fusionner. https://www.senat.fr/rap/r08-115/r08-11510.html
[41] V. art. 40, la loi 2017-001 portant sur le foncier agricole au Mali.

naturelles. Il faut tout de même relever que cette justice alternative est tolérée tant qu'elle ne viole pas gravement les droits humains des justiciables (G. Holder, 2022, p. 24).

Le recours au droit écrit pour la résolution des conflits impliquant des ressources locales spécifiques, est un mécanisme auquel les parties se rabattent lorsqu'elles considèrent n'être pas satisfaites de la solution de l'autorité coutumière. Le recours préférentiel à ce dernier n'excluant pas la saisine du premier.

2.2.2. Une préférence non exclusive du recours aux normes écrites

La lecture rigoureuse de certaines dispositions législatives en vigueur au Cameroun, laisse transparaitre la volonté du législateur nationale à trouver une articulation entre pratiques sociales traditionnelles et droit moderne. C'est par réalisme juridique que fut maintenue la solution de la concurrence entre le droit écrit, dit moderne, et les droits coutumiers (J-M. Tchakoua, 2008, p. 24). Et pour donner un sens à cette concurrence, la Cour suprême du Cameroun a affirmé que l'option de juridiction emporte sur l'option de législation[42]. Ainsi, le droit coutumier et le droit écrit se côtoient et à certains égards, s'appliquent de manière concurrentielle. A ce propos, le recours aux autorités traditionnelles pour le règlement des litiges liés à l'utilisation de certaines ressources locales telles que l'eau et le pâturage sur la base des us et coutumes locaux, ne préjudicie pas le droit des parties au litige d'en saisir les tribunaux compétents[43]. Ici, les parties au litige dispose d'une palette d'options qu'elles peuvent activer librement. Bien qu'ayant initialement préféré le règlement coutumier devant les autorités traditionnelles, les parties au litige peuvent en cas d'insatisfaction de la décision rendue par ces dernières, saisir le juge ordinaire. Aussi, le recours au règlement coutumier n'étant pas suspensif, rien n'empêche ces parties de saisir les juridictions modernes alors que le règlement du litige serait pendant devant l'autorité traditionnelle. Les parties à un litige peuvent librement choisir entre un règlement sur la base des coutumes, devant l'autorité traditionnelle, et un règlement sur la base du droit écrit, devant un tribunal. L'action devant l'autorité traditionnelle n'est pas extinctive du recours juridictionnel. En tout état de cause, la gestion des conflits par des mécanismes parallèles à ceux du droit écrit qui y pallient, voire s'y substituent, loin d'être une exception camerounaise, est au contraire extrêmement répandue en Afrique.

[42] CS, arrêt n°28/CC du 10 déc. 1981, ANGOA Parfait c/ Dame ANGOA née BIYIDI Pauline, RCD, n°21/22, p. 301 ; CS, arrêt n°24/CC du 14 oct. 1992, *Juridis-Info*, n°20 (1994) p. 72, note TCHAKOUA.
[43] Cf. art. 93 al. 1 de la Loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

Conclusion

Au terme de l'analyse, il ressort que la décentralisation territoriale qui est l'axe fondamental de promotion du développement et de la bonne gouvernance au niveau local, offre des solutions pertinentes au problème de gouvernance des ressources locales que rencontre le Cameroun et la plupart des États d'Afrique subsaharienne. Le principe de subsidiarité qui est l'un des principes directeurs de la décentralisation territoriale, assure tout à la fois, la régulation de l'échelon décisionnel et la régulation des normes applicables en matière de gouvernance des ressources locales. Ainsi, les décisions adéquates sont prises par les acteurs locaux, lesquels bénéficient d'une exclusivité de compétence en la matière. Qu'à cela ne tienne, le devoir de secours et de solidarité nationale fonde l'intervention dérogatoire de l'Etat en vue d'assurer le développement harmonieux du territoire, résoudre une situation d'urgence ou palier à une carence dument constatée. La régulation des normes applicables qui s'opère à travers la suppléance de la norme coutumière à la norme écrite et la préférence de la première à la seconde, garantie la sécurité juridique ainsi que la gestion durable de certaines ressources locales. Ainsi donc, une gouvernance des ressources locales soucieuse de l'amélioration des conditions de vie des populations locales et des attentes de développement durable, appelle la prise en compte rigoureuse du principe de subsidiarité. Encore faut-il que l'ensemble des acteurs de la chaine de gouvernance de ces ressources en prenne la pleine mesure.

Références bibliographiques

BOKALI Vincent Emmanuel, 2017, « La coutume, source de droit au Cameroun », *RGD*, Vol.28(1), pp. 37-69.

CARBONNIER Jean, 2013, *Flexible droit*, Paris, LGDJ, coll. Anthropologie du droit, 496 p.

DELCAMP Alain, 1995, « Principe de subsidiarité et décentralisation », *RFDC*, n° 23, p. 615 ;

DEROSIER Jean-Philippe, 2007, « La dialectique centralisation/décentralisation - Recherches sur le caractère dynamique du principe de subsidiarité », *RIDC*, Vol. 59 N°1, pp. 107-140.

GUINCHARD Serge, DEBARD Thiery, 2017-2018, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 25e édition, 2142 p.

HOLDER Gilles, 2022, *Projet "Suppléance" : un nouvel espace de gouvernance endogène en Afrique ?*, LMI MACOTER, AFD, IRD, [en ligne] Https://cnrs.hah.science/hal-03928974v1.

JUILLET Luc, 2000, « Pouvoir, démocratie et gouvernance en réseau : commentaires sur “La gouvernance en tant que manière de voir” de Gilles Paquet », *in* CARDINAL Linda, ANDREW Caroline (dir.), *La démocratie à l’épreuve de la gouvernance*, PUO, pp. 103-116.

KELSEN Hens, 1996, *Théorie générale des normes*, Paris, PUF, coll. Léviathan, 616 p.

KEUTCHA TCHAPNGA Célestin, 2012, « L’influence de la bonne gouvernance sur la relance de la décentralisation territoriale en Afrique au Sud du Sahara », *RADP*, pp. 150 - 166.

NAHOMADJI ALLASRA, 2023, « Démocratie participative et promotion de l’intercommunalité : vers un renouveau de la politique de la décentralisation au Tchad », *Les cahiers de l’ENA*, pp. 233-251

ONDOA Magloire, 2006, « Le droit public des Etats africains sous ajustement structurel : Le cas du Cameroun », *in* BEKOLO EBEE Bruno et al, *Mondialisation, exclusion et développement africain : Stratégie des acteurs publics et privés*, Yaoundé, Afredit, t.II, p. 1-42.

OWONA Joseph, 2011, *La décentralisation camerounaise*, Paris, L’Harmattan, 169 p.

PITSEYS John, 2010, « Le concept de gouvernance », *RIEJ*, vol 65, pp. 207-228.

SANAMA AMBASSA, 2015, *L’intercommunalité au Camerou*n, Mémoire de Master en Droit Public, Université de Yaoundé 2, 170 p.

TCHAKOUA Jean-Marie, 2008, *Introduction générale au droit camerounais*, Yaoundé, PUCAC, 335 p.

VACHON Bernard, 1994, *Le développement local : théorie et pratique*, Boucheville, Gaëtan Morin Éditeur, 331 p.

VULBEAU Alain, 2010, « Contrepoint - Subsidiarité et décentralisation », [en ligne] https://doi.org/10.3917/inso.162.0085, consultée 18 février 2022.

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?

SEY Henri Joël
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
Discipline : Communication

Résumé
Cette étude porte sur la gestion de l'incivisme routier via les Technologies d'Information et de Communication (TIC) en Côte d'Ivoire. Son objectif est de connaître les perceptions des populations de l'impact de l'usage des TIC sur la gestion de l'incivisme routier dans le pays. L'État s'est engagé, en introduisant dans le trafic routier les TIC, à combattre l'incivisme routier qui met en péril la sécurité des citoyens. Les travaux antérieurs effectués sur la perception et l'impact des TIC dans le transport se sont attardés sur les opérateurs de mobilité considérés comme des moyens de lutte contre le changement climatique et des déterminants de la demande en lien avec les offres et la recherche du public cible. L'étude a été menée auprès d'un échantillon de 150 individus composés des usagers de la route et des autorités compétentes par les méthodes quantitative et qualitative. Les résultats montrent que les usagers et les autorités perçoivent diversement l'impact des TIC. Certains estiment que ces technologies favorisent une meilleure régulation du trafic et la réduction de l'incivisme, tandis que d'autres considèrent qu'elle a exacerbé les comportements indisciplinés, les facteurs socio-économiques, la sensibilisation à la sécurité routière et la manière dont est pratiquée le transport.

Mots clés : Gouvernance territoriale ; incivisme routier ; TIC ; perceptions ; populations.

Abstract
This study focuses on managing road incivility in Côte d'Ivoire through Information and Communication Technologies (ICT). The objective is to understand how the population perceives the impact of ICT on managing road incivility in the country. The government has introduced ICT into road traffic in order to combat road incivility, which endangers the safety of citizens. Previous studies have examined the perception and impact of ICT in transport, primarily considering mobility operators as a means of addressing climate change and as determinants of demand in relation to supply and the target audience's search for services. This study employed quantitative and qualitative methods to survey 150 individuals, including road users and relevant authorities. The results show that users and authorities have different perceptions of the impact of ICT. Some believe that these technologies promote better traffic regulation and reduce anti-social behaviour, while others consider that they have exacerbated undisciplined behaviour and socio-economic factors, and have had an impact on road safety awareness and transport practices.

Keywords : Territorial governance; road incivility; ICT; perceptions; populations

Introduction

L'expansion rapide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) transforme en profondeur de nombreux secteurs de nos sociétés contemporaines (OCDE, 2015). C'est le cas en particulier du secteur de la mobilité urbaine qui recommande de nos jours l'option de la gouvernance de la sécurité routière qui s'intègre elle-même dans la gouvernance territoriale laquelle désigne un mode de gestion locale (F. Scherrer, 2010). Ainsi, l'option de la gouvernance de la sécurité se définissant comme l'ensemble de processus, de politiques et de pratiques visant à améliorer la sécurité sur les routes explique ces technologies mobilisées par des métropoles africaines pour répondre à des enjeux cruciaux de gestion des flux en matière de mobilité, de prévention des incivilités et d'amélioration de la sécurité publique (OCDE et al., 2025). La Côte d'Ivoire en fait partie de par son choix judicieux du déploiement dans le secteur routier des dispositifs numériques de surveillance (les caméras intelligentes, les radars automatiques et les systèmes d'identification numérique). Ce choix de l'État ivoirien s'inscrit dans sa ferme volonté politique de lutter contre l'incivisme routier devenu un épineux problème structurel.

Il ne pouvait en être autrement, parce que l'incivisme routier entendu comme l'ensemble des comportements déviants des usagers de la route en infraction avec les normes établies (excès de vitesse, non-respect du code de la route, stationnement anarchique, etc.) s'avère un véritable un facteur majeur d'insécurité urbaine. Plusieurs travaux (F. Akindès, 2011 ; K. N'guessan & M. Kassi, 2021) expliquent cela par le fait que ces pratiques traduisent une crise de la régulation sociale, dans un contexte de recomposition post-crise où les normes d'autorité sont fragilisées. Face à ces défis, les autorités ivoiriennes investissent dans les outils numériques supposés renforcer la régulation en misant sur une transformation des comportements par la technologie. Cette dynamique technologique n'est toutefois pas typique à la Côte d'Ivoire. Des chercheurs comme A. Kiyindou et al. (2022) à l'échelle régionale ont montré à juste titre que l'intelligence artificielle (IA) et les TIC sont au fur et à mesure mobilisées dans le secteur des transports en Afrique subsaharienne pour répondre aux défis d'urbanisation, de mobilité et de sécurité. Ils insistent sur le fait que l'appropriation de toutes ces technologies repose sur leur capacité à s'adapter aux réalités locales, marquées par des infrastructures fragiles, une densité urbaine forte et une faible littératie numérique. Ces auteurs plaident pour des solutions technologiques inclusives, simples et robustes qui prennent en compte les contraintes sociales, techniques et économiques propres aux sociétés africaines.

Or, la majorité des études sur l'usage des TIC dans le secteur de la mobilité privilégie une lecture techniciste et descendante des dispositifs en insistant sur leur efficacité opérationnelle ou la perception qu'en ont les opérateurs et les institutions (C. Ghorra, 2015). Quand très peu d'analyses sociologiques aborde la question du regard social porté par les usagers ordinaires et les acteurs de la sécurité sur ces outils numériques.

Il se dégage de toutes ces approches divergentes ci-dessus évoquées une incompréhension de l'impact réel des technologies caractérisées par l'intelligence artificielle (IA) et les TIC sur les comportements et la légitimité des politiques publiques.

Aussi cette présente étude questionne-t-elle les perceptions que se font les autorités en charge de la gestion de l'incivisme routier et les usagers de la route des technologies notamment les TIC mises en place pour endiguer l'incivisme routier dans le contexte ivoirien. Elle part pour ce faire d'une hypothèse générale selon laquelle : l'efficacité des dispositifs numériques dépend autant de leur performance technique que de la manière dont ils sont perçus, compris, acceptés ou rejetés par les différents acteurs sociaux. Les questions de recherche qui en résultent tout naturellement sont les suivantes :

- Quelles sont les perceptions des populations de l'instauration des technologues ou des outils numériques dans la régulation routière dans le contexte ivoirien ? En d'autres termes comment les autorités en charge de la gestion de l'incivisme routier, ainsi que les usagers de la route perçoivent-ils l'impact réel de l'introduction de ces technologies sur les comportements sur les routes ?

L'objectif de cette étude est donc de connaître les perceptions des populations de l'impact de l'usage des TIC sur la gestion de l'incivisme routier dans le contexte ivoirien.

Cette étude de par son objectif s'inscrit dans une double approche. D'une part, elle mobilise les apports de la théorie des représentations sociales (D. Jodelet, 1989) pour analyser les perceptions collectives et d'autre part, elle s'appuie sur la théorie de l'appropriation des technologies (F. De Vaujany, 2005 ; M. Akrich, 1998) pour explorer les modalités concrètes d'usage des TIC.

Pour la rigueur scientifique et la meilleure compréhension de notre démonstration, le plan de notre analyse s'articule autour de trois parties, à savoir : le cadre théorique et méthodologique de notre étude, les résultats obtenus et la discussion de ces résultats.

1. Cadre théorique et méthodologique de l'étude

1.1. Cadre théorique

Notre présente étude s'inscrit dans une approche sociotechnique de la gouvernance, mobilisant la théorie de l'appropriation sociale des technologies (F. De Vaujany, 2005) et elle s'appuie sur les concepts de perception sociale et de légitimation des outils numériques dans l'espace public. En effet, selon la théorie de l'appropriation sociale des technologies (F. De Vaujany, 2005), l'usage d'une technologie ne peut être réduit à ses fonctionnalités techniques. L'usage dépend fortement du contexte social, des représentations collectives et des rapports de pouvoir dans lesquels cette technologie est insérée. Autrement dit, une innovation technologique comme les TIC ne devient un outil de gouvernance efficace que si elle est intégrée, acceptée et donc un sens lui est accordé par les usagers et les acteurs concernés. Ainsi, dans le domaine de la gouvernance routière, cette lecture sociotechnique permet d'interroger non seulement les effets des objectifs des TIC sur la régulation du trafic, mais surtout leur réception par les citoyens. D'ailleurs M. Akrich (1998) dit cela en ces termes : « *les technologies embarquent des visions du monde* », c'est-à-dire qu'elles sont porteuses d'une idéologie, d'un modèle d'organisation sociale et leur efficacité dépend de la façon dont les acteurs s'en approprie, les interprètent ou alors leur résistent. Aussi l'approche par les perceptions sociales telle que développée par D. Jodelet (1989) nous permet de comprendre que les TIC ne sont pas des solutions neutres, mais plutôt des objets sociaux investis d'émotions, de jugements moraux et de valeurs. Dans cette optique, les perceptions des populations sur les TIC utilisées pour lutter contre l'incivisme routier peuvent révéler des tensions entre l'intention politique et l'usage quotidien, mais également entre la norme imposée et la pratique vécue.

Il apparait dès lors que le cadre théorique de cette étude croise les apports de la sociologie des techniques, de la psychologie sociale des représentations, et des études sur la gouvernance territoriale. Il se fonde sur l'hypothèse selon laquelle l'efficacité des TIC dans la gestion de l'incivisme routier dépend moins de leur sophistication technique que de la manière dont elles sont perçues, comprises et légitimées par les usagers.

1.2. Cadre méthodologique

Le cadre méthodologique de cette recherche repose sur une démarche mixte. Elle combine en effet des outils quantitatifs et qualitatifs en vue de croiser les données empiriques et d'obtenir une compréhension riche et nuancée des perceptions des acteurs.

L'échantillon des populations étudiées est de 150 individus constitués des usagers de la route (conducteurs, piétons, passagers) et des autorités en charge de la gestion de l'incivisme routier (gestionnaires de transport, fonctionnaires de l'administration publique).

Le choix de cet échantillon sciemment diversifié vise à recueillir des points de vue contrastés et représentatifs des principales catégories concernées par la gestion de l'incivisme routier.

Ainsi, sur le plan quantitatif, un questionnaire a été administré aux usagers pour recueillir leurs perceptions de l'impact des TIC sur la sécurité routière, la fluidité du trafic et le respect du code de la route. Leurs réponses ont été traitées à l'aide de statistiques descriptives (fréquences, pourcentages) afin de faire ressortir les tendances dominantes.

Aussi sur le plan qualitatif, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès des agents de la sous-direction de la coordination de l'intégration des opérations de transports terrestres de la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC), ainsi qu'auprès des responsables de structures impliquées dans la régulation du transport notamment l'Office de la Sécurité Routière (OSER). L'ensemble de ces entretiens a permis d'explorer en profondeur les enjeux institutionnels, les représentations et les résistances probablement rencontrées dans la mise en œuvre des dispositifs en matière de TIC.

Le recueil des données s'est étendu sur une période de deux mois dans la ville d'Abidjan choisie pour constituer le terrain d'enquête dans ce cadre, parce qu'elle est l'épicentre du trafic routier en Côte d'Ivoire. L'attention particulière par ailleurs a été mise sur l'éthique de la recherche, notamment par l'anonymisation des répondants, mais également par cette façon l'obtention de leur consentement éclairé et des réponses données en toute liberté.

Cette méthodologie permet de manière avantageuse de confronter les discours et les pratiques et d'éclairer les dynamiques sociales à l'œuvre dans l'appropriation ou le rejet des TIC en tant qu'instruments de lutte contre l'incivisme routier.

2. Résultats de l'étude

Les résultats sont relatifs aux caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, aux indicateurs qui comprennent : les expériences et comportements sur la route et les perceptions des mesures de sécurité et infrastructures et les propositions pour une meilleure sensibilisation contre l'incivisme sur les routes en Côte d'Ivoire.

2.1. Caractéristiques socio-démographiques des enquêtés

L'enquête a permis de collecter des informations sur les caractéristiques socio-démographiques des usagers de la route qui sont entre autres les conducteurs, les piétons et les passagers. La synthèse des caractéristiques socio-démographiques est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau I : **Caractéristiques socio-démographiques des enquêtés (N = 150)**

Caractéristiques	**N**	**%**
Sexe		
Féminin	60	40
Masculin	90	60
Âge (ans)		
[18 à 25 [	20	13
] 26 à 35 [	20	13
] 36 et 50 [	86	58
] plus de 50 [	24	16
Catégories des usagers		
Conducteurs d'engins	75	50
Passagers	55	37
Piétons	20	13
Fréquence d'utilisation des routes		
Quotidiennement	80	53
Occasionnellement	25	17
Plusieurs fois par semaines	45	30

Source : Données de terrain, mars 2025

Ce tableau montre que les caractéristiques socio-démographie mises en exergue par cette étude sont en particulier l'âge, le sexe, la catégorie socio-démographie des usagers, ainsi que leur fréquence de praticité des itinéraires ou des routes.

2.1.1. Catégorie socio-démographique ou professionnelle

L'âge, le sexe et les types des personnes enquêtées sont exposés dans cette rubrique.

2.1.1.1. Sexe et l'âge

L'âge des enquêtés varie de 18 à plus de 50 ans. Dans les détails, des usagers ont un âge compris entre 36 et 50 ans (58%, n = 86), certains ont plus de 50 ans (16%, n = 24) et des usagers âgés de 18 à 25 ans (13%, n = 20), de 26 à 35 ans (13%, n = 20) ont participé à cette étude.

S'agissant du sexe, les hommes représentent plus de la moitié des enquêtés avec une proportion de 60% (90/150) contre 40% (60/150).

2.1.1.2. Types des personnes enquêtées

Les usagers que nous avons rencontrés se répartissent en trois principales catégories à savoir les conducteurs d'engins à 4/3/2 roues (50%, n = 75), des passagers (37%, n = 55) et des piétons (13%, n = 20).

2.1.2. Fréquences de praticité des itinéraires ou routes

Pour ce qui est des fréquences d'utilisation des itinéraires ou routes par les populations interrogées, il a été relevé que des individus, à hauteur de 53% (80/150), sont *quotidiennement* sur les routes. L'adverbe « *occasionnellement* » est le vocable que des interviéwé.e.s (17%, n = 25) ont utilisé pour décrire leur fréquence d'utilisation des itinéraires / routes. « *Plusieurs fois par semaines* » est l'expression que des enquêté.e.s (30%, n = 45) ont choisi pour présenter leur fréquence d'utilisation des routes. Toutes les données ci-dessus exposées sont consignées dans le tableau suivant.

2.2. Perception des populations sur les réseaux routiers et les technologies

La perception des populations porté sur les réseaux routiers et les technologies mis à disposition.

2.2.1. Perception sur les infrastructures routières

Dans le prolongement des changements dans le paysage routier observés par certaines personnes rencontrées dans le cadre de cette étude, elles ont fourni également une appréciation sur l'état des infrastructures routières. Dans l'ensemble, les personnes interrogées ont relevé ce qui suit : « *Création de nouvelles infrastructures routières (routes, points, échangeurs), reprofilages lourds, réparations des nids de poulets, etc.* », « *Réhabilitation de certaines voies interurbains* », « *Plus de chaussées avec du bon bitume, plus d'éclairage, plus de panneaux de signalisation* », « *Réduction des nids de poules* », « *Installation feux tricolores, entretien et reprofilage des routes* », « *Bitumage de certaines voies, installation des radars.* », « *Amélioration des infrastructures routières* », « *Pose d'enseigne lumineuse et de bandes blanches* », « *Bitumage, création d'échangeurs, les caméras et radars.* », « *Revêtement de certaines voies, signalisation etc.* », « *Revêtement de la route* », « *réfection des voies dégradées* », « *La présence de caméra vidéo surveillance sur les routes* », « *Le bitumage des voies* », « *Des routes secondaires ont été créées. Cela désengorge les grands axes.* », « *Revêtements de certains axes routiers tels Daloa - Issia* », « *Tracé de quelques bandes sur la voie express de Songon* », « *La fluidité du trafic, un meilleur état des routes vers l'intérieur* », « *Réfection des voies bitumées* », « *Des routes neuves émergent un peu de partout* », « *Création d'arrêt temporaire pour les véhicules de transport en commun et bus* », « *Il y a plus de routes bitumées* », « *Plusieurs ouvertures de routes secondaires* », « *Colmatage des nids de poule », Construction de pont* », « *Amélioration des voieries et éclairage* », « *Les feux tricolores sur les voies* », « *Routes réhabilitées, éclairage public sur plusieurs axes allant jusqu'à certains campements, les panneaux de signalisation, surtout le système des radars.* », « *Matérialisation*

des voies », « *remblais des nids de poule* », « *quelques échangeurs et des routes à réfection dans certaines villes de l'intérieur du pays.* », « *La qualité de la voirie et des panneaux de signalisation* », « *Certaines routes ont été refaite. Des trous fermés* », « *Installation de feux tricolores, tracé de bandes blanches* », « *Réfection des voies dégradées (Marcory, Autoroute du nord), fermetures des nids de poules (Treichville)* ».

De manière générale, la qualité perçue des infrastructures routières (itinéraires, signalisation, éclairage, trottoirs) par les populations est diversement appréciée. Le graphique 3 ci-dessous résume l'appréciation portée sur la qualité des infrastructures routières par les interviewé.e.s.

Graphique III: Appreciations sur la qualité des infrastructures routières

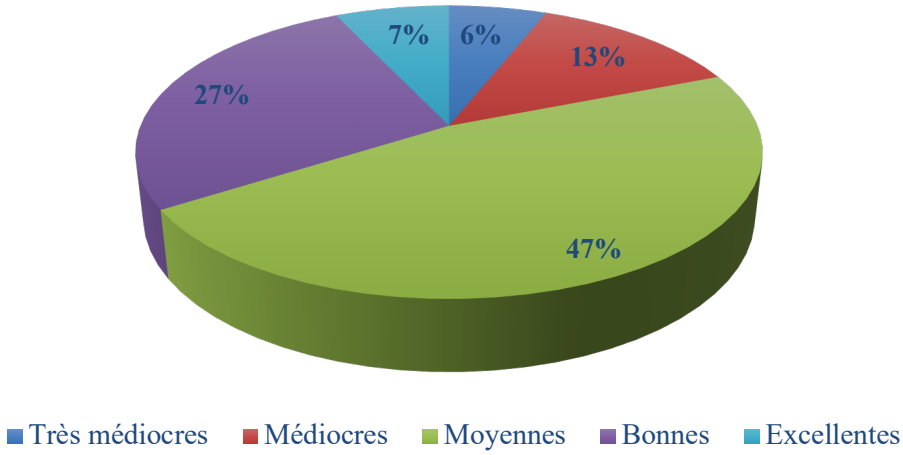

Source : Données de terrain, mars 2025

Comme nous le constatons sur la figure, la qualité des infrastructures routières est « *moyenne* » pour certaines personnes rencontrées (47%, n = 71). 27% des enquêté.e.s soit 40 sur 150 trouvent « *bonne* » la qualité des infrastructures. Par ailleurs, 13% (19/150) ont estimé « *médiocre* » la qualité des infrastructures routières dans le pays.

2.2.2. Perception sur les comportements des usagers de la route

Par ailleurs, la survenue de l'insécurité sur les routes est due, pour les interviewé.e.s, aux comportements peu catholiques des usagers. Les raisons expliquant le non-respect des règles de conduite sur les routes selon les populations rencontrées sont :

L'incivisme
Le non-respect des lois
Le manque de formation
L'indiscipline des usagers
La négligence
La méconnaissance des règles de la route
L'absence de sanctions strictes
L'inattention de la part des usagers
L'immaturité de usagers
La corruption des acteurs du secteur
Le manque de temps
L'influence des autres usagers
La non tolérance sur les routes
Le stress

Ainsi, certain.e.s enquêté.e.s (54%, n = 81) croient-ils / elles « *très fortement* » que la vitesse, le non-respect du code de la route, l'usage du téléphone au volant, etc. sont à la base de l'insécurité sur les routes à Abidjan. Quant aux autres, ils/elles estiment à 33% (50/150) « *fortement* » et « *moyennement* » (13%, n = 19) que l'insécurité routière est due à ses facteurs.

Graphique II: Fateurs de l'insécurité routière exprimés : la vitesse, le non-respect du code de la route, l'usage du téléphone au volant.

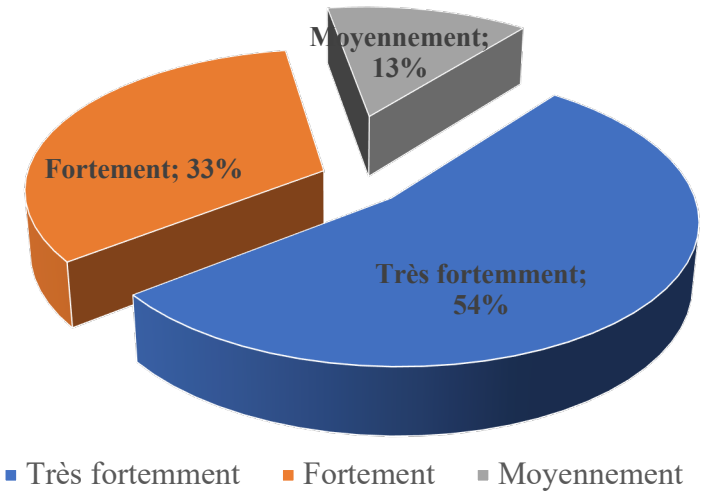

Cette situation de non-respect du code de la route et autres interdictions n'est pas sans conséquences dommageables sur les routes. Les personnes que nous avons rencontrées, dans le cadre de cette étude, nous ont rapporté avoir été témoins (48%, n = 72) et victimes (31%, n = 47) d'accidents sur la route à Abidjan. Par contre, 21% soit 31 des enquêté.e.s ont soutenu n'avoir pas été victime et/ou témoin d'accidents sur la route.

2.2.3. Perception sur la sécurité routière

À partir des expériences vécues, la sécurité globale sur les routes à Abidjan est diversement appréciée par les usagers. Elle est « *moyennement satisfaisante* » selon 44% (66/150) des enquêté.e.s. Des usagers ont qualifié de « *insatisfaisante* » (23%, n = 32), « *très insatisfaisante* » (7%, n = 13) la sécurité globale routière. À l'inverse, d'autres usagers qualifient de « *satisfaisante* » (18%, n = 27) et « *très satisfaisante* » (8%, n = 12) la sécurité routière globale à Abidjan.

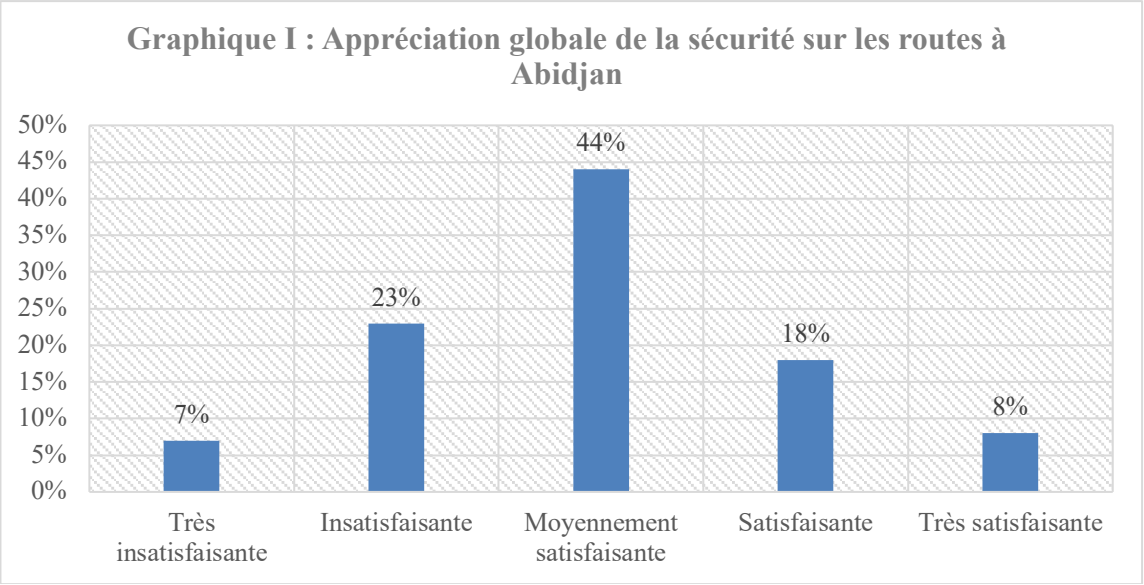

Source : Données de terrain, mars 2025

Par ailleurs, la nature des accidents que les victimes et les témoins ont relevé, est majoritairement les collusions entre engins, entre engins et piétons, entre engins et animaux. Pour juguler cela, l'État ivoirien a pris des mesures et interdictions pour sécuriser les déplacements sur les voies à Abidjan et à l'intérieur du pays. Les interviewé.e.s ont donné leurs perceptions des mesures de sécurité prises par les gouvernants.

Les mesures de sécurité routière arrêtées par l'État de Côte d'Ivoire ont été rendues publiques via des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations ivoiriennes. Ainsi, par le vocable « *oui* », les personnes interrogées, dans cette recherche, ont-elles mentionné à hauteur de 77% (116/150) avoir été informées des mesures prises pour améliorer la sécurité routière via des campagnes de sensibilisation. Cependant, elles étaient au nombre de 34 individus soit 23% des enquêté.e.s a affirmé par « *non* » qu'ils n'ont pas été informés des mesures prises pour améliorer la sécurité routière via des campagnes de sensibilisation.

Pour s'assurer que les personnes exposées aux campagnes d'informations ont retenu ou mémorisé des éléments constitutifs des mesures de sécurité sur les routes, nous avons cherché à connaître quelles mesures de sécurité elles trouvent les plus efficaces. Elles ont estimé, dans leur grande majorité, ce qui est consigné dans le tableau 2.

Tableau II : **Mesures de sécurité efficaces selon les interviewé.e.s**

Mesures de sécurité jugées efficaces	Nombres de citation (n)	Fréquence d'apparition (%)
Limitation de vitesse stricte	54	53
Contrôles routiers réguliers	33	32
Sensibilisation via les médias	25	26
Amélioration de l'éclairage public	23	23
Formation à la conduite	36	35

Source : Données de terrain, mars 2025

Les mesures de sécurité routière efficaces selon les populations sont diverses. Elles croient, dans les faits, que ces mesures ont apporté des améliorations notables sur les routes. Concrètement, des enquêté.e.s (22%, n = 33) ont noté des changements « *significatifs* », certains interviewé.e.s (45%, n = 67) ont évalué « *peu significatifs* » les changements sur les routes malgré existence des mesures. Pour les autres, les changements n'existaient pas (22%, 33), quand 11% (17/150) des individus ont estimé « *ne pas savoir* ».

Pour les changements notables pour les personnes les ayant observés, ils se situent, de manière factuelle, au niveau des comportements de certains usagers de la route : « *Ralentissement en raison des radars* », « *Contrôle des pièces de véhicules* », « *La prudence de certains conducteurs* », « *Les conducteurs ont réduit le flux de dépassement entre les voitures*. », « *Radars, contrôle routier régulier* » etc.

2.2.4. Perception sur les technologies introduites dans la circulation routière

Malgré toutes les avancées que l'on a pu noter au moment de la réalisation de cette étude, les accidents étaient constatés sur les routes. Ainsi, comme mesure phare initiée par les autorités ivoiriennes fut l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la sécurité routière. Autrement dit, la vidéoverbalisation a été introduite dans la circulation routière à Abidjan et sur les grands axes à l'intérieur du pays. Sur ce point, nous avons sollicité l'avis des populations. Dans leur grande majorité (63%, n = 94), les interviewé.e.s ont affirmé que « *l'utilisation accrue des technologies (ex. : caméras de surveillance, systèmes intelligents de gestion du trafic) contribue à la sécurité routière* ». Les autres (20%, n = 30) croyaient que « *non*, *les technologies ne contribuaient pas à la sécurité routière* » et 17% (26/150) des personnes interrogées ont estimé « *ne pas avoir d'idées sur la question* ».

Les principales contributions de ces technologies dans la circulation que les interviewé.e.s ont notées sont les suivantes :

« *Elle contribue à 80%* », « *Contrôler, interpeller et sanctionner les usagers* », « *L'utilisation des technologies contribuerait à ressortir les facteurs ou causes des accidents de la route afin d'agir sur ceux-ci pour réduire les accidents de la route et délinquance routière.* », « *Permettra de voir ce qui passerais inaperçu », « Quand on se sait surveiller on est plus prudent* »,

« *Réduire la vitesse* », « *Repérage des contrevenants et sanctions* », « *Verbalisation permet de respecter un peu les feux rouges* », « *Elle pourrait servir à interpeller les indélicats dans un bref délai* », « *Contrôle des vitesses* », « *Elle détecte les infractions et permet d'identifier les fautifs* », « *Avec les caméras et radars on assiste à des contraventions qui font que conducteur essaient de respecter* », « *Ça permet de limiter la vitesse* », « *Contrôle de la vitesse* »,

« *Caméras permettraient d'épingler les auteurs de certains accidents plus facilement et de les sanctionner* », « *Amener les conducteurs à l'ordre* », « *Elle permettrait de situer les responsabilités en cas d'accident.* », « *Disciplinés certains automobilistes* », « *Permet de voir et connaître les mauvais usagers et surtout de rendre justice aux victimes en cas d'accidents* », « *Elles permettent d'identifier les causes des insécurités et apporte des solutions adéquates* », « *La peur de payer les amandes de vitesse emmène les conducteurs à faire beaucoup attention aux radars en réduisant la vitesse dans ces zones de radars* », « *Elles aideraient dans la sanction des mauvais usagers surtout dans la délivrance des amendes* », « *Les vidéoverbalisations nous obligent à rouler à des allures modérées* », « *Grâce aux caméras par exemple il y'a plus de contrôle du trafic routier et en cas d'accident les responsabilités sont visibles et mieux partagées* », « *La vidéo verbalisation aide à limiter l'excès de vitesse* », « *Cela conduirait les automobilistes à plus de prudence sur les routes* », « *Les caméras permettront de retrouver facilement les conducteurs indélicats* », « *Oui, elles permettent de mieux comprendre les faits localisés les mauvais conducteurs et fluidifier le trafic* », « *Les cameras par exemple, contribueront à un contrôle régulier, stricte, de l'état des conducteurs. Et les systèmes intelligents de gestion du trafic, vont permettre de réduire les déviations, occasionnant les accidents routiers* », « *On arrive à voir ce qui se passe sur les routes et accélère les interventions* », « *Permet de réduire les informations routières* », « *Cela aidera à mieux contrôler l'incivisme des conducteurs* », « *Décourager les excès de vitesse par les amendes* », « *Oui parce qu'elle permettra aux conducteurs de mieux prendre leurs précautions en conduisant* », « *Facilitation des constats d'accidents grâce aux vidéos, réduction des embouteillages* », « *Identifier et sanctionner les coupables* », « *Flasher l'immatriculation des véhicules hostiles à la discipline routière en vue d'infliger une amende aux conducteurs* », « Réduction des accidents », « *La peur de l'amende nous pousse à la prudence* », « *Détecter les mauvaises conduites* », « *Faciliter le repérer de fauteurs de trouble routier* », « *Caméra de surveillance pourrait permettre de traquer les personnes en infraction* », « *Gestion intelligente du trafic* », « *Visionner les causes lors des accidents* », « *Elles obligent les usagers à plus de prudence* », « *Elle permet d'identifier et d'appréhender les fautifs pour enfin les rappeler à l'ordre* », « *Traquer les usagers indisciplinés* », « *Identifier les mauvais conducteurs* », « *Ce sont des mesures dissuasives qui stimulent le respect du code de la route* », « *Cela permet aux conducteurs de faire plus attention au code de la route* », « *La peur de devoir plusieurs milliers de francs à l'État à la visite technique amère les conducteurs à faire plus attention* », « *Influer sur le conducteur pour réduire la vitesse* ».

En outre, au niveau des comportements des usagers de la route, les personnes interrogées ont estimé à 49% soit 73/150 que « *l'utilisation des technologies n'a pas exacerbé les comportements indisciplinés sur les routes* ». Par contre, 26% des enquêté.e.s (40/150) ont soutenu le contraire.

De plus, s'agissant de l'influence que l'usage des technologies (caméras de surveillance, systèmes intelligents de gestion du trafic) aurait sur les facteurs économiques, les ivoirien.ne.s (35%, n = 52) croient que « *oui, l'utilisation des technologies a influencé les facteurs économiques* ». À côté de ceux-ci, 23% (35/150) des énquêté.e.s ont affirmé que « *non, l'utilisation des technologies n'a pas influencé les facteurs économiques* ». Le reste des personnes interrogées (42%, n = 63) a affirmé « *je ne sais pas* ».

Les principales influences relevées par les énquêté.e.s étaient : « *Les agents de l'État (services publics du transport, agents de police de la circulation routière), les opérateurs des technologies misent plus leurs gains que sur les mécanismes d'amélioration des comportements des conducteurs pour leur gain économique* », « *Les caméras de surveillance routière participent à la recette fiscale* », « *Les contraventions rentrent directement dans les caisses de l'état et non dans les poches d'indélicats* », « *Les infractions sont payées par les individus cela fait rentrer des fonds* », « *Parce que l'état est plus préoccupé à remplir sa caisse qu'à sensibiliser ceux qui sont en faute* », « *Le paiement des contraventions renfloue les caisses* », « *Des sanctions parfois imaginaires pour gonfler les caisses de l'état* ».

2.2.6. Perception sur la sensibilisation contre l'incivisme sur la route

Sur le plan de la sensibilisation à la sécurité routière, les ivoirien.ne.s se sont prononcé.e.s sur la question. Pour la grande majorité des enquêté.e.s (46%, n = 69), « *la sensibilisation à la sécurité routière et la façon dont elle est pratiquée au quotidien dans le transport étaient influencées par ces technologies* ». Quant au reste des personnes ayant répondu aux questions, elles ont estimé à 28% (42/150) que « *la sensibilisation à la sécurité routière et la façon dont elle est pratiquée au quotidien dans le transport ne sont pas influencées par ces technologies* » et 26% (39/150) des enquêté.e.s ont choisi « *je ne sais pas* ».

3. Discussion

L'objectif de l'étude était d'explorer les perceptions des populations de l'impact de l'usage des TIC sur la gestion de l'incivisme routier dans le contexte ivoirien. L'hypothèse de départ stipulait que l'efficacité des dispositifs numériques dépend autant de leur performance technique que de la manière dont ils sont perçus, compris, acceptés ou rejetés par les différents

acteurs sociaux. Les données empiriques que nous avons collectées confirment globalement cette hypothèse en mettant en exergue que l'introduction des TIC dans la régulation routière en Côte d'Ivoire ne produit d'effets durables que si les usagers en partageant les finalités en acceptent la légitimité.

3.1. Perceptions sociales et représentations sociales des TIC

Les résultats révèlent, à la lumière de la théorie des représentations sociales de D. Jodelet (1989), des représentations ambivalentes des TIC dans le cadre de la sécurité routière en Côte d'Ivoire. Les enquêté.e.s, dans leur grande majorité, ont reconnu le rôle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la dissuasion des comportements à risque sur les routes ivoiriennes. Cela traduit ainsi une représentation des technologies comme « vecteurs de discipline ». Une telle affirmation rejoint les travaux de S. Moscovici (1961) au sujet de la manière dont les innovations s'insèrent dans les imaginaires sociaux via des processus d'objectivation et d'ancrage chez les individus.

Par contre, une partie tout aussi significative des enquêté.e.s (26%) ont soutenu que les comportements inciviques persistent voire s'aggravent. Cette perception laisse apparaitre une tension entre la norme technique imposée par l'État de Côte d'Ivoire et les pratiques routières socialement ancrées. Selon M. De Certeau (1990), les usagers développent parfois des tactiques de contournement face aux dispositifs de contrôle. Cette disposition d'esprit apparait comme une forme de résistance culturelle à la norme dans le champ de la sécurité routière.

3.2. Appropriation ou rejet des dispositifs technologiques

Processus individuel et collectif notamment cognitif, culturel et social, la notion d'appropriation renvoie à la fois au rapport aux objets techniques, et à la sociologie des techniques qui met en évidence le rôle actif des usagers dans la construction sociale des technologies et de leurs usages. Auparavant, elle a été élaborée dans le cadre d'une réflexion sociopolitique en vue de faire ressortir l'autonomie que l'usager peut démontrer vis-à-vis des objets techniques.

Dans cette même veine, elle s'est inscrite dans une double filiation. Premièrement, celle de la notion marxiste d'appropriation des moyens de production, visiblement des machines, dans un refus d'aliénation dénoncée jadis par les luddites. Deuxièmement, celle empruntée à la sociolinguistique, d'appropriation de la langue par ses locuteurs. Cette ascendance a trouvé échos dans la théorie littéraire et la théorie de l'art qui s'est notamment nourrie des idées de M. De Certeau (1990) sur les rapports entre consommation et production. Pour ce dernier, les usagers agissent en tacticien face au déploiement des stratégies industrielles où leurs moyens sont plus modestes et leur champ d'action, plus restreint.

Dans leurs différents travaux, M. Akrich (1998) et F. De Vaujany (2005), ces auteurs ont explicité ou ont rendu digeste la théorie de l'appropriation. Celle-ci permet de comprendre pourquoi malgré une reconnaissance initiale de leur utilité, les technologies perdent progressivement en pouvoir transformateur. Dans le cadre de notre étude, les résultats montrent que certains usagers adoptent des comportements d'acceptation passive voire opportuniste de la vidéoverbalisation. C'est-à-dire qu'ils acceptent la contrainte technique uniquement sous la menace d'une sanction.

Ce constat rejoint les critiques faites à l'approche technocentrée des politiques publiques. Selon B. Latour (1992), dans son travail sur les artefacts techniques, les objets techniques n'ont pas de pouvoir en soi. Autrement dit, ce sont les configurations sociales dans lesquelles ces objets sont insérés qui leur donnent sens et efficacité. C'est dire qu'une caméra seule n'éradique pas l'incivisme. C'est son articulation à des normes sociales, éducatives et symboliques qui la rend performante.

3.3. Les effets ambivalents des TIC sur la régulation sociale

La déconnexion entre efficacité perçue et changement comportemental durable sont abordées par nombre de travaux. Notre étude fait cas d'école. Les résultats révèlent que 63% des enquêté.e.s affirment que les TIC contribuent à la sécurité routière. Toutefois, les entretiens avec les responsables à la DGTTC, celles-ci soutiennent que certains usagers préfèrent désormais payer l'amende plutôt que modifier leurs comportements. Cela reflète ce que Bayart (1989) a appelé une domestication stratégique de la norme dans les sociétés africaines où les individus intègrent les règles sans forcément les intérioriser.

Aussi, les écrits de A. Kiyindou et al. (2022) confirment cette tendance dans plusieurs villes africaines. Ceux-ci montrent que le succès des innovations technologiques dans le secteur du transport dépend d'un enracinement local et d'une adéquation aux réalités culturelles et infrastructurelles. Le fait que dans notre étude, 42% des enquêté.e.s n'aient pas d'avis sur les effets économiques des TIC pourrait traduire cette distance cognitive face à des technologies perçues comme exogènes ou technocratiques.

3.4. Crise de légitimité des politiques publiques et communication institutionnelle

Notre étude, à travers ses résultats, a soulevé la crise de régulation post-crise politique en Côte d'Ivoire. Cette conclusion entre en corrélation avec les analyses de F. Akindès (2011) et K. N'Guessan & I. Kassi (2021). Pour eux, la fragilité des normes d'autorité accentue la méfiance des populations vis-à-vis des dispositifs de contrôle qui sont souvent perçus comme des instruments de fiscalisation plus que comme des moyens de sécurité collective. Le discours

critique sur les *amendes qui enrichissent l'État* montre une perception marchande de la régulation.

Par ailleurs, malgré les campagnes de sensibilisation, l'impact de la communication publique parait limité. Il convient, à travers les actions, de co-construire les politiques de sécurité routière avec les usagers pour éviter une communication descendante, peu adaptée aux représentations sociales locales.

En clair, les résultats de cette recherche confirment que les TIC, bien que techniquement efficaces, ne suffisent pas à elles seules à enrayer l'incivisme routier. Si elles ne sont pas accompagnées d'une appropriation sociale, d'une communication inclusive et d'un renforcement de la légitimité de l'autorité publique. À la lumière des théories mobilisées, l'étude plaide pour une gouvernance participative de la sécurité routière où la technologie ne soit pas seulement un outil de surveillance, mais un vecteur de dialogue, d'éducation et d'inclusion.

Conclusion

Cette recherche s'est intéressée à la question de l'efficacité des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la lutte contre l'incivisme routier en Côte d'Ivoire. Concrètement, elle a analysé les perceptions des populations et des autorités en charge de la régulation routière. Partant de l'hypothèse selon laquelle l'efficacité des dispositifs numériques dépend non seulement de leur performance technique, mais aussi de leur réception sociale, l'étude a mobilisé une approche méthodologique mixte combinant des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-directifs.

Les résultats obtenus mettent en lumière un tableau nuancé de la situation. D'un côté, la majorité des usagers reconnaît l'utilité des TIC notamment la vidéoverbalisation dans l'amélioration de la sécurité routière dans le pays. Cet outil est perçu comme un levier de dissuasion qui favorisent un meilleur respect du code de la route, en particulier, en matière de vitesse, de port de la ceinture ou de passage au feu rouge. Ils permettent également de retracer les circonstances des accidents et de renforcer la réactivité des autorités.

D'un autre côté, l'étude a soulevé une série de limites sociales, culturelles et politiques qui fragilisent l'appropriation des dispositifs technologiques. Une partie des usagers manifeste une forme de résistance passive en préférant s'acquitter des amendes plutôt que d'adopter durablement des comportements responsables.

D'autres expriment une méfiance vis-à-vis des intentions des autorités, en percevant ces technologies comme des instruments de fiscalisation plutôt que comme des outils de prévention.

Cette ambivalence est le reflet d'un déficit de légitimité de l'action publique, accentué par un contexte de fragilité normative, comme l'ont montré plusieurs études antérieures sur la régulation post-crise en Côte d'Ivoire.

L'analyse théorique, fondée sur la théorie des représentations sociales (D. Jodelet, 1989) et celle de l'appropriation des technologies (M. Akrich, 1998 ; F. De Vaujany, 2005), confirme que les usages et les effets des TIC ne sont pas linéaires ni universels, mais fortement dépendants des contextes sociaux, des normes culturelles et des représentations collectives. La technologie ne peut produire de changement durable que si elle est socialement investie, culturellement adaptée et politiquement légitimée.

En somme, l'étude conclut que l'intégration des TIC dans la régulation routière en Côte d'Ivoire constitue une avancée notable, mais qu'elle doit être accompagnée de dispositifs de sensibilisation continue, de dialogue avec les usagers, d'évaluation participative des politiques publiques et d'une gouvernance éthique et transparente. Le véritable enjeu n'est donc pas uniquement technologique, mais résolument communicationnel, social et institutionnel.

Ce travail ouvre ainsi la voie à des recherches futures sur les mécanismes d'appropriation des innovations numériques en Afrique, la perception des dispositifs de gouvernance technologique, ainsi que sur les liens entre incivisme, citoyenneté et transformation numérique.

Références bibliographiques

AKINDÈS Francis, 2011, Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence, Dakar, Codesria, 256 p.

AKRICH Madeleine, 1998, « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation ». Éducation permanente n°134. pp. 79-89.

BAYART Jean-François, 1989, L'État en Afrique : la politique du ventre, Paris, Fayard, 439 p.

BRETON Philippe et PROULX Serge, 2002, « Usages des technologies de l'information et de la communication », L'explosion de la communication à l'aube du XXI^{ème} siècle, Éditions la découverte, pp. 251-276.

DE CERTEAU Michel, 1990, L'invention du quotidien, tome I : Arts de faire, Gallimard, 416 p.

DE VAUJANY François Xavier, 2005, « De la pertinence d'une réflexion sur le management de l'appropriation des objets et outils de gestion », De la conception à l'usage, Vers une gestion de l'appropriation des outils de gestion, Paris, EMS, p.21-34.

GHORRA-GOBIN Cynthia, 2015, « La ville intelligente : vers un urbanisme numérique ? », Villes et urbanité : regards croisés, Paris : CNRS Éditions, pp. 123-142.

JODELET Denise, 1989, Les représentations sociales, Paris, Presses Universitaires de France, Collection : "Sociologie d'aujourd'hui'', 424 p.

KIYINDOU Alain, CAPO-CHICHI Gilbert and AMESSINOU Kossi, 2022, « Intelligence Artificielle et mobilité en Afrique subsaharienne : contribution à l'analyse des applications du

domaine des transports et de la logistique », tic & société, [En ligne] (page consultée le 15/04/2025) http://journals.openedition.org/ticetsociete/7359.

LATOUR Bruno, 1992, « Where are the missing masses, sociology of a few mundane artefacts application/pdf icon », In Shaping Technology-Building Society, Studies in Sociotechnical Change, Wiebe Bijker and John Law (editors), MIT Press, Cambridge Mass, pp. 225-259.

MOSCOVICI Serge, 1961, La psychanalyse, son image et son public, Presses universitaires de France, 650 p.

N'GUESSAN Kouassi Anselme et KASSI-DJODJO Irène, 2021, « Causes et occurrences des accidents de la route en 2019 dans la commune de Port-bouët (Côte d'Ivoire) », Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé, [En ligne] (page consultée le 15/04/2025) https://retssa-ci.com/pages/Numero8/Nguessan_ans/TAP-Retssa-N%E2%80%99GUESSAN%20K%20et%20al-DEC-2021.pdf.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), 2015, Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, [En ligne] (page consultée le 15/04/2025) http://dx.doi.org/10.1787/9789264243767-fr.

OCDE, BAD, UNOPS-Cities Alliance, CGLU Afrique, 2025, Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025 : Planifier l'expansion urbaine, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, [En ligne] (page consultée le 15/04/2025) https://doi.org/10.1787/cb26f4e2-fr.

SCHERRER Florence Paulhiac, 2010, « Gouvernance urbaine et mobilité durable : les innovations territoriales en jeu », 50 questions à la ville, [En ligne] (page consultée le 15/04/2025) https://books.openedition.org/msha/2682?lang=fr.

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)

Thème : décentralisation et assainissement à Bamako

Decentralization and Sanitation in Bamako

SISSOKO Pierre Soriba, Doctorant**.**

Institution : École Doctorale des Sciences et Technologies du Mali (EDSTM)

Spécialité : Anthropologie médiale

Résumé :

Au Mali, son processus de décentralisation est mis en œuvre en 1997. Elle fait suite à une volonté de la masse populaire. Le système d'organisation se manifeste par l'établissement des services publics au niveau local afin de répondre aux besoins de la population. Dans cette dynamique, le secteur de l'assainissement a connu le transfert des compétences par décret N°2014-0572. L'article s'escrime à montrer les interactions entre les acteurs selon les objectifs de la décentralisation, les difficultés auxquelles sont confrontés les services déconcentrés dans l'exécution de leurs tâches. Réalisé dans le district de Bamako (Mali), opté pour la méthode qualitative adossée à l'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales. Il ressort de ce travail que le secteur de l'assainissement se caractérise par la non-application des textes à travers des conflits de compétences et de ressources humaines et financières, de l'implication au désengagement de l'État, de l'inclusion à l'exclusion des plus vulnérables.

Mots clés : Bamako, Décentralisation, Assainissement

Abstract:

Mali launched the decentralization process in 1997. It is the result of a popular desire. This organizational system is manifested by the spread of public services at the local level in order to meet the needs of the population. It is in this context that the sanitation sector experienced the transfer of skills by decree. The objective of this study is to understand the interactions between the actors according to the objectives of decentralization, the difficulties faced by the decentralized services in the execution of their tasks. Carried out in the district of Bamako (Mali), we used the qualitative method based on the theory of social networks and the approach by the entanglement of social logics. It emerges from this work that the sanitation sector is characterized by the non-application of texts through conflicts of skills and human and financial resources, from the involvement to the disengagement of the State, from the inclusion to the exclusion of the most vulnerable.

Keywords: sanitation, Bamako, Decentralization.

Introduction

La décentralisation, au Mali, est une réforme qui fait suite aux mouvements politiques et populaire conduisant à la chute du régime de Moussa Traoré en 1991 (Béridogo 1997; Kassibo 1997). Pour les porteurs de ce système d'organisation de la société, l'État serait en difficulté de répondre aux besoins de la population. Ainsi, après le coup d'État de 1991, le président Alpha Oumar Konaré met en œuvre cette volonté politique.

Dans la littérature institutionnelle, le rapport de Brikké (1999) sur les types de décentralisation retient l'attention d'aucuns. Ainsi, la décentralisation peut-être de trois sortes : La dévolution ; la délégation et la déconcentration. En premier lieu, La dévolution est le transfert de l'autorité et de la responsabilité décisionnelle vers les gouvernements locaux, ensuite, la délégation est l'assignation des droits et des responsabilités à une unité "concessionnaire, et enfin, la déconcentration décrit les arrangements administratifs en personnel, en équipements et en ressources au sein d'une même organisation ou institution allant du niveau central vers le niveau local (Brikké 1999, p. 3).

La dévolution sied le plus à la décentralisation au Mali. Ainsi, la responsabilité et l'autorité impliquent un changement de pouvoir, d'activités dans la main des acteurs. Il implique la gestion des offres de services publics comme l'approvisionnement en eau, l'organisation de l'espace et de l'assainissement par les collectivités. Concernant ce dernier, le processus de décentralisation aboutie au transfert de compétences et de ressources financières aux collectivités (MEADD 2023).

Le processus a pour finalité d'assurer le bien-être de la population. C'est à dire limiter la corruption, l'injustice, la création d'emplois. Pourtant, au Mali, spécifiquement à Bamako, les difficultés de réponse des collectivités aux besoins de la population ne sont pas étrangères dans les mouvements politiques, les rapports et les écrits scientifiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet article dont les l'objectif est de comprendre les interactions entre les acteurs selon les objectifs de décentralisation, les difficultés auxquelles sont confrontés les services déconcentrés dans l'exécution de leurs tâches.

Dans la littérature scientifique, le rapport entre la décentralisation et l'assainissement est abordé sous différents angles surtout en Afrique. Elle est abordée pour évaluer les difficultés de satisfaction des collectivités dans l'offre des services publics (André et al. 2012; Blundo et Pétric 2013).André et ses collègues montrent les réussites et les difficultés

d'application de la décentralisation. Au Mali, peu d'études mettent l'accent sur le rapport entre l'assainissement et la décentralisation. Les études mettent l'accent sur les difficultés de la décentralisation. D'où cette contribution dans la dynamique d'apporter une once de réponse à cette préoccupation. L'assainissement dans le contexte de la décentralisation est un projet de développement public. En ce sens, il est objet de l'anthropologie du développement. Ce travail répondra aux questions suivantes :

Comment était organisé le secteur de l'assainissement avant la décentralisation ?

Quels sont les obstacles à la réforme du secteur de l'assainissement ?

Afin de répondre à ces questions, cet article s'articule autour de en deux grands axes. Le premier, un axe théorique Ensuite, l'accent sera mis sur les résultats de l'assainissement dans le contexte de la décentralisation.

1. Méthodologie

1.1 Zone d'étude

Le travail porte sur le district de Bamako capitale du Mali. Bamako regorgeait six communes avant la dernière réforme où elle compte désormais sept (7) arrondissements (MATD 2023). Cette ville, selon la répartition de la population des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage, l'effectif des ménages ordinaires et la taille moyenne selon la région, la population de Bamako est de 4 211 468 (« RGPH5 » 2023).

1.2 Méthode

Ce travail est qualitatif. Ce qui mène à une recherche documentaire adossée sur l'enquête ethnographique. La recherche documentaire a permis de parcourir les écrits sur la décentralisation afin de situer la décentralisation dans l'Histoire. L'enquête sur e terrain a été réalisée de février 2022 à décembre 2024. Ce terrain s'inscrit dans le cadre d'une thèse de doctorat en anthropologie. Nous avons réalisé des entretiens et observé les acteurs dans les activités. Au total 56 entretiens formels ont été réalisés. Ils ont porté sur les acteurs de l'assainissement.

2. Développement

2.1. Organisation administrative du district de Bamako avant la décentralisation dans le domaine de l'assainissement

Le district de Bamako avant la décentralisation dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement était composé de quatre grands acteurs : le gouvernorat du district de Bamako, la mairie du district, la direction nationale de la santé et la direction de l'urbanisme. Le gouvernorat était l'ordonnateur, la mairie du district organisait les activités de collecte des déchets solides et liquides. Quant à l'urbanisme, il s'occupait des questions d'aménagement en appui à la mairie. La Direction nationale à travers le service d'hygiène s'occupait du respect des normes d'hygiène et d'assainissement.

Pour impliquer la population, la méthode utilisée était le contrôle et la sanction. Cette pratique est liée au système de gouvernance de la première république jusqu'au coup d'État de 1991. Puisque la décentralisation commence avec l'accession du Président Alpha Oumar Konaré au pouvoir en 1992. Même si elle se concrétise en 1997 (Béridogo 1997), dans la première et deuxième république, une attention particulière était portée sur le comportement des jeunes pour le respect des mœurs. C'est ce que défend Rillon 2010.Il estime que l'État malien, dans le but d'avoir de bon citoyen, développe la brigade citoyenne (Rillon 2010). Pendant le coup d'État de 1991, à Bamako, les bureaux du service d'hygiène ont été saccagés par les manifestants. Ce qui montre bien la non-intégration des textes de l'hygiène et de l'assainissement par la population. Pour un ancien du service d'hygiène, « *on considérait le service d'hygiène comme un complice aux acteurs du pouvoir de l'époque. Du coup, tous les efforts sont tombés dans en désuétude. C'est ainsi que le gouverneur a confié cet tâche aux mairies.* » (M.T, INFS)

L'éloge adressé au service d'hygiène par les ainés et les anciens directeurs de la Direction des Services Urbains de la Voirie et de l'Assainissement(DSUVA), ne semble pas dans la pratique, passer par la population. Les fonctionnaires de l'époque arrivaient à leurs fins par la répression. Le e système est considéré par la population non pas comme contribuant au bien-être de la population, mais comme une dictature. La participation de la population à l'hygiène et à l'assainissement était induite de l'extérieur par les acteurs institutionnels. La répression du service d'hygiène est la meilleure formule pour amener la population à adhérer à la politique d'assainissement. Dans les marchés, les ménages ; le service d'hygiène était connu de tous. « *Tu sais ma maman a travaillé au service d'hygiène, dans les rues on n'osait pas laisser l'eau stagnée dans la rue.* » Avance Un habitant de Lafiabougou, (M.D, Lafiabougou). Les ménages producteurs des plus grands déchets à Bamako, aujourd'hui, se conformaient dans le passé aux exigences du service d'hygiène.

Si la gestion des déchets solides et liquides est appréciée par les ainés aujourd'hui, surtout l'aspect civique, le taux de la population de Bamako n'était pas assez élevé . L'espace couvert

par la voirie et le service d'hygiène n'avait pas atteint le taux actuel. De 1969 à 1987, la population a évolué de 189 000 habitants à 646 163 habitants (Sanogo 1993, p. 69). Aujourd'hui, la population de Bamako est estimée à 4 211 468(« RGPH5 » 2023).

Dans la gestion de l'espace, des préoccupations se sont faites sentir, notamment la construction des habitats. En effet, en ce qui concerne les constructions anarchiques, les procédures d'acquisition des terres d'habitation ont été soulignées par des chercheurs comme Balla Diarra (2003). La gestion des déchets est liée à la maîtrise de l'espace géographique, les modes de production et de consommation de la population. Dans cette lancé, il est souligné que depuis la libération du secteur de l'habitat, notamment dans l'acquisition des terres, le marché s'est agrandi sans aucun respect des textes dans le domaine. Pour Balla Diarra, elle a constitué un facteur déterminant dans la dégradation de l'environnement (Diarra 2003). Le développement de ce facteur déterminent est visible dans le district de Bamako. La non-maîtrise de l'espace géographique en amont et en aval. D'abord, les nouvelles constructions doivent se faire selon des normes d'hygiène. Ce processus n'est pas respecté à Bamako. Donc les habitations sont construites sans permis de construire incluant l'autorisation du service d'hygiène. Dans ce cas, les difficultés actuelles sont le résultat d'une insuffisance dans la planification des activités dans la gestion de l'espace et les modes de production.

La participation financière de la population était le paiement des taxes de développement régional. La voirie passait dans chaque ménage pour collecter les déchets jusqu'à la décharge finale. La voirie avait à sa disposition des caissons pour les boues des fosses. Aujourd'hui, la location varie entre 20 000FCFA à 30 000FCFA. On peut voir que cette contribution de la population ne suffisait pas pour le développement de la structure. Ces contributions existent toujours. Avec la décentralisation et la libération du secteur, la population contribue pour la collecte au niveau des ménages à travers la redevance payée aux groupements d'intérêts économiques. Un système qui doit permettre à la mairie de diminuer ses charges.

L'aspect positif du système d'organisation de l'État à travers ces acteurs ci-dessus est le suivi du service d'hygiène en matière de gestion des locaux privés, des espaces publics, l'absence de conflit de compétence et la crainte de la population au service d'hygiène.

2.2. La réorganisation des institutions et ses enjeux au niveau des collectivités

La population malienne depuis le coup d'État de mars 1991 a exprimé son désarroi à l'égard du système de gouvernance centralisé. Lors de la conférence nationale de 1991, les participants ont demandé une révision du système d'où la décentralisation (Begorre 2013).

La décentralisation peut se représenter de plusieurs manières dans une communauté (Godin-Bilodeau 2010). Au Mali, il est manifesté par la création des collectivités territoriales. L'objectif est d'être plus proche de la population afin de répondre à leur besoin. Cependant, au Mali, spécifiquement dans le district de Bamako, la décentralisation suscite des craintes voir supprimée des intérêts personnels pour certains acteurs. Ce qui n'est pas sans conséquence pour la réussite de cette réforme.

La décentralisation donne aux collectivités l'autonomie dans la construction des ouvrages d'assainissement, leurs entretiens et leurs politiques d'assainissement. La construction des ouvrages d'assainissement implique des ressources financières colossales et leurs gestions créaient des liens entre les entreprises et le bailleur, ce qui n'est pas sans intérêt personnel au Mali. Ainsi, les services déconcentrés et leurs directions respectives sont dépossédés d'une partie de leur budget confié aux collectivités. Donc la décentralisation impose une redistribution des rôles que sans un bon suivi produirait des mécontentements qui freineront son élan.

Une seigneurisation du fonctionnaire de l'État qui doit être préservé à tout prix. En tout cas, c'est ce que semble être montré par les fonctionnaires, mais aussi une image admise dans la société malienne. En effet, au Mali, être fonctionnaire, c'est être protégé, garanti. Ainsi, un fonctionnaire est naturellement respecté et a une position supérieure dans son rapport avec les fonctionnaires des collectivités, les élus communaux et les citoyens lambda.

La réussite d'une politique institutionnelle passe par l'engagement des fonctionnaires de l'État. Et pourtant au Mali, la mauvaise gouvernance des ressources de l'État est un refrain partagé sur le plan national et international. Le choix d'une stratégie doit prendre en compte i les mesures d'intégration des fonctionnaires aux réformes envisagées.

En 2015, suite à une crise de la gestion des déchets solides, le gouvernement et la mairie du district ont signé un contrat avec une firme étrangère pour la collecte des déchets solides au dépôt final (Dembélé 2019). Ce projet, en plus d'autres facteurs, a échoué à cause de la non adhésion des acteurs sinon de la collaboration entre la mairie du district et le Ministère de l'environnement de l'assainissement et du développement durable (MEADD) à travers leurs fonctionnaires respectifs. Selon un responsable de la direction des services urbains de la voirie et de l'assainissement (DSUVA), « *le contrat de la firme étrangère qui gérait la collecte des déchets solides dans le district de Bamako, le projet a été initié entre des membres de la famille du président et le ministre du MEADD de l'époque. Le budget*

proposé pour la prestation était insupportable financièrement par la mairie du district de Bamako. Et le MEADD à travers son ministre s'est engagé verbalement à appuyer la mairie du district en payant une partie. Ce n'est pas comme ça qu'on gère un État. »

C'est dire que le ministère n'est pas habilité a recruté un prestataire pour la mairie du district puisqu'elle dispose d'un statut autonome. En plus, les ressources avec lesquelles le ministère se propose d'appuyer la mairie sont des ressources à transférer à la mairie du district de Bamako. Ainsi, les élus n'ayant pas les moyens de faire face au gouvernement et à la présidence, boycotte l'activité par la mauvaise volonté dans les activités d'assainissement. La réforme administrative étant délicate, son application dans une institution nécessite une analyse approfondie des enjeux afin de réduire les risques d'échec.

2.3. Décentralisation et conflit de compétence dans le domaine de l'assainissement à Bamako

C'est en 1991 que le Mali est entré dans la libération du secteur de l'assainissement (Kéita 2001). Cette réforme, fut propulsée de l'extérieur par les bailleurs (Félix 1996), mais aussi de l'intérieur par les mouvements politiques. Fondée sur l'anachronisme du système politique, le premier pouvoir après les élections concrétisera le souhait des manifestants en instaurant sur le multipartisme et la décentralisation à la suite des élections qui ont conduit Alpha Oumar Konaré en 1996. La démocratisation et la décentralisation devraient permettre de répondre aux maux qui ont conduit au coup d'État de 1991. Mais cet élan est ralenti au Mali par la non-application des textes sur les transferts de compétences dans certains domaines. Spécifiquement dans l'assainissement à Bamako, la difficulté se manifeste par le non-transfert effectif des compétences. Cette situation crée un conflit de compétences dans le district de Bamako.

Par suite, la décentralisation donne aux collectivités territoriales la latitude de créer des activités génératrices de revenus, mais aussi d'administrer une circonscription de façon autonome dans tous les domaines. À Bamako, la construction des infrastructures est conçue hors des communes. Pourtant, depuis 1993 à travers la loi N° 957-034 du 11 février 1993 qui détermine les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et ses textes modificatifs (PRIMATURE 1993), les collectivités devaient être à la base de toute initiative de développement des communes. En 2014, l'État, pour mieux faciliter l'autonomisation, adopte le décret N°2014-0572, fixant les transferts des compétences que l'État transfert aux collectivités dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et les

nuisances (PRIMATURE 2014). Ce transfert, jusqu'à nos jours, n'est pas acté par les services publics.

Le district de Bamako dispose des infrastructures d'assainissement. Dans le domaine des déchets solides, Bamako a un dépôt final de Noumoumbougou, mais aussi des dépôts de transit qui existaient dans plusieurs communes du district de Bamako. À travers les textes précédemment cités, les collectivités devront concevoir les projets de construction des ouvrages, afin de financer par des ressources propres ou avec l'apport de l'État comme garanti pour l'octroi d'un financement. L'État peut aussi subventionner les collectivités pour la construction des ouvrages. À Bamako, ce principe n'est pas respecté. La construction des ouvrages d'assainissement est conçue dans les ministères et les collectivités. . Même si la finalité est l'amélioration des conditions des vies des citoyens, cette procédure de l'État à travers les ministères, constitue un obstacle au développement des collectivités dans la gouvernance.

Les ouvrages d'assainissement en Afrique sont l'héritage du colonisateur. Au Mali, la ville de Bamako a hérité du système d'assainissement français y compris le système politique actuel. Ainsi, en France, depuis les années 1900, les communes ont commencé à initier des projets d'hygiène et d'assainissement autonome. La France a connu les mêmes difficultés d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Cependant, les communes sont les premiers à travers les élus à concevoir des projets d'ouvrages y compris leurs financements. Dans ces communes, les élus s'appuyaient sur le travail des hygiénistes, mais aussi l'appel est fait à des experts. C'est ce que souligne Stéphane Frioux (Frioux 2013).

À Bamako, la construction des infrastructures et leurs entretiens ne respecte ni les principes de la décentralisation ni les textes votés par l'État. Bamako, compte plusieurs collecteurs et dépôt de transit pour l'acheminement des déchets solides et liquides. De 2002 à nos jours, ces collecteurs sont entretenus par le Ministère de l'assainissement de l'environnement et du développement durable.

Dans la gestion de ces collecteurs, la gestion est de façon linéaire à savoir : le ministère de l'économie et des finances, MEADD, la DNACPN, DRACPN, la mairie du district et les communes à travers les services techniques. Pour, un ancien responsable de la Cellule Technique d'Appui aux Communes du District de Bamako (CETAC),

« *Tu sais, comment est venue cette situation de rendre la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN) responsable de l'entretien des collecteurs ? En 2002, quand le Mali organisait la CAN, le gouvernement a demandé à la mairie du district de Bamako de faire un devis. La mairie à travers la proposition des prestataires a proposé un montant que l'État ne pouvait pas supporter. C'est dans ce contexte que le directeur du génie militaire de Bamako, avec la DNACPN ont organisé l'entretien de la ville et des collecteurs en impliquant les nouveaux recrus de l'armée. L'État à travers la DNACPN, s'occupait du carburant, acheter des matériaux de travail pour les nouveaux et la nourriture. Les deux ont ainsi réalisé l'entretien des collecteurs avec deux cent millions de francs CFA. Depuis, c'est la DNACPN qui s'occupe de l'entretien des collecteurs* ».

Si le budget proposé par la mairie était insupportable par l'Etat, on pouvait déléguer la mairie dans le suivi des activités. En plus, aujourd'hui, le génie militaire n'intervient plus dans l'entretien des collecteurs. La DNACPN est désormais le responsable de l'entretien des collecteurs du district de Bamako même si dans les textes, son travail se limite à l'élaboration des textes, leur suivi et leurs mises en œuvre.

Le conflit de compétence ne se situe pas seulement dans l'entretien des collecteurs. Il existe dans la construction des collecteurs, des dépôts de transit et même des caniveaux. Le dépôt final du district de Bamako actuel y compris les collecteurs et des dépôts de transit ont été construits par l'État. Même s' il n'y a pas de conflit direct entre les communes et les services publics de l'État, ce conflit de compétence constitue un frein dans le développement et dans l'atteinte des objectifs de développement durable que le Mali s'est engagé à respecter.

À Bamako, les collecteurs sont repartis entre les services publics, la mairie du district de Bamako et les communes. Les projets de drainage des cours d'eau naturelle sont conçus au ministère et les communes deviennent parties prenantes des activités. Cette pratique constitue un frein à l'autonomisation des collectivités territoriales.

2.4. Démocratie et assainissement

L'éclosion de la démocratie en Afrique date des années 1960. Au Mali, elle a commencé par le parti unique. Cependant, c'est en 1991 que le Mali connu le multipartisme démocratique.

La démocratie, comme son nom l'indique, implique l'engagement de la population dans le service public. Comme tout facteur du système de développement, la finalité est la recherche du bien-être de la population. Elle rime bien avec les objectifs de développement durable (Motema, Makolo et Kitata 2023, p. 50), c'est aussi les ambitions des États africains (AMCOW 2021) et de l'UEMOA (Koné 2023). La difficulté de ces objectifs, c'est leurs intégrations dans la société. À Bamako, capital du Mali, siège de tous les mouvements politiques, la démocratie est utilisée comme un slogan des politiciens et des acteurs chargés de sa vulgarisation sans imprégnation de la population au concept. La démocratie est un concept des partis politiques qui l'utilisent à des fins électorales sans valeur humanitaire. En effet, en 1991 le Mali quitte le régime militaire de Moussa Traoré pour un régime démocratique (Béridogo 1997). Cette réforme a été faite dans la douleur puisque c'est le coup d'État qui a permis d'accéder au multipartisme et à la décentralisation.

À travers le coup d'État, les fonctionnaires de l'État et les citoyens pensent que la démocratie est synonyme du libertinage. En 1991, les structures de répression ont subies des dégâts, faute des manifestations populaires. Pour un responsable de la DSUVA, « *Le pouvoir démocratique nous empêche de procéder à la répression. Nous devons aller avec douceur. Démocratie ''fagan tè'' (c'est le pouvoir démocratique).* ». (M.C, DSUVA) La démocratie devient synonyme de laisser aller.

Effectivement au temps du pouvoir d'IBK, Bamako a connu beaucoup de manifestations liées à la mauvaise gestion des dépôts de transit. Cependant, les citoyens qui constituent des piliers de la société civile ne remettent pas en cause leurs responsabilités dans la mauvaise gestion. Quant aux fonctionnaires de l'État et des Collectivités, ils considèrent la démocratie comme une gouvernance. Pourtant, le Mali compte plus de cent partis politiques aujourd'hui. Ces visions de la démocratie rendent difficile l'assainissement dans le district de Bamako. Pour les citoyens, ce sont les maires qui doivent s'occuper de l'assainissement. « *C'est à la mairie de s'occuper de la propreté des rues. Nous payons l'impôt pour ça.* » (AD, Lafiabougou) Cependant, le rôle des autres membres de la société sont moins mis en cause. Ces comportements constituent un frein à l'atteinte des objectifs de développement durable que l'État s'est engagé.

2.5. De l'inclusion à l'exclusion et pauvreté

Dans la politique nationale d'assainissement, le Mali s'est engagé à atteindre dans la mesure du possible les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, en matière de

condition de vie, d'égalité et d'assainissement (MEADD 2020). Dans ce sens, des programmes ont été adoptés et des mesures ont été prises. Dans le cadre de la croissance inclusive et le développement durable de l'agenda 2063 de l'union africaine, le Mali s'est aussi souscrit (*Ibid.*). Selon le conjoint de surveillance de l'eau et de l'assainissement (Jmp) Mali, 20% de la population malienne bénéficiait d'un service d'assainissement géré en toute sécurité (WHO/UNICEF JMP (2020) 2021). Soit 28% en milieu rural et 10% en milieu urbain (*Ibid.*). L'assainissement est un domaine transversal. Ainsi, l'insalubrité a un impact sur l'économie, la santé et biens d'autres. Dans une évaluation en 2008 de l'impact monétaire, les dommages environnementaux ont coûté environ 20% au PIB malien soit 680 milliards de FCFA(ou près de 1.3 milliard USD) (Barry et al. 2009).

Dans la politique d'assainissement du Mali, l'égalité est un des objectifs de l'hygiène et d'assainissement. Dans ce sens, les activités d'assainissement doivent permettre l'inclusion dans la fourniture des services publics en matière d'hygiène et d'assainissement. Ainsi, des efforts ont été faits par l'état selon l'évaluation des ONG françaises en matière de couverture sanitaire.

Cependant, la construction d'infrastructures d'assainissement, la mise en place de campagne de salubrité ne suffisent pas à maintenir l'hygiène et l'assainissement si les activités sont suspendues après l'arrêt de financement des partenaires. En effet, depuis 1991, des projets de lutte contre la pauvreté intègrent l'assainissement et l'implication des femmes dans les activités de développement. Ces projets n'existent plus et les associations féminines créées pour satisfaire les objectifs de ses projets sont soit remplacés soit en arrêt pour faute de soutien des partenaires.

L'assainissement étant lié à l'aide des partenaires avec la crise multidimensionnelle. Cet appui est limité. En 2006, la commune V du district de Bamako a bénéficié de l'installation de mini-égout dans certains quartiers. Après la construction de l'infrastructure, un comité a été mis en place sous le leadership du Chef de quartier pour l'entretien de l'infrastructure. Ce comité est à l'arrêt aujourd'hui.

Le désengagement de l'État dans le domaine de l'assainissement est une exigence des partenaires financiers et surtout de l'ajustement structurel de 1980 (Dorier-Apprill et Meynet 2005). L'objectif était de lutter contre la pauvreté en permettant aux jeunes diplômés d'entreprendre. Aujourd'hui, selon un rapport de l'État financé par la banque mondiale 80% des GIE créés appuyés en 1993 ne sont plus fonctionnels (MEADD et worldbank 2018). Il est

aussi à noter que les promoteurs des GIE qui ont résisté n'ont pas de compte en Banque ni de numéro de prévoyance social.

2.6. Décentralisation et gestion de l'espace

De l'indépendance à l'avènement de la décentralisation au Mali, la mobilité dans l'espace était plus contrôlée du fait de la gestion centralisée des institutions en charge.

À Bamako, l'acquisition de parcelles jusqu'à la construction est une procédure confiée au ministère de l'urbanisme et le gouvernorat du district de Bamako. La coordination entre ces différents acteurs institutionnels implique moins d'amalgames. Dans le système d'assainissement d'une ville, la manière d'occuper l'espace impacte sur son bon fonctionnement. Vu la population et la situation économique de Bamako de 1960 à 1992, le système d'assainissement convenait à la ville. En effet, la ville de Bamako dans le domaine de l'habitat, a beaucoup évolué avec la décentralisation. Même si les contextes d'études sont différents, Mohomodou Houssouba soutient que la dynamique architecturale a évoluée après le coup d'État de 1991 (Houssouba 2021, p. 6). Dans le cadre du système d'assainissement, elle doit être accompagnée par la suppression du système autonome par le système collectif. Selon un ancien directeur de la cellule technique d'appui aux communes du district de Bamako (CETAC), le système autonome, ce choix s'explique par son avantage sur l'environnement à long terme. Cependant, la continuité dans le système traditionnel est plus liée à la sous information et à la difficulté économique qu'à une vision d'ordre environnemental. C'est ce que souligne le comité interafricain d'études hydrauliques, (C.I.E.H) (COMITÉ INTERAFRICAIN D'ETUDES HYDRAUUQUES 1984).

À Bamako, l'acquisition d'un terrain d'habitation passe plus par des voies informelles que formelles. Ce phénomène suscité par la mobilité spatiale est un facteur pesant dans la dégradation de l'environnement (Diarra, 2003).

2.7. Décentralisation et maîtrise du système de gestion de l'assainissement

Avec la décentralisation, les collectivités sont censées être des initiatrices des projets d'assainissement. Comme la décentralisation en France et en fonction des besoins sanitaires de la collectivité, les élus, à travers les techniciens élaborent des projets de construction et d'entretien des ouvrages d'assainissement (Frioux 2013). Après plus de vingt ans de décentralisation, les collectivités sont toujours à la recherche d'une autonomisation et de leadership. Ainsi, la politique d'assainissement étant une référence pour les acteurs de

l'assainissement, reste toujours centralisée dans la mise en œuvre des activités et de conception.

Pourtant, avec l'avènement de la décentralisation au Mali, les communes y compris le district de Bamako, ont bénéficié de soutien et des jumelages avec les communes françaises pour un développement durable. Même si les jumelages ne concernent pas seulement l'assainissement, le district de Bamako et certaines communes du district de Bamako, ont bénéficié de la formation des élus, de l'appui en matériel d'assainissement. Les communes III, IV, VI et le district de Bamako ont bénéficié du soutien en formation et en matériel (entretien). Les collaborations avec d'autres pays et collectivités ont toujours servi de développement. Dans le cas de la France par exemple, certaines communes pour initier un projet d'assainissement, organisaient des visites de compréhensions entre communes sœurs, mais aussi entre pays comme l'Angleterre et l'Italie (*Ibid.*). Si en 1930, en France, les voyages de découvertes ont servi aux communes de France, ils ont servi de tourisme et d'enrichissement d'individus qu'au développement du district de Bamako.

2.8. Décentralisation et capacité de promouvoir des activités de développement

Il est difficile d'atteindre les objectifs de développement durable sans une main-d'œuvre qualifié et un leadership légitimé. Dans le projet de décentralisation au Mali, le transfert des ressources était un élément essentiel. Même après l'évaluation du processus de décentralisation, des décrets ont été signés pour rendre le transfert aux collectivités effectives en ressources humaines et financières. Dans les communes du district de Bamako, les services déconcentrés produisent des rapports et proposent des activités annuelles. Ceux-ci sont soumis aux élus et à leurs directions respectives. Un budget est élaboré par ces directions générales des services déconcentrés parallèlement au budget que la mairie doit normalement élaborer pour ces activités annuelles en conformité avec le plan de développement économique, social et culturel (PDSEC). Ce bicéphalisme dans la gestion des affaires publiques constitue un frein à la gestion non seulement du personnel, mais aussi dans la dynamique à donner pour l'atteinte des objectifs.

La gestion des propositions et de budget annuel sont un élément clé dans l'engagement du personnel. En plus, dans les entretiens, il est constaté que le personnel n'est pas consulté dans le suivi des activités annuelles. Dans une mairie du district de Bamako, seuls les conseillers et le chef de service financier sont seulement consultés.

De 1996 à 2024, les communes n'ont pas une maîtrise de leurs populations spécifiquement les imposants et la mobilité dans l'espace. Des communes comme la commune III et la commune V ont tenté sans suite des recensements à leur niveau. Cet échec dénote de la mauvaise volonté et de l'incompétence.

L'intervention des groupements d'intérêts économiques (GIE) dans le district de Bamako, date de 1991(Toure, Traore et Maïga 2022).C'est à la suite d'un projet financé par la banque mondiale en réponse aux objectifs des ODD. C'est dans ce cadre que des jeunes diplômés sans emplois ont bénéficié de l'appui de la mairie du district par le biais de la banque mondiale. Ces appuis concernent des charrettes, des ânes et des équipements additifs. Cependant, cette stratégie n'a pas été suivie d'évaluation ou de reformes concrètes par rapport au projet de lutte contre la pauvreté et le maintien d'un environnement sain.

Conclusion

L'assainissement de Bamako a connu des réformes administratives dans son fonctionnement. Dans le contexte de la décentralisation, il constitue un pilier de développement. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce travail pour comprendre l'intégration de la politique de décentralisation dans le secteur de l'assainissement.

Le terrain a montré que l'ambition assignée à la décentralisation dans le secteur de l'assainissement est restée théorique. Il a développé le contexte de la corruption et de l'inégalité dans le district de Bamako. Cette réforme est encore jeune au Mali.

Dans une logique d'analyse du processus de développement, les obstacles liés au secteur de l'assainissement dans le contexte de la décentralisation montrent bien l'importance de notre approche. Les politiques de développement sont induites de l'extérieur ou par des acteurs politiques sans évaluation concrète de l'ancien système. Ces réformes ne tiennent pas compte des facteurs sociaux culturels des acteurs.

Pour un assainissement satisfaisant dans le contexte de la décentralisation, des ateliers de veille aux objectifs de développement doivent être organisés dans le district de Bamako

Références bibliographiques :

AFRICAN MINISTERS' COUNCIL ON WATER (AMCOW), 2021, *Lignes directrices africaines pour les politiques d'assainissement.* Abuja, Nigéria, 227 p.

ANDRE Romain, ANDRIANAMIHAJA Mamisoa, DUROYAUME Perrine, DUSSAUX Vincent, FAGGIANELLI Daniel, FROUIN Karine, HELSENS Thierry, HUGOUNENG Réjane, LAETITIA loseille, PALDRUP Benoît et REPUSSARD Clément, 2012, *Décentralisation et services d'eau potable et d'assainissement*, France, (coll. « Collection débats controverses »), vol. 7/, 79 p.

BARRY Moussa, DAO, Faty, KOUNINA Anna, MAÏGA Abdoulaye Idrissa, MARADAN David, MATTON Fanny, TRAORE Cheick Oumar Karamoko et ZEIN Karim, 2009, *Evaluation Economique De La Gestion Environnementale Au Mali Couts Et Benefices*, Bamako, Ministère de l'économie et des finances.

BEGORRE Henri, 2013, « Le rôle des collectivités locales maliennes »:, *Civitas Europa*, 1 décembre 2013, N° 31, nº 2, p. 211-218.

BERIDOGO Bréhima, 1997, « Processus de Décentralisation au Mali et Couches Sociales Marginalisées », *Bulletin de l'APAD*, 1997, vol. 14, p. 14.

BLUNDO Giorgio et PETRIC Boris, 2013, « Anthropologie politique de l'État local en Afrique subsaharienne », *Annuaire de l'EHESS. Comptes rendus des cours et conférences*, 1 janvier 2013, p. 365-367.

BRIKKE François, 1999, *La problématique de la décentralisation dans le secteur « eau et assainissement » avec accent particulier sur la gestion des petites adductions rurales*, Bohicon,Benin, IRC.

CARLITZ Ruth et BOEX Jamie, 2017, « Decentralization and the delivery of water and sanitation services in Tanzania », 2017, p. 54.

COMITE INTERAFRICAIN D'ETUDES HYDRAULIQUES, 1984, *Conception Generalf: Des Systèmes D'assainissement Urbain Dans Le Contexte Africain*, Yaoundé, BCEOM.

DEMBELE Gaoussou, 2019, *La gestion des déchets solides ménagers et assimilés et la gouvernance urbaine dans le district de Bamako*, Environnement Urbain, Institut supérieur de formation et de recherche appliquée, Bamako, 184 p.

DIARRA Balla, 2003, *Structure urbaine et dynamique spatiale á Bamako, Mali*, Bamako, Editions Donniya, 164 p.

DORIER-APPRILL Élisabeth et MEYNET Cécilia, 2005, « Les ONG : acteurs d'une « gestion disputée » des services de base dans les villes africaines ? », *Autrepart*, 2005, vol. 35, nº 3, p. 19-37.

FELIX Julien, 1996, « L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles », *Bulletin de l'APAD*, 1996, vol. 11.

FRIOUX Stéphane, 2013, *Les batailles de l'hygiène : Ville et environnement de Pasteur aux trente glorieuses*, PUF., Paris, 383 p.

GODIN-BILODEAU Simon, 2010, « La décentralisation au Mali : mutations politiques locales et changements sociaux ».

HOUSSOUBA Mohomodou, 2021, « Paysage urbain et espaces culturels à Bamako: effets spatiaux du discours sur l'authenticité », 2021, p. 10.

KASSIBO Bréhima, 1997, « La Décentralisation au Mali : État des Lieux », *Bulletin de l'APAD*, 1 décembre 1997, nº 14.

KEITA Modibo, 2001, « Partenariat entre la municipalité et la société civile : exemple de la gestion des déchets urbains à Bamako ».

KONE Oumar, 2023, *Evolution Des Politiques D'assainissement Dans L'espace UEMOA Au Regard Des Lignes Directrices Africaines Pour Les Politiques D'assainissement*, s.l., Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement.

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION(ATD), 2023, « LOI N°2023-005 PORTANT STATUT PARTICULIER DU DISTRICT DE BAMAKO ».

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2023, « Recueil De Textes Juridiques Du Sous-Secteur De L'assainissement Au Mali ».

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2020, « PNA 2020 ».

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE et WORLDBANK, 2018, *Rapport diagnostic PNA 2018*, Bamako, Ministère De L'environnement, De L'assainissement Et De Développement Durable.

MOTEMA Joël Ipara, MAKOLO Liévin Mpwo et KITATA Guillaume Louis Kiyombo Mbele, 2023, *Déchets et Hygiène en République Démocratique du Congo*, L'Harmattan., Paris, (coll. « Etudes africaines »), 158 p.

PRIMATURE, 2014, « Détail des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales dans le domaine de l'assainissement ».

PRIMATURE, 1993, « Recueil De Textes ATD ».

RILLON Ophélie, 2010, « Corps rebelles: la mode des jeunes urbains dans les années 1960-1970 au Mali », 2010 p. 64-83.

SANOGO Bakary, 1993, « Chapitre III - La population de Bamako », 1993.

TOURE Drahamane Bouba-idjé, TRAORE Hamadoun et MAÏGA Fatoumata, 2022, « Les Groupements D'intérêt Économique (Gie) Dans La Pré- Collecte Des Déchets Ménagers Solides À Bamako : Entre Dynamisme Et Essoufflement », 2022, vol. 1, nº 3, p. 16.

Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene (2020), 2021, *FICHE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION DE L'EAU POTABLE, DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT AU MALI*, Bamako, International Rescue Committee.

« Cinquième Recensement General De La Population Et De L'habitat (RGPH5) », 2023.

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES

TATA Gaston Gabriel
Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Discipline : Socio-anthropologie

Résumé

Aujourd'hui, la jeunesse africaine est souvent marginalisée dans les processus décisionnels. Pourtant, non seulement elle représente un acteur clé pour l'avenir du continent, mais aussi elle constitue une force vive pour la protection du patrimoine humain et environnemental. Cette situation soulève une question qui est la suivante : quel peut être le lieu herméneutique des approches de la jeunesse par rapport à la gouvernance écologique ? L'objectif principal de cette recherche est de comprendre les lieux d'appropriation des approches écologiques par la jeunesse africaine, afin de proposer des perspectives adaptées, tout en tenant compte de ses aspirations et des réalités socio-culturelles. La méthode descriptive et explicative est utilisée pour mobiliser l'observation multiforme des indicateurs. Les résultats de cette recherche sont à triple niveau. D'abord, la jeunesse africaine exprime une forte sensibilité sociale et environnementale, même si cette conscience reste fragmentée en raison du manque d'éducation et d'accès aux opportunités économiques. Ensuite, les traditions culturelles, bien qu'en mutation, offrent des bases pour des pratiques écologiques locales durables si elles sont modernisées et intégrées aux solutions contemporaines. Enfin, la dynamique de la gestion des politiques publiques aborde des approches innovantes adaptées aux contextes national et supranational actuel.

Mots clés : Afrique, écologie, gouvernance, jeunesse, mutation

Abstract

Today, African youth are often marginalized in decision-making processes. However, not only does it represent a key player for the future of the continent, it is a driving force for the protection of human and environmental heritage. This situation raises the following question: what can be the hermeneutic place of youth approaches to ecological governance? The main objective of this research is to understand the places where African youth appropriate ecological approaches, in order to propose adapted perspectives, while considering their aspirations and

socio-cultural realities. The descriptive and explanatory method is used to mobilize the multifaceted observation of the indicators. The results of this research are threefold. First, African youth express a strong social and environmental sensitivity, even if this awareness remains fragmented due to the lack of education and access to economic opportunities. Second, cultural traditions, although changing, provide a basis for sustainable local ecological practices if they are modernized and integrated with contemporary solutions. Finally, the dynamics of public policy management addresses innovative approaches adapted to the current national and supranational contexts.

Keywords: Africa, change, ecology, governance, youth

Introduction

En Afrique, on a souvent clamé que les jeunes sont des acteurs clés de la société dont il faut souligner la centralité et comprendre la multiplicité des enjeux pour le développement. Mais un paradoxe demeure : si cette jeunesse est perçue comme actrice prometteuse, elle ne cesse de se montrer exigeante, voire menaçante par sa portée socio-démographique. Cette catégorie, source de dividende ou d'exclusion, désignée comme objectif de politique publique ou de développement, offre dans la plupart des pays africains un visage complexe et contrasté (F. De Boeck, A. Honwana, 2020, pp. 5-11). De fait, la jeunesse africaine semble notamment caractérisée à la fois par la spécificité de situations économiques et politiques très contraintes ainsi que par un pouvoir de mobilisation et de contestation de plus en plus manifeste.

Tour à tour envisagée comme une opportunité, la jeunesse africaine devient de plus en plus une donne complexe souvent observée, mais jamais assez interrogée et actualisée par la société. Tout ce constat montre combien la notion de jeunesse est une catégorie complexe qui englobe des réalités très différentes, souvent stéréotypées, devenue une catégorie d'action publique sans qu'une définition précise ne lui soit donnée (L. Bonnefoy, M. Catusse, 2013, pp. 86-88).

De la sorte, la question de la gouvernance écologique devient une problématique fondamentale. La jeunesse africaine représente pourtant un acteur clé pour l'avenir écologique du continent. La problématique soulève des questions suivantes : comment cette génération tente-t-elle de s'approprier les enjeux écologiques dans des contextes où la pauvreté, le chômage et les besoins immédiats l'emportent souvent sur les préoccupations environnementales ? Autrement dit, quelle peut être la configuration des approches de la jeunesse par rapport à la gouvernance écologique ?

L'hypothèse formulée est la suivante : la mutation de la jeunesse permet de circonscrire des approches juvéniles de la gouvernance écologique. L'objectif visé est de Comprendre les niveaux de mutation qui affectent la jeunesse et sa façon de se projeter dans la société et de gérer l'écologie. L'étude est structurée autour de trois axes : un cadre théorique et une approche méthodologique, suivis des résultats des données, assortis d'une analyse et d'une mise en perspective.

1. Cadre théorique et démarche méthodologique

Ce premier axe constitue le socle épistémologique de l'étude. Il s'articule autour de deux dimensions complémentaires : la clarification conceptuelle des notions clés mobilisées dans l'analyse, et la méthodologie adoptée pour la collecte des données.

1.1. Clarification conceptuelle

L'analyse qui suit repose sur trois notions fondamentales : mutation, écologie et gouvernance écologique. Ces concepts, bien que distincts, s'articulent étroitement dans le cadre des transformations contemporaines affectant les sociétés humaines et leur rapport à l'environnement.

- **Mutation**

La notion de mutation renvoie à des transformations profondes et structurelles des sociétés. Georges Balandier (1971, pp.198-202) la définit comme l'émergence de changements devenus manifestes dans les structures sociales et les agencements culturels, révélant une dynamique de rupture et de recomposition. Roger Bastide (1969, pp.280-292), quant à lui, insiste sur le caractère transitionnel de la mutation, qui marque le passage d'un ordre social à un autre, souvent à travers des processus cumulatifs et multidimensionnels.

Dans le contexte contemporain, la mutation s'observe particulièrement dans les trajectoires de la jeunesse globale, confrontée à des bouleversements identitaires, économiques et politiques. Ces mutations ne sont pas seulement des ajustements superficiels, mais des reconfigurations profondes des modes de vie, des aspirations et des rapports au monde.

- **Écologie**

L'écologie, dans son acception philosophique et systémique, dépasse la simple étude des interactions biologiques. Elle incarne une vision holistique de la vie comme unité dynamique

entre l'être humain et son environnement. Selon M. Stenger (2006, pp.35-38), cette approche reconnaît que la vie humaine est inséparable de celle de la création qui l'entoure, et que l'accomplissement de l'homme vers la plénitude implique une co-évolution de tout l'univers vivant. Ainsi, l'écologie devient une éthique de la relation, fondée sur l'équilibre, l'interdépendance et la responsabilité. Elle invite à repenser les fondements de notre civilisation à partir de la reconnaissance de la vulnérabilité des écosystèmes et de la nécessité d'une cohabitation harmonieuse.

- **Gouvernance écologique**

La gouvernance écologique désigne l'ensemble des mécanismes, institutions et processus visant à assurer une gestion durable des ressources naturelles, de la vie humaine et du cadre environnemental. L.K. Santedi (2004, pp.167-170) propose une conception élargie de cette gouvernance, qui ne se limite pas à la régulation des activités humaines, mais englobe également la préservation de l'univers créé dans son intégralité.

Elle repose sur une coordination multi-acteurs : les États, les collectivités territoriales, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les citoyens. Cette gouvernance vise à répondre aux défis majeurs du XXIe siècle, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution et la gestion des déchets. Elle implique des principes de transparence, de participation, de responsabilité et d'équité intergénérationnelle.

1.2. Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de cette étude, la démarche méthodologique adoptée vise à explorer en profondeur les dynamiques sociales, culturelles et environnementales liées aux mutations contemporaines, en particulier celles qui affectent la jeunesse dans son rapport à l'écologie et à la gouvernance. L'approche retenue repose sur une articulation entre cadre théorique et investigation empirique, permettant de croiser les apports conceptuels avec les réalités du terrain. Elle privilégie une posture qualitative, centrée sur la compréhension des représentations, des pratiques et des discours des acteurs concernés. Cette orientation méthodologique se justifie par la complexité des phénomènes étudiés, qui ne peuvent être réduits à des indicateurs quantitatifs, mais requièrent une analyse fine des logiques sociales et des dynamiques subjectives.

- **Population cible**

Pour la réalisation de cette étude, les enquêtes ont été réalisées dans l'espace de l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO). Trois Unités Universitaires ont été prises en compte : Abidjan (Côte d'Ivoire) du 4 au 29 novembre 2024, Bamako (Mali) du 16 au 31 janvier 2025, et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) du 3 au 18 février 2025. Les techniques de collecte des données sont les récits de vie, l'observation directe et les entretiens. La population cible pour les enquêtes est constituée de la jeunesse estudiantine (cible primaire), d'enseignants-chercheurs et des membres du personnel administratif de ces trois Unités Universitaires (cible secondaire). Il a été réalisé 28 entretiens dont 20 dans la cible primaire et 8 dans la cible secondaire. La méthodologie comporte les angles qui suivent :

- **Type de recherche**

Nous avons adopté une approche qualitative, privilégiant l'analyse des discours des acteurs interrogés, des perceptions et des pratiques des jeunes face aux enjeux écologiques. Cette approche permet de comprendre les motivations, les résistances et les stratégies d'adaptation développées par la jeunesse dans différents contextes.

- **Techniques de collecte des données**

La collecte des données repose sur plusieurs techniques complémentaires : entretiens semi-directifs avec des jeunes engagés dans des initiatives écologiques, des mouvements sociaux et politiques ; groupes de discussion pour saisir les représentations collectives et les dynamiques de mobilisation autour des questions juvéniles ; analyse documentaire des politiques publiques, des programmes éducatifs et des initiatives locales de la jeunesse.

- **Échantillonnage**

L'échantillonnage a été conçu pour refléter la diversité des expériences et des contextes : échantillonnage raisonné, ciblant 200 jeunes étudiants issus de milieux urbains et ruraux, de diverses nationalités, avec une diversité géographique afin de comparer les approches et les niveaux d'appropriation des enjeux de la mutation juvénile.

- **Outils de traitement et d'analyse**

Les données collectées ont été traitées à l'aide de plusieurs outils méthodologiques : analyse thématique pour identifier les grandes tendances et les discours dominants sur

l'écologie et la jeunesse ; codage des données à l'aide de logiciels spécialisés en analyse qualitative (NVivo) afin de structurer les résultats et d'extraire des modèles explicatifs ; triangulation des sources pour garantir la fiabilité des résultats en croisant les données issues des entretiens, des observations et des documents.

2. Résultats de données

La jeunesse africaine, en ces dernières années, est marquée par de profondes mutations multiple et multiforme. Il y a une sorte de surgissement des configurations jusque-là refoulées et tenues en réserve par la société, passage entre visions optimistes et visions pessimistes (ou critiques), oscillant entre espoir en un renouveau africain et préoccupations liées aux crises identitaires et à la mondialisation. Les liens entre société, politique et économique méritent d'être relus à l'aune de ces mutations qui interrogent les modalités de la gouvernance écologique, souvent considérée comme en crise.

2.1. Par rapport à la mutation

Les niveaux de mutation de la jeunesse africaine apparaissent à travers plusieurs dimensions importantes : jeunesse immigrée, jeunesse droguée, jeunesse alcoolisée, voire jeunesse terroriste. Il s'agit de toutes les qualifications qui charrient avec elles un ensemble de représentations négatives ou stigmatisantes (S. Octobre, 2014, pp. 23-26).

- **Démographie et économie**

Aujourd'hui, il y a une croissance démographique rapide, avec une augmentation significative de la population juvénile. Dans un contexte où la démographie influe directement sur le développement économique, la mutation des jeunes Africains s'impose comme une problématique essentielle. Cette explosion démographique entre potentiel et pression pose des défis majeurs : pression sur les infrastructures éducatives et sanitaires, chômage des jeunes, amplifié par une économie souvent informelle. Cependant, cette jeunesse représente également une force considérable : un réservoir d'innovation, de créativité et d'énergie pour transformer les économies locales.

La mutation économique va de l'informel à la digitalisation : les jeunes redéfinissent les modèles économiques traditionnels grâce à leur adoption rapide des technologies numériques. Des plateformes de commerce en ligne à l'entrepreneuriat technologique, les mutations sont visibles élargissant l'espace aux cybercriminalités dont ces jeunes sont les principaux acteurs.

- **Participation sociale et politique**

La mutation de la participation sociale et politique de la jeunesse africaine révèle des tendances intéressantes et des défis persistants : les jeunes, bien qu'étant une majorité démographique, montrent des taux relativement faibles de participation politique active, comme le vote ou l'engagement dans des activités civiques. Cela est souvent attribué à des barrières institutionnelles, économiques et culturelles. On voit une jeunesse en majorité ouverte à des influences sociopolitiques. Elle est à l'affût des informations et au désir de transmettre. Certains jeunes restent marginalisés. On est en face d'une jeunesse de plus en plus militante pour des changements politiques et sociaux. On observe un changement de postures dans l'engagement, avec une montée de l'activisme, et des revendications pour une meilleure gouvernance.

Mais cette jeunesse africaine possède un potentiel énorme pour transformer les sociétés et les systèmes politiques. Le champ social n'est plus seulement le lieu de la détente et de l'absence de contraintes par rapport à l'école ou au travail, mais aussi, grâce aux technologies numériques qui permettent et favorisent l'expressivité, un lieu d'expérimentation de l'autonomie qui contribue à la construction identitaire des individus.

- **Hybridation culturelle et identitaire**

La jeunesse africaine contemporaine se caractérise par une identité en constante recomposition, marquée par une hybridation culturelle profonde. Cette hybridation résulte de l'interaction entre les héritages traditionnels locaux et les influences exogènes, notamment celles véhiculées par la mondialisation, les médias internationaux et les technologies numériques. Loin d'être une simple juxtaposition de références culturelles, elle constitue une dynamique identitaire fluide, où les jeunes naviguent entre plusieurs univers symboliques.

Les jeunes africains adoptent des codes vestimentaires, linguistiques et comportementaux issus de cultures étrangères, notamment occidentales ou asiatiques, tout en réinterprétant ces éléments à travers leurs propres référents culturels. Ce processus de réappropriation donne naissance à des formes d'expression originales, comme le mélange de langues dans le discours quotidien (français, anglais, langues locales), la création musicale urbaine (afrobeat, coupé-décalé, hip-hop local), ou encore l'émergence de mouvements artistiques et militants portés par des identités plurielles.

L’accès massif à internet, aux réseaux sociaux et aux plateformes numériques joue un rôle central dans cette transformation. Il permet aux jeunes de s’immerger dans des imaginaires globaux, de participer à des débats transnationaux (sur le climat, les droits humains, le féminisme, etc.), et de construire des communautés virtuelles autour de valeurs partagées. Cette connectivité favorise l’émergence d’une citoyenneté numérique et d’une conscience globale, tout en renforçant les tensions entre tradition et modernité.

Ainsi, l’hybridation culturelle et identitaire ne doit pas être perçue comme une perte d’authenticité, mais comme une capacité d’adaptation et de créativité face aux mutations du monde contemporain. Elle reflète une jeunesse en quête de sens, de reconnaissance et de légitimité dans un monde en perpétuelle recomposition.

- **Mobilité choisie ou subie**

La migration est une composante essentielle de la mutation de la jeunesse africaine, touchant divers aspects de leur vie et influençant leurs trajectoires personnelles et collectives. Avec les nombreux obstacles économiques et politiques, les jeunes africains montrent une capacité d'adaptation remarquable, en réinventant de nouvelles stratégies de vie dans la société et en explorant de nouvelles opportunités dans les déplacements (H. Jamid, 2020, pp. 19-35).

Comme diversité des déplacements, les jeunes migrent pour des raisons variées, notamment poursuivre des études, trouver un emploi ou explorer de nouvelles opportunités économiques. Ces déplacements incluent des migrations internes (rurales-urbaines) et internationales, souvent vers l'Europe, le Moyen-Orient ou d'autres régions d'Afrique. La recherche d'opportunités économiques est une motivation majeure (G.-F., Dumont, 2020, pp. 1-14). Les jeunes quittent souvent leurs régions d'origine pour des centres urbains ou des pays offrant de meilleures perspectives d'emploi.

- **Technologie et communication**

La technologie et la communication sont des moteurs puissants de changement pour la jeunesse africaine. Elles constituent aussi des leviers essentiels de transformation pour la jeunesse africaine. Elles influencent profondément les modes de vie, les interactions sociales et les opportunités économiques des jeunes du continent. Autrement dit, elles jouent un rôle central dans la mutation de la jeunesse africaine, transformant leurs modes de vie, leurs interactions sociales et leurs opportunités économiques.

Les jeunes adoptent rapidement les outils numériques, notamment les smartphones et les réseaux sociaux, pour se connecter, apprendre et entreprendre. Cette adoption massive du numérique favorise l'émergence de nouvelles formes de communication et d'expression. La digitalisation crée des opportunités pour les jeunes, notamment dans les secteurs de l'entrepreneuriat technologique et du commerce en ligne. Les compétences numériques deviennent essentielles pour accéder à des emplois dans des secteurs en pleine croissance.

L'accès croissant aux technologies numériques modifie les habitudes quotidiennes des jeunes Africains. L'usage des smartphones et des plateformes numériques facilite l'accès à l'information, à l'éducation et aux services essentiels. Par exemple, l'Afrique est aujourd'hui le deuxième marché mondial pour la téléphonie mobile, avec une adoption rapide des smartphones (J. Kalan, 2013, pp. 9-25). Cette évolution permet aux jeunes de s'informer, de se former et de participer activement à la société numérique. Cette évolution permet également aux jeunes de s'engager dans des débats sociétaux et de mobiliser des actions collectives pour le changement (O. Galland, 2011). La révolution numérique a modifié les modes de création, de diffusion mais aussi d'appropriation des contenus culturels et a fait émerger une jeunesse plus connectée, communicante et créative, plus cosmopolite mais aussi plus fragmentée.

2.2. Par rapport aux causes et conséquences des mutations

Les mutations de la jeunesse africaine sont influencées par plusieurs causes et ont des retombées significatives sur le continent. Les enquêtes au Burkina et au Mali montrent qu'environ 70% des effectifs des jeunes sont engagés dans des actions normalement non dévolues à la jeunesse sur l'ensemble de chacun de ces pays. Et selon A. Sagara, responsable d'une classe d'étudiants en Science de l'éducation à Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité Universitaire à Bamako :

> Ce n'est pas ce que cette jeunesse est censée faire. Mais elle devrait le faire pour résoudre certains de leurs problèmes d'existence et de subsistance.

Un étudiant de Bobo-Dioulasso commente :

> Les jeunes valides mais non qualifiés, sans emploi et aliénés sont prêts à prendre les armes en échange de petites sommes d'argent, ainsi que de la promesse d'une reconnaissance, d'un butin et de femmes et sont plus susceptibles d'être attirés par l'influence de factions en guerre ou de bandes criminelles pour obtenir cette émancipation.

C'est dire que le chômage des jeunes, et son corollaire, le sous-emploi est devenu une question centrale de politique-sécurité en Afrique de l'Ouest, en plus d'être une question socio-économique. Un administrateur civil et étudiant en Master II à Bamako ajoute : au nord du Mali

80% des jeunes auraient volontairement rejoint un groupe extrémiste violent pour des raisons liées aux niveaux élevés de chômage et aux besoins économiques. Une répondante de Bobo-Dioulasso disait à ce propos :

> Les personnes qui adhérent à la drogue, à l'émigration, au terrorisme, à l'arnaque, mais qui étudient ou travaillent mettent plus de temps à prendre la décision d'adhérer que leurs alter égo dans un emploi précaire ou au chômage.

Tout porte à dire que, bien que les jeunes représentent le plus grand segment de la population dans les deux pays du Sahel, leur statut social et leurs opportunités économiques sont limités. Ainsi, une population âgée de moins de 30 ans manquant d'éducation, de statut social et d'opportunités économiques devient donc un élément important de l'instabilité de la gouvernance écologique. Le niveau élevé du chômage et de la pauvreté parmi les jeunes, les a constamment attirés vers toutes ces formes de mutation. De la sorte, le chômage des jeunes, et son corollaire, le sous-emploi, en plus d'être une question socio-économique, devient une problématique centrale de politique-sécurité en Afrique de l'Ouest (J.-M.Thevoz, 1993, pp. 73-84). En effet, les jeunes valides mais non qualifiés, sans emploi et se sentant comme des exclus sociaux sont prêts à prendre les armes en échange de petites sommes d'argent. Ils sont susceptibles d'être attirés par l'influence de factions en attaques terroristes ou de bandes criminelles pour obtenir une récompense (S. Beaud, 2011, pp. 66).

Les crises socio-politiques prolongées que le continent traverse rendent de nombreux jeunes si frustrés, déçus et découragés, qu'ils cherchent n'importe quel changement à n'importe quel prix et sont facilement mobilisés dans des groupes armés ou par des forces extrémistes (M. Dagnaud et Y. Génération, 2013, pp.19-24).

3. Analyse et mise en perspective

Analyser la mutation de la jeunesse africaine et les défis de la gouvernance écologique implique de prendre en compte l'état de la gouvernance des politiques publiques qui pénalise avant tout les milieux juvéniles.

3.1. Un marquage juvénile négatif

La question des mutations de la jeunesse africaine est complexe. Cette complexité est due au fait que les mutations touchent à des enjeux multiples : sociaux, économiques, culturels, religieux et politiques au point de rendre, selon le sociologue S. Beaud (2018, pp.64-70), l'intégration sociale plus difficile pour les jeunes issus de milieux modestes. En effet, les jeunes sont de plus en plus confrontés à une multitude de difficultés qui reflètent les transformations

rapides de leur société : pression des réseaux sociaux plus croissants**,** omniprésence des plateformes numériques qui entraînent des comparaisons malsaines, précarité économique, chômage et emplois instables qui les touchent en première ligne (I. Rashid, 2020, pp. 7-12).

Aujourd'hui, il ne reste que des espaces de résistance souvent informels où cette jeunesse exprime ses aspirations, que ce soit à travers les postures physiques, les réseaux sociaux ou des initiatives privées. Les jeunes démontrent ainsi leur capacité à influencer considérablement les politiques publiques (S. Octobre, 2014, pp. 19-61). Cette dynamique démontre que, malgré les obstacles, la jeunesse continue de chercher des moyens de se réinventer et de s'affirmer.

De larges fractions de la jeunesse ont aujourd'hui de fortes chances d'être pénalisées dans leur vie future par une insertion sociale soit chaotique, soit par des aspirations professionnels inabouties. Non seulement les modèles de « gouvernance républicaine » peinent ou échouent à tirer vers le haut de larges pans de la jeunesse africaine, mais ils tendent à opérer un marquage social négatif auquel sont directement confrontées les couches juvéniles.

C'est pourquoi selon A. Mbembé (1985, p. 246), en Afrique la gouvernance politique se trompe de priorité : obsédée par l'idée de « sauver » une bouchée de jeunes, issues souvent d'une oligarchie corrompue, portée vers une politique de ventre, cette gouvernance oublie que l'essentiel se joue bien en deçà de la sélection d'un élitisme peu favorable au développement de la société dans son ensemble.

Par ailleurs, les carrières académiques en dents de scie débouchent sur une orientation, souvent perçue comme une relégation, dans l'enseignement professionnel. Dans tous les cas, deux types d'attitude semblent se faire jour parmi les jeunes : soit ils intériorisent un destin social de travailleur ou travailleuse « subalterne », voué(e) aux métiers d'exécution et doivent composer avec une forme de dépréciation de soi qui souvent les taraude, soit ils revendiquent une culture anti-sociale et expriment diverses formes de résistance, garçons comme filles, dans des secteurs informels souvent suspects.

3.2. Vie sociopolitique en difficulté

L'analyse des migrations clandestines en Afrique de l'Ouest ne peut se faire sans considérer les contextes socio-politiques instables qui affectent durablement les perspectives d'avenir des jeunes. Les coups d'État récurrents, les conflits armés, et l'absence de gouvernance stable engendrent une profonde désillusion chez une partie de la jeunesse. Comme le souligne Madeleine Gauthier (2000, p. 23-32), cette instabilité sociale et politique contribue à une perte de repères et à une marginalisation croissante des jeunes dans les processus de développement.

Autrement dit, « Cette période du cycle de vie constitue un fait social instable… Les jeunes sont souvent exclus des mécanismes d'intégration sociale, ce qui les pousse à chercher ailleurs un sens à leur existence ».

Face à cette impasse, certains jeunes se tournent vers des groupes armés ou des mouvements extrémistes, attirés par des promesses de changement radical. D'autres, pris de désespoir, envisagent l'émigration clandestine comme une échappatoire, malgré les risques élevés. Cette dynamique est particulièrement bien décrite par Fodié Tandjigora (2018, 221-227) qui analyse les motivations profondes derrière les départs vers l'Europe : « Autrement dit, ils se lancent dans des tentatives désespérées, coûteuses et souvent dangereuses d'émigration clandestine vers des pays plus développés ou au moins plus riches, hors du continent, à la recherche d'un emploi ». Tout ceci met en lumière le paradoxe d'une jeunesse instruite mais désillusionnée, qui voit dans l'exil une forme de salut économique et identitaire. L'émigration devient alors une quête de dignité, souvent alimentée par les récits de réus

Les jeunes sont marginalisés de la gouvernance et, par conséquent, de la prise des décisions qui ont une incidence sur eux. La plupart des systèmes politiques se montrent condescendants à l'égard des jeunes, reléguant au second plan et marginalisant leurs préoccupations. Ils ont tendance à négliger les défis réels de la jeunesse et de la gouvernance, en particulier lorsqu'il est question d'écouter le point de vue des jeunes et leur expérience vécue et de les intégrer dans les processus de la gouvernance. Ils laissent donc échapper l'occasion d'aborder ou d'éviter, par l'engagement actif des jeunes, les causes des crises de gouvernance.

Cette marginalisation a également des incidences sur les efforts qu'ils déploient pour trouver un moyen de subsistance. Le fait de n'avoir pas résolu ce problème de manière adéquate et le fait que les systèmes politiques et économiques ne parviennent pas à prendre en charge les jeunes, ont favorisé une crise de gouvernance écologique. Quand le socle social qui soutenait cette jeunesse, à savoir le plein-emploi, se met à vaciller, quand l'injonction à l'employabilité devient comme aujourd'hui impérieuse, quand les formes d'encadrement s'affaiblissent, quand les « fils et filles du peuple » prennent souvent le visage des exclus sociaux, on peut légitimement se demander ce qu'il reste de nos jours de la jeunesse africaine (S. Beaud, 2011, pp.64-70).

3.3. Mise en perspective

Les mutations juvéniles sont complexes et ne peuvent probablement pas être réglées au coup par coup. Les gouvernements doivent toutefois se fixer des objectifs en ce qui concerne les

jeunes, définir des politiques et des plans pour orienter leurs actions et s'employer à atteindre effectivement ces objectifs. Ils doivent mettre l'accent sur le thème « jeunesse et gouvernance », notamment sur trois domaines prioritaires : la participation aux activités politiques, les moyens de subsistance-emploi et la diffusion de politiques visant à intégrer les questions relatives aux jeunes dans tous les programmes gouvernementaux (Ch. Barnet-Verzat et Fr.-Ch Wolf, 2001, p. 51-72).

Les jeunes sont un groupe important, qui peut être une chance mais également une source de problèmes. L'élaboration de politiques viables en faveur de la jeunesse, en collaboration avec ces derniers et avec leur contribution, permettrait de réaliser ce potentiel et de trouver des solutions aux problèmes cruciaux de la jeunesse d'aujourd'hui, ce qui débouchera sur des solutions et non des crises. La gouvernance est une question fondamentale qui a souvent des incidences importantes sur la façon d'aborder les autres questions. Ce faisant, les problèmes essentiels que sont la jeunesse, le rôle des jeunes dans la gouvernance, la recherche de moyens de subsistance ainsi que la très grave menace que fait peser leur brusque et brutale mutation, figurent parmi les principales préoccupations des jeunes africains qu'il convient d'examiner et pour lesquelles il faudra définir des principes directeurs.

La majorité que forment les jeunes augmentera et deviendra probablement plus pauvre au cours des prochaines années, et il faudra trouver dès maintenant des solutions à ce problème. Pour relever le défi de la gouvernance, il faut réformer les systèmes, assurer une meilleure représentation des citoyens, notamment des jeunes, déterminer les moyens d'atteindre cet objectif et définir le mode de représentation. Il en résulte d'autres conséquences.

Pour que la jeunesse africaine puisse s'approprier les approches écologiques, trois leviers sont essentiels : l'intégration des savoirs locaux dans les curricula éducatifs afin de favoriser une transition vers une conscience écologique ancrée dans la réalité africaine ; la mise en place de plateformes collaboratives et politiques participatives pour garantir l'implication active des jeunes dans les processus décisionnels ; et enfin, l'hybridation des politiques environnementales en valorisant une approche où tradition et innovation dialoguent pour construire une gouvernance durable.

Ainsi, la mutation de la jeunesse africaine, loin d'être une crise identitaire, représente une opportunité de transformation des modèles de gouvernance écologique. En articulant les savoirs endogènes avec les dynamiques contemporaines, elle peut devenir un acteur clé de la protection environnementale et du développement durable. Il est impératif de créer des cadres d'appropriation adaptés qui permettent aux jeunes de participer pleinement à la définition des politiques environnementales du continent.

Les jeunes doivent participer aux débats politiques et leurs suggestions devraient être prises en compte dans les politiques et les plans les concernant, qu'il s'agisse de la gouvernance et d'occupation. Il est largement reconnu que la jeunesse peut jouer un rôle important dans le processus de la gouvernance écologique. Sans les jeunes, il ne saurait y avoir de véritable développement écologique durable et, probablement, aucune motivation (M. Diouf Mamadou, R. Collignon, 2001, pp. 5-15). Toutefois, de plus en plus en Afrique subsaharienne, les jeunes ne s'attendent qu'à une aggravation de la pauvreté et à la réduction de la durée de vie. C'est pourquoi la gouvernance politique devrait jouer un rôle important et remédier à cette situation. Elle doit réformer les politiques concernant les jeunes ou en adopter de nouvelles pour mieux tenir compte des besoins des jeunes en ce qui concerne la gouvernance et le développement.

Pour trouver des solutions aux problèmes des moyens de subsistance et de l'emploi des jeunes, il faut prendre en considération, dans les politiques, les questions concernant la gouvernance et les jeunes et encourager ces derniers à participer aux consultations sur la façon dont ils espèrent gagner leur vie et sur leurs priorités. Le fait de permettre aux jeunes de donner leurs points de vue et d'être représentés au niveau de la gestion des affaires publiques peut contribuer dans une large mesure à la formulation d'une politique effective des jeunes et aider à trouver des solutions aux problèmes qui empêchent les jeunes d'avoir des sources de revenus durables. La prise en considération des préoccupations des jeunes dans les plans de développement local permettrait de prendre des mesures importantes pour répondre à leurs besoins en ce qui concerne le développement durable et l'emploi.

Conclusion

La question de mutation de la jeunesse et de gouvernance écologique devient une problématique fondamentale, car elle défend une thèse importante : l'homme et son environnement valent la peine d'exister, et de bien exister. Or, dans une Afrique évoluant, à son rythme, les crises politiques et économiques prolongées ne cessent de rendre de nombreux jeunes frustrés et déçus, sans espoir pour l'avenir, que ce soit par l'éducation ou par l'emploi.

La mutation de la jeunesse est une question essentielle en matière de gouvernance en Afrique. Les formes de mutation juvénile deviennent un problème pour les gouvernements qui sont souvent la cible de leur frustration. Les problèmes fondamentaux des jeunes, leur rôle dans le domaine de la gouvernance écologique, doivent être compris à la lumière de leur lutte pour un gagne-pain.

La jeunesse africaine, en dépit de sa marginalisation institutionnelle, incarne un potentiel transformationnel majeur pour la gouvernance écologique du continent. En mobilisant les savoirs traditionnels et en s'appropriant les outils contemporains, elle peut structurer une approche écologique innovante et endogène. Le défi consiste donc à donner à cette dynamique une légitimité épistémologique, tout en construisant un cadre de gouvernance où tradition et modernité dialoguent au service d'une écologie adaptée aux réalités africaines.

Analyser la mutation de la jeunesse africaine et les défis de la gouvernance écologique implique la prise en compte de plusieurs dimensions interconnectées. La clé réside dans l'éducation, l'innovation, l'inclusion et le renforcement des capacités institutionnelles pour créer un environnement favorable à la gouvernance écologique. Des approches doivent aider à transformer la jeunesse africaine en acteurs clés du développement durable et de la protection de l'environnement. Il est donc nécessaire d'inclure une série de questions intéressant les jeunes dans le programme relatif à la gouvernance et de faire en sorte que les questions relatives à la gouvernance soient accessibles aux jeunes et pertinentes pour eux. Il est nécessaire d'effectuer un travail exploratoire sur la question pour définir ce point de vue et examiner les questions relatives à la gouvernance qui intéressent particulièrement les jeunes, de leur point de vue. Un tel effort serait opportun, pertinent et probablement sans précédent, surtout s'il permet de mettre en place un cadre qui facilite l'intégration de questions intéressant particulièrement les jeunes dans les processus de la gouvernance.

Références bibliographiques

BARNET-VERZAT Christine, WOLFF François-Charles, 2001, « L'argent de poche versé aux jeunes : l'apprentissage de l'autonomie financière », in *Économie et statistique*, 343, p. 51-72.

BEAUD Stéphane, 2011, « Que reste-t-il de la jeunesse populaire ? », in *Projet*, 320, pp. 64-70.

DE BOECK Filip, HONWANA Alcinda et alii, 2020, « Faire et défaire la société : enfants, jeunes et politique en Afrique », in *Politique africaine*, 80, 4, pp. 5-11.

DIOUF Mamadou, COLLIGNON René, 2001, « Les jeunes du Sud et le temps du monde : identités, conflits et adaptations », Paris, Autrepart, vol. 18, no. 2, pp. 5-15,

DUMONT Gérard-François, 2020, « Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », Paris, Les Analyses de Population & Avenir,19,1, pp. 1-14,

GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2011.

Gauthier Madeleine, 2000, « L'âge des jeunes : un fait social instable », in *Lien social et Politiques*, 43, p. 23-32.

JAMID Hicham et al., 2020, « Les migrations pour études au prisme des mobilités sociales », Paris, Migrations Société, 180, 2, pp. 19-35.

KALAN Jonathan, 2013, « La soif de technologie des jeunes Africains. Les possibilités d'innovation et de création se multiplient », in *Afrique Renouveau*, pp.9-25, africarenewal.un.org.

MBEMBE Achille, 1985, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan.

OCTOBRE Sylvie, 2014, « La jeunesse n'est plus ce qu'elle était : mutations des conditions d'engendrement et de socialisation de la jeunesse », in *Questions de culture*, pp. 19-61.

RASHID Ismail, 2020, « Jeunesse africaine et mondialisation », in *Afrique et Développement*, 45, 3, pp. 7-12.

SANTEDI Léonard K., 2004, « Pour une nouvelle sagesse d'habiter le monde », in *Revue Africaine de Théologie*, 25, 56, pp. 167-170.

STENGER Marc (dir.), 2006, *Planète Vie, Planète mort : l'heure des choix*, Paris, Cerf.

TANDJIGORA Fodié, 2018, *L'immigration des diplômés maliens de France : fuite des cerveaux ou quête de promotion sociale ?* Paris, L'Harmattan, pp.221-228.

THEVOZ Jean-Marie, 1993, « Générations présentes, générations futures, quelles priorités ? », in B. Baertschi, C. Foppa, et alii, *Nature et descendance, Hans Jonas et le principe* « Responsabilité », 25, p.73-84.

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DEVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?

TOB-RO N'Dilbé
Université *Adam Barka* d'Abéché, Abéché, Tchad
Discipline/Spécialité de l'article : Géographie urbaine et Aménagement

Résumé :

Au Tchad, la province du Lac sert de grenier alimentaire dont la situation s'est précarisée en raison du changement climatique et de l'insécurité. Dans ce contexte, la planification et la gouvernance territoriale revêtent des enjeux majeurs. Cette contribution, qui s'appuie sur des observations de terrain, des entretiens avec des personnes-ressources et l'analyse des documents de planification, vise à comprendre les raisons d'une situation paradoxale où la gouvernance territoriale et la rédaction de documents de planification suivent des chemins parallèles et ne se rencontrent pas. Les résultats révèlent l'existence de différents plans territoriaux. Ceux-ci sont élaborés sans la participation effective et sans l'appropriation par les services techniques déconcentrés et les populations locales. Ils sont assortis de budgets mais sans indication précise des ressources mobilisables, tout en comportant de nombreux indicateurs. Par ailleurs, leur mise en œuvre est assurée sous le suivi des comités territoriaux d'action, mais sans transfert de ressources financières aux services techniques et sans stratégie de renforcement de leurs capacités. Cette absence empêche ces services de prendre la relève du processus et de tirer profit de l'appui des partenaires au développement, ce qui compromet l'atteinte des objectifs. Cette situation invite donc à repenser les outils et méthodes de développement.

Mots-clés : Comités territoriaux d'actions, Plans de développement, Gouvernance territoriale, Services techniques déconcentrés et décentralisés, Province du Lac.

Abstract :

In Chad, the Lake Province serves as a food basket, but its situation has become precarious due to climate change and insecurity. In this context, territorial planning and governance are major challenges. This contribution, based on field observations, interviews with resource persons and analysis of planning documents, aims to understand the reasons for a paradoxical situation in which territorial governance and the drafting of planning documents follow parallel paths and do not converge. The results reveal the existence of different territorial plans. These are developed without the effective participation and ownership of decentralised technical services and local populations. They are accompanied by budgets but without precise indications of the resources that can be mobilised, while including numerous indicators. Furthermore, their

implementation is monitored by territorial action committees, but without any transfer of financial resources to the technical services and without any strategy to strengthen their capacities. This absence prevents these services from taking over the process and taking advantage of the support of development partners, which compromises the achievement of objectives. This situation therefore calls for a rethinking of development tools and methods.
Key word : Territorial action committees, Development plans, Territorial governance, Deconcentrated and decentralised technical services, Lake Province.

Introduction

Au Tchad, selon les Nations Unies, la population passera de 16 285 093 de personnes en 2020 à 27 321 160 d'ici 2040. Cette poussée démographique soulève d'importants enjeux quant à la satisfaction des besoins diversifiés des populations, ce qui nécessite la mise en œuvre de politiques ambitieuses d'aménagement du territoire.

Les besoins en matière d'accès aux services de base sont d'autant élevés que le Tchad accueille 1 211 619 réfugiés et demandeurs d'asile en provenance du Soudan, de la Centrafrique, du Nigéria et du Cameroun (UNHCR, 2024, p. 2). Cette situation exige une gouvernance plus efficace et aux impacts plus marqués sur le développement à l'échelle locale.

La gouvernance territoriale peut être définie comme la conduite du changement, dans la transparence, axée sur l'atteinte d'objectifs territoriaux. Elle implique une répartition claire des rôles et des responsabilités entre les acteurs publics, la société civile et les populations (P. Le Galès, 2010, p. 245). Elle s'appuie sur des documents de planification et requiert des mécanismes de redevabilité mutuelle visant à fournir des services de qualité pour le bien-être des populations. Elle implique une synergie entre différentes stratégies sectorielles, publiques et privées, au service des collectivités territoriales, et ce, à tous les échelons, dans le but de fournir des services aux populations (S-N. Tomety, 2014, p. 634). Tels sont les enjeux de la décentralisation, de la déconcentration et de l'aménagement du territoire. Or, sa mise en œuvre rencontre de nombreuses difficultés au Tchad, comme en témoignent les indicateurs de développement.

Le développement peine à se mettre en place au Tchad. Son IDH était de 0,394 point en 2024[1], ce qui le situe à la 189^{e} place sur 193 pays (PNUD, 2024, p. 277). Ce classement montre l'étendue des besoins dans la quasi-totalité des secteurs. D'une superficie de 1 284 000 km^2, le territoire du Tchad est divisé en 23 provinces, réparties sur trois domaines bioclimatiques. Au

[1] Cet IDH ne fait que stagner, malgré plus de 20 ans d'exploitation de pétrole.

sein de ces provinces, la situation de celle du Lac, implantée à l'Ouest du pays en zone sahélo-saharienne (Cf. Figure 1) est singulière.

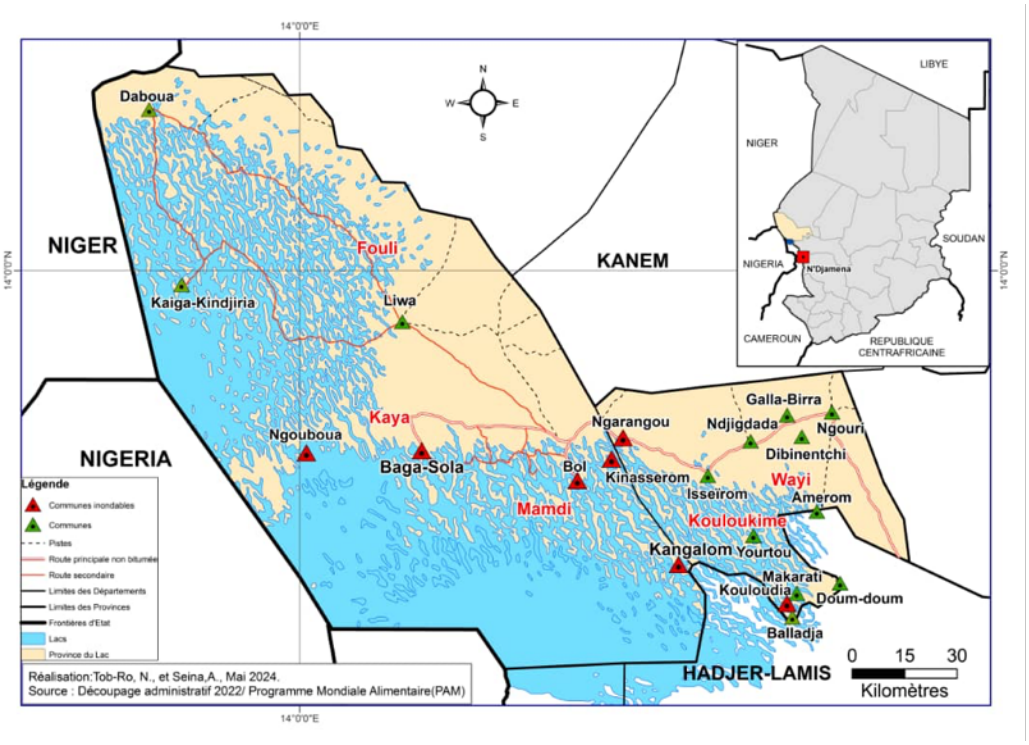

Figure 1. La Province du Lac au Tchad

Le territoire de la province du Lac est en position frontalière du fait que le Lac est partagé entre quatre (4) Etats[2] dont les capitales, sauf N'Djaména, sont très éloignées. Il demeure un grenier vivrier étroitement intégré à son arrière-pays à partir des années 1980 (C. Rangé et M. Abdourahamani, 2014, p. 52). Cependant, sa situation s'est précarisée sous les effets conjugués du changement climatique et de l'insécurité induite par les exactions du groupe terroriste Boko Haram (M. Lavergne, 2017, p. 3). Le contexte de gouvernance de ce territoire est complexe avec de nombreux groupes ethniques, des découpages administratifs en départements, sous-préfectures et cantons, zones d'opérations militaires et espaces de projets qui se superposent.

Dans ce contexte, la planification et la gouvernance territoriale de cette province revêtent des enjeux majeurs tant à l'échelle locale que nationale. Toutefois, si les documents et instruments de gouvernance existent bel et bien, leur mise en œuvre effective mérite d'être interrogée. Pour ce faire, cette contribution s'appuie sur des observations de terrain, des entretiens avec des personnes-ressources et l'analyse de documents de planification. Elle vise à comprendre les raisons d'une situation paradoxale : la gouvernance territoriale d'un côté, et l'élaboration ainsi

[2] Il s'agit du Niger, du Nigéria, du Cameroun et du Tchad impliqués au sein de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

que la mise en œuvre des documents de planification de l'autre, semblent suivre des chemins parallèles, voire divergents, sans jamais se rencontrer.

Méthodologie

La présente réflexion s'appuie sur des analyses documentaires portant sur l'examen du Plan Provincial de Sécurité et Développement (PPSD) du Lac, du Plan de Développement Communal (PDC) de Bol et des Plans de Développement Local (PDL) des cantons Nguéléa 1 et Boudouna-Dallah, permettant de connaitre la structure et le contenu des documents de planification. Des entretiens ont également été menés auprès des personnes ressources, notamment des autorités de tutelle des collectivités territoriales de la province du Lac, des chefs des Services Techniques Déconcentrés et Décentralisés (STDD). Cette approche nous a permis d'appréhender les forces et les faiblesses de ces différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des plans de développement. Pour finir, des observations de terrain ont complété les deux premières approches, permettant de relever le degré d'aménagement et les offres de services disponibles pour cerner les conditions de vie des populations.

Résultats et Discussion

Les résultats de cette étude sont présentés en trois points. Le premier présente un panorama des problèmes de développement qui s'observent dans la province du Lac afin de mieux apprécier l'adéquation des plans de développement existants. En second lieu, la mise en œuvre effective des différents plans est examinée, évaluant le degré de sa prise en compte par les différents acteurs en vue de relever les limites et contraintes expérimentales de leur mise en œuvre. En dernier lieu, les conditions pour une amélioration de la gouvernance territoriale et une opérationnalisation des plans de développement à l'échelle de la province du Lac sont proposées.

1. La province du Lac : une diversité de plans de développement pour faire face à des problèmes particuliers

La province du Lac couvre une superficie de 22 320 km^2 et abrite une population de 687 077 (Province du Lac, 2019, p. 24). Son climat est de type sahélo-saharien avec 200-400 mm de pluies par an (MEPD, 2019, p. 3). Les principales activités pratiquées sont l'agriculture, la pêche, l'élevage et le petit commerce. Elle comprend cinq (5) départements renfermant vingt (20) Sous-Préfectures faisant office de communes dont une de plein exercice.

1.1. Les problèmes de développement de la province du Lac

Le lac Tchad, vaste zone humide sahélienne, est longtemps resté un espace quasi vide et peu attractif, notamment du fait que, la mise en valeur de ses rives s'est heurtée jusqu'à la colonisation aux razzias (C. Rangé et M. Abdourahamani, 2014, p. 43). C'est surtout la demande motrice des villes, notamment N'Djaména et Maiduguri, en lien avec le développement de la route qui en ont fait depuis les années 90 un grenier alimentaire (G. Magrin et *al*., 2009, p. 3). Ce rôle se voit compromis par le contexte actuel post Boko Haram avec la recrudescence de l'insécurité et les effets du changement climatique.

1.1.1. Un territoire exposé à des vulnérabilités systémiques

On observe une dégradation environnementale due à la pression démographique, qui renforce la pression sur les ressources locales, à l'incivisme (conséquence d'un système éducatif qui peine à se généraliser) et aux effets du changement climatique. La province du Lac fait ainsi l'objet d'une très forte vulnérabilité aux inondations, liées au climat et à la structure du sol, qui se produisent tous les 4 à 5 ans. On y dénombre sept (7) communes inondables (Ngouboua, Baga-Sola, Bol, Ngarangou, Kinasserom, Kangalom et Kouloudia) et deux (2) communes non inondables (Liwa et Ngouri). S'ajoutent à cela une vulnérabilité à l'ensablement et à la salinisation, particulièrement marquées, qui affectent intensément les établissements humains. Les attaques de ravageurs sur les cultures sont marquées.

1.1.2. Un niveau de pauvreté élevé renforçant la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Comparativement au niveau de pauvreté nationale qui est de 42,3 %, celui de la province du Lac dépasse la moyenne nationale se situant à 44,3 % (Banque Mondiale, 2021, p. 20). Sur le plan de la pauvreté alimentaire, elle a un taux d'insécurité élevé avec 62,8%, la plaçant en situation de vulnérabilités. Sur le plan éducatif, le taux de scolarisation dans le primaire (enfants de 7 à 12 ans) est particulièrement bas avec un seuil de 26,8%. Ainsi, sur la base des indicateurs de pauvreté monétaire et alimentaire qui influencent directement la scolarisation et le maintien des enfants à l'école, la province du Lac se trouve dans une situation de grande vulnérabilité.

1.1.3. Une situation sécuritaire et humanitaire préoccupante

La province du Lac est une zone de conflits multiformes (Photo 1), en raison des attaques terroristes qui s'y succèdent depuis 2015. Ces conflits ont occasionné le déplacement interne de plusieurs centaines de milliers de personnes, une recrudescence des Violences Basées sur le Genre (VBG) et une détérioration profonde de la situation humanitaire. Les populations déplacées internes (PDI) le sont principalement en raison des exactions de Boko Haram, qui se

traduisent par des attaques meurtrières et des enlèvements contre rançon. Cette situation humanitaire préoccupante est attestée par la présence de 21 519 Réfugiés et 220 610 Personnes Déplacées Internes (PDI), contre 16 886 Retournés et 24 610 Retournés anciens PDI (OCHA, 2025, p. 1). En conséquence, par endroits les populations sont privées des opportunités de mener librement leurs activités, préjudiciables à leur survie.

© Tob-Ro N'Dilbé, mars 2023

Photo 1. Participants à un atelier sur la prévention des conflits à Bol

En 2020 ont été enregistrés 1948 cas d'incidents de VBG liés à la pauvreté économique sur lesquels on note des cas de féminicides. On retrouve des cas de mariages forcés de femmes et de filles, la soumission des femmes à la loi du silence face à leurs agresseurs pour des raisons de pudeurs, le manque de soutien aux activités des femmes et la polygamie devient un moyen de reconstituer la force de travail pour les travaux agropsatoraux, ce qui pose un vrai problème de l'autonomisation des femmes.

1.2. Les différents types de plans dans la province du Lac

La gouvernance territoriale s'opère au Tchad à l'aide de différents plans territoriaux répartis en deux catégories, les plans standards et ceux particuliers et/ou spécifiques[3]. Il existe quatre (4) échelles territoriales l'élaboration de plans standards. Il s'agit de Plan de Développement Local (PDL) de façon générique[4]. Ces plans sont élaborés suivant un guide produit par le ministère

[3] Ces documents sont généralement commandités par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), qui en font une exigence pour leur intervention sur un territoire, mais qui confient leur élaboration à des bureaux d'études ou à des consultants indépendants. Cependant, leur validation est assurée par les STDD, qui sont impliqués dans leur élaboration, sous la supervision de l'autorité de tutelle en fonction de l'échelle d'application du document. On observe cependant une faible implication des STDD qui conditionnent le plus souvent leur participation aux différents ateliers du processus par des motivations financières.

[4] La dénomination des PDL se précise pour chacune des échelles territoriales d'application : Plan de Développement Provincial (PDP) pour les provinces, Plan de Développement Départemental (PDD) pour les

en charge du plan qui fixe les différentes étapes, précise les tâches et domaines de planification. Ces derniers sont au nombre de sept (7) pour les PDL[5] et de huit (8) pour les PDC[6]. Dans ce registre, la province du Lac a expérimenté un PDP, aucun PDD, un PDC et de nombreux PDL.

1.2.1. Le plan de contingence de la Province du Lac

Un plan de contingence est un plan préventif, prédictif et réactif qui vise à contrôler une situation d'urgence et à minimiser ses conséquences négatives (S-N. Tomety, 2014, p. 678). Trois (3) provinces au Tchad[7] disposent de plans de contingence multirisques. Le Plan de contingence et de Gestion des Inondations dans la Province du Lac (PCGIPL) couvre quatre (4) risques : inondations, mouvement de population, insécurité alimentaire et nutritionnelle, et crises sanitaires (Province du Lac, 2020, p. 2). Cependant, les inondations y occupent une place prépondérante du fait que ce territoire en a enregistrées de manière régulière et à des intervalles de plus en plus courts, notamment au cours des années 1988, 2000, 2004, 2008, 2019, 2020, 2022 où elles ont été dévastatrices. Tel que précisé, « l'objectif global du PCGIPL est de renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des entités étatiques et non étatiques au niveau provincial pour une coordination efficace lors de la réponse aux urgences afin de réduire au maximum les pertes et dommages au sein de la population » (Province du Lac, 2020, p. 15). Le PCGIPL a été élaboré à la suite des inondations de juillet 2022 à juin 2023. Il a été élaboré avec le concours des Agences du Systèmes des Nations Unies dont OCHA, PNUD et UNICEF. Ce plan se veut un outil de gestion globale des risques d'inondations pour l'ensemble de la province, afin d'optimiser les synergies existantes et de renforcer la solidarité dans la réponse entre les différentes communautés concernées.

Le PCGIPL est prévu pour un cycle programmatique de 24 mois, allant de juillet 2023 à juin 2025. Il a été évalué à 15,6 milliards de francs CFA, soit près de 24 millions d'euros pour les deux ans. Il poursuit sept (7) objectifs spécifiques et opérationnels à savoir : (i) définir les seuils d'alerte et d'activation du plan, (ii) définir le mécanisme de coordination des crises, (iii) définir

départements, Plan de Développement Communal (PDC) pour les communes et Plan de Développement Local (PDL) pour les cantons.

[5] Les PDL sont structurés autour de sept (7) domaines de planification que sont : (i) Agriculture, Elevage, pêche, (ii) Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme, (iii) Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport et industries), (iv) Santé-Eau potable-Assainissement, (v) Education-Jeunesse-Culture-Sport, (vi) Affaires sociales-Genre et (vii) Gouvernance-Sécurité-Paix (MPCI, 2014, p. 31).

[6] Les PDC sont structurées autour de huit (8) domaines de planification à savoir (i) Éducation nationale, culture, jeunesse, sport, loisirs, (ii) Santé et assainissement, (iii) Action sociale, protection civile, assistance, secours, (iv) Agriculture, élevage, pêche, environnement, ressources naturelles, (v) Urbanisme et habitat, électricité, eau, police, état-civil, (vi) Planification, développement économique, aménagement du territoire, (vii) Commerce, industrie, artisanat et tourisme, transports et (viii) Pompe funèbres, cimetières (MATDLL, 2013, p. 25).

[7] Il s'agit des provinces des deux Logones et celle du Lac.

les scénarii les plus probables pour une bonne planification, (iv) définir les besoins de pré-positionnement minimal ou des mécanismes d'achats rapides des intrants nécessaires pour le stock de sécurité, (v) budgétiser les besoins d'une réponse minimale aux crises incluant le coût des intrants et celui des opérations, (vi) répertorier les capacités des acteurs intervenant dans la province et mobilisables en cas d'urgence, etc., et (vii) définir le paquet minimal d'assistance à fournir aux personnes affectées par les inondations dans divers secteurs (Province du Lac, 2020, p. 15). Si ce plan est très complet, on peut s'interroger sur sa faisabilité et la possibilité de sa duplication. Il met en exergue la nécessité de coordination et de synergie des interventions, goulot d'étranglement à lever quels que soient les interventions et les plans prévus.

1.2.2. Plan provincial de sécurité et de développement du Lac (PPSD)

La province du Lac a expérimenté son premier PPSD pour la période programmatique 2019-2023. Il vise à contribuer à l'amélioration de façon qualitative des conditions de vie des populations dans un environnement sécurisé. Il contient cinq (5) axes stratégiques en vue de concrétiser la vision de la province. Il s'agit de (i) renforcement de la sécurité des personnes et des biens, (ii) développement de l'économie provinciale, (iii) amélioration de l'accès équitable des populations, notamment les plus vulnérables, aux services sociaux de base de qualité, (iv) amélioration de la gestion durable de l'espace, du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques et (v) promotion de la gouvernance participative provinciale par rapport au genre, à l'équité et le développement du partenariat (Province du Lac, 2019, p. 190).

Le PPSD de la province du Lac est expiré en 2023 et n'a pas été actualisé mais le dispositif est toujours opérationnel. Il se focalise sur la vision suivante : « D'ici fin 2030, les populations de la province du Lac vivent dans un environnement stable, favorable à la cohésion sociale et à une croissance diversifiée, créatrice d'emploi et assurant à chaque personne un accès équitable à des services publics et sociaux de base de qualité, et un cadre de vie durable » (Province du Lac, 2019, p. 190). Pour atteindre les objectifs du PPSD, un budget prévisionnel de 44 899 248 200 francs CFA a été prévu.

1.2.3. Le plan de développement des communes et cantons de la province du Lac

Le PDC a été expérimenté en 2020 par la seule commune de Bol qui a un statut de plein exercice. Le PDC de Bol comporte six (6) programmes à savoir (i) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité, (ii) le renforcement de l'économie locale, (iii) l'amélioration de la gestion durable de l'espace, du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas lies aux changements climatiques, (iv) le renforcement

de l'aménagement du territoire pour une urbanisation équilibrée garantissant une gestion rationnelle du foncier et la promotion de l'habitat, (v) la promotion de la citoyenneté, de la gouvernance locale concertée par rapport à l'équité, au genre et le développement du partenariat et, (vi) la valorisation de la culture traditionnelle (Commune de Bol, 2020, p. 80). Son cycle programmatique de cinq (5) ans est arrivé à expiration en juin 2025.

Les PDC malgré leurs qualités techniques ne sont pas appropriés et ne sont pas ou très peu utilisés par les différents acteurs, les besoins identifiés pour leurs financements sont très loin des ressources mobilisables, les acteurs concernés sont trop souvent dans une situation attentiste.

1.2.3. Des aspects positifs et négatifs qui retiennent l'attention

1.2.3.1. Quelques aspects positifs non négligeables

L'examen des plans de développement conforte l'existence d'une situation de décentralisation sommaire par l'expérimentation de la maîtrise d'ouvrage tout, au moins dans la commune de Bol. Quand bien même, rares sont les communes au Tchad qui inscrivent leur méthode de préparation du budget dans une dynamique participative, il est à saluer quelques prémices de budget participatif constatés à Bol : (i) le recueil des besoins des populations, (ii) le réalisme des prévisions budgétaires basées sur l'effort de mobilisation des ressources de l'année précédente, (iii) des discussions budgétaires qui respectent les 15 à 21 jours prévus par les textes, (iv) la soumission à un débat public avec les Organisations de la Société-Civile (OSC) du projet de budget qui est ensuite corrigé par l'exécutif municipal avant examen et adoption par le conseil municipal, (v) le contrôle interne d'exécution du budget par le maire et le conseil municipal et (vi) l'organisation par chaque conseiller municipal dans ses quartiers de séances publiques de reddition de compte avec les chefs de quartier, les représentants des jeunes, des femmes et des syndicats. Le Nexus Paix-Sécurité-Développement, avec la prise en compte des VBG, des conflits entre agriculteurs et éleveurs, ainsi que l'emploi des jeunes occupent une place de choix dans tous les plans. Les changements climatiques ont été pris en compte, du point de vue des interactions entre les inondations et la montée de la chaleur qui rendent vulnérables les populations, les animaux et le couvert végétal, avec des maladies et des conflits qu'ils induisent.

1.2.3.2. Une déconnexion/inadaptation des documents aux réalités

Il n'existe pas d'articulations évidentes entre des Plans Annuels d'Investissement (PAI) des communes et les plans sectoriels des STDD et les plans de développement. On constate une absence d'articulation entre les divers plans de développement communaux/provinciaux, les

plans de campagne sectoriels et les plans thématiques comme le PCGIPL par exemple. Les PDC et PDL ne sont pas appropriés, ni par les autorités municipales, ni par les autorités de tutelle et encore moins par les STDD, alors même que le caractère participatif qui a prévalu à l'élaboration et à l'adoption de ces outils devrait donner lieu à leur prise en compte dans les planifications sectorielles de chaque STDD.

Force est de constater qu'en dehors des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, aucun des autres secteurs ne fonctionne sur la base d'un PTA. La plupart des rapports mensuels qui sont faits et discutés au sein du Comité Provincial d'Action (CPA), du Comité Départemental d'Action (CDA) et du Comité Local d'Action (CLA) ne sont basés sur aucune situation de référence pour pouvoir mesurer les progrès, les régressions et les échecs. Se posent alors un sérieux problèmes de suivi de l'action publique dans chaque secteur territorial. De plus, au niveau central, aucune valorisation des plans de développement n'est faite. Ce sont des outils dormants. Les acteurs territoriaux ont reconnu que les plans de développement n'étaient pas utilisés une fois élaborés. Il n'y a que le PCGIPL qui est véritablement utilisé, simplement parce qu'il suscite la solidarité nationale et internationale, ainsi que la présence des organisations humanitaires pour secourir les victimes des catastrophes récurrentes.

Aucun des documents de planification examinés n'a défini un indicateur de fiscalité sur la base des personnes en âge de payer des impôts. En effet, ces documents ne tiennent pas compte de ressources potentiellement mobilisables : plusieurs plans sont chiffrés utopiquement à coût de milliards de francs CFA (Cf. Tableau 1) sans chercher à savoir comment ils seront financés. Ce sont alors des budgets fantômes, car relevant des effets d'annonce.

Tableau 1. Budget de mise en œuvre de quelques documents de planification de la province du Lac

N°	Types de documents	Cycles programmatiques	Budgets (en francs CFA)
1	PPCM	Toute période pour compter de 2020	15 600 000 000
2	PPSD	2019-2023	17 376 058 226
3	PDC de Bol	2020-2025	2 811 174 250
4	PDL de Ngarangou	2019-2023	1 644 200 000

Source : Conception et réalisation Tob-Ro N., d'après documents de planification en vigueur dans la province du Lac

Ces plans de développement sont élaborés par des bureaux d'études sans la participation effective des STDD et sans une stratégie de renforcement des capacités des acteurs locaux pour prendre la relève du processus, et sans restitution/appropriation pour les populations locales. Rares sont les plans de développement qui sont élaborés sur des ressources propres des

communes. Il y a là un premier élément d'explication de l'absence d'articulation entre planification et gouvernance.

2. Des plans territoriaux de développement peu valorisés avec des impacts très limités

Ces documents de planification, à caractère multisectoriels, sont mis en œuvre aux différentes échelles de la province par des STDD, avec l'appui des PTF et un suivi des Comités Territoriaux d'Action (CTA).

2.1. Les acteurs de mise en œuvre des plans

2.1.1. Des autorités de tutelle sans initiatives en matière d'assistance-conseil

Les autorités de tutelle[8] ont assez peu de moyens d'intervention pour accorder une assistance-conseil aux collectivités territoriales dans leur différents domaines de gestion. En effet, faute de savoir-faire, elles sont demeurées sans initiatives probantes en matière d'assistance-conseil pour promouvoir la mise en œuvre des plans de développement de leurs circonscriptions administratives, pour favoriser la maitrise par les différents acteurs des textes, des procédures et plus globalement le développement de leur capacité de maîtrise d'ouvrage. L'administration territoriale est très limitée dans ses capacités d'intervention et, dans la situation actuelle, elle n'est pas en mesure d'être un moteur du développement territorial en vue de l'amélioration de la délivrance des services. En conséquence, le contrôle de légalité des actes pris par les collectivités territoriales autonomes peine à se faire.

2.1.2. Des STDD faisant rarement l'exploitation des plans de développement

La province du Lac abrite dix-sept (17) délégations ministérielles sur la trentaine que compte le gouvernement[9]. Cependant, la plupart des Services techniques déconcentrés n'élaborent pas de plans de campagne ou de Plan de Travail Annuel (PTA). Les rares qui en possèdent, comme dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, ne font aucune exploitation des plans de développement disponibles dans leurs prévisions annuelles faute de savoir-faire et moyens de mise en œuvre.

Au niveau des services techniques décentralisés, la situation n'est guère meilleure. En effet, on observe que la commune de Bol n'a pu mettre en place un système de suivi évaluation avec un cadre qualifié. Le volume de son PDC ne permettant pas au maire et son conseil d'en faire un

[8] Il s'agit du Délégué du gouvernement auprès de la province du Lac, des Préfets et Sous-Préfets.

[9] Il s'agit des délégations ministérielles en charge des infrastructures, du plan, des finances, de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, des femmes et de la petite enfance, de l'action sociale, de l'éducation, de la santé, des droits de l'homme, du commerce, de la fonction publiques, de l'hydraulique et de la pêche et de l'environnement, de la culture, jeunesse et sport. Ces derniers sont des services déconcentrés chargés de mettre en œuvre le mandat de leur ministère de tutelle aux différentes échelles du territoire. Ils figurent à ce titre parmi les acteurs territoriaux chargés de mettre en œuvre les différents plans de développement qui intègrent des domaines de planification relevant de leur mandat.

outil de gestion du fait du nombre important d'indicateurs à renseigner. Le manque constaté de compréhension de leur rôle par les élus et de la manière de l'assumer dans le nouveau paysage institutionnel de la décentralisation limite le fonctionnement de la collectivité et sa structuration (Initiative Développement, 2018, p. 13).

2.1.3. CTA et cadres de concertation, des instruments inter-acteurs insuffisamment valorisés

La gouvernance territoriale au Tchad s'appuie sur des Comités Territoriaux d'Action (CTA) servant d'acteurs d'appui à l'opérationnalisation des plans de développement. Il s'agit des Comités Provinciaux d'Action (CPA), Comités Départementaux d'Action (CDA) et des Comités Locaux d'Action (CLA). Ils sont prévus aux différentes échelles administratives du territoire. Ces CTA constituent des cadres mixtes de concertation multi-acteurs, public-OSC, institués par l'État à chaque échelon territorial, notamment la province, le département et la Sous-préfecture. Le CPA est un organe de suivi créé par un arrêté du Premier Ministre en 2017 pour être opérationnel à l'échelle de chacune des vingt-trois (23) provinces du Tchad[10]. À ce titre, les CPA assurent le suivi régulier des interventions des projets au niveau des provinces, la vérification de l'adéquation en termes d'objectifs de développement.

Selon l'échelon considéré, les CPA, les CDA et les CLA sont des outils d'animation du territoire dont la mission s'inscrit dans l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) qui repose sur quatre (4) principes à savoir (i) le dialogue et la forte coordination des actions de développement avec les autorités territoriales, (ii) la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale visant l'opérationnalisation et l'accélération des ODD, (iii) l'implication des populations bénéficiaires et (iv) la coordination entre les acteurs politiques, de la sécurité publique, de la stabilisation et de développement.

Les CTA sont présidés par les Gouverneurs de province, devenus Délégués du Gouvernement auprès des provinces (CPA), les Préfets de département (CDA) et les Sous-préfets dans les Sous-préfectures (CLA). Sont membres les responsables des STDD, des ONG, des Organisations de producteurs et toutes personnes ou institutions susceptibles de proposer des orientations pour corriger la vulnérabilité des populations dans les différents domaines de la vie économique, sociale et environnementale. Les CPA ont pour mission d'orienter, de compiler et de suivre les actions de développement de la province tant relevant de l'État, des collectivités territoriales que des OSC et ce à tous les échelons territoriaux sans distinction. Les CDA et CLA

[10] À l'origine, le CPA était chargé du suivi de la sécurité alimentaire, mais son mandat a évolué vers l'appui au développement régional et local.

ont les mêmes attributions mais aux niveaux départemental et sous-préfectoral. Les collectivités territoriales représentées à chaque niveau d'une unité territoriale y participent.

Dans la province du Lac, le CPA est présidé par le Délégué du Gouvernement auprès de la province et a pour vice-président le représentant des producteurs agricoles. Il est dirigé techniquement par le Comité Technique Provincial (CTP) dont le délégué de l'agriculture ou du plan assure le secrétariat général. Il comprend toutes les délégations des ministères sectoriels, des représentants des ONG locales et internationales, des représentants des OSC, des associations des femmes, de tous les PTF présents dans la province. Conformément aux textes qui régissent le fonctionnement des CPA, une réunion ordinaire se tient une fois par mois pour examiner les problèmes cruciaux et mettre tous les membres au même niveau d'information. Des réunions extraordinaires peuvent se tenir à tout moment selon les besoins et en cas d'urgence[11] , des cas d'insécurité, etc. À cet effet, des résolutions sont prises assorties d'une feuille de route établie pour préparer la riposte et apporter des solutions pertinentes qui s'imposent.

Le CPA du Lac veille au suivi des activités de toutes les délégations provinciales opérant sur son territoire. Il élabore également un bulletin mensuel d'information qui rend compte de ses activités et qui aborde les thématiques qui ont trait à la santé, à la campagne agricole, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la sécurité des personnes et des biens, etc. (Province du Lac, 2019, p. 35-36)

Au titre du Programme PAMELOT, financé par la coopération allemande, certains CPA comme ceux des provinces du Lac, du Bahr El Ghazal et du Kanem, ont mis en place sous la présidence de leur Délégué du Gouvernement auprès de leurs provinces respectives, des comités techniques thématiques qui concernent des volets spécifiques. À l'échelle de la province du Lac, il existe des comités techniques relatifs à (i) l'agriculture, (ii) l'élevage, (iii) l'environnement, (vi) la santé et (v) l'hydraulique. Ces comités techniques thématiques regroupent les STDD, les organisations de producteurs et des personnes ressources techniquement concernés. Les Comités Provinciaux d'Action (CPA), les Comités Départementaux d'Action (CDA) et les Comités Locaux d'Action (CLA) sont certes des outils potentiellement intéressants pour une collaboration interacteurs, mais leur fonctionnalité est à revoir sur la base des faiblesses majeures inspirées de la méthode SWOT (Cf. Tableau 2).

Tableau 2. Matrice des Forces et Faiblesses des Comités territoriaux de la province du Lac

[11] Épidémie, catastrophe naturelle, inondation, invasion des ennemis des cultures, etc.

Dimensions	Constats de terrain
Forces	- Ressources humaines disponibles et mobilisables ; - Prise en compte des orientations nationales dans les plans de développement ; - Intégration et mutualisation de certains moyens et synergie d'action ; - Contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales ; - Rapports des préfets adressés au Gouverneur, président du CPA, rapports des sous-préfets adressés au Préfet, président du CDA ; - Volonté de travail en équipe multi-acteurs et pluridisciplinaire ; - Existence de comités techniques tenant lieu de groupes d'experts ; - Tenue régulière de réunions sur la base d'un ordre du jour ; - Existence d'une personne nommée comme secrétaire permanent du comité.
Faiblesses	- Secrétariat permanent unipersonnel ; - Réunion périodique fluctuante (chaque mois à l'échelle de la province et tous les deux mois au niveau des départements) ; - Présentation des rapports d'activités sans situation de référence : difficiles interpellations sur la base de données comparatives ; - Absence de ligne budgétaire dédiée au fonctionnement ; - Manque de moyens de transport pour les visites de terrain ; - Absentéisme de certains responsables concernés ; - Absence de procédures de contrôle de légalité des actes pris par les communes et non-clarification des savoir-faire requis en ce domaine ; - Absence d'un Plan Provincial d'Assistance-Conseil (PPAC) et d'un Plan Départemental d'Assistance-Conseil (PDAC) aidant les autorités de Tutelle à exercer cette fonction ; - Inflation de mécanismes de dialogue et de mutualisation des informations.

Source : Réalisation Tob-Ro, d'après entretiens de terrain, décembre 2024.

Dans la province du Lac, les espaces de dialogue provincial et local sont quasiment inopérants. Sauf les CPA et les CDA montrent une vitalité relative et fonctionnent comme un organe technique sur lequel s'appuie l'autorité de tutelle, mais non comme un espace de concertation et de décision pluri acteurs impliquant les OSC veillant à la bonne mise en œuvre des documents de plan. La coordination est assurée par des comités territoriaux qui sont des organes permanents.

On note également la présence d'un Cadre de Concertation Humanitaire, Développement et Paix (CCHDP), regroupant les civils et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des représentants des OSC de la jeunesse et des femmes, OCHA et le PNUD. En plus du CCHDP, existent le Cadre de Concertation des Acteurs de Développement (CCAD) qui tient une réunion tous les deux mois et le Cadre de Concertation des Acteurs Humanitaires (CCAH) qui se réunit une fois dans le mois.

2.1.4. Les partenaires au développement

De nombreux PTF interviennent dans la province du Lac : Agences du Système des Nations Unies, Agence Française de Développement (AFD), Coopération technique allemande (GIZ), Union Européenne et Banque Mondiale. L'intervention de ces PTF porte sur le social, l'économique et l'adaptation au changement climatique qui s'interpénètrent au moyen de l'accès à l'eau et de l'éducation comme des leviers structurants. Les Agences du Système des Nations-Unies mettent en œuvre 51 projets dans des domaines variés, notamment l'action humanitaire, l'éducation, la santé, le genre, les AGR, l'eau et l'assainissement, l'état civil, la sécurité civile et la RRC, les réfugiés et les déplacés.

2.2. Quelques limites expérimentales et contraintes majeures de mise en œuvre des plans de développement à considérer

L'étude de cas de la province du Lac montre que l'administration territoriale dans son état actuel de fonctionnement est assez peu outillée pour mettre en œuvre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La pratique de la GAR est un processus d'amélioration continue de la qualité de la gouvernance et de la reddition des comptes dans chaque secteur de la vie politique, économique, sociale, culturelle, sécuritaire, environnementale, etc. (S-N. Tomety, 2014, p. 101).

2.2.1. Des ressources humaines et financières de mise en œuvre de plans de développement faibles

Au niveau des collectivités territoriales, on observe un déficit en ressources humaines et financières, une absence de mécanisme de contrôle de légalité et d'assistance conseil, une méconnaissance des textes, etc., rares étant les collectivités territoriales en mesure d'exercer les compétences qui leur sont dévolues. Cette situation est le résultat de l'absence à ce jour d'une véritable politique de décentralisation. On observe un très faible accompagnement et transfert de ressources humaines et financières aux STDD en charge de la mise en œuvre des plans de développement, compromettant l'atteinte des objectifs. Dans ces conditions les plans de développement n'ont qu'un caractère pédagogique pour juste apprendre à planifier.

Les plans de développement dans la province du Lac sont élaborés assortis de budget, mais personne ne s'intéresse aux ressources mobilisables pour les alimenter. Cet état de chose donne une connotation de décentralisation imparfaite qui induit une prévision de cotisation par communauté et une demande d'aide extérieure, dans un contexte où les subventions publiques prévues sont faibles et difficilement perçues. Les subventions publiques à l'échelle de la province du Lac se répartissent comme suit : 20 000 000 francs CFA pour le Gouvernorat, 50 000 000 francs CFA par Départements (au nombre de 5), 60 000 000 francs par Sous-Préfectures (au nombre de 20).

La province du Lac fonctionne sur des crédits délégués constitués notamment de fonds de sécurisation et les subventions de l'État. Les délégations provinciales quant à elles disposent de crédits dont le Délégué du Gouvernement auprès de la province en est l'ordonnateur et elles ont l'obligation de lui rendre compte de l'utilisation des fonds à elles alloués par le pouvoir exécutif. (Province du Lac, 2019, p. 36).

Les différents acteurs de développement territorial de la province du Lac n'ont pas la capacité de monter annuellement des dossiers de projets et des appels d'offres, de suivre leur exécution et de réaliser des études d'impact de référence sur les communautés à la base et l'aménagement du territoire. En conséquence, les autorités de tutelle, les STDD, les CTA ne se réfèrent presque pas et ne se servent pas non plus des plans de développement. Ils n'en font pas une obligation pour renseigner les indicateurs de suivi-évaluation contenus dans les documents de plan.

2.2.2. Un volume de plans de développement ne permettant pas aux acteurs d'en faire un outil de gestion

Les plans de développement, très intellectuel et volumineux, ne permettent pas aux acteurs territoriaux d'en faire un outil de gestion. Il y a trop d'indicateurs à renseigner et l'expérience montre qu'un tableau de bord d'un élu devient compliquer quand le nombre d'indicateurs excède une quinzaine. Les PDL de l'échelle cantonale se singularisent par une absence de vision de développement.

Les plans de développement sont, non seulement très peu valorisés par les STDD, parce qu'ils ne sont pas suffisamment déclinés en fiches de projet, mais aussi parce qu'ils comportent un trop grand nombre d'activités qui ne tient pas compte de la capacité technique de mise en œuvre. Ils font rarement l'objet d'une évaluation à mi-parcours et en fin de cycle avant d'envisager un nouveau cycle programmatique. Ils se révèlent un outil de planification sans opérationnalisation dans la majorité des cas. Seuls les plans de contingence apportent des réponses humanitaires de court terme à l'équité genre.

3. Conditions pour une amélioration de la gouvernance territoriale et une opérationnalisation des plans de développement dans la province du Lac

L'analyse des différents plans de développement permet de mettre en exergue plusieurs défis pour une meilleure valorisation de ces instruments de gouvernance territoriale qui restent indispensables.

3.1. Faire des plans de développement des instruments de référence s'imposant aux différents acteurs

L'amélioration de la gouvernance territoriale dans la province du Lac, passe par une exigence de la part des STDD de prendre en compte les différents plans dans l'élaboration de leur PTA

assorti d'indicateurs de suivi des performances. Dans ce sens, les autorités de tutelle devraient s'assurer d'une cohérence des programmes des différents intervenants avec les plans et baser le fonctionnement des CTA, à divers échelons, sur les PTA de chaque STDD, de chaque Collectivité autonome et de chaque OSC d'appui intervenant dans la province du Lac, afin de veiller à la synergie et au respect des engagements de chacun dans l'atteinte des objectifs fixés. Afin de renforcer l'utilité des plans de développement et le cadre de travail qu'ils constituent, il faudrait inciter à travailler sur des actions très opérationnelles et faisables d'amélioration du niveau de services, entrainant les parties prenantes dans les domaines qui seront touchés. Sur la base d'une telle dynamique, les différents acteurs, de manière concertée, pourraient définir des objectifs réalistes d'amélioration du niveau de services par secteur et par zone, avec leur prise en compte par les CTA et les instruments de programmation, tant des collectivités territoriales que des plans de travail des STDD.

3.2. Reformater les plans de développement pour en faire des outils de gestion courante

La simplification du format des plans de développement, avec une insistance pour la généralisation d'une vision de développement pour tous ces documents, est indispensable pour son appropriation par les différents acteurs de leur mise en œuvre. Pour les plans de développement dont les cycles programmatiques sont arrivés à terme, engager leur évaluation avant l'élaboration d'un nouveau ou l'actualisation de l'ancien. Le reformatage devrait aussi préciser les actions sectorielles en lien avec les STDD, et définir un volume pour chaque type de plan permettant d'en faire un outil de gestion. Dans ce sens, il faudrait ainsi limiter le nombre d'indicateurs à renseigner à une quinzaine au maximum.

L'articulation des documents de planification est indispensable. Cela intègre l'articulation dans chaque plan de développement avec les plans sectoriels et autres programmes d'investissements prévus au niveau central, et leur prise en compte dans le PTA de toute administration déconcentrée. Un soutien à l'évolution des modes de planification de l'État se traduisant, notamment par une prise en compte systématique des planifications des collectivités territoriales lors des planifications sectorielles et nationales, par une décentralisation et une déconcentration des budgets, est nécessaire.

3.3. Stabilité et leadership dans la gouvernance territoriale et renforcement des ressources humaines et organisationnelles

La conduite du changement dans le développement territorial est inconcevable sans des autorités de tutelle qui sont techniquement compétents et jouissant d'une stabilité à leurs postes, avec un leadership de bon dirigeant, rassembleur et inspirateur. Les autorités de tutelle devraient

disposer d'un temps minimum de trois (3) ans pour pouvoir comprendre les dynamiques territoriales sur leurs circonscriptions, contribuer à la conduite et à la dynamisation de ce processus avec, notamment l'impulsion d'une collaboration étroite entre les STDD et les collectivités territoriales. Ces autorités territoriales stabilisées devraient être munies d'un tableau de bord intégrant le contrôle de qualité des actes des collectivités territoriales et l'assistance-conseil à tous les acteurs publics et non étatiques du territoire. Il faudrait améliorer la capacité des acteurs territoriaux par la formation continue et l'affectation d'administrateurs civils formés à l'Ecole Nationale d'Administration et en assurant une mise à niveau des responsables des collectivités territoriales. Il faudrait également améliorer la disponibilité en bureaux adaptés et moyens de déplacements au niveau des gouvernorats et des départements. Ces différents acteurs devraient également être outillés dans le montage de dossiers de projets, des appels d'offres, de suivi de leurs réalisations et de réalisation des études d'impact sur les communautés à la base et l'aménagement du territoire. Les organigrammes des communes devraient s'adapter aux besoins réels de fonctionnement.

Il faudrait aussi appuyer les acteurs dans l'élaboration des fiches d'actions et de projets priorisés, la production des rapports de suivi et de performance. Dans ce sens, l'établissement de la situation de référence des collectivités territoriales, basée sur ses capacités de gestion et de mise en œuvre des compétences à exercer est indispensable. Cela devra être réalisé au moyen d'un diagnostic organisationnel et fonctionnel afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés à mi-parcours et à la fin de l'intervention en termes de capacité réelle d'exercice de la maîtrise d'ouvrage.

Conclusion

La mise à contribution des plans de développement dans la gouvernance territoriale de la province du Lac a été au centre de la présente réflexion. Une diversité de plan de développement existe dans la province du Lac dont la mise en œuvre est assurée par les STDD, avec l'appui de nombreux PTF et un suivi des CTA. Cependant, l'absence d'accompagnement et de transfert de ressources humaines et financières aux STDD compromet l'atteinte des objectifs. Le diagnostic territorial posé dans la province du Lac révèle une faible capacité d'administration du territoire. Des difficultés organisationnelles, techniques, financières et matérielles à assurer les fonctions de gouvernance territoriale sont observées en raison de l'inadéquation profil/poste dans la grande majorité des unités administratives. En conséquence, les plans de développement se révèlent des outils sans opérationnalisation dans la majorité des cas. Seuls les plans de contingence apportent des réponses humanitaires de court terme à l'équité genre. Cela a amené,

à travers cette étude de cas, à repenser radicalement à la fois ce qu'est le développement, ses outils et méthodes, ce qu'est l'aide au développement et en dernier ressort ce qui fait vivre la relation entre État et population. Il est impératif de renforcer la gouvernance territoriale par la qualité des ressources humaines, l'amélioration des ressources budgétaires, un système de suivi trimestriel, un rapport annuel d'évaluation de performances et un rapport d'évaluation de fin du cycle programmatique.

Références bibliographiques

BANQUE MONDIALE, 2021, Tchad : évaluation de la pauvreté, investir dans l'augmentation des revenus ruraux, le capital humain et la résilience pour soutenir une réduction durable de la pauvreté, 184 pages.

CANTON NGARANGOU, 2019, Plan de Développement Local du Canton Ngarangou 2019-2023, 67 pages.

COMMUNE DE BOL, 2020, Plan de Développement de la Commune de Bol. Période 2020-2025, 121 pages.

INITIATIVE DÉVELOPPEMENT, 2018, Les facteurs déterminants du développement local : décentralisation, jeux d'acteurs et dynamiques territoriales. Retour sur les expériences d'ID et de ses partenaires : Bénin, Comores, Congo, Haïti, Tchad, 29 pages.

INSEED, 2024, Cinquième Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT5). Profil de pauvreté au Tchad en 2022, 221 pages.

LAVERGNE Marc, 2003, « Le lac Tchad, entre l'assèchement et l'intrusion de Boko Haram : la faute au changement climatique, ou à l'immobilité politique ? » [Research Report] Sawaconsulting, 11 p. ffhalshs01494017ff

LE GALES Patrick, 2010, Gouvernance *in* Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (éd.), Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 244-251

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (MEPD), 2019, Monographie de la province du Lac, 116 pages.

MAGRIN Géraud et LEMOALLE Jacques, 2020, « Insécurités au lac Tchad : environnement et conflit ». Chauvin E. (dir.); Langlois O. (dir.); Seignobos C. (dir.); Baroin C. (dir.). Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad, IRD Editions, p.135-147, 2020, Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad, Actes du XVIIe colloque du réseau Méga-Tchad. ⟨halshs-03788926⟩

MAGRIN Géraud, REOUNODJI Frédéric, NGARESSEM Goltob, MBAGOGO Audrey, ASSOUYOUTI Mahamat, 2009, « Le lac Tchad et N'Djaména une relation porteuse de

développement ? », Savanes africaines en développement : innover pour durer, 11 p. cirad-00471340v1
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Décentralisation et des Libertés Locales (MATDLL), 2013, Guide d'élaboration d'un Plan de Développement Communal, 122 pages.
Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), 2014, Guide harmonisé d'élaboration d'un Plan de Développement Local, 135 pages.
OCHA, 2025, Aperçu sur la situation humanitaire au Tchad, janvier 2025, 1 page.
RANGÉ Charline et ABDOURAHAMANI Mahamadou, 2014, « Le lac Tchad, un agrosystème cosmopolite centré sur l'innovation », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 265 | Janvier-Mars 2014, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/com/7089 ; DOI : 10.4000/ com.7089
PNUD, 2024, Rapport sur le développement humain 2023-2024. Sortir de l'impasse. Repenser la coopération dans un monde polarisé, 324 pages.
PROVINCE DU LAC, 2020, Plan Provincial de Contingence Multirisque du Lac 2020 et plus, 103 pages.
PROVINCE DU LAC, 2019, Plan Provincial de Sécurité et de Développement du Lac 2019-2023, 408 pages.
TOMETY Simon-Narcisse, 2014, Renforcer la gouvernance pour crédibiliser l'Etat en Afrique. Vadémécum pour le renforcement des capacités et le coaching des cadres, Imprimerie GUTENBERG, 747 pages.
UNHCR, 2024, Tchad : personnes déplacées de forces, 2 pages.

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES

KOUASSI Kobenan Christian Venance, LaboVST, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Nouhoun, LaboVST, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

TRAORE, Fanta, LaboVST, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

SOROGO Bourahima*, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)*

Spécialité : Géographie urbaine

Résumé

L'expansion urbaine de Bouaké, a connu une accélération marquée entre 2002 et 2024. Cette croissance rapide exerce une pression considérable sur les terres agricoles environnantes, résultant d'une convergence de facteurs socio-économiques, politiques et démographiques. Ces transformations ont non seulement modifié l'usage des sols mais ont également engendré des tensions foncières significatives. Pour analyser ce phénomène, une méthodologie mixte a été déployée, associant analyse documentaire, enquêtes de terrain et outils géomatiques. L'étude s'est appuyée sur le traitement d'images satellites via les logiciels SIG (ENVI 5.3 et QGIS. 3.3) pour cartographier l'évolution de l'occupation des sols. En parallèle, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès des principaux acteurs locaux (autorités municipales, agriculteurs et urbanistes) pour comprendre les dynamiques en jeu. L'objectif de cette étude est d'analyser les enjeux de la dynamique urbaine sur les zones humides. Les résultats mettent en évidence une expansion urbaine particulièrement prononcée dans les zones nord et ouest de Bouaké, entraînant une diminution annuelle moyenne de 3% des zones humides. Cette situation a des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire locale et creuse les inégalités entre les populations urbaines et rurales. Bien que des initiatives d'urbanisme inclusif et d'agriculture urbaine durable aient émergé, leur portée reste limitée face à l'ampleur du phénomène. Face à ces enjeux, l'étude recommande une approche intégrée reposant sur trois piliers : une planification urbaine plus rigoureuse, une gouvernance foncière transparente, et une meilleure sensibilisation des acteurs locaux.

Mots clés : Urbanisation, Zone humide, Gouvernance foncière, Développement durable, Bouaké

Abstract

Bouaké's urban expansion accelerated sharply between 2002 and 2024. This rapid growth is putting considerable pressure on the surrounding agricultural land, resulting from a convergence of socio-economic, political and demographic factors. These transformations have not only altered land use, but have also generated significant land tensions. To analyze this phenomenon,

a mixed methodology was deployed, combining documentary analysis, field surveys and geomatic tools. The study was based on the processing of satellite images using GIS software (ENVI 5.3 and QGIS. 3.3) to map changes in land use. At the same time, semi-directive interviews were conducted with key local players (municipal authorities, farmers and urban planners) to understand the dynamics at play. The results show that urban expansion is particularly pronounced in the northern and western zones of Bouaké, leading to an average annual reduction of 3% in wetlands. This situation is having a major impact on local food security, and is widening inequalities between urban and rural populations. Although inclusive urban planning and sustainable urban agriculture initiatives have emerged, their scope remains limited given the scale of the phenomenon. In view of these challenges, the study recommends an integrated approach based on three pillars: more rigorous urban planning, transparent land governance and greater awareness among local stakeholders.

Keywords : Urbanization, Wetlands, Land governance, Sustainable development, Bouaké

Introduction

Depuis les années 1950, les pays africains connaissent une urbanisation rapide et les villes s'agrandissent très spectaculairement en devenant des pôles de croissance économique (V. Manirakiza, 2015, p.1). De 10% en 1990, la population urbaine en Afrique est passée à 15% en 2006 et à 24% en 2015 (H. B. Y. Nguendo, C. N. Tchamda, C. Clémentine, 2006, p.2 et CAD, 2017, p.6). Cette population devrait atteindre 775 millions en 2030, soit 47% de la population totale. En moyenne, la population urbaine progresse de plus de 3% chaque année (CAD, 2017, p.6). Par conséquent, la rapidité de l'urbanisation des villes africaines soulève plusieurs problèmes d'aménagement du territoire, d'équipements et même d'emplois. Aujourd'hui, l'un des secteurs les plus menacés est l'agriculture urbaine et périurbaine (E. A. Moula, M. Diop, I. Gaye, ; M. Tambwe 2015 cité par S. A. Mbade, 2018, p.94). À l'échelle des grandes villes, l'urbanisation se fait au détriment des activités agricoles urbaines et périurbaines qui jouent pourtant un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. (Y. E. Kouakou, S. Traoré et B. I. Dibi, 2010, p2).

À l'instar des États africains, la Côte d'Ivoire a aussi connu une urbanisation accélérée car le taux d'urbanisation a grimpé de 32% en 1975, à 39% et à 42,5% respectivement en 1988 et en 1998. Ce taux a atteint 52,5% en 2021 (INS 1975 ;1988 ; 1998 ; 2014 et 2021). Ainsi, Bouaké étant la deuxième ville du pays après Abidjan, fait face à une dynamique urbaine marquée par la croissance de sa population. De 55 000 habitants à la veille de l'indépendance en 1960, la population urbaine de Bouaké est passée à 461 618 habitants en 1998 et à 832 371 habitants en

2021 (K. Atta, 1978, p.95 et INS-RGPH, 1998, 2021). Ce dynamisme démographique exerce une pression sur les terres cultivables au travers de sa croissance spatiale spectaculaire. En effet, de 3 478,11 ha en 1977, la superficie urbanisée de Bouaké est passée à 10 361,71ha en 2024 soit une croissance de 6 883,6 hectares en 47 ans. De ce fait, il se pose le problème de la régression des terres agricoles induites par la dynamique urbaine. De ce problème surgie la question centrale suivante : Comment la dynamique urbaine induite-t-elle la régression des terres agricoles à Bouaké ?

La présente étude met en évidence influence négatif de l'étalement urbain sur les activités agricoles à Bouaké. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle la perte des zones humides est due à la forte occupation de ces espaces par l'habitat et les activités non agricoles.

La carte n°1 indique la localisation de la zone d'étude en Côte d'Ivoire.

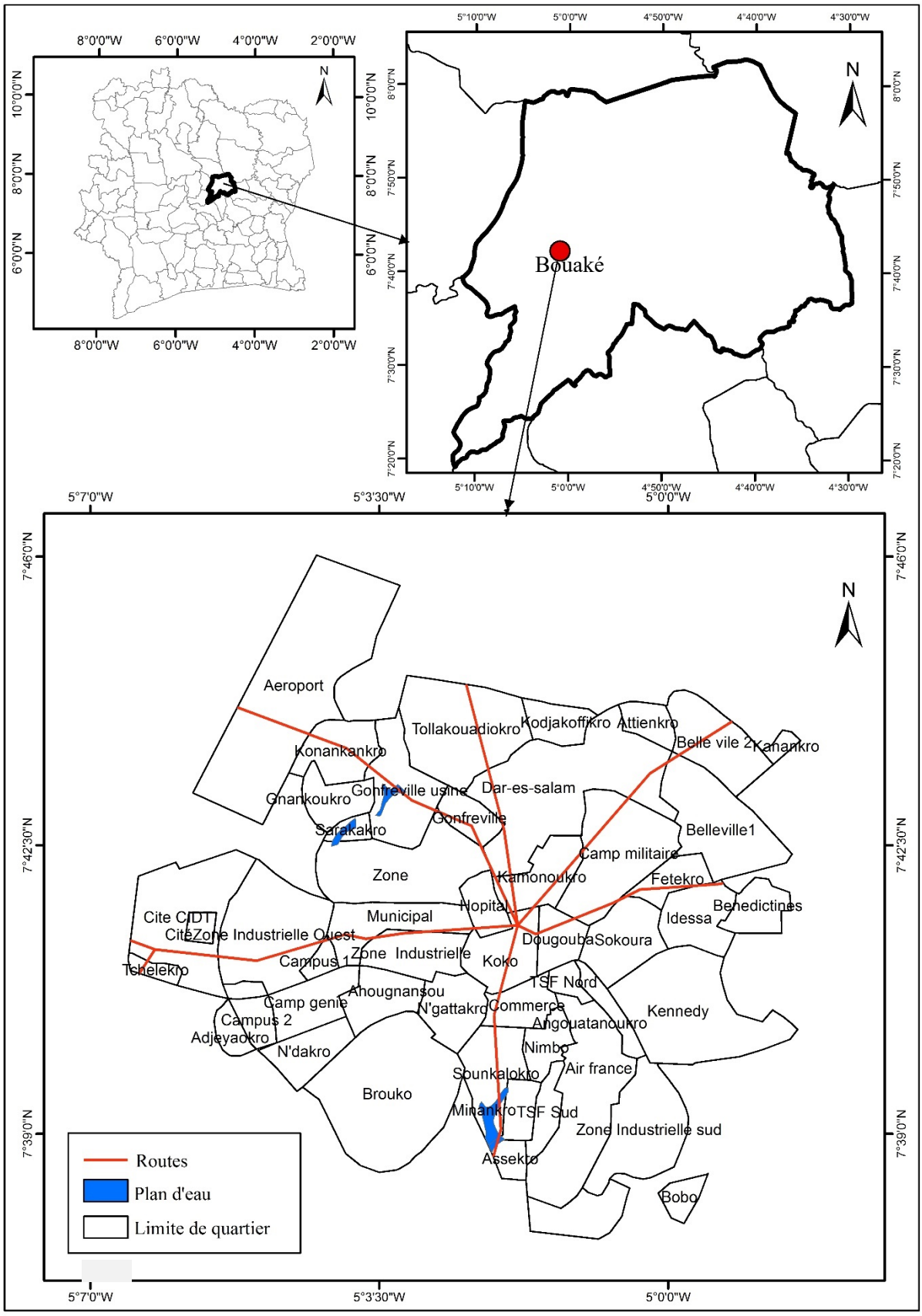

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

1. Matériels et méthode

1.1. Matériels

Dans le cadre de cette étude, des outils de collectes et de traitement des données ont été utilisés. Pour la collecte des données, d'abord, le site Earth Explorer a permis l'acquisition de données satellitaires. De plus, les prises de vue réalisées ont été possible grâce à un smartphone de marque Samsung A70. Enfin, des guides d'entretien et un questionnaire ont permis d'acquérir des données auprès des structures en charge de la thématique abordé et des populations résidant à la périphérie.

En ce qui concerne le traitement des données, il s'est fait à différents niveaux grâce à divers outils utilisés. Premièrement, le traitement cartographique a été possible grâce aux logiciels de cartographie comme ENVI 5.3 et QGIS. 3.3. Deuxièmement, le traitement statistique s'est fait à l'aide des logiciels comme Microsoft Word 2016, Microsoft Excel 2016, SPSS et Sphynx. Par ailleurs, la carte de base de la ville de Bouaké a été obtenue auprès de la Direction régionale de l'INS.

1.2. Méthode

Parallèlement à la croissance démographique, une analyse diachronique de la ville de Bouaké a été faite. Cette analyse a permis de faire ressortir l'évolution spatiale de ladite ville entre 2002 et 2024. Pour y parvenir, des informations ont été recueillies à partir des cartes et des images satellitaires.

De plus, cette étude repose sur une approche mixte c'est-à-dire à la fois qualitative et quantitative. S'agissant de l'approche qualitative, elle a consisté à faire une recherche documentaire, une observation directe et des entretiens semi-directifs. La recherche documentaire a permis de faire un état des connaissances sur la problématique étudiée. L'observation directe du terrain a permis de confronter les informations recueillies grâce à la fouille documentaire. Quant aux entretiens semi-directifs, ils ont été menés auprès des principaux acteurs locaux que sont les autorités décentralisées (municipalité) et déconcentrées (à la Direction Régionale du Ministère de la Construction, Logement et de l'Urbanisme), les urbanistes (Directeur de DR-MCLU) et les agriculteurs(Maraichers) Ces échanges ont permis de comprendre les différents enjeux des dynamiques observées à Bouaké (démographique et spatiale). En ce qui concerne l'approche quantitative, elle a consisté à une enquête par questionnaire. À ce propos, un questionnaire a été adressé aux agriculteurs en zone urbaine et péri-urbaine de Bouaké. Ne disposant pas d'une base de données des agriculteurs intra-urbains, la méthode de boule de neige a permis, après le choix des quartiers à investiguer, d'en constituer.

Le tableau n°1 montre les quartiers retenus et l'effectif des agriculteurs interrogés dans le cadre de cette étude.

Tableau n°1 : Nombre d'agriculteurs interrogés par quartiers investigués

Quartiers	Nombres d'agriculteurs	Proportion en %
Adjeyaokro	12	7,94
Air-France 3	14	9,27
Aéroport	12	7,94
Kennedy (village CAN)	13	8,60
Houphouët-Ville	18	11,92
Dar-Es-Salam 3	11	7,28
Tollakouadiokro	15	9 ,93
Tchêlekro	25	16,55
Municipal	11	7,28
Zone Industrielle	20	13,24
Ensemble	151	100

Source : Enquêtes de terrain, 2024

Ainsi, le recollement des informations collectées à partir de ces deux approches méthodologiques a permis d'aboutir à des résultats.

2. Résultats

Les résultats obtenus mettent en relief une dynamique urbaine marquée par un croit démographique et une expansion spatiale particulièrement prononcée dans les zones nord et ouest de Bouaké. Cette dynamique entraine une réduction annuelle moyenne de 3% des terres agricoles. Par conséquent, des enjeux liés à la dynamique urbaine se situent au niveau de la sécurité alimentaire locale et des inégalités entre les populations urbaines et rurales.

2.1. Une dynamique urbaine à Bouaké marquée par une croissance démographique et spatiale depuis la fin de la crise militaro-politique de 2002

Durant une décennie (2002 à 2011), la ville de Bouaké fut la capitale de la crise militaro-politique. De ce fait, son dynamisme urbain a été entravé et ralenti. Cependant, à partir de 2012, avec la fin de la crise militaro-politique, la ville de Bouaké connaît une augmentation rapide de sa population ainsi que de sa superficie urbanisée.

2.1.1. Une croissance démographique rapide à Bouaké marquant son renouveau

Bouaké, située au centre de la Côte d'Ivoire, est la deuxième ville en termes de population et de superficie après Abidjan. En ce qui concerne la croissance démographique, elle ne s'est pas faite au même rythme entre 1998 et 2021. La figure n°1 traduit l'évolution démographique à Bouaké de 1998 à 2021.

Figure n°1 : Évolution de la population et du TAMA à Bouaké de 1998 à 2021

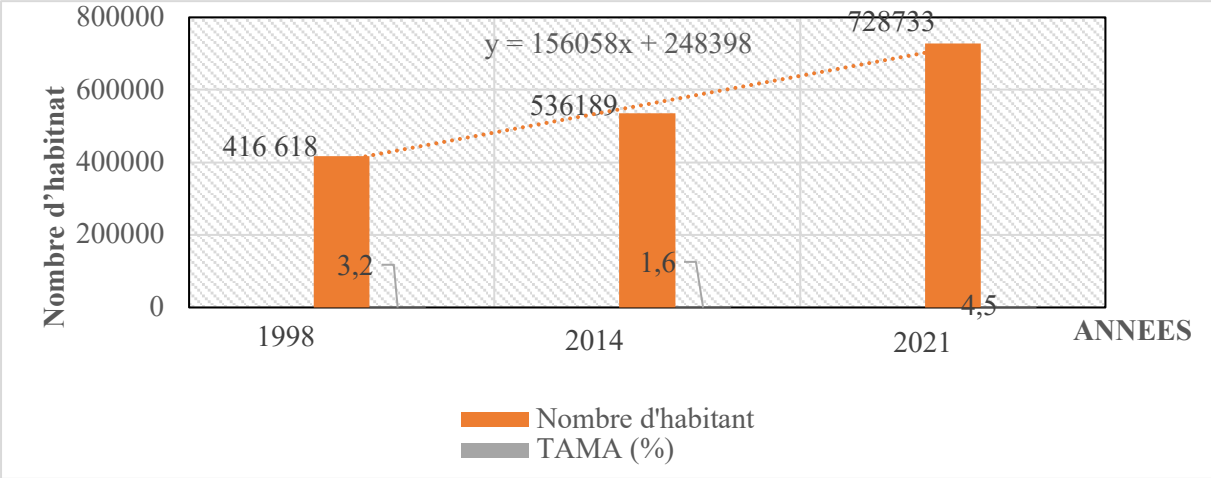

Sources : INS-RGPH 1998, 2014 et 2021 et calculs des auteurs, 2024

À l'analyse de la figure n°1, il ressort clairement que l'effectif de la population et le TAMA n'ont pas évolué de la même manière. Si le premier a eu une allure ascendante de 1998 à 2021, le deuxième a évolué en deux phases : une première descendante et une seconde ascendante. En effet, entre 1998 et 2014, le TAMA a chuté en raison de la faible augmentation de la population. En clair, durant seize (16) ans, la population urbaine de Bouaké n'a augmenté que de 119 571 habitants, soit 7 473 habitants par an. Cette faible augmentation de la population urbaine de Bouaké traduite par la chute du TAMA résulte des effets de la crise militaro-politique de 2002 à 2012. Par ailleurs, les populations fuyaient l'insécurité devenue grandissante dans la capitale de la rébellion, Bouaké. Cependant, le TAMA de Bouaké connait une évolution ascendante entre 2014 et 2021 corrélé à l'importante augmentation de sa population. Au cours de cette période marquée par le retour à la normalité, la population a augmenté de 192 544 habitants en sept (7) ans, soit une hausse annuelle de 27 506 habitants. En effet, le climat de paix et de sécurité après la crise en 2011 a favorisé le retour des anciens habitants de Bouaké et l'arrivée de nouveaux habitants à Bouaké. De plus, au lendemain des dernières élections municipales, Bouaké renait de ses cendres et entame un renouveau avec la réalisation d'infrastructures et équipements. Elle est redevenue attractive surtout avec les aménagements faits à l'occasion de

la CAN 2023. Ainsi, la dynamique démographique à Bouaké favorise une dynamique spatiale traduit par un étalement urbain.

2.1.2. Une augmentation de la superficie urbanisée de Bouaké, conséquence de la forte demande de terre à bâtir

L'évolution de la population, du déclenchement de la crise militaro-politique jusqu'en 2024, a eu une incidence sur la dynamique spatiale de Bouaké. En effet, la faible augmentation de la population durant la décennie de crise a engendré une faible dynamique spatiale contrairement à la période post-crise. L'impressionnante augmentation de la population au lendemain de ladite crise a favorisé un important étalement urbain à Bouaké. La planche n°1 montre les superficies urbanisées de Bouaké en 2002 et en 2024.

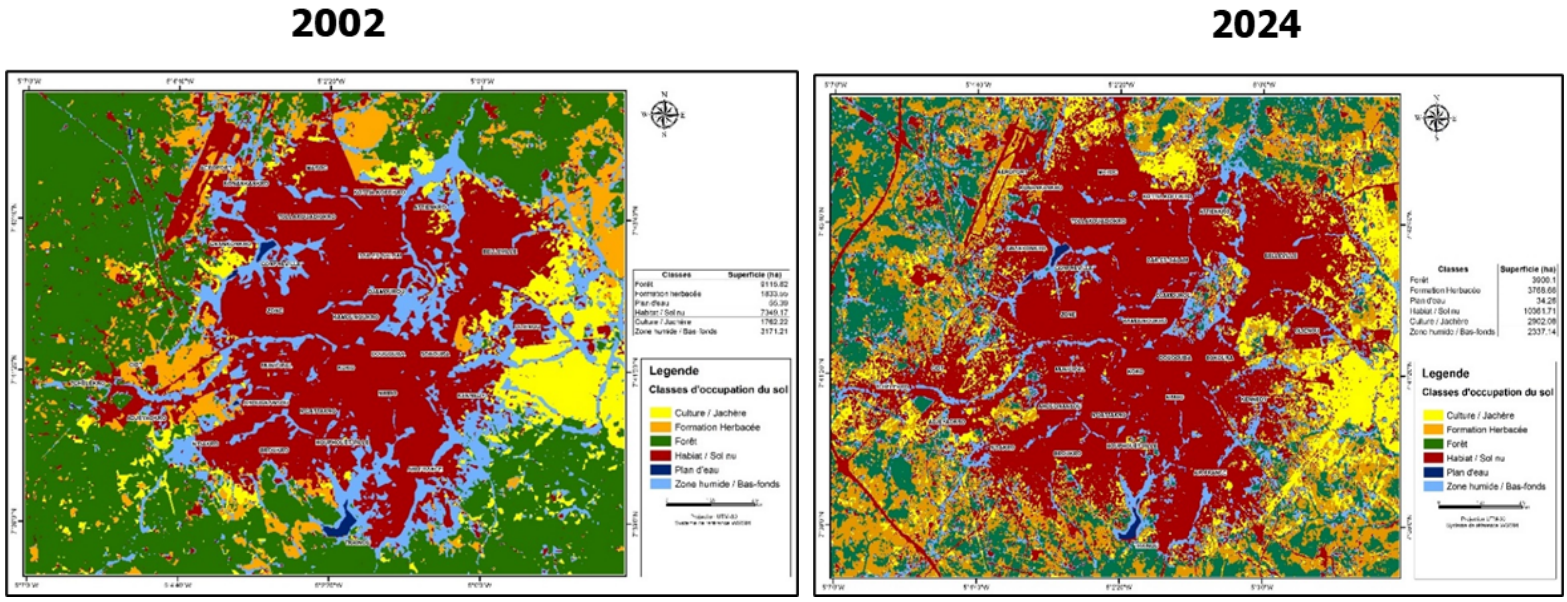

Planche de carte 1 : Dynamique de l'occupation du sol de 2002 à 2022

À Bouaké, l'analyse diachronique entre 2002 et 2024 met en relief la dynamique des terres agricoles induite par une impressionnante dynamique urbaine post-crise. Elle montre une réduction des terres cultivées, du couvert végétal et un assèchement des ressources en eau. Le tableau n°2 fait ressortir l'occupation du sol de 2002 à 2024 à Bouaké.

Tableau 2 : Évolution des superficies des classes d'occupation du sol de 2002 à 2024 à Bouaké

Années	2002	2014	2024
Habitat/sol nu	7 349,17	8 819,47	10 361,71
Zone humide	3 171,21	2 689,59	2 337,14
Cultures/ jachère	1 762,22	1 350,36	2 902,08

Source : Landsat 7,8 et sentinel 2A

L'analyse diachronique de l'occupation du sol à Bouaké entre 2002 et 2024 met en évidence une dynamique d'urbanisation soutenue, marquée par une progression constante de la superficie dédiée à l'habitat et aux sols nus, au détriment des zones humides. En effet, la surface urbanisée est passée de 7 349,17 hectares en 2002 à 10 361,71 hectares en 2024, soit une augmentation de plus de 3 000 hectares en l'espace de deux décennies. Cette évolution traduit une pression foncière croissante, stimulée par une forte demande en logements dans un contexte de croissance démographique et de retour à la stabilité après la crise politico-militaire. Parallèlement, les zones humides, autrefois essentielles pour le maraîchage, la riziculture et la régulation hydrologique urbaine, connaissent un net recul. Leur superficie a diminué de manière significative, passant de 3 171,21 hectares en 2002 à seulement 2 337,14 hectares en 2024, soit une perte de plus de 830 hectares, représentant une réduction d'environ 26 %. Cette régression alarmante est symptomatique d'une urbanisation non maîtrisée, où les impératifs d'aménagement l'emportent sur la préservation des ressources naturelles. Toutefois, l'évolution des surfaces agricoles laisse entrevoir une dynamique plus contrastée. Après une phase de déclin entre 2002 et 2014, période au cours de laquelle les cultures et jachères sont passées de 1 762,22 à 1 350,36 hectares, on observe une reprise marquée au cours de la dernière décennie, atteignant 2 902,08 hectares en 2024. Cette tendance s'explique par une intensification des pratiques agricoles dans les zones périphériques, une reconversion d'espaces en friche ou une relocalisation des activités agricoles en dehors du périmètre urbain. Néanmoins, cette progression reste fragile face à l'expansion urbaine continue. Ainsi, les données révèlent un déséquilibre croissant entre urbanisation et préservation environnementale, soulignant la nécessité impérieuse d'une gouvernance foncière intégrée et durable, capable d'anticiper les conflits d'usage et de concilier les besoins en logements avec les impératifs de sécurité alimentaire et de résilience écologique.

Cependant, la dynamique urbaine impacte les superficies des terres agricoles.

2.2. Une réduction des zones humides et une menace de l'insécurité alimentaire résultant de la dynamique urbaine à Bouaké

2.2.1. Une réduction des superficies des terres agricoles : conséquence de la dynamique urbaine de Bouaké

L'expansion rapide de l'espace urbain à Bouaké, portée par une croissance démographique soutenue et une forte pression foncière, entraîne une réduction progressive des superficies des terres agricoles, compromettant ainsi leur disponibilité et leur rôle dans la sécurité alimentaire locale. La figure n°1 présente le degré de l'impact de l'occupation des zones humides sur la production annuelle des agriculteurs enquêtés.

Figure n°2 : Degré de l'impact de l'occupation des zones humides sur la production annuelle des agriculteurs enquêtés

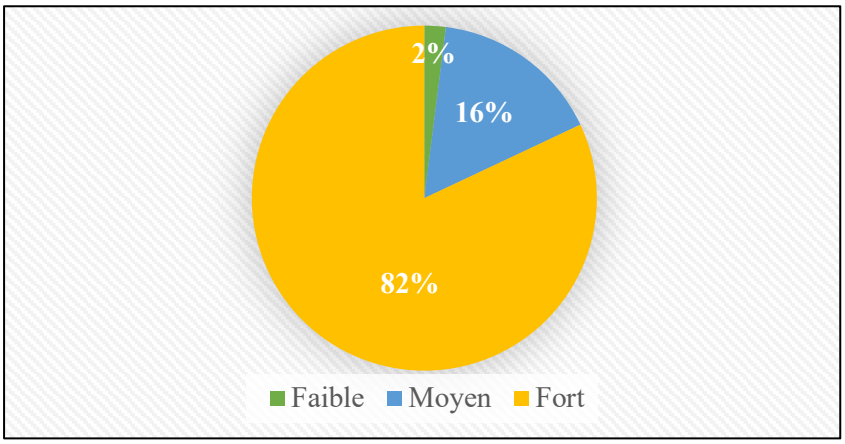

Source : Enquête de terrain, 2024

La figure 2 illustre le degré d'impact de l'occupation des zones humides sur la production agricole annuelle, tel que perçu par les producteurs interrogés. On y apprend que 68 % des maraîchers affirment avoir perdu plus de la moitié de leur surface cultivable en moins de 10 ans, tandis que 23 % rapportent une baisse de rendement supérieure à 30 %. Cette situation met en péril l'approvisionnement en légumes frais pour la ville, renforçant la dépendance vis-à-vis des produits extérieurs. La planche de photo 21 illustre cette réalité.

Planche photo n°1 : Morcellement et occupation des zones humides à Bouaké

Photo n°1 : Borne de lotissement dans un bas-fond au quartier Municipal

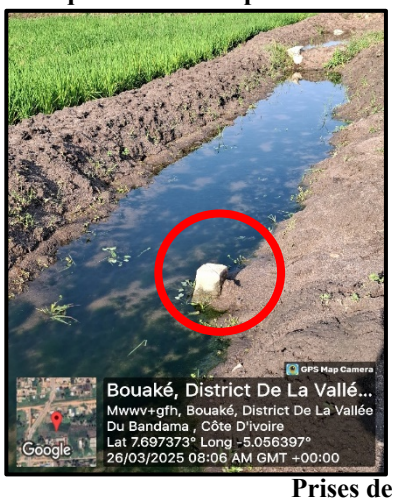

Photo n°2 : Construction dans un bas-fond au quartier N'dakro

Prises de vue : Kouassi, Mars 2025

La photo 1 témoigne du morcellement accru des zones humides à Bouaké. Ces espaces, anciennement dédiés à la culture du riz, du maraîchage et de l'élevage, sont aujourd'hui grignotés par les habitations. La photo révèle une juxtaposition entre des parcelles agricoles résiduelles et des constructions récentes, souvent précaires et non règlementées. La Photo 2, prise au quartier N'Dakro, montre clairement un cas typique de régression d'un site de maraîchage. On y voit un ancien espace cultivé désormais recouvert par des habitations, soulignant la rapidité du phénomène.

2.2.2. ***Vers une gouvernance intégrée et durable des zones humides à Bouaké : enjeux écologiques, défis urbains et perspectives d'aménagement***

2.2.3. *Enjeux majeurs liés à la dégradation des zones humides*

Les principaux enjeux induits par cette transformation spatiale sont l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité, la dégradation des services écosystémiques, des conflits fonciers croissants et la précarisation des acteurs du monde rural. La figure 3 résume bien l'interconnexion entre pressions environnementales et risques sociaux.

Figure 3 : Enjeux de la dégradation des zones humides

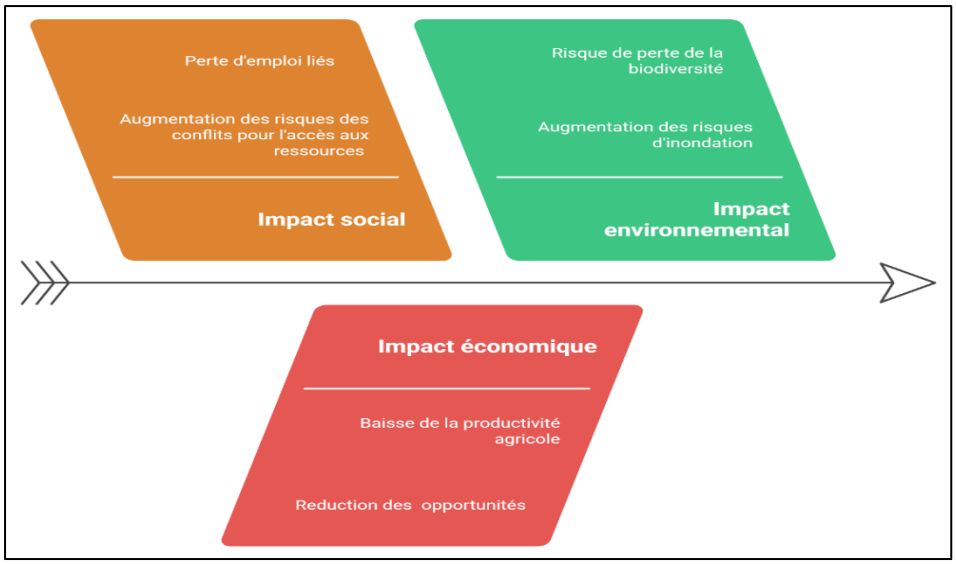

Source : Sangaré , Napkin,Mars 2025

La Figure 3 met en évidence l'ampleur et la complexité des enjeux liés à la transformation spatiale que connaît Bouaké, notamment à travers la régression des zones humides. Ces espaces, autrefois essentiels à l'agriculture périurbaine et à l'équilibre écologique, sont aujourd'hui menacés par une urbanisation accélérée et souvent non planifiée. Cette dynamique entraîne une série d'impacts interdépendants qui touchent à la fois l'environnement, l'économie locale et les conditions de vie des populations. En premier lieu, l'occupation des zones humides réduit considérablement les surfaces cultivables, ce qui fragilise la production vivrière et expose la ville à une insécurité alimentaire croissante. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il affecte en priorité les petits producteurs, pour qui ces terres représentaient la principale source de revenus. La disparition progressive de ces milieux naturels entraîne par ailleurs une perte notable de biodiversité, tant végétale qu'animale, compromettant durablement la résilience écologique de la ville face aux aléas climatiques. Les zones humides remplissent également des fonctions écosystémiques essentielles, telles que la régulation des eaux pluviales, la recharge des nappes phréatiques ou encore la filtration naturelle des polluants ; leur dégradation a donc pour conséquence directe une vulnérabilité accrue aux inondations et à la pollution. Sur le plan social, cette mutation spatiale génère une multiplication des conflits fonciers entre populations rurales, urbaines et autorités locales, dans un contexte où l'accès au sol devient de plus en plus disputé. Enfin, la précarisation des acteurs agricoles se manifeste par la perte d'emploi, la migration forcée ou encore la reconversion non choisie vers des activités informelles. Ainsi, la Figure 3 ne se contente pas d'énumérer des effets isolés, mais met en lumière une chaîne

d'interdépendances révélant les dérives d'une croissance urbaine non encadrée. Elle plaide implicitement pour une réforme en profondeur de la gouvernance foncière à Bouaké, fondée sur l'équité sociale, la justice environnementale et la planification durable.

2.2.4. Pour une gouvernance durable et intégrée

Pour attenuer les conflits d'usage et de préserver les zones humides dans un contexte urbain en mutation, cela necessite une approche intégrée. La figure 4 est une proposition du processus de gouvernance durable des zones humides.

Figure 4 : Processus de Gouvernance Durable des Zones Humides

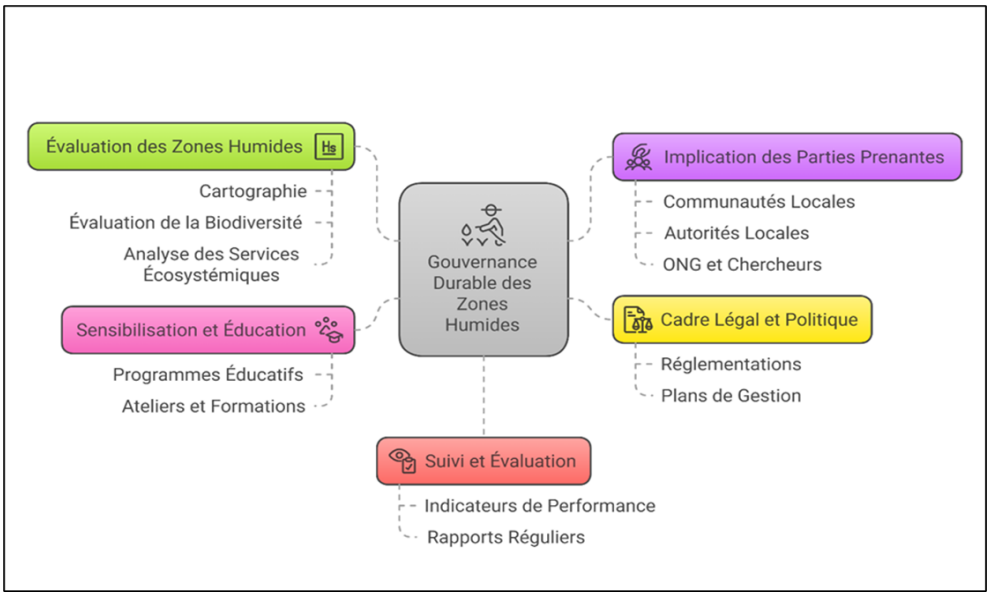

Source : Auteurs / Napkin, Mars 2025

Face à la pression urbaine croissante qui menace les zones humides de Bouaké, la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance durable repose sur un ensemble cohérent d'actions articulées autour de cinq axes majeurs. Le premier pilier, l'évaluation environnementale participative, est essentiel pour comprendre l'état actuel des écosystèmes et anticiper les impacts futurs. Elle permet d'intégrer les connaissances locales aux analyses scientifiques afin d'élaborer des diagnostics partagés, crédibles et ancrés dans le vécu des populations. Cette approche assure une meilleure appropriation des résultats et renforce la légitimité des décisions prises. Le deuxième axe insiste sur l'implication effective des parties prenantes, à savoir les pouvoirs publics, les agriculteurs, les chefs coutumiers, les opérateurs économiques et les organisations de la société civile. Une telle concertation est indispensable pour réduire les tensions autour de l'usage du sol et pour garantir que les décisions tiennent compte des intérêts divergents, en particulier ceux des groupes vulnérables souvent marginalisés. Le troisième levier concerne le

renforcement du cadre réglementaire et juridique, qui constitue une condition sine qua non pour encadrer les usages du foncier et sanctionner les occupations illicites ou destructrices. Il s'agit notamment d'appliquer les textes existants sur la protection des zones humides, mais aussi de les adapter aux réalités locales, souvent complexes et en constante mutation. À cela s'ajoute le besoin pressant d'actions de sensibilisation et d'éducation environnementale. Celles-ci visent à éveiller les consciences, à modifier les comportements et à diffuser une culture de la préservation des ressources naturelles, en ciblant particulièrement les jeunes, les femmes et les nouveaux habitants urbains peu informés. Enfin, la mise en place d'un système de suivi-évaluation communautaire permet de garantir la continuité et l'efficacité des mesures adoptées. En confiant une partie de la surveillance et de l'évaluation aux communautés elles-mêmes, on favorise la transparence, la redevabilité et l'ajustement progressif des stratégies selon les évolutions du terrain. Pris ensemble, ces cinq axes constituent les fondements d'une gouvernance environnementale inclusive, pragmatique et résolument tournée vers la durabilité

3. Discussion

Les résultats obtenus montrent clairement que Bouaké est engagée depuis deux décennies dans un processus d'urbanisation rapide, qui bouleverse en profondeur l'organisation de son espace. Cette dynamique, marquée par une forte croissance démographique et une extension spatiale significative, n'est pas sans conséquences sur les zones humides et les terres agricoles. Cette situation s'inscrit dans une tendance plus large observée dans de nombreuses villes africaines, où l'urbanisation progresse souvent au détriment des milieux naturels. Comme le note Manirakiza (2015, p. 1), l'Afrique connaît depuis les années 1950 un développement urbain spectaculaire, transformant les villes en pôles économiques majeurs, mais aussi en lieux de fortes tensions foncières et écologiques.

Dans le cas de Bouaké, la population est passée de 461 618 habitants en 1998 à plus de 832 000 en 2021 (INS-RGPH, 1998, 2021). Cette croissance démographique a naturellement entraîné une demande accrue en logements, en infrastructures et en services, ce qui s'est traduit par une expansion importante des surfaces urbanisées, passant de 7 349 ha en 2002 à plus de 10 360 ha en 2024. Mais cette évolution a un coût. Elle se fait en grande partie sur les zones humides, dont la superficie a chuté de 3 171 ha à seulement 2 337 ha sur la même période. En d'autres termes, un quart de ces espaces a disparu en deux décennies. Or, ces zones humides sont loin d'être de simples « réserves de terrain ». Elles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de la ville. Elles régulent les eaux de ruissellement, atténuent les inondations, filtrent les polluants, et constituent surtout des espaces agricoles riches et stratégiques. Leur disparition affecte

directement les populations qui y pratiquaient le maraîchage, le riz ou d'autres cultures vivrières. Selon les données recueillies, 68 % des agriculteurs interrogés déclarent avoir perdu plus de la moitié de leurs surfaces cultivables. Ce chiffre alarmant témoigne d'un véritable basculement socio-économique. Il confirme les mises en garde exprimées dès les années 1970 par K. Atta (1978, p. 95), qui évoquait déjà les tensions croissantes autour de la terre à Bouaké, dans un contexte d'urbanisation rapide. La figure 3 de cette étude vient renforcer ce constat en identifiant cinq enjeux majeurs liés à la régression des zones humides : la montée de l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité, la dégradation des services écologiques, la multiplication des conflits fonciers, et enfin, la précarisation des petits producteurs agricoles. Ces enjeux sont interdépendants. Ils traduisent une rupture entre le développement urbain tel qu'il est mené actuellement, et les principes de durabilité. Ce resultat rejoint les analyses de Marius-Gnanou (2008, p. 143), pour qui l'urbanisation en Afrique, lorsqu'elle s'effectue sans régulation, engendre des déséquilibres difficiles à corriger sur le long terme. Face à cette situation, les propositions avancées apparaissent comme des pistes solides vers une gouvernance plus responsable. Il s'agit notamment de renforcer les outils d'évaluation environnementale, d'impliquer réellement les acteurs locaux (populations, autorités, société civile), d'adapter le cadre légal, de sensibiliser les communautés, et de mettre en place un suivi rigoureux des actions menées. Ces recommandations rejoignent celles de Le Bris (1996, p. 33), qui soulignait déjà l'importance d'une planification urbaine inclusive et anticipatrice, construite à partir du dialogue entre les acteurs du territoire. Enfin, les observations de terrain, illustrées par les photographies, viennent donner un visage humain à ces transformations. Au quartier Municipal, par exemple, un site autrefois consacré au maraîchage a été totalement recouvert par des habitations. Ce type de mutation, fréquent, confirme la vitesse à laquelle les espaces agricoles sont absorbés par la ville.

Conclusion

Les données révèlent une urbanisation rapide et souvent incontrôlée à Bouaké, qui se développe principalement aux dépens des zones humides, pourtant essentielles à l'équilibre écologique de la ville. Cette tendance met en évidence la nécessité d'une gestion foncière plus rigoureuse, mais aussi d'une valorisation intelligente des terres agricoles encore disponibles. Il devient impératif de trouver un juste équilibre entre les besoins en logements, la sécurité alimentaire des populations et la préservation de l'environnement. Dans ce contexte, il est plus que jamais urgent de repenser l'aménagement du territoire à Bouaké en s'appuyant sur des principes de durabilité, capables de guider un développement urbain plus harmonieux et résilient.

Références Bibliographiques

ATTA Kouadio, 1977, *La croissance urbaine en Côte d'Ivoire : le cas de Bouaké*, Éditions Universitaires Ivoiriennes, Abidjan, 165 p.

CAD (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE), 2017, *L'Afrique urbaine : dynamisme et défis*. Paris : OCDE Éditions, 84 p.

Institut National de la Statistique (INS), 1975, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat* (RGPH) 1975. Abidjan, INS, 110 p.

Institut National de la Statistique (INS), 1988, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat* (RGPH) 1988. Abidjan : INS, 134 p.

Institut National de la Statistique, 1998, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat* (RGPH 1998), INS, Abidjan, 234 p.

Institut National de la Statistique, 2021, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), résultats globaux*, INS, Abidjan, 318 p.

KOSSI Marius-Gnanou, 2008, *Urbanisation et recomposition socio-spatiale en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, 240 p.

KOUAKOU Yao Emmanuel, TRAORÉ Siaka, et DIBI Bi Irié, *2010, Urbanisation et insécurité alimentaire dans les grandes villes ivoiriennes : cas d'Abidjan*, Abidjan, In Université de Cocody, Département de Géographie, 22 p.

LE BRIS Émile, 1996, *Territoires, villes et gouvernance en Afrique*, Karthala, Paris, 284 p.

MANIRAKIZA Venant, 2015, *Urbanisation et recomposition des espaces urbains en Afrique Subsaharienne,* Presses de l'Université du Burundi, Bujumbura, 196 p.

MBADE Sidi Abdrahmane, 2018, *L'urbanisation galopante et ses impacts sur l'agriculture urbaine au Sénégal : cas de Daka*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Faculté de Géographie, 158 p.

MOULA Elhadji Amadou, DIOP Mamadou, et GAYE Issa, 2015, *Agriculture urbaine et développement durable en Afrique de l'Oues*t. Dakar : ENDA Tiers Monde, 147 p.

NGUENDO Hervé Blaise Yegnan, TCHAMDA Charlotte Ndinda, et KAMDEM Clémentine. 2006. *Dynamiques de la population urbaine en Afrique centrale. Yaoundé* : Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD), 102 p.

TAMBWE Mudiayi, 2015, *Urbanisation et insécurité alimentaire en Afrique*. Kinshasa : Presses Universitaires du Congo, 132 p.

YAPI-DIAHOU Alphonse, 2000, *Aménagement urbain et accès au sol en Côte d'Ivoire*, Le Harmattan, Paris, 194 p.

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (Exemple de Sakassou) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE

Boni Hyacinthe KPANGBA, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire),

Résumé : L'appropriation du certificat foncier en Côte d'Ivoire demeure un défi, surtout dans les zones reculées où la terre structure les pratiques sociales et économiques. Conçu pour sécuriser les droits fonciers et réduire les conflits, ce document gratuit se heurte à des résistances socio-culturelles liées aux pratiques traditionnelles, jugées plus légitimes. Cette étude analyse ces résistances et propose des pistes pour une gouvernance foncière plus inclusive. Elle examine également les transformations nécessaires pour une transition participative entre acteurs locaux. La méthodologie combine une approche documentaire, qualitative et quantitative. L'analyse des textes et études antérieures a aidé à fournir un cadre conceptuel et théorique sur les enjeux du foncier en Côte d'Ivoire. Une enquête par échantillonnage auprès de 180 individus de 8 villages du canton Lomo (Sakassou) a permis de comprendre les perceptions et les obstacles. Parallèlement, des entretiens avec les chefs coutumiers, les responsables administratifs et les leaders communautaires, ainsi que des observations participatives lors de réunions locales, ont approfondi l'analyse des résistances. Les premiers résultats révèlent un manque de sensibilisation aux avantages du certificat foncier et une faible implication des populations locales dans les décisions. De plus, le découpage administratif des villages en deux Sous-préfectures accentue les tensions, compliquant ainsi la mise en œuvre des politiques foncières.

Mots clés : Certificat foncier ; développement rural ; gouvernance territoriale ; résistances socio-culturelles ; transition participative.

Abstract : The acquisition of land certificates in Côte d'Ivoire remains a challenge, particularly in remote areas where land shapes social and economic practices. Designed to secure land rights and reduce conflicts, this free document faces socio-cultural resistance linked to traditional practices, which are considered more legitimate. This study analyzes this resistance and proposes solutions for a more inclusive land governance. It also examines the necessary transformations for a participatory transition among local stakeholders. The methodology combines a documentary, qualitative, and quantitative approach. The analysis of previous texts and studies provided a conceptual and theoretical framework on the challenges of land in Côte d'Ivoire. A sampling survey of 180 individuals from eight villages in the Lomo canton (Sakassou) helped to understand perceptions and obstacles. Simultaneously, interviews with traditional chiefs, administrative officials, and community leaders, as well as participatory observations during local meetings, deepened the analysis of the resistance. Initial results reveal a lack of awareness of the benefits of land certificates and weak involvement of local populations in decisions. Furthermore, the administrative division of the villages into two Sub-prefectures exacerbates tensions, thus complicating the implementation of land policies.

Key words : Land certificate ; rural development; Territorial governance; Socio-cultural resistance; Participatory transition.

INTRODUCTION

La problématique du foncier en milieu rural dans l'espace d'Afrique subsaharienne immobilise une multitude d'enjeux liés au développement économique, à la gouvernance locale, à la stabilité sociale et à l'identité communautaire (N. O. W. Kayembe, 2022, p.217). En Côte d'Ivoire, bien que des réformes législatives aient été mises en œuvre pour formaliser l'accès à la terre, la lenteur et les difficultés d'appropriation de ces dispositifs traduisent une profonde dissonance entre les normes institutionnelles modernes et les pratiques coutumières enracinées dans les dynamiques sociales locales (A. A. Lamarche, 2019, p.3). À ce titre, le certificat foncier, introduit par la loi n°98-750 du 23 décembre 1998, bien qu'il vise la sécurisation juridique des terres rurales, peine à s'imposer comme une référence légitime dans plusieurs communautés villageoises.

Jusqu'en 2024, à peine 20% du territoire rural a fait l'objet d'une certification, soit 57 171 certificats fonciers délivrés sur une estimation de 23 millions d'hectares, malgré la mise en place de 5 325 villages délimités et de 7 960 comités villageois de gestion foncière (AFOR, 2024). Ce faible taux d'adoption, malgré l'appui de partenaires tels que la Banque Mondiale ou l'Agence Française de Développement, met en lumière les limites structurelles et culturelles des réformes initiées depuis des années. En effet, l'usage du certificat foncier se heurte à des résistances socio-culturelles profondes, où la terre n'est pas simplement perçue comme un bien économique, mais comme un patrimoine identitaire, transmis selon des règles endogènes de parenté et d'appartenance lignagère (D. Requier-Desjardins, 2020, p.15).

Dans de nombreuses communautés, le lien à la terre relève d'un ordre symbolique dans lequel l'autorité des ancêtres et les usages coutumiers priment sur la logique administrative. Comme le souligne A. A. Lamarche (2019, p.3), « la terre des ancêtres » est une légitimité sociale construite autour de la filiation et non une propriété à certifier par un « simple papier ». Cette perception rend l'introduction de normes juridiques modernes délicate, voire conflictuelle, dans des sociétés où la légitimation sociale repose sur des principes collectifs et où la marchandisation de la terre est perçue comme une menace à l'harmonie communautaire.

Cette complexité s'inscrit dans un processus plus large de transition entre systèmes coutumiers et systèmes étatiques. Comme l'ont montré plusieurs études dont ceux de F. R. Koné (2022) et K. Bamba (2023), les réformes foncières doivent composer avec les représentations sociales dominantes, les tensions intergénérationnelles, les conflits de chefferie, mais aussi avec les rivalités territoriales entre villages ou sous-préfectures. Dans certaines zones rurales comme le canton Lomo, dans le département de Sakassou, les chevauchements administratifs, les

oppositions locales à la délimitation villageoise et la méfiance à l'égard des institutions accentuent les tensions (Ministère de l'Agriculture, 2017).

Partant de ces constats, l'on pourrait en déduire que la problématique du foncier rural en Côte d'Ivoire ne saurait être réduite à un simple défi technique ou juridique. Elle engage des processus de recomposition de l'action collective, où s'affrontent logiques de sauvegarde identitaire, exigences de modernisation et injonctions étatiques à la formalisation. Ainsi, l'introduction du certificat foncier dans un tel contexte invite à s'interroger sur les conditions sociales, politiques et symboliques de son acceptabilité. Car au-delà des textes législatifs, l'appropriation effective d'un tel document, bien que gratuit, dépend de la capacité des communautés à inscrire ce nouveau référentiel dans leurs univers de sens.

En ce sens, les résistances ne doivent pas être analysées uniquement comme des obstacles, mais aussi comme des indicateurs d'une gouvernance territoriale en tension, révélant les négociations, les adaptations ou les refus face à l'État. Ce sont également des révélateurs des formes locales d'exigence et de régulation sociale et des modes d'expression de la légitimité traditionnelle et communautaire.

C'est à partir de cette réflexion que s'inscrit la présente étude, dont l'objet est d'analyser les résistances socio-culturelles à l'appropriation du certificat foncier en Côte d'Ivoire, en particulier dans une logique de transition participative vers une gouvernance foncière plus inclusive. Elle s'intéresse à la manière dont les communautés locales, confrontées à une réforme foncière exogène, mobilisent des stratégies collectives pour négocier, rejeter ou adapter les dispositifs de sécurisation juridique des terres.

Dès lors, nous nous posons la question de savoir de quelle manière les résistances socio-culturelles conditionnent-elles l'appropriation du certificat foncier en Côte d'Ivoire ?

Cette étude vise à analyser les résistances socio-culturelles liées à l'appropriation du certificat foncier en Côte d'Ivoire à partir du cas du canton Lomo de Sakassou.

Cette analyse est basée sur la théorie de la diffusion de l'innovation telle que formulée par E. Rogers (1962). Elle définit l'innovation comme « le processus par lequel une innovation est communiquée, à travers certains canaux, dans la durée, parmi les membres d'un système social » (E. Rogers, 1995, Cité par D. Boullier, 1989, p. 35). Cette théorie définition les éléments qui agissent sur la rapidité avec laquelle une innovation est adoptée dans un groupe social. Elle nous permet de comprendre les logiques symboliques et cognitives qui organisent les réactions collectives et les résistances face au certificat foncier rural.

Ce travail s'articule autour de la méthodologie mise en œuvre, du cadre conceptuel et théorique, des résultats issus de l'enquête et des discussions analytiques.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1. Milieu et type d'étude et population d'enquête

La présente recherche a été conduite dans le canton Lomo (tribu Lomo), une localité rurale située dans le département de Sakassou. Ce territoire est caractérisé par une forte légitimité des systèmes coutumiers et connaît depuis plusieurs années des opérations de délimitation foncière entre villages initiées par l'État, dans le cadre de la réforme du foncier rural. La langue de communication est le Baoulé. Neuf villages repartis en deux sous-préfectures ont été retenus pour l'enquête, sur la base de leur diversité sociale et de leur exposition à la réforme foncière. L'étude adopte une approche à la fois qualitative et quantitative, permettant de croiser les perceptions locales, les résistances symboliques et les dynamiques d'appropriation du certificat foncier. La population d'enquête est composée d'hommes et de femmes âgés de 18 ans et plus, issus des différentes composantes communautaires : chefs de terre, notables, membres des comités villageois de gestion foncière, mutuelles de développement, jeunes, femmes, agriculteurs, agents de l'administration territoriale ou foncière. L'enquête de terrain s'est déroulée de décembre 2024 à fin Juin 2025, période choisie pour sa compatibilité avec les disponibilités communautaires surtout pendant les périodes de la fête pascale.

1.2. Méthode de collecte des données

La collecte des données a mobilisé une combinaison de sources documentaires, d'entretiens semi-directifs et d'une enquête par questionnaire.

D'abord, une recherche documentaire a été effectuée afin de situer l'étude dans son contexte historique, institutionnel et scientifique. Elle a porté sur les textes législatifs et réglementaires relatifs à la décentralisation et à la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire, ainsi que sur les travaux académiques antérieurs abordant les dynamiques foncières et villageoises. Cette étape a permis d'identifier les enjeux majeurs et de construire les outils d'enquête.

Ensuite, des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès 20 acteurs clés, répartis dans les 8 villages enquêtés. Ces entretiens ont impliqué des chefs de terre, des sages de lignage, des membres du comité villageois de gestion foncière, mais aussi des autorités locales et certains habitants directement concernés par les processus de certification foncière notamment les jeunes. Ils ont porté sur les pratiques foncières, les modes de régulation sociale, les expériences liées aux démarches de sécurisation foncière et les perceptions des transformations en cours.

L'échantillonnage des enquêtés a reposé sur deux techniques non probabilistes : la participation volontaire et la méthode de la boule de neige. La participation volontaire a permis de recruter des participants lors de réunions villageoises, de sessions d'information foncière ou de

règlement de conflits. Quant à la méthode de la boule de neige, elle a été essentielle pour accéder à des acteurs dont la parole est fortement régulée par les hiérarchies sociales, tels que les chefs de terre ou les notables.

Par ailleurs, une enquête quantitative a pris en compte la diversité générationnelle et statutaire afin de refléter la pluralité des points de vue. Dans la Sous-préfecture de Sakassou, les villages de Agbangnanouan, Agamankro, Latani, Moloukro et N'Gbandobonou ont été retenus. Dans la Sous-préfecture de Dibri-Asrikro, l'enquête a couvert les villages de N'Douakro, Soukpèbo et Akété.

Enfin, les données recueillies ont été traitées par une double approche. Les données quantitatives ont fait l'objet d'analyses statistiques à l'aide du logiciel Microsoft Excel. Les données qualitatives, quant à elles, ont été soumises à une analyse thématique permettant de dégager les récurrences discursives, de comprendre les logiques d'action collective et d'identifier les représentations sociales autour du foncier.

2. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

Le cadre conceptuel débute par une clarification de la notion de certificat foncier. Ensuite, il s'inscrit dans une approche interdisciplinaire mobilisant des concepts issus de l'anthropologie, de la sociologie politique, de la gouvernance territoriale et de la communication sociale. Le cadre conceptuel se situe à trois niveaux : (1) le foncier comme espace de pouvoir, de mémoire et de norme sociale, (2) les dynamiques de gouvernance et les résistances socioculturelles, et (3) l'appropriation participative et les médiations sociales comme solution de légitimation des réformes. Chacun de ces axes s'appuie sur des auteurs de référence pour analyser les logiques d'action, de légitimité et de conflit autour du certificat de foncier rural en Côte d'Ivoire.

Clarification de la notion de certificat foncier

Le Certificat Foncier est un acte de l'administration qui atteste qu'une personne est détentrice de droits coutumiers sur une parcelle rurale, individuelle ou collective. Le certificat foncier permet à son titulaire de faire la preuve de ses droits sur la terre. Il lui permet notamment de passer des contrats de location, d'immatriculer sa parcelle et obtenir un titre foncier dans les limites des conditions fixées par la loi relative au domaine foncier rural (AFOR, 2019). Il est soumis à une procédure qui est résumé par la figure1.

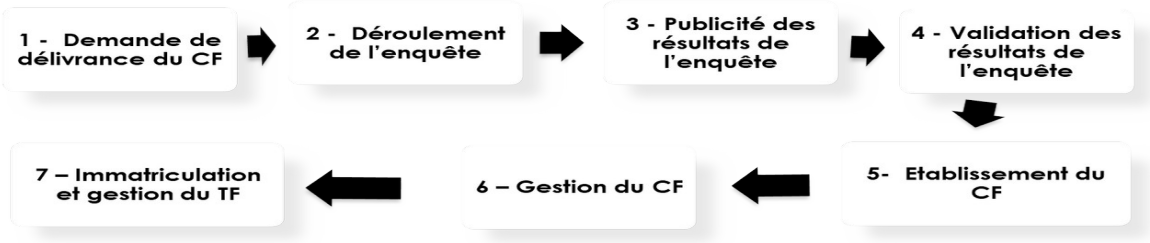

Figure 1 : Les étapes de la délivrance du CF et de l'immatriculation du TF

Source : Site Internet AFOR, 2025

2.1.Le foncier comme espace de pouvoir, de mémoire et de norme sociale

En Afrique subsaharienne, et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, le foncier rural dépasse la simple dimension juridique ou technique pour s'inscrire dans un espace chargé de rapports sociaux, de mémoire collective et de normes ancrées dans les cultures locales. P. L. Delville, J. Bouju et É. L. Roy (2000, p.25) rappellent que la terre est à la fois un bien économique, un espace d'appartenance et un lieu de pouvoir, où s'articulent des rapports sociaux complexes. Cette double dimension économique et symbolique fait de la terre un élément essentiel dans la construction des identités et des relations sociales.

La coexistence de normes hétérogènes -droit écrit, droit coutumier, et pratiques sociales hybrides- crée ce que Chauveau et Colin (2014, p.15) nomment une « pluralité normative » qui complique la régulation foncière par l'État, dont la légitimité peine à s'imposer face à celle des institutions coutumières. En effet, la réforme foncière ivoirienne, notamment par la loi n°98-750 introduisant le certificat foncier, repose sur une conception formaliste du droit, déconnectée des réalités coutumières fondées sur la filiation et l'autorité lignagère (G. Kouamé, 2018).

Par ailleurs, cette réforme n'est pas neutre politiquement. J-P. Chauveau (2006) souligne sa fonction politique sous-jacente : au-delà de la sécurisation des droits, elle agit comme un mécanisme de contrôle foncier en faveur des élites et redéfinit l'autochtonie, excluant certaines catégories sociales. Ainsi, le foncier est aussi un terrain de conflictualité sociale, où les tentatives de codification rigide se heurtent à la pluralité des normes vécues. P. L. Delville (1998) appelle à une « hybridation institutionnelle » pour éviter que les politiques foncières renforcent les inégalités et exacerbent les conflits latents.

2.2. Les dynamiques de gouvernance et les résistances socioculturelles

La gouvernance foncière constitue un processus dynamique où se recomposent les équilibres du pouvoir local en interaction avec l'État et les institutions. Elle traduit la structure sociale et les

inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources foncières. Selon D. Palmer et al. (2009, p. 2), « la gouvernance des terres a trait au pouvoir et à l'économie politique dans le secteur foncier ». En effet, en Côte d'Ivoire, l'introduction du certificat foncier bouleverse les rapports sociaux et les figures d'autorité traditionnelles. P. Groppo et al (2013, p. 5) dans leur recherche insistent sur « la gouvernance territoriale comme capacité des acteurs à se mobiliser localement dans un espace recomposé et en interaction constante avec l'État, dans un cadre de dialogue, négociation et concertation ». Cependant, cette recomposition rencontre des résistances socioculturelles. Ces résistances ne sont pas uniquement des rejets de la modernité mais reflètent un conflit de rationalités : la logique sécuritaire et patrimoniale étatique contre une logique relationnelle et identitaire, où la terre est vue comme un bien collectif inaliénable (L. Delville, 2014 ; Ouattara, 2019). Ces divergences se traduisent par des stratégies d'évitement, de contournement ou de redéfinition des dispositifs légaux. De plus, l'État conserve un rôle stratégique dans cette gouvernance, notamment par le pilotage à distance via des outils comme les appels à projets ou indicateurs, comme le rappelle R. Epstein (2015, p. 457). La gouvernance territoriale dépasse ainsi la simple décentralisation pour devenir une interdépendance complexe entre pouvoirs centraux et acteurs locaux (J. Bonnal et al., 2013, p. 6).

2.3.L'appropriation participative et les médiations sociales comme solution de légitimation des réformes

L'appropriation effective du certificat foncier dépend largement des démarches participatives qui favorisent la légitimité et l'acceptabilité sociale des politiques. Cependant, la participation n'est pas une garantie d'adhésion : une gestion insuffisante ou superficielle peut raviver des conflits ou en créer de nouveaux. L. Delville, Bouju et L. Roy (2000, p.8) avertissent que « une intervention mal gérée peut non seulement réveiller des conflits latents, mais même carrément les provoquer, et laisser des traces profondes chez les paysans ».

La compréhension des conflits fonciers doit intégrer une définition élargie de la violence qui dépasse l'agression physique pour inclure la discrimination, l'exclusion et les violences structurelles. C'est pourquoi H. D. Passano (2007, p. 15) soutienne que « Dans la gestion alternative des conflits, le terme "violence" a un sens large, qui ne vise pas seulement des comportements constituant une agression physique mais aussi la discrimination et l'exclusion, etc. ». Dans ce contexte, la médiation sociale apparaît comme un outil fondamental pour la gestion durable des conflits fonciers. J. Clos (2013, p.5) affirme que « identifier des mécanismes permettant de prévenir et de gérer les conflits fonciers de manière durable est nécessaire pour promouvoir la paix, sécuriser les droits fonciers et améliorer les conditions de vie dans les

périodes de reconstruction ». La médiation devient ainsi un pilier stratégique pour consolider la paix sociale et favoriser une appropriation équitable et durable des réformes foncières.

2.4. Positionnement théorique : La théorie de la diffusion de l'innovation

La théorie de la diffusion de l'innovation, élaborée par E. Rogers en 1962, fournit un cadre d'analyse pertinent pour comprendre l'appropriation différentielle du certificat foncier (CF) dans les communautés rurales ivoiriennes. Cette approche théorique modélise le processus d'adoption des innovations comme une courbe en S segmentant la population en cinq catégories d'adoptants, selon leur réceptivité au changement.

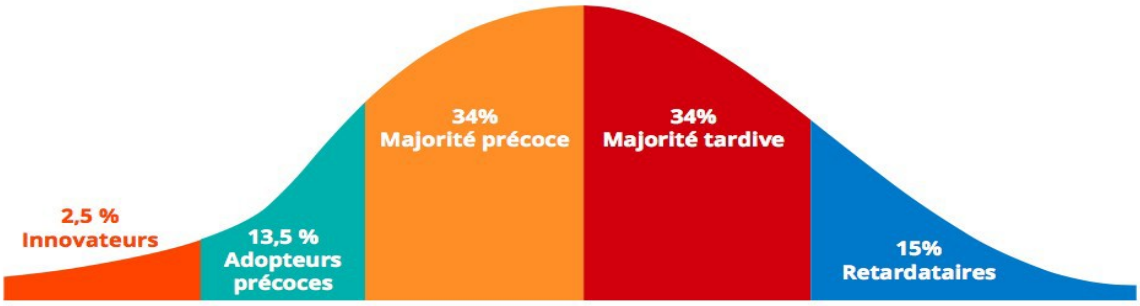

Figure 2 : Courbe de catégorisation des cibles de la théorie de la diffusion de l'innovation

Source : E. Rogers (1962, p.11)

Chaque catégorie - innovateurs (2,5%), adopteurs précoces (13,5%), majorité précoce (34%), majorité tardive (34%) et retardataires (15%) - présente des caractéristiques psychosociales distinctes influençant leur rapport à l'innovation. La théorie identifie cinq critères déterminant le taux d'adoption : l'avantage relatif perçu, la compatibilité avec les valeurs existantes, la complexité apparente, la possibilité de tester l'innovation et l'observabilité de ses effets.

L'analyse de l'adoption du certificat foncier (CF) en Côte d'Ivoire à travers la théorie de Rogers (1962) révèle une dynamique complexe et stratifiée. Les innovateurs, incluant certains chefs de village, structure étatique et experts, jouent un rôle pionnier bien que souvent marginalisé dans les structures traditionnelles. Les adopteurs précoces, représentés par des élites locales, reconnaissent les avantages économiques du CF mais se heurtent aux lourdeurs administratives. Le passage à la majorité précoce dépendra essentiellement de la capacité du CF à prouver sa valeur ajoutée face aux systèmes informels existants, tandis que les majorités tardives n'adopteront que sous pression sociale ou réglementaire. Quant aux retardataires, leur résistance s'enracine dans des facteurs culturels et politiques profonds - attachement aux coutumes, crainte de perdre des privilèges ou méfiance historique envers l'État.

Cette situation appelle des stratégies différenciées. D'abord, il s'agit de démontrer concrètement les bénéfices du CF à travers des projets pilotes visibles, répondant ainsi au critère d'avantage

relatif. Ensuite, une articulation intelligente avec les mécanismes hybrides comme les "petits papiers" permettrait d'améliorer la compatibilité perçue. Enfin, une communication adaptée à chaque catégorie d'adoptants, s'appuyant notamment sur les adopteurs précoces comme relais communautaires, s'avère cruciale. Comme le soulignent Chauveau et Colin (2010) et Berry (2009), cette approche multidimensionnelle, respectueuse des temporalités locales et des systèmes de légitimité existants, offre une alternative bien plus prometteuse que les réformes uniformes. L'enjeu fondamental réside moins dans l'imposition du CF que dans sa progressive appropriation par les différents acteurs, chacun selon ses logiques propres et ses rationalités spécifiques.

3. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

La présente section croise les résultats de l'enquête menée auprès des populations rurales avec les discussions. Elle s'organise autour de cinq points principaux : la méconnaissance persistante du dispositif foncier, le faible taux d'intention d'adoption du certificat foncier, les résistances culturelles et la légitimité coutumière, les difficultés administratives et la crise de confiance institutionnelle, ainsi que la dynamique intergénérationnelle liée à la question du foncier rural.

3.1. Une méconnaissance persistante du dispositif foncier (Certificat foncier)

Les résultats de l'enquête montrent qu'une écrasante majorité (67 %) des répondants ont une méconnaissance totale du certificat foncier rural et de ses avantages, contre seulement 15 % présentant une bonne compréhension. Ce déficit informationnel pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs structurels et historiques.

D'abord, G. Kouamé (2018, p. 13) souligne que seulement 3 986 certificats ont été délivrés entre 2010 et 2017, traduisant ainsi une faible mise en œuvre du dispositif et une diffusion limitée auprès des populations rurales. Cette réalité confirme le déficit de vulgarisation du mécanisme introduit par la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998, pourtant conçu pour sécuriser les droits coutumiers. Ensuite, T. Dagrou (2015, p. 20) rappelle que le certificat foncier repose sur une « approche administrative centralisée, souvent en décalage avec les systèmes fonciers coutumiers », lesquels privilégient la transmission lignagère et des arrangements sociaux locaux. Cette centralisation bureaucratique renforce la confusion et accroît la distance cognitive entre l'État et les ruraux. Par ailleurs, J-P. Chauveau (1998, p. 163) inscrit la réforme dans une continuité coloniale où « l'enjeu principal des politiques foncières n'est pas tant la sécurisation des droits coutumiers en tant que telle, que le contrôle par les élites politiques » ; cette dimension politique sous-jacente engendre un manque de confiance qui alimente la désaffection

vis-à-vis du certificat foncier. Enfin, pour L. Bris et al. (1991, p. 723), la terre en Afrique relève d'un « rapport social complexe, intégrant des dimensions économiques, politiques et symboliques » ; sans prise en compte de ces réalités, toute réforme juridique demeure opaque et peu légitime. L. Delville (1998, p. 415) avertit d'ailleurs que la reconnaissance juridique des droits coutumiers ne peut aboutir que si elle est « articulée avec les pratiques locales », condition aujourd'hui non remplie au vu des chiffres de l'enquête.

3.2. Un faible taux d'intention d'adoption du certificat foncier

L'analyse des données montre que seuls 19 % des répondants expriment une intention favorable à l'adoption du certificat foncier, contre 56 % d'opinions négatives et 25 % de neutres. Cette configuration majoritairement défavorable illustre une dissonance persistante entre les dispositifs juridiques étatiques et les représentations des populations rurales de la légitimité foncière. La prévalence des perceptions négatives confirme les critiques de P. L. Delville, J. Bouju et E. L. Roy (2000, p.7), pour qui la question foncière reste « sous-estimée, voire négligée par les intervenants », lesquels imposent souvent des mécanismes « sans se préoccuper des droits existants ». Pour soutenir cette idée, nous pouvons citer cet extrait d'entretien avec un paysan du village de Moloukro résumé en ces termes : « Chez nous, ce sont les anciens qui savent véritablement à qui appartient quoi. On n'a pas besoin de papiers compliqués ». Cette posture s'alimente de la « pluralité des systèmes fonciers » et de « l'ambiguïté des législations nationales face aux droits coutumiers » (L. Delville et al., 2000, p.15), qui brouillent les repères normatifs des communautés rurales. Ces perceptions sont renforcées par les « conflits latents » ou « provoqués » issus d « 'interventions mal gérées » (L. Delville et al 2000, p.8), dans des contextes parfois marqués par la « destruction des registres fonciers » (J. Clos, 2013, p.5). Comme le déplore l'un des notables du village Akété « Même ceux qui ont fait le certificat, ça crée des palabres dans les familles ». Les 19 % d'opinions favorables relèvent d'une minorité informée, attirée par des avantages perçus comme l'accès au crédit. Quant aux 25 % de perceptions neutres, elles trahissent souvent une prudence face à une procédure perçue comme opaque, coûteuse ou inutile à court terme.

3.3. Résistances culturelles et légitimité coutumière face au certificat foncier

L'étude des résistances socio-culturelles à l'appropriation du certificat foncier (CF) en Côte d'Ivoire révèle une conflictualité persistante entre les logiques traditionnelles de régulation foncière et les instruments juridiques étatiques. Dans la zone de Sakassou, 62 % des répondants perçoivent le CF comme une menace directe à l'autorité des chefs de terre et à

l'ordonnancement communautaire des droits fonciers. Comme le soulignent D. Palmer et al. (2009, p. 2), « la gouvernance des terres [...] reflète la structure du pouvoir social ». Ainsi, toute réforme technocratique est perçue comme une tentative d'éviction des structures coutumières, vécue localement comme une dépossession symbolique. Cette posture s'appuie sur une légitimité historique des pratiques endogènes de gestion foncière, reposant sur l'oralité, les lignages et la reconnaissance communautaire. Un chef traditionnel de Lomo affirme que « ce papier de l'État veut remplacer notre parole, qui vaut plus que l'écrit depuis des générations ». Cette citation rejoint les travaux de J. Bonnal et al. (2013, p. 5), pour qui les réformes imposées « par le haut » entrent souvent en conflit avec les droits fonciers « construits depuis le bas » (ibid., p. 3). Dans les neuf villages étudiés, les transactions foncières continuent d'être validées devant les conseils de sages, et non par l'administration. Comme l'indique un notable de N'Gbandobonou : « Quand il y a un problème de terre, c'est nous qu'on vient voir, pas les papiers de l'administration ».

Ce phénomène illustre, selon R. Epstein (2015, p. 459), la persistance des « mécanismes informels de coordination », malgré la mise en place de dispositifs formels. La dualité normative qui en découle entraîne une recomposition hybride de la gouvernance territoriale, dans laquelle les arrangements locaux conservent une forte légitimité.

Enfin, les résistances traduisent une lecture politique de la réforme. Comme l'indiquent D. Palmer et al. (2009, p. 3), les réformes échouent souvent « lorsqu'elles ne tiennent pas compte des intérêts et des représentations des acteurs locaux, ni des règles informelles légitimées par l'histoire ». Dans ce contexte, le CF est perçu non comme un outil de sécurisation, mais comme un instrument de marginalisation. Un chef de terre à Latani résume qu' « avec leurs certificats fonciers, l'État veut nous écarter de notre rôle de protecteurs des terres ». Cette perception est renforcée par des expériences concrètes, comme l'imposition de l'ADU par le Ministère de la Construction, vécue comme une dépossession administrative du pouvoir local des chefs de village.

3.4. Difficultés administratives et crise de légitimité étatique : défis de confiance institutionnelle

L'analyse des perceptions sur les procédures d'accès au certificat foncier révèle une défiance institutionnelle marquée. En effet, 58 % des personnes interrogées jugent ces démarches décourageantes, 22 % les considèrent comme faisables malgré leur complexité, tandis que seuls 20 % les trouvent véritablement accessibles. Ces résultats corroborent l'idée d'un système administratif perçu comme opaque, lent et peu adapté aux réalités locales. Comme le soulignent J. P. Chauveau et J-P. Colin (2010, p. 89), les réformes foncières imposées « par le haut »

peinent à s'enraciner faute de médiation adaptée avec les acteurs ruraux. De plus, la lourdeur bureaucratique renforce une crise de légitimité étatique plus profonde. 65 % des répondants expriment une méfiance vis-à-vis des institutions chargées de la gestion foncière. Ce sentiment s'explique par des antécédents d'expropriations, une communication déficiente et la complexité du découpage administratif. C. Boone (2007) évoque à ce propos que le paradoxe de la légalisation, selon lequel l'uniformisation juridique peut produire l'effet inverse de la sécurisation, notamment dans les régions post-conflit où, comme l'indique V. Mitchell (2012, p. 275), « l'État reste associé à des logiques d'exclusion ethnorégionales ».

Par ailleurs, les difficultés d'accès aux procédures sont accentuées par le coût et la technicité des démarches. J. P. Chauveau (2000, p. 12) note que « le coût prohibitif des procédures officielles constitue un obstacle majeur pour les petits exploitants ». Ce constat est validé par les témoignages recueillis par A. A. Lamarche (2019, p. 7) : « Nous ne faisons pas immatriculer nos terres nous-mêmes parce que la procédure est trop longue et trop chère ». À cela s'ajoute un déficit d'alphabétisation : « Nos parents étaient analphabètes. Comment pouvaient-ils comprendre ces procédures ? » *(ibid., p. 5).* Cette inaccessibilité renforce la perception d'une réforme foncière excluante et technocratique.

Plusieurs auteurs, dont L. Delville (2014, p. 112), soulignent « l'échec des politiques de formalisation quand elles ignorent les réalités bureaucratiques locales ». Le mimétisme institutionnel hérité de la période coloniale (G. A. Kouassigan, 1966, p. 45 et A. Mescheriakoff, 1997, p. 121) n'a fait qu'alimenter un système où l'État peine à inspirer confiance. Plus de Vingt ans après la loi de 1998, ses résultats restent limités, et la certification foncière demeure marginale (A. A. Lamarche, 2019, p. 9). Pour J. P. Colin (2013, p. 435), dépasser l'opposition entre coutume et formalisation nécessite l'intégration de mécanismes hybrides. K. Berry (2009, p. 38) rappelle d'ailleurs que « la propriété privée ne suffit pas à pacifier des rapports fonciers historiquement politisés ».

Enfin, une difficulté administrative majeure est observée dans la zone d'étude, en lien avec le découpage territorial. En effet, les villages du canton Lomo sont répartis entre deux Sous-préfectures distinctes : la Sous-préfecture de Sakassou et celle de Dibri-Asrikro. Cette division administrative complexe engendre des dysfonctionnements notables dans la gestion foncière locale.

Ce morcellement institutionnel se traduit, sur le terrain, par des incompréhensions entre populations voisines, notamment en cas de litiges fonciers inter-villageois. En l'absence d'une coordination efficace entre les services administratifs concernés, les informations transmises

aux communautés diffèrent selon leur source, ce qui alimente la méfiance et accroît les tensions. Ainsi, une même situation foncière peut faire l'objet d'interprétations divergentes, voire contradictoires, selon que l'on se réfère à l'une ou l'autre des sous-préfectures.

Cette fragmentation de la gouvernance territoriale constitue un frein à l'harmonisation des procédures de certification foncière et nuit à la cohérence des politiques de sécurisation foncière dans le canton.

3.5. Dynamique intergénérationnelle dans la question de foncier rural

Les résultats qualitatifs issus des entretiens montrent une tension manifeste entre générations autour de l'accès, de la gestion et de la sécurisation juridique des terres rurales. Cette dynamique intergénérationnelle oppose généralement une jeunesse rurale désireuse de formaliser ses droits fonciers, et des aînés soucieux de préserver leurs prérogatives traditionnelles et symboliques sur le patrimoine foncier familial.

Ainsi, les jeunes autochtones voient dans le certificat foncier un moyen d'émancipation vis-à-vis des mécanismes coutumiers restrictifs. Selon les travaux de H. G. Tarrouth et al. (2023, p. 35), la certification foncière est perçue par les jeunes comme une manière de « mettre fin à l'influence des anciens de la famille », ceux-ci leur refusant souvent l'accès autonome à la terre. Ce désir d'autonomisation est également justifié par leur position de futurs ayants droit directs. Comme l'explique un enquêté : *« Quand les parents ne seront pas là demain, c'est eux les héritiers directs, donc ils se sentent beaucoup impliqués ».*

De plus, la certification est aussi vue comme une garantie contre les spoliations et un moyen de rendre visible les limites réelles des terres familiales. Toujours selon H. G. Tarrouth et al. (2023, p. 35), « les jeunes savent que les terres se transmettent de génération en génération et qu'ils ont intérêt à suivre attentivement le processus de certification ». En revanche, les aînés, souvent détenteurs d'un pouvoir de gestion coutumière, manifestent des réserves importantes. Dans plusieurs cas, ils refusent délibérément de montrer les limites des terres aux jeunes pour maintenir leur pouvoir sur le foncier. Un cas emblématique est rapporté dans le village de N'Douakro où un jeune déclare : *« Avant de mourir, mon père m'a confié à un oncle. Une fois grand, mon oncle refuse de nous montrer les limites pour qu'on fasse reconnaître la terre ».*

Cette stratégie des anciens repose sur le contrôle exclusif de l'information spatiale. Comme le précisent des anciens de Moroukro, *« en montrant les limites des parcelles à ses neveux, l'oncle perd son droit de contrôle […] puisqu'il continuera de les contenir ».*

Par ailleurs, cette dynamique de blocage se double d'une remise en cause des transactions foncières passées. Dans de nombreuses situations, les enfants contestent les terres cédées par

leurs parents à des tiers. Un président de comité villageois témoigne que : *« Ce n'est pas celui qui a donné la terre qui s'oppose, ce sont ces enfants qui remettent en cause. […] Eux-mêmes, ils cherchaient un moyen de le faire et ils ont profité de l'occasion »*.

La réappropriation générationnelle devient donc un enjeu clé dans le contexte de formalisation du foncier, où le certificat apparaît comme un outil de restitution symbolique des droits perdus. Cette opposition générationnelle s'accompagne d'une réticence accrue des aînés à s'engager dans le processus, notamment à cause de représentations négatives autour de la certification, perçue comme une perte de contrôle ou un risque fiscal. Comme le soulignait un Sous-préfet de la région du N'Zi en 2023, *« Dans les coulisses, nous avons appris qu'ils disent que le PAMOFOR, c'est pour leur faire payer des impôts après »* (2023).

Enfin, cette fracture générationnelle reflète une recomposition des pouvoirs locaux et appelle à une relecture des politiques foncières dans une perspective plus inclusive et dialogique. Sans prise en compte de ces tensions intergénérationnelles, le processus de sécurisation foncière risque d'exacerber les conflits latents au lieu de les apaiser.

4. Nécessité d'une stratégie de communication de type CESP pour l'amélioration des connaissances sur le certificat foncier rural

4.1. Un déficit criant d'information

Malgré les obligations de publicité prévues par le décret n° 2019-266, qui impose l'affichage des enquêtes foncières et la tenue de registres d'opposition, une large partie des populations rurales demeure exclue de l'information. Ce paradoxe s'explique par trois facteurs principaux. D'abord, les canaux officiels restent peu accessibles : le langage employé dans les documents administratifs est trop technique et les supports utilisés (bulletins officiels, affiches en français standard) ne tiennent pas compte des réalités linguistiques et culturelles locales. Ensuite, les relais institutionnels se révèlent insuffisants : les structures déconcentrées chargées de la diffusion, telles que les centres de médiation foncière ou les bureaux locaux du cadastre, manquent de moyens logistiques et de personnel qualifié pour assurer une présence effective sur le terrain. Enfin, on observe une faible appropriation institutionnelle : les chefferies coutumières et les organisations paysannes sont peu impliquées dans le processus de communication, ce qui entretient un déficit informationnel durable.

4.2. Les axes d'une approche de communication, éducation et de sensibilisation du public

Face à ces limites, la mise en place d'une stratégie de communication, éducation et de sensibilisation du public (CESP) apparaît comme une démarche essentielle pour favoriser

l'appropriation du certificat foncier en milieu rural ivoirien. Cette approche repose sur trois axes complémentaires. Sur le plan de la communication, il s'agit de créer des espaces d'échange tels que des forums villageois, des émissions radio locales en langues vernaculaires et des points d'information mobiles sur les marchés, afin de vulgariser la procédure de demande, les coûts associés et le rôle des acteurs impliqués, tout en recueillant les préoccupations des exploitants. L'éducation constitue le second axe et suppose l'organisation d'ateliers pratiques de simulation d'enquêtes foncières avec les comités villageois ainsi que des formations spécifiques destinées aux chefs traditionnels, aux agents cadastraux et aux leaders d'organisations paysannes pour en faire des relais compétents. Enfin, la sensibilisation complète ce dispositif à travers la diffusion de témoignages d'agriculteurs certifiés valorisant la sécurité juridique et l'accès au crédit, ou encore par l'élaboration de messages courts et percutants relayés lors des grandes manifestations locales. Les publics ciblés sont principalement les chefs coutumiers, les exploitants agricoles, les membres d'organisations paysannes et les agents locaux du cadastre. Les objectifs consistent à informer clairement les populations sur les avantages du certificat foncier, à impliquer les relais locaux dans une diffusion continue et contextualisée de l'information et à transformer les représentations sociales en valorisant cet instrument comme un gage de stabilité et de développement local.

4.3. Perspectives : vers une appropriation collective

La mise en œuvre d'une stratégie intégrée de communication, d'éducation et de sensibilisation du public devrait permettre de surmonter le déficit informationnel et de renforcer l'appropriation du certificat foncier. Trois effets majeurs sont attendus. Premièrement, une augmentation du nombre de demandes, grâce à une meilleure compréhension du rôle des différents acteurs, notamment celui du géomètre agréé, et à une réduction des barrières d'accès à l'information. Deuxièmement, une diminution des conflits fonciers, dans la mesure où une meilleure connaissance des droits coutumiers et modernes contribuera à limiter les malentendus et les tensions entre voisins et autorités locales. Enfin, un renforcement de la légitimité du dispositif est envisagé : le certificat foncier, longtemps perçu comme une contrainte administrative, sera progressivement reconnu comme un outil de paix et de sécurité, conformément à l'adage selon lequel la sécurisation foncière rurale est gage de stabilité. Ainsi, une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, ciblée et continue, constitue non seulement une réponse à l'exclusion informationnelle, mais également une condition essentielle pour l'appropriation collective et durable du certificat foncier par les populations rurales.

CONCLUSION

La réforme foncière en Côte d'Ivoire, à travers la promotion du certificat foncier, vise à sécuriser les droits fonciers, réduire les conflits agraires et garantir une gestion moderne et transparente des terres rurales. Cependant, les résultats de l'enquête révèlent que cette dynamique se heurte à d'importantes résistances socioculturelles, liées à la légitimité des autorités coutumières, à la méconnaissance des mécanismes juridiques, ainsi qu'à une faible confiance envers les institutions publiques.

Pour une majorité des répondants, le système coutumier reste la référence en matière de gestion foncière, car il repose sur des valeurs de cohésion, d'appartenance communautaire et de reconnaissance historique des droits d'usage. Cette perception est renforcée par l'idée que l'introduction du certificat foncier remet en cause l'autorité des chefs traditionnels et bouleverse les équilibres sociaux. À ce propos, G. Kouamé (2015, p. 78) souligne que « l'institution du certificat foncier s'oppose à la logique communautaire du foncier en Afrique de l'Ouest, fondée sur l'usage collectif et la reconnaissance sociale ».

Par ailleurs, la complexité des démarches administratives, les coûts associés, ainsi que l'absence de médiation culturelle dans les campagnes de sensibilisation, participent à entretenir une méfiance vis-à-vis de l'État. Le processus est souvent perçu comme opaque, éloigné, et dominé par des logiques bureaucratiques. Dans ce contexte, Koné (2019, p. 105) note que « la lenteur des procédures et le manque de communication avec les populations locales constituent un frein majeur à l'adhésion au dispositif foncier ».

Ces constats appellent à repenser en profondeur la gouvernance foncière à l'échelle territoriale. En s'appuyant sur les principes de la bonne gouvernance définis par J. D. Giuliani (2006), l'AFOR a l'obligation de rendre compte, d'être transparente, efficiente et efficace, d'être réceptive, de mener des actions de prospective, tout en accordant une primauté au droit dans tous ses états.

Cette démarche de bonne gouvernance au niveau du foncier rural devrait être essentiellement basée sur la participation, la transparence, la réactivité et l'inclusion. Il est indispensable de mettre en place cette bonne gouvernance concertée fondée sur une transition participative entre les acteurs de l'État et les autorités locales. Cette gouvernance devrait viser la cohabitation intelligente entre les normes juridiques modernes et les régulations coutumières encore vivantes.

La réussite d'un tel processus dépend largement de l'adoption d'approches communicationnelles contextualisées, s'appuyant sur des relais locaux légitimes, une vulgarisation pédagogique des textes juridiques et une écoute active des populations

concernées. Comme l'indiquent Ouattara et Yao (2020, p. 93), « l'efficacité des politiques publiques dans les zones rurales est fortement tributaire de leur capacité à intégrer les formes traditionnelles de gouvernance dans les dispositifs modernes ».

En claire, la lutte contre les résistances socioculturelles liées à l'adoption du certificat foncier ne saurait se limiter à des actions techniques ou normatives. Elle doit s'inscrire dans une dynamique de gouvernance territoriale inclusive, où les logiques sociales locales ne sont pas perçues comme des obstacles, mais comme des ressources à mobiliser pour réussir la transition foncière. Il est donc urgent de construire une gouvernance foncière plurielle, dialogique et ancrée dans les réalités ivoiriennes, afin de garantir la légitimité et la durabilité de la réforme engagée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BONNAL Jean, CENERINI Carolina, CIPARISSE Gérard, ROSSI Massimo**,** 2013, *Gouvernance territoriale et développement participatif : principes, méthodes et pratiques*, Rome, FAO.
2. CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, *La loi sur le domaine foncier rural de 1998 en Côte d'Ivoire : enjeux, ambiguïtés et effets pervers*, Paris, GRET.
3. CHAUVEAU Jean-Pierre, COLIN Jean-Philippe, 2014, *La question foncière à l'épreuve de la reconstruction en Côte d'Ivoire : promouvoir la propriété privée ou stabiliser la reconnaissance sociale des droits ?*, Montpellier, Pôle Foncier – MSH, Les Cahiers du Pôle Foncier, n°6.
4. CLOS Jean**,** 2013, *Foncier et reconstruction dans les pays sortant de conflit*, Genève, ONU-Habitat.
5. COLIN Jean-Philippe et al. (éds.), 2022, *Le foncier rural dans les pays du Sud*, Marseille, IRD Éditions. DOI : https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.44677
6. DELVILLE Lavigne Philippe, 2014, *Réformer le foncier en Afrique*, Paris, Karthala.
7. DELVILLE Philippe Lavigne, BOUJU Jacky, LE ROY Étienne, 2000, *Les interventions foncières dans l'Afrique de l'Ouest : approches et méthodes*, Paris, GRET/Ministère des Affaires étrangères.
8. DUMONT Gérard-François, 2018, « L'analyse de la gouvernance », in *Les territoires : diagnostic et gouvernance. Concepts, méthodes, applications*, Paris, Armand Colin, coll. « U », chap. 5, p. 65-87.
9. EPSTEIN Renaud, 2015, « La gouvernance participative entre institutionnalisation et informalisation : un modèle européen ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 22, n° 3, p. 453-472.
10. EPSTEIN Renaud, 2015, « La gouvernance territoriale : une affaire d'État. La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires », *L'Année sociologique*, vol. 65, n° 2, p. 457-482.

11. GROPPO Paolo (dir.), 2013, *Développement territorial participatif et négocié (DTPN) : la facilitation pour la gouvernance territoriale*, Jean Bonnal, Carolina Cenerini, Gérard Ciparisse, Massimo Rossi (auteurs), Rome, FAO.
12. KAYEMBE Naomi Omeonga Wa, 2022, *[Titre manquant dans ta liste, à compléter si possible]*.
13. KOUAMÉ Georges (dir.), KOFFI Brou Emile**,** VARLET Frédéric**,** SORO Marcelline Debegnoun**,** GBEDE Jonathan**,** N'BRA Sévérin Kouadio**,** ZEHOURI Bertin Paul-Arnaud, 2016, *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière de la Côte d'Ivoire*, Rapport final, République de Côte d'Ivoire, mars.
14. KOUAMÉ Georges, 2018, *Politique foncière en Côte d'Ivoire rurale : trajectoires historiques, réformes et perspectives*, Communication présentée à l'atelier d'échanges sur les trajectoires de politiques foncières en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, Saint-Louis, 15-19 janvier.
15. KOUASSIGAN Guy, 1966, *Droit, politique et développement en Afrique noire*, Paris, PUF.
16. LAMARCHE Aka Aline**,** 2019, « L'accès à la terre en Côte d'Ivoire : diversité et variabilité des pluralismes », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], n° 16, 31 mai. URL : http://journals.openedition.org/revdh/7150 ;
17. MESCHERIAKOFF André, 1997, *Pouvoir, droit et administration en Afrique*, Paris, CNRS Éditions.
18. PALMER David, FRICSKA Szilard, WEHRMANN Babette, 2009, *Pour une meilleure gouvernance des terres*, en collaboration avec Clarissa Augustinus, Paul Munro-Faure, Mika-Petteri Törhönen, Anni Arial, Rome, FAO / ONU-Habitat.
19. SCHLIMMER Sina, 2018, « Accaparement des terres ou investissements agricoles bénéfiques ? La réappropriation politique d'un problème public international en Tanzanie », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 2, p. 31-52.
20. TARROUTH Honnéo Gabin, OURA Raphaël, BONI Sosthène, 2023, *Étude sur les stratégies et logiques communautaires face au processus de sécurisation foncière*, Abidjan, ALERTE-Foncier / AFD, juin 2023.

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI

ALASSANE Abdourazakou, Université de Lomé, Laboratoire de Recherches Biogéographiques et d'Etudes Environnementales (LaRBE)/Département de Géographie, Lomé, Togo.
Adresse de l'auteur correspondant : Tel : 90104157 ; Email : abdourazakoua@yahoo.fr
Biogéographie

RESUME

Parti du nord-est au sud-ouest, le bassin de l'Oti prend en écharpe la région des Savanes. Ce bassin est en grande partie occupé par la réserve de l'Oti-Kéran-Mandouri dont une part a été rétrocédée aux populations après la crise sociopolitique des années 90. L'objectif de cette étude est d'évaluer la dynamique d'évolution du couvert végétale dans cette zone. Pour y parvenir, une étude diachronique basée sur l'analyse des images satellitaires de 2001 et 2021 et l'observation du terrain ont été faites. Il ressort des résultats qu'entre 2001 et 2021 certaines unités d'occupation du sol ont connu une progression de leur superficie et d'autres ont régressé. La savane arbustive a connu une régression de 37,22 %, les zones de cultures intenses dégradées ont connu une progression de 23,20 %. Les agglomérations ont aussi progressé de 7,94%. On observe une régression de la forêt galerie (1,93%).

Mots clés : Dynamique, Occupation du sol, Végétation, Dégradation, bassin de l'Oti.

SUMMARY

DYNAMICS OF LAND USE IN THE NORTH-EAST OF THE OTI BASIN

Starting from the northeast to the southwest, the Oti basin wraps around the Savannah region. This basin is largely occupied by the Oti-Kéran-Mandouri reserve, part of which was returned to the populations after the socio-political crisis of the 1990s. The objective of this study is to assess the dynamics of the evolution of the vegetation cover in this area. To achieve this, a diachronic study based on the analysis of satellite images from 2001 and 2021 and field observation were carried out. The results show that between 2001 and 2021 some land use units have increased in size and others have declined. The shrubby savannah experienced a regression of 37.22%, the areas of intense degraded cultivation experienced an increase of 23.20%. Urban areas also grew by 7.94%. We observe a regression of the gallery forest (1.93%).

Keywords : Dynamics, Land cover, Vegetation, Degradation, Oti Basin.

Introduction

La vallée de l'Oti s'étend au Togo sur quatre préfectures qui sont l'Oti, de l'Oti-sud, de Kpendal

et Kpendjal-ouest. Avec une population respective de 190 543 habitants et 155 091 habitants au quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), une superficie de, la densité moyenne est de 96 hbts/Km^2. Pendant longtemps, cette zone était restée très faiblement occupé à cause des maladies endémiques d'origine hydrique notamment la trypanosomiase et l'onchocercose qui sévissait dans la région (B. Addra et al. 1986). A cela s'ajoute aussi la transformation d'une partie de cette région en réserve de faune depuis le milieu des années 1950. La dynamique des paysages naturels est inquiétante. Elle résulte du déboisement, du surpâturage, de la surexploitation des ressources fourragères, des feux de végétation et des techniques culturales (A. Akoegninou et K. Akpagana, 1997, p.78). En Afrique subsaharienne, l'évolution du milieu naturel est de plus en plus critique. Au Bénin, la destruction des ressources naturelles évolue à un rythme assez inquiétant. En 1991, les estimations faisaient état d'une destruction annuelle moyenne de 100000 hectares de végétation naturelle à des fins culturales (J. C Houndagba. et al., 2007, p. 123). Le Togo n'est pas un pays forestier à l'image de ses pays voisins, mais connait cependant le phénomène accru de dégradation de forêt. Malgré une tendance de réduction, le taux de déforestation reste toujours élevé au Togo, 0,21% soit 2530 ha/an (MERF, 2020). Au Togo, les exploitations forestières et les activités agricoles constituent les deux principales sources de pression sur la pérennité du couvert végétal (Z. Koumoï et al., 2017). Dans la Région des Savanes au Togo, la pression exercée sur le couvert végétal ne se limite pas seulement aux effets de l'agriculture mais provient aussi de l'élevage (A. Alassane, 1999, p. 104). L'objectif de la présente étude est d'analyser la dynamique de l'occupation du sol dans le bassin de l'Oti.

1. Présentation du milieu d'étude

Le secteur d'étude est situé entre 10.15° et 10.85° de latitude Nord et 0°40 et 1.6° de longitude Est. Il est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par la région de la Kara, à l'Est par le Bénin, au Nord-Ouest par la préfecture de Tône, à l'Ouest par la préfecture de Tandjoaré et au Sud-Ouest par le Ghana. La figure 1 présente la situation de la zone d'étude. La Région des Savanes dans son ensemble est à cheval sur le socle birrimien de la dorsale de Man et de sa couverture sédimentaire dans le bassin des volta. Les sols sont des sols indurés à concrétions et des sols à concrétions non indurés, des sols ferrugineux tropicaux et hydromorphes (R. Poss, 1996, p. 121). La zone est drainée par le cours d'eau l'Oti et ses affluents. Le réseau hydrographique n'est pas très dense. La plaine de l'Oti, est une vaste gouttière aux vallées peu profondes (120 à 200 m). L'Oti constitue le principal axe hydrographique et ses principaux affluents sont la Koumongou, la Kéran, la Pendjari. La région compte également de nombreux cours d'eaux temporaires et de nombreux bas-fonds. Elle jouit d'un climat tropical soudanien caractérisé par une longue saison sèche et une saison des pluies qui dure de mai à octobre, avec

une concentration des pluies de juillet à août. La pluviosité annuelle dépasse 800 mm et peut atteindre 1200 mm ; elle est très irrégulière aussi bien dans le temps que dans l'espace. Pendant la saison des pluies, la zone est parsemée de nombreuses retenues d'eau permettant ainsi une distribution spatiale relativement homogène de la charge humaine et animale, mais aussi une exploitation des meilleurs pâturages par les éleveurs. La zone est couverte de formations savanicoles. La population est composée majoritairement des Gourma, des Moba, des Tchokossi et des Gangam qui ont pour activité économique de base l'agriculture et l'élevage.

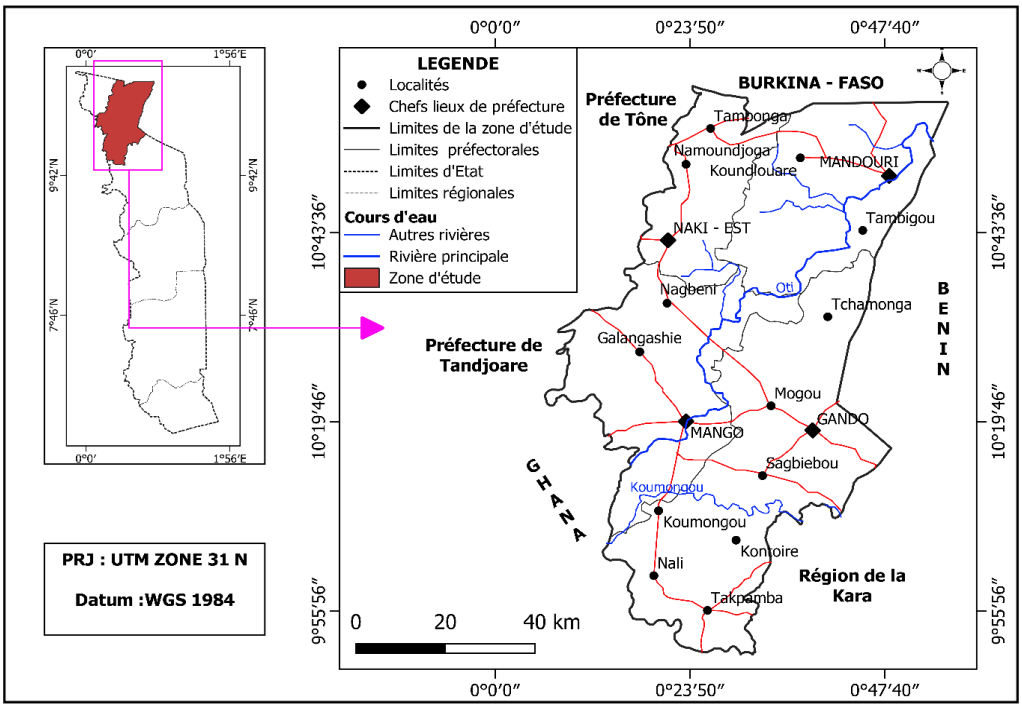

Figure 1 : carte de localisation de la zone d'étude.

Source : Extrait de l'Atlas du Togo, modifiée par W. Lalle, 2022.

1. Approche méthodologique

La démarche méthodologique adoptée est bâtie sur une approche cartographique, analytique et diachronique basée sur l'utilisation de la télédétection et des systèmes d'information géographique. Une observation de terrain a été ensuite nécessaire pour parfaire le travail.

1.1. Collecte de données

Les images satellitales Landsat de 2001 et 2021 sont téléchargées à partir du site Clovis usgs et Earth explorer usgs de l'institut d'Etude Géologiques des USA (Etats Unis d'Amérique) (USGS) et les images topographiques à travers le logiciel Google Earth.

Tableau 1 : Caractéristiques des images satellitaires

Type de capteur	TM (2001)	OLI/TIR 8/9 (2021)
Résolution	30 m	30 m
Date de prise de vue	10 /02/2001	13 /02/2021
Taille de la scène	1878 X 965 km	170km x183 Km
Path / Row	192 X 55	193 /53

Source : https://www.usgs.gov/media/images/landsat-4-5 et 8/9 19/11/2021

1.2. Traitement de données

Le traitement est basé sur la télédétection, la cartographie et observation sur le terrain.

1.2.1. Télédétection

Lors du trajet du rayonnement électromagnétique vers la terre, les molécules de gaz présente dans l'atmosphère absorbent et diffusent une partie de l'énergie dans l'atmosphère. L'énergie qui n'est pas absorbée dans l'atmosphère interagit avec la surface terrestre qui à son tour, absorbe, transmet et réfléchit une portion de l'énergie en direction du capteur. Lors du trajet retour de la lumière, le phénomène de diffusion se produit à nouveau dans l'atmosphère. Par conséquent, l'énergie absolue enregistrée par le capteur est constituée de la lumière réfléchie par l'atmosphère et celle réfléchie par la surface terrestre. La correction radiométrique a pour but de soustraire la réflexion de l'atmosphère et de ressortir uniquement les valeurs de réflectance au sol. Dans QGIS, la méthode DOS (Dark Object Substraction) permet d'effectuer la calibration radiométrique. La méthode DOS va donc supprimer de l'image brute, les pixels sombres et améliorer de ce fait, la qualité de l'image en sortie. La correction radiométrique sera appliquée aux bandes spectrales Bleu, Vert, Rouge, Proche-infrarouge Moyen-infrarouge de Landsat.

Le layer starking permet de regrouper les bandes spectrales en une seule image afin d'être en mesure d'appliquer les différentes compositions colorées. Pour se faire, les bandes ont été affichées dans le logiciel Envi et classé suivant un ordre bien spécifique qui va des bandes du visible (Bande1, Bande 2, Bande 3) aux bandes de l'infrarouge (Bande 4, Bande 5). Ensuite l'outil Layer starking a permis de combiner les bandes en une seule bande multispectrale.

Le découpage de l'image selon l'emprise de la couche shapefile de la zone d'étude en utilisant l'outil spatial Resize Data dans Envi 5.1.

Afin de mieux interpréter l'image, il est fondamental de lui appliquer une composition colorée.

La composition colorée peut-être : vraie couleur ou fausse couleur. Dans ce cas précis, appliquer une composition colorée fausse couleur en utilisant les bandes : PIR, MIR, R. Pour ce faire, une bande spectrale a été attribuée à chaque canal d'affichage du logiciel.

L'étape suivante consistera à calculer l'histogramme de l'image. L'image obtenue après composition colorée n'est pas interprétable directement. Le calcul de l'histogramme consistera à repartir la luminosité de l'image de façon équitable sur toute l'image de manière à faciliter l'identification des classes d'informations sur celle-ci. Un meilleur strecthing est obtenu lorsque les pixels sont repartis d'une manière gaussienne sur l'axe. L'outil Enhance dans Envi 5.1 a permis d'appliquer un strecthing gaussien à l'image.

La classification supervisée se déroule en plusieurs étapes : 1- Création des aires entrainement (ROI : Region Of Interest), 2- Lancement de la classification, 3- Tamiser, 4- Vectorisation.

La première étape consiste à créer les aires entrainement ou ROI qui sont des échantillons représentatifs des différentes unités d'occupation des terres identifiables sur l'image : sols nus, plan d'eau, affleurement rocheux, agglomération, zone humide, culture, forêt galerie.

Pour les créer, il faut au préalable créer une couche vectorielle de type polygone. Ensuite on procède à la schématisation des ROI en se basant sur les clés de photo-interprétation et les bandes spectrales. Une fois terminé, les ROI sont sauvegardés.

La dernière étape est la classification proprement dite. Elle consiste à appliquer un algorithme qui va regrouper les pixels suivants les ROI. Pour se faire, le choix a été porté sur la méthode Maximum Likelihood (Maximum de vraisemblance). Le Maximum Likelihood est une méthode de classification supervisée. Elle repose sur la représentation des fonctions de densités de probabilités conditionnelles d'un attribut x pour des points images provenant de 2 classes C1 et C2. L'algorithme de classification selon le maximum de vraisemblance est donc appliqué à tous les pixels de l'image sur base des paramètres statistiques décrivant chaque signature spectrale obtenue. La comparaison entre les valeurs de chaque pixel et les signatures spectrales des différentes classes déterminera la probabilité d'appartenance du pixel à chacune des classes. La classe présentant la probabilité maximum sera attribuée au pixel considéré

Après classification, on procède au tamisage afin d'élimer au maximum le « bruit » de l'image, en appliquant la fonction sieve sur l'image. La fonction permettra d'appliquer d'éliminer les petits pixels qui encombrent l'image classifiée.

Afin d'effectuer des corrections manuelles à l'image classifiée et d'exploiter ses données statistiques, on la converti en couche vectorielle au moyen de l'outil classification to vector.

Résultats des travaux cartographiques

1.2.2. Cartographie et analyses statistiques

Les cartes d'occupation du sol sont le résultat de l'interprétation des images satellitaires. Les

superficies des différentes classes d'occupation du sol ont été calculées au moyen du logiciel QGIS. Ce qui a permis d'effectuer l'étude diachronique des situations des années de référence afin de faire ressortir la dynamique du couvert végétal du secteur d'étude. La dynamique spatiale est basée sur l'appréciation de l'évolution des états et la comparaison de la superficie des différentes unités d'occupation du sol. Pour l'analyse statistique de la dynamique d'occupation du sol, le taux de stabilité, de régression ou de progression des unités paysagées est d'abord calculé d'une année à une autre à partir du tableur Excel. Ce calcul a été fait à l'aide de la formule appliquée par J. Oloukoï et al. (2007), pour mesurer la croissance des agrégats macroéconomiques entre deux périodes données. La variable considérée est la superficie (S). Ainsi, pour S1 et S2, correspondant respectivement à la superficie d'une catégorie d'occupation des sols en 2001 et 2021, les taux de variation des superficies ont été calculés à l'aide de la formule :

$$\boldsymbol{TV}(\%) = \left[\frac{\mathbf{S1}}{\mathbf{S2}} - \mathbf{1}\right].\mathbf{100}$$

S2 - S1 = négatif, on conclut une régression de l'année 1 à 2.

S2 - S1= positif, on parle d'une augmentation de l'année 1 à 2.

S2 - S1= nul, on parle de stabilité de l'année 1 à 2.

2.2.3. Observation sur le terrain

L'observation de terrain a lieu après la photo-interprétation. Il s'agit de confirmer, à partir d'observations de terrain, les types de formations végétales définies à partir des plages de couleurs observées sur les images satellitaires. C'est ainsi que des transepts ont été suivis pour mieux vérifier et identifier les différentes formations végétales. Cette phase de terrain est d'autant plus importante qu'elle a permis de constater les réalités du terrain et de procéder aux corrections qui s'imposent.

2. Résultats

2.1. Dynamique de l'Occupation du sol

L'occupation du sol est intimement liée à l'évolution démographique. Les cartes d'occupation de l'espace de 2001 à 2021 ont permis de caractériser l'évolution du milieu naturel et les actions anthropiques dans le Nord-Est du bassin de l'Oti.

2.1.1. Occupation du sol en 2001

La figure 1 permettant de caractériser l'évolution de l'état d'occupation du sol en 2001 montre que la zone d'étude était jusque là moins occupée par les activités humaines.

La savane arbustive prédomine de 332900 ha et se répartit sur environ 54.45 % de toute la superficie de l'aire d'investigation. Les cultures occupent 174500 ha, soit 28,54 %. Les zones humides 31500 ha, soit 5,15 %. Les zones de cultures intenses dégradées, les agglomérations et

les forêts galeries représentent respectivement 25700 ha, soit 4,20 %, 23800 ha, soit 3,89 %, et 19900 soit 3,25%. Les plans d'eau occupent 3100 ha, soit 0,51 %. La figure 2 présente les proportions des différentes unités d'occupation des terres en 2001.

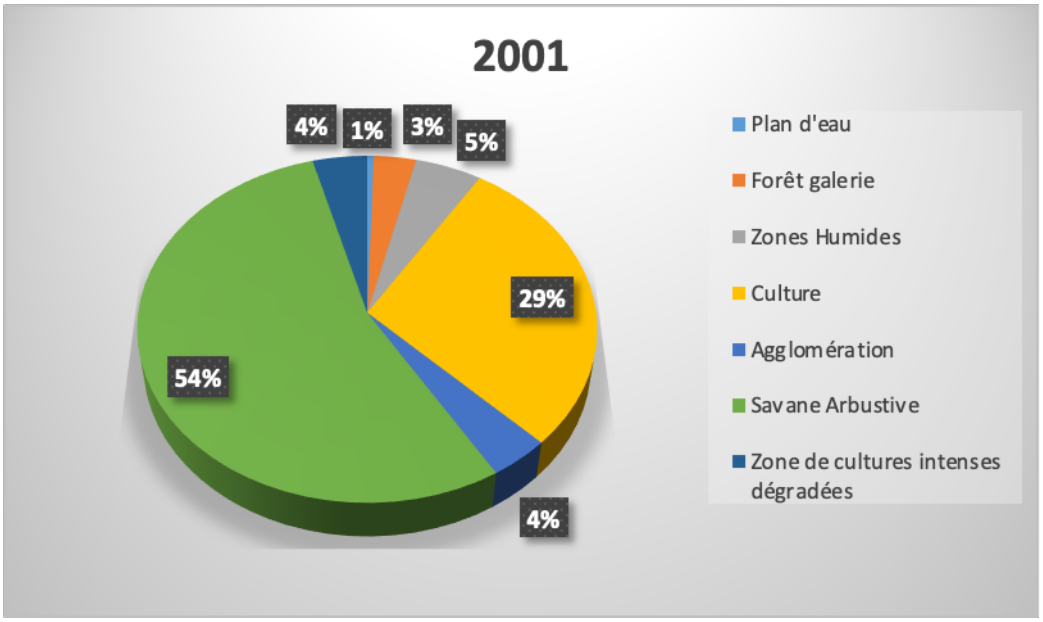

Figure 2 ***: Unités d'occupation du sol 2001***

Source : Travaux de laboratoire, 2022

2.1.2. Occupation du sol en 2021

Les images satellitaires révèlent une importante variation du couvert végétal dans le Nord-Est du bassin de l'Oti comparativement aux images prises en 2001. La figure 2 montre que les cultures sont de 205249,2 ha, soit 33,57 %. Les zones de cultures intenses dégradées occupent 167561,3 ha, soit 27,41%. Elles sont suivies respectivement de la savane arbustive 105316,5 ha, soit 17,23 %, les agglomérations 72339,2 ha, soit 11,83 %, les zones humides 45634,3 ha, soit 7,46 %, les forêts galerie avec une superficie de 8081 ha, (1,32 %) et les plans d'eau 7219 ha soit, 1,18 %.

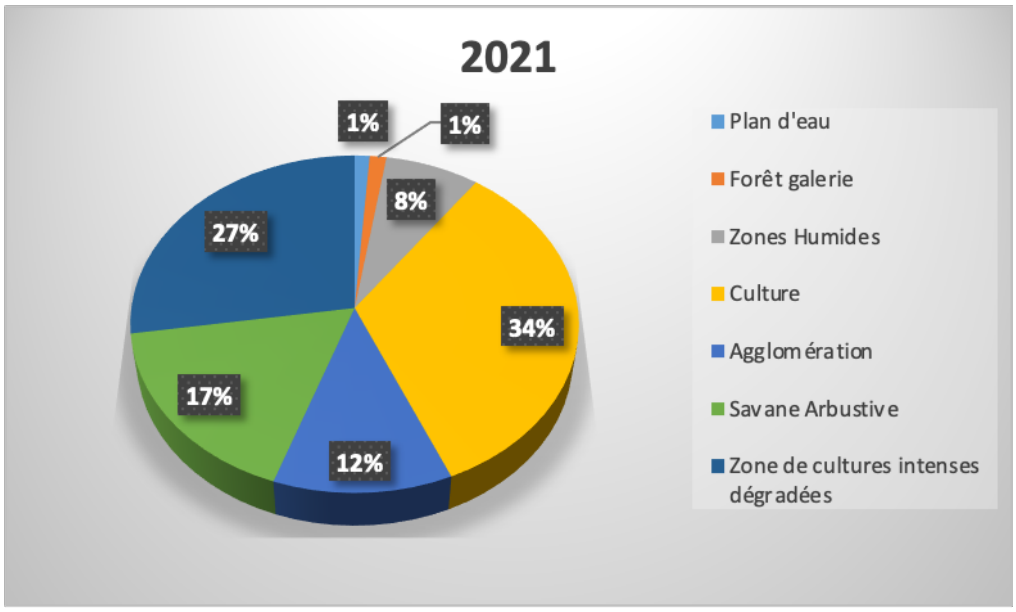

Figure 3 : Unités d'occupation du sol 2021.

Source : Travaux de laboratoire, 2022.

3. cartographie d'occupation du sol entre 2001 et 2021

Entre 2001 et 2021 certaines unités d'occupation du sol ont connu une progression de leur superficie et d'autres ont régressé. La savane arbustive a connu une régression de 37,22 %, car elle est la plus exploitée. Les zones de cultures intenses dégradées ont connu une progression de 23,20 % de même que les cultures (5,03%). Les agglomérations ont aussi progressé de 7,94% pendant la même période suite à l'explosion démographique. On observe une régression de la forêt galerie (1,93%) au profit des plans d'eau qui ont progressé de 0,67%. La figure 4 **a** et **b** montre la dynamique l'occupation du sol entre 2001 et 2021.

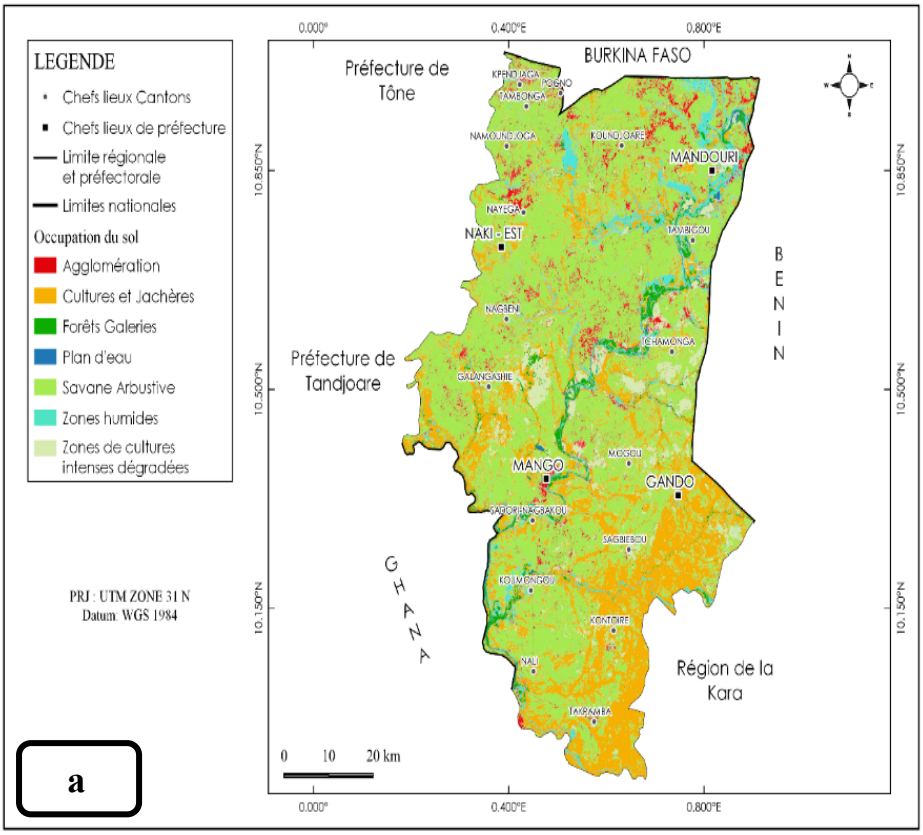

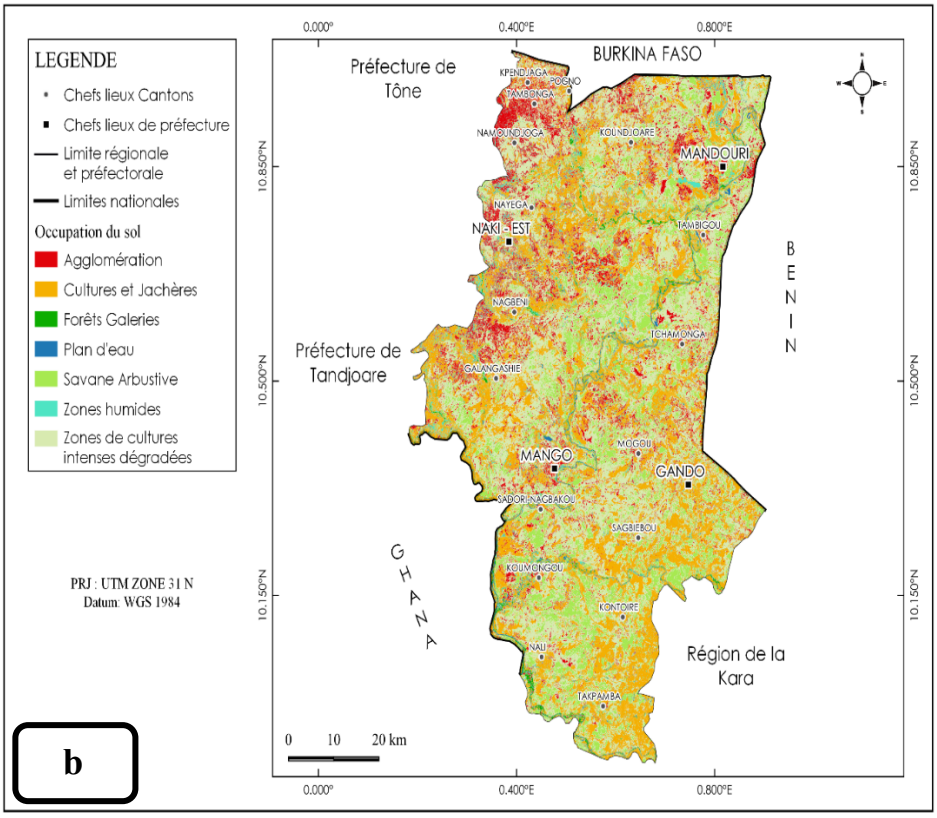

Figure 4 : Occupation du sol dans le Nord-Est du bassin de l'Oti en 2001(a) et en 2021 (b)

Source : Image Landast7, modifiée par W. Lalle, 2022.

4. Synthèse d'occupation du sol dans le Nord-Est du bassin de l'Oti entre 2001 et 2021

Tableau 2 : Bilan de l'occupation du sol entre 2001 et 2021 dans le Nord-Est du bassin de l'Oti

Unités d'occupation du sol	Etat d'évolution (2001-2021)		Taux de variation (2001-2021)
	En ha	(%)	(%)
Plans d'eau	4119	0,67	132,9
Forêt galerie	-11819	-1,93	-59,39
Zones Humides	14134,3	2,31	44,87
Cultures	30749,2	5,03	17,62
Agglomérations	48539,2	7,94	203,9
Savane Arbustive	-227584,5	-37,22	-68,36
Zones de cultures intenses dégradées	141861,3	23,20	551,9

Source : travaux de laboratoire, 2022.

Les différentes formations végétales (savane arbustive et forêt galerie) ont connu une régression entre 2001 et 2021, contrairement aux unités de cultures intenses dégradées, agglomération et culture qui ont progressé. Les zones de cultures intenses dégradées sont passées de 4,20 % en 2001 à 27,41 % en 2021. L'augmentation des espaces de culture et des agglomérations ont entraîné une régression des formations végétales. Ainsi, la savane arbustive et les forêts galeries sont passées de 54,45 % en 2001 à 17.23 % en 2021 pour la savane arbustive et de 3,17% en 2001 à 1,18% en 2021 pour la forêt galerie.

5. Discussion

La pratique des activités agricoles et pastorales dans sol dans le Nord-est du bassin de l'Oti est une vraie menace pour le couvert végétal. Notons que ce n'est pas l'agriculture en soi qui dégrade le milieu, mais plutôt les pratiques agricoles très dévastatrices adoptées par les agriculteurs basés sur le brûlis. Selon I. BAMBA et al. (2008, p. 87), l'agriculture itinérante sur brûlis serait responsable pour 70 % de la déforestation en Afrique.

L'analyse des cartes d'occupation du sol montre une variation des différentes unités d'occupation de l'espace. Le bilan de l'occupation du sol entre 2001 et 2021 montre que la superficie des formations végétales connait une régression. En vingt ans, les plans d'eau, les agglomérations et les zones de cultures ont connu une extension de leur superficie. Ces résultats sont similaires à ceux de certains auteurs qui ont également mené des réflexions sur l'impact des activités agricoles sur le milieu naturel. D. L. Gildas et al., (2016, p. 114), A. Alassane (1999, p. 93) ont également montré la régression des terres agricoles dans la commune de Sinendé au Nord-Bénin. Le défrichement et les cycles culturaux marquent durablement la structure et la composition de la végétation. Ces résultats sont similaires à ceux trouvés par P. Kadouza (2012) au Togo qui a travaillé dans les zones de colonisation agricole. A. Djodjouwin et al. (2001) a montré que l'ouverture de nouveaux champs se fait au détriment des espaces forestiers et de savanes dans la forêt classée de Wari-Maro Igbomakro (Bénin). M. S. Moussa (2007), dans la

commune de Tamou (Niger) indique un accroissement rapide des superficies exploitées à des fins agricoles. Il montre également que les superficies cultivées sont passées de 24,92 % en 1975 à 37,37 % en 2006. A. Akoègninou et K. Akpagana (2001) ont aussi signalé une expansion des champs et des jachères ainsi que des agglomérations, au détriment des formations forestières denses, conduisant à la raréfaction des grands arbres entre autres Pterocarpus erinaceus, Afzelia africana, Anogeissus leiocarpa, Burkea africana, et Isoberlinia doka, utilisés comme combustible pour la fabrication de la farine de manioc. Les empiétements agricoles ne constituent pas la seule menace dans la zone d'étude. Le problème du pastoralisme est de plus en plus épineux car cette zone est devenue une zone de prédilection pour les bouviers en saison sèche. Aux pressions sur le couvert végétal s'ajoutent des conflits entre les principaux acteurs (transhumants, agriculteurs et forestiers). Selon K. Adjonou et al., (2010), les causes de la dégradation du couvert végétal sont d'origine anthropique et peuvent aussi être d'origine climatique lorsque la zone écologique ne bénéficie pas de la pluviosité minimale devant permettre la reconstitution spontanée des formations végétales. La dynamique du milieu naturel est en faveur des agglomérations (7,94%) et des zones de cultures (5,03%) comme nous avons pu le constater à travers les différents auteurs. En 25 ans, les espaces cultivés ont considérablement augmenté puisqu'elles passent de 9,55% de sa superficie à 18,67%, pendant que celles des agglomérations ont plus que doublé passant de 0,1% à 0,23% dans la Région des Savanes (A. Alassane., 2011, p.130). Selon le même auteur cette augmentation s'explique par un accroissement rapide de la population. Outre la pression démographique, la dynamique régressive des ressources végétales s'explique par la modification de certains paramètres climatiques. F. I. Ouorou Barre (2014) a quant à lui montré dans le nord-ouest de l'Atacora (Bénin) que plus l'effectif de la population croît, plus les formations naturelles perdent en superficie. Cela a entraîné la prise d'assaut des flancs de montagnes, des bas-fonds, des berges par les agriculteurs. A. Mama et al. (2001) sont arrivés à la même conclusion. Ces auteurs ont également fait remarquer que cette dynamique de l'occupation des terres affecte la cohésion sociale des populations, induit les populations à la conquête de nouvelles terres et déplace de plus en plus le front des activités agricoles des plateaux vers les milieux hydromorphes.

Conclusion

La régression des ressources végétales dans le Nord-est du bassin de l'Oti est hautement corrélée à l'évolution rapide des activités humaines notamment l'agriculture et la pratique de l'élevage local sans oublier l'arrivée massive des éleveurs sahéliens en transit. Ces activités fragilisent le couvert végétal et menacent la pérennisation des ressources à plus long terme. Comme nous

avons pu le constater, les unités d'occupation du sol dans le Nord-est du bassin de l'Oti connaissent une variation de leur superficie. En effet, les différents facteurs de dégradation du milieu naturel se conjuguent pour créer un déséquilibre écologique et biologique dont les indicateurs sont la diminution des réserves hydriques, de la fertilité du sol et la régression de la productivité végétale. On note actuellement une dynamique régressive pour les formations végétales (savane arbustive, la galerie forestière) et une dynamique progressive des agglomérations et zones de cultures. Il est nécessaire de développer des actions de sauvegarde de la biodiversité et du couvert végétal dans cette zone qui est aux portes des zones sahéliennes. La restauration des écosystèmes dégradés nécessite la formation des populations aux meilleures méthodes de la pratique de l'agriculture et de l'élevage.

REFERENCES BIBILOGRAPHIQUES

ADJONOU Kossi, DJIWA Oyétoundé, KOMBATE Yendouhame, KOKUTSE Adzo Dzifa, KOKOU Kouami, 2010, Etude de la dynamique spatiale et structure des forêts denses sèches reliques du Togo: implications pour une gestion durable des aires protégées. International Journal of Biological and Chemical Sciences, 4 (1), pp : 168-183.

AKOEGNINOU Akpovi & AKPAGANA Koffi, 2001, Étude cartographique et dynamique de la végétation de l'aire classée de la colline de Savalou (Bénin). Journal Botanique de la Société Botanique de France, 3 ; pp : 69-81.

ALASSANE Abdourazakou, 1999, Les activités agro-pastorales et leurs impacts sur l'évolution du milieu naturel dans la Région des Savanes. Mémoire de Maîtrise. UB. 131 p. plus annexes.

ALASSANE Abdourazakou, 2011, Pratique de l'élevage et évolution du milieu naturel dans la région des savanes (nord-Togo) et dans le nord-ouest du département de l'Atacora (Bénin). Thèse de doctorat unique de Géographie (Biogéographie), Université de Lomé, 244p.

BAMBA Issifou, MAMA Adi, NEUBA Danho Fursy Rodelec, KOFFI Kouao Jean, TRAORE Dossahoua, VISSERI Marjolein, SINSIN Brice Agustin, LE JOLY Jean, BOGAERT Jan, 2008, Influence des actions anthropiques sur la dynamique spatio-temporelle de l'occupation du sol dans la province du Bas Congo (R. D. Congo). In : Sciences & Nature, Vol. 5, n°1, pp : 49-59.

DJODJOUWIN Laurent, R, 2001, Etude sur les aménagements écotouristiques et la gestion pastoral dans les terroirs et forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maro. Mémoire de DESS/DAGE/FSA/UAC, 102 p.

KADOUZA Padabô, 2012, Migrations rurales et relations interethniques dans la plaine septentrionale du mono au Togo, Revue de géographie de l'Université de Ouagadougou N°01-décembre 2012, pp : 38-54.

OLOUKOÏ Joseph, MAMA Vincent Joseph., AGBO Fulbert Bernadin, 2007, « Modélisation

de la dynamique de l'occupation des terres dans le Département des collines au Bénin ». Télédétection, 6 (4), pp : 305-323.

OUOROU-BARRE Fousseni Imorou, SOUBEROU Kafilatou T., YABI Ibouraïma, OGOUWALE Euloge, 2014, Fondements Géographiques de la valorisation agricole des bas-fonds au Sud du bassin versant de l'Oti (Bénin). European Scientific Journal July 2018 édition Vol.14, No.21, pp : 136-154.

POSS Roland, 1996, Etude morphopégologique du Nord du Togo, IRD ORSTOM, 142 p.

MAMA Adi, SOKPON Nestor, SINSIN Brice Augustin & ALLE Pierre, 2001, Rapport intégré sur l'état de l'environnement au Bénin. Rapport d'étude pour le MEHU, 313 p.

MOUSSA Mahamadou Sani, 2014, Indicateurs de pression pour une gestion durable des ressources naturelles à la périphérie de la réserve de biosphère du W du Niger. Thèse de Doctorat Unique, Option : Aménagement espaces ruraux. Université Abdou Moumouni de Niamey. 225 p.